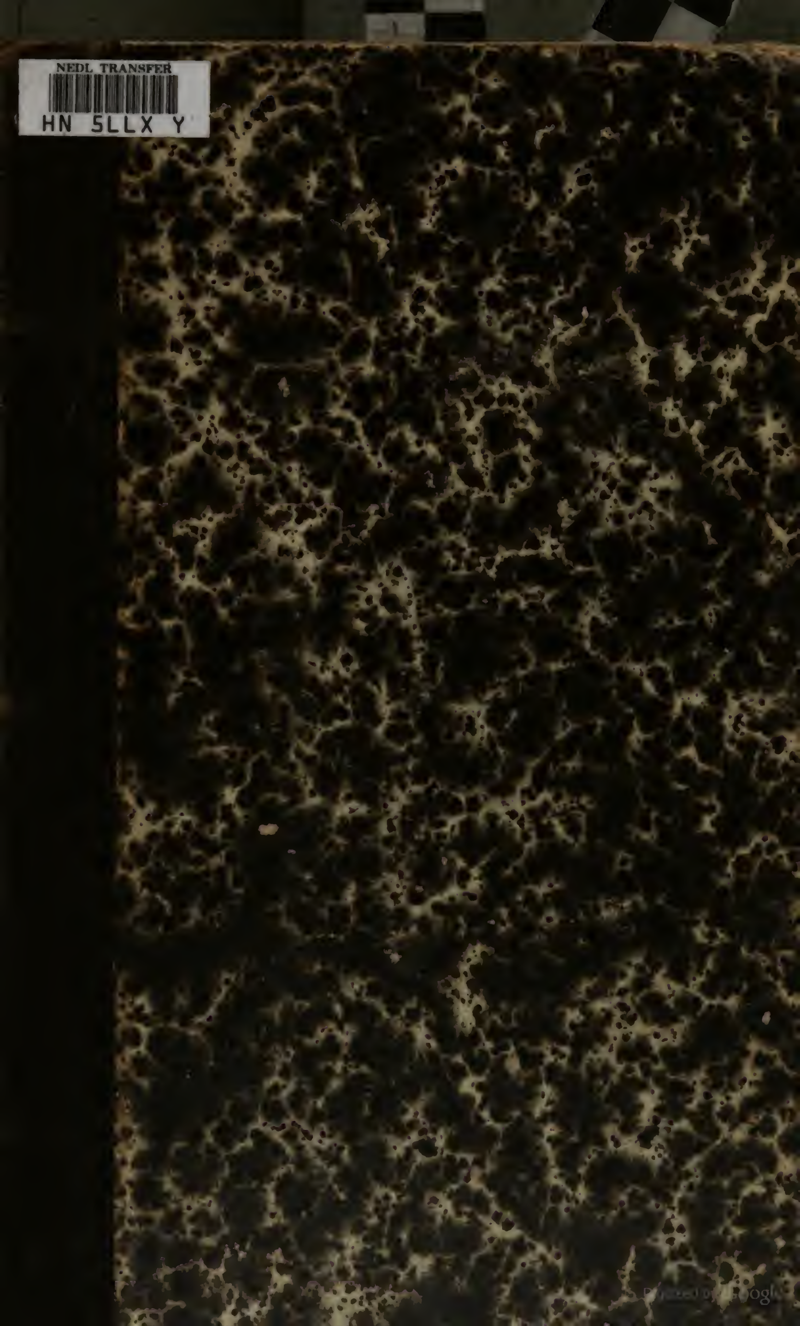
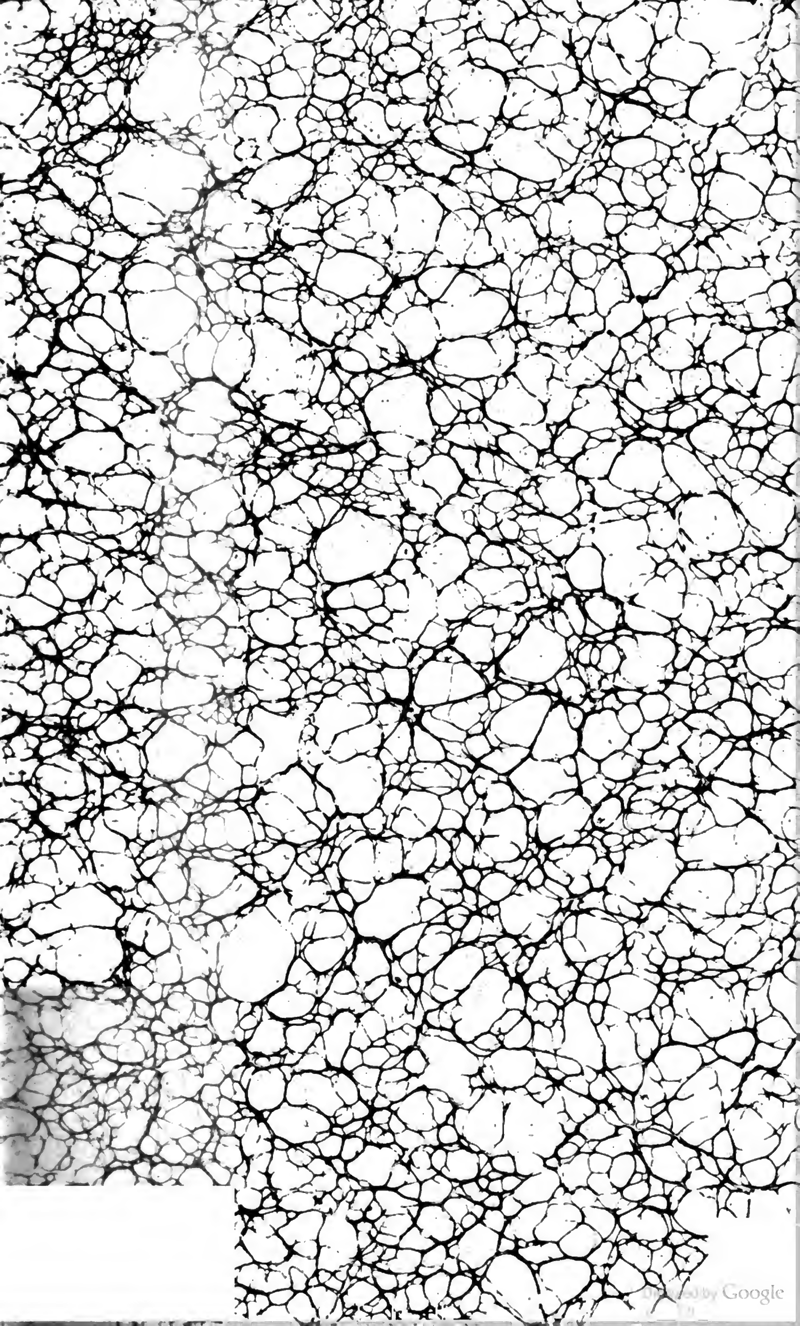



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



COMPLÉMENT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

TOME CINQUIÈME

GUERRE. — IMPRESSION SUR ÉTOFFES

PARIS
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE
RUE JACOB, 56.

COMPLÉMENT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES, DES ARTS

DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

PUBLIÉ PAR

MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES

SOUS LA DIRECTION

DE MM. NOEL DES VERGERS ET LÉON RENIER

ET

DE M. ÉDOUARD CARTERON

TOME CINQUIÈME

TEXTE. — PREMIÈRE PARTIE

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE

Rue Jacob, 56

1857

SUPPLÉMENT

A

L'ENCYCLOPÉDIE

MODERNE

OU

DICTIONNAIRE ABRÉGE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

G

GUERRE. Ce mot, dans son expression la plus générale, signifie lutte prolongée de deux ou plusieurs forces qui tendent à se limiter, se subordonner ou à se détruire.

Compris ainsi, l'état de guerre est l'état naturel de tout ce qui existe. Il n'est pas, en effet, un seul être qui ne tende à s'assujettir, à détruire d'autres êtres. Toutes les créatures combattent, dévorent et sont dévorées. Il y a là une loi d'absorption et de souffrance universelle à laquelle rien, pas même ce que nous appelons la nature inorganique, ne semble pouvoir échapper.

L'état de guerre n'existe pas moins dans le monde des idées, dans ce que l'on peut nommer le *monde moral*. Chaque idée veut tuer les idées différentes, afin d'être seule; elle veut soumettre les forces physiques, et les forces physiques à leur tour font effort pour étouffer l'idée. De là vient que cet être le plus complexe de tous qui est l'homme vit dans une guerre perpétuelle avec l'homme, son semblable, et avec la nature.

L'homme est fait de croyances et de passions; de là pour lui deux causes incessantes de lutte : comme esprit, il veut à la place de ce qui est mettre ce qui doit être; c'est alors l'idée de droit et de devoir, l'idée de justice qui l'anime; comme être matériel et passionné, il essaye d'absorber les êtres différents, y compris les autres hommes, pour les faire servir à ses besoins, à ses passions, à la satisfaction de ses appétits, au triomphe de ses idées.

Toute guerre entre hommes procède d'une de ces causes. S'il arrivait que l'idée seule entrât en lutte contre l'idée, la guerre, se faisant uniquement à l'aide de la parole, de la plume, de la lettre moulée, de tout ce qu'on peut appeler à bon droit armes immatérielles, ne pourrait certes avoir nulle conséquence fâcheuse pour l'humanité. Mais jamais il n'en est ainsi; toujours, lorsque deux idées se heurtent, l'une ou l'autre ou toutes deux prennent à leur service des forces matérielles pour tuer les hommes qui défendent l'idée contraire. La guerre alors se fait à coups de proscriptions, de bûchers, d'échafauds; on y emploie des soldats, des canons, des vaisseaux; on procède par le pillage et l'incendie; on fait enfin dans les guerres d'idée tout ce qui se fait dans celles où les passions matérielles sont seules en jeu et à découvert, comme dans les guerres de conquête ou d'invasion.

C'est de la guerre matérielle dans son principe ou dans ses moyens que nous avons seulement à nous occuper ici; nous essayerons de montrer que, hormis en un seul cas, elle ne peut se justifier aux yeux de la raison et de la justice.

Ce cas unique, disons-le de suite, c'est celui où l'on prend les armes pour repousser par la force le développement d'une force qui s'applique à faire prévaloir une idée inique. C'est le cas où un peuple défend son territoire, ses propriétés, ses lois, le libre exercice de ses croyances contre le peuple ou le gouvernement qui essaye de spolier ces propriétés,

de changer ces lois, d'étouffer ces croyances.

Nous avons dit que la guerre avait pour cause soit la réalisation violente d'une idée, soit la satisfaction d'une passion; et il n'y a pas une idée dans le monde, pas une passion dans le cœur de l'homme qui, à son moment, ne produise la guerre. Obéissant à cette loi générale d'absorption qui fait que tout ce qui existe tend à soumettre et à s'assimiler ce qui l'entoure, les diverses sociétés humaines sont incessamment travaillées du désir de prendre aux sociétés voisines leurs territoires, leurs instruments de travail, de les faire vivre de la même vie qu'elles en leur imposant leurs propres règles de conduite; et, comme les sociétés entre elles sont représentées par des gouvernements, par des hommes, il arrive que non-seulement les idées et les passions des peuples, mais encore les idées et les passions individuelles de quelques hommes, chefs de nations, suffisent souvent à armer les populations les unes contre les autres, et de toutes les causes de guerre assurément celle-là est une des plus ordinaires.

On peut donc classer toutes les guerres sous ces titres généraux : guerre d'intérêt, guerre de principe, ou guerre de principe et d'intérêt à la fois.

Au premier rang des guerres d'intérêt se place la guerre d'invasion. En effet l'intérêt personnel et tout matériel a sans doute été la première cause de lutte violente entre les hommes. Un sauvage a construit pour lui et sa famille une cabane; il s'est approprié une caverne, il y a réuni quelques fruits, quelques instruments de chasse ou de pêche; vient un autre sauvage qui veut s'emparer de la cabane et de ce qu'elle renferme sans s'être donné la peine de former lui-même aucun établissement; le dernier arrivé essaye de détruire le premier occupant ou de le forcer à travailler pour lui, voilà l'élément de la guerre d'invasion. Il est difficile de voir autre chose dans ces grandes expéditions qui ont fondé et détruit tant d'empires asiatiques, qui ont donné le monde connu aux Romains, puis l'empire romain aux barbares et plus près de nous les deux Amériques aux peuples de l'Europe. Guerre d'invasion et d'extermination, voilà ce que l'on trouve dans les âges anciens. Des peuples mécontents de leur part d'héritage, conduits par des chefs qui ont la passion de commander, se ruent à travers le monde, s'emparent de la terre, forcent les hommes à la cultiver pour eux, ou les tuent s'ils résistent. Alexandre alors, Gengiskhan, le sénat romain ont le plaisir et la gloire de pouvoir dire « je veux », et d'être obéis dans la moitié du monde.

Cependant l'homme est ainsi fait que, lors même qu'il agit avec le plus de violence, il a comme peur de sa propre brutalité et s'en défie. « Le plus fort, a dit Rousseau, n'est jamais assez fort pour toujours être le maître s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir. » (1). Soit donc par crainte d'un retour de fortune, soit pour se justifier à leurs propres yeux, les conquérants, peuples ou chefs de peuple, ne manquent jamais d'invoquer une idée, un principe à l'appui de leurs prétentions ambitieuses et spoliatrices.

Ils éprouvent le besoin de faire croire aux autres et peut-être à eux-mêmes que le fait le plus cyniquement brutal, le vol et le meurtre ne sont que la réalisation d'un idéal tout immatériel.

Ainsi les conquérants de l'Amérique n'ont pas osé s'avouer qu'ils anéantissaient les Caraïbes, les Peaux-Rouges et tant de tribus indiennes dans le but de s'approprier les biens possédés par ces peuples. Non, la force toute nue rougit d'elle-même. Ils ont dit que leur but était de faire régner la religion du Christ sur tout le nouveau monde; et quand ils étendaient les Incas sur des charbons ardents pour se faire renseigner sur l'existence des mines d'or, ils appelaient cela des actes de foi.

Quand les Juifs exterminèrent les Philistins et les Amalécites, paisibles possesseurs de la Syrie, pour s'emparer de leur territoire, ils eurent soin de dire et finirent par s'imaginer qu'ils agissaient ainsi par l'ordre exprès et pour la gloire de Dieu, du *Dieu des armées*, comme on s'exprime encore aujourd'hui dans nos livres de prières. Et comment n'auraient-ils pas eu cette étrange imagination, puisque à cette heure encore nous avons des écrivains qui justifient les horribles massacres de la Bible en disant que le peuple hébreu, dépositaire de la doctrine du monothéisme, remplissait une mission civilisatrice et sainte lorsqu'il égorgeait les idolâtres ?

Eh ! que m'importe à moi, auraient pu dire ces idolâtres, que vous n'ayez qu'un seul Dieu, si ce Dieu unique est méchant comme dix mille !

Dieu, c'est-à-dire la raison, le droit, la justice, était du côté des Philistins quand ils défendaient leurs foyers, comme il était avec les Péruviens contre Pizarre, avec Thémistocle contre les Perses, avec Harold contre Guillaume de Normandie, avec les Espagnols contre nous dans la guerre de l'Indépendance, avec les colonnes françaises aux buttes Saint-Chaumont et à Waterloo.

La raison, la justice, Dieu est avec ceux qui se voient obligés d'avoir recours à la force lorsqu'un agresseur essaye de leur im-

(1) *Contrat Social*, livre Ier, ch. III.

poser des lois, des croyances, une forme de gouvernement et de société contraires à leurs besoins, à leurs mœurs ou même à leurs préjugés ; il est avec tout homme, avec toute nation qu'un autre homme, qu'un autre peuple veut placer dans un état de subordination matérielle ou morale.

Il n'est donc pas vrai de dire que Dieu soit du côté des *gros bataillons* ; car malheureusement, au contraire, on voit presque toujours, et les exemples que nous venons de citer au hasard en sont des preuves, on voit presque toujours, dans les guerres, la cause la plus juste, la cause de Dieu succomber au moins pour un temps. Un destin aveugle préside au sort des batailles. Dans les luttes armées la plus grande part de succès revient d'ordinaire au mauvais esprit.

Il est vrai que lorsqu'un peuple a été, par force, contraint de subir une domination étrangère ou qu'il a même complétement disparu, une société nouvelle, quelquefois meilleure, prend sa place et s'établit sur son territoire. Des générations nouvelles s'y élèvent, y acquièrent par le travail des droits que la conquête n'avait point donnés. Il s'y fonde peu à peu un état de choses aussi respectable et plus près de la civilisation que l'ordre de choses détruit. Mais ne disons pas que ces conséquences éloignées sont la justification du fait de conquête, qui n'en reste pas moins un fait de spoliation et de meurtre.

Lorsque un homme, cent mille hommes sont assassinés, et leurs corps déposés sous la terre, la terre fleurit sur leurs tombes et se couvre de moissons plus belles, qui nourrissent des populations plus heureuses, peut-être meilleures. Ceci est un fait ; l'assassinat et le vol en sont un autre, qui ne saurait perdre son caractère de crime, quelles que soient les conséquences éloignées qu'il entraîne à sa suite.

L'invasion et la conquête sont donc des attentats contre la vie et la liberté humaine, les plus grands attentats qui se puissent commettre ; protester au prix de son sang est le plus saint des devoirs. Tel est l'arrêt de la conscience humaine.

Aussi voyons-nous que, même chez les fils des conquérants, les légendes écoutées avec le plus d'attendrissement, les chants les plus aimés sont ceux qui retracent les actions des héros morts pour l'indépendance de leur pays, pour la foi de leurs pères. Qui donc serait assez sans pudeur pour oser avouer qu'il aimerait mieux avoir été César que Vercingétorix ?

Après la passion de posséder et de commander, qui conduit à la spoliation et au meurtre, vient comme grande cause de guerre une autre passion qui quelquefois ne fait que servir de voile hypocrite à la première, c'est la passion religieuse.

Elle consiste dans cette disposition de notre esprit qui fait que nous voulons contraindre les autres à croire les mêmes choses que nous touchant les mystères de la création et de la vie future, ou que du moins nous voulons qu'ils se conduisent extérieurement comme s'ils avaient les mêmes sentiments que nous.

Cette passion vient de l'orgueil, que les catéchismes appellent à juste titre le père des vices capitaux. Si quelqu'un adore Dieu autrement que nous ou ne l'adore point, c'est une critique de nos idées, c'est une raillerie dirigée contre cette intelligence dont nous sommes fiers. Il faut que le railleur se taise ou qu'il périsse, afin que nous puissions continuer à nous glorifier en paix de la certitude de notre jugement.

Cette passion vient encore de la peur, la plus cruelle de toutes les passions. L'intolérance religieuse n'a, en effet, troublé violemment le monde que depuis le temps où le dogme des peines éternelles et terribles a pris place dans les croyances.

Un chrétien d'une secte quelconque pense qu'il sera voué à l'enfer s'il ne se conforme pas à certaines pratiques. Lorsque tous s'y conforment comme lui, il vit tranquille en attendant la béatitude infinie. Mais à côté s'il s'élève un homme qui soutienne que cette béatitude n'existe point ou ne peut être obtenue qu'à l'aide de cérémonies différentes, alors le croyant se trouble, le doute, quoi qu'il en ait et quoi qu'il dise, entre dans son esprit, la peur s'en empare, et il ne retrouve le repos que lorsque le dissident se tait ou qu'il est mort.

Mettez maintenant des populations animées de cette double passion d'orgueil et de peur entre les mains d'hommes politiques qui y joindront la passion de posséder et de commander, et vous aurez les guerres des ariens et des catholiques, s'égorgeant d'un bout de la terre à l'autre à propos du mot consubstantiel ; les guerres d'extermination des Vaudois et des Albigeois ; vous verrez les Pays-Bas inondés de sang par les ordres de Philippe II et du duc d'Albe, les bandits de Wallenstein et de Tilly faire de l'Allemagne un désert ; vous verrez en Amérique des races entières disparaître de la face du monde, l'Angleterre décimée par les Tudors et par Cromwell ; vous aurez enfin la France de la Ligue et de la Saint-Barthélemy, la France de Mme de Maintenon et des dragonnades.

Telles sont les causes prises dans les plus mauvaises passions de l'homme qui font naître et entretiennent les guerres religieuses, causes auxquelles il vient s'en joindre quelquefois d'autres d'un ordre tout différent. Si

les princes exploitent souvent la crédulité des peuples pour en faire une arme à leur ambition, il arrive aussi que les peuples mêlent à des idées purement ascétiques des idées plus positives soit d'indépendance, soit de réformes politiques et sociales. Aussi les Albigeois, les Hussites unissaient à leurs théories religieuses d'autres théories sur l'organisation de la propriété et la répartition des fruits du travail; c'est ce qui fit que les puissances de la terre mirent tant d'ardeur à les écraser, de même qu'on avait vu auparavant toutes les forces coalisées de la propriété s'unir contre les Jacques de France, et des chevaliers venir les combattre du fond même de la Bohême et de la Hongrie.

Les guerres religieuses en général sont en même temps des guerres de principes politiques et sociaux. Lorsque ce sont des États, des sociétés entières qui soutiennent des principes différents et cherchent à les défendre ou à les imposer, la guerre alors ne diffère des guerres étrangères qu'en ce qu'on y emploie des moyens plus atroces. Telles furent, par exemple, les croisades, réaction contre l'invasion musulmane. Telles furent au sein de l'Europe plusieurs guerres nées de la réforme de Luther.

Mais ce ne sont pas seulement les principes religieux, politiques ou sociaux ni le désir d'envahissement qui arment toujours quelques peuples contre d'autres en forçant ceux-ci à se défendre: il existe dans nos sociétés une cause spéciale et singulière de trouble et de desordre; nous voulons parler de cette disposition qui fait du commandement, de l'empire la propriété de quelques familles. On voit qu'il s'agit ici de ce qu'on a appelé le *droit divin*.

Aujourd'hui on commence à penser que le commandement est une fonction, la royauté une charge, et non pas une propriété; mais jusqu'à ces derniers temps et encore maintenant dans une partie de l'Europe l'idée contraire a prévalu depuis des siècles. François Ier, Louis XIV et les autres ont été considérés comme possédant le droit de gouverner au même titre et de la même manière que chacun de nous est regardé comme propriétaire de son champ et de ses habits. La loi d'héritage faisait passer ce droit à leurs enfants, non parce que la nation jugeait utile de maintenir la même fonction dans la même famille, mais parce que les peuples par rapport au prince étaient une chose soumise comme telle aux règles d'échange, de vente, d'héritage qui régissent toute chose possédée. Le gouvernement d'un pays pouvait être donné en dot à une princesse sans que les habitants eussent plus à s'en occuper que les moutons n'interviennent au contrat quand un berger marie sa fille; c'est de là qu'ont pris naissance un grand nombre de guerres. C'est ainsi qu'on a vu Louis XIV prétendre qu'il avait droit à gouverner les Espagnols parce qu'on n'avait pas payé quelques milliers d'écus à lui promis lorsqu'il épousa une infante.

La France alors, pour soutenir le procès conjugal de son possesseur, souffrit des maux incalculables. La fameuse guerre de la succession d'Autriche, annoncée par la production de tant de mémoires d'avocats, n'offre pas pour l'humanité un moins triste spectacle, et nous ne finirions pas si nous voulions énumérer seulement une faible partie des dissensions dans lesquelles les peuples ont été entraînés par suite des affaires litigieuses résultant des alliances de leurs princes.

Guerres d'invasion, guerres de conquête, guerres de propagande pour établir violemment quelque idée religieuse ou sociale, guerres de compression pour étouffer ces idées, guerres d'ambition pour établir ce qu'on nomme la prépondérance d'un État, d'une république, d'une famille de princes, guerres de succession pour étendre la proprieté d'un homme sur ce qui ne peut être matière à propriété, toute guerre offensive, en un mot, est également un crime, une violation de la liberté et de la dignité humaine : la conscience consultée sans passion donne sur ce point un verdict infaillible.

Toutes les causes qui donnent naissance aux guerres entre États produisent également dans le sein de chaque société ce qu'on nomme la guerre civile. On s'y bat, en effet, pour porter au gouvernement tel homme plutôt que tel autre; on s'y bat pour établir des impôts et exercer des confiscations, pour empêcher ses concitoyens d'aller au prêche ou à la messe, pour conserver ou détruire quelques priviléges. Il n'y a rien là qui diffère de ce qu'on observe dans les autres guerres, et, quoi qu'on en ait pu dire, si la guerre civile est plus généralement condamnée et inspire plus d'horreur, c'est tout simplement parce qu'on la voit de plus près.

Dans la guerre civile, comme dans la guerre étrangère, il est un même principe moral, qui sert à juger tous les actes : c'est que celui-là seul a raison qui défend contre une oppression violente sa vie, les produits de son travail, sa famille, sa liberté, ses croyances. Ce sont là des droits inhérents à chaque homme et qui appartiennent également aux personnes morales, collectives, appelées nations. Chaque nation a le droit de vivre sur son territoire, de jouir de la mer et des fleuves, d'échanger les produits de son travail et de répandre ses idées au dehors. Si quelque homme ou peuple veut attenter à ce droit, elle a celui de repousser la force par

la force : c'est la guerre défensive, la seule que la loi morale permette et honore.

Toutefois il est bien évident, et à peine est-il besoin de le dire, que ce principe ne saurait obliger un peuple menacé à attendre paisiblement, derrière sa ligne de frontières, qu'un envahisseur vienne l'attaquer sur son territoire. Si une flotte anglaise se préparait à opérer une descente en Normandie, ce serait nous défendre que d'aller l'attaquer à la sortie de ses ports; et si un peuple voisin, menacé dans sa liberté, dans sa religion, dans son existence, nous appelle à son secours, nous ne ferons en lui prêtant nos forces que soutenir le principe d'indépendance; ce sera une guerre d'intervention, il est vrai, mais cependant une guerre défensive encore, puisqu'il s'agira de défendre nos propres croyances, attaquées sur un territoire qui pour un instant deviendra le nôtre.

De même, si un voleur s'apprête à escalader votre maison, vous ne serez pas agresseur pour avoir brisé son échelle. Si un ami est attaqué dans ses foyers par un assassin, vous ne serez pas coupable d'invasion de domicile parce que vous aurez couru chez lui et traîné violemment le malfaiteur devant le magistrat.

Mais dans les querelles de nation à nation il n'y a pas de magistrat pour prononcer sur les prétentions de chacun, pas de force publique pour exécuter ses arrêts. Les citoyens en contestation pour la limite de leur champ ou qui sont lésés dans leur propre personne trouvent des tribunaux destinés à leur rendre justice et des gens armés pour prêter, au besoin, main forte à la loi qui défend le meurtre et le vol. Mais il n'existe rien de semblable pour régler les différends entre les États, non plus entre les partis qui, lorsque les dissensions civiles divisent un pays, y forment sur un même territoire des sociétés différentes et hostiles.

L'État opprimé, lésé dans ses droits n'a d'autre recours alors à espérer que dans sa propre force ou dans celle des autres États qu'un intérêt commun ou une généreuse sympathie engage à prendre pour lui fait et cause. C'est alors la force seule qui décide; c'est le canon qui juge. On peut donc dire que, sous ce rapport, les sociétés entre elles sont encore à l'état sauvage, soumises à ce code primitif qui a pour base le droit du plus fort.

Dans le moyen âge, quand deux individus étaient en contestation, on soumettait le débat au jugement de Dieu, c'est-à-dire qu'on enfermait les adversaires en champ clos, qu'ils se battaient à outrance et que le vainqueur était regardé comme ayant pour lui le droit et la justice. Nous rougissons de cette coutume de nos pères; nous les traitons justement de barbares : il n'est sorte de raisonnements solides que nous ne puissions lire dans nos moralistes contre ceux qui, de nos jours, terminent leurs querelles privées par l'épée ou le pistolet; on dit que le duel ne prouve rien, pas même le courage du duelliste, et que le combat singulier, souvent fatal à l'homme le plus honorable, est un vestige de barbarie, qu'il faut se hâter d'effacer : tout cela est on ne peut mieux dit; mais il faut ajouter que les États ne font pas autre chose que se battre en duel, et cela souvent, comme les particuliers, pour les causes les plus futiles, pour qu'un monarque commande sur un coin de terre que les soldats qui se font tuer n'ont jamais vu et dont les habitants ne sont point consultés.

Nous le répétons, les nations entre elles, les nations de cette Europe si fière de sa civilisation sont encore à l'état sauvage, et c'est à tort qu'elles se vantent d'avoir un code international, puisque ce code n'a d'autre sanction que la force, juge aveugle et souvent inique.

L'Europe, il est vrai, offre l'apparence d'une société d'États : les rapports internationaux y sont réglés par de gros volumes de traités, de conventions. De temps à autre on se réunit pour en faire de nouveaux et prendre solennellement Dieu et les hommes à témoin qu'on les observera. Il y a de plus quelques règles générales auxquelles on se conforme assez souvent, comme, par exemple, de ménager jusqu'à un certain point les propriétés privées sur le territoire ennemi, de ne point tuer les individus autres que les soldats, de respecter de part et d'autre les envoyés chargés de proposer la paix ou les suspensions d'armes, de laisser la vie aux prisonniers, de ne point rompre un armistice sans en avoir prévenu son adversaire : l'observation de ces règles a pour sanction la crainte des représailles, qui fait qu'elles ont quelque vigueur même dans la guerre civile, et aussi le respect de l'opinion publique, qui condamne presque toujours la mauvaise foi et le parjure.

Il arrive cependant que l'on interprète les traités à son profit, ce qui est une manière cauteleuse de les violer; et alors, nous avons quelque honte pour l'humanité à le dire, si celui qui a manqué à ses serments développe une force suffisante, si ses attentats sont heureux et grands, l'opinion publique, ce juge suprême, devient un juge inique que la fumée du canon et de la gloire aveugle et que la fortune corrompt. Quelques voix disent bien qu'un conquérant a eu tort d'asservir un peuple dont il avait juré de respecter l'indépendance; mais on se lasse bien

vite de plaindre l'opprimé : on s'incline devant les faits accomplis et devant l'homme ou le peuple qui a fait, comme on dit, de grandes choses, comme si les grandes choses n'étaient pas le plus souvent des crimes plus gros que les autres et les grands hommes d'immenses meurtriers!

Et ces quelques règles indépendantes des traités et que l'on est habitué à regarder comme de droit naturel, de quelle valeur sont-elles? Quel est le commandant de place qui ne serait pas puni comme un traître et bafoué comme un sot si, se fiant à un armistice solennellement conclu, il négligeait de faire bonne garde autour de ses murailles? On respecte la vie et les propriétés des particuliers; oui, excepté lorsque, dans une guerre maritime, on saisit les navires, les marchandises et les équipages des négociants naviguant sous pavillon ennemi et quelquefois même sous un pavillon neutre; oui, excepté lorsque Louis XIV embosse son escadre devant Gênes et convertit une cité en ruines; oui, excepté quand le maréchal de Turenne promène le meurtre et l'incendie dans le Palatinat, de manière à ne laisser pas un village, pas un arbre, pas un habitant; oui, excepté quand Nelson, en pleine paix, écrase pendant trois jours la ville de Copenhague sous une pluie de bombes; oui, excepté quand, en pleine paix encore, les Anglais enlèvent les pêcheurs de nos côtes pour les jeter dans la pourriture de leurs pontons. Allez demander à Jaffa (*Voy.* ce mot) si l'on respecte toujours la vie des prisonniers et ce que vaut le droit des gens.

Si une puissance se croit obligée de garder quelque mesure à l'égard d'une autre, c'est uniquement parce qu'elle craint de voir s'élever une coalition devant laquelle elle ne serait pas la plus forte. C'est cette crainte et pas autre chose qui maintient ce que l'on appelle l'équilibre européen. Si cette crainte ne la retient pas dans ses limites, peu lui importent alors les traités et les règles de droit international; elle marchera à son but, et avec le succès elle aura les applaudissements et les respects du monde. Et cela est si vrai que, vis-à-vis des peuples que nous jugeons hors d'état d'user de représailles et que par cette raison seule nous appelons barbares, à l'exemple des anciens Romains, nous ne nous croyons liés par aucune obligation morale; nous disposons de leurs propriétés, de leurs vies, comme le sauvage des biens et de la vie d'un autre sauvage, comme le lion de la chair d'un bœuf. N'est il pas vrai qu'un pape, le représentant de la civilisation européenne, s'avisa un jour de partager le monde par une ligne méridienne, donnant aux Espagnols tous les pays situés à l'ouest, aux Portugais ceux à l'est de cette ligne? Quel droit avaient sur tant de contrées et sur leurs habitants pape, Espagnols et Portugais, si ce n'est le droit du sabre et du mousquet? Et nous, quand nous trouvons une île, un territoire à notre convenance en Afrique ou dans les mers du Sud, nous nous demandons simplement si nous pouvons nous en emparer sans avoir à lutter trop désavantageusement contre les Anglais ou les Russes. De ceux qui vivent sur le sol, qui se le sont approprié par une longue possession nous n'en avons nul souci, sûrs que nous sommes d'être avec eux les plus forts.

Qu'on ne parle donc pas de droit des gens dans la guerre. Droit et guerre sont deux mots qui hurlent, comme on dit, de se trouver ensemble. La guerre c'est le renversement de toutes les idées d'ordre et de justice; c'est en même temps pour les populations une cause de misère qui ne cesse d'agir même pendant la paix.

Nous croyons, en effet, être arrivés à un certain progrès par la formation d'armées permanentes destinées à exercer exclusivement la fonction militaire. Voyons un peu quelles sont les conséquences de cet établissement au point de vue purement économique.

Lorsqu'un homme a tiré un mètre de pierre de la carrière, — bâti un bout de mur, — écrit quelques pages d'un livre, — enseigné quelque art ou quelque science, — représenté un drame, — voituré des ballots de toile, il a ce que l'on appelle vulgairement et très-justement *gagné sa journée*; il reçoit un salaire dont la valeur représente la somme de travail qu'il a faite.

En même temps qu'il travaille et produit, il consomme et détruit.

S'il produit plus qu'il ne consomme, l'excédant du prix de sa journée est *ce qu'il met de côté;* c'est son épargne, épargne qui vient s'ajouter à la richesse publique, bien que le signe représentatif en reste entre ses mains pour être échangé au besoin contre quelque autre produit.

S'il ne produit rien au delà de sa consommation, s'il ne fait que *gagner sa vie,* il est au pair vis-à-vis de la société; il n'augmente ni ne diminue la richesse publique : économiquement, il est comme s'il n'était pas.

Si enfin il consomme sans produire ou plus qu'il ne produit, s'il reçoit ses moyens d'existence à titre gratuit, ce qui est vivre d'aumône ou de vol, il est *à charge* à la famille, il diminue sa richesse.

Or, l'homme adulte, bien portant, d'une intelligence ordinaire peut chaque jour faire une quantité de travail dont la valeur, estimée en argent, n'est pas en moyenne inférieure à cinq francs, somme dont la moitié

étant affectée à sa nourriture, son logement, son entretien, l'autre moitié viendra s'ajouter au capital social, à la richesse publique.

Lors donc que cinq cent mille hommes adultes, bien portants, d'une intelligence ordinaire vivent sans travailler, sans rien produire, la société ne reçoit pas l'accroissement de richesse auquel elle a droit de prétendre et qui s'élève à un million deux cent cinquante mille francs par jour.

De plus, ces hommes consommant sans produire, la société dépense gratuitement chaque jour et pour chacun d'eux deux francs cinquante centimes, ce qui lui cause une perte journalière de un million deux cent cinquante mille francs.

Une armée de cinq cent mille hommes coûte donc en réalité à la société deux millions cinq cent mille francs par jour, c'est-à-dire plus de neuf cent quatorze millions chaque année, abstraction faite des chevaux, voitures, fers, bronzes, bois et bâtiments, improductifs comme les hommes choisis dont on forme une armée.

Mais il n'est pas juste de dire que l'armée soit une force improductive : au dedans elle produit la sécurité; au dehors elle assure l'indépendance du territoire; elle soutient au loin les droits de l'État, elle fait régner l'ordre, elle procure la gloire, et paye ainsi de son repos, de ses sueurs, de son sang le chétif salaire qu'on lui accorde; c'est à l'armée enfin que l'on doit de se reposer en paix quand la guerre est terminée.

Je ne nie pas qu'une force armée ne soit utile pour maintenir la sécurité dans les rues et sur les grandes routes; mais sous ce rapport les sergents de ville et les gendarmes me semblent plus que suffisants, et encore n'est-il pas vrai que, dans ces moments de crise où il n'y a plus ni police ni force armée, les propriétés et les personnes sont plus en sûreté que jamais dans nos villes? Interrogez les archives des préfectures, elles vous diront que jamais il ne se commet moins de vols que lorsque le peuple fait sa police et se garde lui-même.

L'indépendance du territoire.— La France n'avait point d'armée, mais seulement des troupes de volontaires, lorsqu'en 1792 elle repoussa l'Allemagne coalisée. Elle se glorifiait, au contraire de la plus brave armée du monde quand en 1814 et 1815 elle subit par deux fois l'invasion étrangère. Ce n'est pas une armée, ce sont de simples citoyens qui ont chassé de l'Espagne les premiers soldats de l'Europe. Pour défendre son pays, on a besoin de cadres pour recevoir les hommes de bonne volonté, qui ne feront jamais défaut tant que la nation vaudra la peine qu'on la défende. Pour soutenir la guerre chez soi, on n'a que faire d'armée permanente; et, si vous voulez la porter au dehors, vous n'avez droit qu'à la malédiction du ciel et des hommes.

La gloire, veut-on savoir ce qu'elle coûte? Il y a sur la place Vendôme une colonne avec une statue qui s'élève à plus de quarante mètres. Hé bien! si les cadavres de tous ceux qui sont morts pour qu'on pût élever ce trophée glorieux étaient couchés côte à côte sur tout le sol de la place, comme ils le sont dans la fosse commune, ils formeraient une pyramide qui monterait bien plus haut que la colonne, et la statue aurait cent vingt mètres de cadavres par-dessus la tête.

Nous avons dit quelles sont les conséquences économiques de l'établissement d'armées permanentes sans lesquelles il ne saurait y avoir de guerre en Europe. Plus de deux millions d'hommes, quelque cent mille chevaux qui consomment sans produire et en pleine paix appauvrissent ainsi la société européenne de plus de vingt millions de francs par jour, sans que l'on tienne compte ici de la perte de travail résultant des morts et des blessures en temps de guerre. « La guerre, dit J. B. Say avec grande raison, coûte plus que ses frais, elle coûte tout ce quelle empêche de gagner. »

Tels sont les résultats au point de vue économique. Nous ne nous étendrons pas sur les résultats moraux et politiques; il suffit à chacun d'interroger sa conscience et de regarder autour de soi pour les saisir et les voir. Tel homme d'une probité scrupuleuse tant qu'il reste parmi les siens ne fait nulle difficulté de pendre au cou de sa mère ou de sa sœur des bijoux qu'en pays ennemi il a volés ou achetés d'un soldat voleur. Il revient chez lui avec des habitudes de violence, avec le mépris de la liberté et de la vie humaine, façonné aux lois exceptionnelles sans lesquelles une armée ne saurait être, et enfin à faire taire sa raison comme celle des autres devant la force. Il rapporte ce dogme de l'obéissance passive qui efface toute différence morale entre le cloître et la caserne. Sauf des exceptions d'autant plus honorables qu'elles sont plus rares, le soldat ne croit qu'à la force; il n'a d'autre évangile que sa consigne; et, quand on le voit couvert de dorures et de rubans, qu'on l'entend raconter des scènes de meurtre, le cœur des populations se pervertit et se laisse attirer peu à peu au culte de la force; on admire les richesses qu'il a rapportées; on s'incline devant la haute fortune des généraux et des fournisseurs d'armée; on finit par n'avoir plus de dieux que le sabre et l'argent; et, s'il se trouve alors quelque homme qui veuille traiter sa patrie comme les pays conquis, les instruments sont tout prêts; les populations s'affaissent, et la patrie n'est plus.

Jules Bastide.

GUERRE (Matériel de). Un matériel de guerre se compose principalement de bouches à feu, de fusils et pistolets, de projectiles, de poudre, de voitures, d'appareils destinés à faciliter le passage des rivières et d'armes blanches offensives et défensives. Ces divers objets se fabriquent ordinairement, chez nous, dans les arsenaux du gouvernement, sous la direction du service de l'artillerie.

Les bouches à feu ont généralement pour objet de lancer, avec une grande vitesse, des projectiles d'un poids considérable et capables, par suite, de renverser les obstacles qu'ils rencontrent à de grandes distances. Il y en a de deux espèces principales : les canons, qui sont destinés à lancer des projectiles pleins, et les obusiers et mortiers, qui servent à projeter des projectiles creux, chargés de poudre, qui éclatent à l'extrémité de leur course. Parmi les canons et les obusiers, il y en a qui sont établis pour être employés en campagne, et d'autres, au contraire, qui ne peuvent servir que dans la guerre de siége. Voici d'où résulte cette différence :

L'objet principal qu'on se propose dans le tir des projectiles est une grande vitesse initiale, puisque c'est d'elle que dépend la portée. Or, cet objet peut être réalisé par deux moyens différents : soit en donnant aux pièces une longueur convenable, l'augmentation de cette dimension augmentant nécessairement l'action des gaz en leur permettant de détendre plus longtemps ; soit en augmentant leur charge de poudre. Mais en donnant aux pièces une grande longueur on augmente leur poids et on les rend par suite peu transportables; d'un autre côté, si pour les alléger on diminue leurs dimensions, il faut se résigner à une plus forte consommation de poudre. Mais il y a un cas où la mobilité des pièces est la condition essentielle, c'est celui de la guerre en campagne. On a donc, pour ce cas, des pièces courtes et d'un petit calibre, qu'on appelle pièces de campagne. Dans un autre, au contraire, il importe de produire de grands effets en consommant le moins de poudre possible; c'est celui de la guerre de siége, pour lequel on emploie des pièces longues et de forts calibres, qu'on appelle pièces de siége, de place ou de position.

Les canons, dont les projectiles doivent arriver à leur but avec une très-grande vitesse, ont toujours la plus grande longueur possible ; mais il n'en est pas de même des obusiers, qui se tirent ordinairement sous un angle plus ou moins fort, et dont par conséquent les projectiles peuvent être tirés avec une vitesse initiale moindre. Leur longueur est donc toujours très-courte comparativement à celle des canons. Il en est de même des mortiers, dont l'âme est à peine plus longue que le diamètre des bombes qu'ils lancent. Jusque dans ces derniers temps, l'artillerie de campagne s'est composée, chez nous, de canons de 8 et de 12 et d'obusiers au calibre des pièces de 24 et de 6 pouces. On y essaye maintenant un système qui consisterait à ne plus employer que des pièces mixtes d'un seul calibre, pouvant également lancer des boulets et des obus. Ce système présenterait certainement de grands avantages sous le rapport de la simplicité, qui est évidemment une condition essentielle pour un matériel de guerre; mais il ne saurait être que désavantageux sous celui de la portée et de la justesse du tir des pièces lorsqu'elles seront employées à lancer des projectiles pleins. Quant à l'artillerie de siége, elle se compose de pièces de 16 et de 24, d'obusiers de 8 pouces et de mortiers de divers calibres.

Les fig. 1 et 2 (planche 6, Art militaire) représentent un canon fait sur le modèle adopté chez nous. La fig. 1 le montre en plan, et la fig. 2 debout. La fig. 7 représente un obusier, la fig. 5 un mortier et la fig. 3 un canon obusier. Les lignes pointillées des fig. 1, 3, 6 et 7 indiquent une assez grande différence dans l'âme des différentes espèces de bouches à feu. En effet, dans le canon l'âme conserve un même diamètre depuis le commencement jusqu'au fond, tandis que dans l'obusier et le mortier elle se termine par une capacité d'un plus petit diamètre, nommée chambre, qui sert à placer la charge de poudre. Cette capacité d'un plus petit diamètre existe également dans le canon obusier (fig. 3), qui est destiné à remplir alternativement l'office du canon et de l'obusier proprement dits. Son objet est de faire occuper à la charge un emplacement plus en rapport avec le poids du projectile, lequel, étant creux, exige une âme d'un diamètre trop grand pour que la charge y ait la longueur voulue.

La fig. 8 montre une pièce de canon de campagne montée sur son affût, la fig. 11 une pièce de siége placée également sur son affût et la fig. 9 la même pièce de siége montée sur un affût de place ou de côte. La fig. 6 représente un mortier placé sur son affût, à peu près dans la position où l'on tire ordinairement cette espèce de pièces.

Les affûts de campagne et de siége se font toujours en bois. On a cherché, dans ces dernières années, à les établir en fer ou en fonte; mais il a fallu renoncer à l'emploi de ces métaux, parce que leurs éclats eussent été trop dangereux pour les artilleurs dont les pièces auraient été atteintes par les boulets ennemis. Ils sont chez nous extrêmement simples; car ils ne se composent, en plus des roues et de l'essieu, que de trois pièces, savoir : deux *flasques* qui reposent sur l'essieu et sur les-

quelles est immédiatement portée la bouche à feu au moyen de deux logements ou *encastrements* qui reçoivent les tourillons, et d'une *flèche* que les flasques embrassent à la hauteur de la culasse. En ce point est la vis de pointage, destinée à donner facilement à l'âme de la bouche à feu une inclinaison convenable.

L'artillerie de campagne et l'artillerie de siége n'ont chacune que deux espèces d'affûts pour les diverses pièces dont elles se composent. Ainsi les pièces de 8 et l'obusier du calibre de la pièce de 24 se placent indifféremment sur le même affût. Il en est de même de la pièce de 12 et de l'obusier de 6, et de la pièce de 24 et de l'obusier de 8 pouces. Il n'y a que la pièce de 16 qui ait un affût particulier; encore ne diffère-t-il de celui de la pièce de 24 que par ses dimensions, qui sont nécessairement plus faibles. Ces divers affûts s'unissent à un avant-train, avec lequel ils forment une voiture complète à quatre roues; dans l'artillerie de campagne c'est au moyen d'un crochet fixé derrière l'avant-train et qui entre dans un œil en fer par lequel se termine la flèche de la bouche à feu. Lorsqu'il s'agit de tirer celle-ci, on détache l'affût de son avant-train, et l'on a d'un côté l'avant-train, voiture à deux roues, et de l'autre l'affût reposant à terre par trois points : ses deux roues et l'extrémité de sa flèche (fig. 8). Pour que l'accrochage de l'avant-train et de l'affût soit facile, on donne peu de hauteur à l'articulation qui les réunit, on rend l'œil de l'un et le crochet de l'autre très-visibles, et on a soin de placer le centre de gravité de tout le système de manière que la flèche puisse être aisément soulevée par deux hommes; cette manœuvre est d'ailleurs facilitée par deux poignées en fer, placées de chaque côté de la flèche et que l'on peut voir sur la figure 8. Malgré ces précautions, l'opération d'attacher l'affût à l'avant-train pouvant, dans certains cas, paraître trop longue, on les réunit alors au moyen d'une corde ou prolonge, qui est toujours roulée à l'avance autour de la flèche, qui permet de les laisser liés l'un à l'autre pendant le tir, et, par suite, de manœuvrer au galop avec la pièce en état de tirer. Autrefois les affûts de campagne se composaient de deux flasques qui avaient la même longueur que la flèche des affûts actuels et qui étaient réunies par des traverses; mais cette disposition, qui caractérise les affûts de Gribeauval, était loin de valoir le système actuel, lequel, se terminant par une seule pièce de peu de largeur, satisfait, quoique avec des roues d'égal diamètre à l'avant-train et à l'arrière-train, à toutes les conditions de roulage et de tournant nécessaires au service. La position du crochet, qui sert de cheville ouvrière à l'arrière du premier essieu, donne d'ailleurs une indépendance complète aux deux trains, condition indispensable à la mobilité de tout véhicule appartenant à l'artillerie de campagne. Toutes les voitures de cette artillerie doivent d'ailleurs être établies sur un seul modèle. Cette règle est de rigueur, afin qu'il soit plus facile de se procurer des pièces de rechange pour remplacer celles qui viennent à manquer; elle est d'ailleurs observée avec soin pour tous les diverses appareils qui constituent le matériel de guerre.

Les affûts des pièces de siége se composent, comme ceux des pièces de campagne, d'un affût proprement dit et d'un avant-train, réunis au moyen d'une cheville ouvrière qui traverse la flèche de l'affût, cette disposition étant possible pour ces pièces, puisqu'elles ne sont pas, comme les équipages de campagne, exposées à parcourir des terrains très-accidentés. Elle a d'ailleurs un avantage sur celle qui est adoptée pour ceux-là, c'est de fournir au timon de l'avant-train un contre-appui qui l'empêche d'obéir à toutes les secousses de la voiture, lesquelles fatiguent les chevaux à tel point qu'on ne peut pas attacher à l'extrémité du timon une *volée* pour les attelages de devant, qu'on est obligé de faire tirer directement sur les chevaux de derrière, ce qui est le mode le plus vicieux pour utiliser leur effort. Les affûts des pièces de siége ont aussi leurs quatre roues du même diamètre. Ce diamètre est chez nous de 1^m 55.

Les bouches à feu employées pour la défense des places sont ordinairement placées sur des affûts de siége, du moins lorsqu'on veut les faire tirer par des embrasures. Mais comme les embrasures ont des inconvénients, comme, par exemple, de ne pas assez garantir les artilleurs et de trop limiter le champ du tir, on dispose quelquefois ces pièces de manière à pouvoir tirer par-dessus le parapet. Il faut alors un affût d'une autre forme que ceux que nous avons décrits, et que l'on connaît sous le nom d'affût de place. C'est celui que représente la figure 9 de la planche 6. Cet affût remplit parfaitement ses deux conditions principales, qui sont d'élever la pièce très-haut et de lui donner un champ de tir très-large. Il se compose de l'affût proprement dit et de deux châssis désignés sous les noms de petit et de grand châssis.

L'affût proprement dit consiste en deux flasques qui se composent chacun d'un montant légèrement incliné et d'un arc-boutant dont l'ensemble figure une espèce de V renversé. Son essieu, qui est en bois, est armé de deux roues de 1^m 10 de diamètre, qui permettent de le transporter d'une place à une autre le long du parapet d'autant plus

facilement qu'au moyen d'un œil par lequel il se termine on peut, en l'attachant à un avant-train, en faire une voiture à quatre roues. Il repose, pendant le tir, sur le grand châssis, comme on le voit sur la figure, par l'extrémité des arcs-boutants des flasques et par les moyeux de ses roues, qui, étant en fonte, constituent eux-mêmes de petites roues à l'aide desquelles il est facile de le faire avancer ou reculer sur le grand châssis. Ce dernier se compose de trois pièces longitudinales, réunies par deux entretoises et servant, celle du milieu à donner la direction à la bouche à feu, et celles des côtés à supporter l'affût, comme nous l'avons vu ; aussi ces dernières sont-elles terminées à chaque bout par des taquets destinés à arrêter la marche de l'affût, soit dans le mouvement de recul, soit dans la mise en batterie. Quant au petit châssis, il sert en quelque sorte de fondation à tout le système. Il consiste en un plateau circulaire destiné à faciliter le roulement de deux roulettes qui supportent la queue du grand châssis et en deux semelles placées sous la tête de ce dernier et auxquelles est fixée une cheville ouvrière qui lui sert de pivot lorsqu'on pousse la queue du grand châssis à droite ou à gauche, soit qu'on veuille diriger le canon à gauche ou à droite.

Les affûts des mortiers se font entièrement en fonte. Ils n'ont pas de roues, et il faut par conséquent une voiture pour les transporter eux et leurs pièces. Ils se placent à terre, sur un plancher solide formé de lambourdes très-épaisses. Comme leurs pièces tirent toujours derrière un épaulement et sous un très-grand angle (45 degrés), ils peuvent n'avoir que peu de hauteur, ce qui est très-commode eu égard au poids des bombes, lequel est toujours très-considérable. Ils se composent de deux flasques très-lourdes, réunies l'une à l'autre au moyen de plusieurs entretoises. La fig. 10 représente un de ces affûts vu de côté. Aux deux bouts de chaque flasque se trouvent des chevilles en fer, qui ont une saillie de 10 à 15 centimètres et à l'aide desquelles on peut, au moyen de leviers, donner la direction au mortier.

La fig. 12 (planche 6) représente un caisson, tel que ceux qui servent à transporter les munitions de l'artillerie de campagne et qui accompagnent toujours les pièces. Il se compose d'un avant-train et d'un arrière-train indépendants. Il porte trois coffres dont les couvercles sont disposés en forme de bancs, afin que les artilleurs puissent s'y asseoir pendant les manœuvres au galop. Son avant-train est le même que celui des affûts des pièces.

Les bouches à feu se sont faites jusqu'à présent en bronze ou en fonte, quoique ces deux métaux présentent d'assez grands inconvénients. En effet, pour qu'un métal soit propre à la fabrication des canons il faut qu'il ne soit pas trop cher et qu'il joigne une ténacité très-grande à beaucoup de dureté, une grande ténacité pour que, sans exiger des dimensions énormes, il puisse résister aux pressions engendrées par l'expansion des gaz, et beaucoup de dureté pour que les pièces ne soient pas trop vite détériorées par l'action intérieure des mêmes gaz et surtout par les chocs des projectiles dans l'âme. Or, si le bronze a une certaine ténacité (on sait par l'expérience que la pression nécessaire pour en déterminer la rupture est de 2,600 atmosphères par centimètre carré), il ne présente que très-peu de dureté ; il est d'ailleurs d'un prix très-élevé. Quant à la fonte, elle est très-dure ; mais elle a moitié moins de ténacité que le bronze, en sorte qu'on est obligé de donner des dimensions très-considérables et par suite un très-grand poids aux canons pour la fabrication desquels on l'emploie. Elle a de plus l'inconvénient, lorsqu'elle éclate, d'être projetée en morceaux qui peuvent blesser et même tuer les soldats. La plupart des autres métaux seraient d'ailleurs encore plus désavantageux que le bronze et la fonte, soit à cause de leur prix élevé, soit à cause de leur manque de ténacité et de dureté ; et il n'y a que le fer qui puisse remplacer ces deux derniers avec avantage. En effet, ce métal a beaucoup de ténacité (il faut une pression de 4,200 atmosphères par centimètre carré pour en déterminer la rupture) et une grande dureté ; en outre son prix est peu élevé. Toutefois il a aussi son inconvénient ; c'est que, comme il ne peut pas se fondre, il rend la fabrication des bouches à feu beaucoup plus difficile, et c'est cette difficulté qui a empêché jusqu'à présent de l'employer ; cependant, comme, par suite des immenses progrès que les arts mécaniques ont faits dans ces dernières années, il se trouve maintenant que cette difficulté est réduite à rien, il y a lieu de croire qu'il sera avant peu le seul métal dont on se servira pour cet usage. Chez nous les pièces de campagne et de siége sont toutes en bronze, la fonte n'étant employée que pour la fabrication des canons destinés à la marine. Il en est de même dans les autres États, excepté toutefois chez les Suédois, qui, se confiant dans l'excellence de leur fonte de fer et contraints d'ailleurs par l'économie, l'ont adoptée pour toute leur artillerie.

Le moulage des canons a été décrit à l'article FONDERIES. Nous n'avons donc plus à nous en occuper ici. Il se fait de la même manière pour les canons en fonte et pour les canons en bronze.

La grande difficulté de la fabrication des canons en bronze consiste dans l'impossibilité presque absolue où l'on se trouve toujours d'empêcher l'oxydation de l'étain, ce qui est un obstacle pour arriver à obtenir le titre voulu du bronze, et dans la nécessité de produire un alliage de cuivre et d'étain homogène, ce qui est indispensable pour empêcher la formation, par places, d'alliages d'étain fusibles à la température engendrée par l'explosion de la poudre. On peut parer à la trop facile oxydation de l'étain en forçant un peu la dose de ce métal, et surtout en faisant en sorte qu'il ne soit touché, dans le fourneau à réverbère (c'est dans cette espèce de fourneau que la fusion s'opère), que par des flammes désoxydantes; quant au mélange exact des deux métaux, il n'est possible d'en approcher qu'en brassant convenablement les matières avant la coulée et en employant non-seulement des métaux neufs, mais, pour la majeure partie, des alliages déjà formés. Le compte, dans nos arsenaux, s'établit comme il suit, en tenant compte des déchets; pour 100 kilogr. de bouches à feu entièrement terminées on emploie :

22,20 de cuivre neuf,
3,30 d'étain neuf,
80,40 de vieilles pièces,
116,20 de débris de fabrication,
222,10 de bronze mis en fonte.

On coule toujours huit ou dix canons à la fois. On emplit leurs moules au moyen de canaux qui amènent le bronze fondu du fourneau aux moules. Comme ils se coulent debout, il est indispensable de les couler en siphon, procédé qui consiste à faire arriver le bronze dans le moule par sa partie inférieure. C'est le meilleur, puisqu'il permet au métal d'arriver tranquillement dans le moule en chassant l'air devant lui.

Les canons se coulent toujours avec un surcroît de longueur, appelé *masselotte*, dont le but est, 1° de fournir au retrait que prend le métal fluide en se solidifiant ; 2° de remplacer le métal qu'absorbent les terres et celui qui est employé à remplir l'excès de capacité produit par l'élargissement graduel des moules ; 3° de retarder le refroidissement dans la partie supérieure de la bouche à feu, ce qui rend le tassement du métal plus régulier ; 4° de recevoir les gaz et les corps étrangers que leur légèreté spécifique force à s'élever.

Les bouches à feu se coulaient autrefois avec un noyau un peu plus petit que l'âme qu'elles devaient avoir et qui servait en quelque sorte à ébaucher cette dernière ; mais il paraît qu'on ne pouvait pas, par ce procédé, obtenir la perfection de calibre qui est nécessaire. On y a donc renoncé, et aujourd'hui on les coule pleines, l'âme s'y faisant ensuite entièrement à l'aide de machines à forer, dont les outils qui ne font que s'enfoncer dans la pièce (c'est cette dernière qui tourne) augmentent successivement de diamètre jusqu'au dernier, qui a exactement le calibre de la bouche à feu. Quant à l'extérieur de la pièce, il se fait au moyen du tour, et de la ciselure pour les parties qui ne peuvent pas être tournées.

La figure qui est en haut de la planche 5 (Art militaire) représente le fusil de munition de l'infanterie française tel qu'il était avant l'adoption des armes à percussion, les seules qui soient employées maintenant chez nous. La figure qui se trouve sous la crosse du même fusil montre la disposition de sa culasse ; sous cette dernière on voit sa batterie et un peu plus à droite sa baïonnette, la pièce qui sert à la fixer au canon du fusil et la batterie des nouvelles armes à percussion. A la droite de la planche on remarque le pistolet de cavalerie légère, et en dessous une figure qui a pour objet de montrer comment les batteries à piston sont disposées dans les nouvelles armes. Les fusils et les pistolets de l'armée sont faits chez nous dans des établissements appelés *manufactures d'armes* qui appartiennent à des entrepreneurs, mais sont surveillés par le service de l'artillerie, dont les nombreux contrôleurs ont pour mission de ne recevoir que les pièces bien exécutées, avec de bons matériaux et suivant un calibre unique, condition indispensable pour obtenir la parfaite uniformité si nécessaire dans un matériel comme celui de la guerre. La fabrication des armes à feu ayant été décrite à l'article Arquebusier, nous y renverrons le lecteur pour ce qui le concerne, ainsi qu'à l'article Fusil, où ces différentes espèces d'armes ont été décrites.

Les projectiles dont on se sert avec les fusils sont toujours en plomb, ce métal présentant plusieurs avantages pour cet usage sur les autres métaux. Ainsi d'abord il est d'un prix peu élevé, il offre de grandes facilités pour la fabrication et il a une densité considérable, ce qui est une qualité essentielle, puisque l'effet des projectiles est toujours en raison de leur densité. De plus, comme il est très-mou, il offre beaucoup de facilité pour le forcement des balles dans le tir des fusils carabinés. Cette dernière propriété toutefois est cause qu'il ne peut pas être employé dans l'artillerie, où il faut, de toute nécessité, des projectiles très-durs pour pouvoir détruire les obstacles, souvent très-résistants, qu'elle a à abattre et contre lesquels le plomb s'aplatirait sans produire d'effet. Aussi les projectiles de l'artillerie ne se font-ils jamais qu'en fonte de fer, matière qui offre les avanta-

ges d'être d'un faible prix, de présenter une grande dureté et d'éclater facilement en un très-grand nombre de morceaux, qualité précieuse pour les projectiles creux, qui produisent généralement d'autant plus d'effet qu'ils sont réduits en un nombre d'éclats plus considérable. La forme des balles des fusils a été ronde jusqu'à présent; mais il est probable que, maintenant que l'usage des fusils carabinés à balle forcée tend à devenir général, la forme cylindro-conique ne tardera pas à être la seule employée. C'est effectivement la plus rationnelle, puisque c'est celle à laquelle l'air offre le moins de résistance et celle qui donne, par conséquent, les plus grandes portées. Mais, pour qu'elle produise son effet, i faut que la balle chemine exactement suivant la direction de son grand axe, ce qui ne peut être obtenu que par le tir à balle forcée dans des canons carabinés. Lorsque cette dernière condition ne peut pas être satisfaite, la forme ronde est plus avantageuse, et c'est ce qui est cause que les projectiles de l'artillerie, qui ont toujours été ronds jusqu'à ce jour, ne pourront jamais avoir d'autre forme. Ces derniers sont de trois espèces, les projectiles pleins, les projectiles creux et les projectiles formés par la réunion d'un grand nombre de projectiles d'un petit calibre.

Les projectiles pleins, ou boulets, sont de même diamètre que l'âme de la pièce, sauf une petite différence en moins qu'on est obligé de tolérer en raison des imperfections de la fabrication. Ils se coulent dans des moules en sable vert, formés de deux pièces. Aussitôt que leur jet est solidifié, c'est-à-dire deux minutes après la coulée pour ceux de 24 et de 16, une minute et demie pour ceux de 12, et une minute pour ceux de 8 et de 4, on retourne le moule sans dessus dessous de manière à placer le jet par dessous, ce qui a pour objet, en renversant le sens du tassement, de ramener la soufflure vers le centre et par suite de prévenir le ravalement que le retrait produirait infailliblement vers le jet. On laisse ensuite les boulets se refroidir dans le moule pendant deux heures. Après ce laps de temps on les sort du sable, et l'ébarbeur casse les jets et les bavures de la coulure; puis il rabat avec un marteau à main toutes les proéminences qui peuvent y être restées. Ensuite il essaye quelques boulets avec la lunette, afin de signaler aux mouleurs les défauts dans le calibre auxquels ils peuvent donner lieu, soit en serrant trop le sable, soit en le serrant trop peu. Il ne reste plus alors qu'à polir les boulets, opération qui a pour objet de les arrondir parfaitement et de les éprouver; car le choc fait casser tous ceux qui sont d'une mauvaise fonte. Le polissage des boulets consiste à les porter au rouge et à les battre ensuite sur toute leur surface en laissant tomber en même temps sur eux un mince filet d'eau. La fonte qu'on emploie pour cette fabrication est la fonte truitée. C'est une variété intermédiaire entre la fonte blanche et la fonte grise.

Les projectiles creux sont de trois espèces : les grenades, qui sont assez petites pour pouvoir être projetées à la main; les obus, qui sont d'une dimension moyenne et qui se lancent horizontalement, ou sous un très-petit angle, avec l'obusier; et les bombes, qui sont les plus gros et qu'on lance sous l'angle de 45° avec le mortier. Le creux de ces projectiles est rempli de poudre destinée à les faire éclater. A cet effet l'espèce d'enveloppe sphérique dont ils se composent est percée d'un œil que l'on bouche avec une fusée consistant en un coin en bois chassé avec force. Elle sert à mettre le feu à la charge des projectiles lorsqu'ils ont atteint leur but. Le milieu de cette fusée forme un tube creux, qu'on emplit de pulvérin (poudre écrasée). Si le projectile est une grenade, on met le feu à cette poudre au moment où on le jette; si c'est une bombe, les gaz, en même temps qu'ils la chassent, mettent le feu à sa fusée dont la longueur est calculée de manière qu'elle ne le communique à la charge que lorsque le projectile est arrivé à l'extrémité de sa course.

Le nombre des éclats des projectiles creux dépend de leur charge : ainsi, par des expériences faites sur les obus du calibre de 24, on est arrivé à faire varier de six à vingt-quatre le nombre de leurs éclats, en faisant varier la charge d'une once à une livre.

Les projectiles creux se moulent aussi en sable vert, mais avec un noyau en terre ou en sable séché. On les coule avec le noyau suspendu. Les anneaux des bombes, lesquels sont en fer et servent à saisir le projectile pour le placer dans le mortier, sont fixés dans le moule avant la coulée. Les moules sont aussi retournés comme ceux des boulets lorsque la fonte commence à se solidifier. Ces projectiles ne sont pas rebattus : on se contente de les ébarber, d'abattre à la lime toutes les parties saillantes et d'aléser l'œil avec un alésoir pyramidal à quatre faces.

La fig. 5 (planche 6) montre une coupe faite par le milieu d'une bombe. Le renflement qu'elle indique, vers l'intérieur dans la partie qui est opposée à l'œil, a pour objet de donner au projectile toute la solidité nécessaire pour ne pas se briser en tombant sur le but vers lequel il a été lancé.

Les projectiles en fonte se font ordinairement, chez nous, dans des établissements métallurgiques dont les produits sont connus et dont les propriétaires passent à cet effet des marchés avec le service de l'artillerie.

Les projectiles formés par la réunion de

projectiles d'un petit calibre et qui ne servent que pour le tir à mitraille se composent d'un cylindre en tôle, du diamètre de la pièce, fermé à ses extrémités par des plaques de fer, et rempli à l'intérieur de balles en fonte ou en fer forgé. Lorsque l'on tire ces projectiles, le culot en fer placé près de la poudre prend une vitesse supérieure à celle du cylindre, désorganise ce dernier, et il se forme un cône de balles qui produit des effets très-meurtriers à trois cents mètres, distance la plus avantageuse pour le tir de la mitraille, qui a toujours une portée bien inférieure à celle des boulets.

La poudre se fabrique chez nous dans des poudrières dirigées par des officiers d'artillerie et qui ont le privilége de la fabrication non-seulement de la poudre de guerre, mais encore de celle qui sert pour la chasse et dans les mines. (*Voy.* pour les procédés de fabrication l'article POUDRE.) Quant aux voitures de différents modèles qui servent à l'artillerie et à l'administration de la guerre, pour le service des subsistances, des ambulances, etc., elles sont fabriquées dans les arsenaux de l'Etat, celles qui servent à l'artillerie par des ouvriers de ce corps et celles qui servent à l'administration de la guerre par des soldats ouvriers, dirigés par le corps des équipages militaires.

Les appareils destinés au passage des rivières qu'emploie l'armée française sont des bateaux qui se transportent en campagne sur des voitures faites exprès. Ces bateaux se placent à une certaine distance les uns des autres dans le sens du courant; on les retient en place avec des ancres, et on les réunit par des poutrelles, sur lesquelles on établit un plancher solide. Les bateaux sont manœuvrés par une troupe spéciale, appelée *pontonniers*, qui forme le 15e régiment d'artillerie. Dans quelques États, notamment en Autriche, on emploie un système différent, qui se compose de chevalets que l'on place dans le fleuve comme nous y plaçons nos bateaux, et qu'on réunit par des poutrelles sur lesquelles on établit le tablier du pont. Ces chevalets sont formés chacun de trois parties seulement : le chapeau et deux pieds. Ils n'ont aucune stabilité propre par conséquent; mais ils en acquièrent, dans l'ensemble du système, à l'aide des poutrelles du tablier, qui les relient entre eux et aux points fixes qu'on trouve toujours sur les deux rives. Le chapeau, aux deux extrémités duquel sont pratiquées des ouvertures obliques pour laisser passer chacun des deux pieds, de manière qu'ils s'arc-boutent en quelque sorte, est rendu mobile par une chaîne de suspension fixée à la partie supérieure des deux pieds. Enfin des pieds de rechange de diverses longueurs, pourvus chacun de semelles qui leur assurent à volonté un point d'appui solide sur le fond des cours d'eau, ou par superposition successive sur le tablier même, permettent de donner au pont la hauteur qui est jugée nécessaire en raison de la profondeur des eaux ou de l'escarpement des rives. Ce système a un grand avantage sur le nôtre; c'est celui d'être plus léger et par suite plus facilement transportable.

Les armes blanches offensives et défensives se composent de sabres, de baïonnettes, de lances et de cuirasses. Ces diverses armes s'exécutent dans quelques-unes de nos manufactures d'armes, qui sont spécialement affectées à leur fabrication. Elles se font toutes avec de l'acier de cémentation raffiné, et sont légèrement trempées.

Le sabre qui est représenté le plus à gauche de la planche 5 est l'ancien briquet de notre infanterie. Les deux sabres qui sont représentés un peu plus à droite sont les modèles qui l'ont remplacé. Ils ont cet avantage qu'ils peuvent être adaptés à l'extrémité du canon d'un fusil, en sorte qu'ils peuvent servir également comme sabre et comme baïonnette. Les neuf figures qui se trouvent entre ces derniers et le modèle de cuirasse montrent les diverses espèces de sabres employées dans la cavalerie. Les trois premières, en commençant par le haut, représentent le sabre de notre grosse cavalerie (carabiniers et cuirassiers), savoir le sabre placé dans son fourreau, sa lame seule et sa poignée vue debout; les trois suivantes montrent le sabre de notre cavalerie de ligne (dragons et lanciers), détaillé de la même manière; enfin les trois autres font voir le sabre de la cavalerie légère. A la droite de la planche est figurée une cuirasse complète, telle qu'elle est assemblée sur les épaules du soldat. A la partie inférieure se trouve une lance, comme celles dont sont pourvus nos régiments de lanciers.

CH. RENIER.

GUERRE. (MOYENS ACCESSOIRES DE DÉFENSE.) On entend par cette désignation l'emploi d'objets ou de petits ouvrages faciles à faire partout, ou qui se trouvent en approvisionnement à la suite des armées et par lesquels on cherche à retarder ou même à arrêter complétement la marche de l'ennemi dans l'attaque de la fortification, en le retenant le plus longtemps possible sous le feu de cette fortification. Ces objets ou petits ouvrages peuvent être fort variés et fort nombreux; on ne donne ici que ceux qui ont des noms particuliers sous lesquels ils sont généralement connus en fortification. (ART MILITAIRE. pl. 14).

1° *Abattis.*

On appelle abattis des branches d'arbres

de 4 à 5 mètres de longueur, juxtaposées sur terre ou entrelacées de manière à couvrir entièrement une bande de terrain enveloppant l'ouvrage dont on veut empêcher l'ennemi d'approcher. Ces branches ont au moins 0^{m} 15 de diamètre, elles sont dépouillées de leurs menus branchages, et le reste est aiguisé en pointes dirigées vers l'ennemi.

Ces tiges sont fortement rattachées au sol par des piquets recourbés; et, pour les couvrir contre le canon, on les appuie ordinairement à un petit glacis fait avec des terres prises sur la bande même du terrain où elles sont placées. L'emplacement qui leur convient le mieux est celui qui les soumet complétement aux feux des ouvrages; c'est ordinairement le terrain en avant des contrescarpes des ouvrages qui n'ont pas de chemins couverts.

2° *Chausse-Trappes.*

Une chausse-trappe est composée de quatre tiges en fer de $0^{m}10$ de longueur et terminée en pointe à une extrémité, par le gros bout: elles sont soudées en un point qu'on peut considérer comme le centre d'un tétraèdre aux angles duquel aboutirait chacune des pointes. Il en résulte que, de quelque manière qu'on la jette à terre, il y a toujours une pointe en l'air. On conçoit qu'un terrain couvert d'un nombre suffisant de chausse-trappes soit difficilement praticable. Comme d'ailleurs elles sont faciles à mettre en place et tout à fait à l'abri des dégradations du canon par leur petitesse, elles peuvent être d'une bonne défense dans beaucoup de circonstances, surtout contre la cavalerie.

3° *Chevaux de frise.*

Un cheval de frise consiste en une poutrelle de 0^{m} 15 à $0^{m}20$ de grosseur, équarrie sur quatre ou six faces, dont quatre opposées deux à deux sont percées de trous distants de 0^{m} 15 l'un de l'autre; dans ces trous sont passées des lames en bois de $0^{m}05$ de grosseur sur 3^{m} 00 de longueur et dont les bouts affilés sont garnis de fer. Ces lames introduites dans la poutrelle jusqu'en leur milieu y sont maintenues par des coins, s'il est nécessaire; en sorte que le cheval de frise repose toujours sur deux rangées de pointes et en présente deux autres dans sa partie supérieure.

La longueur de la poutrelle est de 3 à 4 mètres; l'une de ses extrémités porte un anneau et l'autre un bout de chaîne avec un crochet; par ce moyen on peut, avec un nombre suffisant de chevaux de frise, interdire à l'ennemi un passage tel que la gorge d'un ouvrage ou tout autre aboutissant à d'autres obstacles.

On peut aussi se servir d'un cheval de frise comme d'une bannière; dans ce cas, il a généralement 4^{m} de longueur et l'une de ses extrémités est fixée à un pivot, tandis que l'autre est armée d'une roulette qui permet de le manœuvrer aisément.

4° *Fougasses.*

Les *Fougasses* sont des espèces de mines, et par conséquent d'un usage peu commode dans la guerre de campagne, parce qu'outre que leur construction exige une certaine précision il convient que la poudre n'y soit pas mise trop longtemps d'avance et que le feu y soit communiqué à point nommé. Cependant les fougasses pierriers, étant d'une construction fort simple et d'une assez grande portée, peuvent être utilement employées dans quelque circonstances.

Elles consistent en un plateau de 1 mètre carré environ de surface sur 0^{m} 10 d'épaisseur et posant contre un fourneau de 25 kilogrammes de poudre placée à 1^{m} 80 de profondeur au fond d'un entonnoir conique creusé dans le sol et dont l'axe fait avec l'horizon un angle de 26° 1/2. Le fourneau communique, au moyen d'un auget, avec le point d'où l'on veut mettre le feu.

Le plateau, étant placé perpendiculairement à l'axe de l'entonnoir, peut être recouvert de 5 mètres cubes de pierre, qui, au moment de l'explosion, sont lancées en avant, de manière à couvrir un espace de 55^{m} de longueur sur 65^{m} de largeur.

5° *Palissades.*

Les *palissades* sont des bûches triangulaires de 0^{m} 15 à 0^{m} 18 de côté et dont la longueur varie de 2^{m} 50 à 4^{m} 40 suivant l'usage auquel elles sont destinées; généralement on les emploie pour fermetures.

Pour cela, après avoir aiguisé une de leurs extrémités, on enterre l'autre, verticalement d'un mètre environ de profondeur en les alignant intérieurement sur une de leurs faces et en les plaçant à 6 ou 7 centimètres de distance l'une de l'autre. Pour les maintenir dans leur partie supérieure, on les relie par un liteau de 0^{m} 10 sur 0^{m} 05 d'équarrissage, sur lequel elles sont fixées chacune par une cheville placée à 0^{m} 50 au-dessous de leurs pointes, qui doivent se trouver toutes à égale hauteur au-dessus du sol.

Pour que cette clôture soit efficace, il faut qu'elle soit dirigée de manière à retenir l'ennemi sous le feu des retranchements et qu'elle ne masque pas ce feu; qu'elle soit couverte contre celui de l'ennemi et qu'il ne puisse l'aborder facilement pour la couper. L'emplacement qui convient le mieux est le pied du talon de la contrescarpe ou celui du talon intérieur du parapet du chemin couvert.

Dans cette dernière position, les défenseurs placés immédiatement derrière doivent pouvoir faire feu; c'est pourquoi les palissades ont ordinairement 2m 50 de longueur, et le liteau se trouve placé à 1m 30 au-dessus de la banquette. Le sommet des palissades dépasse la crête du chemin couvert de 0m 30, et en est éloigné de 0m 50.

Souvent un palissadement est employé pour fermer la gorge d'un ouvrage, et on lui donne alors une forme défensive telle que celle d'un front bastionné ou toute autre appropriée à la localité; alors il est garni intérieurement d'une banquette et précédé d'un fossé, sur lequel on ménage une chaussée devant la barrière de sortie.

On emploie aussi des palissades pour continuer le palissadement du chemin couvert dans les passages établis au bout des traverses; alors elles ont une longueur d'environ 4m.

6° *Fraises.*

On place aussi des palissades sur les talus d'escarpe pour empêcher l'ennemi de les franchir quand il est parvenu dans le fossé; elles prennent alors le nom de *fraises*, et, tout en satisfaisant aux conditions ci-dessus, il faut encore qu'elles soient posées de manière à ne pas arrêter les projectiles à main lancés contre lui. On les place alors sur la berme des escarpes avec une légère inclinaison du dedans au dehors et la pointe correspondant à peu près à l'aplomb du pied du talus d'escarpe. Pour les maintenir dans cette position, on les fixe sur deux liteaux enterrés dans le talus extérieur du parapet, l'un placé audessus d'elles, à leur extrémité, l'autre au-dessous, au bord de la berme.

7° *Palanque.*

Une *palanque* est encore une espèce de palissade ou plutôt une clôture en palissades jointives et disposées de manière à couvrir complétement les défenseurs : les bois ont 0m 35 d'épaisseur sur au moins 4m de longueur; on les pose verticalement, l'un contre l'autre, dans une tranchée de 0m 60 à 0m 80 de profondeur, au-dessous de laquelle on établit un remblai formant intérieurement une banquette de 1m 0 de haut sur 1m 0 de largeur avec talus intérieur très-doux et talus extérieur le plus roide possible; à 1m 25 au-dessus de la banquette, la palanque est percée de créneaux, distants entre eux d'environ 1m 30 et qu'elle dépasse de 1m 00. Les terres qui servent à faire les remblais dont il vient d'être parlé sont prises en avant des palanques en laissant une berme au pied de son talus extérieur, en sorte que les créneaux se trouvent à au moins 2m 50 du terrain extérieur et par conséquent ne sont pas abordables par l'ennemi.

8° *Piquets.*

Les *piquets* dont il s'agit ici ont 0m 50 à 0m 60 de longueur et s'enfoncent dans le sol à environ 0m 30 les uns des autres jusqu'à ce qu'ils ne le dépassent que de 0m 20 à 0m 30 et irrégulièrement; leur partie supérieure est ensuite aiguisée. Cet obstacle est facile à employer et d'un bon effet.

9° *Trous de loup.*

Les *trous de loup* sont des excavations faites dans le sol, d'une forme conique, dont le diamètre supérieur a 2m et le diamètre inférieur 0m80, avec une profondeur de 1m20; au milieu de son fond est placé un piquet de 1m 80 de longueur, qu'on enfonce de 0m 60 et dont la tête est aiguisée. Pour atteindre le but qu'on se propose et qui est de rendre le terrain impraticable, on les fait ordinairement sur trois rangs et en quinconce, de manière que les centres de trois trous voisins rapportés sur le terrain forment un triangle équilatéral dont le côté varie suivant la nature du sol et qui ordinairement est de 3m 20. Les terres des excavations sont relevées en talus dans leurs intervalles, quelles doivent remplir ainsi que le représente la figure.

Colonel Deniéport.

GUERRE (Dépôt de la). Sous cette dénomination sont compris les différents bureaux d'archives du ministère de la guerre à Paris. Ce dépôt, dirigé depuis sa création par des officiers d'un haut mérite, absorbant les actes, les correspondances, les mémoires, les travaux graphiques et toutes les pièces officielles de l'administration militaire et des armées de la France depuis le règne de Louis XIV, offre aux études historiques d'innombrables ressources, en même temps qu'il a sans cesse, notamment lors des premières guerres de la république, rendu au pays de signalés services grâce à l'abondance des renseignements qu'il renferme sur les forces de l'Europe entière.

Ce fut en 1688, au moment où Louis XIV allait attaquer l'Angleterre et la Hollande, que le dépôt de la guerre fut créé sous l'inspiration et dans l'hôtel même de Louvois. On y réunit tous les papiers du département de ce ministre; puis, successivement, les correspondances originales des généraux et du gouvernement l'alimentèrent : le ministre lui-même en eut la direction immédiate. Ce n'étaient d'abord que des archives conservatrices, mais inertes, où l'on se contentait de déposer les pièces. Après la mort de Louvois, cet établissement, négligé par ses successeurs, fut relégué dans les greniers du château de Versailles. Il se grossissait néanmoins, de temps à autre, de pièces du ministère.

Vers la fin du règne de Louis XIV il fut transféré à Paris, à l'hôtel des Invalides. En 1720, des recherches qu'on fut obligé d'y faire pour les poursuites que le régent dirigeait contre les traitants amenèrent la découverte, pour ainsi dire, des richesses qu'il contenait. Dès lors six commis, à la tête desquels se trouvait un M. de La Faye, furent chargés de débrouiller ces matériaux et achevèrent le premier classement en 1733. Ce classement ne consista d'abord qu'à former des registres avec la correspondance des généraux, mise par ordre de dates et distinguée seulement par groupes de guerres. Chaque groupe fut subdivisé en deux parties, la première contenant les lettres des généraux, et la seconde les minutes ou originaux des réponses du roi et des ministres. Chamillart fit ajouter à chaque volume des sommaires de matières sous le titre d'*Avertissement*. Pour remplir les lacunes, on fit exécuter des copies dans d'autres collections, celle surtout des manuscrits de la Bibliothèque royale, et l'on donna aux registres où se trouvent ces copies le nom de *transcrits*.

Ce mouvement donné aux matériaux du dépôt et l'ordre renouvelé aux bureaux d'y verser sans lacune toute la correspondance de la cour et des généraux, ainsi que ce qui concernait le matériel du génie et de l'artillerie, firent juger cet établissement digne d'être dirigé par un officier général, et ce fut le maréchal de Maillebois qui en fut chargé. Il fut nommé en 1734 et remplacé en 1760 par le général de Vault. L'année suivante, en 1761, le dépôt fut transféré des Invalides à Versailles, où l'on avait élevé un nouvel hôtel pour y réunir tous les bureaux, jusque-là épars, du département de la guerre. M. de Vault mourut vers la fin de 1790, et le général Matthieu Dumas lui succéda.

La révolution grondait, et de toutes parts les établissements de l'ancien régime croulaient ou étaient menacés. Mais on songea à conserver le dépôt de la guerre ; il fut rapporté de Versailles à Paris vers la fin de 1791. Bientôt le nouveau système du gouvernement, la guerre déclarée à l'empereur d'Allemagne, l'embrasement prévu de toute l'Europe concoururent à donner une nouvelle importance à un établissement qui seul, au milieu du bouleversement général, avait conservé une collection précieuse de travaux militaires et topographiques exécutés sous la monarchie, des manuscrits de la plus haute importance et des renseignements de toute espèce sur les ressources des puissances déjà ennemies ou prêtes à le devenir. On sentit alors toute l'utilité dont il pouvait être; on crut devoir lui donner une nouvelle organisation : elle se trouve dans le règlement arrêté par le roi le 25 avril 1792, et que nous transcrirons ici, parce qu'il fait connaître d'une manière assez précise l'importance des collections et des travaux de l'établissement dont il s'agit ; parce qu'il a consacré, en la perfectionnant, l'organisation dont les principaux éléments existaient déjà et qu'il a longtemps servi de base aux fonctions et aux attributions du dépôt.

« Le dépôt général de la guerre, établi en 1688 par M. de Louvois, contient :

« 1° La correspondance des généraux et des ministres pendant nos dernières guerres, les détails les plus circonstanciés sur les mouvements de nos armées, les reconnaissances les plus étendues sur les pays où elles ont agi, le précis historique des campagnes de ce siècle et de la fin du siècle précédent, fondé sur les pièces originales ; enfin, partie des décisions importantes du gouvernement, relatives aux mouvements militaires ;

« 2° Les cartes de la plus grande partie de nos côtes et de nos frontières qui ont été levées ou par les officiers du génie ou par les ingénieurs géographes militaires, les dessins à la main des camps occupés par nos armées en Allemagne, une collection des principales cartes gravées de toutes les parties de l'Europe et un très-grand nombre de plans et de mémoires composés par les officiers de l'état-major de l'armée.

« L'officier de l'armée auquel le roi confiera la direction de cette riche collection doit en extraire tout ce que le temps et une expérience éclairée ont pu et pourront y rassembler de connaissances pour fournir au ministre, ou sur son ordre par écrit, toutes les pièces qui lui sont nécessaires pour tracer avec sûreté des plans de campagne, pour suivre les principales opérations de l'armée.

« Les mémoires, les plans et tous les objets appartenant au dépôt de la guerre et mis sous la garde du directeur général du dépôt ne pourront être confiés à qui que ce soit sans un ordre par écrit du ministre de la guerre. Ces mémoires, plans, etc., seront classés dans un inventaire raisonné, de manière à pouvoir être promptement communiqués au ministre ou, par ses ordres, à ceux auxquels ils pourraient être utiles pour le service de l'État, le ministre se réservant d'examiner ces objets, soit avec le directeur du dépôt de la guerre, soit avec toute autre personne qu'il jugera convenable, suivant les rapports qui y donneront lieu.

« Il sera procédé le plus tôt possible à un inventaire de tout ce qui existe dans le dépôt de la guerre ; un double sera déposé dans

les mains du directeur général, qui sera responsable de tout ce qui est confié à sa garde.

« Aucune pièce ne sortira du dépôt sans un reçu signé de la personne à laquelle le ministre aura ordonné de la remettre pour un temps déterminé; elle y sera ensuite exactement replacée, le ministre n'entendant pas se dispenser lui-même d'une formalité qui doit conserver le dépôt dans toute son intégrité.

« Les fonctions habituelles du directeur du dépôt de la guerre consisteront :

« 1° A analyser les mémoires militaires ainsi que les plans, cartes et reconnaissances existant au dépôt de la guerre sur chaque partie des côtes et des frontières;

« 2° A indiquer les pièces qu'il conviendra de refaire et à vérifier les parties qui restent à exécuter sur les différentes matières (c'est à lui, par conséquent, qu'il appartiendra de désigner au ministre les opérations topographiques ainsi que les observations militaires dont peuvent s'occuper les adjudants généraux de l'armée dans leurs divisions respectives, et à réunir ensuite les travaux de ces officiers pour compléter le tableau des reconnaissances militaires);

« 3° A calculer, sous les relations militaires, les avantages et les inconvénients de tous les changements de limites à accorder ou à proposer aux puissances étrangères, en les combinant avec le comité des fortifications ou le directeur du dépôt qui en dépend, sous les rapports de la défense des places;

« 4° A développer les vues militaires sur l'ouverture des routes, la direction des canaux, l'emplacement des ponts projetés sur les frontières en faveur du commerce, pour les rendre utiles ou les empêcher de devenir nuisibles aux dispositions de défense dont le pays est susceptible;

« 5° A classer toutes les pièces dans l'ordre le plus propre à l'instruction militaire sous tous les rapports.

« Ces fonctions doivent se concilier avec celles du directeur du dépôt des fortifications, pour fournir au ministre tous les moyens de lui faire connaître les rapports généraux et les circonstances locales des frontières où se rassemblent et où doivent se mouvoir nos armées, etc.

« Le ministre de la guerre tiendra la main à ce qu'on renvoie au dépôt de la guerre tous les plans, cartes, lettres et mémoires militaires des ministres, généraux, etc., aussitôt que l'usage ne lui en sera plus utile, et qu'ils y soient placés à demeure, pour y avoir recours suivant le besoin.

« LOUIS. »

« 25 avril 1792. »

Les ministères ayant été supprimés en l'an II, le dépôt de la guerre se trouva dans les attributions de la commission des travaux publics. Il était alors établi place Vendôme. Sa composition fut agrandie à raison de son importance; on y plaça des officiers instruits; le nombre des employés fut porté à trente-huit pour le travail intérieur, indépendamment de trente-six ingénieurs géographes répartis aux armées. Le montant des appointements du personnel, qui ne s'élevait qu'à soixante-huit mille francs en 1792, fut porté, en 1793, à cent vingt-huit mille six cents francs pour les employés, et pour les ingénieurs géographes à cent deux mille cinq cents.

En frimaire an IV (décembre 1795), lors du rétablissement du régime constitutionnel et de celui des ministères, le dépôt de la guerre fut replacé dans les attributions du ministère auquel il appartient naturellement. Les ressources que le gouvernement trouvait journellement dans cet établissement pour le service des armées, l'importance qu'acquéraient les matériaux qui devaient servir à l'histoire des guerres de la république, si pleines de jours mémorables, attirèrent plus particulièrement sur le dépôt l'attention du Directoire exécutif. Par un arrêté du 22 floréal an V (11 mai 1797), le Directoire lui avait donné une organisation qu'il étendit et compléta par un nouvel arrêté en date du 23 prairial an VII (1[er] juin 1799) et qui reproduit à peu près, quant aux attributions du dépôt et aux fonctions du directeur, les dispositions contenues dans le règlement du 25 avril 1792.

De 1802 à nos jours, les archives du dépôt de la guerre ont été, suivant les époques, un centre de travaux plus ou moins actifs; mais elles n'ont pas cessé de grandir en importance comme en étendue.

Voici quelle est sa composition. Il est divisé en deux sections; la première, dite *topographique*, est composée exclusivement des travaux de la carte de France; la seconde, appelée *section historique*, embrasse : 1° le service de la bibliothèque; 2° le service des archives historiques militaires; 3° celui du dépôt des cartes manuscrites et gravées. Ces trois subdivisions sont intimement liées entre elles et se prêtent une assistance mutuelle pour les recherches historiques relatives aux guerres de la France depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. Les ouvrages imprimés résument les faits épars dans les manuscrits; les cartes et plans, au nombre d'environ cent soixante mille, forment l'immense atlas destiné à faire suivre sur le terrain même les opérations militaires.

La seconde section a pour chef un colonel d'état-major ayant sous ses ordres six

officiers supérieurs du même corps, pour conservateur un colonel d'état-major en retraite. Elle est placée, avec la première section, sous les ordres supérieurs du directeur du dépôt. Le personnel des employés civils de la seconde section s'élève seulement au nombre de six, dont un traducteur spécialement chargé de l'examen des livres étrangers.

Toute personne curieuse d'éclaircir un fait de guerre ou d'étudier telle ou telle période de notre histoire militaire peut, sur sa demande adressée au directeur, être admise à travailler (deux jours par semaine) dans le dépôt.

Les archives proprement dites du dépôt de la guerre, ou *archives historiques militaires*, se divisent en trois catégories bien distinctes : les *archives anciennes* comprenant les pièces antérieures à 1791, les *archives modernes* comprenant les pièces postérieures, et les *mémoires historiques et de statistique militaire.*

Archives anciennes, 1035-1791.

Cette période a été inventoriée sommairement en l'année 1800 par l'abbé Massieu, qui fut bibliothécaire du dépôt général de la guerre de 1797 à 1814. Un nouvel inventaire beaucoup plus étendu a été rédigé dans l'intervalle des années 1822 à 1825 par M. le colonel Pétiet.

Les documents dont se compose cette série forment une suite de 3997 volumes manuscrits in-folio, reliés; plus 225 cartons de pièces non reliées, pouvant former 300 nouveaux volumes de toutes les époques. Ce sont des minutes ou des lettres originales écrites par les rois de France, par leurs ministres, par les maréchaux, par les généraux ou autres officiers, par les intendants d'armées et de provinces, par les ambassadeurs, plénipotentiaires ou commissaires près les puissances et les congrès. Ces documents se suivent régulièrement depuis 1643 jusqu'en 1794; quelques pièces antérieures et isolées remontent, à des intervalles inégaux, de 1642 à 1035; elles sont en petit nombre et se trouvent dans les soixante-sept premiers volumes de la collection. Les archives anciennes sont entièrement rangées, du commencement à la fin, dans un ordre chronologique rigoureux. Il suit de là que les matières y sont divisées à l'extrême. Elles se trouvent liées entre elles, il est vrai, par de nombreux répertoires qui rendent les recherches plus faciles.

Archives modernes, 1791-1840.

Elles sont ainsi divisées : I. *Période républicaine.* — 1re époque : 1791-1802, jusqu'à la rupture de la paix d'Amiens (710 cartons, 1056 reg.) II. *Fin du Consulat et armées de l'Empire.* — 2e époque : 1802 1815 (982 cartons, 922 reg.) III. *Armées d'Espagne, de Portugal, de Morée*, etc. — 3e époque : 1re et 2e Restaurations, 1814-1840 (164 cartons, 54 reg). 4e époque : Règne de Louis-Philippe, 1830-1840 (125 cartons).

Mémoires historiques et de statistique. Cette collection, précieuse à plus d'un titre, comprend, en 70 cartons et 240 volumes, des années 1590 à 1840, tous les mémoires ou relations de campagnes ou de batailles, combats et siéges, rédigés sur pièces officielles, par des généraux et officiers supérieurs étrangers au dépôt de la guerre, ou attachés à cette administration, depuis M. Thibaut, en 1733, et M. le général de Vault, en 1762, jusqu'à nos jours.

La collection des *Mémoires de statistique militaire* (440 cartons, 117 volumes) comprend les mémoires descriptifs de la France et de toutes les puissances de l'Europe, au point de vue de l'organisation et des forces militaires en temps de paix et en temps de guerre, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours.

Bureau des lois et archives. — Indépendamment du dépôt de la guerre, qui, comme on vient de le voir, s'enrichit chaque jour, pour ainsi dire, des documents historiques et militaires les plus précieux, le ministère de la guerre possède un autre établissement du même genre; sous la simple dénomination de *bureau des lois et archives*, cet établissement n'est rien moins que le dépôt des titres de gloire de tous les soldats de la France. Tous ceux qui, depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à nos jours, ont combattu sous le drapeau de la nation, figurent sur les contrôles religieusement conservés dans ces archives, et l'état militaire du guerrier le plus obscur y est l'objet des mêmes soins intelligents que celui du capitaine qui, doué du génie des batailles, plus heureux, mais non plus brave, est devenu maréchal de France, roi ou empereur. Ces archives offrent dans leur spécialité un intérêt historique d'un ordre moins élevé que celles du dépôt de la guerre, mais qui est tout aussi vif; car il touche à toutes les gloires individuelles dont la somme compose la gloire nationale.

La richesse du bureau des lois et archives consiste en près de 45,000 registres, cartons ou liasses qui ont trait à la législation militaire, à l'administration générale des gens de guerre, à l'organisation des corps de troupes, et plus particulièrement à l'état militaire et civil de tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont appartenu à l'armée française.

Les corps de l'ancienne monarchie ont fourni, à partir de 1730, un contingent de

2,000 registres et ceux de la France nouvelle en ont versé jusqu'à présent plus de 10,000; 2,000 contrôles et 3,500 cartons forment, en outre, pour les officiers de tout grade, un classement spécial qui ne comprend pas moins de 300,000 dossiers individuels, auxquels se rattachent plus de 300,000 dossiers de pensions militaires (4,000 cartons ou registres) concédées depuis le milieu du dix-huitième siècle aux soldats comme aux généraux, à leurs veuves et orphelins. Un fonds de 3,500 cartons ou registres contenant au moins un million d'actes d'état civil sert d'annexe à ces documents.

La partie législative se compose de 1,700 cartons, où sont classés par ordre chronologique les lois, décrets, ordonnances, arrêtés, règlements et circulaires ministériels imprimés depuis le ministère de Louvois, et en tête desquels se trouvent même quelques actes d'une époque beaucoup plus reculée; mais le fonds le plus riche de cette partie, le plus précieux aussi qui soit aux archives et qui ne le cède sous aucun rapport aux documents les plus rares du dépôt de la guerre, c'est la magnifique collection originale des ordonnances militaires et des actes du pouvoir exécutif concernant le département de la guerre, collection qui remonte au onzième siècle, qui est sans lacune depuis les premiers temps de la révolution et qui forme 600 forts volumes in-fol.

Il existe encore au bureau des lois et archives d'autres documents d'un grand prix; ce sont 30 volumes de pièces relatives aux maréchaux de France (1185-1854), et 400 cartons renfermant environ 7,000 dossiers d'officiers généraux. Parmi ces derniers on trouve à côté de ceux des Turenne, des Villars, des Maurice de Saxe ceux de Bonaparte, de Bernadotte, de Murat, serviteurs de la république française devenus rois; enfin, comme couronnement de ces richesses, un superbe volume contenant le dossier de l'empereur Napoléon Ier.

En même temps que le dépôt de la guerre reçoit des bureaux du ministère les pièces intéressant l'histoire et l'art militaire, celles qui se rapportent au personnel et à l'administration de l'armée sont versées au bureau des archives.

On peut dire que le dépôt de la guerre est comme un théâtre où l'on voit l'histoire militaire de la France, et que les archives de la guerre sont la table nominative des acteurs.

DÉPÔT DES FORTIFICATIONS. — Ce bureau est un troisième établissement attaché au ministère de la guerre. Il comprend principalement le dépôt des archives des fortifications qui exista longtemps sous l'ancienne monarchie, qui fut réorganisé par la loi du 10 juillet 1791 et auquel on réunit ensuite le dépôt des plans en relief des places fortes et celui des modèles de machines militaires.

Le dépôt des archives des fortifications a été créé pour former, par la réunion des mémoires, cartes, plans et autres objets provenant des travaux du corps du génie, une collection générale et complète sur les connaissances relatives à l'art du génie militaire, et pour fournir à l'État tous les matériaux, les renseignements et les secours dont il a besoin pour imprimer le mouvement à cette partie du service public.

En l'an XI, on y comptait déjà plus de 120,000 pièces distribuées en 1,700 cartons ou portefeuilles. La collection s'est accrue depuis lors dans une vaste proportion; mais le classement n'en a pas été changé, et l'on peut s'y initier d'après une notice publiée sur ce sujet par un des directeurs du dépôt, M. H. Morlaincourt, sous ce titre : *Notice sur les dépôts des fortifications, des plans en relief des places fortes et des modèles de machines en usage dans les travaux militaires*, etc. (80 pages in-fol., 30 fructidor an XI).

Il faut ajouter en terminant que l'intérêt des documents conservés au dépôt de la guerre n'est pas toujours borné à l'histoire militaire (1). Les ministres de la guerre avant 1789 partageaient avec les autres ministres leurs collègues l'administration intérieure de la France; un quart des provinces étaient placées sous leur autorité. Quelquefois ils avaient d'autres attributions encore : Louvois était grand-vicaire de l'ordre de Saint-Lazare, surintendant des bâtiments, directeur des postes. Or, les dossiers de toutes leurs affaires aboutissaient au dépôt, dans lequel on rencontre, par exemple, des correspondances purement diplomatiques, de nombreuses pièces sur les travaux de Versailles, en partie de la main de Louis XIV, sur la révocation de l'édit de Nantes, enfin des notes toutes particulières, telles qu'un billet relatif à un fils de Louvois qu'il s'agit de faire fouetter, ou à la composition d'un opéra nouveau.

En somme, le dépôt de la guerre renferme d'immenses richesses qui jusqu'à présent ont à peine été entrevues par les historiens.

H.-L. BORDIER.

GUERRES SACRÉES. On appelle ainsi, dans l'histoire grecque, trois guerres dont la cause, le prétexte ou le but furent la possession de l'oracle de Delphes, l'envahissement du domaine d'Apollon et le pillage des trésors de son temple.

Delphes était une ville de la Phocide au pied du Parnasse, que les Grecs regardaient

(1) Voyez à ce sujet un article de M. Boiteau d'Ambly dans le *Moniteur univ.* du 11 octobre 1854.

comme sacrée et qu'ils plaçaient au centre de la terre, γῆς ὀμφαλός. Son temple, son oracle se trouvaient, depuis l'origine de la nation, sous la surveillance et la juridiction du conseil amphictyonique. Les villes grecques, les colonies les plus lointaines, les princes étrangers y envoyaient consulter la Pythie, non sans consacrer de précieuses offrandes; mais ce qui constituait surtout la richesse du temple c'était les dépôts d'or et d'argent, les trésors qui s'y accumulaient sous la sauvegarde et la garantie d'Apollon. Tant d'offrandes votives, de précieux métaux, tant de numéraire durent exciter des convoitises dangereuses, et de là les guerres dont nous exposons les dates, les incidents et les résultats.

La première guerre sacrée remonte à 600 ans avant notre ère. L'orateur Eschine s'en trouve le plus ancien historien : « Il est une plaine, dit-il, qu'on appelle Cirrhéenne et un port maintenant nommé exécrable et maudit (ἐξάγιστος καὶ ἐπάρατος). Les Cirrhéens, race impie, avaient profané l'Hiéron de Delphes, pillé les offrandes, insulté les amphictyons. D'après l'ordre de la Pythie et de l'avis de Solon, les amphictyons rassemblèrent des forces considérables parmi les Grecs amphictyoniques, asservirent les habitants, comblèrent les ports, rasèrent leur ville et en consacrèrent le territoire. Ils s'engagèrent de plus, sous les plus terribles serments, à ne point labourer le sol maudit et à ne permettre à qui que ce soit d'y conduire la charrue ou d'y construire une nouvelle cité (1). »

Le plus réel motif de cette guerre fut la jalousie qu'inspirait le commerce florissant de Cirrha. Solon, qui voyait en elle une rivale dangereuse d'Athènes, conseilla cette guerre. Clisthène, tyran et bienfaiteur de Sicyone, sa patrie, voulant la rendre plus commerçante et l'élever sur les ruines de Cirrha, fournit des troupes pour en faire le siége. Cirrha ayant succombé, les amphictyons feignirent de ne punir cette malheureuse ville que comme sacrilége en consacrant à Apollon son territoire, qu'ils laissèrent inculte et désert; mais ce fut bien à Athènes, à Sicyone qu'elle fut sacrifiée par une politique jalouse et puissante.

La durée de cette guerre, si brièvement racontée par Eschine, fut cependant de dix années, puisqu'elle ne se termina qu'en 590.

Depuis cette époque jusqu'à l'invasion de la Doride, petite province au nord-est de Delphes, par les Phocidiens, vers 457 avant notre ère, on ne trouve aucun vestige de démêlés relatifs au temple d'Apollon; et sans un passage de Thucydide nous ignorerions qu'il y eût eu une seconde guerre que les

(1) Κατὰ Κτησιφῶντος, 69, 36.

Grecs ont appelée aussi sacrée. Cet historien, après avoir parlé de l'expédition et de la mort de Cimon en Cypre, ajoute : « Sur ces entrefaites, les Lacédémoniens entreprirent la guerre appelée sacrée (τὸν ἱερὸν καλούμενον πόλεμον); et, s'étant emparés du temple de Delphes, ils le remirent aux Delphiens. Mais, après la retraite des Lacédémoniens, les Athéniens l'attaquèrent à leur tour, s'en rendirent maîtres et la remirent aux Phocidiens. » (1)

L'administration, le patronage du temple sont ôtés à la nation phocidienne par les Lacédémoniens; ils lui sont rendus par les Athéniens : voilà le fait. Pour les détails, interrogeons, avec le savant Sainte-Croix, Plutarque, Strabon, Diodore de Sicile : ce que l'un ajoute au récit de l'autre (2) éclaircit ce point de l'histoire ancienne.

« Les Phocidiens, ayant fait une invasion dans la Doride, s'emparèrent d'une des trois principales villes de la contrée. Sparte, éminemment dorienne, envoya au secours de son ancienne métropole une armée commandée par Nicomède. Ce général força les agresseurs à restituer leurs conquêtes; ensuite il leur ôta le temple d'Apollon; ce qui ne peut être regardé que comme une punition et une des conditions de la paix accordée aux Phocidiens. Informés de cette entreprise, les Athéniens cherchèrent à empêcher le retour de Nicomède : ils armèrent cinquante vaisseaux pour lui interdire la voie de la mer, et mirent sur pied quatorze mille hommes, afin de garder tous les passages du côté de la terre. Le général spartiate, forcé de traverser la Béotie, rencontra les ennemis à Tanagre. On en vint aux mains; et, après un combat aussi sanglant qu'opiniâtre, les Athéniens furent défaits par la trahison des Thessaliens, et Nicomède rentra dans le Péloponnèse.

« Athènes ne tarda pas à profiter de la retraite des Lacédémoniens : elle fit alliance avec les Argiens et les Thessaliens, et donna le commandement de son armée à Myronide. Celui-ci, ayant rencontré les Béotiens près d'Œnophyte (456), remporta sur eux une victoire complète; il s'empara ensuite de toutes leurs villes, à l'exception de Thèbes, subjugua les Locriens-Opuntiens, et, pour s'assurer de leur fidélité, prit les plus riches en otage. Ce général soumit encore les Phocidiens, c'est-à-dire qu'il les obligea de renoncer à l'alliance de Sparte. Ils eurent sans doute d'autant moins de peine à les y déterminer qu'ils furent remis en possession du temple de Delphes. (3) » Cet événement ter-

(1) Liv. I, ch. 112.
(2) Plut., *Cim.*; Strab. IX, 292; Diod. Sic. XI, 79.
(3) Sainte-Croix, *Des Gouvernements fédératifs*, p. 288.

mina la seconde guerre sacrée, 456 ans avant notre ère, vingt-cinq ans avant le commencement de la guerre du Péloponnèse.

La troisième guerre sacrée commença 356 ans avant notre ère et ne fut terminée qu'en 346. Comme la première, elle se prolongea pendant dix années, avec des péripéties non moins sanglantes, mais avec une conclusion bien plus désastreuse.

Le roi de Macédoine Philippe, qui cherchait à s'immiscer dans les affaires de la Grèce, avait envoyé ses chevaux pour disputer le prix de la course aux jeux olympiques, et avait remporté la victoire. Une arène plus vaste que celle d'Olympie s'ouvrit bientôt à sa politique, à son ambition. Quelque temps après la bataille de Leuctres, le tribunal des amphictyons, sur la demande des Thébains, avait condamné les Lacédémoniens, pour la prise de la Cadmée, à une amende, qu'ils ne payèrent pas, de cinq cents talents; une autre amende avait été imposée aux Phocidiens pour avoir mis en culture quelques terres consacrées à Apollon. La dernière sentence portait que, si les Phocidiens refusaient de payer, leur territoire serait mis sous l'anathème et consacré à la divinité, ce qui voulait dire occupé par les prêtres de Delphes. La rigueur du décret porta les Phocidiens à la révolte. L'un d'eux, Philomélos, invoqua le témoignage d'Homère (1) pour établir qu'anciennement le patronage de l'oracle, l'intendance du temple et de ses domaines leur appartenaient; et il se fit fort de les remettre en possession de leurs droits. Ses concitoyens l'élurent pour leur général. Aussitôt il se rend à Sparte auprès d'Archidamus, pour l'engager à unir leurs ressentiments et leurs armes. Le roi de Sparte lui fournit, à défaut de troupes, quinze talents, et Philomélos, qui en avait autant de son côté, se trouva en état de joindre à mille Phocidiens, ses adhérents armés, une troupe de mercenaires. Avec ces forces il attaque le temple et s'en rend maître.

Les Locriens, peuple voisin, furent les premiers à venir au secours des Delphiens : Philomélos les repoussa. Animé par ces premiers succès, il résolut de soutenir vigoureusement son entreprise; mais, avant tout, pour rassurer les cités grecques, il fit annoncer qu'il était prêt à leur rendre les offrandes consacrées, qu'il ne serait pas touché aux trésors du temple, et qu'il ne songeait qu'à rétablir les Phocidiens dans leurs anciens priviléges.

Les amphictyons parvinrent à se réunir, et la guerre fut par eux décrétée contre les usurpateurs du temple. Presque tous les peuples de la Grèce y prirent part, pour ou contre, suivant les intérêts de leur politique : les Béotiens, les Locriens, les Thessaliens réunirent leurs forces et marchèrent contre les Phocidiens; Sparte et Athènes les soutinrent plus de leurs vœux que par leurs armes et sans leur prêter un secours bien efficace. Philomélos jusque-là n'avait point touché aux richesses du temple; la nécessité le rendit moins scrupuleux : il fouilla dans le trésor sacré. A la faveur de cette nouvelle ressource, il put doubler la paye des soldats, et il se procura ainsi des forces considérables. Les hostilités commencèrent. Dans une des premières rencontres, les Thébains, ayant fait plusieurs prisonniers, les condamnèrent tous à mort comme sacriléges. Les Phocidiens en firent autant par représailles. La guerre en devint plus acharnée. Les Locriens furent défaits, puis les Thessaliens; mais les Béotiens, en plus grand nombre, surprirent les Phocidiens près de Tithorée et y remportèrent une victoire complète. Philomélos, sur le point de tomber au pouvoir des vainqueurs, se jeta du haut d'un rocher et périt.

Onomarque, son frère, lui succéda, et prit le commandement. Il mit sur pied une nouvelle et plus forte armée et remporta plusieurs avantages.

Dans ce mouvement général de la Grèce, Philippe demeurait neutre. Peu touché des intérêts de la religion, mais fort attentif aux siens, il observait, il attendait. A sa grande satisfaction, les parties belligérantes s'affaiblissaient chaque jour davantage; bientôt il pourrait tomber sur les vainqueurs et les vaincus avec toutes les chances de succès. Sur ces entrefaites, les Thessaliens se révoltèrent contre leurs tyrans, et appelèrent à leur secours le roi de Macédoine, tandis qu'Alexandre de Phères et Lycophron invoquèrent les armes et l'appui des Phocidiens. Onomarque, leur chef, accourut avec une armée considérable; mais il rencontra des troupes plus aguerries, mieux commandées : il fut vaincu et tué. On attacha son corps à une potence, et trois mille prisonniers furent précipités dans la mer comme des ennemis de la religion.

Par l'heureuse issue de cette expédition Philippe se concilia l'affection et la reconnaissance de la Thessalie; et l'excellente cavalerie thessalienne, jointe désormais à sa phalange, eut depuis une grande part à ses victoires.

Phayllus, qui avait succédé à son frère Onomarque, trouvant les mêmes ressources que lui dans le trésor sacré de Delphes, leva une nombreuse armée de mercenaires. Soutenu cette fois par les troupes de Lacédémone, d'Athènes et d'autres alliés, il entra dans la Béotie et attaqua les Thébains. Les avantages

(1) *Iliade*, B, 517.

et les pertes se balançaient de part et d'autre, lorsque Phayllus fut saisi d'un mal subit et violent et expira dans d'affreuses souffrances. Ici Diodore fait cette remarque que tous les violateurs du temple périrent d'une mort funeste.

Phalécus, fils d'Onomarque, remplaça son oncle Phayllus, et, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, comme eux pilla le temple et enrichit ses satellites.

Les Phocidiens ouvrirent enfin les yeux, et nommèrent une commission pour sévir contre les dilapidateurs. On déposa Phalécus, et il fut constaté par l'enquête que, depuis le commencement de la guerre, on avait retiré du temple plus de dix mille talents (cinquante millions de francs).

Philippe, après avoir réglé les affaires de la Thessalie, songea à porter ses armes en Phocide. Dans ce dessein, sous prétexte d'y aller punir des sacriléges, il marche vers les Thermopyles; mais les Athéniens se saisirent à temps du défilé. Philippe n'osa pas forcer le passage, et rentra en Macédoine.

Les alliés ne surent pas profiter de sa retraite, se rapprocher, organiser la défense. Pour lui, il ajourna ses projets et tourna ses armes d'un autre côté : Apollonie, Stagire, Olynthe tombèrent en sa puissance. Le butin qu'il recueillit lui servit à semer la corruption, à acheter des partisans. Aussi Valère-Maxime a pu dire de ce prince : *Majore ex parte mercator Græciæ quam victor* (1). Grâce à ses largesses, un parti nombreux, même dans Athènes, ne parlait que des bonnes intentions du roi. Pour aviser à l'union de tous les peuples helléniques, un congrès fut proposé, et il y eut même un commencement d'exécution; mais Philippe déclara aux ambassadeurs qu'il ne pouvait pas consentir à laisser écrire le nom des impies Phocidiens dans le traité. A peine les députés étaient rentrés dans Athènes pour y rendre compte des négociations que Philippe marchait sur les Thermopyles et cette fois s'en emparait. Jusque-là nulle puissance en Grèce n'avait pu réduire les Phocidiens. Thèbes venait d'obtenir du roi de Perse trois cents talents pour être en mesure de lutter contre les trésors de Delphes; mais un secours plus direct et plus efficace lui arrivait. Philippe, qui avait franchi les Thermopyles, était à Thèbes : de là la terreur de son nom jeta partout l'épouvante, principalement chez les Phocidiens. Philippe, qui voulait paraître venger leur sacrilége, et non pas les Thébains, ordonna à ses soldats de se couronner de laurier, et ce fut dans cet appareil qu'il marcha à l'ennemi comme sous la conduite d'Apollon. A l'aspect du feuillage sacré, les Phocidiens, tourmentés par les remords, jetèrent leurs armes et s'enfuirent.

(1) Liv., VIII, ch., 2.

Cette victoire sans combat et presque miraculeuse fit au roi de Macédoine un honneur incroyable dans toute la Grèce; on le regarda comme le vengeur du dieu de Delphes et le protecteur de la religion hellénique.

Philippe assembla le conseil des amphictyons, et, pour la forme, les établit souverains arbitres des peines à infliger aux Phocidiens; mais, sous le nom de ces juges dévoués à ses volontés, il exerça d'impitoyables vengeances. Ceux qui furent épargnés durent payer un tribut annuel jusqu'à la restitution entière des dix mille talents enlevés du temple de Delphes. Après les châtiments vinrent les récompenses. La présidence des jeux pythiques fut décernée à Philippe; on le nomma membre du conseil amphictyonique, et il obtint l'intendance du temple de Delphes.

Athènes, l'alliée des Phocidiens, loin de se laisser abattre, redoubla d'ardeur pour déjouer les plans de Philippe et maintenir son indépendance; mais l'ascendant, le génie de Philippe l'emportèrent sur l'éloquence, sur le patriotisme de Démosthène. La bataille de Chéronée fut perdue par les Athéniens (338 ans av. J.-C.), et le héros de la guerre sacrée fut nommé généralissime de la Grèce.

Telles furent la fin et les conséquences de la troisième guerre sacrée, si heureuse pour le royaume de Macédoine, si fatale aux républiques grecques.

DEHÈQUE.

GUERRES SOCIALES. Dans l'histoire ancienne il y a deux guerres sociales, l'une en Grèce, συμμαχικὸς πόλεμος, l'autre en Italie, *bellum sociale vel marsicum*.

Athènes ne put ni prévenir ni venger les hostilités qui signalèrent les premières années du règne de Philippe, roi de Macédoine; elle était occupée d'autres guerres, en Eubée d'abord, puis avec ses alliés maritimes. C'est cette dernière guerre qui est connue sous le nom de guerre sociale.

Dans la troisième année de la 105e olympiade, 358 et 357 avant J. C., la ville de Byzance et les îles de Chios, de Rhodes et de Cos se liguèrent pour se soustraire à la dépendance d'Athènes. Cette défection portait un préjudice énorme à ses intérêts, à sa prépondérance : il fallut recourir aux armes. On élut pour généraux Charès et Chabrias. L'un commandait les troupes de terre, l'autre la flotte. Chabrias, qui s'était mesuré avec Agésilas et l'avait quelquefois vaincu, jouissait d'une grande réputation militaire; Charès, sans talent et d'une vanité insupportable, s'était enrichi par le pillage; mais, comme il employait sa fortune en largesses et en fêtes,

il était populaire. Les deux généraux mirent à la voile et se dirigèrent sur l'île de Chios. Ils y trouvèrent les vaisseaux et les troupes envoyés au secours de l'île par les insulaires de Cos et de Rhodes et par les Byzantins. Charès n'en opéra pas moins le débarquement de l'armée et investit la ville, tandis que Chabrias avec la flotte tenta de forcer l'entrée du port. Il y pénétra seul; les autres galères restèrent en dehors de la passe; aussi se trouva-t-il bientôt aux prises avec toute la flotte ennemie. Après une longue résistance, ses soldats se jetèrent à la nage et regagnèrent les vaisseaux; mais Chabrias resta à son bord et y périt d'une mort glorieuse. Les Athéniens furent obligés plus tard de lever le siége. Cet échec ne les découragea pas. Ils avaient mis sous le commandement de Charès soixante galères; ils en équipèrent encore soixante autres, qu'ils confièrent à Iphicrate et à Timothée, deux de leurs plus illustres généraux. De leur côté, les habitants de Chios, de Rhodes et de Byzance, réunis à quelques autres alliés, armèrent cent vaisseaux et bloquèrent l'île de Samos qui appartenait aux Athéniens. Ceux-ci envoyèrent leur flotte dans l'Hellespont pour menacer Byzance. Instruits de ce mouvement, les alliés quittèrent les parages de Samos, et coururent au secours des Byzantins. Les deux flottes étant en présence, on se disposait de part et d'autre au combat, lorsqu'il survint une violente tempête. Charès n'en fut pas moins d'avis d'attaquer l'ennemi; mais les deux autres généraux, plus prudents et plus expérimentés, s'opposèrent aux téméraires idées de leur collègue. Celui-ci, en présence des troupes, qu'il prit à témoin, les accusa de trahison, et, par une lettre qu'il écrivit à Athènes, il les dénonça comme des lâches qui refusaient de combattre. Les Athéniens, soupçonneux et jaloux, rappelèrent Iphicrate et Timothée et instruisirent leur procès. Timothée fut condamné à cent talents d'amende (cinq cent mille francs), et comme il n'était pas en état de les payer, il se retira à Chalcis en Eubée, où il mourut. Iphicrate se défendit avec intrépidité; il intimida ses juges et fut absous; mais il ne servit plus son ingrate patrie. Chargé seul du commandement de l'expédition, Charès n'attaqua pas Byzance. Sous prétexte qu'il manquait de vivres, il se mit avec son armée à la solde du satrape Artabaze, qui s'était révolté contre Artaxerce, roi de Perse. Les troupes royales furent battues, et Charès écrivit au peuple d'Athènes qu'il venait de remporter sur les Perses une victoire aussi glorieuse que celle de Marathon. La joie que cette nouvelle excita s'évanouit promptement devant les récriminations et les menaces du roi de Perse. Il déclarait que, s'il n'obtenait satisfaction, il porterait aux alliés le secours d'une flotte de trois cents voiles et qu'il se joindrait à eux pour continuer la guerre. Les Athéniens, redoutant les effets de cette menace, rappelèrent Charès, que sauvèrent encore dans cette occasion son crédit et ses partisans, et se résignèrent à offrir l'indépendance et la paix aux villes qui s'étaient détachées de leur alliance.

Ainsi finit cette guerre, sous l'archontat d'Elpinès, qui répond aux années 356 et 355 avant J. C. Elle fut également funeste aux deux parties. D'un côté, quelques-uns des peuples ligués, épuisés d'hommes et d'argent, tombèrent sous la domination de Mausole, roi de Carie; de l'autre, outre les secours qu'elle tirait de son alliance, Athènes perdit trois de ses meilleurs généraux (1), Chabrias, Timothée et Iphicrate, et dans quelles circonstances? lorsque allait commencer la guerre terrible où le roi de Macédoine Philippe consomma la ruine de la Grèce. (*Voy.* plus haut GUERRE SACRÉE.)

Dans l'histoire romaine, la guerre qui, sous les consulats de Marcius Philippus et de Sextus Julius César, de L. Julius César et de Rutilius, de Pompéius Strabon et de Porcius Caton (ans de Rome 661-663, 91-89 avant J.-C.), désola l'Italie et mit Rome en péril est appelée *guerre sociale*; mais, en réalité, c'est une guerre civile; car les peuples d'Italie étaient unis aux Romains depuis tant de siècles et par des nœuds si intimes, ils combattaient si vaillamment sous les mêmes auspices que la rébellion des alliés dans l'Italie était un accident non moins grave, non moins désastreux qu'une rébellion des citoyens dans Rome.

L'origine de cette guerre fut, d'une part, le désir passionné et fort légitime qu'avaient les alliés de devenir citoyens d'une république qui leur devait son accroissement et ses conquêtes, et de l'autre l'opiniâtre fierté des Romains, qui ne pouvaient se résoudre à voir des égaux dans des peuples qu'ils regardaient comme des sujets plus encore que comme des alliés. Alliance spécieuse, servitude réelle, telle était la politique romaine (2) à l'égard des Italiens, et cette politique était aussi injuste que périlleuse. C'était une cause permanente de récriminations, une excitation à la révolte, un obstacle invincible à la fusion, à la concorde. Aussi que de vérité dans ces beaux vers de Racine!

> Ce n'est point au bout de l'univers
> Que Rome fait sentir tout le poids de ses fers;
> Et de près inspirant les haines les plus fortes,
> Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes portes (3).

(1) *Neque post illorum obitum quisquam in illa urbe fuit dignus memoriæ.* CORN. NEP., *in Timoth.* 4.

(2) *In specie æquum est fœdus, re precaria libertas apud Romanos imperium est.* Tite-Live, XXXIX, 37.

(3) Mithridate, acte III, scène I.

Rome oubliait trop que, dans les guerres des Cimbres et des esclaves, qui venaient de finir par d'éclatantes victoires, les alliés avaient composé les deux tiers de ses armées ; que c'était de part et d'autre mêmes armes, même discipline, même tactique, et que, s'il y avait une collision, elle serait prolongée et sanglante. C'est ce qui arriva : suivant Velléius Paterculus (1), la guerre des alliés dévora plus de trois cent mille hommes, la fleur de l'Italie : ni Pyrrhus ni Annibal, dit Florus (2), ne firent tant de ravages.

La grande fureur de cette guerre ne dura que deux ans et demi ; mais elle se prolongea assez longtemps encore, quoique avec moins de violence ; elle se mêla, dans ses dernières phases, avec les guerres civiles de Marius et de Sylla, et c'est ce dernier qui la termina complétement, lorsque, après avoir fait la paix avec Mithridate, il repassa dans l'Italie et y éteignit les derniers brandons de la révolte.

Après les victoires remportées sur les Cimbres, les alliés s'attendaient à des récompenses. Marius, qui aurait dû les protéger, ne fit rien pour eux. C. Gracchus tenta de leur faire obtenir le droit de suffrage ; il échoua. Un autre tribun, Livius Drusus, reprit ce projet et en obtint l'adoption ; mais il paya de sa vie un instant de réussite et le vote d'une loi qui ne fut point exécutée. Quand les alliés eurent bien compris qu'ils ne devaient rien espérer des Romains, qu'ils devaient tout espérer d'eux-mêmes, ils profitèrent des dissensions intestines que les propositions de Drusus, que sa mort avaient excitées dans Rome pour se préparer en secret à la lutte qu'ils avaient résolu d'engager. Ils n'y préludèrent point par des mouvements tumultueux ; tout fut conduit avec ordre, avec ensemble, avec rapidité. Le plan d'une république italique fut, d'un commun accord, formé sur celui de la république romaine. On établit pour capitale et pour siége du nouveau gouvernement Corfinium (3), ville forte et centrale, et on la nomma *Italicum*, parce qu'elle était la patrie et la métropole des peuples de l'Italie ligués ensemble. Elle eut son forum, sa curie, son sénat de cinq cents membres et des monnaies avec la légende *Italia* (4). Son sénat, comme celui de Rome, avait l'administration générale des affaires, et dans des assemblées annuelles on devait élire deux consuls et douze préteurs. Les premiers chefs qu'élurent les confédérés furent le Marse Pompédius Silo et le Samnite C. Motulus. Les Marses et les Samnites étaient, en effet, les deux peuples les plus puissants de la ligue. Les premiers ont même donné leur nom à cette guerre, que l'histoire désigne aussi sous le nom de *Bellum marsicum*. Avec ces deux peuples, tous les autres depuis le Liris (1) jusqu'à la mer Ionienne prirent les armes pour la cause commune. Les Ombriens, les Toscans et les Latins restèrent seuls fidèles aux Romains.

Le premier acte de la révolte éclata dans Asculum (2), chez les Picentins. Pendant la célébration d'une fête, Q. Servilius, le gouverneur de la ville, fut massacré avec Fontéius, son lieutenant, avec tous les Romains qui s'y trouvaient. Ce furent là les sanglants auspices sous lesquels la lutte s'engagea ; ce fut le signal de la révolte générale de l'Italie ; et la révolte fut si spontanée, si furieuse, le péril parut si grand aux Romains que les dissensions cessèrent et qu'on organisa en toute hâte la défense. Il fut déclaré par le sénat qu'il y avait *tumulte* (*timor multus*), c'est-à-dire guerre très-grave. En conséquence les tribunaux furent fermés, le peuple quitta la toge, habit de paix, et prit la casaque militaire, *sagum*. Armées et généraux se mirent en campagne. Les deux consuls qui venaient d'être élus, L. Julius César et P. Rutilius, se firent accompagner de lieutenants choisis entre les plus illustres capitaines : c'étaient Marius, Sylla, Pompéius Strabon, père du grand Pompée, Cépion, Métellus. Du côté des alliés, sous les ordres de Pompédius Silo et de C. Motulus, se distinguèrent, dans les diverses provinces insurgées et sur les champs de bataille, C. Judacilius, Herius Asinius, Marcius Egnatius, Pontius Telesinus, Insteius Caton. De part et d'autre, cent mille hommes étaient sous les armes.

Les premiers événements de la guerre furent très-favorables aux peuples confédérés ; ils s'emparèrent presque en même temps d'Æsernia, de Venafrum, de Stabies, de Minturne, de Salerne. La colonie de Nole tomba au pouvoir des Samnites avec le préteur Postumius, qu'ils massacrèrent. Le consul Julius César engagea contre ces mêmes Samnites un combat dont l'issue ne fut pas heureuse. L'autre consul, Rutilius, quitta sa position malgré l'avis de Marius, et attaqua Insteius Caton sur les bords du Liris ; il fut vaincu

(1) II, 15.
(2) III, 18.
(3) Cette ville, depuis longtemps ruinée, était voisine de Sulmo, auj. *Solmona*, dans l'Abruzze citérieure.
(4) Les médailles de la ligue italiote ont une ressemblance remarquable avec celles de la république romaine. Toutes, à une seule exception près, sont des deniers d'argent. Les légendes sont, les unes en langue latine, les autres en langue osque. On peut conclure de cette différence dans l'épigraphie qu'il n'a pas existé de monnaie unique pour la confédération, mais que chaque ville, ou du moins chaque État, a possédé son atelier monétaire. » M. MÉRIMÉE.

(1) Auj. *Garigliano*.
(2) Auj. *Ascoli*.

et tué dans la retraite. Cépion, le lieutenant de Rutilius, tomba dans une embuscade de Pompédius Silo, et périt en combattant. Dans ces deux funestes affaires une partie des armées consulaires avait été taillée en pièces.

A la nouvelle de ces désastres successifs, Rome fut en proie aux plus vives alarmes et crut voir reparaître les jours néfastes de l'Allia et de Cannes. Ces tristes pressentiments se dissipèrent bientôt et firent place à l'espérance. Le consul Julius César, dont l'échec avait redoublé la vigilance et l'ardeur, était campé près du général samnite Papius, qui assiégeait la ville d'Acerræ et incommodait ainsi les opérations du siége. Papius offrit le combat au consul. Voyant qu'il ne sortait pas du camp, il entreprit d'en escalader les palissades. Les Romains se défendirent avec vigueur, s'élancèrent des retranchements, mirent les Samnites en déroute et leur tuèrent plus de six mille hommes. Le consul fut proclamé *imperator* par ses soldats, et à Rome, en signe de confiance et de joie, on quitta l'habit de guerre pour reprendre la toge.

La fortune de la république recouvra peu à peu son ascendant; elle le dut surtout à Sylla et à Pompéius Strabon. Marius même, sur lequel on avait fondé tant d'espérance, rendit service en se retirant de l'armée, où sa conduite était fort équivoque. Italien d'origine, il laissait croire que toutes ses sympathies étaient pour les Italiens; car on le voyait se tenir toujours renfermé dans son camp, refuser le combat, perdre les plus belles occasions et prétexter des maux de nerfs (1). Sylla, au contraire, déploya la plus énergique activité, et fut le héros de la guerre sociale. Dans un des nombreux combats qu'à cette époque il livra aux Marses, leur préteur Hérius Asinius resta parmi les morts. A cette même époque Pompéius Strabon, assiégé un instant dans Fermum par l'Italien Judacilius, parvint à se dégager; il remporta sous les murs d'Asculum une victoire où périt le préteur Afranius, et resserra à son tour dans les murs d'Asculum Judacilius et les débris de son armée. A la nouvelle de ces succès, on reprit à Rome la prétexte et les autres insignes des magistratures.

Pompéius Strabon, en récompense de ses services, fut élu consul; on lui donna pour collègue Porcius Caton (89 av. J.-C.). Le siége d'Asculum fut poussé avec vigueur, et, bien que soixante-dix mille Italiens eussent été réunis pour secourir les assiégés, Judacilius, prévoyant que la ville allait être prise, fit égorger tous les partisans des Romains, se dressa un bûcher dans un temple et s'y donna solennellement la mort. Asculum fut enlevée d'assaut, saccagée et détruite : on y vengea par le meurtre et l'incendie les mânes des magistrats et des citoyens traîtreusement massacrés au commencement de la guerre. Un échec, promptement réparé, suivit ce glorieux fait d'armes : le consul Porcius Caton, en attaquant les Marses sur les bords du lac Fucin, reçut une blessure mortelle, et, suivant Paul Orose, de la main même du fils de Marius. Son armée, d'abord victorieuse, fut bientôt mise en déroute; mais Sylla, son lieutenant, parvint à la rallier; et il ne tarda pas à prendre une éclatante revanche; dans deux batailles près de Nole il défit l'armée des Samnites, commandée par Cluentius; cinquante mille Italiens et Cluentius y périrent. Nole put être alors assiégée; et Sylla s'élança sur la brèche avec un tel élan que ses soldats lui décernèrent une couronne obsidionale et qu'il se donna le titre de *Faustus* (heureux). Corfinium, la capitale des alliés, fut enlevée de même. Alors Pompédius Silo transféra le siége de la république italienne à Bovianum, puis à Æsernia, deux villes samnites. Il rassembla, par un suprême effort, trente mille soldats, qu'il accrut de vingt mille esclaves proclamés libres; mais Sylla en fit un affreux carnage, et Bovianum, de même qu'Æsernia, tomba en son pouvoir. Quelque temps après Métellus Pius frappa le dernier coup en Apulie dans un combat qui coûta la vie à Pompédius Silo, le plus illustre chef de la ligue, le digne et glorieux antagoniste de Sylla lui-même.

Rome usa prudemment de la victoire; elle l'avait préparée en joignant à de sanglantes rigueurs les séductions d'une politique habile et conciliante. Le droit de cité avait été accordé d'abord aux peuples restés fidèles à la république, puis à ceux qui les premiers déposèrent les armes; enfin toute l'Italie, après sa défaite et sa soumission, reçut, comme gage de réconciliation, les priviléges vainement réclamés avant la guerre. Mais des peuples nouvellement conquis et mécontents de leurs défaites pouvaient-ils devenir de bons citoyens? Leur grand nombre et leur mauvais esprit ne tardèrent pas à inspirer au sénat romain des craintes très-sérieuses. Alors, pour rendre à peu près illusoires les droits de ces nouveaux électeurs, le sénat, au lieu de les répartir dans les trente-cinq tribus dont se composait l'agrégation politique du peuple romain, les concentra dans huit tribus nouvelles, qui n'étaient appelées qu'après les autres à donner leurs suffrages. Ainsi, par le fait, les Italiens n'eurent pas plus d'influence dans les affaires de la république qu'ils n'en avaient avant de prendre les armes. Néanmoins l'équilibre de la con-

(1) Περὶ νεῦρα γεγονὼς νοσώδης. Plutarque, *Vie de Marius*, XXXIII.

stitution était rompu. La populace déjà si nombreuse se trouva accrue démesurément par la foule des Italiens. Que de satellites à la disposition des Marius, des Sylla, des César ! Aussi peut-on dire qu'en accordant la cité aux Italiens Rome ne terminait pas la guerre ; elle l'introduisait dans ses murs.

Voir pour la guerre sociale, συμμαχικὸς πόλεμος, Diodore de Sicile, XVI, 7 et 21 ; Corn. Nepos, XI et XII ; et pour la guerre sociale marsique, à défaut de la décade où Tite-Live la racontait, les sommaires de ses livres LXXII-LXXVI ; Florus, son abréviateur, III, 18 ; Vell. Paterculus, II, 15-29 ; Appien, *Guerres civiles*, I, 34-53 ; Plutarque, *Vie de Marius*, 35, et *Vie de Sylla*, 8 ; et l'*Essai sur la guerre sociale*, par M. Mérimée ; Paris, 1841.

DEHÈQUE.

GUERRE D'ORIENT, *considérée dans ses causes et ses résultats.* — Les causes de la guerre d'Orient sont complexes et touchent à tous les ordres d'intérêts que soulèvent les questions de territoire, de prépondérance politique, de commerce, de civilisation universelle, intérêts qui se trouvent blessés ou compromis par le développement systématiquement progressif de la puissance russe. L'histoire des empiétements de ce vaste empire, au sud et à l'est, est clairement écrite dans les traités qu'il a imposés à la Turquie. Dans ces stipulations savamment formulées tout se tient et s'enchaîne ; l'idée dominatrice s'y révèle pour ainsi dire d'elle-même ; mais leur trait caractéristique est la prétention de soustraire les questions les plus vitales pour la Porte Ottomane à l'action de la diplomatie européenne, de telle sorte que l'opprimé n'ait d'autre recours que le patronage de l'oppresseur.

A l'instant où la guerre a éclaté la Turquie était comme cernée par une ceinture de positions militaires qui s'échelonnaient sur le littoral de la mer Noire, facilement ravitaillées par Odessa ou par les convois de l'Azof et protégées par une marine formidable qu'abritaient les défenses de Sébastopol. Les Principautés, la Servie, la Bulgarie, le Monténégro étaient sourdement travaillés par les intrigues et l'or des agents russes. La Grèce, poussée par le parti de la Cour, se tenait prête à lancer ses bandes indisciplinées partout où il y aurait des Turcs à combattre et du butin à espérer.

On a dit et souvent répété que l'esprit d'invasion était instinctif chez les peuples du Nord : on en cherchait la preuve dans les expéditions des Scandinaves, qui allaient chercher, à travers des mers lointaines, des régions plus tempérées et plus fertiles pour y fonder, après la conquête, des *échelles* de refuge et des établissements. Sans doute la rigueur des hivers et les inondations, en détruisant les ressources du littoral de la presqu'île scandinave et des îles danoises, ont dû provoquer de fréquentes migrations ; mais l'instinct guerrier était surtout dans les mœurs, parce que le culte odinique faisait de la lutte un devoir et un honneur. Il fallait donc aller chercher des adversaires hostiles à ce culte là où l'on était sûr d'en rencontrer, c'est-à-dire dans la zone moyenne où florissaient les empires les plus considérables. Quant au caractère russe, il est formé de tant d'éléments divers qu'il n'appartenait peut-être qu'au despotisme de lui donner une physionomie propre. Le type slave se croise chez les Russes avec toutes les variétés des races et des tribus asiatiques. Ici domine le type finnois, là le type mongol, plus loin le type slave pur, c'est-à-dire caucasien, d'où sont sorties les familles dalmates, polonaises et serbes. Les chefs Variagues, qui apparaissent dans l'histoire comme les premiers grands princes des Russes, ont apporté avec eux l'esprit d'aventure et l'expérience que leurs compagnons d'armes, enrôlés dans la garde des empereurs grecs, avaient recueillie à Constantinople. C'est encore aux Scandinaves que les Russes sont redevables de leurs institutions civiles et politiques en tant du moins qu'elles s'éloignent des mœurs de la tribu. Pskof et surtout Novogorod la Grande florissaient comme républiques, à une époque où l'Europe était presque entièrement féodale. L'invasion des Mongols vint tout remettre en question ; et l'esprit national n'eût point résisté à une oppression de plusieurs siècles si le christianisme n'eût élevé une barrière infranchissable entre les vainqueurs et les vaincus. L'élément religieux fut donc regardé par les grands princes comme la base de leur puissance et de la nationalité : plus tard, lorsque les conquérants furent chassés, les kniez s'appuyèrent sur le même principe religieux pour échapper à un autre péril, c'est-à-dire aux efforts constants de la cour de Rome pour faire rentrer les Russes schismatiques dans le giron de l'Église latine. Cet isolement dans les croyances, qui reposait sur des différences plutôt rituelles que dogmatiques, a longtemps empêché la Russie de s'associer au mouvement européen, et lui a inoculé l'esprit oriental, c'est-à-dire la subtilité qu'engendre la servitude, et cette résignation de l'individu devant des formes immuables où il voit la puissance infinie de Dieu, c'est-à-dire le fatalisme. Mais, il faut le dire, sans cet isolement qui a prolongé l'enfance de la Russie, elle eût été absorbée par des nations plus avancées ; elle se serait peut-être fondue dans la Pologne, qui aurait ainsi pris place parmi les États les plus puissants de l'Europe.

Expulsées du sol russe, les hordes de Casan et de Crimée ravagèrent souvent l'empire ; à plusieurs reprises les villes méridionales et du centre furent incendiées. La

haine qui existe entre les Russes et les Turcs n'est donc pas uniquement religieuse. Les rives du Volga, du Dniepr, du Dniestre et du Danube ont été, pendant des siècles, jonchées de ruines et arrosées de sang. Les musulmans se sont établis en Europe par la conquête: le Coran leur ordonne de répandre l'islamisme le glaive à la main; ils ont fait à toutes les nations chrétiennes des maux innombrables; la force peut donc leur reprendre ce que la violence leur avait procuré. Au reste les conquêtes ne se discutent pas; ce sont des faits qu'il faut bien admettre, sous peine de tout refaire sans cesse et de tout désorganiser.

Si le rôle de la Turquie a cessé d'être aggressif, c'est moins sans doute à l'abandon des principes de l'islamisme qu'à un affaiblissement continuel qu'il faut en rapporter la cause; mais si dans la réforme dont veut la doter l'Europe occidentale elle retrouvait son énergie première, il est douteux qu'elle renonçât aux institutions auxquelles se trouvent liées les plus belles époques de son passé. Dans la lutte qui vient de finir, et à l'instant où son existence même était compromise, les vrais musulmans glorifiaient le prophète, qui avait forcé les ennemis du croissant à venir s'entretuer pour le triomphe de la vraie foi; et Omer-Pacha lui-même semblait excuser les bachi-bouzouks qui désertaient par bandes pour ne point servir sous les ordres des giaours. Mais sans nous attacher à ce reproche d'ambition qui peut s'adresser à tous les peuples dans leur période conquérante, examinons avec impartialité si la loi de conservation ne poussait pas invinciblement les Russes vers la mer Noire, seul débouché ouvert aux riches produits de leurs provinces méridionales. La partie européenne de cet immense empire n'est en communication, par ses côtes, ses canaux et ses fleuves, qu'avec deux mers ou plutôt deux lacs, la Baltique au nord et au sud l'Euxin; nous ne parlons pas de la Caspienne, qui ne pourra entrer dans un système régulier de communications entre l'Europe et l'Asie que lorsque les régions caucasiennes seront définitivement pacifiées. Dans un pays de cette étendue, où le fer est d'un prix excessif, précisément sur les points les plus importants pour le commerce et les relations, en raison de leur éloignement des mines, on ne peut guère espérer d'établir un réseau de chemins de fer avant une époque encore reculée. Et, lorsque l'accroissement de la population et les ressources de l'État auront rendu ces travaux possibles sur une vaste échelle, la rigueur des hivers et les dégels entraîneront toujours des sacrifices considérables pour leur établissement et leur entretien. Pendant longtemps encore le gouvernement russe devra s'en tenir au perfectionnement de ses voies navigables, moyen qui est naturellement indiqué par l'étendue et la direction des fleuves, par ses forêts, riches en bois de construction, et enfin par les mœurs et l'aptitude des habitants. Dans ces conditions, la Russie obéissait à un besoin impérieux en créant une marine militaire et marchande: mais, au nord comme au sud, les peuples qui occupent le littoral des détroits peuvent à un moment donné intercepter le passage à ses vaisseaux: pour conjurer des éventualités fâcheuses il lui a donc fallu exercer sur ces mêmes peuples une influence qui paralysât toute disposition hostile. Cette influence s'est exercée sur une étendue dont les proportions étaient celles de ses frontières. Des motifs analogues et dans un intérêt également exclusif ont inspiré sa politique dans ses guerres contre la Suède, qui lui ont valu la Finlande, dans le partage de la Pologne, qui couvrait ses limites occidentales, et dans l'occupation successive de la Crimée, de la Bessarabie et du littoral de la mer Noire. Comment la Russie a-t-elle obtenu de si grands résultats en si peu de temps? Les doit-elle à une supériorité marquée soit comme organisation intérieure, soit comme génie militaire? L'histoire est là pour répondre. Le seul avantage qu'elle possède, l'espace, devient pour elle, dès qu'elle passe à l'action, un embarras et un obstacle; les marches forcées, les épidémies et les abus dans le service des subsistances lui enlèvent plus de soldats, en temps de guerre, que le fer et le feu de l'ennemi: son armée d'Asie doit être renouvelée intégralement au bout de quatre ans. Quand les guerres qu'elle a provoquées ou qu'elle a eu à soutenir ont duré plus de deux années, la Russie s'est trouvée à bout de ressources. Certes sa population civile était loin d'être épuisée; mais comme tout n'avait été préparé que pour un premier et un second choc, un échec sérieux la laissait à découvert.

Le soldat russe a de la fermeté; il vaut surtout par l'obéissance, et il sera capable de grandes choses s'il est bien conduit; en un mot il possède à un haut degré cette espèce de courage qu'on peut attendre d'un esclave bien dressé. Le corps des officiers a gagné en instruction; on peut même dire que les connaissances requises pour les grades supérieurs, à l'exception des mathématiques pures, sont plus complètes et surtout plus européennes que celles dont se compose le cours de nos écoles. L'officier russe aime la guerre, qui lui offre l'occasion de se distinguer et qui est pour lui comme une protestation contre les erreurs de la hiérarchie et les caprices du favoritisme. Somme toute, les armées russes n'ont ni l'élan des troupes françaises ni rien de comparable à nos sous-offi-

ciers, pépinière admirable de chefs de tout grade et lien intelligent entre le commandement supérieur et le simple fusilier. Si nous ajoutons que le soldat russe est au-dessous du suédois, de l'allemand et même du turc par le sentiment du devoir et de l'honneur, nous aurons indiqué suffisamment que, malgré les qualités incontestables des russoslaves, comme militaires, ce n'est point à leur supériorité relative que les tsars ont dû l'agrandissement de la Russie.

Deux causes principales ont amené ce phénomène politique : la première et la plus efficace c'est qu'à l'instant où la Russie s'est révélée sur la scène des grands événements politiques les États de l'Europe suivaient la marche traditionnelle que leur avaient tracée les traités de Westphalie. Chaque cabinet conserva ses tendances sans prévoir que le poids d'un nouvel empire venait de troubler l'équilibre. Cependant plus d'une fois la France donna de sages avertissements. Louis XIV refusa le titre d'empereur à Pierre le Grand; et plus tard Choiseul et Vergennes signalèrent avec persistance, mais sans succès, les périls qui venaient du Nord. L'Angleterre ne voulut point ouvrir les yeux; il fallait que ses possessions dans les Indes orientales fussent menacées et que l'alliance française eût besoin de se prouver par une action commune pour qu'elle abandonnât brusquement le système de ses complaisances séculaires.

La seconde cause est tout entière dans les influences que le cabinet de Saint-Pétersbourg a su se ménager en Allemagne. Il serait trop long d'énumérer toutes les alliances de princes et princesses de la maison impériale de Russie avec les maisons régnantes de l'Allemagne. La Prusse n'a point échappé à cette destinée commune, et il est probable que la question religieuse a seule empêché l'Autriche de la partager. Toutes ces alliances systématiquement renouvelées eurent un double effet, celui d'européaniser les Russes et celui plus dangereux encore de russifier les Européens. Il en résulta en outre que la cour impériale s'entoura de fonctionnaires allemands, qui apportaient dans les diverses branches de l'administration leur expérience et leurs lumières.

Dans l'hypothèse d'un conflit européen, la Russie croyait pouvoir compter sur l'Allemagne. A l'époque de l'insurrection de la Hongrie elle avait sauvé l'Autriche; Nicolas avait épousé la fille du roi de Prusse; la Suède voyait sur le trône des Vasa le fils d'un lieutenant de Napoléon; Bernadotte avait dû son élévation à la gratitude d'Alexandre Ier. La Turquie était tellement enlacée par les traités que le gouvernement russe pouvait juger également de ce qu'elle ferait et de ce qu'elle n'oserait faire. L'empereur Nicolas, bien que sa santé parût encore robuste et que son caractère n'eût rien perdu de son énergie, avait atteint cette période que ne dépassent point les princes de sa race. Son armée était nombreuse et aguerrie; ses flottes ne le cédaient qu'à celles de l'Angleterre et de la France; et la force des citadelles qui les abritaient, la difficulté qu'auraient les ennemis à tenir longtemps la mer, à une si grande distance de leurs ressources, pouvaient, selon les probabilités, établir la compensation.

Le dernier règne, il serait injuste de le nier, a beaucoup fait pour répandre les lumières et pour élever, par une préparation intelligente, le niveau même de la servitude. Ce qui était plus difficile, c'était de trouver à employer des hommes que déclassaient leurs idées et leurs connaissances acquises. La guerre, en mettant pour ainsi dire à l'épreuve tous ces essais d'amélioration, devait imprimer une nouvelle activité aux divers genres de services et montrer jusqu'à quel point ils se prêtaient aux exigences d'un gouvernement organisé pour la conquête. Toutes les ambitions étaient en éveil : en général l'opinion était prononcée dans un sens belliqueux. Le caractère modéré de l'héritier présomptif faisait craindre que tant de préparatifs, si coûteux et si patiemment combinés, ne fussent perdus pour l'empire orthodoxe; on se demandait enfin s'il était sage d'attendre que la Turquie, mieux conseillée et persévérant dans ses plans de réforme, fût en état d'opposer une résistance vigoureuse, et s'il ne valait pas mieux en finir avec elle par un coup de main et ne laisser aux grandes puissances de l'Europe, en présence d'un fait accompli, d'autre parti que celui de s'associer à l'œuvre de partage qui se trouverait ainsi garantie par la sanction des traités.

Quand la guerre n'existe pas encore de fait, la diplomatie se charge de la continuer sous des allures bienveillantes; le brusque changement de son langage, quand un accident politique vient tout à coup retourner la situation, donne la mesure de sa sincérité. Le gouvernement de Nicolas se crut assez fort pour se démasquer à demi; le tsar, dans un épanchement calculé, fit au cabinet de Londres des ouvertures significatives; un jour, pendant le voyage qu'il fit en Angleterre, après avoir assisté à une revue des horse-guards, il dit à la reine Victoria : « Vos troupes, madame, sont les plus belles du monde; les miennes soutiendraient difficilement la comparaison; mais, telles qu'elles sont, je serais heureux de les mettre au service de Votre Majesté. » Il flattait ainsi l'orgueil de l'aristocratie anglaise et réveillait les souvenirs mal éteints d'une lutte commune et d'une confraternité d'armes.

Un des faibles de ce caractère, d'ailleurs remarquable, était une ostentation de sa puissance militaire, tandis que l'étude et la nature l'avaient fait plutôt politique délié et organisateur que guerrier. Sa taille imposante, son regard profond et fascinateur, son abord sévère et même brusque dans sa majesté étaient autant de moyens qu'il savait faire tourner au profit de sa finesse. Comme les courtisans tirent parti de tout, la flatterie exploita quelquefois jusqu'au sentiment d'intimidation qu'il inspirait. Un jour, un général que son service avait retenu longtemps dans les gouvernements du sud fut admis en présence de l'empereur. Cet officier, bien connu pour sa résolution devant l'ennemi, se troubla et ne put prononcer une parole. « Qu'avez-vous donc? lui dit le tsar avec bonté; rassurez-vous; vous vous êtes trouvé dans des circonstances plus périlleuses. » — « Sire, répondit le général, comment ne pas trembler devant le maître absolu de soixante millions d'hommes ? »

La presse étrangère elle-même discutait la question d'Orient de manière à rendre probable et presque légitime la prise de possession de Constantinople par les Russes. Les cabinets intéressés à prévenir cette catastrophe laissaient cette opinion s'accréditer, pour se ménager l'excuse de la force des choses dans le cas où le fait aurait devancé toutes leurs mesures. Un écrivain éminent, en retraçant les guerres du premier empire, croyait nuire au second en donnant à l'empereur Alexandre le beau rôle dans cette lutte mémorable de la coalition des princes contre le génie d'un seul homme.

Les révolutions périodiques dont la France a été le théâtre ont toujours eu leur contre-coup en Europe : celle de février 1848, devancée cette fois par le réveil de la nationalité italienne, avait mis tous les trônes en péril; mais les républicains, gens d'étude et de parole abstraite plutôt qu'hommes d'action, commencèrent par où il fallait finir, c'est-à-dire par des systèmes socialistes, et les masses, sollicitées au nom des intérêts matériels, se trouvant frustrées dans leur attente et reconnaissant, après une lutte désespérée, que l'ancien ordre de choses avait un principe de force qu'elles n'avaient pas soupçonné, étaient revenues graduellement aux conditions du gouvernement monarchique. Le vote pour la présidence annonçait aux plus aveugles que le même peuple dont les libertés s'étaient trouvées trop à l'étroit dans les formes constitutionnelles se jetterait dans l'extrême opposé et rétablirait le seul système qu'il n'eût pas détruit, celui de l'empire. Il se rencontra un homme, héritier du plus grand nom des temps modernes, ayant une foi si profonde dans ses destinées qu'il regardait la calomnie et jusqu'à ses propres fautes comme une force et qui osa dire à ce peuple si ombrageux et si changeant : « Me voici! » La liberté se désarma elle-même; et ce contrat unique dans l'histoire fut accepté et signé. Tous les souverains applaudirent; l'ordre monarchique était sauvé. Cet événement était d'un poids immense dans la politique générale. La Russie, qui était restée jusque-là isolée dans son principe gouvernemental, trouvait désormais dans l'Occident un empire militairement constitué et dont les institutions n'étaient pas sans analogie avec les siennes. Mais en approuvant la forme elle hésitait à reconnaître dans l'homme du 2 décembre le neveu du vainqueur d'Austerlitz et d'Eylau, qui, annulant les dispositions les plus vitales du congrès de Vienne, montait sur le trône comme successeur de Napoléon II, c'est-à-dire d'un prince qui n'avait jamais régné.

Mais le temps avait effacé bien des préjugés et des scrupules : la lumière s'était faite; les haines étaient désarmées; et l'homme qu'on avait mis au ban de l'Europe comme ennemi de la paix du monde était vengé par les révélations de l'histoire. D'ailleurs les stipulations les plus virtuelles de la Sainte Alliance étaient démenties par les faits : les Bourbons avaient cessé de régner et la Pologne de vivre; si les traditions étroites et ombrageuses de cette époque subsistaient encore, c'était peut-être dans le petit royaume de Naples.

L'Angleterre se retrouvait encore une fois en face de cette France impériale contre laquelle elle avait lutté avec une haine si énergique et dont la ruine avait coûté à l'Europe vingt milliards et des flots de sang. N'ayant plus à craindre de concurrence sérieuse pour son commerce et inquiète sur les projets de la Russie vers l'Orient, elle tendit au nouvel empereur une main amie; et quoique tous les ferments d'une rivalité séculaire ne fussent pas complétement, apaisés, les deux nations s'amnistièrent ou plutôt la France pardonna, car elle avait beaucoup à oublier. Ce changement avait commencé dans les classes moyennes et pour ainsi dire par une alliance de raison ; d'abord le peuple ne s'y prêta qu'avec une froide réserve; car peut-être il avait compté sur une revanche; mais bientôt il reprit confiance; la guerre de Crimée et le voyage à Paris de la reine d'Angleterre prouvèrent plus tard que l'alliance était sincère. L'accord qui régnait entre les deux grandes puissances occidentales devait inquiéter non-seulement la Russie, mais encore l'Autriche, la Prusse et tout le reste de l'Allemagne. En 1812 l'Angleterre était restée franchement hostile; la Russie défendait son territoire; mais l'Autriche, la Prusse et la Bavière

avaient déloyalement rompu des traités. L'empereur Napoléon III avait dit à Bordeaux : « *L'empire, c'est la paix;* » mais ses dispositions pouvaient changer avec les circonstances, et le rétablissement de l'empire ne présentait pas par lui-même des garanties pacifiques bien solides. L'énergie de la nation française semblait être réfugiée dans l'armée : serait-il facile et même possible de lui imposer indéfiniment le repos? La guerre d'Afrique avait encore grandi les aptitudes militaires qui de tout temps ont distingué le soldat français : habitué aux marches pénibles dans des régions bizarrement accidentées et obligé de ne compter que sur lui-même, il joignait à l'élan qui lui est propre ce coup d'œil sûr, cette spontanéité de mouvements qui doublent les ressources du combattant. On venait de créer une garde impériale; n'aurait-elle à enregistrer dans ses états de services qu'une double victoire sur le peuple et dont la dernière représentait le renversement de l'ordre établi? Il faut convenir qu'une inaction prolongée dans une situation si tendue n'avait rien de bien probable. Sans doute une immense majorité avait applaudi au coup d'État; mais le vœu secret du peuple n'appelait-il pas la réhabilitation de la gloire française, l'émancipation de notre politique condamnée depuis si longtemps à recevoir la direction de l'étranger? Les appréhensions de l'Allemagne étaient donc naturelles et embrassaient des conséquences ultérieures qui n'avaient rien d'invraisemblable. D'un autre côté, si l'alliance anglaise était acquise à la France respectant les traités et n'agissant que dans la mesure de ses intérêts légitimes, cette alliance lui eût fait défaut dans le cas où sa politique eût révélé des tendances ambitieuses. Mais, dans cette hypothèse, le nouvel empire, menacé par une autre coalition, pouvait rallumer la révolution dans toute l'Europe; et, disciplinant les éléments républicains par la guerre, relever la Pologne, constituer l'unité italienne et entrer résolument dans une lutte dont le résultat et le terme échappaient à la prévoyance la plus sagace. Napoléon III avait trop de prudence pour appeler sur lui des appréhensions que la marche envahissante de la Russie tournait naturellement du côté où le danger paraissait immédiat; vainqueur de la révolution par le vote populaire, il avait lié sa cause à celle des souverains, et il n'aurait abandonné ce rôle que si l'honneur du drapeau l'y eût forcé. Il attendit donc qu'il se présentât une occasion où il pourrait faire acte de vigueur et lancer les aigles du jeune empire dans une lutte généreuse sans qu'on fût en droit de l'accuser d'avoir sacrifié le repos de l'Europe à d'anciens ressentiments et aux convenances d'une situation exceptionnelle. Nous ne nous arrêterons pas à la différence qui existait légalement entre la présidence d'une république qui avait perdu sa voie et la restauration définitive du premier empire, parce que la première manifestation entraînait nécessairement la seconde; et effectivement, après le vote présidentiel, dont la portée était si opposée à l'esprit républicain, tout homme de bon sens pouvait dire : « *L'empire est fait.* » Cependant cette transition n'en était pas moins périlleuse, comme tous les changements qui blessent des passions politiques ardentes et froissent de hauts intérêts. Les ennemis de la France voyaient dans le succès de l'établissement impérial la ruine du parti révolutionnaire et une sorte de solidarité monarchique entre Napoléon III et les dynasties héréditaires; dans le cas où cette combinaison eût avorté, ils jugeaient que nous serions assez occupés de nos troubles pour ne point inquiéter d'une manière sérieuse la marche politique des États voisins; et dans ce cas, pour emprunter l'expression d'un monarque allemand, *on laissait le volcan se consumer lui-même.*

Ainsi, durant la première période de la révolution de 1848, le sentiment général des cabinets européens était la crainte plus ou moins avouée des mouvements révolutionnaires; après le vote présidentiel, quoique les appréhensions ne fussent pas entièrement calmées, on rentra peu à peu dans les voies traditionnelles, et l'on se préoccupa de la politique que suivrait le chef du nouvel empire.

L'esprit de loyauté qui semble présider aux grandes transactions internationales de notre époque ne doit pas être attribué uniquement au progrès des idées de justice dont nos optimistes ont salué le règne. Les cabinets rivaux ont évité décemment de donner un prétexte à une prise d'armes à la suite de laquelle la France pouvait reprendre son rôle prépondérant comme puissance militaire; et c'est pourquoi la diplomatie est devenue tout à coup d'une loyauté si scrupuleuse que des gens de bonne foi s'y sont laissé prendre, oubliant que dans les cas difficiles l'équité est aussi un de ses moyens. L'Autriche était devenue quasi chevaleresque, l'Angleterre d'une franchise primitive; quant au roi de Prusse, que toutes ces allures gênaient, car elles n'étaient rien moins qu'historiques, il se tenait dans un milieu prudent, pour n'avoir que la moitié du chemin à faire si les circonstances devenaient telles qu'il dût prendre une résolution.

Dans cette situation politique, la Russie était plus que jamais à ménager; toutes les feuil-

les officielles de l'Europe ne tarissaient pas sur la modération de l'empereur Nicolas; il représentait l'inviolabilité des traités, et seul il tenait en réserve des forces capables de briser tous les efforts des révolutionnaires. Cependant, fidèle à la marche de ses devanciers, ce monarque n'arrêtait les mouvements du radicalisme que lorsqu'ils pouvaient lui nuire; et il ne se faisait aucun scrupule de les exciter dès qu'ils étaient favorables à ses intérêts.

Cette situation de l'Europe était complexe et présentait trois éventualités principales : 1° la France ramasserait-elle les tronçons de l'épée de Waterloo au risque de voir se reformer contre elle une nouvelle coalition? 2° formerait-elle avec la Russie une alliance qui lui assurerait la ligne du Rhin, en laissant en Orient le champ libre à l'ambition moscovite? 3° enfin la France donnerait-elle de nouveaux gages à l'alliance anglaise, c'est-à-dire au système pacifique et civilisateur, que réclame le commerce britannique, donnant ainsi au monde le spectacle de la modération dans la force? Ce fut à ce dernier parti que s'arrêta Napoléon III; mais avec la réserve qu'imposaient à l'élu d'un peuple guerrier par instinct l'honneur du drapeau qui venait de se relever et les hautes exigences de sa position individuelle. Aux yeux de tout observateur sérieux la guerre était donc probable; et comme elle n'avait point pour but la conquête, mais l'affermissement d'un gouvernement populaire par l'élection et absolu par la forme, on pouvait prévoir que la guerre s'arrêterait dès que le but déterminant, au point de vue de la politique impériale, serait atteint.

De son côté, le cabinet de Londres ne demandait qu'une occasion qui engageât sérieusement l'action de la France, se réservant de l'arrêter si elle venait à prendre un essor alarmant.

Dans de telles conditions, l'habileté ordinaire de la Russie lui fit défaut; elle laissa grandir une question pendante depuis des siècles, celle des lieux saints, où était en jeu sa prépondérance dans l'Orient, supposant qu'un débat de cette nature sur le sol turc entre le catholicisme et l'Église grecque présenterait difficilement un point de contact sympathique à l'alliance anglo-française.

Comme cette question des lieux saints est le point de départ de la guerre d'Orient, nous allons l'exposer succinctement en nous appuyant sur des documents authentiques.

Un des défauts de l'esprit français, dont la perception est d'ailleurs si nette et si éminemment méthodique, c'est de n'accorder à des questions qui demandent à être étudiées dans leur ensemble et sous leurs aspects divers que l'importance qu'elles présentent dans un ordre d'idées préconçu. Ainsi, quand les réclamations des religieux catholiques à propos de leurs droits à la propriété de telle ou telle partie des lieux saints ont commencé à avoir quelque retentissement, l'opinion n'a vu dans ce litige que des prétentions sans portée et dignes tout au plus d'occuper la police des ambassades. On se demandait si, au milieu de la tiédeur générale des croyances, il était d'un intérêt majeur pour l'Europe que les catholiques et les Grecs eussent la jouissance exclusive ou partagée de l'église du Saint-Sépulcre ou de celle de Bethléem, ou que les Grecs se regardassent comme co-propriétaires d'un lieu, parce qu'on leur aurait accordé, à titre de simple concession, la faculté d'y fixer un clou ou d'y étendre un tapis. Présentées de cette manière, les choses, en effet, ne semblaient point mériter une attention sérieuse. Mais tous les diplomates chargés de soutenir en Orient l'honneur et les intérêts de la France n'ont eu garde de s'y méprendre : ils ont suivi avec autant d'habileté que de constance les négociations sans cesse renouvelées sur la question des lieux saints, non-seulement en vue de l'intérêt purement religieux, mais parce qu'il y allait de l'interprétation loyale des engagements pris et des capitulations, c'est-à-dire de la dignité et de l'influence de la couronne. Ils n'ignoraient pas d'ailleurs qu'en Turquie la religion est tellement mêlée à la politique qu'il n'est pas un acte, même d'administration intérieure, qui ne rentre dans le domaine de l'interprétation de la loi, et que l'habitude de considérer les choses de ce point de vue porte naturellement les vizirs et les hauts fonctionnaires de la Porte Ottomane à mépriser les nations qui abandonnent légèrement leurs droits religieux, et en même temps à regarder ce genre de concessions comme étant d'une grave importance. La simonie est souvent la seule cause apparente des faveurs accordées en Orient; mais la politique asiatique est plus déliée qu'on ne le suppose; ces faveurs pour des cultes que le Coran réprouve lui servent à balancer les influences; il en est dont elle paye immédiatement des services réels, tandis qu'elle en tient d'autres en réserve pour se ménager des avantages éventuels; c'est ainsi qu'elle a opposé alternativement les Géorgiens et les Arméniens aux Grecs, que l'appui de la Russie rendait trop prépondérants, et qu'elle a fait de la question des lieux saints la base de ses anciennes alliances avec Venise, Gênes et la France. Il est digne de remarque que depuis le sac de Jérusalem par les Vespasiens tous les grands événements qui ont exprimé l'action de l'Europe sur l'Orient ont eu un caractère religieux, et que la réaction contre l'idée civilisatrice ou latine

s'y est manifestée pour les barbares par la religion du glaive ou l'islamisme, et pour les chrétiens asiatisés par le schisme de Photius. Ce que les croisades n'ont pu faire, de pauvres religieux n'ont pas désespéré de l'accomplir; et c'est à la sublime patience de la foi catholique que ces belles contrées, si longtemps déshonorées par le fanatisme et la persécution, devront la réforme et leur régénération possible.

Présentons d'une manière sommaire l'historique de la question des lieux saints; on verra que les titres de la catholicité sont aussi anciens que ses droits sont irréfragables.

On trouve les religieux franciscains établis en Palestine avant même l'époque des croisades; et leur conduite appelle sur eux la protection des sultans, qui les désignent par le nom de *Francs*. Ils exercèrent paisiblement leur culte et les devoirs de leur ordre jusqu'en 1342 : cette même année, une contestation s'étant élevée entre les sultans d'Égypte et de Syrie sur la propriété des sanctuaires, le roi de Sicile Robert et sa femme, la reine Sanche, les rachetèrent pour une grosse somme d'argent, comme le constate la bulle *Gratis agimus* du pape Clément VI. Ce titre de vente infirme toutes les allégations des Grecs. Toutefois, d'après l'esprit de la législation turque, toutes les terres de l'empire turc appartiennent au sultan; et il est libre de les donner à qui il lui plaît. C'est la réponse que fit un vizir à l'ambassadeur de France en 1760; et c'est sur une décision si contraire aux principes élémentaires du droit chez tous les peuples civilisés que se fondent les prétentions des Grecs à la propriété des lieux saints. De tels principes rendraient illusoires toutes les transactions internationales avec la Turquie, puisqu'il suffirait du caprice d'un sultan ou de la vénalité d'un vizir pour mettre à néant tous les traités et les conventions antérieurs. Nous ne citerons que le hatti-schérif du sultan Osman II, donné à l'ambassadeur de France de Harlay-Sancy, en 1030 de l'hégire et de notre ère 1620.

« Étant informé que l'église de Bethléem « est et a été anciennement dans les mains des « religieux francs; que dans la partie supé« rieure de la même église, avec le consen« tement des susdits religieux, la nation ar« ménienne et les autres nations chrétiennes « ont un lieu particulier pour les fonctions « de leur culte; que la partie souterraine de « la même église, dite lieu de la naissance « de Jésus-Christ (sur qui soit la bénédic« tion!), est le lieu d'adoration des religieux « francs, et qu'ils ont des preuves remontant « aux rois arabes, qui montrent que les au« tres nations n'ont point droit sur ce lieu « et ne peuvent y suspendre des lampes; et « qu'après la conquête de la noble Jérusa« lem mon illustre aïeul sultan Soliman « Khan (qu'il repose en paix!) a accordé un « hatti-schérif afin que les susdits lieux ap« partinssent aux religieux francs, confor« mément aux nombreux documents et or« dres donnés par les juges du temps..... Sa« chant que par le passé la nation grecque a « eu des prétentions sur ces lieux, et que les « Grecs suscitèrent des contestations à ce « sujet; mais que les Francs ont en main « des pièces qui prouvent qu'ils sont, dès « les temps anciens, possesseurs et gardiens « des susdits lieux, dans lesquels les autres « n'ont point à entrer; qu'ils sont encore « maîtres de la coupole connue parmi les chré« tiens comme celle du sépulcre de Jésus (à « qui soit le salut!), bien que d'autres pré« tendent être admis à la possession et à la « garde de la même coupole; que les reli« gieux francs, conformément à l'antique « usage, font leurs services et processions « sur la pierre de l'onction, située dans la « même église, où ils allument deux candéla« bres, ce qui ne fut jamais pratiqué par « d'autres nations; que présentement la na« tion arménienne dit : Le supérieur des « Francs nous a permis autrefois d'allumer « un cierge dans ce lieu; et à cause de cela les « Arméniens disent et prétendent être associés « à la possession du susdit lieu.... Considé« rant aussi que le roi de France est notre « sincère ami depuis le temps de nos ancê« tres, nous avons agréé ses représentations « et ordonnons que les susdits lieux contestés « soient, comme par le passé, propriété et « possession des religieux francs, sans qu'ils « soient inquiétés et molestés par les Armé« niens ou par les autres nations. Si les Armé« niens ou d'autres, mécontents de cet ordre, « disaient : Nous avons dans les mains des « ordres et des titres; aussi s'ils voulaient de « nouveau, contre mon commandement, « usurper ou entrer en litige au sujet des lieux « susdits appartenant à la nation franque, « vous ordonnerez que les religieux francs « soient comme auparavant mis en possession « de ces lieux...

« Donné au palais de Daoud-Pacha, mois « de Djémadi-el-Akhez, 1030. »

Ce firman est antérieur de plus d'un demi-siècle à la première capitulation (1673), qui confirme les droits tant de fois reconnus des religieux catholiques; et cette déclaration est suivie d'un grand nombre d'autres également positives, et cependant la scène change; les Grecs font cause commune avec les Arméniens dans l'espoir de les supplanter à leur tour; les drogmans, presque tous Grecs, redoublent d'intrigues et recourent à la corruption, moyen si ordinaire en Turquie; et ils fi-

nissent, à l'aide de titres faux ou falsifiés en partie, par faire retirer à nos religieux la jouissance de ces lieux dont ils peuvent et doivent se considérer comme les possesseurs légitimes. Il est à remarquer que les Grecs deviennent plus entreprenants à mesure que la Russie prend une part plus active au mouvement général de la politique européenne. Les Grecs se font les agents de leurs oppresseurs ; ils calomnient les religieux catholiques, auxquels ils prêtent des intentions séditieuses, et tendent ouvertement à l'usurpation complète des lieux saints. Pour tous les détails de cette longue conspiration, nous renvoyons à la brochure de M. Eugène Boré, (*Question des lieux saints*) où les preuves abondent, et dont les pères lazaristes, si compétents en cette matière, nous garantissent l'exactitude. Nous nous bornerons donc à répéter que de concessions en concessions, arrachées à la Sublime Porte par l'influence des drogmans, si habiles à exploiter la cupidité des vizirs et le fanatisme des oulémas, les Grecs sont parvenus à envahir successivement l'église de Bethléem, la chapelle du tombeau de la sainte Vierge, la partie supérieure de l'autel de la Nativité dans la chapelle souterraine de Bethléem, s'arrogeant comme un droit l'entrée du Saint Sépulcre, et partageant la propriété de la pierre de l'Onction. Dans un pays comme la Turquie l'injustice touche à la persécution et à la violence. On a vu un religieux traîné à la queue du cheval d'un janissaire, un drogman de l'ambassade de France empalé. En 1637 les religieux catholiques venus au service des lieux saints comptaient déjà plus de deux cents victimes de leur zèle, de leur dévouement et des devoirs dont leur conscience est comptable envers l'Église latine.

Deux capitulations, la première datée de 1673 et l'autre de 1760, semblaient avoir réglé définitivement les droits des différentes communions chrétiennes.

En vertu de ces capitulations, que sanctionnent des droits séculaires et des firmans postérieurs, les religieux en Terre Sainte et avec eux toute la catholicité réclament donc :

1° Dans l'intérieur de Jérusalem, les deux coupoles qui surmontent le Saint Sépulcre proprement dit; 2° la pierre de l'Onction; 3° la permission de replacer les marbres funéraires sur la sépulture de Godefroy de Bouillon, du roi Baudouin, son frère, de Philippe, duc de Bourgogne et de Philippe Ier, roi d'Espagne, dont les tombeaux ont été violés et détruits par les Grecs; 4° les sept arceaux de la sainte Vierge contigus à la chapelle où Jésus-Christ est apparu à sainte Madeleine; et au dehors de la ville, 5° la chapelle souterraine renfermant le tombeau de la sainte Vierge; 6° la grande église de Bethléem, ainsi que l'étoile d'argent dont l'inscription latine dépose en faveur des droits des catholiques; 7° enfin la restitution de la part, non plus des Grecs, Arméniens ou Géorgiens, mais du gouvernement turc lui-même, des couvents du mont Sion et des Oliviers, qui ont été transformés en mosquées, ou du moins quelques dédommagements en retour de cette spoliation.

Tel était l'état des choses quant à la question des lieux saints lorsque, en 1850, les Grecs, soutenus par l'influence russe et persuadés que la France dans ses périodes de transformation politique ne pourrait que jeter un regard distrait sur un litige dont le public n'appréciait pas la gravité, joignirent à leurs prétentions toujours croissantes les plus grossières violences, et forcèrent les religieux à demander au gouvernement républicain une protection qui leur avait fait défaut sous la monarchie constitutionnelle. Le général Aupick rappela à la Porte le droit des Latins et n'obtint qu'une réponse évasive. En 1851 le marquis de Lavalette imprima une nouvelle activité aux négociations, et obtint qu'une commission, composée de Grecs et de Français, examinerait la question. La Russie n'ignorait pas qu'elle serait jugée en faveur des catholiques dès qu'elle aurait été régulièrement débattue : une lettre autographe de l'empereur Nicolas amena la dissolution de cette commission, qui fut remplacée par une autre formée exclusivement de musulmans. Cette concession aux exigences moscovites annonçait d'une manière manifeste que les intérêts des catholiques seraient sacrifiés, et le débat prenait nettement le caractère d'une question d'influence.

Les transactions diplomatiques de la Porte ont souvent un mérite d'à propos qui échappe à la marche traditionnelle et routinière de nos chancelleries, dont le défaut est de ne voir qu'un côté de la question. Le cabinet de Vienne est le seul en Europe qui comprenne la politique turque ; et la raison en est sans doute que l'Autriche et la Turquie représentent, l'une comme l'autre, moins une nation qu'un assemblage de nationalités, de religions et d'intérêts divers. De là des convenances et des nécessités qui ouvrent à leur diplomatie une foule de motifs spécieux et de faux-fuyants.

Le Divan, tant de fois excité par des promesses d'intervention et sacrifié tant de fois, quand la solution des conflits européens avait amené une situation nouvelle, suivit une marche des plus habiles : paraissant céder aux exigences de la Russie, un firman parut qui neutralisait virtuellement les clauses de la capitulation de 1740. C'était donner à entendre à la France que, dans la situation où les der-

niers traités mettaient la Turquie, il lui était devenu impossible de résister; puis, les réclamations du gouvernement français devenant plus pressantes, quoiqu'elles parussent se borner à ce que le firman fût simplement enregistré sans que la lecture, comme le prétendait le chargé d'affaires de la Russie, en fût faite en présence des communautés chrétiennes réunies à Jérusalem, les autorités ottomanes temporisèrent pour bien savoir sur quelle mesure d'assistance elles pouvaient compter; enfin, jugeant avec le tact oriental que Napoléon inaugurerait son règne par un acte de justice et de vigueur, le nouveau ministre des affaires étrangères, Fuad-Effendi, changea subitement de marche, reconnut le droit incontestable de la France au maintien de la teneur des dernières capitulations, dont il restreignait la portée pour éviter d'être soupçonné de vouloir envenimer le différend.

Étrangère au fond du débat, l'Angleterre en suivait attentivement les phases, attendant le moment où il pourrait s'élever à la hauteur d'une question européenne. Comprenant que le nouvel empire devait au peuple une satisfaction militaire, il ne pouvait que lui convenir de voir l'activité de la France engagée dans une question non territoriale, et de contribuer avec elle à l'affaiblissement moral de la Russie dans le cas ou le tsar céderait, ou à l'échec probable de l'autocrate s'il courait les chances de la lutte.

L'Autriche, dans l'éventualité d'une guerre, espérait, quelles qu'en fussent les chances, en profiter sans tirer l'épée. La neutralité que lui indiquait sa position géographique lui réservait le rôle commode de médiateur armé. Elle ne devait sortir de cette attitude que dans le cas, qu'elle se réservait de préciser, où elle jugerait compromis les intérêts allemands, ce qui prêtait à une large interprétation.

Ainsi la Turquie, la France, l'Autriche et l'Angleterre avaient toutes un intérêt plus ou moins réel à pousser les choses à l'extrême, tout en ne dépassant pas, dans leurs réclamations, soit directes, soit officieuses, les limites de la modération. La faute de la Russie est de s'y être laissé prendre. Dans le fait, le ton impératif et arrogant qu'elle affectait avec la Turquie n'avait rien de nouveau : l'Europe semblait depuis longtemps résignée aux empiétements de cet empire dans l'Orient. Nicolas, mal informé, parce que le mécontentement de ceux qu'il consultait les rendait aveugles, ne supposa point qu'après une crise générale les États, à peine remis de cette grande secousse, inaugureraient la politique nouvelle par une guerre contre le seul pays qu'eussent respecté les mouvements révolutionnaires, contre cette Russie où était venue échouer la fortune de Napoléon I[er] et qui, récemment encore, avait sauvé l'Autriche d'une ruine presque certaine. Il lui paraissait improbable au plus haut degré que l'Angleterre prît sérieusement fait et cause pour une querelle éclose d'une question catholico-grecque, et que la France, nouvellement érigée en monarchie pure, voulût rompre, à propos de quelques privilèges dans les lieux saints avec l'État qui est considéré comme le type de l'absolutisme. La force des choses devait l'emporter sur toutes ces considérations.

On en était encore aux notes et aux contre-notes lorsque l'Angleterre ouvrit aux négociations une voie nouvelle : elle conseilla au gouvernement français de traiter directement avec la Russie. C'est peut-être l'acte le plus délié de la politique de lord Palmerston. C'était à la fois dégager la Porte d'une responsabilité gênante et abandonner la décision d'une question délicate d'influence à deux souverains qui, par caractère ou par position, ne pouvaient céder ni l'un ni l'autre. En effet, tandis que le cabinet français entrait dans cette voie, une armée russe pénétrait dans les provinces danubiennes. Sur ces entrefaites Fuad-Effendi donnait une solution définitive à la question des lieux saints, autour de laquelle venaient se grouper tant d'intérêts d'une autre nature. La France, quoiqu'elle eût été en droit d'exiger davantage, se déclara satisfaite; il en résultait naturellement que la Russie paraissait avoir cédé. S'appuyant sur l'avant-dernier firman, elle se plaignait d'un manque formel de foi, et, n'ignorant pas d'où venait la résolution que montrait le Divan, elle se montrait plus exigeante, essayant de l'intimidation dans l'espoir d'emporter ainsi le résultat de haute lutte. Il lui fallait une réparation, disait-elle, et elle occupait, *à titre de gage*, les provinces moldo-valaques.

La mission du prince Menschikof, qui entra à Constantinople le 28 février 1853, dessinait nettement les prétentions du cabinet de Saint-Pétersbourg; et en même temps deux corps d'armée venaient prendre position en Bessarabie. Le plénipotentiaire du tsar refusa de rendre visite à Fuad-Effendi, qui donna sa démission. Cette conduite blessante pour le premier ministre et en même temps pour le gouvernement du sultan était contraire à tous les usages diplomatiques. Sur la représentation du grand-vizir, les envoyés de France et d'Angleterre crurent devoir en référer à leurs gouvernements. Le but secret du prince Menschikof, comme le prouve la correspondance, était la conclusion d'un traité secret entre la Russie et la Turquie, dont l'effet eût

été l'exclusion des puissances occidentales dans les affaires de l'Orient. Le nouvel ambassadeur de France, M. de Lacour, n'était pas encore à son poste; lord Redcliffe démêla le piége, et démontra au Divan, qui ne demandait qu'à être persuadé, que les nouvelles propositions russes compliquaient d'une manière fâcheuse la question des lieux saints, et que cette dernière, ayant un caractère propre, devait être traitée isolément. La Russie, qui aurait dû faire disparaître tout motif et même tout prétexte d'une guerre juste, prit la modération des cabinets étrangers pour de la faiblesse; et, au lieu d'accepter des conditions empreintes d'un esprit d'équité et de conciliation, elle mit en avant de nouvelles exigences dont la portée équivalait à une abdication du sultan, puisque, par le fait, dix millions de ses sujets chrétiens se trouvaient soustraits à son autorité.

Le 28 mai le prince Menschikof quitta Constantinople et rompit brusquement les négociations; le 7 juin la lettre de M. de Nesselrode à Reschid-Pacha, au sujet du départ de l'envoyé extraordinaire de la Russie, révélait clairement que l'empereur Nicolas, engagé dans une voie fausse, mettrait son honneur à ne point céder. Ainsi la situation était tellement tendue que tout s'acheminait fatalement vers un dénoûment belliqueux. Le temps révèlera si la Porte, en résistant avec fermeté à tous les conseils qui la détournaient d'une lutte inégale, n'a pas puisé cette résolution dans des encouragements secrets et dans une appréciation juste d'une situation unique dans l'histoire et dans laquelle la protection de ses droits se rattachait à des questions d'intérêts particuliers qui se réunissaient à un point de vue d'équilibre général. La Russie connaissait trop la Turquie pour s'y méprendre longtemps; et M. de Nesselrode pouvait être franc cette fois lorsqu'il écrivait : « Nous connaissons les efforts que l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople a faits auprès du sultan comme auprès des membres de son conseil pour l'encourager à la résistance, en cherchant à lui persuader que nos menaces ne dépasseraient pas la portée d'une pression morale, en lui promettant l'appui et les sympathies de l'Europe s'il accordait à ses sujets l'égalité devant la loi et des priviléges plus conformes aux mœurs libérales de l'Occident. »

Si l'on s'en tient à la lettre du traité d'Andrinople, qui confirme celui de Kaïnardji, on doit convenir que la Russie avait lieu de s'étonner de l'attitude que prenait la Porte; le vainqueur avait usé de ses avantages, et il se croyait en droit d'en exploiter les conséquences éventuelles. Mais la Turquie n'était plus isolée, ses intérêts allaient se débattre devant l'Europe attentive, représentée par la conférence de Vienne. Si la diplomatie ne trouvait pas la solution pacifique du problème, du moins elle en posait nettement les termes, et, quoiqu'elle parût se renfermer dans la question, elle était moins préoccupée de la rupture en elle-même que des suites d'une guerre qui pouvait devenir européenne. Si la Russie sortait victorieuse du conflit, l'Allemagne était sérieusement menacée, et le cours du Danube lui échappait; si l'alliance anglo-française triomphait, les forces du nouvel empire étaient sans contre-poids en Europe. Après une guerre onéreuse et lointaine, en faveur d'un allié pauvre et affaibli, où seraient les compensations des puissances occidentales? Ces difficultés une fois écartées par le désintéressement de la France et de l'Angleterre, la question avait fait un grand pas : l'Autriche l'abandonnait pour ainsi dire à elle-même, tenant ses armées en réserve, pour empêcher le vainqueur, quel qu'il fût, d'aller trop loin, ou pour se poser comme médiatrice dès que le but principal de l'alliance serait atteint. Ce qui prouve que la paix n'était pas au fond de toutes les pensées, c'est que les modifications faites par la Turquie au texte des articles de la conférence étaient peu importantes en elles-mêmes, et cependant de nature à blesser les susceptibilités du tsar. Sans des encouragements secrets, la Porte en eût probablement fait l'abandon.

Devant l'obstination du sultan la diplomatie fut un moment embarrassée ou feignit de l'être; les flottes de l'Angleterre et de la France sillonnèrent cette mer Noire regardée depuis si longtemps comme un *lac russe*, mesure qui répondait à l'envahissement des Principautés. La conférence d'Ollmütz entre les empereurs d'Autriche et de Russie trompa les dernières espérances de Nicolas, et l'affaire de Sinope sauva la Turquie en faisant une obligation d'honneur aux deux grandes puissances maritimes de venger l'insulte adressée à leurs pavillons. La guerre, jusque-là probable, devenait certaine. L'Angleterre exposa au grand jour les propositions qui lui avaient été faites par la Russie pour le partage de la Turquie; la France se trouvait dans les conditions d'une guerre juste et désintéressée; l'Autriche, blâmant à la fois et la Russie pour être entrée dans les provinces danubiennes avant même que la guerre eût été déclarée et la Turquie pour avoir repoussé des conditions acceptables, trouvait un prétexte de plus pour persister dans son système d'alliance restreinte; enfin la Russie, qui avait échoué dans ses projets d'intimidation, voyant qu'il lui fallait ou renoncer à sa prépondérance en Orient ou combattre, releva le gant et crut jeter dans un grand embarras la France catholique et l'An-

gleterre antipapiste accourant au secours des sectateurs de Mahomet, en dénonçant au monde une lutte à outrance, une guerre religieuse.

Si l'attitude de l'Autriche avait trompé les prévisions du tsar, il n'ignorait pas que cette puissance, dans la crainte d'un danger qui pouvait surgir de l'Occident, s'opposerait à un remaniement de la carte de l'Europe, et qu'également gênante pour la Russie et pour les alliés elle était neutre de fait. La Prusse d'ailleurs, plus voisine de l'alliance russe que de l'alliance occidentale, équilibrait au besoin l'action de l'Allemagne, si l'empereur François prenait un rôle offensif. Depuis longtemps la Russie était préparée à la guerre; elle pouvait mettre en ligne six cent mille hommes, dont un grand nombre s'étaient formés dans le Caucase; son matériel était immense, ses places fortes dans un état formidable et en général toutes les branches du service administratif en voie de progrès : ses flottes n'étaient pas de force à se mesurer, même à nombre égal, avec celles de l'Angleterre et de la France ; mais, abritées dans des rades sûres et sous le canon des forts, elles pouvaient refuser le combat et ne sortir que pour profiter de chances favorables. La Turquie n'avait guère à lui opposer que soixante mille hommes de bonnes troupes ; le transport par mer d'une armée de secours, qui devait apporter à huit cents lieues de distance son artillerie, ses chevaux et jusqu'à ses vivres, paraissait entouré d'obstacles insurmontables ; de l'avis même des autorités les plus compétentes, le débarquement d'une trentaine de mille hommes exigeait des efforts prodigieux. Si l'on ajoute à ces difficultés celle qu'offrait une mer dangereuse, imparfaitement étudiée, où les eaux, dans toutes les directions du vent, se refoulent sur elles-mêmes, parce qu'elles n'ont d'écoulement que l'étroit canal de Constantinople; enfin, si l'on tient compte de l'insalubrité du climat, tellement meurtrier dans les marais du Danube, le Sivasch, et dans les régions basses du Caucase que les armées russes s'y trouvent presque entièrement renouvelées au bout de quatre ans, on comprendra que l'empereur Nicolas, servi par les Grecs, qui excitaient partout les musulmans contre les chrétiens, pouvait, quoique seul, faire tête aux attaques d'un triple ennemi. D'ailleurs, après avoir surexcité l'ardeur du parti de la guerre et déchaîné le fanatisme des masses, il lui était difficile de reprendre ses anathèmes et ses prédictions, sous peine de paraître vaincu avant de combattre, et de reconnaître, pour ainsi dire, l'impuissance du sentiment religieux imprudemment invoqué.

Nous croyons avoir exposé sans partialité les causes de la guerre d'Orient. Il nous reste à signaler non la suite des opérations militaires dans leurs détails circonstanciés et techniques, mais tout ce qui donne à cette lutte sans exemple dans les temps passés un caractère propre, lutte où les intérêts divers se contiennent, et se contrebalancent tellement les uns par les autres que l'attaque n'est pas moins légitime que la défense, que la loyauté du courage français se communique à l'ennemi, et que l'on pressent, en même temps que le succès limité d'avance par la modération des alliés, la fin d'un conflit où les adversaires se frappent sans haine et où l'on court à la mort par amour de la gloire et par dévouement à l'honneur de deux grandes nations jadis rivales ne formant dans leurs aspirations communes qu'une seule famille qui, de loin, écoute et applaudit.

De toutes les faveurs dont la fortune a comblé Napoléon III la plus grande peut-être est celle qui l'a fait arbitre des destinées de l'Europe et d'avoir pu, sans qu'on fût en droit d'accuser son ambition, réhabiliter l'honneur de nos armes, resserrer par des services mutuels et inoubliables l'alliance avec l'Angleterre et donner pour fondements à la paix la fidélité aux engagements, le respect et la sécurité de tous les droits. Nous n'ignorons pas que l'avenir peut bouleverser toutes ces données ; mais si les grandes choses sont soumises aux communes vicissitudes, du moins elles font époque dans la vie des peuples, et longtemps elles impriment leur caractère aux transactions des sociétés politiques.

Les premières mesures qui suivirent la déclaration de la guerre annoncèrent qu'on laissait une issue ouverte en vue d'une réconciliation future. En Angleterre l'aristocratie semblait répugner à la guerre, tandis que les masses la voulaient. Le contraire avait lieu en France ; le peuple comprenait peu le but d'une campagne au profit des Turcs, et il n'avait qu'une foi médiocre dans les avantages d'une alliance offensive avec l'Angleterre.

Les trois grandes puissances tombèrent d'accord sur deux points principaux : 1° intégrité du territoire ottoman, ce qui entraînait l'évacuation par les Russes des principautés danubiennes; 2° la consolidation par tous les moyens compatibles avec l'indépendance et la souveraineté du sultan des droits civils et religieux des sujets chrétiens de la Porte. Elles s'engagèrent en outre à ne traiter ni avec la Russie ni avec une autre puissance quelconque dans un sens opposé aux principes ci-dessus énoncés sans en avoir préalablement délibéré en commun.

Ce protocole indique le but des puissances ; mais quant aux moyens de l'atteindre, l'égoïsme allemand fait ses réserves; il profitera des avantages du traité, tout en échap-

pant aux dangers et aux sacrifices, dans le cas même où la Russie serait victorieuse; l'intérêt germanique est une thèse assez large pour répondre à toutes les éventualités.

Tel n'est pas le traité d'alliance entre la France et l'Angleterre; en voici les dispositions principales :

Art. 1er. Les hautes parties contractantes s'engagent à faire ce qui dépendra d'elles pour opérer le rétablissement de la paix entre la Russie et la Sublime Porte sur des bases solides et durables et pour garantir l'Europe contre le retour des regrettables complications qui viennent de troubler si malheureusement la paix générale.

Art. 2. L'intégrité du territoire ottoman se trouvant violée par l'occupation de la Moldavie et de la Valachie et par d'autres mouvements des troupes russes, Leurs Majestés, l'Empereur des Français et la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, se sont concertées et se concerteront sur les moyens les plus propres à affranchir le territoire du sultan de l'invasion étrangère et à atteindre le but spécifié dans l'article Ier. Elles s'engagent à cet effet à entretenir selon les nécessités de la guerre, appréciées d'un commun accord, les forces de terre et de mer suffisantes pour y faire face, et dont des arrangements subséquents détermineront, s'il y a lieu, la qualité, le nombre et la destination.

Art. 3. Quelque événement qui se produise en conséquence de l'exécution de la présente convention, les hautes parties contractantes s'obligent à n'accueillir aucune ouverture ni aucune proposition tendant à la cessation des hostilités et à n'entrer dans aucun arrangement avec la cour impériale de Russie sans en avoir préalablement délibéré en commun.

Art. 4. Animées du désir de maintenir l'équilibre européen et ne poursuivant aucun but intéressé, les hautes parties contractantes renoncent d'avance à retirer aucun avantage particulier des événements qui pourront se produire.

Art. 5. Leurs Majestés l'Empereur des Français et la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande recevront avec empressement dans leur alliance, pour coopérer au but proposé, celles des autres puissances de l'Europe qui voudraient y entrer.

Art. 6. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications seront échangées à Londres dans l'espace de huit jours. — 10 avril 1854. Walewski. Clarendon.

Onze jours auparavant, le 30 mars (10 avril), l'empereur Nicolas avait adressé à ses sujets le manifeste suivant :

« Saint-Pétersbourg, 11 avril 1854.

« Par la grâce de Dieu, Nous, Nicolas Ier, empereur et autocrate de toutes les Russies, roi de Pologne, etc., etc.;

« A tous nos fidèles sujets savoir faisons :

« Dès l'origine de notre différend avec le gouvernement turc nous avons solennellement annoncé à nos fidèles sujets qu'un sentiment de justice nous avait seul porté à rétablir les droits lésés des chrétiens orthodoxes, sujets de la Porte Ottomane.

« Nous n'avons pas cherché, nous ne cherchons pas à faire de conquêtes ni à exercer en Turquie une suprématie quelconque qui fût de nature à excéder l'influence appartenant à la Russie en vertu des traités existants.

« A cette époque déjà nous avons rencontré de la méfiance, puis bientôt une sourde hostilité de la part des gouvernements de France et d'Angleterre, qui s'efforçaient d'égarer la Porte en dénaturant nos intentions. Enfin, à l'heure qu'il est, l'Angleterre et la France jettent le masque, envisagent notre différend avec la Turquie comme n'étant qu'une question secondaire, et ne dissimulent plus que leur but commun est d'affaiblir la Russie, de lui arracher une partie de ses possessions et de faire descendre notre patrie de la position puissante où l'avait élevée la main du Très-Haut.

« Est-ce à la Russie orthodoxe de craindre de pareilles menaces?

« Prête à confondre l'audace de l'ennemi, déviera-t-elle du but sacré qui lui est assigné par la divine Providence? Non!... La Russie n'a point oublié Dieu. Ce n'est pas pour des intérêts mondains qu'elle a pris les armes; elle combat pour la foi chrétienne, pour la défense de ses coreligionnaires opprimés par d'implacables ennemis.

« Que toute la chrétienté sache donc que la pensée du souverain de la Russie est aussi la pensée qui anime et inspire toute la grande famille du peuple russe, ce peuple orthodoxe, fidèle à Dieu, à son Fils unique Jésus-Christ, notre rédempteur.

« C'est pour la foi et la chrétienté que nous combattons :

« *Nobiscum Deus, quis contra nos?*

« Donné à Saint-Pétersbourg le onzième du mois d'avril de l'an de grâce 1854, de notre règne le vingt-neuvième. »

Depuis longtemps la Russie était préparée à la guerre, mais elle n'était pas prête pour une action immédiate; à son tour, et pour la première fois depuis qu'elle était mêlée aux grands événements de l'Europe, elle se voyait isolée au début d'une lutte périlleuse et réduite à ses propres ressources. Dans la campagne de 1812, époque où elle courut les plus grands dangers, elle avait l'alliance de la Suède, la neutralité de la Turquie et les sympathies secrètes de l'Allemagne, tandis que l'Angleterre

faisait en Espagne une diversion puissante. Elle se trouvait à ce point critique où les États conquérants par système voient se dresser tout à coup et à la fois contre eux tous les intérêts qu'ils menacent. Sans doute, dans ses derniers démêlés avec la Porte ; ses exigences étaient injustes ; mais il faut bien convenir, et l'histoire des conquêtes des Turcs ottomans en fait foi ; que la duplicité, le mépris des traités et les violences les plus sauvages ont signalé la marche envahissante des musulmans. Depuis l'insurrection grecque, à la suite de laquelle la force de l'opinion a élevé un royaume, il n'est guère probable que les Turcs soient devenus soudainement à l'égard des chrétiens les plus loyaux et les plus inoffensifs des hommes. Ils sont en voie de progrès, grâce à la réforme militaire qui entraîne après elle toutes les autres ; mais l'esprit turc persiste, et il n'y aura plus de Turquie proprement dite quand il aura cessé d'exister. Il n'y avait donc rien de bien nouveau dans les sommations impérieuses de la Russie, mais elle a eu surtout le tort de se tromper de date : en supposant un état de choses où l'Angleterre se fût trouvée hostile à la France, la dislocation de l'empire turc, ou du moins un acheminement à un partage, n'avait plus rien d'improbable.

La situation était singulièrement complexe; la guerre officiellement déclarée se trouvait limitée dans ses résultats éventuels par l'attitude de l'Autriche et de la Prusse ; l'empereur Napoléon III avait caractérisé cette situation en disant que c'était *un duel au premier sang*. Mais l'action une fois engagée, où s'arrêterait-elle ? c'est ce qu'il n'était donné à personne de prévoir. Nicolas prétendait être dans le cas d'une légitime défense, et il se réservait d'évacuer ultérieurement les principautés si le sort des armes lui faisait une nécessité d'abandonner le rôle offensif.

Entrons maintenant dans la période des faits militaires, en nous attachant surtout à montrer qu'ils sont restés subordonnés à la pensée politique, qui était pour ainsi dire comme la résultante de la situation.

Le but de la guerre entreprise par les puissances occidentales était, de leur propre aveu, de protéger la Turquie contre les attaques d'un voisin ambitieux, non pour soutenir l'islamisme, mais pour écarter un danger européen. Cette première nécessité limitait le plan d'attaque en le subordonnant aux opérations des armées russes. Il s'agissait avant tout d'aider les Turcs à défendre la ligne du Danube, à fortifier Schoumla pour arrêter l'ennemi au passage des Balkans et à augmenter les défenses de Varna pour inquiéter le flanc droit de son armée d'invasion s'il venait à forcer les défilés ; enfin, à mettre Constantinople à l'abri d'un coup de main. La présence des flottes alliées suffisait pour contenir la Grèce ; et les forces maritimes de l'expédition s'échelonnaient sur un parcours de plus de huit cents lieues, depuis les ports d'Angleterre et de France, ayant comme points de refuge Gibraltar, Malte, Alger, le Pirée, Gallipoli et Constantinople ; de là se répandaient dans la mer Noire, où elles surveillaient à la fois Sébastopol, Odessa, le détroit d'Iénikalé et le littoral de la Circassie.

Au commencement de 1854 la guerre n'avait point d'objet déterminé; mais l'habileté d'Omer-Pacha sauva la Turquie. Tacticien consommé, connaissant son terrain mieux que personne et changeant au besoin la défense en attaque, il ouvrit la campagne par une série de succès qui enflammèrent le courage du soldat et rappelèrent à cette Turquie que Nicolas disait expirante l'éclat de ses anciens triomphes.

Tandis que l'hiver ralentit les hostilités sur le Danube, les Grecs s'insurgent dans l'Épire, et leurs émissaires s'efforcent de soulever la Thrace et la Macédoine. Les Russes ont compté sur cette diversion ; l'Albanie et le Monténégro devaient donner la main aux bandes armées ; mais tout se borne à quelques dévastations et à des massacres inutiles : les pachas de Skodra et de Janina suffiront à la répression de ces désordres, que favorise la cour d'Athènes.

Pour empêcher les Russes de porter toutes leurs forces disponibles vers la mer Noire, une flotte anglo-française se dispose à entrer dans la Baltique ; tous les débouchés du commerce russe seront fermés de Riga à Arkangel et jusqu'à Pétropavlosky ; il n'y aura d'autre issue, même pour ses produits encombrants, que par un système de transit à travers la frontière prussienne. Cependant la modération qui préside aux mesures prises à l'égard des neutres et la courtoisie dont on use envers les Russes résidant à Paris annoncent que cette guerre restera dans les conditions d'une lutte d'équilibre, et que de part et d'autre on profitera de l'influence autrichienne pour en venir à un accommodement qui laissera intact l'honneur des cabinets engagés. Au fond, la France avait besoin d'un succès militaire, tout en faisant preuve de désintéressement, pour désarmer les appréhensions nées du rétablissement de l'empire ; l'Angleterre pouvait se contenter de l'affaiblissement de la Russie dans la mer Noire et de la ruine du commerce des Grecs ; l'Autriche avait intérêt à ne pas maintenir indéfiniment un pied de guerre ruineux ; et la Russie, qui protestait de ses intentions pacifiques, pouvait trouver au besoin dans la garantie des puissances alliées au

sujet des chrétiens de l'Orient un prétexte plausible pour accueillir des ouvertures pacifiques.

Pour vider ce duel à la satisfaction des témoins et des champions, il fallait d'abord choisir le terrain, et ce n'était pas chose facile. La flotte anglo-française avait une supériorité incontestable; les Russes le savaient, ils tenaient la leur à l'abri de leurs forts.

Cependant les Russes passent le Danube sur trois points et s'emparent de la Dobroutscha, contrée basse et insalubre qui forme le Delta du Danube et dont le côté oriental, que baigne l'Euxin, s'étend jusqu'à Kistendji. Le général Gortschakof conserve le commandement de l'armée du Danube, mais on annonce que Paskiévitsch prendra la direction des hautes opérations.

Dans la guerre de l'insurrection hongroise ce général n'avait pas conservé intacte sa réputation; cependant on s'accordait à dire qu'une fois ses plans arrêtés il joignait à un coup d'œil remarquable une grande hardiesse dans l'exécution. Omer-Pacha était peut-être le capitaine qu'on pouvait lui opposer avec le plus de succès; il savait qu'il s'agissait avec le prince d'Érivan de le tenir en échec par des mouvements imprévus et de l'empêcher, pour nous servir de son expression, *de prendre le bœuf par les cornes*.

En ce qui regarde la question du commandement des armées alliées, l'opinion publique n'était pas sans inquiétude : on se demandait si nos généraux formés en Afrique se trouveraient de prime abord à la hauteur des exigences de la grande guerre; on trouvait que soixante mille hommes étaient une force insuffisante pour une guerre d'invasion et excessive dans le cas où l'on se bornerait à attaquer le littoral, à cause de la difficulté des approvisionnements et des hasards de la mer pendant une longue campagne. On avait encore des craintes non moins fondées : trois armées dont l'accord et le concours étaient indispensables obéissaient chacune à un chef différent; l'amour-propre national, le caractère des trois généralissimes, les qualités diverses de leurs troupes étaient autant d'obstacles à cette unité nette et entière du commandement sans laquelle échouent les opérations les mieux combinées, la complication fatale de l'épidémie devant ajouter à des difficultés si graves.

Ainsi les conditions indiquées par les grands maîtres de la science militaire nous faisaient défaut dès le début de cette campagne : 1° nous ignorions si nos moyens d'agression seraient proportionnés à l'obstacle, puisque nous n'avions pas d'objectif bien déterminé ; 2° le commandement manquait d'unité; 3° la puissance de nos bases d'opérations dépendait de la mer; 4° le moral des trois armées, quoique excellent au point de vue de l'élément national, l'était d'une manière si diverse que les qualités même pouvaient s'entre-nuire. Le tact français a corrigé toutes ces données fâcheuses, et on peut le dire sans rien ôter à la gloire de nos généraux et tout en rendant justice à la solidité anglaise et au patriotisme des Turcs, la plus grande part du triomphe appartient au soldat français; il a encore grandi dans cette lutte, et l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de sa patience dans les travaux pénibles du siége, de sa résignation au milieu des intempéries, des privations et des fléaux épidémiques ou de ce courage qui est un des secrets de sa généreuse nature et qui rend son élan irrésistible.

L'incendie de Sinope demandait des représailles; le bombardement d'Odessa rétablit l'équilibre dans les provocations, et prouva en même temps qu'on saurait s'arrêter à certaines limites : en effet on se contenta de la destruction du port militaire. Les Russes s'attribuèrent l'honneur de la retraite de nos flottes, mais il était manifeste que dans l'ennemi actuel on ménageait l'allié futur. L'évacuation de la petite Valachie par les Russes coïncide avec cette demi-démonstration, soit qu'ils craignissent une pointe des alliés sur le Danube, soit plutôt que, déguisant leur ressentiment, ils se vissent forcés de déférer au désir de l'Autriche; qui ne cessait d'insister sur leur sortie des principautés : le nœud de la question était toujours entre les mains du cabinet de Vienne.

La lutte se poursuit sur le Danube : plusieurs affaires sanglantes et dans lesquelles les Turcs ont souvent l'avantage retardent la marche de Luders, qui manœuvre pour arriver en force devant Silistrie; Omer-Pacha ne laisse dans Widdin et Kalafat que peu de troupes, et concentre le gros de son armée vers Schoumla et les défilés des Balkans. Les Russes opèrent un grand mouvement de concentration; ils abandonnent leurs places fortifiées sur le littoral de la Circassie, replient leurs garnisons au nord et dans le voisinage des points menacés, et leur armée s'échelonne sur une ligne immense depuis la Finlande jusqu'au cap Chersonèse, légèrement tracée sur les frontières de la Prusse, plus fortement dessinée le long de la Gallicie et s'épanouissant en nombreux réseaux sur le Pruth, le Dniepr, le Dniester et le Danube, et jusque dans la mer d'Azof, la Crimée et sur les villes du littoral de l'Euxin.

Nos flottes sont partout : dans l'Archipel elles contiennent les Grecs; dans la mer de Marmara et la mer Noire elles passent et repassent sans cesse aux yeux des populations musulmanes, étonnées de ce nombre prodigieux de navires qui leur révèle tout à coup

la puissance de l'Occident, dont la politique ne les sauve qu'à condition de les régénérer.

Cependant les généraux de l'armée anglo-française sentent la nécessité d'agir; ils ont à Varna une conférence avec Omer-Pacha. La loyauté militaire de lord Raglan n'était pas exempte de cette roideur qui gâte trop souvent l'orgueil légitime de l'Anglais; le général turc, avec une simplicité de formes qui cachait une finesse profonde, étudiait les deux chefs comme deux alliés et comme deux rivaux, et le maréchal Saint-Arnaud, en proie aux atteintes du mal auquel il devait succomber, rassemblait toute son énergie pour vivre au moins jusqu'à la première victoire. La force de la situation et la nécessité d'un concours réciproque servaient de lien entre les représentants de trois nationalités et de trois civilisations diverses, et le sentiment militaire, né de la confraternité des armes, leur tenait lieu de sympathie.

Il fut convenu que les alliés débarqueraient à Varna une quarantaine de mille hommes pour donner la main à la garnison de Silistrie, ou du moins, s'il était trop tard, pour arrêter les Russes dans les gorges des Balkans. La défense de cette place est un des épisodes les plus glorieux de la campagne. Silistrie, place forte du quatrième ordre, avec une garnison de douze à quinze mille hommes, résista pendant quarante jours à une armée six fois plus nombreuse, et força cette armée, commandée par le vieux Paskiévitsch et réduite aux deux tiers, à lever le siége. La retraite des Russes s'opéra en bon ordre sur Iassy, et le corps de Liprandi se porta sur Bukarest. Quelques détachements russes occupèrent la Dobroutscha et le bas Danube : c'est un piége qu'ils tendaient aux alliés pour les attirer dans ces parages pestilentiels.

En Asie la fortune se montre contraire aux armes ottomanes; l'indiscipline des bachibouzouks gêne les généraux et amène de sanglantes catastrophes; quant aux Circassiens de Schamyl, sur lesquels on avait fondé de grandes espérances, ils reçoivent volontiers des armes et des munitions; mais ils ne se battent que pour leur compte, et ils servent notre cause à peu près comme les Grecs ont servi celle de Nicolas.

Cependant tout s'achemine vers l'action : dès les premiers jours de juillet soixante-dix mille alliés campaient aux environs de Varna : l'armée russe suspend son mouvement de retraite; elle craint pour Odessa, dont la destruction laisserait à découvert Nicolaïef, et pour Sébastopol, refuge de sa marine militaire. A Giurgévo, à Tschernovoda, devant Nicopolis les Turcs battent l'ennemi et le refoulent. Omer-Pacha s'établit fortement à Giurgévo après une seconde affaire très-brillante; à Bajazed, en Asie, les Russes battent complétement Sélim-Pacha; l'armée d'Anatolie résiste avec plus de fermeté; après une lutte meurtrière devant Kars, Andronikof et Moustapha-Pacha restent en présence. L'épidémie fait des ravages effrayants dans l'armée alliée. Dans la Dobroutscha, où s'est imprudemment engagée la division du général Canrobert, huit mille braves sont atteints; les restes de ce corps naguère si beau rentrent comme des spectres à Varna, où se propage rapidement l'infection; Gallipoli, le Pirée, Constantinople comptent par milliers leurs victimes; l'équipage des flottes, cette providence de l'armée, est sérieusement atteint : la France et l'Angleterre seront-elles vaincues avant de combattre? Le moral de l'armée se soutient encore; le service médical fait des efforts surhumains; les aumôniers se multiplient; les sœurs de charité se dévouent avec une foi sublime et aident à mourir ceux qu'elles sont impuissantes à soulager; mais il faut aux survivants un autre remède; il faut occuper noblement cette énergie qui se consume dans la perspective de l'inaction ou de l'ambulance... Enfin les généraux ont rendu à leurs soldats l'espoir de la mort des braves; l'incendie de Varna a révélé les dangers d'une plus longue irrésolution; l'ennemi, que ses espions instruisent de nos désastres, a replié ses masses sur le Danube... L'expédition de Crimée est résolue.

Cette première phase de la guerre d'Orient n'a laissé à l'intervention des alliés que la part de l'influence; la seconde phase va paralyser l'action des armées anglo-françaises par une autre influence, celle des Autrichiens, qui, entrés dans les Principautés à la faveur des négociations, ne songent qu'à tirer parti de la situation et occupent avec tous les indices d'une neutralité équivoque ces provinces danubiennes qu'ils convoitent non moins que les Russes, provinces turques, que les Turcs suffiraient à défendre, et en même temps position stratégique importante d'où l'on peut prendre à revers l'une ou l'autre armée.

L'expédition de Crimée, sans faire disparaître ce qu'il y avait de faux dans la situation générale, avait au moins l'avantage de transporter le théâtre principal de l'action sur un point où l'Autriche ne pouvait ni aider ni nuire.

Pendant que l'armée d'Orient se préparait à débarquer en Crimée, Bomarsund, une des clefs de la Baltique, s'écroulait sous le feu de nos flottes, et sa garnison capitulait; la division qui croisait dans le Pacifique attaquait sans résultat le fort de Petropavlovsky.

Le débarquement eut lieu le 14 septembre avec un ordre et un ensemble admi-

rables : on peut s'étonner seulement que la flotte russe n'ait pas essayé de troubler la marche de tant de vaisseaux chargés de troupes et de matériel; dans de telles circonstances, quelques brûlots lancés au milieu des bâtiments de transport par des vapeurs en même temps fins voiliers auraient pu faire un mal incalculable.

La lutte allait prendre un caractère plus sérieux, mais sans qu'on pût prévoir un résultat définitif. Aussi la diplomatie était-elle toujours à l'œuvre; M. de Nesselrode protestait du désintéressement de la Russie et déclarait la guerre sans objet, puisque son maître était disposé à repasser le Pruth dès que les alliés se seraient retirés des eaux et du territoire de la Turquie, ajoutant qu'elle acceptait volontiers la garantie des puissances en ce qui touchait les intérêts religieux; mais le cabinet français précisa nettement la question en lui conservant son caractère européen, et formula les quatre garanties, ce qui donnait un caractère restreint à la lutte, en rendant la victoire même ruineuse. De part et d'autre les choses étaient trop engagées pour qu'il fût possible de reculer : la diplomatie elle-même avait besoin d'un résultat militaire pour asseoir solidement la paix.

Le 7 septembre les flottes réunies mettaient à la voile, mettant le cap sur Balaklava; le 8 on résolut d'explorer les côtes de la Crimée pour choisir un lieu convenable de débarquement; les généraux et amiraux décidèrent qu'au lieu de prendre terre sous le canon des Russes, dont les forces couvraient les points stratégiques du littoral entre l'Alma et la Katscha, on jetterait l'ancre vers le Vieux-Fort, un peu au sud d'Eupatoria, et qu'on enverrait un détachement pour occuper cette ville, qui était sans défense.

Le 20 septembre les armées étaient en présence, les Russes occupant une forte position sur les hauteurs qui couronnent la rive gauche de l'Alma, et les alliés ayant à franchir cette rivière pour les déloger. Cette bataille, qui inaugura glorieusement notre descente en Crimée, présente en abrégé les caractères généraux de toute la campagne : attaques brillantes, défense opiniâtre; somme toute, nos armes l'emportent, mais le succès ne nous mène à rien de définitif, si ce n'est comme acheminement à une paix dont l'Allemagne profitera sans avoir pris part à nos sacrifices. Le maréchal Saint-Arnaud a pu dire avec orgueil : « Les zouaves sont les premiers soldats du monde ; » la France sait que nos généraux d'Afrique comprennent la grande guerre tout aussi bien que la guerre de partisans; nous avons admiré le courage des colonnes anglaises, qui marchaient au pas sur les batteries ennemies; mais nous savons aussi que dans un mouvement d'ensemble nos alliés seront en retard : sans le général Bosquet, qui, en tournant l'ennemi par la droite, avait préparé l'attaque directe de deux autres divisions et celle de l'armée anglaise, le succès de la journée était compromis. Le mouvement du général Bosquet eût été plus promptement décisif sans la lourdeur des colonnes anglaises; il pouvait être débordé lui-même par des forces supérieures; et le général Canrobert dut faire une pointe pour le dégager.

Le combat avait duré plus de quatre heures. Les pertes de l'ennemi étaient doubles des nôtres; mais l'effet moral de cette première lutte dépassait de beaucoup les avantages matériels de la victoire. Le général Menschikof avait une telle confiance dans la force de sa position, défendue par une artillerie nombreuse et dont tous les abords étaient couverts par des masses d'infanterie que flanquaient des nuées de tirailleurs, qu'il avait invité des dames de Sébastopol à assister en voiture et à cheval à la défaite des alliés. On a dit, et c'était l'opinion du maréchal Saint-Arnaud, que, si les alliés avaient pu disposer de quelques régiments de cavalerie, l'armée russe pouvait être détruite entièrement. Nous croyons en effet qu'on aurait pu faire quelques milliers de prisonniers; mais l'armée était fatiguée, les munitions manquaient; les Russes se rallient rapidement, et peut-être eût-il été téméraire de s'engager à leur poursuite sur un terrain accidenté et inconnu, où, dans les endroits découverts, nous aurions eu à lutter contre les masses d'une cavalerie fraîche et nombreuse.

Le lendemain 21 fut consacré au renouvellement des munitions, à l'ensevelissement des morts et aux soins que réclamaient les blessés. Le 22 le maréchal voulait marcher sur la Katscha; mais les Anglais n'étaient pas prêts. « Comment arriverions-nous en même temps? disait-il, tandis que nos soldats courent, les leurs marchent. » Les Russes ne s'étaient arrêtés ni sur la Katscha ni sur le Belbek; les alliés franchirent ces deux fleuves sans rencontrer de résistance.

Le plan des Russes annonçait une résolution désespérée; ils avaient coulé à l'entrée de la rade de Sébastopol sept bâtiments de guerre, ce qui empêchait les flottes alliées de coopérer à une attaque des forts du nord et permettait en même temps d'utiliser pour la défense de la place les pièces de gros calibre et les canonniers des vaisseaux coulés. Au lieu de se renfermer dans la place avec une armée battue, Menschikof se mit en dehors, appuyé par des positions presque inexpu-

guables qui assuraient les communications de la ville avec Baktschisaraï et Symphéropol, qui devenaient les centres d'opérations de l'armée de défense et donnaient un second objectif aux alliés. De cette manière les renforts et les ressources inépuisables de la Russie méridionale arriveraient par Pérékop et la mer d'Azof jusqu'à Baktschisaraï, ancienne résidence des khans de Crimée, point stratégique d'une grande importance et nœud principal des communications.

Les Russes en obstruant la rade de Sébastopol à l'entrée de la mer se privaient eux-mêmes de toutes les ressources de leur marine; la nôtre, devenue entièrement libre de ses mouvements, n'avait plus qu'à subordonner son action aux opérations de l'armée de siége. On n'avait plus l'espoir d'emporter la place d'un coup de main, à la suite d'une attaque vigoureuse du côté du nord; il fut décidé qu'on se porterait sur Balaclava pour attaquer les lignes de défense du sud, et qu'appuyée par la mer, qui assurait ses communications, l'armée emporterait successivement les ouvrages de l'enceinte méridionale.

La marche de flanc qui tournait les positions des Russes exigeait de la précision et de la rapidité; les Anglais, qui tenaient la tête, traînaient après eux une énorme quantité de bagages. Si les Russes avaient su dans quel désordre, augmenté par l'obscurité, au milieu de bois épais et sans route tracée, les alliés cherchaient à se diriger sur Balaclava, ils auraient pu facilement changer cette confusion en déroute; mais, par un de ces hasards qui frappent plus à la guerre parce que les conséquences d'une faute pourraient être plus graves, ce fut l'armée embarrassée qui effraya un corps de Russes placé dans les meilleures conditions pour combattre : lord Raglan en débouchant enfin de ce fourré se trouva à son insu sur les derrières d'une division russe en marche sur Baktschisaraï; il donna aussitôt à la cavalerie l'ordre de charger, et s'empara sans résistance de vingt-cinq chariots chargés de munitions et de bagages.

La mort du maréchal Saint-Arnaud vint jeter un voile funèbre sur la victoire de l'Alma; mais, tout admirant cette énergie qui l'avait soutenu jusqu'à ce qu'il eût saisi de sa main défaillante la palme qu'il attacha lui-même sur sa tombe, on comprit que dans l'état de prostration où l'avait jeté l'épidémie le dernier service qu'il pût rendre à l'armée c'était de s'éteindre dans son triomphe.

Le général Canrobert, désigné pour le remplacer, prit le commandement. Il était de l'école du maréchal Bugeaud, qui a formé dans les guerres d'Afrique tant de capitaines distingués : ce choix répondait à toutes les exigences d'une situation à la fois si élevée et si délicate; néanmoins il avait un inconvénient grave, celui de donner à lord Raglan une sorte de prépondérance que, pour plusieurs raisons, celle des deux armées qui était à la fois la plus nombreuse, la mieux administrée et la mieux conduite ne pouvait accepter qu'à titre de courtoisie : mais dans le danger et au milieu de l'action chacun reprenait sa place, et le soldat anglais lui-même, si bon juge en fait de courage, suivait du regard, tout en obéissant à ses chefs, le vol des aigles françaises.

Les premières difficultés de l'installation sont vaincues; les Français occupent Kamiesch, les Anglais Balaklava; le général Bosquet commande l'armée d'observation et couvre les travaux du siége, qui va demander au soldat un nouveau genre de courage, plus difficile et plus méritoire que celui de la lutte en plein jour et sur un grand théâtre; il faudra désormais que la valeur brillante, que la spontanéité de l'intelligence militaire descendent au rang de simples instruments et regardent désormais le combat corps à corps et les sorties de l'ennemi comme une distraction et une bonne fortune.

Enfin l'armée a un objectif; il faut emporter la ville, et détruire cette flotte qui, protectrice ou hostile, menace également Constantinople.

Les Russes, qui ne s'attendaient pas à une attaque par le sud, complètent de ce côté leur ligne de défense, et sous la direction intelligente de Todtleben déploient une activité extraordinaire. Sébastopol n'est point une place fortifiée régulièrement. Sa grande rade isole les forts du nord de la partie méridionale, où est la ville proprement dite, qui elle-même est partagée en deux portions, dont la plus considérable est au sud-ouest, par une grande baie formant le port militaire. Dans le système primitif, le génie s'était surtout préoccupé de la défense de la rade; plus tard on avait protégé le nord par des défenses formidables. Une garnison de trente à quarante mille hommes, un matériel immense, une artillerie dont la flotte triplait les ressources, un service d'informations parfaitement organisé, avantage essentiel qui nous a manqué dans des occasions importantes; la faculté de recevoir par le nord, dans la mesure des besoins, des vivres et des troupes fraîches et d'évacuer les malades et les blessés sur Batschisaraï et les dépôts provisoires; enfin la menace toujours suspendue de tomber avec une armée nombreuse sur les flancs et les derrières de l'armée de siége, telle était la situation des forces respectives. Les pertes résultant de l'état sanitaire se compensaient de part et d'autre; nos vivres se renouvelaient

plus facilement grâce à l'activité intelligente de l'Intendance; mais ce service était déplorablement organisé dans l'armée anglaise, qui marche mal à jeun, de sorte que le concours actif de nos alliés, dans des opérations à distance où il y avait solidarité de succès comme de revers, pouvait tout à coup nous faire défaut et paralyser les plans le mieux conçus. Un autre danger était à craindre : notre ravitaillement et nos ressources étaient à la merci d'une tempête.

Ce n'est pas seulement par les obstacles matériels, par l'assiette de la place et les ressources immenses dont elle dispose que le siége de Sébastopol se distingue parmi les plus célèbres : les probabilités pour l'attaque comme pour la défense se sont, pour ainsi dire, si subitement retournées que l'absence de tout plan arrêté, cause d'insuccès dans les opérations ordinaires, a conduit de part et d'autre à une suite de tâtonnements d'où est sorti enfin un système parfaitement adapté à l'ensemble des conditions respectives. Il était présumable que la destruction du port qui abritait toutes les flottes russes de la mer Noire serait réservée aux escadres de l'alliance, tandis que notre marine n'a coopéré à l'œuvre de l'armée qu'en changeant de rôle, en prêtant ses pièces et ses marins à l'armée. Le barrage de la rade par des vaisseaux coulés semblait indiquer le nord de la ville comme l'objectif naturel des travaux de siége, et cependant c'est autour de la ligne du sud que va se tracer péniblement l'enceinte. Il faudra enlever une à une toutes ces positions formidables derrière lesquelles la défense a des ressources inconnues; c'est par la destruction de nos batteries que nous apprendrons à leur tracer un emplacement plus convenable; et notre expérience de chaque jour sera achetée d'un sang généreux. Dans cette lutte de onze mois contre le sol, les intempéries du ciel et le feu incessant de la garnison, la patience du soldat a donné à son courage un caractère sublime. Certes cette campagne n'avait rien qui pût surexciter le sentiment national; mais l'armée comprenait qu'elle avait à réhabiliter l'honneur du drapeau sur cette terre russe si fatale aux armes du premier empire; elle était résolue à périr ou à ramener ses jeunes aigles victorieuses.

De leur côté, les Russes, qui avaient craint surtout que la place ne fût enlevée par un coup de main, voyaient avec satisfaction que l'ennemi serait forcé d'en venir à un investissement régulier, impraticable du côté du nord; ils pourraient donc, en occupant fortement la route de Symphéropol, prendre Baktchisaraï pour le pivot de leur armée d'observation, et faire entrer sans difficulté dans la place des troupes fraîches, des munitions et des approvisionnements. Leur flotte, assiégée elle-même, promenait dans la rade, dans le port militaire et dans les baies ses remparts mobiles; et les vaisseaux inutiles ou sacrifiés pouvaient fournir à la défense leurs canons et leurs mortiers de gros calibre. Ils comptaient d'ailleurs sur un auxiliaire puissant, l'hiver, qui est souvent précoce en Crimée, où règne presque constamment le vent du nord; et ils se flattaient d'avoir bon marché de nos soldats, mal abrités et obligés de poursuivre les travaux du siége dans des terrains rocailleux ou défoncés, exposés tour à tour à des froids intenses, à la neige et à des pluies glaciales. Dans le cours d'une longue saison la mer Noire pouvait, rappelant son nom *d'inhospitalière*, disperser nos flottes et engloutir les bâtiments de transport. Les nombreux agents russes qui parcouraient l'Allemagne ne négligeaient rien pour alarmer l'opinion sur les suites de cette prise d'armes par les puissances occidentales : ils rappelaient l'enthousiasme de toute l'Europe à l'époque de l'insurrection de la Grèce, et ils demandaient comment, sur des craintes imaginaires, le chef du royaume très-chrétien s'était déclaré le chef d'une nouvelle croisade en l'honneur et pour les intérêts du croissant.

En même temps les Grecs et les Arméniens répandaient parmi les populations turques d'Europe et d'Asie les bruits les plus contradictoires sur les intentions des puissances occidentales; le vieux parti turc s'indignait que le sultan recourût aux armes des infidèles pour repousser l'ennemi, et attribuait tous les malheurs présents à la colère du Prophète; les vrais musulmans ne pouvaient concevoir que les alliés fussent les défenseurs sincères de l'islamisme, et ils voyaient pour longtemps l'Orient devenu le théâtre de l'ambition des nations chrétiennes; mais le Divan, sans se faire illusion sur des sympathies inadmissibles, trouvait dans l'ensemble de la situation politique, avec l'assurance d'un concours immédiat, la probabilité d'une paix prochaine; car la guerre entraînait des sacrifices trop considérables pour se prolonger longtemps dans de pareilles conditions.

La victoire de l'Alma avait calmé sans les détruire les appréhensions des musulmans purs; mais comme si, dans cette campagne extraordinaire, tout devait être surprise et déception, la renommée avait exagéré les avantages de notre première victoire; et, sur une fausse nouvelle, le bruit de la prise de Sébastopol s'était répandu dans toute l'Europe. Ceux qui connaissent la solidité des troupes russes s'étonnaient qu'une armée à peine entamée eût cédé si vite : d'autres prétendaient que des Polonais, enrôlés à regret, s'étaient révoltés dans la place et l'avaient ouverte aux alliés; enfin,

comme on croit facilement ce qu'on désire, on admit contre toute probabilité un succès que l'on devait si chèrement acheter. Bientôt la nouvelle fut démentie, et cette mystification, en quelque sorte officielle, jeta de l'incertitude sur les rapports subséquents, au point même que l'année suivante et lorsque le doute n'était plus permis bien des gens contestèrent d'abord l'exactitude du bulletin définitif.

L'attitude des cabinets de Berlin et de Vienne avant la bataille de l'Alma et à l'instant où l'épidémie décimait les forces de l'alliance, est intéressante à observer, et dénote, sous le masque du désintéressement et de l'impartialité, une complicité de fait au point de vue des intérêts russes. Ainsi, dès le 3 septembre, les envoyés de la Prusse près les cours allemandes reçoivent du ministre des affaires étrangères une note inspirée par la dépêche de M. de Nesselrode à la date du 26 août, et dans laquelle on remarque les passages suivants : « Nous regrettons que S. M. l'empereur Nicolas n'ait pas cru devoir accepter « une base de négociations de paix qui, *si* « *elle l'avait été et avait en effet mis fin* « *par là* aux hostilités et préparé la paix, « aurait répondu aux désirs et aux efforts de « notre auguste maître, et qui, justement « pour cela, avait été recommandée par no« tre souverain au cabinet de Saint-Péters« bourg.

« Cependant, en examinant la situation ré« sultant de ce refus et en prenant surtout en « considération la déclaration qui se trouve « à la fin de la dépêche russe, d'après la« quelle les troupes russes rentrées sur le ter« ritoire de l'empire y garderont une position « purement défensive, nous ne saurions mé« connaître la haute importance qui doit lui « être attribuée, tant pour l'appréciation mi« litaire que pour l'appréciation politique de « la situation, au point de vue des intérêts « allemands, lesquels doivent être protégés « en vertu de notre alliance avec l'Autriche « et les autres États allemands.

« Nous croyons que, par une déclaration si « précise, la crainte d'une attaque russe en « général et surtout contre l'Autriche devra « être entièrement écartée; l'importance de « la retraite des troupes russes ne peut pas « être mise en question, parce que la Russie « allègue encore des motifs stratégiques pour « justifier cette retraite. Le cabinet de Saint« Pétersbourg a déjà fait abstraction, dans « sa déclaraction du 17 juin, de la théorie « des gages, en désignant l'occupation des « Principautés exclusivement comme une po« sition militaire. La Russie évacue non-seu« lement ces dernières maintenant, mais elle « déclare encore qu'elle se tiendra unique« ment sur la défensive en dedans des limites « du territoire russe. Si, malgré cela, on vou« lait regarder le danger d'une réoccupation « possible des Principautés comme une ques« tion qui compromettrait les intérêts alle« mands d'une manière durable et en déduire » des obligations militaires, cette manière de « voir conduirait à ce résultat paradoxal que, « pendant que toute l'Europe, les puissances « occidentales y comprises, ne regardait pas « encore en son temps l'occupation des Prin« cipautés par les troupes russes comme *casus* « *belli*, l'on trouverait maintenant un cas de « guerre par le fait qu'elles y ont été.

« Plus S. M. le roi est résolu à persister « dans l'exécution ferme et conséquente de « l'alliance, comme une garantie du déve« loppement indépendant de la puissance al« lemande, plus il croit devoir consciencieu« sement tenir éloignés de sa sphère des « engagements qui ne découlent pas d'in« térêts généraux allemands clairement re« connus. »

La question des intérêts allemands, mise en avant par l'Autriche comme unique cause déterminante, ne pouvait qu'être admise par la Prusse, d'abord parce que cette démarche entraînait une foule de motifs dilatoires, et ensuite parce que la diète sollicitée au nom de ces mêmes intérês, mais à des points de vue différents, par les cabinets de Vienne et de Berlin, devait nécessairement compliquer encore les rapports si multiples et si divers du grand corps germanique.

Si l'Autriche eût pu compter sur le concours de toute l'Allemagne, elle eût sans doute conservé l'attitude qu'elle avait prise au début des négociations; mais réduite à agir seule en s'associant aux puissances occidentales, elle s'exposait à voir la Prusse et les contingents de la diète se déclarer pour la Russie et à changer contre les hasards d'une lutte générale le rôle de puissance médiatrice que lui indiquaient à la fois et sa position et ses intérêts. Toutes les fois que la Prusse faisait quelque manifestation en faveur de la Russie, l'Autriche se hâtait de reprendre le thème obligé des intérêts de l'Allemagne; à part des dissidences qui s'effaçaient bientôt dans la gravité de la question générale, il était aisé de reconnaître que la neutralité était le parti préconçu des deux cours, et que, sauf le cas très-improbable où la Russie eût pris un rôle aggressif en Galicie, on la laisserait libre de tourner toutes ses forces contre les armées anglo-françaises. En effet on trouve cette politique suffisamment indiquée dans la circulaire adressée par le cabinet de Vienne à ses envoyés auprès des cours allemandes; l'Autriche y déclare, 1° « Qu'elle renonce à la de« mande qu'elle voulait soumettre à la diète « d'une mobilisation immédiate d'une partie

« de l'armée fédérale, et se borne maintenant « à exiger que la Diète se déclare obligée en « vertu de la convention du 20 avril, et prête « à la secourir dans le cas où le territoire autri- « chien serait menacé d'une attaque de la part « de la Russie, en raison de l'occupation autri- « chienne des provinces danubiennes; 2° que « l'Autriche, tout en continuant de garantir « les quatre points de garantie, comme base « indispensable de la paix future, persiste à « ne pas se croire obligée formellement à « forcer par la guerre la Russie à les accepter; « 3° que l'Autriche, tout en souhaitant que « la Diète adopte et appuie aussi, de son « côté, par sa voix et, s'il le faut, par des « mesures énergiques, les quatre conditions, « se contente qu'elle n'en soutienne que deux, « à savoir celle de la liberté du Danube et la « cessation du protectorat russe dans les Prin- « cipautés; 4° que la Prusse a promis son « concours armé à l'Autriche dans le cas où « cette dernière serait attaquée par la Russie, « pourvu qu'elle n'ait point provoqué cette « attaque en prenant l'offensive; 5° que la « Prusse s'associera à la demande que l'Au- « triche adressera à la Diète pour obtenir de « cette dernière la promesse de son secours « pour le cas d'une attaque contre l'Autriche « de la part de la Russie; 6° que la Prusse « continuera de prêter son appui moral aux « quatre points de garantie. »

Le sens de ces stipulations flottait entre deux limites assez vagues elles-mêmes pour admettre de nombreuses interprétations : au fond, la Prusse ne voulait pas plus que l'Autriche que la Russie prît un tel développement de puissance vers l'Orient; elle avait conseillé l'évacuation des Principautés; mais, cette concession faite, il ne pouvait lui convenir que cet empire fût soumis à un morcellement dont l'exemple pouvait devenir dangereux et dont la conséquence immédiate eût été la prépondérance française sans contre-poids. La combinaison politique où la neutralité de l'Allemagne, bien que conditionnelle, entrait comme élément nécessaire était donc celle qui devait amener le plus sûrement une paix acceptable pour la Russie, dont le territoire restait intact, et désirable pour la Turquie, la France et l'Angleterre, qui s'étaient interdit d'avance tout avantage territorial dans un conflit dont les sacrifices prenaient des proportions inquiétantes.

Quant à la France, elle entrait dans la lutte sans animosité : on ne pouvait l'accuser d'ambition, puisqu'elle offrait loyalement la paix à des conditions honorables; mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, elle n'achetait pas trop chèrement par sa coopération active l'avantage de montrer à l'Europe ce que pouvaient ses armées et celui de reprendre dans la famille des grandes nations le rang qui lui appartient et dont le règne précédent l'avait laissée descendre. Cette disposition du cabinet des Tuileries, nous en trouverions au besoin la preuve dans la suite des documents diplomatiques et dans quelques articles du journal officiel. Ainsi dans le *Moniteur* du 17 septembre 1854 nous lisons le passage suivant : « La France recueille « aujourd'hui les fruits de la politique loyale « et ferme inaugurée par l'Empereur. Malgré « la disette, l'épidémie et la guerre, l'activité « nationale ne s'est point ralentie, et le cré- « dit public n'a pas été ébranlé. Grâce aux « sages résolutions du gouvernement, si bien « secondé par le courage et la confiance du « pays, les trois plus redoutables fléaux qui « puissent frapper un peuple ont été réduits, « sauf des pertes à jamais regrettables, aux « proportions de difficultés passagères. L'é- « pidémie s'éteint, la disette a fait place à « une abondante récolte; la guerre, commen- « cée sous d'heureux auspices, n'inspire plus « de craintes qu'à l'ambition qui l'a suscitée; « bientôt les nations, fidèles au rendez-vous, « seront réunies à Paris pour prendre part « aux luttes pacifiques de l'industrie et des « arts.

« Quel prodigieux changement s'est opéré « dans les esprits comme dans la situation! « En même temps que la France reprenait « en Europe le rang éminent qui lui appar- « tient, elle voyait disparaître les défiances « dont le souvenir du passé la rendaient l'ob- « jet. Cette nation, contre laquelle toutes les « autres croyaient avoir à se prémunir, est « devenue, par une transformation inespé- « rée, le plus solide appui de l'ordre eu- « ropéen. Ce n'est plus vers le Nord que les « États faibles et menacés tournent aujour- « d'hui leurs regards; et, chose plus éton- « nante encore, les craintes que la France « inspirait ont cessé par l'avénement de celui « dont le nom glorieux semblait devoir sur- « tout les réveiller.

« C'est que chacun sait que nos soldats « ne menacent que l'ennemi de la paix du « monde; c'est que les mémorables paroles « de Bordeaux, qui semblaient d'abord « inconciliables avec les faits, sont deve- « nues pour tous une incontestable vérité. « C'est que personne ne doute qu'avec les « causes de divisions qui existent encore en « Europe, avec la faiblesse de certains États « et l'hésitation des autres, si la France n'eût « pas été satisfaite par le rétablissement de « son gouvernement national, si ses forces « n'eussent pas été réunies dans une main « habile et ferme, la question qui se vide « aujourd'hui en Orient fût devenue le signal « d'une conflagration universelle; c'est que

« tous sont convaincus qu'une guerre éner-
« gique et prompte était le seul moyen de ré-
« tablir la paix sur de solides bases; c'est
« qu'enfin cette guerre, recommandée non par
« l'esprit de conquête, mais par l'honneur et
« le salut de tous, n'a été entreprise qu'après
« que l'Europe, représentée dans une sorte de
« grand jury international, a eu prononcé à
« l'unanimité contre l'agresseur un jugement
« qu'il eût été honteux pour elle de ne pas
« exécuter. » Certes, si la nature de la situation et l'enchaînement des faits ne révélaient pas la pensée et la portée de cette guerre, on pourrait les retrouver dans ce peu de lignes.

Malgré les dissidences réelles ou apparentes qui séparaient les cabinets de Vienne et de Berlin, il était aisé de prévoir qu'elles ne tiendraient pas longtemps contre les considérations qui leur prescrivaient un rapprochement immédiat, garantie du rétablissement de la paix, quelles que fussent les chances de la guerre. L'empereur Nicolas comprit à temps que l'attitude de l'Allemagne était le nœud de la situation; il retira les troupes qui menaçaient la frontière autrichienne, et, faisant bon marché de ses provocations, il se posa devant la Diète comme un prince pacifique, réduit par les prétentions des puissances occidentales à défendre ses propres frontières. La diplomatie, à bout de notes, de circulaires et de demi-manifestations, attendait que quelque fait militaire important lui servît de point de départ pour entrer dans une phase nouvelle.

Les généraux chargés de conduire cette guerre n'étaient pas moins embarrassés que les diplomates. Les flottes qu'on avait regardées d'abord comme l'élément principal dans cette campagne étaient descendues au rôle d'auxiliaires. Les alliés, qui dans le principe n'étaient rien moins que disposés à poursuivre indéfiniment une lutte à outrance, avaient épargné Odessa, dont les Russes se montraient tout prêts à faire le sacrifice. L'entrée des Autrichiens dans les Principautés avait changé le théâtre de la guerre, et il avait fallu les désastres de la Dobroutscha pour qu'on se décidât à tenter une descente en Crimée. La victoire de l'Alma venait de nous imposer l'obligation de prendre Sébastopol, non, comme on s'était flatté de le faire, en combinant une attaque par le nord avec le feu des escadres, mais par l'investissement de l'enceinte méridionale de la place, en nous appuyant sur les rades de Balaclava et de Kamiesch.

On a critiqué le mouvement tournant des armées alliées après la bataille de l'Alma, et l'on a reproché aux généraux de pas avoir profité de la démoralisation des Russes pour brusquer une attaque au nord de Sébastopol. On a prétendu que l'esprit du soldat français, dans de semblables circonstances, était un garant de succès presque certain. La garnison, surprise par cette attaque soudaine, n'aurait opposé, dit-on, qu'une faible résistance, et nous n'aurions pas eu à lutter pendant onze mois, feu contre feu, et pour ainsi dire homme contre homme, devant les ouvrages nombreux et formidables successivement élevés et perfectionnés par le système habile de la défense. Sans nous permettre d'infirmer ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette appréciation, nous nous rangeons à l'avis de ceux qui, sans nier absolument la possibilité de la réussite, jugent cependant que la prudence ne permettait pas de compter sur un tel résultat. Si la marche des armées alliées laissées libres dans leurs mouvements a été si pénible, qu'eût-ce été si elles avaient eu à marcher en bataille dans l'ignorance du terrain, exposées à perdre leur artillerie dans des ravins et des gorges sans issues ou à se développer dans des lieux découverts où elles pouvaient être attaquées par une cavalerie fraîche et nombreuse? Le général Canrobert, récemment investi du commandement, ayant devant lui les ouvrages formidables de la place et sur ses flancs et ses derrières l'armée de secours de Menschikof, devait-il, pour son début, assumer une si terrible responsabilité? Une autre considération concourait encore à le retenir : des deux généraux en chef qui avaient gagné la bataille d'Alma, il ne restait plus que lord Raglan, dont l'âge et les délicatesses de position imposaient au chef français l'obligation de le ménager jusque dans sa circonspection à entreprendre et ses lenteurs méthodiques.

Il ne paraît point douteux que, tout en prenant la détermination d'attaquer la place par le sud, le général Canrobert avait espéré briser sur un point la résistance de l'enceinte et donner l'assaut avant que les Russes eussent reçu des renforts, et complété leurs fortifications. En effet, s'il y avait imprudence à brusquer une attaque de prime abord, on s'exposait à une autre espèce de danger en temporisant. On était au mois d'octobre; l'état sanitaire de l'armée donnait quelques inquiétudes, et s'il fallait hiverner en Crimée, on espérait le faire au milieu de toutes les ressources de la ville assiégée.

Les premières reconnaissances de nos éclaireurs et surtout le tir de l'ennemi vinrent bientôt détruire ces illusions. Sébastopol, sans être régulièrement fortifiée, révélait des éléments de défense trop sérieux pour être emportés par un coup de main. Ce sera donc un siége régulier, sur un développement immense et avec trois armées commandées par trois généraux également zélés, mais différents d'âge, de nature, d'école et de caractère, que cette entreprise gigantesque devra se concerter,

se poursuivre et s'accomplir. L'escadre, condamnée à l'inaction, donnera au corps de siége vingt canons et dix obusiers de gros calibre avec mille marins pour le service et la défense de ces pièces, contingent qui paraît bien faible si on le compare à la grosse artillerie que fournissait la marine russe aux défenses de la place.

Les renforts arrivent de Varna; les abords de l'enceinte sont explorés sous le feu de l'ennemi, qui, sûr de dominer l'effet de nos batteries, épargne à dessein les positions qu'il lui sera facile d'écraser plus tard. Nos tirailleurs, choisis parmi les plus adroits se creusent des abris ou profitent de ceux que leur offrent les accidents du terrain, et, couchés sur leur carabine, portent la mort dans les ouvrages russes partout où il y a passage pour une balle.

Au 9 octobre le plan d'attaque est arrêté. Cinq batteries, dont les deux premières sont fournies par la marine, ouvriront simultanément le feu. On a organisé le service des tranchées et celui des ambulances; l'armée est pleine d'ardeur; mais nos alliés sont décimés par l'épidémie. L'absence d'unité devait se révéler jusque dans l'état sanitaire des troupes. L'ouverture de la tranchée se fait à la faveur de la nuit sur un développement d'environ mille mètres, et ce travail est provisoirement relié par une amorce aux travaux de la parallèle qui doit plus tard nous rattacher à l'armée anglaise, qui couvre la droite de notre position. Le front bastionné qui appuie notre gauche et dont le feu plonge sur les défenses extérieures de la place est armé de cinquante-six pièces réparties en cinq batteries : une sixième, établie sur le point appelé le Fort-Génois, est destinée à protéger l'extrême gauche de nos attaques et à répondre au tir de la Quarantaine. L'ennemi laboure nos ouvrages de ses nombreux projectiles; le bastion central et le bastion du Mât nous envoient jusqu'à cinquante boulets par heure. Le 17 deux batteries étaient ajoutées aux six autres, et tandis que les deux flottes devaient foudroyer la Quarantaine et la partie sud de la ville, les huit batteries, ouvrant simultanément leur feu, allaient forcer la défense à démasquer toutes ses forces. A six heures et demie du matin trois bombes, lancées de la batterie n° 3, ayant donné le signal convenu, les cent vingt-six pièces de l'armée assiégeante tonnèrent à la fois. La place répond avec énergie, modère un instant son feu, mais pour le reprendre avec un redoublement de constance et d'intensité. Sous cette grêle de fer le magasin à poudre de la batterie n° 4 fait explosion; les pièces sont démontées, et le sol est jonché de cadavres horriblement mutilés; la batterie n° 5, assaillie par un feu supérieur, est également réduite au silence; la batterie n° 1 de la marine est subitement désorganisée par l'explosion d'une caisse à gargousses. Après quatre heures de combat, toutes nos batteries, à l'exception de trois étant hors de service, le général donna l'ordre de suspendre le feu. On remarque dans son rapport le passage suivant : « La place a mieux soutenu le feu qu'on « ne le croyait. L'enceinte, dans son énorme « développement en ligne droite, portant tout « ce qu'elle peut recevoir en gros calibre de « marine, lui permet de prolonger la lutte. « Le 17 nos troupes ont pris possession du « plateau qui se trouve devant le point d'atta- « que, et l'occupent. » De son côté, l'amiral Hamelin écrivait à la date du 18 : « Le feu « des batteries de siége a commencé le 17 au « matin ; mais le temps était calme, il a fallu « accoupler les vaisseaux aux frégates à va- « peur avant de venir développer devant « Sébastopol la ligne des vingt-six vaisseaux « des escadres alliées. Toutefois, malgré ces « difficultés et le fractionnement qui existait « entre les vaisseaux de l'escadre française, « vers midi et demi les vaisseaux de notre « première ligne s'avancèrent sous le feu de « Sébastopol... L'escadre française se char- « geait de venir sur les brisants du sud s'é- « tablir à sept encâblures contre les trois « cent cinquante bouches à feu de la batte- « rie de la Quarantaine, des deux batteries du « fort Alexandre et de la batterie de l'Artil- « lerie.

« L'escadre anglaise avait à combattre sur « la lisière des brisants du nord, à peu près à « même distance, les cent trente canons de « la batterie Constantin, de la batterie du Té- « légraphe et de la tour Maximilienne du « nord.

« L'amiral turc avec deux vaisseaux, les « seuls qui lui restassent dans le moment, « devait jeter l'ancre au nord des deux li- « gnes françaises, c'est-à-dire dans une posi- « tion intermédiaire entre les vaisseaux an- « glais et les vaisseaux français. »

L'enthousiasme était grand sur notre flotte. Au signal donné par le vaisseau amiral *la France vous regarde*, l'air retentit des acclamations mille fois répétées de vive la France! vive l'Empereur! C'était un spectacle plein d'indicibles émotions que celui de notre marine rajeunie jetant son cri de guerre aux échos de la Chersonèse Taurique, à côté d'une flotte anglaise solidaire de ses revers et de ses succès.

Le combat ne cessa qu'avec le jour. Les forts de la ville avaient sensiblement souffert. De notre côté, une bombe ennemie avait fait explosion dans la dunette du vaisseau amiral *la Ville-de-Paris*, et le brave amiral lui-même n'avait échappé que par miracle à un désas-

tre qui avait semé la mort autour de lui. La fermeté avec laquelle nos escadres avaient soutenu le feu de la place peut donner une idée de ce qu'elles auraient pu faire si les vaisseaux coulés par les Russes ne leur eussent fermé l'entrée de la rade. C'est une justice à rendre à ceux qui, dans cette grande lutte, étaient nos adversaires plutôt que nos ennemis; ils ont toujours su prendre au milieu des dangers suprêmes des déterminations généreuses et à la hauteur des dévouements les plus vantés. En 1812 ils brûlèrent leur capitale pour forcer le vainqueur à la retraite; en 1854 ils sacrifient sans hésiter une partie de leur flotte pour paralyser l'attaque des alliés, et par cette mesure, que bien des gens ont blâmée sans en comprendre la portée, ils ont triplé les ressources de la défense.

L'insuccès de cette première attaque nous rejetait indéfiniment dans les lenteurs d'un siége régulier, dont l'hiver allait multiplier les difficultés matérielles. Nous avions été trop vite, et, en proportionnant nos efforts aux obstacles appréciables, nous n'avions pas tenu compte de l'inconnu. Ces méprises, qui ont été trop fréquentes, semblent indiquer que nous manquions entièrement d'intelligences dans le corps de la place, intelligences qu'on aurait pu, ce nous semble, obtenir des déserteurs polonais ou de quelques marins grecs ou tartares. Il ressort en outre du rapport des amiraux que le signal de l'attaque qui devait être simultanée pour diviser l'action de la défense, a été donné prématurément. Peut-être eût-on mieux fait d'attendre que la marine fût prête; l'action d'une escadre est subordonnée à des conditions atmosphériques qui ne lui permettent pas de donner son concours à heure fixe; si nous ne nous abusons, il lui appartenait de commencer, et le corps de siége, qui était déjà prêt, n'avait plus qu'à suivre.

Il était urgent de corriger notre système d'attaque; il était vicieux, d'abord par son infériorité relative et surtout parce que, occupant un espace trop restreint, il appelait sur nos ouvrages tous les feux convergents de la défense. Ainsi ceux de la Quarantaine les prenaient d'écharpe, tandis que le bastion central et la courtine les foudroyaient de front. Dans le fait, si l'on considère l'immense développement de la place, restée ouverte au nord, et la force journellement croissante de l'armée de secours, on verra que nous étions nous-mêmes assiégés dans nos lignes, et qu'à la suite d'un revers sérieux nous pouvions être jetés à la mer. L'armée supportait impatiemment ces lenteurs et appelait l'assaut de tous ses vœux.

Cependant la modification du front d'attaque et tous les travaux destinés à en relier les points importants sur une ligne et avec les détails dont un objectif étendu et à centres multiples grandissait démesurément les proportions allaient transformer pour ainsi dire les qualités brillantes du soldat français ou plutôt les compléter par une patience capable de dévouements d'autant plus nobles qu'ils étaient plus isolés et plus obscurs. En brisant le roc qu'on rencontrait souvent à fleur de sol et en remuant péniblement les terres sablonneuses et détrempées, le vétéran d'Afrique comme le jeune conscrit étaient soutenus par l'idée que chaque coup de pioche et de pelle le rapprochait de l'ennemi, et que l'assaut couronnerait bientôt tant d'efforts.

La guerre prenait un caractère sérieux, moins par le but qu'on se proposait, celui d'arriver à un accommodement qui laisserait de part et d'autre l'honneur intact, que par le nombre des troupes engagées. Les Autrichiens, solidement établis dans les Principautés et qui semblaient ne donner d'une main que pour reprendre de l'autre, se déclaraient satisfaits de ce que les Russes ne passaient pas leurs frontières, et cette attitude, dont les dispositions de la Prusse garantissaient le caractère inoffensif, permettait à l'armée du Danube et aux forces échelonnées sur les frontières des anciennes provinces polonaises de porter des renforts sur le théâtre de la lutte. De notre côté, les réserves de Gallipoli et de Varna venaient grossir les rangs de l'armée expéditionnaire, ce qui portait son effectif à cinq divisions. Le général Levaillant apportait à l'arme du génie le concours de son expérience et de ses lumières.

Le 19 octobre, nos batteries réparées et la tranchée ouverte devant le bastion du Mât, le feu recommence; déjà la batterie n° 5 était de nouveau bouleversée; le capitaine Penhoat, impassible au milieu de ses ruines, surveillait le tir de la seule pièce qui lui restait : on supprima définitivement cette batterie, dont la position n'était pas tenable. La défense redoublait d'activité; et ses ressources semblaient se multiplier devant les nouvelles forces de l'attaque.

Quand les relations russes, surtout si elles sont écrites avec l'impartialité et le talent qui distinguent quelques-uns de leurs ouvrages militaires, nous auront donné l'histoire de ce siége mémorable, nous pourrons juger en connaissance de cause du mérite réel du capitaine de génie Todtleben. A-t-il improvisé le système de défense de la place, ou, ce qui d'ailleurs serait encore éminemment honorable, n'a-t-il fait qu'utiliser judicieusement les ressources naturelles et préparées de longue main? Peut-être nos généraux,

incomplétement informés, surtout dans la première période du siége, ont-ils attribué une résistance qu'ils n'avaient pas soupçonnée aux conceptions d'une intelligence exceptionnelle, tandis qu'ils n'étaient arrêtés que par la force des choses. Une place ouverte sur une partie de son périmètre qui se dérobait à l'ennemi, sans cesse ravitaillée par les convois de l'intérieur, ayant la faculté d'évacuer ses malades et ses blessés, enfin une place disposant d'un matériel immense, accru de celui d'une vingtaine de bâtiments de guerre, était incontestablement dans les meilleures conditions de défense possibles; avec la moitié de ces avantages, en admettant qu'on eût changé les rôles, il est probable que jamais les Russes n'auraient emporté la ville.

Une alerte pour inquiéter Balaclava, des sorties vigoureusement repoussées et le tracé de la seconde parallèle occupèrent les jours suivants; l'ennemi, avec une rapidité singulière, modifia l'armement de son front de défense selon les changements du front d'attaque; l'enceinte enveloppée semblait avoir pour but de faire le siége de la ligne enveloppante. A ce sujet le général Canrobert écrivait au ministre de la guerre : « Les difficultés que nous rencontrons sont de deux « sortes : celles qui résultent de la nature du « sol, dont la couche de terre déjà très-insuffisante, diminue au fur et à mesure que « nous approchons de la place, et celles qui « résultent du nombre et du calibre des « pièces d'artillerie que l'ennemi nous oppose « sur un front en ligne droite et très-étendu. « Sous ce rapport, les ressources qu'il tire « de ses vaisseaux immobilisés dans le port, « tant comme personnel que comme maté- « riel, sont presque inépuisables, tandis « que les nôtres sont nécessairement limités. » Peut-être qu'en faisant à la marine des alliés un emprunt plus considérable on aurait pu sans trop l'affaiblir, compenser cette disproportion d'artillerie.

Un danger sérieux et d'une nature différente allait se révéler d'un autre côté. Le général Bosquet et les divisions anglaises occupaient les hauteurs d'Inkermann et surveillaient les mouvements de l'armée de secours. Diverses manœuvres de l'ennemi avaient donné l'éveil au chef habile de notre corps d'observation, et ce n'était pas seulement sur ces indices que sa vigilance avait pénétré les plans de l'ennemi. Les travaux du siége avançaient, quoique lentement : il s'agissait surtout pour les Russes de gagner l'hiver avant que nous fussions en mesure de risquer l'assaut. En tombant brusquement sur les derrières de notre front d'attaque ils pouvaient bouleverser nos travaux, nous rejeter sur Balaclava et Kamiesch, brûler nos magasins et ne nous laisser d'autre ressource que celle d'une retraite précipitée. En effet, dans la matinée du 24 (octobre), la 12e division, sous les ordres du général Liprandi, quitta le village de Tschorgoun, et s'empara de quelques positions gardées par les Turcs, trop peu nombreux pour opposer une longue résistance. Des quatre batteries prises par l'ennemi, trois furent retournées contre nos approches; la quatrième fut détruite. Nous ne répéterons pas les détails si connus de cette bataille de Balaclava, où l'armée anglaise repoussa l'ennemi avec une solidité inébranlable et où le général Scarlet fit une charge décisive avec sa brigade. Les Russes étaient refoulés; et nous n'avions à regretter que la perte des canons turcs, lorsque lord Raglan, sous l'impression peut-être de l'héroïsme de ses soldats, envoya à lord Lucan l'ordre de reprendre les canons enlevés. Lord Lucan hésita et communiqua cet ordre à lord Cardigan, qui reconnut également qu'il était inexécutable. En effet les Russes, sous la protection des batteries enlevées et d'une nombreuse artillerie de campagne, avaient massé leur infanterie et leur cavalerie dans des positions inattaquables, et ils ne désiraient rien plus que de nous voir abandonner, pour marcher à eux, l'excellente assiette de notre défense. Cependant l'ordre était impératif; et le capitaine Nolan, chargé de le transmettre, insistait sur l'exécution immédiate. Les chefs obéirent sans que la conviction où ils étaient qu'on exigeait d'eux une chose impossible eût fait faillir un seul instant leur courage, mais avec le regret de mener à une mort presque certaine ces hommes dont l'héroïsme aurait pu être si utile dans une autre occasion. En s'élançant à la tête des siens, lord Cardigan s'écria dans un emportement chevaleresque : *En avant le dernier des Cardigan!* Sous une pluie de mitraille et de feu, cette magnifique cavalerie se précipita vers les canons qu'elle avait mission de reprendre; jonchant de ses morts l'espace qu'elle avait à franchir, elle surmonte tous les obstacles; et les Russes eux-mêmes demeurent quelques instants comme stupéfaits en présence de cet effort suprême du courage humain; mais bientôt ils se reforment, assaillent les Anglais avec fureur; les lames s'abattent comme une grêle de fer sur les casques; les bras levés pour frapper n'ont pas le temps d'atteindre l'ennemi que touchait déjà le sabre; les chevaux, criblés par la mitraille, s'abattent ou se jettent effarés hors des rangs, les uns sans cavaliers, les autres n'emportant plus qu'un cadavre qui menace encore.

Le général Morris, commandant en chef de la cavalerie française, avait reçu l'ordre d'appuyer sur leur gauche le mouvement des

Anglais ; un coup d'œil sur les positions respectives suffisait pour indiquer que sa coopération n'était réclamée que dans un rôle défensif, puisque l'offensive donnait aux Russes tout l'avantage que nous avions sur eux. Ce fut donc avec un sentiment d'admiration mêlée de pitié que les nôtres contemplèrent l'héroïsme en pure perte de nos imprudents alliés ; il ne restait plus qu'à rendre la moins désastreuse qu'il était possible la retraite du corps engagé. Deux escadrons du 4ᵉ des chasseurs d'Afrique, sous les ordres du général d'Allonville, s'élancent sur une batterie dont les feux balayaient l'espace de retraite ; intimidés par la vivacité de cette attaque, les Russes se hâtent d'atteler les pièces, espérant attirer sur un terrain défavorable nos cavaliers qui occupent le mamelon. Le quatrième escadron poursuit l'ennemi ; tout à coup de nombreux tirailleurs et deux carrés russes que masquaient des broussailles ouvrent contre les nôtres un feu nourri et bien dirigé ; mais rien n'arrête l'impétuosité des braves chasseurs, qui reviennent après avoir conquis le résultat désiré, la suppression de la batterie dont les feux allaient écraser dans leur retraite les restes de cette division de la cavalerie anglaise, qui rentra enfin dans ses lignes après avoir perdu plus de la moitié de son effectif.

L'honneur des armes anglaises était sauf ; mais le résultat était désastreux et frappait l'aristocratie britannique dans ses membres les plus distingués. On se demandait avec étonnement dans les deux armées si l'ordre avait été réellement donné, ce qui accusait l'imprévoyance de lord Raglan, ou s'il avait été transmis d'une manière inexacte par le capitaine Nolan, qui n'était plus là pour répondre, car il était tombé des premiers en chargeant à la tête de la division. La première faute tenait à ce qu'on avait laissé trop *en l'air* les batteries confiées aux Turcs, la seconde à ce qu'on n'avait pas su faire le sacrifice de quelques canons quand le mouvement de l'ennemi était repoussé, faute tellement inexplicable que le général russe auquel on envoya un parlementaire pour traiter de l'ensevelissement des morts l'a qualifiée avec une dure franchise en disant · *Quant à votre charge de cavalerie, permettez-moi de vous faire observer que c'était, militairement parlant, une lourde bêtise.* A tort ou à raison, la réputation de capacité de Raglan en reçut une grave atteinte ; cependant, loin de relâcher les liens de l'alliance, cet épisode de la guerre de Crimée, en inspirant à nos soldats le sentiment de leur supériorité comme coup d'œil et pratique de la guerre, augmenta encore en eux le désir de venir au secours de nos alliés dans toutes les rencontres où le courage seul ne suffirait pas pour décider le succès. Une de ces occasions décisives ne tarda pas à se présenter.

Après mûre délibération, les généraux en chef décidèrent que les Anglais abandonneraient leurs lignes extérieures de défense, et qu'ils concentreraient leurs forces sur la chaîne étroite qui ferme l'entrée de la vallée de Balaclava, vers le port et sur les collines qui dominent la ville. Des parapets et des redoutes complétèrent les défenses naturelles de cette forte position.

Les travaux d'approche se continuaient avec un redoublement d'activité, malgré le feu opiniâtre de la place, qui balayait surtout les épaulements de la troisième parallèle ; on n'était plus qu'à 140 mètres du saillant du bastion du Mât. Quinze batteries battent la face gauche de ce point important de la défense ainsi que les batteries ennemies établies pour le soutenir sur la droite et la gauche du ravin. Mais les Anglais, pour qu'un assaut donné au bastion du Mât pût donner le résultat qu'on en attendait, devaient marcher en même temps sur le Redan et la tour de Malakof, dont les feux enveloppaient le bastion ; et leurs travaux étaient tellement en retard que l'avance que nous devions à notre plus grand nombre et à la nature du sol devenait un inconvénient plutôt qu'un avantage. Le défaut d'unité dans le commandement établissait de plus en plus entre les généraux en chef un accord factice, parce que l'inégalité des forces et les différences qu'offrent les qualités morales des deux nations ne permettaient pas de marcher au but avec ensemble. Tous ces délais paralysaient nos efforts, en laissant aux Russes le temps de modifier et de compléter les moyens accessoires de la défense et en nous montrant en perspective tous les embarras et les dangers d'une campagne d'hiver.

Les Russes n'ignoraient pas que nous étions dans la nécessité de tenter un coup décisif ; leur armée de secours avait reçu des renforts considérables ; les grands ducs Michel et Nicolas étaient arrivés à Sébastopol ; leur présence, l'effet si puissant sur le soldat moscovite des pompes religieuses et des excitations du haut clergé, l'éparpillement nécessaire des troupes alliées, tout leur donnait l'espoir qu'en combinant une sortie vigoureuse de la garnison avec une démonstration sur Balaclava et une attaque à fond sur les hauteurs d'Inkermann nos forces ainsi divisées ne pourraient faire face sur trois points d'attaque différents ; ils savaient que les Anglais, si braves au feu, se gardent mal, et que, s'ils parvenaient à les surprendre et à occuper leurs positions, l'armée de siége serait sérieusement compromise. L'attaque du côté

de Balaclava, avait peu de chances de succès, tandis que celle qu'on devait tenter par la vallée de la Tchernaïa sur les positions d'Inkermann offrait des conditions bien plus favorables. Par une préoccupation singulière, lord Raglan portait toute sa sollicitude sur les approches de Balaclava; une division peu nombreuse de l'armée anglaise couvrait les hauteurs d'Inkermann, et la faiblesse de cette position n'avait point échappé à nos généraux, ni à sir Lacy Évans, ni à sir George Cathcart. Le général Bosquet, avec le tact militaire qui le distingue n'avait cessé de dire : C'est par Inkermann que nous serons sérieusement attaqués.

La nuit du 4 au 5 novembre était obscure et pluvieuse, le vent qui soufflait par raffales éteignait ces bruits sourds et vagues d'une marche éloignée; cependant quelques sentinelles les signalèrent, mais on les attribua à des chariots de munitions et à des arabas qui profitaient ordinairement de l'obscurité pour entrer dans Sébastopol par le nord de la place.

Le camp anglais dormait encore que déjà le corps du général Dannenberg, après avoir surmonté sans être inquiété tous les obstacles de terrain, avait massé des forces considérables dans les ravins dont les ondulations conduisaient au camp des Anglais; quelques ouvrages insignifiants de défense protégeaient seuls un point si menacé. Il faut le dire, et les Anglais en conviennent eux-mêmes, cette négligence, qui pouvait tout perdre, est inexplicable, si elle n'accuse d'une manière bien grave l'inaptitude de lord Raglan à un commandement supérieur. Tandis que l'attaque des Russes sur Inkermann, habilement et résolument conduite par le général Dannenberg, semblait avoir réussi au delà de toute espérance, le général Liprandi faisait une démonstration sur Balaclava, et une forte colonne sous les ordres du général Timopheïef sortait de la ville pour culbuter les travaux du siége.

Le général Canrobert a mesuré d'un coup d'œil toute l'étendue du péril; il envoie immédiatement des ordres pour soutenir nos alliés et couvrir les points menacés. Cette attaque ne le prend pas au dépourvu, parce qu'elle est dans la situation et surtout parce qu'il a foi dans le courage de nos troupes. Le général Bosquet court vers Inkermann; il n'a avec lui que deux bataillons, l'un du 7e léger, l'autre du 6e de ligne, quatre compagnies de chasseurs à pied, sous les ordres du général Bourbaki, et deux batteries à cheval de la réserve du commandant La Boussinière. Il avait atteint l'extrémité des lignes anglaises lorsqu'il rencontra les généraux Brown et Cathcart, qui n'avaient encore aucune inquiétude et qui le prièrent seulement de couvrir un peu leur droite. Le général Bourbaki se porta immédiatement sur ce point avec les deux bataillons dont nous venons de parler, et le général Bosquet, avec le restant du renfort qu'il avait amené, retourna s'assurer de l'état des choses vers la Tchernaïa et Balaclava. De ce dernier côté l'attaque était molle et indécise; l'artillerie ennemie, après avoir ouvert un feu assez vif contre nos positions, s'était bientôt reportée en arrière pour se dérober à l'effet supérieur de nos batteries. Tout venait justifier les prévisions du général Bosquet : l'attaque principale était Inkermann; cependant il était important de laisser à l'armée de siége et au corps qui couvrait Balaclava des forces suffisantes pour toutes les éventualités. Bientôt le brouillard se dissipa, et le bruit du canon retentit sur le théâtre que les Russes avaient choisi pour concentrer leurs plus grands efforts. En ce moment le colonel Steel, dont le cheval ruisselait de sueur, se présenta tout ému au général Canrobert, pour lui dire qu'il ne s'était pas trompé, et que les Anglais, assaillis par des masses nombreuses et sans cesse renouvelées, allaient succomber dans une lutte par trop inégale. Les officiers qui accompagnaient le colonel s'étaient portés en toute hâte vers lord Raglan pour l'instruire de l'état des choses. « Je le savais bien ! » s'écria le général Bosquet; « colonel, allez dire à nos alliés que les Français arrivent au pas de course. » Aussitôt il fait donner au général Bourbaki l'ordre d'attaquer à la baïonnette le flanc gauche des Russes : cette manœuvre, que commandait la situation, était déjà exécutée, et l'artillerie du commandant La Boussinière avait pris position. Cependant les Russes conservent l'avantage; de moment en moment l'attaque devient à la fois plus étendue et plus profonde; bientôt elle sera irrésistible. Mais déjà la première division a couvert toute la ligne de défense de la Tchernaïa, tandis que deux bataillons du 5e et un bataillon de zouaves, sous le commandement du général d'Autemarre, courent de nouveau à l'ennemi, et qu'une batterie du commandant Barral vient appuyer celles du commandant La Boussinière. Le choc fut terrible; c'était la mort sous toutes les faces. Les Anglais surpris essayent de se rallier au milieu de l'effroyable mêlée. Tous les avant-postes sont refoulés ou broyés par les colonnes assaillantes; le général Pennefather est parvenu à former la seconde division, et le général Adam, à la tête d'une brigade, s'élance sur les hauteurs, pour arrêter la marche de nouveaux bataillons qui débouchent des taillis, protégés par de nombreux tirailleurs. La brigade des gardes, conduite par le duc de Cambridge et le major-général Bentinck, s'est

jetée sur l'extrême droite de la seconde division et fait des efforts inouis; les bataillons de la division légère, sous les ordres de sir George Brown, courent au feu à peine formés, tandis que la division du général Cathcart s'échelonne sur la droite du point d'attaque et que la brigade du général Goldie essaye de couvrir la gauche de la route d'Inkermann. Les batteries anglaises des 1re et 2e divisions ont ouvert leur feu et luttent, malgré l'immense disproportion des forces, contre l'artillerie volante de l'ennemi et les volées que leur envoient la place et les vaisseaux alignés le long de la rade. Partout les Russes sont supérieurs; sans compter leurs pertes, ils avancent, ils avancent toujours, et enveloppent de tous côtés les bataillons anglais, dont les hommes tombent un à un, sans reculer d'un pas, avec cet héroïsme qui honore jusqu'à la défaite. C'en était fait peut-être de cette brave armée si le général Soïmonof, qui commandait un des corps, eût suivi ses instructions en combinant ce mouvement avec celui du général Parlof, qui avait déja réussi à s'emparer des hauteurs. Au lieu de se conformer à ce plan, qui était parfaitement conçu, il jeta ses colonnes droit sur le camp anglais, qu'il surprit et bouleversa; mais la conception stratégique restait incomplète, et cette faute qu'effaça la mort des braves nous laissa le temps d'arriver.

Les épisodes de ce combat inégal sont si multiples et les dévouements si nombreux qu'on ne saurait s'en faire une idée approximative que par l'étendue des sacrifices. Déjà le général Cathcart et son aide de camp le colonel Seymour sont tombés; mais le combat va changer de face, il est huit heures... De blancs reflets apparaissent tout à coup au milieu du brouillard.... ce sont les zouaves en avant des bataillons lancés par le général Bourbaki .. Ce fut un instant solennel et d'un effet indicible que celui où les Anglais, exténués de fatigue et sans autre espoir que celui de se faire tuer sur leurs drapeaux, saluèrent l'arrivée des nôtres. Le premier élan de nos soldats a quelque chose de si irrésistible, de si voisin de la victoire qu'à leur aspect nos braves alliés comprirent qu'ils allaient être vengés. Et en effet le choc fut terrible. Les Russes, qui s'étonnent rarement, restent un moment stupéfaits; mais bientôt ils nous ont comptés, et se reforment en masses compactes : les deux bataillons reculent à leur tour, mais pas à pas; le colonel de Camas tombe frappé d'une balle en pleine poitrine : nos bataillons sont débordés et criblés par une grêle de mitraille; l'artillerie seule peut arrêter les ravages de l'artillerie. Le commandant La Boussinière, qui a fait des pertes énormes en luttant contre un feu supérieur, appelle à lui la batterie de gauche et foudroie à portée de mousqueton les colonnes russes. Mais la providence de l'armée, le général Bosquet, est là ; il a mesuré le péril et distribue les renforts, dont il presse la marche. Le commandant Barral amène une batterie de la deuxième division, qui s'avance pour remplacer l'artillerie de la réserve, cruellement éprouvée dans son effectif. A l'instant où le commandant Barral vient prendre les ordres du général Bosquet, celui-ci lui prescrit d'appuyer son mouvement; car il a disposé en colonnes d'attaque les troupes du général d'Autemarre, pour s'élancer à leur tête contre l'ennemi et le chasser de toutes ses positions. Les deux batteries de la réserve ont renouvelé leurs munitions; les Anglais sont rentrés dans la batterie fixe; deux autres canons arrivent au galop : vingt-deux pièces tonnent à la fois sur les rangs des Russes ou foudroient leur artillerie.

Pendant les phases si variées de ce combat multiple, le général Canrobert n'avait pas cessé de déployer la plus grande activité; persuadé que l'attaque du général Liprandi sur Balaclava ne deviendrait inquiétante que dans le cas où le mouvement du général Dannenberg aurait un succès décisif, il s'était porté sur Inkermann avec toutes les forces disponibles, et s'était concerté avec lord Raglan sur les dispositions à prendre. Il lance les zouaves sur la droite de la position. « Ce n'est plus de la fusillade qu'il nous faut, leur crie-t-il, mais de la baïonnette. » *Va pour la fourchette!* répondent les zouaves; et ces hommes d'acier bondissent comme des lions. Au milieu de cette mêlée terrible, dont l'imprévu déconcerte jusqu'au courage, le général Bosquet se multiplie. Pour mieux juger le péril il le sonde, l'affronte là où il est le plus grand; il sent que le salut de l'armée repose sur les braves qui l'entourent, et, gravissant une colline masquée par des taillis et des broussailles, il se trouve tout à coup face à face avec une colonne russe. L'ennemi, surpris lui-même, s'arrête un instant, pensant qu'il allait être débordé; immobile, il tient l'arme haute, prêt à faire feu. « Ne dirait-on pas qu'ils nous présentent les armes? » dit froidement Bosquet en se tournant vers son état-major, et, profitant de ce moment d'hésitation, il se dérobe à la faveur d'un pli de terrain, et rectifie la direction de l'attaque.

Les zouaves harcellent déjà les derrières de la colonne qui manœuvrait pour nous envelopper. Les Anglais, après des efforts surhumains, sont brisés de fatigue, et tombent sans reculer; il ne s'agit plus de les soutenir, mais de les remplacer; car l'armée russe, qui soutient avec honneur sa réputation de bravoure

et de solidité, répare ses pertes, et semble ne plus regarder le succès de la journée que comme une question de temps. Pendant cette lutte acharnée le général Canrobert donnait ses ordres au milieu des boulets et des obus : on vient lui annoncer que notre gauche est sérieusement menacée et que la démonstration sur Balaclava prend le caractère d'une véritable attaque. « Général, lui dit avec calme lord Raglan, je crois que nous sommes bien malades. — Mais pas trop, milord, il faut l'espérer, répondit le général. » Et en effet, après une attaque à fond sur nos ouvrages, les Russes avaient été repoussés, et la position du côté de Balaclava n'offrait rien d'immédiatement inquiétant.

Les Russes, du côté de la batterie anglaise qui regarde la Tchernaïa, s'acharnaient sur les restes du régiment des gardes qui résistaient encore. Déjà ils poussaient un cri de victoire, lorsque nos bataillons arrivent impatients de carnage et de vengeance. Le général Bosquet n'adresse que quelques mots à ces braves : « En avant! mes zouaves irrésistibles. — A l'ennemi! chasseurs! montrez-vous enfants du feu; » crie-t-il en arabe aux tirailleurs algériens. Tout ce que peuvent l'agilité et la force disposant de tous les moyens de destruction inventés par le génie de l'homme, tout ce que l'excitation d'une lutte dont le résultat sera la victoire ou la mort peut ajouter de puissance à la volonté et d'énergie au courage fut mis en œuvre dans cette attaque impétueuse. Dire que les Russes ont longtemps et vaillamment résisté, c'est rendre justice à leurs qualités militaires. Leurs réserves se précipitaient avec des hourras terribles pour remplacer les vides de leurs rangs, et d'autres hourras répondaient de tous les points où l'on combattait et de ceux où l'on brûlait de combattre. Notre artillerie foudroie les batteries de position de l'ennemi, et laboure de ses projectiles leurs masses compactes.

Enfin les défenses du plateau sont gardées; quoiqu'en petit nombre, les nôtres sont partout; mais les Russes tentent un dernier effort sur le versant de la redoute anglaise, ils se pressent, s'entassent dans le passage encaissé qui y conduit; c'est là que les abattent par centaines la mitraille, les boulets, les obus et les balles des tirailleurs; aucun coup ne se perd; telle est la disposition du terrain que le même coup frappe plusieurs victimes. Tout est confusion et désespoir; en ce moment le général d'Autemarre lance ses bataillons; ce n'est plus un combat, mais une tuerie. Éperdus, les Russes reculent jusqu'à l'escarpement qui forme la limite du plateau. Sur ce point extrême leur armée ne peut plus fuir; elle tombe; et cette cataracte humaine se brise au fond du précipice. La bataille est terminée; les Russes se replient lentement sur leurs positions.

Cependant un groupe de cavaliers traversait rapidement le pont d'Inkermann et se dirigeait vers la place. C'étaient les deux jeunes grands ducs, qui, accompagnés de leur escorte, avaient assisté de ce point élevé aux phases si diverses de cette longue lutte. Plus d'une fois ils purent se flatter de vaincre; ils n'avaient plus à raconter à l'empereur Nicolas que les détails honorables d'une défaite.

La route était tellement encombrée de cadavres que les deux généraux en chef durent se rendre à pied pour gagner la crête extérieure du plateau. Lord Raglan, en apercevant le général Bosquet, lui dit : « au nom de l'Angleterre, je vous remercie! » C'était la gratitude d'un grand peuple adressée par un chef qui reconnaissait noblement sa méprise à un des représentants les plus populaires de la bravoure française.

Tant qu'avait duré le danger, le duc de Cambridge s'était battu à la tête de ses gardes avec un courage désespéré; mais, lorsqu'il fallut compter les pertes, sa force morale ne put tenir contre cette épreuve d'un autre ordre; et bientôt il dut s'éloigner de l'armée.

Il nous reste pour compléter le récit rapide de la bataille d'Inkermann à raconter en peu de mots les péripéties du combat qui avait eu lieu autour de nos ouvrages contre la colonne d'attaque du général Timophéief.

A la première nouvelle de l'attaque contre les Anglais, le général Forey avait reçu l'ordre de diriger sur Inkermann une de ses brigades et de redoubler de vigilance. L'ennemi, selon toute probabilité, devait pousser une attaque vigoureuse contre les lignes qui dessinaient notre front d'investissement. Le général eut bientôt disposé tous les moyens de résistance, et ses réserves se groupèrent aussitôt autour de la maison dite du Clocheton. A la faveur du brouillard et des plis de terrain, l'invasion eut lieu sur notre gauche sans que les gardes de tranchées eussent pu signaler à l'avance la marche aussi prompte qu'habilement conduite de l'ennemi. Cette colonne, composée de cinq à six mille hommes, sortait de la porte voisine du bastion de la Quarantaine; elle s'avança avec précaution, protégée par une batterie et flanquée de nombreux tirailleurs. Quelques-unes de nos tranchées sont envahies; les nôtres sont forcés de reculer tout en combattant. Le général Lamotterouge se jette sur les Russes à la tête des renforts qui lui arrivent au pas de course, rejette l'ennemi en dehors de nos ouvrages, le poursuit, le presse et fusille ses colonnes : mais deux bataillons et six pièces d'artillerie viennent au secours des Russes; et la colonne

assaillante recommence la lutte avec une nouvelle énergie.

Pendant le mouvement du général Lamotterouge le général d'Aurelle s'était porté rapidement vers les constructions de la Quarantaine; le feu des forts qui décime ses bataillons semble ajouter encore à leur ardeur. Il s'empare de ces bâtiments et les fait immédiatement occuper. Au même moment accourt la brigade du général Lourmel; enlevée par ce brave chef, elle envahit le sommet du plateau, et malgré le feu de l'ennemi, qui lui cause des pertes énormes, elle avance toujours entraînant avec elle la colonne du général Lamotterouge.

Lorsqu'un sang précieux va couler, quand toute une armée va gémir sur la mort d'un homme, le premier mouvement est d'éloigner de tant d'héroïsme jusqu'à l'apparence d'une faute militaire résultat d'un noble entraînement. Mais était-il prudent de s'engager à fond dans une lutte où la position des Russes leur eût donné tout l'avantage, et cela à l'instant même où l'issue du combat vers Inkermann restait douteuse et pouvait exiger de nouveaux emprunts à l'armée de siége? Le soldat, qui voyait la ville pour ainsi dire ouverte devant lui, a accusé la circonspection du général Forey; la guerre, où le hasard joue un si grand rôle, a sans doute des aspects subits qui enfantent des inspirations soudaines; mais elle a ses règles, puisqu'elle est une science, et pour un succès dû à une généreuse témérité il y aura dix échecs qui seront le résultat de l'imprudence.

Le général Forey ne crut pas devoir engager pour la réussite d'un coup de main toutes les troupes qui pouvaient devenir indispensables ailleurs; il fit donner l'ordre de la retraite, car nos troupes, devenues assaillantes, étaient exposées à un feu vif; d'ailleurs le but qu'on se proposait était atteint, puisque l'ennemi était repoussé et que notre attitude, en le forçant à se garder lui-même, ne lui permettait pas d'envoyer de nouveaux renforts sur Inkermann. Mais revenons au général Lourmel. De tout côté l'ennemi se repliait la baïonnette dans les reins. Comme dominé par l'ivresse de la poursuite, Lourmel, en avant des siens, semblait voler sur ses traces; déjà il avait atteint un village abandonné qui touche presque aux défenses extérieures de la place, lorsqu'il est atteint d'une balle en pleine poitrine. Un reste d'ardeur le soutient; mais bientôt se sentant défaillir, il fait dire au colonel Niol de prendre le commandement de la brigade. Le général Forey ignorait encore la fatale nouvelle, lorsque son aide de camp qui portait l'ordre de la retraite fut conduit devant le général mourant. « Transmettez cet ordre à Niol, dit-il avec calme... ne perdez pas une minute... Niol est sur ma droite. » La retraite des nôtres s'opéra en ordre, mais en éparpillant les troupes pour donner moins de prise au feu de l'ennemi, qui, inquiété sérieusement par les bataillons du général d'Aurelle, rentra dans la place laissant le terrain jonché de ses morts. Lourmel ne voulut quitter le champ de bataille que lorsque l'ennemi eut disparu. Plusieurs fois il fit arrêter le brancard qui le transportait pour contempler encore l'aspect du combat. Il expira le surlendemain.

Si la journée d'Inkermann avait été glorieuse pour nos armes, il en ressortait cet enseignement que les Russes avaient des forces suffisantes pour tourner nos positions, et que nos alliés, si braves au feu, étaient faciles à surprendre. Les Russes, qui s'étaient flattés de nous jeter à la mer, avaient reçu une sévère leçon; mais ils n'en avaient pas moins obtenu un résultat important, celui de désorganiser momentanément l'armée anglaise, d'affaiblir notre confiance dans la coopération efficace de nos alliés et de reculer l'assaut. En effet il fut résolu en conseil des chefs qu'on ajournerait ce moment si impatiemment désiré du soldat jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts. Ceux qui étaient arrivés aux Russes, tant de leur armée du Danube que de tous les points de l'intérieur, étaient évalués approximativement par le général Canrobert à une centaine de mille hommes. Ainsi, en outre des défenses gigantesques de la place, l'ennemi avait à nous opposer une force numérique supérieure. On reprit donc avec autant d'activité que la saison le permettait les travaux d'approche sur le développement du front d'attaque.

Aux dangers et aux fatigues du siége vinrent se joindre les fureurs des éléments. Le 13 novembre le feu de la place avait encore redoublé de violence, et l'on s'attendait à une attaque sérieuse de l'armée de secours; mais il fallut lutter contre un autre ennemi devant lequel le courage de l'homme est impuissant : une de ces tempêtes si terribles dans les mers fermées bouleversa la mer Noire et les rivages de la presqu'île.

On sait que le vent du nord règne ordinairement dans ces parages, et que ce courant est dû à la raréfaction de l'air sur le littoral de l'Anatolie. Quand la réaction détermine un courant latéral en sens contraire, le vent du sud s'abat sur l'Euxin avec une impétuosité sans égale, et les vagues refoulées au nord, où elles se trouvent barrées par l'isthme de Pérékop, retombent sur elles-mêmes et se jettent sur les écueils des bords en entourant de sable et de galets vaisseaux et embarcations. Tandis que l'ouragan, dont la force déracinait des arbres séculaires, enlevait les

tentes et inondait les parties basses du camp, écrasant les blessés et les malades sous les débris des ambulances, la flotte, ce salut de l'armée, était cruellement éprouvée. Plusieurs vaisseaux et un nombre considérable de bâtiments de transport périrent. Dans la baie d'Eupatoria *le Henri IV* et *le Pluton* furent jetés à la côte; dans celle de Balaclava le peu d'espace multiplia les désastres. Il fallait toute l'habileté des marins anglais et français pour faire à cette tempête furieuse la moindre part possible. La vue incessante de la mort sous toutes ses faces endurcit l'homme contre ces épreuves; le soldat fit quelques plaisanteries sur les agréments de la Crimée, répara ses abris et ses tentes, et bientôt n'y pensa plus. Les vêtements d'hiver, les vivres frais et mille objets qui ajoutent au bien-être de la vie des camps lui rappelaient sur cette plage inhospitalière la sollicitude de l'Empereur et le souvenir de la patrie.

Tandis que nos travaux, retardés par les pluies glaciales et les neiges, se poursuivaient sans interruption et que les sorties de l'ennemi venaient se briser contre une surveillance de tous les moments, le général Montebello, aide de camp de l'Empereur, apportait à l'armée les félicitations du chef de l'État et accordait au général en chef l'autorisation de décerner des médailles, des décorations et de nommer dans l'armée de Crimée aux grades vacants jusqu'à celui de chef de bataillon ou d'escadron inclusivement. Cette décision, qui permettait de récompenser sur le terrain même de l'action les beaux faits d'armes sans attendre un arrêté ministériel, qui bien souvent n'eût rencontré qu'une sépulture, causa une grande joie dans les rangs, et vint clore l'année 1854, année glorieuse, qui n'avait rien décidé, mais qui venait de prouver à l'Europe que le soldat français n'était pas moins ferme et discipliné au milieu des plus rudes épreuves qu'intrépide devant l'ennemi.

Malgré les avantages partiels que les alliés avaient remportés dans cette lutte rendue plus pénible par les maladies et les intempéries de la saison, la solution définitive restait suspendue, et la politique attendait un résultat plus réel pour modifier dans ce sens la situation générale. En attendant, le rapprochement de l'Autriche et de la Prusse, qui entraînait la neutralité de toute l'Allemagne, offrait l'indice d'une paix prochaine. L'attitude particulière de l'Autriche laissait peu de doutes à cet égard ; en effet, par le traité d'alliance du 2 décembre 1854, elle n'était engagée avec les puissances occidentales que dans la limite des intérêts allemands, précaution qui enlevait à la Prusse tout prétexte plausible pour se déclarer en faveur de la Russie. Le but de l'Autriche dans ce traité était évidemment de montrer à la Russie que, si elle continuait la guerre, elle serait réduite à ses propres ressources. Ce traité est ainsi conçu :

Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, animées du désir de mettre fin le plus tôt possible à la guerre actuelle par le rétablissement de la paix générale sur des bases solides, donnant à l'Europe entière toute garantie contre le retour des complications qui ont si malheureusement troublé son repos; convaincues que rien ne serait plus propre à assurer ce résultat que l'union complète de leurs efforts jusqu'à l'entière réalisation du but commun qu'elles se sont proposé, et reconnaissant, en conséquence, la nécessité de s'entendre aujourd'hui sur leurs positions respectives et les prévisions de l'avenir, ont résolu de conclure entre elles un traité d'alliance, et ont nommé à cet effet les plénipotentiaires (dont les noms suivent), lesquels, s'étant communiqué leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivants :

Art. 1er. Les hautes parties contractantes rappellent les déclarations contenues dans les protocoles des 9 avril et 23 mai de l'année courante et dans les notes échangées le 8 août dernier ; et comme elles se sont réservé le droit de proposer, selon les circonstances, telles conditions qu'elles pourraient juger nécessaires dans un intérêt européen, elles s'obligent mutuellement et réciproquement à n'entrer dans aucun arrangement avec la cour impériale de Russie avant d'en avoir délibéré en commun.

Art. 2. Sa Majesté l'Empereur d'Autriche ayant fait occuper par ses troupes, en vertu du traité conclu le 14 juin dernier, les principautés de Moldavie et de Valachie, il s'engage à défendre la frontière desdites principautés contre tout retour des forces russes ; les troupes autrichiennes occuperont à cet effet les positions nécessaires pour garantir ces principautés contre toute attaque. Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ayant également signé, le 12 mars, avec la Sublime Porte un traité qui les autorise à diriger leurs forces sur tous les points de l'empire ottoman, l'occupation susmentionnée ne saurait porter préjudice au libre mouvement des troupes anglo-françaises ou ottomanes contre les forces militaires ou sur le territoire de la Russie. Il sera formé, à Vienne, entre les plénipotentiaires de l'Autriche, de la France et de la Grande-Bretagne, une commission à laquelle la Turquie sera invitée à adjoindre aussi un plénipotentiaire, et

qui sera chargée d'examiner et de régler toutes les questions se rapportant soit à l'état exceptionnel et provisoire dans lequel se trouvent lesdites principautés, soit au libre passage des diverses armées sur leur territoire.

Art. 3. Les hostilités venant à éclater entre l'Autriche et la Russie, Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande se promettent mutuellement leur alliance offensive et défensive dans la guerre actuelle, et emploieront à cet effet, selon les nécessités de la guerre, des forces de terre et de mer dont le nombre, la qualité et la destination seront, s'il y a lieu, déterminés par des arrangements subséquents.

Art. 4. Dans le cas prévu par l'article précédent, les hautes parties contractantes se promettent réciproprement de n'accueillir de la part de la cour impériale de Russie, sans s'en être entendues entre elles, aucune ouverture ni aucune proposition tendant à la cessation des hostilités.

Art. 5. Dans le cas où le rétablissement de la paix générale sur les bases indiquées par l'article 1er ne serait point assuré dans le cours de la présente année, Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande délibéreront sans retard sur les moyens efficaces pour obtenir l'objet de leur alliance.

Art. 6. L'Autriche, la France et la Grande-Bretagne porteront ensemble le présent traité à la connaissance de la cour de Prusse, et recevront avec empressement son adhésion dans le cas où elle engagerait sa coopération à l'accomplissement de l'œuvre commune.

Art. 7. Le présent traité sera ratifié et les ratifications seront échangées à Vienne dans l'espace de quinze jours.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Vienne, le 2 décembre 1854.

Signé : Bourqueney, Buol-Schauenstein, Westmoreland.

Dans ce traité on peut remarquer qu'il n'y a de formellement prévu que le cas où l'Autriche serait attaquée par la Russie, éventualité qui rend obligatoire l'assistance de la France et de l'Angleterre. Quant à l'action offensive de l'Autriche, elle est plutôt indiquée comme mesure extrême que comme devant commencer à une phase nettement dessinée des opérations ultérieures de la Russie, sauf le cas de menace directe ou d'attaque de la part de cette dernière puissance.

En présence de cette hésitation qui caractérise la politique des cabinets allemands quand les questions qui se débattent, quelle qu'en soit d'ailleurs l'importance, ne les menacent pas immédiatement, la France et l'Angleterre, parfaitement d'accord sur le but, puisqu'en l'absence de tout avantage particulier aucune question d'intérêt ne pouvait les désunir, cimentaient leur alliance par des manifestations solennelles propres à resserrer encore les liens qui unissaient les deux peuples. C'est ainsi que, sur la proposition du duc de Newcastle et de lord John Russell, la Chambre des Lords et celle des Communes votèrent des remercîments aux forces militaires et navales de l'empereur des Français dans la Crimée et dans la mer Noire. Voici le texte de ce document, si nouveau dans l'histoire de ces deux pays :

« La chambre vote des remercîments au général Canrobert et à l'armée française pour leur vaillante et efficace coopération avec l'armée de terre de la reine à l'attaque des positions ennemies sur l'Alma, pour leur assistance énergique et opportune à Inkermann, en repoussant l'armée russe, et enfin pour leurs glorieux efforts combinés avec ceux des troupes de la reine au siége de Sébastopol ; le feld-maréchal lord Raglan devra être invité à transmettre au général Canrobert et à l'armée française la présente résolution.

« La chambre vote des remercîments à l'amiral Hamelin et à la flotte française pour leur cordiale coopération avec la flotte de la reine dans le transport en Crimée des forces alliées, dans le débarquement de ces forces et dans le siége de Sébastopol. Le vice-amiral Dundas devra être invité à transmettre à l'amiral Hamelin la présente résolution. »

Malgré les succès des alliés, le résultat définitif de cette rude campagne restait un problème dont la solution se compliquait sans cesse de nouvelles et graves difficultés. L'armée anglaise, décimée par les maladies, était presque entièrement privée de ses moyens de transport ; nos généraux s'empressèrent de mettre à la disposition de lord Raglan nos cacolets, nos litières et nos chevaux de trait et de bât ; mais tous les détails du service souffraient de ce déplorable état de choses, et les travaux du siége dans la part attribuée aux Anglais n'avançaient que lentement ; leurs forces effectives, vers la fin de novembre dépassaient à peine quinze mille baïonnettes. Nous avions en perspective les ouragans qui menaçaient nos subsistances, les rigueurs de l'hiver et une armée de secours toujours prête à attaquer nos ouvrages et nos positions, tandis que le corps de la place se hérissait tous les jours de formidables défenses. Dans cette situation il eût été téméraire de livrer l'assaut. Ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de continuer les travaux aussi

activement que la saison le permettait, de mettre nos positions à l'abri de toute surprise et d'attendre patiemment la période décroissante de l'épidémie ainsi que les renforts qui arrivaient continuellement de France et d'Angleterre. En se transportant à cette époque, on peut dire que les chances de bonne comme de mauvaise fortune étaient à peu près égales de part et d'autre. Seulement l'expérience du passé faisait ressortir d'une manière évidente que l'armée anglaise, dans l'état d'affaiblissement où elle était réduite, ne pouvait prendre aux travaux du siége la part qui lui avait été attribuée, et que les Français seraient tôt ou tard dans la nécessité de se charger dans la mesure de leurs forces disponibles de ce que nos alliés étaient dans l'impossibilité de continuer utilement.

Rien de saillant, comme faits militaires, ne marqua la fin de l'année 1854. On se bornait de part et d'autre à des sorties ou à des surprises de nuit; et les tireurs d'élite dans l'une et l'autre armée faisaient assaut d'adresse et de courage pour rendre moins meurtrier et plus périlleux le service des batteries ennemies. Quelques reconnaissances faites par notre armée d'observation sur la Tchernaïa furent contrariées par le mauvais temps et n'eurent d'autre résultat que celui de nous faire connaître la position des gardes avancées de l'armée de secours des Russes.

Le mois de janvier, qui en Crimée est ordinairement le plus froid de l'année, allait mettre nos soldats aux prises avec un ennemi qui avait vaincu leurs pères : pour cette fois l'hiver sévit contre nos braves sans les abattre. Quelques précautions de plus auraient pu diminuer de beaucoup les accidents causés par le froid ; mais les administrations, exclusives par routine, tiennent peu de compte de l'expérience quand elle est en dehors des conditions hiérarchiques.

Au commencement de l'année 1855 la position de l'armée alliée n'était rien moins que rassurante : ce n'est pas qu'elle craignît d'être forcée dans ses lignes, mais l'état des communications ne permettait pas d'entreprendre quelque mouvement sérieux contre le corps nombreux et solidement établi qui manœuvrait selon les circonstances et assurait les communications entre Symphéropol et la place; mais nous étions fatalement dans la nécessité de poursuivre le siége direct sans pouvoir compter sur l'assistance des Anglais. Les difficultés touchaient de si près à l'impossible que le général Niel, récemment arrivé en Crimée, déclara que jamais siége n'avait été entrepris dans des conditions plus défavorables. Dans son opinion, l'investissement, malgré tous les obstacles que présentait un développement si immense de travaux, était le seul moyen de sortir à notre honneur de cette gigantesque entreprise. Mais, quel que fût le parti auquel on s'arrêterait, il jugea, après un examen attentif des défenses de l'ennemi, qu'il fallait d'abord et à tout prix s'emparer du mamelon de Malakof, position qui dominait les principales défenses de l'ennemi. La direction des travaux se modifia dans le sens de cette nouvelle détermination. Les renforts qui arrivaient successivement en Crimée, l'envoi de la garde impériale et l'insuccès des premières mesures semblaient nécessiter un changement dans l'organisation de l'armée. L'Empereur, sur les représentations du général Canrobert, avait décidé qu'elle formerait deux corps : le premier, placé sous les ordres du général Pélissier, rappelé d'Afrique, était chargé des attaques de gauche; le second, commandé par le général Bosquet, en restant corps d'observation, était chargé des travaux de l'attaque du mamelon Malakof. La garde impériale et la division Brunet, établies près du quartier général, pouvaient de cette position centrale se porter rapidement partout où des renforts seraient nécessaires. Vers le milieu de février nos batteries étaient prêtes à ouvrir le feu; mais les Anglais étaient encore en retard. Cependant le soleil longtemps voilé vint luir sur nos tentes; le soldat attendait impatiemment l'assaut.

Les approvisionnements et les renforts de l'ennemi lui arrivaient de l'intérieur par Pérékop. Les convois étaient sans cesse alimentés par la mer d'Azof et le liman du Dniepr : il était du plus pressant intérêt pour les alliés de couper ou du moins d'interrompre ces communications. On s'était borné d'abord à occuper Eupatoria, dont la défense fut confiée aux Turcs. Les Russes ne virent pas sans inquiétude l'accroissement successif des forces d'un corps d'armée qui menaçait leur flanc; ils résolurent de s'emparer de ce point important par un effort vigoureux. Omer-Pacha y avait réuni la plus grande partie de son armée ; il pressait l'achèvement des travaux d'enceinte, lorsque, dans la nuit du 16 au 17 février, les Russes attaquèrent avec une grande résolution, et après une vive canonnade se déployèrent tout à coup sur une vaste ligne pour découvrir par les manœuvres de la défense quel était le côté faible de la position. L'artillerie des vaisseaux de guerre les força bientôt à concentrer leurs efforts sur le centre et la droite : trois bataillons s'avancèrent sous le feu des Turcs jusqu'à vingt mètres du fossé; mais une pluie de balles arrêta les assaillants, qui, ralliés par leurs chefs, revinrent à la charge et furent repoussés définitivement. Sur les autres points l'attaque continuait avec cette ténacité qui caractérise le soldat russe; à l'endroit appelé la *Couronne*

des Moulins, le général de division égyptien Sélim-Pacha trouva une mort glorieuse ; d'autres officiers supérieurs tombèrent près de ce vieux chef, qu'on appelait *le dernier des mameluks*. Enfin, après une lutte acharnée, les Russes opérèrent leur retraite, soutenus par leur réserve et par des masses de cavalerie.

Tandis que les travaux du siége et ceux de la défense se poursuivaient avec énergie et que des deux côtés la mort éclaircissait les rangs dans une succession de combats partiels, soit dans les tranchées, soit pour enlever ou détruire des embuscades, deux grandes nouvelles parvinrent au camp ; l'une annonçait l'arrivée prochaine de l'Empereur des Français ; l'autre, qui suivait de près la première, donnait comme certaine la mort du tzar Nicolas.

Quel que soit le jugement que l'histoire doive porter de ce monarque, on ne saurait lui refuser de la grandeur dans les vues, de la constance et de la suite dans les mesures réformatrices et un sentiment élevé de l'honneur national, qui, dans les pays despotiques, se confond avec la majesté du souverain. Né dans la seconde période de la révolution française, ses premières impressions furent celles de l'époque, où tout s'absorbait dans les faits militaires. Les longues luttes de l'Europe contre la république et l'empire furent le spectacle et l'école de sa jeunesse studieuse, et l'immense désastre qui ruina la fortune de Napoléon Ier, intimement lié à la fatale campagne de Moscou, le confirma dans l'idée que le développement de la puissance russe, en présence des civilisations plus avancées, ne pouvait s'opérer que par la force des armes. Instruit lui-même dans toutes les branches des sciences militaires, il n'avait point les qualités qui font le grand capitaine, mais il savait choisir les hommes ; et, s'il se réservait la conduite des affaires importantes, il en abandonnait l'exécution à ceux qu'il jugeait dignes de sa confiance. Il n'avait rien des bizarreries de son père, l'empereur Paul Ier, dont il ne se distinguait pas moins par une taille élevée et une expression remarquable de noblesse. Son règne, qui avait duré trente années, ne fut pas exempt d'épreuves difficiles ; inauguré par une révolte, il fut troublé par des guerres contre la Turquie et la Perse et surtout par l'insurrection de la Pologne ; ces luttes successives, de même que le concours armé qu'il prêta à l'Autriche contre les Hongrois révoltés, semblaient avoir affermi son autorité. Il entrait à peine dans la vieillesse lorsque la guerre sortit de la question d'Orient. Il expira avec le regret d'avoir cimenté par une hauteur blessante l'alliance de deux nations que des intérêts d'un ordre différent, quoique d'une portée politique également déterminante, portaient à lui faire la guerre. Il eut la douleur de voir ses armées, qu'il croyait invincibles, échouer devant une place de troisième rang, défendue par ces mêmes Turcs qu'il disait incapables non-seulement de lutter, mais de vivre. « C'est le doigt de Dieu, » dit lord Raglan en apprenant la mort de l'autocrate, et peu de mois après le général anglais devait s'éteindre aussi sur cette terre de Crimée, qui, dans l'espace d'une année, a compté moins d'habitants que de sépultures.

En Russie la mort de l'autocrate est en même temps la ruine du système dont le règne qui finit était l'expression. Ce n'est pas que le successeur renonce aux vues d'agrandissement et d'influence qui depuis Pierre-le-Grand caractérisent l'ensemble de la politique de cet empire, mais les moyens changent ou se modifient en raison de la portée des faits récents et des tendances personnelles du nouveau maître. Toutefois, dans l'intérêt même du despotisme, il importe de ménager habilement la transition ; dans l'état des choses, l'empereur Alexandre ne pouvait occuper le trône et répudier en même temps la politique de son père. Peut-être même le caractère de modération que l'on s'accordait à lui reconnaître lui faisait-il une loi de n'entrer qu'avec une extrême réserve dans la voie des concessions qui pouvaient conduire à la paix. Quoi qu'il en fût de ces exigences de position, l'homme dont la volonté avait amené le conflit n'existait plus, et son successeur, qui, aux yeux de l'Europe, n'en avait point la responsabilité, pouvait consentir à un accommodement équitable. Les hommes politiques prévoyaient que le premier fait militaire important et qui laisserait intact l'honneur des belligérants servirait de point de départ à des ouvertures pacifiques. Après les efforts et les sacrifices immenses des armées alliées, la seule solution possible était la prise de Sébastopol.

Quant à la nouvelle que l'empereur Napoléon allait rejoindre l'armée de Crimée, elle fut reçue avec enthousiasme par nos troupes. La présence de celui qui venait de relever nos aigles ne pouvait que faire disparaître une foule de difficultés de détails que rencontre nécessairement le commandement supérieur lorsqu'il est confié à un chef qui l'exerce sur des collègues ses égaux en ancienneté et en services. Mais, d'un autre côté, l'éclat d'un nom et d'une couronne, devant lesquels tout contrôle comme toutes prétentions étaient inadmissibles, détruisait le caractère d'égalité de l'alliance anglo-française, et en blessant les susceptibilités de la nation britannique pouvait réveiller en même temps les craintes de l'Allemagne. A bien peser toutes ces considérations et les éventualités qui pouvaient surgir à l'intérieur, on ne

peut que rendre hommage à la sagesse du souverain qui, en vue de l'intérêt général, s'imposa le plus grand des sacrifices, celui de n'applaudir que de loin au courage et au dévouement de l'armée.

Nos batteries étaient prêtes; cinq cents bouches à feu n'attendaient qu'un signal pour foudroyer les ouvrages ennemis et frayer parmi leurs ruines un chemin à nos baïonnettes; Omer-Pacha, sans dégarnir Eupatoria, où s'était transportée de Constantinople la division égyptienne, devait, à la tête de vingt mille hommes, appuyer l'attaque de Sébastopol; les Russes, au mois de mars, avaient quarante mille hommes dans la place, autant alentour et près de quatre-vingt mille distribués dans la presqu'île sur les points stratégiques qui assuraient leurs communications; ils attendaient en outre des renforts considérables; leurs travaux, poussés avec intelligence et activité vers les approches de Malakof, indiquaient déjà que cet ouvrage, clef de toutes les défenses du sud, nous serait énergiquement disputé. Un système d'embuscades reliées entre elles et protégées par de fortes réserves et par le feu des batteries gênait nos travaux et décimait nos gardes avancées; il fallait sortir à tout prix de cette situation et tenter un coup décisif. Le général Canrobert ne cessait de presser lord Raglan, qui opposait à ses instances réitérées cette invariable réponse : Nous ne sommes pas prêts.

Cependant, dans ces luttes partielles, nous avancions toujours; les Russes résolurent de nous rejeter dans nos lignes d'attaque et d'enlever avec des forces considérables les cheminements destinés à l'investissement de Malakof. Ils savaient que nos alliés étaient en retard, et ils espéraient que le succès d'un vigoureux coup de main, que nous serions en droit d'attribuer à la lenteur des Anglais, ne pourrait manquer d'amener entre les généraux en chef des explications d'où naîtraient la froideur et la mésintelligence.

Si la vivacité de l'esprit français accusait la longueur du siége, bien des gens en Russie s'étonnaient que Mentschikof, avec les forces dont il pouvait disposer, n'eût pas jeté depuis longtemps les Français et les Anglais à la mer. Il s'agissait, disait-on, d'avoir l'avantage une seule fois dans une bataille générale, résultat qu'un général habile était en droit d'espérer lorsqu'il était libre de choisir l'occasion favorable et qu'il pouvait, en cas d'insuccès, se replier dans une position inexpugnable. Le parti russe qui voulait la guerre était d'avis que l'on transformât la défense en attaque, et critiquait assez vivement la conduite de la guerre. Ce fut vers cette époque que le prince Gortschakof remplaça le prince Mentschikof dans le commandement en chef de l'armée de Crimée. Arrivé le 20 mars à Sébastopol, il résolut d'inaugurer son commandement par une action vigoureuse. Il s'agissait d'enlever les embuscades dont nous nous étions emparés et de détruire les travaux que le génie exécutait pour couvrir définitivement cette position.

Dans la soirée du 22 au 23 mars, des colonnes profondes descendent du Mamelon-Vert, et bientôt elles ouvrent un feu nourri sur le cheminement de gauche. La fusillade continue, et des masses d'ennemis se répandent sur le front de nos travaux, que menaçaient les redoutes du mont Sapoun, destinées par l'ennemi à compléter le système des défenses de Malakof.

Tandis qu'une colonne se portait résolûment sur notre front, deux autres se dirigeaient l'une à droite et l'autre à gauche de la position, pour nous attaquer de flanc et se ruer sur la tête des tranchées anglaises. Les zouaves gardaient les ouvrages attaqués; une pluie de fer renverse les premiers rangs des Russes; ils s'arrêtent un instant; et leurs bataillons se déroulent pour envelopper la tête de sape, foyer de la résistance. Foudroyés de tous les côtés, nos braves s'élancent deux fois à la baïonnette, et ouvrent sans parvenir à les rompre les rangs de l'ennemi. La lutte devient terrible; les renforts nous arrivent; le chef de bataillon Banon tombe; le colonel Janin au 1er des zouaves, quoique blessé et couvert de sang, combat à son poste. Le général d'Autemarre, de service à la tranchée, pourvoit à tout et donne ses ordres avec autant de courage que de sang-froid. Enfin l'effort de l'ennemi dévie sur notre gauche, à l'endroit où nos ouvrages se relient à ceux des Anglais : malheureusement nos alliés n'étaient pas encore soutenus; la parallèle est envahie par les Russes, qui de cette position de flanc font pleuvoir sur les nôtres un feu meurtrier. C'est sur ce point que nos pertes furent les plus sensibles. Enfin les Anglais sont prêts, et bientôt ils ont repris leurs positions; de notre côté, la lutte se prolonge acharnée et indécise; enfin, après une charge brillante du 4e de chasseurs, nos braves tentent un suprême effort, et l'ennemi, définitivement repoussé, se retire, mais en continuant son feu à distance. Cette sortie, qui avait jeté sur nos lignes quinze à vingt mille hommes, ne coûta pas à l'ennemi moins de quinze cents combattants; nous eûmes environ six cents hommes tués, blessés ou disparus; au nombre des morts nous comptions douze officiers, parmi lesquels le commandant du génie Dumas, frappé debout sur ses gabions. Après le combat toutes ces fureurs semblaient oubliées, et l'on donnait aux prisonniers et aux blessés les soins dus au courage malheureux. Un de nos braves, le capitaine de Crécy, était

tombé grièvement blessé entre les mains des Russes. La supérieure des sœurs de charité de Sébastopol rend ainsi compte de sa mort dans une lettre adressée à l'impératrice de Russie.

« Nous avons eu un prisonnier français, le capitaine de Crécy, blessé du 22 au 23 mars : il avait d'horribles blessures ; la jambe brisée, le bras coupé, des coups de baïonnette dans la poitrine, la tête fendue par un coup de sabre. Il a vécu six jours, et cette lutte avec la mort est vraiment étonnante. Il était très-fort et d'une constitution très-robuste. On le plaça dans une chambre à part, et il fut confié aux soins de la mère Séraphine. On suivit ponctuellement les ordres des médecins, et nous fûmes bien tristes quand ceux-ci nous déclarèrent qu'il n'avait plus longtemps à vivre. Le dernier jour, une heure avant sa mort, je suis allée le voir. Il me tendit la main, demanda des nouvelles de ma santé, et remarqua que j'étais très-pâle. Je pouvais à peine lui répondre ; je quittai de suite la chambre ; la mère Séraphine ne le quitta pas et assista à ses derniers moments. C'est aujourd'hui qu'a eu lieu son enterrement. Notre prêtre russe a dit les prières. On lui fit un cercueil noir, et moi avec la sœur Séraphine et deux autres sœurs nous l'accompagnâmes au cimetière. Là je pensai aux lettres qu'il avait dictées à un officier français pour sa femme, sa mère et sa sœur... je restai près de la tombe jusqu'à ce qu'elle fût comblée. Sa croix de la Légion d'honneur et quelques breloques qu'il avait sur lui furent envoyées au camp français. »

C'est ainsi qu'après avoir fait assaut de courage avec nos guerriers sur le champ de bataille les Russes par leur courtoisie et leur humanité prouvaient que leurs sympathies nous étaient acquises ; la paix ne pouvait tarder à sortir de ces dispositions mutuelles de deux peuples momentanément rivaux, mais que leurs intérêts et leur assiette géographique semblent appeler à une alliance franche et durable.

Des renforts considérables étaient attendus au camp ; ils se composaient de la division d'Aurelle, de la division Herbillon et de quelques régiments de la garde impériale, sous les ordres du général Regnault de Saint-Jean d'Angély. Ce corps, à peine arrivé à Constantinople, avait été rudement éprouvé par l'épidémie. Destinées d'abord à agir séparément sous les ordres immédiats de l'Empereur, qui penchait pour l'investissement, ces forces furent cependant mises sous le commandement du général en chef. C'étaient environ trente-cinq mille hommes, en comptant les douze ou quinze mille Turcs d'Omer-Pacha, qui apportaient leur concours à l'armée de Crimée.

Mais les travaux du siége étaient tellement avancés et les pertes de chaque jour si considérables que le général Canrobert prépara tout pour l'assaut. Le 9 avril trois cents canons ouvrent leur feu contre les défenses de gauche ; cinquante pièces foudroient Malakof, et cent pièces tirent en même temps sur la place des batteries anglaises. Les dispositions avaient été prises pendant la nuit ; à cinq heures le feu a commencé ; l'ennemi semble se recueillir un instant, mais pour nous répondre bientôt avec énergie. Malgré la pluie qui détrempe les terres, le duel d'artillerie se poursuit ; les tranchées sont inondées et presque impraticables. Nous sommes parvenus à ouvrir une brèche dans le mur crénelé ; et partout les bastions de l'ennemi portent la trace de nos boulets ; nos batteries souffrent également du tir des Russes, qui tantôt ne répondent que par intervalle, tantôt font feu de toutes leurs pièces. Les Russes avaient soigneusement étudié le terrain ; ils balayaient de leurs feux tous les plans qui donnaient accès aux embuscades sous la protection desquelles ils élevaient rapidement des ouvrages destinés à battre notre front d'attaque. Comprenant toute l'importance de cette position intermédiaire, ils les abandonnaient dès que la lutte témoignait de notre supériorité ; mais à peine nos travailleurs se mettaient à l'œuvre que de fortes réserves les assaillaient de toutes parts ; et ils se voyaient obligés de se replier dans nos lignes, non sans avoir subi des pertes nombreuses et d'autant plus regrettables que le but de tant de sacrifices, l'enlèvement et l'occupation des embuscades de l'ennemi, n'était pas atteint. Déjà nos attaques pendant trois nuits consécutives avaient été repoussées. Il était urgent d'en finir. La nuit suivante nous trouva enfin maîtres de ces ouvrages que les Russes avaient défendus avec un courage opiniâtre.

Pendant que cette action vigoureuse nous permettait de compléter nos travaux d'approche vers le Mamelon-Vert et le bastion Malakof, le feu de nos batteries continuait sans interruption contre les défenses de la place. Ce fut en visitant les lignes anglaises que le général du génie Bizot reçut une blessure mortelle ; cette perte fut cruellement ressentie par l'armée, témoin depuis le commencement du siége de son courage et de son infatigable activité.

En face du bastion du Mât on avait fait jouer la mine ; l'explosion avait ouvert des fossés qu'il s'agissait de relier avec nos autres ouvrages ; mais les roches rendaient ce travail aussi difficile que périlleux ; nos hommes, accablés par des nuées de projectiles, achetaient chèrement l'avantage d'avancer de quelques mètres ou de se maintenir dans des po-

sitions que le génie avait mission d'improviser.

Tous ces retards, toutes ces difficultés sans cesse renaissantes semblaient donner raison à ceux qui doutaient du succès du siége direct. L'armée demandait l'assaut ; le général Canrobert et lord Raglan trouvaient les choses trop avancées pour aborder les difficultés nouvelles qu'imposeraient les opérations de l'investissement. D'un autre côté, le succès de l'assaut était douteux : les instructions données au général Canrobert engageaient fortement sa responsabilité : il lui était prescrit de ne rien risquer de définitif sans avoir pour lui deux chances contre une ; or, de l'aveu des gens de guerre, les chances jusqu'à ce jour s'étaient partagées d'une manière à peu près égale : les Russes avaient formé de bons tireurs, et, si nous avions pour nous l'élan du soldat et ce sentiment d'honneur qui l'élève aux dévouements les plus sublimes, l'ennemi avait l'avantage de la position, celui d'apprécier mathématiquement la résistance de troupes essentiellement obéissantes, d'appeler de l'intérieur des renforts qui semblaient inépuisables. Le général Canrobert suivit une marche qui n'excluait aucun des deux systèmes ; il s'attacha à profiter de tous les avantages que pourrait offrir le siége direct, mais en ménageant ses ressources de manière à se trouver en mesure dans le cas où, l'assaut étant repoussé, il faudrait en venir à l'investissement. Vers la fin d'avril il passa la revue des deux corps d'armée, puis annonça aux officiers que de grands renforts allaient arriver de Constantinople et qu'on n'attendait plus que leur présence en Crimée pour frapper à la fois *à la porte et aux fenêtres de Sébastopol*.

Nos travaux étaient déjà poussés jusqu'à soixante et dix mètres du bastion du Mât ; mais chaque pas en avant nous coûtait un sang précieux ; les Russes, parfaitement informés de nos motifs d'hésitation et de nos projets, s'efforçaient d'arrêter nos forces vives dans des affaires de détail, qui, disputées avec acharnement, prenaient quelquefois la proportion de batailles sérieuses. L'attaque de gauche surtout était exposée à des alertes continuelles qu'entretenait une série de petits postes reliés entre eux et qui pouvaient d'un moment à l'autre devenir la base d'un nouveau front de défense. Leurs travaux sur ce point ne pouvaient laisser aucun doute sur le projet d'y établir une place d'armes, d'où ils prendraient d'écharpe nos attaques contre le bastion du Mât, et foudroieraient une batterie que nous venions d'élever. Le général Pélissier voulait que l'on enlevât ces ouvrages avant que l'ennemi eût eu le temps de leur donner une solide consistance. Le général Canrobert, sans nier le danger qu'il y avait à laisser aux Russes cette position, jugeait que le succès nous coûterait trop cher et que nous ne pourrions nous maintenir, sous le feu croisé de l'ennemi, sans d'énormes sacrifices. Cette question fut débattue en conseil, et, après qu'on eut mûrement pesé le pour et le contre, les motifs du général Pélissier prévalurent ; la direction de l'attaque fut confiée au général de Salles, que devaient seconder les généraux Bazaine, de Lamotterouge, Rivet et le lieutenant-colonel Raoult. Le 1er de mai les troupes destinées à agir étaient groupées autour de la maison du Clocheton. La colonne de gauche, sous les ordres du général Bazaine, devait tourner la position de l'ennemi, tandis que le général de Lamotterouge aborderait la position de front, et que le 9e bataillon des chasseurs à pied, conduit par le capitaine Villermain, secondé par deux compagnies du 42e, que dirigeait le capitaine Ragon, se jetterait sur la gauche des retranchements ennemis. La lutte fut courte, mais terrible ; sans entrer dans des détails que ne comporte pas notre cadre, nous emprunterons le rapport du général de Salles au général Pélissier.

Général,

« Les ordres que vous m'avez donnés hier au soir ont été exécutés. L'important ouvrage que les Russes avait construit à quelques mètres de la batterie n° 40 a été vigoureusement enlevé à la baïonnette par nos braves soldats ; les troupes s'y sont maintenues. Sous la direction des officiers du génie, les parapets ont été retournés ; une communication avec nos approches a été construite dans la nuit ; au jour l'ouvrage a pu être conservé, et j'ai la confiance qu'il nous appartient définitivement.

« Cet ouvrage présentait une double enceinte ; son importance était immense ; il avait pour but d'écraser par des feux d'artillerie la batterie n° 40 et les travaux qui l'entourent, de battre les deux gorges qui séparent cette batterie du bastion du Mât et de la crête où nous avions établi les batteries 41 et 42. Presque entièrement terminé, il avait déjà reçu un armement de neuf mortiers, et il était défendu par plusieurs bataillons, flanqué par les feux croisés du bastion du Mât et de la Quarantaine et soumis aux feux de la face gauche du bastion du Centre et de la flèche qui la couvre. L'ouvrage nous appartient, les défenseurs ont été culbutés à la baïonnette. L'artillerie est entre nos mains. Tous les efforts de l'ennemi pour tenter la reprise de cet ouvrage ont échoué. »

Le lendemain les Russes essayèrent de surprendre une position qu'ils savaient faible-

ment défendue. Cette attaque audacieuse eut lieu en plein jour; les hommes qui la défendaient allaient céder devant des forces supérieures lorsque des renforts s'élancèrent pour les soutenir. Deux compagnies des voltigeurs de la garde contribuèrent par leur élan à dégager la position et marquèrent ainsi glorieusement les débuts de la garde impériale dans cette campagne, où lui étaient réservés de beaux faits d'armes et de grands sacrifices.

Tandis que l'armée luttait avec tant de constance contre un ennemi résolu et des positions réputées inexpugnables, la marine des alliés, qui s'était flattée d'apporter au siége un concours plus actif, désirait sortir de son inaction par quelque expédition importante. Les amiraux Lyons et Bruat, vivement appuyés par lord Raglan, avaient concerté entre eux une expédition dans la mer d'Azof; le général Canrobert, qui craignait de diminuer les forces de l'armée active, avait fini par consentir à ce projet, dont la réussite devait priver les Russes des approvisionnements considérables qui descendaient le Don et se concentraient à Kertch pour se diriger ensuite sur Symphéropol. L'expédition était partie le 30 avril, emmenant la division Brown et la première division du premier corps français, auparavant sous les ordres du général Forey et commandé depuis le départ de ce dernier pour l'Afrique par le général d'Autemarre. Un détachement turc complétait ces forces de débarquement.

On pouvait contester l'opportunité de cette diversion : n'était-il pas présumable que les Russes avaient encombré les passes de manière à rendre impossible la navigation de nos vapeurs? n'avaient-ils pas eu le temps de se pourvoir d'approvisionnements jusqu'à l'hiver, qui arrêterait forcément l'action de nos flottes, et ces tentatives dans l'Azof, en même temps qu'elles nous affaiblissaient devant Sébastopol, n'indiquaient-elles pas que, dans l'état des choses, les alliés désespéraient du succès du siége direct.

D'un autre côté, en menaçant Kertch on forçait les Russes à diviser leurs forces pour protéger cette position; et, si les obstacles que pouvait rencontrer notre marine étaient jugés insurmontables, les amiraux anglais et français avaient pour instructions de ne point prolonger inutilement la lutte.

Le lendemain même du départ de l'expédition le général Canrobert reçut l'ordre formel d'attaquer extérieurement avec toutes ses forces disponibles. Il ne lui restait plus qu'à rappeler immédiatement les troupes embarquées, malgré les instances de lord Raglan. Déjà les lenteurs de nos alliés avaient causé quelque refroidissement entre les deux généraux en chef; le contre-ordre impérial augmenta naturellement cette mésintelligence; et les marins des deux escadres virent avec douleur que l'occasion de se distinguer leur échappait.

Comme nous l'avons dit plus haut, les renforts arrivèrent successivement, et avec eux quatre mille Piémontais, que devait bientôt suivre le reste de leur contingent de quinze mille hommes, renfort non moins précieux par la valeur de ces troupes que par l'effet moral de leur coopération active sur la politique flottante des cabinets neutres. Le corps sarde devait agir sur les instructions de lord Raglan, et compenser l'infériorité numérique de l'armée anglaise, qui du reste était devenue plus nombreuse et aussi brillante qu'au début de la campagne : cette nouvelle activité imprimée aux opérations du siége par les ordres du gouvernement français était motivée par l'avortement des conférences de Vienne. Ouvertes le 15 mars, elles avaient été closes ou plutôt indéfiniment suspendues le 26 avril. La révision des traités de 1841 et la limitation des forces maritimes de la Russie dans la mer Noire ne pouvaient être acceptées par cette dernière puissance tant que Sébastopol résisterait aux forces alliées; le prince Gortschakof fut donc autorisé à décliner ces deux conditions et nommément la dernière. L'Autriche saisit cette occasion pour se rapprocher, quoique timidement, de la politique russe, dans le but de reculer l'instant où les événements auraient pu faire regarder comme peu loyale son inaction prolongée. L'Europe commençait à douter du succès de nos efforts devant Sébastopol. La diplomatie s'inspirait des bulletins de l'armée de Crimée; il fallait une victoire pour lui rendre cette confiance que donne seule la force des situations.

Cette nouvelle attitude de l'Autriche avait modifié les desseins de l'empereur Napoléon : d'autres complications pouvaient surgir; il renonça au voyage de Crimée.

Le commandant Favé, en portant au général Canrobert cette nouvelle, lui remettait en même temps un plan de campagne mûri par l'empereur lui-même et dont la sagesse et la lucidité frappent jusqu'à ceux qui n'ont point fait une étude spéciale de l'art de la guerre. Ce document, qui résume nettement toutes les ressources comme toutes les difficultés de notre situation en Crimée au mois de mai, contenait des appréciations que nous allons reproduire.

Au général Canrobert, commandant en chef l'armée d'Orient.

28 avril 1855.

« Le feu qui a commencé contre la place

aura, à l'heure qu'il est, réussi ou échoué. Dans l'un et l'autre cas il faut absolument sortir de la position défensive dans laquelle se trouve l'armée depuis six mois : à cet effet, d'accord avec le gouvernement anglais, j'aurais divisé les troupes en trois armées, une armée de siége et deux d'opérations.

« La première armée est destinée à garder Kamiesch et à bloquer la garnison de Sébastopol.

« La seconde armée est destinée à opérer à une petite distance de Balaclava, et à s'emparer au besoin des hauteurs de Mackensie.

« La troisième armée est destinée à faire une diversion (1).

« Si, comme je le pense, les Russes ont trente-cinq mille hommes dans Sébastopol, quinze mille hommes au nord d'Eupatoria, et soixante-dix mille hommes entre Symphéropol, le Belbek et la Tchernaïa, il suffisait d'avoir soixante mille hommes de bonnes troupes pour détruire toute l'armée russe, qui pouvait être surprise et prise à revers avant d'avoir pu réunir toutes ses forces; et même eût-elle pu les réunir, nous nous trouvions en nombre presque égal; car il ne faut pas oublier ce grand principe de la guerre que, si l'on fait une diversion à une certaine distance de sa base d'opération, il faut que les troupes employées à cette diversion soient en nombre suffisant pour résister à elles seules à l'armée ennemie, qui peut réunir tous ses efforts contre elles.

« Tout cela bien considéré, j'aurais porté dans la vallée de Baïdar les quarante mille hommes pris à l'armée de Sébastopol; et, soutenu par lord Raglan, j'aurais occupé, depuis Skélia et Tchorgoun, les quatre chemins qui traversent la Tchernaïa; nous aurions eu ainsi autant de têtes de pont menaçant la gauche des Russes établis sur les hauteurs de Mackensie.

« Après ce mouvement je laissais lord Raglan maître de toutes les positions sur la gauche de la Tchernaïa, depuis Skélia jusqu'à Tchorgoun; je réunissais, en arrière des lignes occupées par les Anglais, les quarante mille hommes de l'armée active avec la cavalerie et les moyens de transport à ma disposition, attendant dans cette situation avec des vigies sur la falaise, du côté de la mer, l'arrivée de mon corps d'armée de réserve, qui, venant de Constantinople, aurait eu l'ordre de reconnaître le cap Phoros (1).

« Quelle était notre position vis-à-vis des Russes?

« Le mouvement sur Baïdar, en nous donnant les passages sur la Tchernaïa, a menacé leur gauche et fait croire à notre intention de les déloger de front des hauteurs d'Inkermann et de Mackensie; les Russes sont donc tenus en échec, et leur attention est attirée sur Inkermann et Pérékop; nos positions sont excellentes, nos projets inconnus; et, si quelque chose vient les déranger, rien n'est compromis.

« Mais supposons que rien ne s'oppose au plan général, il se poursuit donc de la manière suivante.

« Dès que la flotte portant les vingt-cinq mille hommes de l'armée de réserve a été reconnue, on lui a donné l'ordre de se porter à Alouchta, sur l'endroit de la plage qui, en secret, aura été reconnu favorable à un débarquement. Trois mille hommes sont disposés d'avance pour débarquer les premiers, et ils vont s'établir à trois lieues d'Alouchta, au delà du défilé d'Aïan. Tant que les cavaliers n'ont pas donné la nouvelle de l'occupation du défilé, le reste des troupes ne quitte pas les vaisseaux. Les rapports étant favorables, l'avant-garde prend là une bonne position au delà du défilé, s'y retranche et y attend l'armée; alors ce qui reste des vingt-cinq mille hommes débarque sur la plage d'Alouchta; et, de leur côté, les quarante mille hommes réunis à Baïdar reçoivent l'ordre de filer par la grande route qui longe la mer par Ialta. En trois jours, c'est-à-dire deux jours après le débarquement de l'armée à Alouchta, les quarante mille hommes de Baïdar se sont réunis sous les murs de Symphéropol aux vingt-cinq mille débarqués. On s'empare de cette ville et l'on y laisse une garnison suffisante; ou bien on occupe sur la route que nous venons de parcourir une bonne position qui assure les derrières de l'armée.

« Maintenant, de deux choses l'une, ou l'armée russe qui est devant Sébastopol abandonne cette formidable position pour venir à la rencontre de l'armée qui s'avance du côté de Baktschi-Séraï, et alors la première armée d'opération, sous les ordres de lord Raglan, la pousse l'épée dans les reins et s'empare de la position d'Inkermann; ou bien les Russes attendent dans leurs lignes l'arrivée de l'ar-

(1) 1° L'armée de siége composée de 30,000 Français et de 30,000 Turcs, sans compter 10,000 disponibles. 60,000
2° La première armée d'opération sous lord Raglan, 25,000 Anglais, 15,000 Piémontais et 10,000 Turcs. 50,000
3° Deuxième armée d'opération, 40,000 Français pris à l'armée de Sébastopol, 25,000, composant l'armée de réserve de Constantinople. 65,000.

(1) L'armée active serait ainsi organisée :
Général Canrobert, général en chef.
1er corps d'armée, général Bosquet, 4 divisions d'infanterie, une division de cavalerie légère.
2e corps d'armée, général Regnaud de Saint-Jean d'Angély, 2 divisions d'infanterie, une division de la garde, une division de grosse cavalerie.
Le général Pélissier continuerait à commander l'armée de siége.

mée qui vient de Symphéropol, et alors celle-ci s'avance de Baktschi-Séraï sur Sébastopol, en appuyant toujours sa gauche aux montagnes, fait sa jonction avec l'armée du maréchal Raglan, qui s'est porté de Baïdar sur Albot, pour repousser l'armée russe et la rejeter dans Sébastopol ou dans la mer.

« Ce plan a d'immenses avantages à mes yeux: d'abord l'armée jusqu'à Symphéropol, qui n'est qu'à neuf lieues d'Alouchta, se trouve toujours en communication avec la mer; elle traverse les pays les plus sains, où il y a la meilleure eau de toute la Crimée : ses derrières sont toujours assurés; elle occupe des terrains accidentés où notre infériorité en cavalerie est moins sensible; enfin elle se trouve tout à coup sur la ligne d'opération des Russes et leur coupe tous les approvisionnements en s'emparant probablement de leurs parcs de réserve. Si le défilé d'Aïan, élément indispensable de la réussite du projet, est fortifié de manière à ne pouvoir être pris, les trois mille hommes qui sont allés en reconnaissance pour s'en emparer se rembarquent aussitôt, l'armée de réserve va débarquer à Balaclava, et la diversion qu'on voulait opérer à Symphéropol se fait par Baïdar, mais avec beaucoup moins d'avantages.

« Quant à la marche des quarante mille hommes qui vont de Baïdar à Alouchta, je la crois sans danger, puisque l'armée est protégée par des montagnes presque inaccessibles et qu'on est très-loin de l'armée russe. Notre armée peut, pendant presque toute la route au bord de la mer, être suivie de bateaux à vapeur pour recueillir les malades (1).

« Si, au contraire, on voulait faire une diversion par Eupatoria, mon avis est que rien ne serait plus dangereux et plus opposé aux règles de l'art comme aux conseils de la prudence. En effet, si l'on opère d'Eupatoria pour se diriger sur Symphéropol, on est dans un pays malsain, où la cavalerie russe, qui est très-nombreuse, a toute chance de succès; on fait une marche de seize lieues devant un ennemi qui peut venir du nord comme du midi, tomber sur vos colonnes et vous couper toute retraite. On ne peut appuyer ses ailes à aucun obstacle naturel. Pour aller d'Eupatoria à Symphéropol, il faut traîner avec soi tous les vivres et toutes les munitions; car, une fois l'armée partie d'Eupatoria, les quinze mille Russes qui l'entourent aujourd'hui et dont la plupart sont de la cavalerie harcelleront ses derrières et empêcheront l'arrivée de toute espèce de convois. Si elle trouve quelque résistance à Symphéropol et que pendant ce temps l'armée russe, par un changement de front, se soit mise à cheval sur la route qu'elle a parcourue, cette armée est anéantie ou affamée. Et d'ailleurs il est un autre principe absolu, c'est qu'une marche de flanc n'est possible que loin de l'ennemi et à l'abri par des obstacles de terrain.

« L'armée qui opérerait d'Eupatoria sur Symphéropol n'aurait donc ni ligne d'opération, ni flanquement assuré, ni retraite, ni champ de bataille favorable, ni moyen de se nourrir.

« Enfin cette armée d'opération, au lieu d'être compacte, composée de soldats d'une même nation, commandés par un seul chef, serait formée en grande partie de Turcs; et, comme on y adjoindrait quelques divisions alliées, il n'y aurait ni unité, ni sécurité, ni confiance absolue.

« Si, au lieu d'aller sur Symphéropol, l'armée, partant d'Eupatoria, veut se diriger sur Sébastopol, il faut qu'elle recommence, dans de mauvaises conditions, la campagne que nous avons faite en débarquant en Crimée; il faut qu'elle enlève les formidables positions de l'Alma, de la Katcha et du Belbek. Cette entreprise est impossible; car elle serait désastreuse. De là découle la nécessité absolue de ne laisser à Eupatoria que le nombre de Turcs strictement nécessaire pour défendre la place.

« Tel est le plan que je voulais exécuter à la tête des braves troupes que vous avez commandées jusqu'ici, et c'est avec la plus vive douleur que des intérêts plus graves me forcent à rester en Europe. »

Ces conseils, qui émanaient du souverain et dont jusqu'à cette phase du siége les faits confirmaient la sagesse, engageaient à un haut degré la responsabilité du général en chef et le mettaient dans une position délicate vis-à-vis de lord Raglan, qui était partisan du siége direct. Comme il arrive dans les circontances difficiles où le pour et le contre peuvent être soutenus par des raisons solides, les chefs étaient partagés d'opinion; mais le soldat demandait l'assaut, et se plaignait de la circonspection du général Canrobert, dont la résolution bien connue cédait à une volonté supérieure. Il comprit tout ce que le refroidissement de lord Raglan pouvait avoir de périlleux dans les opérations ultérieures, et demanda à l'empereur un remplaçant qui, par son âge et ses services, répondît

(1) D'un autre côté, le ministre de la guerre aura fait réunir à Constantinople des rations en viande, en poudre et en objets occupant un petit volume, afin que les soldats, en laissant tous leurs autres effets, puissent emporter dans leur sac huit jours de vivres, plus une chemise et la capote. Le corps d'armée de réserve emportera dans des vapeurs, de ces rations, pour 60,000 hommes pendant huit jours. Les voitures qui suivront l'armée de Baïdar en emporteront autant, de sorte que les 60,000 hommes auront, en commençant le mouvement, pour seize jours de vivres assurés. De plus, une fois à Symphéropol, les voitures pourront, par Alouchta, ravitailler l'armée.

aux hautes exigences d'un commandement entouré de tant d'obstacles. Sa modestie lui faisait oublier combien l'armée lui était redevable; le désintéressement avec lequel il céda le premier rang, à une époque où il lui était permis plus qu'à tout autre de compter sur un succès prochain, lui assigne une place à part dans l'histoire de cette campagne, si riche en traits de bravoure, d'abnégation personnelle et de dévouement au pays.

Les avantages et les inconvénients du nouveau plan avaient été sérieusement débattus; lord Raglan, tout en cédant, conservait ses doutes et ses répugnances; peut-être se mêlait-il aux hésitations de ce chef une de ces arrière-pensées dont les caractères les plus loyaux sont rarement exempts : ce changement dans les grandes opérations pouvait être regardé comme la condamnation de la marche suivie jusqu'à ce jour; il émanait, non pas d'un collègue, mais du souverain des alliés; et si un brave militaire pouvait sans déroger accepter une détermination prise dans un intérêt commun, le représentant de la puissance anglaise dans l'Orient devait penser aux susceptibilités que son rôle, subordonné par le fait, allait nécessairement alarmer. Il est probable que l'opinion personnelle de l'ambassadeur britannique à Constantinople ne fut pas sans influence sur les dispositions de lord Raglan, qui élevait à chaque instant des objections de détail et ne cédait que comme quelqu'un qui se rend pour en finir et sans être convaincu. Une coopération de cette nature pouvait tout compromettre. Le remède à un mal qui avait sa racine dans un sentiment national ne pouvait se trouver que dans ce même sentiment ennobli par tout ce qu'a de plus généreux et de plus élevé l'abnégation personnelle : ce remède se présenta naturellement au général Canrobert. Il offrit le commandement supérieur à lord Raglan, qui, surpris d'abord, hésita et finit par accepter. Puis, comme effrayé de la responsabilité qui allait peser sur lui, il demanda une chose qu'il savait bien ne pouvoir lui être accordée; il voulait que nos troupes fussent chargées d'occuper et de garder les tranchées anglaises.

Cette condition lui fut refusée, et son amour-propre se trouva ainsi à couvert, puisqu'on ne lui laissait qu'un commandement limité.

Tous ces tiraillements rendaient désormais aussi fausse que pénible la position du général Canrobert. Il eut bientôt pris sa résolution. Le 16 mai il envoya au ministre de la guerre la dépêche suivante :

« Ma santé fatiguée ne me permettant plus de conserver le commandement en chef, mon devoir envers mon souverain et mon pays me force à vous demander de remettre le commandement au général Pélissier, chef habile et d'une grande expérience. L'armée que je lui laisserai est intacte, aguerrie, ardente et confiante; je supplie l'empereur de m'y laisser une place à la tête d'une simple division. »

Les véritables motifs de cette détermination sont exposés dans une lettre à l'empereur à la date du 19 mai.

« Le peu d'effet relatif produit contre Sébastopol par les nombreuses et excellentes batteries des alliés; la non-attaque de nos lignes extérieures par l'ennemi; la réouverture du feu, attaque qui paraissait très-probable et sur laquelle j'avais fondé des espérances d'un succès plus décisif que celui d'Inkermann; les ardues difficultés que je viens d'éprouver pour préparer l'exécution du plan de campagne de Votre Majesté, devenu presque *impossible* par la non-coopération du chef de l'armée anglaise, la position très-fausse que m'a créée ici, vis-à-vis des Anglais, le rappel de l'expédition de Kertch, à laquelle, je l'ai su depuis, ils attachaient une importance capitale; les exceptionnelles fatigues morales et physiques auxquelles depuis neuf mois je n'ai pas cessé un seul instant d'être soumis, toutes ces causes, sire, ont produit dans mon âme une conviction, celle que je ne devais plus diriger en chef une immense armée dont j'avais su conquérir l'estime, l'affection et la confiance.

« Dès lors mon devoir envers Votre Majesté, envers la patrie était de m'effacer et de demander mon remplacement par le général pour lequel, dans sa sage prévoyance, l'Empereur m'avait confié une lettre de commandement en chef et qui réunit les conditions de capacité, d'autorité morale, d'habitude de conduire les grandes affaires et d'énergie nécessaire pour amener à un heureux et sérieux résultat la vaste entreprise dont la mort de mon prédécesseur et la volonté de l'Empereur m'avaient chargé. Le soldat et l'officier connaissent les qualités guerrières du général Pélissier; ils vont l'entourer de toute leur confiance; le concours de nous tous lui est complétement acquis; et je sais que le nouveau général en chef a en son succès la foi la plus vive.

« Votre Majesté me permettra-t-elle de lui dire que mon nom est trop connu des troupes, dont la confiante affection n'a cessé et ne cesse de m'honorer, pour que dans les circonstances présentes je ne reste pas au milieu d'elles, afin de leur donner en face des fatigues et des périls l'exemple du dévoument au service et à la gloire de l'empereur et de la France?

« J'ose donc supplier Votre Majesté de me permettre de commander une simple division dans cette belle et héroïque armée dont la

conduite a honoré et honorera toujours la France. »

Il n'y eut qu'une voix dans l'armée pour applaudir à cette généreuse abdication, car les destinées de l'Europe étaient entre les mains du général en chef de l'armée française : chacun comprit mieux que jamais, en présence de ce grand exemple, l'étendue et la sainteté du service militaire.

A l'arrivée des ordres officiels le général Canrobert présenta aux chefs et à l'armée son successeur, qui lui paya un juste tribut d'éloges, et l'ex-général en chef, sans affectation et avec le sentiment d'un grand devoir accompli, alla se remettre à la tête de sa vieille division.

La situation avait pris un nouvel aspect. Le mécontentement de lord Raglan se trouvait désarmé ; les travaux du siége direct allaient être poussés avec un redoublement d'énergie, et l'expédition de Kertch reprise à la grande satisfaction des deux escadres.

Cependant tous ces délais étaient mis à profit par les Russes, qui, sérieusement inquiétés par le développement de nos attaques de gauche, avaient multiplié leurs défenses vers l'extrême droite sous la protection des batteries de la Quarantaine. Une fois reliées entre elles, leurs embuscades pouvaient devenir menaçantes ; il était important de leur enlever ces positions, où en peu de nuits ils auraient établi une place d'armes considérable. Le général de Salles, nommé au commandement du premier corps d'armée, fut chargé de cette opération, qui offrait de grandes difficultés. Deux attaques devaient avoir lieu simultanément, l'une sur les embuscades de la Baie, l'autre sur celles du cimetière. Tandis que le général Beuret s'apprête à assaillir la gauche avec trois compagnies de chasseurs, trois bataillons du 2e de la légion étrangère et un bataillon du 98e, le général de Lamotterouge se portera vivement sur la droite avec les compagnies d'élite du 1er régiment de la légion étrangère, soutenue par deux bataillons du 28e et, comme réserve, par un bataillon du 18e et deux bataillons des voltigeurs de la garde. La position de gauche fut rapidement enlevée ; mais l'ennemi revint sur les nôtres avec des forces considérables, et lutta pendant deux heures avec un courage opiniâtre : tous ses efforts échouèrent contre l'élan et la constance de nos troupes. Sur la droite, la position fut disputée plus vivement encore : tandis que nos travailleurs bouleversaient les ouvrages et retournaient les défenses contre le feu des Russes, les masses compactes et sans cesse renouvelées de ces derniers se succédaient et combattaient avec fureur sans lasser l'énergie de nos soldats. Enfin nos réserves donnent à leur tour ; longtemps la fortune semble indécise, et se déclare enfin pour nos aigles. Cette lutte meurtrière avait duré toute la nuit. Mais, si nous avions chassé l'ennemi de ses ouvrages, nous n'avions pas eu le temps de nous y établir. La nuit suivante ces positions importantes nous étaient définitivement acquises. Dans cette chaude affaire l'ennemi n'eut pas moins de six mille hommes hors de combat.

Pendant que cette attaque sur les embuscades du cimetière commençait, l'expédition de Kertch mettait à la voile, et le 24 au matin elle doublait le cap Takli, dont le phare était indiqué comme le lieu de réunion des deux flottilles. A droite de ce point on découvre l'île de Tamann ; à droite s'élève la pointe d'Ak-Bournou et le fort d'Iénikalé, qui ferment la baie de Kertch. Le débarquement s'opéra sans résistance : les Russes, en se repliant, détruisaient leurs batteries et les ouvrages qu'ils jugeaient impuissants à les protéger. Bientôt les vapeurs des alliés sillonnèrent les eaux de la mer d'Azof, où ils rencontrèrent un grand nombre de bâtiments marchands dont ils capturèrent quelques-uns. Le château d'Iénikalé, après une assez longue défense, sauta, et l'armée put s'établir dans la ville. La flottille continua ses explorations, incendiant les approvisionnements et les établissements militaires de Marcoupol, de Berdiansk et de Taganrok. C'était une perte immense pour les Russes en fourrages et en grains. Au retour de cette expédition, dont le succès fut complet, les amiraux Lyons et Bruat s'approchèrent d'Anapa sans avoir l'intention de faire le siége régulier de cette place ; mais ils la trouvèrent déjà démantelée par l'ennemi et au pouvoir des Circassiens.

Cependant l'armée se trouvait à l'étroit dans ses lignes, et il devenait urgent de faire occuper par quelques divisions des positions plus salubres. Tel fut l'objet d'une reconnaissance dans la direction de Baïdar et dont le général Canrobert eut la direction. Les Russes se replièrent devant nos troupes, évitant un engagement sérieux et abandonnant une redoute dont ils avaient eu le temps d'enlever les canons. Par suite de ce mouvement, les Russes se trouvaient refoulés sur les positions de Mackensie ; laissant en notre pouvoir la rive gauche de la Tchernaïa, ils se fortifièrent sur la rive opposée. Plus tard nous occupâmes définitivement la vallée de Baïdar, position salubre qui nous fournit d'abondants fourrages.

A mesure que l'ennemi était plus resserré dans ses lignes, tandis que les nôtres s'étendaient tout en se complétant, les Russes redoublaient d'activité ; c'était surtout le feu des batteries du Mamelon-Vert qui inquiétait sans cesse nos ouvrages avancés ainsi que

ceux des Anglais contre le Grand-Redan. Le général Pélissier, d'accord avec lord Raglan, résolut d'enlever cette forte position. On devait simultanément s'emparer des *Ouvrages-Blancs*, tandis que nos alliés envahiraient la position des carrières. A la suite d'un grand conseil, où le commandant en chef déclara qu'il avait rassemblé les chefs non pour discuter le projet, mais pour fixer le jour de l'exécution, l'attaque fut remise au 7 de juin, et confiée à la direction du général Bosquet. Dès le 6 notre artillerie ouvrit un feu terrible contre les défenses de la Karabelnaïa et contre le Mamelon-Vert, et bientôt les Russes nous répondirent avec vigueur. Les effets de notre tir dégradèrent les ouvrages de l'ennemi de manière à rendre probable le succès d'un assaut. Vers le soir le général Pélissier visita la redoute Vittoria et la batterie Lancastre; les soldats anglais sortirent de leurs tentes et le saluèrent d'unanimes acclamations. Dès que le jour parut, le feu recommença avec intensité; le 7, entre trois et quatre heures de l'après-midi, le général Bosquet groupe autour de lui les divisions chargées de l'attaque : c'étaient les 2e, 3e, 4e et 5e du deuxième corps. Après les avoir électrisées par une de ces allocutions dont les grands capitaines ont le secret, il les voit s'ébranler pour se rendre à leurs postes respectifs. Nous avons dit que l'ensemble de l'opération se composait de trois attaques distinctes : nous avions celles des Ouvrages-Blancs et du Mamelon-Vert ; nos alliés celle des carrières. L'artillerie, sous la direction du lieutenant-colonel de La Boussinière, devait modifier le tir de nos batteries selon les exigences de l'attaque. Au signal donné les troupes s'élancent avec leur ardeur accoutumée. Nous ne nous arrêterons pas à décrire toutes les péripéties de ce brillant fait d'armes ; en moins de trois heures les trois positions étaient enlevées, et le Mamelon-Vert portait le nom du brave colonel Brancion, du 50e, mort en arborant son drapeau sur le parapet labouré par une pluie de mitraille. Les brigades Lavarande et de Failly avaient un succès égal, et occupaient les Ouvrages-Blancs. Cependant la victoire même avait failli nous devenir funeste. Nos soldats, maîtres du Mamelon-Vert, s'étaient élancés à la poursuite des Russes; ils se flattaient de l'espoir d'entrer en même temps qu'eux dans les défenses de Malakof, où ils furent accueillis par un feu terrible qui les força de rétrograder. Ce mouvement avait affaibli la brigade Wimpfen, qui, fortement éprouvée par une explosion, menaçait d'être écrasée; mais les troupes de renfort sont accourues ; et l'ennemi, qui avait un moment réoccupé la position, nous l'abandonne définitivement. Nos alliés avaient commis la même faute : après s'être emparés des carrières, ils s'étaient portés sur le Grand-Redan, et avaient dû se retirer après avoir essuyé des pertes considérables. Le résultat était immense ; notre front d'attaque avait avancé vers la place d'environ trois cents mètres ; et les vaisseaux du port s'étaient réfugiés dans la baie de l'artillerie, où ils n'étaient plus à l'abri de nos bombes.

Une autre perte vint attrister l'armée ; le général Lavarande, en visitant imprudemment les ouvrages du mont Sapoun, fut emporté par un boulet.

Le succès du Mamelon-Vert devait naturellement faire naître la résolution d'attaquer Malakof, position dominante dont la possession nous rendait maîtres de toutes les défenses du sud. La tentative était pleine de périls; mais dans certaines circonstances et surtout à la guerre les résolutions les plus hardies sont quelquefois les plus sages. Le soldat était plein d'ardeur et ne demandait que l'assaut pour récompense de ses fatigues : lord Raglan, plus que jamais partisan du siége direct, le demandait. Le général Pélissier n'était pas homme à reculer devant des obstacles que le courage de ses troupes lui donnait le droit de ne pas regarder comme insurmontables. Il crut pouvoir combiner cet assaut avec un mouvement de l'armée d'observation sur la Tchernaïa. Toutes les dispositions furent prises dans ce double but ; mais, soit qu'il jugeât que la conduite du mouvement extérieur ne pouvait être mieux confiée qu'à l'expérience du général Bosquet, soit qu'il cédât à un sentiment de rivalité, il chargea de l'attaque de Malakof le général Regnaud de Saint-Jean d'Angély, qui reçut les instructions suivantes :

« Dimanche, 17 juin, à la pointe du jour, ouverture générale du feu contre la place. Le même jour, les armées sardes et turques feront un mouvement offensif vers Aï-Todar, de manière à menacer cette direction.

« Le lundi 18, de bonne heure, dans la matinée, assaut sur la tour Malakof, avec attaque du Redan par les Anglais. Après succès, et alors qu'il y aura lieu, assaut sur le bastion du Mât et sur le bastion central.

« Un corps d'environ vingt-cinq mille hommes est formé par l'armée française sur la Tchernaïa, soit pour appuyer la démonstration des armées turques et sardes, soit, si j'en donnais l'ordre, pour attaquer et enlever les batteries de la rive droite de la Tchernaïa et s'emparer du plateau dans le camp retranché du fort du nord. Le projet serait, avec le concours des Anglais et en faisant jonction avec les armées sardes et turques, de marcher sur Baktchi-Séraï.

« C'est à cette éventualité postérieure à l'assaut qu'il y a lieu de se préparer complétement, en organisant à l'avance convois,

munitions et ambulances pour les troupes qui prendront part à ce mouvement.

« Afin d'assurer l'exécution de ce plan général en ce qui concerne l'armée française, je vous ai désigné pour prendre le commandement du corps qui sera chargé de l'attaque sur Malakof, le général Bosquet devant prendre sous ses ordres les troupes qui vont se former sur la Tchernaïa. » (Suit l'énumération des différents corps.)

« Je viens de vous dire que l'attaque sur Malakof aura lieu le 18 au matin.

« Quant au corps d'armée aux ordres du général de Salles, chargé des attaques de gauche, il sera formé, etc., etc...

« Tous les mouvements de troupes qui doivent compléter ces dispositions s'opéreront demain dans l'après-midi, sur les ordres particuliers des commandants de corps. La garde impériale sera maintenue jusqu'à nouvel ordre dans les conditions d'installation où elle se trouve.

« En conséquence de ces dispositions, je vous invite à vous mettre immédiatement en mesure de connaître le terrain sur lequel vous aurez à agir, pour me soumettre, le 17 au matin, le projet d'action. C'est une question que le général Bosquet a été en position de préparer et dont il vous remettra les données. Vous irez recevoir de ce général le commandement demain, à deux heures de l'après-midi, et vous vous installerez au quartier général actuel du deuxième corps, dont l'emplacement est connu.

« Vous enverrez demain, de très-bonne heure, votre chef d'état-major s'aboucher avec le général de Cissey, afin de recevoir de lui tous les renseignements qui devront assurer l'heureuse continuation des attaques et de tous les services... »

Suivent quelques détails d'un intérêt moins général.

L'armée était pleine de confiance dans le général en chef; mais avec cet instinct qui le trompe rarement le soldat désapprouva le changement opéré, et après l'insuccès il attribua ce premier échec à l'éloignement du général Bosquet.

Les divisions Mayran, Brunet et d'Autemarre étaient chargées de l'attaque qui embrassait la batterie de la pointe avec le petit Redan, les courtines qui relient les ouvrages de Malakof et ce dernier bastion. L'action une fois engagée, les Anglais, sous les ordres du général Brown, devaient s'emparer du Grand-Redan.

Le 17 notre artillerie couvrit de projectiles les défenses de la place; les Russes ne répondirent que mollement, pour nous faire supposer que notre feu avait presque éteint le leur; mais ils avaient réservé prudemment toutes leurs ressources pour le moment critique de l'assaut. Sans doute la guerre a des chances qui déjouent les plans les mieux combinés et tous les efforts du courage, et la fortune est pour beaucoup dans les succès; mais quand on compte les victimes tombées glorieusement à l'assaut du 18 juin, jour néfaste, anniversaire de la bataille de Waterloo, on interroge involontairement les circonstances du combat et les causes qui nous ont dérobé la victoire. Nous laisserons à des personnes dont l'expérience fait autorité l'appréciation du fait militaire, en nous bornant à quelques remarques dont la portée ne dépasse pas le domaine commun. D'abord l'état-major général était mal informé des forces réelles de l'ennemi, de sa situation flottante, de ses ressources matérielles et de ses ouvrages, dont on admirait la construction rapide, parce qu'on n'en apprenait l'existence qu'au moment où l'ennemi les démasquait : on avait trop négligé les informations que donnent toujours les prisonniers, ou, si l'on en avait fait usage, elles avaient manqué d'un contrôle intelligent. Il en résultait nécessairement que, dans un assaut, par exemple, on en était réduit à des conjectures plus ou moins sagaces sur les obstacles et la force de résistance dont il fallait triompher. Quant au premier assaut de Malakof, il nous semble que le terrain n'avait pas été assez soigneusement étudié, ce qui a entraîné de la confusion et empêché la simultanéité de concours. Le général Bosquet était là sur son terrain : le soldat avait foi en son expérience comme en son courage; pourquoi le remplacer par un général auquel on ne laissait que deux jours pour établir les relations si délicates du commandement et pour se pénétrer de tous les détails de la situation? Non-seulement ce général, quel que fût d'ailleurs son mérite, ne pouvait faire mieux que l'homme qui n'avait eu sur ce point que des succès depuis six mois, mais il devait rester au-dessous de lui-même; de sorte que, sans le vouloir sans doute et pour des motifs que l'histoire appréciera plus tard, le général en chef atteignait d'un même coup deux chefs dont le dévouement, les lumières et la bravoure sont au-dessus de tout soupçon. On pourrait demander encore pourquoi, devant une place où le tir de l'artillerie était si fréquent, on avait pris des fusées pour signal : il était naturel de craindre une méprise, et en effet le général Mayran s'y trompa; ce fut la cause ou plutôt une des causes de l'insuccès. Hâtons-nous d'exposer en peu de mots cette regrettable affaire, pour arriver plus promptement au dénoûment du siége, où, sans nous écarter de la vérité historique, nous pourrons louer sans restriction.

Un quart d'heure avant l'heure convenue

(trois heures du matin), le général Mayran prit pour le signal les traces fusantes de quelques bombes lancées de la redoute Brancion; à peine ses troupes se sont-elles précipitées en avant qu'elles sont assaillies par une grêle de mitraille. Le général Regnaud, qui se trouvait à la batterie Lancastre, s'étonne d'entendre un feu vif sur sa droite; il envoie en toute hâte un aide de camp pour s'assurer si les Russes n'ont pas prévenu notre attaque; et bientôt on vient lui apprendre que le général Mayran, par une erreur fatale, a devancé le signal. Fallait-il s'associer aux chances de ce mouvement prématuré ou se renfermer strictement dans ses instructions? Il crut devoir suivre ce dernier parti et attendre l'apparition des fusées de signal, qui ne devaient être lancées que sur l'ordre exprès du général en chef; lorsqu'elles brillèrent enfin, le défaut d'ensemble avait déjà ôté à l'attaque cette soudaineté qui seule pouvait promettre le succès. La division Brunet, après un instant de confusion, abordait les ouvrages ennemis avec un élan indicible, lorsque le général tombe, à la tête de sa colonne, mortellement frappé d'une balle. Le lieutenant-colonel de La Boussinière, qui commandait l'artillerie d'attaque, venait d'avoir la tête brisée par un biscaïen. Les Russes ont tout prévu; s'ils cèdent sur un point à l'impétuosité des nôtres, c'est pour revenir avec des réserves profondes; pour nous tout est péril, obstacle; les vapeurs ennemis sont venus s'embosser dans la baie du carénage, et croisent leur feu avec celui des batteries de la place partout où nous avions acheté chèrement l'avantage. Il nous faut sucomber ou reculer dans l'espoir de lutter encore. Déjà le général Mayran est blessé; mais il s'obstine à garder le commandement et fait avancer les réserves : une seconde blessure l'atteint à l'instant où le 1er des voltigeurs de la garde voyait tomber son colonel et son lieutenant-colonel. Le général en chef mesure toute l'étendue du péril; il ordonne au général Regnaud de faire avancer quatre bataillons de la garde, mais tous leurs efforts ne peuvent rétablir le combat.

La division d'Autemarre avait vu de plus près la victoire. Le commandant Garnier s'était jeté à la tête du 5e de chasseurs à pied sur la batterie Gervais; la distance qui l'en sépare offre un terrain difficile et plein de roches; une première décharge de l'ennemi et les feux croisés l'avaient déjà affaibli de cent hommes; les autres, après un instant d'arrêt pour se rallier, s'élancent ensemble sur le parapet; les Russes sont repoussés, leurs artilleurs se font tuer sur leurs pièces. Maître du terrain, le bataillon entre dans le faubourg de Karabelnaïa, dont les assaillants occupent quelques maisons depuis le monticule de Malakof jusqu'au ravin des Docks. Si l'attaque avait été vive et brillante, la défense fut énergique et opiniâtre. Quelques renforts du 19e, conduits par le colonel Massèque, sont accourus au secours du 5e, dont la lutte continuait malgré l'inégalité des forces. Le colonel Garnier a demandé des renforts; sa mission est accomplie; car il s'est emparé de la batterie Gervais; mais, si l'on tarde à le secourir, il sera infailliblement écrasé; car d'importantes réserves viennent décupler les forces des Russes. Trois sous-officiers qu'il avait successivement chargés de porter ce message au général d'Autemarre étaient tombés; le quatrième parvint jusqu'à ce chef, et, quoique grièvement blessé, il put l'instruire de l'état des choses. Cependant cette tête de colonne, réduite à un dixième de son effectif, s'était repliée, toujours guidée par le commandant Garnier, que quatre blessures n'avaient pu abattre : les Russes les suivent et se mêlent à eux, en combattant, dans l'espoir de les envelopper dans leur retraite. Le commandant Garnier rencontre en dehors des parapets le colonel Massèque; une même pensée, celle de tenter un dernier effort, était venue aux deux braves : « En avant le 19e! » s'écrie le colonel. En ce moment le deuxième bataillon de ce régiment accourait au secours de la tête de colonne ou plutôt des faibles débris qui la composaient : tous les nôtres se précipitent ensemble. Une balle atteint le commandant Garnier. « Mon colonel, s'écrie-t-il, je ne puis plus! — Mon brave Garnier, lui répond le colonel, retournez vers le ravin; moi, je reste. » Mais les Russes ont repris la position, et sont trop nombreux pour être forcés. L'arrivée du 26e fait naître un instant l'espoir qu'une nouvelle tentative sera plus heureuse. Les nôtres s'élancent, et parviennent jusqu'au fossé, où une grêle de balles éclaircit leurs rangs sans les faire reculer. C'était sacrifier inutilement un sang généreux. Appuyés par un bataillon du 39e, les restes de cette colonne reviennent s'abriter dans la position qu'ils occupaient sur le revers du ravin. Nous avions échoué sur tous les points; les Anglais n'avaient pas été plus heureux dans leur attaque sur le Grand-Redan; sir John Campbell et plusieurs officiers supérieurs étaient tombés, et leurs rangs labourés par un feu terrible, dans leur passage sur des plans à découvert, n'avaient plus assez de solidité pour se maintenir dans les positions occupées. Le général d'Autemarre, qui ignorait encore le sort de la tête de colonne, savait seulement que le commandant Garnier s'était emparé de la batterie Gervais, mais que, trop affaibli pour se maintenir, il demandait de prompts renforts. Le général en chef, qui ne recevait de tous côtés que des rapports alarmants, pesa de sang-froid toutes les chances de la situation. On ne

pouvait espérer de reprendre l'avantage qu'avait eu, au début de l'action, le 5e des chasseurs qu'en faisant sur les autres points une diversion assez sérieuse pour obliger les Russes à diviser leurs réserves. Dans ce but il envoya demander à lord Raglan de recommencer l'attaque sur le Grand-Redan; puis il donna l'ordre de faire avancer les zouaves de la garde. Cette troupe d'élite marchait fièrement au combat au cri de *vive l'Empereur!* lorsque lord Raglan fit dire au général Pélissier que ses troupes avaient beaucoup souffert et n'étaient pas en mesure de recommencer utilement l'assaut. Dans ces conditions, renouveler le combat eût été une témérité et une faute. Toutes les troupes engagées reçurent l'ordre de rentrer dans leurs positions Le soldat, plein de confiance dans ses chefs, attribua ce premier revers à un concours fatal de circonstances, et s'en consola dans l'espoir d'une prochaine et éclatante revanche. Nos pertes étaient sérieuses: elles se montaient, en tués et disparus, à environ dix-sept cents hommes, et le nombre de nos blessés dépassait ce chiffre. La perte des Anglais était relativement tout aussi considérable. L'absence du général Bosquet planait comme un reproche sur le deuil de l'armée. Il reprit dès le surlendemain le commandement qu'il avait dû céder au général Regnaud, qui rentra à son ancien camp; et le général Herbillon remplaça le général Bosquet.

L'échec du 18 mit dans tout leur jour les qualités militaires de l'armée de Crimée; jamais elle ne s'était montrée plus ardente, plus dévouée; on eût dit qu'elle venait de contracter une dette d'honneur envers la France, et elle était impatiente de l'acquitter. Le général Pélissier augmentait cette confiance par une sérénité inaltérable; et, sans les vides de nos rangs, on n'aurait pu soupçonner que la fortune venait de nous trahir pour la première fois; mais lord Raglan ne supporta pas ce coup avec la même fermeté. Peut-être se reprochait-il de s'être obstinément déclaré pour le siége direct, ce qui avait entraîné la démission du général Canrobert; peut-être le climat avait-il eu sur cette constitution robuste une action rendue plus funeste par les fatigues et les inquiétudes inséparables d'une si rude campagne. Dix jours après l'assaut du 18 il expira dans sa tente sous l'influence d'un échec dont il s'exagérait la portée et plein de funestes pressentiments pour l'avenir. Les Russes respectèrent les obsèques de lord Raglan; ce dut être un spectacle à émouvoir les âmes les plus endurcies par l'habitude de la guerre que ce cortége funèbre où nos soldats et parmi eux quelques débris du premier empire escortaient vers le vaisseau qui devait rendre sa dépouille à l'Angleterre le vieux lieutenant du vainqueur de Waterloo.

Le général Simpson prit le commandement des forces anglaises. Il arrivait à cette position éminente par droit d'ancienneté, et avec lui s'effaçaient naturellement les motifs d'amour-propre et d'opposition systématique dont son prédécesseur avait cru devoir se faire le représentant.

Toutes les espérances de l'armée étaient dirigées vers un second assaut; l'expérience du premier avait appris comment il fallait modifier les conditions de l'attaque. De nouvelles batteries furent disposées pour arrêter le feu des bâtiments qui, pendant l'action, venaient s'embosser dans la baie du Carénage et couvraient de mitraille nos positions de combat et les emplacements assignés à nos réserves. L'armée de siége, si cruellement éprouvée, fut remplacée par celle de la Tchernaïa, et le général Canrobert apporta aux travaux du siége, avec le concours de sa belle division, non moins d'activité et de zèle que s'il n'eût jamais cessé d'être partisan du siége direct. Adoré du soldat, dont les sympathies et la gratitude se traduisaient par des acclamations, il était devenu trop grand pour un rôle subalterne. Malgré sa résistance, il fut rappelé; mais il fallut un ordre exprès de l'empereur pour lui faire abandonner ses compagnons d'armes et ce siége dont sa sollicitude de tous les moments avait préparé le succès. Les honneurs dus à un général en chef lui furent rendus à son départ, qui eut tout l'éclat d'une véritable ovation.

Tandis que les efforts de l'armée de siége se dirigeaient sur Malakof, sans qu'on cessât toutefois de menacer sérieusement les autres défenses de l'ennemi, afin de le forcer à diviser son attention et ses immenses ressources, il avait conçu le projet d'une attaque à fond sur nos lignes. De plus en plus resserré par nos travaux d'approche, il crut devoir tenter cette opération hardie, tandis que les siens étaient sous l'influence du succès du 18 juin, que l'armée anglaise était encore livrée aux tiraillements d'un nouveau commandement en chef et que la permutation des corps venait de produire quelque confusion dans les services respectifs des troupes françaises. Le plan du général Gortschakof était de borner ce mouvement à une simple reconnaissance dans le cas où il trouverait une résistance trop fortement organisée dans l'attaque de nos positions sur la rive gauche de la Tchernaïa, et de pousser en cas de succès ses colonnes de manière à nous acculer au mont Sapoun, pour reprendre ainsi les positions qu'avait occupées le corps du général Liprandi. Dans l'hypothèse où il serait forcé de se replier de l'autre côté de la rivière, il se flattait sans doute que le général Pélissier, moins prudent que son prédécesseur, pour-

suivrait l'armée en retraite, qui, ayant à son tour tout l'avantage du terrain et d'une cavalerie nombreuse, nous ferait subir des pertes sensibles.

Pendant la nuit du 15 au 16 août six divisions d'infanterie russe descendirent des hauteurs de Mackensie et vinrent prendre position sur la rive droite de la Tchernaïa, traînant avec elles cent soixante pièces de canon. A quatre heures du matin les avant-postes piémontais, vivement attaqués, sont obligés de céder après une courte lutte : maître de cette hauteur, le général Read se déploya en face des monts Fédioukhin, tandis que son artillerie foudroyait nos embuscades, disposées le long de la rivière. Au bruit du canon, nos bataillons, rapidement formés, se portent sur les positions que le général Herbillon, dans la prévision d'une attaque, leur avait assignées d'avance. Un brouillard épais, que déchiraient çà et là les éclairs de la fusillade et de l'artillerie, masquait les mouvements de l'armée assaillante. Vers l'extrême gauche la division Camou arrête les Russes, et, renforcée par le 50e de ligne et le 3e des zouaves, les rejette en désordre dans le canal, qu'ils repassent précipitamment sous le feu de nos pièces.

C'est au centre, au pont de Traktir, que la victoire fut le plus disputée. Cette position, la plus importante de toutes, puisqu'elle eût assuré les communications de l'ennemi avec la rive gauche, était confiée à un chef brave entre tant de braves, au général de Failly. Ses dispositions sont bientôt prises; deux batteries briseront le premier effort de l'ennemi; mais devant les masses profondes qui se précipitent sur le pont le général fait replier les siens, qui retournent au combat avec un élan irrésistible, appuyés d'un côté par le 73e et de l'autre par la réserve du général Herbillon, qui, sous les ordres du général Cler, est venu renforcer la droite du général Faucheux ; ces troupes, impatientes de joindre l'ennemi, convergent vers le pont, et, confondant leur mouvement d'attaque avec celui du général de Failly, se ruent sur les bataillons russes, s'irritent de leur résistance, les culbutent et les rejettent au delà du pont. Du côté où luttait le général Faucheux, l'arrivée du général Cler a également décidé la victoire.

Mais ce n'était que la première phase de la lutte. Des renforts sont arrivés aux Russes, qui se reforment et attaquent de nouveau les abords du pont disputé. Dans les lignes françaises arrivaient en même temps, avec le général en chef, la division Le Vaillant, la division Dulac et la garde impériale. Ces réserves imposantes suffiront à toutes les éventualités, si les divisions Herbillon et Faucheux viennent à plier sous le choc de l'ennemi. Dès le commencement de l'action le général Read avait été atteint mortellement; c'est le général Gortschakof qui a pris le commandement. Déjà les Russes se sont emparés d'une petite redoute qui commande du côté du nord la tête de pont. Le colonel Danner, avec le 95e, s'élance pour la reprendre. Au centre le général de Failly, à droite le général Cler redoublent d'efforts et refoulent les Russes au delà de la Tchernaïa. Mais l'ennemi tente une attaque suprême; le régiment d'Odessa rallie la dix-septième division et se porte résolûment sur l'extrême droite des lignes françaises, à leur point de jonction avec les positions de l'armée piémontaise; les Sardes arrêtent ce torrent; ils s'étendent le long du canal, et leurs batteries ouvrent le feu sur les colonnes assaillantes. C'est le début des braves Piémontais dans cette campagne, et ce début est digne de leur renommée militaire. Cette diversion tentée par les Russes pour dégager le pont de Traktir a décidément échoué : ils essayent d'opérer un mouvement circulaire et d'occuper un plateau que défendait une de nos batteries. Le colonel Cler, qui occupait cette position, laisse avancer cette colonne; tout à coup elle est accueillie par un feu terrible, et deux bataillons que masquait un pli de terrain s'élancent sur elle, la rompent et en rejettent les débris au delà du canal. Cette chaude affaire, qui dura cinq heures et qui avait pris les proportions d'une bataille, coûta cher aux Russes; leurs pertes en tués et en blessés peuvent être évaluées à sept ou huit mille hommes ; les nôtres, grâce à la force de nos positions, d'où notre artillerie servie avec autant de vigueur que d'intelligence, portait le ravage dans les masses assaillantes, s'élevèrent à peine au quart.

Au mois de septembre l'armée se trouvait dans la situation la plus favorable pour livrer définitivement l'assaut ; le moral du soldat n'avait jamais faibli ; mais la défaite des Russes sur la Tchernaïa avait encore redoublé sa confiance. L'état sanitaire s'était sensiblement amélioré, et l'époque prochaine de l'équinoxe d'automne invitait à mettre à profit les derniers beaux jours. Il fallait à tout prix échapper aux graves inconvénients d'une seconde campagne d'hiver. D'ailleurs les travaux du siége étaient si avancés que de nos ouvrages on pouvait compter les coups de pioche des mineurs ennemis. Dans des conditions semblables, les rencontres étaient fréquentes, et durant la quinzaine qui précéda l'assaut, nous avions journellement hors de combat de cent trente à cent cinquante hommes. Nos batteries du Mamelon-Vert, grâce à la configuration de ce Kourgann, avaient pu être disposées par étages, ce qui avait donné à notre tir un avantage marqué sur celui des défenses de Malakof; mais les Russes construisaient journellement de nouveaux ouvrages;

il était urgent de ne pas leur laisser le temps de nous opposer des obstacles qui auraient encore modifié le système de notre front d'attaque. Le génie lui-même déclarait que le moment de l'assaut était venu et qu'il y avait désormais plus de danger à temporiser qu'à brusquer le dénoûment. Nous avions acheté assez chèrement notre expérience pour savoir que le courage seul était impuissant devant des barrières naturelles protégées par une pluie de fer; on pouvait presque calculer mathématiquement combien de victimes une colonne d'attaque devait laisser sur son passage avant d'arriver à l'obstacle où devenait possible le combat d'homme à homme. Devant une ville comme Sébastopol, le succès d'un assaut était improbable si l'ennemi opposait toutes ses réserves sur les points menacés et si on lui laissait la faculté de mettre en œuvre ses immenses ressources. Il fallait donc ruiner par un feu terrible et soutenu ses défenses vives, le tenir dans l'incertitude sur le point principal de l'attaque, le forcer à tenir ses réserves à couvert et l'attaquer brusquement sur toute sa ligne fortifiée avant qu'il pût se reconnaître. Le général Pélissier aurait voulu qu'on attendît quatre cents mortiers qu'envoyait la France; mais les avantages et les inconvénients d'un assaut immédiat ayant été pesés et discutés dans un conseil de guerre, qui se tint le 3, le général en chef déclara que l'assaut serait donné. Sur les observations du général Niel, il fut convenu que le jour et l'heure resteraient secrets jusqu'au dernier moment.

Les dispositions pour l'attaque furent bientôt arrêtées : la tranchée de droite devait être occupée par la division Dulac, ayant pour réserve les chasseurs de la garde et une brigade de la division d'Aurelle; la zone du centre, où l'attaque embrassait la courtine qui relie le Grand-Redan à Malakof et aux batteries *Noires*, était confiée à la division Lamotterouge; enfin de la tranchée de gauche, la division Mac-Mahon, avec les zouaves de la garde et la brigade Wimpfen comme réserve, devait s'élancer sur les ouvrages de Malakof : on espérait que cette redoute formidable, fermée à la gorge, pourrait être enlevée par surprise avant que les Russes pussent nous opposer leur réserve. Une large ouverture, soigneusement masquée, devait offrir un passage à la garde et à l'artillerie pour porter un effort vigoureux sur les points où ce puissant concours serait jugé nécessaire.

Depuis le 5 toutes les batteries de siége ont entretenu un feu terrible. Partout les ouvrages de l'ennemi s'écroulent ou s'affaissent; nos boulets et nos obus se croisent et vont fouiller les plis les plus secrets des défenses et de la ville elle-même. Les pertes de l'ennemi sont immenses; sous cette pluie de fer, il est forcé de tenir ses troupes à l'abri sous de forts blindages : il attend l'assaut; mais le jour et l'heure de cette lutte suprême sont encore un secret, même dans nos camps. Déjà un vaisseau russe a été incendié dans le port. Le 7 les troupes de combat viennent successivement prendre leurs positions. Le général Bosquet réunit les généraux, et leur annonce que le lendemain, à midi, l'assaut sera donné. « Demain, ajoute-t-il après leur avoir donné ses dernières instructions, Malakof et Sébastopol seront à nous. » Le lendemain matin tous les mouvements de troupes s'étaient opérés aussi secrètement que possible; mais, malgré toutes ces précautions, on ne pouvait se flatter qu'ils échaperaient à la vigilance de l'ennemi, qui, en voyant l'heure de la matinée assez avancée, crut que l'assaut commencerait dans la nuit du 8 au 9.

A huit heures du matin on lut aux troupes l'ordre du jour suivant :

«Soldats du deuxième corps et de la réserve !

« Le 7 juin vous avez eu l'honneur de porter les premiers coups droit au cœur de l'armée russe. Le 16 août vous infligiez, sur la Tchernaïa, la plus honteuse humiliation à son armée de secours. Aujourd'hui c'est le coup de grâce, le coup mortel que vous allez frapper de cette main ferme, si connue de l'ennemi, en lui enlevant sa ligne de défense de Malakof pendant que nos camarades de l'armée anglaise et du 1er corps commenceront l'assaut au Grand-Redan et au bastion central.

« C'est un assaut général, armée contre armée; c'est une immense et mémorable victoire dont il s'agit de couronner les jeunes aigles de la France. En avant donc, enfants. A nous Malakof et Sébastopol ! et vive l'Empereur !. »

Le général Bosquet est à son poste de combat à la sixième parallèle la plus exposée et la plus rapprochée de l'ennemi. Le général en chef a établi son état-major à la redoute Brancion; tout est prêt pour l'attaque; un vent violent soulève des nuages de poussière qui voilent les derniers mouvements. Aucun signal ne sera donné, les généraux, la montre à la main, attendent que l'aiguille marque midi... A ce moment si impatiemment attendu ils s'élancent à la fois sur la crête des parapets; et sur toute la ligne on entend retentir ce cri si français : *en avant!* et cet autre qui rappelle tant de hauts faits d'armes :*vive l'Empereur!* Le soldat salue avec un pressentiment de victoire le guidon de commandement du général Bosquet, qui flotte sur l'épaulement extérieur de la tranchée.

Avec cet élan qui les distingue de toutes les troupes du monde, nos soldats se

sont précipités sur les ouvrages du bastion Malakof; les Russes, surpris d'abord et gênés par l'espace, parviennent à se former et luttent contre le torrent qui envahit tout : en vain leurs officiers les ramènent au feu; après des efforts inouis, ils sont rejetés sur leurs réserves. Les tirailleurs algériens s'établissent résolûment à la gorge de l'ouvrage; la position est conquise; il ne s'agit plus que de s'y maintenir.

Au centre la division Lamotterouge a également triomphé de tous les obstacles; elle a envahi le front de la courtine, s'est emparée de la batterie qui flanque Malakof et s'est élancée sur la seconde ligne de défense de la position. Les canonniers russes se font tuer sur leurs pièces; les réserves de l'ennemi hésitent encore, et, au milieu de cette confusion, quelques hommes du 11e essayent de pénétrer dans le faubourg.

Le petit Redan n'a pas résisté avec plus de succès au choc de la division Dulac : sous une pluie de balles et de mitraille, elle a tout culbuté sur son passage, et menace déjà les batteries de la Maison-en-Croix et celle de *la Pointe*.

Cependant les Russes, revenus de leur surprise, se reportent en grand nombre sur les positions enlevées; ils savent que Malakof est la clef du siége, mais que, si leurs défenses du centre restent entre nos mains, leur retraite sur les forts du nord devient impossible ; c'est sur ces deux points que leurs efforts sont immédiatement dirigés avec le plus d'énergie. Au petit Redan, où nous combattons à découvert, la lutte est terrible; écrasées par le feu de l'ennemi, nos troupes abandonnent le terrain, jonché de cadavres, pour se reformer dans nos parallèles. Cette retraite de la division Dulac a découvert le flanc droit de la division Lamotterouge, qui est forcée de se replier et prend position sur la première ligne de la courtine. Une seconde fois le petit Redan est au pouvoir de nos braves; mais nos pertes sont immenses; nous nous retirons encore, mais pour revenir; les chasseurs de la garde, deux bataillons de grenadiers refoulent l'ennemi, qui se retire pour couvrir de mitraille les positions disputées. Dans cette attaque meurtrière, le général de Saint-Pol est tombé, le général Marolles a disparu, le général Bisson est blessé et le général de Pontèves est atteint d'une blessure mortelle. Les vaisseaux embossés dans la baie faisaient dans nos rangs un ravage terrible : la division Dulac se fondait sous le feu de l'ennemi; la division Lamotterouge, prise à revers, était gravement compromise et ne se maintenait qu'au prix de sacrifices incessants. Le général Bosquet voit le danger; il envoie aussitôt l'ordre au colonel d'artillerie Souty, dont les pièces attendaient tout attelées à la redoute Victoria, d'opposer le feu de ses batteries aux batteries de l'ennemi et aux canons de gros calibre qui armaient ses vapeurs. Nos artilleurs, chefs et simples canonniers, se montrèrent à la hauteur du danger; à mesure que les chevaux et les hommes tombaient, ils étaient immédiatement remplacés, et s'ils ne purent faire taire le feu multiple et supérieur de l'ennemi, ils parvinrent du moins à jeter le désordre dans les réserves russes et à forcer les vapeurs à quitter leur position de combat pour aller chercher un abri.

Tandis que sur nos attaques de gauche la lutte continuait avec un acharnement indicible, et que vers le centre, où nous avions été repoussés, nous poursuivions sans nous décourager un combat inégal contre des ressources immenses et des forces sans cesse renouvelées qui avaient l'avantage de la position, le général Bosquet fut gravement blessé. Appuyé sur le parapet de la sixième parallèle; il suivait avec anxiété toutes les péripéties de cette lutte suprême, lorsqu'un éclat d'obus vint le frapper au côté droit. D'abord, se roidissant contre la douleur, il voulait conserver le commandement; mais, sentant que ses forces trahissaient son courage, il fit avertir le général en chef ainsi que le général que son ancienneté appelait à le remplacer. Heureusement qu'une perte qui aurait été si cruelle pour l'armée et pour la France ne devait point ajouter au deuil de notre triomphe, attristé par tant de morts généreuses.

A deux heures, au signal convenu, les Anglais attaquèrent le Grand-Redan. Les colonnes anglaises, sur l'espace de deux cents mètres qui les séparait du saillant de cet ouvrage, essuyèrent le feu de l'ennemi avec ce sang-froid et cette intrépidité qui les distinguent; sans se rebuter par leurs pertes, elles se répandirent le long du fossé, et bientôt l'angle saillant fut envahi. Les Russes s'étaient repliés, et, hors de vue, ils foudroyaient à l'abri de leurs défenses les assaillants, entièrement à découvert. Après une lutte aussi héroïque qu'inutile, nos alliés furent obligés de se replier; ils avaient chèrement payé l'honneur de mettre le pied sur les retranchements ennemis.

Tandis que le général de Salles recevait l'ordre de commencer une attaque à fond sur l'extrême gauche de notre front, les brigades Trochu et Couston abordaient résolûment les ouvrages du bastion central; à droite de la division Levaillant, composée de ces deux dernières brigades, les deux brigades Niol et Le Breton, de la division d'Autemarre, s'apprêtent à enlever le bastion du Mât. Mais sur ce point la résistance n'est pas moins énergique que l'attaque; le général Trochu est blessé; cette tête de colonne est hachée par

le feu de l'ennemi ; le 42 et le 46e ont rejoint les nôtres, qui tombent sans vouloir reculer ; les généraux Rivet et Breton tombent frappés mortellement. En vain nos soldats s'élancent sur l'ennnemi pour lui arracher l'avantage, l'encombrement des passages les arrête ; et l'ennemi, sans leur laisser le temps de se reformer pour attaquer en corps, oppose des masses compactes à leurs efforts partiels et les accable sous une pluie de feu. Nos colonnes d'assaut ont reçu l'ordre de rentrer dans leurs places d'armes avancées ; mais nos batteries continuent le feu qui force les réserves russes épuisées par cette longue lutte à se tenir à l'abri. L'ennemi ignore si de nouveaux renforts vont nous permettre de renouveler l'attaque sur les points qu'il est parvenu à reconquérir ; le but principal du général en chef est atteint, Malakof est à nous en dépit de tous les efforts de l'ennemi. « J'entrerai dans Malakof, avait dit le général Mac-Mahon, et je n'en sortirai pas vivant. »

Il faut le dire à l'honneur des Russes, ils n'ont renoncé à l'espoir de reprendre cette position dont l'occupation décidait du sort de la ville qu'après avoir reconnu, comme nous l'avions fait sur les autres points de notre attaque, qu'il est des impossibilités au-dessus des forces humaines. Le lieutenant général Khroulef et le major-général Lissenko n'ont quitté leur poste de combat qu'après avoir été grièvement blessés ; le général Youfirof est tombé dans l'action, et le général Martineau, qui tente un effort suprême, scelle aussi notre victoire de son sang. Peu à peu cette terrible mêlée cesse pour faire place à des engagements partiels devenus plus rares : tout à coup une forte explosion se fait entendre ; une fumée épaisse d'où s'élancent des jets de flamme enveloppe Malakof et la partie adjacente de la courtine. Pendant quelques moments on crut que la division Mac-Mahon était ensevelie dans son triomphe ; mais bientôt on distingua les drapeaux de la France flottant sur les parapets. Les émotions de la journée avaient été grandes ; celle-ci sembla dominer toutes les autres, et sur toute la ligne d'attaque retentit le cri de *vive l'Empereur!* Cependant l'explosion n'avait fait que trop de victimes. Une partie de la division Lamotte-rouge avait cruellement souffert, et le général lui-même avait couru de grands périls. Il était à craindre que les Russes ne profitassent de ce moment d'horrible confusion pour renouveler leur attaque. Déjà les soldats qui croyaient le sol miné s'éloignaient en désordre, plus frappés d'un péril inconnu que de ceux qu'ils avaient bravés tant de fois. Mais les chefs rallient les compagnies éparses et les ramènent sur la courtine. Toutes les attaques, sur l'ordre du général, avaient été suspendues ; c'était, disait-il, assez de Malakof, le reste n'était qu'une affaire de temps. Les Russes en étaient persuadés : on ne tarda pas à signaler dans leur armée de grands mouvements qui annonçaient la résolution d'évacuer la ville. Comme ces indices pouvaient être trompeurs, on ne négligea aucune des précautions qu'aurait prescrites la certitude que la lutte n'était pas terminée.

Cependant, vers le milieu de la nuit, des explosions successives ne laissèrent plus de doute sur l'intention où étaient les Russes de ne laisser entre nos mains que des ruines. Les batteries de la Maison-en-Croix et du petit Redan venaient de sauter. Malakof avait été providentiellement préservé, et la découverte de fils électriques en communication avec les dépôts de poudre de ce bastion prouva que la division Mac-Mahon n'avait triomphé de tous les obstacles de l'assaut que pour courir un danger plus terrible encore.

Pendant toute la nuit les Russes propagèrent l'incendie dans la ville ; leur armée en bon ordre repassait le pont qui communiquait avec la partie du nord. Le général Gortschakof motivait ainsi cette retraite : « Le commandant en chef se porta à la deuxième ligne des retranchements devant le mamelon Malakof ; et, voyant la hauteur occupée par de grandes masses de Français, en arrière desquelles se tenaient de puissantes réserves, il se convainquit que la réoccupation du bastion Kornilof exigerait encore d'immenses sacrifices ; comme il était déjà décidé à évacuer la ville, il prit la résolution de profiter de ce que l'assaut avait été repoussé sur tous les autres points et l'assaillant accablé de fatigue pour exécuter sans obstacle cette opération de la plus grande difficulté. »

Au lever du jour nous pûmes contempler la scène de désolation qu'offrait la ville abandonnée ; les vaisseaux russes étaient coulés ; quelques vapeurs seuls allaient d'un bord de la rade à l'autre, transportant avec des armes, des munitions et des vivres les soldats qui avaient accompli l'œuvre de destruction. On trouva dans la place plus de quatre mille bouches à feu, environ cent mille bombes, boulets, obus, etc., plus de deux cent mille kilogrammes de poudre. Les décombres fumants de cette ville, qui la veille menaçait encore, offraient le plus triste spectacle, et ce fut en parcourant ses rues désertes qu'on put juger de toutes les ressources de la défense et de l'habileté avec laquelle les Russes avaient tiré parti de tous les accidents de terrain. L'estime que l'armée avait pour leur bravoure semblait grandir encore par ce sacrifice d'une énergie sauvage, qui rappelait l'incendie de Moscou et ajoutait à l'orgueil légitime du triomphe. Mais rien ne témoignait d'une manière plus frappante de l'importance

de ce succès que le nombre des braves qui l'avaient payé de leur sang. Nous eûmes 5 généraux tués et 10 blessés, 24 officiers supérieurs tués, 20 blessés et 2 disparus, 16 officiers subalternes tués, 226 blessés, 8 disparus, 1,489 sous-officiers et soldats tués, 4,259 blessés et 1,400 disparus : cette belle armée, au jour de l'assaut, avait perdu un dixième de son effectif, mais elle se plaçait au premier rang parmi les forces militaires de l'Europe. Désarmées par la modération de l'Empereur, les puissances neutres applaudirent, et reconnurent qu'un gouvernement populaire en France est inséparable de la gloire.

La prise de Kilbourn prouva à la Russie que nous pouvions faire des pas en avant; nos flottilles s'étaient ouvert le chemin de Nicolaïef; mais le but de la France était atteint; celui de l'Angleterre paraissait l'être, car la marine russe dans la mer Noire était détruite; l'Autriche occupait les Principautés, et, spéculant sur la loyauté française, elle attendait notre départ pour mettre en avant des prétentions qu'un nouveau congrès devait réduire à leur juste valeur. Nous avons renoué notre ancienne alliance avec la Suède; la Russie abandonne à la Turquie une partie de la Bessarabie, et le cours du Danube lui échappe. Le congrès de Paris a réglé toutes les questions que les conférences de Vienne n'avaient pu résoudre complétement : ainsi, la paix étant heureusement établie entre les puissances contractantes, les territoires conquis ou occupés par leurs armées pendant la guerre seront réciproquement évacués (art. 2); la Turquie est admise à participer aux avantages du droit public et du concert européen, et l'intégrité de son territoire est garantie (art. 7); la Turquie s'engage à améliorer de son propre mouvement le sort de ses populations chrétiennes (art. 9); la convention du 13 juillet 1841 est rapportée, et les vaisseaux de guerre des puissances étrangères ne pourront, en temps de paix, entrer dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles (Annexe 1re); la mer Noire est neutralisée et ouverte au commerce de toutes les nations (art. 11); les règles établies par l'acte du congrès de Vienne sur la navigation des fleuves seront appliquées au Danube et à ses embouchures (art. 15). En échange de la ville de Kars et des autres villes et territoires dont les Russes se sont emparés dans la dernière guerre, l'empereur de Russie consent à modifier ses frontières de manière à annexer les rives du bas Danube au territoire de la Moldavie (art. 20); la Sublime Porte s'engage à conserver aux Principautés de Moldavie et de Valachie une administration indépendante et la jouissance, sous la garantie des puissances contractantes, des priviléges et immunités dont elles sont en possession; les lois et statuts aujourd'hui en vigueur dans lesdites Principautés seront révisés, et une enquête spéciale aura lieu à cet effet par une commission nommée par les puissances contractantes et qui aura soin de s'enquérir de l'état actuel, des vœux et des besoins des populations moldo-valaques (art. 22 et 23), etc.

Quand des conventions solennellement stipulées à la face du monde ont été émises et acceptées de bonne foi et sans arrière-pensée, l'exécution matérielle en semble naturelle comme conséquence du droit public et facile, puisqu'elles ont été discutées par les représentants des divers intérêts avant d'être formulées. Cependant de grands changements politiques, fussent-ils d'un avantage incontestable au point de vue de l'équité et de la haute morale, ne peuvent se produire sans que les tendances du passé suscitent des résistances et viennent protester au nom même de l'ordre social et de ses plus saintes garanties. Pendant quelque temps l'œuvre du congrès a semblé être remise en question. La France, en signant la paix, l'a voulue loyale et complète, et la Russie est entrée dans cette voie. L'Angleterre s'est-elle alarmée du rapprochement de ces deux grandes puissances et n'aurait-elle de sympathies que pour une paix dont elle serait l'arbitre suprême? Après avoir entrepris généreusement une guerre ruineuse, pouvait-elle approuver dans la conduite de l'Autriche ce qu'elle blâmait dans celle de la Russie? Devait-elle, quand la France a rappelé toutes ses forces, peser sur la Turquie et lui déclarer la prétendue nécessité de la présence des Autrichiens dans deux provinces turques et celle d'une flotte anglaise dans les eaux de l'Euxin? Pourquoi la Turquie elle-même recule-t-elle devant les réformes qui devaient être le prix de notre concours désintéressé? Ces difficultés s'étaient compliquées encore de celles que soulèvent la question italienne et la question suisse. Le courage des enfants de la France a tranché, sans pouvoir le dénouer, la question de la prépondérance russe dans la mer Noire; une tâche non moins difficile et un autre genre de gloire étaient réservés à l'empereur Napoléon, c'était de vaincre, à force de modération et en gardant son point d'appui dans l'opinion générale, les préjugés, les répugnances et les rivalités mesquines, restes déplorables des luttes passées, dernières protestations de l'égoïsme et des intérêts mal compris.

Quand on examine sérieusement et avec impartialité la valeur et la portée réelle des causes qui avaient retardé l'exécution des clauses les plus importantes du traité de Paris, il est facile de reconnaître qu'elles n'ont été mises en avant que pour masquer des in-

térêts qu'il était difficile d'avouer le lendemain d'une paix solennellement conclue : ainsi le différend entre l'Angleterre et la Perse rendait nécessaire pour la première de ces puissances la présence d'une flotte dans la mer Noire, et pour quiconque n'est pas étranger à l'allure des expédients diplomatiques la double question de l'Ile des Serpents et de Bolgrad ne méritait rien de plus qu'un simple examen, qui aurait amené une solution équitable. Sur ces deux points la Russie a mieux fait que résister, elle a cédé.

Quant à l'Autriche, elle n'abandonnera qu'à regret ces provinces danubiennes d'une si haute importance pour son commerce et dont les riches produits établiront dans un avenir prochain la prééminence de Trieste sur Venise. Vienne le jour où l'Italie retrouverait une existence politique indépendante; c'est vers l'Orient et au milieu des populations slaves qui habitent les contrées dont se composaient l'Illyrie et la Dacie romaines que l'Autriche cherchera des compensations. Mais, avant de faire accepter ses formes gouvernementales à des hommes aguerris par de longues luttes et auxquels le despotisme même des Turcs n'a pu faire oublier des époques de gloire et de liberté, il lui faudra sans doute modifier sa législation provinciale et vaincre par les bienfaits d'un système plus large les répugnances instinctives du génie slave, essentiellement hostile à l'esprit allemand. Nous doutons que les obstacles suscités au commerce français dans le parcours du Danube aient produit sur les populations riveraines de la Bosnie, de la Servie et de la Moldo-Valachie une impression favorable : dans cette dernière province surtout, ce n'est point par des restrictions semblables qu'on fera oublier les rigueurs de l'occupation.

La Russie, forcée de renoncer au rôle prépondérant que ses armes et les traités lui avaient valu dans la mer Noire, a tiré le meilleur parti possible d'une situation difficile. Ses frontières restées intactes lui assurent un autre genre d'influence sur les provinces ottomanes qu'elle touche immédiatement; en mettant à profit la rivalité que les deux grands schismes de l'islamisme ont fait naître entre les Persans et les Turcs, elle semble décidée à s'étendre du côté de la Caspienne, dans le but de fermer de ce côté la route des Indes et de forcer tôt ou tard l'Angleterre à compter avec elle.

Nous terminerons cet article, dont la partie militaire a été empruntée aux sources officielles et aux données d'un témoin oculaire, M. de Bazancourt, par quelques passages extraits du Rapport aussi lumineux que complet adressé à l'Empereur par M. le ministre de la guerre.

Mouvement des troupes. Ont été embarqués en France : 257,324 hommes et 35,777 chevaux; en Algérie : 47,983 hommes et 5,967 chevaux ; en Italie (division d'occupation) : 1,963 hommes et 230 chevaux; total : 309,268 hommes et 41,974 chevaux. Pertes éprouvées par l'armée : 69,229 hommes, dont 67,056 décès constatés.

Retour. Il est revenu en France et en Algérie 227,135 hommes.

Pour suffire tant aux besoins de la guerre d'Orient qu'aux réunions de troupes à opérer sur divers points de l'intérieur de l'Empire (Paris, Lyon, Metz, Lunéville, camp de Boulogne, de Saint-Omer et du Midi), ainsi que pour maintenir l'effectif de l'armée d'Afrique, on a créé plusieurs corps et réalisé des accroissements de cadres.

En même temps les mesures suivantes étaient prises pour le recrutement de l'armée : 5 janvier, 22 janvier et 22 février 1854, décrets qui appellent à l'activité les jeunes gens encore disponibles sur les contingents des classes de 1852, 1851, 1850 et 1849.

10 avril 1854. Loi qui élève de 80,000 à 140,000 hommes le contingent à appeler en 1854 sur la classe de 1853.

1er mai 1854. Décret qui appelle à l'activité 80,000 hommes sur le contingent de la classe de 1853.

14 septembre 1854. Décret qui appelle à l'activité les 60,000 hommes encore disponibles sur le contingent de 1853.

9 novembre 1854. Décision impériale qui maintient sous les drapeaux les hommes de la classe de 1847.

24 janvier 1855. Loi qui fixe à 140,000 hommes le contingent à appeler en 1855 sur la classe de 1854.

3 mars 1855. Décret qui appelle à l'activité les 140,000 hommes de la classe de 1854 (ils se sont mis en route du 25 au 30 mars).

11 juillet 1855. Loi qui maintient à 140,000 hommes le contingent à appeler en 1856 sur la classe de 1855. — 19 novembre 1855, décision impériale qui maintient sous les drapeaux les hommes de la classe de 1848.

Le télégraphe transmettait constamment de Paris à Marseille les instructions du ministre de la guerre, dont l'exécution, quant aux transports, était accélérée par les chemins de fer et les bateaux à vapeur.

Les troupes dirigées sur l'armée de tous les points de l'Empire, soit par étapes, soit par chemins de fer, n'arrivaient à Marseille et à Toulon qu'au fur et mesure de la réunion des moyens de transports maritimes. Jusque-là elles étaient échelonnées dans les huitième et neuvième divisions militaires et, autant que possible, sur les lignes de chemins de fer qui les amenaient au port d'embarquement pour le moment précis du départ.

Toutes les mesures hygiéniques furent prises et des hôpitaux organisés pour suffire à tous les besoins.

Un délai de six mois, à compter du 27 avril, date de l'échange des ratifications du traité de paix, avait été fixé pour l'évacuation complète des territoires occupés par les alliés. Cette opération a commencé le 11 avril, et moins de trois mois après, le 5 juillet, malgré tous les embarras et les retards causés par la maladie qui sévissait alors sur notre armée, le maréchal Pélissier, qui avait voulu présider lui-même au rembarquement de tous ses soldats, quittait le dernier la Crimée. Constantinople voyait partir le 18 août nos dernières troupes avec le général Pariset, commandant militaire.

Matériel de l'artillerie. Parc de siéges. Canons de 24 : 72 ; de 16 : 44 ; de 12 de campagne : 20. Canons-obusiers de 12 : 24 ; de 12 légers : 12 ; obusiers de 22 de place : 20 ; de 22 de siége : 55 ; de 16 de campagne : 20 ; de 13 de montagne : 12 ; mortiers de 32 : 102 ; de 32 de côte : 18 ; de 27 : 118 ; de 22 : 103 ; de 15 : 41. Total des bouches à feu : 644.

Matériel mis à la disposition du parc de siége par la marine. Canons de 50 : 8 ; de 30 n° 1 : 338 ; de 30 n° 2 : 18 ; de 30 rayés : 6 ; canons-obusiers de 30 : 9 ; obusiers de 80 n° 1 : 71 ; de 80 n° 2 : 17 ; de divers calibres : 138. Total des bouches à feu : 605. Bouches à feu turques de tous calibres : 140.

Affûts : 811. Voitures diverses : 779.

Projectiles. Boulets, obus, bombes, grenades à la main, boîtes à balles : 1,159,320.

Poudres et munitions confectionnées. Cartouches à boulets pour canon de 12 : 20,240 ; coups à obus et à balles pour obusiers de 16 : 20,240, cartouches à obus et à balles pour canon-obusier : 10,000 ; cartouches à obus pour obusier de montagne : 4,000 ; étoupelles fulminantes : 2,019,000 ; poudre à canon en barils : 2,474,000 kil.

Artillerie de campagne. Canons-obusiers de 12 : 174 ; canons obusiers de 12 légers : 66 ; obusiers de montagne, 6. Total de bouches à feu : 246, avec 1,163 affûts et voitures.

Munitions. Coups pour canon-obusier : 45,760 ; pour obusier de montagne : 336. Cartouches d'infanterie à balle sphérique : 2,527,900 ; à balle oblongue : 1,503,300.

Parc de campagne. Canons-obusiers de 12 : 6 ; canons-obusiers de 12 légers : 24 ; obusiers de 12 de montagne : 11. Total : 41, avec 1,325 affûts et voitures.

Munitions. 224,000 coups pour canon-obusier et obusier de montagne, et 61,606,868 cartouches pour l'infanterie.

En résumé, le matériel d'artillerie dont disposait l'armée d'Orient comprenait 1,676 bouches à feu de tous calibres ; 2,083 affûts ; 2,740 voitures ; 2,128,000 projectiles et 4,000,000 de kilog. de poudre.

Le matériel du génie, dont le rôle a été si utile et si pénible pendant toute la durée du siége, était en rapport avec les difficultés que présentaient le développement des défenses de la place et la nature rocheuse du sol. Le service des vivres, si important dans un pays dénué de ressources, le service hospitalier, les tentes, barraques et objets de campement, les vêtements et chaussures d'hiver, le service médical, complété par les aliments nécessaires aux convalescents, tout a été l'objet de la sollicitude publique et les aumôniers de l'armée ont distribué les secours spirituels avec le même dévouement que les médecins de l'armée qui allaient panser nos blessés jusque sur le champ de bataille. Rien ne manquait à cette expédititION gigantesque, pas même les communications électro-télégraphiques ni un service typographique régulier. Un état civil tenu avec l'exactitude militaire, une justice éclairée, une administration improvisée sur le territoire occupé, en simplifiant les mille détails de la vie des camps, rappelaient aux enfants de la France les institutions de la patrie.

Transports maritimes. La marine impériale, sans cesser de faire face aux nombreux services dont elle est restée chargée, a concouru ainsi qu'il suit aux transports militaires : 11 vaisseaux mixtes et à vapeur ; 21 vaisseaux à voiles, 19 frégates à voiles ; 24 transports mixtes et à voiles, 19 frégates à vapeur ; 21 corvettes et 17 avisos : en tout 132 bâtiments, qui ont fait 905 voyages et ont transporté, pour l'armée de terre seulement, aller et retour, 273,780 hommes, 4,266 chevaux et 116,661 tonneaux de matériel.

Le gouvernement anglais a mis à notre disposition 8 navires de la marine royale et 42 navires du commerce, nolisés par l'amirauté, qui ont transporté ensemble en Orient 38,353 hommes, 1,972 chevaux et 6,624 tonneaux de matériel.

L'administration de la guerre a nolisé, en 1854 et 1855, 66 vapeurs et 1,198 navires à voiles de toutes dimensions. Les 66 vapeurs et 22 grands clippers formaient une espèce de flotte qui a fait jusqu'à la fin de la guerre d'Orient un va-et-vient permanent entre l'Orient et les ports où étaient réunis les approvisionnements. Enfin, les paquebots de la Compagnie des Messageries Impériales ont transporté des troupes à pied et du matériel à raison de deux voyages par semaine.

Pour le retour, l'administration a employé 48 navires à vapeur et 253 navires à voiles, dont 14 grands clippers.

Au total, les transports effectués par les soins de l'administration de la guerre se sont

élevés à 224,270 hommes; 44,736 chevaux ou mulets et 601,251 tonneaux de matériel.

En dehors de ces moyens de transport, l'intendant général en Crimée et l'intendant militaire en mission à Constantinople ont nolisé un grand nombre de navires pour le ravitaillement de l'armée.

Des esprits sérieux avaient douté de l'issue heureuse de la campagne de Crimée; un concours heureux de circonstances l'a rendue possible : le courage de l'armée, le patriotisme de la France et enfin l'alliance anglaise, qui, en nous secondant, nous a permis d'utiliser nos immenses ressources.

J. Chopin.

Gui, *Viscum*. (*Botanique.*) Le Gui de nos pays est le type d'un genre de même nom qui se rapporte à la famille des Loranthacées. Toutes les plantes de ce genre vivent également en parasites sur d'autres végétaux, dont elles aspirent la séve en implantant leur racine à travers l'écorce. Elles sont disséminées dans presque tous les pays. Leur tige se divise par une série de bifurcations successives, et leurs branches sont souvent articulées de manière à se rompre article par article lorsqu'elles meurent et sèchent; elles portent des feuilles généralement opposées, qui, dans certaines espèces, se réduisent à l'état de simples écailles ou qui manquent même dans d'autres. Leurs fleurs sont monoïques ou dioïques; les botanistes n'en envisagent pas tous de la même manière les différentes parties. Voici comment Endlicher en expose les caractères : Les mâles ont un périanthe simple, coriace, un peu charnu, partagé d'ordinaire en quatre lobes triangulaires, dressés; à la face interne de chacun de ces lobes et dans son milieu est collée une anthère creusée de plusieurs logettes qui s'ouvrent par autant de pores pour laisser sortir leur pollen. On y trouve quelquefois un rudiment d'ovaire. Dans les fleurs femelles le même auteur décrit : Un calice entièrement adhérent à l'ovaire, sans limbe visible; quatre pétales coriaces un peu charnus, sans rudiments d'étamines; un ovaire infère, à une seule loge contenant un ovule unique, pendant; un stigmate sessile, obtus. Le fruit des Guis est une baie pulpeuse, dans laquelle se trouve une seule graine, généralement remarquable par la présence d'un, deux ou même trois embryons logés dans un albumen charnu.

Le Gui de nos pays ou le Gui blanc (*Viscum album* Lin.) est une plante extrêmement curieuse, soit par son organisation anatomique, dont M. Decaisne a fait une étude attentive, soit par sa végétation, qui a été l'objet de nombreuses observations. Déjà Duhamel, dans sa Physique des arbres, lui avait consacré un chapitre spécial; les faits intéressants qu'il avait fait connaître ont été, depuis lui, revus, expliqués ou étendus par d'autres observateurs. Il nous paraît indispensable de rapporter succinctement ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire de cette plante singulière.

Le Gui vient sur différentes espèces d'arbres, mais plus particulièrement sur les Pommiers, qu'il finit par couvrir presque entièrement de ses petits buissons arrondis et d'un beau vert lorsque l'incurie des cultivateurs lui permet de se développer et de se multiplier en liberté. Il s'attache même quelquefois, très-rarement, il est vrai, au Chêne, et l'on sait avec quelles cérémonies les druides gaulois procédaient à la recherche et à la cueillette de ce Gui du Chêne, auquel s'attachaient pour eux des idées religieuses. La dissémination de ses graines sur les branches sur lesquelles elles doivent germer et auxquelles doivent se fixer les plantes issues d'elles est une première particularité digne de remarque. Ces graines sont enfermées dans un péricarpe dont la matière est pulpeuse et très-gluante. C'est même l'une des matières avec lesquelles on prépare la glu. Dans la majorité des cas, des oiseaux, friands de ce fruit, le mangent et rejettent ensuite sur les arbres où ils se posent les parties qui ont résisté à la digestion, savoir la graine, à l'extrémité de laquelle adhère une sorte de filament gélatineux et gluant, qui sert à la fixer. Cette intervention des oiseaux a été regardée par quelques auteurs comme nécessaire, le passage de la graine à travers leur estomac ayant été considéré comme développant dans la graine du Gui l'aptitude à germer. Mais Duhamel, Dutrochet et récemment M. Schnaase ont vu que des graines de ce parasite extraites directement d'un fruit germent sans difficulté, ce qui prouve nettement que cette influence de la digestion n'a pas l'importance qu'on a voulu lui attribuer. Si la graine a été déposée sur une vieille branche, dont l'écorce est épaisse et sèche, la graine périt après s'être épuisée pour germer. Si elle se trouve sur une écorce jeune et mince, placée au soleil ou du moins que ne couvre pas une ombre épaisse, elle germe aussitôt que la température devient suffisante pour exciter sa vitalité. Il lui faut, en effet, une chaleur d'au moins 18 ou 19 degrés centigrades pour germer. A peu de degrés plus bas sa germination est très-lente, ou ne peut même avoir lieu. On sait que dans toutes les plantes germantes la radicule se fait remarquer par une tendance insurmontable à descendre verticalement. Celle du Gui échappe à cette loi générale. Elle ne tend qu'à fuir la lumière, et pour cela, dans les cas ordinaires, à se porter vers le centre de

la branche. Dutrochet a fait à ce sujet des expériences variées, dont les résultats sont très-curieux. Ainsi des graines de Gui appliquées tout autour d'un boulet de fer ont toutes infléchi leur radicule comme pour pénétrer dans le métal. D'autres ont été collées moitié en dedans, moitié en dehors des carreaux de vitre d'une chambre. Les premières ont dirigé leur radicule directement vers le fond mal éclairé de la chambre; les dernières l'ont recourbée comme pour percer la vitre et se porter dans le même sens. Les choses se sont passées de même pour des graines collées tout autour d'un fil vertical. En outre, dans ce cas, après que la germination a eu lieu et que les radicules ont eu toutes dirigé leur extrémité vers le côté obscur de la chambre, il a suffi de changer l'orientation du fil pour déterminer toutes les radicules à modifier leur première direction. Enfin des graines du même parasite ayant été disposées à l'orifice d'un tube de bois fermé à son extrémité supérieure et dès lors éclairé seulement à son bout inférieur, leurs radicules se sont toutes dirigées de bas en haut, c'est-à-dire dans un sens diamétralement opposé à celui qui est naturel à celles de toutes les plantes. Par une conséquence naturelle, lorsqu'on fait germer le Gui dans une profonde obscurité, sa radicule ne manifeste aucune tendance particulière et se dirige indifféremment vers tous les côtés.

Par suite de la tendance qui la caractérise, la radicule des graines de Gui déposées sur une branche s'infléchit et se courbe de manière à porter bientôt son extrémité renflée en contact avec l'écorce à la surface de laquelle elle ne tarde pas à se fixer. Mais cette adhérence n'est pas pour elle une certitude de vie. Si, vers le mois d'août, elle n'a pas réussi à percer l'épiderme de la branche, elle languit bientôt, se flétrit et meurt. Comment parvient-elle à percer l'écorce pour arriver jusqu'à la zone intermédiaire à celle-ci et au bois? Nous sommes encore dans une ignorance complète à cet égard. De Candolle pensait que l'écorce se désorganise au contact de la radicule, et que l'accroissement de la branche a pour effet d'ensevelir en quelque sorte la base du Gui qui semble ainsi avoir pénétré dans son épaisseur. Mais les faits qui viennent d'être exposés ne permettent pas d'admettre cette explication purement mécanique. Quoi qu'il en soit, la radicule arrive, à travers toute l'épaiseur de l'écorce, jusqu'à la zone de formation du nouveau bois. Là elle s'étale, se ramifie plus ou moins, et comme plus tard les nouvelles couches ligneuses viennent successivement recouvrir les différentes parties de cette racine, elle semble, après plusieurs années, avoir pénétré dans l'épaisseur du bois lui-même. Là elle contracte une adhérence tellement intime avec le tissu ligneux de l'arbre que la séve de celui-ci passe directement dans le Gui pour le nourrir; que même, affirme De Candolle, les sucs colorés absorbés par une branche chargée d'un ou plusieurs pieds du parasite passent sans difficulté dans le tissu de celui-ci. Le point d'implantation du Gui sur la branche détermine même dans celle-ci un afflux de séve, et l'on voit s'y former d'ordinaire un renflement plus ou moins marqué.

Quant à la portion extérieure du parasite en germination, son développement est très-lent. Sa plumule reste entièrement stationnaire pendant un an entier; ses cotylédons restent en place pendant tout ce temps et ne se détachent qu'au printemps suivant. Alors apparaissent les deux premières feuilles; puis la tige se bifurque, s'étend et se divise par dichotomie, et l'arbuste arrive ainsi peu à peu à sa forme caractéristique.

On conçoit sans peine que le Gui doit absorber la séve de l'arbre nourricier en quantité plus ou moins considérable selon son développement et surtout selon qu'il existe en pieds plus ou moins nombreux : aussi le voit-on quelquefois affamer et faire périr des branches de grosseur médiocre. Mais il ne devient dangereux pour les arbres eux-mêmes tout entiers que lorsqu'il est extrêmement multiplié. Dans le nord son action entraîne rarement des conséquences funestes. Dans le midi il est beaucoup plus nuisible, et Meyen dit que, notamment en Hongrie, il produit souvent des dégâts notables sur les plantations. A la vérité on peut se demander si l'incurie des cultivateurs n'est pas la principale cause de ces dégâts, puisque pour couper court à l'action du Gui il suffit de l'enlever au niveau de l'écorce sans endommager l'arbre qui le porte, et que la lenteur de sa végétation permet de ne faire cette opération qu'à d'assez longs intervalles pour qu'elle ne cause qu'un bien faible dérangement.

Une espèce différente de Gui croît sur le Genévrier oxycèdre dans le midi de la France, où il est fort rare, mais surtout dans le midi de l'Europe et dans l'Orient. Ce Gui est le *Viscum oxycedri* DC. (*Arceuthobium Oxycedri* M. Bieb.). C'est une plante de fort petites proportions, sur laquelle M. Balansa a communiqué récemment à la *Société botanique de France* des faits très-intéressants observés par lui dans le Taurus. Là ce parasite est extrêmement répandu et couvre presque les Genévriers. Ce Gui est fort remarquable par son mode de végétation. En effet, ses racines, étendues entre le bois et l'écorce, s'y comportent tout à fait comme les plantes stolonifères le font sur la terre,

et sur toute leur longueur elles émettent successivement des bourgeons qui donnent autant de nouvelles plantes. Ces nouveaux pieds sont d'autant plus jeunes qu'ils sont plus éloignés du pied mère. Un autre fait très-curieux consiste en ce que le très-petit fruit de ce Gui, à la maturité, lance sa graine avec beaucoup de force et se referme ensuite. Il en résulte que sur des échantillons un peu avancés on ne trouve souvent que des péricarpes vides qui cependant peuvent parfaitement induire en erreur par suite de leur ressemblance d'aspect avec ceux qui contiennent encore leur graine. P. D.

GUIMAUVE, *Althæa.* (*Botanique.*) Les Guimauves appartiennent à la famille des Malvacées. Ce sont des plantes annuelles ou vivaces, généralement grandes et couvertes de poils cotonneux, qui croissent dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal et en Asie. Leurs fleurs, solitaires ou réunies soit en corymbe, soit en grappe terminale, sont pourvues d'un calicule fendu en six à neuf lobes ; leur calice est à cinq lobes, et leur corolle à cinq pétales obovales échancrés ; leurs étamines sont, comme dans la généralité des Malvacées, soudées en tube unique par la plus grande portion de leurs filets ; enfin leur centre est occupé par un cercle d'ovaires uniovulés, verticillés autour d'un réceptacle commun en colonne, auxquels répondent autant de stigmates sétacés, terminant un style en colonne unique. Ces ovaires deviennent de petits carpelles ou fruits réniformes et monospermes, disposés en cercle autour d'un axe déprimé et raccourci. L'espèce la plus intéressante de ce genre, à cause de son utilité, est la GUIMAUVE OFFICINALE, *Althæa officinalis* Lin.. C'est une plante herbacée-vivace, qui s'élève ordinairement d'un mètre à un mètre et demi, et qui a une grosse racine pivotante simple ou quelquefois rameuse. Toute sa surface est couverte de poils cotonneux, blancs, qui la rendent molle au toucher. Sa tige est dressée, simple ou à peu près ; ses feuilles sont ovales, plus ou moins en cœur, peu profondément lobées, dentées ou crénelées ; ses fleurs, d'un blanc-rosé, sont portées plusieurs ensemble sur des pédoncules plus courts que la feuille, de l'aisselle de laquelle ils sortent ; elles ont les lobes de leur calicule linéaires-lancéolés, plus courts que le calice et les pétales environ deux fois plus longs que ce dernier. La Guimauve officinale est commune dans les endroits humides, les fossés et les marécages d'une grande partie de la France. Elle manque cependant dans les départements de l'est. C'est l'une des plantes dont on fait le plus fréquemment usage en médecine à cause de l'abondance du mucilage qu'elle renferme. On se sert surtout de sa racine tant sèche que fraîche, dont l'ébullition dans l'eau donne une décoction très-adoucissante. On se sert de même de ses tiges et de ses feuilles. Enfin ses fleurs servent à la préparation d'une tisane adoucissante dont on use dans les rhumes. — Une autre espèce fort connue est la GUIMAUVE ROSE (*Althæa rosea* Cav.), à laquelle les jardiniers donnent les noms de *Rose-trémière, Passe-rose, Rose de mer, de Damas.* C'est une très-grande plante bisannuelle ou trisannuelle, originaire du Levant, dont la tige droite et forte s'élève à deux ou même trois mètres. Ses feuilles sont grandes, longuement pétiolées, échancrées en cœur à leur base, à peu près arrondies dans leur contour et divisées en cinq ou sept lobes crénelés ; elles sont rudes au toucher. Ses fleurs sont très-grandes, de couleur primitivement rose ; mais la culture en a obtenu un très-grand nombre de nuances, depuis le blanc et le jaune jusqu'au rouge très-foncé et presque noir. Elles sont réunies en très-beaux épis à l'extrémité de la tige et des rameaux ; elles sont caractérisées par leurs pétales crénelés, dont l'onglet est velu. Cette belle plante a un double intérêt comme espèce médicinale et comme contribuant puissamment à la décoration des jardins. Sous le premier rapport elle ressemble entièrement à la Guimauve officinale et peut lui être substituée sans désavantage ; car elle est tout aussi riche que celle-ci en mucilage. Comme espèce d'ornement, elle est extrêmement répandue. Depuis quelques années différents horticulteurs se sont occupés avec soin de l'améliorer, et leurs efforts ont amené des résultats remarquables. Aujourd'hui le nombre de ses variétés, vraiment très-belles, est considérable. Presque toutes sont entièrement doubles, et non-seulement on en possède de teintes très-diverses, uniformes pour chacune d'elles, mais encore on en a obtenu de panachées, ponctuées de couleurs différentes et d'autres dans lesquelles la teinte du centre n'est pas la même que celle du tour. On a aussi produit des variétés naines qui ne dépassent pas un mètre ou qui s'élèvent peu au-dessus. La Guimauve rose a besoin d'une terre légère et substantielle. Elle est entièrement rustique. On la multiplie de graines, qu'on choisit de préférence âgées d'un ou de deux ans et qu'on sème au mois de juillet sur couche ou dans une plate-bande bien exposée au midi. On transplante ensuite les jeunes pieds au mois de septembre. La multiplication par le semis n'étant jamais parfaitement sûre pour la conservation des variétés, on peut recourir à la greffe en fente pour éviter cet inconvénient. — On cultive encore comme plantes d'ornement quelques autres espèces de Guimauves, notamment : LA GUIMAUVE DE LA CHINE (*Althæa sinensis* Cav.), à fleurs

simples ou doubles, mélangées de blanc et de rouge; la Guimauve a feuilles de Figuier (*Althæa ficifolia* Cav.), etc. P. D.

GUINEGATTE, dit aussi Enguinegatte et Esquinegatte, commune et village de France, Pas-de-Calais, arrondissement et à 17 kilom. sud de Saint-Omer, canton Fauquemberg; 432 habitants. Il s'y livra deux batailles célèbres, l'une le 7 août 1479, entre Maximilien d'Autriche et Louis XI; l'autre le 16 août 1513, entre les Français et les Anglais, sous Louis XII. Nous allons en présenter le récit.

I. Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nancy le 5 janvier 1477, n'avait laissé, pour hériter de ses vastes possessions, qu'une fille, Marie, âgée de vingt ans. Louis XI songea, dit-on, pour réunir au domaine royal le magnifique héritage de Charles, à faire épouser le dauphin à la jeune princesse. Mais le dauphin avait huit ans à peine, et mille obstacles pouvaient s'opposer à l'accomplissement de cette union. Louis XI résolut de prendre par l'intrigue et la force le plus grand nombre possible de provinces bourguignonnes et de gagner le reste, s'il était possible, par le mariage éventuel de son fils avec Marie. Il n'entre point dans notre sujet de raconter les mesures violentes et même barbares par lesquelles Louis XI souleva les populations indignées et contraignit, en quelque sorte, Marie de Bourgogne à se jeter dans les bras de l'empereur et à épouser, le 18 août 1477, Maximilien, fils de Frédéric III et archiduc d'Autriche.

Louis XI essaya vainement de s'opposer à ce mariage, qui commença la longue rivalité de la France et de la maison d'Autriche. La guerre éclata. Ce fut dans la deuxième campagne que se livra la bataille de Guinegatte. Le maréchal de Gié et le sire d'Esquerdes avaient été chargés par Louis XI du commandement de la frontière de Flandre. Le duc Maximilien, mettant à profit le zèle des Flamands, assembla à Saint-Omer une armée de vingt-sept mille combattants, avec laquelle il se mit en marche le 25 juillet pour assiéger Thérouane. Le sire de Saint-André commandait dans cette ville quatre cents lances et quinze cents arbalétriers; le sire d'Esquerdes avait à Blangy dix-huit cents lances, quatorze mille archers et une nombreuse artillerie; sa gendarmerie, beaucoup plus considérable que celle de Maximilien, lui était également supérieure par la réputation et le courage des chefs de chacune des compagnies. Il marcha vers Thérouane pour délivrer cette ville: les plus sages conseillers de Maximilien l'engageaient à ne pas livrer bataille; mais les Flamands, confiants dans leur infanterie, qui l'emportait sur celle des Français par le nombre et la qualité, le décidèrent à lever le siége pour avancer et se mettre en bataille à Guinegatte en couronnant la colline de ce nom. Il disposa sur une seule ligne son infanterie flamande, armée de ses longues piques; devant elle il dispersa en tirailleurs, ou, suivant l'expression du temps, en herse, cinq cents archers anglais et trois mille arquebusiers allemands; la cavalerie occupait les ailes; les chevaliers portaient pour la plupart le bras droit désarmé, d'après un vœu de galanterie ou en signe de défiance.

Le 7 août, au point du jour, les Français qui avaient passé la nuit sur la colline d'Enghien, vis-à-vis des Flamands, descendirent dans la plaine qui sépare les deux collines, et y laissèrent leurs bagages. Ils gravirent ensuite la colline dont Maximilien occupait le sommet, et à deux heures après midi seulement ils purent en venir aux mains. Le sire d'Esquerdes chargea avec impétuosité la cavalerie bourguignonne qui occupait l'aile gauche et la mit en déroute. S'il se fût tourné alors sur les bataillons flamands et qu'il les eût attaqués de front, en flanc et à revers, il est probable que la bataille eût été complétement gagnée; mais chaque gendarme estimait qu'il y avait bien plus de profit à faire prisonnier un cavalier gentilhomme et capable de payer une forte rançon qu'à tuer un pauvre fantassin. Toute cette brillante cavalerie française se jeta donc à la poursuite de la cavalerie bourguignonne, laissant en présence les deux infanteries, qui se trouvaient dans une proportion de force inverse. L'infanterie française, conduite par des capitaines de francs-archers sans réputation, attaqua cependant les milices flamandes avec résolution en même temps que le sire de Saint-André sortit de Thérouane avec sa garnison et vint les prendre par derrière. Il est probable que la bataille eût été complétement gagnée si le sire de Saint-André n'eût commis une faute analogue à celle du sire d'Esquerdes. Ayant rencontré sur son passage les riches bagages des Flamands, il se mit à les piller, en massacrant les femmes, les enfants et les prêtres. Ceci donna le temps aux Flamands de se reconnaître. Ils conservèrent l'avantage, poursuivirent à leur tour leurs ennemis jusque dans la plaine, où ils trouvèrent leurs bagages, qu'ils pillèrent. La nuit approchait, lorsque reparut le sire d'Esquerdes, à la tête de sa cavalerie victorieuse, mais harassée de fatigue. Il désespéra de rétablir le combat et se retira à Blangy pour y recueillir les fuyards.

Douze ou quatorze mille combattants succombèrent, dit-on, dans cette journée. L'un et l'autre parti s'attribua la victoire; l'un et l'autre la célébra par des feux de joie. Quoi qu'il en soit, Maximilien ne sut pas profiter du premier étonnement des Français pour se

rendre maître d'Arras ou tout au moins entrer dans Thérouane. Il leva le siége de cette dernière ville et permit aux milices de Flandre de se retirer. Quant à Louis XI, fort irrité de la faute du sire d'Esquerdes, il ordonna que désormais le butin fût mis en un seul tas, pour être vendu à l'enchère, et le prix partagé entre tous les combattants. Il voulut surtout que les prisonniers fussent mis au butin comme le reste. « Que ces prisonniers, écrivait-il au sénéchal de Saint-Pierre après la bataille de Guinegatte, même les plus gros, se vendent pour un rien, c'est ce que je demande; afin qu'une autre fois (mes capitaines) tuent tout et ne prennent plus ni prisonniers; ni chevaux, ni bagages; alors nous ne perdrons jamais de bataille. » Louis XI n'était pas du reste moins mécontent des francs-archers que des capitaines. Il les cassa après la bataille de Guinegatte, et changea en une taxe de quatre livres dix sous par mois les frais que faisaient les paroisses pour l'entretien de chaque archer. Il exempta également les gentilshommes de servir dans l'arrière-ban moyennant une certaine somme; et, changeant ainsi en argent presque toutes les redevances militaires de son royaume, il se confia uniquement aux mercenaires suisses pour sa défense.

La bataille de Guinegatte fut le dernier fait important de la guerre engagée entre Maximilien et Louis XI et qui se termina, en 1482, par le traité d'Arras. Ce traité stipulait le mariage de Marguerite, fille de Maximilien et de Marie, avec le dauphin, et assurait à la France la possession des provinces déjà occupées par les armes du roi, de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de l'Artois (1).

II. Après la mort de Gaston de Foix, qui avait succombé à Ravenne, au milieu même de sa victoire, le 11 avril 1512, les affaires des Français en Italie n'avaient fait que décliner. Louis XII, obligé d'évacuer le Milanais, vit en outre ses frontières attaquées à la fois par les armées de l'Empereur et des rois d'Espagne et d'Angleterre, qui avaient conclu, en avril 1513, avec le pape Léon X, la ligue de Malines contre la France.

Le roi d'Angleterre Henri VIII débarqua trente mille hommes à Calais et fut joint par Maximilien avec vingt-trois mille Allemands. Les deux princes vinrent mettre le siége devant Thérouane. François de Téligny, sénéchal de Rouergue, et Antoine de Créqui, seigneur de Pondormy, deux braves capitaines, défendaient cette place avec deux cents hommes d'armes et deux mille fantassins. La ville était forte, mais par malheur très-mal approvisionnée. L'armée française, commandée par M. de Piennes et le duc de Longueville, se réunit à Blangy en Ternois, non loin de Hesdin et à environ six lieues de Thérouane. On y vit arriver successivement La Palisse, Imbercourt, Bayard, Aymar de Prie, Bonnivet, Bonneval, La Fayette, Fontrailles avec la cavalerie albanaise que la France avait levée à l'exemple des Vénitiens, Fleuranges avec ses lansquenets; et on attendait encore ceux du duc de Suffolk de la Rose-Blanche, qui servait la France, parce qu'il considérait Henri VIII, meurtrier de son frère, comme un Lancastre et un usurpateur. Louis XII, retenu à Paris par une attaque de goutte, avait donné l'ordre précis à ses généraux de ne point hasarder de bataille, craignant qu'une défaite; dans les circonstances où l'on se trouvait, n'eût pour le royaume les suites les plus funestes.

Cependant les assiégés de Thérouane, qui résistaient depuis six semaines, avaient fait avertir le roi qu'ils n'avaient plus de vivres. Louis XII, tout en recommandant à ses généraux de continuer à éviter une bataille, les chargea de faire passer quelques secours à la garnison. Le sire de Piennes, ayant rassemblé des vivres et des munitions, confia le soin de les introduire dans la place au sire de Fontrailles, capitaine général des Stradiots ou Albanais. Fontrailles distribua ces approvisionnements entre tous ses cavaliers, en leur ordonnant d'attacher chacun sur leur monture un sac de poudre et des quartiers de viande salée en bandes de lard. Il traversa au galop, avec sa troupe ainsi chargée, le camp des Anglais, et il atteignit les fossés, où ses hommes, au nombre de huit cents, jetèrent leurs fardeaux, et se retirèrent avant que les ennemis se fussent mis en devoir de les suivre.

A Blangy, où se trouvait réunie une nombreuse cavalerie sous le commandement des ducs de Longueville et d'Alençon, on fêta l'intrépidité de Fontrailles, et le projet de répéter la tentative fut aussitôt résolu. Il fut arrêté dans un conseil de guerre que Fontrailles, à la tête de ses Albanais et d'un certain nombre de gendarmes, les mieux montés, retournerait pour déposer une plus grande quantité de provisions; que, pour faciliter cette opération, un corps de quatre cents hommes irait, dans le même temps, inquiéter de l'autre côté le camp ennemi; enfin que le duc de Longueville, La Palisse, Imbercourt, La Fayette, avec le reste de la gendarmerie, prendraient une position avantageuse, pour soutenir les deux détachements dans leur mouvement de retraite, dans le cas où ils ne réussiraient pas, ou si, après avoir exécuté leur

(1) Comines, liv. VI, c. 6. — J. Molinet, c. 66. — J. de Troyes, p. 404. — Guaguini Compend., l. X. — Belcarius, l. III. — Histoire de Bourgogne, l. XXII, p. 501. — Duclos, l. IX, p. 300, 301. — Barante, t. XII, p. 68-81. — Müller, t. v, c. 2, p. 188. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XIV, p. 561 et suiv.

coup, ils se trouvaient serrés de trop près par l'ennemi.

Maximilien et Henri VIII eurent connaissance de ces desseins par quelques déserteurs. Le roi d'Angleterre renforça la garde dans tous les endroits où les deux corps ennemis devaient se présenter, puis tira du gros de l'armée dix à douze mille hommes de pied, moitié Anglais et moitié lansquenets, et leur ordonna de marcher par des chemins détournés, d'attaquer la réserve des Français par derrière et de lui couper la retraite; ensuite Maximilien choisit cinq à six cents gendarmes, et vint, accompagné de Henri VIII, escarmoucher aux avant-postes, pour donner le temps à l'infanterie d'opérer son mouvement.

Ces dispositions furent couronnées d'un plein succès. Les deux détachements français, rencontrant l'ennemi en force sur leur passage, rebroussèrent chemin pour rejoindre le gros de la gendarmerie; mais Maximilien et Henri les avaient prévenus. L'apparition subite du corps de cavalerie conduit par ces deux princes surprit et déconcerta le duc de Longueville et ses compagnons, qui n'étaient point venus pour combattre, mais uniquement pour faciliter le retour de ceux qui conduisaient des vivres dans Thérouane. Comme ils ne s'attendaient pas à les recevoir sitôt, et que la chaleur était extrême, les gendarmes français, ayant mis pied à terre, avaient détaché une partie de leur armure, et prenaient, étendus sur l'herbe, quelques rafraîchissements. Ceux qui se trouvaient les premiers à cheval coururent au-devant des cavaliers ennemis, tandis que les autres achevaient de s'armer et se disposaient à les suivre; mais, apercevant en même temps le corps de lansquenets et d'Anglais qui s'avançaient de l'autre côté de la Lys, et jugeant que, s'ils leur donnaient le temps d'arriver, il faudrait courir les risques d'un engagement général, au mépris des ordres du roi, les gendarmes français prirent la fuite précipitamment, sans songer à ceux qu'ils laissaient aux prises avec l'ennemi (1). C'en était fait de toute cette fleur de la chevalerie française si Bayard ne fût venu hardiment se poster à l'entrée d'un défilé pour arrêter l'ennemi. La Palisse et Imbercourt eurent le temps d'échapper; mais Bussy d'Amboise, Clermont, La Fayette et Bayard furent faits prisonniers. Quarante morts à peine restèrent sur la place.

Ainsi se termina cette journée, à laquelle les Anglais ont donné le nom de journée de Guinegatte, et que les vaincus, dit M. Audin, appelèrent spirituellement la *bataille des Éperons*, parce qu'ils s'étaient servis beaucoup plus de leurs éperons que de leurs armes (2).

(1) *Victoires et Conquêtes des Français*, t. V, p. 234.

(2) Il existe à la galerie de Hamptoncourt un tableau de Holbein où le peintre a retracé le combat de Guinegatte.

Les commandants de Thérouane, n'espérant plus désormais d'être secourus, se rendirent le 22 août à Maximilien, qui fit raser leurs murailles et ensuite la ville même.

La *Très-joyeuse et plaisante histoire du seigneur Bayard, composée par le Loyal Serviteur*, in-4° 1616. M. de Fortia, qui a reproduit, en 1825, le chapitre du Loyal Serviteur, racontant la journée de Guinegatte, a fait connaître en même temps un poëme italien écrit immédiatement après la bataille, par Pietro Aretino, sur l'ordre de Léon X, l'instigateur de cette guerre (*Nouvelle édition d'un poëme sur la journée de Guinegatte*, in-4° de 22 pages, par M. de Fortia).

Arnoldus Ferronus (*Le Ferron*), liv. IV, éd. 1550.

Franc. Belcarius (*Beaucaire*), liv. XV, éd. 1642.

Guichardin, *Histoire des guerres d'Italie*, p. 497-et suiv., éd. du *Panthéon littéraire*.

Du Bellay et Fleuranges, *Mémoires*.

Victoires et Conquêtes des Français, t. V, p. 232-235.

Audin, *Histoire de Henri VIII*, 2 v. in-12, t. I, p. 119-123.

Sismondi, *Histoire des Français*, t. XV, p. 639-643.

J. Caillet.

GUIZOTIE, *Guizotia*, (*Botanique.*) Le nombre des plantes susceptibles d'entrer dans la grande culture qui produisent une huile bonne pour la table est assez peu considérable pour qu'on ait essayé, à différentes époques, de l'augmenter par l'introduction d'espèces étrangères. La Guizotie oléifère Cass. (*Guizotia oleifera* Cass., *Polymnia abyssinica* Lin.) est une de celles sur lesquelles ont porté les essais il y a quelques années. Cette plante est le type d'un genre établi par Cassini dans la famille des Composées et dans la tribu des Sénécionidées, que caractérisent ses capitules rayonnés, dans lesquels les fleurs du rayon sont en languette, disposées sur un seul rang et femelles, tandis que celle du disque sont tubuleuses, à cinq dents et hermaphrodites, toutes ayant leur corolle articulée sur l'ovaire, chargée à sa base et sur le milieu de son tube de gros poils épais. Ces capitules sont entourés par un involucre à deux rangs de folioles, dont les extérieures sont au nombre de cinq, largement ovales, plus grandes que les intérieures, et leur réceptacle conique est chargé de paillettes oblongues, lancéolées, qui, après la floraison, embrassent des achaines tétragones, en massue, un peu courbés, luisants, dépourvus d'aigrette. La Guizotie, espèce unique de ce genre, est une plante annuelle, qui s'élève à un mètre ou même davantage. Sa tige est duvetée dans sa partie supérieure, à moitié embrassée par les feuilles, qui sont presque en forme de cœur ou plutôt ovales-lancéolées, bordées de dents écartées et un peu rudes au toucher. Ses fleurs sont jaunes; elle fleurit en été. L'huile qu'on extrait de ses graines est très-bonne à manger et comparable, dit-

ou à celle d'olive. On en fait un grand usage en Abyssinie ; et la plante, qui se trouve spontanée dans ce pays ainsi que dans les Indes, y est cultivée pour cet objet. Aussi, De Candolle ayant fait sentir les avantages que pourrait avoir pour l'Europe la culture en grand de cette espèce, des essais ont été faits en France dans cette direction. Malheureusement ces essais ont donné des résultats peu satisfaisants. Sous le climat de Paris, M. Vilmorin a reconnu, par une expérience de deux années consécutives, qu'elle est délicate et qu'elle graine peu abondamment. En outre, elle ne mûrit pas toujours ses graines ; et, pour qu'elles arrivent à leur entière maturité, on est souvent obligé d'en relever quelques pieds pour les mettre en serre à l'automne. Sa culture en grand est donc impraticable sous la latitude de Paris. Pour le midi de la France cet inconvénient majeur n'existe pas ; mais M. Reynier, qui en a également essayé la culture à Avignon, a reconnu que sa tige est très-cassante, ce qui devient très-fâcheux dans nos départements méditérranéens en raison des vents qui y soufflent très-souvent avec beaucoup de force. Il ne resterait donc guère que l'Algérie où l'on pût espérer de cultiver avec profit la Guizotie ; et là l'Olivier offre tant davantages qu'il ne paraît guère y avoir intérêt à lui substituer une espèce oléagineuse quelconque. Ainsi, au total, les espérances qu'on avait conçues relativement à la plante abyssinienne ne se sont pas réalisées. P. D.

GUNNÉRACÉES et **GUNNÈRE**, *Gunneraceæ* et *Gunnera*. (*Botanique.*) Endlicher propose, sous le nom de Gunnéracées, une petite famille formée du genre Gunnère et d'un autre établi récemment par M. Hooker fils sous le nom de *Milligania*. La place de ce petit groupe dans la série des familles végétales était d'abord regardée par le célèbre botaniste allemand comme se trouvant à côté des Urticées ; et c'est, en effet, à la suite des Urticées qu'on le trouve dans son *Genera*. Mais plus tard il a reconnu que ces végétaux avaient plus d'affinité avec les Haloragées, à la suite desquelles il les a rangés dans son *Enchiridion*. Les Gunnères (*Gunnera* Lin.), sur lesquels a été basé l'établissement de cette petite famille, sont de très-grandes et fort belles plantes herbacées, vivaces, qui se trouvent, pour la plupart, dans le sud de l'Afrique et de l'Amérique au delà du tropique, qu'on retrouve aussi sur la Cordillière de l'Amérique centrale, même sur les montagnes de Java et de l'archipel des Sandwich. Leurs grandes feuilles radicales sont longuement pétiolées, et leur contour général est presque arrondi, un peu réniforme ; du centre de leur touffe s'élève une hampe surmontée d'un gros épi composé, semblable d'aspect à un gros cône, serré, formé de fleurs hermaphrodites ou dioïques, dans lesquelles on trouve un calice supère, partagé en quatre lobes, dont deux sont petits, semblables à de simples dents, tandis que deux autres, alternes avec les premiers, sont plus grands et pétaloïdes ; à ces deux grandes lobes, qui manquent quelquefois, sont opposées deux étamines épigynes. L'ovaire infère est creusé d'une seule loge, dans laquelle se montre un ovule pendant, et il porte deux longs stigmates sessiles, plumeux. Le fruit de ces plantes est un achaine drupacé, qui renferme une seule graine pendante. La plus remarquable des espèces de ce genre est le *Gunnera scabra* Ruiz et Pav., le *Panké* des Chiliens. Ses grandes feuilles rappellent par leur apparence générale celles des Rhubarbes ; elles sont couvertes d'aspérités qui les rendent rudes au toucher et qui ont valu à l'espèce son nom spécifique. Le suc de cette plante est limpide ; mais à l'air il noircit rapidement. Toute la plante renferme une forte proportion de tannin, qui la fait employer avantageusement, dans le Chili, sa patrie, au tannage des cuirs et à la teinture. En outre, sa racine est estimée comme astringente et fréquemment employée contre la diarrhée et contre les hémorrhagies. On mange les gros pétioles de ses feuilles Dans nos jardins le Panké produit beaucoup d'effet par ses fortes proportions et par son beau feuillage. Il vient très-bien dans la pleine terre d'une serre tempérée ou d'une serre à bruyères à deux versants, qu'on découvre entièrement pendant la belle saison, et même, d'après M. Lemaire, en pleine terre, sans abri. P. D.

GUTTA-PERCHA. (*Technologie.*) Cette précieuse substance n'est connue en Europe que depuis 1844, époque à laquelle MM. Montgomerie et Joseph d'Almérida, qui l'avaient vu employer à différents usages par les Indiens, eurent l'idée d'en envoyer des échantillons à la Société royale des sciences de Londres. Elle est le résidu de l'évaporation du suc laiteux d'un arbre qui se rencontre abondamment dans l'île de Singapore, dans les forêts de Lahore, à l'extrémité de la péninsule de Malacca, sur la côte sud-est de Bornéo, à Keli, à Sarawak et généralement dans presque toutes les îles de la Malaisie. Cet arbre, qui a été nommé par Hooker *Isonandra Gutta* et qui appartient à la famille des Sapotées, atteint de grandes dimensions, puisqu'on en rencontre assez fréquemment qui ont jusqu'à un mètre de diamètre et vingt mètres de hauteur. Ses fruits fournissent une huile grasse, dont les naturels du pays se servent pour assaisonner leur nourriture ; mais son bois est mou, fibreux et sans valeur pour les constructions et les objets de travail. Il paraît qu'autrefois les Indiens abattaient l'arbre pour recueillir la gutta-

percha qu'il contenait, et on prétend que chaque arbre pouvait en donner de 18 à 20 kilogrammes. Cette méthode d'exploitation était d'autant plus désastreuse que l'*Isonandra Gutta* croît très-lentement. Aussi eût-elle rendu, avant peu, la nouvelle substance introuvable à raison des quantités de plus en plus considérables que le commerce en demande aux contrées qui la produisent si on n'était parvenu à décider leurs habitants à la remplacer par celle des incisions, qu'ils suivent généralement maintenant. Cette dernière méthode, qui permet de faire durer l'exploitation du même arbre pendant un grand nombre d'années, consiste à ne pratiquer que des saignées dans l'écorce, comme cela se fait pour extraire la résine des pins.

La gutta-percha brute, telle qu'elle arrive en Europe, est formée de couches minces superposées, qui constituent des masses irrégulières, plus ou moins épaisses, de couleur rousse ou grisâtre. Pour pouvoir servir aux nombreuses applications que l'industrie lui a si rapidement découvertes, elle a besoin d'être épurée, c'est-à-dire débarrassée des matières organiques, des sels solubles, des débris ligneux et des matières terreuses qu'elle renferme. Son épuration consiste à la diviser par une sorte de râpage dans l'eau froide, à la pétrir ensuite dans de l'eau tiède, et enfin, après l'avoir séchée, à la chauffer à 110 degrés environ, pour l'agglomérer en masse, dans une chaudière à double enveloppe, chauffée par la vapeur. Ainsi préparée, la gutta-percha peut toujours être suffisamment ramollie par la chaleur pour être soudée; elle peut être laminée en feuilles ou en courroies de toute épaisseur, étirée en tubes de différents diamètres, moulée sous toutes sortes de formes, et acquérir ensuite, après son refroidissement, une solidité et une ténacité supérieures à celles du cuir le plus fort. Sa couleur est rousse-brune. Elle s'électrise très-facilement par le frottement, et elle conduit mal l'électricité et la chaleur. C'est à la température de 48 degrés qu'elle se ramollit et devient pâteuse : elle possède alors une ductilité assez grande pour pouvoir être très-facilement laminée en feuilles minces et étirée en fils et en tubes. Si, au lieu de la laminer ou de l'étirer, on essaye de la mouler, on peut, au moyen de la pression, lui faire reproduire les détails les plus fins et jusqu'au poli des moules, détails et poli qu'elle garde après son refroidissement, parce qu'alors elle n'est plus plastique. Elle ne possède à aucune température l'élasticité qui caractérise le caoutchouc; mais, par contre, elle ne perd jamais entièrement sa souplesse, comme il arrive à cette dernière substance lorsque sa température descend jusqu'à trois degrés au-dessus de 0. Sa densité a été trouvée égale à 0,979.

La gutta-percha est une matière infermentescible.

Elle résiste parfaitement à l'eau froide et à l'humidité, et n'est aucunement attaquée par les solutions alcalines, l'ammoniaque, les diverses solutions salines et les différents acides végétaux et minéraux étendus. L'acide sulfurique à un équivalent d'eau la brunit d'abord et finit, à la longue, par la désagréger; il en est de même de l'acide chlorhydrique en solution saturée dans l'eau et à la température de 20 degrés au-dessus de 0. L'acide azotique mono-hydraté la détruit très-rapidement en donnant lieu à une vive effervescence et à un dégagement abondant d'acide hypo-azotique.

Elle est indissoluble dans les boissons légèrement alcooliques, telles que le vin, le cidre et la bière; mais elle peut être dissoute par l'alcool anhydre, lequel toutefois n'est apte à en dissoudre que le cinquième environ de son poids. L'éther, à l'état de pureté parfaite, la dissout à peu près dans les mêmes proportions que l'alcool anhydre. L'huile d'olive, qui n'a aucune action sur elle à froid, la dissout en faible proportion à chaud et la laisse précipiter par le refroidissement. La benzine et l'essence de térébenthine la dissolvent en partie à froid et entièrement à chaud. Les meilleurs dissolvants qu'on lui connaisse jusqu'à ce jour sont le sulfure de carbone et le chloroforme. La solution qu'on en obtient par l'une ou l'autre de ces substances, étant filtrée, donne un liquide limpide et presque incolore, qui exposé à l'air, dans une soucoupe, laisse dégager le dissolvant et déposer une lame plus ou moins épaisse d'une substance diaphane qui, en séchant, acquiert la dureté du cuir et qui n'est autre que de la gutta-percha décolorée. Sauf la coloration, la gutta-percha ainsi obtenue offre tous les caractères et toutes les propriétés de la gutta-percha ordinaire. De plus, lorsqu'on la soumet à une température suffisamment élevée, elle peut, après s'être fondue, entrer en ébullition, d'où résultent d'abondantes vapeurs qui peuvent être condensées en un liquide huileux presque incolore.

La gutta-percha ordinaire peut être *vulcanisée* comme le caoutchouc, c'est-à-dire qu'elle peut, comme cette dernière substance, se combiner avec le soufre. Elle jouit toutefois de cette propriété à un moindre degré que le caoutchouc, et cette opération l'altère plutôt quelle ne l'améliore.

Elle a donné à l'analyse 86,5 de carbone et 13, 5 d'hydrogène : sa composition est donc à peu près la même que celle du caoutchouc, qui renferme, suivant Faraday, 87,2 de carbone et 12,8 d'hydrogène. M. Payen a trouvé qu'elle se compose de trois substances, qu'il

a nommées *gutta*, *albane* et *fluavile*. La première est la gutta-percha à son plus grand degré de pureté, et les deux dernières des résines dont la gutta-percha est imprégnée. Ces trois substances s'y trouvent dans les proportions suivantes :

Gutta.	75 à	82
Albane.	16 à	17
Fluavile.	6 à	4
	97	103

On les obtient en traitant la gutta-percha par l'alcool ou l'éther successivement à froid et à chaud. La gutta est la substance qui ne peut être dissoute dans aucun cas par ces liquides, l'albane celle qu'ils dissolvent à froid et la fluavile celle qu'ils enlèvent à chaud à la gutta-percha qui a déjà été traitée à froid par l'alcool ou l'éther.

La *gutta* offre les principales propriétés de la gutta-percha. A froid elle est opaque ou demi-translucide; à 100 degrés elle est blanche et entièrement translucide. Découpée en lames minces, et à la température de + 10 à + 30 degrés, elle est souple, tenace, extensible, mais peu élastique. Lorsqu'on élève plus haut sa température, elle s'amollit successivement jusqu'au point de n'avoir plus que la consistance de la pâte. A quelques degrés au-dessus de 110°, elle entre en ébullition et distille en donnant une huile pyrogénée et des gaz carburés. Elle s'électrise très-facilement par le frottement et conduit mal la chaleur. L'essence de térébenthine ne la dissout qu'en partie à froid, mais elle la dissout entièrement à chaud. Le chloroforme et le sulfure de carbone la dissolvent complétement à froid et à chaud. Les acides sulfurique et chlorhydrique l'attaquent, mais avec lenteur; quant à l'acide azotique, il la désagrége très-rapidement en donnant lieu à une vive effervescence et à un dégagement de vapeurs jaunes-rougeâtres d'acide hypo-azotique.

L'*albane* se dépose par le refroidissement de ses dissolutions concentrées en masses pulvérulentes, qui paraissent opaques lorsqu'on les regarde à l'œil nu, mais qui laissent voir des cristaux lamelleux transparents lorsqu'on les examine au microscope. Moins sensible à la chaleur que la gutta, elle se ramollit à peine à la température de 100 degrés, et elle n'entre en fusion qu'à + 160 degrés; fondue, elle a à peu près la fluidité des huiles et est incolore. Si ensuite on la laisse se refroidir, elle se solidifie de nouveau; mais elle reste transparente et acquiert plus de densité : elle est alors un peu plus pesante que l'eau. Elle est très-soluble dans l'essence de térébenthine, la benzine, le sulfure de carbone, l'éther et le chloroforme. Lorsque ces deux liquides en sont saturés et qu'on les laisse évaporer librement à l'air, ils la laissent déposer en cristaux qui affectent la forme de lamelles longues, minces et étroites. Le même effet se produit dans l'alcool qui la tient en dissolution lorsque ce dernier est abandonné à l'évaporation spontanée. Ces cristaux sont inattaquables par l'eau froide, l'eau chaude, les solutions alcalines froides et chaudes, l'ammoniaque, les différents acides étendus et même l'acide chlorhydrique concentré; mais les acides sulfurique et azotique monohydratés les désagrégent rapidement en produisant les mêmes phénomènes que ceux observés dans leur réaction sur la gutta.

La *fluviale* est amorphe et de couleur jaune citrin; sa densité est un peu supérieure à celle de l'eau. Elle est solide et même légèrement cassante à zéro. Toutefois elle s'assouplit lorsqu'on élève sa température, et cela assez rapidement, car à + 50 degrés elle est déjà à demi fluide. A 100 degrés elle est entièrement liquide, et à quelques degrés de plus elle bout. Mais alors elle éprouve une altération complète. Elle est soluble à toutes températures dans l'alcool, l'éther, la benzine, l'essence de térébenthine, le sulfure de carbone et le chloroforme. Les acides étendus, les alcalis concentrés, l'ammoniaque et même l'acide chlorhydrique ne l'attaquent pas; mais les acides sulfuriques et azotiques mono-hydratés ont sur elle une action très-prompte pendant laquelle se produisent des phénomènes analogues à ceux qui ont lieu lorsqu'on fait réagir ces acides sur les deux autres principes immédiats.

Ces trois substances constitutives de la gutta-percha n'ont pas encore reçu jusqu'à ce jour d'application dans l'industrie.

Quant aux applications de la gutta-percha ordinaire, elles sont extrêmement nombreuses.

La facilité avec laquelle elle prend les empreintes des moules sur lesquels on l'applique permet d'en faire des objets de toutes les formes, comme certains instruments de chirurgie, des chaussures sans coutures, des robinets, des pattes de brosses, des meubles, des cadres de tableaux, des ornements, etc. Sa ténacité a été mise à profit dans la fabrication des harnais, des tuyaux et des courroies de machines, où elle est avantageusement employée. A l'état de tuyau, elle peut servir pour conduire le gaz, l'eau, les acides, etc. On a observé en Angleterre que des tuyaux en gutta-percha de 19 millimètres de diamètre et de 3 millimètres d'épaisseur avaient supporté, pendant plus de deux mois, une pression de trois atmosphères sans éprouver la moindre détérioration. Employée comme courroie, elle a cer-

tains avantages sur le cuir : elle coûte un peu moins cher; la facilité avec laquelle elle se soude permet de faire les courroies sans coutures; les courroies ne s'allongent pas par l'usage; enfin leurs débris, lorsqu'elles sont usées, ont encore une certaine valeur comme matière première. Une de ces courroies, sur laquelle il a été fait des expériences dans le but de connaître la résistance à la rupture sous un effort de traction, ne s'est rompue que sous un poids de 2 kil. 451 par millimètre carré de section. La limite à laquelle son élasticité ne s'est pas encore trouvée compromise a été d'environ 0 kil. 548 par millimètre carré. La légèreté et l'inaltérabilité par l'eau de la gutta-percha ont permis d'en faire des bouées de sauvetage et des bateaux insubmersibles. Cette dernière propriété l'a fait employer pour pompes, réservoirs d'eau, baquets, soupapes, clapets, rondelles, pistons, robinets, etc., dans les machines hydrauliques. Comme elle conduit parfaitement le son, on s'en est servi plusieurs fois pour faire des tuyaux acoustiques destinés à conduire la voix d'un appartement dans un autre situé à un étage différent ou dans une maison voisine. La manière dont elle résiste à l'action des acides l'a fait souvent employer dans les fabriques de produits chimiques, soit à l'état de tuyaux pour conduire les acides, soit à l'état de vases pour les conserver : l'acide chlorhydrique notamment est fréquemment renfermé maintenant dans des tonneaux en bois rembourrés de gutta-percha, au lieu des ballons en verre dont l'emploi est si dangereux à cause des accidents graves auxquels ils peuvent donner lieu en cas de rupture. Dissoute dans l'essence de térébenthine, elle sert comme enduit hydrofuge pour préserver les appartements de l'humidité, pour couvrir les pièces en fer qu'on veut garantir de la rouille, et dans la fabrication des étoffes imperméables communes, telles que bâches, prélarts, toiles à couvrir les meules de blé, etc. Pour préparer cet enduit, qui est parfaitement incolore, on dépose dans un pot trois parties en poids de gutta-percha ordinaire, et on verse dessus neuf parties d'essence brute de résine qu'on obtient par la distillation de la résine ordinaire, puis on soumet le tout à une température de 50 à 60 degrés en agitant de temps en temps jusqu'à ce que toute la gutta-percha soit dissoute. Enfin, on sait que les fils des télégraphes électriques qui sont déposés dans l'eau, tels que ceux des télégraphes sous-marins, ou même ceux qui sont exposés à l'humidité, doivent être enveloppés de gutta-percha. C'est une application de la propriété qu'elle possède à un si haut degré de conduire très-mal l'électricité, qu'elle emprisonne pour ainsi dire dans le fil qu'elle recouvre.

La gutta-percha employée pour le revêtement des fils télégraphiques doit être parfaitement purifiée, travaillée avec soin et bien débarrassée de toute humidité. C'est à ces conditions seulement qu'elle est exempte de pores et par suite complétement isolante. Le travail préparatoire qu'on lui fait subir pour l'amener à cet état consiste à la réduire en poudre par un râpage, à la ramollir ensuite dans de l'eau chaude, et enfin à la passer entre deux cylindres chauffés intérieurement par des saumons de fer portés au rouge, qui lui donnent toute l'homogénéité nécessaire et la débarrassent, par l'évaporation, de toute l'eau qu'elle pouvait contenir. Ce n'est qu'après avoir été passée un très-grand nombre de fois entre les cylindres que la matière acquiert le degré d'homogénéité convenable. La précaution la plus importante à avoir pendant qu'on procède à ces laminages successifs est que la température soit assez élevée pour que la matière puisse être travaillée sans devenir pâteuse au point d'adhérer aux appareils. Ces diverses opérations font perdre à la gutta-percha environ 25 pour 100 de son poids. Au sortir des cylindres lamineurs, et tandis qu'elle est encore chaude, elle est découpée en rubans de 3 à 4 centim., ensuite on procède à sa *vulcanisation*. Cette opération consiste à y incorporer de 3 à 5 pour cent de son poids de fleurs de soufre. Pour l'effectuer on soumet les rubans de gutta-percha à un nouveau laminage en ayant soin, à chaque passage entre les cylindres, de les couvrir bien également d'une légère couche de soufre. Ce laminage commence l'incorporation, qu'on achève ensuite en introduisant les rubans dans une chaudière à haute pression, où ils sont soumis à une température qui correspond à huit atmosphères, laquelle détermine l'union intime du soufre et de la gutta-percha. La matière, au sortir de la chaudière, a perdu son aspect antérieur et est devenue grise foncée.

Elle est alors portée dans l'appareil destiné à habiller le fil. Cet appareil consiste en un gros cylindre, de 2^m, 50 de longueur sur 0^m, 20 de diamètre, disposé horizontalement. Ce cylindre, qui est en fonte, n'est pas percé d'outre en outre. Au fond du vide qui y est pratiqué, lequel ressemble à l'âme d'une bouche à feu, se trouve une espèce de chambre analogue à celle qu'on remarque dans les canons obusiers. Cette chambre est traversée par une filière creuse au travers de laquelle le fil à habiller arrive, qui se termine par une partie conique correspondante à une espèce d'entonnoir de même

forme, creusé intérieurement dans la paroi du cylindre et au centre duquel est percé un trou pour la sortie du fil enveloppé. Enfin un piston est ajusté dans le creux du cylindre, et sur ce piston presse une vis de 10 centimètres de diamètre, laquelle est mise en mouvement par une machine à vapeur de la force de dix chevaux. Lorsque la gutta-percha est introduite dans cet appareil, on fait marcher le moteur, et aussitôt la vis, pressant avec lenteur sur la matière, la fait sortir par la seule issue qu'elle puisse trouver, celle qui se trouve entre l'extrémité de la filière et l'entonnoir conique qui lui correspond; mais là elle trouve le fil de cuivre, qu'elle embrasse et enveloppe avec une force extrême, le poussant d'ailleurs au fer et à mesure qu'elle l'enveloppe, en sorte qu'aussitôt qu'une partie du fil est habillée elle est chassée hors de l'appareil pour faire place à une autre non encore recouverte. Les précautions à prendre pendant l'habillage des fils sont, d'abord, que la température de la gutta-percha ne soit pas trop élevée, sans quoi l'enveloppe qui les recouvrirait n'aurait pas la fermeté et la densité suffisantes, et ensuite qu'il ne reste pas d'air dans l'appareil lorsqu'il fonctionne, car autrement il serait impossible d'éviter les soufflures.

Au sortir de l'appareil le fil revêtu est refroidi par des éponges mouillées, sur lesquelles il passe, et il arrive sur un premier dévidoir placé à une vingtaine de mètres, lequel sert à le soutenir. De ce premier dévidoir il passe sur un second, où on répare les défauts qui peuvent s'y trouver en se servant d'un fer chaud et de bandes de gutta-percha préparée qu'on ramollit préalablement au feu et qu'on soude aux points défectueux. Il ne s'agit plus ensuite que de vérifier si le fil de cuivre ne s'est pas cassé pendant le revêtement. Cet essai se fait sur le second dévidoir même. A cet effet, sur une des embases de ce dernier se trouve coulé un anneau de plomb avec lequel on met un bout de la botte de fil métalliquement en rapport; on joint ensuite un pôle d'un élément galvanique avec l'anneau de plomb, et le second pôle avec l'autre extrémité du fil. Il est clair qu'il n'y a pas d'interruption dans le fil lorsque le courant galvanique passe au travers de toute la botte.

Ce n'est, avons-nous dit, qu'en 1844 que la gutta-percha a été connue en Europe. Mais ses applications s'y sont multipliées si rapidement que, quatre ans après, Singapore en avait déjà expédié 303,000 kilogrammes représentant une valeur de plus de deux millions de francs.

Ch. Renier.

GYMNASIARQUE (γυμνασίαρχος, de γυμνάσιον, gymnase, et ἀρχός, chef).

La gymnastique faisait partie de l'éducation physique et morale des peuples de l'antiquité, surtout des peuples helléniques; chez ces derniers elle avait ses lois et sa hiérarchie.

Un magistrat, sous le nom de gymnasiarque, présidait dans Athènes aux différents gymnases. Comme sa fonction, qui s'appelait γυμνασιαρχία, était une charge de la *liturgie*, λειτουργία, ainsi que les fonctions de chorége, de triérarque, etc., non-seulement elle s'exerçait gratuitement, mais de plus elle était fort onéreuse. C'est pour cela qu'elle était annuelle, conférée par l'assemblée générale de la nation, sanctionnée par l'Aréopage et ainsi très-honorée.

Le gymnasiarque était tenu de fournir l'huile qu'employaient les athlètes pour donner plus de souplesse à leurs membres ainsi que les machines et les accessoires nécessaires aux exercices gymnastiques, à la lutte, au pancrace. Il en résultait des dépenses considérables, et ceux qui s'en acquittaient avec largesse recevaient pour récompense des couronnes votives ou des décrets honorifiques. Quelquefois on leur élevait des statues.

Les gymnases de la Grèce et des villes grecques de l'Asie Mineure n'étaient pas moins bien réglementés que ceux d'Athènes : ils avaient à peu près la même organisation. Dans chaque gymnase, le gymnasiarque avait sous ses ordres plusieurs officiers, tels que le gymnaste, la pædotribe et d'autres encore, dont les uns entretenaient le bon ordre parmi les élèves et les autres les dressaient à différents exercices. Notons encore que dans les gymnases d'Athènes il y avait dix sophronistes, élus par les dix tribus, dont la mission spéciale était la surveillance des mœurs.

L'importance qu'attachaient les Grecs à la bonne tenue des gymnases, au maintien de leurs usages traditionnels, à la hiérarchie de leurs fonctionnaires ne nous étonnera pas si nous nous rappelons qu'ils étaient des institutions nationales, que c'était là que s'élevait la jeunesse, que de là sortaient les défenseurs du pays, non-seulement les vainqueurs qu'on proclamait dans les jeux publics, à Olympie, à Pytho, mais les héros de Marathon, des Thermopyles et de Platées.

Dehèque.

GYMNOSOPHISTES. C'est ainsi que les Grecs d'abord et les Romains ensuite appelèrent les Brahmanes, à cause de leur nudité (1). Selon Mégasthène, qui était allé à la cour du roi Sandrocottus, la première en rang des

(1) Γυμνοσοφιστής, de γυμνός, nu, et σοφιστής. Saint Augustin prétend qu'ils se couvraient autant que l'exigeait la pudeur.

sept classes de l'Inde, quoique la moins nombreuse, était celle des philosophes. « Tous ceux, dit Strabon d'après cet auteur, qui doivent offrir quelque sacrifice aux dieux ou faire des libations funèbres emploient le ministère de l'un d'eux. Mais les rois les convoquent tous dans une assemblée qui se tient à chaque nouvelle année et qui est connue sous le nom de *grand synode* (μεγάλη σύνοδος). Alors tous les philosophes se rendent à la cour, et chacun produit tout ce qu'il a écrit ou observé d'utile à l'agriculture, à l'éducation des bestiaux ou à l'administration du royaume. Celui qui s'est trompé trois fois de suite est condamné à se taire tout le reste de sa vie. On gratifie, au contraire, de l'exemption de tout impôt celui dont les observations ont été trouvées justes (1). Il n'est permis aux individus d'aucune des sept classes de se mêler avec ceux d'une autre par des mariages, de changer de profession ou de métier ou d'en exercer plusieurs à la fois, à moins que ce ne soit quelqu'un de la classe des philosophes, lesquels jouissent de ce privilége à cause de leurs vertus (2). Après trente-sept ans d'une vie passée en commun, il est permis à chaque Brahmane de se retirer et d'aller vivre chez lui avec plus de liberté. Il peut alors épouser plusieurs femmes dans le dessein d'avoir plusieurs enfants, qui puissent être un jour les imitateurs de ses vertus et lui tenir lieu de serviteurs, les Brahmanes n'étant pas dans l'usage d'avoir des esclaves. Ils n'initient point leurs épouses dans leur philosophie... Ils parlent souvent de la mort; ils regardent la vie de ce monde comme un état semblable à celui d'un enfant qui est encore dans le sein de sa mère, et ils pensent que, pour ceux qui ont suivi les préceptes de la philosophie, la mort est comme une *génération* et une entrée à la vie réelle et heureuse (γένεσιν εἰς τόν ὄντως βίον καὶ τὸν εὐδαίμονα. p. 713). Aussi s'exercent-ils, pendant qu'ils vivent, à tout ce qui peut inspirer le mépris de la mort. Il n'y a, disent-ils, ni bien ni mal proprement dit dans tout ce qui arrive à l'homme; autrement, les mêmes choses ne réjouiraient point les uns pendant qu'elles affligent les autres; et les mêmes hommes, variant sans cesse dans leurs affections, selon les rêves de leur imagination, ne trouveraient pas dans les mêmes objets tantôt un sujet de joie et tantôt un sujet de tristesse. En matière de physique leurs opinions montrent une grande simplicité; car ils sont plus propres à mettre en pratique les produits de la philosophie qu'à rendre raison des phénomènes de la nature, qu'ils expliquent en grande partie par les fables. Ils s'accordent néanmoins sur plusieurs points avec les Grecs. Ils croient, par exemple, comme ceux-ci, que le monde a eu un commencement et qu'il aura une fin; qu'il est d'une figure sphérique, et que celui qui l'a créé et qui le gouverne le pénètre partout; que les principes de l'Univers sont différents du principe constitutif du Monde, qui est l'eau; que, outre les quatre éléments (στοιχεῖα), il existe une cinquième substance de laquelle ont été tirés le ciel et les astres; que la terre occupe le centre du Tout (τοῦ Παντός). Ils ont encore les mêmes opinions que les Grecs sur la nature de la liqueur séminale, sur celle de l'âme et sur plusieurs autres choses; et ils entremêlent tout cela à la manière de Platon avec des fables concernant l'immortalité de l'âme, les jugements qui ont lieu dans les Enfers et autres croyances de cette espèce (1). Outre les Brahmanes et les Garmanes, il y a une autre espèce de philosophes, opposés aux Brahmanes : on les nomme Pramnes. Ce sont de grands disputeurs qui argumentent sur tout et qui se moquent des Brahmanes, les appelant des fanfarons et des insensés, parce qu'ils s'occupent de physique et d'astronomie. Ces Pramnes se divisent en trois classes : les Montagnards, les Gymnètes et ceux qui vivent dans les villes ou dans les environs. Les premiers sont couverts de peaux de cerfs et portent des sacs pleins de simples : ils se donnent pour médecins et font usage de charmes et d'amulettes. Les Gymnètes ou Gymnosophistes, comme l'indique leur nom, vont nus et vivent en plein air; ils s'exercent aux souffrances pendant l'espace de trente-sept ans. Ils admettent des femmes dans leur société, mais sans avoir aucun commerce avec elles. On a une estime toute particulière pour ces Gymnètes. Quant à ceux de la troisième classe, les uns portent des robes de toile et se tiennent dans les villes, les autres vivent dans les campagnes, couverts de peaux de cerfs ou de daims. (2). »

Les renseignements que nous trouvons dans Strabon, qui écrivait d'après Mégasthène, Aristobule et Néarque, sur les philosophes de l'Inde, leurs mœurs et leurs doctrines ont été confirmés par les découvertes qui ont marqué la *Renaissance orientale* (3).

Les Brahmanes demeuraient dans des cabanes et séparés les uns des autres; ils pas-

(1) Livre XV, ch. I, § 59, p. 703-704, Casaubon; p. 980, Meineke. Comparer le *Concile* annuel des Druides, ap. Cæs., *Bell. Gall.*, VI, 13, 10, ibique Christ. Schneider, tome II, p. 230.

(2) Ibid. § 49, p. 707, Cas.; p. 985-986, Mein. — V. la note de Coray, t. V. p. 61, 62 de la trad. fr.

(1) Strabon, livre XV, ch. 1er, § 59, p. 712 et 713.

(2) Id., ibid., § 70, p. 719.

(3) Voy. Edgar Quinet, *Revue des deux Mondes* du 1er octobre 1841.

saient quelquefois jusqu'à trois jours sans manger, regardaient comme la dernière impiété de se nourrir de quelque chose qui eût été animé et s'abstenaient de vin. Ils vivaient dans la contemplation et pratiquaient les exercices les plus pénibles, tant pour amortir leurs sens que pour se rapprocher de la Divinité. Les Sages de l'Inde sont restés fidèles à cette tradition d'abstinence et d'ascétisme. Les Brahmanes étaient une caste fermée : les Samanéens, au contraire, admettaient quiconque voulait s'enrôler parmi eux; mais l'enquête sur la vie et les mœurs du récipiendaire s'étendait jusque sur ses parents. On ne sait pas lesquels, des Samanéens ou des Brahmanes, étaient plus anciens dans l'Inde. Les uns et les autres faisaient peu de cas de la vie et souvent ils se brûlaient eux-mêmes pour prévenir les infirmités de la vieillesse. Telles étaient leurs mœurs.

On peut affirmer aussi que la tradition ne s'est point trompée en attribuant aux Gymnosophistes, aux Brahmanes indiens la plus haute sagesse (1). Longtemps avant l'expédition d'Alexandre, la renommée des Sages indiens avait pénétré dans la Grèce. Quand on parlait de l'Orient et de la sagesse de ses antiques doctrines, c'était à la Perse quelquefois, mais le plus souvent à l'Inde que s'adressaient ces louanges. L'expédition d'Alexandre mit en vive lumière les Gymnosophistes. Arrien, qui a écrit d'après les Mémoires de Ptolémée et d'Aristobule, raconte qu'en arrivant à Taxila sur l'Indus le conquérant macédonien rencontra des philosophes en assez grand nombre, lesquels vivaient tout nus, et qu'il fit en vain à Dandamis, d'autres disent Mandanis, le plus vieux et le plus autorisé, la proposition de le suivre. Alexandre, grand admirateur de ces Sages, de leurs mœurs austères et de leurs vertus, n'obtint cette condescendance que d'un certain Calanus, dont le véritable nom était Sphinès. Onésicrite, qu'Alexandre avait envoyé vers lui, le trouva couché sur des pierres; et il ne put en obtenir de réponse qu'après s'être dépouillé de ses vêtements comme Calanus. Ce n'était pas chose facile que de se mettre en rapport avec ces philosophes, qui s'enfuyaient à l'approche de l'armée conquérante. Aussi Alexandre, selon le témoignage de Plutarque, les faisait prendre à la course par ses soldats. Ce Calanus était l'un des moins célèbres parmi les Gymnosophistes; pourtant il fut un objet d'étonnement pour les plus valeureux soldats du monde ancien : malgré son âge (il avait près de soixante-dix ans) il suivit Alexandre jusqu'à Pasagarde en Perse; mais, atteint d'une dysenterie et n'ayant aucun espoir d'être guéri ni même d'être soulagé, il résolut de se brûler, indiqua le jour où il comptait consommer ce sacrifice, et dans une plaine voisine de la ville, en présence de toute l'armée, il fut dévoré par le feu sans pousser un gémissement (1). Un autre philosophe indien, nommé Zarmanochégas, qui avait accompagné des ambassadeurs envoyés à Auguste par un roi de l'Inde nommé Porus (2), se brûla dans la ville d'Athènes. Le lieu témoin de sa mort reçut depuis le nom de *sépulture de l'Indien* (3).

Au moyen âge on ne sut rien de plus sur l'Inde et les Gymnosophistes que ce qui se trouve dans les écrivains de l'antiquité. Les croisades n'apportèrent point de renseignements nouveaux. Cet état stationnaire de la science dura jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la conquête des Indes par les Anglais. Maintenant on sait non-seulement à quoi s'en tenir sur les mœurs des Brachmanes, lesquelles ont peu varié depuis Alexandre; mais on a les moyens de mieux connaître leur doctrine et d'approfondir leurs croyances. Nombre d'ouvrages religieux, philosophiques, littéraires, scientifiques, de livres sacrés, pièces de théâtre, poésies, etc., antiques productions du génie indien, qui, par suite de l'ignorance de la langue sanscrite, restèrent si longtemps inconnues, sont désormais accessibles à la curiosité de l'Europe savante.

Creuzer et Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*.
Lassen, *Gymnosophista*.

STARK.

GYMNOSPERMES. (*Botanique.*) Les botanistes modernes admettent sous ce nom, qui signifie *plantes à graines nues*, une grande division de l'embranchement des Dicotylédons, dans laquelle sont comprises uniquement les Conifères et les Cycadées. Cette dénomination de Gymnospermes est opposée à celle d'Angiospermes, sous laquelle on réunit tous les autres végétaux dicotylés. On admet en effet, conformément à la manière de voir de M. Rob. Brown, que la presque totalité des plantes ayant leurs graines enfermées dans un péricarpe plus ou moins développé, plus ou moins visible, mais toujours existant, qui est provenu du développement d'un ovaire, celles des Gymnospermes, succèdent à des ovules qui, dans la fleur, se trouvaient en-

(1) Voyez les Mémoires de Mignot sur les anciens philosophes de l'Inde, *Académie des Inscriptions*, tome XXXI.

(1) Ælian., *Var. Histor.*, lib. V, cap. 6. Cf. Sainte-Croix, *Examen critique des Historiens d'Alexandre le Grand*, p. 438 et suiv.

(2) Nicolas de Damas, ap. Strab., XV, p. 719.

(3) On inscrivit sur son tombeau : Ζαρμανοχηγὰς Ἰνδὸς ἀπὸ Βαργόσης κατὰ τὰ πάτρια Ἰνδῶν ἔθη ἑαυτὸν ἀπαθανατίσας κεῖται. Strabon, livre XV, p. 720; p. 1003, Meineke.

tièrement à découvert, non enfermés dans la cavité close d'un ovaire, par suite, qu'elles ne sont pas abritées par un péricarpe et se trouvent tout à fait à nu. Ainsi, par exemple, les sortes de petites noisettes logées entre les écailles des cônes des Pins ne sont rien autre chose que des graines nues dont le tégument séminal a pris une consistance et même une dureté osseuse analogue à celle qui distingue le péricarpe lui-même dans la noix et la noisette, etc. Le port des Gymnospermes et leur structure anatomique fournissent aussi des caractères excellents pour leur distinction. Ainsi tout le monde distingue parfaitement à la première vue les Conifères, tels que les Pins, Sapins, Cèdres, Cyprès, etc., avec leur tronc continu, décroissant graduellement du bas jusqu'au haut de l'arbre et leur feuillage toujours vert, en petites écailles ou en aiguilles. Les Cycadées avec leur tronc simple, couronné par un gros bouquet de feuilles, diffèrent aussi tellement des autres Dicotylédons que, jusqu'à ces derniers temps, on les rapprochait des Palmiers. L'étude de l'intérieur de ces végétaux y révèle encore d'excellents caractères anatomiques, tels que les couches ligneuses, peu nombreuses, formées chacune dans l'espace de plusieurs années et entourant une moelle volumineuse, chez les Cycadées, les couches ligneuses des Conifères formées, comme d'ordinaire, en un an, mais composées, chacune de deux moitiés dissemblables, l'interne molle et cédant facilement à l'action des agents atmosphériques, l'externe consistante et durable. Le microscope montre de plus que le bois des Conifères ne se compose pas, comme celui de la généralité des Dicotylédons, de fibres entremêlées de gros vaisseaux, mais qu'il est formé tout entier de fibres particulières, remarquables parce qu'elles portent, sur leurs deux côtés dirigés vers les rayons médullaires, de grandes ponctuations aréolées, le plus souvent disposées en une seule file longitudinale.

Il est indispensable de faire remarquer que les graines des Gymnospermes sont les seules vraiment nues qu'on observe dans les végétaux phanérogames, et que celles auxquelles Linné et d'autres botanistes appliquaient cette qualification, par exemple dans les Labiées, les Borraginées, etc., sont simplement des fruits tout entiers dans lesquels le péricarpe peu développé peut être facilement méconnu lorsqu'on se contente de les examiner peu attentivement. P. D.

GYNÉCÉE (γυναικεῖον, γυναικών, γυναικωνῖτις, *gynæceum*). Le couple primitif qui a donné naissance au genre humain n'avait pour gynécée qu'un bosquet du paradis terrestre. Dans l'âge des patriarches, la même tente abrita Rachel et Jacob. Sous la loi de Moïse, bien que la répudiation et la polygamie fussent autorisées, la femme israélite a été plus respectée, plus libre que chez aucun autre peuple de l'antiquité. Même dans les temps héroïques on voit Polycasté, la fille de Nestor, conduire au bain Télémaque, l'hôte de son père (1) : la femme n'est pas encore séquestrée ; elle est encore la digne compagne de l'homme; elle ne sera que trop tôt son esclave et sa prisonnière. C'est le paganisme, dans l'Orient surtout, qui, en dépouillant la femme de sa pudeur et de sa dignité, a fait du gynécée une garantie de l'honneur conjugal. Il est vrai qu'à Rome et dans l'Occident il y avait sur ce point avec la Grèce et l'Asie une grande disparité d'usage : Cornélius Népos la signale dans sa préface. « Quel est le citoyen romain, dit-il, qui rougirait de conduire sa femme dans un festin, et quelle est la mère de famille qui n'occupe l'endroit le plus apparent de sa maison et ne fréquente les assemblées ? En Grèce, les femmes n'assistent jamais à un festin, excepté avec leur famille, et n'habitent que cette partie reculée de la maison qu'on appelle le gynécée et dont l'accès n'est permis qu'aux plus proches parents. »

Le Gynécée homérique, τέγεοι θάλαμοι (2), était placé dans la partie haute de la maison, sous le toit, τέγος. Hélène occupe l'étage le plus élevé, ὑψόροφον θάλαμον (3). Pénélope monte à sa chambre par un escalier, κλίμαξ ὑψηλή, peut-être une haute échelle (4). A Lacédémone les chambres de l'étage supérieure s'appelaient ὦα, ὑπερῷα, et bien que ὠά, œufs, diffère un peu par l'accent, on a ici l'explication du mythe des œufs où se trouvèrent enfermés Castor et Pollux, Hélène et Clytemnestre : ces ὦα, mal à propos nommés *œufs*, n'étaient que les chambres hautes, où ces enfants avaient reçu le jour. Plus tard la maison grecque des gens aisés se composa de deux corps de logis. Sur le devant était l'appartement du maître, ἀνδρών ou ἀνδρωνῖτις. C'était là qu'il mettait ordre à ses affaires et qu'il recevait ses visites. Les femmes étaient reléguées dans le corps du bâtiment le plus reculé, et cette partie de la maison était inaccessible à tout autre homme qu'à celui qui avait le droit d'y entrer.

La Vénus d'Élide par Phidias était un emblème de la vie domestique des femmes grecques : elle foulait aux pieds une tortue pour signifier qu'elles devaient se tenir dans leur maison et y garder le silence (5). Leur captivité ne devenait moins rigoureuse que

(1) Odyss., V, 464.
(2) Iliad., VI, 248.
(3) Iliad., V, 423.
(4) Odyss., I, 331.
(5) Plutarque, Γαμικὰ παραγγέλματα.

lorsqu'elles avaient donné un enfant à leur mari. Elles acquéraient alors le titre de μήτηρ, *mère*, dérivé, dit-on, de μὴ τηρεῖσθαι, *n'être plus renfermé*. Cette liberté cependant n'était nullement un droit acquis; elle dépendait toujours du consentement du mari, et lorsqu'il était jaloux sa surveillance continuait d'être aussi sévère. Le droit et la raison ne triomphèrent des préjugés qui asservissaient la femme qu'à la longue, sous l'influence de la prédication évangélique : ce fut là un des bienfaits du christianisme. Les chrétiens prirent pour modèle de leur union celle de nos premiers parents, celle de l'Église avec Jésus-Christ; et, sous ces pieux auspices, la femme mariée sortit de sa prison, libre, chaste et forte, plus sûre d'elle-même dans sa liberté que sous les verrous même du gynécée. DEHÈQUE.

GYPSIES ou **GIPSIES**, corruption du latin *Ægyptii*, est le nom par lequel les Anglais désignent ceux que nous appelons *Bohémiens*. La dénomination la plus générale de cette *race maudite* est celle que lui donnent les Allemands, *Zigeuner*. On la retrouve, sous des formes diverses, dans plusieurs contrées de l'Europe. C'est le *Acingani* des auteurs du moyen âge, l'*Athinganoi* (1) des Byzantins, le *Tzigganoi* des Grecs modernes, le *Tchingenes* des Turcs, le *Tzinganes* des Russes, le *Zigonai* des Lithuaniens, le *Cygani* des pays du moyen et bas Danube, le *Zingari* des Italiens, le *Zincali* des Espagnols. Quelques érudits ont rapporté cette famille de mots au dialecte primitif de l'Hindoustan, et ont expliqué *Zincali* dans le sens de *Noirs de l'Inde, Hindous noirs*.

Dans le nord de l'Allemagne, en Danemark et en Suède, ils s'appelèrent jadis *Tataren, Tatern, Dattern*, ce qui semble indiquer qu'on leur trouva de la ressemblance avec les Tartares de Timour.

Il y a, en outre, tout une classe de noms qui se rapportent à l'origine prétendue égyptienne de ces malheureux. Ainsi les Turcs les appellent *Firäwni*, Pharaonites; les Grecs modernes, *Gyptoi* ou *Gyphtoi*; les Hongrois *Parao-Népek, Pharao-Nemsetzeg*, peuple ou race de Pharaon; les Espagnols, Portugais et Siciliens *Gitaños* (*Egitto*), les Anglais *Gipsies* ou *Gypsies*.

« Ce sont, dit Hemmerlin (2), des Mauritaniens basanés, sales, petits, errant misérablement avec leurs chevaux, leurs mulets et leurs ânes. » Ils ont les yeux noirs et bordés de longs *cils*; la bouche fine, les dents belles et bien rangées, la lèvre supérieure très-gracieuse. Leur physionomie, d'une gravité triste, exprime les longues douleurs d'une race proscrite. De leurs yeux étincelants jaillit un regard sinistre, qui rappelle celui de la bête de proie et qui flotte entre la ruse, la crainte et la haine. Leur front bien formé respire l'intelligence; mais tous les traits de leur visage n'annoncent que trop l'abus des dons de l'esprit.

En général, ils sont de stature moyenne; ils ont les épaules, les jambes, les bras bien formés, les mains et les pieds petits, les doigts longs et effilés. Nulle disposition à l'embonpoint. Kogalnitschan, qui les a bien étudiés, dit que, si l'on considère nus ces corps dont les membres, robustes et souples, sont d'une beauté plastique accomplie, on croit voir des chefs-d'œuvre de la statuaire antique couleur de bronze et doués de vie.

L'épiderme, couleur terre d'ombre, est lisse et luisant, très-poreux. La couleur du visage devient plus foncée par l'action du soleil, de la fumée des bivouacs et surtout par celle de la malpropreté. Quand ils sont violemment émus, leur teint pâlit sensiblement; mais il ne s'empourpre jamais. Les femmes ont le teint brun-foncé ou même noir. Ils n'exhalent point, comme certaines races, d'odeur désagréable qui leur soit propre. Leur cheveux, longs, noirs, roides, forts, croissent touffus jusqu'au milieu du front, ce qui leur donne un aspect sauvage dont ils sont très-fiers. Le visage n'est point plat; le nez est saillant, très-arqué, les ailes du nez fortes. Généralement le menton est rond. C'est la bouche qui offre le plus de variété : tantôt elle est fine et pincée, tantôt les lèvres sont grosses et proéminentes. Les yeux sont garnis de cils longs et forts; les sourcils sont épais, mais non arqués. La paupière supérieure est sensiblement plus grande que l'inférieure; aussi l'œil a-t-il toujours l'air d'être aux aguets. Quelques observateurs ont cru remarquer que l'occiput s'étend un peu vers la nuque, et que les oreilles, qui sont comme collées à la tête, montent en penchant un peu en arrière. Ces différents traits physiognomoniques ont induit les ethnologues à rapporter les Gypsies à la race malaie.

The Zincali or an Account of the Gypsies of Spain, by George Borrow; London, 1841, 2 vol. in-8°. — *Esquisse sur l'histoire, les mœurs et la langue des Cigains, connus en France sous le nom de Bohémiens*, par Michel de Kogalnitschan, Berlin, 1837. — *Ethnographische und geschichtliche Notizen über die Zigeuner*, gesammelt durch Carl von Heister, Königl. Preuss. Major; Kœnigsberg in Pr., 1842, in-8°.

Histoire des races maudites, par M. Francisque Michel.

STARK.

(1) Vagatur hinc inde genus quoddam impostorum, quos recentes Græci *Athinganos*, nos *Zigeunos* nominamus. (Casp. Peucer, *Comment. de præcipuis generibus divinationum*; Witteb., 1572, p. 160.)

(2) *De Nobilitate*, cité par Jean de Müller, *Gesch. der Schweiz. Eidgenoss.*, t. III, p. 115 et suiv.

H

HABEAS-CORPUS. (*Législation.*) De l'aveu de M. de Talleyrand, *Mémoire sur les relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre,* lu à l'Institut le 15 germinal an V, la liberté individuelle repose en Angleterre, de même qu'en Amérique, sur l'*Habeas-corpus* et le jugement par jurés.

Aux termes d'un des plus anciens actes de la monarchie anglaise, il est déclaré que nul homme ne peut être d'aucune manière puni qu'en vertu d'un jugement rendu par ses pairs ou en vertu de la loi du pays. « *Nullus liber* « *homo aliquo modo destruatur, nisi per* « *legale judicium parium suorum aut* « *per legem terræ.* »

Cette admirable loi, dit lord John Russell, *Essai historique sur la constitution anglaise,* fut violée maintes fois dans les temps de désordre; on la renouvela à diverses reprises, mais vainement; et l'*Habeas-corpus*, introduit de bonne heure dans les lois du pays, ne produisit lui-même aucun résultat, jusqu'à ce qu'une loi de la trente-et-unième année du règne de Charles II fournit le moyen de donner à l'ancienne déclaration d'*Habeas-corpus* une exécution facile et en fit un trait caractéristique de la jurisprudence anglaise.

En principe, cette loi, si connue sous le nom d'acte d'*Habeas-corpus,* ordonne que le lord chancelier et les juges seront tenus, sous peine d'une amende de trois mille livres sterling, de faire amener sur-le-champ en leur présence tout individu détenu pour tout autre délit que celui de haute trahison, dès qu'ils en auront reçu la sommation écrite au nom du détenu ou de son ayant-cause. L'ordre doit être délivré et le prisonnier amené en cour dans l'espace de vingt jours; et, quand son délit est recevable à caution, s'il en offre une et prend l'engagement authentique de comparaître à l'appel de son procès, il doit être mis en liberté. Il doit l'être aussi lorsque, accusé de haute trahison ou de félonie, il n'est pas jugé avant la fin des secondes assises qui suivent son incarcération. Enfin il doit l'être sur-le-champ et son emprisonnement est déclaré illégal si l'ordre d'incarcérer ne spécifie aucun délit.

Outre cette protection donnée par la loi, les juges parcourent le royaume deux fois par an, revêtus du pouvoir, investis de la commission de *Gaol delivery,* élargissement des prisons, afin de faire juger tous les accusés.

Parmi les bonnes lois qui marquèrent le règne de Charles II, l'acte d'*Habeas-corpus* fut la plus importante.

Cependant, depuis lors, l'île de Saint-Nicolas, dans le port de Plymouth, continue d'être une prison d'État hors de l'atteinte de la loi. Il en fut de même de Jersey sous le protectorat de Cromwell.

Ce n'est que depuis la révolution de 1688 que l'Angleterre a trouvé dans l'acte d'*Habeas-corpus* une protection efficace; encore doit-on ajouter que les suspensions de l'acte d'*Habeas-corpus* que le gouvernement sollicite et obtient ordinairement du parlement, dans les temps de crise, ont plus d'une fois prouvé l'insuffisance des institutions humaines qui semblent les plus sûres et les meilleures en face des passions qui agitent les sociétés!

Quoiqu'il en soit, voilà le texte de cet acte essentiel. M. Taillandier, *Lois pénales de France et d'Angleterre,* dit avec raison qu'il mérite d'être mis sous les yeux du lecteur; nous le lui empruntons :

SECT. 2. — Lorsqu'une personne sera porteur d'un *Habeas-corpus,* adressé à un shériff, geôlier ou autre officier, en faveur d'une personne soumise à leur garde, et que cet *Habeas-corpus* sera présenté auxdits officiers, ou laissé à la prison à un des sous-officiers, ceux-ci devront, dans les trois jours de cette présentation, à moins que l'emprisonnement n'ait eu lieu pour cause de trahison ou de félonie, exprimée dans le *warrant* (1), sur

(1) Le *warrant* est l'ordre du magistrat compétent pour emprisonner un individu. Cet ordre doit être donné par écrit, signé du magistrat et scellé

l'offre faite de payer les frais nécessaires pour emmener le prisonnier, fixés par le juge ou par la cour d'où émane l'*Habeas-corpus*, et écrit à la suite du *writ* (1), frais qui ne pourront excéder douze deniers par mille, et après sûreté donnée par écrit de payer également les frais nécessaires pour ramener le prisonnier, si le cas échoit ; et après garantie que le prisonnier ne s'évadera pas en route, renvoyer cet ordre ou *writ* et représenter l'individu devant le lord chancelier ou les juges de la cour d'où émane le *writ*, ou devant telle autre personne qui doit en connaître, d'après la teneur dudit *writ* : l'officier devra de même déclarer le motif de la détention. Ce délai de trois jours n'est applicable que lorsque le lieu de la prison n'est pas éloigné de plus de vingt milles de celui de la cour ou de celui où résident les juges. Si elle est éloignée de plus de vingt milles, mais non de cent milles, alors le geôlier ou autres officiers auront dix jours, et vingt au-delà de cent milles.

Sect. 3.— Tous les *writs d'Habeas-corpus* porteront ces mots : *per Stat. tricesimo primo Caroli secundi regis*, et seront signés par celui de qui ils émanent. Si une personne est, pendant le temps de vacation, emprisonnée ou détenue pour crime (excepté pour ceux de félonie ou de trahison exprimés dans le *warrant*), elle aura le droit (à moins qu'elle ne soit déjà convaincue ou condamnée), ou toute autre à sa place, de s'adresser au lord chancelier, ou à tout autre juge de tel ou tel tribunal, ou aux barons de la Cour de l'Échiquier ; et le lord chancelier, les juges ou barons sont requis de délivrer, sur le vu des copies des *warrants* d'emprisonnement ou de détention, ou sur le serment que ces copies ont été refusées, et après requête par écrit des détenus ou de toute autre personne à leur place, attestée alors par deux témoins présents lorsqu'elle leur a été remise, un *Habeas-corpus* sous le sceau de la cour à laquelle appartiendra l'un des juges, adressé à l'officier à la garde duquel sera commis le détenu ; lequel *Habeas-corpus* devra être renvoyé immédiatement devant le lord chancelier, ou tel juge ou baron desdites cours ; et, après que le *writ* lui aura été présenté, l'officier, ou la personne commise par lui, représentera le prisonnier devant le lord chancelier, ou tels autres juges, ou devant celui d'entre eux désigné par ledit *writ*, et, dans le cas d'absence de ce dernier, devant tout autre d'entre eux, en représentant toujours ledit *writ* et en faisant connaître les causes de l'emprisonnement ou de la détention ; après quoi, dans l'espace de deux jours, le lord chancelier, ou tel autre juge, délivrera le prisonnier en recevant sa reconnaissance et, comme sûreté, une somme telle qu'ils jugeront à propos, eu égard à la qualité du prisonnier ou à la nature du délit, pour s'assurer qu'il comparaîtra à la session prochaine devant la Cour du banc du roi, ou aux plus proches assises ou sessions, ou tournées de la Cour d'*élargissement général* (*gaol delivery*), dans le comté, ou dans le lieu de la prison, ou de l'offense commise, ou devant telle autre cour qui doit connaître du délit ; le *writ* et son *return*, ainsi que la reconnaissance, seront représentés dans la cour où doit avoir lieu la comparution. Tout ceci n'a pas lieu s'il est constant pour lesdits chancelier, juges ou barons que le prisonnier est détenu sur une action légale, pour laquelle le prisonnier ne peut être reçu à donner caution, d'après un *writ* ou *warrant*, signé et scellé de la main et du sceau de quelques-uns desdits juges ou barons ou de quelques juges de paix.

Sect. 4. — Si une personne a volontairement négligé pendant deux termes entiers, depuis son emprisonnement, de demander un *Habeas-corpus*, elle ne pourra plus l'obtenir dans le temps des vacances.

Sect. 5. — Si un officier, ou son suppléant, néglige de répondre au *writ d'Habeas-corpus* ou de représenter le prisonnier, conformément à ce *writ*, ou s'il refuse, à la demande du prisonnier, ou de toute autre personne pour lui, de délivrer, ou s'il ne délivre pas dans six heures copie du *warrant* d'emprisonnement et de détention, il payera à la partie lésée cent livres (*sterling*) pour la première offense, et deux cents livres pour la seconde, et sera déclaré incapable de remplir son office : ces condamnations seront recouvrées par le plaignant, ses exécuteurs ou administrateurs, contre le délinquant, par forme d'actions en dettes, etc., dans l'une des cours à *Westminster*. Une première condamnation à la poursuite d'une partie lésée sera une preuve suffisante d'une première offense, et une seconde condamnation pour toute offense survenue depuis le premier jugement une preuve pour une seconde.

Sect. 6. — Aucune personne élargie en vertu d'un *Habeas-corpus* ne peut être emprisonnée de nouveau pour le même délit, si ce n'est par l'ordre ou l'action légale de la cour dans laquelle elle est obligée de reparaître par sa reconnaissance, ou de toute autre cour compétente ; et si une personne réemprisonne, ou fait réemprisonner sciemment pour le même délit, quelque personne élargie comme on vient de le dire, elle sera con-

du sceau de ses armes. Il doit contenir en outre le motif de l'arrestation.

(1) Le *writ* est l'injonction émanant d'un fonctionnaire compétent.

damnée à cinq cents livres envers la partie lésée.

Sect. 7. — Si une personne emprisonnée pour haute trahison ou félonie exprimée dans le *warrant* demande en pleine cour, la première semaine du terme ou le premier jour de la session des commissions *d'oyer* et *terminer*, ou *d'élargissement général*, à être mise en jugement, elle ne pourra être ajournée aux termes ou aux sessions prochaines. Les juges du *banc du roi*, de la commission *d'oyer* et *terminer*, ou tous autres susdésignés sont requis de mettre, sous caution, le prisonnier en liberté, sur une requête présentée à la cour le dernier jour du terme des sessions ou des assises de la commission *d'élargissement général*, à moins qu'il ne paraisse aux juges, sur serment, que les témoins pour le roi ne peuvent être produits pour le même terme; et si la personne emprisonnée, comme on vient de le dire, n'est pas, sur sa demande d'être mise en jugement, poursuivie et jugée le second terme, elle sera mise en liberté.

Sect. 8. — Les dispositions de cet acte ne sont point applicables pour la délivrance d'une personne en matière civile.

Sect. 9. — Un sujet de ce royaume commis à la garde d'un officier pour matière criminelle ne pourra être déféré à la garde d'un autre officier, si ce n'est en vertu d'un *Habeas-corpus* ou d'un autre *writ* légal, ou lorsque le prisonnier est livré au *constable* ou à tout autre officier inférieur pour le conduire à quelque prison commune, ou lorsqu'il est envoyé par ordre de quelque juge d'assises ou juge de paix à quelque maison de travail ou de correction, ou lorsqu'il est transféré d'un lieu dans un autre du même comté pour être jugé, ou dans le cas d'un incendie subit, ou d'une épidémie, ou de toute autre force majeure; et les personnes qui signeront ou contre-signeront un *warrant* pour un transfert contraire à cet acte encourront, de même que l'officier qui le mettra à exécution, les amendes cidessus mentionnées, tant pour la première que pour la seconde offense, en faveur de la partie lésée.

Sect. 10. Il sera loisible à tout prisonnier d'obtenir son *Habeas-corpus* soit du chancelier de l'échiquier, soit du banc du roi ou de la Cour *des plaids communs;* et si le lord chancelier, ou tout juge ou *baron* de l'échiquier, en vacation, sur le vu des copies de l'ordre d'emprisonnement ou de détention, ou sur le serment que ces copies ont été refusées, refuse lui-même l'*Habeas-corpus* voulu par cet acte, il sera condamné à cinq cents livres envers la partie lésée.

Sect. 11. Un *Habeas-corpus*, conformément à cet acte, aura force sur les terres d'un comte palatin, dans les cinq ports et autres lieux privilégiés, de même que dans les îles de *Jersey* et de *Guernsey*.

Sect. 12. — Aucun sujet de ce royaume, habitant de l'*Angleterre*, du pays de *Galles*, ou de *Berwick*, ne pourra être envoyé prisonnier en *Écosse*, en *Irlande*, à *Jersey*, *Guernsey*, ou dans tout autre lieu au delà des mers : tout emprisonnement semblable est, par cela même, déclaré illégal. Un sujet ainsi emprisonné peut intenter une action de *faux emprisonnement* aux cours quelconques de S. M., ou exercer un recours contre les personnes par lesquelles il sera ainsi arrêté, emprisonné et détenu, et contre toute autre personne qui aura provoqué, écrit, signé ou contre-signé un *warrant*, ou tout autre écrit, pour de tels actes, de même que contre ceux qui l'auront conseillé ou qui y auront donné leur consentement. Dans ce cas, l'offensé pourra exiger trois fois le montant des frais du procès, et en outre des dommages et intérêts, qui ne pourront être fixés à moins de cinq cents livres; dans laquelle action nuls délais ne seront accordés sans préjudice de l'exécution des règlements des cours, pour certains cas spéciaux, prévus par ces règlements; et toute personne qui écrira, scellera ou contre-signera un *warrant* pour un semblable emprisonnement ou détention, ou qui emprisonnera quelqu'un contrairement à cet acte, ou qui y aura concouru sera déclarée incapable de remplir une charge de confiance ou lucrative, encourra les peines du statut *de præmunire*, et ne pourra être absoute par le roi desdites forfaitures.

Sect. 13. — Cet acte ne pourra profiter à celui qui se sera engagé par écrit avec tout négociant, propriétaire dans les colonies ou autre à être transporté dans quelque pays au delà des mers.

Sect. 14. — Si une personne convaincue de félonie demande à être transportée, et que, pour le fait commis, la cour juge convenable de la laisser en prison, cette personne pourra être transportée au delà des mers.

Sect. 15. — Si une personne résidant dans ce royaume a commis un crime capital en *Écosse*, en *Irlande* ou dans toute autre île ou colonie étrangère soumise au roi, cette personne pourra être transportée dans ce lieu, pour y être jugée comme par le passé.

Sect. 17. — Aucune personne ne sera poursuivie pour contravention à cet acte que dans les deux années qui suivront la contravention, dans le cas où la partie offensée ne sera plus en prison; et si elle est en prison, dans deux ans après son décès si elle y meurt ou après sa sortie de prison.

Sect. 18. — Dès le moment que les assises auront été annoncées dans un comté, personne ne pourra, par suite de cet acte, être

transféré de la prison commune, sur un *Habeas-corpus*, que pour être emmené devant le juge de l'assise en pleine cour.

Sect. 19. — Après les assises closes, on ne pourra, en vertu de cet acte, avoir son *Habeas-corpus*.

Sect. 20. — Si une action est intentée pour une contravention à cette loi, les défendeurs peuvent plaider l'*issue générale*, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas coupables (*not guilty*), ou qu'ils ne doivent rien.

Sect. 21. — Lorsqu'une personne sera emprisonnée par un juge de paix ou autre, et chargée comme accessoire avant le fait (*accessory before the fact*) de petite trahison (*petty treason*) ou de félonie, ou qu'elle en sera soupçonnée, ou qu'elle sera soupçonnée de petite trahison ou de félonie, exprimées dans l'ordre d'arrestation, cette personne ne pourra, en vertu de cet acte, être élargie sans caution. »

Grâce aux dispositions de cet acte et à l'amende considérable qui pèserait sur le fonctionnaire public qui y porterait atteinte, la liberté individuelle jouit en Angleterre, sauf de rares circonstances, de tout le respect qui lui est dû. A la différence de ce qui se passe en France, où le principe seul semble exister, les Anglais jouissent, en vertu de leur acte d'*Habeas-corpus*, d'une garantie à laquelle aucune autre chez nous ne saurait être comparée.

Voici comment un publiciste éminent, M. Gustave de Beaumont, explique combien les institutions protectrices de la liberté individuelle sont inférieures chez nous à celles des Anglais :

« Je demandais un jour à un jurisconsulte distingué d'Angleterre quel était le vrai sens de cette loi célèbre et en quoi consistait son efficacité tant vantée. « L'*Habeas-corpus*, m'a-t-il répondu, n'est autre chose que le principe que nul ne peut être arrêté que dans les formes et pour les causes déterminées par la loi. — Mais, lui-ai-je répliqué, ce principe figure dans toutes les constitutions écrites, et cependant dans les pays même où il est ainsi proclamé il arrive souvent qu'on le viole. — La sanction du principe, a repris mon interlocuteur, se trouve dans le droit qui, en vertu de l'*Habeas-corpus*, appartient à toute personne arrêtée de se faire conduire devant l'un des douze juges d'Angleterre, et là d'y demander compte des causes de son arrestation. — Mais, ai-je répondu, il en est de même chez nous; nul, aux termes de nos lois, ne doit demeurer en prison plus de vingt-quatre heures sans être conduit devant le magistrat chargé de l'interroger, et cependant cette prescription de la loi est souvent méconnue. — Voici, a repris aussitôt le jurisconsulte anglais, la garantie que vous cherchez dans notre loi : c'est que tout individu, fonctionnaire ou non, qui commet un acte arbitraire à la loi, celui qui l'ordonne comme celui qui l'exécute, est responsable devant les tribunaux. — Mais il en est de même chez nous, ai-je répliqué encore une fois. » Alors l'Anglais est resté muet. Voyant son embarras, je lui adressai cette seule question : « Quelle est la formalité que doit remplir celui qui, ayant à se plaindre d'un abus de pouvoir, d'un acte arbitraire, d'une atteinte portée illégalement à sa liberté, veut poursuivre devant les tribunaux soit l'instigateur de l'acte, soit l'agent ? — Il n'a aucune formalité à remplir, m'a répondu le légiste anglais; il traduit directement le fonctionnaire inculpé devant le tribunal commun. *Sa citation n'est subordonnée à l'autorisation d'aucun pouvoir supérieur, et,* DANS TOUS LES CAS, *le fait objet de la plainte est soumis à un jury.* » Cette dernière réponse m'a suffi. — Jusqu'alors je ne voyais dans la loi anglaise que le *principe* de la liberté individuelle; j'ai commencé à voir tout à la fois le *principe* et sa *garantie*. »

C'est là, en effet, la différence essentielle qui existe entre les deux pays. Chez nous la poursuite d'un fonctionnaire public coupable d'attentat à la liberté des citoyens est hérissée de difficultés presque insurmontables: L'autorisation du Conseil d'État est nécessaire (*Constitution de l'an* VIII, art. 75), c'est en dire assez. — En Angleterre, au contraire, la poursuite est entièrement libre, sans condition ni autorisation, et le fait doit, *dans tous les cas*, être soumis au jury.

G. de Villepin.

HABSBOURG (Maison de). (*Histoire.*) L'illustre maison de Habsbourg, qui a donné ses souverains à l'Allemagne, à l'Autriche, aux Pays-Bas, à l'Espagne et à l'Italie et qui compte dans ses rangs les noms fameux de Charles-Quint et de Marie-Thérèse, tire sa dénomination d'un petit château dont on voit encore quelques vestiges sur la rive droite de l'Aar, dans le canton d'Argovie, sur une éminence appelée dans le pays Wülpelsberg. On a prétendu que le mot Habsbourg dérivait de *Habichtsburg*, château des Vautours ; cela peut être vrai sans que personne puisse l'affirmer. Les généalogistes se sont évertués à retrouver dans l'obscurité des temps anciens l'origine et la filiation de la maison de Habsbourg; mais rien n'égale à cet égard les ridicules inventions de quelques écrivains espagnols, qui font remonter leur liste généalogique jusqu'aux temps bibliques. Bien que les anciens auteurs allemands aient évité de pareilles exagérations, il n'y a pas lieu, néanmoins, d'accorder une grande confiance à leurs recherches ; et

ou peut affirmer que la certitude historique ne commence, à cet égard, qu'avec Gontram le Riche, qui vécut entre la fin du dixième siècle et le commencement du onzième. Quoi qu'il en soit, nous ferons connaître sommairement la généalogie supposée des comtes de Habsbourg jusqu'à l'époque où cesse toute incertitude.

Erchinoald, maire du palais sous Clovis II (638), fut père de *Leudèse*, qui exerça les mêmes fonctions et fut dépossédé et tué par Ebroin en 650. De Leudèse naquit *Ethico*, que les chroniqueurs appellent des noms les plus variés (Éticon, Éthic, Édith, Édichin, Athicus, Adalric, Athelric, Khadic, etc.), et qu'on dit père de sainte Odile. Ethico mourut, à ce qu'on croit, vers l'année 690, âgé de soixante-quatre ans; il eut trois fils : *Adelbert* (Adalardus) ou *Albert*, qui fut la souche des comtes de Habsbourg et de Zæhringen; *Éthico II*, tige des ducs de Lorraine, et *Hugues Ier*, mort sans postérité et avant son père. L'arbre généalogique n'a donc plus ici qu'une branche qui nous intéresse; c'est celle d'Adelbert ou Albert, qui, du vivant de son père, reçut le titre de comte de la Basse-Alsace et qui, à la mort de celui-ci, s'intitula duc d'Alsace. Les chroniqueurs placent sa mort de l'an 720 à l'an 723. Il laissa trois fils : *Luitfrid Ier*, *Maso* et *Eberhard*; ces deux derniers eurent chacun un fils qui mourut sans postérité; la tige se perpétua, en conséquence, dans la descendance de Luitfrid Ier. Ce prince mourut vers le milieu du huitième siècle, et avec lui finit dans sa famille la dignité ducale. *Luitfrid II*, son fils, est appelé, dans les chroniques, comte d'Alsace; il mourut en 800, laissant deux fils : *Leutard*, qui fut père de Gérard de Roussillon, comte de Paris, et *Hugues II*, qui donna le jour à *Luitfrid III*. De ce dernier naquirent *Hugues III*, mort l'an 880 sans postérité, et *Luitfrid IV*, qui engendra *Humfred* et *Hugues IV*. Le premier mourut avant son frère et ne laissa pas d'enfants. Le second engendra *Luitfrid V*; puis vient Luitfrid VI, qui eut deux fils : *Luitfrid VII* et *Gontram le Riche*. Le premier mourut sans postérité, et Gontram le Riche devint le représentant légitime de cette ancienne maison. C'est ici, selon les historiens, que commence la certitude généalogique.

Gontram avait épousé une sœur de l'archevêque Landace, comte de Vindonissa. Il fut persécuté et dépouillé d'une partie de ses terres pour avoir favorisé la rébellion de Ludolphe de Saxe, qui avait pris les armes contre Othon Ier (953-954). Son fils *Kanzelin* (Kanzelinus ou Lanzelinus, et, selon d'autres écrivains, Guonzelin) se fit remarquer par quelques faits d'armes glorieux; il battit notamment les Hongrois près de Seckingen, et agrandit les domaines de sa maison dans le bailliage d'Eigen, en Suisse. Il mourut vers l'année 990, laissant trois fils : *Radebot*, *Werner Ier* et *Kanzelin* le Jeune. Werner fut évêque de Strasbourg; Kanzelin fut la tige des seigneurs de Zeting, de Zec et de Bade, et Radebot continua la branche de Habsbourg. L'an 1020, ce dernier fit bâtir le petit fort de Habsbourg, à quelque distance du château d'Aldenbourg. Il laissa trois fils : *Othon Ier*, *Adelbert* (ou *Albert Ier*) et *Werner II*, qui fut le premier à prendre le titre de comte de Habsbourg. De Werner II naquirent *Othon II* et *Adelbert II*, comte d'Alsace, mort en 1140. Othon, continuateur de la branche mourut, assassiné en 1111, laissant un fils, *Werner III*, qui mourut en 1163. Le fils de ce dernier, *Adelbert* (ou *Albert*) III, surnommé le Riche, fut le premier qui prit le titre de landgrave d'Alsace. Il acquit une certaine célébrité par ses guerres en Palestine, de 1187 à 1191 et de 1196 à 1198. Il mourut en 1199. *Rodolphe II*, son fils unique, employant tour à tour la force, la ruse, les armes et les négociations réussit à donner un développement considérable à la puissance et à la grandeur de sa maison. Ses deux fils, *Adelbert* ou *Albert IV* et *Rodolphe III*, se partagèrent son héritage. Ce dernier donna naissance à la branche cadette des comtes de Habsbourg-Laufenbourg et de Kybourg, dont nous dirons, plus bas, quelques mots. Quant à Albert IV, il hérita du comté de Habsbourg, de celui d'Argovie et des alleux d'Alsace, et continua la branche aînée de Habsbourg. Il avait épousé Hedwige, fille du comte de Kybourg, dont il eut trois fils : *Rodolphe IV*, *Albert V* et *Hartmann*; ces deux derniers moururent sans postérité, mais le premier a acquis une grande célébrité historique par son avénement au trône impérial. Il s'était fait remarquer par son dévouement à Ottocar, roi de Bohême, qui le nomma général de sa cavalerie dans la guerre qu'il eut à soutenir contre le roi de Hongrie. Ce fut le 30 septembre 1273 que Rodolphe fut proclamé empereur à Francfort, par voie d'élection : il prit le nom de Rodolphe Ier. Parvenu à ce haut degré de puissance, il oublia ses anciennes relations avec Ottocar, qui s'était emparé de la province d'Autriche; il lui fit la guerre et le tua dans une bataille qui fut livrée aux environs de Vienne le 26 août 1278. Comme la couronne impériale était alors élective, l'avénement de Rodolphe n'apportait aucun droit, pour le moment, à la maison de Habsbourg; mais c'était un acheminement vers le principe d'hérédité, et le nouveau sou-

verain n'avait plus qu'à grandir, autant que possible, l'éclat et l'influence de sa famille. Il avait eu de son premier mariage avec Anne, marquise de Hohenberg, deux fils, *Albert* et *Rodolphe*. Il donna à l'aîné le duché d'Autriche et celui de Styrie; Albert y joignit la seigneurie de Carinthie, que sa femme Élisabeth, héritière de cette province, lui apporta en dot. Rodolphe, second fils de l'empereur, épousa Agnès, fille du roi de Bohéme. De son côté, l'empereur avait épousé en secondes noces une princesse du même nom, fille d'Othon, duc de Bourgogne.

A la mort de l'empereur Rodolphe Ier de Habsbourg, arrivée l'an 1291, la couronne impériale fut décernée à un prince de Nassau; mais celui-ci ayant été déposé l'an 1298, Albert d'Autriche, fils de Rodolphe, fut proclamé empereur sous le titre d'Albert Ier. Ce prince fut assassiné l'an 1308. L'Empire échut alors à Henri de Luxembourg; mais en 1313 il rentra dans la famille de Habsbourg en la personne de *Frédéric le Beau*, duc d'Autriche, fils d'Albert Ier et d'Élisabeth de Carinthie. Frédéric, le troisième du nom dans l'Empire, mourut en 1325, sans postérité. Le duché d'Autriche échut, après lui, à son frère puîné, *Albert II*, surnommé le Sage, marié à Jeanne, fille d'Ulric, comte de Ferrette. Ce prince, devenu le chef de l'illustre maison de Habsbourg, eut trois fils, savoir :

1° *Rodolphe* II, dit l'*Ingénieur*, marié à Catherine, fille de l'empereur Charles IV; il mourut empoisonné, à ce qu'on suppose, et sans postérité, à Milan le 25 juillet 1365.

2° *Albert* III, l'*Astrologue*, mort en 1390, laissant de sa seconde femme, Béatrix, fille du burgrave de Nuremberg :
   a. Albert IV, dit le *Patient*, marié à Jeanne, fille d'Albert de Bavière, comte de Hollande. Il mourut en 1404.
   b. Albert V, fils du précédent, marié à Élisabeth de Luxembourg, fille de l'empereur Sigismond. Il mourut l'an 1439.
   c. Ladislas, fils postume du précédent, élu roi de Hongrie; mort le 23 novembre 1457.

3° *Léopold* II, surnommé le *beau Gendarme*, prince querelleur, qui passa sa vie à guerroyer avec les Suisses, qu'il prétendait révoltés contre sa maison. Il fut tué dans la bataille de Sempach, près de Lucerne, le 9 juillet 1386.

Léopold, *le beau Gendarme*, avait eu plusieurs fils; mais deux seulement nous sont connus, *Frédéric* et *Ernest*. Le premier hérita du duché d'Autriche et du comté de Tyrol sous le nom de Frédéric III; il fut disgracié par l'empereur Sigismond, et excommunié par le concile de Constance, pour avoir favorisé l'évasion du pape Jean XXII (aussi appelé Jean XXIII) en 1415. Il avait épousé Anne de Brunswick, et en avait eu un fils, Sigismond le Simple, comte de Tyrol, qui mourut en 1496. Ernest, Ier du nom, dit *de fer*, quatrième fils de Léopold II, duc de Styrie et de Carinthie, épousa Marguerite, fille d'un duc de Massovie, et en eut un fils nommé Frédéric, qui fit rentrer la dignité impériale dans la maison de Habsbourg; il mourut en 1427. *Frédéric*, IVe du nom, dit le *Pacifique* ou le *Paisible*, était né en 1415; il fut élu empereur l'an 1440. Il épousa, en 1453, Éléonore de Portugal, fille du roi Édouard et sœur d'Alphonse V. Il mourut en 1493, à l'âge de soixante-dix-huit ans, après en avoir régné cinquante-trois. Son fils *Maximilien* Ier lui succéda sur le trône impérial (1493 à 1519). Il fut le premier qui porta le titre *d'archiduc d'Autriche*. Son père, l'empereur Frédéric IV, avait créé ce titre pour lui en 1477, afin de faire de l'Autriche la principauté la plus considérable de l'Allemagne. Maximilien avait épousé Marie, fille de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, alors la plus riche héritière de l'Europe. Leur fils, *Philippe*, surnommé le *Beau*, ayant épousé, l'an 1496, Jeanne la Folle, fille et héritière de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille et de Léon, cette alliance porta à son apogée la grandeur et la puissance de la maison d'Autriche-Habsbourg : Philippe, premier du nom, fut appelé, du chef de sa femme, au trône de Castille et Léon en 1504, et mourut en 1506. Il avait eu de son mariage avec Jeanne la Folle *Charles*, né en 1500, si célèbre depuis sous le nom de Charles-Quint, tige de la branche espagnole, et *Ferdinand*, Ier du nom, tige de la branche allemande. Charles-Quint, élu empereur l'an 1519, à la mort de son grand-père, réunit sous son sceptre les vastes États de son triple héritage; mais, en 1550, il abandonna à son frère Ferdinand tous les biens qu'il possédait en Allemagne; en 1551 il le fit élire roi des Romains, et enfin il lui céda l'empire en 1556.

La ligne espagnole se perpétua jusqu'en 1700. A cette époque Charles II, dernier rejeton de la branche d'Autriche-Habsbourg transplantée en Espagne, étant mort sans postérité, le trône d'Espagne passa dans la maison de France.

La ligne allemande dura plus longtemps. A la mort de l'empereur Charles VI, arrivée en l'année 1740, sa fille unique, l'illustre Marie-Thérèse, transporta les droits de sa famille à la maison de Lorraine, aujourd'hui régnante (Voyez *Espagne* et *Autriche*). Ainsi s'éteignit la fameuse et puissante maison de Habsbourg.

Il nous reste à dire quelques mots de deux ramifications de l'une de ses branches cadettes.

Branche des comtes de Habsbourg-Laufenbourg et de Kybourg. Nous avons vu plus haut qu'un comte de Habsbourg, Rodolphe II, eut deux fils, dont le plus jeune, Rodolphe III, donna naissance à la branche cadette des comtes de Habsbourg-Laufenbourg et de Kybourg (1207). Son fils Rodolphe III eut six fils : 1° *Werner*, qui mourut sans postérité en 1253 ; 2° *Godefroi* Ier, qui continua la branche de Laufenbourg ; 3° *Rodolphe*, évêque de Constance ; 4° *Othon* ; 5° *Éberhardt*, tige des seconds comtes de Kybourg ; 6° *Hartmann*. A la mort de Rodolphe III la maison se divisa en deux branches : *Laufenbourg*, dont Godefroy Ier fut l'auteur ou plutôt le continuateur, et *Kybourg*, qui tira son origine d'Éberhardt. Cependant la maison de Habsbourg s'était épuisée par ses propres conquêtes et avait perdu une grande partie de sa puissance en Helvétie, berceau de ses ancêtres. En 1330 l'empereur Louis de Bavière lui engagea les villes impériales de Zurich, Saint-Gall, Schaffhouse et Rheinfelden ; mais n'ayant pu les garder, elle reçut en échange Brisach et Neubourg en Brisgau. De 1332 à 1353 Lucerne, Zurich, Glaris et Berne entrèrent dans la confédération helvétique, portant ainsi un coup funeste aux possessions et à l'ascendant de la maison de Habsbourg. La puissance autrichienne en Helvétie ne fit que décroître de plus en plus à la suite des combats malheureux de Sempach (1386) et de Nœfels. (1388). La branche cadette, dite de Habsbourg-Laufenbourg, s'éteignit en 1408, après s'être fondue dans celle des comtes de Sulz et avoir cédé toutes ses possessions à la branche de sa maison qui régnait en Autriche. Les généalogies nomment les membres de cette branche dans l'ordre suivant : Godefroi Ier, mort en 1271 ; Rodolphe II de Laufenbourg, mort en 1314 ; Jean Ier, Jean II, Rodolphe III, Jean III et Jean IV. On a prétendu qu'un membre de cette famille retirée en Angleterre y prit du service sous Henri III (1216 à 1272), et y fut la tige de la famille des Fielding.

Branche des seconds comtes de Kybourg. Kybourg, qui a donné son nom à cette branche, est un château situé dans le canton de Zurich. La famille des premiers comtes de Kybourg offre la généalogie suivante : *Ulric*, mort en 1229, laissa deux fils, *Hartmann* l'Ancien et *Werner*. Celui-ci hérita de Zæhringen dans l'Helvétie bourguignonne et ne laissa qu'un fils, *Hartmann le Jeune*, qui mourut en 1263. En lui s'éteignit dans les mâles la famille de ces premiers comtes. *Anne*, fille de Hartmann le Jeune, épousa Éberhardt de Habsbourg de la ligne de Laufenbourg, et lui apporta les biens de Kybourg ; celui-ci vendit à l'Empereur ses droits sur Fribourg ; Il mourut en 1284. Son fils *Hartmann* Ier mourut en 1301, laissant deux fils, *Hartmann* II et *Éberhardt* II, qui ont acquis une triste célébrité par leurs querelles. Hartmann fut tué par les partisans d'Éberhardt ; celui-ci soutint une longue lutte contre les Bernois et perdit une grande partie des biens paternels ; il mourut en 1363, laissant quatre fils : *Hartmann* III, comte de Kybourg et landgrave de Bourgogne, *Berchtold* Ier, *Eberhardt*, prieur de Soleure, et *Jean*, prieur de Strasbourg. Les quatre frères vendirent à l'Autriche la majeure partie de leurs biens. Hartmann III, qui continua la branche, eut également quatre fils, qui ne furent pas plus heureux. L'aîné, nommé *Rodolphe*, vendit à l'Autriche ce qu'il avait reçu de la succession paternelle ; les trois autres, *Egon*, *Hartmann* IV et *Berchtold* II, se virent contraints, en 1384, de céder à Berne tout ce qui leur restait. Hartmann IV et Berchtold II moururent chevaliers de l'ordre Teutonique ; Égon et son oncle Berchtold Ier, après avoir vendu les derniers débris de leurs biens, devinrent simples citoyens du canton de Berne. Cette branche de Habsbourg s'éteignit définitivement en 1415. La branche survivante de cette maison, après avoir perdu ou aliéné Neu-Rapperschweil, Winterthur et la plus grande partie de ses propriétés conquises par la Confédération Helvétique (1474), ne conserva plus sur la rive suisse du Rhin que Laufenbourg et Rheinfelden ou le Fricktlial. L'Autriche céda cette possession à la république française à la paix de Lunéville (1801), et la France l'abandonna, à son tour, à la république helvétique. STARK.

Consultez : Strumph, livre VII. — Plantin, *Abrégé de l'Histoire de Suisse.* — Louis du Mai, *État de l'Empire* — Ræpell, *Les comtes de Habsbourg;* Halle, 1832. — Lichnowsky, *Geschichte des Hauses Habsburg;* Vienne, 1836.

HÆMANTHE, *Hæmanthus.* (*Botanique.*) Le cap de Bonne-Espérance, qui est extrêmement riche en plantes bulbeuses, possède presque exclusivement les charmantes espèces de ce genre d'Amaryllidées. Un petit nombre seulement croissent dans d'autres contrées plus chaudes de l'Afrique. Les Hæmanthes ont, pour la plupart, un port fort singulier. En effet, de leur bulbe, qui est quelquefois volumineux, partent généralement deux grandes feuilles planes, de consistance ferme et qui, chez plusieurs espèces, n'apparaissent qu'après les fleurs. Celles-ci justifient souvent par leur couleur rouge la dénomination générique commune à tous les Hæmanthes ; elles sont réunies en une brillante ombelle terminale, qu'embrasse une spathe de plusieurs folioles.

Chacune d'elles est formée d'un périanthe régulier, dont le tube est court, dont le limbe est fendu en six lobes dressés ou étalés; de six étamines insérées au haut du tube du périanthe, qu'elles dépassent; d'un ovaire à trois loges contenant un petit nombre d'ovules, surmonté d'un style grêle et dressé, que termine un stigmate simple ou formant seulement trois lobes courts. Le fruit de ces plantes est une baie qui ne conserve qu'une ou deux loges remplies chacune par une seule graine. On cultive dans les jardins plusieurs Hæmanthes; nous nous contenterons de signaler ici les plus répandus et les plus beaux. L'Hæmanthe multiflore (*Hæmanthus multiflorus* Martyn.) est originaire de Sierra-Leone, d'où il a été importé en 1783. Son port diffère de celui de la généralité des espèces du genre; car il a plusieurs feuilles fasciculées, rétrécies dans le bas en long pétiole engaînant, oblongues, ondulées, aiguës, dressées, qui existent en même temps que les fleurs. Celles-ci terminent une hampe tachée de rouge dans le bas, haute de 50 centimètres; elles sont d'un beau rouge et réunies au nombre de trente à soixante en une belle ombelle, qu'embrasse une spathe de trois ou quatre folioles violacées, étalées ou réfléchies. Cette plante fleurit de la fin du printemps au commencement de l'automne. — L'Hæmanthe rouge (*Hæmanthus puniceus* Lin.) nous est venu de l'Afrique australe comme les suivants. Il n'a que deux feuilles, qui sont ovales, oblongues, obtuses avec une petite pointe au sommet, très-ondulées sur les bords, rétrécies à leur base en pétiole; mais elles sont dressées. Ses fleurs sont colorées en rouge-sang pâle, et elles sont réunies au nombre d'une vingtaine en une ombelle portée par une hampe latérale, tachée de rouge, avec une spathe de sept ou huit folioles vertes et tachées de brun. Son introduction dans les jardins de l'Europe date des premières années du siècle dernier. Il fleurit pendant tout l'été. — L'Hæmanthe magnifique (*Hæmanthus magnificus* Herb.) a été regardé par certains botanistes comme une variété du précédent. C'est une très-belle plante, dont les feuilles, oblongues, ondulées, ont une longueur d'environ 40 centimètres. Sa hampe, comprimée, haute de 30 centimètres, porte à son sommet une magnifique ombelle de fleurs en très-grand nombre, colorées en rouge-ponceau pâle, embrassée par une spathe de nombreuses folioles vertes, étalées.—L'Hæmanthe ponceau (*Hæmanthus coccineus* Lin.) est l'espèce du genre qui existe de plus ancienne date dans les jardins, puisqu'il a été importé du cap de Bonne-Espérance en Europe en 1629. Son bulbe écailleux est plus gros que le poing. Ses feuilles ne se montrent qu'après l'épanouissement des fleurs; elles sont ovales, obtuses, longues de 40 à 50 centimètres, larges de 10 ou 12 centimètres, et elles s'étalent sur la terre. Sa hampe, légèrement comprimée, tachetée de rouge, haute d'environ 20 à 25 centimètres, porte à son extrémité une jolie ombelle de vingt à trente fleurs, colorées en beau rouge-ponceau, à la base de laquelle se trouve une spathe de six larges folioles ovales, obtuses, qui la débordent un peu. — On cultive encore l'Hæmanthe verdatre (*Hæmanthus virescens* Herb.), dont les fleurs sont blanches ou blanchâtres, surtout sa variété duvetée (*Hæmanthus virescens pubescens* Herb., ou *Hæmanthus pubescens* Lin. fil.), l'Hæmanthe couleur de chair (*Hæmanthus carneus* Ker) et quelques autres. — Les Hæmanthes n'ont pas en général besoin de beaucoup de chaleur lorsqu'on les cultive dans les jardins. Tous ceux du cap de Bonne-Espérance, ou plus vaguement de l'Afrique australe, n'ont besoin que d'être mis à l'abri de la gelée. Aussi les cultive-t-on avec plein succès dans un coffre non chauffé, qui leur forme un simple abri contre le froid de nos hivers. Seulement il faut les y tenir à sec et sans les arroser. Pour les déterminer à fleurir, on les transporte dans une serre chaude et on les laisse ensuite pendant qu'ils sont en fleur. L'Hæmanthe multiflore est celui qui exige le plus de chaleur, parce qu'il est originaire d'un pays chaud; il faut le laisser en tout temps dans la serre chaude. Ces plantes prospèrent dans une terre légère. Chaque année on leur laisse, après qu'elles ont fleuri, quelque temps de repos. On les multiplie au moyen de leurs caïeux et de leurs graines. P. D.

HÆMATOXYLE, *Hæmatoxylon*. (*Botanique.*) Se fondant sur la couleur rouge qui distingue le bois de Campêche, Linné a donné le nom d'*Hæmatoxyle* au genre de la famille des Légumineuses-Cæsalpiniées, dont cet arbre précieux est le type. Ce genre se distingue par de petites fleurs jaunes, disposées en épis axillaires et caractérisées de la manière suivante : leur calice coloré a son tube urcéolé et son limbe partagé en cinq lobes concaves, parmi lesquels l'antérieur est le plus grand; leur corolle est formée de cinq pétales à peine plus longs que le calice, égaux entre eux; dix étamines à filets libres et velus dans leur partie inférieure s'attachent à la gorge du calice; enfin elles présentent un ovaire brièvement stipité, dont la loge ne contient que trois ovules et que surmonte un style court, terminé par un stigmate turbiné un peu en godet. A ces fleurs succède une gousse membraneuse, comprimée, oblongue, entourée par les sutures épaissies qui ne s'ouvrent pas à la maturité, de telle sorte

qu'elle se rompt par le milieu des valves pour laisser sortir les graines, qui sont au nombre d'une à trois et qui sont très-larges, allongées dans le sens transversal et comprimées. Le type unique de ce genre est l'Hæmatoxyle de Campêche (*Hæmatoxylon Campechianum* Lin.), arbre qui n'atteint que des proportions moyennes. Ses rameaux sont sans épines, ou bien ils portent des épines au-dessous des feuilles; celles-ci sont bipennées, à folioles obovales ou en cœur renversé. Ses fleurs odorantes sont portées sur un pédicule muni à sa base d'une bractée. Cette espèce précieuse est spontanée sur les côtes du golfe du Mexique; on la cultive dans les Antilles pour son bois, qui fournit la matière d'un commerce important et aussi en haies qui sont très-serrées et impénétrables. C'est son bois que tout le monde connait sous le nom de *Bois de Campêche*, qui joue un rôle très-important dans la teinture. Il possède une grande richesse de couleur, qu'il doit à la présence d'un principe auquel M. Chevreul a donné le nom d'*Hématine*. L'hématine est caractérisée par sa solubilité dans l'eau bouillante, dans l'alcool et dans l'éther, et parce que sa solution devient d'un rouge vif lorsqu'elle est traitée par les acides, tandis qu'elle forme avec les alcalis des combinaisons bleues. Le bois de Campêche arrive en bûches irrégulières et inégales, dont le poids s'élève jusqu'à deux cents kilogrammes. Ces bûches ne sont que le bois parfait de l'arbre dépouillées de l'aubier. Leur couleur est un rouge foncé sur la coupe fraiche, et elle devient à peu près noire avec le temps. Leur intérieur est de couleur plus claire. Ce bois est dur et dense; son grain est fin; il est susceptible de prendre un beau poli; aussi est-il employé pour la confection de divers objets de tour et d'ébénisterie. Mais son usage essentiel est de servir à la teinture en rouge, en violet et en noir. Il entre aussi dans la composition des bonnes encres à écrire, et même la simple décoction qu'on en obtient en le faisant tremper dans l'eau prend une teinte assez foncée pour pouvoir servir d'encre sans addition d'autre substance colorante. Dans le commerce, on distingue différentes sortes de bois de Campêche d'après leur provenance directe ou indirecte et en les désignant sous le nom de coupes. Les qualités les plus estimées sont les bois de Campêche coupe d'Espagne et coupe d'Haïti. Les bûches de la première sorte sont formées d'un bois très-compact, généralement sans aubier; elles sont mal arrondies, souvent noueuses, et elles sont coupées carrément à un bout, en coin obtus à l'autre bout. Les bûches de la coupe d'Haïti présentent en général de longs sillons longitudinaux où il reste encore de l'aubier; elles sont plus irrégulières, moins unies que les premières, et elles conservent à leur surface des traces de la hache avec laquelle on en a enlevé l'aubier. Les qualités inférieures sont les bois de Campêche coupe de la Martinique et de la Guadeloupe. Les bûches qu'ils forment sont petites, noueuses, irrégulières, généralement courtes, et elles conservent de l'aubier. Leur poids ne dépasse guère vingt-cinq kilogrammes.

P. D.

HÆMODORACÉES, *Hæmodoraceæ*. (*Botanique.*) La famille de ce nom, admise par tous les botanistes de nos jours, tire sa dénomination du genre *Hæmodorum*. Elle appartient à l'embranchement des Monocotylédons, et elle sert en quelque sorte de trait d'union entre ceux des végétaux de cet embranchement qui ont l'ovaire infère et ceux qui l'ont supère, puisqu'elle réunit des fleurs pourvues de l'un et de l'autre de ces caractères. Elle avait été indiquée par A. L. de Jussieu, dans son *Genera plantarum;* mais elle a été définitivement établie par M. Rob. Brown, dans son Prodrome de la Flore de la Nouvelle-Hollande. Les végétaux qu'elle comprend sont des herbes vivaces, qui croissent généralement à la Nouvelle-Hollande et au cap de Bonne-Espérance, dont un petit nombre se trouvent dans l'Amérique du nord. Ces plantes ont des racines fasciculées-fibreuses; une tige simple ou à peu près, parfois très-courte; des feuilles alternes, ordinairement distiques, qui s'embrassent l'une l'autre par leur base engaînante. Leurs fleurs sont régulières, hermaphrodites, réunies en grappes ou en corymbes, et elles se distinguent par les caractères suivants : périanthe coloré, de consistance assez ferme, ayant en dehors un revêtement de poils souvent laineux qui manque à l'intérieur, conformé dans le bas en tube libre ou plus ou moins adhérent à l'ovaire, et plus haut en limbe à six divisions sur deux rangs, égales et médiocrement ouvertes; trois ou six étamines, insérées au bas des lobes du périanthe, à filets libres et anthères biloculaires, introrses, généralement adnées à un connectif dorsal, assez épais; ovaire supère ou plus ou moins infère, à trois loges qui se réunissent quelquefois en une seule, leurs cloisons étant incomplètes et qui ne contiennent chacune le plus souvent qu'un ou deux ovules; enfin un style unique et simple portant à son extrémité un stigmate indivis ou faiblement trilobé. Le fruit des Hæmodoracées est une capsule tantôt supère, portant alors le périanthe qui a persisté, tantôt et plus fréquemment infère, généralement alors enfermée dans ce même périanthe, et il s'ouvre à sa maturité, par déhiscence loculicide, en trois valves, soit par son extrémité, soit dans toute son étendue. Il renferme dans

chacune de ses trois loges une, deux ou même plusieurs graines, dans lesquelles un albumen dur et cartilagineux enveloppe un embryon beaucoup plus court que lui, droit et présentant en général son extrémité radiculaire éloignée du hile. — La famille des Hæmodoracées se divise en deux tribus : les HÆMODORÉES, à ovaire infère, parmi lesquelles se trouvent les genres *Hæmodorum* Smith., *Dilatris* BERG., *Lachnanthes* Elliott, *Anigozanthos* LABILL., etc., et les WACHENDORFIÉES, à ovaire supère, parmi lesquelles se rangent surtout les genres *Wachendorfia* Burm. et *Lophiola* Ker. Plusieurs de ces plantes sont aujourd'hui cultivées dans les jardins, surtout parmi celles qui forment le genre Anigozanthe. Une autre d'entre elles, le *Lachnanthes tinctoria* Elliott, renferme dans sa racine une matière colorante rouge très-belle, qu'on retrouve dans plusieurs autres en moindre proportion, mais dont la couleur est malheureusement peu stable. Les autres Hæmodoracées, en général, n'ont qu'un très-faible intérêt. P. D.

HAFSIDES ou **BENI-HAFS**, famille de chefs africains qui, vers le commencement du treizième siècle de l'ère chrétienne, s'élevèrent à Tunis des fonctions de gouverneurs pour le compte des sultans almohades du Maroc au rang de khalifes indépendants, et conservèrent la souveraineté pendant plus de trois cents ans, jusqu'à l'invasion des Turcs ottomans au seizième siècle. Dans ce long intervalle la dynastie des Hafsides prit une part active et considérable aux guerres intérieures et extérieures qui agitèrent le Maghreb. Elle régna non-seulement sur Tunis, mais sur Tripoli, le Beled-ed-Djérid, Constantine, Bougie, Bône, le Zab, sur une partie de l'État d'Alger, étendant quelquefois sa domination à l'orient jusque vers la Mecque et à l'occident sur Tlemcen et le Maroc. Elle intervint avec autorité en Espagne au profit de l'islam; elle eut l'insigne l'honneur de voir défaillir sur son territoire la religieuse et politique ambition de saint Louis; et, si enfin elle tomba, comme Alger, sous le joug des Osmanlis, ce fut en un temps où ils faisaient trembler les plus puissants monarques. Aux moments de calme que lui laissèrent les conspirations de palais et les guerres extérieures, la dynastie des Hafsides noua ou renouvela des traités de paix et de commerce avec les rois chrétiens du continent, et dans la ville de Tunis, comme sur plusieurs points de son empire, imprima le témoignage d'une sage administration et de son amour pour les arts de la paix. Elle fut enfin dans le moyen âge une des plus éclatantes et des plus fermes manifestations de la nationalité berbère, résistant avec une énergie presque égale et à la pression de la race arabe et à l'invasion de la foi chrétienne. A ces divers titres la mémoire des rois hafsides mérite d'être exhumée de la poussière des vieux temps et rajeunie dans un récit impartial, comme celle de tous les fondateurs d'institutions qui ont eu le succès d'une longue durée, cette première et fondamentale consécration de leur utilité.

A. ABOU-HAFS-OMAR. Le premier personnage historique de la famille hafside fut un cheikh des Hintata, nommé Abou-Hafs-Omar-ben-Yahia, qui, vers le milieu du douzième siècle, gouvernait en chef libre et absolu sa tribu dans le Maghreb oriental. Bien qu'appartenant par son origine à la race berbère, il cherchait, pour augmenter son prestige, à se rattacher à la descendance d'Omar, compagnon de Mahomet et deuxième khalife, prétention que ses successeurs adoptèrent en se qualifiant de fils des quatre émirs légitimes (Abou-Bekr, Omar, Osman, Ali). Lorsque Mohammed, fils de Toumart, se posa en réformateur sous le nom de Meddhi, messie musulman, entreprenant d'élever la nouvelle dynastie des Almohades sur les ruines des Almoravides, alors maîtres de tout le Maghreb, Omar-Abou-Hafs fut le premier cheikh qui lui prêta serment de fidélité, et par son exemple il entraîna d'autres chefs. Il mérita par là de devenir un des intimes du Meddhi et de compter au nombre de ses dix premiers disciples. Il continua au successeur du Meddhi, Abd-el-Moumen, les mêmes hommages et en reçut les mêmes honneurs. Il fut son khalifa ou lieutenant dans l'Ifrikia, et ses talents valurent la victoire au sultan almohade en diverses batailles. Après la mort d'Abd-el-Moumen, Youssef lui confia le commandement d'une armée qu'il envoyait en Espagne. Omar-Abou-Hafs s'établit à Cordoue, réunit sous ses ordres tous les princes de la famille d'Abd-el-Moumen, délivra Badajoz au moment où cette ville allait succomber et remporta plusieurs triomphes sur les chrétiens. Après cette haute mission heureusement accomplie, le chef berber quittait Cordoue pour rentrer en Afrique et jouir paisiblement de ses succès, lorsque la mort le surprit sur la route de Maroc, l'an 1168. Il fut enterré à Salé. Sa gloire, sa fortune, sa mémoire entourée d'honneur, ses éminents services préparèrent à sa postérité de hautes destinées. Et déjà de son vivant il put voir ses fils partager avec ceux d'Abd-el-Moumen le gouvernement de l'Espagne, du Maghreb et de l'Ifrikia.

B. et C. Son fils ABOU-BEKR et son petit-fils ABOU-MOHAMMED-ABD-EL-OUAHED recueillirent ses titres et son pouvoir, ce dernier avec un grand éclat. Chargé par le sultan almohade En-Nacer-ben-el-Mansour de surveiller les débris du parti almoravide, Abd-el-Ouahed

le fit avec talent et fidélité. Il mourut en 1222, après avoir conquis, pendant quatorze ans de gouvernement, la réputation d'un homme de bien, de savoir et de courage, et fait construire à Tunis la demeure des étrangers. L'un de ses fils, resté seul maître du commandement, devint le premier chef indépendant de la dynastie des Hafsides. Ce fut :

1. Abou-Zakaria-Yahia. Il ne fut d'abord que gouverneur de Kabès pendant que son frère Abou-Mohammed-Abd-Allah commandait à Tunis au nom des souverains; mais bientôt la désunion se mit entre eux, et ils prirent les armes l'un contre l'autre. Abou-Zakaria, vainqueur en 1228, exila son frère en Espagne et entra triomphant à Tunis cette même année au nom du sultan du Maghreb. Mais bientôt, soit par mécontentement, comme il affectait de le dire, de la conduite politique et religieuse d'El-Mamoun, soit plutôt par le seul aiguillon de son ambition, il ne tarda pas à proclamer la déchéance de son souverain et revêtit l'autorité suprême avec le simple titre d'émir. Dès ce jour il travailla sans relâche, avec un talent et un succès remarquables, à la consolidation et à l'accroissement de son pouvoir. Il soumit successivement Constantine et Bougie, pourchassa du Zab le dernier partisan des Almoravides, Ben-Ghania, cantonna ses troupes sur les frontières et y établit des gouverneurs. La mort de Ben-Ghania, survenue vers ce temps, lui assura la paisible possession de l'empire hafside. Son ambition croissant avec le succès, il forma le projet de conquérir le Maghreb du centre et de l'ouest. Installant son fils à Bougie, il s'empara en effet d'Alger, où il mit un gouverneur et obtint dans cette première campagne la soumission des tribus à l'est de cette ville, et rentra à Tunis couvert de gloire et de butin. Menacés par les chrétiens, les Maures d'Espagne invoquent sa protection : Valence, Murcie, Séville, Xerès, Tarifa, Alméria lui offrent leur soumission. Abou-Zakaria envoie une flotte à leur secours et lui-même prend le chemin de Tlemcen, d'où il chasse le roi abd-el-ouadite Yaghmoracen, et range à son pouvoir les villes de Ceuta, Tanger, Sigilmessa, Mequinez et les plus remuantes tribus. Parvenu à l'apogée de sa puissance, le fondateur de la dynastie des Hafsides désigne pour lui succéder un de ses fils, et lui adresse une lettre mémorable, monument de profonde et habile politique. Il fit bâtir la mosquée de la kasba de Tunis et son minaret, ainsi que celle qui est dite *Djama-el-Soltan*. On lui attribue aussi la fondation d'une école publique, institution qui s'accorde avec le goût dont il fit profession pour les savants et les poëtes. Il laissa une bibliothèque de trente-six mille volumes. En 1249, Abou-Zakaria mourut dans un voyage qu'il avait entrepris dans l'ouest de son gouvernement, à l'âge de quarante-neuf ans, après une administration de vingt-deux ans, signalée par la justice et l'économie. Son corps, enterré d'abord à Bône, fut ensuite transporté à Constantine. Il eut pour successeur un de ses fils.

2. Abou-Abd-Allah-Mohammed surnommé *el-Mostancer-Billah*, maintint et agrandit l'héritage de son père. Les Mérinites de Fez, successeurs des faibles Almohades et faibles eux-mêmes, reconnurent la suzeraineté du prince de Tunis et ordonnèrent que les prières publiques seraient faites en son nom. Le khalifat de Bagdad ayant été détruit par les Tartares, les chérifs de la Mecque reconnurent le prince tunisien aussi pour khalife, comme le souverain orthodoxe le plus puissant de l'époque, ce qui l'autorisa à prendre dès lors le titre d'*Emir-el-Moumenin* (émir des croyants). Même un roi du pays des Noirs lui rendit hommage et lui envoya une girafe. Le prince Henri de Castille, fuyant la colère de son frère Alphonse X, roi de Castille, se réfugia à la cour d'*El-Mostancer*, et le servit pendant sept ans. Ce fut sous son règne qu'eut lieu l'expédition de saint Louis contre l'État de Tunis, laquelle traîna en longueur par les ravages des maladies plutôt que par la défense des musulmans. La peste ayant mortellement frappé le roi à Carthage et éclairci les rangs des croisés, des négociations s'ouvrirent pour la paix, qui fut conclue en l'année 1270. Deux victoires de Charles d'Anjou, frère de Louis IX et roi de Sicile, qui avait pris le commandement de l'armée, déterminèrent *El-Mostancer* à accepter les conditions avantageuses à la chrétienté que lui proposait le nouveau roi de France, Philippe le Hardi.

Le roi de Tunis (de *Thunes*) s'obligea de remettre en liberté tous les chrétiens de ses États, qui étaient fort nombreux et qu'il avait fait arrêter au moment du débarquement de Louis IX; de permettre le libre exercice du culte, la construction des églises et même la prédication de la foi chrétienne dans son royaume; d'ouvrir le port de Tunis aux commerçants de tous les pays chrétiens moyennant des droits modérés; de payer au roi de Sicile un tribut annuel de vingt mille pièces d'or et aux Français les frais de la guerre, évalués à deux cent dix mille onces d'or (dix millions cinq cent mille francs), dont la moitié fut comptée le jour de la signature du traité (29 octobre). Il convient d'avouer que des relations pacifiques avec les princes chrétiens avaient devancé la croisade de saint Louis, comme le prouve une charte du 14 février 1270 (1), qui

(1) Publiée avec plusieurs autres par M. Champol-

contient des conventions de commerce très-libérales entre Abou-Abd-Allah et Jayme I[er], roi d'Aragon : ce traité fut renouvelé en 1278 avec le même esprit de bienveillance et de justice réciproque qui, avant l'expulsion des Maures d'Espagne et les croisades, étaient moins rares qu'on ne pense entre les souverains chrétiens et les souverains musulmans.

Malgré ces concessions à la force des armes, *El-Mostancer* ne manqua pas de présenter la retraite des troupes d'invasion comme un triomphe pour lui ; il se posa aux yeux des peuples et des princes du Maghreb comme le sauveur de la foi; ensuite il donna ordre de ruiner Carthage et d'en renverser les édifices jusqu'aux fondations. Cet ordre émanait plutôt d'une réaction de vengeance contre le séjour des chrétiens que d'aucun penchant au vandalisme; car *El-Mostancer*, comme son père, aimait les constructions utiles. Par ses soins des mosquées furent réparées, des palais et des aqueducs élevés, des jardins plantés ; sa cour fut remplie de personnages éminents, poëtes, écrivains, savants, guerriers, princes, qu'il combla tous de bienfaits. L'éclat de son règne s'accrut de l'importance des événements contemporains accomplis au sein de l'islamisme : les métropoles de l'Andalousie, Cordoue, Valence, Séville, remises aux mains des Maures ; le khalifat d'Orient amoindri par la prise de Bagdad, en 1258; dans l'Occident, la substitution des Mérinites aux Almohades : toutes ces révolutions concoururent à grandir la dynastie hafside, qui fut dans la seconde moitié du treizième siècle la plus haute personnification de la puissance musulmane.

3. Abou-Zakaria-Yahia, dit *El-Oualhec-Billah*, se montra digne de la destinée que ses pères lui avaient préparée. A son avénement au trône, il fit mettre en liberté les détenus, accorda des gratifications aux troupes et aux employés, fit restaurer les mosquées, abolit plusieurs impôts, appela autour de lui les poëtes. Il renouvela le traité de 1270 avec le successeur de Jayme I[er] ; mais, trop faible pour le fardeau du pouvoir suprême, il fut renversé par une révolution de palais que dirigeait un de ses oncles, puis enfermé et égorgé avec tous ses enfants. De sa déchéance lui vint le surnom de *El-Makhloué*, le déposé.

4. Abou-Ishac-Ibrahim, dit *El-Modjahed*, ne sut pas conserver le pouvoir dont il s'était emparé. Un imposteur, nommé Ahmed-ben-Marzoug-ben-Ali-Omara, profitant d'une ressemblance fortuite, parvint à se faire passer pour *El-Fadhel*, fils d'Abou-Zakaria, le prince dépossédé, et se fit proclamer émir de Tunis. Mais ses extravagances féroces et inutiles, que ne put faire pardonner la construction de quelques mosquées, irritèrent le peuple. Démasqué et saisi, il eut la tête coupée. Quant à Abou-Ishac, qui, après une vaine résistance, s'était enfui à Bougie, il avait été livré par les habitants au faux El-Fadhel, qui le fit périr.

5. Abou-Hafs-Omar marqua son règne par une politique nouvelle. A la différence des autres monarques berbers, il concéda de grands territoires aux Arabes nomades, qui l'avaient appuyé dans sa lutte contre le faux El-Fadhel. Ce fut sous son règne que les chrétiens s'emparèrent de l'île de Djerba sur la côte tunisienne. Sage, généreux, indulgent, plein de respect pour les hommes religieux et de sympathie pour les savants, il s'abstint de toute guerre. Aussi son règne fut-il heureux et tranquille. Seulement des membres dissidents de la famille hafside parvinrent à constituer à Bougie une principauté indépendante, qui compta un petit nombre de chefs. Il mourut en 1295, après un règne de onze ans et huit mois.

6. Le règne d'Abou-Abd-Allah-Mohammed-Abou-Ossida, dit *El-Mostancer-Billah*, ne fut pas moins heureux. Les sujets bien administrés et exempts d'inquiétudes agrandirent les villes et développèrent l'agriculture. Il reconnut la branche hafside de Bougie, et, n'ayant pas d'enfants, lui garantit la survivance du royaume de Tunis. Il mourut, regretté de ses sujets, après avoir régné quatorze ans.

7 et 8. Abou-Bekr-Abd-er-Rhaman-ech-Chehid, désigné par la volonté d'Abou-Ossida, ne régna que sept jours ; il fut détrôné et tué par Khaled, déjà émir indépendant de Bougie et de Constantine, qui ne régna lui-même que deux ans sous le nom de Abou-el-Baka. Maître de Tunis, il s'était livré aux plaisirs, et avait suivi son caractère violent et sanguinaire, ce qui avait multiplié les révoltes autour de lui et avait finalement amené son abdication.

9. Abou-Yahia-Zakaria, dit *El-Lihyani*, était un sultan philosophe, qui, se disant fatigué des grandeurs, avait dans sa jeunesse donné sa démission des fonctions de ministre pour aller retremper sa dévotion à la Mecque. Mais, revenu de la ville sainte et témoin des désordres de l'empire, il se fit proclamer sultan à Tripoli, marcha contre Abou-el-Baka-Khaled, le fit périr et se fit saluer khalife à Tunis. Il ne put cependant rattacher à son empire les provinces de Bougie et de Constantine, dont les chefs fomentèrent contre lui des révoltes. Délaissé à son tour, il vendit tout le mobilier du palais, y compris la bibliothèque, et s'enfuit vers Kabès avec l'argent et les pierres précieuses; de là il se rendit à Tripoli, où son fils Abou-Derba fut proclamé. Mais ils ne purent s'y mainte-

lion-Figeac dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France*, et suivie d'une notice historique sur la dynastie hafside par M. Reinaud.

nir; et le père dut se réfugier en Égypte pendant que le fils se débattait en Afrique contre la fortune contraire.

10. Le règne passager d'ABOU-DERBA, qui, prit, comme plusieurs de ses prédécesseurs, le surnom de *El-Mostancer-Billah*, ne fut marqué que par la construction d'un mur d'enceinte dont il entoura les faubourgs de Tunis.

11. Son heureux rival ABOU-YAHIA-ABOU-BEKR réunit la principauté de Bougie au royaume de Tunis. Il enleva à la famille Loria l'île de Djerba, dont Roger de Loria avait fait une principauté chrétienne en 1284. Il marqua son règne par son alliance avec les sultans mérinites du Maroc contre les sultans abd-el-ouadites de Tlemcen, qui, appuyés sur ses ennemis, avaient plusieurs fois tenté de s'emparer de Tunis. Des mariages consacrèrent cette alliance politique des deux familles qui s'étaient partagé les dépouilles des Almohades. L'Afrique prospéra sous son gouvernement. On comptait à Tunis plus de sept cents boutiques d'épiciers, et l'on y pétrissait plus de quatre mille kefiz de farine par jour. Quatre mille personnes y étaient employées aux diverses manipulations qu'exige la confection du pain. Abou-Bekr mourut en 1346.

12 et 13. Ses deux fils, ABOU-EL-ABBAS-AHMED et ABOU-HAFS-OMAR, se disputèrent le trône. Ce dernier eut le dessus et se maintint au pouvoir jusqu'à ce que le sultan mérinite du Maroc, Abou-el-Hassan-Ali, dont l'intervention avait été provoquée par des traîtres, s'arma contre lui et s'empara de Tunis en 1348. Le roi hafside se réfugia à Kabès, où les partisans des Mérinites le prirent et le tuèrent. On lui doit l'édification d'une des principales mosquées de Tunis.

On vit alors, par un soudain retour de fortune, les princes du Maroc ressaisir la souveraineté sur le pays de Tunis, qui leur avait échappé depuis un siècle et dont les rois avaient même reçu l'hommage des princes mérinites. Mais cette occupation fut courte. ABOU-EL-HASSAN-ALI, qui s'adjoignit son fils EL-FADHEL comme gouverneur de Tunis, ne tint que deux ans et demi contre les menées de la famille des Beni-Hafs, qui reconquit le trône de ses pères dans la personne de :

14. ABOU-EL-ABBAS, dit aussi *El-Fadhel*, fils d'Abou-Bekr. Après quelques mois consacrés aux plaisirs et livrés aux influences des Arabes, il tomba dans un guet-apens monté par un ancien ministre de l'empire, Tafradjin, qui fit proclamer khalife un autre fils d'Abou-Bekr.

15. ABOU-ISHAC-IBRAHIM. Ce prince livra le pouvoir à Tafradjin, son complice, qui ne sut pas préserver ses États d'agitations ni de démembrements. Malgré des fortunes diverses, qui le mirent aux prises tant avec les Mérinites, qui lui disputaient constamment Bougie et Mehdia, qu'avec les chrétiens qui s'étaient emparés de Tripoli, il parvint à se consolider, et mourut au bout de dix-huit ans de règne, après avoir couronné l'ambition et les services de Tafradjin en épousant sa fille. Sous le gouvernement de son vizir favori l'influence des Arabes baissa.

16. Son jeune fils ABOU-EL BAKA-KHALED lui succéda; mais, victime des mécontentements qu'excitaient les concussions du ministre qui gouvernait en son nom, il fut réduit au bout d'un an et neuf mois à prendre la fuite : une tempête le fit périr en pleine mer.

17. Son compétiteur et parent ABOU-EL-ABBAS-AHMED releva la gloire de sa famille et la fit briller d'un nouvel éclat. C'était, au dire des historiens, un prince bon, sage et courageux. Il recouvra les villes de Kafsa et Tozer, et repoussa les Génois et les Français qui, sous la conduite du duc de Bourbon, avaient tenté de s'emparer de Mehdia. Il établit des lecteurs publics dans les mosquées, construisit des fontaines, éleva un fort à l'est de Carthage, abolit les *diffa* ou fournitures de vivres imposées aux habitants du pays lorsque la cour était en voyage, s'appliqua enfin à détruire les abus et surtout à soustraire les villes à l'influence des Arabes. Il mourut en 1394 de notre ère, après un règne de vingt-quatre ans.

18. Son fils ES-SAÏD-ABOU-FAREZ-ABD-EL-AZIZ fut le meilleur et le plus glorieux roi de la dynastie hafside. Pendant un règne de plus de quarante et un ans, il accomplit le bien de toutes manières. Gardien ferme de l'ordre, respectant les marabouts, honorant les savants, libéral envers les poëtes, recherchant les gens de bien, enclin aux aumônes, il se distingua par un amour passionné pour l'étude. Il fit construire une bibliothèque près de la grande mosquée de Tunis, y réunit les livres fondamentaux et permit aux savants d'y entrer à certaines heures pour y lire et y prendre des notes; des employés étaient chargés de mettre à leur disposition tout ce dont ils avaient besoin. Il abolit plusieurs droits abusifs sur les marchandises; et les caravanes, attirées par la sagesse de son administration, accoururent de loin dans ses États. Ses goûts pacifiques ne le rendirent pas inhabile à la guerre. Il fit des courses en Sicile et en rapporta un riche butin. Il se rendit maître de Cabès, Tripoli, el-Hama, Kafsa, Tozer, Nefta, Biskra, Bougie et Constantine, et pénétra jusque dans le Sahara. Il réduisit les Arabes, auparavant indociles, à payer le zekkat et l'achour. Il s'empara de Tlemcen sur le sultan Abd-el-Ouahed, et prit la défense des populations du Maroc, trop

durement traitées par leur sultan Ahmed le Mérinite. Comblé de tous les dons de la fortune souveraine, il eut la douleur de voir périr avant lui son fils Abou-Abd-Allah-Mohammed, prince remarquable par sa douceur, sa bonté et sa piété, qui eût dignement soutenu la gloire paternelle.

19. Son petit-fils Abou-Abd-Allah lui succéda; il ne régna qu'un an et n'eut que le temps de faire entrevoir ses vertus et ses intentions. Il fut vaillant, doux, affable et généreux. A son avénement il ouvrit les trésors de l'État, et distribua de l'argent aux directeurs des écoles, aux pauvres, aux veuves et aux orphelins, sans oublier les musulmans d'Espagne, à qui il envoya des subsides pour les aider dans leurs guerres contre les chrétiens. Il fit construire des fontaines, des mosquées, commença des édifices destinés aux savants. Il mourut de maladie, en repoussant les Arabes qui résistaient à son autorité.

20. Son frère, Abou-Omar-Otman, continua cette tradition politique qui fondait la puissance et la gloire de la dynastie hafside sur la prospérité publique : son règne de cinquante-cinq ans fut le plus long et un des plus mémorables. Écoles, chapelles, mosquées, fontaines, puits, bibliothèques furent l'objet de ses soins intelligents. Malheureusement sous son règne une peste se déclara à Tunis avec tant de violence qu'il y mourait, disent les historiens, quatorze mille personnes par jour et que les pertes totales montèrent à cinq cent mille, dont quatre cent mille en ville et cent mille au dehors. Comme son grand-père et prédécesseur, Abou-Omar-Otman eut la douleur de voir mourir avant lui son fils Abd-Allah-Mohammed-el-Meçaoud, prince qui donnait par sa douceur et sa piété les plus brillantes espérances.

21. Son petit-fils, Abou-Zakaria-Yahia, faillit être victime d'une intrigue fondée sur le faux bruit de sa mort. Aucun événement important ne marqua son règne de dix ans.

22. Il fut remplacé par son cousin Abou-Abd-Allah-Mohammed. Prince doux, poli, éloquent, aimant les lettres, il enrichit les bibliothèques de livres choisis et construisit des fontaines. De son temps les frères Barberousse commencèrent à croiser sur les côtes d'Afrique. Le roi de Tunis leur fut très-utile en leur permettant d'etablir des dépôts d'armes à la Goulette et à l'île de Djerba ; mais bientôt, craignant leur ambition, il changea de conduite, et refusa des munitions à Baba-Haroudj (Barberousse l'aîné), à l'époque de son second siége de Bougie. En 1510, la ville de Tripoli fut prise de vive force par les Espagnols, que commandait Pierre de Navarre. Le sultan Mohammed fut, on peut le dire, le dernier des Beni-Hafs. Ceux qui vinrent après lui n'en eurent que le nom, sans mérites personnels et sans forces pour en soutenir l'éclat. Il mourut l'an 1525, après avoir désigné pour lui succéder son fils Hassen, bien qu'il ne fût pas l'aîné de ses enfants.

23. Abou-Mohammed-el-Hassen débuta par supprimer les anciens impôts et inspirer confiance à ses peuples par une sage administration ; fidèle en même temps aux pratiques de son temps et de son pays, il fit étrangler ses frères, dont il craignait la révolte ; mais le plus jeune d'entre eux, Reschid, parvint à s'échapper et se réfugia à Alger, auprès de Kheir-ed-Din, le cadet Barberousse, dont il implora la protection. Peu après les villes de Souça et de Kairouan se révoltèrent. Celle-ci se donna au fameux Dragut, déjà établi à Tripoli. Constantine, qui depuis plusieurs années se gouvernait en république, se soumit à Kheir-ed-Din lorsqu'il se fut emparé de Collo.

L'habile corsaire accueillit le prince fugitif, l'emmena avec lui à Constantinople, et proposa au sultan Soliman de s'en servir pour faire la conquête de Tunis. Le sultan adopta ce projet. Une flotte formidable, aux ordres de Kheir-ed-Din, fut dirigée sur Tunis, et l'on eut soin de répandre d'avance le bruit que le but de cet armement était de placer Reschid sur le trône de ses pères ; mais au moment où celui-ci allait s'embarquer sur la flotte qu'il croyait destinée à le ramener dans son pays, il fut arrêté et jeté dans une prison, où il périt. Kheir-ed-Din, poursuivant sa route, se présenta devant Tunis, annonçant qu'il venait avec Reschid. Les Tunisiens chassèrent aussitôt Hassen, dont ils étaient las, et ouvrirent leurs portes aux Turcs : mais, une fois maître de la ville, Kheir-ed-Din jeta le masque, et déclara qu'il n'y avait plus d'autre souverain à Tunis que Soliman. Les Tunisiens, indignés, coururent aux armes; mais la force acheva ce que la perfidie avait commencé.

El-Hassen recourut à l'empereur Charles-Quint, qui s'empressa de profiter de l'occasion pour nuire aux ennemis de la chrétienté. Partant de Barcelone le 31 mai 1535 avec les flottes combinées d'Espagne, de Portugal, de Flandre, de Gênes, auxquelles se réunirent bientôt celles de l'Italie et de Malte, il débarqua vers la fin de juillet devant Carthage, aux lieux mêmes où, près de trois siècles auparavant, saint Louis avait assis son camp. L'empereur prit la Goulette et livra un grand combat, au lieu dit Kherba-el-Kelkh, contre Kheir-ed-Din, et pénétra dans Tunis, dont les esclaves chrétiens lui livrèrent les portes pendant que le corsaire musulman se sauvait vers Bône. L'armée espagnole se retira après un affreux pillage, qui dura trois jours et

qui resta célèbre sous le nom d'*Événement du Mercredi*, et Hassen reprit possession du trône. Mais les Tunisiens, ne voyant en lui qu'un instrument des chrétiens, se révoltèrent bientôt. Kairouan ainsi que toutes les villes maritimes ne tardèrent pas à suivre l'exemple de la capitale. Le roi restauré se vit de nouveau réduit à implorer l'appui de l'Espagne. Les affaires de Charles-Quint en Europe firent différer cet appui pendant deux ans: enfin, en 1537, le marquis de Terre-Neuve, envoyé par le vice-roi de Sicile, d'après les ordres de Charles-Quint, fit rentrer dans sa soumission la ville de Souça, et en 1539 André Doria réduisit à l'obéissance celles de Sfax, de Klybeah, de Monastir, etc. Mais El-Hassen trouva dans sa propre famille l'auteur de ses plus grands malheurs. Son fils Ahmed se révolta contre lui et se fit proclamer roi de Tunis. En vain Hassen lui opposa quelques fidèles musulmans avec un renfort de soldats chrétiens; blessé et fait prisonnier, il tomba entre les mains de son fils, qui eut la barbarie de lui faire crever les yeux. L'infortuné monarque se retira à Kairouan, où il occupa, pendant quelque temps, livré au mépris public, la zaouïa du cheikh-El-Djedidi. Enfin il parvint à gagner l'Europe, et suivit don Juan de Verga, qui s'empara de Mehdia l'an 1551 de notre ère. Il mourut de la fièvre pendant le siége de cette ville.

24. Abou-el-Abbas-Ahmed jouit pendant vingt-huit ans de la couronne acquise par un crime. Il fut le premier souverain de Tunis qui noua des relations amicales avec les Turcs par l'envoi d'un député auprès du pacha Hassen, fils de Kheir-ed-Din. Il se lia aussi d'amitié avec le corsaire Dragut, et lui fournit des subsides nécessaires pour le siége de Djerba, île que les chrétiens avaient reprise depuis quelque temps. La trahison d'un de ses sujets mit fin à sa fortune. Sur les conseils du Tunisien El-Taïb, à qui Ahmed avait laissé deviner sa faiblesse et ses craintes, le pacha d'Alger, Ali, s'avança vers Tunis. Le sort des armes tourna contre Ahmed, dont les troupes passèrent à l'ennemi. Les Tunisiens ouvrirent leurs portes à Ali-Pacha, qui entra dans la ville, réalisant enfin un des rêves favoris des maîtres d'Alger, pendant que Ahmed se réfugiait auprès des Espagnols en garnison à la Goulette. Ces événements s'accomplissaient en 1570. Trois ans après don Juan d'Autriche, au nom de Philippe II, roi d'Espagne, chassait les Turcs de Tunis et y installait, à défaut d'Ahmed, qui ne voulut pas souscrire à ses conditions, son frère Mohammed. Ahmed se retira en Sicile et habita Palerme jusqu'à sa mort.

25. Mohammed fut le dernier rejeton de la dynastie des Beni-Hafs. Les triomphes des chrétiens irritèrent le sultan de Constantinople Sélim, qui arma une flotte dont il confia le commandement à Sinan-Pacha, conquérant de l'Yémen, assisté du capitan-pacha Ali-el-Fartaz, ancien dey d'Alger. En 1573, les deux chefs osmanlis chassèrent de Tunis les troupes espagnoles et s'y établirent. Bientôt ils donnèrent l'assaut au fort de la Goulette, dont tous les défenseurs, après quarante jours d'une héroïque résistance, furent passés au fil de l'épée à l'exception du gouverneur espagnol, Porto-Carrero, et du chef tunisien, Mohammed, qui furent jetés dans une prison. Sinan-Pacha les envoya l'un et l'autre à Constantinople comme trophées de sa victoire, et ils y languirent sans doute le reste de leurs jours dans une dure et humiliante captivité. L'histoire se tait sur leur sort. A partir de ce jour la puissance turque s'installa et régna à Tunis.

Ainsi s'éteignit, dans un désastre qui confondit ensemble les princes chrétiens et ceux de Tunis, longtemps divisés par le fanatisme religieux et cette fois rapprochés par une haine commune contre les Turcs, cette dynastie des Hafsides qui avait occupé, non sans quelques périodes de prestige et de gloire, pendant trois siècles et demi, le trône de Tunis. Elle avait conservé l'organisation politique de l'ancien empire almohade, née des entrailles de la société berbère : avec les Osmanlis s'introduisit un nouveau système de gouvernement, qui, adouci par les progrès généraux de la civilisation et réduit envers la Turquie à une dépendance à peu près nominale, règne encore sur cette fertile contrée.

Gouverneurs.

La suite généalogique et chronologique des princes de la dynastie des Hafsides doit être établie ainsi qu'il suit (1).

A. Abou-Hafs-Omar-ben-Yahia, cheikh berber indépendant dans la première moitié du douzième siècle, compagnon du Meddhi; mort en 563 de l'hégire (1168 de l'ère chrétienne).

B. Abou-Bekr, fils du précédent (oublié par quelques historiens).

C. Abou-Mohammed-Abd-el-Ouahed, fils du précédent, nommé en 603 de l'hégire (1206 de l'ère chrétienne) gouverneur de l'Ifrikia, capitale Tunis, pour les Almohades; mort en moharrem 618 (février 1222).

(1) Nous avons supprimé partout le *Moulé* (seigneur) et le *Émir-el-Moumenin* (emir des croyants), qui compliquent dans les historiens une généalogie déjà fort embrouillée par la similitude des noms. Disons seulement que le *Émir-el-Moumenin* est devenu *Miromenil* chez les historiens chrétiens. Les noms sont en petites capitales; les surnoms en petites lettres romaines; les qualificatifs en petites lettres italiques.

Emirs, khalifes ou sultans de Tunis.

I. Abou-Zakaria-Yahia, fils du précédent, né à Maroc en 599 (1202), proclamé en 625 ou 626 (1228-1229) émir indépendant, mort en djoumad 647 (1249).

II. Abou-Mohammed Abd-Allah, dit *El-Mostancer-Billah*, fils du précédent, proclamé le 29 djoumad-el-akher 647 (1249), mort le 11 douladjah 675 (mai 1277).

III. Abou-Zakaria-Yahia, dit *El-Ouathec-Billah*, et plus tard *El-Makhloué*, fils du précédent, proclamé en 675 (1277), déposé en 678 (1279), mort en safar 679 (1280).

IV. Abou-Ishac-Ibrahim, dit *El-Modjahed*, fils du n° I, proclamé en rebi-el-akher 678 (1279).

Interrègne. Usurpation de Ahmed-ben-Marzoug-ben-Ali-Omara, prenant le nom de Abou-el-Abbas-el-Fadhel, dit *El-Mansor-Billah* et *El-Kaiem-be-Hak-Illah;* proclamé en 681 (1282), mort en rebi-el-akher 683 (1284).

V. Abou-Hafs-Omar, dit *El-Mostancer-Billah*, fils du n° I et frère des n°s II et IV; proclamé le 24 rebi-el-akker 683 (juin 1284), mort en doulhadja 694 (1295), âgé de cinquante-deux ans.

(1) VI. Abou-Abd-Allah-Mohammed-Abou-Ossida, dit *El-Mostancer-Billah*, fils du n° III, proclamé en doulhadja 694 (1295), mort le 10 rebi-el-akher 709 (septembre 1309).

VII. Abou-Bekr-Abd-er-Rhaman, dit *Ech-Chehid* (2), petit-fils du n° II par Abou-Bekr; proclamé en 709 (1309), régna seize jours.

VIII. Abou-el-Baka-Khaled, dit *En-Nacer-li-Din-Illah*, *el-Mansour-el-Mottaked*, petit-fils du n° IV par Abou-Zakaria-Yahia (3), proclamé en 709 (1309), mort en 711 (1311).

IX Abou-Yahia-Zakaria, dit *El-Lihyani*, descendant direct du n° A, par Ahmed, fils de Mohammed-el-Lihyani, fils d'Abd-el-Ouahed, petit-fils d'Omar-Abou-Hafs, proclamé le 2 redjeb 711 (novembre (1311), déchu en 717 (1317), mort en Égypte à un âge inconnu.

X. Abou-Abd-Allah-Mohammed-el-Lihyani-Abou Derba, dit *El-Mostancer-Billah*, fils du précédent, proclamé en chaban 717 (1317), déchu en 718 (1318).

XI. Abou-Yahia-Abou-Bekr, dit *El-Mothaked-Abd-Allah*, frère du n° VIII, proclamé le 18 rebi-el-aouel 719 (1318), mort le 2 redjeb 747 (octobre 1346).

XII. Abou-el-Abbas-Ahmed, fils du précédent, désigné par son père en 747 (1346), renversé par son frère, qui suit (4).

XIII. Abou-Hafs-Omar, fils du n° XI, proclamé le 2 redjeb 747 (1346), mort en 748 (1347).

Occupation mérinite, en 748 (1347): Abou-el-Hassan-Ali et son fils El-Fadhel règnent deux ans six mois quinze jours.

XIV. Abou-el-Abbas-el-Fadhel, fils du n° XI, proclamé le 1er doulhadja 750 (1349), mort en djemad-el-aouel 751 (1350).

XV. Abou-Ishac-Ibrahim, fils du n° XI, frère du précédent, proclamé en djemad-el-aouel 751 (1350), mort en 770 (1368).

XVI. Abou-el-Baka-Khaled, fils du précédent, proclamé en 770 (1368), mort en 772 (1370-1371).

XVII. Abou-el-Abbas-Ahmed, petit-fils du n° XI par Abou-Bekr, proclamé le 12 rebi 772 (1370-1371), mort le 3 chaban 796 (1394) à l'âge de soixante-sept ans.

XVIII. Es-Saïd-Abou-Farez-Abd-el-Aziz, fils du précédent, proclamé en 796 (1394), mort en 837 (1433).

XIX. Abou-Abd-Allah, petit-fils du précédent par Abou-Ald-Allah-Mohammed, proclamé en 837 (1433), mort le 22 safar 839 (1435).

XX. Abou-Omar-Otman, frère du précédent, proclamé en 839 (1435), mort en ramadan 893 (1487).

XXI. Abou-Zakaria-Yahia, petit-fils du précédent par Abou-Abd-Allah-Mohammed-el-Meçaoud, proclamé en 893 (1487), mort le 10 chaban 899 (1494).

XXII. Abou-Abd-Allah-Mohammed, arrière-petit-fils du n° XX par Abou-Mohammed-el-Hassen, fils d'Abou-Abd-Allah-Mohammed-Meçaoud, fils d'Abou-Omar-Otman, proclamé en chaban 899 (1494), mort en rebi-el-akher 932 (1526) (1).

XXIII. Abou-Mohammed-el-Hassen, fils du précédent, proclamé le 25 rebi-et-tani 932 (1526), déchu et restauré deux fois, mort en 957 (1551).

XXIV. Abou-el-Abbas-Ahmed (2), fils du précédent, déchu en 978 (1570), mort en Sicile, date inconnue.

XXV. Mohammed, fils du précédent, déchu en 981 (1573), mort à Constantinople, date inconnue.

Voir Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbers*, trad. de M. de Slane, tomes I et II; — Raïni-el-Kairouani, *Histoire de l'Afrique*, trad. de MM. Pellissier et Rémusat. — Champollion-Figeac et Reinaud, *Chartes inédites de la Bibliothèque royale, en dialecte provençal et en arabe.* — Cherbonneau; Rousseau; Fragments sur l'histoire des Hafsides dans le *Journal asiatique.* - Franck et Marcel, *Histoire de Tunis* dans l'Univers pittoresque.

Jules Duval.

HALORAGÉES *Halorageæ*. (*Botanique.*) Quelques genres de plantes pour la plupart

(1) Quelques historiens placent ici un Abou-Zakaria, dit *El-Mottaked-li-Hihay-Din-Illah*, neveu du précédent.

(2) Nommé Abou-Yahia-Abou-Bekr, par quelques historiens.

(3) Suivant certains, fils d'Abou-Hafs.

(4) Par suite il est omis dans quelques listes.

(1) En 940 (1533), d'après quelques historiens.

(2) Appelé du diminutif *Hamida* par quelques historiens.

aquatiques, que A. L. de Jussieu réunissait à la famille des Onagres ou Œnothérées, ont été réunies par M. Rob. Brown en une famille distincte, qui a reçu de lui le nom d'Haloragées, emprunté au genre *Haloragis*, et qui est aujourd'hui admise par tous les botanistes. Les Haloragées sont des plantes dicotylédones. Ce sont ou des herbes aquatiques ou des sous-arbrisseaux terrestres. Leurs feuilles, presque toujours opposées ou verticillées, sont simples, entières ou dentées, sans stipules; souvent elles se décomposent en sortes de peignes lorsque la plante qui les porte vit dans l'eau. Leurs fleurs, généralement petites et nullement brillantes, sont régulières, complètes ou incomplètes par l'effet d'un avortement; presque toujours elles sont pourvues de deux petites bractées. Elles sont organisées de la manière suivante : leur calice a le tube adhérent et un limbe supère, fendu ou partagé en quatre lobes, très-rarement en trois ou deux; la corolle y manque quelquefois, ou bien elle est formée de pétales en nombre égal à celui des lobes du calice, avec lesquels ils alternent; leurs étamines sont épigynes, en nombre égal à celui des lobes calycinaux auxquels elles sont opposées, ou en nombre double; et leurs anthères introrses présentent deux loges qui s'ouvrent sur toute leur longueur pour la sortie du pollen. Leur ovaire infère est creusé de loges le plus souvent en nombre égal à celui des lobes du calice, qui renferment chacun un seul ovule anatrope, pendant à leur voûte, et il porte à son extrémité des styles ordinairement très-courts, en même nombre que les ovules, que terminent autant de stigmates velus ou en pinceau. Le fruit des Haloragées, petit et sec, reproduit l'organisation de l'ovaire par le nombre de ses loges monospermes; il est surmonté du limbe du calice qui a persisté. Leurs graines renferment, dans l'axe d'un albumen plus ou moins charnu, un embryon droit, dont les cotylédons sont courts et obtus, dont la radicule allongée est supère et très-rapprochée du hile. — Les plantes de cette famille se trouvent principalement dans les régions tempérées et froides, surtout de l'hémisphère austral. Les seules qui soient terrestres habitent la Nouvelle-Hollande et les îles voisines; toutes les autres sont aquatiques. Leurs genres les plus remarquables sont les *Hippuris* Lin., *Myriophyllum* Lin., communs dans nos eaux douces, et les *Haloragis* Forst., qui se trouvent pour la plupart dans l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Ces plantes n'ont aucun usage connu. P. D.

HAMADRYADES. (*Mythologie.*) Les Grecs donnaient le nom d'Hamadryades, Ἁμαδρυάδες, aux nymphes qui présidaient à la vie des arbres et qui, ainsi que l'indique l'étymologie de leur nom (1), menaient une existence attachée à l'arbre placé sous leur protection. Les Hamadryades, appelées aussi *Dryades* (Δρυάδες), *Méliades* (Μελιάδες, de μελία, *frêne, arbre*), appartenaient à la catégorie des déesses champêtres connues sous le nom de *nymphes*, et en particulier à la classe de celles qui présidaient aux bois (ἀλσηΐδες), aux vallons (αὐλωνιάδες) et aux collines ombragées (ναπαῖαι). On trouve le culte des Hamadryades établi en Grèce dès la plus haute antiquité. Il reproduit tous les caractères du culte qui dans le Véda est rendu aux arbres et qui s'est continué dans le Mazdéisme ou religion de Zoroastre, sortie en partie du naturalisme védique. Tout donne donc à penser que les ancêtres des Hellènes, frères des Aryas, avaient apporté d'Asie en Europe ce culte, dont la simplicité d'ailleurs dénote l'origine pélasgique. Hésiode, dans sa *Théogonie* (2), fait sortir des divinités du sein de la terre. De là l'épithète de *Chthoniennes*, χθόνιαι (3), qui leur est donnée en commun avec les autres nymphes qui présidaient aux différentes parties de la nature, aux montagnes, aux sources, aux marais, aux fleuves, etc. Les Hamadryades sont représentées sur les bas-reliefs antiques comme de belles jeunes filles, nues dans la partie supérieure du corps, et ne se distinguent guère des autres nymphes. La fable de la métamorphose de Daphné en laurier, telle qu'elle est racontée au 1er livre du poëme mythologique d'Ovide (4), se rattache au souvenir du culte de ces divinités des arbres, dont l'Arcadie et l'Élide restèrent, jusque dans les derniers temps de la Grèce, par excellence le siége. Alfred MAURY.

Voyez Ludwig Preller, *Griechische Mythologie*; Leipzig, 1854.

Alfred Maury, *Histoire de la formation et de la constitution originelle du Polythéisme hellénique*; Paris, 1856, 2 vol. in-8°.

HAMAMÉLIDÉES, *Hamamelideæ*. (*Botanique.*) Sous cette dénomination, empruntée au genre *Hamamelis* Lin., M. Rob. Brown a établi une famille de plantes dicotylédones polypétales, qui est admise par tous les botanistes. Les végétaux compris dans ce groupe naturel sont tous ligneux, et ils forment tantôt de simples arbrisseaux, tantôt des arbres, même de fortes proportions. Leurs feuilles, alternes, simples, entières ou plus ou moins dentées, sont accompagnées chacune de deux stipules tombantes, parfois inégales entre elles. Leurs fleurs sont complètes dans les unes, dans les autres unisexuées par l'effet d'un avortement, groupées en épis, en capitules ou en fascicules, généra-

(1) De ἅμα, *avec*, et δρῦς, *chêne*, et originairement *arbre* en général.

(2) *Theog.*, v. 129.

(3) Apollon. Rhod., *Argon.*, II, 504.

(4) *Metamorph.* I, 452, sq.

lement accompagnées de bractées; et leur organisation offre les caractères suivants : le calice à tube adhérent à son limbe à demi supère, tantôt tronqué ou à peine denté, tantôt fendu en quatre ou cinq lobes. La corolle manque dans certains cas; dans les autres elle se compose de pétales insérés à la gorge du calice, alternes à ses lobes, qu'ils égalent en nombre, souvent allongés en languette qui s'enroule en spirale à l'extrémité. Les étamines sont insérées comme les pétales, deux fois plus nombreuses qu'eux, en nombre indéfini quand la corolle manque; elles ont les filets libres, tantôt courts et élargis à la base, tantôt longs et épaissis vers le haut, et les anthères introrses à deux loges opposées, dépassées pour l'ordinaire par le connectif, s'ouvrant le plus souvent par la rupture des parois d'une face entière ou presque entière, plus rarement par une fente. L'ovaire est à moitié infère, creusé de deux loges qui contiennent chacune un seul ovule pendant du haut de la cloison, et il supporte deux styles distincts, terminés chacun par un stigmate simple. Le fruit des Hamamélidées est une capsule à moitié ou finalement tout à fait supère, de consistance coriace ou ligneuse, dont les deux loges s'ouvrent par leur partie supérieure avec élasticité, leur épicarpe se détachant en manière de valves; une seule graine se trouve dans chaque loge; et elle renferme, dans l'axe d'un albumen charnu ou presque cartilagineux, un embryon allongé, dont les cotylédons sont foliacés et dont la radicule cylindrique est supère. Les espèces peu nombreuses qui composent cette famille sont disséminées dans l'Amérique du Nord, la Chine et le Japon, les Indes, la Perse, Madagascar et le cap de Bonne-Espérance. Leurs principaux genres sont les *Hamamelis* Lin. et *Fothergilla* Lin., représentés dans les jardins par leurs espèces-types, que l'on cultive comme arbrisseaux d'ornement.

P. D.

HANSE, Ligue hanséatique. (*Histoire.*) A la différence des républiques maritimes de l'Italie, qui, dans tout le cours du moyen âge, ne cherchèrent qu'à s'affaiblir et à se ruiner les unes les autres, soit par une concurrence jalouse, soit par une guerre à outrance, les villes du Nord comprirent de bonne heure quelle est la vertu et l'efficacité du principe de l'association pour l'extension et la sûreté du commerce. Trois villes surtout, Hambourg, Brême et Lubeck, que le voisinage et l'identité d'intérêts et de fortune auraient pu tout aussi bien diviser qu'unir, apportèrent dans l'application de ce principe une merveilleuse constance et eurent la sagesse de se partager et d'exploiter en commun ce qu'elles auraient pu se disputer, à savoir les riches bassins de la mer du Nord et de la Baltique. Ces trois villes avaient grandi simultanément sous l'empire des mêmes causes : une situation toute semblable sur le cours inférieur de trois grandes voies navigables, l'Elbe, le Wéser et la Trave, qui leur ouvraient à la fois la mer et l'intérieur de l'Allemagne, la condition commune de villes impériales, si favorable au développement d'une sage liberté de l'industrie et de la population; des immunités de même nature obtenues dans un même but et maintenues avec une même énergie; enfin le même prosélytisme religieux, qui avait plus d'une fois réuni leurs efforts dans de saintes missions, croisades lointaines, conversion des Slaves et des païens de Livonie, fondation de l'ordre militaire teutonique de Sainte-Marie et son affermissement en Prusse. De plus, toutes les trois depuis leur origine avaient, en combattant les mêmes ennemis, subi les mêmes épreuves, et s'étaient vues jusqu'à huit reprises différentes occupées et dévastées par les Normands, les Vendes, les Hongrois et surtout les Danois, sans parler de ces nuées de pirates qui, partis du fond même de l'Allemagne, s'abandonnaient au courant des grands fleuves. Que de motifs sérieux pour s'unir! L'alliance fut signée d'abord entre Brême et Hambourg, qui appartenaient au même diocèse et qu'on trouve, dès 962, comprises dans la cession faite à titre de fief par Othon le Grand au duc Hermann Billing des provinces de la basse Saxe; en 1238, les riverains du Wéser et de l'Elbe se promirent une liberté réciproque de trafic, l'inviolabilité des marchandises et des navires échoués ou naufragés et la garantie des personnes et des propriétés. Bientôt le même code maritime leur devint commun, celui de Brême, qui ne contenait que trois articles, s'étant complété par des emprunts faits aux *Statuts maritimes de Hambourg*. De son côté, Lubeck avait, comme Hambourg, avant de devenir ville impériale (1227), appartenu aux comtes de Holstein, auxquels elle s'était volontairement remise, en 1192, pour se soustraire à la domination de Henri le Lion, duc de Saxe, et comme Hambourg elle devait ses plus précieux priviléges et son salut même à Adolphe IV, comte de Holstein, qui l'avait délivrée (22 juillet 1227), à la journée de *Bornhœft*, du joug tant redouté du roi de Danemark Valdemar II *le Victorieux*. Le traité d'alliance et de commerce qu'elle conclut avec Hambourg, en 1241, et qui ne tarda pas, par l'entremise de Hambourg, à s'étendre à Brême, devint l'origine d'une confédération ou *hansa*, analogue à celle qui, dans le même temps, reliait ensemble les villes du Rhin et celle du Danube (Souabe et Franconie), mais appelée à une fortune autrement brillante et durable. Entre ces trois villes la prééminence était

acquise à Lubeck, que sa position à l'entrée de la Baltique et des relations déjà anciennes avaient faite l'entrepôt principal du commerce de la Prusse, de la Livonie, de la Russie avec l'Europe occidentale (1). L'alliance fut cimentée par un projet de canal à ouvrir entre la Trave et l'Elbe, et surtout par une première expédition commune dirigée, en 1246, contre les côtes de Danemark. Le roi Éric VI, après avoir vu sa flotte presque détruite par celle des alliés, la forteresse de Heckinbourg occupée par eux et Copenhague, sa capitale, menacée, se vit forcé de demander la paix, et, pour l'obtenir, de concéder au commerce des Hanséates des droits exceptionnels.

Sous de pareils auspices, la Ligue ne pouvait manquer de s'accroître rapidement : *Brunswick* (*Brunonis Vicus*), ville libre et impériale où se tenait une foire annuelle de premier ordre, fut la première à solliciter l'honneur d'y être admise; et son exemple fut suivi peu après (1266) par les villes de *Wismar*, de *Rostock*, de *Stralsund* et de *Greifswald*, qu'on nommait les *villes des Vendes*. Wismar, dans le pays de Mecklenbourg, était d'illustration récente; mais en y transportant (1232) les habitants du comté de Schwerin le souverain du pays avait singulièrement favorisé son commerce; et plus tard son port devait servir fréquemment de lieu de rendez-vous aux forces maritimes de la Ligue; Rostock, située sur la Warna, à une lieue de la mer, n'avait été longtemps qu'un village de pêcheurs; mais, tombée au pouvoir des rois de Danemark, elle s'était agrandie et avait obtenu les droits de cité et le privilége de haute, moyenne et basse juridiction : *Warnemünde* lui servait de port. Stralsund, capitale de la Poméranie occidentale, avait reçu son nom de la petite île de *Stral* et du *Sund* ou détroit qui la sépare du continent; bâtie par les Danois en 1211, après la ruine d'Arcona, chef-lieu de l'île de Rugen, elle était devenue ville impériale et avait acquis le droit de battre monnaie. La pêche du hareng et de l'esturgeon et l'existence de sources d'eau salée dans les environs avaient fait la fortune de Greifswald. Il serait trop long d'insérer ici la liste complète des villes ou États devenus à différentes époques membres de la Ligue hanséatique; mais il faut citer encore dans la Poméranie : *Anclam*, sur la Peene, que ses pêcheries, ses pâturages et sa foire annuelle avaient de bonne heure enrichie; *Demmin*, située sur la même rivière et qui, dès la fin du douzième siècle, était en pleine prospérité; *Stargard*, ancienne ville des Vendes, sur les bords de l'Ihna, un des affluents de l'Oder; *Gollnow*, sur la même rivière, où se tenaient trois marchés annuels; *Colberg*, près de l'embouchure de la Persante, ville forte qui tirait, comme Greifswald, d'abondantes ressources de ses salines; *Stettin*, sur l'Oder, qui battait monnaie et jouissait du droit d'étape, c'est-à-dire que toutes marchandises, descendant ou remontant le fleuve, devaient y être déchargées; *Danzig*, dont la fondation remonte au règne de Valdemar Ier, roi de Danemark, et la grandeur seulement à la fin du treizième siècle, quand l'ordre Teutonique l'eut occupée et qu'elle fut devenue l'entrepôt des grains de la Pologne; *Culm*, fondée, en 1233, par l'ordre Teutonique, sur une hauteur qui domine la Vistule; *Thorn*, bâtie huit ans après, sur les bords du même fleuve; *Elbing*, sur la rivière du même nom; *Braunsberg*, sur la Passarge; *Kœnigsberg*, autre fondation de l'ordre Teutonique, située sur les collines qui bordent le Prégel et devenue en peu de temps une place de commerce de premier ordre (l'Occident y envoyant des draps, des vins, de la bière, du plomb, de l'étain, du fer, etc., en échange des bois, des cuirs, des fourrures, du miel, du lin, du chanvre qu'y expédiaient les provinces voisines); *Riga*, métropole de toutes les églises de Prusse, de Livonie et de Courlande, commencée et accrue par des négociants de Lubeck et de Brême; *Dorpat* et *Revel*, qui ouvraient aux Hanséates le golfe de Finlande.

D'autre part l'accession de Cologne, l'une des plus anciennes villes du Rhin, devait apporter une grande force à la Ligue : les archevêques de Cologne, en qualité d'*antibellateurs* entre Rhin et Wéser, exerçaient le droit de conduite et d'escorte dans les pays situés entre les deux fleuves, veillaient au maintien de la paix et pouvaient seuls y autoriser l'érection de forteresses ou tous autres travaux de défense; *Stavern*, l'un des plus anciens ports de la côte de Frise, une fois rattaché à la Ligue hanséatique, lui apportait un faisceau de relations établies au nord avec les places de Bolsward, de Harlingen, de Dokkum, de Groningen, d'Emden, et au midi avec celles de Kampen, de Zvolle, de Deventer, de Zutphen, villes échelonnées sur les bords de l'Yssel; par l'accession de Nimègue, ville libre et impériale, la Ligue allait prendre possession du Wahal, comme de la basse Meuse par celle de Venloo, de Ruremonde, comme du bas Rhin par l'accession de Duisbourg, de Wesel et d'Emmerich; enfin de tout le réseau navigable de la Westphalie, de la basse

(1) Mais en revanche, Hambourg, qui, dès 1180, possédait une banque et usait des lettres de change, fut l'école de ce commerce naissant et fit prévaloir dans tous les marchés de la Ligue ses principes de législation maritime et ses règlements sur la valeur, le titre et la division des espèces monétaires; sa banque, longtemps réduite à n'être qu'un lieu de dépôt, une caisse de sûreté, n'en rendit pas moins les plus grands services.

Saxe et de la Marche par l'admission successive des villes de *Paderborn* sur la Lippe, de *Minden* et de *Hameln* sur le haut Wéser, de *Munster* sur l'Aa, d'*Osnabruck* sur la Hase, de *Goëttingue* et de *Hanovre* sur la Leine, de *Goslar* sur la Gose, de *Brandenburg* sur la Havel, de *Berlin* sur la Sprée, de *Magdebourg* sur l'Elbe moyen.

Mais il faut reconnaître dans la Ligue hanséatique plusieurs degrés d'association. Les villes libres et impériales en formaient le véritable corps; quant à celles qui dépendaient d'un souverain, n'étant pas libres de disposer à leur gré en faveur de la Ligue de toutes leurs ressources, elles étaient naturellement exclues de certains avantages : par exemple, elles n'avaient pas droit de délibération dans les assemblées ou diètes, et la défense de leurs intérêts propres y était confiée à tel ou tel des membres immédiats de la Ligue; mais aussi n'étaient-elles pas tenues à fournir un contingent armé pour la défense générale, elles n'y concouraient que par un subside. Entre toutes les autres, la ligue formée était à la fois offensive et défensive; mais, pour éviter qu'une seule ville ne suscitât des guerres imprudentes, nulle ne pouvait déclarer la guerre sans l'agrément des villes les plus voisines; nulle ne pouvait faire la paix sans l'aveu de la Ligue tout entière. En dehors de ces circonstances suprêmes, le lien de la solidarité se relâchait sensiblement, et l'un des secrets de la prospérité de la Ligue fut peut-être dans cette liberté d'action qui avait été laissée à chacun des membres. C'est ainsi que souvent l'on vit les plus précieux priviléges de commerce en pays étranger accordés dans le principe seulement à quelques cités avant de l'étendre à toutes, et que Lubeck et les villes des Vendes, par exemple, obtinrent d'abord des avantages spéciaux de la part du Danemark et de la Suède.

Nous avons dit que le soin de maintenir les liens de la confédération appartenait aux diètes, où chaque associé immédiat députait un membre de son conseil et un négociant. Des assemblées ordinaires étaient convoquées à Lubeck tous les trois ans : elles étaient présidées par le bourgmestre de la ville. A sa droite siégeaient les députés de Lubeck, de Cologne, de Brême et des différentes villes de Saxe, de Westphalie, de Poméranie; à sa gauche étaient ceux de Hambourg, Lunebourg, Brunswick, de la Marche et des Pays-Bas. L'immense salle des séances existe encore, mais partagée en plusieurs pièces, ce qui lui a ôté beaucoup de son caractère monumental. Tous les dix ans le lien fédéral se renouvelait; et tout membre qui n'avait pas rempli les conditions du contrat était rigoureusement exclu : il fallait une décision spéciale de la diète pour qu'il pût être réintégré. Indépendamment du subside annuel et fixe imposé à chacune des villes hanséatiques, on pouvait, quand les circonstances l'exigeaient, lever une contribution extraordinaire sur les villes les plus riches et les plus importantes, telles que Lubeck, Cologne, Danzig, Brunswick, Hambourg, Brême, Lunebourg, Magdebourg, Rostock, Stralsund, Stettin, Kœnigsberg, Riga, Revel, Deventer, Kampen et Munster. Si les traités à conclure avec une puissance étrangère devaient s'appliquer à la Ligue entière, la diète en nommait les négociateurs; autrement elle se contentait d'examiner s'ils ne contenaient aucune clause contraire à ses propres droits et aux conditions mêmes du pacte fédéral.

Mais, comme on l'a dit, la Ligue hanséatique n'avait pas uniquement pour but de maintenir entre ses membres un code maritime et commercial qui fût uniforme (1) et qui facilitât d'une manière égale leurs relations mutuelles; elle cherchait aussi à régler par des principes semblables ses rapports avec l'étranger et à simplifier par cette similitude de droits toutes les opérations de commerce. Ils traitaient donc avec chaque nation sur le pied de l'égalité; mais l'activité, l'intelligence du commerce, la supériorité de leur marine mettaient toujours et partout l'avantage de leur côté. C'est ainsi qu'en peu d'années les quatre comptoirs privilégiés fondés par la Ligue à *Bergen* en Norwége, à *Novogorod*, à *Londres* et à *Bruges* triomphèrent absolument de toute concurrence étrangère. Chacune de ces factoreries ou comptoirs avait son administration, ses règlements, ses officiers, une maison principale et d'autres logements pour les négociants et pour de jeunes apprentis ou commis. De vastes magasins ou entrepôts étaient à la disposition des négociants de chaque ville affiliée ou confédérée. La Ligue ne faisait pas commerce en son nom; elle se bornait à diriger le commerce privé : autre avantage signalé sur les corporations ou compagnies de commerce, qui finissent toujours par succomber à la rivalité inévitable des intérêts généraux et des intérêts particuliers. Chacun de ces quatre comptoirs mérite d'avoir son histoire.

Les premiers priviléges accordés par l'Angleterre aux villes hanséatiques datent du règne de Henri III : en 1256 les négociants de Lubeck obtinrent de ce prince une charte qui leur assurait le droit de commerce dans ses États. Cette concession, obtenue d'abord

(1) Voy. dans la *Collection de lois maritimes antérieures au dix-huitième siècle*, de Pardessus, le ch. 14 du tome II, intitulé *Droit maritime de la Ligue hanséatique*.

pour sept ans, sans plus, fut bientôt prolongée d'une manière indéfinie; en 1259 elle avait été étendue à tous les membres de la Ligue, et le comptoir bâti à Londres sous le nom de *Guild-hall* avait commencé ses opérations, singulièrement favorisées par le peu d'essor qu'avait pris à cette époque l'industrie manufacturière en Angleterre. Avide de leurs importations, l'Angleterre donnait aux Hanséates, aux meilleures conditions, toute espèce de matières premières : laines, plomb, étain de Cornouailles, fer, charbon de terre, etc. En 1266 le même prince avait confirmé les prérogatives d'Édouard, et pareillement en 1273. Les négociants teutoniques ou *Osterlings* (c'est le nom que les Hanséates portèrent longtemps) n'étaient soumis dans ce comptoir qu'à leur juridiction.

Le comptoir de Bergen, à la suite des conventions de 1285 et de 1294, conclues avec Éric VII et Éric VIII, avait pris un développement peut-être plus grand encore que celui de Londres : la ville de Bergen était devenue en quelque sorte une colonie d'Hanséates, tellement que leur prépondérance finit par inspirer des craintes sérieuses au roi Haquin II. Il prit prétexte de leur turbulence, qui avait plus d'une fois provoqué des conflits d'autorité entre eux et les Norwégiens, et publia, en 1312, une ordonnance destinée à restreindre l'étendue et la durée de leurs priviléges. Cette ordonnance, beaucoup trop rigoureuse, qui, entre autres dispositions, interdisait, sous peine de confiscation des marchandises, à tous négociants étrangers de passer l'hiver à Bergen, donna lieu à une guerre assez vive qui se termina à l'avantage des Hanséates, et de nouvelles conventions intervenues en 1316, 1321 et 1327 rétablirent les anciens priviléges.

Le comptoir de Bruges avait suivi la même marche ascendante et était devenu le grand centre d'approvisionnement des Pays-Bas, d'une partie de l'Allemagne, de la France et même des pays plus méridionaux. Dès longtemps Bruges se trouvait être le principal entrepôt des fabriques de Flandre et de Hollande, grâce à son beau port de l'Écluse et à ses magasins supplémentaires de Damm; mais la rapidité avec laquelle grandit Anvers, sans effacer complétement et annihiler la place de Bruges, diminua beaucoup de son importance, et le comptoir hanséate notamment dut se partager entre l'une et l'autre ville.

Quant au comptoir de Novogorod, il n'avait guère eu qu'à hériter des avantages considérables concédés dès le milieu du douzième siècle aux négociants gothlandais et teutoniques, intermédiaires habituels des trois puissances du Nord et de la Moscovie, et confirmés en 1218 et en 1280 par Constantin Usewolodovitz, czar de Moscovie, et Vasili Ier. Mais on peut affirmer que, là comme ailleurs, la présence des Hanséates, négociants consommés, contribua puissamment à l'extension rapide des relations de commerce : Novogorod, au commencement du quatorzième siècle, attirait dans ses murs à la fois les précieuses pelleteries du Nord, les denrées des plaines de Moscovie, les laines d'Astracan, les fins tissus de l'Inde, les aromates du Midi, les perles des mers orientales et jusqu'aux épices de leurs archipels. Ce fut par la voie de Novogorod qu'en 1303 l'Angleterre reçut des draps de Tarse, des soies écrues, des pièces de soieries, des cotons, des épiceries. Plus tard le comptoir hanséate fut transféré de Novogorod à Narva, de là à Moscou.

Ainsi rien de mieux choisi que l'emplacement de ces comptoirs principaux, rien non plus de meilleur pour simplifier et vérifier les opérations. « Si les navigateurs de la Ligue s'étaient rendus indistinctement dans tous les ports étrangers où le commerce pouvait espérer quelques échanges, la multiplicité de leurs relations les aurait ainsi exposés à de plus nombreuses difficultés avec les populations et les autorités locales : ces collisions habituelles auraient fatigué la Ligue, troublé sa sécurité, ébranlé peut-être son crédit; et les protecteurs du commerce, ayant à surveiller un si grand nombre de points, n'auraient pu y maintenir aussi aisément leurs priviléges que lorsqu'ils n'avaient à les affermir que dans un petit nombre de comptoirs, où ils étaient sous la garantie des traités et où ils jouissaient de leur propre juridiction. Aussi la Ligue hanséatique regarda-t-elle constamment comme la base essentielle de sa prospérité les priviléges qu'elle avait obtenus dans ces comptoirs (1). » Mais, d'autre part, ces priviléges, légitimement acquis à force d'industrie, de probité et d'intelligence, avaient fini par constituer en faveur de la Ligue un monopole qui n'aurait pu subsister qu'à condition que les nations étrangères auraient à tout jamais renoncé à travailler par elles-mêmes. La chose était impossible; et dès le milieu du quatorzième siècle, apogée de la grandeur de la Ligue hanséatique, on entrevoit en Angleterre, en Hollande, dans les pays scandinaves une tendance marquée à s'affranchir de ses services, trop onéreux. La diète hanséatique, l'un des sénats les plus sages, les plus fermes, les plus habiles qui aient jamais gouverné une nation, luttera partout avec énergie pour maintenir les droits acquis et pour retarder le plus possible la décadence et la dissolution de la Ligue; on la verra, avec une

(1) Roux de Rochelle, *Villes hanséatiques;* dans l'UNIVERS PITTORESQUE, in-8°; Paris, 1844 (p. 88)

rare habileté, réparer ses pertes par des acquisitions nouvelles, modifier la nature de ses opérations, s'approprier avant tout le monde les découvertes les plus fécondes, solliciter à temps et obtenir le protectorat avantageux de l'ordre Teutonique (1436). Efforts inutiles! trop de maux l'assiègent tour à tour; sans parler des fléaux, des épidémies (1317 et 1348), des désastres maritimes (1321), des progrès de la piraterie (guerre des Vitaliens ou pirates de l'île Gothland, 1387-1435), que faire contre des défections, contre des concurrences inattendues, contre des dissensions intestines, civiles et religieuses, contre des guerres multipliées, dont la paix la plus avantageuse ne suffit jamais à fermer les plaies, contre certaine solidarité compromettante, mais inévitable, avec des voisins turbulents ou malheureux et surtout contre le mauvais vouloir des gouvernements jaloux de donner l'impulsion au commerce et à l'industrie de leurs nationaux? Dans un temps donné la Ligue devait nécessairement succomber.

L'une des préoccupations constantes de la diète hanséatique avait été de prévenir et d'empêcher à tout prix la réunion sur une seule tête des trois couronnes du Nord; en 1361 notamment, les soixante-dix-sept villes de la Ligue avaient armé en faveur d'Albert de Mecklenbourg, qu'on opposait en Suède au fils de Magnus III, Haquin IV de Norwége, marié depuis peu à Marguerite, fille unique du roi de Danemark Valdemar III, l'irréconciliable ennemi des Hanséates. La guerre, poussée avec la même vigueur dans la Baltique et dans la mer du Nord, se termina en 1370 tout à l'avantage des Hanséates, qui non-seulement y gagnèrent de voir leur allié monter sur le trône de Suède, mais encore obtinrent pour eux-mêmes, avec le renouvellement de leurs anciens droits dans les ports du Danemark, la possession pour seize ans de la Scanie, en dédommagement des pertes considérables qu'avaient subies leurs magasins de Wisby dans l'île de Gothland. Malheureusement des fautes graves coûtèrent à Albert de Mecklenbourg son trône et sa liberté; et en 1387, la couronne de Suède ayant été offerte à Marguerite, la réunion, tant redoutée des Hanséates, des trois couronnes du Nord sur une seule tête fut consommée et, comme l'avait prévu la diète hanséatique, la ruine du comptoir de Bergen en même temps; car la concession de priviléges faite en 1455 à ce comptoir par Christiern Ier, roi de Danemark et de Norwége, peut être considérée comme non avenue, puisque la concurrence sur ce même marché des Anglais et des Hollandais fut puissamment encouragée par Christiern Ier, après qu'il eut acquis la preuve, à la mort de Charles Canutson, roi de Suède, que les Hanséates feraient tout pour contrecarrer son projet d'union des trois couronnes, projet que d'ailleurs on voit réaliser un peu plus tard, en 1483, par Jean II, roi de Danemark. Fidèle à sa politique séculaire, la Hanse conclut, en 1490, un traité avec Steen-Sture, qui, sous le titre d'administrateur, jouissait de fait de la souveraineté pleine et entière, et lui prêta le concours le plus utile et le plus dévoué; elle-même ne craignit pas de s'engager dans une interminable guerre maritime pour arracher la Suède au joug de Christiern II malgré les menaces et les violences du Danemark et de ses alliés. Il semblait au moins que le triomphe de Gustave Wasa, qui sans elle à coup sûr eût été écrasé, dût l'indemniser de trente années de sacrifices de tout genre. Gustave s'était empressé de prodiguer à ses fidèles alliés, sans restriction comme sans réserve, priviléges commerciaux, droits de navigation, prérogatives politiques; mais bientôt les justes réclamations de ses sujets lui avaient ouvert les yeux; et la raison d'État passant, comme toujours, avant la reconnaissance, il s'était éloigné des Hanséates pour se rapprocher d'autant du Danemark et de la Hollande, et en était venu jusqu'à conclure avec ces deux puissances une contre-ligue contre la Hanse teutonique (1534 ou 1535).

Le commerce de la Hanse avec l'Angleterre avait aussi dès longtemps subi de nombreuses et graves vicissitudes. Édouard III avait le premier songé aux moyens de libérer ses sujets de l'intervention et du monopole des Hanséates; et à cet effet il avait commencé par autoriser pour six années l'exportation des laines et des peaux et celle des tissus et des draps fabriqués en Angleterre; puis, sur le modèle d'une certaine corporation d'aventuriers qui dès longtemps avait entrepris avec succès de transporter à ses frais sur le continent les marchandises anglaises, une compagnie de commerce privilégiée avait été fondée à Londres; en la voyant prospérer au delà de toute prévision, le gouvernement anglais crut pouvoir oser davantage; et un acte de navigation, publié en 1381, par le roi Richard II, défendit expressément l'exportation des marchandises anglaises sous tout autre pavillon que le pavillon national. Cette mesure, naturellement, mécontenta profondément les Hanséates et les poussa à de regrettables représailles; toutefois la médiation du grand maître de l'ordre Teutonique, Conrad de Jungingen, en 1406, eut pour effet « d'écarter une guerre qui paraissait imminente, d'adoucir par quelque tolérance la rigueur des prohibitions et de mêler insensiblement les intérêts commerciaux des deux nations qui pouvaient prospérer l'une et l'autre sans se nuire mutuellement. » Mais il fallut encore

trente ans de négociations pour qu'un traité de commerce en règle fût conclu (1436). Ce traité ne pouvait être et ne fut pas définitif. La concurrence est une fièvre que rien n'apaise, si ce n'est la ruine complète de la partie adverse. L'Angleterre ne laissa passer aucune occasion de porter préjudice aux *Osterlings* ou Hanséates; en 1468 elle jugea à propos, sans motif, de les envelopper dans la guerre qu'elle soutenait contre Christiern Ier, roi de Danemark; et, apercevant au sein de la Ligue déjà quelques germes de dissolution, elle agit sourdement, perfidement dans ce sens et parvint, en 1470, à en détacher, moyennant certaines franchises particulières, la ville de Cologne. A la suite du traité d'Utrecht, 1474, réconciliation temporaire (1) procurée par le duc de Bourgogne (2). Cologne, il est vrai, sollicita près la diète de Lubeck sa réintégration dans la Ligue; mais un exemple fatal n'en avait pas moins été donné; et deux ans après la ville de *Colberg* l'imitait. La Ligue avait toujours manqué d'une autorité fédérale solidement assise et capable de se faire respecter; le protectorat offert au grand-maître de l'Ordre teutonique était resté à l'état de médiation officieuse et ne comportait aucun acte de souveraineté. De là un relâchement inévitable dans le pacte fédéral lui-même et une tendance dans chaque État à réduire sa coopération à son intérêt local ou de strict voisinage, c'est-à-dire un démembrement insensible de la Ligue en plusieurs groupes distincts, appelés dans un temps donné à devenir complétement étrangers l'un à l'autre. « Ainsi, dans les guerres contre les puissances du Nord, les villes éloignées de la Baltique concouraient avec regret aux dépenses des armements maritimes destinés à en protéger les rivages : les villes de la Frise, de la Hollande, des bords du Rhin ou de l'Escaut s'attachaient de préférence aux relations de commerce avec l'Angleterre et avec les côtes occidentales de l'Europe; les villes plus centrales cherchaient à multiplier leur communication avec l'Allemagne, et il s'établissait en Prusse et dans le golfe de Finlande d'autres rapports habituels avec les contrées orientales de l'Europe. »

Il serait trop long d'enregistrer une à une toutes les défections qui, de la fin du quinzième siècle au commencement du dix-septième, affaiblirent successivement la Ligue hanséatique. Notons seulement les causes diverses qui provoquèrent les plus importantes. Pour ce qui est des villes de Hollande, telles que Arnheim, Bolsward, Kampen, Deventer, Groningue, Hardswick, Nimègue, Ruremonde, Stavern, Zwole, Venloo, Zutphen, elles s'étaient trouvées naturellement entraînées dans ce grand mouvement de commerce transatlantique né de la guerre de l'indépendance des Provinces-Unies et détournées des comptoirs hanséatiques de Bruges et d'Anvers vers Amsterdam, siége de la compagnie des Indes et centre des nouvelles opérations. Cette séparation des villes de Hollande avait dû provoquer celle de quelques places du Rhin, telles que Andernach, Emmerich et Cologne, qui leur tenaient de très-près à tous égards; mais si la Ligue perdit encore ses nombreux associés de Westphalie, de Saxe, des marches de Brandebourg et de Magdebourg, la cause en fut surtout aux changements profonds apportés à la constitution de l'Allemagne, à la suite de cette concentration puissante qu'avait essayée Charles-Quint et qui, imitée ensuite par tous les souverains, petits ou grands, avait fini par ôter aux municipalités toute liberté d'action. Toutefois la vitalité de l'institution était telle qu'elle survécut même à cette assemblée néfaste de 1630, la dernière diète générale qui se soit réunie à Lubeck, dans laquelle chaque député à son tour était venu déclarer que ses commettants renonçaient à l'antique alliance; le berceau seul de la Ligue hanséatique restait debout; Brême, Hambourg et Lubeck, Danzig aussi pour un certain temps demeuraient étroitement unies. C'en fut assez pour maintenir et perpétuer jusqu'à nous avec un nom glorieux et respecté les antiques traditions, les relations séculaires du commerce teutonique et surtout les principes les plus purs du droit des gens que les Hanséates, plus que personne, avaient contribué à faire prévaloir en Europe. Ç'avait été la leur plus grande gloire à l'époque de leur puissance, ce fut leur sauvegarde au temps de leur faiblesse, et, ne pouvant plus en appeler aux armes, elles trouvèrent encore en mainte occasion dans ce droit public qu'elles avaient fondé une force morale, une force d'opinion qui suffit à prévenir les spoliations et les violences et à protéger leur existence et leurs droits. L'histoire de la Ligue hanséatique finit proprement avec les traités de Westphalie; celle des villes dites *hanséatiques* commence.

(1) Les droits des comptoirs hanséatiques, renouvelés encore, en 1558, par un rescrit du gouvernement britannique, furent abrogés, en 1578, par la reine Élisabeth.

(2) Voy. l'analyse de ce traité dans Roux de Rochelle, UNIVERS PITTORESQUE, p. 169.

J. Angelo von Werdenhagen, *Tractatus de rebus publicis hanseaticis;* Lugd. Bat., 1631, in-f°, ou Francof. 1641, in-f°.

Hagemeier, *De fœdere civitatum hanseaticarum;* Francof., 1662, in-4°.

J. P. Willebrand, *Hansische Chronik;* Lubeck, 1748, in-f°.

Id., *Betrachtungen über die Würde der deutschen Hansa und über den Werth ihrer Geschichte;* Lubeck, 1768.

G. F. C. Sartorius, *Geschichte des hanseatischen*

Bundes und Handels; Göttingen, 1802-1808, 4 vol. in-8°.

Id., *Urkundliche Geschichte des Ursprungs der deutschen Hansa*; Hambourg, 1830, 2 vol. in-4°.

Mallet, *Hist. de la Ligue hanséatique*; Genève, 1805, in-8°; Lappenberg, Id. (en allemand); et surtout l'ouvrage récent du docteur Schlözer.

Amédée Tardieu.

HARANGUE. (*Histoire.*) Les historiens de l'antiquité nous ont transmis nombre d'allocutions et de discours prononcés en diverses occasions sur les tons les plus variés et les plus opposés. C'est ce que l'on a appelé des *harangues* en histoire. Nous accepterons le mot consacré, mais nous nous réserverons de rechercher dans quelles limites elles peuvent être mêlées aux récits historiques, si elles sont indispensables et quelle confiance elles méritent.

Si l'histoire était réduite à de simples récits, si elle n'exposait que les circonstances matérielles des faits, il lui serait difficile de faire assez bien connaître le caractère moral des actions, des motifs et les effets politiques des entreprises, les causes des événements; voilà pourquoi on supplée à l'insuffisance de la narration en y entremêlant des jugements, des maximes, des réflexions, des portraits, des parallèles et des harangues.

Ces compléments des récits doivent être simples, peu fréquents, peu étendus, se lier étroitement au sujet, se fonder sur la vérité historique et faire ressortir des vérités morales. A ces conditions, ils sont d'une utilité incontestable, je dirai plus, ils sont nécessaires. Mais il ne s'agit point d'orner l'histoire, de la surcharger de détails et de développements prolixes. L'historien doit la vérité, et non pas faire un vain étalage de son talent ou de son art. Disons-le enfin, l'historien ne doit jamais nous haranguer, du moins en son propre nom. Le peut-il au nom de ses personnages? c'est ce que nous allons examiner.

Ces harangues, les anciens les permettaient, et des auteurs ont composé des traités sur la manière de les écrire. Lucien les permet, *pourvu que toutes les convenances y soient gardées*.

Pontano, Viperani, L. de Cabréra, Vossius, et en France Silhon, La Mothe Le Vayer, le P. Le Moyne, La Harpe, Marmontel, Mably, Vertot dans un Mémoire spécial adressé à l'Académie française regardent ces harangues comme indispensables et faisant très-bon effet dans les récits historiques. Mais Patrizzi, Beni, Rapin, d'Alembert et Napionne ont une opinion entièrement contraire, et voici pour quelles raisons :

Le plus grave des motifs qui font condamner les harangues, c'est l'*infidélité*. Il y a bien entre le poëte ou un romancier et ses lecteurs une *convention tacite* d'après laquelle ceux-ci ne croiront rien de ce qui leur sera raconté et néanmoins n'accuseront point l'auteur de leur en avoir imposé.

Mais la convention très-expresse qui existe entre l'historien et nous est celle que Cicéron a énoncée en ces termes : *ne quid falsi dicere audeat*, qu'il n'osera jamais rien dire de faux. Or, ne dit-il rien de faux quand il fait parler des personnages qui ont gardé le silence; quand il nous rapporte de longs discours tenus en secret et dont il est impossible qu'il ait eu la moindre révélation; quand il prête aux hommes qu'il met en scène ses propres pensées, son esprit, son talent, son éloquence; quand il emprunte leurs noms pour nous débiter des maximes, nous prêcher sa doctrine, nous donner enfin des leçons de politique, de morale qu'il n'oserait pas nous adresser directement?

Et pourtant, si les questions de ce genre se décidaient par le nombre et le crédit des autorités, il faudrait ne pas s'arrêter aux objections que les esprits raisonnables font aux historiens anciens et à quelques historiens modernes, il faudrait prendre pour modèle Hérodote, qui, en créant le genre historique, a établi les harangues.

Mais comment concilier avec l'esprit de l'histoire des harangues telles que celles de Solon (1), celle de Cambyse (2) et les discours d'Otanès, de Mégabyse et de Darius sur la souveraineté (3)? N'est-ce point un travail fait à plaisir que les harangues d'Archidamus, de Nicias, d'Alcibiade, de Périclès dans Thucydide? que direz-vous du calcul suivant d'un académicien de Berlin : sur les vingt-trois mille neuf cents lignes de l'édition de Thucydide par Henri Estienne, il y en a cinq mille cinq cents en morceaux oratoires, sans compter les discours abrégés, les entretiens, les conférences et les raisonnements qui lui sont propres.

Xénophon n'est pas moins attaquable, et Tite-Live l'est plus que tous les autres.

Ne nous est-il pas permis de sourire quand nous voyons quatre auteurs mettre dans la bouche de Véturie parlant à Coriolan quatre discours tout différents, sans qu'aucun soit le véritable, sans qu'aucun soit même vraisemblable? Mais s'il faut achever de confondre le système d'Hérodote, les découvertes modernes nous ont mis à même de juger quel degré de foi nous devions avoir pour ces harangues historiques. On a retrouvé à Lyon, en 1529, les tables de bronze qui portent les propres paroles que Claude prononça dans le sénat au sujet d'une demande des Gaulois;

(1) I, 32.
(2) III, 65.
(3) III, 80-82.

elles ne sont pas du tout les mêmes que dans Tacite, et la comparaison des deux textes est curieuse et intéressante (1).

N'allons point conclure de là que les harangues doivent être bannies de l'histoire comme inutiles, induisant en erreur et faussant les idées. Il est des discours qui, par leur nature même, sont au nombre des parties essentielles d'un livre historique.

Mais la première règle à suivre est de ne point introduire de discours là où il n'en existe pas, c'est-à-dire où il n'en a été réellement prononcé aucun, et de ne jamais faire parler un personnage qui n'a rien dit dans les circonstances où on le place. Des oraisons purement chimériques, comme dans Mézeray, celle de Jeanne d'Arc au moment de son supplice, n'ayant aucune sorte de réalité ni même de vraisemblance, blessent toutes les lois et toutes les convenances de l'histoire.

La seconde règle concerne les discours qui ont été réellement prononcés, mais dont il n'a été possible de recueillir et de conserver ni le texte, ni l'ensemble, ni les détails. En ce cas, qui est fréquent et même le plus ordinaire, la bonne foi commande à l'historien de se borner à ce qu'il sait positivement de l'idée générale de ces discours, de leur but, de leur intention, de leur caractère et de n'ajouter aucun trait imaginaire à ceux qui lui auraient été transmis comme historiques. Nous citerons comme exemple de cette seconde règle les discours de la tribune dans les *Girondins* de M. de Lamartine. Tous les discours n'y sont pas précisément historiques, mais ceux qu'il a composés sont en harmonie avec les véritables, et renferment les traits caractéristiques et les idées de chaque orateur, en sorte que l'esprit et l'imagination sont satisfaits.

Aujourd'hui la harangue proprement dite et dans son sens moderne et spécial, désigne une allocution presque toujours improvisée ou amenée par des circonstances émouvantes et particulières. La parole ne retentit plus sur un forum que dans de très-rares occasions; les débats, les discussions relatives à des questions de législature, de guerre ou de finance se traitent à huis clos, dans des chambres de conseil, dans des cabinets diplomatiques; le rôle de la harangue est à peu près, sinon complétement anéanti. Ne nous étonnons donc plus si les orateurs sont devenus si rares à notre époque, où garder le silence est un acte de bon goût et de sage politique, où le travail de cabinet l'emporte sur la déclamation, sur le bavardage épineux, sur l'habileté d'un orateur éloquent, qui peut tenir le premier rang à la tribune, mais n'aurait peut-être pas le second dans un conseil. Nous avons réservé la harangue pour les occasions importantes, et nous aimons encore à admirer des discours mâles et pleins d'ardeur où l'enthousiasme électrise, où la couleur locale domine avec goût, où l'ardeur d'un général pénètre le soldat et le lance en triomphateur sur le chemin de la victoire!

Le mérite de ces allocutions, c'est l'à-propos, la concision, l'énergie et la brièveté. Nous ne rangerons pas parmi les harangues les discours officiels des autorités aux chefs qui les dominent, ni les félicitations, ni les adresses, ni tous ces moyens où l'on ne voit bien souvent qu'une flatterie de commande, qu'une courtisanerie obséquieuse et maladroite. L'usage est un maître aux ordres duquel plient bien des têtes; pour les harangues *officielles*, dont nous parlons, c'est l'usage moderne qui les a créées; mais on aurait pu les laisser où on les a prises, et nous ne leur souhaitons pas un meilleur sort que l'oubli où elles retombent sitôt après leur apparition. Car, vous le dirai-je, il y a telle harangue qui vous ferait rire de pitié si vous la ressuscitiez à trois ou quatre ans de date... et il y en a d'autres!

Bien différents sont les qualités et le succès des harangues dignes de ce nom : elles restent comme des monuments historiques, comme des accessoires indispensables d'un tableau d'histoire. Ne les demandons plus à la tribune publique; mais trouvons-nous heureux et réjouissons-nous quand nous lisons un bel ordre du jour, ou un beau discours *frappé au bon coin, signatum præsente nota.* Ces occasions deviendront de plus en plus rares en attendant qu'elles se perdent tout à fait.

Ernest Mézière.

HARANGUES (Tribune aux). Cette tribune est désignée dans l'histoire ancienne sous le nom de Rostra, *proues*, que nous avons francisé en disant *les Rostres.*

(1) C'est le fameux discours *de Jure adipiscendorum in Urbe honorum ;* Tacite, *Annal*, XI, 23-25.— L'ingénieux et savant éditeur de César, de Népos et de Tacite, Karl Nipperdey, dans une dissertation aussi brillante qu'instructive, où il établit, contre Schott, Heeren, Lange et Mercklin, l'authenticité des fragments de lettres qui portent le nom de *Cornélie, mère des Gracques*, dans les manuscrits de Népos, s'exprime ainsi : « Neque ego me apud eos qui *perpetuas historias* composuerunt ullas litteras eorum verbis a quibus scriptæ dicuntur relatas legere memini (nisi quod de iis quæ apud rudem scriptorem *Belli Hispaniensis*, XIX, 4, et XXVI, 4, inveniuntur nihil affirmo), ita ut qui in hoc genere artem sequerentur ab hac alienum existimasse videantur ut hujus modi epistolas interponerent. At *ex iis qui vitas scripserunt* qui unus præter Nepotem ex flore litterarum latinarum ætatem tulit. Suetonius Tranquillus, et ex aliorum et ex permultis Augusti epistolis ipsorum verba posuit. Idem igitur Nepotem sibi licere existimasse non mirabimur. » (Caroli Nipperdeii *in Cornelio Nepote Spicilegium criticum ;* Leipzig, 1850 ; p. 87.)

E. C.

Elle est connue sous le nom de *tribune du peuple romain*. A Rome, du temps d'Auguste, on l'appelait les *anciens rostres*, à cause de six vieux éperons de navires qui décoraient sa base et qui étaient les trophées d'une victoire navale remportée par les Romains sur les Antiates par un certain Mænius.

C'était une espèce de petite scène à peu près de la hauteur d'un homme, supportée par quelques colonnettes reposant sur une base circulaire en pierres. Elle s'élevait devant la curie Julia, au pied et en face du Capitole, presque sous les yeux du sénat, qui pouvait l'observer, modérer ses fougues et la contenir dans le devoir.

Avec le sénat et le comitium, les rostres étaient les trois siéges principaux de toute la puissance de Rome; c'est dans ce petit coin du Forum que s'agitaient les destinées de l'empire; de ce coin Rome gouvernait le monde. On proposait aux rostres; on délibérait au sénat; on décidait aux comices.

La tribune aux harangues, qui avait entendu les sollicitations de Caton demandant la destruction de Carthage, *delendam Carthaginem*, les discussions du Forum agité, les querelles éternelles des patriciens et des plébéiens, fut à l'apogée de sa gloire du temps de Cicéron; c'est du haut de cette tribune qu'il fit trembler Verrès, qu'il fit fuir Catilina, qu'il excita Rome contre Antoine, qu'il défendit Milon, qu'il plaida pour Archias.

Après Cicéron tout cet éclat s'évanouit.

La vie publique cessa avec l'avénement d'Auguste; le règne de la liberté était passé pour les Romains; le silence se fit au Forum, et la tribune aux harangues ne retentit plus de la voix des orateurs du jour où le peuple de Rome y laissa clouer les mains et la tête de Cicéron et souffrit que la femme d'Antoine insultât avec un bizarre raffinement de cruauté la *langue* qui avait sauvé Rome aux mauvais jours de la guerre civile.

Ernest Mézière.

HAREM. (*Mœurs orientales.*) Ce mot, qui ne s'associe dans notre imagination qu'à des tableaux voluptueux, où se rassemblent, pour se multiplier, tous les plaisirs des sens, ne réveille dans l'esprit des Orientaux, comme l'observe avec raison M. de Hammer, que l'idée austère de quelque chose de mystérieux et de sacré.

Le mot *Haram* indique en langue arabe tout ce qui est défendu par la loi; il est le contraire de *Halal*, qui désigne tout ce qui est permis. Par extension il signifie tout ce qui est vénérable, saint, inaccessible, interdit aux profanes. *Haram* est le nom que, le jour de la création, Dieu donna au territoire de la Mecque, considéré comme sacré; c'est Belad-el-Harâm, l'enceinte sacrée. Quelques corps administratifs de l'empire ottoman destinés à gérer certaines affaires relatives aux villes saintes portent un nom formé de la même racine; ce sont, par exemple, le Haremein-Mahasebessi-Kalemi, bureau chargé d'administrer les fondations pieuses; le Haramein-Tolabi, caisse des dons et biens; le Haramein-Maffetischi, juge en dernière instance en ces matières, et bien d'autres. Enfin, par une application bien naturelle, le mot Harem a reçu le sens que nous lui connaissons en Europe et a servi à dénommer la partie la plus sainte et la plus inaccessible de la maison d'un musulman, la demeure des femmes. On le donne encore non-seulement à cette demeure, mais aux femmes qui la remplissent. Autrefois les Arabes, prêts à livrer bataille, plaçaient leur *harem*, c'est-à-dire leurs épouses et leurs esclaves, au centre de leurs rangs; elles les animaient et les excitaient à se conduire bravement. Chez les Turcs le sultan peut, quand il commande ses armées, emmener avec lui une partie de son *harem*, renfermé, avec des précautions infinies, dans des chariots couverts, garnis de jalousies et gardés par des corps d'eunuques noirs.

Cette étrange et odieuse institution, cette oppression de tout un sexe, cette audacieuse séquestration d'une moitié du genre humain, afin de pourvoir aux plaisirs ou de rassurer la jalousie de l'autre, ce dédain profond de la femme, de sa liberté morale ou physique, de ses affections, de ses préférences, des besoins de son esprit ou de son cœur sont la conséquence nécessaire et à peu près universelle de la polygamie; cet abus de la force ne peut se maintenir que par la violence; cette absorption, cette annihilation de la femme au profit de son maître ne peut être acceptée et complétée que sous la clef du gynécée. Il faut pour contenir ces *têtes faibles*, comme dit le Prophète en parlant des femmes, les enfermer avec de triples verrous, les soumettre à une claustration d'autant plus rigoureuse que la demi-civilisation de ces peuples barbares se raffine davantage, mais partout à peu près soumise aux mêmes formes déterminées par les mêmes nécessités. La polygamie, telle est, depuis la plus haute antiquité, la loi de l'Orient presque tout entier. On la trouve chez les Hébreux dès le temps des patriarches, dans la Perse, dans les royaumes de Boutan et du Thibet, dans l'Inde et dans toute l'Asie; on la trouve encore en Afrique sous des formes plus grossières; chez les Mèdes elle était également établie au *profit* des femmes (si ce mot peut convenir en pareille matière), qui étaient autorisés à prendre plusieurs maris; chez les Bretons elle dégénérait en une ignoble promiscuité. On en trouve aussi des traces, quoique

plus rares, chez les Romains eux-mêmes. Marc-Antoine le premier eut deux femmes, et des exemples semblables se multiplièrent après lui jusqu'à la fin du quatrième siècle. Il y a lieu de douter que la loi juive permît la pluralité des femmes, mais il est certain qu'elle était admise par les mœurs; Gédéon et David avaient plusieurs femmes; Roboam en épousa dix-huit, auxquelles il joignait soixante concubines, et enfin Salomon, le plus célèbre de tous, avait réuni pour l'approvisionnement de sa couche sept cents épouses de sang royal et trois cents esclaves. On pense que les femmes des Juifs n'étaient pas soumises à une réclusion très-sévère; toutefois il y a lieu de croire que les rois que nous venons de nommer possédaient des harems dans le sens oriental. Il s'en faut de beaucoup cependant qu'en réalité et malgré la tolérance de la loi l'usage de la polygamie ait été aussi répandu qu'on serait tenté de le croire; bien des raisons tendaient et tendent de plus en plus à le restreindre dans la pratique; le maître craint, avec raison, les rivalités que feraient naître des préférences, et le trouble que des jalousies trop légitimes introduiraient dans sa demeure; et cette crainte même le pousse quelquefois à n'attacher à sa maison que de vieilles esclaves qui ne puissent exciter aucune susceptibilité. L'entretien d'ailleurs de plusieurs femmes entraîne, comme nous le verrons bientôt, des frais considérables, auxquels peu de fortunes peuvent suffire. Ajoutons à ces motifs, qui sont de tous les temps, l'adoucissement progressif des mœurs, que cette oppression révolte, l'infiltration lente, mais continue des idées de l'Occident, et nous comprendrons que le temps est passé où Kara-Moustafa, kaïmacan du sultan et grand-vizir vers la fin du dix-septième siècle, renfermait dans son harem plus de quinze cents concubines, servies par autant d'esclaves et gardées par sept cents eunuques noirs. Maintenant plus que jamais peu de musulmans ont deux épouses; il est rare, même dans les classes les plus opulentes, d'en rencontrer qui épuisent le droit d'en posséder quatre.

Il ne semble pas d'ailleurs, ainsi que le remarque M. de Hammer, que le régime de la pluralité des femmes exerce une grande influence sur le crédit que les prisonnières du Harem obtiennent de leurs époux ou de leurs amants; ce crédit dépend surtout du caractère propre de chaque nation. Chez les Arabes, plus intelligents, plus délicats et plus courtois, et qui ont donné à l'Occident les premières leçons de galanterie, les femmes ont pu acquérir une véritable célébrité comme poëtes ou comme savants, mais elles n'ont jamais pénétré dans le domaine de la politique; chez les Turcs, plus durs, elles sont parvenues quelquefois à conquérir une grande puissance, et plus d'une a su dominer à la fois le harem et l'État. Chez les anciens Persans, les Parthes, les Syriens, les Lydiens et tous les peuples de l'Asie antique, le nombre des femmes auxquelles pouvait s'unir chaque citoyen était illimité. Il introduisait aussi à son gré dans son gynécée des *multitudes* de concubines.

La loi, du reste, par un renversement des idées morales les plus profondément gravées dans notre conscience, n'imposait aucune règle à ses choix, et il lui était permis de faire entrer dans son lit ses sœurs, et, le dirons-nous, sa mère même ou ses filles. On connaît les quatre femmes de Darius dont le Prophète, dit-on, s'est inspiré pour déterminer le nombre des épouses qu'il autorise. Ces royales compagnes du grand roi ne connaissaient ni le mystère ni les contraintes du harem, et elles n'avaient pour garde que la crainte du châtiment qui les attendait si elles s'abandonnaient à une faiblesse. Toutefois, au témoignage de Platon, aucun soupçon ne les atteignait. Revêtues du diadème, elles partageaient avec leurs époux les honneurs royaux, et recevaient en dons des villes entières, chargées de pourvoir spécialement à différents articles de leurs dépenses. Le harem cependant n'était pas oublié et ne restait pas vide, on le conçoit; ces princes voluptueux, qui promettaient des récompenses magnifiques à qui saurait inventer un plaisir dont ils ne fussent pas rassasiés, y réunissaient des *troupeaux* de concubines. Darius en avait trois cent soixante, dont il se faisait suivre à la guerre. Artaxerxès avait reçu de ses esclaves cent quinze fils. Les gynécées de Suse ou d'Ecbatane se pourvoyaient surtout dans les villes d'Ionie, et lorsque quelque important marché avait été conclu, les esclaves nouvelles, condamnées pendant une année à une retraite sévère, passaient ce temps à veiller sur leur beauté, à en développer les séductions. Les huiles précieuses, les parfums et les onguents les rendaient peu à peu dignes de paraître devant leur maître. Les concubines royales avaient chacune un appartement séparé, où elles étaient gardées par des eunuques; chéries de leurs amants, elles ne manquaient ni de pouvoir ni de considération, et il semble d'ailleurs qu'elles n'étaient pas soumises à une réclusion très-sévère, puisqu'on les voyait s'asseoir à la droite du monarque et lui parler avec familiarité. Parmi elles on distinguait une classe nombreuse, et probablement de rang inférieur, de musiciennes, de chanteuses, de joueuses de flûte ou de harpe, nommées en persan *Zarba*, qui exécutaient des concerts pendant les repas du prince, se taisant aussitôt qu'on

levait la table et recommençant s'il se faisait verser à boire.

Comme il nous faut abréger, nous passons, sans plus tarder, aux peuples musulmans. Parmi eux les Turcs sont ceux dont les mœurs nous sont le plus exactement connues et sur l'intérieur desquels nous avons le plus de détails, autant, cependant, qu'on peut pénétrer ce *sanctuaire impénétrable*. D'ailleurs presque tous les peuples polygames professent la religion musulmane et observent les lois promulguées par le Prophète. Pour les autres nations, comme nous l'avons déjà dit, les mêmes besoins ont pour conséquences les mêmes institutions, et en définitive tous les harems se ressemblent à peu de chose près. Maintenant jusqu'à quel point les idées nouvelles empruntées aux opinions et aux mœurs de l'Occident sont-elles parvenues dans quelques contrées à s'y introduire pour en adoucir le régime et pour en préparer la transformation, si cette transformation peut être jamais obtenue, c'est ce qu'il est impossible de dire avec précision et très-difficile d'entrevoir. Des révélations plus ou moins authentiques ont été pourtant à plusieurs reprises tentées dans ces derniers temps, et tout récemment encore d'intéressantes études publiées par Mme la princesse Trivulce de Belgioioso nous permettent de nous glisser à la suite d'un guide intelligent et qui nous paraît sûr dans l'intérieur des harems de l'Asie turque. Nous renvoyons à ces agréables esquisses.

Tout musulman, nous l'avons vu, peut épouser jusqu'à quatre femmes en légitime mariage (excepté l'esclave, auquel il n'est pas permis d'en prendre plus de deux). La loi l'autorise en outre à admettre dans son lit un nombre illimité d'esclaves, qu'on ne peut appeler concubines que faute d'un mot plus exact, puisque leur commerce avec leur maître, quoique d'un ordre inférieur au mariage légitime, est revêtu toutefois d'un caractère légal, et puisque leurs enfants sont légitimes au même titre que ceux de l'épouse, pourvu que le père ait reconnu le premier né de chacune d'elles. Le mariage, d'ailleurs, est recommandé aux mahométans comme un acte méritoire, bien que le célibat ne soit pas considéré comme un péché et devienne une condition sainte quand il est consacré aux œuvres de piété et à la prière. Toutefois beaucoup de musulmans pauvres et hors d'état de supporter les charges du ménage se contentent d'entretenir auprès d'eux des esclaves. Si le Coran donne à ses sectateurs de si étranges facilités pour satisfaire leurs inconstantes convoitises, il leur impose en revanche un respect absolu pour les femmes sur lesquelles ils n'ont pas un droit de propriété légitimement acquis. L'enfant qui naît d'un commerce avec l'esclave d'autrui est déclaré bâtard, et l'on assure que les mœurs sont généralement pures, comme on l'entend au moins en Orient, et qu'un mari musulman se garderait de prendre la moindre liberté avec l'esclave de sa femme sans que celle-ci lui eût cédé d'abord ses droits de propriété.

La loi religieuse, d'ailleurs, bien différente de l'odieuse coutume des anciens Persans, prononce une foule d'interdictions fondées sur la condition ou sur la parenté. Chez les Arabes un homme ne peut épouser une fille d'une classe inférieure à la sienne. Chez les Turcs, où tous sont égaux, les prohibitions ne se rapportent qu'aux liens de famille. Elles embrassent toutes les femmes ascendantes ou descendantes, la sœur, la tante, la nièce, la bru, les parents au même degré d'une femme dont on a sucé le lait ou qu'on a déjà introduite dans son harem, et cette horreur pour des liens conjugaux avec des personnes interdites, pour des *Mahrem*, comme s'exprime la loi, est poussée si loin chez les Turcs que celui d'entre eux qui par simple parole assimile une épouse à l'une d'elles perd immédiatement et par ce seul fait tous ses droits conjugaux jusqu'à ce qu'il ait accompli quelque acte religieux et réparatoire. Une esclave peut être épousée, mais à la condition d'être affranchie préalablement, et, par un généreux privilége, elle reste maîtresse, une fois investie de sa liberté, de repousser l'union en vue de laquelle on la lui a rendue. Comme le célibat et la stérilité sont tenus par les femmes musulmanes pour une honte et pour un malheur, les parents s'occupent avec une extrême vigilance d'établir leurs filles dès le plus bas âge Dès qu'elles ont atteint leur troisième ou leur quatrième année, des unions, qui d'ailleurs ne peuvent avoir jamais que les convenances pour fondement, sont souvent résolues. A douze ou quatorze ans les jeunes filles entrent dans le harem du nouvel époux, et si la mort ou la répudiation les obligent à le quitter, leurs familles s'empressent de leur chercher un nouvel établissement. Le mariage musulman est un acte purement civil et dépourvu de consécration religieuse, bien qu'il soit contracté devant l'iman, et, malgré les lois qui en autorisent la dissolution, il ne reçoit jamais, à son accomplissement, un caractère temporaire, il est toujours fait en vue d'une durée éternelle. C'est ordinairement une vieille femme, envoyée dans les harems à la recherche d'une jeune fille, belle, entendue dans les soins du ménage, qui est chargée de la négociation; on la nomme l'examinatrice ou *gueurumdjy;* la mère ou une proche parente du prétendant remplit aussi cet office, mais la vue de la

jeune fille est absolument interdite à celui qui la recherche jusqu'au moment où elle est devenue sa légitime épouse. Sur le rapport de l'ambassadrice, le fils du Prophète se décide, et si la description lui agrée on fait pour lui la demande. Quand celle-ci a été bien accueillie, on fixe la quotité du *mihr* ou don nuptial, qui ne peut pas être inférieur à dix drachmes, excepté pour les esclaves, auxquelles la liberté tient lieu de don nuptial, et quelquefois est très-considérable, et les parents de la fille s'efforcent toujours d'en faire élever le chiffre, car le mari qui l'a versé entre leurs mains en contractant mariage doit le fournir de nouveau à sa femme, en cas de répudiation ou de mort, et cette sorte de douaire, quand il s'élève à une somme importante, devient une solide garantie contre la première de ces éventualités. Le premier don nuptial s'appelle *mihr-muâdjel*, don antérieur; le second *mihr-muédjel*, don postérieur. Le mariage a lieu chez l'époux, mais la jeune fille n'y assiste pas; des témoins la représentent : deux hommes ou un homme et deux femmes. L'époux lui-même ne paraît pas ordinairement à la cérémonie, ou s'il y est présent c'est mêlé parmi les témoins, auxquels il laisse le soin d'accomplir les formes légales. Les noces durent quatre jours, marqués chacun par quelque cérémonie particulière, et sont célébrées séparément dans chacune des familles, où les hommes et les femmes forment eux-mêmes des réunions distinctes. Ce n'est que le soir du quatrième jour, dans la nuit du jeudi au vendredi, consacrée par la conception du Prophète, que la jeune fille, si son âge et la force de sa constitution le permettent, est introduite avec mystère dans le harem, et que l'époux peut enfin pour la première fois lever le voile de l'épouse et maudire ou remercier en connaissance de cause celles qui l'ont conduite entre ses bras. Ce moment solennel est signalé par un nouveau présent, nommé d'un nom qui signifie : *pour la vue du visage*. Malheur à celle qui est entrée au harem sous de défavorables auspices, car elle pourrait répéter les paroles du poëte gibelin; une fois fermée sur elle, cette prison ne se rouvrira plus que le jour où elle perdra ses droits d'épouse. C'est pour elle une réclusion monotone, continue, implacable. Non pas cependant que la loi soit dure pour la femme toutes les fois que l'honneur jaloux du mari n'est pas intéressé à son esclavage. Si absolu que soit l'empire de ce dernier, il ne s'applique « qu'aux avantages ou aux jouissances qui résultent de son union, » et le législateur lui donne le nom de « puissance fictive. » Le musulman ne peut contraindre ses femmes à le suivre dans une autre ville ou à entreprendre avec lui un voyage de plus de trois jours; les préceptes qui lui ordonnent la douceur et l'aménité lui recommandent d'accorder à toutes une égale tendresse et des égards parfaitement égaux et entrent à ce propos dans les détails les plus minutieux, que leur longueur ne nous empêche pas seule d'indiquer ici, et lui conseillent quand il part pour un voyage de se confier plutôt au sort qu'à ses propres préférences pour choisir les femmes qui doivent l'accompagner. Si les renseignements que nous donne Mme la princesse de Belgioioso dans les études que nous avons déjà citées sont dignes de foi, on en peut conclure que ces conseils de tendresse et de bons procédés sont religieusement suivis. La femme ne peut être contrainte à recevoir les enfants d'un autre lit, et elle n'a pas le droit non plus d'imposer à son mari les fruits d'une première union. Elle peut exiger un logis particulier et une esclave attachée à son service. Dans certains cas le magistrat intervient pour faire respecter ses droits. Mais cette femme à laquelle le musulman doit son affection et ses tendres soins tant qu'elle habite le harem, il peut à son gré l'en exclure; un seul mot lui suffit pour opérer sa répudiation. La morale, toutefois, interdit de recourir à une telle extrémité à moins de motifs graves, et dans la pratique les indications de la morale sont respectées. Une seule condition est exigée du mari pour lui conférer le droit de répudier sa femme, c'est qu'il soit majeur et sain d'esprit. Pourtant quelques formalités qui retardent le moment de la séparation définitive tiennent une voie toujours ouverte à la réconciliation; mais si l'époux persévère et si la rupture est accomplie, il perd alors tous ses droits, à tel point que la femme pourrait se défendre contre ses entreprises, même par le meurtre. Le mariage est encore rompu par acte juridique prononçant le divorce sur la demande de la femme; elle donne alors à son mari de l'argent ou des effets pour racheter sa liberté. La femme accusée d'infidélité ou dont l'enfant est désavoué est autorisée à introduire cette demande de divorce appelée séparation d'honneur; elle trouve encore un motif (moins noble il est vrai) de séparation dans la pauvreté de son mari, qui le met hors d'état de pourvoir à ses dépenses; toutefois, dans un cas semblable, le juge plus souvent permet à la femme de contracter des emprunts, d'acheter à crédit pour le compte de son mari, ou, en l'absence de celui-ci de disposer des créances ou des meubles de la maison.

Tels sont les rapports légaux qui créent, qui dominent et qui régissent la vie du harem; il nous reste à voir en peu de mots l'existence qu'on y mène. Nous avons dit que la porte du harem une fois fermée sur l'épouse ne se

rouvre plus pour elle; cette règle souffre bien peu d'exceptions, et plus la condition du maître est élevée, plus l'austère coutume est observée avec rigueur. Dans les demeures des riches et dans le harem du sérail, la promenade des jardins intérieurs elle-même est interdite aux recluses, à moins d'une permission spéciale; les femmes distinguées ne sortent que fort rarement; les rapports d'amitié ou de bienséance n'existent pas pour elles; elles se visitent à peine, et les épouses même des hauts dignitaires n'ont accès au harem du sultan qu'à la condition d'y être invitées dans des occasions solennelles et peu fréquentes. Lorsque les musulmanes quittent leur demeure, elles gardent cependant, ou dans leur toilette ou dans leur maintien, la plus rigoureuse circonspection, et, couvertes de longs voiles, évitent d'attirer sur elles l'attention. Cette réserve leur est imposée par la prudence probablement plutôt que par la modestie; car elles s'exposeraient, si elles blessaient la jalouse susceptibilité musulmane, à être insultées publiquement. Toutefois si quelque affaire d'importance appelle une femme chez un magistrat, elle y est reçue avec toute sorte de déférence et pénètre auprès de lui sans avoir besoin de demander audience. Pour rompre la monotonie de cette règle inflexible qui domine leur vie, les musulmanes ont au dehors deux sortes de distractions qu'elles recherchent avec un empressement facile à comprendre, les visites chez de proches parents et le bain. Les premières sont rares, il est vrai, mais de longue durée. Accompagnée de leur jeune enfant ou de quelque esclave, la maîtresse du harem va faire de longs séjours, de quinze ou vingt jours quelquefois, chez une mère, une tante, une sœur ou toute autre; quelque temps après elle la reçoit à son tour, et ainsi quelques familles passent une grande partie de leur vie dans les plaisirs de cette mutuelle hospitalité. Les bains publics sont aussi fréquentés par les femmes turques avec beaucoup d'assiduité; une fois par semaine d'abord, le vendredi, pour accomplir une prescription religieuse, et les autres jours pour jouir du seul plaisir à peu près qu'il leur soit permis de goûter en commun. Elles y déploient un grand luxe et une grande coquetterie. Elles cherchent à égayer leurs réunions par des repas délicats ou somptueux. Les femmes juives ou chrétiennes sont admises avec elles dans ces établissements, où elles sont ordinairement accueillies avec une facile obligeance. Les personnes d'une humble condition jouissent, il est vrai, d'un peu plus de liberté, mais bien restreinte encore. Celles qui sont avancées en âge s'introduisent de harem en harem, et y colportent des objets de toilette pour les vendre; mais il n'en est aucune qui tienne boutique ou exerce un commerce public. Rentrée au harem après ces heures éphémères d'une trompeuse apparence de liberté, quel genre de vie y attend la femme musulmane? Nous n'avons pas à peindre ici les douleurs secrètes, les rivalités, les sourdes colères, les ambitions déçues ou excitées, les jalousies contenues qui frémissent et s'agitent sur ce mystérieux théâtre; nous sortirions du domaine de l'histoire pour entrer plus ou moins dans celui de la fantaisie; toutefois on les devine. On dit que les musulmanes qui ignorent la vie des femmes dans l'Occident ne l'envient pas, et s'accoutument à une condition qu'il nous est impossible de ne pas considérer comme une dégradation. Il faut le croire, mais les passions qui nous charment ou qui nous déchirent sont les mêmes partout où bat le cœur de l'homme ou de la femme, et le harem moins que tout autre lieu peut être affranchi de leurs plus pénibles angoisses. Le seuil de cette demeure (son nom, nous l'avons vu, l'indique) n'est pas moins inaccessible que difficile à laisser derrière soi. L'esclave même ne doit pas voir sa maîtresse, et l'eunuque n'a aucun accès auprès d'elle. Un ami n'oserait, sans craindre de l'offenser, demander à son ami des nouvelles de ses femmes ou de ses filles, et sembler ainsi jeter, même par la pensée, un regard indiscret dans le sanctuaire défendu. Personne que le maître n'y peut pénétrer. Quelquefois, à de rares intervalles, aux fêtes du Baïram, aux noces, aux couches ou à la circoncision des enfants, les *mahrem*, ceux à qui le mariage est interdit, sont autorisés à faire au harem de courtes visites et à voir sans voile celles qui les habitent. Celles-ci, le plus souvent groupées à la porte de l'appartement, les mains jointes et appuyées sur la ceinture, sont entourées d'esclaves qui les surveillent. Pour les *na-mahrem* l'interdiction est absolue, si ce n'est dans les tribunaux et quand il s'agit de formalités judiciaires. L'époux lui-même, fût-il le sultan, considère cette demeure comme inviolable si quelque visite féminine retient sa propre femme, et n'oserait entrer sans se faire annoncer. Les repas de fêtes et les solennités de famille ne sauraient rapprocher ceux que les mœurs tiennent invinciblement éloignés, et la loi n'est pas moins impérieuse pour les gens de la dernière condition ou pour les habitants de la campagne que pour les riches des villes. Les médecins sont exclus de la demeure des femmes, à moins d'un très-grand danger, et souvent ce sont des personnes du même sexe qui sont appelées auprès d'elles pour leur donner des soins. La maison d'un turc est divisée en deux corps de logis : le *selamlik*, destiné au maître de la maison,

à ses fils et à ses domestiques, et le *harem* réservé à toutes les femmes qui composent la famille ou qui lui appartiennent. Entre les deux sont disposées des pièces qui en marquent comme les frontières et qu'on appelle *mabéin*. Le personnel des serviteurs est également distinct. Des femmes esclaves sont seules chargées du service dans le harem, et la plus âgée d'entre elles transmet les ordres de sa maîtresse en pénétrant dans une pièce spéciale, et reçoit par un tour ou *dolab* les objets qu'elle a demandés. Chaque femme a un appartement spécial et des esclaves attachées à sa personne; parmi les familles opulentes chaque femme souvent a un hôtel particulier. Dans ces tristes et monotones demeures on ne trouve ni lits, ni cheminées, ni poêles; chacun se couche le soir, un peu au hasard, sur des matelas qu'on a tirés des armoires où ils restent cachés pendant le jour et qu'on a disposés sur les divans ou sur les estrades qui entourent la chambre. Pour se chauffer dans la saison rigoureuse on a le *taundour*, sorte de table carrée, garnie de couvertures, placée dans un coin du sopha, et sous laquelle on a mis un réchaud autour duquel on se rassemble. La loi religieuse interdit rigoureusement toute représentation peinte, et surtout les portraits; l'appartement d'une femme musulmane en est par conséquent absolument dépourvu. Enfin l'air y pénètre à peine, car toutes les fenêtres qui ont vue sur le dehors ou sur la cour sont soigneusement garnies d'impénétrables jalousies.

Les musulmanes sont des femmes respectueuses envers leurs maris, il est à peine besoin de le dire. Elles ne leur adressent la parole qu'en joignant à son nom un titre comme celui d'*Aga*, d'*Effendy* ou de *Tscheleby*. Le respect pour le maître est d'ailleurs au harem la loi commune, et les enfants, qui en trouvent l'exemple, le suivent avec exactitude. Malgré cette nonchalance si commune chez les Orientaux qui leur fait trouver une sorte de grandeur dans l'immobilité, les maîtresses du harem sont, dit-on, des femmes solides et bonnes ménagères; elles nourrissent elles-mêmes leurs enfants, à moins qu'il n'y ait une impossibilité absolue à l'accomplissement de ce devoir, et alors elles choisissent, pour s'en acquitter auprès d'elles, une jeune esclave, qui prend le nom de *sud-ana*, mère de lait, et qui reçoit la liberté en récompense de ce service. Quand les enfants grandissent, leurs mères veillent avec une attentive sollicitude sur leur éducation. Elles s'entendent bien en général à conduire et à diriger le nombreux personnel d'esclaves dont elles sont entourées et dont chacune a ses fonctions spéciales; une partie de leur journée est remplie par les travaux de leur sexe, même dans les classes les plus élevées; elles filent ou elles brodent. Ignorantes et complétement illettrées, car peu d'entre elles savent lire, elles ne manquent toutefois ni d'esprit ni de grâce; leurs manières sont nobles et prévenantes, leur conversation quelquefois pleine d'enjouement, et les agréments qu'elles ne peuvent devoir ni à la culture des arts ni à une insuffisante éducation, réduite à quelques leçons de catéchisme et de morale, elles les trouvent dans le tour naturellement aimable de leur esprit. Voilà du moins la peinture qu'on s'accorde à en faire. Elles ne sont pas, on doit le croire, indifférentes aux plaisirs de la coquetterie; mais au milieu d'une société où tout reste immobile et où leur isolement favorise cette immobilité, elles n'ont pas à se préoccuper d'une mode qui ne varie pas. Elles recherchent d'ailleurs dans leur toilette le faste et l'abondance plutôt que le bon goût et l'élégance des formes. Vêtues d'une robe de gaze légère, qui couvre leur sein sans le voiler et descend jusqu'aux talons, chargées plutôt qu'ornées de bijoux, étrangères à l'usage des corps, de buscs et des corsets, elles méritent cependant qu'on admire la finesse de leur taille et l'élégance de leur tournure. La loi leur interdit l'usage des faux cheveux; mais elles teignent leurs ongles, leurs paupières et leurs sourcils à l'aide d'une drogue désignée sous le nom de *surmé*, composée d'antimoine et de noix de galle. Quelquefois ces femmes, dont la séquestration semble prolonger l'enfance, cherchent une innocente distraction dans les jeux de l'escarpolette, du colin-maillard ou d'autres semblables. Éloignées des fêtes publiques par des mœurs inflexibles, elles en voient ce qu'il leur est permis d'en découvrir à travers leurs jalousies, ou quand elles ont un maître indulgent et facile elles obtiennent, bonheur bien rare! la faveur de parcourir la ville renfermées dans des voitures que le regard ne pénètre pas, pour admirer les décorations des hôtels et des places publiques. Quelquefois encore, dans les grandes occasions, les bouffons, comédiens, joueurs de gobelets et danseurs de corde qui parcourent le pays sont admis dans les maisons, et un époux débonnaire ou tendrement sollicité en donne la représentation à ses femmes ou à ses enfants. Les ombres chinoises surtout font les délices de ce public facile à charmer, et bien que leurs ébats soient presque toujours accompagnés de gestes grossiers et de paroles obscènes, on n'en refuse pas toujours le spectacle aux recluses du harem. Quand la comédie n'est pas venue du dehors, il n'est pas tout à fait inouï qu'on l'ait organisée à l'intérieur. Les plus jeunes femmes du harem se donnent elles-mêmes des rôles, elles improvisent des bouf-

fonneries dont les chrétiens presque toujours font tous les frais. Elles parodient les façons des Infidèles, elles prennent leur costume et même celui des hommes. Dans ces occasions solennelles, les jeunes actrices improvisées se livrent à toute la verve de leur joie folâtre. On a quelques exemples de ces réjouissances dans le harem du sérail. Les sultanes et les cadines, convoquées comme spectatrices, prenaient leur part dans la gaieté commune, et le sultan lui-même, caché derrière une fenêtre grillée pour laisser toute liberté à ses femmes, que sa présence eût glacées, ne dédaignait pas d'assister à ces représentations.

Nous ne pouvons terminer cette notice sans donner un bref aperçu du harem humayoun ou harem impérial. Notons d'abord ce fait étrange, si nous le considérons à la lumière de nos mœurs : les sultans ne se marient jamais. Depuis Ibrahim Ier jusqu'à la date à laquelle écrivait Mouradja, aucun sultan n'a eu d'épouse. Nous ne pouvons dire si celui qui règne maintenant en Turquie a exactement suivi en cela les traditions de ses ancêtres. Le harem du Grand-Seigneur est donc exclusivement rempli d'esclaves ; les unes y sont amenées par la libéralité de ses sujets, qui tiennent à honneur, même dans les classes élevées, de lui offrir les plus belles de leurs filles ; d'autres, et en plus grand nombre, sont achetées pour le compte du harem impérial par le chef de la douane de Constantinople. On ne pénètre dans cet inviolable asile que par une seule issue, dont quatre portes, deux de bronze et deux de fer, défendent l'entrée. Des eunuques noirs veillent à ces portes jour et nuit sous le commandement d'un chef auquel il n'est pas permis d'entrer dans le sanctuaire ; et à ce propos c'est le lieu de remarquer que le service des eunuques est interdit par la loi musulmane et que le sultan et quelques grands seigneurs ont seuls le privilége de la transgresser. Au centre des constructions qui composent la demeure des femmes s'élève le pavillon du souverain ; autour de cet édifice se distribuent les appartements des femmes. Celles-ci sont divisées en cinq classes différentes, les *cadines*, les *guediklis*, les *oustas*, les *schaguirdes* et les *djariyé*. Chacune de ces classes a des appartements dans un corps de logis séparé. Les *cadines*, maîtresses en titre du sultan, tiennent le premier rang au harem ; la faveur dont elles jouissent leur attire une haute considération, et elles reçoivent tous les hommages accordés autrefois aux sultanes. Elles sont le plus souvent au nombre de quatre, quelquefois même le souverain en possède davantage ; il n'est pas sans exemple que le sultan, par scrupule et conscience, se soit uni à elles en légitime mariage. Leur ancienneté, singulière distinction dans un harem ! détermine leur hiérarchie, et on les appelle première, seconde, troisième, quatrième cadine. Malgré leur dignité élevée, les cadines ne mangent pas à la table du sultan. Victimes des lois inflexibles qui régissent le harem, elles ne peuvent se voir entre elles qu'en de rares occasions et jamais sans l'autorisation du sultan ou de la grande-maîtresse. On doit croire cependant qu'elles sont plus disposées à se haïr qu'à se rapprocher et que cette interdiction ne leur est pas trop pénible. Les cadines reçoivent de leur maître une existence opulente et magnifique, et elles portent les mêmes vêtements que les princesses du sang. C'est parmi elles que le chef des croyants choisit une favorite, qui prend le nom d'*Ikbali* ou *Khass-Odalik* (fille de chambre du sultan), dont nous avons fait *odalisque*. Quelques souverains voluptueux ont eu un grand nombre de cadines, quelquefois jusqu'à trois cents. Mourad III avait réuni dans son harem quarante Khass-Odalik. Les *oustas* sont attachées au service de la sultane-mère, des cadines et de leurs enfants ; elles sont organisées en quelque façon militairement et distribuées en compagnies ou *takim*, composées chacune de vingt ou trente filles ; les *schaguirdes* peuvent être considérées comme la pépinière du harem ou la réserve ménagée par une sensualité prudente. C'est parmi elles qu'on va choisir pour remplir les vides que la mort fait dans les rangs des deux classes supérieures. Les *djariyé* enfin, simples esclaves, forment le dernier ordre. On leur abandonne les travaux subalternes.

Ce triste troupeau de créatures, rassemblées pour les plaisirs ou pour les dédains d'un seul, obéit à la *Kedaya-Cadine* ou Grande-Maîtresse du harem, qui porte pour insigne de sa dignité un bâton de commandement garni de lames d'argent et qui est dépositaire d'un sceau impérial. La *Khazinédar Ousta*, trésorière, administre au-dessous d'elle cette nombreuse communauté ; elle veille sur la garde-robe du sultan et préside aux dépenses. Toute cette pompe et cette provoquante multitude font place, dans le harem des princes collatéraux, à sept ou huit esclaves que des breuvages mystérieux ont rendues stériles, et si malgré cette précaution odieuse elles font à leur maître le fatal présent d'un héritier, l'enfant disparaît aussitôt. On ne le tue pas ; on le laisse mourir ; on a soin de ne pas lier le cordon ombilical. Un dernier trait jette comme une sinistre lueur sur cette existence avilie du harem impérial. L'implacable et soupçonneuse loi qui, pendant le cours de cette vie de contrainte et de servitude, leur a fait une solitude de leur demeure et les a séparées du reste du monde poursuit après leur mort les femmes du harem impérial. Isolées

dans la mort comme dans la vie, elles ont un cimetière particulier entouré d'un haut grillage de fer.

L'Ancien Testament, les Juges, le livre des Rois, Jérémie, Esther, passim. — Brissonius, *De regio Persarum principatu libri III*; Parisiis, 1606, in-4°. — Mouradja d'Ohsoun, *Tableau général de l'empire ottoman*; Paris, 1787-90, 2 vol., gr. in-fol., fig., t. III, pub. par M. C. d'Ohsoun fils; Paris, Firmin Didot, 1821, gr. in-fol. (et in-8°). — J. Chardin, *Voyages en Perse et autres lieux de l'Orient*. — *Les six voyages* de J. B. Tavernier en Turquie, en Perse et aux Indes; Paris, 1678, 2 vol. petit in-12. — Le même, *Relation de l'intérieur du sérail du Grand Seigneur*; Amsterdam, 1678, petit in-12. — *Memoirs of* Zehir-Eddin-Muhammed-Baber, *Emperor of Hindustan*; London, 1826, gr. in-4°. — *Allgemeine Encyklopædie der Wissenschaften und Künste*, par ordre alphabétique, publ. par J. S. Ersch et J. G. Gruber; Leipzig, in-4°, etc., etc.

A. RABUTAUX.

HARPOCRATE. (*Mythologie.*) Ce nom fut donné par les Latins à une divinité qu'ils empruntèrent à l'Égypte au temps où la dévotion pour les dieux égyptiens devint de mode à Rome, c'est-à-dire vers la fin du premier siècle et au commencement du second siècle après notre ère. Ce nom d'Harpocrate n'est qu'une corruption de l'égyptien *Har-pe-khrouti*, signifiant *Horus enfant*. Et en effet les figures que les Romains nous ont laissées comme étant celles d'Harpocrate ne sont autres que celle du dieu Horus enfant, le rejeton de la triade divine. Mais comme les Romains ne s'expliquaient pas le geste du dieu enfant qui avance ses doigts vers la bouche, suivant le mode de représentation de l'enfant consacré dans les hiéroglyphes, ils s'imaginèrent que le dieu commandait par là le silence, et ils firent d'Harpocrate le dieu du silence.

Voyez, sur les figures d'Harpocrate, *Musée capitolin*, t. III, p. 74.

Alfred MAURY.

HARPYES. (*Mythologie.*) Les Harpyes (Ἅρπυιαι) sont des créations qui se rattachent aux plus anciennes croyances de la Grèce, mais dont les caractères se sont altérés avec le temps et ont fini par ne plus correspondre au sens qu'elles avaient dans le naturalisme primitif. En effet, dans ce grand système de personnifications des différentes parties de la nature qui constituaient le polythéisme grec à son origine, les Harpyes représentaient les vents; c'étaient des divinités fort analogues à ce que sont dans les Védas les *Marouts*. Mais tandis que chez les Aryas ces derniers sont constamment invoqués comme les compagnons et les assistants du dieu suprême Indra, les Harpyes ne jouèrent plus qu'un rôle assez secondaire, et c'est là le motif qui explique comment leur caractère finit par se métamorphoser complétement chez les poëtes. Dans Homère et dans Hésiode les Harpyes sont la personnification des tempêtes, des vents d'orage (θύελλαι). Elles conservent par conséquent ici leur physionomie originelle; dans l'Odyssée elles sont représentées comme enlevant l'âme du mourant (1), et c'est encore là un souvenir tout védique; car dans les idées des Aryas l'âme, c'est-à-dire le souffle du moribond, était reçue par les vents. On s'explique donc que les Harpyes soient devenues des divinités psychopompes, c'est-à-dire conductrices des âmes des morts, et c'est ainsi que sur le célèbre monument de Xanthus en Lycie on les voit représentées portant dans leurs bras les âmes, figurées par des enfants, suivant un symbolisme qui se retrouve dans les représentations de l'Inde et dans celles du moyen âge.

Les Harpyes sont aussi appelées *les chiennes de Zeus*, c'est-à-dire ses messagères; car, dans l'antiquité, le chien était l'emblème du messager.

Les noms qui sont donnés aux Harpyes par Hésiode sont des allusions aux vents. Elles s'appellent : Ocypète et Aello (Ὠκυπέτη, Ἀελλώ), c'est-à-dire aux *pieds rapides* et *tempétueuses*; le premier de ces noms est l'équivalent de celui de *podargé* ou *podarcé* (Ποδάργη), qui est donné aussi à une Harpye et à un cheval plus rapide que le vent. Plus tard on varia ces noms qu'Hésiode nous fournit (Ἀελλόπους. Ὠκυθόη, Ὠκυπόδη, Νικοθόη, etc.), on modifia aussi leur nombre, et on le porta généralement à trois. On plaçait leur demeure dans les îles Strophades (2), en raison des tempêtes qui régnaient sur la mer de cet archipel.

On donnait pour père aux Harpyes soit Thaumas, soit Pontos, deux divinités de la mer, afin d'exprimer que les tempêtes prennent naissance sur cet élément; quant à leur mère, c'était tantôt la Terre, tantôt une divinité de l'Océan, Électre, par exemple. En leur qualité de messagères de Zeus ou Jupiter, les Harpyes étaient chargées d'exécuter ses arrêts. La rapidité de leur marche, qui leur avait fait attribuer des ailes de même qu'aux Marouts, en faisait les plus prompts messagers des dieux; aussi, d'après une légende qui survécut aux fables, sans doute nombreuses, dans lesquelles les Harpyes avaient joué un rôle, Phinée devint aveugle, fut châtié par ces divinités pour avoir, cédant aux incitations de son épouse, privé de la lumière ses fils du premier lit, que celle-ci accusait d'avoir voulu attenter à son honneur (3). Toutes les fois que Phinée se mettait à table et s'apprêtait à manger, les Harpyes se précipitaient sur les mets pour les enlever en souillant les plats

(1) *Odyss.*, I, 241; XII, 371; XX, 66. Quand quelqu'un avait disparu sans qu'on sût comment, on disait que les Harpyes l'avaient enlevé.

(2) Virg., *Æneid.* III, 210.

(3) Sophoc., *Antig.*, 973.

de leurs impuretés et empestant tout ce qu'elles touchaient. Tel est le supplice dont fut victime Phinée aux yeux des Argonautes (1), auxquels il promit ses conseils et ses instructions dans leur périlleux voyage s'ils voulaient le délivrer de ces hôtes incommodes. Deux des argonautes, Zétès et Calaïs, osèrent seuls poursuivre ces horribles oiseaux et les firent tomber sous leurs coups. Toute cette légende repose sur un fond naturaliste. Zétès et Calaïs sont les fils de Borée, c'est-à-dire un des vents représenté souvent en lutte avec les autres dans les tempêtes. D'après des traditions postérieures (2), Aellopos, une des Harpyes, conçut de Borée le cheval Xanthos et Podargé. Ce nom de Podargé n'est autre que celui d'une Harpye qui est représentée comme ayant enfanté de Zéphyre les deux chevaux d'Achille (*Iliade*, XVI, 150), dont l'un porte précisément le nom de Xanthos. Cette légende homérique nous explique les images des Harpyes dans la ville de Xanthe en Lycie.

Après avoir été dans le principe des vierges ailées, les Harpyes ne furent plus chez les mythographes postérieurs (3) que des oiseaux hideux, assemblage des formes de la femme et du volatile (4). Virgile s'est emparé de ces figures mythologiques pour reproduire en les modifiant la légende de Phinée et afin de grossir les monstres dont il peupla son enfer (5).

De Luynes, *Mémoires sur les Harpyes*, dans les *Annales de l'Institut archeologique de Rome*; t. XVII, p. 1 sq. (1845).

Alfred Maury.

HASCHISCH. (*Médecine.*) On désigne sous ce nom, dans tout l'Orient, une préparation qui jouit de la propriété, lorsqu'elle est prise à l'intérieur, de produire des modifications particulières de l'intelligence sans amener le sommeil et sans altérer bien sensiblement les fonctions de l'économie. Le haschisch est tiré d'une espèce ou plutôt d'une variété de chanvre, le *chanvre indien* (*Cannabis indica*, famille des Urticées).

Le chanvre, qui paraît être originaire de la Chine, est depuis des siècles acclimaté en Europe; on y cultive exclusivement la variété commune ou chanvre d'Europe (*Cannabis sativa*), mais les essais tentés depuis quelques années ont démontré que la variété indienne peut aussi y être naturalisée; en effet, MM. les docteurs Moreau et Baillarger ont récolté à Ivry, près de Paris, du chanvre indien, dont on a extrait des produits tout à fait semblables au haschisch provenant directement de l'Orient. Toutefois nous devons avertir qu'il y a quelques différences entre le haschisch préparé en France et celui qui provient de Constantinople, d'Égypte ou d'Algérie; le premier est pur, et ne produit que les effets qui lui sont propres; le second est moins innocent, car il est mêlé de substances aphrodisiaques (cantharide, gingembre, cannelle, girofle, etc.) et tétaniques (noix vomique, etc.)

Le mot arabe *haschisch*, que l'on peut écrire de plusieurs manières (hachisch, hatchis, hachich), veut dire *herbe;* cette dénomination indique le chanvre, comme si c'était l'*herbe par excellence;* les langues grecque, latine et hébraïque nous offrent plus d'un exemple de ces termes communs, pris dans une acception particulière, en raison de l'importance de l'objet qu'il s'agit de désigner. De là la synonymie consacrée entre ces expressions : *prendre du chanvre*, ou *prendre de l'herbe*, *prendre du haschisch*, *se haschischer*.

Nous allons exposer avec quelques détails ce que l'on connaît de cette substance singulière et encore peu connue, et, pour plus de clarté, nous diviserons cet article en plusieurs paragraphes relatifs aux différents points de son histoire.

I. Historique. — M. le docteur Aubert-Roche est le premier qui, de nos jours, ait appelé l'attention sur le haschisch (1). Peu de temps après, M. le docteur Moreau (de Tours) s'attacha à faire connaître les effets physiologiques de cette substance (2), mais il dut faire de nombreuses expériences soit sur lui-même, soit sur un grand nombre d'autres personnes, pour engager les médecins à s'occuper de ce sujet si digne d'intérêt. La publication d'un livre sur cette matière (3) fut nécessaire pour révéler au monde médical et l'existence de cette substance et la nature singulière de ses effets. Depuis ce moment un grand nombre de personnes firent du haschisch le sujet de leurs études; mais quoiqu'il y ait eu de nombreuses expériences tentées par des médecins, des littérateurs, des poëtes, des hommes du monde, il n'y a qu'un très petit nombre de travaux publiés sur ce sujet; nous aurons l'occasion de les citer dans le cours de cet article.

Tout en tenant compte des indications précieuses de M. Aubert-Roche, il faut convenir que celles de M. Moreau (de Tours) eurent plus d'importance aux yeux des médecins. Dans le cours d'un long voyage en

(1) Apollon., *Argon.*, II, 178, 237. Orph., *Argonaut.*, 674. Apollod., II, 21, 22.
(2) Nonn. *Dionys.*, XXXVII, 155.
(3) Hyg., *Fabul.*, XIV.
(4) Ovid., *Metam.*, VII; *Fast.*, III, 132 Spanheim, *Num. ant.*, V, 5.
(5) Virg., *Æneid.* III, 210; VI, 89.

(1) *De la peste ou typhus d'Orient*, 1840.
(2) *Mémoire sur le traitement des hallucinations par le* datura stramonium ; 1841).
(3) *Du haschisch et de l'aliénation mentale* ; 1845.

Orient, M. Moreau avait observé que l'usage du haschisch était très-répandu ; qu'un grand nombre de personnes bien portantes l'employaient pour se procurer une espèce d'ivresse pleine de bonheur, qui transporte dans le pays des rêveries et des songes et qui a quelque analogie avec l'ivresse des *opiphages* (mangeurs d'opium). En Égypte, en Syrie, à Constantinople, en Algérie même il existe des espèces de cafés où l'on va prendre du haschisch pour obtenir l'extase voluptueuse si chère aux Orientaux. M. Moreau, ayant fait sur lui-même un grand nombre d'essais de cette substance, avait pu se convaincre de sa puissance. Un grand nombre de ses amis en mangèrent à leur tour, et éprouvèrent les mêmes effets, et dès lors il fut certain que la matière médicale, l'hygiène ou peut-être seulement la débauche avaient fait la conquête d'un nouvel agent modificateur de l'intelligence, doué d'une redoutable puissance.

Il est certain qu'avant cette époque si récente le haschisch n'avait jamais été expérimenté scientifiquement ni peut-être même importé en Europe. Néanmoins, en remontant la chaîne des temps, il semble qu'on ait eu, à diverses époques, une connaissance plus ou moins vague des effets de cette substance.

A une époque récente, MM. Mérat et de Lens, dans le *Dictionnaire de matière médicale*, parlent de préparations faites avec le chanvre, l'opium, l'arec et le sucre, et désignées dans l'Inde sous le nom de *bueng*.

M. Silvestre de Sacy parle de l'usage du chanvre dans l'Inde et de ses effets remarquables sur l'intelligence.

Dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales*, aux articles *Chanvre* et *Népenthès*, il est fait mention des effets du chanvre indien.

M. Virey (*Bulletin de Pharmacie*, 1803) a connu les effets du chanvre et rapporte à cette plante diverses préparations *usitées* dans l'antiquité et que nous aurons à faire connaître plus loin.

Chardin, dans son *Voyage en Perse*, a connu une préparation de chanvre, de noix vomique et de semences de pavot qui porte les noms divers de *haschisch*, *bueng*, *bang*, *banghie*.

Dans le *Traité des maladies des artisans* de Ramazzini on trouve, dans une phrase un peu vague, l'indication des effets du chanvre sur l'intelligence.

D'après M. de Courtive (*Thèse sur le haschisch*, école de pharmacie : 1848, Paris), Sonnerat aurait rapporté de l'Inde quelques échantillons de haschisch.

F. B. de Sauvages décrit, sous le nom de *Paraphrosynie magique*, *delirium magicum*, les effets d'un électuaire usité dans l'Inde et dans la composition duquel entre le chanvre indien (*Nosologie*). Il rapporte qu'un médecin du nom de Kempfer observa sur lui-même et sur plusieurs de ses amis les effets d'un électuaire provenant du Bengale; que les expérimentateurs furent singulièrement réjouis, se mirent à rire et à s'embrasser ; qu'étant montés à cheval ils s'imaginaient voler dans les airs, et qu'ils étaient entourés des couleurs de plusieurs arcs-en-ciel ; arrivés chez eux, ils mangèrent avec un appétit dévorant, et le lendemain ils se trouvèrent sains de corps et d'esprit. Kempfer croyait cette drogue composée de datura, d'opium et de thériaque ; de là les noms de benghie, asyouni, thériaki, usités dans l'Inde. Il ajoute qu'on prépare avec le chanvre une boisson enivrante.

Linné (*Amœnitates academicæ*, 1762) cite le chanvre comme narcotique et fantastique, et dit que le *maslac* des Turcs n'est qu'une préparation faite avec le chanvre, qui jette dans des accès de gaieté ou d'ivresse.

Il faut remonter maintenant à une époque éloignée pour retrouver de nouvelles traces de la substance qui nous occupe.

D'après diverses chroniques du temps de saint Louis, les seigneurs croisés, qui visitèrent la Terre-Sainte et y combattirent, auraient connu une substance enivrante et capable de produire les rêves les plus doux et les plus voluptueux.

C'est le voyageur Marco-Polo qui nous a donné les renseignements les plus précis sur les effets de la substance que le *Vieux de la Montagne* faisait prendre à ses disciples pour les fanatiser. Le chanvre était la partie active du breuvage qu'il leur administrait ; de là les noms de *haschischins*, et par corruption *assassins*, qui furent donnés à ses sectaires. (1)

Des travaux assez récents et pleins d'une saine érudition ont démontré que le *népenthès* d'Homère (2) doit être considéré comme une préparation de *Cannabis indica*.

Enfin Diodore de Sicile nous apprend que les femmes de Diospolis en Égypte avaient le secret de dissiper la colère et le chagrin, et il rapporte (I, 97, 7) que les Égyptiens fondaient sur ce fait la croyance où ils étaient qu'Homère avait séjourné en Égypte; car cette substance devait être la même dont Homère parle sous le nom de népenthès.

Nous ne rapporterons pas les indications que l'on peut puiser dans les écrivains arabes et qui ne sont relatives qu'à la préparation du haschisch et aux époques où l'usage de cette substance s'est généralisé en Orient.

Tels sont les principaux renseignements qu'on trouve dans les auteurs sur le has-

(1) *Voy.* le mot ASSASSINS, au tome IVe, col. 584, de l'*Encyclopédie Moderne*.

(2) Φάρμαχον νηπενθές, *Odyss.*, IV, 220. Voyez NÉPENTHÈS dans le SUPPLÉMENT.

chisch ; il ressort clairement de là que, jusqu'à nos jours, on n'a connu que très-vaguement les effets qu'il peut produire, et que si cette substance a été connue en Europe, elle n'a jamais été étudiée au point de vue scientifique ; il est donc réservé aux observateurs contemporains d'établir, par l'expérimentation, la nature de ses propriétés physiologiques et thérapeutiques.

II. Plante qui fournit le haschisch ; modes de préparation. Le chanvre indien, qui fournit le véritable haschisch, diffère peu du chanvre commun ou d'Europe. « Il ressemble, dit M. Aubert-Roche, à du chanvre venu dans quelque terre maigre. Les feuilles sont opposées, pétiolées, à cinq divisions profondes et aiguës. Les fleurs sont peu apparentes, les mâles et les femelles existent comme dans le chanvre ordinaire; le fruit est une petite capsule contenant une seule graine. Le calice des mâles est à cinq divisions, à cinq étamines ; celui des femelles est d'une seule pièce. La racine est pivotante. La différence qui existe entre le chanvre et le haschisch est dans la tige : ce dernier a seulement une hauteur de deux à trois pieds au plus. Sa tige n'est pas unique, mais rameuse depuis le pied. Les branches sont alternes; on ne trouve pas sur la tige ces filaments que l'on rencontre sur le chanvre. L'odeur que répand le haschisch est moins forte que celle du chanvre ; elle a quelque chose de particulier. » — Un autre observateur ajoute que la filasse du haschisch est trop grossière pour être facilement employée par les cordiers. (Moreau.) Enfin, le chanvre de l'Inde récolté en France différait du chanvre ordinaire par sa taille moins élevée, la couleur plus foncée de ses feuilles, ses folioles plus étroites et dentelées un plus grand nombre de fois. (De Courtive.)

M. le docteur Moreau (de Tours), médecin de l'hospice de Bicêtre, a cultivé à Ivry du chanvre indien, et a pu en retirer un haschisch qui ne le cède pas en puissance à celui que l'on fait venir d'Égypte, de Constantinople ou d'Algérie. On est parvenu aussi à obtenir du chanvre d'Europe une préparation semblable, mais moins active que celle du chanvre indien.

Les propriétés du chanvre paraissent résider dans une substance résineuse répandue dans la totalité de la plante, mais plus abondante dans les feuilles et les sommités fleuries que dans toutes les autres parties; en outre, cette substance se trouve en plus grande quantité à l'époque de la floraison qu'à tout autre moment de la vie du végétal. Il résulte de là qu'on peut faire plusieurs préparations de haschisch, pourvu qu'on ait l'attention d'employer la plante fraîche, cueillie à l'époque de la floraison, et qu'on mette en usage des menstrues capables de dissoudre sans altération le principe actif résineux dont il est question. La dessiccation diminue beaucoup les propriétés du chanvre.

Les préparations du chanvre indien usitées en Asie et en Afrique sont les suivantes :

En Algérie on fume les feuilles du chanvre commun, mêlées avec le tabac; les riches font usage de celles du *cannabis indica ;* on vend à Alger de petites pipes fort originales et spéciales au haschisch. Différentes personnes n'ont éprouvé aucun effet de ces feuilles; mais il est à croire qu'elles les ont employées à l'état de sécheresse.

Les Hottentots, au dire de Spartmann, fument aussi le chanvre. Les nègres du Brésil le fument, le mâchent et le prennent en pilules et en décoction.

Dans l'Inde on fume les feuilles de chanvre pur (S. de Sacy) ou mélangé avec le tabac, sous le nom de *ganga*. (De Courtive.)

Quand on y ajoute de la noix vomique et des semences de pavot, on a la liqueur nommée *haschisch*, *bueng* ; *bang*, *banghie*. (Chardin.) Cette liqueur, plus forte et plus enivrante que les autres préparations, est donnée, dit-on, aux jeunes princes du sang que l'on veut rendre incapables de régner.

En Égypte on réduit en poudre les pistils et les capsules, rejetant les graines; on mélange avec parties égales de tabac, et l'on fume dans des noix de coco; la fumée doit traverser l'eau. Ce mode de fumer est surtout employé par les femmes de l'Égypte méridionale. Dans la haute Égypte on mâche les feuilles et les semences, avalant le produit.

On prépare en Algérie une bière de haschisch très-enivrante.

Mais les préparations les plus usitées sont le madjoun et le dawamesc.

Le *madjoun* est un électuaire particulier aux Arabes d'Algérie; c'est un mélange de poudre de feuilles de chanvre, de miel et de beurre, dont on fait des bols d'environ huit grammes.

Le *dawamesc* de Constantinople et d'Alexandrie est un extrait gras obtenu de la manière suivante : on fait bouillir les feuilles et les fleurs de la plante avec de l'eau, à laquelle on ajoute un peu de beurre frais, qui dissout la matière résineuse active. Après réduction jusqu'à consistance sirupeuse, on passe dans une étamine, et l'on obtient après refroidissement un produit solide comme le beurre, d'une couleur verte, et qui ressemble à l'onguent populeum. On aromatise cette substance avec la vanille, le jasmin, la rose, la pistache, et on la mêle souvent à des confitures ou des pâtes. Il est rare que cette substance ne soit pas mélangée de matières aphrodisiaques (cantharides, girofle) et tétaniques

(strychnos, noix vomique). Le dawamesc frais est agréable et savoureux comme une confiture; conservé pendant quelque temps, il a la saveur désagréable du beurre rance, et pour quelques personnes il a le goût d'une drogue détestable; néanmoins il conserve un grand nombre d'années ses propriétés actives; c'est la préparation qu'on peut le plus facilement se procurer en France.

Enfin on trouve dans tout l'Orient des préparations mélangées fort singulières; dans l'Inde (Mérat et de Lens) on fait une espèce de bueng composé avec le chanvre, l'opium, l'arec et le sucre.

Le désir d'étudier sérieusement les propriétés du chanvre a engagé les expérimentateurs modernes à rechercher des préparations mieux définies et plus pures que les précédentes. M. Moreau et plusieurs autres personnes, à son exemple, ont obtenu du chanvre indien récolté en France divers produits que nous allons indiquer en peu de mots.

La poudre de fleurs et de feuilles peut se fumer ou se prendre en une espèce d'opiat; mais elle ne produit d'effets que si elle est récemment préparée. Dans tous les cas on doit la considérer comme un produit infidèle.

La macération aqueuse, l'infusion, la décoction sont inertes. L'hydrolat et l'alcoolat sont sans action.

On obtient des effets très-puissants avec la teinture alcoolique, préparée par ébullition. On n'a jamais essayé la teinture éthérée.

L'extrait gras est le corps qui a été le plus souvent et le plus efficacement employé. On procède pour l'obtenir de la façon suivante : Les feuilles et les sommités fleuries sont mises en ébullition dans l'eau pendant un certain temps; puis on ajoute du beurre frais et l'on continue à faire bouillir. Quand le mélange est refroidi, le beurre concrété ou solidifié à la surface du liquide a emporté la totalité du principe actif de la plante.

Par l'évaporation de la teinture alcoolique M. de Courtive a obtenu un extrait sec qui, sous un très petit volume, contient une grande quantité du principe actif du chanvre. C'est dans cette préparation qu'il faudrait rechercher ce principe.

En précipitant par l'eau la résine contenue dans la teinture alcoolique on obtient une matière à laquelle on a prématurément imposé le nom de *cannabine;* car elle n'a pas encore été obtenue à l'état de pureté.

Comme on le voit, ces procédés d'extraction confirment l'opinion qui attribue l'action du chanvre à un principe résineux; car les résines se dissolvent ou se suspendent facilement dans l'alcool et les corps gras, tandis qu'elles sont insolubles dans l'eau, et ne passent à la distillation qu'en s'altérant.

MM. Andrew Robertson et O'Shaugnessy ont employé chacun un procédé particulier pour obtenir la résine du chanvre à l'aide de la vapeur de l'alcool; ces procédés sont compliqués.

Terminons en disant qu'on peut assez facilement faire venir diverses préparations de haschisch, le madjoun, le dawamesc, ou les feuilles et les graines de chanvre indien, d'Algérie, d'Alexandrie, de Constantinople. D'ailleurs on trouve plusieurs préparations de chanvre d'Orient chez différents pharmaciens de Paris et en particulier dans l'officine de M. Dorvault.

On a tenté sur le chanvre commun les mêmes opérations que sur le chanvre indien. Il est certain que les préparations en sont actives, mais à un bien moindre degré que les autres.

3. Doses et mode d'emploi. Quand on veut faire des essais de haschisch, on doit prendre les doses suivantes :

Chanvre indien.

Résine ou cannabine (de Courtive)	5 à 10 centigr.
Extrait alcoolique (de Courtive)	10 à 20 —
Teinture alcoolique	50 à 60 gouttes.
Extrait gras pur, préparé en France	2 grammes.
Alcoolé	3 à 4 grammes.
Dawamesc de Constantinople	15 à 30 gram.
Madjoun d'Algérie	8 à 30 grammes

Chanvre commun ou d'Europe.

Résine de c. s. d'Italie	30 à 40 centigr.
— de Bourgogne.	50 centig. à 1 g.

La teinture n'a pas été essayée.

On comprend que ces chiffres n'ont rien d'absolu, car la composition de toutes ces préparations, c'est-à-dire leur richesse en principes actifs, varie beaucoup selon le mode de manipulation; d'un autre côté, on devra remarquer que certaines personnes sont très-facilement influencées par de faibles doses, tandis que d'autres résistent aux doses les plus élevées; enfin l'usage habituel du haschisch exige souvent la diminution plutôt que l'augmentation de la quantité à prendre. En conséquence, pour toute expérience, il conviendra de faire des essais préparatoires.

Ainsi que nous l'avons dit, la poudre de feuilles de chanvre récemment préparée se fume ou se prend en opiat; l'extrait gras peut être pris en nature ou associé à des pâtes, des confitures; la teinture est versée dans un verre d'eau sucrée, à laquelle elle communique une teinte opaline et une saveur analogue à celle de l'absinthe. On a remarqué que le café à l'eau, pris peu de temps

après, accélère et facilite l'action du haschisch. On doit expérimenter étant à jeun et à une distance de deux ou trois heures du repas à venir; car, au sortir de l'accès, l'appétit est vif et doit être largement satisfait; les observateurs choisissent ordinairement l'après-midi, entre deux et trois heures, afin de pouvoir observer les effets, dîner à six heures et se coucher ensuite. Enfin nous recommandons de ne pas expérimenter sur soi-même lorsqu'on est seul; celui qui se soumet à l'influence du haschisch doit être surveillé, sous peine d'accident, ainsi que nous le verrons à propos des observations particulières.

IV. Effets physiologiques du haschisch. — Jusqu'à présent, il faut bien en convenir, l'étude des effets du haschisch est seulement un objet de curiosité, quoiqu'il n'y ait pas à douter qu'on puisse un jour en faire quelque application au traitement des maladies : aussi les principales et les plus réelles observations ont-elles été faites sur des sujets bien portants. Nous rapporterons donc avec quelques détails ce que l'on a observé à ce sujet, et comme on n'a pas encore généralisé les résultats observés, nous ne craindrons pas de donner des observations particulières, choisies soit dans les rares écrits publiés sur ce sujet, soit surtout dans des expériences qui nous sont propres ou dont nous avons été témoin.

a. Un médecin, d'une forte constitution, instruit et capable d'observer, désirant obtenir tous les effets du haschisch et résolu à n'opposer aucune résistance à l'action de cette drogue, prend, le 15 juin 1856, à deux heures après midi, quarante gouttes de teinture alcoolique de chanvre indien dans un verre d'eau sucrée. Saveur d'absinthe, un peu de chaleur le long de l'œsophage. Il se met au travail et écrit pendant une demi-heure; mais à ce moment il sent que la tête *se prend;* il a des vertiges, des *absences*, et il est obligé d'interrompre ses occupations; il se lève et se promène; sécheresse de la bouche, langue pâteuse et un peu de constriction à la gorge; tiraillement s'étendant du pharynx à l'estomac, comme si l'œsophage se raccourcissait; un peu d'anxiété à l'épigastre. Sensation de contraction involontaire des muscles de la face, mais sans mouvements apparents pour les observateurs; figure un peu pâle; les yeux s'injectent, la paupière supérieure est gonflée et plus abaissée que dans l'état normal. L'expérimentateur sent que l'effet commence et va en augmentant. Il sort, et l'impression de l'air extérieur donne une nouvelle force aux accidents qu'il commence à éprouver. Alors secousses convulsives, non douloureuses, mais bien marquées dans les muscles de la figure et du cou; puis les troubles intellectuels se prononcent et prennent le caractère qu'ils auront pendant tout l'accès, et que nous nous efforçons de décrire brièvement, quoiqu'il y ait beaucoup de choses à noter : l'esprit est tout à coup entraîné vers un ordre d'idées tout nouveau et étranger au monde extérieur; on *pense*, et l'on est heureux de sentir fonctionner l'intelligence; on s'abandonne avec bonheur à la série d'idées qui se présentent et dont le nombre et la variété augmentent constamment; la progression est assez régulièrement croissante, puis tout à coup la série s'arrête comme épuisée, et l'on revient brusquement à l'état naturel. Cette période, dans laquelle il semble que des *torrents d'idées* aient traversé l'esprit, dure de six à quinze secondes, et est remplacée par une période de lucidité presque parfaite, mais qui ne dure pas beaucoup plus longtemps que l'autre. Pendant toute la durée de l'action du haschisch les mêmes accidents se renouvellent avec une grande régularité; la montre à secondes à la main, on peut annoncer presque certainement le moment d'apparition de chacune des périodes.

Dans l'une et dans l'autre il y a à noter quelques phénomènes qui auraient rendu confuse la description précédente, et que nous rejetons dans ces remarques additionnelles :

Pendant la période d'absence ou de non-lucidité l'expérimentateur sent un torrent d'idées traverser son intelligence; plusieurs sont simultanées et très-développées, et sur chacune d'elles un grand nombre d'idées accessoires, de plus en plus *petites*, viennent s'ajouter ou *s'emmancher*, selon l'expression de l'observateur, comme des idées de deuxième et de troisième ordre; puis de nouveaux groupes remplacent les précédents jusqu'à la fin de l'accès. L'observateur représente sur le papier ces divers états de l'activité intellectuelle par une figure de dents de scie, dentelées elles-mêmes deux et trois fois. Quant à la nature de ces idées, il est impossible, soit dans les intervalles, soit dans l'état parfait de santé, d'en reproduire une seule, ni même de dire sur quel sujet elles portent; néanmoins pendant l'accès le malade en rendrait compte si le langage pouvait être assez rapide, assez concis pour saisir au passage et fixer ces idées si fugitives. Quoique le sujet de ce travail intellectuel soit presque indéterminé pour l'expérimentateur lui-même, il n'en est pas moins vrai qu'il s'accomplit au milieu d'un grand état de satisfaction, d'un véritable bonheur; en effet il survient de temps en temps des éclats de rire qui contrastent singulièrement avec la pâleur et l'immobilité de la figure. Il y a encore dans cette période un fait très-remarquable : l'in-

telligence, le *moi* semble se dédoubler; le malade a la conscience du moi réel et fonctionnant régulièrement, tandis qu'un autre moi, fantastique, irrégulier, capricieux, se développe et enfante les idées innombrables dont nous avons parlé; ces deux manières d'être de l'intelligence sont parfaitement distinctes pour l'observateur, et il lui semble qu'il serait facile d'admettre à son gré l'une ou l'autre; mais il est si heureux du moi anormal qu'il se laisse involontairement entraîner à en suivre tous les caprices.

Selon l'observateur, en reprenant la figure de *scie* dont il a été question, on peut représenter le double ordre d'idées dont il est possédé : la ligne droite sur laquelle appuient les bases des dents représente la série naturelle des idées normales, dont la conscience n'est jamais entièrement perdue, tandis que les dents elles-mêmes représentent les idées anormales qui se succèdent et se pressent par séries plus ou moins compactes. Pendant la durée de l'observation, les personnes étrangères voient très-bien le moment du plus grand développement de ces dernières; car le sujet lève la tête, prend une attitude extatique, et prononce quelques paroles, comme celles-ci : *Attendez, attendez! c'est l'autre qui m'entraîne!* etc.

La période de calme est annoncée à l'expérimentateur par la décroissance du travail intellectuel, et il annonce lui-même le moment où tout sera terminé; il éprouve pendant quelques secondes un certain embarras à rassembler et coordonner ses idées naturelles. Mais il peut se remettre à la conversation, et s'il a prononcé avant l'accès quelques paroles, il suffit qu'on lui rappelle les dernières pour qu'il continue son discours comme s'il n'avait pas été interrompu. Au reste ce calme n'est qu'apparent; car si le malade parle, c'est avec un certain embarras; la langue est comme épaisse et empâtée, la bouche sèche, les idées ne sont pas absolument claires, et d'ailleurs l'imminence de la période suivante tient toujours le malade dans une espèce d'appréhension qui nuit à la manifestation de ses sensations.

Dans le cours de cette observation nous avons noté quelques autres faits qui ne manquent pas d'intérêt : le pouls, normalement à soixante-dix, s'est élevé à quatre-vingt-quatre; la respiration n'est pas gênée. Il n'y a pas de trouble des organes du sens; le malade distingue les objets extérieurs, et il peut lire, mais en s'interrompant au moment où la période intellectuelle commence. Le mouvement n'est point troublé; le malade écrit facilement; il marche sans titubation, même pendant les accès; mais il s'arrête souvent pour pousser des éclats de rire. La sensibilité générale est un peu troublée, car pendant l'accès le malade assis croit être couché sur des étoffes moelleuses ou porté sur un nuage; il n'a presque pas la sensation de son corps; il est tout âme. La déglutition est difficile. Il n'y a ni douleur, ni malaise dans aucun point du corps, excepté un besoin d'uriner sans motif.

Après deux heures de durée, ces accidents se terminent graduellement, et le malade éprouve un vif appétit, qu'il satisfait largement. Le sommeil de la nuit est excellent, réparateur, et l'expérimentateur se trouve le lendemain en bonne santé, mais avec des *rappels* passagers de l'état de la veille.

L'observation extrêmement détaillée que nous venons de donner est un type de l'action du haschisch, et c'est pour ce motif que nous n'avons pas voulu en retrancher un seul mot. On voit qu'elle peut se résumer comme il suit : 1° début par quelques contractions musculaires de la face; 2° accès intermittents caractérisés par une suractivité du travail intellectuel, portant sur des idées innombrables, mais vagues, impossibles à fixer et indépendantes des conditions extérieures; 3° dédoublement du moi; 4° état de satisfaction et de bonheur réels; 5° isolement du monde extérieur, mais possibilité d'y rentrer par la force de la volonté; 6° quelques accidents physiques : accélération du pouls, injection des yeux, gonflement des paupières, sensations pénibles à la peau, alternant avec la perte de la sensibilité, besoin d'uriner, raccourcissement de l'œsophage, langue pâteuse, bouche sèche, mais conservation du mouvement musculaire.

Toutes les personnes qui prennent du haschisch éprouvent ces accès intermittents, ce dédoublement du moi, cet état de bonheur que nous avons indiqué; mais on observe aussi quelques autres accidents qui paraissent être en rapport avec la constitution individuelle, et souvent alors des accidents à peine marqués chez d'autres personnes prennent les proportions d'un phénomène de premier ordre.

b. Plusieurs élèves en médecine et en pharmacie de Bicêtre prirent un jour du haschisch et du café à trois heures de l'après-midi. Au bout d'une heure quelques-uns, possédés d'un besoin irrésistible de mouvement, se dirigèrent vers la fenêtre afin d'être plus promptement dehors; il n'y avait dans leur action aucun désir de suicide, car ils se sentaient heureux et riaient. C'est pour ce motif que nous avons dit qu'il était prudent de se faire surveiller quand on prend du haschisch.

c. Un des expérimentateurs, incrédule et

résistant aux effets du haschisch, n'éprouva point d'accidents immédiats, dîna avec appétit et s'endormit. A deux heures du matin, il s'éveilla brusquement, se leva et se dirigea vers sa fenêtre, éprouvant un violent désir de sortir par cette voie, si courte et si directe; néanmoins il sentit qu'il était sous l'influence de deux forces opposées et presque égales, l'une qui s'intéressait à sa conservation et raisonnait très-juste, c'était le moi normal; l'autre qui se traduisait par une grande quantité d'idées peu lucides et qui en outre le poussait au mouvement; c'était le moi anormal, antagoniste du premier. Comprenant le danger qu'il courait à rester seul, l'expérimentateur résolut de résister à l'entraînement dont il était saisi, et il se cramponna d'une main à une table, tandis que de l'autre il tenait l'espagnolette de la fenêtre; il passa ainsi plusieurs heures, tantôt calme, tantôt agité par les idées les plus bizarres, mais en éprouvant un vif sentiment de satisfaction et de bonheur. Il ressentait de l'anxiété à l'épigastre, de la brûlure le long de l'œsophage; il avait la bouche sèche; sa langue lui paraissait racornie et dure comme celle d'un perroquet; en inclinant la tête à droite et à gauche, il la sentait tomber et ballotter dans sa bouche comme un poids dont il n'était pas maître de régler les mouvements. Les jambes étaient brûlantes et paraissaient transformées en cylindres de carton, couverts de losanges de feu; par intervalles il semblait en sortir des étincelles et des fusées d'artifice.

Vers six heures du matin, une espèce de musique confuse, mais très-désagréable, se fit entendre; dans un intervalle lucide, le malade reconnut que c'était le bruit d'une cloche d'église. Au jour les accidents se terminèrent, mais il y avait une soif intense, qui fut à peine apaisée par un litre d'eau. Le lendemain état d'embarras gastrique.

Dans cette observation il est possible de reconnaître encore: 1° le dédoublement du moi; 2° les accès intermittents 3° l'état de bonheur; 4° les troubles des viscères; mais ici prédominent les accidents du côté de la sensibilité cutanée, du côté des sens, et le défaut d'appréciation des choses extérieures.

Tous les observateurs ont également noté que lorsqu'on s'est haschisché on perd la notion du temps et de l'espace, ou du moins que l'on se trompe sur la durée de l'un et sur l'étendue de l'autre. Un de nos amis qui était sorti étant sous l'influence du haschisch traverse le Pont-Neuf, qui lui paraît avoir une longueur extraordinaire; tout en marchant rapidement, il croit avoir mis plus d'une demi-heure à le parcourir. Une autre personne, interrogée sur la durée de ses accès non lucides, fait un calcul compliqué, mais plusieurs fois interrompu, et déclare enfin sérieusement qu'il y a environ trois cents ans qu'elle est sous l'influence du haschisch.

On a remarqué aussi l'influence de la musique; les uns rient en entendant de la musique triste ou gaie, et *vice versâ;* mais tous éprouvent un sentiment de bonheur; les animaux haschischés semblent aussi être sensibles à la mélodie.

Dans les nombreuses expériences dont nous avons été témoin, dans les observations qui nous ont été communiquées, dans celles qui sont consignées dans les livres nous ne trouvons pas un seul fait dans lequel il soit question d'un bonheur physique, matériel, de sensations ou d'idées érotiques; la sensation de bien-être, de doux et moelleux abandon, en un mot ce que les Orientaux désignent sous le nom de *kief* est d'une nature tout immatérielle; c'est par l'intelligence, et non par le corps, que l'on jouit. La présence de femmes auprès de l'expérimentateur n'excite aucun désir, et pendant le cours de l'accès il ne lui échappera ni une parole ni un geste déplacés. Les femmes qui se sont soumises à l'influence du haschisch conservent leur retenue habituelle; elles n'ont, comme les hommes, qu'une seule préoccupation, celle de se livrer au *bonheur de penser.* Cependant on remarquera que nous ne parlons que du haschisch pur, de celui que l'on a préparé en France. Le madjoun et le dawamesc d'Orient, dans lesquels entrent des substances aphrodisiaques, excitent fortement les organes génitaux, et il en résulte une production d'idées voluptueuses et lascives, mais qui ne se traduisent d'ailleurs par aucun acte extérieur.

Nous devrions nous arrêter ici dans la description de ces effets si curieux et si variés, et sans en avoir épuisé la liste, car chaque individu éprouve du haschischisme des accidents particuliers. Mais nous avons à parcourir une nouvelle série de faits qui seraient plus curieux encore que les précédents s'ils étaient plus communs et si l'on pouvait toujours s'en rapporter à la bonne foi des expérimentateurs.

Nous avons vu que, sous l'influence du haschisch, l'esprit est, dans des instants très-courts, traversé d'une série torrentielle, d'une avalanche d'idées, de pensées, de conceptions qui produisent un sentiment bien défini de bonheur. L'observateur aime à s'isoler du monde extérieur, il se complaît dans ce travail de son intelligence, auquel les personnes saines ne participent pas; il est, selon l'expression de l'un d'eux, *tout à son affaire!* Mais ces idées ne sont pas claires, distinctes; elles sont fugitives au delà de

toute expression; l'accès passé, le malade ne peut en déterminer, en rappeler aucune ; c'est tout au plus s'il peut indiquer les sensations matérielles qu'il a éprouvées du côté des principaux organes. Dans toutes les observations que nous avons faites directement, nous avons constaté ce même vague, cette même impossibilité de juger ou de traduire la nature des idées perçues pendant les accès. Mais il paraît qu'il n'en est pas toujours ainsi; quelques personnes peuvent rendre compte de leurs impressions et fixer après l'accès la nature de leurs idées si fugitives. Nous ne saurions nier la réalité du fait sans manquer à la confiance qu'on doit avoir dans des expérimentateurs sérieux ; mais nous devons à la vérité de dire que nous n'avons observé rien de semblable. Ici donc nous sommes historien plutôt que témoin.

En compulsant les observations nous voyons que dans ces cas les idées qui se forment dans l'intelligence sont de deux sortes; les unes se rapprochent des *illusions*, les autres des *hallucinations*. Par le premier terme nous entendons les idées qui ont leur point de départ dans des objets extérieurs, mais qui se transforment et se modifient par une appréciation inexacte de ces objets; sous le nom d'hallucinations nous voulons désigner les idées qui sont, pour ainsi dire, créées de toutes pièces par l'imagination et qui n'ont pas actuellement d'objet extérieur. Avant de rapporter les aberrations qui établissent la réalité de ces observations de l'intelligence, nous devons faire remarquer qu'elles n'ont été observées que par des personnes disposées à aimer le merveilleux, par des poëtes, des hommes du monde, en un mot par des esprits qui n'ont point, comme les médecins, l'habitude de la froide et sévère observation et qui, peut-être à leur insu, savent facilement donner un corps et des couleurs à des conceptions à peine ébauchées de leur imagination.

Le nom italien de *fantasia*, par lequel on indique, dans le Levant, tous les troubles intellectuels du haschisch, devrait, selon nous, être réservé à cette seconde forme, dans laquelle les idées paraissent être plus précises et peuvent être recueillies.

Voici un exemple de *fantasia* que nous empruntons à un célèbre *fantaisiste*, M. Théophile Gautier; nous avons toute confiance dans cette description, parce que nous y retrouvons les effets essentiels du haschisch, quoique peut-être la forme extrêmement brillante du récit tende à exagérer un peu les illusions et les hallucinations observées :

d. « Au bout de quelques minutes un engourdissement général m'envahit! il me sembla que mon corps se dissolvait et devenait transparent. Je voyais très-nettement dans ma poitrine le haschisch que j'avais mangé sous la forme d'une émeraude d'où s'échappaient des milliers de petites étincelles. Les cils de mes yeux s'allongeaient indéfiniment, s'enroulant comme des fils d'or sur de petits rouets d'ivoire qui tournaient tout seuls avec une éblouissante rapidité. Autour de moi c'étaient des ruissellements et des écroulements de pierreries de toutes couleurs, des ramages sans cesse renouvelés, que je ne saurais mieux comparer qu'aux jeux du kaléidoscope; je voyais encore mes camarades à certains instants, mais défigurés, moitié hommes, moitié plantes, avec des airs pensifs d'ibis, debout sur une patte d'autruche, battant des ailes, si étranges que je me tordais de rire dans mon coin, et que, pour m'associer à la bouffonnerie du spectacle, je me mis à lancer mes coussins en l'air, les rattrapant et les faisant tourner avec la rapidité d'un jongleur indien. L'un de ces messieurs m'adressa en italien un discours que le haschisch, par sa toute-puissance, me transposa en espagnol. Les demandes et les réponses étaient presque raisonnables...

« Le premier accès touchait à sa fin. Après quelques minutes je me retrouvai avec tout mon sang-froid, sans mal de tête, sans aucun des symptômes qui accompagnent l'ivresse du vin et fort étonné de ce qui venait de se passer. — Une demi-heure s'était à peine écoulée que je retombai sous l'empire du haschisch. Cette fois la vision fut compliquée et plus extraordinaire. Dans un air confusément lumineux voltigeaient, avec un fourmillement perpétuel, des milliards de papillons dont les ailes bruissaient comme des éventails. De gigantesques fleurs au calice de cristal, d'énormes passeroses, des lits d'or et d'argent montaient et s'épanouissaient autour de moi avec une crépitation pareille à celle des bouquets de feux d'artifice. Mon ouïe s'était prodigieusement développée : j'entendais le bruit des couleurs. Des sons verts, rouges, bleus, jaunes m'arrivaient par ondes distinctes. Un verre renversé, un craquement de fauteuil, un mot prononcé bas vibraient et retentissaient en moi comme des roulements de tonnerre; ma propre voix me semblait si forte que je n'osais parler de peur de renverser les murailles ou de me faire éclater comme une bombe. Plus de cinq cents pendules me chantaient l'heure de leurs voix flûtées, cuivrées, argentines. Chaque objet effleuré rendait une note d'harmonica ou de harpe éolienne. Je nageais dans un océan de sonorité, où flottaient comme des îlôts de lumière quelques motifs de *Lucia* ou du *Barbier*. Jamais béatitude pareille ne m'inonda de ses effluves; j'étais

si fondu dans le vague, si absent de moi-même, si débarrassé du moi, cet odieux témoin qui vous accompagne partout, que j'ai compris pour la première fois quelle pouvait être l'existence des esprits élémentaires, des anges et des âmes séparées du corps. J'étais comme une éponge au milieu de la mer : à chaque minute des flots de bonheur me traversaient, entrant et sortant par mes pores; car j'étais devenu perméable, et jusqu'au moindre vaisseau capillaire tout mon être s'injectait de la couleur du milieu fantastique où j'étais plongé. Les sons, les parfums, la lumière m'arrivaient par des multitudes de tuyaux minces comme des cheveux, dans lesquels j'entendais siffler des courants magnétiques. A mon calcul, cet état dura environ trois cents ans, car les sensations s'y succédaient tellement nombreuses et pressées que l'appréciation réelle du temps était impossible.

L'accès passé, je vis qu'il avait duré un quart d'heure. — « Ce qu'il y a de particulier dans l'ivresse du haschisch, c'est qu'elle n'est pas continue ; elle vous prend et vous quitte, vous monte au ciel et vous remet sur terre sans transition : comme dans la folie, on a des moments lucides. »

Cette brillante et poétique description d'une fantasia, comprenant un grand nombre d'espèces d'illusions et d'hallucinations, nous dispense de citer d'autres observations ; mais nous croyons cependant devoir rapporter sommairement les impressions éprouvées par d'autres personnes :

Une dame, entendant jouer un air champêtre, s'imagine être à la campagne et apercevoir un troupeau de petits agneaux blancs ; elle avait les yeux fixés sur un tapis sur lequel se trouvaient de nombreux carreaux blancs ; c'est un exemple d'illusion. Une autre dame a d'abord une illusion en croyant voir un portrait s'animer et sortir de son cadre ; mais elle éprouve une hallucination réelle quand elle voit son fils entouré d'anges dans un ciel bleu et argent. Un étudiant en médecine prend du haschisch et croit passer sa thèse ; une autre fois il se met à table et se trouve fort étonné de voir un second lui-même qui se place en face de lui, et copie en riant tous ses mouvements ; bientôt un second Sosie s'associe au festin. Un autre voit dans le jardin de Bicêtre les paysages de son pays. Un autre entend une musique infernale, c'était le bourdonnement d'une abeille. D'autres entendent par les yeux et voient par les oreilles, etc., etc.

Si ces faits ne sont pas exagérés, et nous ne saurions en répondre, le haschisch jouirait non-seulement de la propriété d'augmenter l'activité du travail intellectuel, mais encore de celle de créer des idées, par la substitution des temps et des lieux, par l'excitation de la mémoire et de l'imagination et par l'association des idées empruntées à ces deux sources.

Maintenant il devient facile d'expliquer l'extase voluptueuse des Orientaux, les visions du paradis de Mahomet chez les disciples du Vieux de la Montagne. Comme nous l'avons vu, le haschisch, par lui-même, n'amène point de semblables conceptions ; mais les objets extérieurs ou les idées qui préoccupent habituellement l'esprit sont souvent le point de départ du travail intellectuel qui se produit sous l'influence du haschisch. Or, si l'esprit est ordinairement tendu vers la volupté et les jouissances matérielles, si les objets extérieurs répondent à cet ordre d'idées, il n'est pas extraordinaire que la fantasia soit voluptueuse, et que le *rêveur éveillé* soit transporté au milieu des houris du paradis de Mahomet.

« Ceux qui font usage du haschisch en Orient, lorsqu'ils veulent s'abandonner à l'ivresse de la *fantasia*, ont un soin extrême d'écarter d'eux tout ce qui pourrait tourner leur délire vers la mélancolie, exciter en eux autre chose que des sentiments doux et affectueux. Ils profitent de tous les moyens que les mœurs dissolues de l'Orient mettent à leur disposition. C'est au fond de leur harem, entourés de leurs femmes, sous le charme de la musique et des danses lascives exécutées par des almées qu'ils savourent l'enivrant dawamesc, et, la superstition aidant, en voilà assez pour qu'ils soient transportés au sein des merveilles sans nombre que le Prophète a rassemblées dans son paradis. » (Moreau.)

V. Il nous reste maintenant à présenter quelques remarques additionnelles sur le haschisch.

Les femmes en éprouvent les mêmes effets que les hommes et sans plus d'inconvénients.

Les personnes qui désirent obtenir les effets du haschisch et qui s'y laissent aller sans résistance éprouvent facilement les plus complètes fantasias. Quelques personnes sont presque complétement réfractaires ; enfin d'autres ne sont que très-légèrement influencées lorsqu'elles sont décidées à résister énergiquement à l'action enivrante du chanvre.

Les animaux sont influencés par le chanvre indien ; mais il est impossible d'apprécier, autrement que par les phénomènes extérieurs, les effets qu'ils en éprouvent. Les chiens ont une plus grande agilité, une gaieté extrême, ils sont fortement influencés par la musique. Chez les chats grande sensibilité de la région dorsale ; un de ces animaux se roulait avec une ardeur extrême ; la musique lui fit peur. Un singe était, selon son maître,

plus obéissant et certainement plus intelligent que de coutume; un autre paraissait rire et pleurer. Les lapins tombent dans un engourdissement prononcé. Les geais, les pies, les moineaux, les serins tombent dans l'assoupissement, la tristesse; ils ne mangent plus; la musique réveille et anime beaucoup les derniers. Les oies sont inquiètes et comme *hébétées*; un mâle fort beau tombait en marchant et semblait paralysé; d'autres mangeaient avec voracité, mais becquetaient à un ou deux pieds le morceau qu'ils convoitaient. (De Courtive.)

Nous avons dit que l'influence du haschisch tend à reparaître; le lendemain d'une fantasia il y a souvent rappel des effets de la veille.

Répéter souvent l'action du haschisch c'est s'exposer à tomber dans un état presque continu d'illusions et d'hallucinations. Cet état, nuisible à la santé, rend toute espèce de travail impossible. Un étudiant qui se haschischa journellement pendant plusieurs mois dut suspendre ses travaux et interrompre ses études.

Tels sont, en résumé, les traits principaux de l'histoire du haschisch, histoire prise sur nature, quoique nous ayons, dans le cours de cet article, fait quelques emprunts aux expérimentateurs les plus sérieux.

Il nous resterait à aborder un autre sujet, celui de l'application de cette drogue, à titre de médicament, au traitement de quelques maladies. Jusqu'à présent M. Moreau seul en a fait usage chez des aliénés; mais l'état d'incertitude où l'on est encore sur la portée de ce médicament a commandé dans son emploi une si grande prudence qu'il n'y a pas encore de résultats généraux à faire connaître sur ce sujet. Nous croyons donc devoir nous abstenir; car le petit nombre de faits particuliers observés ne sauraient porter aucun profit.

Dr V. Racle.

HASTENBECK (Bataille de), gagnée le 26 juillet 1757 par le maréchal d'Estrées sur le duc de Cumberland, près du petit village de ce nom, situé dans la principauté de Kahlenberg (Hanovre), à huit kilomètres sud-est d'Hameln, près des rives du Weser.

La cour de Versailles attachait le plus grand prix à la conquête du Hanovre. Comme on craignait la perte prochaine des colonies, qui n'étaient pas défendues par une marine suffisante, on espérait se ménager par ce moyen une compensation. Soixante mille hommes reçurent l'ordre de se porter sur cet électorat, en commençant par occuper les États du roi de Prusse situés sur le Rhin. Cette armée avait été confiée au maréchal d'Estrées, qui avait sous ses ordres le comte de Maillebois. D'Estrées avait pour adversaire le duc de Cumberland, qui s'était fait à la hâte une armée de Brunswickois, de Hanovriens et de Hessois. Wesel et Cologne furent emportées sans peine : le Rhin fut passé sans obstacle. On occupa ensuite le landgraviat de Hesse. Le duc de Cumberland reculait lentement vers les rives du Weser sans opposer aucune résistance. Le maréchal d'Estrées, de son côté, soupçonnant quelque piége, n'avançait qu'avec circonspection. Le duc d'Orléans, qui servait dans cette armée, le comte de Maillebois et le comte de Broglie accusaient sa lenteur, et le roi, sous l'inspiration de la marquise de Pompadour, nomma le maréchal de Richelieu pour remplacer un général trop timide.

Quelques amis que le maréchal d'Estrées avait à la cour l'avaient averti de ce qui s'y tramait contre lui et pressé de déconcerter son rival par un coup d'éclat. D'Estrées, qui venait de franchir le Weser, se dirigeait contre Hameln. Le duc de Cumberland, pour protéger cette place, se montrait aux Français fortement retranché derrière le fleuve. Regardant sa position comme inexpugnable, il ne s'était pas opposé au passage du Weser. Son aile gauche se trouvait appuyée au village de Hastenbeck et contre les hauteurs peu escarpées de Vorenberg, occupées par des chasseurs et par sept bataillons de grenadiers et défendues en outre par une batterie.

Une seconde batterie de dix-huit canons avait été élevée entre ces troupes et l'aile gauche de l'infanterie brunswickoise. Six canons avaient été placés plus à droite, près de Hastenbeck, et quatre pièces de douze devant l'aile droite, sur le Siedelberg. Wisperode, derrière l'aile gauche, était occupé par trois cents hommes, et la cavalerie était rangée en seconde ligne derrière l'aile droite. Le centre était couvert par un bois et le front par un marais impraticable. Le 25 juillet les Français avancèrent en plusieurs colonnes, non avec l'intention d'attaquer, mais pour reconnaître les positions ennemies. Le duc de Cumberland fit occuper alors Diersen, derrière l'aile gauche, par trois bataillons et deux escadrons, qui furent encore renforcés, dans la nuit, par le détachement de Wisperode. Les piquets de l'armée occupaient Hastenbeck.

A minuit le maréchal d'Estrées envoya quatre brigades et l'infanterie légère attaquer l'aile gauche des alliés, pour faciliter à l'armée les moyens de déboucher dans la plaine. Elles réussirent à prendre à revers les chasseurs ennemis, et menaçaient déjà les bataillons de grenadiers quand, attaqués par les trois bataillons postés à Diersen, elles furent culbutées et repoussées avec une perte de vingt

deux canons. Pendant ce temps l'intrépide Chevert, qui commandait l'aile droite, se chargea de pénétrer dans le bois et de s'emparer de la redoute qui protégeait le centre des ennemis. Il tint sa promesse, s'élança sur la redoute avec des troupes d'élite et s'en empara. Au même moment les grenadiers de la garde française, conduits par le marquis de Contades, étaient entrés dans le village de Hastenbeck en flammes et marchaient contre les troupes postées derrière ce village. Le duc de Cumberland annonçait par tous ses mouvements qu'il se disposait à la retraite; mais il avait auprès de lui un jeune guerrier d'un grand courage et qui s'acquit dans cette guerre de sept ans une juste réputation; c'était le prince héréditaire de Brunswick. Celui-ci avait remarqué que Chevert, en poursuivant ses avantages, n'avait laissé qu'un petit nombre de troupes pour la défense du plateau dont il s'était emparé. Le prince pénétra dans le bois, et surprit un corps trop faible qui ne s'attendait à aucune attaque, le fit prisonnier, s'empara de ses pièces d'artillerie et les tourna contre les corps français qui venaient un peu tard seconder l'attaque de Chevert. Le comte de Maillebois, qui commandait cette aile de l'armée, fut déconcerté ou feignit de l'être en voyant l'ennemi occuper la redoute. On crut que le corps de Chevert avait été tourné et contraint de mettre bas les armes. On évacua le bois et l'on rentra dans une plaine très-resserrée, où l'on ne pouvait manœuvrer que très-difficilement. Cependant Chevert, se laissant aller à l'ardeur de son courage et ne se doutant pas qu'il eût les ennemis à dos, s'avançait toujours sur le centre de leur armée et commençait à y porter le désordre. Ce qu'il y avait de singulier, c'était que le duc de Cumberland ignorait le succès du prince de Brunswick, comme le maréchal d'Estrées ignorait ceux de Chevert. Le général français, croyant que tout son plan de bataille était manqué par l'inaction du comte de Maillebois et apprenant, en outre, qu'une colonne ennemie, forte d'environ neuf mille hommes, marchait sur la droite et le prenait en flanc, allait donner le signal de la retraite lorsqu'il s'aperçut que l'ennemi faisait la sienne sur tous les points, et abandonnait enfin cette batterie du centre qui avait trop épouvanté le comte de Maillebois. Le duc de Cumberland ne fut que faiblement poursuivi. Il se conduisit cependant comme s'il eût éprouvé une déroute complète; il abandonna la défense de Hameln.

Le maréchal d'Estrées ne put recueillir le prix de cette victoire inattendue. Deux jours après la bataille le maréchal de Richelieu se présenta au camp, et le général victorieux reçut l'ordre du roi qui le destituait (1).

La victoire de Hastenbeck eut pour résultat la célèbre convention de Closter-Severn, conclue, le 8 septembre suivant, par le duc de Richelieu avec le duc de Cumberland. Cette convention enleva pour un moment au roi de Prusse la seule armée auxiliaire qu'il pût opposer aux puissances de l'Europe. J. Caillet.

HASTINGS (Bataille de). Hastings, l'un des *Cinque-Ports* d'Angleterre, comté de Sussex, à cinquante et un kilomètres est de Brighton, sur le Pas-de-Calais. Dix mille quatre-vingt-dix-sept habitants. Beaux établissements de bains de mer. Port accessible aux bâtiments de cinquante à soixante tonneaux. C'est à Senlac, à neuf milles de Hastings, que Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, remporta, le 14 octobre 1066, la victoire décisive qui fit passer la domination de l'Angleterre des Saxons aux Normands.

Guillaume le Conquérant, parti du port de Saint-Valery-sur-Somme le 27 septembre 1066, était débarqué le lendemain à Pevensey, près de Hastings. Son armée, forte d'environ soixante mille hommes, se dirigea aussitôt sur cette dernière ville, près de laquelle on traça un camp et l'on construisit deux châteaux de bois, dans lesquels on rassembla des vivres.

Harold, fils du comte Godwin, vainqueur de son frère Tostig, qui lui disputait la couronne comme Guillaume, se trouvait à York, blessé et se reposant de ses fatigues, quand un messager vint en toute hâte lui apporter la nouvelle que Guillaume de Normandie avait débarqué et planté sa bannière sur le territoire anglo-saxon.

Harold revint précipitamment vers la capitale. Des milliers d'hommes se rangèrent autour de lui, et il n'est pas douteux que, s'il eût attendu quelques jours, il se fût trouvé à la tête de forces bien supérieures à celles de Guillaume. Mais il ne put maîtriser son désir d'en venir aux mains avec les étrangers, surtout quand il apprit les ravages de toutes sortes que les Normands faisaient autour de leur camp. L'espoir de diminuer les souffrances de ses compatriotes, joint au désir de tenter contre les Normands les chances d'une attaque subite comme celle qui lui avait réussi contre les Norwégiens que commandait son frère Tostig, le décidèrent à se

(1) Le maréchal d'Estrées, qui reprochait au comte de Maillebois d'avoir rendu incomplète la victoire d'Hastenbeck, soit par sa trahison, soit par sa conduite incertaine, l'accusa devant le tribunal des maréchaux de France. Les juges donnèrent leur avis cacheté. Il fut porté au roi. On n'a jamais connu les termes de ce jugement. Le comte de Maillebois fut enfermé à la citadelle de Doullens et privé de tous ses emplois. Quelques années après il reparut à la cour et obtint de nouvelles places.

mettre en marche vers Hastings avec des forces quatre fois moindres que celles du duc de Normandie.

Mais le camp des Normands était trop bien gardé pour être enlevé par une surprise. Harold s'en convainquit bien vite et fit halte à environ sept milles de l'endroit où étaient les troupes de Guillaume, et, changeant tout d'un coup de tactique, se retrancha derrière des fossés et des palissades.

Après tout un jour employé de part et d'autre à d'inutiles messages, on se prépara au combat. Harold avait contre lui non-seulement le désavantage du nombre, mais encore certaines croyances superstitieuses qui avaient répandu une sorte de découragement parmi ses soldats. On sait, en effet, qu'autrefois Guillaume de Normandie avait obtenu d'Harold, par ruse, un serment par lequel ce prince lui avait juré fidélité. Or, dans ce siècle, on ne connaissait pas de crime plus honteux que la trahison d'un vassal envers son seigneur. Les troupes de Guillaume étaient persuadées que le ciel ne manquerait pas de venger sur Harold la violation de son serment. Guillaume mit habilement à profit cette opinion, et quand on lui dit que Harold commandait son armée en personne, il témoigna sa surprise de ce qu'un homme qui avait la conscience de son parjure osait hasarder sa personne dans un combat. Ce sentiment était aussi celui des Anglais. Les frères de Harold le supplièrent de s'éloigner du champ de bataille. « Vous avez juré, disaient-ils, fidélité à Guillaume; vous ne pouvez légitimement combattre un prince auquel, au nom de Dieu, vous avez promis soumission. Laissez-nous la conduite de la bataille, à nous qui ne sommes liés par aucun serment. » Le roi se rit de leurs craintes.

Sur le terrain qui porta depuis et qui porte encore aujourd'hui le nom de *lieu de la bataille*, les lignes des Anglo-Saxons occupaient une longue chaîne de collines fortifiées par un rempart de pieux et de claies d'osier. Dans la nuit du 15 octobre, Guillaume fit annoncer à ses soldats que le lendemain serait jour de combat. Les Normands passèrent toute la nuit à préparer leurs armes, à se confesser et à recevoir les sacrements. Le camp des Saxons présentait un spectacle bien différent. Là on n'entendait que les éclats d'une joie bruyante ou de vieux chants nationaux qu'entonnaient les gens de guerre en vidant, autour de leurs feux, des cornes remplies de bière et de vin.

Au matin, dans le camp normand, l'évêque de Bayeux, fils de la mère du duc Guillaume, célébra la messe et bénit les troupes, armé d'un haubert sous son rochet; puis, monté sur un grand coursier blanc, portant un bâton de commandement, il fit ranger la cavalerie. L'armée se partagea en trois colonnes d'attaque, la première composée des gens d'armes venus des comtés de Boulogne et de Ponthieu et de la plus grande partie des aventuriers engagés individuellement pour une solde, la seconde formée des auxiliaires bretons, manceaux et poitevins, la troisième où était la chevalerie normande et conduite par Guillaume lui-même. En avant et sur les flancs de chaque corps de bataille se trouvaient plusieurs rangs de fantassins armés à la légère, vêtus de casaques matelassées et portant de longs arcs de bois ou des arbalètes d'acier. Le duc montait un cheval d'Espagne, qu'un riche Normand lui avait amené de Saint-Jacques de Compostelle. Il portait suspendues à son cou les plus révérées d'entre les reliques sur lesquelles Harold lui avait autrefois prêté le serment de fidélité.

Les Normands s'avancèrent résolûment vers les Saxons en entonnant le chant, fameux dans toute la Gaule, de Charlemagne et de Roland. Arrivés à portée de trait, les archers lancèrent leurs flèches et les arbalétriers leurs carreaux; mais la plupart des coups furent amortis par le haut parapet des redoutes saxonnes. Ce fut en vain que les fantassins armés de lances et les cavaliers essayèrent d'enfoncer les portes des redoutes. Les Anglais opposèrent sur chaque point une masse solide et impénétrable. Ni les boucliers ni les corselets ne purent résister à leurs haches de bataille. La confiance des Normands s'évanouit à la vue de leurs pertes et de la contenance hardie de leurs ennemis. Ils se replièrent, fatigués d'une attaque inutile, sur le corps que conduisait le duc de Normandie. Celui-ci ordonna à ses archers de recommencer le combat, leur recommandant de ne plus tirer droit devant eux, mais de lancer leurs traits en haut, de manière qu'ils tombassent par-dessus le rempart du camp ennemi. Cette manœuvre réussit. Un grand nombre d'Anglais furent blessés : Harold lui-même eut l'œil crevé d'une flèche. Les gens de pied et de cheval attaquèrent à leur tour en criant : *Notre-Dame! Dieu aide! Dieu aide!* Mais ils furent encore repoussés et forcés de reculer jusqu'à un grand ravin recouvert de broussailles et d'herbes, où chevaux et cavaliers tombèrent pêle-mêle et périrent en grand nombre. La panique s'empara de l'armée; le bruit courut même que Guillaume était tué: la bataille semblait perdue; mais le duc, son casque à la main, se jeta au-devant des fuyards en criant : « Je vis encore, et avec l'aide de Dieu je serai encore vainqueur. »

A ces mots, les Normands reviennent à la charge avec un nouveau courage; mais leurs

efforts désespérés échouent encore contre les rangs serrés et inébranlables des Saxons. Inquiet et troublé, Guillaume a recours à un stratagème; il donne l'ordre à une partie de sa cavalerie de prendre la fuite. A cette vue les Saxons quittent leurs retranchements et courent à sa poursuite la hache suspendue au cou. A une certaine distance, un corps posté à dessein vint renforcer les fuyards, qui firent alors volte-face et tombèrent sur les Saxons, qui, surpris dans leur désordre, furent assaillis de tous côtés à coups de lance et d'épée dont ils ne pouvaient se garantir, ayant les deux mains occupées à manier leurs grandes haches.

Ces pertes diminuèrent grandement les forces anglaises; les clôtures des redoutes furent alors enfoncées, et cavaliers et fantassins y pénétrèrent. Là s'engagea une lutte terrible. Quoique les deux frères de Harold, Gurth et Leofwin, eussent déjà succombé, tant qu'il vécut lui-même aucun des siens ne conçut la crainte d'une défaite ni n'admit la possibilité de la fuite. Mais, peu avant le coucher du soleil, une flèche lancée au hasard l'atteignit à l'œil; il périt à l'instant même, et la nouvelle de sa mort abattit le courage des Anglais. Vers la nuit ils décampèrent et se dispersèrent dans les bois. La poursuite fut fatale encore aux Normands. Plus de quinze mille des leurs restèrent sur le champ de bataille. Le nombre des morts dans l'armée anglaise est demeuré inconnu.

Guillaume avait fait preuve dans le combat d'un courage véritablement héroïque; il avait eu trois chevaux tués sous lui et avait couru les plus grands dangers. Après la bataille la mère d'Harold vint le supplier de lui rendre le corps de son fils : le duc refusa durement et ordonna d'enterrer le monarque sur le rivage, ajoutant avec ironie : « Il gardait la côte quand il vivait, qu'il la garde encore après sa mort. » Deux moines saxons, Osgod et Ailrik, députés par l'abbé de Waltham, parvinrent à l'adoucir, et les restes du malheureux Harold, découverts au milieu des morts par une certaine Édithe, surnommée *la Belle au cou de cygne*, que le monarque saxon avait autrefois aimée, furent déposés dans l'église de Waltham, que Harold avait fondée avant de monter sur le trône.

« Bien longtemps après le jour de ce fatal combat, dit M. Augustin Thierry, la superstition patriotique crut voir encore des traces de sang frais sur le terrain où il avait eu lieu; elles se montraient, disait-on, sur les hauteurs au nord-ouest de Hastings, quand un peu de pluie avait humecté le sol. Aussitôt après sa victoire Guillaume fit vœu de bâtir en cet endroit un couvent sous l'invocation de la sainte Trinité et de saint Martin, le patron des guerriers de la Gaule. Ce vœu ne tarda pas à être accompli, et le grand autel du nouveau monastère fut élevé au lieu même où l'étendard du roi Harold avait été planté et abattu. L'enceinte des murs extérieurs fut tracée autour de la colline que les plus braves des Anglais avaient couverte de leurs corps, et toute la lieue de terre circonvoisine où s'étaient passées les diverses scènes du combat devint la propriété de cette abbaye, qu'on appela en langue normande l'*Abbaye de la Bataille*. Des moines du grand couvent de Marmoutiers, près de Tours, vinrent y établir leur domicile, et prièrent pour les âmes de tous les combattants qui étaient morts dans cette journée. »

Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 4 vol. in-12, t. Ier, p. 243-264.

Lingard, *Histoire d'Angleterre*, traduction de L. de Wailly, 6 vol. in-12, t. Ier.

Fred. W.-L. Stockdale, *A concise historic. and topogr. Sketch of Hastings, Winchelsea and Rye, etc., With engrav. from drawings;* London, petit in-8° avec 19 pl.

J. Caillet.

HAVANE (la). (*Géographie.*) La Havane (*La Havana*, ou *Apostadero de la Habana*, *San-Cristobal* ou *San-Cristoforo de la Habana*), la ville la plus importante de l'Amérique centrale, capitale de l'île de Cuba, chef-lieu du *département occidental* et de la *jurisdiccion* de même nom, est située sur la côte nord de l'île, à l'entrée et à l'ouest d'un havre qui porte aussi son nom et à l'embouchure de la rivière de la Lagida, par 23° 8' 15" de latitude nord et 84° 43' de longitude ouest. Sa population, qui, en 1791, était de 44,337 habitants, en 1827 de 94,023 habitants, et en 1841 de 135,000 âmes, s'est trouvée monter, en 1850, tant la population fixe de la ville que celle de ses dépendances rurales, à 150,161 âmes. En tant que siége du gouvernement colonial, la Havane est le chef-lieu d'une capitainerie générale, d'un département maritime et d'un département financier et le siége de la cour suprême de justice (*Real audiencia*), présidée par le gouverneur général. Il y a en outre dans la ville la juridiction particulière du clergé et celle de la marine et celle de l'*ayuntamiento* ou municipalité, composée de douze corrégidors, deux alcades ordinaires, deux alcades de la Sainte-Hermandad, élus chaque année, un mayor provincial, un alguazil-mayor, un procureur-syndic nommé par la corporation, le tout présidé encore par le gouverneur général ou un de ses lieutenants. La Havane a pu supplanter Santiago de Cuba comme capitale, mais non comme métropole ecclésiastique; elle n'a qu'un évêque suffragant de l'archevêque de Santiago. Son université, fondée en 1728, se divise en sept

facultés ; elle contient de plus écoles d'anatomie, de dessin, de peinture, de navigation, bibliothèque publique, musée, jardin botanique, etc. Sous le rapport commercial, c'est indubitablement, après New-York, la première place ; et toutes les grandes puissances maritimes y entretiennent des représentants, la France et la Sardaigne des consuls généraux, l'Angleterre, les États-Unis, la Russie et la Toscane des consuls. Sous le rapport militaire elle compte parmi les plus fortes du monde. Son port, assez vaste pour contenir plus de mille vaisseaux et assez profond pour que les plus gros en puissent accoster les quais, a environ une lieue de long du sud-sud-ouest au nord-nord-est, sur une largeur moyenne d'une demi-lieue ; le mouillage y est bon et à l'abri des vents les plus violents.

L'aspect de la Havane à l'entrée du port, dit M. de Humboldt (1) dans une description devenue classique, est un des plus riants et des plus pittoresques dont on puisse jouir sur le littoral de l'Amérique équinoxiale, au nord de l'équateur. Ce site, célébré par les voyageurs de toutes les nations, n'a pas le luxe de végétation qui orne les bords de la rivière de Guayaquil ni la sauvage majesté des côtes rocheuses de Rio-Janeiro, deux ports de l'hémisphère austral ; mais la grâce qui, dans nos climats, embellit les scènes de la nature cultivée se mêle ici à la majesté des formes végétales, à la vigueur organique qui caractérise la zone torride. Dans un mélange d'impressions si douces, l'Européen oublie le danger qui le menace au sein des cités populeuses des Antilles ; il cherche à saisir les éléments divers d'un vaste paysage, à contempler ces châteaux forts qui couronnent les rochers à l'est du port, ce bassin intérieur qu'on dit la plus belle rade fermée du monde, qui s'enfonce au pied des collines qui la dominent, collines verdoyantes, peuplées de villages et de fermes, tapissées de fleurs jaunes ou semées de bouquets de palmiers, lesquels s'élèvent à une hauteur prodigieuse, cette ville aux maisons blanches ou coloriées à demi cachée par une forêt de mâts et la voilure des vaisseaux.

En entrant dans le port de la Havane, on passe entre la forteresse du *Morro* (*Castillo de los Santos Reyes*) et le fortin de *San-Salvador de la Punta :* l'ouverture n'a que 170 à 200 toises de largeur ; elle conserve cette même largeur pendant trois cinquièmes de mille. Sorti du goulet après avoir laissé au nord le beau château de *San-Carlos de la Cabaña* et la *Casa blanca*, on parvient dans un bassin en forme de trèfle dont le grand axe, dirigé du sud-sud-ouest au nord-nord-est, a deux milles un cinquième de long. Ce bassin communique à trois anses, celles de *Regla* et de *Guasabacoa*, séparées l'une de l'autre par les bancs de la *Regla*, et celle d'*Atarès*, dont la dernière offre quelques sources d'eau douce. Deux petits cours d'eau se jettent dans le port du côté du sud, le rio *Luyano* et au fond de l'Enseñada de Guasabacoa une rivière de même nom.

La ville de la Havane, entourée de murailles, forme un promontoire limité au sud par l'arsenal, au nord par le fortin de la Punta. Au delà du bas-fond de la Luz on ne trouve plus que cinq à six brasses d'eau. Les châteaux de *Santo-Domingo de Atarès* et *de San-Carlos del Principe* défendent la ville vers l'ouest ; ils sont éloignés du mur intérieur du côté de la terre, l'un de 660, l'autre de 1240 toises. Le terrain intermédiaire est rempli par les faubourgs (*arrabales* ou *barrios extra muros*) de l'*Horcon*, de *Jesu Maria*, de *Guadalupe* et de *Señor de la Salud*, qui, d'année en année, rétrécissent davantage le Champ de Mars (*Campo de Marte*).

La ville de la Havane proprement dite, entourée de murailles, n'a que 900 toises de long et 500 de large, et à peine naturellement à contenir sa population. Aussi la plus grande partie s'est-elle réfugiée dans les deux grands faubourgs de *Jesu Maria* et de la *Salud*. Mais longtemps les ingénieurs espagnols firent la guerre à cette double agglomération sous prétexte que, les maisons étant trop rapprochées des fortifications, l'ennemi pourrait s'y loger impunément ; à quoi les habitants des *arrabales* répondaient, avec preuves et projets à l'appui, qu'il serait facile de les comprendre dans la ligne des fortifications de la Havane, ce qui aurait l'avantage de légaliser leur possession, fondée jusque-là sur un consentement tacite. Ils eurent gain de cause, et on n'eut pas le courage de démolir les faubourgs, qui ne cessèrent depuis de s'agrandir et de s'embellir, notamment celui de la Salud après le grand incendie de 1802. Il avait été question de faire de la Havane une île et de tirer à cet effet un large fossé de la *Puente de Chaves*, près du *Matadero*, à *San-Lazaro*. La distance était à peu près de 1,200 toises, et déjà la baie se termine entre l'arsenal et le castillo de Atarès, dans un canal naturel bordé de mangliers et de *Cocolloba ;* de la sorte la ville eût eu, vers l'ouest, du côté de la terre, une triple rangée de fortifications ; d'abord extérieurement, les ouvrages *d'Atarès* et du *Principe*, placés sur des éminences, puis le fossé projeté et

(1) Alex. de Humboldt et A. Bonpland, *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent* (édit. in-4°, 1825). Voir dans le 3e volume le 18e chapitre, intitulé *Essai politique sur l'île de Cuba*, et devenu l'objet d'une publication séparée.

enfin la muraille et l'ancien chemin couvert du comte de Santa-Clara, qui a coûté dans le temps sept cent mille piastres. La défense de la Havane, vers l'ouest, ajoute M. de Humboldt, est de la plus haute importance : aussi longtemps qu'on reste maître de la ville proprement dite et de la partie méridionale de la baie, le *Morro* et la *Cabaña*, dont l'un exige huit cents et l'autre deux mille hommes de garnison, sont imprenables, parce qu'on peut y porter les vivres de la Havane et réparer les pertes de la garnison. Des ingénieurs français très-instruits ont assuré à M. de Humboldt que l'ennemi doit commencer par prendre la ville pour bombarder la Cabaña, qui est une belle forteresse, mais où la garnison, enfermée dans des casemates, ne résisterait pas longtemps à l'insalubrité du climat. Les Anglais ont pris le Morro, en 1762, sans être maîtres de la Havane ; mais alors la Cabaña et le fort n° 4 qui dominent le Morro n'existaient pas encore. Au sud et à l'ouest, *les Castillos de Atarès y del Principe* et la batterie de Santa-Clara sont les ouvrages les plus importants. La défense de la ville est complétée par la *Fuerza*, espèce de citadelle quadrangulaire, située presque au centre de la ville et qui sert de résidence au capitaine général (1).

A peine débarqué sous un immense hangar qui s'étend sur tout l'emplacement où s'opèrent le chargement et le déchargement des navires et qui avertit des ardeurs du climat (où, d'ailleurs, l'on n'a pu arriver qu'après l'acquittement d'une infinité de droits (2) qui, pour le plus modeste voyageur, peuvent monter à une centaine de francs), on se trouve au milieu d'une cohue bruyante, dans laquelle domine la population de couleur. Ces hommes à demi nus, nous dit M. Ampère dans sa toute récente relation (3), font voir des épaules, des bras et des poitrines qui sont souvent d'une grande beauté de formes ; on dirait des statues vivantes d'ébène ou de bronze. Leur travail s'exécute au milieu des cris, des rires et des chants ; ils jouent et se culbutent comme des singes. La Havane offre cette particularité qu'elle a l'aspect d'une ville espagnole avec un mouvement commercial qui rappelle les villes des États-Unis. Au delà du quai on entre dans des rues en général assez étroites (sauf la grande rue neuve, dite *Calle de los Mercadore*) et bordées de maisons de pierre, blanches ou peintes en bleu, en vert, en rose, en jaune, d'un aspect bariolé, qui étonne, puis réjouit le regard. Partout des toits plats en terrasse à la manière de l'Orient, d'où l'on découvre une foule de clochers de toutes formes et de toutes nuances et où l'on jouit de la pittoresque irrégularité de la ville étagée à vos pieds. Des vases de faïence coloriée, placés au bord de ces terrasses, se détachent avec élégance sur le ciel, lequel est splendide. Les églises (il y en a onze, outre la cathédrale construite en 1724 par les jésuites), les édifices en général (arsenal de la marine, *Casa del Govierno*, palais de l'Amirauté, *Correo* ou hôtel des postes, factorerie du tabac, hôpitaux, lazaret, salle de spectacle, aqueduc, etc.) sont médiocrement remarquables sous le rapport de l'architecture : c'est le style espagnol du dernier siècle, un peu lourd, un peu surchargé, sans manquer cependant d'originalité et de variété; ce sont des monuments qui ne sont pas d'hier et qui déjà disent quelque chose. Mais l'agrément de la ville consiste surtout dans deux belles promenades, l'une, la *Alameida*, promenade d'hiver, entre l'hospice de Paula et le théâtre, l'autre, promenade d'été, appelée le *Passéo extra muros*, plantation délicieuse, commencée par le marquis de la Torre, celui des gouverneurs généraux qui a le plus fait pour l'amélioration de l'édilité et du régime municipal (1), et agrandie par don Luis de las Ca-

(1) Comparer au *Plano de la Ciudad y puerto de la Havana* par don Tomas Lopez (Madrid, 1785) et à celui du capitaine Don Joseph del Rio de la marine espagnole, 1798, reproduit avec changements par le commander Barnett en 1844, pour l'amiraute anglaise, le *Plan tographique et pittoresque de la Havane*, dédié *à la Exma Frâ Da Manuela Barges de O' Donnell* (1846), ou plutôt le plan joint comme annexe à la *Carte géographico-topographique de l'île de Cuba*, publiée de 1824 à 1831 par l'administration coloniale.

(2) Voy. sur les exigences sans fin du fisc havanais quelques pages très-vives de M. Marmier (*Lettres sur l'Amérique*, t. II, p. 8-12).

(3) *Promenades en Amérique : États-Unis, Cuba, Mexique;* Paris, Michel Lévy, 1855, 2 vol. in-8°

(1) A l'époque du séjour de M. de Humboldt, peu de villes de l'Amérique espagnole offraient, faute d'une bonne police, un aspect plus hideux que la Havane : « On y marchait, dit-il, dans la boue jusqu'aux genoux; le plus grand nombre des rues n'étaient pas encore pavées. Comme les pierres viennent de la Vera-Cruz et que le transport en est on ne peut plus coûteux, on avait eu peu de temps auparavant l'idée bizarre d'y suppléer en réunissant de grands troncs d'arbres, comme on fait en Allemagne et en Russie quand on construit des digues à travers des endroits marécageux. Mais ce projet même n'avait pas tardé à être abandonné, et les voyageurs récemment arrivés voyaient avec surprise les plus beaux troncs de *cahoba* (d'*acajou*) enfoncés dans les boues de la Havane. Le manque d'égouts contribuait à entretenir la malpropreté et l'insalubrité, encore augmentées par le voisinage de quelques marais. De là ces cruelles épidémies de fièvre jaune, plus redoutées à la Havane qu'en aucun autre lieu et encore trop fréquentes aujourd'hui malgré les efforts et les progrès de l'édilité havanaise. La ressource alors est de fuir la ville et de se retirer dans les charmantes villas qui entourent la baie de la Punta à San-Lazaro, de la Cabaña à Regla et de Regla à Atarès et sur les collines qui séparent Regla de Guasabacoa, où l'on jouit d'un air plus pur. Même en temps ordinaire, les mois d'août et de septembre à la Havane sont toujours signalés par une grande mortalité. »

sas et le comte de Santa-Clara : là s'élève une statue en marbre du roi Charles III sur un emplacement destiné dans le principe à recevoir un monument de Christophe Colomb, dont les restes, tant de fois déplacés, ont été transférés à Cuba après la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue, et définitivement déposés dans la cathédrale, non sans de longues indécisions (1). La promenade d'hiver est une grande place carrée, au centre de laquelle s'élève une eau jaillissante, entourée de fleurs et d'arbustes, parmi lesquels on remarque la végétation exotique et bizarre des choux palmistes et des cycas et qu'anime chaque jour la musique militaire.

La promenade d'été, située à l'antre bout de la ville, longue allée qui part de la mer et suit les remparts et où viennent aboutir d'autres allées, est un véritable *cours* où, avant le coucher du soleil, on se promène en voiture, surtout en *volantes*. Les volantes méritent une description, car elles entrent pour beaucoup dans la physionomie particulière de la Havane : nous l'emprunterons à M. Marmier, comme plusieurs autres tableaux havanais, dessinés de nature à diversifier agréablement les détails topographiques ou statistiques qui ouvrent notre article. « La volante, dit-il, la légère, la coquette volante, est proprement la flexible *karra* du nord, avec laquelle on voyage si vite en Suède et en Norwége, mais une karra considérablement perfectionnée et embellie ; qu'on se figure un long timon destiné à produire un agréable balancement, deux très-hautes roues, qui, si ce n'est en cas de rupture de l'essieu, rendent toute chute impossible ; une caisse semblable à celle de nos cabriolets, élégamment tapissée à l'intérieur, ombragée à demi sur le devant par un triangle d'étoffe qui suffit pour préserver le visage des rayons du soleil sans obstruer la vue de côté et d'autre. La volante est conduite par un Nègre, qui s'élance d'un pied agile sur la selle de sa mule, avec sa veste ronde, ornée de galons de diverses couleurs ; son *sombrero*, ses bottes à l'écuyère descendant jusqu'à la cheville et laissant de là à son soulier briller l'ébène de sa peau noire. Telle est la volante banale qui, dans chaque quartier, offre pour quelques réaux ses services aux passants. Mais chaque riche marchand, chaque bon bourgeois veut avoir la sienne : celle-ci est enrichie d'ornements en argent, tapissée de satin. En beaucoup de maisons on la remise comme un meuble précieux dans la salle même où la famille se rassemble et reçoit ses visites. Les femmes comme il faut restent, sans jamais mettre pied à terre, dans leurs volantes, qui s'arrêtent tout autour de la promenade : c'est de là quelles jouissent du charme de ces belles soirées en prenant des glaces et en causant avec les hommes de leur connaissance debout auprès de leur volante. »

M. Ampère, qui regrette vivement que l'indolence naturelle aux créoles ne permette pas aux dames havanaises de marcher, raconte à ce propos que la femme du gouverneur actuel, le général Concha, a voulu joindre cette réforme à celles que son mari s'efforce d'introduire dans la colonie, qu'elle a essayé de marcher, mais que le scandale a été si grand qu'elle a dû renoncer à une tentative qui semblait ajouter aux causes de la révolution dont l'île est menacée.

C'est en hiver, comme on sait, à l'époque où l'on n'a plus rien à craindre de la fièvre jaune, qu'il convient de visiter la Havane. Là, dans les hivers les plus rigoureux, on a encore la température de notre mois de juillet. Dans cette saison, dit M. Marmier, l'animation de l'intérieur des habitations se joint à celle du dehors. Au delà du seuil de chaque demeure est le *patio* avec ses galeries circulaires, où la famille passe une partie de la journée, et chaque façade a ses longues fenêtres, ses balcons, ses magasins voilés par des persiennes, défendus par des grilles en fer, mais si souvent ouverts qu'on peut dire que chacun vit en plein air, et que la population entière ressemble à une ruche d'abeilles bourdonnant autour de ses alvéoles. D'autre part, à droite et à gauche, les trottoirs sont sillonnés par une quantité de passants, blancs et noirs, Indiens au teint d'olive, créoles au léger costume, Mexicains et Enropéens ; au milieu, des troupeaux de mules qui s'avancent à pas lents comme la forêt de Birnam, la tête et le corps ensevelis sous des amas de tiges de maïs vert, de lourdes charrettes chargées de denrées agricoles et attelées de deux bœufs monstrueux. Le travail de la journée une fois fini, chacun ne pense plus qu'à jouir de ses heures de loisir. Dans la tiède fraîcheur du soir, l'ouvrier, secouant la poussière du tablier, revêt le pantalon blanc, pose sur le coin de l'oreille le sombrero en paille de Panama et va rejoindre sa jolie moza. Le marchand reçoit ses voisins et ses amis dans son magasin ouvert au grand large sur le trottoir ; une foule de promeneurs coule le long du *Paseo*, puis revient sur la place d'armes, où un orchestre militaire donne à tout venant un concert gratuit. Près de là sont de vastes cafés où les fruits délicieux de l'île, l'orange, la pina,

(1) « A gauche du maître-autel on voit encastrée dans le mur une pierre sur laquelle est sculpté en relief un buste d'homme, avec le costume des chevaliers du seizième siècle, et que le sculpteur a décorée de la pauvre inscription que voici :

O restos e imagen del gran Colon mil siglos durad, guardados en la urna, y en la remembranza de nuestra nacion. » *Marmier*

la *mamei*, la *juanavana*, la *juiava*, sont transformés ou conservés en glaces, en sorbets. A quelque distance de là, à l'entrée d'un populeux faubourg, scintillent les lumières du théâtre. S'il en est dans les capitales de l'Europe de plus grands, où résonne un orchestre plus nombreux, il n'en est pas d'un aspect plus aristocratique. On ne voit au parterre que des hommes en pantalons et gilets blancs. Les trois balcons n'en sont point, comme les nôtres, fermés d'un côté par un rempart de lambris, voilés de l'autre à moitié par une lourde balustrade. Au fond il n'y a que de légères persiennes, à travers lesquelles pénètrent l'air et la lumière de la galerie; sur le devant un treillage qui permet de voir les belles Havanaises dans toutes leurs grâces, depuis les bandeaux de leur ondulante chevelure jusqu'à leurs petits pieds. Au-dessus de ces trois étages est la place des Nègres, qui semblent rangés là comme pour faire mieux ressortir, par leur épaisse stature et leur noir visage, les blanches colombes nonchalamment posées dans les loges, pour qui le velours, le satin même est trop lourd et à qui il ne faut qu'une fleur dans les cheveux, des flots de gaze et de dentelles sur le corps, un ruban de soie pour soulier avec semelle imperceptible. « Ce sont, dit en finissant le poète voyageur, ce sont ces apparitions poétiques, c'est ce ciel dont le tendre azur se joint à l'azur plus foncé de la mer; c'est ce vaste horizon, cette perpétuelle verdure des arbres et des fleurs qui donnent à la Havane un prestige dont l'esprit de l'Européen est vivement saisi et qu'on ne peut oublier. La ville par elle-même, avons-nous dit, c'est-à-dire l'assemblage de maisons dont se composent ses divers quartiers, n'a rien d'extraordinaire. Ailleurs les monuments décorent le paysage et sont l'orgueil des habitants. Ici c'est le paysage, ce sont les habitants qui font la parure de la ville (1). »

M. Marmier, à qui ce vivant tableau est emprunté, fait presque sans réserve l'éloge du caractère havanais. « Le Havanais, dit-il, accueille l'étranger avec urbanité, lui ouvre sa demeure avec confiance et parvient sans efforts à la lui rendre agréable par le seul fait de son caractère ouvert et généreux. Il aime le luxe et les fêtes, les fantaisies brillantes, et à son grand dam aussi les jeux de hasard. Les habitudes de décorum extérieur et d'urbanité descendent jusqu'au dernier degré de l'échelle sociale. A la Havane on ne voit rien qui ressemble à une populace, mais seulement des corporations de manœuvres et d'artisans à l'œil vif, à la physionomie animée, complaisants et sociables. »

Il faut dire aussi que depuis l'administration énergique, mais bienfaisante, du général Tacon (1834-1838), la population a été comme métamorphosée. Avant son arrivée, nous dit-on, le pays était en proie aux plus déplorables désordres. Des bandes de malfaiteurs effrayaient les campagnes et les cités; des vols et des meurtres se commettaient en plein jour dans les rues de la Havane. Une année de vigoureuse et implacable répression suffit pour purger l'île entière de ces brigands. Actuellement on peut sans crainte errer de nuit dans les quartiers les plus reculés de la ville. En cas d'alarme, on serait sûr d'y trouver le *sereno* vigilant (1). C'est le général Tacon qui fit construire la vaste prison qu'on aperçoit en entrant dans le port de la Havane; mais en même temps il attachait son nom à deux autres édifices d'une nature toute différente: au magnifique théâtre, qui s'élève hors de la porte de la ville et que nous décrivions plus haut d'après M. Marmier, et à la riante promenade qui s'étend vers le Cerro.

La Havane, dont le port, reconnu d'abord en 1508 par Sébastien Ocampo, lieutenant du gouverneur de Saint-Domingue, Nicolas Obando, avait reçu le nom *de Puerto de Carenas* et même auparavant celui de *San-Marco*, n'est pas, tant s'en faut, la plus ancienne colonie de l'île de Cuba. Les villes de Santiago, de la Trinité, de Baracoa, de Puerto-Principe, Bayamo, Santo-Espiritu, plus proches de la Jamaïque, de Saint-Domingue ou de la côte ferme, l'avaient naturellement précédée; et la Havane ne date proprement que de 1519 (2). Ce n'était même encore qu'un établissement de très-mince importance, lorsqu'en 1538 des marins français la réduisirent en cendres. Ferdinand de Potola la releva de ses ruines et y bâtit un premier fort, protection efficace qui lui permit de profiter de son merveilleux emplacement et de s'accroître avec tant de rapidité qu'en 1549 le gouverneur Gonzalès Pereo de Angulo y établissait sa résidence, exemple qui fut suivi par ses successeurs. Toutefois elle ne devint réellement la capitale de l'île qu'en 1589. Don Juan de

(1) X. Marmier; *Lettres sur l'Amérique*, t. II, Paris, in-12, Arthus Bertrand. Voir aussi, pour connaître la Havane sous ses divers aspects, la description du *Jour des Rois*, ou fête des Nègres (ch. Ier), et ce que dit M. Marmier en général de la condition des Noirs à la Havane et de la fabrication ou manipulation du tabac dans ces mille *tabaquerias* qu'on rencontre dans les rues de la Havane.

(1) « On nomme ainsi les *watchmen* qui, selon l'usage espagnol, annoncent avec une sorte de psalmodie lente et grave l'heure de la nuit et l'état du ciel. Leur nom de *Serenos* n'a pu leur être donné que sous un beau climat. » (*Ampère*.)

(2) Sur l'histoire de cette dénomination de *Havane* (appliquée dans le principe à une province ou district, et non pas à un port, à une ville), voyez Ramon de la Sagra, *Histoire physique, politique et naturelle de l'île de Cuba*, tome Ier, p. 42 et seq.

Tejado ajouta à ses premières défenses la forteresse du Morro. Et Philippe II lui donna ses armoiries, trois tours d'argent sur un champ d'azur avec une clef, qui représente la clef des Indes; et elle a mérité que dans les actes officiels on la qualifiât de *siempre fidelissima ciudad de San-Christobal de la Habana.*

En 1762, dans la guerre de Sept ans, la Havane, assiégée par lord Albemarle, capitula après s'être énergiquement défendue pendant deux mois et demi. Le colonel Cleveland, qui avait commandé l'artillerie de l'armée de siége, demanda d'abord pour sa propre gratification les cloches des églises, des couvents de la Havane et des autres villes du district; puis, après une longue négociation, rabattit ses prétentions à dix mille pesos. Lord Albemarle prit ensuite pour sa part cent vingt-deux mille livres sterling, en donna autant au général Pocock; chaque major général reçut six mille huit cent seize livres, chaque capitaine cent quatre-vingt-quatre, chaque sergent huit, chaque soldat quatre livres. Une si arrogante spoliation n'était pas faite pour concilier à cette nouvelle domination l'attachement des Havanais. Mais, du reste, le règne des Anglais dura peu; et l'année suivante, en vertu du traité de Paris, l'Angleterre échangea la Havane contre la Floride. On vit alors, comme en 1655, des milliers d'Espagnols, établis dans cette contrée, se soustraire au régime britannique et chercher asile dans l'île de Cuba. De cette époque date proprement l'essor de la Havane sous l'impulsion intelligente du comte de Ricla et à la faveur des franchises accordées au commerce du sucre, du tabac et des esclaves. Quoique le commerce du port de la Havane ait représenté jusque dans les dernières années du siècle dernier celui de l'île de Cuba tout entière, nous n'entreprendrons pas ici l'histoire général du commerce de cette île : nous ne pouvons rien ajouter aux abondantes recherches de M. Ramon de la Sagra, et nous serions forcément engagés, puisque là est le principe du mécontentement actuel de la population de Cuba contre la métropole et des projets de conquête ou d'annexion des États-Unis, dans une question politique, question pendante, question d'avenir que nous n'avons pas qualité pour traiter. A. T.

HAYE (LA). — En hollandais *S'Gravenhage* (demeure des comtes, ou peut-être bois des comtes), en allemand *Haag*, en anglais *the Hague*, en latin *Haga comitum*, capitale du royaume de Hollande et résidence de son gouvernement, située dans la province de sud-Hollande, dont elle est le chef-lieu, sur une des branches du canal qui joint Leyde à Rotterdam, par 52° 4' 20" de lat. nord et 1° 58' de longitude-est, à une demi-lieue de la mer, à une lieue de Delf, à quatre sud-ouest de Leyde, à quatre ou cinq nord-ouest de Rotterdam, à douze sud-ouest d'Amsterdam, à trente-quatre de Bruxelles et à un peu plus de cent soixante-dix de Paris. Sa population s'élève à environ soixante mille habitants. Comme elle n'envoyait pas autrefois de députés aux états généraux, bien qu'elle leur servît de résidence, elle n'avait que la qualité de bourg et se parait, non probablement sans quelque coquetterie, du titre de *plus grand village de l'Europe.* La province avait choisi pour devise ces belles paroles : *Vigilate Deo confidentes,* et La Haye portait des cigognes dans ses armes; c'est pour cela que quelques-uns de ces oiseaux, bien exacts emblèmes des villes hollandaises, étaient toujours entretenus aux frais de la cité.

L'importance de La Haye n'est pas de date fort ancienne; cependant une inscription et quelques médailles antiques trouvées à une demi-lieue environ au delà du bois dans le petit village de Voosburg autorisent à penser que lès Romains possédaient de ce côté un établissement nommé *Lucensium Auspicium*, du nom duquel on n'a donné que des explications peu satisfaisantes. Quoi qu'il en soit, le sol sur lequel est assise aujourd'hui la capitale de la Hollande était, vers la fin du onzième siècle, encore couvert d'une forêt, au milieu de laquelle peut-être Florent II, comte de Hollande, avait déjà fait élever un rendez-vous de chasse. Un demi-siècle plus tard environ Guillaume II, autre comte et roi des Romains, qui aimait le site dont cette habitation était entourée, pensa, après qu'il eut conquis la paix par ses victoires, à y faire un plus constant séjour. Il transforma la maison de chasse en palais, abandonna la ville de S'Gravezende, où il résidait auparavant, mais dont le port avait été récemment comblé par une invasion de la mer et dont le commerce, naguère florissant, avait perdu dans cette catastrophe toute son importance. Il fit fortifier Heemskerk pour mettre son nouvel établissement à l'abri des invasions des Frisons, et il transporta à sa suite à La Haye sa cour et le conseil provincial qui, jusque-là ambulatoire, se rassemblait tantôt à S'-Gravezende et tantôt à Alberstberg. Florent V, fils de Guillaume II, ajouta de nouvelles constructions au palais de son père vers 1284, y résida d'une façon peut-être plus continue encore; et, à peu près à cette époque, on trouve La Haye désignée comme chef-lieu d'un bailliage de ce nom. Le règne d'Albert de Bavière, vers la fin du quinzième siècle (1370), fut pour La Haye une époque de prospérité. Ce prince fit beaucoup pour la capitale de son domaine; il éleva des églises, fonda des couvents, créa l'hôpital de Saint-Nicolas et imprima à l'école latine une

activité nouvelle. La Haye alors ne manquait pas d'une certaine importance; sa fortune s'éleva peu à peu; en 1527 elle excita la convoitise des partisans, qui la prirent et la pillèrent sous la conduite de leur chef Martin de Rossem.

A la fin du seizième siècle, lorsque la Hollande, à force de persévérance et d'énergie, eut conquis son indépendance, La Haye devint tout naturellement le siége du gouvernement républicain, comme elle avait été celui du gouvernement des comtes. Pendant une longue guerre qui livra à la désolation la Hollande tout entière, La Haye fut un moment occupée par les troupes espagnoles; sous Maurice, fils de Guillaume d'Orange, en 1599, elle fut choisie d'une façon permanente pour lieu de réunion des états provinciaux de Hollande et de Westfrise et des états généraux des Provinces-Unies. Depuis ce temps elle est restée le siége des ministères et des administrations publiques et la résidence des ambassadeurs, qui y arrivaient incognito, leur entrée solennelle, quand ils jugeaient à propos d'en faire une, n'ayant jamais lieu qu'à Delft. La Haye fut menacée, pendant les guerres de Louis XIV, par les colonnes du duc de Luxembourg; mais elle échappa à ce redouté capitaine grâce à la fonte des glaces sur lesquelles il se préparait à faire passer un corps de neuf mille hommes pour l'atteindre, et elle n'a pas été prise depuis 1595.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des fortunes diverses qu'a subies la Hollande depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours et au milieu desquelles La Haye n'a perdu qu'un instant son rang de capitale, de 1810 à 1814, quand le pays tout entier fut réuni au territoire français. Les habitants de La Haye, vivant dans un contact plus intime avec les personnes des classes supérieures, qui se ressemblent dans toute l'Europe, et avec les voyageurs étrangers, ont conservé bien peu de traces de ce cachet original et de ces habitudes particulières qui caractérisent encore dans beaucoup de cantons les populations de la Hollande et à l'étude desquelles ils donnent un vif intérêt. Autrefois à la kermesse de La Haye, qui se célèbre au mois de mai et qui dure huit jours, les personnes les plus distinguées prenaient leur part des plaisirs communs. On voyait les dames de la ville se rendre « dans le *Buitenhof*, qui est le plus bel endroit de la foire, avec de petits paniers remplis de bijoux et autres galanteries et le plus souvent de bagatelles; elles les distribuaient aux messieurs de leur connaissance, car il faut remarquer qu'ils n'étaient point masqués, selon qu'elles avaient envie de les favoriser ou de s'en divertir. Ces messieurs leur répondaient par d'autres présents à peu près sur le même ton. » Quelques-uns d'entre eux, pour des raisons que la malignité s'efforçait de deviner, offraient des objets d'une plus grande valeur; mais plus d'une fois, abusés par le masque, ils se trompaient de dame, et leur bévue, interprétée avec perfidie, donnait matière à raillerie, nous dit-on, « à ceux qui savaient la carte du pays et connaissaient un peu les intrigues de la ville. » On n'oubliait pas non plus à la même époque, et peut-être cette coutume s'est-elle conservée, de décorer la porte occidentale du palais d'autant de guirlandes de fleurs que la famille d'Orange contenait de membres; on ajoutait à ces guirlandes des initiales, aussi en fleurs, placées au-dessous de larges couronnes au sommet d'un mât de pavillon peint en vert.

La ville de La Haye, si l'on néglige bien des accidents et des détours, a la forme d'un carré un peu allongé. Elle est assise sur un site un peu élevé et plus accidenté qu'il n'est habituel d'en rencontrer dans la monarchie néerlandaise. L'air y est d'une singulière pureté et plus salubre qu'en aucun autre canton de la Hollande. Le paysage n'y manque ni de variété ni de grâce. La route qui conduit à Delf, toute garnie de maisons de campagne et d'agréables jardins, présente les plus engageantes perspectives. La ville elle-même ne possède ni remparts ni portes monumentales; mais un large fossé, bordé presque partout d'allées plantées d'arbres et dont on peut suivre les contours en deux petites heures de marche, lui tient lieu d'enceinte et est traversé par trois routes qui conduisent à Delft, à Losduyn et à la mer. Si l'on monte au sommet de la tour Saint-Jacques, la vue, en s'étendant sur tous les pays d'alentour, embrasse un spectacle d'une beauté paisible et douce. C'est d'abord la ville tout entière avec ses rues pavées de briques et coupées de canaux que côtoient les quais plantés d'arbres. On distingue bientôt de nombreuses places publiques, auxquelles la végétation toujours présente donne un charme particulier. Vers le nord, à peu de distance, on découvre le palais des stathouders et des états généraux.

Plus loin la belle promenade du Viverberg sur les bords du vivier, qu'entourent les principaux édifices de la ville, la plus riche de l'Europe en monuments de toutes sortes, eu égard à sa surface. Les rues qui s'éloignent conduisent vers le bois le regard, qui se perd ensuite sur les clochers qui pointent à l'horizon. De l'autre côté, l'œil parcourt la longue avenue de Scheveningue, et ce charmant petit village auquel l'Océan sert de cadre. La Haye renferme six mille maisons sans compter ses palais. En tête de ces derniers il faut nommer l'ancien palais des stathouders, dit des *États*, qui occupe un vaste emplacement au nord de la ville; ce n'est

guère qu'un amas de maisons dont les plus anciens vestiges remontent, comme nous l'avons vu, au comte Guillaume II. Il en fit commencer la construction avec des bois tirés d'Irlande. Il a sa façade sur le Noord Einde. Dans la partie consacrée aux États, on avait placé autrefois, pour le service spécial de cette assemblée, une imprimerie dont les ouvriers promettaient par serment de garder le secret sur les documents qui leur étaient communiqués et qui, le plus souvent, étaient imprimés comme simples copies pour l'usage des députés. « Il paraît assez extraordinaire, dit le vieil auteur qui rapporte ce fait avec un étonnement qui pourrait aujourd'hui sembler naïf, d'exiger le secret de ceux dont l'art n'est utile qu'à transmettre la publicité. » Près de la cour s'élève l'ancien hôtel du prince Maurice de Nassau. D'un côté l'on rencontre le Buitenhof avec sa belle pièce d'eau, puis le promeneur découvre dans cette partie de la ville une petite place marquée par des pavés blancs ; c'est là que le 22 septembre 1392 fut massacrée Adélaïde de Poelgeert, maîtresse d'Albert ; non loin de cette place sinistre on arrive au lieu où trois siècles plus tard les frères de Witt, dont la maison est voisine, reçurent la mort de la populace ameutée. A quelques pas subsiste encore le perron au pied duquel l'héroïque Barneveldt eut la tête tranchée, tandis que, placé derrière le rideau d'une petite fenêtre dans une maison voisine, le prince de Nassau contemplait cette odieuse immolation. Un peu plus au nord s'étend la belle et célèbre promenade du grand et du petit Voor-Hout, qu'environnent les plus magnifiques édifices de la ville et parmi eux le théâtre royal et la bibliothèque, qui contient cent mille volumes. La promenade du Voor-Hout fut toujours chère aux habitants de La Haye, et dans le dernier siècle on y pouvait voir des témoignages irrécusables de la simplicité hollandaise. « Comme on y est dans une entière liberté, nous apprend un historien qui écrivait vers le commencement de ce siècle, et qu'il ne s'y fait jamais la moindre insulte, les dames y viennent en déshabillé, et les bourgeois souvent en robes de chambre. » Les *logements des villes*, c'est-à-dire les hôtels habités par les députés des États et entretenus par les dix-huit villes qui les envoyaient et qui luttaient à l'envi de magnificence, n'ajoutaient pas peu à l'éclat de La Haye. Amsterdam et Rotterdam, dit-on, l'emportaient sur toutes les autres. Le culte catholique possède à La Haye cinq églises, les différentes communions protestantes en occupent six ou sept; deux synagogues sont destinées, l'une aux juifs portugais et l'autre aux juifs allemands.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'énumération des édifices remarquables qui se pressent dans cette ville, si riche à cet égard; nous devons nommer cependant parmi les établissements qui intéressent les sciences ou les arts le musée royal, où, au milieu d'autres collections, on a réuni de nombreux objets entourés par les Hollandais d'une vénération patriotique, des souvenirs des grands hommes qui les ont défendus et, entre autres, un vêtement du prince Maurice de Nassau. On y trouve aussi, dans un cabinet spécial, des curiosités chinoises et japonaises du plus haut intérêt. Un cabinet d'histoire naturelle, une société de peinture et une société théologique complètent cet ensemble d'institutions propres à développer le goût de l'étude dans une ville où ont reçu le jour les frères Huyghens et Jean Second et qui, presque absolument étrangère aux spéculations du commerce et à l'activité industrielle, ne possède d'autres sources de travail et de richesse que celles que lui fournit tout naturellement la présence d'une cour et d'administrations importantes.

Il n'est pas permis de parler de La Haye sans dire quelques mots de ses environs, but ordinaire d'excursions pour les voyageurs, toujours curieux, et, ce qui est plus remarquable, pour les habitants eux-mêmes. La promenade qui se présente la première, à la fois par sa proximité et par son agrément, est celle du Bois, située aux portes de la ville du côté du nord, promenade sans pareille, dit un voyageur, et dont les Trianons n'approchent pas. Le Bois a deux milles anglais de longueur, sa largeur n'excède pas trois quarts de mille ; rien n'est comparable pour l'élégance et pour la fraîcheur aux épais ombrages dont il offre l'abri aux citadins fatigués. Au milieu s'élève l'Orange-Zaal, maison de plaisance qui appartenait autrefois à la famille des stathouders et qu'ils entretenaient avec le plus grand luxe. Les appartements de ce petit château sont décorés et meublés avec une rare magnificence. L'esprit hollandais y brille avec sa recherche infinie de minuties et de détails. La salle à manger et la salle d'audience sont remplies des plus précieuses chinoiseries, et semblent deux pièces enlevées intactes de quelque palais du Céleste Empire et apportées au milieu des romantiques paysages de la Hollande. Dans la salle de bal, qui n'a pas moins de soixante-dix pieds de haut sur cinquante de large, Rubens et Jordaens ont couvert les murailles de peintures merveilleuses consacrées à la gloire de Frédéric-Henri. Des collections de tableaux du plus haut mérite relèvent le prix de cette résidence. Aussi il ne faut pas s'étonner si le Bois est cher aux habitants de La Haye et prend à leurs yeux un caractère presque sacré.

Ce calme asile fut respecté des ennemis même du pays. Philippe II, en 1574, ordonna aux troupes espagnoles de l'épargner, et, ce qu'on croira plus difficilement encore, les enfants eux-mêmes n'y exercent aucune dégradation (nous sommes en Hollande). En 1576, les états généraux, poussés par un extrême besoin d'argent au milieu d'une guerre ruineuse, décrétèrent une coupe dans ce bois. La foule consternée se réunit aussitôt, les bourses s'ouvrirent, on se cotisa, et les citoyens purent bientôt, pour racheter leur promenade chérie, prêter aux états la somme dont ils avaient besoin.

De l'autre côté, à deux milles environ de La Haye, on arrive au petit village de Scheveningue, qu'on peut considérer comme le port de la cité, par une avenue délicieuse plantée de tilleuls et de hêtres, dont la ligne droite a été creusée à grands frais, au milieu des dunes, par Constantin Huyghens, le frère du mathématicien. A mi-chemin on trouve une allée qui conduit au Zorgoliet, demeure du célèbre Cats, le poëte populaire de la Hollande. Le village de Scheveningue, situé au bord de la mer, est digne de la curiosité qu'il excite, et les femmes qui l'habitent et qui ne démentent pas sa réputation se distinguent par un costume gracieux et singulier. La population se compose de pêcheurs, qui fabriquent avec des coquillages de petits objets de toutes sortes, comme des hommes, des animaux, des maisons, et qui fournissent à La Haye le poisson qu'elle consomme; mais les bourgeois de la ville aiment mieux le manger sur place, et c'est pour eux un jour fortuné que celui où ils vont déjeuner ou dîner à Scheveningue. Ce plaisir toutefois a, comme tous les autres, sa compensation, et les habitants de Scheveningue, qui savent ce qu'ils valent, mettent leur hospitalité à un haut prix. Ce petit port a vu plus d'une fois d'illustres infortunes; c'est là que s'embarquait Charles II d'Angleterre, naguère exilé et se dirigeant vers l'Écosse pour retrouver une couronne. C'est de là aussi que plus tard le stathouder fugitif gagna l'Angleterre.

A une lieue de La Haye, au delà du Bois, le village de Voorbourg, qui renferme deux mille habitants, rappelle aussi quelques souvenirs qu'il n'est pas hors de propos de noter. C'est dans la propriété d'Arendsberg que des fouilles ont mis à découvert des vestiges du *forum Adriani*; non loin subsiste encore Hofwick, ancienne habitation des frères Huyghens; de l'autre côté du canal on voit le château de Ryswick, où fut signée la paix célèbre qui en a conservé le nom. Enfin au delà de Voorbourg, en suivant la même direction, on atteint le village de Losduyn, auquel se rattache une tradition singulière qui mérite d'être rappelée. C'est dans l'église de Losduyn, autrefois monastère de filles nobles, que le vendredi-saint de l'an 1276 (avant-dernier jour de l'année à cette époque) la princesse Mathilde, fille de Marguerite et du comte Florent, mit au monde du même coup trois cent soixante-quatre enfants qui moururent le même jour. On raconte que la princesse, rencontrant une pauvre femme qui portait dans ses bras deux jumeaux, l'avait outragée dans son honneur, pensant qu'elle ne pouvait avoir eu du même homme ces deux enfants. La mère, indignée, avait supplié le ciel, pour la venger, d'infliger à Mathilde autant d'enfants dans une seule couche que l'année avait de jours, et le ciel avait exaucé son vœu. Quoi qu'en dise l'auteur que nous suivons, beaucoup plus fort sans doute en anatomie que la princesse Mathilde, dans une dissertation lumineuse et approfondie, mais peu concluante à notre avis, on ne saurait révoquer en doute cet exemple de fécondité un peu exceptionnelle dont l'authenticité nous paraît établie d'une manière irréfragable par cette circonstance décisive qu'on montre encore ou qu'on montrait naguère dans l'église de Losduyn les deux bassins de cuivre dans lesquels les trois cent soixante-quatre enfants furent présentés au baptême.

Jac. de Riemer, *Beschryving van's Gravenhage*; Delft, 1730, 3 vol. in-fol., figur. — *Les Délices de la Hollande contenant une description exacte du pais, des mœurs et des coutumes des habitants*; à Amsterdam, chez P. Mortier, 1728, in-12. — *Guide ou nouvelle Description de La Haye et de ses environs*; La Haye, Société des Libraires, 1785, in-12 — *Voyage en Hollande et sur les frontières occidentales de l'Allemagne fait en* 1794; trad. de l'anglais sur la 2e édit. par A. Cantwel; Paris, an V, in-8°. — *Coup d'œil sur la Hollande ou Tableau de ce royaume en* 1806; Paris, 1807, in-8°, 2 vol. — Meteiercamp R., *Tableau statistique de la Hollande en* 1804, trad., du hollandais; Paris, 1807, in-8°. — *Quatre mois dans les Pays-Bas; Voyage épisodique et critique dans la Belgique et la Hollande*, par M. de... (Desroches); Paris, Delaunay, 1829, in-8°.

A. RABUTAUX.

HÉBÉ. (*Mythologie.*) Hébé, en grec Ἥβη, était la personnification de la jeunesse, ainsi que l'indique le sens de ce nom. C'était une ancienne divinité de la Grèce, adorée à Phlionte et à Sicyone (1), comme la compagne et la servante des dieux, auxquels elle versait le nectar (2). L'explication de cette allégorie est facile à pénétrer. C'est à titre de servante des immortels qu'on la voit aider Junon à atteler son char (3), et baigner et habiller Mars (4). L'Odyssée la donne pour épouse à Hercule, après qu'il eut été reçu dans les cieux, nouvelle allégorie qui exprime l'éternelle jeunesse dont jouit le héros thébain après son apothéose; aussi avait-on consacré à Athènes, dans le Cynosarge, un autel

(1) Pausan., II, c. 13, § 3. Strabon, p. 382.
(2) Homer., *Iliad.*, IV, 2.
(3) *Iliad.*, V, 722.
(4) *Iliad.*, V, 905.

à Hébé près de celui d'Hercule (1). Le culte de cette divinité passa à Rome, où on lui éleva plusieurs sanctuaires.

Dans la mythologie des âges postérieurs, Hébé, comme échanson des dieux, fut complétement remplacée par Ganymède (*voyez* ce mot), qui n'en était qu'une forme masculine et dont le nom (2) exprime cette même beauté et ces mêmes charmes qu'Homère prête toujours à Hébé. Alfred MAURY.

HÉBERTISTES. (*Révolution française.*) Le nom d'*Hébertistes* désigne proprement ces révolutionnaires infimes qui eurent pour organe le *Père Duchesne*, la feuille immonde de Jacques-René Hébert. C'est à eux seuls qu'il convient véritablement, et c'est à eux seuls qu'il devrait être appliqué. Mais il a été abusivement étendu à toutes les catégories d'*Ultra-révolutionnaires* (3), qui ont suscité des embarras à la Convention et fait obstacle à l'absolutisme des comités, sans que pour cela ils fussent engagés dans les voies d'Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro et consorts. Ainsi, les hardis et fanatiques novateurs qui essayèrent de fonder le culte de la *Raison* sur les ruines de l'ancien culte, ont été qualifiés d'*Hébertistes;* ainsi encore, les révolutionnaires *socialistes*, qui avaient pour coryphées Jacques Roux, Leclerc, Chalier, ces précurseurs de Babeuf, que Marat lui-même appela les *Enragés* (4). Comprendre sous une même dénomination, comme on l'a fait longtemps, les éléments les plus hétérogènes; mettre sur la même ligne les hommes les plus contraires, l'affreux général de l'armée révolutionnaire, Ronsin, à qui il n'a manqué pour prendre un grand rôle dans les *dragonnades* que de naître cent ans plus tôt, et le pauvre Anacharsis Cloots, l'*Orateur du genre humain*, l'*Apôtre de la Raison;* Hébert le Muscadin, *le docteur Sangrado du Peuple français*, et Chaumette, l'infatigable Procureur de la Commune de Paris, qui poursuivit avec tant d'acharnement les filles publiques, les jeux et les loteries; l'insignifiant Bouchotte et *l'Ami de l'Humanité*, Chalier l'Apocalyptique; le ridicule Momoro, *premier imprimeur de la Liberté nationale*, et Leclerc, oracle des *femmes révolutionnaires;* Ducroquet le parfumeur, et Jacques Roux, le tribun fanatique dont la parole remuait à fond les quartiers industriels du centre de Paris, c'est épaissir les ténèbres devant les pas du lecteur. L'extension exagérée que l'on a donnée et que l'on donne encore par habitude à une dénomination qui manque de justesse dès qu'elle n'est pas rigoureusement restreinte, a jeté la plus grande confusion dans l'histoire si curieuse et encore si peu connue des *Ultra-révolutionnaires*. Aujourd'hui que l'on peut refléter sur l'histoire de cette grande époque les vives lumières de nos dernières révolutions, et que l'exemple a été donné par un éminent historien (1) d'en étudier les faits les plus minutieux conformément aux règles trop longtemps négligées de la critique historique, on aperçoit des *différences* profondes là où les contemporains et les historiens de parti n'ont vu que des *ressemblances;* l'on *distingue* là où ils ont *confondu*.

Dans le présent article, il ne sera question que des *Hébertistes* proprement dits.

Le triste personnage auquel ils doivent leur nom ne parvint pas d'emblée à la notoriété qu'il eut en 93. Longtemps il traîna, obscurément, dans les bas-fonds de la littérature et du journalisme, comme le *Pauvre Diable* de Voltaire. En 1786, étant âgé de vingt-sept ans, il quitta sa ville natale, Alençon, où il avait fait d'assez bonnes études, sous les auspices de sa famille, qui était aisée et honnête, et il vint à Paris. Il paraît qu'il y tomba bientôt, par inconduite, dans un état voisin de l'indigence, jusque-là qu'il fut réduit à accepter l'humble emploi de garde-magasin au Théâtre des Variétés, alors dirigé par Dorfeuille et Gaillard. Il devint ensuite contrôleur des contre-marques au même théâtre, et finit par y obtenir une place de confiance qu'il conserva pendant quinze mois (2). En janvier 1790, il était retombé dans le dénûment. On le retrouve associé à un certain médecin, nommé Boisset, qui travaillait à une *Vie de Marie-Antoinette;* il concourt alors à la rédaction du pamphlet de Dorfeuille, la *Lanterne-Magique* (3). Le cynisme effronté des feuilles royalistes, notamment des *Actes des Apôtres*, que rédigeaient Peltier, Rivarol, Champcenetz, Lauraguais et autres beaux esprits, lui inspira la plus déplorable émulation, et il devint tout à fait *homme de lettres*. Il fit de son mieux pour égaler ces maîtres-feuillistes; mais il n'avait ni le ramage de Robbé, ni la verve du *Neveu de Rameau;* sa plume était lourde. Il ne sut pas, ainsi que ses modèles, dire *comme il faut* des obscénités révoltantes, et plaire aux *honnêtes gens;* il ne fut que brutal et ordurier. Son journal, l'infâme *Père Duchesne*, commença à paraître *régulièrement* en janvier 1791. C'est depuis ce moment qu'il ne cessa de donner ses *bons avis* au peuple, d'exhaler ses *grandes colères* et ses

(1) Pausan., I, c. 19, § 3.

(2) De γάνος, γάνυμαι et μῆδος, μήδομαι.

(3) *Voyez* l'article ULTRA-RÉVOLUTIONNAIRES.

(4) Voyez, au t. III du SUPPLÉMENT, l'article ENRAGÉS.

(1) M. Michelet.

(2) *Vie privée et publique de Jacques-René Hébert*, an II; page 11.

(3) *Procès des Hébertistes*, publié par Nicolas, p. 82. Déposition de la femme Dubois, imprimeur, dans la séance du 2 germinal — *Vie d'Hebert*, p. 16 et 17. – Deschiens, *Bibliographie des Journaux*, p. 306, 1°.

grandes joies, de se *manger le sang*, etc., etc. Camille Desmoulins est dans le vrai quand il lui dit : « Y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République, quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée pour son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier; comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité du salut public; comme si tes saletés étaient celles de la nation; comme si un égoût de Paris était la Seine (1)? »

Oui, Camille dit vrai; seulement, il ne lui plaît pas, au moment qu'il écrase *cet écrivain des charniers* (2), de se souvenir de toutes les turpitudes dont fourmillent les *Actes des Apôtres*, l'ordure quintessenciée (3), et le *Rougyff* du dantoniste Guffroy. Ce *Rougyff* ne le cède point en grossièreté au *Père Duchesne* (4), et Camille néanmoins appelle le rédacteur *un excellent patriote à cheveux blancs, son cher Rougyff*, etc. (5).

Le *Père Duchesne* traite à sa manière toutes les questions à l'ordre du jour. Bien loin qu'il soit l'organe d'un parti, il observe soigneusement d'où vient le vent, se conforme au temps et se ménage avec souplesse auprès de ceux qui paraissent avoir le dessus. On y trouve des tirades pour Louis XVI, pour La Fayette, pour les Feuillants. Le 17 juillet 1791, Hébert signe sur l'autel de la patrie la fameuse pétition, dite du Champ-de-Mars (1); mais les constitutionnels, ordonnateurs du massacre, sont les plus forts: vite, le *Père Duchesne* fait amende honorable; il entonne les louanges de La Fayette et de la garde bourgeoise, atteste Dieu rémunérateur et vengeur. Et de même en 93, aussitôt que les Jacobins, convertis par Robespierre, semblent improuver le mouvement contre le culte, Hébert se déclare bon chrétien, et parle de l'Évangile avec componction (2). Un jour il préconisera l'auteur de ce *livre divin*, et il le proclamera le *meilleur jacobin, le modèle de toute perfection, le fondateur de toutes les sociétés populaires.* Un autre jour, il voudrait pour beaucoup que tous les habitants de l'univers devinssent *quakers; car ces braves gens ont le sang en horreur; ils se laisseraient plutôt égorger eux-mêmes que de porter la main sur leurs semblables, et c'est dans l'Évangile qu'ils ont puisé ces principes d'humanité.*

On sait que l'illustre Condorcet étendait sur toute la création la sympathie, le respect de la vie, et que dans son Testament, adressé à sa fille, il a consigné une tendre réclamation en faveur des animaux, lui recommandant de les ménager, de leur épargner la souffrance. Le *Père Duchesne* aussi est touché du sort des animaux. Il y a tel moment où l'on pourrait croire qu'il est devenu pythagoricien, et que, comme le Maître, *il demandera pardon à l'huître en pleurant, et la remettra bien proprement sur son rocher* (3) : « Si l'enfant républicain veut adopter, quand il aura l'âge de raison, la foi de certains peuples indiens qui ne veulent manger ni chair, ni poisson, qui croiraient étouffer s'ils avaient dévoré les entrailles d'un être vivant, il fera bien; car je ne crois pas que les hommes aient le droit de tout détruire, de s'engraisser du sang des animaux, qui ont autant coûté au

(1) *Vieux Cordelier*, n° V (5 Nivôse an II, 25 décembre 1793), p. 84, édit. de l'an II; p. 112, édit. de 1834.

(2) *Ibid.*, p. 86.

(3) Qu'on lise seulement dans le tome X, n° 284-285, p. 27-37, l'*Équipée de Targinette, qui en promet bien d'autres; Pot-Pourri, dédié à M. Darnaudat.* — Léonard Gallois, dans son *Histoire des Journaux*, t. Ier, p. 457 et suiv., a cité de curieuses aménités des *quarante-cinq Apôtres*. Les jurons d'Hébert, ses b... et ses f... n'offensent pas plus le goût et la décence, que les lazzis des *Apôtres* sur les facultés puissantes de MM. Lasnier et Lasnon, sur les qualités spécifiques de MM. Lanusse et Dutrou, sur les amours de M. *Populus* et de la *Déesse de la Démocratie*. La nausée vient vite, et le vomissement, quand on lit ces gens de tant d'esprit.

(4) *Rougyff* est l'anagramme de *Guffroy*. Cette feuille, à peu près introuvable aujourd'hui, est, à mon avis, plus basse, plus dégoûtante encore que le *Père Duchesne*. Guffroy n'est point, comme Marat, un maniaque, un énergumène, grand-prêtre d'une divinité altérée de sang, ou, comme Hébert, un dogue hébété qui, *pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine* (*Vieux Cordelier*, n° V, p. 91); c'est un misérable lâche, qui, mourant de peur, force sa nature pour crier : *Donne-moi la main, Père Duchesne!* — Les extraits que Deschiens a détachés du *Rougyff* (*Bibliogr. des Journaux*, p. 539 et 540), ne suffisent pas pour en donner une idée. Il faut lire ceux que Joseph Lebon a cités à la suite de ses *Lettres justificatives.*

(5) *Vieux-Cordelier*, n° VII, p. 211 et 213 de l'édition de 1834. — C'est ce Guffroy, menteur impudent, qui a fabriqué la *légende* de Joseph Lebon (*les Secrets de Joseph Lebon*, an III).

(1) Buchez et Roux, XI, 113; XII, 28.

(2) Buchez et Roux, XXX, 302, 303. — Michelet, VI, 421. Cf. Léonard Gallois, *Histoire des Journaux*, t. Ier, p. 549. Camille lui reproche (*Vieux Cordelier*, n° V, p. 80, 82) d'avoir, en 1790 et 1791, dénigré et poursuivi Marat. « Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous dans *le cheval de bois* (Cicér., *Philipp.*, II, 13), c'est qu'on ne t'a point vu parmi les guerriers des premières campagnes de la Révolution, c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire » (n° V, p. 83). — Devant le tribunal révolutionnaire, à la séance du 2 germinal, Fouquier-Tinville ne manqua pas de rappeler qu'Hébert avait été l'ennemi de Marat et avait écrit contre lui (*Procès des Hébertistes*, publié par Nicolas, p. 96).

(3) Voltaire, *Aventure indienne.*

Créateur que l'homme, qui prétend être le roi des animaux et qui l'est, en effet, puisqu'il les mange. Pour rassasier notre appétit dévorant, il faut faire la guerre à toute la nature; il faut étouffer la colombe pour dévorer sa chair; il faut égorger l'agneau pour manger ses entrailles. » — Rousseau n'aurait pas mieux dit. Mais tournez le feuillet, vous lirez : *Enfin, j'ai vu le rasoir national séparer la tête pelée de Custine de son dos rond* (1). De telles plaisanteries font vraiment quelque tort aux belles moralités du philosophe Hébert.

Il trahit toujours par quelque endroit sa basse et triviale nature. Par exemple, s'il a dit, avec une sorte d'attendrissement mélancolique : « Voici trait pour trait le tableau de la vie humaine : l'enfance se passe dans les larmes, la jeunesse dans le désir, l'âge viril dans le travail et la peine, la vieillesse dans les infirmités; » il aura besoin d'ajouter une platitude grossière : « *La mort termine tout; et un homme mort ne vaut pas un chien vivant* (2). » Aujourd'hui, il prêchera chaudement la raison, comme *la botte secrète pour tuer la tyrannie;* il tonnera contre l'ignorance, cause de tous nos maux, l'ignorance qui a fait les *charlatans à calotte* et les rois, *brigands couronnés*, *mangeurs d'hommes;* il réclamera l'organisation de l'instruction nationale; et demain, ce disciple de la Raison, ce Sage qui vous conviait, autre Lucrèce, à habiter avec lui *les temples sereins de la philosophie*, vous recommandera la recette que voici, pour *sauver* l'État : « Traiter tous les royalistes, tous les faux patriotes comme les Anglais traitèrent les loups, ou les *transporter* en masse hors d'Europe; arrêter à la fois et à la même heure tous les hommes suspects, les enfermer dans les caves et dans les églises, et, devant, braquer le canon, chargé à mitraille. » Et après avoir débité tout cela d'un ton capable, le vil bateleur dira sans sourciller : « *Je suis ferré à glace; on peut tourner et retourner mes fourneaux, examiner toute ma vie, et l'on saura si je suis un franc républicain.* »

A l'époque du 10 août 1792, Hébert était déjà en possession d'une certaine famosité. Aussi, lorsque dans la nuit du 9 au 10 les quarante-huit sections de Paris nommèrent des commissaires pour constituer une Commune insurrectionnelle, il fut choisi par la section Bonne-Nouvelle et entra au Conseil-général (3). Selon Peltier et Maton de la Varenne, ce serait devant Hébert, délégué de la Commune, qu'aurait comparu, le 3 septembre 1792, la malheureuse princesse de Lamballe, incarcérée à la *Force*. Comme elle disait n'avoir aucune connaissance des complots de la Cour, Hébert

(1) *Vieux Cordelier*, n° VII, p. 165, éd. de 1834.
(2) *Le Père Duchesne*, n° CCXCVII.
(3) Buchez et Roux, XVI, 412.

aurait prononcé le mot fatal : *Qu'on l'élargisse* (1)!

Ce qui est sûr, c'est que le *Père Duchesne* prit en grande patience les massacres de Septembre. Lorsque la Commune du 10 août se retira, Hébert fut nommé second substitut du procureur de la Commune renouvelée (2), et d'homme de lettres, de journaliste, passa *magistrat du peuple*. C'est vers cette époque qu'il épousa Marie-Marguerite-Françoise Goupil, ex-carmélite, qui avait quelque fortune. Aussitôt il monta une imprimerie, et se rendit propriétaire du Journal dont il n'avait été jusque-là que le rédacteur (3).

Il devint ainsi une manière de personnage. Les circonstances d'ailleurs favorisèrent son essor. Les Girondins lui rendirent le service essentiel de le mettre en arrestation et en firent un *martyr* de la cause populaire. Il lui en coûta trois jours de détention. Voici l'histoire.

Le *Comité des Douze*, composé exclusivement de Girondins, lança, le 24 mai 1793, un mandat d'amener contre lui pour un article vraiment révoltant de son *Père Duchesne*, où, entre autres choses, il y avait celle-ci : « Malgré tant de milliers de j... f... qui faisaient claquer si haut leur fouet pour soutenir Capet au mois de janvier dernier, il n'en a pas moins été *raccourci*, le scélérat. Eh bien, il n'en coûtera pas plus pour anéantir les traîtres qui conspirent contre la république, Brissotins, Buzotins, Girondins, Rolandins, Pétionistes et toute la f... séquelle des complices de Capet et de Dumouriez. L'heure de leur mort va sonner; quand leur sang impur sera versé, les aboyeurs de l'aristocratie rentreront dans leurs caves comme au 10 août » (4). Le mandat

(1) *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France, pendant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre* 1792 (Paris, 1806), p. 396.— Maton de la Varenne ne mentionne pas cette circonstance dans sa brochure de l'an III (*Ma Résurrection*, dans Buchez et Roux, t. XVIII, 133-156). Elle n'est nullement invraisemblable, mais elle n'est pas vraie. Les procès-verbaux de la Commune montrent qu'Hébert était au Conseil-général au moment même que Peltier et Maton le font siéger à la *Force*. On ne sait par qui la princesse fut interrogée. Sur ce point les dires des pamphlétaires sont contradictoires (Louis Blanc, VII, 176). — Règle générale : on ne doit rien affirmer sur la foi de Peltier, Maton de la Varenne, Roch Marcandier, Sénart, George Duval et autres compilateurs de mensonges. Un trait fera juger de la véracité de ce Maton. Il prétend, p. 416, que c'est à l'occasion des massacres de Septembre que le *tigre* Barnave prononça *à la tribune*, le mot fameux : « *Ce sang est-il donc si pur qu'on ne saurait le répandre?* » Une telle ignorance confond dans un contemporain, dans un *jurisconsulte*.

(2) 22 décembre 1792. *Moniteur* du 25, page 1530, 2. Réal fut nommé premier substitut; Chaumette était, depuis le 12, procureur de la Commune, et avait pris solennellement le nom d'*Anaxagoras, un saint*, dit-il, *qui a été pendu pour ses principes de républicanisme* (*Moniteur* du 15 décembre, p. 1485, 2.)

(3) *Vie d'Hébert*, p. 24; an II.

(4) *Le Père Duchesne*, n° CCXXXIX; dans Buchez et Roux, XXVII, 211.

lancé contre lui, Hébert se tint beaucoup mieux qu'on eût pu croire, et ne fut point du tout maladroit. Il court à la Commune et y annonce aux membres du Conseil-général que, pour prix des services qu'il a rendus à la patrie, on l'arrache à ses fonctions : « Je vais obéir à la loi. Vous, n'oubliez pas le serment que vous avez fait de défendre tous les opprimés. Ce serment, je l'invoque, non pour moi, je donnerais volontiers ma vie si je croyais ce sacrifice utile à la patrie, mais pour mes concitoyens prêts à retomber dans l'esclavage. » Là-dessus, Chaumette l'embrasse et lui dit, d'une bouche sincère : *Va, mon ami, j'espère aller bientôt te rejoindre* (1). Il est arrêté dans la matinée du 25 et enfermé à l'Abbaye. Chaumette s'y rend aussitôt pour le visiter, mais il ne peut lui parler. Le prisonnier reposait ; *preuve*, dit Chaumette, *qu'il est innocent ; car le crime ne sommeille pas* (2). Les quarante-huit sections s'émeuvent ; une députation du Conseil-général de la Commune paraît à la barre de la Convention ; l'orateur dit : « Le Conseil-général défendra l'innocence jusqu'à la mort. Il demande que vous rendiez à ses fonctions un magistrat estimable par ses vertus civiques et par ses lumières. Nous demandons qu'il soit bientôt jugé. Les arrestations arbitraires sont pour les hommes de bien des couronnes civiques (3). » L'orateur ayant aussi demandé que *le glaive de la loi tombât au moins une fois sur la tête des calomniateurs d'une ville qui a tout sacrifié à la révolution*, le président Isnard, le violent des violents (4), fulmina l'anathème et lança, en manière de défi, une parole sinistre, imprudente, irréparable, qui déchaîna la tempête : « Si l'on portait atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti, et bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé. »

Quelle fortune pour le *Père Duchesne !* Le combat des partis, de la Montagne et de la Gironde, de la Commune et de la Convention, se combat à propos de lui ! Chaumette qui l'a vu dans sa prison, l'y a trouvé calme, fort, digne. Seize sections le prennent sous leur sauvegarde. La chambre où il est détenu sera désormais appelée *Chambre de la liberté de la Presse*, comme il y eut à la Bastille la *Tour de la Liberté* (5). Il avait été enfermé dans la même chambre ou le même grenier que deux généraux ; quel manque d'égards ! Dorat-Cubières s'en indigne : *J'ai été étonné* dit-il au Conseil-général, *de voir ainsi confondues des oranges gâtées avec une orange saine* (1). Le ministre de l'intérieur, l'honnête Garat, témoigne en sa faveur devant la Convention (2) ; les délégués de vingt-huit sections viennent à la barre redemander *leur frère, leur ami, celui qui est investi de leur confiance, celui qui leur a toujours dit la vérité, celui qu'ils ont toujours cru* (3). La Convention cède, casse la Commission des Douze, et décrète que les citoyens Hébert, Dobsen, président de la section de la Cité, et quelques autres, incarcérés par ordre de cette Commission, seront immédiatement mis en liberté (4).

Le 28, Hébert rentre triomphalement dans la salle du Conseil-général. De nombreux applaudissements retentissent de toutes parts ; ses collègues, les citoyens présents se pressent autour de lui et l'embrassent. Chaumette lui présente une couronne tressée de la main des patriotes. Mais la pudeur du *Père Duchesne* s'en alarme ; il prend la couronne et la dépose sur le buste de J.-J. Rousseau, en disant : « Les hommes en place n'ont droit qu'à des encouragements ; on ne leur doit décerner de couronnes qu'après leur mort (5). »

A partir du 31 mai, Hébert n'est plus un simple journaliste, c'est un magistrat qui a souffert la persécution, et dont la parole est écoutée. Quel emploi va-t-il faire de l'espèce d'*autorité* qu'il a gagnée à si bon marché ? Chose inattendue, il combat les désorganisateurs frénétiques qui s'efforçaient de s'emparer des Cordeliers, les Jacques Roux, les Leclerc, les Gusman, les Varlet, etc., qui, de Paris, donnaient la main à Challer, Gaillard et autres *socialistes* de Lyon, demandaient que, sans plus tarder, on instituât l'*armée révolutionnaire*, qui ferait financer les riches, contiendrait les pauvres, lèverait les réquisitions de la manière la plus expéditive. Dès le 4 juin, il engage la lutte contre les *Enragés*. Leclerc, de Lyon, ayant dit au Conseil-général révolutionnaire : *Pourquoi mettez-vous tant de lenteur à vous défaire de vos ennemis ? Pourquoi craignez-vous de repandre quelques gouttes de sang ?* Hébert qui, dix jours

(1) Commune de Paris, séance de nuit, 24-25 mai 1793 ; dans le *Moniteur* du 27, p. 635, 2.

(2) *Ibid.* page 635, col. 3.

(3) Séance de la Convention du samedi 25 mai, dans le *Moniteur* du 27, p. 638, 2.

(4) Voy. l'art. GIRONDINS, t. IV du SUPPLÉMENT, col. 574, 575.

(5) Commune de Paris, séance du 25 mai 1793, dans le *Moniteur* du 28, p. 639, 3.

(1) Séance du 26 mai ; *Moniteur* du 29, p. 643, 3.

(2) *Ibid.*, p. 646, 1.— Cf. *Hist. Parlem.*, XVIII, 390.

(3) *Procès-Verbal*, t. XII, p. 201 ; *Moniteur* du 30, p. 648, 1.

(4) *Procès-Verbal* de la séance du 27 mai, t. XII, p. 204. Il est vrai que dans la séance du lendemain, 28 (*Procès-Verbal*, XII, 210 ; *Moniteur* du 30 mai, p. 650, 1) la Commission des Douze fut rétablie, mais le décret qui prononçait l'élargissement de ceux qu'elle avait fait emprisonner fut maintenu (*Procès-Verbal* du 28, p. 209 ; *Moniteur* du 30, p. 650, 2).

(5) Commune de Paris, Séance du 28 mai ; *Moniteur* du 31, p. 651, col. 1 et 2.

auparavant, avait dit à peu près la même chose dans son n° 239, accable Leclerc d'un discours *honnête et modéré*, et requiert le Conseil-général de déclarer que tout homme qui demandera que l'on répande du sang sera réputé *mauvais citoyen* (1). En un mot, Hébert devient un *défenseur de l'Ordre et de la Propriété* que menaçaient les *Enragés*, un défenseur de la Constitution nouvelle qu'ils attaquaient sans ménagement.

C'était, en effet, le moment où les prédicateurs socialistes travaillaient le peuple de Paris. Le 25 juin, la Convention, qui venait de donner la Constitution de 1793, *la plus populaire qui fut jamais*, disait Robespierre, se demanda si elle rêvait quand l'abbé Jacques Roux, s'annonçant pour l'organe de la section des Gravilliers, de la section Bonne-Nouvelle, et du club des Cordeliers, vint lire à la barre une pétition pleine de mépris pour le nouvel Acte constitutionnel. L'audacieux tribun sonnait le tocsin de la guerre sociale, du pauvre contre le riche, et disait en face aux députés de la Montagne : « Resterez-vous toujours immobiles sur le sommet de ce rocher immortel? On ne sait pas comment les choses tourneront : *nous n'aurons peut-être la paix que dans vingt ans ;* comment ceux qui n'ont aucun état, ceux qui n'ont que trois à quatre cents livres de rente, encore mal payées, subsisteront-ils? Vous n'avez pas tout fait pour le bonheur du peuple! Nous vous le déclarons, législateurs! On avait promis de frapper les sangsues du peuple, et cependant la peine de mort contre les accapareurs n'est pas prononcée. L'insouciance de l'Assemblée est une lâcheté, un crime de lèse-nation. Le peuple sait qu'il a été trahi par deux législatures, et certainement les *amis de l'égalité* ne souffriront pas toujours qu'on les fasse égorger au dehors, tandis qu'au dedans on les assiége par la famine. Députés de la Montagne, fondez les bases de la prospérité de la République, *ne terminez pas votre carrière avec ignominie* (2). »

Ce qu'il y avait de plus inquiétant, c'est que Jacques Roux était bien réellement l'interprète des Cordeliers, c'est qu'à sa voix *toutes les tribunes de la Convention avaient retenti d'applaudissements*, *tandis que la Montagne en feu grondait et mugissait* (3). Thuriot, Robespierre, Legendre et même Billaud-Varenne, tombèrent sur lui, l'appelèrent anarchiste, prêtre sacrilége, suppôt de Cobourg, le firent expulser de la salle, mais ils sentaient bien eux-mêmes qu'*injurier n'est pas répondre*, et que Jacques Roux n'était pas un individu isolé, sans appui au dehors; d'autant plus que le 26, le 27 et le 28 il y eut des scènes de pillage. Au Conseil-général de la Commune, Hébert se déclara hautement contre les fauteurs de désordre et fit mettre les propriétés sous la sauvegarde du peuple. « Si on pille, dit-il à des femmes exaspérées, nous opposerons tous le rempart de nos corps » (1). Jacques Roux, qui sentait derrière lui les Cordeliers, ne se tint pas pour battu, et voulut avoir raison du Conseil-général de la Commune, dont il était membre. Il lui jeta le défi et vint en personne lui présenter la pétition qu'il avait lue à la Convention. Mais tout le monde éclata contre lui; et on lui retira la rédaction des affiches de la Commune (2). Et, comme il y avait lieu de craindre que les Cordeliers, persistant à soutenir leur orateur, ne prétendissent faire subir à la Convention une seconde lecture de la pétition incendiaire, Robespierre monta une machine à grand effet : il fit intervenir les Jacobins, officiellement et en tant que société populaire. Le 30 juin, douze commissaires, nommés par eux, se rendirent au club des Cordeliers pour lui arracher le désaveu solennel de Jacques Roux. Robespierre, Collot d'Herbois, Legendre et Hébert étaient des douze. La séance fut orageuse. Nombre de Cordeliers voyaient avec dépit, avec colère, que les Jacobins osassent ainsi régenter leur club, lui tracer en quelque sorte la ligne de l'orthodoxie révolutionnaire, et lui dire : Tu iras jusque-là, mais tu n'iras pas plus loin. Ils tinrent ferme pour leur homme et insistèrent pour qu'on lui donnât toute facilité de s'expliquer. Mais les docteurs jacobins entendaient, au contraire, supprimer toute discussion et étrangler le débat. La chose fut emportée *d'autorité :* l'abbé fut, comme à la Convention, traité de scélérat, de fanatique, de *monstre*, et ne put même obtenir la parole. Il fut chassé de la société, et avec lui son ami Leclerc, ce jeune noble, ce trop séduisant parleur, qui traînait après soi tout le bataillon des *femmes révolutionnaires*. Les Cordeliers passèrent sous le joug. Mais cette *exécution* quasi-sacerdotale d'un des leurs laissa au cœur des violents, des

(1) Commune de Paris, séance du 4 juin; dans le *Moniteur* du 7, p. 681, 3.

(2) Séance du mardi soir, 25 juin, dans le *Moniteur* du 28, p. 772, 2. Le *Procès-Verbal*, t. XIV, p. 298-300, reproduit avec plus de détail que le *Moniteur* la furieuse objurgation de Jacques Roux, et donne bien plus fidèlement la physionomie de cette séance inouïe.

(3) C'est ce que Jacques Roux dit en propres termes le surlendemain devant ses amis les Cordeliers. Ceux-ci lui donnèrent la plus entière approbation et décidèrent que l'Adresse, objet de scandale pour les Jacobins, serait affichée et envoyée. (*Républicain français*, n° CCXXVIII ; dans Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 219-221). Ceci fait penser à telle séance de la *Constituante* de 1848.

(1) *Chronique de Paris*, n° 180 et 181; dans Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 224-226. — *Moniteur* du 1er juillet, p. 783, 2.

(2) *Moniteur* du 1er juillet, p. 783, 3; du 2, p. 787, 3.

Enragés, une blessure inguérissable. Ils ne pardonnèrent jamais ni à Hébert, ni à Robespierre; et, quand l'année suivante, en ventôse et en thermidor, ceux-ci livrèrent leur suprême combat, les Cordeliers exaltés restèrent sourds à leur appel et ne voulurent absolument rien savoir d'eux.

Que Robespierre fît à ce point violence aux libres instincts des Cordeliers (1), qu'il exigeât d'eux l'expulsion du *prêtre* Jacques Roux et du *ci-devant* Leclerc, c'était tout simple. Il avait une horreur profonde de l'anarchie; et il voyait les *Enragés* pousser tout droit aux abîmes cette chère révolution dont il se croyait plus que tout autre responsable au genre humain. Disons-le aussi, en *excommuniant* Jacques Roux, il marchait dans sa voie propre de dénonciateur universel et de Grand-Inquisiteur de la République; il préludait de loin à cette fameuse *épuration* qu'il devait, en décembre, imposer aux Jacobins eux-mêmes, au brûlement du *Vieux Cordelier*, à la radiation (22 frimaire) d'Anacharsis Cloots, comme *hérétique*, à celle de Fouché (26 messidor) comme *non-comparant* (2). Mais que la Commune de Paris qui se piquait de toujours tenir la tête du mouvement révolutionnaire, et dont les doctrines touchaient de si près à celles des *Enragés*, rejetât de son sein leur interprète avoué, qu'Hébert aussi apportât sa pierre pour lapider le *monstre*, Hébert dont la feuille dénonça si souvent les fripons, *qui boivent le sang du pauvre peuple*, cela ne s'explique que par l'effroi qui saisit indistinctement tous les partis quand la Révolution aperçût, entr'ouvert sous ses pas, l'abîme du communisme et de la dissolution sociale.

Voici les *Enragés* bien malades. Réprouvés par la Convention, dénoncés par les Jacobins comme faux patriotes, reniés des Cordeliers, exclus de l'Assemblée électorale, déchus de la confiance de la Commune, désavoués par celles des sections dont ils se promettaient le concours, il semble qu'ils ne se relèveront pas. Mais il leur reste la presse. Leur voix a été étouffée aux Cordeliers; pourra-t-on, au lendemain de la Constitution promulguée, les empêcher d'écrire? Telle est la question.

Ici encore, nous allons retrouver Hébert dans les rangs des défenseurs de l'ordre et de la propriété. Marat, l'*Ami du Peuple*, avait été assassiné le 13 juillet, et Chalier, l'*Ami de l'Humanité*, guillotiné à Lyon trois jours après. Aussitôt Hébert se porte pour successeur de l'*Ami du Peuple*, cette vieille réputation révolutionnaire que le *Père Duchesne* n'avait point balancée. Il feint de croire qu'il est un personnage d'assez grande conséquence pour être, lui aussi, en butte aux poignards : « S'il faut un successeur à Marat, s'il faut une seconde victime à l'aristocratie, dit-il, elle est toute prête; c'est moi (1). » Mais voici que l'héritage de Marat lui est disputé : Jacques Roux et Leclerc ont imaginé de publier une suite à l'*Ami du Peuple* (2). Ils y attaquent la Commune, le Département, la Convention, les accusent de ne point assurer la subsistance et le bonheur du peuple, développant à tout propos la thèse de la pétition du 25 juin, se déclarant contre toute mesure qui tend à constituer un gouvernement. Robespierre réussit encore à les faire taire; mais il lui fallut, comme au 30 juin, s'appuyer d'Hébert, qui ne souhaitait rien tant que d'abîmer *la concurrence*. Le 5 août, aux Jacobins, il refait son réquisitoire contre Jacques Roux et Leclerc : le premier a voulu *faire assassiner les marchands, les boutiquiers, parce qu'ils vendaient trop cher*, à son gré ; le second est en grande partie cause de la mort de l'infortuné Chalier. Conclusion : ce sont des émissaires de Cobourg ou de Pitt (3). Et, dans la crainte que les commissaires envoyés à Paris par les départements pour la fête du 10 août ne fussent circonvenus et égarés par ces fauteurs d'anarchie qui se couvrent du nom de Marat, l'habile machiniste lance sa veuve, la citoyenne Évrard, qui vient à la barre de la Convention demander justice contre Jacques Roux et Leclerc, deux perfides, deux mercenaires, qui font parler l'ombre de l'*Ami du Peuple* pour outrager sa mémoire et tromper le peuple. Il est décidé, sur la proposition de Robespierre, qui avait monté le coup, que le Comité de sûreté générale examinera la conduite des deux libellistes (4). Une quinzaine s'écoule, et Hé-

(1) *Républicain français*, n° CCXXVIII; dans Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 231 et 232. Dès le lendemain, 1er juillet, le Conseil-général de la Commune, considérant que l'abbé Jacques Roux, l'un de ses membres, avait, dans une Adresse perfide, insulté la Convention, et avait été chassé des Sociétés populaires et de l'Assemblée électorale *pour ses opinions anti-civiques*, arrêta, *à l'unanimité*, que ce citoyen avait perdu sa confiance. (Commune de Paris, Conseil-général, séance du 1er juillet, dans le *Moniteur* du 4, p. 796, 1.)

(2) *Moniteur* du 26 frimaire, p. 345, 346 ; du 8 thermidor, p. 1235, col. 1 et 2. Et il les fit exclure l'un et l'autre quelques jours après que la Société les avait portés à la présidence; c'est-à-dire qu'il l'obligea à se donner à elle-même le plus flagrant démenti.

(1) Aux Jacobins, séance du 23 juillet ; *Journal de la Montagne*, n° LIII; dans Buchez et Roux, XXVIII, 390. — Marat était assez froid pour le *Père Duchesne*; il dit un jour à la Convention que cette feuille n'était pas *du meilleur goût* (*Moniteur* du 28 mai 1793. p. 641, 2.)

(2) *Publiciste de la République Française*, par L'OMBRE DE MARAT, l'*Ami du Peuple* (nos 243-260) ; avec l'épigraphe :

Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.

(Deschiens, p. 475.)

(3) *Républicain français*, n° CCLXVI; *Journal de la Montagne*, dans Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 410 et 411, Cf. p. 418.

(4) Séance du 8 août 1793, *Procès-Verbal*, t. XVIII, p. 213; *Moniteur* du 10, p. 944, 945; Buchez et Roux,

bert leur donne le coup de grâce, aux Jacobins le 21, au Conseil-général le 22. L'impudent jongleur articule contre Jacques Roux l'accusation de vol, accusation banale dont tout notable révolutionnaire en disgrâce fut poursuivi à son tour. Un mandat d'arrêt est décerné contre l'abbé, et la Commune se donne le plaisir de recueillir et de fournir à la police tous les faits que l'on peut trouver à sa charge dans les registres du Conseil-général, dans ceux du Corps électoral et des Jacobins (1).

Au profit de qui les *Enragés* sont-ils étouffés? Au profit d'Hébert. Il n'y a plus de presse girondine; Prudhomme, terrorisé au commencement de juin (2), languit et se traîne comme il peut jusqu'au milieu d'août; à ce moment, il fait le plongeon (3); et quand il reparaît en novembre, il est sans nerf, il porte le joug des *Hébertistes*, il n'est plus. Marat est mort; Jacques Roux, emprisonné, réduit au désespoir, se donnera tout à l'heure cinq coups de couteau. Robespierre a précipité les *Enragés*, mais il a fondé la puissance d'Hébert, et le voilà pour longtemps rivé à lui.

C'est à partir de ce moment qu'il y a vraiment un parti *hébertiste*, et que le *Père Duchesne* peut dire que *sa pipe ressemble à la trompette de Jéricho, et que lorsqu'il a fumé trois fois autour d'une réputation, elle doit tomber d'elle-même* (4). Il n'aspire à rien moins qu'au ministère de l'intérieur (5). Il préside les Jacobins, et il y a telle séance où il daigne y patronner Robespierre (le 11 août et le 11 septembre); il y accuse en face Danton et Bourdon de l'Oise. En même temps, il pèse sur le Comité de salut public, s'impose au ministre de la guerre, le faible Bouchotte, qui lui livre pour ses dignes acolytes les bureaux et les premières places. Vincent, son ami, devient secrétaire-général de la guerre; l'inepte Rossignol obtient le commandement de l'armée de l'Ouest; Ronsin, un vaudevilliste sanguinaire, l'*Alexandre des bourreaux*, devient aide-de-camp du ministre de la guerre, prend le titre de *général-ministre*, comme Richelieu (1), laisse ou fait écraser à Torfou Kléber et la garnison de Mayence, dont il est jaloux, puis à son retour de la Vendée, prend possession du grand poste de général de l'*armée révolutionnaire*.

Le *Père Duchesne* puise à pleines mains dans les caisses de la trésorerie nationale. Le 4 octobre, il fait tirer contre Danton un de ses numéros à six cent mille exemplaires. Pour prix de ce numéro, où il accuse Danton d'avoir émigré, il se fait donner par *Mécénas Bouchotte* soixante mille livres, et il dit cyniquement que cette large subvention est *la braise nécessaire pour chauffer son fourneau* (2).

Rien ne peut donner l'idée du désordre qui régna dès lors au ministère de la guerre. Nulle organisation des services : ni subsistances, ni habillements, ni matériel. La discipline anéantie. Une mobilité insensée dans le commandement; un général ne durait pas plus d'un mois; passé ce temps, usé, changé, ou destitué ou arrêté. A l'armée du Nord, six généraux en six mois; à celle du Rhin, huit en huit mois (3). Les armées, ne recevant point les renforts suffisants, ne pouvaient paraître devant l'ennemi; celle du Nord, par exemple, fut longtemps inférieure de quarante mille hommes à ce qu'elle eût dû être. *Le ministère de la guerre ne fait absolument rien pour mettre nos armées en état d'agir*, tel était le cri de tous les généraux et des représentants en mission, du robespierriste Levasseur, du maratiste Bentabole (4). Aussi, les revers se succédaient-ils avec une rapidité effrayante. A l'est, la garnison de Mayence obligée de capituler, Landau bloqué, le Rhin perdu, et l'ennemi aux portes de l'Alsace; au nord, Cambrai bloqué et toute la frontière perdue; à l'ouest, les Vendéens vainqueurs et les armées républicaines dispersées.

Comme souverain remède à ces désastres, Hébert et les siens demandaient du sang, le sang des généraux, celui de la Reine, celui des Girondins. Ils répondaient à tout par ces mots qu'ils croyaient sans réplique : *Antoinette vit encore ! Brissot n'a pas encore expié ses forfaits !* Et, malheureusement, ils entraînaient les Jacobins, intimidaient le Comité de sûreté générale, surmenaient la Convention. « Que le peuple, dit un jour Hébert, se porte demain en masse à la Convention, qu'il l'entoure comme il a fait au 31 mai, qu'il n'abandonne pas ce poste jusqu'à ce que la représentation nationale ait adopté les moyens

XXVIII, 421-424. — Si l'on ne peut affirmer que Robespierre rédigea cette pétition, qui est fort habilement tournée, au moins est-il incontestable qu'il l'inspira. Elle n'est que la reproduction du discours qu'il avait prononcé aux Jacobins, trois jours auparavant.

(1) *Journal de la Montagne*, nº LXXXIII, dans Buchez et Roux, XXVIII, 480-481. — *Moniteur* du 24 août 1793, p. 1001, 2.

(2) Voir le nº 204 des *Revolutions de Paris*; t. XVI, p. 457-473.

(3) Voir l'*Avis* mis en tête du nº 212, t. XVII, p. 81.

(4) Expression de Danton ; dans le *Vieux Cordelier*, nº V, p. 60.

(5) Garat ayant donné sa démission le 15 août, Hébert se mit sur les rangs ; ses concurrents étaient Paré et François de Neufchâteau, l'auteur de *Paméla*. Paré fut nommé le 20, grâce à l'influence de Danton et de Thuriot (*Procès-Verbal*, t. XIX, p. 121. — *Moniteur* du 22, p. 99[illegible], 2). *Inde iræ*.

(1) *Vieux Cordelier*, nº IV, p. 59 et 60.

(2) *Vieux Cordelier*, nº V, p. 78, 99, 100.

(3) Michelet, VI, 202, 203.

(4) Voir la séance de la Convention du 25 septembre 1793.

qui sont propres pour nous sauver. Que l'armée révolutionnaire parte à l'instant même où le décret aura été rendu; *mais surtout, que la guillotine suive chaque rayon, chaque colonne de cette armée* (1).»

Cette idée d'un tribunal révolutionnaire mobile et d'une guillotine ambulante, comme annexes indispensables de chaque corps de l'armée révolutionnaire, était très-chère aux *Hébertistes*. Ils la recommandent soigneusement, persévéramment; si bien que les Jacobins et la Commune l'adoptent et, à leur tour, la recommandent à la Convention (2). Ils l'avaient volée aux *Enragés*. Nul doute que si Jacques Roux eût pu parler, il n'eût réclamé; mais juste à ce moment on le transférait à Sainte-Pélagie, *pour opinions inciviques et contre-révolutionnaires*. Desfieux, *hébertiste* notoire, sollicitait des dénonciations contre lui et Leclerc (3); et le *Père Hilarion*, (l'ex-capucin Chabot), notait d'incivisme la société des *républicaines révolutionnaires*, dirigée par eux, parce qu'elles avaient *osé attaquer Robespierre, l'appeler* MONSIEUR *Robespierre* (4).

A quoi servait-il de faire aux *Enragés* cette guerre sans trève ni merci, si l'on intronisait les *Hébertistes*, aussi incapables et plus avides, ce parti du *coquinisme*, furieux sans fanatisme, qui s'attaquait aux personnes plutôt qu'aux choses, qui avilissait toutes les autorités, demandait que l'on mît en vigueur la Constitution pour pouvoir, à la faveur d'une effroyable anarchie, satisfaire ses convoitises effrénées?

Le grand mal, c'est qu'il n'y avait pas de gouvernement. Le comité de Salut public, créé le 6 avril 1793, fut longtemps impuissant. Il ne fut constitué définitivement et n'agit efficacement qu'en septembre. Pendant les quatre premiers mois, aucun de ses membres n'eut sérieusement action sur les bureaux de la guerre; non qu'il n'y eût au comité une *section de la guerre;* mais cette section n'existait que sur le papier. « Je fus étrangement surpris, dit Camille Desmoulins en juillet, de voir que cette *section de la guerre*, sur qui pesait le principal poids du gouvernement et la surveillance et la direction de onze armées, était composée de trois membres, l'un qui était absent, l'autre qui s'était démis, et le troisième qui était malade (1). »

Quelques mois encore d'une telle désorganisation, et tout était perdu. Mais vers le milieu d'août, il survient un grand changement : deux hommes spéciaux, de patriotisme ardent et de capacité éprouvée, Carnot et Prieur de la Côte-d'Or, sont adjoints au Comité de salut pupublic, pour y diriger les affaires de la guerre. Les effets sont immédiats; une ère nouvelle commence. La victoire de Hondschoote, suivie du déblocus de Dunkerque (9 septembre), la prise de Lyon (9 octobre), la victoire de Wattignies (16 octobre) affranchissent le Comité et lui donnent la force de braver les cris des *hébertistes* qui voient en frémissant que cette grande proie du ministère de la guerre va leur échapper. Autre coup non moins sensible à la faction désorganisatrice : le *gouvernement révolutionnaire* (2) est établi le 10 octobre, sur le rapport de Saint-Just. Les ministres sont placés sous la surveillance du Comité. La nomination des généraux en chef est attribuée à la Convention, sur la présentation du Comité. Le conseil exécutif provisoire est astreint à prendre pour toute mesure de sûreté l'autorisation du Comité. Un tribunal poursuivra tous ceux qui ont manié les deniers publics depuis la Révolution, et leur demandera compte de leur fortune, etc., etc.

Désormais la Terreur plane sur tous, même sur ceux qui s'en croyaient les ministres privilégiés et irresponsables. Le jeune et redouté rapporteur, pur de toute complicité, de tout engagement avec eux, et qui n'est pas comme Robespierre, dans leur dépendance, *parle avec la franchise d'une probité déterminée à tout entreprendre, à tout dire pour le salut de la patrie* (3). Il met à nu les plaies hideuses de leur administration, il dresse six mois d'avance leur acte d'accusation. Il leur arrache des mains le sceptre de la Terreur et les frappe à leur tour. De ce moment, les Hébertistes grossissent le parti des mécontents et conspirent le renversement du Comité de salut public, qui est devenu enfin un comité de gouvernement.

Le décret du 14 frimaire (4 décembre 1793), rendu sur le rapport de Billaud-Varenne, acheva de les déconcerter. Ce décret dirigé surtout contre l'anarchie des administrations publiques, déclare la Convention nationale centre unique de l'impulsion du gouvernement. Il constitue et rend effective

(1) Séance de la Commune, 4 septembre 1793. — *Républicain français*, n° CCXCIV; *Journal de la Montagne*, n° XCVI; dans Buchez et Roux, XXIX, 28.

(2) Ibid., p. 16, 37 et 41. — Séance du 4 septembre; dans le *Moniteur* du 7, p. 1061, 1; 1063, 3.

(3) Séance des Jacobins du 8 septembre; dans le *Moniteur* du 11, p. 1077, 2; séance du 16, dans le *Moniteur* du 21, p. 1118, col. 2 et 3.

(4) *Moniteur* du 21 septembre, p. 1112, 1.

(1) *Lettre à Arthur Dillon* (fin de juillet 93), p. 10 et 11.

(2) Voyez ce mot, au t. IV du SUPPLÉMENT.

(3) Ce sont ses expressions. — *Rapport du 23 ventôse*, p. 14.

la responsabilité des fonctionnaires, depuis le membre du Comité de salut public et le ministre jusqu'au plus obscur agent. Il défend expressément à toute autorité constituée, à tout fonctionnaire, à tout agent employé au service de la République, d'étendre l'exercice de leurs pouvoirs au-delà du territoire qui leur est assigné, *de faire des actes qui ne sont pas de leur compétence*, d'empiéter sur d'autres autorités, d'outre-passer les fonctions qui leur sont déléguées ou de s'arroger celles qui ne leur sont pas confiées. *Chaque ministre est personnellement tenu* de rendre, tous les dix jours, au Comité, un compte particulier et sommaire des opérations de son département, et *de dénoncer tous ceux de ses agents qui n'auraient pas exactement rempli leurs obligations*.

C'était au tour des anarchistes de trembler. Le nouveau gouvernement se trouvant fondé sous le patronage des deux hommes les plus inflexibles que la Révolution ait vus, personne n'était recevable à dire que l'on rétrogradait. Vouloir aller au-delà de Saint-Just et de Billaud-Varenne, qui étaient réputés *le maximum de la terreur*, si l'on peut dire, c'était délire et extravagance. Les Hébertistes n'avaient donc plus aucune raison d'être sous le régime de la *Justice inévitable*, *inflexible*. Ils ne firent plus guère que des motions outrées, et leurs adversaires purent, sans trop de sophisme, les qualifier de *contre-révolutionnaires*.

Leur violence, leur cynisme dans la lutte qu'ils engagèrent contre les INDULGENTS (1), leur tourna en confusion et en ruine. Camille Desmoulins les attacha au pilori, les livra, honteusement découverts, à la risée et à l'horreur publiques. « Le mieux traité est Hébert. Le puissant artiste, avec l'adresse et le soin d'un naturaliste habile, qui d'une pince a saisi un hideux insecte, le tourne et le montre au jour sous tous ses aspects. Camille a détruit celui-ci, sans en altérer les formes, et l'a parfaitement conservé. Il ne serait pas facile d'en trouver un autre. Hébert, bien décrit, bien piqué, classé au *Musée des monstres*, pose là pour tout l'avenir » (2). Fouquier-Tinville n'eut qu'à ouvrir le *Vieux Cordelier*; son réquisitoire y était tout fait.

Après ce scandale, ils auraient dû se taire, disparaître, et, si la chose était possible, se faire oublier. Mais tout au contraire ils voulurent reprendre l'avant-garde, et ils eurent l'insigne maladresse d'essayer de l'insurrection. Au commencement du printemps de 94, ils se persuadèrent étourdiment que les extrêmes souffrances du peuple de Paris le disposaient à un mouvement et leur donneraient une forte prise sur lui. Le 14 ventôse (4 mars), ils jouèrent leur dernière carte. L'homme des noyades, Carrier, revenu de Nantes, déclare aux Cordeliers que le moment est venu d'une insurrection, *d'une sainte insurrection;* Vincent fait décider que le tableau des *Droits de l'homme* restera voilé d'un crêpe noir jusqu'à ce que le peuple ait recouvré ses droits par l'anéantissement de la faction. Hébert, provoqué par les siens, sommé d'être lui-même, de parler et d'agir en chef de parti, perd toute mesure, dénonce à tort et à travers, et conclut aussi à la nécessité d'une insurrection pour exterminer les ennemis du peuple. Mais ils ne trouvèrent nul écho dans la population attristée : la Commune resta froide; les Jacobins leur tournèrent le dos. Ils connurent aussitôt l'énormité de leur faute. Vainement ils se rétractèrent et tâchèrent d'expliquer leur appel à l'insurrection : *ils avaient tenté la Mort* (1).

Arrêtés le 23 ventôse (13 mars), ils comparurent au nombre de vingt, dont une femme, devant le tribunal révolutionnaire, le 1er germinal (an II; 21 mars 1794). Après trois jours et demi de débats, ils furent tous, sauf un seul, condamnés à mort, le 4 germinal (24 mars), vers midi, et exécutés le même jour, vers cinq heures, sur la place de la Révolution au milieu d'une immense affluence de spectateurs (2). Ce furent surtout l'état-major de l'armée révolutionnaire et les bureaux de la guerre qui firent les frais de cette *fournée :* Ronsin, général de l'armée révolutionnaire; Mazuel, chef-d'escadron de la cavalerie et aide-de camp-du ministre; Laumur, général de brigade; Vincent, secrétaire-général de la guerre; l'imprimeur Momoro, administrateur du département de Paris. Pour donner au procès une couleur de royalisme, on y comprit, chose horrible, la veuve du général Quétineau, exécuté quelques jours auparavant; elle ne connaissait aucun des accusés. On y comprit aussi le pauvre Cloots contre lequel il n'y avait aucune charge sérieuse. Cette immolation d'un étranger innocent, qui avait été membre de la Convention, pèse sur la mémoire de Robespierre, qui frappa en lui l'*Apôtre de la Raison*.

Les ennemis d'Hébert ont dit qu'il mourut lâchement. Il y a lieu d'en douter et j'en doute. Ce qui est sûr, c'est qu'il fut traité par le tribunal et par le bourreau comme le chef de la conspiration. Il fut assis *au fauteuil* (3), et il fut exécuté le dernier. Sa tête fut montrée à la foule qui couvrait la place (4). Les débats avaient été conduits par Dumas, le facétieux

(1) Voy. ce mot, au t. VI du SUPPLÉMENT.
(2) M. Michelet, VII, 40.

(1) M. Michelet, VII, 160.
(2) Nicolas, *Procès des Hébertistes*, p. 141. — *Vie d'Hébert*, an II; p. 32. Cf. Michelet, VII, 181, 182.
(3) *Procès des Hébertistes*, p. 2; *Vie d'Hebert*, p. 30.
(4) *Vie d'Hébert*, p. 32, 33.

et brutal président, avec une partialité révoltante (1), et les exécuteurs eurent la férocité indigne de tenir suspendue pendant quelques secondes sur la tête d'Hébert la pesante masse de fer (2). Ce fut leur manière de courtiser la foule.

Édouard CARTERON.

HÉCATOMBÆON (ἑκατομβαιών). C'était un des douze mois de l'année athénienne. Quand elle commençait par le premier mois d'hiver, par Gamélion, notre mois de janvier, Hécatombœon était le septième mois ; mais il devint le premier mois de l'année attique par la réforme qu'accomplit Méton d'Athènes l'an 432 avant notre ère, dix mois environ avant le commencement de la guerre du Péloponnèse. L'année civile des Athéniens, depuis cette réforme, commençait donc à la première lune qui suivait le solstice d'été, par le mois hécatombœon, auquel correspondaient dans le calendrier romain la fin de juin et le commencement de juillet. C'était un mois plein, πλήρης, c'est-à-dire de trente jours, tandis qu'on appelait caves (κοῖλοι) les mois de vingt-neuf jours. Dans ce système, un mois intercalaire, un treizième mois, devenait de temps en temps nécessaire pour mettre l'année lunaire en rapport avec les révolutions du soleil, avec les saisons de l'année. Ce mois d'*hécatombæon* était ainsi nommé à cause du grand nombre d'*hécatombes* qu'on immolait à cette époque de l'année en reconnaissance des récoltes. Son premier nom avait été Κρόνιος ou Κρονιών, dérivé des Κρόνια, fêtes qu'on célébrait alors en l'honneur de Saturne, Κρόνος.

A ce mois athénien correspondaient le mois corinthien Panémus, et chez les Macédoniens Dæsius, d'après les livres de Philippe, Lôus d'après Plutarque; tous mois lunaires, comme dans toute la Grèce et généralement chez les anciens, dont les mois étaient réglés par la lune, mais dont les années étaient solaires : Πρόθεσις γὰρ ἦν τοῖς ἀρχαίοις, τοὺς μὲν μῆνας ἄγειν κατὰ σελήνην, τοὺς δὲ ἐνιαυτοὺς καθ' ἥλιον (3). DEHÈQUE.

HÉCATOMBE (Ἑκατόμβη). Chez les anciens c'était un sacrifice de cent bœufs (ἑκατὸν βοῦς) ou de cent victimes; car les animaux offerts pouvaient être de différentes espèces, comme nous le voyons dans l'Iliade (4). C'était quelquefois aussi, malgré l'étymologie, cent agneaux, cent chèvres qu'on immolait, sans un seul bœuf ni une seule génisse (1). Diogène de Laërte (2) nous apprend que Pythagore, qui ne voulait pas qu'on souillât les autels du sang des victimes, offrit un jour cent petits bœufs de pâte pour hécatombe.

Quelquefois même par hécatombe on n'entendait qu'un sacrifice solennel de victimes nombreuses. Ainsi, pour le retour de son fils, Pélée avait fait vœu d'offrir au fleuve Sperchius une hécatombe de cinquante béliers (3). Ailleurs, douze génisses immolées à Minerve constituent une hécatombe (4).

Les fêtes où l'on sacrifiait des hécatombes s'appelaient des *hécatombées*, ἑκατομβαῖα, et l'on donnait l'épithète d'*hécatombéens*, ἑκατομβαῖοι, aux dieux tels que Jupiter, Apollon, qui étaient honorés par des hécatombes. La Laconie avait institué un sacrifice solennel du nom d'*hécatombée* pour la prospérité des cent villes ou bourgs qui florissaient anciennement sur son territoire.

Les hécatombes donnaient toujours lieu à des joies populaires, les victimes, sauf des parties réservées pour les dieux et leurs prêtres, étant mangées dans des festins publics.

Une des plus belles hécatombes qui aient été offertes aux dieux fut celle des Athéniens après leur victoire sur les Perses à Marathon : ils sacrifièrent à Diane mille chèvres, χιλίας χιμαίρας τῇ ἀγροτέρᾳ Ἀρτέμιδι ἔθυσαν (5). C'était plus qu'une hécatombe, c'était une *chiliombe*, χιλιόμβη. Ainsi fut célébré, suivant le vœu de Callimaque et de Miltiade, le triomphe de la liberté sur le despotisme.

DEHÈQUE.

Boeckh, *Staatshaushalt der Griechen*, 2e édition, Berlin, 1850, p. 1226 sqq. — E. von Lassaulx, *Die Sühnopfer der Griechen und Römer*; Würzbourg, 1842. — K. Fr. Hermann, *Gottesdienstliche Alterthümer*; Heidelberg, 1846.

HÉCATONCHIRES. (*Mythologie.*) Les Hécatonchires, en grec Ἑκατόγχειροι, ou les *géants aux cent bras*, ainsi que l'indique la signification de leur nom, sont dans Hésiode des personnifications des nuages orageux qui portent la foudre. Les cent bras et les cinquante têtes que leur donne le poëte font allusion aux lambeaux de nuées qui s'avancent dans le ciel dans toutes les directions. Ils ont pour père Uranus, c'est-à-dire le Ciel, et pour mère Géa, c'est-à-dire la Terre. On reconnaît dans ces Hécatonchires des personnifications semblables à celles dont sont remplis les Védas sous les noms d'Asouras, de Detyas, d'Ahi, de Souchna, etc. Les noms de Cottos, Briarée et Gygès ou Gyès, qu'Hésiode leur donne, indi-

(1) Le procès des Hébertistes est un des plus tristes épisodes de l'histoire de ce qu'on appelle dérisoirement la *justice politique*. Nous y reviendrons dans l'article spécial que nous consacrerons au TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

(2) Ce fait horrible, que je n'ai vu cité nulle part, est expressément relaté dans des rapports de police que j'ai lus. C'est le hideux pendant des soufflets donnés par un valet de bourreau à la tête de Charlotte Corday.

(3) Geminus, *Isagog.*, VI.

(4) I, 315.

(1) *Iliad.*, XXIII, 864.

(2) VII, 23.

(3) *Iliad.*, XXIII, 146.

(4) *Iliad.*, VI, 93 et 115.

(5) Cf. Xénophon, *Anabase*, III, 2, 12, et le Scoliaste d'Aristophane, Ἱππῆς, 660

quent par leur étymologie les formes monstrueuses et le caractère violent qu'on leur supposait. Le premier de ces noms, Κόττος, vient du verbe κόσσω, κόττω, forme éolique de κόπτω, et signifie *celui qui frappe*, *le frappeur*. Γύης ou Γύγης veut dire le *membru*, et Briarée, Βριάρεως, qui renferme la racine βρε, impliquant l'idée de force et de violence, signifie le *robuste*. Homère (1) ne connaît qu'un Hécatonchire, qu'il nomme Egéon, Αἰγαίων; il est identique à Briarée; c'est un géant marin dont les poëtes des derniers temps ont fait un fils de Neptune. Il paraît personnifier la masse des eaux, dont l'agitation était regardée par les anciens comme la cause des tremblements de terre.

Hésiode a fait jouer dans sa Théogonie à peu près le même rôle aux Titans, aux Cyclopes et aux Hécatonchires. Ces monstres luttent contre leur propre père Uranus ou contre le dieu du ciel, Zeus, qui les foudroie, symbolisme qui nous peint les nuages s'écoulant à terre en une pluie abondante, puis s'élevant de nouveau sous la forme de vapeurs dans le firmament. Aussi ne doit-on pas séparer pour l'intelligence de ce mythe les Hécatonchires des Titans. Précipitée dans les enfers, toute cette classe de géants est emprisonnée dans de noires ténèbres, dans un cachot souterrain dont Poseidon ou Neptune garde les portes. Ici encore le symbolisme est évident : les *centimanes*, ainsi que les appellent les Latins, sont les eaux de pluie qui demeurent cachées sous le sol reposant sur les mers d'après le système cosmologique des anciens. Ce ténébreux séjour est environné d'un rempart sur lequel veillent les Hécatonchires, qui habitent en quelque sorte au vestibule de l'enfer.

Ces terribles géants, qui dans leur lutte contre les dieux lançaient d'énormes quartiers de rocher, ne sont guère sortis de la vieille théogonie grecque. Le naturalisme qui leur avait donné le jour faisant place de plus en plus à un anthropomorphisme légendaire, leur popularité passa, et ils demeurèrent sans emploi dans les fables postérieures.

Hésiode, *Théogonie*. — Apollodore, *Bibliothèque*.

ALFRED MAURY.

HECTOR. (*Mythologie.*) Hector, Ἕκτωρ, est dans les traditions héroïques de la Grèce un prince troyen, fils aîné de Priam et d'Hécube. Ce nom, qui signifie *celui qui tient fortement*, paraît n'être, comme ceux d'autres personnages de la même nation introduits dans l'Iliade, que la transcription grecque d'un nom phrygien ayant vraisemblablement la même signification. Le vrai nom d'Hector était, à ce qu'il semble, Darès (2).

(1) *Iliad.*, I, 402. — Voy. ÉGÉON, au t. II du SUPPLÉMENT.

(2) Hesych., s. v. Δαρεῖος.

Hector est le type de la noblesse et de la bravoure ; il est le favori d'Apollon, sans doute parce qu'Apollon était une des divinités protectrices de Troie. En lui se personnifient les plus belles qualités de la nation troyenne, comme Andromaque, sa compagne, nous offre le type le plus accompli de l'épouse, type que la tragédie antique nous a transmis et qui est devenu sur la scène une source féconde de touchantes images morales.

Dans l'Iliade (1) Hector est opposé à Ajax, fils de Télamon, avec lequel il soutient un combat singulier. Tout le poëme d'Homère est rempli des exploits d'Hector; à la fin il donne la mort à Patrocle et ne peut être vaincu que par Achille, que la perte de son ami a seule pu arracher de son fatal repos. Le combat des deux héros, dans lequel le poëte a épuisé toutes ses couleurs, résume la lutte des deux nationalités. Chacun d'eux est soutenu par les divinités protectrices de sa race. A la fin c'est Hector qui succombe, et Achille victorieux traîne son cadavre attaché par les pieds à son char autour de la ville assiégée; puis, le jetant dans la poussière devant le bûcher de Patrocle, il abandonne le corps du héros troyen à la rapacité des oiseaux du ciel. Mais Vénus, cette autre protectrice d'Ilion, se charge de donner à Hector les funérailles que lui refuse Achille; elle recouvre son corps d'ambroisie tandis qu'Apollon le protége par un nuage. Jupiter permet enfin qu'Achille se laisse fléchir. Il accorde aux supplications de Priam le corps de son fils, et des funérailles magnifiques lui sont faites. Homère les décrit au dernier chant de son poëme (2). Certains critiques ont pensé, non sans vraisemblance, qu'Hector était dans le principe, de même que Pâris, une divinité phrygienne, transformée par le poëte grec en un héros. Le surnom de Κορυθαίολος, c'est-à-dire dont *l'aigrette s'agite*, le casque, présent d'Apollon, qui orne sa tête dénoteraient alors une divinité guerrière dont la statue aux formes gigantesques avait suggéré l'idée de la taille prodigieuse du héros constamment consacrée par les monuments (3). Quoi qu'il en soit du caractère originel d'Hector, il fut toujours pour les Grecs un personnage si humain que toute trace de la divinité s'est effacée en lui. On montra longtemps son tumulus sur lequel on célébrait parfois des combats funéraires (4). Thèbes prétendait posséder ses os (5).

Un culte lui était rendu en différents points

(1) VII, 206. sq.

(2) *Iliad.*, XXIV, 785, sq.

(3) Raoul Rochette, *Mon. inéd.*, I, 17, 18. — Guigniaut, *Nouv. Gal. myth.* de Millin.

(4) Virg., *Æneid.*, V. 371. Philostrat., *Heroic.*, X.

(5) Pausan., II, 18, § 4. *Schol. Hom. Iliad.*, XXI, 1

de la Grèce; des chapelles et des bois lui avaient été consacrés (1). Alfred MAURY.

Preller, *Griechische Mythologie;* Leipzig, 1854. —Inghirami, *Galleria omerica*, 2 vol. in-8°.

HEDJAZ. (*Geographie.*) L'Arabie, prise dans son ensemble, peut être considérée comme un plateau élevé dont les pentes s'adoucissent en descendant vers le golfe Persique et qui offre, comme caractère particulier, l'absence complète de tout grand système de rivières. Ses cours d'eau ne sont guère que des torrents, coulant quelquefois à pleins bords dans la saison des pluies, mais qui, dans aucun temps, ne sont navigables. Au-dessus du plateau de l'Arabie s'élèvent de nombreuses montagnes dont les ramifications, en l'absence de grands fleuves, servent le plus souvent de délimitation aux différentes provinces de la péninsule arabe. A la tête de ces provinces il faut placer le Hedjaz, l'une des moins étendues et des plus stériles, mais la plus célèbre de toutes par la naissance de l'islamisme et par l'immense influence qu'elle doit aux villes saintes que renferme son territoire. Partout où le mahométisme est en vigueur, depuis les bords de l'Atlantique jusqu'à ceux de la Caspienne ou de la mer des Indes, des troupes nombreuses de pèlerins partent chaque année pour le Hedjaz, afin d'accomplir les rites sacrés imposés à tout bon musulman. Ce n'est qu'au prix d'immenses fatigues que ces longues caravanes arrivent à la terre vénérée qu'ils sont venus chercher de si loin. Ils se trouvent alors dans une province aride, partagée en plaines sablonneuses, s'étendant vers le rivage de la mer Rouge, et en collines rocheuses, s'élevant de plus en plus à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur du pays. Sur ce sol infertile sont situées les villes saintes, la Mecque et Médine : aussi ces deux cités célèbres doivent-elles chercher au loin les ressources qui leur manquent. Deux villes placées sur les bords de la mer Rouge leur servent de ports. Yanbo, dans la direction de Médine, occupe le côté nord d'une baie profonde et spacieuse où l'ancrage est sûr et qui peut admettre des navires d'un tonnage assez élevé : elle est protégée contre les vents du large par une île qui la sépare de la haute mer. La ville, saine, aérée, entourée d'une forte muraille, n'a rien de l'importance que devrait lui donner cette heureuse position. Ses maisons, basses et irrégulières, sont habitées par une population mélangée d'Arabes, de Turcs et de quelques Indiens. Sans les besoins de Médine, sans les approvisionnements qui lui sont nécessaires, surtout à l'époque du pèlerinage, la ville de Yanbo serait bientôt réduite à n'être plus qu'une pauvre bourgade.

(1) Strabon, p. 595.

Il n'en est pas de même de Djidda. Cette ville importante située par le 21° 30' de latitude nord ne compte pas moins de douze à quinze mille habitants, selon Burckhardt, nombre qui augmente beaucoup encore pendant les mois d'été, par l'affluence des négociants étrangers qui viennent y échanger les produits de l'Égypte, de la Syrie, de la Turquie et des Indes. Des quais qui se prolongent sur un espace d'environ mille mètres offrent un débarcadère facile aux nombreux bateaux sans cesse occupés à opérer le déchargement des navires qui ne peuvent accoster et dont les plus grands sont obligés de rester en rade à deux milles de distance. Ce désavantage n'a pas arrêté l'accroissement du port, dont l'importance a toujours été en augmentant depuis le quinzième siècle. Les rues, spacieuses et aérées, sont bordées de hautes maisons, dont la blancheur contraste avec la teinte grise des maisons de la Mecque, mais qui affecte l'œil d'une manière pénible lorsque le soleil y darde des rayons perpendiculaires. Des khans, de vastes magasins, de riches boutiques occupent tout le bas quartier. C'est là qu'habitent les principaux négociants et les plus riches familles. A partir de la rue qui borde la mer, la ville s'élève par une pente douce, et est fermée du côté de la terre par des murs dans lesquels s'ouvrent deux portes, dont l'une conduit à la Mecque et l'autre à Médine. Au delà, les faubourgs, ne contenant guère que des échoppes en bois ou en roseaux, sont habités en grande partie par des Bédouins. La distance de Djidda à la Mecque est généralement parcourue en deux nuits. Les voyageurs, afin d'éviter les chaleurs accablantes si redoutables dans ces contrées, se reposent pendant le jour à moitié route.

Parmi quelques autres villes de moindre importance, telles que Es-Safra, Babagh, Bedr, etc., il en est une qui mérite une attention particulière. C'est Taïef, dont les nombreux jardins produisent de magnifiques raisins, des figues, des grenades d'une saveur exquise. Voici la description qu'Edrisi en faisait au douzième siècle : « La ville de « Taïef fut la résidence de la tribu de Thakif. « Elle est petite, mais très-peuplée, bien « pourvue d'eau douce; le climat y est tem- « péré, les fruits abondants, les champs fer- « tiles. On y recueille beaucoup de raisins : « les raisins secs de Taïef sont très-estimés, et « on en exporte au loin une quantité consi- « dérable. La majeure partie des fruits con- « sommés à la Mecque ont mûri dans les « jardins de Taïef. On y fait un grand com- « merce, on y travaille parfaitement le cuir, « et les chaussures qu'on y fabrique ont une « renommée proverbiale. La ville est bâtie

« sur le penchant du mont Ghaswan, où sont « les habitations des Beni-Séid, dont le nom « est employé proverbialement quand on veut « parler d'une famille très-nombreuse. Dans « tout le Hedjaz il n'y a pas de lieu où la tem- « pérature soit plus froide que sur le sommet « de cette montagne : l'eau y gèle quelquefois « en plein été. » Si la ville de Taïef n'est plus ce qu'elle était au douzième siècle, elle a encore une enceinte de plus de trois kilomètres, au pied des monts Ghaswan, dont les pentes, fertilisées par des sources abondantes, sont couvertes des jardins qui ont fait de tout temps la réputation de cette cité. C'est là que les riches habitants de la Mecque viennent passer les mois les plus chauds de l'année. Quant à la ville, elle est bien bâtie, entourée d'un rempart défendu par plusieurs tours. Sur un rocher plus élevé que le reste de la ville est construite la citadelle. C'est au delà de Taïef que les hautes montagnes qui donnent tant de fraîcheur à son climat séparent le Hedjaz du Nedjd. La population du Hedjaz, qui est mêlée sur la côte d'Abyssins, de Turcs, de Banians, contient dans l'intérieur les tribus les plus anciennes de la race arabe qui fait remonter sa filiation jusqu'à Ismaël. Mais, quelles que soient du reste leurs prétentions à une noble origine, ils ont toujours reconnu l'antériorité nationale des Arabes du Yémen ou descendants de Iectan. Ils les proclamaient *Aribah*, Arabes par excellence, tandis qu'ils se déclaraient *Moustarribes* ou entés sur les Arabes par le mariage d'Ismaël avec une fille de la race des Iectanides. Dans l'intérieur du Hedjaz on trouve aussi quelques tribus de juifs indépendants.

N. V.

HÉGIRE. (*Histoire* et *Chronologie.*) Depuis douze ans Mahomet prêchait l'islamisme, et sa doctrine ne rencontrait à la Mecque que des ennemis ou des incrédules, lorsque la ville de Médine, qui portait alors le nom de Iathreb, se déclara presque tout entière en sa faveur. La Mecque et Iathreb avaient été de tout temps les villes les plus importantes du Hedjaz ; mais le temple de la Caaba, attirant chaque année la foule des pèlerins, donnait à la Mecque une supériorité que la ville rivale ne supportait qu'avec peine. Une occasion se présenta d'accueillir l'ennemi des Koréischites, cette orgueilleuse tribu qui s'était emparée de la garde du temple, et les habitants de Iathreb la saisirent avec empressement ; douze d'entre eux se rendirent auprès de Mahomet pour le prier de les instruire à fond dans la croyance qu'il était venu apporter aux Arabes, et, après avoir entendu ses instructions, lui prêtèrent serment sur la colline d'Acaba. Ils jurèrent d'obéir à sa personne et de rester fidèles à sa religion, de n'adorer qu'un seul Dieu, de ne point dérober, de ne pas tuer leurs enfants, de ne pas commettre d'adultère et de s'abstenir de toute calomnie : « Si vous manquez à votre « serment, leur dit le prophète, Dieu, dans « sa toute-puissance, pourra vous pardonner « ou vous punir; mais, si vous restez fidèles à « votre promesse, je vous promets le bonheur « éternel ». Les douze députés d'Iathreb, qui prit plus tard le nom de Medinet-el-Nebi, *la Ville du Prophète,* dont nous avons fait Médine, retournèrent chez eux avec Mossab-ben-Omaïr, l'un des disciples de Mahomet, chargé par lui d'expliquer sa doctrine. Deux hommes, à Médine, étaient surtout opposés aux nouveaux sectaires, et tous deux, malheureusement pour les progrès de l'islamisme, exerçaient dans la ville une haute influence. L'un était Saad-ben-Moadh, chef des Benou-Aws ; l'autre était Oçaïd, fils de Hossaïn. Ce dernier, en apprenant la venue d'un habitant de la Mecque chargé, disait-on, d'une mission importante, saisit sa lance et se fit conduire à la demeure du nouvel arrivé : « Que viens- « tu faire ici ? dit-il à Mossab. Espères-tu « propager parmi nous l'erreur et le men- « songe ? Viens-tu égarer la faiblesse de quel- « ques-uns de nos frères ? Retire-toi si la vie « t'est chère. — Ne juge pas avec précipita- « tion, répondit Mossab, mais assieds-toi et « écoute. » Puis il se mit à réciter des passages choisis du Coran, lui exposant successivement les principaux dogmes de l'islamisme. Oçaïd se sentit bientôt ébranlé dans ses convictions premières. Cette morale, plus pure que celle du paganisme, exprimée dans un style poétique dont le rhythme a un grand charme pour les Arabes, triompha de ses répulsions. Il abjura entre les mains du disciple de Mahomet, et l'assura qu'il allait lui amener Saad-ben-Moadh, dont la conversion entraînerait celle de tous les récalcitrants. En effet Saad, après avoir écouté la prédication de Mossab, suivit l'exemple de son ami, et dès le soir même, dit Aboulféda, il n'y avait pas dans toute la tribu des Benou-Aws un seul homme qui ne fût musulman.

Il est probable que les succès de Médine furent pour Mahomet le signal du changement qu'il introduisit dès lors dans l'enseignement de sa doctrine, et que, se voyant appuyé par des tribus entières, il résolut de soumettre par la force ceux qui ne céderaient pas à la persuasion. Nous voyons du moins que dans une nouvelle assemblée qui se tint encore sur la colline d'Acaba, dans la treizième année de son apostolat, il fit à tous ceux qui seraient tués en combattant pour l'islamisme la fameuse promesse du paradis, dont l'effet, en inspirant aux Arabes le courage le plus aveugle et le mépris de la mort,

a été de leur soumettre un empire plus vaste que celui d'Alexandre ou de César. Cette assemblée avait eu pour but de soustraire le prophète aux persécutions que lui faisaient éprouver les Koréischites : soixante-quinze habitants de Médine y assistaient. Abbas, oncle du prophète, quoiqu'il n'eût pas encore renoncé au culte des idoles, vint exposer aux musulmans les dangers qui menaçaient leur législateur et les exhorter à lui rester fidèles : « Vous savez, leur dit-il, combien « de périls l'environnent : nous avons pu l'y « dérober jusqu'ici, et nous le ferions encore « s'il ne préférait se retirer auprès de vous. « Pesez donc la responsabilité que vous allez « prendre et consultez vos forces. Si vous « êtes prêts à défendre Mahomet contre ses « ennemis, allez en paix, et chargez-vous du « fardeau que vous vous imposez. Si vous « devez, au contraire, trahir notre parent et « l'abandonner plus tard à ceux qui ont juré « sa perte, quittez-le dès aujourd'hui; il en « est temps encore. » Les Médinois ne répondirent à Abbas qu'en faisant le serment de défendre le prophète comme ils défendraient leurs femmes et leurs enfants. C'est alors qu'ils ajoutèrent : « Mais si nous mou-« rons pour la foi nouvelle que tu nous « enseignes, quelle sera notre récompense? « — Le paradis, » répondit le prophète; et ses disciples, pleins de confiance, allèrent l'attendre à Médine.

Les Koréischites surent bientôt que Mahomet avait trouvé dans Iathreb de nombreux prosélytes et que, ses partisans à la Mecque allant chaque jour les rejoindre, ils allaient avoir à combattre non plus des ennemis isolés, mais des tribus rivales qu'une haine longtemps comprimée rallierait toutes contre la capitale du Hedjaz. Ils s'assemblèrent donc dans la maison du Conseil, et cherchèrent les moyens de prévenir les desseins du prophète. Les uns voulaient le jeter dans une étroite prison et l'y garder enchaîné; les autres voulaient lui ôter la vie : « Il n'y a de sûreté pour nous que dans sa mort, dit Abou-Djahl, l'un de ses ennemis les plus implacables. Choisissons un des chefs de chaque tribu : que tous ces conjurés frappent ensemble le prétendu prophète, et que chaque famille expie ensuite sa mort en payant le prix du sang. » Ce dernier avis fut adopté, mais non pas si secrètement que Mahomet ne fût bientôt instruit du sort qui le menaçait. Il fallait fuir, et ce fut alors que, se dévouant pour lui sauver sa vie, Ali se revêtit du manteau vert que portait le prophète, et se coucha sur son lit, tandis que Mahomet sortait de la ville à la faveur des ténèbres. Il est vrai que, d'après le récit des écrivains orientaux, le prophète avait promis à son disciple bien-aimé qu'il échapperait à tout péril et que lui-même avait frappé les Koréischites d'aveuglement en lançant contre eux une poignée de terre et en récitant le chapitre du Coran où il est écrit : « Nous avons couvert leurs yeux d'un voile; et ils ne pourront rien voir. » En effet, Mahomet ne fut pas aperçu; et Ali, reconnu par les conjurés, évita le sort qu'il avait bravé avec tant d'audace. Le prophète se rendit auprès d'Abou-Bekr et lui fit connaître que Dieu avait ordonné sa fuite : « Vous accompagnerai-je? lui dit Abou-Bekr. — Vous m'accompagnerez, » répondit le prophète, et le disciple pleura de joie. Leur premier soin fut de s'assurer d'un guide; puis, s'attendant à une vive poursuite, ils pensèrent que le parti le plus sûr était de donner le change à leurs ennemis. Le guide eut ordre de leur amener, dans trois jours, deux chamelles à un lieu qu'ils lui désignèrent; et ils se retirèrent avant le lever du soleil dans une caverne creusée sur les flancs de la montagne de Thour, à quelques milles au midi de la Mecque. C'est là qu'ils restèrent cachés, entendant quelquefois la voix des émissaires que les Koréischites avaient envoyés à leur poursuite dans toutes les directions. Esma, fille d'Abou-Bekr, et Amir, l'un de ses affranchis, venaient la nuit leur apporter à manger. Les musulmans, du reste, n'ont pas perdu cette occasion de se livrer à leur goût pour le merveilleux et de signaler la protection que Dieu accordait à leur prophète. Quelques batteurs d'estrade, disent-ils, s'étant approchés de l'entrée de la caverne, la virent couverte de toiles d'araignées, tandis que des colombes y avaient fait leur nid et y couvaient leurs œufs : « Si quelqu'un s'était introduit ici depuis peu, se dirent-ils, ces toiles d'araignées seraient rompues, ces œufs seraient brisés, » et ils s'éloignèrent au plus vite. En mémoire de ce fait, la colombe est devenue sacrée pour tous ceux qui professent l'islamisme.

Le soir du troisième jour, le guide parut avec les chamelles, et les fugitifs se dirigèrent vers la mer pour gagner Médine par la route qui longe la côte. Ils avaient marché toute la nuit sans faire aucune fâcheuse rencontre, lorsque le lendemain, en passant à quelque distance d'un camp d'Arabes, ils aperçurent un guerrier armé de toutes pièces qui se lançait à leur poursuite : c'était Soraca, de la tribu des Benou-Modhledj. A sa vue, Abou-Bekr s'écria : « O prophète! nous voilà atteints par ceux qui nous poursuivent. » Mais Mahomet répondit : « Ne crains rien, Dieu est avec nous; » puis il implora le secours de la Providence, et le cheval de Soraca s'enfonça tout à coup jusqu'au jarret dans une terre qui était d'une extrême sé-

cheresse : « Si tu me délivres, dit alors Soraca à Mahomet, je m'engage à éloigner ceux qui te poursuivent. » Mahomet pria pour lui, et Soraca fut délivré ; mais il ne profita de la liberté qui lui était rendue que pour reprendre sa course, jusqu'à ce que, le prophète ayant imploré une seconde fois contre lui le secours de Dieu, son cheval s'enfonça de nouveau. Il conjura encore Mahomet de le sauver et recommença ses promesses, que cette fois du moins il tint fidèlement : retournant sur ses pas, ainsi que le raconte Aboulféda, il arrêtait tous ceux qu'il rencontrait occupés de la poursuite du prophète en leur disant : « Cessez votre poursuite ; celui que vous cherchez n'est pas de ce côté. »

Cependant les tribus qui habitaient le territoire de Médine et parmi lesquelles l'islamisme avait fait de rapides progrès attendaient Mahomet avec impatience. Il s'arrêta d'abord dans un bourg nommé Coba, à deux milles de la ville. Les deux fugitifs mirent pied à terre sous un palmier, pour s'abriter contre les rayons brûlants du soleil. La foule qui était venue au-devant d'eux et qui ne les connaissait pas demeurait incertaine, ne sachant, à l'aspect de ces deux hommes du même âge et d'un aspect vénérable, quel était le maître et quel était le disciple. Mais l'ombre du palmier ayant changé de place par la marche du soleil, Abou-Bekr étendit son manteau sur la tête du prophète, qui n'était plus garantie. Ce fut le signal des hommages que tous les nouveaux convertis s'empressèrent de lui rendre. Après avoir passé quatre jours dans la maison d'un de ses disciples nommé Coulthoum, fils d'El-Hadem, il fit dans Médine une entrée triomphale. A chaque maison devant laquelle il passait, chacun se précipitait pour entraîner sa chamelle et obtenir l'honneur de le loger sous son toit ; mais il réprimait leur zèle et disait : « Ne cherchez pas à arrêter cette chamelle ; elle obéit à l'ordre de Dieu. » En effet, dit la tradition arabe, quand elle fut arrivée dans un lieu couvert de masures, de palmiers et de tombeaux appartenant aux Benou'n-Nadjar, elle s'agenouilla et reposa son poitrail sur la terre. Le prophète descendit alors, et l'un des nouveaux convertis, Abou-Aïoub, emporta dans sa maison l'équipage de la chamelle. C'est là que resta Mahomet jusqu'à ce qu'il eût fait bâtir, sur l'emplacement où il s'était arrêté, la mosquée célèbre où les musulmans vont encore aujourd'hui en pèlerinage, pour y vénérer le tombeau de leur législateur.

Tel est le récit de la fuite de Mahomet, et cet événement mémorable, en ouvrant aux Arabes la voie vers de nouvelles destinées, est devenu pour eux le point de départ de la numération des années, sur laquelle ils n'avaient aucune donnée certaine avant cette époque. Il est donc important d'en fixer la date avec exactitude, et l'imperfection des calculs astronomiques chez les Orientaux offre à ce sujet de grandes difficultés. « C'est de la fuite du « prophète, dit Aboulféda, que date le com- « mencement du *tarikh* ou ère des islamites. « On prétend que le khalife Omar, auquel « on présentait un billet dont l'échéance était « indiquée pour le mois de Schaaban, de- « manda de quel mois de Schaaban il était « question : « — Est-ce celui dans lequel « nous sommes, dit-il, ou celui qui doit ve- « nir? » A ce propos il assembla les princi- « paux compagnons de Mahomet et leur dit : « Nos conquêtes ont augmenté nos richesses ; « nos revenus sont devenus considérables, et « les allocations que nous en avons faites « n'ont pas de terme fixe. Comment arriver « à un moyen de préciser les époques de « payement? — Il nous faudrait, répondit- « on, avoir une ère, ainsi que les Persans, « d'où nous daterions la numération des « années. » On chercha alors quelle époque « on désignerait comme commencement de « l'empire islamite ; et l'on convint de prendre « pour point de départ l'année de la fuite du « prophète. La fuite de la Mecque vers Mé- « dine (que ces villes soient glorifiées par « Dieu très-haut!) eut lieu lorsque l'année « avait déjà vu s'écouler tout le mois de Mo- « harrem, celui de Safar et huit jours de « Rebi-el-Aoual. Or, pour fixer l'ère de l'hé- « gire, on revint en arrière de soixante-huit « jours, et l'on prit pour date le premier jour « de Moharrem de cette même année. » Tel est le calcul des musulmans ; mais la difficulté est de l'adapter à notre ère, dans le doute où nous sommes sur l'époque précise à laquelle commençait alors l'année chez les Arabes. Plusieurs synchronismes nous ont appris, il est vrai, que la retraite de Mahomet à Médine avait eu lieu dans la douzième année du règne d'Héraclius, c'est-à-dire dans l'an 622 de notre ère ; mais quel est le jour de cette année auquel commençait l'année arabe? La plupart des chronologistes orientaux placent ce commencement au vendredi 16 juillet, calcul qui a été en général suivi, à une différence de vingt-quatre ou trente-six heures, par les astronomes et les historiens ou orientalistes de l'Occident. MM. Svoni, Ideler, Halma, Silvestre de Sacy, Lenglet-Dufresnoy, les bénédictins dans l'*Art de vérifier les dates*, etc., ont adopté ce système, conforme aux dates consignées sur les conventions ou traités conclus à différentes époques entre les puissances européennes et la Porte. Cependant M. Caussin de Perceval, auquel nous devons une excellente *Histoire des Arabes avant l'islamisme*, a prouvé dans un mémoire

inséré au *Journal asiatique* (avril 1843) que les Arabes n'avaient cessé d'employer un mois intercalaire dans chaque période triennale, pour ramener l'année lunaire aux proportions de l'année solaire, que dans l'année qui a précédé la mort de Mahomet. Or, c'est en considérant comme purement lunaires les premières années de l'hégire qu'on arrive à fixer le commencement de cette ère au 15 ou 16 juillet 622 de J.-C.; mais, si les Arabes ont conservé leur ancien système de calendrier avec embolisme triennal jusqu'à l'année de notre ère 631, il faut placer le commencement de l'ère de l'hégire au 19 avril 622. Ne perdons pas de vue, d'ailleurs, que cette date de l'hégire, fixée par Omar au 1er du mois de Moharrem, est antérieure de plus de deux mois à l'époque véritable de la fuite du prophète. Or, des témoignages imposants (Ibn-Hescham, Aboulféda, Ibn-Khaldoun, Tabari, Ibn-el-Athir) fixent l'arrivée de Mahomet sur le territoire de Médine à un lundi, 12 du mois de Rebi-el-Aoual. Si l'on adoptait l'opinion de ceux qui placent le commencement de l'hégire au 16 juillet, le 12 du mois de Rebi se trouverait correspondre au 24 septembre 622, qui était un vendredi. Dans le système adopté par M. Caussin de Perceval ce même jour du 12 de Rebi-el-Aoual tombe au 28 juin, jour qui était effectivement un lundi, conformément à la tradition que nous ont transmise tous les chroniqueurs orientaux.

NOEL DES VERGERS.

HEINDALL. (*Mythologie scandinave.*) Heindall ou plutôt *Heimdallr* (1), le dieu blanc, la personnification de la lumière, de la clarté du jour, est fils de *Wuotan* et de *Héla*, la sentinelle du palais des dieux (*vörth goda*) (2), le gardien du pont qui communique du ciel à la terre. Pour mieux s'orienter dans le mythe du Heimdallr, il est nécessaire de séparer les traditions respectives de l'Edda poétique ou vieille Edda de celles de l'Edda en prose ou jeune Edda (3). La vieille Edda raconte sa naissance miraculeuse dans le *Hyndlu Ljod* (4), poëme qui renferme les généalogies des anciens rois, descendant des dieux, de la façon suivante : « Au commencement des temps est né Heimdallr, de la race des Regin, doué d'une force merveilleuse. Neuf mères, filles des Jotes (les Titans scandinaves), le mirent au monde à l'extrémité de la terre. Son père est Odin, sa mère Héla. Les êtres gigantesques qui ont contribué à sa naissance s'appellent : Gialp, Greip, Elgia, Angeyia, Ulfrun, Orgiafa, Sindurr, Atla, Jarnsaxa. La résidence de Heimdallr est Himinbiörg, c'est-à-dire montagne, rocher qui touche au ciel. On lit dans le *Grimis-mál* (chant des Eddas où sont décrites les douze demeures des dieux), str. XIII : « C'est dans le palais joyeux (*in vaero ranni*) de Himinbiörg que l'huissier des dieux boit en liesse le doux hydromel ; » et dans le *Hrafna-Galdur* (le chant qui décrit les plaintes des dieux à l'approche de la destruction du monde), str. IX et sq. : Heimdallr garde le pont Giallarbrû (*gellen* en allemand, rendre un son aigu) du fleuve retentissant qui conduit aux habitations souterraines de l'enfer. Le surnom Bifröst qu'on a donné à ce pont est synonyme de Bebe-Rast, chemin de l'effroi, *rast* signifiant halte, repos, et la conséquence d'une course étant prise pour l'action de courir. On a fait du pont Bifröst l'arc-en-ciel, qui, il est vrai, semble former une arche de pont touchant de ses extrémités la terre ; mais il ne faut pas supposer qu'il forme une sorte de jonction entre les deux rives d'une espèce de Léthé scandinave. Le véritable Bifröst ou Giallarbrû est plutôt à comparer au Tschinevad persan, le pont sur lequel les morts sont jugés et où ils se purifient par un frisson religieux qui les saisit, et gagnent ainsi la rédemption de leur âme. Heimdallr est pourvu du giallarhorn (la corne, la trompette sonore), pour donner le signal à Odin dès que les géants des montagnes tenteront d'escalader le ciel ; remarquons cependant que le Hrafna-Galdr, strophe XVI, l'appelle seulement le dépositaire de giallarhorn (*hirdir at Herjans horni giallar*) ; et que, str. XXVI, il est nommé *fils d'Ulfrun* (la principale des géantes, qui les représente presque toutes à la naissance de Heimdallr), le trompette des montagnes et des demeures célestes, qui, après s'être acquitté d'un message que son père lui avait donné pour l'enfer, traverse de grand matin Argiöll (chant de l'aurore, de *árgali*, le coq qui annonce le retour du jour : Upp rann Argiöll Ulfrunar burr, Horn-thytvalldr Himin-biarga).

Voici ce que la jeune Edda raconte de Heimdallr : « Un des Ases (demi-dieux, membres du conseil de Wuotan et quelquefois ses lieutenants) est Heimdallr, il a le nom d'Ase blanc (les Ases sont en général noirs) ; il est grand et sacré. Neuf filles, neuf sœurs, l'ont enfanté. Il est aussi surnommé Hallinskithi et Gullintanni (c'est-à-dire aux dents d'or ; ses dents étaient d'or). Son coursier s'appelle *Gulltoppr*, c'est-à-dire à la crinière d'or. Son sommeil est plus léger que celui d'un oiseau ; il a la faculté de voir à cent lieues de distance, nuit et jour ; il a l'oreille si fine qu'il entend croître les herbes des champs et la laine des brebis. Son épée est appelée *Kopf* (probablement de κόπτειν, couper), etc.

(1) De *heim*, séjour, demeure (*home* en anglais, *hameau* en français, *heimath* en allemand), et de *dagr*, jour (*day*, *tag*.)
(2) Voy. Scalda, chap. 8.
(3) Voy. EDDA dans le SUPPLÉMENT, t. II.
(4) Str. XXXIII et sq.

Voy. le chant *Gylfa-ginning*, chap. XXVII.

Quelques noms de lieu en Norwége prouvent encore l'ancien culte de Heimdallr : ainsi un lac en Guldbrandsdalen s'appelle encore aujourd'hui Heimdallr *vatn*, Heimdallr-Wasser (l'eau de Heimdallr); une montagne considérable en Nummedalen : Heimdallrhougen, Heimdallr-hügel (la colline de Heimdallr). Glum, poëte norwégien du dixième siècle, se sert plusieurs fois d'une méthaphore qui rappelle le souvenir de Heimdallr : pour désigner l'or il dit : les dents de Hallinskidhi. (*Voy.* Heimskringla, I, 169, et VI, 36).

Mone, *Geschichte des Heidenthums im nördlichen Europa.*
P. E. Müller, *Sagabibliothek med Anmærkninger*; Kiöpenhavn, in-8°, 1817-1820, 3 vol.
J. Grimm, *Deutsche Mythologie.*
F. G. Bergmann, *Poëmes islandais*, tirés de l'Edda de Sæmund; Paris, 1838.
F. G. Eichhoff, *Littérature du Nord*; 1853, etc.

J. Plachta.

HÉLA. (*Mythologie scandinave.*) Héla ou Héle (*hehlen*, celare) est, dans la mythologie scandinave, la reine de la Mort, la maîtresse souveraine de l'empire nébuleux, Niflhel, où Alfödur l'a reléguée pour qu'elle y retienne cachés tous ceux qui sont morts de vieillesse ou de maladie et qu'elle punisse leur manque de courage guerrier par des langueurs et des ennuis, dans les régions inférieures des neuf sphères des enfers. Fille de Loki, le symbole du génie du mal, le Satan de la mythologie du Nord, et de la géante Augourbodi (*Angstbotin*, messagère d'angoisses), la plus terrible des Furies, Héla habite un palais dont les portes sont barrées par de fortes grilles, *hélgrindr*, et qui est entouré d'une double enceinte extrêmement haute. Le seuil de ses appartements s'appelle *Fallande Forrad* (*fallendes Verderben*), le Précipice; la salle à manger, *Elindnir* (*Elend*), la Misère; le plat qu'on y sert, *Hungar* (Hunger), la Faim; le couteau, *Sultur* (corruption de *satur*, *satt*, l'appétit glouton, vorace), la Famine. *Ganglati* (*lass*, lent, et *gang*, marche), la Paresse, l'Indolence est son valet; *Ganglött*, la Lenteur, sa servante; *Keur* (*cura*, *Sorge*) est le nom du lit de Héla; *Blikande*, le Mal d'yeux, celui de ses rideaux, etc. Elle a la tête toujours penchée et le regard effrayant; on peut facilement la reconnaître à la couleur de son corps, dont une moitié est d'un bleu foncé, l'autre semblable à la peau humaine.

D'après le *Grimnis-Mál* (str. XXXI), Héla habite sous une des racines du frêne Yggdrasill, qui traverse de sa tige les neuf mondes des régions souterraines; et dans le *Vegtamsquida* (str. VIII) il est dit que les portes de son palais se trouvent à l'orient, et que le chien Garm (de *gerr*, *gierj*, vorace) y veille dans l'antre de Gnipa (Vegtamsquida, str. VII). Le chant mythique de la devineresse du Nord, *Völespa*, fait mention (str. XXXIX) d'un coq aux plumes couleur de suie qui chante sous la terre, dans les cavernes de Héla, et qui annoncera la destruction de l'univers. On appela le chemin qui conduit à la mort *helvegr*, et *helhesten* ou *helhestr* (Ἀλάστωρ des Grecs?) le coursier blanc qui porte les trépassés dans la maison de Héla. Le Grimnis-Mál (str. XXVIII) énumère plusieurs fleuves comparables au Styx, à l'Achéron, au Cocyte des anciens, et qui se jettent dans la demeure de Héla.

Le caractère de déesse est manifeste dans Héla, en ce que la mythologie scandinave la représente entourée d'une espèce de valkyries que le *Sólarliod* (chant non historique) appelle *heliar meyiar* (Hele-mædchen), filles de Hela.

J. Plachta.

Müller, *Sagabibliotek.*
J. Grimm, *Deutsche Mythologie.*
Mone, *Geschichte des Heidenthums im nördlichen Europa.*
C. Heinhold, *Altnordisches Leben*; 1856, Berlin.

HÉLÈNE (Sainte-). (*Géographie.*) Ile africaine située au large dans l'océan Atlantique par 15° 55' de latitude sud et 6° 9' de longitude ouest dans la région des vents alisés, à 1,550 kilomètres de la côte d'Afrique, à 3,300 milles du Brésil et à 600 milles de l'île de l'Ascension. L'île de Sainte-Hélène fut découverte le 21 mai 1501, jour de la fête de la sainte dont elle porte le nom, par Jean Nova, revenant de l'Inde à la tête d'une petite escadre qu'il ramenait en Portugal, après avoir conduit un renfort à Pedro Alvarez de Cabral, amiral portugais, dans les possessions asiatiques de son gouvernement. Sainte-Hélène a une longueur d'environ 17 kilomètres de l'est à l'ouest, sur une largeur de plus de 10, et un périmètre de 45. Elle couvre une superficie d'à peu près 12,300 hectares. Quelques petites îles sans importance sont parsemées autour d'elle, parmi lesquelles il est à peine nécessaire de nommer Egg-Island, Speery et George's-Island. Toutes sont placées à l'ouest ou au sud-ouest, à la seule exception de la dernière, qui s'élève de la mer vers la côte du sud-est.

Sainte-Hélène est entourée d'une ceinture de récifs qui rendent dangereuse la navigation de ces parages. On ne peut l'aborder commodément que par Jame's Valley, Rupert's Bay, Lemon-Valley et Sandy-Bay, atterrages soigneusement fortifiés; le premier, qui occupe le nord-ouest de l'île et autour duquel a été bâtie la capitale, présente un mouillage profond de 8 à 28 brasses; la mer monte autour de l'île, dans les hautes marées de nouvelle ou de pleine lune, de 5 pieds environ. Sainte-Hélène est défendue de tous côtés contre l'Océan par des côtes qui s'élèvent en falaises presque perpendiculaires et dont la hauteur varie de 600 à

1,200 pieds, interrompues par des vallées étroites et presque inaccessibles, qui portent à la mer l'eau de nombreux torrents et déchirées par une multitude de cavernes vastes et profondes, où l'Océan se précipite avec un bruit sinistre et une force telle que, refoulée par l'air auquel l'eau bouche toute issue, elle parvient à se creuser un passage au travers du sol qui les recouvre, et s'échappe sur la falaise en jets dont les intermittences suivent le mouvement de la vague.

Les géologues se demandent si Sainte-Hélène est le produit d'un soulèvement, ou si au contraire elle n'est que les débris d'une île autrefois plus vaste et dont la plus grande partie a été précipitée dans la mer par des ébranlements volcaniques. Cette dernière opinion paraît adoptée par le plus grand nombre; elle est confirmée par les traces encore visibles d'anciennes éruptions, dont on ne connaît pas précisément le siége. Selon cette opinion, Sainte-Hélène serait non pas un rocher abrupte surgissant tout à coup des flots, mais le dernier plateau d'une éminence portée sur une base d'au moins 25 milles de longueur, dans la direction de l'est, à l'ouest, et qui s'élève graduellement du fond de la mer. L'île est traversée dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest, par une chaîne ininterrompue de montagnes qui la partagent en deux parties à peu près égales et dont les crêtes présentent une altitude moyenne d'environ 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les principaux pics qui s'en détachent sont Diana's Peak, le sommet le plus élevé de l'île, qui n'a pas moins de 2,700 pieds, Cuckulil's Point (2,672 pieds), Halley's Mount (2,467 pieds). Longwood-House est située sur un plateau à 1,762 pieds au-dessus de la mer. Entre Halley's Mount et Longwood, on rencontre un vaste bassin circulaire nommé Bol-de-Punch-du-Diable, qui peut-être n'est autre chose qu'un ancien cratère, n'a pas moins de 914 mètres dans son plus grand diamètre, de 640 mètres dans le plus petit, et dont la profondeur atteint 230 mètres. La masse de l'île se compose en grande partie de basalte; dans quelques endroits on trouve une bonne pierre calcaire, dans d'autres encore de la chaux, de la pouzzolane, un ciment naturel et une pierre qui rappelle le tuf de Sicile. Sainte-Hélène, d'ailleurs, n'est pas le rocher stérile, dépourvu d'eau et de terre cultivable qu'on a souvent peint avec des couleurs si noires. L'agriculture, il est vrai, n'y est ni perfectionnée ni prospère; mais ce n'est pas précisément le sol qui lui manque, ce sont plutôt les bras et de convenables encouragements. L'île ne contient pas moins de 1,000 à 1,200 hectares d'un terrain excellent, supérieur en fécondité à celui de l'île de Malte, et dont on pourrait tirer un très-utile parti. Les pâturages y sont abondants et d'une qualité supérieure. Les plateaux de *Longwood* et de *Dead-Wood*, qui couvrent, sur une superficie de 600 hectares, l'emplacement de l'ancienne forêt de *Great-Wood*, dont elles gardent encore dans leur nom le souvenir (sud-ouest de l'île), la plaine de Plantation-House sont recouverts d'un humus profond et d'une rare fécondité. L'eau, sauf quelques époques peu fréquentes, est abondamment fournie par la chaîne centrale. Le ruisseau qui arrose Jame's-Town en porte chaque jour 2,060 tonnes à la mer, et le débit journalier des innombrables petits torrents qui rayonnent de tous côtés peut être évalué dans la saison sèche à 10,000 tonnes par vingt-quatre heures. L'un d'entre eux forme une belle chute d'eau de plus de 200 pieds, dont le sommet est situé à 1,250 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le climat est très-variable sur les divers points de l'île et aux diverses altitudes. La température de Longwood est en général inférieure, par exemple, de 5° Fahrenheit à celle de Plantation-House, celle de Jame's Town supérieure de 5 à 7°. Dans l'intérieur elle s'abaisse d'une façon sensible; mais en général le climat est doux, et le thermomètre centigrade ne dépasse guère l'intervalle compris entre 14° et 21°. Toutefois il paraît exercer une influence fâcheuse sur les étrangers. On traverse chaque année deux saisons de pluie, la saison d'été, qui comprend janvier et février; la saison d'hiver, qui règne pendant juillet et août; leur durée n'est pas très-régulière. La quantité de pluie est variable, elle s'élève tantôt à 25 ou 30 pouces, tantôt elle s'abaisse à 22. En 1814 elle fut de 49, 96 pouces. On compte chaque année en moyenne cent trente-cinq jours de pluie, et le nombre des jours où le ciel est couvert est sensiblement égal au nombre de ceux où le soleil est sans voile. Le tonnerre et les éclairs y sont extrêmement rares; et l'on affirme que dans une période de soixante ans on n'observa que deux éclairs.

Lorsque Sainte-Hélène fut abordée pour la première fois, elle était couverte d'une épaisse forêt, dont il restait encore quelques traces en 1716, mais qui, en 1724, avait presque complétement disparu. C'est aux chèvres introduites en 1533 et qui, en 1588, avaient multiplié au delà de toute mesure et parcouraient l'île par énormes troupeaux qu'il faut attribuer la destruction de cette forêt. Nous ne pouvons donner ici une idée même incomplète de la Flore de Sainte-Hélène; elle a été étudiée par le docteur Roxburg en 1813 et en 1814; et la liste des espèces dont elle se compose remplit dans l'ouvrage de Beatson 32 pages in-4°; encore cette liste n'est-elle pas complète. On y trouve cinquante-six espèces signalées comme indigènes. Elle est

d'ailleurs extrêmement variée, et l'on y voit figurer à la fois les végétaux des pays tempérés, comme la vigne, le figuier, l'oranger, le limonier, les plantes des régions tropicales, le bananier, le cocotier, et enfin les arbres des contrées plus septentrionales, le pommier, le pêcher, etc. La pomme de terre y donne chaque année deux et même trois récoltes. L'arbre à gomme garnit les vallées qui descendent à la mer, et beaucoup d'autres essences forestières prospèrent dans l'intérieur. La fougère y prend les proportions d'un arbre; le myrte atteint trente pieds d'élévation. Les lichens y sont abondants, et parmi eux on rencontre des espèces qui pourraient rendre de grands services. Les premiers navigateurs qui abordèrent Sainte-Hélène la trouvèrent, dit-on, complétement dépourvue d'animaux. Quelques bêtes marines fréquentaient seules les plages. Ce sont les Européens qui y introduisirent les espèces domestiques. Les rats s'y glissèrent aussi à leur suite; et l'on répète encore qu'ils se sont depuis multipliés d'une façon tout à fait incommode; mais Beatson dément cette allégation. Il croit aussi que l'île possédait avant qu'on la découvrît, un oiseau singulier qui habite l'intérieur et qu'il appelle Wire-bird, sans compter quelques variétés d'insectes fort gênantes. La mer autour de l'île est abondamment peuplée, et l'on y compte soixante-seize espèces de poissons.

L'histoire de Sainte-Hélène ne présente aucun intérêt. Des Portugais l'occupèrent les premiers. C'étaient des gentilshommes compromis dans les guerres des Indes et qui avaient été livrés à Albuquerque avec la ville de Goa. Le gouverneur portugais les envoyait mutilés en Europe, lorsqu'ils abordèrent à Sainte-Hélène, accompagnés de quelques nègres. Les Portugais abandonnèrent bientôt leur établissement et furent remplacés par les Hollandais. Ceux-ci gardèrent l'île jusqu'en 1651, et la quittèrent à cette époque pour occuper le cap de Bonne-Espérance. C'est alors que la Compagnie Anglaise des Indes-Orientales s'empara de Sainte-Hélène, qui lui fut quelque temps disputée par la nation qui l'y avait précédée. Dix ans plus tard elle en obtint la concession par une charte de Charles II, renouvelée plusieurs fois depuis, et elle y garda la souveraineté jusqu'en 1834, sans autre interruption que la période pendant laquelle Napoléon y séjourna. C'est une déplorable histoire que celle du gouvernement de la Compagnie, sans cesse troublée par des factions, assaillie par des révoltes militaires, luttant vainement contre l'indiscipline entretenue au sein de la garnison par des excès de tous genres. Quelques gouverneurs aggravent cette situation; d'autres tentent de loyaux et intelligents efforts pour la combattre; et ce ne sont pas ceux qui sont en butte aux inimitiés les moins redoutables. Enfin, en 1834, l'île passa sous l'autorité d'un gouverneur militaire assisté d'un secrétaire. C'est le régime sous lequel elle est placée aujourd'hui.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, MM. Maskelyne et Waddington furent envoyés d'Angleterre à Sainte-Hélène pour observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. Ce phénomène avait lieu le 6 juin 1761, et l'observation de nos savants devait se relier à d'autres opérations exécutées simultanément dans l'océan Pacifique et à Sumatra. On dressa aux astronomes un observatoire sur la hauteur. Le jour venu le ciel se couvrit de nuages, qui leur interceptèrent la planète, et, pour comble de malheur, l'astre invisible pour eux brilla dans tout son éclat pour les inutiles curieux de Jame's Valley.

La population de Sainte-Hélène s'élève à cinq mille habitants environ : en 1689 elle ne dépassait pas quatre cent quatre-vingt-dix; en 1733 elle formait un total de huit cent quarante âmes; en 1808 elle était montée à trois mille six cents, mais vivait dans une situation peu prospère, et, ne produisant pas les denrées nécessaires à sa consommation, elle tirait des magasins publics presque toute sa subsistance. En 1792 l'importation des nègres esclaves fut interdite, et l'on accorda aux propriétaires de ceux qui habitaient l'île la permission de les affranchir, pourvu qu'ils ne retombassent pas à la charge de la paroisse. Quelques années plus tard on introduisit des travailleurs chinois pour remédier à l'insuffisance de la population.

La petite ville de Jame's-Town est la capitale de l'île; nous avons déjà parlé de son port. Les personnes aisées n'habitent guère ce petit bourg. Elles résident, sur les hauteurs environnantes, dans des maisons de campagne, et ne viennent à Jame's-Town que le dimanche ou quand quelques affaires les y amènent. Plantation House, sur un plateau, est la demeure des gouverneurs : Longwood fut, comme on sait, la résidence de Napoléon. Nous ne nous étendrons pas sur cette captivité bien connue; quelques dates suffisent. La lettre de Napoléon au prince régent pour lui demander l'hospitalité est du 13 juillet 1815. L'empereur déchu monta sur *le Bellérophon* le surlendemain 15 juillet; il débarqua à Sainte-Hélène le 13 octobre de la même année, et y mourut le 5 mai 1821. Ses dépouilles rentrèrent en France le 15 décembre 1840. La résidence de Longwood fut agrandie à l'époque où Napoléon y fut conduit; elle resta quelque temps inhabitée après sa mort; mais postérieurement elle a été transformée en établissement agricole. Mac-Culloch assure que la chambre habitée autrefois par l'empereur est devenue une étable.

A History of the Island of Saint-Helena from

its discovery by the Portuguese to the year 1806. To wichis added an appendix by Th Brooke secretary to the government of Saint Helena. London, 1808, in-8°. — *Tracts relative the Island of Saint-Helena by Major general Alex. Bealson late governor,* London, 1816, in-4°.

A. Rabutaux.

Hélianthe, *Hélianthus.* (*Botanique* et *Culture.*) Ce nom, donné par Linné à un genre de plantes de la famille des Composées et de la tribu des Sénécionidées, est à peu près la traduction de la dénomination de *Soleil*, qu'on donne vulgairement à la principale des espèces comprises dans ce groupe générique. Les Hélianthes sont des espèces herbacées, annuelles, ou plus ordinairement vivaces, propres à l'Amérique, dont la surface est rude au toucher, dont les feuilles sont opposées ou alternes, parcourues le plus souvent par trois nervures. Leurs fleurs jaunes forment de grands capitules rayonnés, dans lesquels celles du rayon sont stériles, tandis que toutes les autres plus intérieures sont hermaphrodites et fertiles; l'involucre de ces capitules est composé de bractées irrégulièrement imbriquées, parmi lesquelles les extérieures sont plus grandes, foliacées et lâches, tandis que les intérieures ressemblent à de simples paillettes; leur réceptacle est large, plan ou convexe, couvert de paillettes oblongues et aiguës, qui embrassent à moitié les fleurs. La corolle des fleurs du disque a son tube court et étroit, sa gorge élargie, cylindroïde et son limbe à cinq dents. Les fruits des Hélianthes sont des achaines comprimés par les côtés ou à quatre angles, et ils se terminent par deux ou plus rarement quatre petites folioles continues aux angles. Le genre Hélianthe renferme un assez grand nombre d'espèces, que les botanistes distribuent en trois sous-genres. Mais la seule de ces sections qui ait un intérêt réel est celle des Hélianthes proprement dits, dans laquelle se rangent les espèces suivantes : Hélianthe annuel (*Helianthus annuus* Lin.,). Cette grande et belle plante est très-connue sous les noms de *Soleil des jardins*, *Grand Soleil.* Elle est originaire du Pérou. Elle s'élève jusqu'à deux ou trois mètres, quelquefois même davantage. Sa tige est épaisse, rude au toucher, arrondie, droite et simple ou seulement un peu ramifiée dans sa partie supérieure. Ses feuilles sont grandes, pétiolées, en forme de cœur ou en ovale large, parcourues par trois nervures et bordées de grandes dents. Ses capitules sont très-grands, au point que le diamètre atteint jusqu'à trente centimètres; ils se penchent et se dirigent assez souvent du côté du soleil. Ils sont d'un beau jaune au rayon, et d'un brun pourpre au disque. Ses achaines sont surmontés de deux folioles en cœur, aiguës. Dans les jardins on possède une belle variété de cette plante à fleurs doubles, dans lesquelles les corolles des fleurs du disque ont pris un développement considérable qui les rend à peu près aussi grandes que celles du rayon. Une autre variété se fait remarquer par sa petitesse; elle ne s'élève au plus qu'à 33 centimètres; elle est très-velue; et, malgré son peu de hauteur, elle porte un beau capitule, souvent double, dont la largeur égale même celle du capitule du type commun. Enfin une autre variété cultivée a ses fleurs d'un jaune soufre. Les fruits de l'Hélianthe annuel renferment une huile grasse, douce et bonne pour la table, qu'on en extrait quelquefois. Eux-mêmes tout entiers sont bons à manger. On en fait une assez grande consommation dans certaines parties de l'Espagne. Cette espèce vient partout en pleine terre et se multiplie sans la moindre difficulté par semis. — L'Hélianthe d'une toise (*Helianthus orgyalis* Del.) est une grande plante vivace de l'Amérique du Nord, haute de deux mètres ou plus, dont la tige est lisse, dont les feuilles, alternes et sessiles, sont linéaires, pendantes, légèrement dentées, fort peu rudes au toucher, parcourues par une seule nervure. Ses capitules, portés chacun sur un long pédoncule, sont groupés plusieurs ensemble en une sorte de corymbe terminal d'un bel effet; leur coloration est analogue à celle de la première espèce : chacun d'eux a un involucre de folioles linéaires-acuminées, un peu ciliées. Ses achaines sont surmontés de deux, trois ou quatre folioles. Cette espèce vient très-bien en pleine terre et dans toute nature de sol. On la multiplie ordinairement par division des pieds.— L'Hélianthe mollet (*Helianthus mollis* Lamk., *Helianthus pubescens* Willd.) est, comme le précédent, originaire des États-Unis. Il est vivace. Sa tige, dressée et poilue, s'élève à 1 mètre ou 1 mètre 33 centimètres. Ses feuilles, opposées, sessiles et demi-embrassantes, sont ovales, pointues, échancrées en cœur à la base, légèrement dentées sur les bords, couvertes d'un duvet mou à leur face inférieure. Ses capitules, entièrement jaunes, ont les folioles de leur involucre lancéolées, linéaires, hérissées de poils blancs; on y compte une vingtaine de rayons. Ses fruits portent à leur sommet deux folioles. On le multiplie par division des touffes comme les suivants. Il vient bien partout. — L'Hélianthe multiflore (*Helianthus multiflorus* Lin.), originaire de l'Amérique du Nord, est connu dans les jardins sous les noms de *Soleil vivace*, *Petit Soleil.* Ses tiges, dressées, rameuses, rudes au toucher, s'élèvent de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres. Ses feuilles, opposées, alternes seulement dans le haut de la plante, sont pétiolées, ovales-

lancéolées, dentées, à trois nervures, très-rudes au toucher. Ses capitules, entièrement jaunes, sont assez larges, dressés, à nombreux rayons ; et les folioles de leur involucre sont ciliées, les extérieures linéaires-lancéolées. On cultive ordinairement des variétés de cette espèce à capitules semi-doubles ou doubles. Cet Hélianthe est aussi rustique que les précédents.— Les quatre espèces dont il vient d'être question sont uniquement ornementales, à part la première, qui a un certain degré d'utilité. Mais c'est surtout par les usages qu'on en fait que se recommande l'HÉLIANTHE TUBÉREUX (*Helianthus tuberosus* Lin.), très-connu sous son nom vulgaire de *Topinambour*. Celui-ci se recommande comme plante à la fois potagère et fourragère. Il produit en terre des tubercules nombreux, oblongs, formés par un rhizome rampant et rameux. Sa tige, dressée, rameuse, rude au toucher, s'élève de deux à trois mètres. Ses feuilles, alternes, pétiolées, sont ovales, échancrées en cœur à leur base dans le bas de la plante, ovales-acuminées dans sa partie supérieure ; toutes sont légèrement dentées, parcourues par trois nervures, rudes au toucher ; et leur pétiole est cilié à sa base. Ses capitules, entièrement jaunes, ont les folioles de leur involucre linéraires-lancéolées, ciliées. Quoique originaire du Brésil, le topinambour est une plante extrêmement rustique, qui supporte tous les froids de l'Europe, dont les tubercules peuvent rester en terre pendant l'hiver sans jamais geler, avantage immense puisqu'il épargne les frais et les dangers de la conservation en magasin. Ces tubercules sont, en effet, bons à manger et peuvent très-bien servir d'aliment pour les bestiaux, même pour l'homme. Ils ont une saveur douce, et cuits ils rappellent assez bien l'artichaut. La substance nutritive qu'ils renferment est l'inuline, à laquelle se joint un principe mucilagineux et sucré. A titre de plante potagère, le Topinambour se cultive comme la Pomme de terre ; seulement la plantation en est faite de meilleure heure, dès le mois de février ou, au plus tard, pendant celui de mars. Comme plante fourragère il a fixé l'attention dans ces derniers temps, depuis qu'on a vu Yvart en tirer un excellent parti pour la nourriture des troupeaux pendant l'hiver. Ce sont ses tubercules qu'on utilise alors, et on a même l'avantage de pouvoir les arracher juste au moment où on veut les donner aux bestiaux. A la vérité ces tubercules sont assez aqueux pour rafraîchir trop les animaux et pour causer des accidents fâcheux à ceux qu'on en nourrit exclusivement. Mais on remédie aisément à cet inconvénient en ne faisant entrer le Topinambour que pour moitié au plus dans l'alimentation à l'étable et en complément à la ration avec du fourrage sec. On peut aussi en corriger la crudité avec du sel, des baies de genièvre concassées ou, plus généralement, avec une substance tonique quelconque. Les feuilles de cette plante constituent encore un bon aliment pour les bestiaux ; et ses tiges sèches peuvent être utilisées comme combustible. Le Topinambour se plante en lignes un peu espacées. Pendant sa végétation il exige au moins un binage et un buttage qui en augmente la production. On emploie pour sa plantation en moyenne une vingtaine d'hectolitres à l'hectare. Il a le mérite de réussir dans des terres médiocres et de supporter très-bien la sécheresse. Une fois établi dans une terre, il s'y reproduit presque indéfiniment ; et c'est même un inconvénient assez grave, puisqu'il devient aussi très-difficile à détruire et qu'il oppose dès lors des obstacles presque insurmontables à la rotation des récoltes. On y parvient cependant assez bien en en faisant manger les tiges à mesure qu'elles poussent, en donnant ensuite successivement deux labours et des hersages pendant le mois de juillet et d'août.

P. D.

HÉLIANTHÈME, *Helianthemum*. (*Botanique*.) L'un des groupes de plantes qui contribuent le plus puissamment à donner une physionomie particulière à la végétation du midi de l'Europe est celui qui forme aujourd'hui la famille des Cistinées ou Cistacées. Linné avait réuni toutes ces plantes dans le seul genre *Cistus* ; mais les botanistes modernes ont subdivisé ce genre unique, et de cette subdivision est résulté le genre Hélianthème, qu'admettait déjà Tournefort dès avant la réforme linnéenne. Les Hélianthèmes sont très-nombreux ; et ils croissent pour la plupart dans la région méditerranéenne. Ce sont des herbes, des sous-arbrisseaux ou même des arbrisseaux de faibles proportions, à feuilles alternes ou opposées, pourvues ou non de stipules, dont les fleurs jaunes, blanches ou purpurines présentent les caractères suivants : leur calice est formé de cinq sépales inégaux, dont les trois intérieurs sont grands, tandis que les deux extérieurs sont d'ordinaire beaucoup plus petits ou manquent même tout à fait ; leurs cinq pétales sont égaux entre eux ; leurs étamines sont très-nombreuses ; leur ovaire, à une seule loge quelquefois incomplétement subdivisée en trois, porte un style articulé sur lui et dressé ou ascendant. Le fruit de ces végétaux est une capsule qui s'ouvre, à sa maturité, par déhiscence loculicide, en trois valves qui ont la consistance du papier, et le pédicule qui le porte s'est d'ordinaire recourbé après la floraison. On trouve en France environ une quinzaine d'espèces d'Hélianthèmes, dont quelques-uns sont

très-communs. Celui qui mérite le plus d'être signalé sous ce rapport est l'HÉLIANTHÈME VULGAIRE (*Helianthemum vulgare* Gærtner, *Cistus Helianthemum* Lin.), qui croît dans les prés secs, les pelouses sèches de toute la France. C'est un petit sous-arbrisseau ligneux à sa base, dont les rameaux herbacés, longs de 25 ou 30 centimètres, plus ou moins velus, se couchent sur la terre. Ses feuilles sont ovales-oblongues ou oblongues, un peu roulées en dessous par leurs bords, vertes à leur face supérieure, plus ou moins couvertes de coton blanc à leur face inférieure. Ses fleurs, le plus souvent jaunes, varient notablement de couleur et de grandeur et forment une grappe lâche, qui porte des bractées; elles ont les sépales largement ovales, presque glabres avec les nervures velues et les pétales ordinairement une fois plus longs que le calice. Des champs cette plante a passé dans les jardins, où l'on en cultive plusieurs variétés à fleurs jaunes, couleur de chair, roses et même une à fleurs doubles très-jolies. Malheureusement ces fleurs, comme celles des Cistinées en général, sont de courte durée, leurs pétales tombant au bout de quelques heures. Cette espèce doit être cultivée dans une terre sèche et à une exposition méridionale. — On trouve communément aussi jusqu'à Paris, mais surtout dans les terres sèches et pierreuses de nos départements méridionaux l'HÉLIANTHÈME TACHÉ, (*Helianthemum guttatum* Mill.), charmante plante annuelle, dont la tige, droite, grêle, tantôt hérissée, tantôt presque glabre, ne s'élève que de 15 à 20 centimètres. Ses feuilles sont étroites, généralement hérissées de poils; ses fleurs, disposées en grappes lâches, unilatérales, sont jaunes avec une tache d'un violet foncé au bas de chaque pétale. — On cultive assez communément comme plante d'ornement l'HÉLIANTHÈME A FEUILLES D'HALIME (*Helianthemum halimifolium* Willd.; — *Cistus halimifolius* Lin.), charmant arbrisseau d'Espagne, qui s'élève à 1 mètre 50 centimètres environ. Sa tige et ses rameaux dressés sont d'abord blanchis par des poils cotonneux; ses feuilles sont pétiolées, ovales-oblongues, aiguës au sommet, rétrécies graduellement à leur base. Il figure très-bien dans les jardins à cause de l'abondance de ses fleurs, qui sont grandes, colorées en jaune d'or, avec une tache pourpre à la base de chaque pétale et qui forment des grappes paniculées. A Paris cet arbrisseau exige l'orangerie pendant l'hiver. On ne doit lui donner que peu d'eau.— Une autre espèce du midi de l'Europe qui a pris rang parmi les plantes d'ornement est l'HÉLIANTHÈME A FEUILLES D'HYSSOPE, qui est spontané en Italie. C'est un sous-arbrisseau à rameaux cotonneux, dont les feuilles inférieures sont ovales, tandis que les supérieures sont oblongues-lancéolées, planes, velues et dont les fleurs, jaunes dans le type, sont devenus safranées dans une variété, comme cuivrées et doubles dans une autre, doubles et jaunes dans une troisième. Il fleurit pendant longtemps et abondamment. On le cultive comme le précédent. Généralement on multiplie les Hélianthèmes au moyen de leurs graines ou bien par boutures étouffées, faites sur couche tiède ou bien en plein air, sous cloche et à l'ombre.

P. D.

HÉLIAQUE. (*Astronomie.*) On appelle lever *héliaque* ou solaire (ἡλιακός, de ἥλιος) d'une étoile le temps où l'on commence à l'apercevoir le matin à l'horizon un peu avant le lever du soleil. La veille du jour où on l'aperçoit ainsi pour la première fois le soleil était moins avancé d'un degré sur l'écliptique, il était plus près de l'horizon, et l'étoile était invisible, parce que la lumière crépusculaire était plus vive; les jours suivants, au contraire, le soleil sera plus avancé, son abaissement plus considérable, le crépuscule moins lumineux, et l'étoile se verra mieux.

L'inverse a lieu pour le coucher héliaque; c'est l'époque où l'étoile se voit pour la dernière fois après le coucher du soleil.

L'année qui suivra celle d'une semblable observation, quand l'étoile commencera à être visible de nouveau le matin ou cessera de l'être le soir, on pourra en conclure que le soleil est revenu au même point de l'écliptique et qu'on se retrouve au même jour de l'année dans la même saison.

Ces observations simples et faciles ont fait pendant longtemps toute l'Astronomie des anciens et la matière de leurs calendriers. Elles réglaient l'ordre de leurs travaux agricoles et les temps propres à la navigation.

Ils avaient remarqué les levers ou couchers héliaques de quelques étoiles et groupes d'étoiles remarquables, comme Sirius, l'Épi de la Vierge, les Pléiades, les Hyades, etc., et le retour périodique de ces phénomènes leur indiquait l'époque des différentes saisons.

Les épithètes qui accompagnent souvent les noms de ces astres dans les écrits des anciens poëtes correspondent aux indications météorologiques qu'on trouve aujourd'hui dans nos calendriers.

Ainsi on disait l'*ardent Sirius*, parce que son apparition était suivie des grandes chaleurs de l'été. On appelait les Hyades des astres *humides*, parce que les pluies arrivaient dans le temps où elles se levaient.

Le traité des *Apparitions des fixes* de Ptolémée est un calendrier de ce genre, dans lequel il donne les dates des levers et des couchers héliaques exprimées en jours de l'an-

née Julienne intercalée, qui était alors en usage à Alexandrie.

On conçoit qu'aujourd'hui, à côté des ressources mises à notre disposition par les calendriers et les instruments modernes, l'observation de phénomènes aussi vagues n'a plus aucune valeur scientifique.

Non-seulement les indications qu'on peut en tirer sont sujettes à des variations dues à l'état de l'atmosphère ou à la vue de l'observateur, mais depuis la découverte de la *précession des équinoxes*, qui change à la longue la position des étoiles relativement à l'équateur, on sait que ces indications auraient fini par devenir tout à fait fautives.

Le seul intérêt que présentent actuellement les observations de ce genre que nous ont laissées les anciens réside dans des concordances chronologiques, qui servent de guides à l'historien et à l'astronome au milieu des incertitudes et de l'obscurité qu'ils rencontrent dans l'étude des premiers âges.

Nous nous bornerons à indiquer ici le fait de ce genre qui nous paraît offrir le plus d'intérêt. Il a trait à la longue période de régularité dans les levers héliaques de l'étoile Sirius qui annonçaient en Égypte le prochain débordement du Nil. Par une combinaison singulière des éléments de position propres à cet astre, depuis plus de trois mille ans avant l'ère chrétienne jusqu'à plusieurs siècles après cette ère, l'intervalle de temps compris entre deux de ses levers héliaques consécutifs sur tous les parallèles de l'Égypte se trouve presque exactement de trois cent soixante-cinq jours un quart; en sorte que la persistance du lever héliaque à un même jour julien fixe, qui n'est qu'approximative pour les autres étoiles, a été tout à fait exacte pour celle-là durant cette longue période. C'est ce qui a servi de fondement à la période astrologique nommée *Sothiaque* (Sothis est le nom égyptien de Sirius), imaginée sous la domination romaine en l'honneur du premier des Antonins.

On trouvera un Mémoire sur cette période dans le tome XX du recueil de l'*Académie des Sciences*.

ÉDOUARD TARDIEU.

HÉLIASTES. (*Antiquités grecques.*) Les Héliastes (1) étaient des magistrats qui composaient un des plus célèbres tribunaux d'Athènes. Modeste à son origine, le tribunal des héliastes ne formait d'abord qu'une sorte de jury nombreux, il est vrai, mais dont la compétence s'étendait seulement sur des causes civiles ou politiques (2). Cependant, la religion dans l'antiquité payenne étant intimement liée avec la politique et la nationalité, et toute tentative d'innovation étant regardée comme une cause de trouble pour l'ordre public (1), les héliastes purent plus tard prononcer, d'après les formes de procédure reçues, sur des causes criminelles; et, pour rappeler un exemple mémorable, ils condamnèrent Socrate sur tous les chefs d'accusation.

Néanmoins, parmi toutes les institutions que Solon avait établies pour protéger et raffermir la constitution démocratique d'Athènes, aucune ne répondait mieux à ce but que le tribunal des héliastes. Le mode d'élection de ses membres et le nombre d'individus qu'il comprenait ne peuvent être précisés avec certitude, faute de renseignements exacts; tout ce qu'on sait sur le premier de ces deux points, c'est que l'élection se faisait à huis-clos; sur le second, on présume avec probabilité qu'ordinairement chaque tribu, sous la surveillance des archontes, envoyait cinq cents juges (δικασταί) comme membres du corps d'héliastes, et que dans des circonstances importantes ces délégués des tribus décidaient eux-mêmes du nombre en s'associant des magistrats d'autres cours judiciaires. On dit que le nombre était quelquefois porté jusqu'à six mille.

Le serment imposé aux héliastes les oblige à l'observation stricte des lois de l'État, de leurs devoirs spéciaux ou communs à tous les citoyens d'Athènes; ils sont tenus de juger suivant les décrets du sénat et du peuple (γνῶμαι βούλης καὶ δήμου); à combattre l'oligarchie aussi bien que la monarchie; à poursuivre sévèrement tous ceux qui feraient des tentatives pour porter atteinte à la démocratie; à repousser toute proposition relative à la *sisachthie* (σεισάχθεια, dégrèvement) et au partage des biens fonciers; enfin à s'opposer énergiquement à tous les efforts qui pourraient être tentés pour ramener dans la patrie les exilés. La formule du serment, dont les différents articles renferment, du reste, des dispositions obligatoires anciennes et nouvelles (2), se terminait par des imprécations effrayantes contre les juges prévaricateurs, contre ceux surtout qui se prêteraient à la corruption, qui n'écouteraient pas avec une égale impartialité les deux parties; qui ne prononceraient pas avec une entière bonne foi sur les causes soumises à leur décision, en un mot contre tous ceux qui enfreindraient les obligations jurées et contenues dans le serment.

Les fonctions judiciaires des héliastes qui connaissaient des causes les plus graves et de quelques crimes qui étaient placés dans leur ressort spécial, comme, par exemple, l'adultère, le rapt, le vol, les concussions, s'exerçaient gratuitement et publiquement sous un portique; les preuves de la culpabi-

(1) ἁλίζεσθαι, ἁλίη, ἁλία, ἡλιαία. Hérodote se sert de la forme ἁλίη dans le sens de ἄθροισις, ἄγερσις, I, 125; V, 29 et 79; VII, 134.

(2) Paus., l. I, c. XXXVIII.

(1) Plut., *Sol.*, c. XVIII.

(2) Comp. Platner, *Prozesz und Klagen*, I, p. 98.

lité devaient ressortir des pièces du procès, des interrogatoires des témoins, des serments exigés et quelquefois des dépositions obtenues sur les esclaves par la question. Le vote se faisait à huis-clos, au moyen de petites tablettes jetées dans une urne; les tablettes percées prononçaient pour la condamnation, les autres pour l'acquittement.

L'importance du tribunal des héliastes se montre principalement dans des questions relatives aux délits politiques; car quiconque avait fait passer une loi ou un décret contraire à l'intérêt général de l'État pouvait être, même une année après leur publication, traduit devant les héliastes; aucune loi ne pouvait être abrogée sans leur autorisation; ils avaient le droit de casser les jugements des autres tribunaux et même ceux des archontes. En outre tous les fonctionnaires publics qui avaient obtenu des emplois devaient subir un examen des héliastes; les commissaires chargés de l'examen préparatoire au sujet des propositions tendantes à changer des lois en vigueur devaient avoir siégé parmi les héliastes, aucun changement politique n'étant possible qu'avec l'assentiment des héliastes; les juges de paix ou prud'hommes (διαιτηταί) que Solon avait institués, en les chargeant du droit d'arranger à l'amiable les affaires litigieuses entre particuliers et relatives à des transactions privées (δίκαι περὶ συμβολαίων ἰδίων), ne pouvaient décider en dernière instance si les parties interjetaient appel (ἡ ἔφεσις) de leur décision au jugement des héliastes. Malgré cette étendue de puissance, ce ne fut qu'après la révolution démocratique opérée par Clisthène, petit-fils du tyran de Sicyone, et les réformes radicales qu'il introduisit dans la constitution de Solon que le tribunal populaire des héliastes devint un levier solide de la démocratie d'Athènes.

Fr. Christ Schlosser, *Universalhistorische Uebersicht der Geschichte der alten Welt*, etc.

Wachsmuth, *Hellenische Alterthumskunde*; 2e éd., 1846.

Schömann, *de Comitiis Athen. et Gr. Jus publ.*

K. F. Hermann, *Griech. Staatsalterth.*, 4e éd., 1858.

Friedrich Kortüm, *Geschichte Griechenlands*, 1er vol., 1854.

Max Dunker, *Geschichte des Alterthums*. — Erster Theil, *Geschichte Griechenlands*.

George Grote, *History of Greece*, etc.

J. PLACHTA.

HÉLICE (NAVIRES A). Depuis un siècle les inventions se succèdent avec une grande rapidité; et, grâce à la diffusion toujours croissante des connaissances scientifiques, elles reçoivent en peu d'années de nombreux perfectionnements. Il y a vingt ans seulement que l'hélice est venue montrer ses avantages et inspirer aux marins des espérances que l'emploi des aubes ne permettait pas de former. Le nouveau propulseur a subi de si nombreuses modifications depuis son emploi et la construction des navires a éprouvé de si grands changements dans ces dernières années que l'on a enfin obtenu des renseignements de plus en plus précis sur la nature des services qu'on doit en attendre. De nombreux essais ont permis de décider du mérite respectif des diverses dispositions qu'on a imaginé de donner à l'hélice.

L'article PROPULSEURS SOUS-MARINS, publié dans le tome XXIV de l'*Encyclopédie Moderne*, en 1851, contient l'exposé historique des essais qui ont été faits à diverses époques pour faire marcher les navires au moyen de l'hélice. On y voit que fort peu de ces projets étaient réalisables, et que c'est seulement à l'époque où F. P. Smith et J. Éricsson s'occupèrent de l'hélice en Angleterre que l'on obtint un résultat pratique. En effet, le projet que le capitaine du génie Delisle présenta au mois de juin 1823 au ministre de la marine était bien conçu; mais il ne fut pas l'objet d'un essai. Le projet de M. Sauvage, breveté en 1832, fut bien soumis à l'épreuve au Havre; mais les dispositions étaient trop compliquées pour être adoptées. La première disposition, adoptée par Smith en 1835, ressemble assez à celle de M. Sauvage; et c'est en 1836 qu'elle donna des résultats satisfaisants. Un bateau de six tonneaux, muni d'une hélice en bois de deux tours, marcha sur la Tamise pendant plusieurs mois de l'année 1837. Au mois de septembre, le propulseur, ayant éprouvé un choc, fut brisé jusqu'à la moitié de sa longueur, et donna aussitôt de meilleurs résultats; ce qui fit que Smith adopta l'hélice à un seul pas. C'est à la même époque que Smith résolut d'aller en mer avec son petit bateau. Il alla de Gravesend à Ramsgate; de là il se rendit à Douvres, puis à Folkestone et revint à Londres. Cette entreprise courageuse fit sensation: l'Amirauté désira, en 1838, que des expériences fussent faites avec un navire d'au moins 200 tonneaux, et Smith construisit l'*Archimède*.

En juillet 1836, le capitaine suédois John Éricsson prenait en Angleterre un brevet pour un système de propulsion semblable à celui de Delisle. Pendant cette année il fit de nombreuses expériences à Londres. En 1837 il fit marcher sur la Tamise un petit bâtiment. Son succès fut très-remarquable; il atteignit de prime abord une vitesse de dix milles à l'heure. Malgré ces résultats, le capitaine Ericsson ne reçut aucun encouragement et se rendit en Amérique vers la fin de l'année 1839.

L'article cité plus haut rend compte de la manière dont le nouveau propulseur a été introduit dans la pratique, et donne les détails du tracé de l'hélice et de ses diverses dis-

positions; on y trouve également le résumé des expériences faites en Angleterre et en France jusqu'en 1851. Les recherches faites par MM. Bourgeois et Moll jusqu'en 1850 y sont analysées avec soin.

Quoique depuis longtemps la lutte n'ait été sérieuse qu'entre le système de Smith et celui d'Éricsson, on comprend que depuis 1851 les progrès ont dû être très-considérables et ils l'ont été, en effet. C'est donc la nécessité de suivre le cours des perfectionnements accomplis depuis cette époque et d'indiquer les magnifiques résultats obtenus aujourd'hui qui a motivé la rédaction d'un nouvel article.

Le nouveau système de propulseur est définitivement destiné à marquer une nouvelle et importante époque dans l'histoire maritime et commerciale. Ce que les roues à aubes avaient ébauché, l'hélice est venue le compléter.

Le navire mixte, c'est-à-dire celui qui réunit toutes les qualités de bon voilier à celles de vapeur marchant de calme ou contre le vent, a été enfin réalisé par l'emploi de l'hélice, tandis qu'il était impraticable avec les roues à aubes. L'art de construire les navires a éprouvé une révolution. De nouvelles proportions ont modifié toutes les conditions des navires acceptées jusqu'à ce jour; et après avoir été confirmées par l'expérience pour ceux à hélice, elles se sont trouvées supérieures aux anciennes pour la navigation avec les voiles seules et ont entraîné à construire des navires gigantesques devenus possibles par l'emploi du fer et de l'hélice. Des vaisseaux redoutables pour le combat et recélant dans leur cale un moteur invulnérable ont été lancés. On a vu apparaître *le Napoléon*, réunissant tout, force et vitesse, et entraînant ses 90 canons avec plus de rapidité que les paquebots consacrés à transporter quelques lettres à de courtes distances.

Le prince de Joinville avait préconisé cette idée à une époque où elle passait encore pour une témérité; mais les progrès incessants de l'art de l'ingénieur sont venus lui donner raison. C'est la France qui la première conçoit le projet de construire un véritable vaisseau de guerre à vapeur, et, fait assez curieux, c'est à M. Guizot, chargé par intérim du portefeuille de marine, que revient l'honneur d'avoir signé l'ordre de service qui nous a valu *le Napoléon*, resté aujourd'hui le type le plus parfait du vaisseau de ligne à hélice, bien qu'il semble menacé de déchéance par *l'Algésiras*, dû au même ingénieur, M. Dupuy de Lôme, qui cette fois aura tout construit dans ce vaisseau de sa prédilection, coque et machines.

Ce fut en 1841 que M. Normand, du Havre, et M. Barns, ingénieur anglais, proposèrent au ministre des finances, M. Humann, la construction du premier navire à hélice français, *le Napoléon* de la poste, maintenant nommé *le Corse*. L'appui de M. Boucher, inspecteur du génie maritime, contribua beaucoup à faire adopter ce projet. *Le Corse* eut trois mâts et une machine de cent vingt chevaux; il fut lancé le 6 décembre 1842 et fit des expériences sur huit hélices différentes. Il a été pendant longtemps le navire à hélice le plus rapide (1), son sillage était de dix nœuds à la vapeur et douze à treize nœuds avec l'aide des voiles, les meilleurs navires à roues étaient alors bien loin de cette vitesse. Ces beaux résultats obtenus dès le début donnèrent l'élan et firent regretter de ne pas avoir profité plus tôt des propositions adressées, en 1823, par le capitaine Delisle et des expériences de M. Sauvage.

Lorsque les ingénieurs et les marins ont dû étudier les propriétés de l'hélice et rechercher les principes qui régissent son mode d'action, afin d'évaluer son effet utile relativement à celui des roues à aubes, ils n'ont pas tardé à s'apercevoir que les lois de la résistance des fluides sont entourées de beaucoup d'obscurité. Les ingénieurs anglais reconnaissent eux-mêmes que l'on a trop respectueusement accepté en général les erreurs des expériences de Newton sur les lois du mouvement, quoique Leibnitz eût déjà appelé l'attention sur ce point. Aujourd'hui on ne peut plus admettre comme proposition fondamentale de la résistance des fluides le théorème suivant : Si une surface plane se meut avec une vitesse donnée dans un fluide au repos, dans une direction perpendiculaire à elle-même, la résistance est proportionnelle à la densité du fluide et au *carré de la vitesse* de cette surface. Les recherches théoriques de Bernoulli et d'Euler sur l'écoulement des fluides auraient dû montrer depuis longtemps ce qu'il y a d'inexact dans la proposition avancée par Newton.

Dans les navires à vapeur la résistance de la carène, ou, ce qui revient au même, la poussée que doivent exercer les roues à aubes ou l'hélice, s'accroît, à peu de chose près, comme le carré de la vitesse; et pour communiquer une vitesse double à un navire la machine doit travailler non-seulement contre un obstacle quadruple, mais le mouvoir en outre avec une vitesse double; la puissance développée dans un temps déterminé est donc à peu près comme le *cube de la vitesse* du navire. En effet, toutes les particules d'un cours d'eau coulant (c'est-à-dire tombant) avec une vitesse de 10 kilomètres à l'heure, par exemple, ont quatre fois la pous-

(1) L'arbre de l'hélice fait de cent vingt à cent vingt-huit tours par minute.

sée de celles d'un courant de 5 kilomètres à l'heure. Par conséquent, chaque particule du courant le plus rapide exerce quatre fois l'effet de celle de l'autre sur les corps qu'il pousse. Mais dans le courant le plus rapide non-seulement chaque particule produit une pression quadruple, il y a de plus un nombre double de parties qui agissent dans le même temps : or, une force quadruple pour chaque particule et un nombre double de ces particules donnent une impulsion huit fois aussi grande dans le même temps et pour une vitesse double du courant. Donc, pour obtenir une vitesse double, un navire à vapeur exige *huit fois* la quantité de puissance primitive.

Ainsi, un navire à vapeur, pour accomplir un voyage dans la moitié moins de temps, demandera quatre fois la quantité de charbon pour parcourir le même espace, parce que les huit fois autant de charbon nécessaire pour obtenir la vitesse double ne serviront que pendant la moitié du temps. La quantité de particules à déplacer, pour faire un voyage donné, est la même, quelle que soit la vitesse; mais le nombre de particules déplacées pendant une heure diffère avec chaque changement de vitesse, et par conséquent la puissance exercée varie dans une proportion différente. D'après cela, on peut assurer, en général, que la puissance ou la dimension d'une machine nécessaire pour pousser un navire augmente comme le cube de la vitesse par heure qu'on veut atteindre; mais que la consommation de combustible ne s'accroît qu'en raison du carré de la vitesse si on la rapporte au nombre de milles parcourus.

De nouvelles expériences étaient donc nécessaires pour former une nouvelle théorie de la résistance des fluides. On a fait de nombreuses recherches sur les résistances des navires dans l'eau, et l'on est arrivé au résultat qu'on vient d'indiquer. Aujourd'hui on est bien assuré que les choses ne se passent point comme on pouvait le supposer d'après les lois de Newton. L'erreur du grand géomètre anglais avait vicié les calculs qui ont été faits sur l'angle que les voiles doivent faire avec la quille et le vent, sur la pression sur les voiles relativement à la stabilité et d'autres questions de cette nature.

Les causes auxquelles on attribuait le tangage et le roulis n'étaient pas réellement connues; on sait maintenant que ces mouvement sont occasionnés par la forme et la dimension des vagues. Il n'y a pas longtemps non plus qu'on est d'accord sur les formes les plus avantageuses pour obtenir de grandes vitesses. Si on donnait quelquefois une forme fine à l'avant, on ne croyait pas que la chose fût nécessaire pour l'arrière.

On sait que dans un navire la résistance latérale est bien plus grande que celle par l'avant, et on a observé que l'angle de dérive dépend de la facilité avec laquelle un navire divisera l'eau; or comme une hélice aide à séparer l'eau, le navire qui en sera pourvu dérivera moins que celui à voiles.

Depuis qu'on a reconnu qu'avec de grands sillages la résistance des navires augmente dans un rapport plus grand que le carré de la vitesse, on a voulu savoir à quelles causes on devait attribuer cet accroissement de résistance avec de grandes marches. La cause principale serait la difficulté qu'éprouve l'eau à remplir l'espace à l'arrière du navire avec une célérité suffisante pour y exercer la pression habituelle. Par conséquent, pour atteindre de grandes vitesses, il est indispensable de faire l'arrière très-fin, sans quoi le navire en traversant l'eau, laisse derrière lui un espace vide, et la résistance est énormément augmentée. Chaque vitesse différente exige réellement une forme de carène correspondante pour amener au minimum la résistance à la marche. Le désavantage de manque de finesse à l'arrière est notablement augmenté si le bâtiment navigue sur des eaux peu profondes. En pratique, les eaux basses équivalent donc à un grossissement des formes de l'arrière. C'est pour cette raison que les navires qui marchent sur les lacs ou les rivières doivent être très-chargés de l'avant pour atteindre leur plus grande vitesse. Alors l'arrière est partiellement élevé hors de l'eau, et, par conséquent, plus fin qu'avec le tirant d'eau ordinaire (1).

Nous ne pousserons pas plus loin la discussion de ces questions, qui ne sont pas encore toutes résolues aujourd'hui.

Toutes les fois que l'eau frappe un corps solide, elle est réfléchie de la surface avec une certaine vitesse, et, par conséquent, elle occasionne une perte de force; cette cause diminue notablement l'effet utile de l'eau. Ainsi dans les paquebots à aubes il n'y a pas beaucoup plus de la moitié de la force de la machine utilisée à pousser le navire, le reste étant perdu à remuer l'eau. Par conséquent il devient important, dans toute sorte d'appareil propulsif, de prendre soin de causer très-peu de mouvement dans l'eau, afin qu'en poussant le navire à travers une longueur

(1) C'est surtout pour la mer que l'influence des formes fines de l'avant et de l'arrière est très-grande. Avec l'avant fin jusqu'au plat bord, le tangage n'est pas violent par une mer grosse, avec l'arrière fin jusque dans le haut, la vague montante ne trouve pas tout à coup une grande surface et ne produit pas de violentes secousses. Un navire à extrémités fines divise l'eau et se fraye facilement une tranchée au lieu de gravir la colline que présente la lame. C'est pour cela que les *Clippers* à voiles, même ceux qui sont construits en bois, ont obtenu des marches auxquelles on n'avait jamais cru arriver.

donnée l'eau sur laquelle le propulseur agit soit repoussée en arrière à la plus petite distance possible.

L'hélice, telle qu'elle est employée pour la propulsion des navires, consiste en deux ou trois ailes héliçoïdales ou tordues, établies sur un axe et tournant dans l'eau à l'arrière. L'arbre est entouré d'une boîte à étoupe dans la partie où il perce le navire, afin d'empêcher l'entrée de l'eau ; et l'arrière de cet arbre est soutenu par un support placé contre l'étambot, qui repose sur la quille et porte le gouvernail. L'hélice tourne dans cette partie mince des façons extrêmes de l'arrière, où est pratiqué un trou de grandeur suffisante pour la recevoir; et la poussée ou pression vers l'avant occasionnée par son action sur l'eau agit sur un point de l'intérieur du navire qui est abondamment lubrifié. Le graissage le plus parfait est nécessaire sur ce point pour obvier au frottement causé par la poussée de l'hélice et la rotation de l'arbre; et il y a eu des cas où la tête de l'arbre est devenue rouge blanc, malgré un courant d'eau qui tombait dessus, et s'est trouvée soudée au grain d'acier sur lequel elle portait. Cet accident s'est présenté à bord de *la Fairy*, lorsque la reine d'Angleterre remontait le Rhin; heureusement l'habile constructeur de la machine, M. Penn, était lui-même à bord. Puisque c'est la poussée de l'arbre qui fait marcher le navire, on peut en mesurer l'intensité au moyen d'un dynamomètre placé contre la tête de cet arbre.

En tournant, l'hélice se fraye un chemin à travers l'eau, comme la vis ordinaire le fait dans le bois, à cela près, cependant, que cette dernière, agissant sur un corps résistant, ne perd rien de la longueur dont elle avance en tournant, tandis que la première, ne trouvant qu'un appui imparfait contre l'eau qu'elle repousse, ne fait parcourir au navire qu'une longueur moindre que celle qui aurait été due au développement de ses tours. C'est la quantité dont l'eau cède, et qu'on nomme ***recul***, qui fait que l'on n'utilise pas toute la force transmise par l'arbre. L'eau se laissant déranger et séparer facilement, il en résulte qu'elle ne présente guère que son inertie pour point d'appui de l'hélice; le frottement est alors une bien faible cause de perte de force.

De même que les autres propulseurs, l'hélice ne trouve de point d'appui qu'en raison de sa surface ; mais, comme au lieu d'agir perpendiculairement à son plan elle le fait d'une manière oblique, il en résulte que la vitesse d'impulsion ne dépend pas seulement de son rayon et de sa rotation, comme pour les autres, mais aussi de son angle. Car, si celui-ci était nul, elle ne ferait pas plus aller de l'avant que s'il était de 90 degrés : dans le premier cas, elle se bornerait à couper l'eau, et dans le second elle la ferait tourner autour de son axe. Il y a donc une relation entre le rayon et l'angle : c'est ce qui constitue le pas, c'est-à-dire la quantité dont l'hélice avance dans un tour (1). Il y en a aussi une entre sa surface et son rayon; car, puisque l'hélice n'a d'appui que l'eau, il faut qu'elle agisse sur la plus grande masse possible de celle-ci, et, puisqu'elle tourne pour ainsi dire dans un cylindre, cette masse dépendra de celle de ce dernier, c'est-à-dire du rayon de l'hélice. Ces conditions et bien d'autres que l'on indiquera plus loin ont rendu l'étude de l'hélice extrêmement difficile, et font encore mieux reconnaître tout le mérite et l'utilité des expériences de MM. Bourgeois et Moll.

On vient de voir qu'on entend par recul la différence entre l'espace parcouru réellement par l'hélice dans l'eau et ce que cet espace eût été si cette même hélice s'était mue sans que l'eau eût cédé à son impulsion. Un des phénomènes les plus remarquables de l'hélice est que, dans certaines circonstances, la quantité dont elle avance en apparence à travers l'eau est non-seulement égale, mais même plus grande que celle qui est parcourue par le navire, c'est-à-dire que le navire dépasse alors l'hélice. Ce fait semble paradoxal; on l'a observé surtout quand le pas de l'hélice est beaucoup plus petit que son rayon; mais au premier abord on l'a déclaré impossible. Il dépend des vitesses relatives de l'hélice, avec une colonne d'eau qui suit le navire, et de cette colonne avec l'eau de la mer. On sait que tout navire entraîne avec lui un courant dont l'eau possédant le mouvement du navire est en repos relativement à celui-ci ; et si l'hélice agit dans ce courant, son recul apparent sera positif ou négatif, suivant que le recul réel ou la vitesse du courant l'emportera. Dans tous les cas, l'hélice a un recul relativement à l'eau dans laquelle elle se meut; mais, si cette eau a elle-même un mouvement en avant, le résultat ne peut être semblable à celui dans de l'eau réellement tranquille ; et il devient nécessaire de tenir compte de ce mouvement en avant aussi bien que de la marche du navire. Tout s'explique donc si on considère que le navire est suivi par un courant dont la vitesse peut être plus grande ou plus petite que celle qui est exprimée par le recul de l'hélice. L'influence de ce courant est donc telle que, dans certains cas, elle peut faire disparaître tout à fait le recul apparent; et que, si on veut apprécier la vitesse réelle du navire, il faut bien se garder de placer le loch

(1) Le pas de l'hélice est, par conséquent, la distance mesurée dans la direction de l'axe entre un filet et ce même filet au point où il a terminé une révolution complète.

dans ce courant. On comprend aussi que ce courant est un désavantage pour un navire à hélice, puisque pour produire ce mouvement de l'eau il faut dépenser un grand surcroît de force.

Les différentes portions de la surface de l'hélice sont loin d'agir de la même manière sur l'eau. Comme toutes ont un pas à peu près égal, il en résulte que les plus voisines de l'axe font un angle beaucoup plus petit avec cette ligne que celles qui sont situées vers la circonférence. Si une partie de la surface fait un angle de 45 degrés, elle aura une action égale pour pousser l'eau dans le sens de la quille et dans la direction perpendiculaire. Dans toutes les parties de l'hélice où cet angle sera plus petit, c'est-à-dire dans le voisinage de l'axe, l'eau sera projetée par le travers plutôt que vers l'arrière. Au contraire, dans les portions où l'angle devient plus grand, c'est-à-dire vers les bords des ailes, l'impulsion sera plutôt dans le sens de la quille que par le travers, et aura une influence beaucoup plus favorable sur la marche du navire. Par conséquent la base des ailes et leur jonction à l'arbre ne fait presque pas avancer; elle éprouve du frottement, entraîne l'eau et la fait tourner autour de l'axe, tandis que ce sont réellement les ailes et surtout leur extrémité qui poussent utilement. C'est ce qui leur a fait donner beaucoup plus de surface vers les bords extérieurs qu'en se rapprochant du centre, où elles sont réduites à leur largeur nécessaire pour les relier solidement à l'arbre, et où leur courbure héliçoïdale les fait avancer dans l'eau sans faire perdre de force plutôt qu'elle ne produit une impulsion utile. Quand on observe la manière dont l'eau est repoussée à l'arrière d'un navire à hélice, on est étonné qu'elle soit aussi peu soulevée. C'est que l'eau est poussée suivant chacun des rayons du cercle décrit de manière à tourner en faisant pour ainsi dire une spirale. D'où il résulte même que l'hélice doit rencontrer toujours de nouvelle eau, si on peut s'exprimer ainsi, pour agir le plus efficacement possible. En effet elle trouve de l'inertie à vaincre et de quoi s'appuyer.

La forme ordinaire de l'hélice occasionne donc une perte de force par la force centrifuge imprimée à l'eau; et, lorsqu'il souffle un vent contraire, une grande partie de la force mécanique est ainsi gaspillée. L'eau est projetée en arrière sous la forme d'un tronc de cône avec sa petite base vers l'hélice, et dont le centre est vide d'eau, si une résistance vient à s'opposer à la marche du navire, l'hélice continuant à se mouvoir presque avec la même vitesse qu'auparavant, une très-grande partie de la force est ainsi perdue par le recul. Ce défaut est surtout sensible dans les navires à petit tirant d'eau employés sur les fleuves. L'hélice étant quelquefois en partie au-dessus de l'eau, elle est couverte, au départ, dès qu'elle tourne, par le volume d'eau entraînée par la force centrifuge. Si l'hélice est lancée à toute volée au moment du départ, elle s'emporte aussitôt, et projette une cascade d'eau à l'arrière, même dans le cas où elle est presque complétement plongée. Cet effet a lieu aussi lorsque le navire éprouve un vent contraire, et cette particularité de l'hélice la rend moins convenable que la roue à aubes pour lutter contre le vent. Le meilleur remède à ce défaut paraît être de plonger plus profondément l'hélice; car alors l'action de la force centrifuge et la difficulté de l'eau à pénétrer dans le centre de l'hélice sont également corrigées. En effet, plus l'hélice est basse, plus est grande la hauteur de la colonne d'eau que l'action centrifuge doit vaincre, et plus la dispersion de l'eau sera faible (1). Puis la pression hydrostatique de cette haute colonne détermine l'eau à rentrer plus vite dans le vide au centre, ou même ce vide ne peut plus se former, de sorte que les ailes de l'hélice agissent toujours sur de l'eau aussi dense que celle des autres parties de la mer.

De nombreuses expériences ont été faites en Angleterre et en France pour déterminer les qualités des différences hélices propulsives. Les expériences faites, en France, à bord du navire de guerre à vapeur *le Pélican* ont été exécutées avec plus de soin et ont été conduites avec une plus grande précision que celles qui ont été faites en Angleterre (2). Elles furent le sujet d'un volumineux mémoire de MM. Bourgeois et Moll. Ces habiles ingénieurs firent une première série de recherches en 1847 et 1848 et une seconde série en 1849. Une commission de l'Institut de France examina ce grand travail en 1850, et M. Charles Dupin fit un rapport très-favorable (3).

MM. Bourgeois et Moll ont déterminé l'utilisation relative de toutes sortes d'hélices sur des navires de toutes dimensions, marchant avec toutes sortes de vitesses, et par des circonstances variées de vent et de mer, afin de pouvoir indiquer le propulseur le mieux approprié à chaque navire. On sait que l'on entend par *utilisation* le rapport de l'effet utile à la quantité de puissance transmise par l'arbre à hélice, ou, en d'autres termes, c'est

(1) De quelque manière qu'elle soit remuée, l'eau s'échappe dans la direction de la plus petite résistance, c'est-à-dire vers la surface.

(2) John Bourne, *Traité de l'hélice propulsive*, p. 80.

(3) Le mémoire de MM. Bourgeois et Moll n'a pas été imprimé, M. John Bourne l'a analysé dans son *Traité de l'Hélice*, p. 92-131 de la traduction française par le capitaine E. Paris.

le rapport de la puissance de la machine à la résistance à la marche multipliée par la distance parcourue par le navire. On a aujourd'hui des hélices qui utilisent les 0,7 de la force et impriment au navire les 0,88 de la vitesse maximum donnée par la théorie. Il ne reste donc presque rien à gagner en utilisation; et ce sont plutôt des formes assorties aux diverses conditions de la navigation qu'il convient de rechercher, surtout pour les vaisseaux de guerre destinés à démonter leur hélice pour marcher à la voile.

L'utilisation est une fonction très-complexe de nombreux éléments : le diamètre de l'hélice, la forme de la génératrice, le pas variable ou constant, le nombre d'ailes, la résistance éprouvée par la coque du navire, la forme de la partie immergée de l'arrière, la vitesse du sillage ou le nombre de révolutions faites dans un temps donné par le propulseur, etc. On conçoit, d'après cela, que toutes les conclusions du travail de MM. Bourgeois et Moll qui intéressent la pratique de la navigation à hélice sont bien difficiles à formuler dans un recueil comme celui-ci. Voici quelques-unes de ces conclusions ; ce sont les plus importantes.

Les hélices très-courtes occasionnent plus de recul que celles d'une plus grande longueur. A mesure que le pas augmente, il y a un accroissement correspondant de recul. Une hélice à deux branches a un peu plus de recul que celle à quatre, lorsque toutes deux ont le diamètre, la longueur et le pas égaux ; et l'inégalité s'accroît légèrement avec le pas; d'où il résulte qu'avec des pas plus petits les hélices à deux ailes auraient moins de recul que celles à quatre ailes. Le diamètre de l'hélice, surtout de celle à deux ailes, doit être le plus grand possible : le pas est à peu près égal au diamètre ou un peu plus grand ; et la longueur, dans la direction de l'axe, est environ le sixième du pas. Avec les plus grands diamètres usités, tels que 2m50, environ les deux tiers de la puissance directement appliquée à l'hélice sont utilisés pour la propulsion du navire, tandis qu'avec les plus petits diamètres, tels que 1m,37, environ la moitié seulement de la puissance est utilisée. Lorsque le diamètre de l'helice est augmenté relativement à la maîtresse-section, ou que la résistance du navire est diminuée, le pas est fait plus grand et la longueur plus petite. Ainsi un surcroît de résistance dans la carène a la même influence sur le recul qu'une diminution du diamètre de l'hélice. Des hélices à pas allongé et d'un grand diamètre sont plus lourdes, tourmentent davantage l'arrière du navire, et elles exigent un arbre beaucoup plus fort, puisqu'il pousse plus obliquement. Par conséquent, si la vitesse du piston et le nombre de tours sont fixés, il faut augmenter le volume des cylindres en accroissant le pas. D'un autre côté, les pas longs sont seuls convenables pour une hélice qui ne se démonte pas, parce qu'ils la laissent tourner facilement lorsqu'elle est affolée. Il paraît que les hélices à quatre ailes doivent avoir des pas d'un quart plus grands que celles à deux ailes. Lorsqu'il s'agit de surmonter un obstacle considérable avec une machine de dimensions limitées, un pas court est plus convenable. En général, il paraît que, dans le cas d'hélices profondément plongées ou même de toutes celles auxquelles une résistance convenable est opposée et dont, par conséquent, le recul n'est pas trop grand, la poussée sur l'arbre de l'hélice variera à peu près comme le pas, avec une pression donnée sur les pistons; ou bien, avec un pas donné, elle changera à peu près comme la pression sur les pistons. Par conséquent, avec un petit pas, il arrivera que le même effet sera produit sur la colonne d'eau sur laquelle l'hélice agit que si on employait une grande puissance de machine. Dans le fait, la colonne d'eau sera d'autant plus relevée à l'arrière que la poussée de l'arbre de l'hélice sera plus forte; et il suit de là que les navires ont plus fréquemment un recul négatif, en ce qu'ils sont poussés non-seulement par l'effort de l'hélice, mais aussi par l'effet de la pesanteur sur la pente causée par la vague élevée à l'arrière par la révolution de l'hélice. Cet effet explique la supériorité de traction de l'hélice sur l'aube dans certaines circonstances.

Le nouveau propulseur présente dans sa manière d'agir un phénomène très-curieux ; il ne pousse pas le navire en ligne droite comme l'aube, surtout lorsqu'on veut marcher en arrière. Ce mouvement est dû sans doute à l'inégale immersion des ailes, qui trouvent une plus grande résistance au fond de l'eau qu'à la surface. Par conséquent, si une hélice a un filet à droite, l'aile au fond de l'eau poussera plus l'arrière sur tribord que celle à la surface ne le fait sur bâbord ; et, en marchant en avant, le navire aura une tendance à venir sur bâbord. Quand on est en marche, cet effet est compensé par le gouvernail ; mais en reculant il ne l'est pas : la barre est impuissante même sur un navire à aubes. Il résulte de là des difficultés de manœuvre qui doivent être étudiées et qui, si elles gênent dans certains cas, sont utilisées dans d'autres.

L'hélice tend aussi à donner un mouvement de torsion à l'arrière d'un navire qui est en marche.

On a vu plus haut qu'il faut que l'hélice agisse à chaque instant sur une colonne d'eau étendue, sinon son recul sera très-grand. Par conséquent, si un navire à hélice n'a as des formes

fines, qui lui permettent de traverser l'eau avec facilité, le propulseur, forcé d'agir sur une colonne d'eau peu étendue, devra posséder un très-grand diamètre et être plongé très-profondément, si on veut que le recul ne soit pas considérable. En remorquant ou en luttant contre des vents debout, le même vice se présente; car la diminution de vitesse du navire force l'hélice à n'agir que sur la même eau, et l'effet est équivalent à celui qui serait produit par une diminution de son diamètre. Ces remarques font bien comprendre tout ce qu'on gagne à donner des voiles aux navires à hélice. L'action des voiles augmente virtuellement le diamètre de l'hélice en faisant marcher le navire plus vite et, par conséquent, en allongeant la colonne d'eau sur laquelle le propulseur agit dans un temps donné. Dans de pareilles circonstances le recul de l'hélice sera moindre et le navire marchera d'une manière plus avantageuse à tous égards. On comprend aussi combien il y a de variations dans le recul, puisque l'obstacle d'un vent debout l'augmente, et qu'au contraire l'aide des voiles avec une brise favorable le diminue et l'amène quelquefois à être négatif, c'est-à-dire à ce que l'hélice marche moins vite que le navire : elle offre alors ce phénomène si singulier, celui d'exercer néanmoins une impulsion.

Sur le mérite comparatif de l'hélice et de la roue à aubes, appliquées à la navigation maritime, voici les observations qu'on trouve dans le rapport de MM. Bourgeois et Moll. En ce qui concerne la marche en eau calme de deux bâtiments, l'un à roues et dans les conditions convenables d'immersion de pales, l'autre à hélice placé dans les conditions de résistance relative des avisos, et muni de l'hélice la plus convenable à ce système, l'utilisation des deux propulseurs est sensiblement identique, c'est-à-dire que les vitesses des bâtiments sont les mêmes pour un même travail développé sur l'arbre de la machine. Il résulte de là que, si on poursuit, dans toutes les circonstances de la navigation, la comparaison entre deux avisos mus par des systèmes différents de propulsion, l'avantage de la marche, à dépense égale de travail, doit rester toujours au bâtiment à hélice.

Indiquons rapidement les causes de cette supériorité. Sans tenir compte en ce moment de l'influence du vent et de la mer, il est facile de comprendre que l'efficacité des aubes dépendant essentiellement du degré de leur immersion, la consommation de combustible aussi bien que l'excès de chargement agiront sur l'action des aubes dans un sens généralement défavorable, puisque dans les deux cas il en résultera des différences d'immersion du bâtiment; tandis que l'hélice entièrement plongée ne subira que très-faiblement cette influence. Si en outre le vent contraire vient à fraîchir, ou la mer à se creuser, la résistance des tambours augmentera notablement la somme des résistances à vaincre. Les mouvements de roulis, venant à faire émerger alternativement les aubes, en diminueront l'utilisation d'une manière très-sensible; enfin les voiles ne pourront être employées que très-modérément sur le bâtiment à aubes, tandis que l'hélice n'émergera que faiblement de l'eau dans les plus grands coups de tangage et n'aura, par sa position et sa forme, absolument rien à redouter de l'emploi de la voilure sur la plus grande échelle.

A mesure que croîtra la valeur de la résistance relative des bâtiments que l'on comparera, la supériorité de la roue en calme et dans les circonstances qui lui sont le plus favorables deviendra plus sensible et pourra sans doute établir une certaine compensation avec son infériorité à la mer; mais alors et surtout si on arrive à la limite extrême de cette résistance relative en passant de suite aux vaisseaux mixtes, des considérations d'un autre ordre et bien plus graves ne permettront pas d'hésiter dans l'emploi des moyens de propulsion. La nécessité de placer tout l'appareil à l'abri des boulets ennemis et, par conséquent, au-dessous de la flottaison, engagera naturellement à repousser les aubes. Au reste, il résulte de toutes les expériences des habiles ingénieurs cités plus haut que l'usage des roues à aubes comme moyen de propulsion finira par être limité à un très-petit nombre de services spéciaux qui exigent un tirant d'eau très-faible et sera bientôt abandonné sur l'Océan.

De toutes les applications de l'hélice, la plus utile est, dit M. John Bourne, celle qui en a été faite à bord des navires à voiles; et, si en réalité cette sorte de navigation permet de transporter à un prix moins élevé et plus rapidement des marchandises qu'avec les navires à voiles ordinaires, la conclusion inévitable est que le commerce du monde sera fait désormais par des navires de cette nature. Il est certes facile de comprendre qu'une puissance mécanique, servant à accélérer la marche d'un navire à voiles fait exécuter beaucoup plus de voyages dans le même temps, et que cela peut arriver au point d'augmenter les profits des transports au delà de ce que coûte l'addition de la machine à vapeur. Si des résultats pratiques établissent clairement ce fait, les navires possédant ces avantages seront nécessairement appelés à remplacer les anciens (1). Ce n'est pas seulement en calme que

(1) La navigation à vapeur par le moyen des aubes et de l'hélice a certainement pris un grand développement depuis vingt ans; mais sa part dans la marine

cette force est utilement employée ; mais aussi avec des brises légères de travers, elle transporte le navire lui-même et permet ainsi aux voiles d'intercepter un nouveau courant d'air : avec les brises fraîches la machine, en diminuant virtuellement la résistance de la coque, permet de mieux utiliser l'effet du vent, et cela en empêchant l'air d'être, pour ainsi dire, repoussé par les voiles. La puissance communiquée à un navire par les voiles dépend conjointement de la quantité de pression exercée sur leur surface et de l'espace parcouru dans un temps donné : si la marche est très-lente, la force donnée sera très-petite, quelle que soit la pression produite par le vent. Par conséquent, si le navire est déjà mis en mouvement par la machine à vapeur, la pression du vent agit pendant un long espace dans un temps donné, et l'efficacité des voiles est augmentée en proportion de l'accroissement de vitesse. De plus il en résulte que l'impulsion des voiles fait agir l'hélice d'une manière plus avantageuse, comme on l'a vu précédemment. Par conséquent, sur la plupart des navires pourvus d'une hélice auxiliaire, les machines sont constamment maintenues en action, qu'il fasse calme, ou que le vent se trouve favorable ou contraire : car le propulseur permet aux voiles de mieux utiliser la force d'une bonne brise fraîche ; et avec les vents debout il fait serrer davantage le vent. Ces deux effets sont également avantageux en augmentant la dimension du navire ; car un tel accroissement a précisément la même influence que l'emploi d'une hélice auxiliaire, autant que le navire est sous voiles. La combinaison des deux moyens présentera donc les meilleurs résultats, et de très-gros navires à voiles de formes très-fines, mais aidés par une puissance auxiliaire, modérée, obtiendront autant de vitesse que des navires à roues ordinaires de petites dimensions, mais d'une beaucoup plus grande proportion de la puissance au tonnage. Cela se présentera dans toutes les circonstances de la navigation, excepté celle du vent contraire. M. John Bourne pense cependant qu'il est très-possible de construire des navires à voiles capables de marcher directement contre le vent, et par la suite ce perfectionnement se réalisera sans doute. Alors les voyages s'effectueront sans louvoyer, comme le font maintenant les bâtiments à roues à aubes d'une grande puissance, et l'hélice fera naviguer avec le même avantage, quelle que soit la direction du vent relativement à celle de la route. En établissant une appréciation des dépenses comparatives pour le transport d'une même quantité de marchandises sur les navires à roues à grande puissance et sur ceux à hélice à forces auxiliaires, l'habile ingénieur anglais est arrivé à conclure qu'il fallait abandonner pour le commerce des côtes les navires à aubes ayant une grande proportion de la puissance au tonnage. L'établissement de lignes de chemins de fer le long des côtes a éloigné de ces bâtiments beaucoup de passagers de première classe, ainsi que les marchandises de valeur, pour lesquelles seules un transport prompt a de l'importance. Il en est résulté que les navires à hélice, ayant une vitesse un peu moindre, mais étant capables de tirer profit d'un fret trop bas pour permettre aux navires à roues de faire leur service, sont seuls en position de réussir, et bientôt il n'y aura pas d'autre sorte de bâtiment pour le cabotage. Excepté pour la navigation des rivières ou pour le transport de dépêches importantes, les navires à roues paraissent devoir n'être plus connus bientôt que dans l'histoire de la navigation à vapeur.

marchande est encore très-faible. Ainsi M. Ch. Dupin a calculé que le travail accompli, en 1851, par la navigation à vapeur dans la Grande-Bretagne n'était pas encore égal à la *quatorzième* partie du travail accompli par la force du vent.

Pour un court trajet, la grande consommation proportionnelle du combustible sur les navires à hélice, lorsqu'ils ont vent debout, est d'une petite importance relative ; mais pour de longs voyages, c'est une question vitale, et à cause de cela ils sont impropres aux services de poste importants vers des contrées éloignées, du moins dans l'état actuel de leur constitution. Les navires destinés à de tels services doivent être préparés à marcher avec une vitesse considérable contre des vents debout violents, et ceux à hélice exigent le transport d'une plus grande réserve de charbon que ceux à roues, dans la proportion de leur plus grande consommation par heure, lorsqu'ils rencontrent un vent contraire. La découverte d'un moyen de corriger cette imperfection des navires à hélice est probablement le problème le plus important pour leur perfectionnement. M. John Bourne pense qu'on peut éviter ce défaut en employant deux hélices au lieu d'une seule, parce que de la sorte on trouverait à une plus grande profondeur l'aire de propulsion nécessaire; et dans ce but il faudrait donner au navire un massif arrière très-élevé, et y placer l'hélice plus sur l'avant (1).

M. John Bourne établit d'après de nombreux documents la dépense comparative du transport des marchandises par les navires à roues à grande puissance et par ceux à hélice à force auxiliaire. On voit qu'il coûte 4,967 fr. pour transporter 400 tonneaux de marchandises à une distance de 500 milles par un navire à roues de la force de 350 chevaux;

(1) John Bourne, *Traité de l'hélice*, p. 143 et p. 158.

tandis que par celui à hélice de la force de 50 chevaux, le même transport à une distance égale ne coûte que 1,516 fr. La vitesse moyenne du navire à roues est 11 milles à l'heure, et celle du bâtiment à hélice, 8 milles. Les navires à hélice dont il est question ici ont remplacé des bâtiments à voiles, faisant un service hebdomadaire entre les mêmes ports, et un navire à hélice fait à lui seul le service de cinq bâtiments à voiles. Il est vrai qu'un navire à hélice éprouve parfois des retards pour se réparer, il est plus exposé aux abordages, etc. Malgré ces inconvénients, le vapeur transporte les marchandises avec un tiers de moins de frais que les navires à voiles; et il le fait plus rapidement.

Il résulte de tout ceci qu'en général les navires à hélice avec la puissance auxiliaire des voiles présentent le moyen de transport le plus économique qu'on ait encore connu, tandis qu'en même temps ils ont une marche plus rapide et surtout plus régulière que les bâtiments à voiles. Tous ces avantages ne proviennent nullement de ce que l'hélice est un meilleur propulseur, c'est-à-dire de ce qu'elle utilise mieux la force; c'est en grande partie le résultat de la plus grande longueur et de la finesse des nouvelles constructions, et aussi de leur grandeur relativement aux bâtiments à voiles, qu'ils ont supplantés. Une petite proportion de puissance, sans entraîner beaucoup de dépenses directes, produit un grand bénéfice en permettant au vent de mieux agir sur les voiles. M. John Bourne, afin d'assurer le plus grand avantage aux navires à hélice, demande que l'hélice soit placée très en avant dans le massif d'étambot, ou presque au commencement des façons du navire, parce qu'elle élèverait mieux l'eau à l'arrière de manière à former un plan incliné, qui ferait pour ainsi dire glisser le bâtiment avec une grande force.

On a vu au commencement de cet article combien est rapide l'accroissement de la résistance avec de grandes vitesses. L'expérience de ces dernières années a bien montré que des navires à hélice, desservant la ligne entre Londres et Constantinople avec une vitesse moyenne de 7, 5 nœuds, obtenaient dix à onze nœuds pour maximum de vitesse sous voile et vapeur, et huit nœuds avec la vapeur seule. D'où il résulte qu'arrivé à des marches de dix ou onze nœuds toute la poussée additionnelle qu'une hélice, mue par une machine de 80 chevaux, est capable d'imprimer n'ajoute pas autant qu'on le croirait à la marche, et cet accroissement de vitesse exige une grande dépense de combustible, le recul de l'hélice devenant très-grand, quoique le nombre de révolutions de l'hélice reste à peu près le même. Le plus grand défaut des navires à hélice est donc la vitesse de rotation de leur propulseur, lorsqu'ils luttent contre le vent, vitesse qui ne change pas et ne paraît pas se ressentir des obstacles, tandis que sur les navires à roues le nombre des tours de la machine diminue à peu près dans le même rapport que le sillage. Il résulte de cette particularité que l'hélice fait brûler presque autant de charbon par heure, avec un vent contraire violent, que pendant un calme, tandis qu'avec les roues il y a moins de vapeur et de charbon consommés avec le vent debout, à cause du ralentissement des machines. Il faut donc que les bâtiments à hélice prennent une plus grande réserve de charbon que les bâtiments à roues.

Depuis l'adoption de l'hélice, les avantages relatifs du bois ou du fer pour la construction navale sont devenus une question d'une grande importance pratique. On a émis des opinions exagérées sur chacun de ces modes de construction; et les navires en fer ne sont en réalité ni aussi bons ni aussi mauvais qu'on l'a prétendu. L'expérience des navires en fer est encore trop limitée pour permettre de se prononcer d'une manière absolue.

La principale objection contre le bois pour la construction navale est sa prompte détérioration. On a vu plusieurs fois des navires détruits par la pourriture sèche pendant qu'ils étaient encore sur les chantiers. En général, quatre ou cinq années semblent être la limite des frégates construites avec le pin d'Amérique. Cependant on a vu des navires en bois durer plus de cent ans, et plusieurs navires marchands ont eu de quarante à cinquante années d'existence. Le *dry-rot*, la pourriture sèche, est un ennemi si perfide et si destructeur qu'il est très-difficile de se préserver de ses attaques ou de prédire jusqu'où s'étendront ses dévastations. La cherté toujours croissante des bois a conduit à l'emploi des espèces d'une qualité médiocre. Le chêne de certains pays, celui de Bretagne surtout, est d'une excellente qualité.

On a proposé différents procédés pour préserver le bois de la pourriture sèche. La plupart de ces procédés avaient donné de belles espérances à l'origine; mais les résultats obtenus n'ont pas toujours été satisfaisants, et en général leur emploi est très-dispendieux.

Quelques constructeurs, par un choix attentif de leur bois, par sa distribution judicieuse et par des moyens convenables de propreté et de ventilation, ont souvent réussi à empêcher la pourriture sèche.

Dans les mers de l'Inde, les navires en bois sont aussi exposés aux ravages de l'espèce d'insecte appelé la fourmi blanche. Enfin les navires en bois, à part ces genres d'accident,

sont toujours plus dispendieux à entretenir en bon état.

Si le bon bois devient tous les jours plus cher et plus rare, le fer de bonne qualité et de bas prix est plus abondant; la substitution de l'un des deux matériaux de construction à l'autre devient une nécessité physique, quand même la matière la moins chère ne serait pas trouvée la meilleure. Les navires en fer sont considérés chaque jour d'une manière plus favorable; et il paraît certain que pour la plupart des relations commerciales ils remplaceront complétement les autres. Les défauts sérieux qu'on peut leur reprocher ne sont pas de nature à n'être point corrigés.

Les carènes en fer se salissent par les herbes marines et les coquilles beaucoup plus vite que celles des navires en bois, surtout dans les pays tropicaux et dans la Méditerranée ou la mer Noire. La carène se salit plus vite si le navire reste dans l'eau salée, à la fin de chaque voyage, que s'il entre dans quelque rivière ou dans un bras de mer où se trouve de l'eau douce; car les herbes et les animaux marins ne vivent pas dans cette dernière. Entre Bombay et la Chine, un navire en fer ne peut pas rester plus de quatre mois sans passer au bassin pour le nettoyage. S'il entre dans l'Hoogly, huit jours passés dans l'eau douce suffisent pour faire mourir et tomber presque tous les animaux marins attachés à la carène. On conçoit qu'on a cherché le moyen de préserver les navires en fer de ces incrustations, qui atteignent quelquefois une épaisseur tellement grande qu'il semble que la carène entraîne un rocher avec elle. La plupart des projets ont complétement échoué. La peinture composée par M. Peacock, de Southampton, a été la seule efficace; elle a réussi à préserver d'incrustations pendant six mois, même dans les plus mauvaises eaux.

L'oxydation est une des principales objections contre l'emploi des navires en fer. La corrosion de la tôle agit en dehors et en dedans; mais la première n'acquiert une activité inquiétante que si le navire n'est jamais passé au bassin. Celle de l'intérieur n'a lieu que si on laisse l'eau s'accumuler dans la cale et qu'on néglige de peindre le dedans. Aussi les navires en fer qui font les longues navigations de l'Inde, exposés à rester pendant plusieurs mois et quelquefois plus d'une année dans l'eau de mer sans avoir les moyens de nettoyer et de repeindre la carène, sont-ils rapidement détruits. Les incrustations et la corrosion qui les accompagne sont donc le plus grand obstacle à un usage plus répandu du fer pour la navigation commerciale dans les tropiques.

La conductibilité de la tôle porte à croire que la température intérieure des navires en fer doit être trop chaude dans les tropiques et trop froide dans les autres contrées. Il paraît que la différence entre les bâtiments en fer et ceux en bois, sous le rapport de la température, ne saurait être attribuée uniquement à la cause qu'on vient de mentionner. La principale cause de la température élevée, dans les pays chauds, serait la manière dont la ventilation intérieure est opérée; sous ce rapport les bâtiments en fer sont en général très-mal disposés.

Dans les pays où il y a de grandes différences de température, la saturation de la vapeur d'eau dans la cale pendant le jour et sa condensation rapide pendant la nuit, suites naturelles de la conductibilité de la tôle, forment dans l'intérieur une rosée qui va se déposer sur la cargaison et qui l'endommage. Quelquefois l'intérieur des navires en fer est activement rongé, surtout au-dessous des écoutilles, lorsqu'on charge ou décharge; l'eau de pluie se mêlant à l'eau salée, l'oxydation du fer marche plus rapidement. En outre, le frottement produit par les morceaux de charbon et d'escarbilles tombés dans la cale use quelquefois les têtes des rivets; et les navires consacrés au transport du bétail éprouvent beaucoup de corrosion intérieure à cause de l'humidité de la respiration des animaux.

Pendant longtemps on a reproché aux navires en fer d'avoir une influence perturbatrice sur la boussole, et l'on croyait que cet obstacle serait à peu près insurmontable. Mais l'attraction locale a été si bien écartée que les bâtiments en fer parcourent maintenant toutes les mers du monde avec la même sécurité et la même facilité que les bâtiments en bois. M. Airy, puis M. Stebbing, de Southampton, ont donné les moyens de corriger les compas à bord des navires en fer. La réussite a été si complète qu'il y a lieu de croire que les autres inconvénients que présentent les navires en fer et qui paraissent actuellement si difficiles à éviter seront bientôt corrigés.

Le dernier point qui reste à traiter relativement aux bâtiments en fer est l'effet du boulet sur leur coque; nous en parlerons plus loin.

La propulsion sur les canaux fut une des premières applications de l'hélice; mais quoiqu'elle soit en usage en Amérique et sur le continent d'Europe, elle n'a pas encore été adoptée en Angleterre. M. John Bourne pense que la propulsion par la vapeur sur les canaux peut être effectuée d'une manière plus avantageuse qu'avec l'hélice.

Si le bâtiment à hélice doit marcher avec une grande vitesse, il faudra lui donner des dimensions convenables, et par conséquent

le poids de la machine et du combustible le fera nécessairement enfoncer beaucoup ; cette immersion augmente beaucoup la résistance et par suite les frais de transport. D'un autre côté, avec de grandes vitesses le bâtiment élèvera une vague s'étendant de l'avant au milieu de la longueur du bateau et brisant des deux côtés du canal. En peu de temps, les berges seraient détériorées. Avec des marches lentes, ces inconvénients seraient moindres, mais alors des bateaux très-grands, traînés par des chevaux, donneraient un aussi bon résultat. En effet un bateau à hélice ne pourrait guère être employé à remorquer un long train de bateaux, car puisque généralement il ne peut passer qu'une seule barque à la fois à chaque écluse, il en résulterait une grande perte de temps.

L'adoption de l'hélice a complétement changé la disposition des machines à vapeur, puisqu'au lieu de mouvoir un arbre placé en travers et à la partie supérieure du navire elles en font tourner un qui est très-bas et parallèle à la quille. La différence des vitesses de rotation a occasionné aussi des dissemblances encore plus grandes entre les appareils moteurs. On divise les machines destinées à mouvoir les hélices en deux classes : les machines à engrenages et les machines directes. Les premières se meuvent avec la vitesse ordinaire des appareils des roues à aubes, et la rapidité de rotation nécessaire est communiquée au propulseur au moyen d'un engrenage. Dans la seconde classe, les machines sont directement articulées à l'arbre de l'hélice, et par conséquent elles donnent autant de coups doubles que ce dernier fait de tours. Ces deux genres de machines ont chacune leurs qualités; cependant les premières présentent le défaut d'occuper le double ou le triple de l'espace, et de peser deux ou trois fois plus que les secondes. Relativement à leur effet utile ou, autrement dit, à la quantité de force produite pour le même poids de charbon, elles ont d'aussi bons résultats. Mais, sous beaucoup de rapports, les machines directes ont une grande supériorité sur les machines à engrenages. Avant l'adoption des soupapes en caoutchouc vulcanisé à la place des soupapes en bronze employées antérieurement pour les pompes à air, on évitait avec soin les mouvements rapides; mais aujourd'hui cela ne cause plus le moindre embarras. On craignait aussi l'échauffement des articulations au bouton de la manivelle, on y a remédié. Les machines à engrenages ne présentent donc plus les mêmes avantages qu'autrefois, et on n'a plus de bonnes raisons pour les préférer aux machines directes. Ces dernières bien confectionnées sont, sous tous les rapports, aussi bonnes que celles à engrenages. De plus, les machines directes épargnent beaucoup de place et de poids, elles ont moins de complication, elles coûtent moins à construire et elles coûtent moins pour les réparations; mais leurs bâtis doivent être d'une grande solidité, les portages des coussinets très-longs et les clefs ainsi que les boulons ajustés de manière à ne pas prendre de jeu.

En général, les machines directes conviennent aux navires dont on doit faire rarement usage et n'ayant que peu de jours de charbon, comme les bâtiments de guerre; leur poids et leur volume sont d'autant plus importants qu'on a moins de jours de chauffe; les pressions élevées leur sont également assorties. Leur rotation est très-rapide; ainsi, sur *l'Agamemnon*, vaisseau de quatre-vingt-onze canons, la vitesse du piston est de 2^m30 par seconde, avec soixante-cinq coups par minute, mais aussi la machine ne pèse qu'un peu plus d'un demi-tonneau par cheval nominal, et pour ce poids elle fait filer onze nœuds. Au contraire, pour de grands trajets, où le poids de l'appareil diminue relativement à celui du charbon, il est préférable de moins rechercher la légèreté et de se mettre dans des conditions d'une marche sûre et régulière. Aussi les bâtiments anglais employés au cabotage ont de grandes vitesses de piston et des pressions élevées, parce qu'ils visitent fréquemment leur appareil et sont à portée des ateliers, tandis que les vapeurs de long cours ont souvent des machines à engrenages. Ce devrait être l'inverse, mais certains constructeurs, ne croyant pas qu'on soit parvenu à une perfection suffisante, trouvent plus de sécurité dans l'emploi des mouvements lents des appareils à engrenages pour les voyages lointains.

Les hélices d'un grand pas permettant de faire tourner l'arbre moins vite, on se trouve conduit à les adopter avec les machines directes; mais si elles ont la même utilisation que les hélices d'un petit pas, elles conviennent moins pour lutter contre des obstacles. Sous le rapport purement mécanique, les hélices à pas allongés sont préférables; mais sous le point de vue marin elles ont des défauts considérables. Elles sont plus lourdes, elles tourmentent davantage l'arrière du navire, en ce que leurs ailes projettent davantage l'eau sur l'étambot et ne la rejettent pas autant vers l'arrière, et elles exigent un arbre beaucoup plus fort, puisqu'il pousse plus obliquement. Le trop grand poids d'une hélice est un sérieux inconvénient, car elle charge l'arrière affaibli par le puits, et d'autant plus privé de soutien que les façons sont plus fines et que la nécessité d'éloigner l'étambot a fait ajouter à la longueur de l'arrière, qui surplombe le navire.

MM. Bourgeois et Moll ont répondu au reproche banal qu'on adresse à l'hélice au sujet de l'échauffement des surfaces frottantes, quand on lui donne une grande vitesse de rotation. Ils ont fait voir qu'une grande vitesse n'était pas absolument indispensable à son bon fonctionnement, et qu'avec de grands diamètres et des pas allongés le mouvement direct peut être employé sans qu'il en résulte pour l'appareil moteur une accélération de vitesse nuisible à son utilisation. Il est donc à désirer que le système direct prévale à bord des avisos et des vapeurs à grandes vitesses. Pour que l'emploi des longs pas ne soulève plus l'objection d'exiger des hélices trop courtes, les habiles ingénieurs qu'on vient de nommer recommandent de ne pas exagérer la fraction de pas des hélices autant qu'on a coutume de le faire.

Quels que soient les arrangements qu'on adopte pour faire traverser l'arrière par l'arbre de l'hélice et pour assujettir son extrémité, il est très-nécessaire d'obtenir et de conserver la plus parfaite solidité, lorsqu'il tourne, et s'il y a du jeu, c'est un surcroît d'effort sur la charpente de l'arrière, qui se trouve être très-ébranlée. Pour diminuer la trémitation, il faut non-seulement que le trou du massif arrière, dans lequel tourne l'hélice, soit assez grand pour laisser un libre passage à sa rotation, mais que l'espèce d'enveloppe d'eau entraînée par les ailes ne rencontre pas la surface du massif; car, si cette enveloppe est arrachée à chaque révolution, le tremblement est plus violent et il en résulte aussi une perte de force. Dans la plupart des navires à hélice on laisse un peu fuir le presse-étoupe de l'arbre pour lubrifier la garniture et l'empêcher de s'échauffer, et cette eau doit être conduite par un tuyau particulier. A bord de tous les bâtiments en bois, l'hélice doit être en bronze, et l'arbre est enveloppé de ce métal jusqu'à ce qu'il sorte du tuyau de l'arrière, de manière à être protégé contre l'effet corrosif de l'eau de mer. Que les navires soient en bois ou en fer, il n'en faut pas moins que les coussinets de l'arbre de l'hélice plongés dans l'eau soient garnis de bronze, et, en général, les surfaces doivent être couvertes de bronze ou de *métal doux* (1) dans toutes les positions où il y a attrition sous l'eau, sinon l'arbre est rongé en peu d'années.

C'est l'influence du cuivre du doublage qui empêche d'employer le fer pour l'arbre de l'hélice des navires en bois. Afin de réunir la solidité à la légèreté, l'arbre est ordinairement en fer recouvert d'une couche de bronze coulé pendant que l'arbre est chaud.

(1) Le *métal doux* est un alliage dont l'étain forme la plus grande partie. On l'appelle aussi *métal de Babbit*, *métal-antifriction*.

Avant l'adoption de l'hélice et à l'epoque où elle n'était qu'en germe dans les brevets des inventeurs, on avait pressenti les inconvénients de l'avoir toujours en place, et on avait indiqué divers moyens de la démonter. M. Labrousse, capitaine de vaisseau, proposa, en 1843, de percer un puits, et dans son ouvrage sur les propulseurs sous-marins il expliqua de nouveaux procédés de démontage, exécutés depuis sur *le Chaptal*, et généralement adoptés maintenant.

Lorsqu'elle est destinée à être démontée, l'hélice n'a jamais plus de deux ailes, afin de présenter le moins de largeur possible, et de n'exiger que l'ouverture strictement nécessaire à son passage dans l'arrière du navire. Les constructions en bois nécessitent cette disposition, et le peu de liaison de leurs parties, comparativement à celles en tôle, ne permet pas des ouvertures assez spacieuses pour remonter une hélice à quatre branches. Les navires en fer ont pu seuls s'y prêter, et quelques-uns d'entre eux ont eu des puits assez larges pour de telles hélices, et depuis que celles à deux branches ont montré qu'elles avaient les mêmes qualités, elles ont été adoptées exclusivement pour le cas du démontage. Si on est revenu de nouveau à employer quatre ailes, ce n'a été que pour les replier et diminuer encore plus l'espace nécessaire au passage dans le navire. Dans le principe les puits étaient percés trop en arrière, de sorte qu'entre l'étambot et le navire il existait un grand espace libre au-dessus de l'eau, à travers lequel on voyait le jour. Les étambots étaient donc très-vulnérables, et un boulet dans cette partie importante pouvait faire perdre à la fois le moteur et le gouvernail. On a cherché à y obvier en abaissant le plus possible cette partie du navire, de manière à mettre l'orifice du puits presque entièrement sous l'eau. La diminution de largeur de ce dernier, due à la disposition d'hélice de M. Sollier, a permis de masquer cet intervalle, en apparence du moins, pendant que le navire est en pleine charge; mais la consommation de combustible le découvre, lorsqu'elle n'est pas balancée de manière que le tirant d'eau de l'arrière ne varie pas et que la carène n'émerge que de l'avant.

Il est également une précaution dont l'importance sera tôt ou tard démontrée par un échouage : ce serait de relever la quille en s'approchant de l'arrière, de manière que le talon de l'étambot du gouvernail ne soit pas le point le plus bas et le premier qui touche.

Les avantages de démonter l'hélice et ceux de la laisser en place ont été souvent discutés; et bien que plusieurs expériences aient été faites dans le but de décider cette question, on n'en a pas moins continué à disposer le propulseur

de deux manières, du moins pour la marine militaire; car les navires marchands ont exclusivement adopté les hélices fixes. En effet, la nature de leur service et la régularité qu'il exige ne permettent presque jamais de négliger l'usage du propulseur; dès lors il a mieux valu ne pas compliquer sa disposition en la rendant moins solide. Mais le bâtiment de guerre a des conditions différentes à remplir : l'irrégularité de ses missions et les distances considérables qu'il franchit en conservant un combustible limité et précieux pour le combat ou pour des dangers de mer ne permettent l'emploi du propulseur que dans des circonstances assez rares.

Les avantages du démontage sont de soustraire l'hélice à l'action de l'eau lorsqu'elle est inutile, et de n'avoir pas à traîner un propulseur qui retarde souvent la marche et augmente la durée des évolutions; il épargne au navire des vibrations continuelles qui sont, à sillage égal, beaucoup plus violentes lorsque le propulseur tourne librement que lorsque la machine marche. Ainsi des navires ont été forcés de venir en travers à cause des secousses de leur hélice folle quand ils filaient dix nœuds à la voile.

Généralement, l'hélice folle influe peu sur un sillage rapide, elle le retarde notablement avec les petites brises, et, quelque parfaite que soit sa disposition, elle s'arrête à trois nœuds environ, opposant alors l'obstacle de toute sa surface.

En démontant l'hélice, les avaries, telles que les ruptures d'ailes, sont plus faciles à réparer, et il est possible d'avoir une hélice de rechange en lest dans la cale, pour la mettre en place en quelques instants. Pour le cas d'avaries graves dans le presse-étoupe ou dans le tuyau de l'arrière, et de voie d'eau dans ses parties, le vaisseau se résignera à redevenir navire à voiles, puisqu'il pourra arrêter une voie d'eau par en-dedans et calfater le presse-étoupe, ce qui ne sera pas praticable avec un arbre toujours en mouvement.

On a vu que le principal inconvénient du démontage est de diminuer la solidité de l'arrière pour y pratiquer le puits; mais il va presque disparaître par l'adoption de l'hélice de M. Sollier ou par celle de M. Mangin, qui toutes deux permettent de réduire de moitié l'étendue latérale du puits. Le démontage force à employer un appareil assez pesant pour hisser l'hélice.

Les hélices fixes offrent l'avantage de ne modifier en rien les hauts des navires, de n'avoir que l'ouverture de leur cadre, et de la placer assez bas pour que le boulet n'ait pas plus d'influence sur l'étambot qu'à bord d'un navire à voiles. Elles ont l'inconvénient de n'avoir de réparable que le coussinet de l'arrière au moyen de la disposition ingénieuse de M. Dupuy de Lôme, d'exiger l'entrée au bassin pour les autres réparations. Le propulseur est moins exposé, puisque le plus grand nombre de ses ailes diminue l'importance de la rupture de l'une d'elles. L'hélice à plusieurs ailes a l'avantage d'être moins longue dans le sens de l'axe, et par conséquent elle diminue l'étendue du cadre dans le sens de la quille. Les hélices permanentes permettent de passer plus promptement de la marche à la voile à celle à la vapeur; mais cet avantage n'est plus aussi grand depuis qu'on est arrivé à hisser ou à amener l'hélice aussi promptement qu'une embarcation. Le principal inconvénient de l'hélice permanente est de diminuer la marche de l'action du gouvernail avec de petits sillages.

Les premières expériences qu'on fit pour se former une opinion à ce sujet furent très insuffisantes, et on crut que l'hélice permanente était préférable. Le vaisseau à grande vitesse *le Napoléon* reçut donc une hélice permanente. Mais de nouvelles expériences faites entre *le Napoléon*, *le Charlemagne* et les autres vaisseaux de l'escadre ont prouvé que l'hélice affolée retarde le sillage d'une manière sensible; en remontant l'hélice, *le Charlemagne* parcourt de 1,500 à 1,800 mètres de plus par heure que *le Napoléon*. Enfin on a constaté que *le Montébello*, avec son hélice fixe, est un mauvais marcheur.

L'expérience ayant reconnu, d'un côté, les avantages et, de l'autre, les défauts inhérents au percement des puits, on a cherché à diminuer les derniers pour profiter de ce que le système des hélices amovibles offre d'utile. Pour cela, M. Sollier, ingénieur de la marine, a eu l'heureuse idée de replier les ailes d'une hélice à quatre branches quand elle doit être remontée, et de les déployer lorsqu'elle remplit le rôle de propulseur, ayant ainsi la surface convenable pour agir sur l'eau et réduisant à la moitié la largeur du puits pour le démontage. Pour replier l'hélice, on a recours à un mécanisme intérieur mû par un petit cabestan, agissant soit sur une vis sans fin, soit sur un pignon engrenant avec une roue dentée montée sur l'arbre. Au moyen de ce mécanisme et de bons repères intérieurs, on amène la paire d'ailes de l'avant dans une position verticale, puis on hisse à la manière ordinaire. Toute cette manœuvre est un peu compliquée, mais avec des hommes habitués et avec des repères bien fixés elle demande peu de temps. Elle a l'avantage d'être pratiquée à l'intérieur du navire.

L'hélice de M. Mangin, ingénieur de la marine, semble destinée à être préférée à toutes les autres, si on en juge d'après les premiers essais. Qu'on suppose une hélice or-

dinaire et à deux ailes, coupée en deux, ainsi que son moyeu, et que ces deux moitiés, tournant un peu sur l'arbre, viennent se placer l'une devant l'autre. Rien n'est plus simple, et la surface présentée à l'eau est aussi grande qu'avant la séparation; elle agit même aussi efficacement, car les deux fractions d'ailes rencontrent plus d'inertie, en ce qu'elles arrivent plus directement sur une eau que rien n'a encore touchée que ne le fait la partie postérieure d'une aile ordinaire. Elle a présenté un fait inexplicable : c'est une absence complète de trémitations violentes et continuelles. On pourra donc l'employer pour les navires en bois sans avoir à craindre la déliaison de l'arrière.

Outre les dispositions qu'on vient de passer en revue, la position de l'hélice et son mode d'impulsion en exigent d'autres très-importantes. Car il a été très-hardi de percer l'arrière d'un navire à une assez grande profondeur, pour y faire passer un arbre et transmettre ainsi dans de l'eau la force produite à l'intérieur. Avec les constructions en fer, le percement de l'arrière n'a pas présenté de difficultés; la tôle du tuyau s'unit parfaitement à celle du bord. Mais il n'en est pas de même avec le bois, le tuyau n'est uni au bois qu'en rabattant ses bords en forme de collet. Comme tout l'espace libre laissé autour de l'arbre pour son jeu est rempli d'eau jusqu'à ce que le presse-étoupe l'arrête, il est évident que, si ce tuyau se perce, l'eau s'infiltre. Les Anglais ont adopté l'usage de mettre deux et même trois tuyaux l'un dans l'autre, de manière que si l'un est percé les autres tiennent l'eau.

Le presse-étoupe doit être établi avec le plus grand soin, car sa rupture laisserait entrer une masse d'eau qu'il serait impossible d'arrêter pendant que la machine est en marche. On a déjà vu plus haut que la sortie de l'arbre à travers la charpente des navires en bois présente des difficultés, parce que le fer serait rongé par l'action galvanique du doublage en cuivre, s'il n'était pas protégé par une couche de ce métal : aussi on fait quelquefois cette portion en bronze.

La rapidité du mouvement de l'arbre dans ses coussinets et les pressions occasionnées par les déformations du navire rendent le graissage très-important. Les moyens qu'on emploie laissent beaucoup à désirer, ils ne graissent pas assez abondamment et il se répand beaucoup d'huile dans la cale. Il en résulte une imprégnation du bois et une exhalaison corrosive, qui devient infecte avec le temps et qui pourrait être une cause de détérioration des vivres et même de maladies des chauffeurs. Aussi, tous les marins seront reconnaissants envers l'ingénieur qui, prévoyant ces inconvénients, les leur épargnera par de bonnes dispositions.

C'est depuis l'introduction de l'hélice dans la navigation que l'on a pu espérer résoudre le problème de la construction de bâtiments de guerre à vapeur. Pendant plus de vingt ans on a cherché à rendre économiques les navires à roues et à les armer convenablement. On n'y a pas réussi. La raison en est bien simple : la présence des tambours sur les côtés réduisant le nombre des canons, et l'artillerie étant reléguée vers les deux extrémités, on dut faire les canons d'un énorme calibre, ce qui nécessitait des formes grosses et par suite très-mauvaises pour la marche, mais indispensables pour soutenir ces poids. D'un autre côté, les navires à roues, utilisant mal les voiles, sont nécessairement très-grands, afin d'avoir assez de tonnage pour le combustible. On sait aussi que les machines de ces navires, exigeant de grands pistons à mouvement lent et à longue course, sont très-encombrantes et très-lourdes.

Le bâtiment à hélice, ayant ses deux côtés dégagés, les rend aux canons, et l'on peut donner à ses deux extrémités des formes fines et bien assorties aux grandes vitesses. Avec l'hélice on utilise très-bien les voiles, et on peut porter de forts approvisionnements de vivres et de munitions, puisque on a besoin de moins de combustible qu'avec les roues. L'hélice, nécessitant un mouvement rapide, n'emploie que de petits cylindres, et par suite la machine est peu encombrante.

Il y a deux manières d'employer la vapeur au moyen de l'hélice, la grande vitesse et la puissance auxiliaire. Le bâtiment à force auxiliaire est tel qu'il n'a pas besoin de remorqueur; il se suffit, mais il ne peut venir en aide aux autres. Le bâtiment à grande vitesse et à grande puissance, au contraire, peut remorquer de lourds vaisseaux et protéger de grands convois; mais il ne devra employer la marche rapide que dans les cas exceptionnels, parce qu'il ne peut l'obtenir qu'au prix d'une grande quantité de charbon.

On admet que chaque navire à hélice coûte le double de celui à voiles portant le même armement. Sa puissance mécanique lui donne, il est vrai, un grand avantage sur le navire à voiles. Le navire à hélice peut forcer au combat un navire qui fuit, et, une fois engagé, il manœuvre avec plus de facilité, plus de promptitude et dans toutes les directions. C'est une raison de plus de rendre leur armement redoutable, surtout puisque leur machine est invulnérable et que la force de leur artillerie est la seule compensation au surcroît de dépense qu'ils occasionnent. On sait aussi que le navire mixte doit être un bon voilier et que le maximum de vitesse ne

doit pas être demandé à la machine seule à mais les deux forces sont employées ensemble ou séparément sans jamais se nuire.

Comme il n'est pas douteux qu'on arrivera un jour à bien combiner ensemble dans le même navire la puissance des voiles, la puissance de la vapeur et la force des canons, c'est-à-dire à marcher vite avec l'armement complet des anciens bâtiments à voiles, il n'y aura aucun navire à voiles capable d'échapper au navire mixte; et le navire à voiles n'aura même pas la ressource d'aborder, parce que le navire à vapeur ne le fait que s'il le veut.

Pour résoudre cette grande question, l'Angleterre a fait de nombreux essais, qui ont coûté fort cher, parce que les constructions furent exécutées sans un système arrêté. Après beaucoup de dépenses, l'amirauté n'était pas encore arrivée à un type assez bon pour être adopté, lorsque le projet arrêté en France d'avoir des navires à grande vitesse publiquement connu et la mise en chantier du *Napoléon*, dès 1848, la décidèrent à entrer dans la même voie et à entreprendre la construction ou l'appropriation des navires que l'on a vus à la grande revue de la flotte de la Baltique, devant Portsmouth, en avril 1856.

Le vaisseau de 131 canons *le Wellington* (d'abord *Windsor-Castle*) était très-large et très-fin; il a été allongé de 20 pieds anglais en le séparant en deux et laissant glisser l'arrière avec des câbles, et sa longueur actuelle est de 73^{m}20, son bau de 18^{m}20 et son creux de 19^{m}82, il déplace plus de 5,000 tonneaux. Sa machine, construite par M. Robert Napier, occupe, avec ses quatre chaudières, une longueur de 21^{m}35. La puissance nominale de sa machine est de 700 chevaux. Tout l'appareil est à 5 pieds sous l'eau. Le démontage de l'hélice s'opère avec promptitude. Le vaisseau gouverne parfaitement; à la mer avec le gros temps, il a donné une haute opinion de ses qualités nautiques. Il a été essayé le 10 août 1853; avec 30 coups de piston on a obtenu une vitesse de 10 nœuds. La mâture est celle des plus grands vaisseaux anglais. Il marche bien à la voile.

L'artillerie présente un poids total de 398,000 kilogrammes pour les canons seuls, et sans y comprendre les affûts et les munitions, qui forment ensemble un poids à peu près égal à celui des pièces. Il embarque quatre mois de vivres et un mois et demi d'eau pour mille à onze cents hommes : il a une cuisine distillatoire (système de M. Rocher de Nantes) qui produit 5,450 litres d'eau par jour, et, pour sa machine, ses soutes, qui ont 12 pieds d'épaisseur, renferment pour cinq jours de combustible à toute volée. Seulement les chambres à vapeur des chaudières ont le défaut d'avoir trop peu de volume, ce qui peut donner lieu à de fortes secousses capables de courber les tiges des pistons malgré leur grosseur.

Le Marlborough a été modifié de la même manière que le *Wellington*, et il porte une artillerie formidable; il a été lancé le 13 janvier 1853.

Le Saint-Jean-d'Acre, de 101 canons, a des formes plus fines que les deux précédents; avec 62 tours d'hélice à la minute, il marche avec une vitesse de 11,33 nœuds.

L'Agamemnon, de 91 canons, a des façons moins fines que le Wellington; la puissance de sa machine est de 450 chevaux, son déplacement en charge est de 4,750 tonneaux.

L'amirauté a également transformé un grand nombre de frégates et de corvettes, et en même temps elle en a fait des constructions nouvelles.

L'amirauté avait imposé des conditions nombreuses et gênantes aux compagnies que l'État subventionne, dans la construction des paquebots à vapeur destinés à faire les services de la poste pour l'Amérique et les Indes. Elle espérait qu'au moment du besoin ces navires pourraient être convertis en bâtiments de guerre. En 1852, une Commission étudia les moyens à l'aide desquels on pouvait opérer cette transformation. Du rapport officiel il résulte que, sur quatre-vingt-onze navires à vapeur possédés par les compagnies, il n'y en avait que *seize* seulement qui fussent susceptibles d'être appropriés pour le combat. Mais la Commission déclare qu'il faudrait pour cette appropriation entrer dans des dépenses très-considérables.

On n'avait pas assez de renseignements sur le degré de résistance des coques en fer au choc des boulets. Le gouvernement anglais et le gouvernement français ont fait des expériences à ce sujet il y a quatre ans; le résultat a été que les navires à vapeur en fer sont, dans leur construction actuelle, tout à fait impropres à la guerre.

Les machines et les chaudières des bâtiments à roues des compagnies anglaises sont trop vulnérables; le poids et le volume extrêmes des aubes nuiraient beaucoup à la marche sous voiles. L'artillerie, ajoutée aux poids supérieurs, aurait diminué la stabilité, surtout sous voiles.

L'amirauté a dû se borner à transformer un certain nombre de paquebots à vapeur en bâtiments de transport, surtout pour les troupes et les chevaux. Sous ce point de vue, ils ont offert la ressource la plus précieuse pendant la guerre d'Orient.

Puisque les expériences faites, en Angleterre et en France, ont montré combien étaient graves et difficilement réparables les avaries

causées par les boulets dans les navires en fer, il en résulte que la marine militaire à vapeur ne doit employer que les bâtiments en bois.

L'hélice permet de conserver à ces bâtiments leurs anciennes qualités nautiques et leur pesante artillerie sans que le centre de gravité soit déplacé d'une manière désavantageuse.

Dans leur ancien état, malgré leur peu de longueur et la concentration des poids, les vaisseaux prenaient de l'arc, et fatiguaient à la mer sous le poids de leur artillerie : ils ont donc encore plus de chance d'éprouver cette déformation lorsque les objets lourds placés au milieu ont été remplacés par d'autres plutôt encombrants que pesants, tels que les machines et leurs chaudières. Les navires de guerre, nécessairement construits en bois, ne sauraient suivre la marche progressive des paquebots, qui augmentent chaque jour la longueur de leurs constructions; la différence dans la disposition des poids des deux sortes de bâtiments est aussi grande que celle des matériaux de leurs coques.

Dans les nouveaux vaisseaux mixtes à hélice on n'a sacrifié qu'une faible partie des approvisionnements, pour trouver l'espace destiné à recevoir les appareils moteurs. On est parvenu à construire des machines très-compactes et qui ne pèsent pas 200 kilogrammes par cheval réellement développé. Les anciennes machines des paquebots à roues de l'État pesaient souvent 1,200 kilogrammes par cheval et occupaient la moitié de la cale et une partie du faux pont sans pour cela imprimer plus de vitesse que les nouveaux appareils.

Pour la marine marchande les mêmes raisons n'existant pas, puisqu'elle peut employer le fer, elle a profité de tous les avantages que cette matière présente, et a adopté des proportions jadis impossibles : la longueur, longtemps réduite à six fois, s'est bientôt étendue à sept fois et même à huit fois la largeur depuis que l'hélice a remplacé les roues à aubes, et les analogies entre les navires de guerre et ceux du commerce ont totalement disparu (1).

Les compagnies anglaises et les compagnies américaines sentent tellement le besoin des communications rapides, qui sont une des nécessités de notre époque, qu'elles ne reculent devant aucun sacrifice pour suivre les progrès continuels des machines à vapeur et renouveler leur matériel. Elles font construire maintenant des navires ayant 700 et 1,000 chevaux de force, et brûlant de 80 à 100 tonneaux par jour, qui coûtent de 2,250,000 à 2,500,000 chacun, et opèrent leurs traversées en filant plus de douze nœuds au lieu de dix. La dépense en charbon due à ce surcroît de vitesse suffit à elle seule pour absorber toute la subvention du gouvernement.

Quand on veut marcher avec une pareille vitesse, la vapeur est nécessairement le moteur principal, et il est préférable de se servir des paquebots à roues qui peuvent lutter directement contre le vent, tandis qu'avec un vent debout le bâtiment à hélice ne marche qu'au prix d'une consommation énorme de charbon. D'où il résulte que, si le service des paquebots est souvent plus économique avec l'hélice qu'avec les roues, il n'a pas toujours la même régularité ni la même promptitude. Cependant il ne faut pas oublier que les navires à roues, utilisant mal les voiles, sont nécessairement très-grands, afin d'avoir assez de tonnage pour le combustible. Les lettres arrivent plus vite, il est vrai, mais non les marchandises qu'elles demandent, puisque le navire à roues ne peut porter presque rien. Ainsi les paquebots de la compagnie péninsulaire prennent tout au plus 80 à 100 tonneaux de marchandises en allant de Suez à Calcutta (1). Avec des bâtiments à hélice qui se borneraient à une vitesse de huit nœuds, on obtiendrait plus de profit qu'avec des bâtiments ayant une subvention, mais forcés par leur contrat à un sillage de douze nœuds. En effet avec l'hélice un navire peut porter de fortes cargaisons, car il exige moins de combustible, puisqu'il utilise bien les voiles, et que la machine motrice occupe bien moins de place. Mais les voyageurs préféreront toujours les navires à grande vitesse et dont les services sont presque aussi exacts que ceux des chemins de fer. Le rapport de l'enquête anglaise sur l'appropriation des paquebots conclut à laisser les compagnies libres de construire leurs navires comme elles l'entendent, et à ne leur imposer que des conditions de vitesse, puisqu'ils sont impropres à la guerre. M. Bourgeois a fait un travail très-intéressant

(1) Parmi les navires construits en 1850 par la compagnie péninsulaire orientale, on signale *le Bengale*, bâtiment en fer à hélice. Sa longueur est de 94^{m}5 et sa largeur de 12^{m}. Il déplace 3,250 tonneaux, sa vitesse moyenne est de 11 nœuds, c'est-à-dire de plus de 19 kilomètres. Pour obtenir cette vitesse, il faut dépenser près de 48 tonneaux de charbon par 24 heures.

(1) *L'Arabie* de la compagnie Cunard, bâtiment à vapeur en bois, à roues et à trois mâts, a une longueur de 87^{m} et une largeur de 12^{m}35. Le poids des machines est de 680 tonneaux. Il consomme 90 tonneaux de charbon en 24 heures et file plus de 11 nœuds à l'heure. *Le Manchester*, également de la compagnie Cunard, bâtiment en fer, à hélice et à quatre mâts, a une longueur de 79^{m}6 et une largeur de 11^{m}. Le poids de sa machine est de 275 tonneaux. Il brûle 38 tonneaux en 24 heures et file 8 nœuds seulement à l'heure ; mais le poids réservé pour la cargaison est de 1,200 tonneaux, tandis que pour *l'Arabie* il n'est que de 400.

sur l'état des lignes postales de l'Angleterre ; on y voit que des lignes de paquebots sillonnent régulièrement et pour ainsi dire à heures fixes presque toutes les mers de notre globe.

On admet tous les jours davantage que, pour de longues traversées, de grands navires peu nombreux sont préférables à beaucoup de petits. Ainsi, pour parcourir la distance d'Angleterre en Australie, les navires de 600 tonneaux ont un avantage de 24 jours sur ceux de 200, et ceux de 1,200 en ont un de 22 jours sur ceux de 600. On songe donc à construire des navires immenses ayant assez de charbon pour aller en Australie et en revenir.

Il semble qu'il viendra un temps où la terre sera couverte d'un réseau d'immenses lignes de paquebots, dont les départs réguliers absorberont presque tous les transports et ne laisseront plus aux autres navires que le cabotage. Il en sera sur mer comme sur terre avec les chemins de fer, qui réduisent les autres voitures au rôle d'omnibus ou de voitures de factage.

Ces résultats seront obtenus par l'hélice; car avec les roues la navigation est trop dispendieuse pour qu'on songe à les employer à d'autres transports qu'à celui des dépêches, et cela en recevant des subventions considérables (1).

L'une des applications importantes de l'hélice est le cabotage à vapeur, qui, en Angleterre, prend une très-grande extension et remplacera avant peu celui des voiles; car c'est pour de petits trajets que l'hélice a le plus d'avantage : elle fait sortir des ports et doubler des caps ou des détroits, alors que les calmes et les vents debout retiennent longtemps les navires à voiles et les empêchent souvent de profiter, de l'autre côté, d'un vent favorable au reste du trajet. Plus la distance est courte, plus la vapeur est utilement employée; elle le devient peu, au contraire, pour de très-longs trajets, où les difficultés et la dépense augmentent, tandis que les chances défavorables du navire à voiles diminuent au point qu'il lutte de vitesse avec la vapeur. Mâtés légèrement et pourvus d'appareils qui leur donnent neuf nœuds de vitesse, ces nouveaux navires mixtes font une concurrence active à ceux à roues pour les transports des passagers et des marchandises. Ils sont surtout employés avec succès au transport de la houille. Pour une semblable denrée, la vitesse n'est pas nécessaire, et on n'a de profit que si les séjours pour charger et décharger sont tellement courts que l'appareil moteur ne chôme presque point. Les anciens caboteurs à voiles ne peuvent presque plus lutter contre cette nouvelle concurrence; il en est de même des chemins de fer. Bien plus, le transport du charbon à de grandes distances s'opère aussi par des navires à hélice appartenant aux compagnies de paquebots, afin d'avoir régulièrement les approvisionnements nécessaires aux services.

Les proportions de mâture et de voilure des navires à hélice varient suivant les parages, les distances à parcourir et surtout le rapport de la puissance au tonnage. Plus celui-ci est considérable, c'est-à-dire plus la marche à la vapeur est rapide, moins la voilure a d'étendue, et elle arrive à ne servir qu'à empêcher de rouler, lorsque la marche s'élève à treize ou quatorze nœuds. En effet, cette vitesse est déjà une belle brise, et il y a peu d'occasions où le vent la domine assez pour être employé d'une manière avantageuse.

On a vu qu'en France les premiers essais de l'hélice eurent lieu au commencement de 1843, peu après ceux de *l'Archimède* en Angleterre. Les qualités nautiques du *Napoléon*, maintenant nommé *le Corse*, sont très-remarquables, et elles prouvèrent, dès cette époque, combien les avants effilés jusque dans les hauts diminuent les mouvements de tangage, et favorisent la marche contre une grosse mer. Dans la même année M. le baron de Mackau, ministre de la marine, accueillit les propositions de M. le comte de Rosen, représentant d'Éricsson, pour la construction de la frégate *la Pomone* de 46 canons, à vapeur et à hélice. Après les premiers essais, on renonça à l'hélice d'Éricsson, et on adopta le système du puits pratiqué à l'étambot, ce qui nécessitait une hélice à deux ailes. C'est au mois de janvier 1848 que *la Pomone* put faire des expériences satisfaisantes. Ces changements retardèrent beaucoup les questions relatives à l'hélice. On entreprit peu de constructions. On se borna à construire le yacht *la Reine-Hortense*. Ce navire en fer, à formes fines et élégantes, reçut une machine qui, malheureusement, ne réalisa que la moitié de la force nominale. La chaudière éclata et tua quatorze hommes. Plus tard on la changea : mais diverses parties furent bientôt défoncées ; de sorte que ce na-

(1) On construit, depuis quelques années, des navires purement à voiles, dont on s'efforce d'augmenter la vitesse en se rapprochant de la forme allongée des navires à vapeur. Ces fins marcheurs, qu'on a nommés *clippers* (nom dérivé de la tonte des brebis, tonte qui les rend plus aptes à passer sans arrêt et sans perte au milieu des épines et des obstacles), sont remarquables aussi par la quantité de marchandises transportées. Pour les longs trajets, ils luttent avec les navires à hélice à puissance moyenne, et opèrent des traversées d'une durée regardée comme impossible avant l'adoption de ces nouvelles formes. Avec les clippers de 500 tonneaux, on allait de Liverpool en Australie en 112 jours; avec ceux de 900 tonneaux en 100 jours, et avec ceux de 1,200 tonneaux en 90 jours (1853). Les clippers sont en bois ou en fer.

vire, lancé en 1846, a commencé à être employé en 1854 seulement.

On se souvient qu'en 1845 on construisait à Asnières, près de Paris, une corvette à vapeur, *le Chaptal*. Elle était en fer, et malgré ses grandes dimensions elle fut lancée, au mois de décembre, dans la Seine, et conduite à Rouen pour recevoir ses machines. On admit, dans la construction de ce navire, les idées émises par M. Labrousse, et l'on disposa, pour la première fois, l'hélice dans un châssis, de manière à la remonter hors de l'eau, pour que le navire, changeant facilement de rôle, devînt un vrai voilier et ne fût pas arrêté par son propulseur. L'appareil moteur fut confié à M. Cavé, qui a si souvent devancé son époque. Il proposa d'articuler directement l'hélice à la machine, et de faire tourner celle-ci avec presque autant de rapidité que les locomotives.

La mâture fut, dans *le Chaptal*, parfaitement assortie au rôle de navire mixte, et il est à souhaiter qu'elle soit fréquemment employée, même sur des navires plus grands que cette corvette. *Le Chaptal* et les navires du même genre accompagnent ceux à voiles avec facilité, sans brûler un kilogramme de charbon, tandis que les vapeurs à roues sont forcés de se rendre isolément à leur destination, en brûlant des centaines de tonneaux.

Le rôle de l'hélice n'était pas borné à de petits bâtiments ou à des marches peu rapides, et on songea bientôt à l'étendre aux plus grands navires et à obtenir, par son moyen, des vitesses regardées comme impossibles sur des vaisseaux chargés d'artillerie.

En 1849 on acheva de modifier l'arrière du vaisseau *le Charlemagne* pour lui donner les formes nécessaires au fonctionnement de l'hélice et l'espace pour la placer. La facilité de la manœuvre dans les puits, prouvée par *le Chaptal* et par *la Pomone*, fit ajouter cette ressource au *Charlemagne*. Les expériences du *Charlemagne* ont été très-intéressantes : elles ont donné les premiers résultats d'un vaisseau mixte.

Ces expériences furent bientôt suivies de celles de la corvette *le Roland*, dont l'hélice est fixe. Lorsque ce navire file douze nœuds, le pas d'entrée donne lieu à un recul négatif. La consommation du charbon est alors de 50,500 kil. par 24 heures et la puissance de la machine s'élève jusqu'à 620 chevaux. Ce navire brûle moins de charbon que les autres corvettes de même vitesse; il le doit à la bonne disposition de ses chaudières, et il a commencé à prouver ce que le capitaine E. Paris avait avancé depuis longtemps : c'est que si la grande puissance est dispendieuse d'achat, elle est économique d'emploi quand on en use avec prudence et discernement. Aussi, à part sa légèreté, *le Roland* pourrait être un remorqueur plus puissant que *le Charlemagne*.

On n'avait pas encore construit un vaisseau de ligne à hélice à moyenne vitesse, et les essais de l'Angleterre avaient peu réussi, lorsqu'on osa entreprendre de dépasser les paquebots rapides, et qu'on parvint à le réaliser avec un vaisseau armé d'une puissante artillerie et capable d'étendre une vaste voilure. Cette entreprise fut conçue et exécutée à Toulon par M. Dupuy de Lôme, à bord du vaisseau de 90 canons *le Napoléon*. Ce projet renversait presque les idées reçues et surtout les relations naturelles entre la vitesse et la force, puisqu'on était fondé à croire impossible la réunion de ces deux qualités. Car on demande la vitesse à la vapeur, mais la vapeur a son poids, c'est la machine; l'armement a le sien dans l'artillerie, l'usage de la voile dans la mâture; la durée de la marche à la vapeur est limitée par la quantité de charbon, et celle des absences par les vivres. Or un navire a un tonnage déterminé, il ne peut pas porter davantage; donc il a fallu sacrifier une chose aux dépens de l'autre. Si on veut être très-rapide, il faut être très-faible et ne pas aller loin; car le navire le plus prompt serait celui qui n'aurait d'autre chargement que sa machine. Si on veut être fort, on ne peut aller ni vite ni loin; l'artillerie, les hommes et les vivres ont pris une partie du poids; enfin si on a l'intention d'aller loin à la vapeur, on n'est plus ni fort ni rapide. Si la vapeur a donné des avantages, elle en a retiré aussi de très-grands : les croisières éloignées contre un commerce riche et disséminé dans tout le globe sont maintenant presque interdites : où ferait-on du charbon?

Quoi qu'il en soit, la réussite du *Napoléon* a été complète et a étonné le monde marin, mais elle sera certainement dépassée par les nouvelles constructions. Si l'hélice a ouvert une ère nouvelle au navire de guerre, *le Napoléon*, en réunissant tout, force et vitesse, l'a d'un premier jet amené à un degré de perfection inattendue. L'emploi d'une machine puissante comme celle du *Napoléon* entraîne à une dépense journalière énorme : il faut donc en user rarement.

Mais il est incontestable qu'un semblable vaisseau est capable de vaincre les plus grands obstacles. On a été fort étonné, en effet, quand on a vu un vaisseau portant 90 canons et toutes leurs munitions, 20 jours d'eau en caisse, 90 jours de vivres et 730 tonneaux de charbon, être capable de marcher avec une vitesse de 12 et 13 nœuds.

En 1853, lorsque les flottes de la France et de l'Angleterre reçurent l'ordre de franchir les Dardanelles, le débat entre les vaisseaux

mixtes et les vaisseaux armés de la plus grande puissance de vapeur qu'il soit possible de leur donner raisonnablement fut jugé définitivement. A côté du *Napoléon* figuraient deux vaisseaux mixtes, *le Charlemagne* (français) et *le Sans-Pareil* (anglais). Or, des deux navires mixtes, le français seul parvint à franchir le courant des Dardanelles. Quant au vaisseau anglais, il ne put même pas lutter contre le courant ; il resta en dérive, tandis qu'à côté de lui *le Napoléon*, spectacle magnifique, remontait fièrement le détroit, traînant triomphalement à sa suite le vaisseau amiral de 120 canons, *la Ville-de-Paris*. Après un semblable succès il n'est plus permis de reprocher à un vaisseau de ligne l'excédant de dépense que coûte le premier établissement de sa machine comparée à celle d'un vaisseau mixte comme *le Sans-Pareil* ou comme *le Charlemagne* (1).

On a vu *le Napoléon*, pendant le cours d'un voyage qui l'a conduit de Toulon à Alger et d'Alger en Crimée, portant presque 3,000 hommes de troupes passagères à son bord, soutenir une vitesse de 9, 8 nœuds en ne consommant que 50 tonneaux de charbon par vingt-quatre heures, tandis que les vaisseaux mixtes du second rang, tout en ne portant guère que 2,000 hommes, eussent été obligés, pour fournir la même vitesse, d'allumer tous leurs feux et de consommer 72 ou 75 tonneaux de charbon, et *le Charlemagne*, en réduisant encore le chiffre des troupes passagères, plus de 60. Enfin on a vu ce magnifique vaisseau traîner à sa remorque, depuis le Bosphore ou depuis Varna jusqu'à Kamiesch, douze et même quatorze navires chargés de troupes, de vivres et de matériel. On a donc le droit de répéter que, si une grande puissance est économique quand elle est modérément employée dans les circonstances ordinaires, elle l'est également quand elle déploie toute son énergie contre de grands obstacles (2).

Afin qu'une même pensée dirigeât l'ensemble d'un vaisseau à grande vitesse, M. Dupuy de Lôme a été chargé de la construction de *l'Algésiras* et de celle de son appareil moteur, d'une force nominale de 900 chevaux. De la sorte on évitera les inconvénients d'une machine conçue sans la participation du constructeur du navire, et en effet la machine est faite pour le navire et c'est à lui qu'elle doit s'assortir. Ce vaisseau sera certainement supérieur au *Napoléon*. L'hélice est formée de six ailes fondues séparément et terminées à la base par une partie ronde : celle-ci est introduite dans un trou de même forme percé dans un moyeu commun, et y est maintenue par une clavette. Le peu de longueur des ailes suivant l'axe permet de diminuer beaucoup le vide de la cage de l'hélice, et leur nombre fait espérer moins de trémitation dans tout l'arrière du vaisseau. Le diamètre de l'hélice est de 5^m 85, son pas est variable, il est de 8^m 50 à l'entrée, 9^m 50 à la sortie et celui de la corde est 9^m.

L'emploi forcé du bois pour la construction des navires de guerre sera longtemps une grande difficulté pour leur donner une forme très-allongée. On ne peut lier toutes les parties d'une construction en bois comme on coud, pour ainsi dire, toutes celles d'une coque en fer pour en faire un tout sensiblement aussi solide que s'il était d'une seule pièce.

Les conditions sont toutes différentes pour la marine commerçante ; le fer remplace le bois très-avantageusement. L'Angleterre est entrée dans cette voie sans aucune hésitation, parce qu'elle a le fer à très-bas prix ainsi que le combustible. En France, où le combustible est plus cher qu'en Angleterre, la navigation à vapeur est comparativement moins avantageuse, et la navigation mixte avec une moindre proportion de vapeur est celle qui nous convient davantage. De même, le fer étant chez nous d'un prix plus élevé qu'en Angleterre, la combinaison du bois avec le fer, pour construire des bâtiments du commerce à hélice, comme l'était *le Laromiguière*, aurait pour la France plus d'avantages que le pur emploi du fer (1).

Il existe peu de problèmes importants pour la navigation militaire ou commerciale, dit M. le capitaine E. Paris, qui mérite autant l'intérêt de tous les marins que celui des navires à hélice. Des siècles d'expériences et de recherches avaient amené les vaisseaux à une admirable perfection : les ingénieurs, les savants et les marins n'avaient cessé, dans tous les pays de l'Europe, de corriger les défauts et de procurer de nouvelles qualités. La France s'était signalée dans cette voie,

(1) Pour passer les Dardanelles, *le Charlemagne* était chargé de remorquer *le Valmy* ; mais il fut obligé de l'abandonner.

(2) L'un des paquebots de la compagnie péninsulaire, le grand navire à hélice *l'Himalaya*, a servi à l'Angleterre pour transporter des troupes et des munitions dans la mer Noire. Il est en fer, déplace près de 4,000 tonneaux, avec une machine de 700 chevaux. Il a 113^m 66 de long et 14^m de bau. L'hélice est à deux ailes et pèse sept tonneaux. *L'Himalaya* a filé souvent quinze nœuds avec voiles et vapeur. Contre un coup de vent dans le golfe de Gascogne, il a conservé une vitesse de neuf à dix nœuds, et ses mouvements étaient doux.

(1) *Le Laromiguière* était à membrure en fer, bordé en bois et consolidé par des valgres obliques en fer ; il réunissait la solidité à la légèreté. On a vu ce navire à quilles glissantes, avec des mâts pouvant s'abattre pour passer sous les ponts, apporter à Paris, en 1854, un chargement considérable en vins de la Gironde moyennant un fret très-modéré. Ce genre de navire mixte est parfait pour le cabotage ; on le doit à M. Armand, le plus habile constructeur de Bordeaux.

et le génie de Sané était arrivé à produire des vaisseaux formidables pour leur artillerie sans perdre les qualités nautiques dont brillaient ses frégates. Des modifications postérieures avaient ajouté à la force militaire de ces admirables modèles. On avait donc lieu de se croire arrivé à la perfection de cet être gigantesque, fruit du génie de l'homme, qui certes surpasse tous les chefs-d'œuvre de l'architecture, en ce que, doué du mouvement et docile à la main qui le conduit, il affronte les chemins les plus terribles et parcourt toutes les phases de la vie. Ce fut lorsque ces résultats venaient d'être obtenus que la machine à vapeur apparut et donna le moyen de produire des forces énormes. On employa d'abord la roue à aubes comme moyen de propulsion. Le succès de cette tentative empêcha quelques essais sur d'autres procédés de propulsion. L'emploi de l'aube excluait en grande partie les qualités du navire à voiles et il entraîna à les négliger pour ne devoir la vitesse qu'au seul moteur mécanique. Les navires à vapeur, après avoir été bornés à de courts trajets, franchirent l'océan Atlantique, et bientôt ils se rendirent jusqu'aux lieux les plus éloignés de la terre. Les paquebots étaient arrivés à des résultats très-satisfaisants; il paraissait n'y avoir plus que des détails d'exécution à apporter à leur ensemble, et on n'avait guère à leur reprocher que de consommer une énorme quantité de charbon et de réserver trop peu de place aux marchandises. Il n'en était pas de même des navires de guerre : les roues laissaient forcément une partie essentielle de l'appareil moteur exposé à la destruction par le choc des boulets; elles tenaient la place, sur les côtés, des canons des navires à voiles et ne permettaient d'en avoir qu'un petit nombre. Aussi, malgré leur grande valeur pécuniaire, les bâtiments à aubes n'étaient nullement des navires de combat; on ne se le dissimulait pas, et on doutait du succès après les divers efforts tentés pour les armer convenablement.

Aussi, ajoute M. Paris, cette foule de vapeurs à roues ne saurait être comptée que comme le train des équipages de la marine, uniquement propre au transport, de même que les prolonges de l'armée. Leur rôle a décliné en raison de l'élévation de celui des vaisseaux mixtes. Tel est, en fait d'inventions, le cours des choses, et les gouvernements sont plus exposés à en souffrir que les compagnies industrielles, en ce qu'ils possèdent un matériel beaucoup plus considérable et qu'ils sont dans l'impossibilité de l'aliéner. Aussi on peut établir que les perfectionnements leur sont très-onéreux. Des vitesses de sept nœuds furent regardées comme très-satisfaisantes. On voulut ensuite obtenir des vitesses de dix nœuds et les nouvelles machines jetèrent les anciennes dans la médiocrité, pour y être bientôt entraînées elles-mêmes par d'autres.

Au moment où les machines à roues arrivaient à produire des résultats satisfaisants, l'hélice, après des essais nombreux, mais ignorés, vint montrer les avantages et les prouver par le voyage de *l'Archimède* autour de la Grande Bretagne. Dès qu'on crut son usage possible, elle devint l'objet des espérances de tous les marins, surtout pour les navires de guerre.

C'est alors qu'on a pu se dire : Nous possédons à peu près la perfection pour les navires à voiles; s'il n'en est pas tout à fait de même des machines, nous pouvons cependant prétendre à d'assez beaux résultats pour compter sur cette nouvelle force; unissons-les, et nous aurons la machine de guerre et de mer la plus parfaite. Rien n'était plus juste; mais pour l'exécuter il se présentait de grandes difficultés, au moins pour le navire de guerre; car pour celui de commerce la question se bornait à savoir lequel des deux propulseurs permettrait de transporter les marchandises à meilleur compte. Ce n'était qu'à force de perfectionnements qu'on était arrivé à tout équilibrer dans un vaisseau; chaque objet avait sa place, rien n'était imprévu, et maintenant il s'agissait de prime abord d'introduire un grand appareil, des chaudières et du charbon. La machine à vapeur n'était pas encore assez perfectionnée, la vitesse du piston était trop lente, de sorte que les engrenages pesants étaient nécessaires. La difficulté de l'exécution a pendant quelque temps empêché de réaliser ce que l'hélice promettait.

Mais un fait était acquis dès le début des essais : la voile et la vapeur, loin de se nuire, agissaient ensemble plus avantageusement au moyen de l'hélice, tandis que c'est précisément le contraire avec les roues.

Les nouvelles conditions respectives de deux moteurs se prêtent à toutes les combinaisons : le rapport de la force de la machine au tonnage n'a plus les mêmes règles que lorsque la vapeur était nécessairement le moteur principal, et l'hélice remplit encore un rôle utile en ne faisant filer que quatre ou cinq nœuds dans les calmes et en permettant, par le peu de volume de sa machine, de ne presque rien changer dans l'ancien navire. Ce fut quelquefois même sous ce point de vue qu'elle fut d'abord considérée; on la regarda comme auxiliaire. Mais le désir de marcher plus vite porta aussitôt à augmenter sa puissance, et les rapports de cette dernière au tonnage sont devenus tellement variés qu'il n'y a plus de termes nettement définis pour les exprimer. Cependant on était d'abord

convenu de conserver le nom de *navire à vapeur* à celui qui, poussé par l'hélice, devait son maximum de vitesse au moteur mécanique, et de nommer *navire mixte* celui dont la marche la plus rapide était due aux voiles. Mais le vaisseau *le Napoléon*, en filant treize nœuds avec sa machine tout en conservant sa mâture, est venu présenter un nouveau type en dehors de cette classification; et M. Paris croit que maintenant il convient de donner le titre de navire mixte à celui qui a conservé une belle marche à la voile, quelle que soit celle qu'imprime la machine, le vapeur proprement dit n'étant plus dès lors que celui dont les voiles ne jouent qu'un rôle insignifiant, quel que soit du reste son propulseur. Les admirables résultats obtenus au moyen de l'hélice et la transformation des marines militaire et marchande présentent donc, comme on l'a dit plus haut, le fait maritime le plus remarquable de notre époque.

Traité de l'hélice propulsive, publié sous les auspices du ministre de la marine, par E. Paris, capitaine de vaisseau, 1 gr. vol. in 8° de 580 pages; Paris, 1855. Cet excellent ouvrage a été notre guide constant pour la rédaction de cet article.

Travaux de la commission française, Exposition de Londres, t. III, 2e partie; *Arts de la guerre et de la marine* par le baron Ch. Dupin; Paris, 1855.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences, t. XXX, 13 mai 1850, et t. XXXVIII, 26 juin 1854.

Journal des Débats, Lettres de M. X. Raymond. (La première lettre est du 7 mai 1856).

Ch. Caillet.

HÉLICHRYSE, *Helichrysum*. (*Botanique*.) Le genre admis depuis longtemps sous ce nom par les botanistes, mais dont la circonscription a subi successivement diverses modifications, appartient à la grande famille des Composées et, dans celle-ci, à la tribu des Sénécionidées. Les espèces qui le composent sont au nombre de plus de deux cents. Elles croissent naturellement dans l'ancien continent et pour la plupart au cap de Bonne-Espérance. Ce sont des herbes ou des arbrisseaux remarquables surtout parce que leur capitule, formé de nombreuses fleurs jaunes ou rouges, est entouré d'un involucre de folioles scarieuses, blanches, rouges ou jaunes, qui fait le principal ornement de la plante : le réceptacle de ces capitules est plan, sans paillettes, tantôt nu et tantôt chargé de soies ou fimbrilles. Les fleurs sont mâles à la circonférence des capitules, hermaphrodites plus au centre; elles ont la corolle tubuleuse et les anthères munies de deux soies à la base. Les fruits de ces plantes sont des achaines sessiles, non prolongés en bec, marqués d'une aréole terminale et surmontés d'une aigrette à un seul rang de soies un peu rudes ou barbues au sommet. — Plusieurs espèces de ce genre sont cultivées communément comme plantes d'ornement, et certainement plusieurs autres le seraient tout aussi fréquemment si leur culture n'offrait pas d'assez grandes difficultés. Nous signalerons ici celles qu'il est le plus important de connaître. — L'Hélichryse citrin, *Helichrysum stœchas* DC. (*Gnaphalium stœchas* Lin.), est un sous-arbrisseau commun sur les coteaux secs de nos départements méridionaux, dont la tige très-rameuse est ligneuse à sa base, chargée de poils laineux dans tout le reste de son étendue et s'élève de 3 à 5 décimètres. Ses feuilles linéaires, dont les bords sont roulés en dessous, sont blanchies sur les deux faces par des poils laineux; elles exhalent une odeur assez forte lorsqu'on les froisse entre les droigts. Ses capitules arrondis, d'un jaune d'or et luisants, sont groupés au bout des rameaux en corymbes assez serrés. Ils ressemblent beaucoup à ceux de l'espèce suivante et s'emploient parfois de même; ils sont seulement plus petits. — L'Hélichryse d'Orient, *Helichrysum orientale* Tourn., est très-connu sous les noms d'*Immortelle*, *Immortelle jaune*. Il est originaire de Crète. C'est une plante vivace, toute couverte d'un coton blanc, qui s'élève de 40 à 50 centimètres de hauteur. Sa tige est simple, un peu ligneuse à sa base; ses feuilles sont linéaires, les radicules obtuses et les caulinaires aiguës. Ses jolis capitules, d'un beau jaune luisant, sont longuement stipités et se groupent en corymbes composés. Séchés avec quelque précaution, ils se conservent plusieurs années, ainsi du reste que ceux de la généralité des Hélichryses. Tout le monde connaît l'usage qu'on en fait pour les couronnes. On en varie l'effet en les teignant en diverses couleurs qui permettent même de les mêler aux bouquets de manière à en rehausser et varier l'effet. Cette espèce exige l'orangerie sous le climat de Paris. Elle doit y être tenue près des vitres. On la multiplie par boutures, et il est même bon d'en renouveler fréquemment les pieds. — L'Hélichryse fétide, *Helichrysum fœtidum* Cass. (*Gnaphalium fœtidum* Lin.), est une jolie plante annuelle ou bisannuelle, originaire du cap de Bonne-Espérance et qui s'est naturalisée en France sur quelques points des côtes de l'Océan, notamment près de Brest. Sa tige, dressée, rameuse, cotonneuse, s'élève à 1 mètre environ; ses feuilles sont oblongues, les inférieures rétrécies graduellement en pétiole, les autres embrassant la tige par deux oreillettes arrondies, toutes d'un vert foncé; elles exhalent une mauvaise odeur lorsqu'on les froisse. Ses capitules sont grands et nombreux, d'un jaune pâle et lustré; ils se groupent en sortes de larges corymbes; les folioles de leur involucre sont rayonnantes, ovales ou lancéolées, aiguës, glabres, presque entièrement scarieu

ses. On cultive cette plante sans difficulté en pleine terre. On la multiplie au moyen de ses graines, qu'on sème sur couche, ou par boutures, qu'on fait en été, à l'ombre. On en possède dans les jardins une variété dont l'involucre est blanc. — L'HÉLICHRYSE BRILLANT, *Helichrysum fulgidum* Willd. (*Gnaphalium fulgidum* Lin.), est venu du cap de Bonne-Espérance. Sa tige herbacée s'élève de 50 à 70 centimètres; ses feuilles, oblongues, demi-embrassantes, sont hérissées sur les deux faces et cotonneuses sur les bords. Ses capitules, solitaires au bout de la tige et des rameaux, sont colorés en beau jaune d'or lustré, et leur involucre a ses folioles rayonnantes, acuminées. Il exige l'orangerie pendant l'hiver sous le climat de Paris; il doit y être tenu au jour et presque à sec. On le multiplie au moyen de ses graines et aussi par boutures faites comme pour le précédent.— On cultive encore l'HÉLICHRYSE A BRACTÉES, *Helichrysum bracteatum* Willd., belle plante bisannuelle, qui nous est venue de la Nouvelle-Hollande, dont les capitules sont colorés en jaune d'or dans le type, blancs dans une variété des jardins; l'HÉLICHRYSE A GRANDES FLEURS, *Helichrysum macranthum* Benth., également de la Nouvelle-Hollande, dont les capitules très-grands sont blancs avec une teinte rosée en dehors, etc. P. D.

HÉLIOGRAPHIE. *Voyez* PHOTOGRAPHIE.

HÉLIOPOLIS (BATAILLE D'). Kléber, un instant oublieux de sa gloire, avait enjoint à Desaix de signer la *Convention d'El-Arisch* (1), et lui-même il l'avait ratifiée. Il s'était, selon son habitude, *laissé pousser jusqu'au bord du fossé* (2); il avait consenti à l'évacuation pure et simple de l'Égypte, sans même avoir essayé sérieusement de s'y maintenir. Mais il n'était point en paix avec sa conscience; le patriotisme et l'honneur réclamaient en son noble cœur, et il avait de vives inquiétudes sur les suites de cette déplorable convention, qui avait été surprise à son humeur chagrine et à sa faiblesse par l'habileté déliée de Sidney Smith.

Tandis qu'il disposait tout pour l'évacuation et qu'il exécutait avec un empressement singulièrement scrupuleux les conditions qui profitaient le plus à l'ennemi, il fut informé par Sidney qu'il ne fallait pas compter sur la ratification du gouvernement anglais. Et, en effet, bientôt après cette communication, il reçut de lord Keith, commandant en chef des forces britanniques dans la Méditerranée, une lettre qui lui notifiait, sans courtoisie ni ménagements, les ordres péremptoires du cabinet de Saint-James. Cette lettre (1) annulait implicitement la Convention d'El-Arisch. Elle lui dessilla les yeux, et, en lui imposant l'heureuse nécessité de combattre, elle le rendit à l'héroïsme, qui était le propre caractère de sa nature.

La situation de l'armée française avait fort empiré depuis la signature de l'acte du 24 janvier. Elle avait évacué les postes les plus importants, Suez, Catieh, Salahieh, Belbéis, et les avait remis aux Turcs. Nous n'avions plus un soldat dans la haute Égypte; déjà Damiette et le fort de Lesbeh étaient restitués; les Mamelucks étaient rentrés au Caire. Quatre-vingts vaisseaux turcs attendaient notre armée au port d'Alexandrie pour la recevoir. Yousouf-Pacha, grand vizir, s'avançait pour prendre possession du Caire, qui, aux termes de la Convention d'El-Arisch, devait lui être livré quarante jours après la ratification. Deux jours encore, et la forteresse du Caire, Gizeh, tous les forts étaient aban-

(1) Voir, au SUPPLÉMENT, l'article EXPÉDITION D'ÉGYPTE. Ce fut le 4 pluviôse an VIII, 24 janvier 1800, que les plénipotentiaires français signèrent la Convention d'El-Arisch. C'est par erreur que, dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome II, page 35, et dans l'article susdit, tome III du SUPPLÉMENT, colonne 471, on a donné la date du 8 pluviôse, 28 janvier.

(2) Un jour Masséna ayant demandé quel homme c'était que ce général Kléber dont on parlait si diversement, le Premier Consul lui répondit : « Figurez-vous un homme d'une haute stature, d'une figure imposante, le plus bel homme de guerre que vous ayez jamais vu; de l'esprit, de l'instruction, du coup d'œil; ayant commencé comme vous par la bonne école, par l'infanterie, bon manœuvrier, quoique élevé en Autriche, mais indolent, orgueilleux jusqu'à l'excès, satirique, frondeur, parce que c'est un métier commode et que sa paresse et sa vanité y trouvent leur compte. C'est un homme qui, à la guerre, tout en niaisant, en plaisantant, en tâchant de verser du ridicule sur les gens auxquels il a affaire, *se laisse pousser jusqu'au bord du fossé*. Il est vrai que là son amour-propre vient à son secours, il rappelle son talent et fait quelquefois de fort belles choses, comme on vous l'a dit. » Bignon, *Histoire de France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt*, tome Ier, p. 122 et 123.

(1) Datée de Minorque le 8 janvier 1800, elle ne fut remise à Kléber que deux mois après, vers le 10 mars. En voici le texte, d'après Bignon, tome Ier, page 122 :

« Monsieur, ayant reçu des ordres positifs de Sa Majesté de ne consentir à aucune capitulation avec l'armée française en Égypte et en Syrie, excepté le cas où elle mettrait bas les armes, se rendrait prisonnière de guerre et abandonnerait tous ses vaisseaux et toutes les munitions des port et ville d'Alexandrie aux puissances alliées; et, dans le cas où une capitulation aurait lieu, de ne permettre à aucune troupe de retourner en France qu'elle ne soit échangée; je pense nécessaire de vous informer que tous les vaisseaux ayant des troupes françaises à bord, en faisant voile de ce pays d'après les passe-ports signés par d'autres que ceux qui ont le droit d'en accorder, seront forcés par les officiers des vaisseaux que je commande de rentrer à Alexandrie, et que ceux qui seront rencontrés retournant en Europe d'après des passe-ports accordés en conséquence de la capitulation particulière avec une des puissances alliées seront retenus comme prise, et tous les individus à bord considérés comme prisonniers. »

KEITH.

donnés, et l'armée n'avait plus d'asile que ces vaisseaux, qui deviendraient sa prison (1).

Kléber, qui avait rempli ses promesses avec une loyauté que ses détracteurs notaient de simplicité, eut cette bonne fortune qu'il ouvrit à temps les yeux sur l'abîme où sa gloire allait s'engloutir et qu'il put encore réparer, à force de promptitude et d'énergie, une situation si compromise. Son premier soin fut d'arrêter la marche du grand-vizir. Il lui signifia de ne point dépasser Belbéis, lui déclarant qu'il considérerait comme hostilité formelle tout mouvement des Turcs en deçà de cette ville. Le grand-vizir ne tint aucun compte de cette sommation ; il continua sa marche jusqu'au village d'El-Kanqâh avec toute son armée, et il porta même son avant-garde à deux lieues du Caire. L'immense population de cette capitale subissait toujours l'influence occculte des anciennes autorités, qui l'avaient soigneusement entretenue dans la haine de la domination française ; la disparition de Bonaparte, le *Sultan de feu*, la Convention d'El-Arisch et l'approche de l'armée du grand-vizir avaient exalté son fanatisme et ses espérances ; elle était prête à éclater au premier signal.

Kléber n'attendit point que les Turcs l'attaquassent. Il sortit du Caire le 29 ventôse (an VIII ; 20 mars 1800) et marcha à leur rencontre. Il les joignit à peu de distance des ruines d'Héliopolis, et leur présenta la bataille. « L'armée se forma en quatre carrés : deux à gauche sous le général Reynier, deux à droite sous le général Friant ; ils étaient composés de deux demi-brigades d'infanterie chacun, rangées sur plusieurs lignes. Aux angles et en dehors se trouvaient des compagnies de grenadiers, adossées aux carrés eux-mêmes, servant de renfort pendant la marche ou les charges de la cavalerie, et s'en détachant pour voler à l'attaque des positions défendues, quand l'ennemi voulait tenir quelque part. Au centre de la ligne de bataille, c'est-à-dire entre les deux carrés de gauche et les deux carrés de droite, la cavalerie était disposée en masse profonde, ayant l'artillerie légère sur ses ailes. A quelque distance, en arrière et à gauche, un cinquième carré, moindre que les autres, était destiné à servir de réserve. On pouvait évaluer à un peu moins de dix mille hommes les troupes que Kléber venait de réunir dans cette plaine d'Héliopolis. Elles étaient fermes et tranquilles (1). » Nous avions à gauche le Nil, à droite le désert et en face, dans le lointain, les ruines d'Héliopolis. Le général Reynier s'empara d'abord du village d'El-Matarieh, où s'était retranchée l'avant-garde des Turcs, forte de cinq à six mille janissaires, qu'appuyaient quelques milliers de cavaliers. Cette première position enlevée et l'avant-garde dispersée, on poussa au gros de l'armée et on l'atteignit un peu au delà des ruines d'Héliopolis. Nos carrés soutinrent d'un courage tranquille le choc impétueux et aveugle de la cavalerie du grand-vizir. Ils se laissèrent envelopper par elle de tous côtés, afin de la mieux écraser sous leur feu bien nourri et dirigé avec précision. Les Turcs ne tinrent nulle part et fuirent dans toutes les directions. Kléber ne leur laissa point de répit : les jours suivants (30 ventôse, 1er et 2 germinal) il les poursuivit, et les mena battant, comme un troupeau éperdu, jusqu'à l'entrée du désert. Le 3 germinal il reprit la route du Caire, après avoir dispersé aux quatre vents cette armée de soixante-dix à quatre-vingt mille hommes. Il n'en resta rien. Le grand-vizir, un matamore en turban, avait répondu magnifiquement aux sommations de Kléber qu'un *grand-vizir ne recule jamais*, et il courut si vite jusqu'au désert qu'on ne put l'atteindre. Il ne s'arrêta que dans les murs de Gazah, où il parvint à toute bride avec un détachement de cinq cents cavaliers. Cette petite campagne de quatre jours nous valut un butin immense, dont nos soldats s'égayèrent, et nous remit en possession de l'Égypte.

La *grande* bataille des Pyramides nous avait coûté, selon le bulletin officiel, *vingt ou trente hommes tués et cent vingt blessés* (2); les rudes affaires d'El-Arisch, de Gazah et de Jaffa nous avaient coûté, à elles trois, *cinquante hommes tués et deux*

(1) Voir le *Message* du Premier Consul au Corps Législatif, du 19 nivôse an IX. Dans ce message le gouvernement propose aux législateurs de déclarer que l'*armée d'Orient, les administrateurs, les savants et les artistes qui travaillent à organiser, à éclairer et à faire connaître l'Égypte ont bien mérité de la patrie*. Le langage *officiel* du Premier Consul à l'égard de Kléber et de l'armée est empreint d'une modération bienveillante. Sa politique du moment lui commandait de pallier leurs fautes et de ne ménager pas le gouvernement anglais : « Nos guerriers n'avaient plus qu'un désir, qu'une espérance, celle de revoir, de sauver leur patrie ; Kléber cède à leur impatience. L'Anglais trompe, menace, caresse, arrache enfin par ses artifices la capitulation d'El-Arisch. Les généraux les plus courageux et les plus habiles sont au désespoir. Le vertueux Desaix signe, en gémissant, un traité qu'il réprouve. Au refus prononcé par les Anglais, Kléber s'indigne et son indignation passe dans toute l'armée. Pressée entre la mauvaise foi des Anglais et l'obstination du grand-vizir, qui exige l'accomplissement d'un traité que lui-même ne peut pas exécuter, elle court au combat et à la vengeance. Le grand-vizir et son armée sont dispersés aux champs d'Héliopolis. »

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, tome II, pages 41 et 42.

(2) NAPOLÉON, *Recueil par ordre chronologique de ses Lettres, Proclamations, Bulletins, Discours sur les matières civiles et politiques, etc., formant une histoire de son règne, écrite par lui-même, et accompagnée de notes historiques*, par M. Kermoysan, tome 1er, page 224 (Paris. Firmin Didot, 1853).

cents blessés (1); *l'immortelle* victoire d'Aboukir, *cent hommes tués et cinq cents blessés* (2); celle d'Héliopolis ne fut guère plus sanglante pour nous : c'est à peine si nous y eûmes *deux ou trois centaines de blessés ou de morts* (3). Déjà, l'année précédente, à la *bataille du mont Thabor*, Kléber avait dissipé, sans essuyer de perte sensible, une armée *aussi nombreuse que les étoiles du ciel et les sables de la mer*.

Edouard CARTERON.

HÉLIOTROPE, *Heliotropium*. (*Botanique*.) On a supposé à diverses fleurs la faculté singulière de se tourner vers le soleil et même de le suivre dans sa marche. C'est cette idée, tout au moins hasardée, que rappelle le nom d'Héliotrope donné par Linné à un genre de la famille des Borraginées. Les plantes qui forment ce genre sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, largement disséminés dans les contrées intertropicales et subtropicales, dont un petit nombre seulement croissent dans les climats tempérés. Leurs feuilles sont alternes ou plus rarement opposées, entières, couvertes de poils plus ou moins roides. Leurs fleurs sont petites, blanches ou bleuâtres, et forment des cymes scorpioïdes, c'est-à-dire des inflorescences semblables à des grappes unilatérales, d'abord contournées en spirale. Elles offrent les caractères suivants : leur calice est partagé en cinq segments ; leur corolle, en forme de coupe antique, a la gorge nue ou velue et le limbe divisé en cinq lobes par des sinus plissés ; leurs cinq étamines sont incluses ; enfin leur style est court et leur stigmate pelté. Le fruit des Héliotropes se compose de quatre petits grains qui contiennent chacun un noyau monosperme et à trois angles. Une espèce de ce genre est commune dans les champs de toute la France ; c'est l'HÉLIOTROPE D'EUROPE (*Heliotropium europæum* Lin.), plante annuelle, vulgairement nommée *Herbe aux verrues, Herbe au cancer*, à cause de l'usage qu'on en faisait dans l'ancienne médecine pour le traitement des plaies et des ulcères, ainsi que pour la destruction des verrues. Aujourd'hui elle est entièrement inusitée. Sa tige, dressée, rameuse, porte des feuilles oblongues ou ovales, longuement pétiolées, à nervures saillantes en-dessous et se termine par des fleurs blanches ou d'un blanc teinté de lilas, inodores.— Une autre espèce beaucoup plus intéressante est l'HÉLIOTROPE DU PÉROU (*Heliotropium peruvianum* Lin.), sous-arbrisseau dressé, haut de cinquante à quatre-vingts centimètres, chargé sur toutes ses parties de poils peu roides, dont les feuilles, ovales, lancéolées, rugueuses, sont portées sur un pétiole court, et dont les fleurs bleuâtres exhalent une odeur délicieuse bien connue de tout le monde, qui ressemble beaucoup à celle de la vanille. Cette plante fleurit pendant tout l'été et l'automne. Elle n'a été introduite dans les jardins de l'Europe que depuis un siècle ; et aujourd'hui elle y est extrêmement répandue. On en a obtenu par la culture quelques variétés, notamment celle qui est connue des horticulteurs sous le nom d'Héliotrope de Voltaire, *Heliotropium Voltairianum*, qui est plus forte dans toutes ses parties que le type et dont les inflorescences très-fournies sont formées de fleurs très-odorantes, colorées en bleu-violet foncé avec la gorge blanchâtre ; elle a été obtenue en 1846. Plus récemment encore on a obtenu en Belgique la variété qui a été nommée *Triomphe de Liége*, qui se distingue par ses fortes proportions et par la grandeur de ses fleurs. — L'HÉLIOTROPE A GRANDES FLEURS (*Heliotropium grandiflorum* Desf.) est encore une espèce originaire du Pérou, comme la précédente, et cultivée comme celle-ci, mais moins fréquemment à titre de plante d'agrément. C'est un arbrisseau dressé, haut d'environ un mètre, dont les rameaux sont pubescents, dont les feuilles ovales vont en se rétrécissant vers les deux extrémités et sont rudes au toucher. Ses fleurs sont plus grandes que celles de l'espèce précédente, colorées en violet foncé ; leur odeur est agréable, mais médiocrement forte.— Les deux dernières espèces doivent être conservées pendant l'hiver en serre tempérée, dans un endroit bien éclairé et sec. On peut même tenir la première dans une chambre en hiver ; mais alors il ne faut pas l'arroser du tout, et, en place d'arrosements, on doit se contenter de poser son pot sur une assiette pleine d'eau. Pendant la belle saison on les met en pleine terre, à une exposition chaude pour les relever à l'automne. Pendant qu'elles sont en végétation, elles ont besoin d'arrosements fréquents, tandis qu'elles redoutent beaucoup l'humidité pendant l'hiver. Il leur faut une terre légère. On les multiplie sans difficulté soit au moyen de boutures, faites sur couche tiède, pendant toute la belle saison, soit de graines. Les boutures qui ont été faites de bonne heure fleurissent le plus souvent la même année, pendant l'été. Quant aux graines, on les sème

(1) *Ibid.*, p. 300.

(2) *Ibid.* p. 328.

(3) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, tome II, page 47. — Les pertes des Romains dans leurs batailles contre les Asiatiques étaient insignifiantes. Sylla ne perdit que *douze* soldats à Chéronée. Il crut d'abord qu'il lui en manquait *quatorze*, mais vers le soir *deux* furent retrouvés. Plutarch., *Syll.*, XIX, 8. Lucullus fut vainqueur à tout aussi bon marché : il mit en fuite l'armée innombrable de Tigrane, et il n'eut que *cent blessés et cinq morts*. Plutarch., *Lucull.* XXVIII, 9. Cf. Florus, II, 13 (p. 101, 10, Iahn). César disait de sa guerre contre Pharnace : *veni, vidi, vici*.

immédiatement après leur maturité, et l'on tient le plant qui en provient sur couche et sous châssis jusqu'à ce qu'il soit devenu un peu fort. P. D.

HELLÈNES. (*Ethnographie.*) On s'accorde généralement aujourd'hui à diviser l'histoire primitive de la Grèce en deux périodes bien tranchées, la *pélasgique* et l'*hellénique*, sans néanmoins séparer les Pélasges et les Hellènes les uns des autres, autant qu'on le faisait naguère. La période pélasgique, dont la durée, impossible à préciser, représente à coup sûr une série de plusieurs siècles, nous offre une même nation, que tout rattache à la race indo-germanique, répandue en groupes distincts et sous des noms multiples pour être venue apparemment par des voies diverses et à des époques successives, répandue, dis-je, sur tout le pourtour du bassin oriental de la Méditerranée, à la fois en Asie Mineure, en Thrace, en Illyrie, en Macédoine, en Épire, en Thessalie, en Grèce, en Italie, dans les îles de la mer Égée comme dans celles de la mer Ionienne et de l'Adriatique, nation barbare et grossière peut-être au moment de sa migration, mais promptement tirée de l'état nomade par l'énergie de sa nature propre, par ses tendances religieuses, par les difficultés du sol qu'elle occupait et qu'il fallait assainir et féconder, enfin par le contact de colonies ou tout au moins de flottes étrangères, phéniciennes surtout, et devenue dès là une société laborieuse, disciplinée, adonnée aux arts utiles, agriculture, architecture, navigation, écriture peut-être, appelée à un développement inégal suivant qu'elle s'était établie près ou loin de la mer, dans les plaines ou dans les pays de montagnes, mais vouée au progrès, c'est-à-dire au changement, plutôt qu'à la ruine et à l'extinction. Ces progrès graduels sont faciles à suivre dans la série connue des monuments *pélasgiques*, et il y a loin, même pour l'observateur peu compétent, du grossier appareil des plus anciennes murailles cyclopéennes à des édifices imposants et réguliers, tels que le trésor ou tombeau d'Atrée, les galeries de Tirynthe et les lions de Mycènes. Une nation à ce point capable de perfectionner ses œuvres ne pouvait à tout jamais rester stationnaire dans une même condition politique, et si, comme le laissent penser son origine orientale et d'autre part la masse et le caractère religieux des principaux monuments de cet âge, la société pélasgique, au sortir de l'état nomade, avait subi d'abord la forme théocratique et le régime des castes, elle dut, dans un temps donné, par une révolution quelconque, soit un effort violent et armé, soit une lente et patiente évolution, atteindre à une forme meilleure de gouvernement. Or cette révolution, à laquelle on pourrait croire *a priori*, ne s'était pas accomplie sans laisser de traces, et Hérodote et Thucydide en avaient recueilli la tradition positive.

Thucydide signale dans ces premiers temps mainte et mainte sédition, au sein des États les plus riches et les plus puissants, suivie d'exils, de proscriptions et de brusques mutations de propriété. Hérodote, plus précis, nous met à même de démêler l'origine et la portée de cette révolution lorsqu'il nous présente partout et tour à tour les *Pélasges se transformant en Hellènes*. Il n'est donc pas vrai que cette puissante race pélasgique ait brusquement et complétement disparu du sol de la Grèce, comme on l'a dit et écrit tant de fois; loin de là, elle continua à former le fond même de la population, et si, au contact d'éléments nouveaux et d'institutions nouvelles, elle se modifia et se transforma profondément dans son ensemble, il est tel ou tel point du continent et de l'archipel de la Grèce où, jusqu'aux derniers temps de l'histoire ancienne, elle se laisse reconnaître et nous apparaît dans l'intégrité et la pureté des mœurs primitives : de même les Gaulois, sous la domination romaine et franke, demeurèrent l'élément principal de la population de la Gaule. Quelle est maintenant la valeur de cette dénomination générique d'*Hellènes* substituée à celle de *Pélasges*? d'où venait ce peuple des Hellènes, instrument d'une si mémorable révolution? qui le poussait ou qui l'avait appelé? qu'était-il aux Pélasges? Un frère? un étranger? Que leur apportait-il? Les bienfaits d'une civilisation plus avancée, ou rien que le joug pesant d'une nation toute guerrière et barbare? Telles sont les questions auxquelles nous essayerons de répondre, dans le présent article, d'après les plus récents et les plus sages travaux de la critique historique.

Dans l'énumération des peuples ou tribus dont paraît s'être composée la grande famille pélasgique et que nous emprunterons au beau livre de M. Connop Thirlwall sur les *Origines de la Grèce ancienne*, Pæoniens, Piériens et Pélagoniens de Thrace; Perrhæbes, Dolopes, Athamanes de Thessalie; Achéens de Phthiotide; Selli ou Helli, Græci et Chaones d'Épire; Léléges, Taphiens, Téléboens, Curètes d'Ætolie et d'Acarnanie; Hectènes, Aones, Temmices, Léléges, Hyantes et Thraces de Béotie et de Phocide; Cranai et Ioniens d'Attique; Caucones, Léléges, Argiens, Achéens, Arcadiens du Péloponnèse; Tyrrhéniens d'Étrurie; Ænotriens, Chaones, Sicules de l'Italie méridionale, nous distinguerons particulièrement, comme l'a fait le savant historien anglais, les *Selli* ou *Helli* d'Épire, dont le nom présente avec celui des Hellènes

une ressemblance frappante. Mentionnés dans l'Iliade, mais seulement à titre de ministres du sanctuaire de la Dodone thesprotienne, c'est-à-dire du Jupiter Dodonéen et Pélasgien, les Selli composaient, Strabon et Aristote en font foi, une nation considérable, en possession d'un des plus riches districts de l'Épire, appelé de leur nom *Hellopia*, et limitrophe du pays des *Græci*, riverains de l'Achéloüs. Le sanctuaire pélasgien s'appelait lui-même *Hella*, suivant Hésychius, et une des légendes locales, rapportée par Philostrate, nommait *Hellus* certain bûcheron à qui la colombe sacrée avait révélé le chêne prophétique. Tous ces faits et surtout le témoignage précis d'Aristote, qui transportait dans les environs mêmes de Dodone et de l'Achéloüs l'antique et première Hellade (*Meteor.*, I, 14), ne permettent guère de douter que les Hellènes n'aient été dans le principe le même peuple que ces Pélasges-Helli ou Selli, voisins et frères des Pélasges-Græci, plutôt que les descendants d'un seul homme, nommé *Hellen*, personnage évidemment fabuleux, désigné tantôt comme fils de Jupiter, tantôt et plus fréquemment comme fils ou frère de Deucalion, mais universellement reconnu dans l'antiquité, même par de graves historiens, tels qu'Hérodote et Thucydide, comme l'auteur et le père de la race hellénique, en vertu d'une généalogie qui remonte au moins à Hésiode (1), laquelle lui prêtait trois fils, Dorus, Æolus et Xuthus, et deux à ce dernier, à savoir Ion et Achæus. Cette généalogie, que personne ne prend plus au sérieux dans son sens littéral, n'en reste pas moins un document précieux à un certain point de vue, et nous y aurons recours, après avoir raconté et suivi dans sa marche probable la diffusion de la race hellénique, pour bien mettre en lumière le juste rapport d'affinité qui en reliait les uns aux autres les différents rameaux. Elle a cela encore de remarquable qu'en présentant les Hellènes comme la postérité même de Deucalion, c'est-à-dire en rattachant le fait de leur invasion ou diffusion au souvenir du déluge de Thessalie, dont Deucalion paraît n'être que le symbole, elle en fait proprement la grande époque de la Grèce; aussi Niebuhr comparet-il cette extension du nom hellénique à celle du nom romain ou latin en Italie.

Nous connaissons le point de départ des Hellènes, mais nous ignorons la cause immédiate de leur déplacement. Par analogie, on peut admettre que ce mouvement en avant fut déterminé par une nouvelle migration des peuples du Nord. La perpétuelle fluctuation des populations barbares comprises entre le Danube et le Balkan avait pu, transmise de proche en proche à travers la Thrace et l'Illyrie, atteindre jusqu'aux tribus pélasgiques voisines d'Épire et de Thessalie et pousser en avant les Hellènes, comme naguère les premiers Pélasges et les Enchéléens d'Illyrie, comme plus tard les Thessaliens : or, à toutes les époques d'invasion, on a observé que la nation émigrante ne se déplaçait jamais tout entière, et que souvent de longs intervalles séparaient ses migrations successives, tellement que l'avant-garde, perdue au milieu de nations étrangères, avait le temps de se transformer et de s'énerver, tandis que l'arrière-garde retenait de son contact prolongé avec le foyer même de l'agitation plus de vigueur, d'ardeur guerrière et de fanatisme religieux. On conçoit ainsi que les Hellènes, ces derniers venus d'entre les Pélasges et apparemment les moins riches et les moins civilisés, comparativement si inférieurs en nombre à ceux qu'ils attaquaient, aient réussi à les soumettre. D'ailleurs les déchirements intérieurs de la plupart des États pélasgiques durent singulièrement favoriser leurs progrès, et Thucydide dit en termes exprès que là où ils auraient dû rencontrer de la résistance ils virent souvent implorer leur intervention. Toutefois on a lieu de croire qu'en général leur action fut violente et s'exerça surtout par les armes, et nous aurons à signaler dans maint canton de la Grèce une résistance énergique de la part des anciens habitants. La Fable nous montre Deucalion, à peine descendu des hauteurs du Parnasse, entrant dans cette riche Thessalie, qui devait être la première proie des Hellènes, à la tête d'une armée de Curètes et de Léléges, c'est-à-dire recrutée parmi les plus remuantes et les plus belliqueuses des tribus pélasgiques, et, circonstance remarquable, parmi les plus zélés adorateurs de Jupiter. Or, en voyant unis aux *Helli* ou *Selli* ces sévères ministres du sanctuaire de Dodone, du Jupiter Pélasgien, ces Léléges, ces Curètes, à qui la Fable a confié le soin de veiller sur l'enfance du dieu et qui l'honoraient entre autres rites par des danses armées, on reconnaît une guerre sainte qui commence : ces trois peuples s'étaient donné sans doute la mission d'inaugurer et de répandre le culte du jeune dieu, du dieu nouveau, du dernier Jupiter (1), et de le faire prévaloir, fût-ce même par la force des armes, sur celui de Saturne, l'ancien, le vrai dieu des Pélasges, pour qui d'abord, ce dit-on, avaient été mis en pratique les sacrifices humains. Mais nulle tradition ne

(1) « D'Hellen, dit Hésiode dans ses vers, descendirent les rois juges Dorus et Xuthus, et le roi guerrier Æolus; d'Æolus descendirent Crethens, Athamas et le rusé Sisyphe, Salmonée l'injuste et l'altier Périérès. » Hésiod. Fragm. 23, (*Catal. S. Eœæ*) éd. Didot.

(1) Voy. Cic., *de Nat. Deor.*, lib. III.

marque que les *Græci*, ces frères et proches voisins des Hellènes ou Helli, les aient accompagnés dans leur migration : y aurait-il eu scission et divergence à ce moment suprême? et les Græci, dont le nom passe en Italie et s'y conserve, auront-ils suivi le courant des migrations pélasgiques invariablement porté vers l'occident, tandis que les Hellènes, résistant à cet entraînement, prenaient la direction contraire; nul ne saurait le dire, mais peut-être pourrait-on rapporter à ce peuple des Græci, si proche parent des Hellènes, l'honneur d'avoir par leur contact développé dans la langue latine ce fonds de formes et de mots évidemment grecs qu'on reconnaît aisément à l'aide du vieux dialecte æolien. C'est en effet sous le nom d'*Æoliens* qu'il nous faut suivre en Thessalie d'abord et par toute la Grèce la nation conquérante. Hellen, nous dit la légende, laissa son royaume à son fils aîné, nommé Æolus. Ce nom nouveau semble au premier abord exprimer une première fusion des Hellènes avec une race plus ancienne; mais Thirlwall propose avec quelque vraisemblance de n'y voir qu'une inflexion un peu différente du mot dont le nom d'Hellènes était dérivé, Ἕλλος, Αἴολος, et dont Welcker démêle encore diverses formes dans les mots Ἕλος, Ἕλας, Ἕλαξ, Ἕλαχος et Ἕλαχος. Ce premier domaine d'Æolus, premier établissement des Hellènes en Thessalie, était situé à la base septentrionale du mont Othrys, dans la vallée du Sperchius, entre l'Asopus et l'Énipée, et comprenait ces mêmes districts de *Hellade* et de *Phthie* sur lesquels plus tard régnera Achille (longtemps, au dire de Strabon, on montra le tombeau d'Hellen dans la ville de Mélitée, chef-lieu de la Phthiotide); leur seconde étape paraît avoir été un autre canton de la Thessalie, compris entre l'Énipée à l'est et le haut Pénée à l'ouest; mais chaque nouvel établissement semble donner lieu à un nom nouveau; ici ils portent le nom de *Béotiens;* d'ailleurs, comme leur territoire se trouve en même temps désigné sous celui d'Æolide, on peut être assuré de ne pas avoir perdu leur trace. ce canton est le même qu'occuperont plus tard les *Thessaliens*, arrière-garde des Hellènes, et il retiendra définitivement le nom de *Thessaliotide*, après que les Æoliens-Béotiens, poussés en avant, auront atteint les bords du lac Copaïs. Ces changements de nom, si fréquents déjà dans l'époque pélasgique, n'ont rien qui doive nous surprendre : ils tiennent évidemment au caractère de la nation, de tout temps portée à se diviser, à s'isoler en tribus, en clans indépendants et singulièrement favorisée dans ses goûts d'isolement par la constitution physique du pays, si coupé de fleuves et de montagnes, si fermé de barrières naturelles. Les anciens dérivaient tous ces noms particuliers de ceux mêmes des chefs; nous les dérivons plutôt de mots descriptifs ou de titres honorifiques, propres à servir de signes de ralliement, analogues à ceux de Germains, de Saxons de Franks, d'Alemans, dans les temps modernes. Plus loin les grands établissements æoliens des bords du golfe Pagasétique, Iolcos, Pheræ et autres (ce qui comprend le pays des Magnètes et peut-être aussi celui des Maliens), peuvent être réunis sous le nom commun de *Minyens :* Minyas, comme aussi Magnes, dans ces légendes généalogiques fabriquées après coup et le plus souvent dans un but intéressé, qui sont malheureusement presque le seul fil conducteur à suivre dans ces questions d'origine, figure comme un fils ou un descendant d'Æolus. Nous reconnaissons aussi comme peuples æoliens la nation des *Dolopes* et celle des *Œnianes* ou *Œtéens*, qui en compagnie des Magnètes et des Maliens conservèrent une existence indépendante, comme membres de la grande confédération hellénique ou amphictyonique, jusqu'au milieu du quatrième siècle avant J.-C., et surtout la nation demi-fabuleuse des *Lapithes*, dont la légende contient de précieuses indications sur les difficultés que rencontra l'établissement des Hellènes æoliens dans la partie orientale de la Thessalie. La conquête des belles plaines dont le lac de Bœbeis occupe le centre et qui s'étendent au pied du mont Pélion fut l'objet probable de cette mémorable lutte des Lapithes et des Centaures, qui illustra Pirithoüs : les Centaures vaincus à grand'peine durent céder aux Æoliens (Lapithes, Minyens ou autres) leurs riches pâturages et pour trouver une demeure à peu près pareille, reculer jusque chez les Æthices, sur le versant occidental du Pinde. Or, les environs du lac Bœbeis portaient le nom *de plaine Athamantienne* (*Alus* en était le chef-lieu), et il n'est pas permis de méconnaître dans les Centaures de la Fable la nation pélasgique des *Athamanes*, à qui l'histoire positive prête absolument même demeure, mêmes revers, même exil : les Athamanes, refoulés vers l'ouest, comme les Pélasges en général, sont rangés par Strabon au nombre des tribus épirotes. Athamas, leur auteur mythique, est à vrai dire compté par Hésiode comme un des propres fils d'Æolus; mais sa lamentable légende, qui avait cours encore en Thessalie à l'époque du passage de Xerxès et qui le représente lui et tous ses descendants comme autant de victimes destinées aux autels de *Jupiter Laphystien*, c'est-à-dire du dieu des Æoliens triomphants, ne saurait convenir qu'à un vaincu, à un proscrit, et ou Hésiode s'est trompé, ou il faut croire avec Thirlwall,

que plus d'une fois les conquérants se sont approprié jusqu'aux légendes et aux noms des vaincus. Une fois maîtres, de la plaine Athamantienne, les Lapithes, c'est-à-dire les Hellènes æoliens disputèrent et ravirent aux Pélasges Perrhæbes les belles plaines du Pénée, situées plus au nord. Une partie des Perrhæbes accepta le joug et demeura dans son pays; le reste recula jusque dans les vallées supérieures de l'Olympe, où il maintint pendant des siècles son indépendance.

Mais alors intervient un nouveau peuple: les *Doriens*, pour répondre peut-être à l'appel des Perrhæbes, comme les Hellènes descendirent peut-être du Parnasse pour répondre à celui des Achéens de la Phthie, quittent les fortes positions qu'ils occupaient au nord-est de la Thessalie, au pied de l'Ossa et de l'Olympe, et s'avancent à la rencontre des Lapithes. Dorus, comme on sait, est, d'après la légende, le propre frère d'Hellen; mais Thirlwall nous paraît avoir démontré victorieusement qu'on ne peut user de cette généalogie que comme d'une indication générale des affinités des anciens peuples de la Grèce, que la direction attribuée par Hérodote, dans un passage célèbre (1), aux premières migrations des Doriens est inadmissible, et qu'il est absolument improbable que les Doriens et les Æoliens aient habité primitivement la même contrée et aient jamais été unis ensemble par des relations d'étroite confraternité. Non-seulement, ajoute-t-il, leurs légendes nationales n'offrent aucun souvenir de tels rapports, et ne font aucune mention d'alliances consacrées en Épire ou dans la Phthie entre les descendants mythiques de Dorus et d'Æolus; mais le peuple qui fut le premier et le plus cruel ennemi des Doriens (les Lapithes) est représenté comme l'ami et le frère des Æoliens, et, nous le répétons, vraisemblablement sous ce nom poétique il faut reconnaître les Minyens, comme les Athamanes se cachaient sous le nom fabuleux des Centaures. Ainsi, tandis que les Hellènes étaient entrés en Thessalie par le sud, parce qu'ils venaient du Parnasse, où ils avaient pénétré sans doute sur les traces des Enchéléens, horde illyrienne qui anciennement avait pillé Delphes et Thèbes, double fondation des Thraces Piériens (les mêmes à nos yeux que les Cadméens d'Hérodote), les Doriens, eux, entrèrent en Thessalie par le côté diamétralement opposé, le nord-est. Longtemps en contact avec les Thraces Piériens, au pied de l'Olympe (et c'est peut-être ce qu'entend Hérodote quand il les appelle *Macednes* ou *Macédoniens*), conduits par Apollon, dieu hyperboréen, c'est-à-dire thrace, comme les Hellènes l'étaient par Jupiter, dieu tout pélasgique, les Doriens semblent avoir voulu suivre dans leur marche la même route qui à plusieurs reprises avait amené les Thraces jusqu'aux extrémités de la Grèce, jusqu'à Éleusis notamment, comme les Hellènes Æoliens suivaient la route déjà frayée par les Illyriens jusqu'à Thèbes. L'invasion æolienne et l'invasion dorienne représentent donc à nos yeux deux courants différents, à la rigueur même hostiles; et lorsqu'ils se rencontrèrent dans les plaines du Pénée, il y eut naturellement conflit : l'audacieux Cæneus, roi des Lapithes, osa, dit la légende, défier Apollon (le dieu dorien), refusa de sacrifier ou d'adresser des prières aux puissances du ciel, et força ses sujets à jurer par sa lance (1). Selon leurs propres traditions, les Doriens éprouvèrent une vive résistance; et leur roi Ægimius dut appeler à son secours l'invincible Hercule pour triompher de Coronus, fils de Cæneus, et des Lapithes : encore ne les subjuguèrent-ils jamais; loin de là, ils semblent avoir abandonné les basses terres aux Æoliens et tourné leurs établissements par le versant oriental du Pinde, pour venir occuper successivement l'*Hestiæotide* (haut bassin du Pénée) (2) et la *Dryopide* (haut bassin du Céphise) : l'un et l'autre canton reçurent le nom de *Doride*, et le second l'a dans les temps anciens toujours conservé. La meilleure partie des Pélasges-Dryopes émigra devant les Doriens, comme avaient fait les Perrhæbes et les Athamanes devant les Æoliens, et se dispersa dans l'Eubée et dans le Péloponnèse sur les côtes d'Argolide (dans les villes d'Asiné, d'Hermione et d'Éion), sur celles de l'Hellespont, jusqu'en Chypre même; le reste demeura sédentaire et se vit transporter sur le versant méridional du Parnasse en qualité d'esclaves du temple de Delphes, peut-être sous le nom de *Craugallidæ*. Le temple de Delphes, fondation probable, avons-nous dit, des Thraces Piériens, en haine ou en jalousie desquels, suivant la tradition, Amphictyon, fils de Deucalion, aurait, réunissant tous les peuples voisins des Thermopyles, fondé la première ligue amphictyonique, le temple de Delphes, sanctuaire national pour les Doriens, comme était Dodone pour les Hellènes æoliens, nous apparaît, à cette époque de confusion, comme un centre vers lequel convergent à la fois les deux peuples rivaux, les Æoliens, à l'imitation

(1) L. I, c. 56. — Cf. l. VIII, c. 43.

(1) « Ce fut probablement aux traditions doriennes de cette grande lutte que les Lapithes durent leur mauvaise réputation. Ils passaient pour présomptueux, arrogants et impies, et ils paraissent souvent confondus en Thessalie avec les sacriléges Phlégyens. » *Thirlwall.*

(2) « Comme l'Hestiæotide comprenait le cours supérieur du Pénée et les villes de *Tricca*, d'*Ithome* et d'*OEchalie*, peut-être est-il permis de conjecturer que l'irruption des Doriens dans ce district occasionna la migration qui transféra ces noms dans la Messénie. » *Thirlwall.*

des anciennes bandes illyriennes, pour l'insulter et le dépouiller, tout au moins pour le subordonner à Dodone (Pausanias rappelle les incursions sacriléges des Phlégyens d'Orchomène contre Delphes), les Doriens, disciples des Thraces, pour l'enrichir et le défendre. La légende d'Apollon, ce fils rebelle, qui s'insurge contre le grand Jupiter, son père, et se fait exiler du ciel, se trouve réalisée en quelque sorte dans cette attitude d'indépendance et de défi que Delphes nous semble avoir affectée à l'égard de Dodone, sa métropole, surtout quand elle eut les Doriens à portée de sa voix. Retranchés d'une manière formidable dans ces vallées montagneuses que resserrent le Parnasse et l'Œta, les Doriens s'étaient arrêtés, pour laisser s'écouler à leurs pieds le flot de la migration æolienne, qu'ils n'avaient pas été assez forts pour percer et qui allait couvrir la Béotie, la Phocide, les Locrides et une partie de l'Étolie, de l'Élide et de la Messénie. Mais leur tour viendra de sortir des âpres retraites de l'Œta en conquérants irrésistibles (1); et si la légende d'Apollon proscrit représente, dans l'histoire de la nation dorienne, une période non pas d'abaissement, mais d'infériorité relative, d'efforts fiers et généreux, de résistance énergique à l'oppression, c'est dans la légende d'Hercule, libérateur de Thèbes et vainqueur d'Orchomène, meurtrier d'Augias, fléau des dynasties æoliennes, arbitre de leurs destinées, dispensateur de leurs couronnes, protecteur des Étoliens contre les Thesprotes d'Épire, qu'il en faut chercher la période de gloire et de domination.

Nous n'entendons pas dire cependant que les Doriens soient restés complétement en dehors du mouvement æolien et à l'abri de leur contact : ils avaient dû reconnaître l'ascendant, sinon subir le joug de la nation œolienne, puisqu'on les voit figurer dans l'ancienne ligue amphictyonique avec tous les peuples æoliens; à ce titre donc ils peuvent être rangés, eux aussi, sous la dénomination générale de *Panhellènes*, qu'Homère applique aux Grecs du Nord et que la prépondérance si marquée, dans ces premiers temps, des Æoliens, fils aînés d'Hellen, avait naturellement dû faire prévaloir sur toute autre. Même le nom d'Hellènes, qui dans les chants d'Homère n'a pas reçu encore toute son extension, survivra à la grandeur des Æoliens. On verra mainte nation, par la suite, qui n'était pas sortie de cette souche tenir à honneur de s'y rattacher en interpolant légendes et généalogies. Cela étant, nous devions insister, autant que nous l'avons fait, sur les premiers progrès des Æoliens; mais il serait trop long de faire tour à tour l'histoire de chacun de leurs établissements; nommons seulement les principaux en indiquant les légendes ou traditions qui s'y rapportent : nommons d'abord *Orchomène Minyenne* en Béotie, le plus florissant de tous, Orchomène, si fière de son *trésor*, où Thèbes elle-même apportait son tribut, mais qui n'était peut-être qu'un monument pélasgique respecté par les vainqueurs et affecté à leur usage, si fière aussi de ce riche territoire que cultivait l'industrieuse tribu des Pélasges-*Céphisiens* pour le plus grand profit sans doute de la tribu guerrière et dominante des Hellènes-*Etéocléens;* nommons, toujours en Béotie, *Tanagre* et *Hyria*, et plus loin *Éphyra* ou *Corinthe*, qui, sous la dynastie du rusé et cupide Sisyphe (1), le disputa en opulence même à Orchomène; rappelons cette légende d'Endymion, transportée plus tard en Asie, avec un légitime orgueil, par les colonies æoliennes, et qui embrassait à la fois la fondation de Pise, d'Olympie et de la nation des Épéens, l'extermination des Caucones, la colonisation de l'Étolie et des Locrides et la dispersion des derniers Curètes ou Léléges; enfin rappelons les légendes des Amythaonides et des Néléides, indissolublement liées à l'histoire des trois Pylos, et le nom de Périérès, premier roi æolien de Messénie. Remarquons aussi, avec Thirlwall, qu'en général tous les établissements æoliens témoignent d'une prédilection marquée pour les situations maritimes (Iolcos, Corinthe, Pylos, Cynus en Locride), tandis que dans les districts de l'intérieur, tels que la Phocide, les traces d'une dynastie æolienne sont moins distinctes : de là cette mention fréquente dans les généalogies et les légendes de la race æolienne de Neptune et d'autres divinités de la mer. L'expédition des Argonautes, qui a ouvert la voie aux découvertes maritimes et commencé peut-être les relations entre l'une et l'autre rives de la mer Égée, qui à coup sûr a montré le chemin de Troie, était composée surtout de héros minyens ou æoliens. Mais il est temps d'en venir aux deux autres nations qui, dans la tradition vulgaire, complètent la grande famille hellénique.

D'après cette tradition, comme on la vu, les Achéens et les Ioniens descendaient de Xuthus, fils d'Hellen, père d'Achæus et d'Ion; un degré de plus les séparait donc du père de la nation, ce qui semble manifestement indiquer que les Achéens et les Ioniens avaient

(1) Voy. plus loin l'article HÉRACLIDES (RETOUR DES)

(1) La conquête æolienne n'avait pu être, plus qu'une autre, pure d'excès, d'enivrement et de barbarie, et elle offre à côté de noms glorieux et vénérés, tels que Nélée, Amythaon, le Dorien Mélampus, le sage Périclyménus, ancêtre de Nestor, les archers Mélanéus et Eurytus, des noms maudits : un Phlégyas, type de férocité; un Salmonée, sacrilége qui renie son dieu, Jupiter, auteur de toute sa race, et meurt foudroyé; un Sisyphe, un Autolycus, qui font assaut de fourberie et d'avarice.

entre eux des relations plus étroites qu'avec les Æoliens et les Doriens, lesquels nous avons déjà trouvés moins intimement unis qu'il ne semble au premier abord. De la comparaison des légendes obscures et embrouillées de Xuthus et de ses fils, rapportées par Strabon, Pausanias ou Denys d'Halicarnasse, il ressort pour nous que le nom d'*Achaïe*, d'*Achéens*, comme celui d'*Ioniens*, est d'origine pélasgique, mais de provenance diverse; et tandis qu'on ne trouve dans le Nord aucune trace du nom d'Ioniens, on voit dès la plus haute antiquité le nom d'*Achaïe* désigner l'une des trois divisions de la Thessalie (Achaïe, Phthie, Pélasgiotide). On a voulu lui prêter un sens descriptif, celui de *littoral*, parce que dans le Péloponnèse il succède effectivement (après celui d'Ionie toutefois) au nom d'*Ægialée*. Mais il paraît difficile, en Thessalie, de le restreindre au seul littoral; il semble plutôt qu'il ait empiété sur les autres dénominations et fini par désigner l'ensemble de la population pélasgique dans ce pays : on disait les Achéens de la Phthie notamment; et ce sont ceux-là mêmes que les Hellènes ont dépossédés et déplacés. Xuthus, chassé de la Thessalie par ses frères et cherchant asile en Attique, représente cette première migration des Pélasges-achéens. En Attique, Xuthus fonde la Tétrapole marathonienne, Œnoé, Probalinthus, Tricorythus, et Marathon, prête aux Athéniens un secours efficace dans leurs guerres contre l'Eubée, et en récompense de ces services épouse la fille d'Érechthée : de ce mariage naissent Achæus et Ion, ce qui marque assez clairement encore qu'il y eut là, en Attique, une alliance naturelle et facile, sinon une fusion complète, entre les Pélasges du Nord ou Achéens, et les Pélasges du Midi ou Ioniens. Hérodote nous apprend que les aborigènes de l'Attique étaient des Pélasges, et d'autre part que les Ioniens de l'Attique n'avaient jamais changé de résidence; le changement de nom, dont nous ignorons la cause, peut signifier tout autre chose qu'une altération de la nationalité pélasgique elle-même, une révolution, par exemple, dans la constitution politique ou religieuse (1) des États pélasgiques de l'Attique et de la partie orientale du Péloponnèse, qui en effet dès la plus haute antiquité avaient entretenu ensemble d'étroites relations : témoin la légende de Marathon, commune à l'Attique d'une part, et à Sicyone et Corinthe de l'autre; témoin le dévouement séculaire d'Épidaure et de Trézène aux Athéniens, de Trézène surtout, patrie de Thésée, le grand héros de l'Attique, métropole des dèmes de Sphettus et d'Anaphlystus, sur les monnaies de laquelle on voyait briller aussi le trident de Neptune et la tête de Minerve; témoin encore la qualification d'Ioniens attribuée par Hérodote aux Cynuriens, l'un des plus anciens peuples du Péloponnèse, jetés comme une barrière entre l'Argolide et la Laconie; témoin l'épithète d'*Iasienne* qu'Homère prête à Argos; témoin enfin le choix que fit Moïse dans ses livres sacrés du nom d'Ionie pour désigner la Grèce entière. Mais la stérile Attique, qui ne suffit en aucun temps à nourrir ses propres habitants, ne retenait jamais longtemps les étrangers dans son sein, et l'on voit la migration achéenne, bon gré, mal gré (1), pousser plus loin et se répandre dans la partie septentrionale et orientale du Péloponnèse.

Néanmoins, là comme en Attique, l'établissement des nouveaux émigrants paraît s'être fait surtout par voie pacifique et amiable et en vertu d'affinités primordiales et d'antiques relations soigneusement entretenues entre les Pélasges du Nord et ceux du Midi (2). Archander, Architélès, fils d'Achæus, épousent deux filles de Danaüs, Automaté et Scæa, tous noms significatifs qui expriment autant une soumission volontaire (αὐτόματος) que forcée, et Archander nomme son fils Métanastes, pour rappeler qu'ils étaient émigrants d'une terre étrangère. Thirlwall a habilement démêlé ce contraste remarquable que, tandis que partout les chefs æoliens fondent des dynasties royales, ni Xuthus, ni Achæus, ni Archander, ni Architélès, ni aucun de leurs descendants immédiats ne montent sur le trône. Qu'ils la respectent ou qu'ils la subissent, toujours est-il qu'ils voient se continuer la puissance des rois indigènes en Argolide, en Laconie, longtemps après que les Æoliens se sont établis en maîtres souverains dans la partie occidentale de la presqu'île. Mais il faut reconnaître en même temps que, dans cette position subalterne, les chefs achéens, grâce à la force militaire dont ils disposent, à leur bravoure personnelle, à leurs habitudes guerrières et au caractère aventureux et téméraire propre aux émigrants de tous les temps, exercent un grand ascendant et une influence décisive sur les événements; ils font payer chèrement leurs services, même leurs conseils : on se rappelle le devin Mélampos, parent par sa mère de la famille royale d'Argos, rançonnant cruellement, pour prix

(1) Le nom d'Ion est étroitement lié à l'histoire des quatre castes ou tribus de l'Attique, dont une ancienne légende dérivait les noms d'autant de fils d'Ion.

(1) Dans la légende de Xuthus, il est dit qu'il fut chassé par les fils d'Érechthée, que son arbitrage en faveur de Cécrops avait lésés.

(2) Acrisius, roi d'Argos, pour échapper à la vengeance fatale de son petit-fils Persée, avait cherché asile, où? — Dans la Larisse thessalique.

de ses oracles, le roi Anaxagoras, comme fit la sibylle le roi Tarquin. Beaucoup d'empiétements de ce genre devaient dans un temps donné amener les Achéens à supplanter ceux que leurs armes n'avaient pu renverser tout d'abord : ils eurent proprement même rôle, même fortune qu'auront les maires du palais sous les Mérovingiens. Xuthus, à la mort d'Érechthée, roi d'Attique, avait désigné son successeur, comme un Ébroïn, un Charles Martel, un Pépin choisira et fera couronner un Childéric ou un Thierry. Et quoique le changement de dynastie n'ait pas laissé de traces, il n'est pas douteux pour nous que les étrangers n'aient fini dans le Péloponnèse par prendre possession du trône et par mettre un terme à la ligne des rois pélasges. La substitution connue, notoire du nom d'Achaïe à celui d'Ionie à Argos et dans l'Ægialée se rattache sans doute à cet événement, et voilà comme, à l'époque d'Homère, ce nom avait tellement grandi qu'il éclipsait ou tout au moins balançait celui d'Hellènes. Homère s'en sert plus souvent pour désigner l'ensemble des populations grecques ; la forme *Panachæi* est plus authentique que celle de *Panhellènes*, qu'Aristarque rejetait, et de plus Homère, pour le rehausser encore, l'applique spécialement aux sujets d'Achille, qui de fait régnait aux lieux mêmes où, comme nous l'avons vu, ce nom avait paru d'abord. Sans vouloir rien exagérer, nous reconnaissons, à l'époque d'Homère, deux peuples dominants en Grèce, les Hellènes ou Panhellènes au nord de l'isthme, les Achéens ou Panachéens dans le Péloponnèse. Le nom d'Hellènes, on le sait, a fini par triompher et par absorber l'autre : les Æoliens avaient commencé sa fortune; la conquête dorienne l'achèvera. — Par suite de cette prédominance du nom achéen, le nom ionien s'était comme retiré de la presqu'île et concentré dans l'Attique, où il personnifie, avons-nous dit, une révolution qu'il nous reste à caractériser. Selon Apollodore, Neptune, le dieu national des Ioniens, détruisit Érechthée et sa famille, et Euripide, qui mentionne cette tradition, pose nettement Ion en fondateur d'une dynastie nouvelle. Jusque-là il était représenté comme le chef militaire de l'Attique. En Attique, comme dans le reste de la Grèce, à l'imitation des Achéens, si ce n'est avec leur concours, la caste ou tribu guerrière prenait donc le dessus sur la caste sacerdotale, qui là, comme ailleurs, avait dû régner d'abord. Pandion était un roi-prêtre, et à sa mort un dédoublement du pouvoir avait eu lieu ; Érechthée, son fils aîné, avait hérité du trône, Butès, le plus jeune, du titre de grand prêtre de Minerve et de Neptune. La caste noble, déjà plus forte par cette division du pouvoir suprême, avait dû se fortifier encore par l'arrivée des guerriers de Xuthus, devenir prédominante à son tour, par la force des choses plutôt que par celle des armes, se donner des rois nouveaux, tirés de son sein ou choisis parmi ces étrangers redoutés, et se transformer enfin, comme Hérodote le dit d'eux précisément, *de Pélasges en Hellènes*, transformation volontaire, spontanée, que la violence des armes æoliennes ou doriennes n'avait pas produite et qui permit plus tard aux Ioniens de maintenir leur indépendance intacte contre les attaques répétées des Doriens. — En résumé, la période hellénique, laborieusement préparée et diversement inaugurée, suivant que l'impulsion est venue des Æoliens ou des Doriens d'une part, des Achéens ou des Ioniens de l'autre, se distingue surtout de la période pélasgique par la prédominance de l'esprit guerrier, de l'esprit d'entreprises, de l'esprit d'association : c'est proprement l'âge héroïque, où le prestige d'une individualité puissante est sans limites; c'est le temps des Hercule, des Thésée, des Méléagre, des Pélops, des Minos, des Jason ; il commence avec l'expédition des Argonautes, il embrasse la guerre de Troie, toutes les péripéties des νόστοι ou retours des héros et aussi le grand mouvement des colonies lointaines; c'est le temps où se fondent les amphictyonies et les jeux olympiques et autres. C'est le temps où les dialectes se mêlent, parce que l'isolement cesse ; c'est le temps où l'art s'affranchit, et fait succéder à l'école de Dédale, à l'école hiératique, au type sacré et symbolique, dont la moindre altération passait pour profanation, une statuaire hardie, vivante, imitative et variée, comme on voit dans Homère, image sublime et complète de cette grande époque, se substituer aux chants cosmogoniques des anciens bardes sacerdotaux la forme dite *héroïque*, le récit des exploits des hommes et des nouveaux dieux, parfois même la satire libre, enjouée, irrévérencieuse des uns et des autres (1).

Amédée Tardieu.

HÉMÉROCALLE, Ἡμεροκαλλίς, *Hemerocallis*. (*Botanique*.) Ce nom, qui semblerait avoir été mis en opposition avec celui de *Belle-de-nuit*, sous lequel on désigne vulgairement le *Nyctago* de nos jardins, a été donné par Linné à un genre de belles plantes de la famille des Liliacées. Les Hémérocalles croissent naturellement dans l'Europe occidentale et dans l'Asie moyenne. Elles comptent parmi les espèces d'ornement les plus communément cultivées. Leurs grandes et belles fleurs jaunes ou fauves ont un périanthe en entonnoir, à tube court et

(1) Qu'on se rappelle le petit poëme que récite Démodocus aux Phéaciens.

à limbe partagé en six segments étalés; leurs six étamines ont les filets grêles et allongés, d'abord couchés et ensuite relevés vers leur extrémité; enfin leur ovaire, creusé de trois loges dans chacune desquelles se trouvent de nombreux ovules rangés en deux files, porte à son sommet un style grêle, qui suit la direction des étamines et que termine un stigmate un peu renflé en tête. A ces fleurs succède une capsule qui forme trois angles obtus et qui renferme dans chacune de ses trois loges un petit nombre de graines noires anguleuses et presque globuleuses. — Les plus répandues d'entre ces plantes sont les deux suivantes. L'HÉMÉROCALLE JAUNE (*Hemerocallis flava* LIN.), est vulgairement désignée dans les jardins sous les noms de *Lis jaune*, *Lis Asphodèle*. Elle croît naturellement dans le département du Doubs, à Montbéliard, dans les Landes de Gascogne, à Pau, etc. C'est une plante haute de 65 centimètres à 1 mètre, dont la racine a ses fibres épaisses et plus ou moins renflées en tubercules, et dont les feuilles, à peu près toutes radicales, sont longues, étroites, carénées, et forment une grosse touffe. Sa tige se divise dans le haut en deux ou trois rameaux qui portent de grandes et belles fleurs, longues d'environ 8 centimètres, larges de 6, dressées, rapprochées en grappe lâche, colorées en beau jaune et qui exhalent une odeur très-agréable, analogue à celle de la fleur d'oranger. Cette belle plante se cultive en pleine terre dans un sol léger, à une exposition fraîche et légèrement ombragée. Pour la multiplier, on l'arrache tous les trois ans, quand sa végétation et sa floraison sont entièrement terminées, et l'on en divise alors les touffes pour en planter immédiatement les fragments ainsi obtenus. — L'HÉMÉROCALLE FAUVE (*Hemerocallis fulva* LIN.), se trouve encore à l'état spontané à Montbéliard et sur quelques autres points de la France. Elle est, en outre, cultivée dans tous les jardins, ainsi que la précédente. Sa tige dressée s'élève jusqu'à 1 mètre, et elle ne porte qu'un petit nombre de feuilles réduites presque aux dimensions de simples écailles. Ses feuilles linéaires sont longues d'environ 50 centimètres et larges d'un centimètre; enfin ses fleurs plus grandes que celles de la première espèce, longues et larges d'environ 10 centimètres, sont inodores et d'une couleur fauve, légèrement teintée de rouge. Comme pour l'Hémérocalle jaune, on possède dans les jardins une variété de cette espèce à feuilles panachées ou rayées de blanc. L'Hémérocalle fauve est de pleine terre et se multiplie habituellement par division des pieds. — L'HÉMÉROCALLE DISTIQUE (*Hemerocallis disticha* DON.), est une espèce qui nous est venue du Japon et qui ne s'élève guère qu'à 65 centimètres de hauteur. Ses feuilles linéaires, allongées, sont distiques, c'est-à-dire dirigées toutes vers deux côtés opposés. Ses grandes et belles fleurs sont d'une couleur jaune pâle en dehors et roussâtre en dedans. Cette plante est un peu plus délicate que les précédentes; il est bon de la rentrer dans l'orangerie pendant l'hiver. On la tient pendant la belle saison en pleine terre de bruyère mêlée de terre franche. On la multiplie au moyen de ses rejets. — On cultive encore assez communément l'HÉMÉROCALLE GRAMINÉE (*Hemerocallis graminea* ANDR.), qui nous est venue de la Sibérie et qui ressemble à la première espèce. Ses fleurs sont faiblement odorantes, colorées en jaune clair, et ses feuilles sont très-étroites, ployées en carène sur toute leur longueur. Elle est de pleine terre; on la multiplie par division des pieds.

Quant aux deux belles plantes connues vulgairement dans les jardins sous les noms d'Hémérocalle du Japon et Hémérocalle bleue, elles sont rangées aujourd'hui dans le genre Funkie (*Voyez* FUNKIE, dans ce SUPPLÉMENT)

P. D.

HÉMÉRODROME (ἡμεροδρόμος, *diurnus cursor*), celui qui faisait le métier de courir (en latin *stator, qui est a pedibus*). Les *hémérodromes* furent souvent employés utilement. Ainsi, lors de la première invasion des Perses, les généraux athéniens dépêchèrent à Sparte un certain Phidippide qui exerçait à Athènes la profession d'*hémérodrome* (1).

Au premier abord il semble résulter de la composition du mot (ἡμέρα et δρόμος) que ἡμεροδρόμοι a dû désigner ceux *qui couraient* exclusivement *de jour*, par opposition aux *coureurs de nuit*, lesquels, par analogie, auraient été appelés νυκτοδρόμοι, νυκτερινοί ἄγγελοι. Le seul passage d'où l'on pourrait conclure qu'il y eut effectivement des *coureurs de nuit* et des *coureurs de jour* est celui où Xénophon parle d'un service de dépêches analogue à la *poste* des modernes, qui fut fondé par le grand Cyrus (2); mais, comme

(1) Οἱ στρατηγοί ἀποπέμπουσι ἐς Σπάρτην κήρυκα Φειδιππίδην, Ἀθηναῖον μὲν ἄνδρα, ἄλλως δὲ ἡμεροδρόμον τε καὶ τοῦτο μελετῶντα. Hérodote, VI, 105. — C. Népos, *Vie de Miltiade*, IV, 3: Athenienses... cursorem ejus generis, qui *hemerodromos* vocantur, Lacedæmonem miserunt. » De même, les Argiens expédient à Mardonius le plus vite des hémérodromes qu'ils ont pu trouver: πέμπουσι κήρυκα τῶν ἡμεροδρομων ἀνευρόντες τὸν ἄριστον ἐς τὴν Ἀττικὴν. Hérodote, IX, 12.

(2) *Cyropedie*, livre VIII, chap. VI, § 18, p. 176, Didot: ἔστι δ' ὅτε οὐδὲ τὰς νύκτας φασὶν ἵστασθαι ταύτην τὴν πορείαν, ἀλλὰ τῷ ἡμερινῷ ἀγγέλῳ τὸν νυκτερινὸν διαδέχεσθαι.

le remarque Henri Estienne (1), Xénophon n'affirme rien précisément sur l'existence de ces *coureurs de nuit*, puisqu'il se sert du mot φασίν. Il vaut donc mieux entendre par *hémérodrome* celui qui court *pendant tout le jour* (2), ou même tout simplement celui qui remplit les fonctions de coureur, soit de jour, soit de nuit (3).

Plutarque raconte (4), d'après d'anciens historiens, que le combat de Marathon finissait à peine qu'un soldat athénien, excédé de fatigue, forma le projet de porter la première nouvelle d'un si grand succès aux magistrats d'Athènes. Sans quitter ses armes, il court, il vole, arrive, dit ces seules paroles : *Réjouissez-vous, nous sommes vainqueurs !* et tombe mort à leurs pieds. Ce soldat était sans doute un *hémérodrome* de profession, aussi généreux citoyen qu'excellent coureur.

STARK.

HÉMIARITES. (*Histoire orientale.*) Le patriarche Héber eut, dit la Genèse, deux fils, le premier, Phaleg, dont le nom signifie *division* (5), le second, Iectan, Ioctan ou Iactan, père d'une nombreuse postérité. Iectan paraît être la personnification d'un certain nombre de localités de la péninsule arabique. La séparation d'Iectan d'avec le tronc hébraïque, à l'époque de Phaleg, montre comment, tandis que le gros du peuple hébreu demeurait fidèle au sol originaire, quelques-uns d'entre ce peuple néanmoins se répandirent au désert et donnèrent lieu, par leur propagation (6), à la formation d'un grand nombre de tribus nomades. C'est à ce titre que Saba, Ophir, Hevila figurent parmi les fils d'Iectan (7).

Hemiar, l'un des enfants de Saba, fils d'Iectan, est le père des *Hémiarites*, la plus puissante et la plus illustre des tribus de l'Yémen. Leur langue différait de celle des autres Arabes ; et les caractères dont ils se servaient étaient très-anciens. Al Bergendi remarque que de son temps il y avait sur la porte de Samarcande une inscription que personne n'entendait plus. De là ce proverbe qui existait parmi les Hémiarites : Qui veut demeurer parmi nous doit apprendre notre langue.

On donne particulièrement le nom d'*Hémiarites*, dans l'histoire de l'islamisme, à une secte des schiites ou partisans d'Ali. Celui-ci, qui avait eu de Fatime, fille de Mahomet, deux fils, Hassan et Hossaïn, épousa, après la mort de Fatime, une seconde femme, Hanefiah, dont il eut un troisième fils, Mahomet ben Hanefiah. Ce troisième fils, n'étant pas du sang de Mahomet, ne fut pas mis au rang des imans. Cependant, à la mort de Hossaïn, son frère de père, il fut reconnu secrètement pour khalife légitime par quelques sectateurs ardents. Un docteur illustre, Seid Al Hémiari, enseigna que le fils d'Hanefiah était un très-grand prophète, qu'il n'était point mort, mais que Dieu l'avait enlevé vivant et caché dans une certaine montagne. Il devait un jour reparaître au monde, rétablir la justice et la piété, réparer toutes choses dans la religion et dans l'État. Les *Hémiarites* espéraient donc le retour du réparateur Mahomet ben Hanefiah, qui était ainsi de leur part l'objet de la même attente que le patriarche Hénoch de la part des juifs et des chrétiens. On sait, en effet, qu'Hénoch, père de Mathusalem, celui de tous les hommes qui a vécu le plus longtemps, *marcha devant le Seigneur* pendant trois cent soixante-cinq ans, et qu'après avoir engendré des fils et des filles il ne parut *plus, parce que Dieu l'enleva* (1). Les Pères de l'Église et presque tous les commentateurs, tant juifs que chrétiens, assurent qu'Hénoch fut transporté hors du monde tout en vie et d'une manière toute miraculeuse ; qu'il y est encore aujourd'hui plein de vie, en un lieu inconnu aux hommes ; qu'il doit paraître de nouveau dans le monde avant le jugement dernier, pour s'opposer à l'Antechrist ; qu'alors il souffrira le martyre, et après avoir demeuré trois jours sans sépulture au milieu de la Grande Ville, nommée en langage spirituel Sodome et Égypte, il ressuscitera et montera au ciel. C'est ce qu'on lit dans l'Apocalypse (2), et qu'on applique d'ordinaire à Hénoch et à Élie (3).

STARK.

(1) Voc. ἡμεροδρόμος, dans le *Thesaurus Græcæ Linguæ*, Didot, t. IV, col. 151.

(2) Pollux, I, 65 : ὁ δι' ὅλης ἡμέρας θέων, *Qui per totum diem currit*. C'est dans ce sens que l'entend Schweighæuser, *Lexicon Herodoteum*, tome 1er, p. 315, A.

(3) Tite-Live parle d'un *hémérodrome* qui accomplit *une course de nuit* : « Philippus, æque raptim ac venerat, transgressus ponte Euripum per Bœotiam Athenas ducit, pari incepto haud disparem eventum ratus responsurum. Et respondisset, ni speculator, — *hemerodromos* vocant Græci *ingens die uno cursu emetientes spatium*, — contemplatus regium agmen ex specula quadam, prægressus *nocte media* Athenas pervenisset. » L. XXXI, ch. 24.

(4) *De Gloria Atheniensium*, § 3 ; tome 1er, p. 425 des *Moralia*, édit. Didot.

(5) *Genes.*, X, 25 : Nomen uni *Phaleg* eo quod in diebus ejus divisa sit terra, et nomen fratris ejus Iectan.

(6) Omnes isti, filii Jectan ; et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem. *Genese*, chap. X, v 25, 29 et 30.

(7) Ch Lenormant, *Introduction à l'Histoire de l'Asie occidentale*, 1838, pages 198 et 199.

(1) *Genèse*, ch. V, 23, 24 : Et facti sunt omnes dies Henoch CCCLXV anni, ambulavitque cum Deo, *et non apparuit, quia tulit eum Deus.*

(2) *Apocalypse*, ch. XI.

(3) Dom Calmet, *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs*, t. 1er, p. 21 (édition de Nîmes, in-8°, 1780). Selon le savant bénédictin, le *Transport d'Hénoch* eut lieu l'an du monde 987, ou 3013 avant J.-C., et *l'Enlèvement d'Élie*, l'an du

HÉMICYCLE, ἡμικύκλιον, de ἥμισυ, moitié, et κύκλος, cercle. Un hémicycle est, ainsi que l'étymologie grecque de ce mot l'indique, un espace demi-circulaire.

Dans les théâtres antiques les spectateurs étaient rangés dans un hémicycle garni de siéges ou bancs demi-circulaires disposés de telle sorte que, chaque rang de siéges étant plus élevé à mesure qu'on s'éloignait du centre, la foule entière pouvait également bien voir et entendre l'acteur placé devant elle.

La forme demi-circulaire est certainement la meilleure que puisse affecter une masse de spectateurs ou d'auditeurs, du moins lorsqu'elle est réunie en plein air, comme pour les représentations scéniques de l'antiquité.

Lorsque les Grecs ne se contentèrent plus des tréteaux sur lesquels on représentait des farces ou des mystères, et qu'ils construisirent des théâtres, ils donnèrent donc avec raison une forme presque toujours circulaire à la partie de ces édifices qui devait recevoir les spectateurs. Le théâtre proprement dit, à savoir la scène, le proscénium et le post-scénium, occupaient un parallélogramme rectangle dont un des grands côtés formait la corde de l'hémicycle.

L'hémicycle chez les Grecs prenait le nom de κοῖλον. Il était, comme nous l'avons dit, garni de siéges soit en pierre, soit en bois. Des couloirs rayonnant du centre servaient à la circulation et partageaient l'hémicycle en plusieurs sections, nommées par les Grecs κερκίδες, et par les Romains *cunei* ou coins.

Le plus souvent il était taillé sur le flanc d'une montagne, comme on voit à Nîmes, à Milo, à Pompéi et dans plusieurs autres lieux : le théâtre de Bacchus à Athènes était adossé à l'Acropole en face du mont Hymette, et c'était le rocher même qui avait fourni les siéges. Le grand théâtre de Syracuse était également taillé dans le roc. On ne connaît que ceux de Mantinée et de Mégalopolis qui fussent bâtis dans la plaine. A Rome, l'hémicycle était recouvert d'une immense toile appelée *velarium*.

monde 3108, ou 892 avant J.-C. — Ce grand prophète fut, comme on sait, emporté dans un chariot que traînaient des chevaux tout enflammés; et, séparé brusquement d'Élisée, il monta au ciel dans un tourbillon, aux yeux de son disciple attristé. IV *Reg.*, II, 11. — Élisée, dans sa douleur, déchira ses vêtements; mais bientôt, reprenant courage et fortifiant son âme, il ramassa le manteau du Maître, et en frappa les eaux du Jourdain, qui se séparèrent. De ce moment *l'esprit d'Élie reposa sur lui*. Un jour qu'il montait à Béthel, de petits enfants (*pueri parvi*) sortirent de cette ville et lui dirent en se moquant : *Monte, chauve! monte, chauve!* L'espièglerie coûta cher à ces jeunes drôles : le prophète les maudit *au nom du Seigneur*, et, à sa voix, deux ours sortirent d'un bois voisin, et mirent en pièces quarante-deux de ces petits impertinents : *et maledixit eis in nomine Domini : egressique sunt duo ursi de saltu et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.* IV *Reg.*, II, 24. — Après quoi *l'homme de Dieu* se rendit au mont Carmel, d'où il revint à Samarie.

HÉMINE. (*Métrologie ancienne.*) L'hémine, *Hemina*, ἡμίνα, qui répondait exactement au cotyle grec, était, chez les Romains, une mesure de capacité, un sous-multiple de l'amphore, *amphora* ou *cadus*, dont la dimension était un pied cube, vingt-six de nos litres environ. L'hémine en était la quatre-vingt-seizième partie et le setier la quarante-huitième. Le setier, *sextarius*, contenait donc deux hémines.

L'hémine, étant un demi-setier, a été ainsi nommée de ἥμισυ, moitié, et, étant un peu plus de la centième partie de l'amphore, elle représente vingt-sept centilitres et demi, l'équivalent d'un verre : de là *propinare heminam alicui*, boire à la santé de quelqu'un (1).

DEHÈQUE.

(1) *Propinavit illi Cæsar heminam.* (Sénèque, *de Ira*, II, 33.)

HENNÉ (*Lawsonia* Linn.), genre de plantes de la famille des Lythrariées, que Linné avait divisé en deux espèces, le *L. inermis* et le *L. spinata;* mais l'observation ayant constaté que celle-ci n'est autre que la première, dont les extrémités de rameaux ont été durcies par l'âge, les botanistes ne reconnaissent plus qu'une espèce de *Lawsonia*. Le *henné*, nom vulgaire conservé par la science, est un arbuste de petite taille, qui croît dans tout le monde africain et oriental depuis le Maroc jusqu'à l'Inde, sur une zone de plusieurs degrés de latitude : dans beaucoup de localités il est l'objet d'une culture spéciale. Les feuilles dont il se recouvre en abondance, surtout sous l'influence de l'irrigation, sont recueillies une, ou deux, ou trois fois, suivant son âge ou suivant les pays, puis liées en bottes et battues pour en séparer les feuilles, les seules parties de la plante qui soient utilisées. Ces feuilles entrent dans le commerce triturées et réduites en poudre, et se vendent par petits sachets ou au poids. Quand on veut en faire usage, on les délaye dans de l'eau, et on les sèche au soleil jusqu'à ce qu'elles aient acquis une consistance de pâte. Elles forment alors cette substance si populaire chez les Orientaux sous le nom de *henné*.

Appliquée sur la peau pendant quelques heures, cette pâte détermine une coloration rouge-orangé brun. La teinte devient plus foncée si l'on verse un jus de citron dans l'eau de préparation. Les femmes s'en servent pour teindre les joues, le front, la paume et les revers des mains, les doigts, les pieds, les orteils, les ongles, quelquefois les lèvres et les gencives. Elles dessinent de belles arabesques festonnées sur les parties du corps qui s'y prêtent, et le charme est tel que les poë

tes orientaux comparent le doigt rougi par les teintes du henné au fruit élégant du jujubier. Les cheveux, surtout parmi les enfants, reçoivent le même cosmétique, et c'est probablement par son emploi que s'explique la faveur accordée aux chevelures rouges par les Égyptiennes de l'antiquité. Les hommes même ne dédaignent pas d'en orner par quelques traits leurs mains, et l'histoire raconte que les conquérants arabes peignaient leur barbe avec le henné. La coquetterie s'étend aux animaux. On en teint les jambes et le dos des chevaux, même la queue et la crinière, au grand détriment des crins, qui, devenus plus friables, se cassent plus facilement.

Le henné n'est pas moins populaire pour ses vertus médicales. En médecine arabe, aucun médicament n'est plus fréquemment employé soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. A l'intérieur on le donne, sous forme de boisson, dans toutes les maladies graves des membranes muqueuses. A l'extérieur il fait partie de la plupart des pansements, dans les cas de contusions, blessures, abcès : il endurcit les cicatrices récentes, fortifie le sang : il assure, dit-on, la conception des juments. On l'oppose avec succès aux affections de la peau.

L'industrie orientale a tiré parti de ses propriétés pour la teinture des matières animales, telles que cuirs, laines, poils, plumes. En 1855 on a vu, à l'Exposition universelle de Paris, des soies de Lyon teintes, grâce à une découverte toute récente, au noir de henné, d'une fort belle nuance qui pourrait remplacer le cachou.

Ces usages divers, répandus parmi près de cent millions d'habitants du globe, malgré la différence des races, des mœurs, des climats, des cultes, autorisent à soupçonner de réelles vertus. Pressenties par l'empirisme, elles ont été justifiées en 1855 par la chimie, dont les analyses ont constaté dans le henné un principe tannique d'une extrême intensité. Ainsi s'expliquent les pratiques médicales et même cosmétiques; car celles-ci ont pris d'abord naissance dans l'observation de quelques effets utiles. Le henné tanne profondément le tissu cutané; en le fortifiant il le préserve des gerçures, crevasses, engelures et des diverses altérations morbides que déterminent les variations excessives de l'atmosphère.

La faveur dont il jouit depuis des siècles n'est donc point un préjugé; parfaitement légitime et fondée sur des faits, elle doit décider la médecine humaine et vétérinaire d'Europe à introduire dans sa matière médicale le plus énergique peut-être des astringents connus.

Observations personnelles.

JULES DUVAL, Mémoire sur la production et le commerce des matières tinctoriales en Algérie.

JULES DUVAL.

HENRICIENS. (*Histoire ecclésiastique.*) On appelle ainsi une secte d'hérétiques qui eurent pour chef un nommé Henri, disciple de Pierre de Bruys. On peut considérer la secte des henriciens comme une des branches de l'hérésie albigeoise, qui envahit la plus grande partie des provinces méridionales de la France au douzième siècle. Les albigeois prirent différents noms et eurent des chefs divers; mais tous s'accordaient sur quelques points principaux, comme la haine et le mépris pour le clergé et la condamnation du culte extérieur.

Henri était un moine défroqué; il parcourut, avec Pierre de Bruys, son maître, le Dauphiné, la Provence et les environs de Narbonne. Pierre de Cluni attribue à Henri et à ses sectateurs cinq erreurs principales : 1° ils rejetaient le baptême des enfants; 2° ils ne voulaient ni églises ni autels; 3° ils condamnaient les honneurs rendus à la croix; 4° ils ne croyaient ni au sacrifice de la messe ni à la réalité du corps de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie; 5° ils rejetaient les prières pour les morts.

Afin de répandre ses erreurs plus facilement, Henri faisait le saint personnage et l'inspiré. Il avait laissé pousser sa barbe; il marchait nu-pieds, et se faisait toujours précéder de deux disciples portant une croix. Il parlait avec facilité, et profitait de l'influence que lui donnait son éloquence sur le peuple pour l'exciter contre le clergé. A cette époque les évêques, abbés et autres gros bénéficiers possédaient des biens immenses et une foule de prétendus droits seigneurieux, au moyen desquels ils vexaient le peuple, et ne lui laissaient ni paix ni trêve. De là une haine profonde et bien naturelle, dans le peuple, contre les seigneurs ecclésiastiques. Henri profitait habilement de cette disposition; et il prêchait avec tant de force contre les désordres et les injustices du clergé que son passage était toujours signalé par des émeutes populaires dont les ecclésiastiques étaient victimes. C'est ce qui arriva en particulier au Mans. L'évêque Hildebert, prévenu en faveur de Henri par l'extérieur pénitent de ce sectaire, lui permit de prêcher dans son diocèse pendant le voyage de Rome qu'il entreprenait précisément le jour que Henri arrivait dans sa ville épiscopale. Le peuple accourut en foule aux sermons du nouveau prédicateur et en profita si bien qu'il entra en fureur contre les ecclésiastiques; on ne parlait que de les pendre et de piller leurs maisons. L'évêque, étant arrivé de Rome sur ces entrefaites, fut très-mal reçu, et l'on refusa ses bénédictions. Comme il était puissant, il chassa Henri de son diocèse et mit les mutins à la raison.

Il est probable que Henri ou quelques-uns de ses disciples pénétrèrent jusque dans les provinces septentrionales de la France, où l'on découvrit, vers ce temps, des hérétiques qui suivaient leur doctrine : il y eut moins de succès que dans le Languedoc et la Gascogne.

Henri ne pratiquait pas la morale sévère qu'il enseignait. A Lausanne on l'avait surpris s'abandonnant aux plus honteuses débauches. Il en fut de même au Mans, à Poitiers et à Bordeaux ; il donnait au jeu et aux femmes le temps qu'il n'employait pas à la prédication.

C'était dans le Languedoc que Henri avait gagné le plus de sectateurs. Le pape Eugène III, effrayé des progrès que faisait son erreur en ce pays, envoya à Toulouse, en 1147, le légat Albéric pour le combattre. Albéric était évêque d'Ostie ; il avait rempli déjà des missions importantes en Angleterre et en Syrie. Le choix d'un tel homme prouve qu'aux yeux du pape le danger que courait la foi en Languedoc était très-grave. Albéric se fit accompagner à Toulouse par Geoffroi, évêque de Chartres, et par saint Bernard, abbé de Clairvaux, l'apôtre et la lumière du douzième siècle. Cet abbé écrivit à Alphonse, comte de Toulouse, pour lui faire connaître les excès de Henri, qui habitait ses terres. Le peuple fit au légat une réception dérisoire, et alla à sa rencontre avec des ânes et des tambourins : on sonna la messe, et à peine s'y trouva-t-il trente personnes. Saint Bernard n'arriva à Toulouse que deux jours après le légat. Sa réputation l'avait précédé : son éloquence et ses vertus eurent bientôt produit des miracles. Le peuple accourut en foule à ses sermons ; Henri n'osa accepter le défi qu'il lui porta de soutenir ses erreurs en sa présence, et il s'esquiva. Bernard se mit à sa poursuite, prêchant dans tous les pays qu'il avait séduits et ramenant les peuples à l'Église. Après avoir accompli sa mission, Bernard quitta le Languedoc. L'erreur était trop enracinée dans les esprits pour que son rapide passage eût pu l'extirper entièrement. Elle fit de nouveaux progrès. Quant à Henri, traqué de toutes parts, il fut pris après le départ de saint Bernard, et livré à l'évêque de Toulouse, qui le chargea de chaînes et lui fit son procès. On ne connaît pas les détails de sa mort.

Voy. *Vie de saint Bernard*, écrite par plusieurs de ses disciples ; *Lettres de saint Bernard à Alphonse de Toulouse ; Lettres de Pierre le Vénérable, abbé de Cluni*, dans la *Bibliotheca Cluniaca*, p. 1120 *et suiv. ; Actes des évêques du Mans*, dans les *Analecta* de Mabillon.

L'abbé Guettée.

HÉPATIQUE, *Hepatica*. (*Botanique.*) A l'exemple de Dillénius, la plupart des botanistes modernes admettent dans la famille des Renonculacées, comme distinct des Anémones, le genre Hépatique, que Linné, au contraire, réunissait à celles-ci. Ce petit genre est formé de charmantes plantes herbacées vivaces, propres aux parties montagneuses de l'Europe et de l'Amérique septentrionale, que distinguent leurs feuilles coriaces, divisées en trois ou sept grands lobes, et leurs fleurs formées d'un calice pétaloïde, composé de six à neuf sépales, sans corolle, qu'accompagne à très-peu de distance un involucre de trois folioles, ressemblant tout à fait à un calice de trois sépales. — Le type de ce petit genre est l'Hépatique trilobée, *Hepatica triloba* Chaix (*Anemone Hepatica* Lin.), très-jolie plante commune dans toutes les chaînes de montagnes de la France. Elle n'a que des feuilles radicales échancrées en cœur à leur base, profondément fendues en trois lobes larges, entiers et obtus, de consistance coriace, souvent rougeâtres en dessous, qui n'apparaissent qu'après les fleurs. Elle produit en abondance, et dès le premier printemps, de très-jolies fleurs bleues, roses ou blanches. L'Hépatique est communément cultivée dans les jardins, où elle est d'autant plus recherchée que sa floraison a lieu à l'époque de l'année où la terre est encore presque entièrement dépourvue de fleurs et qu'elle orne les plates-bandes pendant un mois. Elle a même donné par la culture des variétés assez nombreuses, les unes à fleur simple, les autres à fleur double. Celles-ci sont plus délicates que les premières, mais beaucoup plus jolies, surtout celle à fleurs bleues. Quoique croissant spontanément sur les montagnes de nos pays, cette plante, cultivée toujours en pleine terre, redoute les froids rigoureux qu'elle est obligée de subir dans les jardins sans l'abri protecteur de la neige, qui la couvre pendant plusieurs mois dans sa station naturelle. Aussi est-on obligé de la couvrir pendant les gelées. Elle aime une terre fraîche et une exposition ombragée. On la multiplie soit au moyen de ses graines, qu'on sème aussitôt après leur maturité, soit par divisions des pieds, qu'on peut faire en automne ou au printemps pendant qu'elle est en fleur. Dans ce dernier cas on doit avoir le soin de ne pas la diviser en fragments trop petits. P. D.

HÉPATIQUES, *Hepaticæ*. (*Botanique.*) Jussieu a établi, dans son *Genera plantarum*, la famille des Hépatiques pour de petites plantes cryptogames ou acotylédones, qui ressemblent à des Mousses et que souvent on désigne encore vulgairement sous le nom de Mousses-Hépatiques (*Lebermoose* en allemand). Aujourd'hui divers botanistes considèrent ce groupe comme une classe subdivisée en familles distinctes et séparées. Sa circonscription a été successivement étendue

dans des proportions remarquables par suite des nombreux travaux dont ces petits végétaux ont fourni le sujet. En effet Linné n'y rapportait que quarante-quatre espèces, et A. L. de Jussieu n'y admettait que six genres, tandis que le nombre de leurs espèces déjà décrites s'élève aujourd'hui à plus de douze cents, et que celui de leurs genres dépasse soixante.

Les Hépatiques sont de petites plantes soit annuelles, soit vivaces, dont la portion végétative se présente avec deux manières d'être : dans les unes la tige et les feuilles semblent confondues en une membrane verte qui se fixe au sol par des racines sorties du milieu de sa face inférieure; elles ont reçu le nom d'Hépatiques membraneuses ou foliacées; dans les autres, qu'on nomme Hépatiques caulescentes ou feuillées, il existe une tige et des feuilles distinctes et séparées. La structure anatomique des unes et des autres est fort simple, puisqu'il n'entre que du tissu cellulaire dans leur composition; cependant M. Gottsche a découvert, il y a quelques années, dans la fronde du *Preissia commutata* tout un système de filaments tubuleux, anastomosés entre eux, qu'il considère comme des vaisseaux. La fronde des Hépatiques membraneuses varie beaucoup de configuration; cependant elle revient le plus ordinairement à une membrane étroite et allongée dont les bords relevés se montrent souvent plus ou moins lobés. Quant aux Hépatiques caulescentes, leur tige est généralement oblique, couchée, soit sur toute sa longueur, soit dans sa portion inférieure seulement; elle se fixe au sol par des racines qui sont des filaments simples et tubuleux. Elle est uniquement celluleuse. Leurs feuilles sont le plus souvent distiques, c'est-à-dire attachées à la tige sur deux lignes opposées et étalées sur un seul plan; mais les deux rangs longitudinaux qu'elles forment ainsi sont plus rapprochés au côté supérieur de la tige qu'à l'inférieur et dans l'espace plus grand qui reste entre eux, sur le côté inférieur, se montre fréquemment un troisième rang d'organes foliacés, qu'on a nommés *amphigastres*, qui sont généralement plus petits que les feuilles ordinaires, dont la configuration varie et que divers botanistes considèrent comme des stipules. Ces feuilles sont sessiles, quelquefois même embrassantes et, dans la plupart des cas, leur ligne d'insertion coupe la direction longitudinale de la tige sous un angle de quarante-cinq degrés. Elles sont tantôt entières, tantôt lobées; et dans ce dernier cas la plupart sont partagées en deux lobes, d'où il résulte qu'elles paraissent former sur la tige non plus deux rangs seulement, mais bien quatre rangs longitudinaux. Leur structure anatomique est très-simple et se réduit d'ordinaire à une seule couche de cellules.

Il s'opère dans les Hépatiques, 1° une simple multiplication par des bulbilles ou *propagules ;* 2° une propagation par des organes reproducteurs. Les propagules sont des corps celluleux, de formes diverses, parfois assez gros, qui se développent sur les frondes, fréquemment sur leurs bords, ailleurs sur leur surface même, et qu'on voit aussi entourés d'un rebord saillant, ayant l'apparence d'une petite corbeille, ce qui lui a fait donner ce dernier nom. Il est très-facile de reconnaître ces corbeilles et les propagules qu'elles entourent dans le *Marchantia polymorpha*, qui est extrêmement commun dans les cours et les allées humides. Les propagules multiplient les Hépatiques absolument comme les bulbilles ordinaires le font pour les plantes phanérogames qui en sont pourvues.

L'appareil reproducteur des Hépatiques consiste, d'après la manière de voir généralement admise aujourd'hui, en fleurs mâles et femelles. Les fleurs mâles constituent des anthéridies, composées chacune d'un sac globuleux ou ellipsoïde, à parois membraneuses, très-délicates, formées d'une couche de grandes cellules aplaties; le contenu de ce sac, qu'on nomme *fovilla* par analogie avec le contenu des anthères, consiste en un tissu cellulaire extrêmement délicat, dans les cellules duquel se développent ces petits filaments locomotiles, qu'on a nommés anthérozoïdes et qui jouent un rôle essentiel dans la fécondation. Les anthérozoïdes deviennent libres par la destruction des petites cellules dans lesquelles ils avaient pris naissance. Les anthéridies des Hépatiques sont fréquemment pourvues d'un involucre de feuilles qu'on nomme *périgoniales* et, dans un très-petit nombre de cas, accompagnées de *paraphyses*, ou filets très-grêles, transparents et cloisonnés.

Les fleurs femelles des Hépatiques sont généralement pourvues d'un involucre et parfois aussi d'involucres partiels. Dans celles qui ont une tige distincte, cet involucre est simplement formé par les feuilles supérieures, qui, à la vérité, se sont ordinairement modifiées de manières diverses. Dans ces fleurs elles-mêmes on décrit aujourd'hui un périanthe et un ou plusieurs pistils. Le périanthe forme d'abord une enveloppe close, qui s'ouvre ensuite et le plus souvent à son extrémité supérieure, où il se forme ainsi des dents ou des lobes. Il manque dans un certain nombre de ces végétaux. Quant au pistil, il subit divers changements dans sa manière d'être aux différents moments de son développement. Il forme d'abord un petit corps à peu près cylindrique ou plus épais dans sa partie supé-

rieure, où il présente quelquefois sur sa troncature un évasement à bord crénelé, qu'on a comparé au stigmate des plantes phanérogames ou ordinaires. Plus tard il prend une forme analogue à celle d'un pistil ordinaire avec un ovaire, un style et un stigmate. Puis sa portion inférieure se renfle davantage, prend la forme d'une poire; enfin l'accroissement de ses parties intérieures rompt sa couche externe ou *coiffe*, nommée *épigone*, un peu au-dessous du sommet, et le fruit ou sporange ou capsule s'élève sur son pédicule hors de la petite gaine formée par toute la portion inferieure de cet épigone.

La capsule des Hépatiques est arrondie ou ovoide, ou presque cylindrique, obtuse au sommet; elle surmonte un pédicule de longueur variable selon les plantes, quelquefois très-long. A sa maturité elle se fend de haut en bas et jusqu'à son milieu ou plus bas, en quatre valves égales le plus souvent; dans certains cas sa rupture se fait ou irrégulièrement ou même transversalement. Elle contient les spores ou corps reproducteurs et presque toujours aussi des *élatères*. On donne ce nom à de singulières fibres spirales, très-hygroscopiques, qui résultent de la rupture en spirale des parois de cellules allongées et cylindroïdes. Ces formations remarquables paraissent concourir à la dissémination des spores, qui adhèrent plus ou moins avec leurs filaments, mais de manière purement mécanique. Les spores sont de petits corps arrondis généralement ou plus rarement ovoïdes, composés d'une enveloppe ou sporoderme, soit lisse, soit granuleuse, verruqueuse ou hérissée de petites pointes, et d'un liquide intérieur homogène, dont l'aspect rappelle celui de l'huile. On possède aujourd'hui sur la germination de celles de plusieurs espèces des observations très-bien faites, dues à MM. Gottsche, Bischof, surtout à M. Joh. Groenland.

La subdivision des Hépatiques adoptée généralement aujourd'hui est celle qui a été établie par MM. Nees d'Esenbeck, Lindenberg et Gottsche, dans leur *Synopsis Hepaticarum*. Elle consiste à y admettre cinq tribus, dont nous nous contenterons d'indiquer les noms : 1. Jongermanniées; 2. Marchantiées; 3. Monocléées; 4. Anthocérotées; 5. Ricciées. Nous ferons remarquer qu'Endlicher réunissait la troisième et la quatrième de ces sections en une seule, sous le nom d'Anthocérotées, et que pour lui ces subdivisions sont des familles.

Les Hépatiques se trouvent principalement dans les endroits humides et ombragés de toute la terre; quelques-unes nagent sur les eaux. P. D.

HÉRACLÉE. (*Géographie.*) Des vingt-trois villes ou châteaux du nom d'Héraclée qu'Étienne de Byzance connaissait, le plus grand nombre ne mérite qu'une simple mention; mais il en est trois, *Heraclæa Minoa* en Sicile, *Héraclée de Lucanie* et surtout *Héraclée de Bithynie*, dite *Héraclée pontique*, qui ont droit aux honneurs de la monographie. Énumérons les premières un peu au hasard : 1° une forteresse d'Athamanie, de situation inconnue; 2° une ancienne place de la Pisatide, située à quarante ou cinquante stades d'Olympie et fréquentée surtout à cause de la vertu médicinale de ses sources; 3° le chef-lieu de la province de Macédoine supérieure, appelé *Lyncestis* et situé sur la *Via Ignatia* presque au milieu de son parcours; 4° *Héraclée Sintique* ou du *Strymon* dans la Thrace macédonienne (auj. *Zervó Khori*), où Démétrius, fils de Philippe V, roi de Macédoine, fut mis à mort; 5° *Héraclée Trachinienne*; 6° la fameuse *Périnthe*, connue aussi sous le nom d'Héraclée; 7° une ville de la Gaule Narbonnaise, située aux bouches mêmes du Rhône et que Pline seul a nommée, mais qui est sans doute la même que l'*Heraclæa Caccabaria* des *Itinéraires*, placée par d'Anville à Saint-Tropez et par Walckenaer à la pointe Cavalaire, la même encore que cette Héraclée de Celtique signalée par Étienne de Byzance; 8° une ville de Carie de situation incertaine, dite πρὸς Ἀλβανῷ par Ptolémée, qu'il ne faut pas confondre avec 9° *Héraclée du Latmus*, située sur le *sinus Latmicus*, aux confins de la Carie et de l'Ionie, et désignée parfois sous le simple nom de Latmus on montrait anciennement dans ses environs la grotte ou le tombeau d'Endymion; et aujourd'hui ses ruines subsistent encore sur les bords du lac Balfi; 10° une ville, si ce n'est plutôt un district, *tractus*, de la côte d'Æolide, situé en face d'Hécatonnèse et longtemps possédé par les Myténéens; 11° une place de Lydie, voisine apparemment de Magnésie du Sipyle, puisque l'aimant, μάγνης, est souvent appelé *Heracleus lapis*; 12° une petite place de la côte de Syrie, située au nord de *Laodicea ad mare* (*Ladikiyeh*) et que Pococke a identifiée avec *Meinet Borja*, l'un des marchés d'approvisionnement de l'île de Chypre; 13° une Héraclée de Parthiène, fondée, dit-on, par Alexandre et peut-être restaurée par Antiochus sous le nom d'*Achais*; 14° un château de la Chersonèse Taurique, sur la côte du Palus-Mæotis, dans le voisinage de Parthenium; 15° un promontoire fortifié de la côte orientale de l'Euxin, à cent cinquante stades au sud de l'embouchure de la rivière *Achæus*, presque à la hauteur de Sébastopol; 16° un autre cap fortifié de la même côte de l'Euxin, entre le Phase au nord et le Bathys au sud;

17° un port de la côte du Pont, aujourd'hui *Thermeh*, entre Amisus et Polemonium; 18° la citadelle de la ville de Caunus en Carie, dont Diodore a raconté (xx, 27) le siége et la destruction par Ptolémée; 19° une petite ville de la Cyrrhestique, entre le mont Amanus et l'Euphrate, près de laquelle le Parthe Pacorus fut défait par Ventidius, lieutenant d'Antoine; 20° enfin une place de l'île de Crète que Strabon appelle le port de Cnossus.

Mais il est temps d'en venir aux trois villes réservées plus haut, dont l'histoire nous promet quelques intéressants détails en compensation de cette sèche nomenclature.

Heraclæa Minoa (Ἡράκλεια Μίνῳα), cité grecque, située sur la côte méridionale de Sicile, à l'embouchure de l'Halycus, entre Agrigente et Sélinonte, devait son double nom à deux traditions mythologiques dont le lien nous échappe aujourd'hui. Le premier nom rappelle la victoire d'Hercule sur Éryx, le héros local, en vertu de laquelle il avait pu transmettre à ses descendants des droits sur toute la partie occidentale de la Sicile; le second est commémoratif de la descente du roi Minos en Sicile à la poursuite de Dédale, à l'embouchure même de l'Halycus. La ville, maintenant, fut-elle fondée par Minos lui-même ou par tel ou tel de ses successeurs? l'une et l'autre tradition avaient cours dans l'antiquité; mais Héraclide de Pont ajoutait que la ville de Minoa avait été bâtie sur l'emplacement d'une ville plus ancienne, appelée *Macara;* et Hérodote, le premier historien qui l'ait mentionnée, la présente comme une colonie de Sélinonte. Il est difficile, comme on voit, de concilier ces divers témoignages. Aussi a-t-on été amené naturellement à dédoubler la ville en deux cités distinctes: Minoa aurait été fondée la première; et, assez longtemps après, *Heracleia* l'aurait été par Euryléon, compagnon heureux de Dorieus le Spartiate, frère du roi Cléomène Ier, venu avec lui en Sicile, comme héraclide, pour réclamer à main armée les prétendus droits du vainqueur d'Éryx et seul échappé au massacre que les Carthaginois et les Ségestains avaient fait de l'expédition dorienne. Sans recourir à ce dédoublement, suggéré par le récit d'Hérodote (VI, 42, 46), on peut admettre qu'à partir de cet établissement nouveau le nom d'*Heracleia* prévalut et que le nom de *Minoa* ne fut plus invoqué que quand il était besoin de distinguer ladite ville de ses nombreuses homonymes : *Heraclea, quam vocant Minoa*, dit Tite-Live (XXIV, 35).

Diodore nous apprend que la ville, ainsi restaurée, prospéra vite, mais qu'elle fut détruite ou tout au moins très-maltraitée par les Carthaginois, voisins jaloux, sans doute à l'époque de la grande expédition d'Amilcar en 480, quoique Diodore ne le précise pas. Tant qu'elle demeura possession carthaginoise (et les divers traités, intervenus entre Denys et plus tard Agathocle d'une part et les Carthaginois de l'autre, la maintiennent avec Sélinonte et Himère au pouvoir de ces derniers, bien que située sur la rive gauche de l'Halycus, limite commune), Héraclée ne joua aucun rôle. Mais à la fin du quatrième siècle on la voit, nous ne savons par quel enchaînement de circonstances favorables, reprendre une importance véritable : elle s'associe vigoureusement en 307 au mouvement de Xénodicus d'Agrigente, et prétend se maintenir indépendante et neutre entre les Carthaginois et Agathocle. Mais c'était là une entreprise au-dessus de ses forces; et à l'époque de l'expédition de Pyrrhus elle était une fois de plus retombée au pouvoir des Carthaginois, qui la regardaient comme une de leurs plus précieuses stations navales en Sicile : c'est là qu'en 256 la grande flotte carthaginoise de trois cent cinquante vaisseaux prit position pour barrer le passage aux consuls Régulus et Manlius, qui faisaient voile pour l'Afrique; c'est là encore qu'en 249 leur amiral Carthalon observait la flotte romaine destinée au ravitaillement de Lilybée. Même dans la deuxième guerre Punique les Carthaginois parvinrent à la conserver longtemps, et elle ne succomba qu'après Syracuse. Les Romains ne paraissent pas avoir attaché à sa position maritime le même prix que leurs ennemis; cependant à la suite de la guerre des esclaves (134-132), dans laquelle elle avait particulièrement souffert, ils y envoyèrent, par les soins du préteur Rupilius, une colonie importante, et à cette occasion les rapports des anciens et des nouveaux citoyens furent réglés par une loi municipale encore pratiquée à l'époque où Cicéron prononçait ses immortelles Verrines. Mais pour que Strabon l'omît dans sa description de la Sicile il fallait qu'alors déjà elle fût grandement déchue; elle existait encore pourtant, et Ptolémée la mentionne une dernière fois; elle a certainement disparu pour toujours dès avant l'époque des *Itinéraires*. Son emplacement, qu'aucune ruine imposante ne recommandait à l'attention, paraît avoir été négligé par tous les voyageurs modernes; on croit pourtant qu'il serait facile d'en retrouver exactement le site à quelques centaines de mètres au sud de la rivière Platani (l'ancien Halycus), jusqu'au Capo Bianco (le promontoire héracléen de Strabon, distant de vingt milles d'Agrigente).

Héraclée de Lucanie (auj *Policoro*), colonie grecque située à une petite distance du golfe de Tarente, entre les rivières Aciris et Siris (auj. *Agri* et *lo Sinno*), avait été bâtie

dans le principe et à une époque très-reculée, sur un territoire appartenant à la colonie ionienne de Siris; et à la chute de cette cité elle se vit en butte aux contestations des États voisins : Thurium se prévalant des droits ou prétentions d'Athènes, sa métropole, Tarente prit en main la défense d'Héraclée; une guerre s'ensuivit à laquelle mit fin la convention de fonder sur le territoire contesté une colonie mixte qui serait toutefois attribuée à Tarente. Ce nouvel établissement, par deux fois déplacé (l'an 313 de Rome), reçut le nom déjà connu d'Héraclée, et effaça à la fois l'ancienne Héraclée et l'ancienne Siris, laquelle notamment se vit réduite à l'état de port ou d'*emporium* de la nouvelle Héraclée : Antiochus, cité par Strabon, est le seul historien qui parle de toutes ces vicissitudes et de la part prise par Thurium à sa fondation. Diodore, aussi bien que Tite-Live, l'appelle purement et simplement une colonie de Tarente. Sous la protection des Tarentins, la nouvelle cité prit un essor rapide, favorisé par la singulière fertilité de son territoire, ce qui la désigna au choix de tous pour devenir bientôt le lieu de réunion de l'assemblée générale, demi-politique, demi-religieuse, des Grecs-Italiotes. Et plus tard quand Alexandre, roi d'Épire, venu en Italie sur l'appel des Tarentins, puis devenu leur ennemi, chercha à se venger d'eux, il crut ne pouvoir leur porter de coup plus sensible que de leur enlever Héraclée et surtout d'en transporter les assemblées à Thurium. Pendant la guerre de Pyrrhus avec les Romains, Héraclée fut, comme on sait, témoin du premier combat : ce fut sur les bords du Siris, et non du Liris de Campanie, comme l'ont avancé faussement Florus et Paul Orose, que fut défait le consul Lævinus en 280. On ne peut douter qu'à cette époque elle ne fût dans l'alliance des Lucaniens et des Tarentins contre Rome, qui, pour l'en détacher apparemment, lui accorda en 278 un traité tellement favorable que Cicéron l'a appelé *prope singulare fœdus* (*pro Balbo*, 22; *pro Archia*, 4). Héraclée conserva cette situation privilégiée pendant toute la durée de la république romaine, et les avantages en étaient tels qu'au dire de Cicéron, lorsqu'en 89 la loi Plautia Papiria eut étendu à toutes les cités d'Italie les droits de citoyen romain, les habitants d'Héraclée hésitèrent longtemps avant de savoir s'ils échangeraient leur condition ancienne contre celle qui leur était faite (*Pro Balbo*, 8). Malgré les désastres de la guerre Sociale, l'état dans lequel Cicéron la représente dans son plaidoyer pour Archias, lequel était, comme on sait, citoyen d'Héraclée, est encore d'une cité florissante; et Héraclée paraît avoir été du très-petit nombre de villes de la Grande-Grèce qui conservèrent un peu d'importance sous la domination romaine; et si son nom a été omis dans le catalogue de Ptolémée, son existence dans les bas temps est attestée par les *Itinéraires*. Héraclée a eu tous les genres d'illustration : elle a passé pour la patrie du peintre Zeuxis; Tite-Live, la confondant sans doute avec Siris, l'a comprise au nombre des villes de la Grande-Grèce qui avaient reçu un Institut pythagoricien; enfin Millingen, frappé de la beauté singulière de quelques-unes de ses médailles, en a tiré les inductions les plus flatteuses sur le degré de culture que les beaux-arts avaient atteint dans Héraclée. L'époque et les circonstances de la ruine définitive de cette mémorable cité sont ignorées; et peu s'en est fallu qu'on n'ignorât jusqu'à l'emplacement qu'elle occupait, tant les débris qui sont restés debout sur le sol sont indignes de son ancienne prospérité, tant aussi tous ses environs, naguère si fertiles, sont aujourd'hui désolés; mais des fouilles heureuses, faites en divers temps, ont permis de marquer exactement l'emplacement de l'ancienne cité grecque à trois milles environ de la mer, près d'une ferme appelée *Policoro* et tout près de la rive droite de l'Aciris ou Agri. Un peu plus loin, à huit milles de là environ, sur la rive droite d'un torrent connu des anciens sous le nom d'*Acalandre*, que remplace aujourd'hui celui de *Salandra* ou *Salandrella*, dans un lieu nommé *Luce*, à mi-chemin entre Héraclée et Métaponte, furent déterrées, en 1732, les fameuses tables de bronze dites d'*Héraclée*, l'un des plus précieux monuments paléographiques et épigraphiques arrachés à l'oubli. La première était chargée d'une inscription grecque sur une de ses faces, d'une latine sur l'autre; la seconde n'était écrite que d'un côté et portait une inscription grecque; l'une et l'autre étaient mutilées, mais la première put être heureusement complétée par un fragment conservé en Angleterre, que Michel Maittaire publia pour la première fois en 1736. L'inscription latine, moins ancienne, mais beaucoup plus intéressante que les inscriptions grecques, se trouva être une copie de la *Lex Julia municipalis*, publiée en 45, à l'effet de régulariser les institutions municipales des villes d'Italie. Le savant chanoine Mazochi eut l'honneur d'éditer le premier ces précieuses tables (2 vol. in-fol.; Naples, 1754-1755) et il y a joint une dissertation complète sur Héraclée, que c'est ici le cas ou jamais de recommander (1), sans préjudice bien entendu, des savants travaux de Muratori, de Haubold,

(1) *Voy.* dans le tome 1er des *OEuvres diverses* de l'abbé Barthélemy, deux articles extraits du *Journal des Savants* sur les *Tables d'Héraclée*, ou plutôt sur la publication de Mazochi.

de Dirksen et de Savigny, composés à un point de vue plus général.

Héraclée pontique ou *de Bithynie*, située dans le pays des Mariandyni, à quelques milles au nord du Lycus, avec un double port, était une colonie des Mégariens et des Tanagréens, et non pas une colonie de Milet, comme Strabon le prétend. Grâce à son excellente situation maritime, Héraclée se développa promptement, assujettit les Mariandyni, acquit la suprématie sur la plupart des villes grecques du voisinage, et finit par se composer un domaine propre de tout le territoire compris entre le Sangarius à l'ouest et le Parthenius à l'est. Elle envoya à son tour des colonies au dehors, sur les rivages opposés du Pont-Euxin; *Calathis* (*Galatz*), aux bouches de l'Ister, était du nombre. Une lutte acharnée entre l'aristocratie et le peuple, lutte dont Aristote a fait mention (*Polit.*, V, 5), fut là, comme partout ailleurs, favorable à l'envoi de ces colonies; là aussi, comme ailleurs, elle aboutit à l'établissement de la tyrannie. Photius nous a conservé d'intéressants fragments de Memnon qui composent une histoire presque complète des tyrans d'Héraclée, écrite vraisemblablement d'après Nympheus, historien local, mêlé activement aux derniers événements de cette période. L'abbé Gédoyn, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (tome XXV), a traduit tout au long cet intéressant extrait de Photius, qui forme aussi vraisemblablement la base de la monographie de M. Polsberw, intitulée *de Rebus Heracleæ* (Brandenburg, 1833, in-8°). Cléarque, le premier tyran d'Héraclée, était un disciple d'Isocrate et de Platon, ce qui ne l'empêcha pas de se faire adorer comme fils de Jupiter et d'aimer à répandre le sang. Il était contemporain d'Artaxerce Mnémon et régna douze ans (364-352); un autre disciple de Platon, le brave Chion, en débarrassa son pays; mais Satyrus, frère de Cléarque, parvint à conserver le trône à son neveu Timothée en surpassant encore la cruauté de son frère. Quand il mourut, après sept ans de règne ou de régence, Agésilas régnait à Sparte. Timothée, lui, inaugura à Héraclée un régime tout contraire de douceur et de liberté, sinon de pure démocratie; il paya de son bien les dettes de l'État, prêta de l'argent sans intérêt, ouvrit les prisons, révisa les procès et rétablit la confiance publique. Il mourut après quinze ans de règne, universellement regretté, et son frère Denys lui fit des funérailles splendides. Denys, plus ambitieux, songea et réussit à étendre au dehors sa domination; la victoire toute récente du Granique était une circonstance éminemment favorable à ce dessein en ce que la monarchie persane, déjà compromise, allait infailliblement se relâcher de sa surveillance jalouse à l'endroit de ces petits souverains grecs du littoral. Desservi auprès du conquérant par les bannis d'Héraclée, victimes de Cléarque et de Satyrus, qui cherchaient à intéresser Alexandre au rétablissement de la république, il sut, en louvoyant habilement et grâce aux bons offices de Cléopâtre, sœur d'Alexandre et reine d'Épire, se maintenir jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand. Il avait épousé Amastris, fille d'Oxathrès et nièce de Darius Codoman, cousine germaine par conséquent de Statira, femme d'Alexandre : cette parenté lui fut sans doute aussi une sauvegarde utile. Plus tard, quand Antigone se fut rendu maître de l'Asie, il sut lui rendre des services effectifs, mettre ses vaisseaux et ses troupes à sa disposition pour son expédition de Chypre. Pour le bonheur d'Héraclée, ce règne dura trente ans. Amastris, sa veuve, en épousant Lysimaque, assura à Héraclée et à ses enfants Cléarque et Oxathrès un puissant appui, qui ne leur fit pas défaut même après que Lysimaque eut délaissé et répudié leur mère pour Arsinoé, sœur de Ptolémée Philadelphe. Cléarque accompagna Lysimaque dans sa désastreuse expédition contre les Gètes et resta comme lui prisonnier du roi barbare Dromichœtès ou Doricétès. Mais Cléarque et son frère Oxathrès s'étant débarrassés de leur mère, de la glorieuse fondatrice d'Amastris en Paphlagonie, par un abominable parricide, Lysimaque se souvint pour son honneur des liens qui l'avaient uni à Amastris et immola à ses mânes ses deux indignes fils. Malheureusement, par opposition à cet acte de vigueur, il eut la faiblesse de céder aux instances d'Arsinoé et de lui concéder la souveraineté d'Héraclée : ce fut le commencement des misères de cette puissante cité. Héraclite, l'agent d'Arsinoé, mit la ville sens dessus dessous. Les habitants profitèrent de la mort de Lysimaque pour se soulever; ils jetèrent Héraclite en prison et rappelèrent leurs bannis : ils avaient besoin de toutes leurs forces pour se défendre à la fois contre les armées de Séleucus, qui prétendait mettre la main sur tout ce qui avait appartenu à Lysimaque, et contre les agressions répétées de Zipœtès, roi de Bithynie et souverain de la partie de la Thrace dite *Thynienne*. L'assistance généreuse qu'ils prêtèrent dans le même temps à leurs alliés les Byzantins, menacés par les Gaulois, allait bientôt leur jeter sur les bras ce nouvel ennemi, le plus redoutable de tous, traîtreusement introduit par Nicomède jusqu'au sein de l'Asie Mineure. Nicomède, avant de mourir, avait voulu frustrer de sa succession son fils Zeilas, en faveur de ses enfants du second lit, recommandés particulièrement aux trois cités de Byzance, d'Héraclée et de Cié-

ros ; les Gaulois, alliés de Zeilas, dévastèrent le territoire d'Héraclée jusqu'au fleuve Callès; il fallut leur envoyer en ambassade Nympheus, l'historien, et acheter leur retraite à prix d'or. Mais ils revinrent bientôt à l'instigation de Prusias, roi de Bithynie, qui, après avoir enlevé aux Héracléotes Ciéros, que de son nom il appela *Prusiade* et Tios, était venu les assiéger jusque dans leur ville; il n'en avait rapporté qu'une blessure et le surnom de χωλός, *boiteux;* mais les Gaulois, chargés de le venger, serraient déjà la ville de près; leur imprévoyance les perdit, ils se laissèrent affamer et forcer dans leur camp : ce double succès, joint à un traité d'alliance offensive et défensive conclu vers la même époque et dans les termes les plus flatteurs avec les Romains, rendit quelque éclat à Héraclée. C'était le temps de la guerre Sociale ou Marsique; les Héracléens aidèrent les Romains de leurs puissantes trirèmes et méritèrent par là de nouveaux honneurs; mais ils prétendirent maintenir leur neutralité entre leurs terribles alliés et le grand Mithridate : ils devaient infailliblement être brisés entre deux. Archélaüs, lieutenant de Mithridate, trouva moyen de se saisir de quelques notables de la ville, et, à l'aide de ces otages précieux, il tira des Héracléens cinq galères, dont il se servit pour forcer Cotta dans le port de Chalcédoine; cela déjà les brouilla avec les Romains; puis, Mithridate ayant réussi par fraude à entrer dans la ville et à y mettre garnison, Cotta, résolu à traiter Héraclée à outrance, commença un siége en règle; ce siége mémorable dura deux ans; les Héracléens s'y illustrèrent par des prodiges de bravoure et de patience. Il faut en lire dans Photius toutes les intéressantes péripéties; c'est là que s'arrêtent les fragments de Memnon. Cotta, lors du sac de la ville, se montra si âpre à la curée que le sénat romain prit en pitié ses pauvres alliés, devenus infidèles malgré eux; l'Héracléen Thrasymède se porta accusateur de Cotta; et son éloquent plaidoyer, en même temps qu'il perdit Cotta, racheta la liberté d'Héraclée; la ville se repeupla; et Brithagoras et Propylus, dignes émules de Thrasymède, consacrèrent leur vie entière à cette œuvre de restauration sans réussir pourtant à arracher à César l'érection de leur cité en cité autonome et à rendre à leur patrie son ancienne importance.

Cependant l'empire romain d'Orient l'érigea en siége épiscopal; et, lors de l'invasion des Turcs, elle releva avec Sinope, Amastris et Castamouni de l'autorité de l'émir résidant à Boli. Elle existe encore sous le nom d'Éregli, et, telle qu'elle est, elle mérite qu'on la décrive. Nous le ferons d'après un fragment (1) des voyages de M. Eug. Boré. « La colline qui porte la moderne Héraclée, détachée des collines environnantes, a reçu de la nature tout ce qui peut favoriser la situation d'une ville et d'une forteresse. Défendue au nord, à l'est et au sud par des escarpements d'un difficile accès, elle s'ouvre au soleil couchant et s'abaisse en pente douce jusqu'à la mer. Là était son port, que protégeait contre la lame et les vents le môle dont on découvre les vestiges au pied de la porte septentrionale. Aujourd'hui les vaisseaux cherchent un asile au fond de la baie qu'abrite mal la pointe du cap. Vue du large, la cité charme le regard par le désordre de ses maisons peintes et perdues dans les bocages de leurs jardins. Elles sont dominées par les ruines de l'Acropole, où étaient apportées les eaux de la montagne opposée au moyen d'un aqueduc gigantesque, qui était lui-même une forteresse : il n'en reste que quelques vestiges. Le temps et les guerres ont creusé d'énormes brèches dans les tours et les remparts, et un champ de blé couvre la place d'armes de la citadelle. Le nombre des temples et des édifices publics était considérable, à en juger par les débris dont chaque rue et chaque mur de maison offrent des fragments mutilés. Dans la muraille du port, grossièrement reconstruite par les Turcs, sont incrustés des tronçons de colonnes et des marbres élégamment ciselés, dont quelques-uns portent le signe adorable du christianisme. Un Français que l'amour de l'antiquité avait poussé à s'ensevelir plusieurs années dans cette solitude, M. Allier de Hauteroche, a étudié ces ruines et en a sauvé plusieurs de la destruction, nommément les deux pierres tumulaires ornant les deux fontaines principales, auxquelles les Turcs portent un respect traditionnel depuis le séjour du savant étranger, dont ils honorent la mémoire. Hors de la ville on trouve les restes de deux temples, convertis anciennement en églises, sur le chemin qui conduit à la célèbre *Caverne d'Achéruse*, à laquelle on arrive par un petit vallon qu'arrose un ruisseau, où nagent de nombreuses tortues. Le flanc de la colline présente plusieurs excavations naturelles, dont l'une a été achevée régulièrement avec le ciseau et qui d'après sa forme devait servir à la célébration des rites païens. Mais la véritable entrée des enfers, selon la Fable, celle par où pénétra Hercule pour enchaîner Cerbère, est une caverne distincte et que les Turcs visitent peu par horreur superstitieuse. L'ouverture en est si étroite qu'on y entre en rampant, et tellement humectée par les sources qui suintent à travers le roc que

(1) Voy. le *Bulletin de la Société de Géogr.*, 2e série, t. XII, p. 382. Cf. dans le *Journal of the roy. geogr. Soc. of London*, etc., 1839, p. 224, *Notes on a Journey from C. P. by Heraclea to Angora by W. Ainsworth.*

leurs gouttes menacent, dit-on, constamment d'éteindre les torches conductrices. Après les détours d'un escalier dont les ténèbres épaisses et humides et l'affreux chaos rappellent aisément à l'imagination les avenues du Tartare, on arrive à une espèce de lac qui probablement a envahi les profondeurs de ce labyrinthe mystérieux. Le goût de son eau empêche de supposer l'existence de quelque communication souterraine avec la mer. En plusieurs endroits on remarque des niches, sans doute destinées à recevoir les statues des divinités infernales. La population actuelle de la ville ne dépasse pas sept mille âmes; et son industrie consiste toute en tanneries, où se prépare le maroquin jaune et rouge. — En sortant d'Héraclée du côté sud-est, on suit une voie ancienne, encore reconnaissable aux pavés épars et au nivellement du terrain; elle passe à une heure de la ville par un bourg dit *Belin-Keui*, qu'avoisine une colline du même nom, puis gagne à travers des prairies verdoyantes les bords du Lycus, qui séparait le territoire d'Héraclée du diocèse d'Honoriade et plus anciennement du royaume de Mithridate le Grand. »

A. T.

HÉRACLIDES (RETOUR DES). (*Histoire grecque.*) L'événement connu dans l'histoire grecque sous le nom de *retour des Héraclides* ou d'*invasion des Doriens* est un fait capital dans les annales de l'antiquité. Il s'accomplit alors dans la péninsule hellénique quelque chose d'analogue à ce qui se passa en Europe lors de l'invasion des barbares. L'entrée des Doriens dans le Péloponnèse, sous la conduite des Héraclides, ne fut en effet qu'un épisode au milieu du grand bouleversement social dont la Grèce fut le théâtre à cette époque. On vit alors se déplacer presque toutes les populations et paraître sur la scène de nouvelles tribus restées barbares. A la suite du trouble et des maux inséparables de toute invasion, la société grecque, qui durant la période héroïque avait atteint un assez haut degré de civilisation, subit dans sa marche progressive une halte de plusieurs siècles, et tandis que des émigrations, amenées par diverses causes que nous indiquerons tout à l'heure, allaient travailler à un grand développement social et intellectuel en Asie Mineure, sur les bords du Pont-Euxin, sur les côtes de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne, la mère patrie se trouvait plongée dans une sorte de *moyen âge*, qui dura près de six siècles. Ce fut pendant ce temps qu'au milieu des luttes intestines qui ensanglantaient chaque cité se développa lentement ce génie grec qui devait briller plus tard d'un si vif éclat et déployer des qualités qui ne pouvaient naître au sein des riches et molles populations de la Grèce asiatique.

Il est à regretter que nous possédions si peu de renseignements positifs sur un événement d'une aussi haute importance et que nous soyons obligés de dégager la vérité du milieu des contradictions et des fables que nous offrent les récits si imparfaits des auteurs anciens. Homère garde le silence le plus complet sur les déplacements de peuples qui eurent lieu en Grèce à l'époque du retour des Héraclides. On ne trouve non plus aucun renseignement à ce sujet dans les compositions des poëtes cycliques ni dans celles qui sont connues sous le nom de Νόστοι et qui avaient pour objet de raconter les aventures des chefs grecs après la prise de Troie. Hésiode, qui, comme l'on sait, vécut dans la Grèce européenne et qui par conséquent aurait pu recueillir plus aisément de précieux détails sur les événements qui nous occupent, ne dit pas un mot des Héraclides. Les fragments des logographes Hécatée et Phérécyde ne concernent que les faits arrivés immédiatement après la mort d'Hercule et ne contiennent rien de relatif aux expéditions postérieures. Quant aux poëtes tragiques, comme Eschyle et Euripide, on conçoit que, n'ayant écrit que dans des temps fort éloignés de ceux où se sont passés les événements en question et ne prenant parmi les traditions diverses que ce qui convenait à leurs compositions, ils ne peuvent pas faire grande autorité. Hérodote dit positivement que d'anciens poëtes avaient célébré les faits relatifs au retour des Héraclides; mais il ajoute que ces poëtes s'écartaient des traditions généralement admises, en sorte qu'il est à croire que leurs récits ne s'appuyaient que sur des traditions locales. C'est probablement d'après eux qu'Éphore avait composé le récit du retour des Héraclides qui ouvrait son histoire, malheureusement perdue. Apollodore et les compilateurs postérieurs ont surtout fait usage des sources attiques, où l'on s'attachait naturellement à faire ressortir les services réels ou supposés rendus par Athènes aux maîtres du Péloponnèse.

On conçoit qu'en présence d'une semblable pénurie de documents la critique moderne ait pu se livrer aux conjectures les plus hardies et construire les systèmes les plus divers. Cependant, si l'on éprouve des difficultés considérables à démêler dans certains cas la fable de l'histoire, s'il est fort difficile de fixer des dates même approximatives, si même il est permis d'élever des doutes sur l'existence de la plupart des personnages qui nous apparaissent dans les différentes traditions, il nous paraît à peu près impossible, en présence des témoignages précis d'Hérodote et de Thucydide, de contester que la Grèce ait été, après la guerre de Troie, le théâtre d'une

importante révolution. Le témoignage de Thucydide est d'autant plus précieux que cet historien s'est attaché, dans les quelques pages qui servent d'introduction au récit de la guerre du Péloponnèse, à ne rappeler que les faits dont l'authenticité était reconnue. Voici comment il s'exprime au sujet de l'état de la Grèce après la guerre de Troie : « Même encore après la guerre de Troie la Grèce, toujours sujette aux émigrations, ne put prendre d'accroissement, parce qu'elle ne connaissait pas de repos. Le retour tardif des Grecs occasionna bien des révolutions ; il y eut des soulèvements dans la plupart des villes, et les vaincus allèrent fonder de nouveaux États. La soixantième année après la prise d'Ilion, les Béotiens d'aujourd'hui, chassés d'Arné par les Thessaliens, s'établirent dans la contrée appelée maintenant Béotie ; elle se nommait auparavant Cadméide. Il s'y trouvait dès longtemps une portion de ce peuple, et elle avait envoyé des troupes devant Ilion. Ce fut dans la quatre-vingtième année après la prise de cette ville que les Doriens occupèrent le Péloponnèse avec les Héraclides. Après une longue période de temps la Grèce, parvenue enfin avec peine à un repos solide et n'éprouvant plus de séditions, envoya hors de son sein des colonies : les Athéniens en fondèrent dans l'Ionie et dans la plupart des îles, les Péloponnésiens dans l'Italie, dans la plus grande partie de la Sicile et dans quelques endroits du reste de la Grèce. Tous ces établissements sont postérieurs au siége de Troie (1). »

Il ressort de ce passage important quatre faits principaux : 1° la Grèce, après la guerre de Troie, fut agitée par de nombreuses révolutions occasionnées par l'absence prolongée de ses chefs ; 2° des déplacements considérables de populations eurent lieu sur plusieurs points ; 3° les Doriens occupèrent le Péloponnèse avec les Héraclides ; 4° des émigrations s'opérèrent de la Grèce en Asie et dans d'autres contrées à la suite de cette grande révolution sociale. Le troisième de ces faits a soulevé de vives discussions. Nous y reviendrons tout à l'heure. Nous dirons seulement ici que, si l'on est forcé de se ranger du côté de M. Grote quand il enlève au dorisme ce caractère imaginaire que lui avait prêté le savant et ingénieux Ottfried Müller, on ne saurait nier, comme a osé le faire M. Paparrigopoulo, un des professeurs les plus distingués de l'université d'Athènes, l'existence d'une race dorienne, existence admise par tous les historiens de l'antiquité.

Ceci dit, nous allons exposer d'une manière rapide les principaux faits relatifs à l'invasion des Doriens et aux événements qui s'y rattachent ; puis nous nous efforcerons de faire ressortir, autant du moins qu'il nous sera possible, vu le petit nombre de documents que nous possédons sur ce point, les conséquences de cet important événement. « Pendant les soixante années qui suivirent la prise de Troie, dit M. Thirlwall, l'histoire ne mentionne aucun changement important survenu dans l'état de la Grèce. A la fin de cette période, si ce n'est plus tôt, commence une longue série de guerres, d'invasions et de migrations qui finissent par introduire un nouvel ordre de choses non-seulement dans la Grèce, mais dans la plupart des contrées voisines. La cause primitive de cette mémorable révolution se trouve probablement cachée hors de la Grèce, et toutes nos recherchent pour la découvrir seraient vaines ; nous pouvons seulement en reconnaître les traces jusque dans la Thessalie, le pays où elle se manifesta pour la première fois (1). »

Les Thessaliens, venus de l'Épire thesprotienne par la chaîne du Pinde à une époque qu'il serait difficile de préciser, mais certainement postérieure à la guerre de Troie, descendirent un jour sur les riches plaines arrosées par le Pénée, et entreprirent la conquête de la contrée qui devait garder leur nom. Plusieurs écrivains donnent Hercule pour père à Thessalus, leur ancêtre fabuleux ; selon d'autres, Thessalus était le fils d'Hæmon, de qui la Thessalie avait anciennement reçu le nom d'Hæmonie. Cette dernière généalogie fut évidemment imaginée dans le but de leur donner des droits légitimes à la possession des pays qu'ils avaient conquis. On peut admettre cependant que, bien que la nation fût pélasgique, quelques-uns de ses chefs étaient d'une race hellénique pure. Les progrès des Thessaliens furent toutefois graduels. Les Achéens, les Perrhæbes, les Magnètes leur opposèrent une longue résistance.

La conquête de la Thessalie amena une émigration générale des hommes libres de l'Éolide. Tous les anciens habitants de ce pays qui y restèrent étaient ou devinrent serfs, sous le nom de Pénestes (πενέσται, pauvres) et de Ménestes (μενέσται, attachés au sol). Parmi les émigrants éoliens, les uns passèrent dans l'Asie Mineure, où ils fondèrent des colonies ; les autres se dirigèrent vers le pays appelé depuis lors Béotie. Suivant l'opinion la plus commune, les Éoliens auraient eu avec eux d'anciens habitants de Thèbes, qui s'étaient réfugiés dans l'Éolide lorsque leur ville avait été occupée par des Thraces et des Pélasges à la fin de la guerre d'Argos. Ce fait n'a rien d'invraisem-

(1) Thucydide, I, 12.

(1) Connop Thirlwall, *Histoire des origines de la Grèce ancienne*, trad. fr. de M. Ad. Joanne, p. 178.

blable; il semble pourtant avoir été inventé dans le but de prouver qu'ils n'envahirent pas sans quelques droits leurs nouveaux domaines, mais qu'ils reconquirent la Béotie comme un héritage légitime, et exercèrent de justes représailles en en expulsant les usurpateurs pélasgiques : « Aussi, dit M. Thirlwall, bien que le Catalogue d'Homère et Thucydide sanctionnent la tradition vulgaire, la généalogie fabuleuse qui fait de Béotus, leur ancêtre, un fils d'Itonus et d'Arné, fille d'Éolus, est-elle peut-être l'expression la plus simple et la plus fidèle de tout ce qu'on savait réellement de leur histoire et de leurs relations primitives. Car Arné et Iton furent deux de leurs principales villes, et le temple de la Minerve Itonienne, sur la rivière Coralius, était leur sanctuaire national (1). »

Quoi qu'il en soit, les conquérants éoliens paraissent avoir eu à vaincre une résistance opiniâtre. L'Arné béotienne, dont Homère a célébré les vignobles fertiles, doit avoir reçu son nom de l'Arné thessalique et avoir été un des premiers points occupés par les envahisseurs; à l'époque de Strabon, la position réelle de l'Arné béotienne n'était plus connue. Il est à croire qu'elle était située près de Coronée; car la fête nationale de la *Pambœotia* se célébrait par des jeux dans le voisinage de cette ville, sur les bords d'une rivière nommée Coralius, près du temple de la Minerve Itonienne. Ce serait, à ce qu'il paraît, de cette position centrale que les Béotiens auraient porté leurs armes au nord contre la riche Orchomène, au midi contre Thèbes. La chute de ces deux places amena la soumission de toute la contrée. Platées, suivant l'assertion que Thucydide fait émettre aux Thébains dans leur réponse aux Platéens prisonniers, aurait été conquise après le reste de la Béotie. Cette résistance prolongée explique l'inimitié qui existait entre cette ville et la capitale de la Béotie. La conquête de cette contrée, comme celle de la Thessalie, occasionna de nombreuses émigrations; un corps considérable de ces fugitifs, auquel s'étaient associées des troupes d'aventuriers du Péloponnèse, conduites par des descendants d'Agamemnon, s'embarqua pour l'Asie. Ces expéditions formèrent la *migration éolienne*, ainsi nommée de la race qui y prit la part principale, bien qu'elle en comptât un grand nombre d'autres.

A quel point et comment ces déplacements de peuples se rattachent-ils à la *migration dorienne* qui eut lieu, suivant Thucydide, vingt années après l'expulsion des Béotiens de la Thessalie? Il nous serait à peu près impossible, dans l'état actuel de la science,

(1) Ouvrage cité, p. 180.

de résoudre cette question. On ignore si les Doriens furent chassés de la Thessalie par la même invasion qui fit fuir les Béotiens, ou s'ils s'étaient précédemment établis à l'extrémité supérieure de la vallée du Céphise et dans la région voisine. « Diverses causes faciles à imaginer, dit M. Thirlwall, purent, dans cette période de bouleversement général, les déterminer à quitter la Doride, bien que le petit pays appelé de ce nom par la suite semble n'avoir eu à souffrir d'aucune invasion hostile. Mais, comme il ne formait probablement qu'une partie de leur territoire, si le reste leur a été enlevé, ils purent se trouver forcés d'aller chercher ailleurs une nouvelle patrie (1). » Cette opinion, il faut le reconnaître, n'est celle d'aucun auteur ancien. Tous les écrivains de l'antiquité s'accordent à donner à la migration dorienne le motif suivant. D'après eux, après la mort d'Hercule, ses enfants, persécutés par Eurysthée, se réfugièrent dans l'Attique, alors gouvernée par Thésée. Celui-ci les accueillit et se mit à leur tête. Dans un combat livré à l'isthme de Corinthe, Eurysthée fut tué avec ses fils; mais cette victoire fut stérile pour les descendants d'Hercule : une peste et un oracle les forcèrent de sortir du Péloponnèse et de se retirer de nouveau dans l'Attique. Quelques années après les Héraclides firent une nouvelle tentative et reparurent à l'isthme de Corinthe. Hyllus succomba dans un combat singulier contre Échémus, chef des Tégéates : aux termes des conventions, les autres Héraclides jurèrent de s'abstenir de toute attaque contre la péninsule durant un siècle, et se retirèrent parmi les Doriens. Toutefois Cléodéus, fils d'Hyllus, et Aristomachus, son petit-fils, renouvelèrent sans plus de succès sa tentative. Quand Aristomachus eut été tué dans un combat, un oracle ambigu, qui leur promettait la victoire après la troisième moisson, fut expliqué à ses fils Aristodémus, Téménus et Cresphonte; ils apprirent alors que le temps, c'est-à-dire la troisième génération, était venu où il leur serait permis d'effectuer leur retour, non toutefois, comme ils le pensaient, par l'isthme, qui était gardé, mais par l'entrée du golfe occidental, dont un canal, large seulement de quelques centaines de mètres, sépare les deux rives opposées. Ainsi encouragés, avec l'aide des Doriens, des Étoliens et des Locriens, ils traversèrent le détroit, défirent Tisamène, fils d'Oreste, et se partagèrent entre eux la plus belle partie du Péloponnèse.

Tous les historiens de l'antiquité sont unanimes sur ce point que les Doriens furent conduits à la conquête du Péloponnèse par des

(1) Ouvrage cité, p. 182.

princes d'origine achéenne, les héritiers légitimes des anciens rois de ce pays. Cette opinion était déjà devenue populaire dès le temps d'Hésiode. Elle fut admise non-seulement par les Doriens eux-mêmes, mais par les nations étrangères. Elle se trouve dans les historiens, dans les orateurs, dans les poëtes. Ceux-ci surtout ont célébré à l'envi la protection accordée par les Athéniens aux Héraclides contre Eurysthée. Pendant la guerre des Perses, suivant Hérodote, les Tégéates réclamèrent un poste d'honneur dans l'armée grecque, et firent valoir comme un titre à ce privilége la victoire remportée par Échémus sur Hyllus. Malgré tous ces témoignages, il est difficile d'admettre la tradition en question dans tous ses détails. L'opinion d'Ottfried Müller, d'après laquelle tous ces faits auraient été arrangés, comme pour les Thessaliens et les Béotiens, dans le but de donner à la conquête un caractère de légitimité, ne nous paraît pas dénuée de vraisemblance. Dans cette hypothèse, les Héraclides ne seraient plus des Achéens rentrant dans leur patrie, mais les descendants d'un Hercule de race dorienne.

Les envahisseurs se dirigèrent à l'ouest et descendirent sur la côte du golfe de Corinthe, près de Naupacte; ils trouvèrent les Étoliens de Calydon tout disposés à s'associer à leur entreprise, d'abord parce que Hyllus passait pour le fils de la princesse étolienne Déjanire, et ensuite parce que les farouches tribus de l'intérieur, qui finirent par détruire entièrement la vieille race hellénique de Calydon, faisaient chaque jour des progrès et ne laissaient pas un seul instant de repos aux habitants de la côte. Selon la légende vulgaire, les Héraclides furent conduits dans le Péloponnèse par Oxylus, chef étolien et leur parent; car il appartenait à la ligne d'Æneus, père de Déjanire, défendu autrefois par le bras d'Hercule contre les Thesprotes d'Éphyra. Oxylus réclamait l'Élide en vertu des mêmes droits que ses alliés invoquaient pour réclamer les royaumes des Pélopides. La base de sa statue, élevée sur la place du marché d'Élis, portait une inscription constatant qu'Étolus, un de ses ancêtres à la dixième génération, avait quitté Élis, la demeure primitive de son peuple, les Épéens, et conquis cette partie du pays des Curètes appelée depuis Étolie. Un oracle d'ailleurs avait déclaré aux fils d'Aristomachus qu'ils ne réussiraient que si Oxylus acceptait de marcher à leur tête.

Suivant la tradition, Oxylus n'aurait éprouvé que très-peu de difficulté à rentrer en possession du domaine de ses ancêtres. L'heureuse issue d'un combat singulier entre un de ses compagnons étoliens et un chef épéen aurait suffi pour décider la question. Il est probable que les Éléens, constamment en guerre avec leurs voisins méridionaux, les habitants de Pise et les sujets de Nestor, consentirent volontiers à accepter et même à acheter par quelques sacrifices un accroissement de force qui assurait leur supériorité. Oxylus, du reste, traita les anciens habitants avec douceur. Ceux-ci obtinrent de garder comme propriétaires indépendants les terres que n'avaient pas occupées les envahisseurs étoliens. Quant au territoire de Pise, il continua longtemps après d'être gouverné par ses princes indigènes, qui ne subirent jamais le joug des souverains de l'Élide.

Oxylus, craignant, dit-on, que la vue du pays fertile qui lui avait été promis n'inspirât aux Héraclides la pensée de manquer à leur serment, les avait conduits par l'Arcadie. La tradition n'a conservé le souvenir d'aucune tentative de résistance de la part des Arcadiens; on dit, au contraire, que Cypsélus, roi de ce pays, donna sa fille en mariage à Cresphonte. Toutefois les envahisseurs ne fondèrent aucun établissement dans l'Arcadie et s'avancèrent à la conquête des pays occupés par Tisamène, fils d'Oreste. Suivant une tradition, Tisamène périt en combattant les Héraclides; suivant une autre, il abandonna son territoire et conduisit une partie des Achéens dans le pays des Ioniens sur la côte du golfe de Corinthe. Les Ioniens ayant refusé de s'unir aux Achéens, une lutte acharnée s'engagea entre les deux peuples. Les Achéens furent vainqueurs et restèrent maîtres du pays, qui depuis cette époque fut appelé Achaïe. Quant aux Ioniens, ils cherchèrent un refuge dans l'Attique, et lorsque ce petit pays ne put plus les contenir tous, ils suivirent l'exemple des Éoliens, s'associèrent à des troupes de fugitifs et d'aventuriers de diverses races et mirent à la voile pour la côte d'Asie. C'est là ce qu'on a appelé la *migration ionienne*.

Les Héraclides firent alors entre eux, par la voie du sort, le partage des provinces déjà tombées en leur pouvoir. Le royaume d'Argos et de Mycènes fut attribué à Téménus, celui de Messénie à Cresphonte, celui de Laconie à Eurysthène et Proclès, fils d'Aristodémus, qui avait succombé quelque temps auparavant. C'est là la tradition vulgairement reçue. Mais certains faits nous autorisent à penser que les belliqueux Achéens opposèrent à leurs vainqueurs une longue résistance.

Les Doriens ne paraissent pas avoir été plus de vingt mille. Un si petit nombre de guerriers n'a pu suffire pour contraindre aussi promptement Argos, Tirynthe et Mycènes, alors très-fortifiées, à ouvrir leurs portes. Les Doriens semblent s'être contentés d'occuper d'abord de fortes positions dans le voi-

sinage des villes ennemies et s'être attachés à fatiguer leurs défenseurs par des escarmouches incessantes. A une ou deux lieues d'Argos, sur la côte occidentale du golfe, s'élève une colline qui, au temps de Pausanias, était encore couverte de constructions. Parmi ces bâtiments se trouvait un monument de Téménus, qui avait fait donner à ce lieu le nom de Téménium et que les Doriens d'Argos continuaient d'honorer avec des rites religieux. « Le Téménium, dit Pausanias, reçut son nom de Téménus, le fils d'Aristomachus; car Téménus, en ayant pris possession, l'avait fortifié; et ce fut de cette position que lui et les Doriens firent la guerre à Tisamène et aux Achéens. »

Cresphonte ne paraît pas non plus être entré aussi facilement qu'on le croit communément en possession de la Messénie. Éphore nous dit que Cresphonte, après avoir occupé cette contrée, la partagea en cinq districts, et qu'il fixa sa résidence dans une position centrale, sur la plaine de Sténycláros, où il paraît avoir fondé une nouvelle capitale. Il est permis de penser que cette détermination, loin d'être volontaire, lui fut dictée par la nécessité; car ni Pylos ni Andanie, la demeure des anciens rois, n'étaient encore en son pouvoir. La Pylos messénienne semble avoir conservé longtemps son indépendance et avoir été occupée pendant plusieurs siècles par une branche de la famille de Nélée. Des descendants de Nestor sont mentionnés comme alliés des Messéniens dans leur guerre avec Sparte. La portion de la Messénie occupée par Cresphonte était possédée lors de l'invasion par Mélanthus. A en croire la tradition, ses sujets ne l'aimaient pas, parce qu'il était étranger ; aussi ne firent-ils aucune résistance aux Doriens. Cette conduite des anciens habitants fit que Cresphonte les traita avec beaucoup de douceur et voulut contraindre les Doriens qui l'avaient accompagné à se mêler à eux. Si cette tradition est vraie, elle ne peut en tout cas s'appliquer qu'au district occupé par Cresphonte. Quant à Mélanthus, il se retira dans l'Attique avec les Éoliens qui étaient venus autrefois s'établir dans ce pays.

La conquête ne paraît pas s'être effectuée dans la Laconie avec moins de lenteur que dans l'Argolide et la Messénie. Il est à peu près prouvé que la ville d'Amyclées, l'ancienne capitale des rois achéens, située seulement à une lieue de Sparte, conserva son indépendance pendant trois siècles environ après l'invasion. Selon une tradition, Hélos elle-même, qui passe communément pour avoir donné son nom aux serfs achéens, n'aurait été soumise que sous le règne d'Alcamène, fils du conquérant d'Amyclées.

Pendant que les Doriens de Laconie s'avançaient ainsi lentement, ceux d'Argos occupaient peu à peu les villes voisines. Tirynthe et Mycènes paraissent être restées longtemps indépendantes; et il n'est pas même certain qu'elles reçurent à aucune époque une population dorienne. Épidaure, Sicyone, Trézène, Phlius et Corinthe tombèrent successivement au pouvoir des envahisseurs, qui s'avancèrent jusque dans l'Attique, où ils furent arrêtés par Codrus. Cette dernière expédition, si elle n'atteignit pas son but principal, eut cependant un résultat important et durable : le petit territoire de Mégare fut dès lors séparé définitivement de l'Attique et occupé par une colonie dorienne qui resta longtemps soumise à Corinthe, qui fit peser sur elle un joug assez lourd. C'est aussi vers cette époque que l'on place communément l'*émigration dorienne*, formée de quelques Doriens d'Argos, d'Épidaure, de Trézène et de beaucoup d'anciens habitants de ces villes sous la conduite de quelques membres de la famille de Téménus, divisée depuis longtemps par des querelles domestiques.

Nous venons d'exposer les principaux faits relatifs à l'invasion des barbares qui eut lieu en Grèce un siècle environ après la guerre de Troie. Nous allons maintenant indiquer rapidement les conséquences de cette invasion. Ces conséquences ont été parfaitement expliquées par M. Poirson dans son grand travail sur les origines de la Grèce, qui fait partie de son *Précis de l'Histoire ancienne* et qui mériterait d'être plus connu tant en France qu'à l'étranger. Nous le prendrons ici pour guide.

A l'exception des Thesprotes-Thessaliens, dont l'origine paraît pélasgique, tous les peuples qui prirent part, soit comme vainqueurs, soit comme vaincus, à l'invasion dont nous venons de faire l'histoire appartenaient à la race hellénique. Aussi l'un des résultats les plus importants du grand bouleversement dont la Grèce fut alors le théâtre fut d'étendre le nom général d'Hellènes à tous les Grecs, et celui d'Hellade à la Grèce entière. Strabon s'exprime de la manière suivante : « Ce n'est qu'aux habitants de la Thessalie qu'Homère donnait le nom d'Hellènes. Au contraire, Hésiode et Archiloque connaissaient déjà ce nom ainsi que celui de Panhellènes comme des noms appartenant à la nation entière. » Hérodote et Thucydide s'accordent aussi à dire que le nom d'Hellade n'est pas fort ancien. La Grèce, suivant la remarque de M. Poirson, subit alors le nom des Hellènes, comme l'Asie Mineure et la haute Asie subirent celui de la petite nation des Perses, comme la Gaule, dans le moyen âge, celui des Francs.

Le même savant fait observer avec beaucoup de raison que les mœurs et les coutumes des conquérants thessaliens, arnéens, doriens et étoliens présentaient beaucoup d'analogie avec celles des Germains, telles que les a décrites Tacite. On trouve chez les uns comme chez les autres un mépris marqué pour les arts industriels et les arts libéraux; pour ces peuples la vie noble consiste tantôt à employer leurs forces et leur temps à la guerre, tantôt à le consumer dans l'oisiveté, la chasse, les repas, les spectacles; les seules qualités qu'ils estimassent étaient la vigueur du corps et le courage.

Il est facile de pressentir que sous de tels maîtres la civilisation des âges héroïques disparaîtra peu à peu et que l'ancienne population sera soumise à une dure domination. Durant les six siècles qui suivirent l'invasion la Grèce européenne n'élève pas un monument remarquable; par suite de l'exil d'une partie de la population et des guerres continuelles qu'entreprennent les conquérants, le nombre des villes et des habitants diminue d'une manière effrayante; dans l'étroite lisière où se trouvent situées Sicyone, Corinthe, Épidaure, Trézène, Hermione la marine et le commerce se soutiennent; mais ils périssent à Argos, en Achaïe, en Élide, en Messénie, en Laconie. La Béotie, si florissante dans l'âge héroïque, est bientôt plongée dans les plus épaisses ténèbres; il en est de même de presque toutes les autres parties de la péninsule hellénique, et Hésiode, accusant les mœurs des barbares parmi lesquels il a été transplanté, peut maudire son siècle, regretter les hommes et les temps du siége de Troie et s'écrier douloureusement : « Hélas! pourquoi ai-je reçu la vie dans la cinquième race des hommes? Que n'ai-je pu mourir plus tôt ou naître plus tard! »

L'état politique et civil des personnes depuis le douzième jusqu'au sixième siècle n'a pas moins à souffrir de l'invasion que la civilisation et l'industrie. Presque partout les conquérants nous apparaissent comme souverains, et les anciens habitants qui n'ont pas émigré comme sujets. Dans l'Attique les indigènes, formant la masse de la population, conservent leur religion, leurs coutumes, leur liberté, la plus grande partie de leurs terres; mais ils sont contraints de renoncer à tous les droits politiques et sont relégués dans la dernière classe sous le nom de Thètes (θῆτες, serviteurs). Dans la Thessalie tous les anciens habitants sont réduits à l'esclavage (Penestes, πενέσται, cultivateurs, pauvres gens) ou à la servitude de la glèbe. Dans la Laconie une partie de l'ancienne population forme cette classe malheureuse qui comprenait les Ilotes. Les Gymnésiens à Argos, les Catonacophores à Corinthe paraissent avoir été d'une condition analogue à celle des Ilotes.

Les rois établissent leur résidence dans les anciennes capitales de chaque État ou dans une ville centrale. Les chefs et les guerriers ne se dispersent pas sur une vaste étendue de pays : ils se concentrent, au contraire, non-seulement dans une même province, mais même sur un seul point de cette province, auprès du roi. Dans chaque royaume la ville habitée par les princes et par les conquérants est déclarée seule *cité*. Les conquérants sont seuls citoyens, peuvent seuls parvenir aux magistratures, à l'exclusion des anciens habitants. Partout, en un mot, règne l'aristocratie la plus étroite et la plus dure.

Telles furent les conséquences de cette espèce d'invasion des barbares dont la Grèce européenne fut le théâtre après la guerre de Troie. Ces conséquences, chose digne d'être remarquée, se firent sentir jusqu'à la fin de l'histoire grecque. Le sort des populations s'améliora par le temps. L'éloignement qui séparait les vainqueurs et les vaincus diminua peu à peu; mais l'aristocratie ou l'oligarchie prévalut toujours dans les États doriens et thessaliens, où dès l'origine une ligne de démarcation plus profonde avait existé entre les envahisseurs et les anciens habitants, tandis que le gouvernement démocratique s'établit dans les États arcadiens, achéens, ioniens, arnéens, c'est-à-dire dans une partie du Péloponnèse et dans la Grèce centrale, là où les indigènes n'avaient guère perdu que les droits politiques.

Mais de ce que les États doriens, du moins à l'origine, présentent entre eux une certaine analogie sous le rapport de l'organisation politique, faut-il en conclure, avec Müller, que la race dorienne se soit distinguée des autres races helléniques par quelque chose de tout à fait particulier en ce qui concerne la constitution, la religion et la langue. Nous ne le pensons pas. Si la plupart des États doriens furent gouvernés d'abord aristocratiquement, c'est que les conquérants, étant partout fort peu nombreux, sentirent la nécessité de se réunir, de former un corps compacte, afin d'inspirer plus de crainte aux vaincus. Partout aussi les conquérants subirent l'influence des circonstances et de la situation dans lesquelles ils se trouvaient. A Corinthe, à Argos, à Égine, où les Doriens s'étaient établis, le commerce et les arts furent aussi honorés qu'ils étaient méprisés à Sparte. Aussi partageons-nous tout à fait l'opinion de M. Grote, qui refuse d'admettre ce caractère imaginaire que le savant Ottfried Müller avait prêté au dorisme. M. Paparrigopoulo, marchant sur les traces de l'érudit anglais, a aussi, dans de sa-

vantes leçons professées à l'université d'Athènes, porté de rudes coups au système de Müller. Nous allons reproduire ici quelques-uns de ses arguments.

La constitution de Sparte, qui était regardée comme le type et le modèle du gouvernement dorien, ne paraît pas y avoir été introduite avant la fin du neuvième siècle, c'est-à-dire plus de trois cents ans après le temps où l'on place le retour des Héraclides. De plus, les lois de Sparte étaient propres à cette ville et ne différaient pas moins des lois des autres villes doriennes, telles qu'Argos, Corinthe, Mégare, Épidaure, Sicyone, Corcyre et Cnide, que de celles d'Athènes ou de Thèbes. Le seul pays grec dont la constitution présente des analogies plus remarquables avec celle de Sparte est la Crète; de plus, il est certain, d'après Homère, que des Doriens habitaient cette île. Aussi ces deux circonstances ont-elles surtout contribué à faire prévaloir sur toutes les autres l'opinion qui admet l'existence de lois doriennes et d'une constitution dorienne. Mais comment expliquer que des colons aient porté en Crète des institutions dont on ne trouve aucune trace ni en Thessalie ni à Argos, et qui n'avaient pas encore commencé à s'établir à Sparte? En effet l'émigration qui partit de Sparte est donnée comme ayant précédé le temps où la constitution de Lycurgue y fut introduite : on la place trois générations après le retour des Héraclides. D'ailleurs les auteurs anciens les plus graves s'accordent à dire que tout ce qu'il y avait d'institutions communes aux Spartiates et aux Crétois avait été apporté de la Crète à Sparte, et non de la Grèce en Crète. Et puis les colonies qui se rendirent du Péloponnèse en Crète se composaient, suivant la tradition même, de Minyens et de Pélasges, non de Doriens. Quant à l'antique émigration des Doriens de Thessalie en Crète, M. Grote a parfaitement démontré que c'était une fable forgée au troisième siècle par Andron, uniquement pour mettre d'accord le passage de l'Odyssée avec les autres traditions qui circulaient déjà en Grèce à cette époque sur l'origine thessalienne des Doriens. Nous n'avons donc aucune preuve positive que des Doriens soient allés de Grèce en Crète. Enfin dans la Doride même, la patrie des Doriens, nous ne trouvons aucune trace des usages et des lois en vigueur à Sparte.

Si les faits et les témoignages permettent de douter qu'il y ait eu une constitution dorienne, n'y a-t-il pas eu du moins une religion dorienne? On prétend qu'Apollon était la divinité propre des Doriens; mais dans beaucoup de villes doriennes nous ne voyons pas qu'il y ait eu de temples d'Apollon, par exemple, à Calaurie, à Cléones, à Corinthe, à Cnide, à Héraclée d'Italie, etc. Au contraire, on cite un très-grand nombre de villes anciennes où Apollon était spécialement adoré; par exemple, Athènes, qui l'honorait comme dieu des ancêtres. Les relations particulières dont on a tant parlé entre les Doriens de Sparte et le sanctuaire de Delphes sont reconnues comme une invention postérieure et antidatée. Sparte ne prit, en effet, aucune part à la guerre dirigée contre les Crisséens, en 596, par les Thessaliens, les Athéniens et les Sicyoniens. Ceux-ci étaient commandés par Clisthène, l'ennemi déclaré des Doriens.

Il est très-contestable aussi qu'il y ait eu un dialecte parlé exclusivement par la race dite dorienne. D'après les recherches les plus nouvelles et les plus savantes sur les dialectes grecs, résumées par M. Grote, les peuples qui employaient le dialecte dit dorien étaient, dans la Grèce continentale, outre les Doriens voisins du Parnasse, les Phocéens, les Delphiens, les Locriens, les Étoliens, les Achéens de Phthiotide, et dans le Péloponnèse, outre les villes doriennes proprement dites, les Achéens, les Dryopes d'Hermione et les Laconiens libres, distincts du reste des habitants de la Laconie et des Hilotes. Au contraire, les Thessaliens, les Béotiens et les Arcadiens parlaient la langue éolienne. Nous devons dire, il est vrai, que ces deux dialectes, le dorien et l'éolien, ne présentaient point de différences bien considérables. C'est ce qui faisait dire à Strabon : « Le dialecte ionien, à mes yeux, est le même que l'ancien dialecte attique, et le dorien le même que l'ancien éolien. » Aussi peut-on dire que, si l'on met à part l'Attique, dont les habitants ont toujours été en arrangeant d'une manière de plus en plus particulière et de plus en plus nouvelle tout ce qui était à leur usage, la langue de tout le reste de la Grèce, depuis le mont Olympe et le pays des Perrhæbes jusqu'au cap Malée, se composait de différentes branches soit du dialecte éolien, soit du dialecte dorien, c'est-à-dire de ce dialecte éolo-dorien qui d'un côté contient les éléments de la langue latine empruntés du grec, et de l'autre forme encore aujourd'hui le principal fond du grec moderne.

Tels sont les principaux arguments que fait valoir, en grande partie, d'après M. Grote, M. Paparrigopoulo contre le système du savant et ingénieux Müller. Ils nous paraissent assez plausibles. Il nous semble difficile de voir dans les Doriens, qui envahirent le Péloponnèse avec les Héraclides, autre chose qu'une tribu hellénique, restée barbare, qui n'avait pas pris part à la conquête de la Grèce méridionale avec les Hellènes achéens et éoliens et dont les mœurs les usages, les institu-

tions se modifièrent suivant les circonstances dans les différentes localités. Nous admettons parfaitement que les Doriens, au moment de la conquête, n'avaient rien qui les distinguât essentiellement des autres races helléniques; mais nous ne pouvons pas, niant tous les témoignages de l'antiquité, aller jusqu'à dire avec M. Paparrigopoulo qu'il n'y a pas eu de race dorienne, et qu'en particulier ceux qui accompagnèrent les Héraclides à leur retour dans le Péloponnèse ne formaient pas, hors de l'isthme, avant cet événement, une tribu distincte et portant le nom de Doriens. Nous n'ignorons pas que l'histoire de ces temps reculés présente beaucoup de contradictions et d'invraisemblances; mais il faut savoir se résoudre, dans certains cas, à ne pas connaître la vérité tout entière, sous peine de n'avoir plus à mettre à la place des hypothèses que l'on a rejetées que d'autres hypothèses qui ne reposent pas sur des fondements plus solides. D'ailleurs, pour l'époque qui nous occupe, en l'absence de documents, il nous paraît à peu près impossible d'arriver à quelque chose de certain et de précis quant aux dates des événements, à la manière dont ils se sont accomplis et aux différents personnages qui y ont pris part. La seule chose qui nous semble incontestable dans la grande révolution dont la Grèce ancienne fut le théâtre après la guerre de Troie et dont le *retour des Héraclides* est un des principaux épisodes, c'est l'immense influence qu'elle exerça sur l'état politique, social et intellectuel de la péninsule hellénique, influence dont nous avons indiqué plus haut les traits les plus importants.

J. CAILLET.

Grote, *Histoire de la Grèce*, t. I, en anglais.

Thirlwall, *Histoire ancienne des Origines de la Grèce*, traduction française, par M. Ad. Joanne; Paris, 1852.

K. O. Müller, *Die Dorier*, 1824, t. I, p. 46 et suiv.

Manso, *Sparta*; 1800, t. I.

Grotefend, art. HÉRACLIDES, dans l'*Encyclopedie* d'Ersch et Gruber.

Aug. Pauly, *Real-Encyclopædie des classischen Alterthumswissenschaft in alphabetischer Ordnung*; art. HÉRACLIDES.

K. Fr. Hermann, *Lehrbuch der Griech. Staatsalterthümer*, dernière édition.

Wachsmuth, *Hellenische Alterthumskunde*.

Poirson, *Precis d'Histoire ancienne*, éd. 1831, p. 169-232. Nous avons aussi tiré beaucoup de profit de deux savantes leçons de M. Paparrigopoulo de l'Université d'Athènes, sur les origines du peuple grec, traduites dans la *Revue des cours publics*, par M. N. Gauttier de Claubry, n°s 24 et 25, année 1856.

HÉRALDIQUE (SCIENCE). Science à l'aide de laquelle on interprète les armoiries. Cette science tire son nom des anciens hérauts d'armes, qui étaient chargés de vérifier les armes et les titres de noblesse des gentilshommes. On l'appelle également l'*art du blason*.

D'après le P. Ménestrier, le terme de blason vient de l'allemand *blasen* (donner du cor), parce que dans un tournoi le page d'un chevalier donnait du cor pour appeler le hérant d'armes, qui venait reconnaître les armoiries (1). D'après Reinhard (2), au contraire, ce terme dérive du vieil allemand, *bläse* (signe). Mais l'étymologie la plus probable est celle qui a été donnée par M. Ch. de Grandmaison, dans son *Dictionnaire héraldique* (3): il croit que ce mot a pour racine *blasus*, (arme), mot de la basse latinité, cité par M. Guérard dans le *Polyptyque de l'abbé Irminon*.

Mais laissant de côté cette question, qui rentre dans le domaine de la philologie pure, abordons une autre question non moins controversée.

Quelle est l'origine des armoiries? — Les premiers écrivains qui s'occupèrent du blason, jaloux de la noblesse de leur science favorite, voulurent lui trouver une illustre origine, et Favyn, dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, est allé jusqu'à faire les armoiries aussi anciennes que le monde: il en donne de distinctes à Caïn et à Abel. Segoing, plus modéré, en attribue l'invention aux fils de Noé. Après ces audacieux l'on voit venir des esprits modestes, qui se contentent de découvrir que ce sont les Égyptiens ou les Grecs, ou les Romains seulement qui les premiers ont connu le blason. Mais sans s'attacher plus longtemps à ces divagations, malgré les trésors de recherches et d'érudition dépensés si mal à propos par les écrivains auxquels nous venons de faire allusion, disons seulement qu'il est généralement admis aujourd'hui que, si dès les temps les plus reculés on voit des États, des villes, des chefs illustres adopter des symboles, les peindre sur leurs bannières, sur leurs boucliers, ces symboles, choisis au hasard, qui n'étaient soumis à aucune règle, constituent des signes isolés et nullement des armoiries, ni surtout des armoiries héréditaires (4).

(1) C'est sur cette étymologie que le P. Ménestrier échafaude tout son système d'explications des armoiries.

(2) J. P. Reinhards *vollständige Wappenkunst*, 2e Aufl. Nürnberg, 1778, pref., p. 7.

(3) *Nouvelle Encyclopédie théologique*, t. XIII; *Dictionnaire heraldique*, par M. Ch. Grandmaison, 1852; *Introduction*, p. XXI. Ce dictionnaire est un des meilleurs ouvrages qui ait été écrit sur ce sujet.

(4) Les adversaires de cette opinion citent un passage d'Ovide dans lequel Egée reconnait son fils Thesée en voyant *les marques de sa race* sur le pommeau de son épée :

Cum pater in capulo gladii cognovit eburno
Signa sui generis.

Métam., VII, 422.

Au dixième livre de l'*Énéide*, v. 186 et suiv., Virgile dit de Cupavus :

.... Paucis comitate Cupavo,
Cujus olorinæ surgunt de vertice pennæ :
Crimen amor vestrum, *formæque insigne paternæ*.

Dès les premiers temps du moyen âge, ces symboles se multiplient. Mais c'est seulement vers le douzième siècle, au moment où la féodalité se constitue fortement, où les tournois deviennent (que l'on nous passe le mot), deviennent à la mode, où l'Europe entière se précipite sur l'Orient dans ces grandes expéditions des croisades, à l'époque où l'on voit s'établir d'une manière définitive l'hérédité des fiefs, l'hérédité des noms, que l'on voit aussi s'établir l'hérédité dans ces symboles ; les armoiries sont inventées, la science héraldique existe, elle a ses lois, qui sont reconnues par l'Europe entière. Et de nos jours encore le généalogiste, l'archéologue, l'historien doivent les étudier avec soin s'ils veulent approfondir les origines de l'histoire moderne. Ce sont ces lois enfin que nous allons essayer de résumer.

On distingue ordinairement dix sortes d'armoiries :

1° Les armoiries de *souveraineté;* ce sont celles que portent les rois ou empereurs; elles sont considérées comme les armes de la nation;

2° Les armoiries de *domaine* prises par un seigneur pour indiquer ses fiefs;

3° Les armoiries *de prétention;* elles sont la marque des droits qu'un souverain prétend sur les pays où son autorité n'est pas reconnue. C'est ainsi que l'on voit pendant plusieurs siècles les souverains d'Angleterre écarteler les armes de France, les rois de Sardaigne celles de Chypre et de Jérusalem.

4° De *concession;* le souverain les accorde en récompense de quelques services. Un chevalier de la maison *d'Estaing*, ayant remonté le roi Philippe-Auguste à la bataille de Bovine, obtint le droit de porter d'azur à trois fleurs de lis d'or au chef de même (1).

5° *De communauté;* ce sont celles des archevêques, villes, corporations, etc.;

6° *De patronage;* ce sont les armes que l'on ajoute à celles de sa famille, pour prix de la protection que l'on accorde à une province, à une ville;

7° *De famille*, celles qui distinguent la race.

8° *D'alliance*, que l'on écartèle avec celles de la famille par suite de mariage;

9° *De succession*, qui sont échues en héritage;

10° *De choix*, prises par des familles opulentes sans droit légitime de les porter. Inutile de dire que de nos jours ce sont les plus nombreuses.

On peut encore citer une scène des *Sept Chefs devant Thèbes* d'Eschyle, une scène des *Phéniciennes* d'Euripide, un passage de Silius Italicus (liv. V) et certains symboles (véritable origine des armes parlantes) que l'on retrouve sur les monnaies de quelques villes : le coude d'Ancône (Ἀγκών), le crabe d'Agrigente (ἀκράγας), la rose de Rhode (ῥόδον), etc.; mais, encore une fois, ce sont là des *symboles*, mais non point des *armes*.

(1) Le Laboureur, p. 68.

Les armoiries se composent de quatre parties distinctes :

1° *Les émaux;*

2° *L'écusson* ou *l'écu;*

3° *Les charges;*

4° *Les ornements.*

Nous allons les examiner successivement.

Les émaux.

On appelle *émaux* (1) dans la langue du blason les couleurs dont on revêt les charges et l'écu lui-même. Les émaux comprennent, 1° deux *métaux*, qui sont l'*or* ou jaune (fig. 1), l'argent ou blanc (fig. 1); 2° cinq *couleurs*, qui sont le rouge, qui en terme de blason se nomme *gueules* (fig. 2), le bleu ou *azur* (fig. 2), le vert ou *sinople* (fig. 3), le noir ou *sable* (id.), enfin le violet ou *pourpre* (fig. 4) (2); 3° deux *fourrures* ou *pannes* (3), qui sont *l'hermine* (fig. 6), qui est d'argent avec des mouchetures de sable, et le *vair* (fig. 7), qui est composé de petites pièces d'une forme particulière, dont les unes sont d'argent et les autres d'azur (4). A l'hermine et au vair on peut ajouter la *contre-hermine* et le *contre-vair* (fig. 8).

Les Français et les Anglais sont les seuls peuples de l'Europe qui désignent par des termes particuliers les couleurs dont on se sert en blason. Les autres nations emploient les noms vulgaires. On retrouve cependant quelquefois le mot azur chez les Italiens et chez les Espagnols.

Des cinq couleurs que nous venons de citer, le rouge et le bleu sont les plus communes, et les termes gueules et azur, qui servent à les désigner, sont les termes les plus anciens (5); le sable est plus rare, le sinople encore plus, et quant au pourpre, un ancien auteur dit qu'il est si rare que « de trois mille écussons à peine en trouvera-t-on un où il y en ait. »

Une règle fondamentale des blasons est de ne *jamais mettre couleur sur couleur* (6),

(1) Le mot émail vient du latin *maltum* et *smaltum*, d'où les Italiens ont fait *smalto* et les Espagnols *smalte*.

(2) Les Anglais ont ajouté à ces cinq couleurs la *sanguine* ou couleur de chair (fig. 5), et l'*orangée* ou *tannée*, qui est aurore (fig. 9).

(3) Le Laboureur, dans son discours *de l'Origine des armes*, dit : *Vair et hermine passent pour métaux, quoi qu'en disent les modernes*, p. 158.

(4) Quelquefois l'hermine et le vair adoptent d'autres couleurs que celles qui leur sont propres. Ainsi Beaufremont porte vairé d'or et de gueules (Bourgogne et Lorraine).

(5) On les trouve souvent dans le *Tournoi de Clamecy*, qui est de 1285.

(6) Quelques auteurs disent : à l'exception du pourpre. Mais le pourpre est-il couleur ou métal? Pendant longtemps on a discuté cette question. Les uns voyaient dans le pourpre la couleur violette les autres le

ni métal sur métal; autrement les armes seraient fausses, mal blasonnées ou du moins *à enquerre* (1). A ce sujet Le Laboureur fait observer pour plusieurs familles très-anciennes (les Auria (Gênes), les Escoubleau (Poitou), les Bendorff (Misnie), etc., etc.) « que l'usage de porter armes et enseignes militaires, étant plus ancien que les préceptes des hérauts, il est arrivé que plusieurs gentilshommes qui avaient des armes mal blasonnées selon les règles nouvelles ont mieux aimé retenir leurs anciens blasons, pour la révérence de l'antiquité, que de se soumettre à des lois et coutumes nouvelles à leur égard et qui les pouvaient faire passer, en quelque façon, pour des nouveaux nobles en quittant la marque et le caractère de leur ancienne noblesse. »

Un mot encore avant de terminer avec les émaux. Nous avons fait connaître, dans la nomenclature des *métaux*, des *couleurs*, de *fourrures*, par quelles couleurs on représentait dans les peintures ces divers *émaux*. Ajoutons que dans la gravure depuis le dix-septième siècle (2) on emploie un système de signes conventionnels fort simple et fort ingénieux, qui est universellement adopté (3). Dans ce système on représente l'or par un pointillé, l'argent par l'absence de hachures, l'azur par des hachures horizontales, le gueules par des hachures verticales, le sinople par des hachures diagonales de droite à gauche de l'écu, le pourpre par des hachures diagonales de gauche à droite, le sable enfin par des horizontales et des perpendiculaires croisées (4). (fig. 1 à 4).

De l'écu.

L'*écu* (du mot latin *scutum*) représente le bouclier des anciens chevaliers; il s'appelle également *fond* ou *champ*. C'est sur l'écu que l'on pose les pièces honorables, les partitions et les répartitions, les pièces et les meubles d'armoiries.

Les formes de l'écu ont varié suivant les époques, et suivant les pays. La forme la plus usitée en France est une sorte de quadrilatère ayant sept parties de largeur sur huit de hauteur. Les angles du bas sont arrondis d'un quart de cercle dont le rayon a une demi-partie. Deux quarts de cercle de même proportion au milieu de la ligne horizontale d'en bas se joignent en dehors de cette ligne et forment la pointe (fig. 1). On trouvera dans les planches de blason les différentes formes l'écu : n° 2, l'écu espagnol; n° 3, l'écu allemand; n°s 4 et 8 des écus antiques (le dernier s'appelle écu en bannière); n° 5, l'écu en losange, que prennent les filles dans leurs armoiries, ainsi que les pairesses d'Angleterre.

Les Italiens se servent de l'écu ovale (fig. 6), et principalement les ecclésiastiques, qui l'environnent d'un cartouche, usage adopté également en France. L'écu royal anglais est rond (fig. 7); celui de la noblesse anglaise se trace comme on le voit dans la figure 9, et le clergé anglican a adopté l'écu représenté sous le n° 10.

Tous les écus, de quelque forme qu'ils soient, sont *pleins* ou *divisés* (1).

Les écus pleins sont ceux dont le champ est d'un seul et même émail : Pellezai (Ile de France) porte d'argent plein; Bourdeaux de Puy Paulin, d'or plein; les ducs de Bretagne (et partant la duché), d'hermine plein, etc., etc.

Les écus divisés sont ceux où l'on voit plusieurs traits ou lignes formant des *partitions* (2) différentes; ils peuvent avoir plusieurs émaux.

On compte quatre partitions principales, dont toutes les autres dérivent. Ces quatre partitions sont :

1° Le *parti*, qui partage l'écu perpendiculairement, du chef à la pointe (fig. 1).

2° Le *coupé*, qui le partage horizontalement (fig. 2);

mélange de toutes les couleurs, d'autres enfin de l'argent bruni. (*Voy.* le P. Ménestrier, *Origine des armoiries.*) De nos jours le pourpre est rangé définitivement parmi les couleurs.

(1) On appelle *armes à enquerre* celles qui sortent de la règle commune et où l'on rencontre, comme nous venons de le dire, couleur sur couleur, métal sur métal. Ainsi Godefroy de Bouillon portait d'argent à une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même. L'intention de celui qui porte de pareilles armes est de s'obliger à rendre compte du motif qui les lui a fait adopter.

(2) D'après une dissertation de M. Imbert de La Phalecque (Lille, Danel, 1835, *de la Gravure du blason*), le premier ouvrage dans lequel on aurait adopté régulièrement ce système de gravure serait : *Recherches des Antiquités et noblesse de Flandre...* par Philippe de L'Espinoy, écuyer, vicomte de Térouanne; à Douay, de l'imprimerie de la veuve Marc Wyon, MDCXXXI. Le privilége est du 27 septembre 1628 et l'approbation du 31 février 1627.

(3) Jusqu'à l'adoption de ce système, on avait tenté divers essais; ainsi l'on désignait les émaux par des lettres : or par O, gueules par G., etc. Ceaconius et Ughelli adoptèrent ce système. Spielmann employa des figures astronomiques; Segoing (*Mercure armorial*, Paris, MDCXLVIII) a fait colorier ses planches à la main. Enfin « les mereaux de la collégiale de Saint-Pierre de Douai portent deux clefs en santoir et des gouttes de sang pour indiquer que le champ était de gueules. » (Imbert de La Phalecque.)

(4) La *sanguine* et l'*orangée* s'indiquent, la première par des diagonales croisées (fig. 8), la seconde par des diagonales de gauche à droite croisées par des perpendiculaires (fig. 9).

(1) L'on dit également *simples* ou *composés*.

(2) « J'appelle *partitions* tous les traits qui coupent les armoiries en deux parties égales, dans quelque sens qu'ils les coupent, et *répartitions* ceux qui les partagent en diverses parties égales entre elles. » (Le P. Ménestrier, *de l'Origine des armoiries*, etc., p. 418.)

3° Le *tranché*, qui le partage diagonalement de droite à gauche (fig. 3);

4° Le *taillé*, qui le partage diagonalement de gauche à droite (fig. 5).

En combinant les *partitions* entre elles, on forme les *répartitions*. Ainsi le parti et le coupé forment l'*écartelé* (1) (fig. 8); le tranché et le taillé forment l'*écartelé en sautoir* (fig. 9); le parti, le coupé, le tranché, le taillé forment le *gironné* (fig. 10).

L'écartelé peut être de 4, de 16, de 32; au lieu d'écartelé, on peut dire parti et coupé de tant; on en voit un exemple fig. 11. L'écu est parti de 2 et coupé de 2, ce qui donne 9 quartiers : 3 en chef, 3 en fasce, 3 en pointe; il peut de même être parti et coupé de 6, de 8, de 10, de 12, etc. Lorsque le gironné est de 8 pièces, comme dans la figure 10, on dit simplement gironné; mais quand il y a plus ou moins de girons on doit en désigner le nombre et dire gironné de 6, de 10, de 12 pièces (2).

Les différentes parties de l'écu ont chacune un nom qu'il est essentiel de connaître pour pouvoir distinguer facilement la place qu'occupent les différentes figures qui composent les armoiries.

Prenons pour exemple la fig. 11, sans nous occuper des partitions : le point A est le *centre de l'écu*, B est le *point du chef*, D le *canton dextre*, E le *canton senestre*, F le *flanc dextre*, G le *flanc senestre*, C la *pointe*, H le *canton dextre de la pointe*, I le *canton senestre*. Une figure seule occupe ordinairement le centre de l'écu A; alors on n'exprime pas sa situation; placée au point B, elle est dite *en chef*; en D, *au canton dextre du chef*, etc. Deux ou plusieurs figures placées en D, B, E sont dites *rangées en chef*; en F, A, G, elles sont *en fasce*; en H, C, I, elles sont *en pointe*; en B, A, C, elles sont *en pal*; en D, A, I, *en bande*; en E, A, H, *en barre*. Trois figures placées en D, E, C sont dites *deux et une*. Telle est la position des fleurs de lis dans les armes de la maison de Bourbon. Quatre figures placés en D, E, H, I sont dites *deux* et *deux*. Cinq figures placées dans l'ordre B, A, C, F, G sont en *croix*; comme D, E, A, H, I elles sont en *sautoir*; comme D, E, A, C elles sont en *pairle*; enfin les pièces qui suivraient l'arrangement des lettres D, B, E, G, I, C, H, F seraient disposées en *orle*. Enfin une figure placée en A, au milieu de plusieurs autres différentes par leurs formes, serait *en abîme*, ou au centre de l'écu.

Des figures.

Les figures ou pièces ordinaires du blason sont de trois sortes :

1° Les figures héraldiques ou propres;

2° Les figures naturelles;

2° Les figures artificielles.

Les figures héraldiques se subdivisent en pièces honorables ou du premier ordre, et en pièces moins honorables ou du second ordre.

Les pièces honorables, que l'on appelle aussi ordinaires, parce que, dit Segoing, « elles sont fort usitées et fréquentes en armoiries et notamment dans celles des anciennes et illustres maisons, » occupent ordinairement par leur largeur, lorsqu'elles sont seules, le tiers de l'écu (à l'exception du giron, qui n'en occupe que le quart). Ces pièces sont :

Le chef, placé au sommet de l'écu. Exemple : Lavaugour (1), d'argent au chef de gueules (fig. 12).

La *fasce*, qui occupe le milieu de l'écu. Exemple : Autriche moderne, de gueules à la fasce d'argent (fig. 13).

La *champagne*, qui se place au bas de l'écu : X porte d'argent à la champagne d'azur (fig. 14).

Le *pal* (2), qui traverse perpendiculairement l'écu par le milieu : Chandos, d'argent au pal aiguisé de gueules (fig. 15).

La *bande*, qui traverse diagonalement l'écu de droite à gauche : Noailles, de gueules à la bande d'or (fig. 16).

La *barre*, qui traverse l'écu diagonalement de gauche à droite. La barre est souvent une marque de bâtardise : X porte d'argent à la barre d'azur (fig. 17).

La *croix* se compose de la fasce et du pal réunis : la maison de Savoie porte de gueules à la croix d'argent (fig. 18).

Le *sautoir* (3), formé de la bande et de la barre, a la forme de la croix de Saint-André. Angennes de Rambouillet, de sable au sautoir d'argent (fig. 19).

(1) La plupart des écartelés viennent de l'extinction d'une famille dans une autre, de concessions, de testaments ou d'alliances. Les armes primitives de la maison doivent occuper le premier et le quatrième quatier (*voy.* fig. 8, le contre-vair); lorsque les quatre quartiers sont remplis par les armes de concession ou d'alliance, les armes de la maison se mettent *sur le tout*; on désigne par cette expression un écusson placé au centre de l'écu et empiétant un peu sur les quatre quartiers.

(2) Outre ces répartitions principales, il en est d'autres qu'il est essentiel de connaître. Ainsi deux lignes perpendiculaires séparent l'écu en trois parties égales, le divisent en *tiercé en pal*. Lorsque les lignes perpendiculaires forment dix pals ou moins, l'écu est dit *palé*; si elles forment dix pals ou plus, il est dit *vergeté*; deux lignes horizontales séparant l'écu en trois parties égales le divisent en *tiercé en fasce*; au-dessous de huit divisions il est dit *fascé*, au-dessus il est dit *burelé*. Les lignes diagonales à droite multipliées font l'écu *bandé*, *coticé*; les lignes diagonales à gauche multipliées font l'écu *barré*, *coticé en barre*, enfin l'écu peut être *tiercé en chevron*, *en pointe*, *en écusson*, *en pairle*. Nous verrons plus bas, en parlant des charges héraldiques, l'explication de ces termes, etc.

(1) L'illustre maison de Lavaugour, dont les comtes de Vertus et madame la duchesse de Montbazon (*Segoing*, p. 34).

(2) Les anciens écrivaient *paux* au pluriel.

(3) Anciennement le *sauteur*.

Le *chevron*, une des pièces les plus usitées, est formé par la réunion vers le chef de la barre et de la bande : Netancour Vaubecour, de gueules au chevron d'or (fig. 20).

Le *franc-quartier*, appelé aussi *franc-canton*, occupe un espace carré à la dextre du chef : Lamoignon porte losangé d'argent et de sable au franc-quartier d'hermine.

Le *canton*, portion carrée de l'écu qui joint un des angles supérieurs à dextre ou à senestre. Le canton a deux parties de large sur deux parties et demie de haut. Il diffère du franc-quartier en ce que ce dernier est plus grand et qu'il occupe toujours l'angle dextre supérieur.

La *bordure*, pièce en forme de ceinture qui environne l'écu et a un sixième de sa largeur; si elle était plus large, elle deviendrait le champ, et la pièce du centre serait en abîme : Sernay (Lorraine) porte d'argent à la bordure de gueules (fig. 21).

La *pointe* est une pièce de l'écu mouvante de bas en haut : Saint-Blaise de Brugny, d'azur à la pointe d'argent (fig. 22).

Le *giron*, une des parties de la répartition appelée gironée.

Le *pairle*, pièce formée d'un pal et d'un chevron renversé, se rencontrant au centre de l'écu. *En pairle* se dit de pièces ou meubles rangés dans le sens du pairle : X porte de sinople au pairle d'argent (fig. 23).

L'*orle* n'a que la moitié de la largeur de la bordure (un douzième de la largeur de l'écu), et est éloigné du bord de l'écu d'une distance égale à sa largeur. Charlot porte d'argent à l'orle d'azur (fig. 24) (Picardie).

Le *trescheur* est fait comme une orle étroite ou pour mieux dire comme un filet mis en orle. Ordinairement il est double. Baulande de Gourdon porte d'or au double trescheur, floré et contrefloré de sinople, au sautoir de gueules brochant sur le tout.

L'*écusson*, petit écu qui en meuble un autre plus grand : il est dit quelquefois *écu en abîme* : nous avons indiqué plus haut sa position (fig. 11, lettre A). Malet porte d'azur à l'écusson d'or (Artois).

Le *gousset*, pointe mouvant du chef descendant jusqu'au centre de l'écu et se terminant en pal, est rarement employé.

Plusieurs des pièces honorables peuvent être multipliées ; ainsi dans les mêmes armes l'on peut voir plusieurs pals, plusieurs bandes, barres, chevrons ou fasces (1). Ainsi Aragon porte d'or, à quatre pals de gueules ; du Plessis Richelieu d'argent à trois chevrons de gueules (2).

(1) S'il y a plusieurs croix, plusieurs sautoirs dans les mêmes armes, ils deviennent si petits qu'ils cessent d'être pièces honorables.

(2) Les armes peuvent également se blasonner en nommant la pièce au singulier et en ajoutant, de tant de pièces : d'or au pal de gueules de quatre pièces ; d'argent au chevron de gueules de trois pièces.

Quand les pièces honorables passent le nombre de quatre, elles changent de nom ; elles deviennent pièces diminuées. Au lieu de pal, on dit *vergète* ; au lieu de fasce, *burèle* ; au lieu de bande, *cotice* ; au lieu de barre, *coticé en barre* ; au lieu de chevron, *étaie* (1).

Les pièces moins honorables ou de second ordre sont :

L'*emmanché*, qui se compose de dents de métal et de couleur l'un dans l'autre. L'emmanché peut être parti, coupé ou tranché.

L'*échiquier* ou l'*échiqueté* se dit d'un écu divisé en échiquier par un parti de cinq traits et un coupé d'autant de traits.

Les *points équipolés*. Lorsque l'échiquier ne se compose que de neuf carreaux, cinq de métal et quatre de couleur, ou cinq de couleur et quatre de métal, il prend le nom de points équipolés. Bussy-Rabutin porte d'or à cinq points équipolés d'azur (fig. 25).

Les *losanges* ; leur nom indique assez leur figure.

Le *losangé* ; si l'écu est entièrement rempli de losanges, on le dit losangé de tel et tel.

Fusées et fuselé. Les fusées sont plus allongées que les losanges ; elles ont deux parties de largeur sur quatre de hauteur. Lorsque l'écu est couvert de fusées, il est dit fuselé. Pour les fusées comme pour les losanges il faut indiquer si elles sont posées en fasce, en pal, en bande, etc. La Ferté Sénetaire porte d'azur à cinq fusées d'argent mises en fasce.

Les *macles*, losange au centre duquel se trouve un second losange qui permet de voir le champ de l'écu. Rohan porte de gueules, à neuf macles d'or accolées et aboutées trois à trois, en trois fasces (fig. 26).

Les *rustres* sont des macles percées en rond.

Les *frettes* ou *le fretté* sont des cotices au nombre de six entrelacées en diagonales, trois en bande et trois en barre. Il ne peut y avoir moins de quatre frettes ni plus de huit ; s'il y en avait dix, on emploierait le terme de *treillissé*. La Mailleraye porte de gueules fretté d'or (fig. 27).

Les *besants*, figures rondes et pleines, toujours d'or. Lorsqu'ils sont d'argent on les appelle *plates*.

Tourteaux, même figure que les besants, mais les tourteaux sont toujours de couleur : Courtenay (Prince de) porte d'or à trois tourteaux gueules, deux et un (fig. 28).

Billettes, petit quadrilatère long ; les billettes sont ordinairement perpendiculaires ; lorsqu'elles sont horizontales, on les dit couchées.

(1) En blasonnant, on dit également *vergeté, burelé, coticé, étayé* de tant de pièces.

Billy porte d'azur à trois billettes d'argent (Lorraine, fig. 29).

Avant de terminer avec les pièces héraldiques, un mot encore sur leurs *attributs*.

On appelle attribut, en terme de blason, une épithète qui, jointe au nom de la pièce, marque en quoi elle diffère des autres pièces de la même espèce; en un mot, ce sont de véritables adjectifs.

Il est des attributs (nous en avons déjà indiqué plusieurs) qui s'appliquent à l'écu. Tels sont les termes de parti, coupé, fascé, palé, burelé, fretté, fuselé, etc.

D'autres s'appliquent aux pièces honorables. Voici les plus usités : *vivré*, *ondé*, *ondé-anté*, *crénelé*, *brettessé*, *contre-brettessé*, *componé*, *de l'un en l'autre*, *brochant sur le tout*.

La maison de La Beaume, d'où est sorti le maréchal de Montrevel, porte d'or à la bande *vivrée* d'azur (fig. 30).

Toulongeon (Bourgogne) porte d'azur à trois faces *ondées* d'or (fig. 31).

La maison de Rochechouart, d'où sont sortis les Mortemart, porte de gueules à trois fasces *ondées-antées* d'argent (fig. 32).

La Lande porte d'argent à la fasce *crénelée* de gueules (Bretagne) (fig. 33).

X porte d'azur à la bande *bretessée* d'or. Le bretessé diffère du crenelé en ce qu'il y a des créneaux des deux côtés (fig. 34).

X porte d'argent à la fasce *contre-bretessée* de gueules. Dans le bretessé les créneaux correspondent les uns aux autres; dans le contre-brettessé ils sont opposés (fig. 35).

La Bourgogne moderne porte d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure *componée* d'argent et de gueules.

Allegrin porte de gueules parti d'argent à la croix (1) *ancrée de l'un en l'autre* (fig. 37). Ces mots *de l'un en l'autre* signifient que la partie de la croix qui est sur le champ de gueules est d'argent, et que celle qui est sur le champ d'argent est de gueules.

La Rochefoucauld porte burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules *brochant sur le tout*, le chevron d'en haut écimé (fig. 38).

Quelques attributs, tels que l'échiqueté, le fretté, conviennent et à l'écu et aux pièces dont il est chargé.

Passons maintenant aux figures naturelles.

Les figures naturelles usitées dans le blason peuvent se diviser en cinq classes : 1° les figures humaines; 2° les animaux; 3° les plantes; 4° les astres et les météores; 5° les éléments.

(1) En blason, la croix a tant d'attributs et affecte des formes si variées que l'on est obligé de renvoyer aux traités spéciaux. Consulter surtout le *Dictionnaire de M. Grandmaison*, au mot CROIX.

Les figures humaines sont ou d'un des émaux ou de couleurs naturelles; on les dit alors de *carnation*. A moins d'exception que l'on doit indiquer, les têtes de mores, de nègres sont toujours de sable et de profil. On doit indiquer également si les figures sont avec ou sans vêtement, si elles sont couronnées, chevelées, ombrées, armées, et quelle est leur attitude.

Les animaux les plus usités sont, parmi les quadrupèdes, avant tout le lion et le léopard, puis le loup, le cerf, le sanglier et l'ours, le taureau, le cheval, le chien; parmi les oiseaux, l'aigle (au pluriel aiglettes), les merlettes (que l'on retrouve fréquemment sur les armes des familles qui ont été aux croisades), les alérions; parmi les poissons, le bar, le dauphin, le chabot; parmi les reptiles, le lézard; parmi les insectes, les mouches, les abeilles; enfin parmi les animaux fantastiques ou allégoriques, la sirène, le dragon, les ampsystères (serpents ailés), le griffon, la licorne.

Une règle générale applicable à tous les animaux représentés sur les armoiries, c'est qu'ils doivent tous regarder la droite de l'écu. S'ils regardent la gauche, on doit le spécifier en disant qu'ils sont *contournés*.

Nous avons dit que le lion et le léopard étaient fréquemment employés dans les armoiries. Ces animaux ont le privilége d'être héraldiques, c'est-à-dire que leur forme et leurs postures sont soumises à des règles fixes. Le lion est toujours figuré de profil. Sa position ordinaire est d'être levé sur ses pattes de derrière; il est dit alors *rampant*. Lorsqu'il marche et regarde de face, on l'appelle *léopardé*. Il est dit *lampassé et armé* lorsque sa langue et ses griffes sont d'un autre émail que son corps; *morné* quand il n'a ni dents ni langue; *diffamé* quand il n'a pas de queue; *naissant* quand il ne paraît qu'à moitié sur le champ de l'écu; *issant* lorsqu'il paraît sur un chef, une fasce ou mouvant de la pointe. Le lion est souvent seul, on en trouve quelquefois deux; s'il y en a plus, on les appelle lionceaux. Gueldre porte d'azur (1) au lion d'or couronné de gueules (2) (fig. 39). Le léopard, au contraire, est toujours *passant*, c'est-à-dire marchant, regardant de face; s'il est rampant, on l'exprime en disant un léopard *lionné*. Quant aux autres quadrupèdes, ils sont également rampants, passants, issants, naissants; le loup rampant est dit *ravissant*.

(1) On ne doit jamais nommer *rampant* le lion dressé sur ses pattes de derrière, ce serait faire un pléonasme; on n'exprime sa position que lorsqu'elle est différente.

(2) Il faut remarquer que dans ces armes et dans toutes celles de même nature il n'y a pas couleur sur couleur; le gueule de la couronne est posé sur le lion d'or, et non point sur le champ d'azur.

le cheval sans selle s'appelle *gai*, sur ses pattes de derrière *effrayé;* de même pour le taureau. Pour les cerfs, on doit faire attention si leur ramure est de même émail, et l'on dit *ramé de tel émail.*

Comme l'aigle est le plus noble de tous les oiseaux, il est le plus usité dans les armes, dit Segoing; lorsqu'il a deux têtes (1) et les ailes étendues, il est dit *éployé;* les termes de *membré, becqué, couronné* de tel et tel, usités en blasonnant les aigles, se comprennent d'eux-mêmes. L'aigle (et tous les oiseaux) les ailes à demi ouvertes sur le point de prendre son vol est dit *au vol abaissé.* L'empire germanique porte d'or à l'aigle éployé de sable, membré, becqué et couronné de gueules, chargé en cœur d'un écusson d'argent (fig. 40) (2). Les alérions sont des aiglettes qui n'ont ni bec ni jambes. La maison de Lorraine porte d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent (fig. 41). Les merlettes sont des oiseaux sans bec ni pattes et toujours placés de profil.

Quelquefois, au lieu de mettre un animal tout entier, on ne met que sa tête ou ses pattes. Pour les oiseaux, les ailes s'appellent *vol.* Watteville porte de gueules à trois demi-vols d'argent placés 2 et 1 (Suisse et Franche Comté; fig. 42).

Pour les poissons, il faut indiquer s'ils sont *vifs* ou *pâmés.* Le poisson vif est celui qui a l'œil, les dents d'un émail différent. Les dauphins de France écartelaient les armes du Dauphiné, qui étaient d'or au dauphin d'azur, crêté, barbelé et oreillé de gueules (fig. 43).

En parlant de la manière dont on doit dessiner les animaux, M. Viollet-Leduc (juge compétent, s'il en fut) fait remarquer avec raison que pendant les treizième, quatorzième et quinzième siècles les animaux héraldiques étaient figurés d'après certaines formes de convention qu'il est nécessaire de bien connaître; car ce n'est pas sans raison qu'elles avaient été adoptées. Les différentes figures qui couvraient l'écu étant destinées à être vues de loin, il fallait que leur forme fût très-accentuée. Les artistes de ces époques l'avaient compris; si les membres des animaux ne sont pas bien détachés, si leur mouvement n'est pas exagéré, si leur physionomie n'est pas parfaitement distincte, à une certaine distance ces figures perdent leur caractère particulier et ne présentent plus qu'une tache confuse. Depuis le seizième siècle le dessin décoratif s'est amolli, et les figures héraldiques ont perdu ce caractère qui le faisait facilement reconnaître. On a voulu donner aux animaux une physionomie plus réelle, et comme l'art héraldique est un art purement de convention, cette tentative était contraire à son principe. Il est donc d'une grande importance de se pénétrer des formes traditionnelles données aux animaux comme à toutes les autres figures lorsqu'il s'agit de peindre des armoiries (1). Il serait à souhaiter que ces conseils fussent écoutés, et que les architectes et les artistes voulussent bien les mettre à exécution. Mais revenons aux charges naturelles.

(1) Les aigles à deux têtes, dit-on, viennent des aigles de Varus ignominieusement attachées dos à dos par les Germains victorieux.

(2) Ces armes sont communes à tous les empereurs d'Allemagne, chacun d'eux met les armes de sa maison dans l'écusson placé en abîme.

Les plantes, les arbres, les fleurs sont souvent employés en armoiries; les arbres sont en général de sinople; si l'on voit les racines, l'arbre est dit *arraché.* Il existe quelques arbres, quelques fleurs conventionnels. Tel le *créquier* de la maison de Créquy, qui porte d'or au créquier de gueules (fig. 44), les *quarte feuilles* et les *quinte feuilles;* un tronc d'arbre coupé sans feuilles s'appelle *chicot.*

Parmi les astres, le soleil est celui que l'on rencontre le plus fréquemment. Dessiné avec une figure humaine et des rayons, il est toujours d'or; sans traits humains et de couleur, on l'appelle *ombre de soleil;* les étoiles ont d'ordinaire cinq rayons; si elles en ont davantage, on le doit spécifier. Le croissant, qui symbolise tantôt la lune, tantôt les succès des chrétiens sur les musulmans, est ordinairement *montant*, c'est-à-dire les pointes tournées vers le chef; si elles sont tournées vers la pointe ou vers l'un des flancs, il est dit *versé, tourné* ou *contourné.* — L'Escalopier porte de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre croissants du même (fig. 45).

Les éléments sont le feu, la terre et l'eau.

Les figures artificielles qui entrent dans les armoiries sont : 1° les instruments des cérémonies sacrées ou profanes; 2° les vêtements; ainsi chez quelques familles anglaises on trouve des manches et même des manches mal taillées; 3° des armes de guerre et de chasse. Parmi les premières, la plus usitée est l'épée : Tromelin porte de sable à l'épée haute d'argent, accompagnée de deux étoiles du même en chef (Bretagne), fig. 46;. 4° les tours, châteaux, villes, ponts, portes, *gallées* (galères), *naves* ou *nefs* (vaisseaux) : le royaume de Castille porte de gueules au château sommé de trois tours d'or, maçonné, ajouré d'azur. Ces termes de *maçonnés*, *ajourés* servent à désigner les joints des pierres et les ouvertures, portes ou fenêtres, lorsqu'ils sont d'un émail différent; 5° les instruments des arts et métiers.

Les charges ou figures naturelles et artificielles, que l'on appelle également *meubles*,

(1) Viollet-Leduc, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, p. 484.

peuvent se combiner soit entre elles, soit avec les charges héraldiques. Elles sont alors accompagnées ou chargées. Dans les armes de la maison de Lorraine, que nous avons citées plus haut, l'on voit un exemple de pièces chargées. Citons comme pièces accompagnées les armes des La Trémouille, qui portent d'or au chevron de gueules accompagné de trois aiglettes d'azur membrées et becquetées de gueules (fig. 47); les Montmorency, qui portent d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur (fig. 48).

Des brisures.

Les armes de familles éprouvent souvent des modifications importantes qu'il est essentiel de connaître; nous voulons parler des *brisures.*

On appelle de ce nom un changement que l'on fait subir aux armoiries, pour distinguer les diverses branches d'une même famille (1).

L'on peut briser les armes de différentes façons, soit (comme cela se pratiquait à l'origine) en conservant les émaux et en changeant les pièces; ainsi les comtes de Vermandois portaient échiqueté d'or et d'azur au chef de France (2); soit en changeant les émaux et en conservant les pièces; la branche aînée des Mailly porte d'or à trois maillets de sinople; les branches cadettes prirent soit de gueules à trois maillets d'or, soit d'or à trois maillets de sable, d'azur, etc. Mais la brisure la plus usitée consiste à ajouter une pièce aux armes de la famille. On peut employer comme brisure soit quelques-unes des pièces héraldiques dont nous avons déjà parlé, soit quelques pièces spéciales que nous allons décrire. Prenons pour exemple les fils de Louis XIV. Le duc d'Anjou (qui plus tard devint le roi d'Espagne) portait de France (3) à la bordure de gueules. Le duc de Berry, de France à la bordure augrelée de gueules. Philippe d'Orléans, fils de France, frère du roi, avait pour brisure un lambel à trois pendants d'argent (1) (fig. 49). Le prince de Condé avait pour brisure un bâton de gueules péri en bande (fig. 50). Quand dans une branche cadette il se forme une nouvelle branche cadette, cette dernière ajoute une nouvelle brisure; ainsi le prince de Conti, outre le bâton péri en bande, portait une bordure de gueules comme seconde brisure.

Les fils légitimés, le duc du Maine, le comte de Toulouse, portaient le bâton de gueules péri en barre (2).

Il est inutile de faire remarquer que les brisures ne sont jamais un avantage dans le blason; « car en fait d'armoiries, dit Baron, c'est un principe très-certain que qui porte le moins est le plus. En France les armes les plus pures et qui ont le moins de brisures sont les plus estimées et les plus belles. Les armes de nos rois, auxquelles ils n'ont voulu rien ajouter, quelques conquêtes et actions qu'ils aient faites, en sont une assez bonne preuve. (3).»

Si les armes brisées sont des armes auxquelles l'on a ajouté quelques pièces, les *armes diffamées* par contre sont celles auxquelles on en a retranché. C'est ainsi que Jean d'Avênes, pour avoir injurié sa mère en présence de saint Louis, fut condamné à porter le lion de ses armes *morné*, c'est-à-dire sans ongles et sans langue.

Avant de terminer avec les armoiries, un mot encore. Il nous reste à parler d'une classe d'armoiries qui mérite d'être décrite avec soin; ce sont les *armes parlantes.*

On désigne sous ce nom, dans la langue du blason, des armes dont les figures ont quelque rapport avec le nom du gentilhomme qui les porte. Au commencement de cet article nous avons dit que plusieurs villes de l'antiquité avaient adopté comme symboles des espèces de *rebus* (que l'on nous passe le mot) qui rappelaient leur nom. Dans l'*Art héraldique* également l'on retrouve ces mêmes symboles, mais alors soumis à des règles, à des lois; on les retrouve et chez les plus anciennes familles de tous les pays de l'Europe

(1) L'aîné d'une maison noble, dit Baron dans son *Art héraldique*, a droit de porter les armes de sa famille pures et sans distinction; les cadets les doivent briser de quelques pièces. Cette loi ne s'observe régulièrement en France que dans la famille royale.

(2) Car les mainez (cadets) ne se souciants mie
Porter les armes de leurs antécesseurs
Seuls s'amusoient conserver les couleurs,
Et tout le reste forgeoient à fantaisie
Jusqu'a ce que ce saint personnage
Louys neuviéme octroya a son fils
Avec brisure l'ecu de fleurs de lys:
Ce qui depuis est demeuré en usage.
(Vers cités par le P. Ménestrier, *de l'Origine des Armoiries*, page 552.)

(3) Au lieu de dire d'azur à trois fleurs de lis d'or placées deux et une, on dit, pour abréger, de France. — A ce sujet il faut encore distinguer si c'est de France ou de *France ancien*. France ancien était d'azur semé de fleurs de lis sans nombre; Charles V réduisit leur nombre à trois *en l'honneur de la très-sainte Trinité.*

(1) Tant que vécut Gaston, le duc d'Orléans portait pour brisure la bordure de gueules; mais il prit le lambel comme plus honorable lorsque cette brisure se trouva vacante à la mort de son oncle; et il la garda toujours, quoiqu'il fût né au roi des fils cadets qui étaient plus près de la couronne que lui. Quand une fois un prince a pris une brisure, on ne peut pas la lui ôter, quoiqu'il naisse des princes cadets dans la branche aînée, et tous ses descendants en ligne masculine la gardent quelque éloignés qu'ils puissent être de la couronne.

(2) Nous avons dit plus haut que la barre était souvent signe de bâtardise.

(3) *Art héraldique*, page 85.

et chez les familles d'anoblis. De là le distique :

Armes parlantes
Toutes bonnes ou toutes méchantes.

En France parmi les familles qui portent de telles armes l'on peut citer la famille d'Ailly (1), qui portait de gueules à deux branches d'allier d'argent, passées en double sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur, à trois *tires* (2) (fig. 51); les Chabot, trois chabots; Aquin, un A répété cinq fois (A quint); Castellane, un château d'or; Penmarch et Quelen en Bretagne, l'une une tête de cheval, l'autre trois feuilles de houx (en breton, Penmarch et Quelen). Enfin, et comme exemple singulier, on peut encore citer la famille de Dieuxivoye (fig. 52), qui portait d'azur à un saint-sacrement d'or au centre duquel était une figure humaine les yeux ouverts. La famille Feydeau, d'azur plein qui représente l'eau.

Ce n'est pas en France seulement que l'on trouve des armes parlantes. Elles sont nombreuses en Italie. Citons seulement la famille Colonna de Rome, qui porte de gueules à la colonne couronnée d'argent ; la famille Orso, qui porte un ours (3); les Illuminati de Gênes, un flambeau; les Draglio de la même ville, un dragon; en Allemagne les Eisenhut, un chapeau de fer; Albert Dürer, le peintre célèbre, une porte (*thür* en allemand); Shambach en Bavière, d'azur à la bande d'argent (la bande d'argent représentant le ruisseau, *Bach*); en Hollande, Abenbroug, un caleçon d'argent; Horn, d'or à trois cors de gueules virollés et enquichés d'argent (fig. 53). Enfin, si l'on examine les armes d'Espagne, on retrouve dans l'écu de la Galice un calice, dans celui de Grenade une grenade, dans celui de Léon un lion, dans celui de Castille un château (en latin *Castellum*) (4).

Les ornements.

Après avoir parlé successivement de l'écu, de sa forme, de ses émaux, de ses charges, de ses brisures, en un mot des armoiries proprement dites, il nous reste encore à nous occuper de pièces accessoires qui environnent cet écu et dont quelques-unes servent à faire connaître les dignités de ceux qui les portent.

De tous les ornements la *couronne* peut être considérée comme le plus important; elle sert à indiquer le titre nobiliaire du possesseur des armoiries. Les couronnes se distinguent entre elles par le genre de diadèmes et de fleurons qui les composent.

On compte aujourd'hui deux espèces de couronnes en armoiries, les couronnes des souverains et les couronnes de degrés de noblesse.

En France, jusqu'à Charles VIII, les rois ont porté la couronne ouverte et à bas fleurons; mais ce souverain, ayant pris le titre d'empereur d'Orient lors des expéditions d'Italie, adopta la couronne fermée. Sur les armes, les sceaux, les monnaies de François Ier, on voit tantôt la couronne ouverte, tantôt la couronne fermée ; cette dernière ne fut définitivement adoptée par les rois de France qu'à partir de Henri IV. Elle se compose d'un cercle à huit fleurs de lis et de huit cintres qui le ferment et portent au sommet une autre fleur de lis d'or (fig. 55).

Le pape porte la *tiare*, sorte de mitre couronnée de trois couronnes à fleurons, l'une sur l'autre, la troisième terminée par un globe surmonté d'une croix.

La *couronne impériale* se compose d'une toque en forme de tiare, avec un demi-cercle qui soutient un globe cintré, sommé d'une croix (fig. 56).

La *couronne ducale* est un cercle à huit grands fleurons ou feuilles d'ache (fig. 57). Lorsque dans cette couronne on met une toque de velours de gueules terminée par une perle, on indique que l'on descend, ou que l'on prétend descendre, d'un maison princière souveraine.

La *couronne de marquis* est de quatre fleurons entre chacun desquels se trouvent trois perles en trèfle (fig. 58).

La *couronne de comte* est un cercle à dix huit grosses perles (fig. 59).

Celle de *vicomte*, un cercle à quatre grosses perles (fig. 60).

Celle de *baron*, ou *tortil*, est un cercle sur lequel se trouvent enroulés en six espaces égaux des rangs de perles en bande (fig. 61).

Celle de *vidame*, enfin, se compose d'un cercle surmonté de quatre croix patées (fig. 62)

Sous Napoléon Ier, les couronnes furent remplacées dans les armes de la noblesse de sa création par une *toque* surmontée d'un nombre distinctif de plumes.

Au lieu de couronnes on met souvent sur les armes un *casque* (on l'appelle également *heaume*). Pour les souverains il est placé de face, la visière ouverte. Pour les ducs et princes la visière est ouverte à demi; elle

(1) Dans le cours de cet article nous avons eu occasion de citer les Mailly et les Créquy, qui avaient également des armes parlantes (trois maillets, un crequier). Ces deux familles et la maison d'Ailly étaient de Picardie, et dans leur province courait ce dicton :

Ailly, Mailly, Créquy,
Tel nom, telles armes, tel cry.

(2) Dans l'échiqueté chaque rangée se nomme *tire*.

(3) Cette famille prit plus tard le nom de Césarini ; et le cardinal Julien Césarini, favori du pape Martin V (Othon Colonna), enchaîna l'ours de son blason à la colonne de celui du pape. Lorsque Charles-Quint eut accordé aux Césarini le droit de mettre en chef l'aigle impérial, les ennemis des Césarini firent courir ce distique :

Redde aquilam Imperio, Colomnis redde columnam,
Ursam Ursis, remanet sola catena tibi.

(4) Voir à ce sujet une lettre très-remarquable publiée dans l'*Athenæum français*, année 1854, page 268.

est fermée pour les marquis. Les comtes et les barons le placent de trois quarts, les gentilshommes de profil. Mais toutes ces différences sont modernes.

Les Allemands, pour distinguer les fiefs et pour rappeler le nombre de voix dont ils disposaient dans les cercles où ils entraient en raison de leurs fiefs, ont multiplié les casques, et Brunswick-Wolfenbüttel en porte jusqu'à cinq sur son écusson.

Le cimier se place au-dessus de la couronne ou du casque. C'est tantôt un animal issant, un astre, un panache, un bras armé d'une épée (*dextrochère*). Les ecclésiastiques, ne pouvant porter ni casques ni cimier, surmontent leur écu d'un chapeau ou d'une mitre, qui diffèrent suivant leur rang de cardinal, d'archevêque, d'évêque, d'abbé, etc.

Tous les ornements que nous venons de décrire et qui sont placés au sommet de l'écu se nomment *timbre*.

A droite et à gauche du casque ou de la couronne se placent les *lambrequins*, ornements qui représentent une pièce d'étoffe découpée en plusieurs lambeaux et jetée autour de l'écu. Les lambrequins à l'origine étaient destinés à envelopper le casque et à défendre la tête du chevalier des ardeurs du soleil; ils sont de la couleur des émaux, souvent même ils sont armoriés. Dans le tournoi du roi René il est dit que « le timbre doit être couvert du lambrequin armoyé des armes de celui qui le portera. » Lorsque le lambrequin affecte la forme d'une cappe, comme ceux des armoiries de Champagne, on l'appelle *cappeline*. De là le proverbe : *Un homme de cappeline*, pour dire un homme déterminé. On l'appelle *hachement* lorsqu'il est élégamment découpé et orné de perles et de pierreries.

Vers la fin du quatorzième siècle (1) on commence à rencontrer des écus soutenus par *des supports* ou *tenants* (2). Cet usage s'est conservé jusque de nos jours.

On appelle supports ou tenants des figures peintes à côté de l'écu et qui semblent le tenir ou le supporter. Ces supports sont tantôt des arbres ou des troncs d'arbre auxquels les écus sont attachés, tantôt des animaux, des Mores, des sauvages, des sirènes, etc.

Il n'y a pas de règles fixes pour les supports. Souvent ils changent dans la même famille. Ce sont quelquefois des animaux figurés dans les armoiries. Tantôt des animaux qui (comme dans les armes parlantes) en rappellent le nom. La famille des Ursins, par exemple, n'a pas d'ours dans ses armes, mais elle en a deux en support; les Maillé Brezé, comtes de Maulevrier ont un lion et un levrier. Quelquefois encore des animaux de fantaisie. Le plus souvent les supports rappelaient des faits d'armes accomplis dans les tournois. Lors de ces fêtes, les chevaliers étaient obligés pour ouvrir le pas d'arme de faire attacher leur écu à des arbres ou à des poteaux en certains lieux assignés, afin que ceux qui voulaient les combattre pussent aller toucher ces écus, qui d'ordinaire étaient gardés par des nains ou des géants, des sauvages, des Sarrasins, des monstres. C'est ainsi que depuis le tournoi de Chambéry, en 1346, où le duc Amédée VI de Savoie fit garder son écu par deux lions (1), la maison de Savoie prit deux de ces animaux comme supports.

D'ordinaire les deux supports sont semblables. Depuis Henri II, l'écu de France a toujours eu deux anges pour tenants. D'autres fois, au contraire, ils sont dissemblables : ainsi les armes d'Angleterre, depuis la réunion de l'Écosse, ont eu pour support à droite un léopard couronné, armé et lampassé d'azur, à gauche une licorne d'argent, accolée d'une couronne et attachée à une chaîne d'or.

Enfin l'on rencontre quelquefois comme supports des animaux seuls, tels qu'un lion, un dragon, un aigle à deux têtes; quelquefois encore l'écu en est privé. Depuis le dix-septième siècle, par exemple, les ecclésiastiques n'en prennent presque jamais.

Derrière l'écu se placent en sautoir les insignes des dignités, des bâtons pour les maréchaux de France, des ancres pour les amiraux, un grapin placé en pal pour le général des galères, six drapeaux pour le colonel général des Suisses. Les colliers des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Louis, de la Toison d'or entourent l'écu, les plaques des ordres placées contre la pointe. Enfin pour les souverains les armes étaient environnées d'un pavillon surmonté de la couronne royale, pour les princes et les ducs d'un manteau (2).

Dans la figure 63 on peut voir la différente place des ornements. Cette figure représente l'écu de France, assorti de tous ses ornements, qu'on blasonne de cette sorte : d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux en chef, une en pointe; l'écu timbré d'un casque d'or ouvert, placé de front, assorti des lambrequins des émaux de son blason, et surmonté de la couronne royale de France, environné des

(1) Avant cette époque le support était le plus souvent le chevalier lui-même, qui portait son écu attaché au cou, ou qui s'appuyait dessus d'une main, comme on le peut voir sur la plupart des tombeaux.

(2) On appelle *supports* les animaux, et *tenants* les hommes.

(1) Probablement deux hommes déguisés en lion.

(2) Les grands officiers de la couronne plaçaient sous l'écu les marques de leurs dignités, trois cors pour le grand-veneur, la nef et le cadenas pour le grand-pannetier, etc., etc.

colliers des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel, tenu par deux anges vêtus en lévites, tenant chacun une bannière, et ayant leur dalmatique chargée du même blason, le tout placé sous un grand pavillon semé de France et doublé d'hermine, son comble rayonné d'or et sommé de la couronne royale française garnie d'une fleur de lis à quatre angles, qui est le cimier de France. Le *cri de guerre* est *Montjoye, saint Denis !* L'oriflamme du royaume est attachée au pavillon, et est surmontée de la *devise : Lilia non laborant neque nent* (1).

Dans cette description l'on a pu remarquer deux termes importants dont nous n'avons point encore donné la définition, ce sont les termes de *devise* et de *cri de guerre;* il est bon de s'y arrêter quelques instants.

La devise et le cri.

La devise est une courte maxime, une sentence, emblème du caractère de la famille ou de la condition. Elle est le plus souvent inscrite sur un cordon placé au dessous de l'écusson.

Le P. Ménestrier compte huit sortes de devises (2). Nous allons examiner les plus importantes des divisions qu'il a établies.

Il commence par décrire « les devises équivoques au nom des maisons qui les portent. » Ces devises sont un peu comme les armes parlantes, elles rappellent le nom du possesseur; Ainsi la maison de Vienne en Bourgogne : *Tost ou tard vienne*, ou *A bien vienne tout.*

Vaudray : *J'ai valu, vaux et vaudray.* Cette devise faisait en même temps allusion au nom de trois fiefs Valu, Vaux et Vaudray, qui étaient dans la famille.

Laurai : *Un jour l'aurai.*

Les ducs de Nemours de la maison de Savoie : *Suivant sa voye.*

Jacques, bâtard de Savoie : *Sans fourvoyer sa voye.*

Campi a pris pour devise ces mots du Psalmiste : *Gaudebunt campi et omnia quæ in eis sunt.*

Beaujeu : *A tout venant beau jeu.*

Quelen, en Bretagne, dont nous avons parlé plus haut à propos des armes parlantes en disant que cette famille portait trois feuilles de houx, qui en breton se disent *quelen*, avait une devise rappelant son nom, rappelant ses armes et doublement équivoque : *En peb emser quelen*, qui signifie tout à la fois : En tout temps du houx, ou bien : En tout temps [il faut prendre] conseil.

Comme les Quelen, beaucoup de familles ont pris des devises qui font allusion aux armoiries.

Montchenu avait une bande, et pour devise : *La droite voye.*

(1) Allusion à la loi salique.
(2) V. son *Traité de l'origine des armoiries*

Boches, trois voiles : *Mas fortuna, mas velas.*

Simiane, d'or semé de lis et de tours d'azur : *Sustentant lilia turres.*

Radepont, qui porte quatre lions dans ses armes : *Plus qu'ung Lyon.*

Vogué porte d'azur au coq d'argent et pour supports deux lions à la tête contournée; il a deux devises, l'une est : *Vigilantia*, et l'autre : *Sola vel voce leones terreo.*

La ville de Florence, qui porte d'argent au lis épanoui de gueules, a pour devise : *Florida florenti floret Florentia flore.*

Les plus belles devises sans contredit sont celles qui ont une origine historique :

Après le fameux combat des Trente, la famille de Beaumanoir prit pour devise ce mot célèbre adressé à l'un de ses membres : *Bois ton sang, Beaumanoir, ta soif passera.*

A la bataille de la Mansoura, un Chateaubriand portant la bannière azurée de France la teignit en rouge de son sang. Depuis cette époque cette famille prit pour armes de gueules semé de fleurs de lis sans nombre, et pour devise : *Mon sang teint les bannières de France.*

Après un de ces nombreux combats livrés au quinzième siècle entre les Français et les Anglais, les membres de la famille de Toustain sortant rouges de sang de la mêlée, la maison prit pour devise : *Tous teints de sang.*

Valentine de Milan, après le meurtre de son mari, en 1407, se condamna à un veuvage perpétuel, et prit cette devise : *Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.*

D'autres fois la devise est un proverbe, une sentence morale : telles sont celles des Baronat : *Vertu a l'honneur pour guide;* des Sperlingh : *Plus cogitare quam dicere.* D'autres fois encore elles expriment l'orgueil de la race; telles sont les fameuses devises des Rohan :

Roi je ne puis,
Prince ne daigne,
Rohan je suis.

Et celle des Coucy, qui rappelle la précédente :

Ne suis ne roi ne prince aussi,
Je suis le sire de Coucy,

A propos de ces devises, il est bon de remarquer qu'en France la noblesse, jalouse de l'antiquité de la race, n'a jamais tenu aux titres. Un simple gentilhomme *de nom et d'armes* prenait le pas sur un anobli titré et montait dans le carrosse du roi s'il faisait ses preuves de 1300. Les Montmorency, avec raison, étaient plus fiers de leur titre de baron, qui remontait au dixième siècle, que du titre de duc, qu'ils portaient également, mais seulement depuis le seizième (1).

Quelquefois les devises se composent sim-

(1) Les Montmorency avaient pour devise : *Dieu*

plement de lettres; telles sont celles de la maison de Kerkos en Bretagne, qui porte pour devise ce rébus : *M qui T M*, (aime qui t'aime); la maison royale de Savoie : F, E, R, T, que l'on interprète par *Fortitudo ejus Rhodum tenuit;* celle qu'a prise souvent la maison d'Autriche A, E, I, O, U, qui signifie *Austriæ est imperare orbi universo*. Les Félix, originaires du Piémont, conservent dans dans la bande d'argent de leurs armes trois F, F, F de sable, qui signifient *Felices fuerunt fideles*, éloge accordé aux membres de cette maison par Amédée, comte de Savoie, en 1247, alors qu'il était abandonné par la plupart de ses sujets révoltés.

Dans les tournois les chevaliers qui joutaient adoptaient des armes de fantaisie; ils respectaient trop leurs armes héréditaires pour les livrer dans des jeux aux caprices de la fortune (1) Ces armes étaient accompagnées de devises que les familles ont quelquefois conservées. Ces devises le plus souvent sont ce que le P. Ménestrier appelle « énigmatiques et de sens couvert, parce qu'elles ne sont entendues que de celui qui les porte. » Parmi ces devises on peut citer celle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, ayant épousé Isabelle de Portugal le 10 janvier 1429, prit pour devise : *Autre n'aray* (2), devise que l'on rencontre quelquefois plus étendue : *Autre n'aray dame Isabeau, tant que vivray*. On peut encore rappeler ici celle de Pierre de Bauffremont : *Plus deuil que joye*; celle de La Trémouille : *Ne m'oubliez;* de Jean de Croy, premier comte de Chimay : *Souvienne vous;* de Philippe de Croy, duc d'Arschot : *J'y parviendray;* de Charles de Croy, son fils : *Je maintiendray*.

Cet exemple de la famille de Chimay prouve que les devises n'étaient pas fixées dans les familles. On les voit, en effet, varier assez souvent, et chaque membre de la même maison adopter une devise différente. La devise ordinaire de la maison de Sales en Savoie est : *Ny plus ny moins*. Christophe de Sales prit pour devise cependant : *Tout pour Dieu;* François de Sales : *En bonne foy;* Jean de Sales : *Adieu, biens mondains* ou *Mundana, valete;* Galois de Sales : *In paucis quies;* saint François de Sales : *Nunquam excidet*, sous-entendu *caritas*. La piété de cette illustre maison, ajoute le P. Ménestrier, paroît dans toutes ces devises.

Quelquefois encore on voit la devise varier suivant les circonstances avec le même individu. Anne de Montmorency, étant grand-maître de France, avait pour devise : *In mandatis tuis, Domine, semper speravi*. Peu de temps après il prit : *Sicut erat in principio*, pour montrer que les honneurs ne changeraient jamais ses mœurs. Enfin, devenu connétable, il prit cette citation de Lucain : *Arma tenenti omnia dat, qui justa negat*.

La devise, avons-nous dit, se place d'ordinaire au bas de l'écusson vers la pointe. Le *cri* ou cri d'armes se place, au contraire, vers le cimier.

Le cri servait à mener les troupes à la guerre, à les rallier en cas de défaite, à défier les ennemis soit dans les combats singuliers, soit dans les mêlées, soit enfin dans les tournois. « Le cri suit la bannière, dit le P. Menestrier, parce qu'anciennement nul n'était reconnu gentilhomme de nom, d'armes et de cri que celui qui avait droit de lever bannière. »

Quelques-uns avaient pour cri leur propre nom, d'autres le nom de la maison dont ils sortaient, d'autres le nom de la ville dont ils portaient la bannière. C'est ainsi que les sei neurs de Coyeghen criaient : *Courtray;* les comtes de Vendôme : *Chartres*, etc.

Les princes et seigneurs criaient quelquefois leurs noms et ceux de leurs villes principales; ainsi le comte de Hainaut criait : *Hainaut au noble comte;* le duc de Guyenne : *Guyenne au puissant duc!* les ducs de Brabant : *Louvain au riche duc;* riche pris ici dans l'ancien sens de puissant, comme dans le terme espagnol de *Ricos hombres*.

Le cri était assez souvent une invocation : *Notre-Dame de Bourgogne!* criait le duc de Bourgogne; *Saint Liénard!* le comte de Limoges; *Diex aye*, les ducs de Normandie. Ce cri de *Diex aye! Dieu aide*, était un des plus communs.

A côté du *cri d'invocation* se place le *cri de résolution;* tel celui des croisés : *Dieu le veut!*

Les hérauts d'armes parlent aussi du *cri d'exhortation*. Le cri de l'empereur, selon un ancien manuscrit, était : *A dextre et à senestre*, exhortant ses gens à frapper à droite

ayde au premier baron chrétien. Ils étaient les premiers barons de la chretienté, vicomté et prévôté de Paris. Au commencement du seizième siècle ils prirent le titre de *premiers barons chrétiens de France*, et vers 1682 le titre de *premiers barons chretiens*. Le parlement leur a toujours fait biffer ce titre, qu'il n'a jamais voulu admettre.

(1) « D'autre part se présenta Michau de Certaines sur un cheval couvert de *ses armes*, dont plusieurs gens s'émerveillèrent, et sembloit à plusieurs que considéré que les armes d'un noble homme sont et doyvent estre l'émail et la noble marque de son ancienne noblesse, que nullement ne se doit mettre en danger d'estre trébuchée, renversée, abattue, refoulée si bas qu'à terre, tant que le noble homme le peut détourner ou deffendre; car d'aventurer la riche monstre de ses armes, l'homme aventure plus que son honneur, pour ce que d'aventurer son honneur n'est despence que le sien, et ce où chacun a pouvoir; mais d'aventurer ses armes, c'est mis en aventure la parure de ses parents et de son lignage. » *Olivier de La Marche*.

(2) Philippe le Bon avait déjà été marié deux fois.

et à gauche; Cramaille criait : *Au guet ;* les comtes de Champagne : *Passavant li meillors*, qui rappelle le cri de Coucy : *Place à la bannière.*

Enfin certaines familles par leur cri faisaient allusion à leurs armes. Le cri des Subsainlégier était : *Les Fertiaulx*, parce qu'ils portaient fretté d'hermine et de gueules. Le comte de Flandre : *Flandres au Lion;* d'autres faisaient allusion à des événements historiques. A la bataille de Fornoue, Charles VIII, pressé par l'ennemi, appela à son secours en criant : *A la rescousse, Montoison*, le seigneur de ce nom qui commandait l'arrière-garde. Ce dernier fit une charge si furieuse qu'il dégagea le roi et décida du succès de la bataille. Depuis cet événement le cri de sa maison fut : *A la rescousse Montoison.* De même les Prie, ayant chargé l'ennemi dans une embuscade où étaient des oiseaux, prirent pour cri : *Cant d'oiseaux.*

Quant au fameux cri des rois de France : *Montjoye, saint Denis*, on a écrit des volumes pour l'expliquer sans trouver d'explications satisfaisantes.

Dictionnaire abrégé des principaux termes de blason.

Le blason est une langue spéciale qui a ses règles, sa grammaire et sa terminologie. Nous allons indiquer ici les principaux termes techniques de cette langue que nous n'avons pas eu occasion de définir dans le cours de cet article.

Abaissé, se dit des pièces placées au-dessous de leur situation ordinaire. Le chef peut être abaissé sous un autre chef de concession.

Accolé, se dit de deux écus joints ensemble, — des animaux qui portent un collier, — des choses qui sont entortillées comme un serpent autour d'une colonne.

Accompagné, se dit des pièces honorables quand elles en ont d'autres en séantes partitions.

Accosté, se dit de toutes les pièces de longueur mises en pal ou en bande et qui ont d'autres pièces à leur côté.

Adossé, se dit de deux animaux rampants et qui se tournent le dos.

Affronté, est le contraire d'adossé.

Ajouré, ouverture du chef qui touche le bout de l'écu, — jours d'un émail différent de celui de la tour de la maison.

Alaisé, se dit des pièces honorables qui ne touchent pas le bord de l'écu. Exemple : une croix alaisée.

Alérions, aiglettes sans bec ni jambes, au vol abaissé.

Anché, cimeterre anché, c'est-à-dire recourbé.

Angemmes, rose à quatre feuilles, en pierreries ou en perles.

Anille, meuble formé de deux demi-cercles, tournés l'un à dextre, l'autre à senestre, et réunis par un listel.

Appointé, se dit de deux choses qui se touchent par la pointe.

Badelaire, épée large et recourbée.

Baillonné; se dit des animaux qui portent un bâton entre les dents.

Bastillé, les pièces qui ont des créneaux s'appellent bastillées.

Bigarré, se dit du papillon.

Bordé, se dit des pièces qui ont les bords d'émaux différents.

Burèles, fasces diminuées en nombre pair, ordinairement six ou huit.

Carnation, se dit de toutes les parties du corps humain qui sont représentées au naturel.

Chapé, se dit de l'écu qui s'ouvre en chape depuis le milieu du chef jusqu'au milieu des flancs.

Chaussé, l'opposé de chapé.

Clariné, animal orné de sonnettes.

Contourné, animal dont la tête est tournée vers la gauche de l'écu.

Contrepassant, animaux dont l'un passe d'un côté et l'autre du côté opposé.

Cotice, bande diminuée.

Coulissé, se dit d'un château qui a une herse.

Cousu, se dit du chef quand il est du même métal ou de la même couleur que l'écu, ce qui est contre la règle. Le chef cousu est regardé comme une pièce étrangère ajoutée, cousue aux armes.

Crancelin, portion de couronne posée en bande.

Cyclamor ou *orle rond*, espèce d'anneau.

Danché; ce terme s'applique aux partitions et aux pièces honorables lorsqu'elles se terminent par des dents aiguës.

De l'un en l'autre, se dit du parti, du coupé, du tranché, etc., lorsqu'ils sont chargés de pièces qui sont sur l'une de ces parties de l'émail, de l'autre réciproquement et alternativement. (Voir fig. 37.)

De l'un à l'autre, se dit des pièces étendues qui passent sur les pièces de la partition, ou sur les fasces, pals, bandes, etc., en alternant les émaux de ces partitions.

Démembré, se dit d'un animal dont les membres sont séparés.

Dextrochère, bras droit tenant un épée.

Diffamé, lion qui n'a point de queue.

Divisé, se dit de la fasce, de la bande qui n'ont que la moitié de leur largeur.

Écoté, tronc d'arbre dont les branches sont coupées.

Effaré, cheval levé sur ses pieds.

Émanché, se dit des partitions où les pièces entrent les unes dans les autres en forme de pyramide.

Empoigné, se dit de flèches et de javelots

placés les uns en pal, les autres en sautoir et formant faisceau.

Enclavé, se dit d'un écu porté dont l'une des partitions entre dans l'autre par une longue liste.

Endenté, se dit des pièces composées de triangles alternés de divers émaux.

Engoulé, terme qui s'applique aux pièces dont les extrémités entrent dans la gueule de lions, léopards, etc.

Engrêlé, se dit des bordures, bandes, croix, sautoirs, etc., qui sont à petites dents fort menues dont les côtés s'arrondissent un peu.

Enté, se dit des partitions et des pièces qui entrent les unes dans les autres à ondes rondement.

Entretenu, pièces liées ensemble par des anneaux.

Éployé, se dit des oiseaux dont les ailes sont étendues.

Essorant, se dit des oiseaux dont les ailes ne sont ouvertes qu'à demi.

Essoré, toit des maisons de divers émail.

Éviré, lion qui n'a pas la marque du sexe.

Faux, se dit des armes à enquerre.

Fermail, agrafe ou boucle avec son ardillon.

Fiché, se dit des croix et croisettes qui ont le pied aiguisé.

Fier, le lion hérissé.

Figuré, se dit du soleil, des besants, etc., sur lesquels on a exprimé l'image du visage humain.

Flanqué, pièces qui en ont d'autres à leurs côtés.

Fleuri, plantes chargées de fleurs.

Florencé, croix dont les extrémités se terminent en fleurs de lis.

Furieux, taureau élevé sur ses pieds.

Fusté, arbre dont le tronc est de différentes couleurs; lance, pique, javelot dont le bois est d'un autre émail que le fer.

Gai, cheval nu sans harnais.

Garni, épée dont la garde et la poignée est d'un autre émail.

Gringolé, croix, sautoirs, meubles dont les extrémités se terminent en têtes de serpent.

Guivré, vivré, fasces, bandes à replis carrés.

Hameydes, pièces qui représentent trois chantiers de cave, appelés *hames* en flamand (très-rares).

Hérissonné, se dit d'un chat ramassé et accroupi.

Issant, se dit des animaux dont on ne voit que la tête et une faible partie du corps.

Jumelle, pièce formée de deux fasces très-étroites.

Lampassé, se dit de la langue du lion et de quelques autres animaux.

Langué, de celle des aigles.

Léopardé, lion passant.

Lionné, léopard rampant.

Malordonné, se dit de trois pièces mises en armoiries, une en chef, deux autres parallèles en pointe.

Mariné, se dit des lions et autres animaux qui ont queue de poisson, comme les sirènes.

Maçonné, des traits des tours, pans des murs, châteaux et autres bâtiments.

Membré, des cuisses et jambes des aigles et autres oiseaux.

Merlette, oiseau sans bec ni pattes, toujours posé de profil, le plus souvent de sable.

Miraillé, des ailes des papillons.

Monstrueux, des animaux qui ont face humaine.

Morailles, tenailles danchées.

Morné, du lion et autres animaux sans dents, bec, langue, griffes ou queue.

Mouvant, se dit des pièces attenantes au chef, aux angles, aux flancs ou à la pointe de l'écu, dont elles semblent sortir.

Mi-parti, se dit de l'écu, qui, étant coupé, est parti seulement en l'une de ses parties.

Naissant, se dit des animaux qui ne montrent que la tête, sortant de l'extrémité du chef ou du dessus de la fasce, ou du second du coupé.

Naturel, se dit des animaux, fleurs et fruits représentés comme ils sont naturellement.

Ondé, se dit des fasces, pals, chevrons et autres pièces un peu tortillés en ondes.

Onglé, se dit des ongles des animaux.

Palissé, se dit des pièces à pals ou fasces aiguisées, enclavées les unes dans les autres.

Pallé, se dit de l'écu et des figures chargées de pals.

Papelonné ou *Papillonné*, se dit d'ornements en forme d'écailles.

Passant, des animaux qui semblent marcher.

Patté, des croix dont les extrémités s'élargissent en forme de patte étendue.

Plié, des oiseaux qui n'étendent pas les ailes, particulièrement des aigles que l'on dit alors au vol plié.

Plumeté, est le même que le moucheté ou papelonné.

Pommetté, se dit des croix ou rois tournés en plusieurs boules ou pommes.

Potencé, se dit des pièces terminées en T.

Quarte-feuille, fleur héraldique à quatre pétales.

Quinte-feuille, fleur héraldique à cinq pétales.

Rampant, se dit du lion droit.

Ravissant, d'un loup portant sa proie.

Recerclé, de la croix ancrée tournée en cerceaux, et de la queue des cochons et des lévriers.

Recoupé, des écus mi-coupés et recoupés un peu plus bas.

Recroisetté, des croix dont les branches sont d'autres croix.

Rencontre, tête d'animal qui paraît dans l'écu de front, montrant les deux yeux.

Resercelé, des croix qui en ont une autre conduite en filet d'autre émail.

Retrait, des bandes, pals et fasces qui de l'un de leurs côtés seulement ne touchent pas les bords de l'écu.

Roc d'échiquier, meuble qui représente la tour du jeu d'échecs.

Rompu, des chevrons dont la pointe d'en haut est coupée.

Semé, des pièces dont l'écu est chargé, tant plein que vide, et dont quelques parties sortent de toutes les extrémités de l'écu.

Sommé, d'une pièce qui en a une autre au-dessus d'elle.

Soutenu, au contraire, de celle qui en a une au-dessous.

Sur le tout, se dit d'un écusson qui est sur le milieu d'une écartelure, et des pièces qui brochent sur les autres.

Sur le tout du tout, se dit de l'écusson qui est sur le milieu de l'écartelure d'un écusson qui est déjà sur le tout.

Tau, ou croix de Saint-Antoine, meuble qui affecte la forme du T.

Timbré, se dit de l'écu couvert du casque ou timbre.

Tortillant, se dit de la guivre ou serpent.

Trois, deux, un, se dit de six pièces disposées trois en chef sur une ligne, deux au milieu et une à la pointe de l'écu.

Vergeté, pal diminué.

Vêtu, espace que laisse un grand losange qui touche les quatre flancs de l'écu.

Vidé, se dit des croix et autres pièces ouvertes, au travers desquelles on voit le champ de l'écu.

Vilené, se dit du lion dont on voit le sexe.

Maintenant que nous avons vu ce que l'on entend par ces mots d'écus, d'émaux, de partitions, de figures, d'ornements, que nous avons essayé d'expliquer les principaux termes du blason, il est bon d'indiquer la manière dont on doit blasonner des armoiries.

Pour blasonner un écu on commence toujours par le champ. S'il n'est chargé d'aucune figure, on dit : Albret porte de gueules plein. Si le champ est de fourrure, on dit simplement : Bretagne porte d'hermine.

Si l'écu est simple, après avoir nommé le champ, on passe aux figures principales (excepté le chef et la bordure) et l'on fait connaître si ces figures ont quelque attribut; si c'est un animal, par exemple, on indique s'il est passant, rampant ou issant; si c'est une croix, si elle est alaisée, engrelée, etc., et l'on indique si cette figure est chargée ou accompagnée. L'on doit, en parlant des figures, exprimer leur nombre et leur position (deux et un, trois, deux et un) et leur émail. Enfin on arrive au chef ou à la bordure, que l'on n'énonce qu'en dernier, parce qu'ils ne font véritablement pas partie du champ, comme nous l'avons expliqué plus haut au mot *cousu*.

Si l'écu est composé, l'on commence d'abord par les divisions, dont on énonce le nombre s'il s'en trouve plus de quatre (1), et l'on dit : parti de tant, coupé de tant, ce qui donne tant de quartiers; parti de un, coupé de deux, ce qui donne six quartiers; parti de trois, coupé de un, ce qui donne huit quartiers; parti de deux, coupé de deux, ce qui donne neuf quartiers (voy. fig. 11). L'on commence par la droite de l'écu, et l'on dit : porte au premier de... (fig. 11, lettre D), au second (B), au troisième (E), au quatrième (F), etc. L'on doit en même temps indiquer la maison, l'alliance qui permet de porter tel quartier dans les armes, en un mot on doit indiquer l'origine de chaque quartier.

Enfin après avoir blasonné l'écu on décrit les ornements en commençant par le timbre (casque ou couronne), les lambrequins, les supports, les marques de dignité, la devise et le cri.

L'on doit pouvoir blasonner de telle sorte que d'après la description écrite d'un blason on puisse immédiatement le dessiner.

Du symbolisme du blason.

Walter Scott, cet écrivain qui connaissait si admirablement le moyen âge, mettant en scène dans Quentin Durward des hérauts d'armes, Toison d'Or, l'un deux, demande à Sanglier Rouge « s'il possède les termes les plus mystérieux de la science, termes par lesquels les véritables initiés communiquent d'une manière emblématique et pour ainsi dire parabolique ce qu'ils transmettent aux autres dans le langage ordinaire, termes qui sont la quintessence du langage héraldique : »

C'est qu'en effet les initiés comme les appelle Toison d'Or, attachaient à chaque émail, à chaque meuble un sens mystique et symbolique. Pour eux, en effet, gueules n'était pas seulement rouge, ou sinople vert; mais chaque émail pouvait servir à désigner les métaux, les planètes, les vertus auxquels il correspondait en raison de lois secrètes. Ouvrons le volume de Sicile. « Héraut à très-puissant Roy Alphonse d'Aragon, de Sicile, de Valence, de Maillorque, de Corseigue et Sardine, » nous y trouvons que l'or correspond au Soleil, gueules à Mars, argent à la Lune, azur à Jupiter, pourpre à Mercure, sinople à Vénus, sable à Saturne. Voulons-nous apprendre les rapports des émaux et des métaux, Sicile nous dit que l'or et l'argent correspondent aux métaux dont ils portent le nom, gueules correspond au cuivre, sable au fer, azur à l'étain,

(1) S'il y en a quatre, on dit écartelé. Voir plus haut les partitions.

pourpre au plomb, sinople au vif-argent. Étudiés au point de vue des différents tempéraments de l'homme, gueules représente l'homme sanguin, azur le colérique, argent le flegmatique, sable le mélancolique, etc., etc.— Mais laissons-là Sicile et ses idées et revenons aux systèmes le plus généralement admis.

Entraînés par les idées des alchimistes, les anciens écrivains qui se sont occupés de la science héraldique ont attaché aux émaux une valeur morale qu'il est curieux de connaître. « L'or, dit l'auteur de l'*Art Héraldique*, comme le plus excellent et le plus noble des métaux, signifie dans les vertus chrétiennes la justice, la tempérance, la charité, la foi, la douceur, la clémence et l'humilité; dans les vertus et qualités mondaines il dénote la noblesse, la chevalerie, la richesse, la générosité, la joie, la prospérité, la longue vie et même l'éternité. »

Il continue ses définitions dans le même ordre, établissant la corrélation de l'émail d'abord avec les vertus spirituelles et ensuite avec les qualités mondaines. Ainsi pour lui et pour tous les hérauts d'armes l'argent signifie l'innocence, la pureté, la félicité, la virginité, la vérité, et ensuite la beauté et la franchise.

L'azur, « la couleur la plus estimée en France à cause du champ des armes de nos rois, » représente le ciel, le tribunal de Dieu, la justice, la loyauté, l'amour et la félicité éternelle, et ensuite la douceur, la persévérance, la vigilance.

Gueules signifie la justice, l'amour ardent envers Dieu, puis la vaillance, la noblesse, la magnanimité, le courage, la hardiesse, l'intrépidité. Il représente également les honneurs et les dignités.

Le sable, « cette triste et lugubre couleur, » correspond au deuil, à l'affliction, à la simplicité, l'humilité, la sagesse, la science, la prudence ou la gravité.

Le sinople représente l'honneur, la courtoisie, la civilité, l'amour, la vigueur, l'abondance, la jeunesse, la force.

Le pourpre, « comme l'ornement des rois et triomphateurs, » signifie la foi, la dévotion, puis la souveraineté, la récompense, l'honneur, la tranquillité, la richesse.

Si dans la signification symbolique des métaux on voit dominer les idées des alchimistes, dans la signification mystique des meubles on retrouve toutes les idées qui sont exposées dans les poëmes du moyen âge que l'on appelle bestiaires ou lapidaires.

C'est ainsi que le lion ou le léopard (qui dans le blason ne diffère du lion que par sa posture) est le symbole de la force, de la magnanimité et de la vaillance; le griffon, moitié lion, moitié aigle, représente la force jointe à la vitesse; le cheval est l'emblème de l'homme de guerre, la licorne celui de l'amour chaste; l'aigle représente la monarchie ou la domination, de hauts desseins; le cygne la vieillesse glorieuse; le coq la bravoure; le dauphin les navires des victoires navales; les abeilles le travail, la défense de son roi, *sans espérance de récompense*, dit un vieil armorial catalan (1).

Le sanglier, le porc représentent « l'homme d'un naturel voluptueux et peu enclin aux exercices d'honneur et de vertu »; le lièvre l'homme de peu de cœur, le renard l'homme rusé et cauteleux.

« A ce sujet, dit Baron, je ne doute pas qu'on ne me puisse objecter que ce que j'ai dit ci-devant semble se contredire, en ce qu'ayant dit que les armes et tout ce qui les remplissait était la marque et le caractère de la noblesse et de la vertu, que cependant ceux qui portent en leurs armes de tels animaux et d'autres semblables, qui dénotent des qualités vicieuses, ont de très-mauvaises démonstrations pour la marque et principe de leur famille. Il est aisé de satisfaire à cette objection. Véritablement les armes et tout ce qui les compose ont été données et prises pour marque de vertu... et que bien souvent une victoire ou quelque service important en ont été la cause. Bien souvent on désigne cette cause par la chose vaincue et terrassée, surpassée et surmontée. Comme, par exemple, lorsqu'un capitaine a abattu ou terrassé son ennemi, ou conquis quelque place sur un seigneur vicieux, et lorsqu'il voudra perpétuer cet exploit dans l'éternel souvenir des hommes, pour lors il prendra pour armes un animal qui marquera les habitudes vicieuses de celui qu'il aura vaincu. »

Cette dernière phrase de Baron nous ramène dans le domaine de la réalité. Sans attribuer aux émaux ou aux meubles une signification morale, un sens mystique, on peut ou doit reconnaître que souvent les armes servent de symboles à des événements. Nous avons eu déjà occasion de parler des armes des Châteaubriand, des Estaing et de bien d'autres qui avaient pris telles ou telles armoiries qui rappelaient des traits historiques. Ajoutons qu'en général on doit admettre à priori et jusqu'à preuve du contraire que les croix, les croissants symbolisent les croisades, ainsi que les alérions, les merlettes, qui rappellent les expéditions d'outre-mer. Les croix de Saint-André rappellent les querelles sanglantes des Bourguignons et des Armagnacs. Les pals, les frettes, les châteaux symbolisent les attaques ou les défenses de place forte; les têtes de Mores des victoires sur les Sarrazins; le franc-quartier, le franc canton les terres de franc-alleu, etc, etc.

(1) Trobes de Mozen Jamne Febrer en que Tracta dels Llinatges de la conquista de la ciutat de Valencia.

Ce genre de symbolisme fut continué par l'empereur Napoléon Ier, qui, lorsqu'il constitua la noblesse impériale, donna à ses compagnons de l'armée d'Égypte des palmiers, des pyramides, des crocodiles; à ses généraux des chevaux, des dextrochères; aux membres du sénat un franc-quartier chargé d'un miroir accolé d'un serpent. Ainsi Cornudet porte coupé d'azur, chargé à dextre du franc-quartier de comte-sénateur, à senestre d'un lion posé d'or, et de gueules à la fasce d'or (fig. 54).

Nous n'avons pas la prétention d'avoir donné en ces quelques pages un traité de blason. Ceux qui veulent étudier la science héraldique devront forcément recourir aux traités spéciaux qui traitent de cette *noble science*, comme disaient les hérauts d'armes. Nous avons voulu seulement indiquer ici ses lois principales, poser quelques jalons qui permettent de déchiffrer les monuments nombreux que l'on rencontre à chaque pas dans l'étude du moyen âge, sur les ruines des édifices comme dans les manuscrits, sur les meubles domestiques comme dans les chartes publiques. Nous avons essayé de donner les principes de cette langue emblématique, parlée dans l'Europe entière et qui comme le latin formait un des modes de communication entre les nations, de cette langue enfin qui jette une lumière si vive sur toute la période historique depuis saint Louis jusqu'à la révolution française et sans la connaissance de laquelle on ne peut étudier avec fruit ni l'histoire du moyen âge ni même celle des temps modernes.

Le P. Ménestrier, *Le véritable Art du blason ou l'Usage des armoiries*; 2 vol. in-12. — *Nouvelle Science du blason*; Lyon, 1696, in-12. — *Origine des armoiries*; Paris, 1679, in-12.

Le Blason des couleurs, en armes, livrées et Devises; Paris, 1614 in 12 (Par Sicile).

Le Laboureur, *Discours de l'origine des armes*; Paris, 1684, in-4°.

Le Trophée d'armes héraldiques; Paris, 1655, in-4°.

Segoing, *Le Mercure armorial*; Paris, 1648 in-4°.

Baron, *l'Art héraldique*; Paris, 1695, in-12.

D'Hozier, *Armorial général de France*; 1736, 10 vol. in-fol.

Henri Simon, *Armorial général de l'empire français*; 1812, 2 vol. in-fol.

Viollet-Leduc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*; tome Ier, article ARMOIRIES; Paris 1855, in-8°.

Charles Grandmaison, *Dictionnaire héraldique* (publié dans la collection de l'Encyclopédie théologique de l'abbé Migne), Montrouge 1852, grand in-8°. Cet ouvrage, que nous avons consulté avec fruit, donne le moyen de retrouver les armoiries d'une famille dont on connaît le nom, ou le nom d'une famille dont on connaît les armes.

Du Cange, *Dissertations* ou *Reflexions sur la vie de Saint-Louis*... Dans le *Glossarium*, etc., tome VII; Paris, Didot 1850.

Leber, *Collection des meilleures dissertations*, etc., 20 vol. in-8°; Paris, 1838, tome XIII, pages 168, 240, 295, 335, 363.

OSCAR DE WATTEVILLE.

HERCULANUM et **HERCULANEUM**. (*Géographie* et *Histoire anciennes*.) En grec Ἡρ-κουλάνεον dans Dion Cassius, et Ἡράκλειον, en italien *Ercolano*. Herculanum était avec Pompéi, une des villes les plus florissantes de la Campanie, au pied du Vésuve, sur les côtes de la mer Tyrrhénienne, à sept ou huit kilomètres de Naples. Située dans le golfe même de Naples, entre cette ville et Pompéi, la ville d'Hercule, car Hercule en était le fondateur et lui avait donné son nom (1), était bâtie sur une pointe de terre qui s'avançait dans la mer, et jouissait, nous dit Strabon (2), des brises rafraîchissantes et salutaires du vent du sud-ouest (λίψ). Depuis, la mer en a été repoussée à près d'un demi-kilomètre par les laves et les scories du Vésuve.

Colonie pélasgienne, Herculanum appartint d'abord aux Opiques ou Osques. Les Étrusques les en chassèrent six cents ans avant l'ère chrétienne, et formèrent un État fédératif de douze cités, dont Vulturne, depuis Capoue, fut la capitale. Vers 420 ces Étrusques furent à leur tour soumis par les Samnites. Enfin, de 337 à 394, toujours avant notre ère, au plus fort de la guerre contre les Samnites, guerre acharnée qui dura cinquante ans, tout ce pays, *Regio Herculanensis*, tomba au pouvoir des Romains, non sans avoir mérité d'être honorablement cité par l'historien latin Tite-Live : « Le consul Carvilius prit Herculanum après deux batailles dont le succès fut balancé et qui lui coûtèrent plus de monde qu'à l'ennemi. C'est après avoir établi son camp et renfermé l'ennemi dans l'enceinte de ses murailles qu'il attaqua la ville et s'en rendit maître. Le nombre des prisonniers surpassa de peu celui des morts (3). » Herculanum, de nouveau, figure dans l'histoire de l'Italie lorsque Rome, qui refusait le droit de cité et de suffrages aux nations italiennes qui combattaient dans ses armées, vit éclater la guerre sociale (*Bellum Italicum vel Sociale*), guerre politique et terrible, qui mit la république en péril, bien qu'elle fût défendue par Marius, Sylla et Pompée. Velléius Paterculus nous apprend qu'Herculanum subit un nouveau siége, et fut prise par Décius Magius d'Asculum, qui commandait une légion sous les terribles auspices de Sylla (4). A la fin de la guerre Sociale la Campanie fut traitée avec une extrême rigueur; et néanmoins Herculanum ne paraît pas avoir perdu tous ses priviléges de municipe : elle conserva, en partie, son gouvernement indigène, ses lois, ses sacrifices, ses fêtes. Ce n'est que sous le règne d'Auguste

(1) *Hic locus Herculeo nomine clarus erat*; Martial, IV, 44.
(2) Liv. V, p. 246.
(3) Liv. X, ch. 48.
(4) Liv. II, ch. 26.

qu'elle fut entièrement soumise au gouvernement romain et administrée comme les autres colonies de l'empire, ayant à Rome des patrons et des protecteurs, chez elle des édiles, des décemvirs et des décurions ou sénateurs. Sous ce régime, peu libéral, mais tutélaire, Herculanum prospérait, lorsque, le 5 février de l'an 63, un violent tremblement de terre, dont Sénèque nous a conservé le souvenir dans ses *Questions naturelles*, se fit sentir dans toute la Campanie. Herculanum fut en partie détruite; et ce qui en restait n'était pas bien assuré, dit le philosophe, *Herculanensis oppidi pars ruit, dubieque stant etiam quæ relicta sunt* (1). Les désastres causés par ce tremblement n'étaient pas encore réparés qu'une autre catastrophe, bien autrement terrible, vint consommer la destruction de la cité, où, plus qu'ailleurs, les arts de la Grèce florissaient à côté des lettres latines. Une éruption du Vésuve, la première que mentionne l'histoire et la plus mémorable par ses incalculables désastres, accompagnée d'incessantes commotions du sol, d'une pluie de pierres enflammées et de trois jours de ténèbres, remplit toute la *Regio Herculanensis* d'épouvante et de ruines (2). Quand le phénomène cessa et que le jour reparut, à la place d'Herculanum on ne trouva que des cendres et des pierres qu'avaient éteintes et délayées des torrents d'eau pluviale. C'est à une heure après midi, le 23 août 79, que commença l'éruption du volcan, la première année du règne de Titus. Ce prince, actif et généreux, se rendit en toute hâte dans la Campanie (3), y porta des secours, et prescrivit des mesures de restauration; mais le désastre était au-dessus des forces humaines, et les ruines ne purent être ni déblayées ni réparées. On les étaya quand cela fut possible, et elles continuèrent d'être habitées jusqu'en 471, où une éruption non moins terrible que la première la fit tout à fait disparaître, *etiam periere ruinæ*. La malheureuse cité fut ensevelie sous des couches épaisses de laves; et c'est sous ce linceul de cendres et de scories, dans une tombe de près de trente mètres de profondeur que pendant seize cent trente-quatre ans la ville d'Hercule est restée ensevelie et oubliée : on ne l'a retrouvée qu'en 1713 et par hasard. Des ouvriers employés à creuser les fondements d'une villa pour le prince d'Elbeuf, Emmanuel de Lorraine, marié à Naples et établi à Portici, parvinrent à une voûte sous laquelle ils trouvèrent des statues de bronze et des marbres qui furent envoyés au prince Eugène. Les recherches ne semblent pas avoir été poussées plus loin; mais, en 1738, Don Carlos, roi des Deux-Siciles et plus tard roi d'Espagne, fit recommencer les fouilles. Depuis on n'a pas discontinué d'explorer ce sol historique et de déblayer la ville souterraine. Malheureusement elle est engloutie à une grande profondeur, elle est surmontée des deux villes de Portici et de Résina; et, tandis que Pompéi, retrouvée assez longtemps après Herculanum, renaît à la lumière, aisément dégagée de sa couche de cendre, celle-ci est condamnée à rester à jamais ensevelie dans les ténèbres. Dans quelques parties seulement, plus éloignées du volcan et plus voisines de la mer, les couches de laves et de cendres sont moins épaisses, et quelques édifices ont pu être déblayés à ciel ouvert; partout ailleurs on ne peut visiter la ville qu'aux flambeaux; et comme il faut étayer les parties découvertes et souvent les remblayer, comme il faut laisser des massifs de renfort, des piliers de soutènement, Herculanum ne se voit qu'en détail; on s'y fraye une voie comme dans une mine. Mais de cette mine féconde sont sortis les trésors les plus précieux pour l'histoire des arts et pour l'archéologie. On y a retrouvé avec admiration de belles rues alignées au cordeau avec des trottoirs ou des colonnades, des maisons pavées de marbres et de mosaïques, quelques-unes avec des fenêtres vitrées, un théâtre plus intact qu'aucun autre que l'on connaisse, pouvant contenir dix mille spectateurs, un forum, des portiques, des temples ornés de peintures à fresque et des plus belles colonnes. Tout ce qu'on a retiré des décombres, les mosaïques, les statues, les vases, les ustensiles de ménage en bronze, en fer, la plupart d'un beau travail, les manuscrits, forme le plus riche et le plus curieux musée du monde. C'est ici le lieu de remarquer qu'Herculanum paraît avoir été une ville plus artistique que Pompéi, dont presque tous les habitants se livraient au commerce : généralement, les peintures, les marbres, les bronzes qu'on y a trouvés sont supérieurs à la plupart de ceux qui sont sortis des ruines pompéiennes.

Le musée dont on vient de parler était dans la petite ville de Portici, construite au-dessus d'Herculanum et qui doit peut-être son nom à l'un de ses quartiers appelé *Herculis porticus* (1); de là il a été transféré à Naples et réuni au *Museo Borbonico*.

Quant aux manuscrits, *volumina herculanensia*, sur lesquels le monde savant avait fondé de si grandes espérances, ils n'ont pas encore répondu à tout ce qu'on s'en promettait; mais il en reste encore beaucoup à dérouler. Ce sont des manuscrits de papyrus;

(1) *Quæst. nat.*, liv. VI, ch. 1.
(2) Voir les *deux lettres de Pline le Jeune*, liv. VI, 16 et 20.
(3) Dion Cassius, LXVI, 21.

(1) Pétrone, 106.

ils ont été trouvés dans une maison dite des papyrus ou d'Aristide, au nombre de mille sept cent cinquante-six. Des manuscrits ont aussi été trouvés à Pompéi; mais ceux-ci, entièrement carbonisés par les matières ardentes qui recouvrirent la ville, ne peuvent être déroulés: ils tombent en poussière. Il n'en est pas de même des manuscrits d'Herculanum, qui, ayant été enfermés dans des cendres brûlantes, mais mélangées d'eau, n'ont été endommagés qu'à leur surface. Les deux ou trois premiers tours du rouleau sont ordinairement en mauvais état et indéchiffrables; mais bientôt le papyrus, quoique encore friable, recouvre quelque consistance et presque sa teinte naturelle, sur laquelle l'écriture se détache assez nettement. C'est ainsi qu'on est parvenu à déchiffrer un traité d'Épicure περὶ Φύσεως, un ouvrage de morale de Polystrate, περὶ Ἀλόγου καταφρονήσεως, un fragment d'un poëme sur la bataille d'Actium (1), divers traités de Philodème sur la musique, sur la rhétorique (2), etc., etc. Si l'ingénieuse machine inventée par le P. Antonio Pioggi pour dérouler les manuscrits venait remettre en lumière quelques décades de Tite-Live ou des pièces de Ménandre, c'est alors que la longue nuit qui pèse sur Herculanum n'aurait rien à envier au plus beau jour!

Principaux ouvrages à consulter: *Le Antichità di Ercolano* de Bayardi; Naples, 1752-92, 9 vol. in-fol.; les *Volumina herculanensia*, 2 vol. in-fol.; *Notizie sugli scavi di Ercolano*, par le chanoine Jorio; Naples, 1827, in-8°; *Herculanum et Pompei*, avec 700 planches et un texte explicatif, par Roux et Barre, Paris, Didot, 1848, 8 vol. in-4°; *Pompeia;* (sic), *suivie d'une notice sur Herculanum*, par E. Breton; Paris, 1855.

DEHÈQUE.

HERCULE. (*Mythologie.*) Hercule, ou mieux Hercules, est la forme latine du nom d'un héros grec appelé *Héraclès*, Ἡρακλῆς, dont l'importance égala, dans la religion hellénique, celle des dieux et qui finit même par être regardé comme une véritable divinité. Ce héros appartient à la catégorie nombreuse des personnifications physiques dont la légende tout humaine s'était localisée en certains cantons de la Grèce et fut rattachée à des traditions historiques. Hercule est sans contredit le plus célèbre et par conséquent le plus grand des héros de la mythologie hellénique. Quoique la Béotie et l'Argolide soient les théâtres principaux de ses aventures, une foule d'autres contrées conservaient le souvenir de son nom, qu'elles faisaient figurer dans leurs propres traditions. De plus, l'extrême popularité dont ne tarda pas à jouir ce personnage mythologique en fit rapprocher d'autres héros et même des dieux dont le caractère offrait avec le sien une analogie plus ou moins fondée. En sorte que presque chaque pays eut son Hercule, dont l'histoire fut composée du mélange d'une légende locale et de traditions apportées de la partie de la Grèce où l'Hercule véritablement hellénique avait pris naissance.

L'Hercule d'Argos doit être considéré sinon comme le type le plus ancien de cette conception mythologique, au moins comme celui où l'élément grec est le plus pur. L'anthropomorphisme propre au génie hellénique y apparaît dans tout son jour. Il faut en creuser le sens symbolique pour reconnaître une personnification du soleil purifiant l'air, accomplissant toutes les grandes œuvres de cette terre. C'est, en effet, sur cette idée que paraît reposer la donnée primitive de l'Hercule. Cette donnée semble empruntée au Vichnou du Rig-Véda, qui lui aussi, après avoir été une simple personnification du soleil, fut métamorphosé par degrés en une personnification de la divinité, en un dieu-homme qui sauve l'humanité par les exploits merveilleux ou *avatars*. Sans doute que les frères des Aryas auront emporté en Europe la notion de cette personnification, qu'ils développèrent ensuite suivant leur génie propre.

Homère nous présente Hercule comme le fils bien-aimé de Jupiter (1), qui l'avait eu d'une simple mortelle, Alcmène; celle-ci était fille d'un roi de Mycènes et l'épouse d'Amphitryon. Ce dernier régnait dans le principe à Tirynthe; il était fils d'Alcée. C'est là un premier ensemble de faits qui lie le mythe d'Hercule aux traditions de l'Argolide. Mais, suivant la tradition grecque, Amphitryon s'était vu forcé d'émigrer avec Alcmène à Thèbes, chassé qu'il avait été de son pays par Sthénélus, fils d'Électryon, son oncle, que l'on donne aussi pour père à Alcmène. Ainsi ces traditions de l'Argolide étaient, en ce qui touche la famille d'Hercule, intimement liées à celles de la Béotie; et l'on s'explique comment c'est à Thèbes qu'Homère fait naître ce héros. Sa parenté avec Alcée lui a valu le surnom d'*Alcide* (Ἀλκείδης), si toutefois ce nom ne faisait pas tout simplement dans le principe allusion à la force (ἀλκή) du héros. Homère rattache aussi, par une de ces généalogies imaginaires dont les Grecs étaient si prodigues, Hercule à Persée et à plusieurs autres héros. L'étymologie du nom d'Hercule (Héraclès) est incertaine. La plus vraisemblable est celle qui forme ce nom de Héra (Ἥρα, Junon), l'air, et de *Cleos* (κλέος, gloire) (2). Hercule serait la *gloire de l'atmosphère*, surnom

(1) C'est là qu'est ce beau vers, qui sera souvent cité et deviendra proverbe: *Consiliis nox apta ducum, lux aptior armis.*

(2) *Philodemi Rhetorica*, gr. et lat. edidit Gros; Paris, Didot, 1840, in-8°.

(1) *Iliad.*, XVIII, 118; XIV, 250; *Odyss.*, XI, 266; XXI, 25-36.

(2) Voy. Macrob., *Saturn.*, I, 20.

qui convient bien à une divinité solaire (1).

La naissance adultère d'Hercule excita naturellement la jalousie de Junon; sachant qu'Alcmène portait dans son sein le fruit des amours de son infidèle époux, la déesse alla lui demander que la royauté et l'autorité suprême fussent dévolues au rejeton de la race de Persée qui viendrait le premier au monde le jour où devait avoir lieu la délivrance de sa rivale. Jupiter, qui croyait assurer en accordant cette demande le pouvoir à son fils, ne la lui refusa pas; mais l'astucieuse déesse se rendit en toute hâte à Argos, où habitait l'épouse de Sthénélus, Nicippe, fille de Pélops, qui n'était encore qu'au septième mois de sa grossesse; elle avança la naissance de l'enfant, Eurysthée; et de cette façon Hercule se vit condamné à reconnaître l'autorité du fils de Sthénélus. De cette circonstance dépendit alors toute la destinée du héros thébain. Mais, si la ruse de Junon, dont la haine le poursuivait sans cesse, le priva de l'autorité qui appartenait au fils de Jupiter, les grandes qualités qui lui furent départies lui permirent de conquérir ce dont le sort l'avait privé. Par ses admirables actions il devint le type accompli de l'humanité, le modèle de la force, du courage, de la persévérance et de l'énergie. Hercule, c'est l'homme qui s'égale aux dieux à force d'héroïsme ou, si l'on veut, c'est l'expression la plus haute des effets du principe divin répandu dans l'âme humaine. C'est le dieu-homme qui sauve l'humanité, dont il a accepté toutes les misères et dont il partage même les faiblesses. Homère nous montre le jeune Hercule croissant en force et en sagesse (2). Sa vigueur est telle qu'il fait trembler jusqu'aux immortels. Les légendes postérieures lui donnent pour frère jumeau Iphiclès (3), création mythologique destinée à faire ressortir la force divine par opposition à la condition d'un simple mortel. Cet Iphiclès fut transformé en un fils d'Iolaos, écuyer du héros et conducteur de son char. La jalousie de Junon envoya contre le jeune Hercule, quand il n'était encore qu'au berceau, des serpents qu'il étouffa entre ses petites mains (4). On racontait encore sur sa jeunesse mille autres aventures merveilleuses destinées à montrer sa force extraordinaire. Cette idée de force physique s'attacha si étroitement à Hercule qu'elle finit par ne plus pouvoir s'en séparer. Les anciens poëtes, Homère et Hésiode, le dépeignent comme un guerrier armé du casque, de la cuirasse et de la lance; mais plus tard il devint pour les Grecs une sorte de sauvage, de géant; et Pisandre fit prévaloir l'habitude de le représenter vêtu de la peau de lion et armé de la massue.

Les aventures du fils d'Alcmène allèrent se grossissant tellement qu'elles finirent par constituer un véritable cycle. Une intention symbolique les a fait classer en douze grandes actions, que l'on appelle des *Travaux*, Ἆθλοι. Dans cette classe on fit entrer ceux des traits de force et de courage qui parurent les plus étonnants. Puis on distingua en outre sous le nom d'*actions secondaires*, Πάρεργα, tous ceux qui n'avaient pas trouvé place dans la première catégorie. Des traditions originairement étrangères à Hercule s'étant introduites dans sa légende, la célébrité de quelques-unes d'entre elles finit par faire tort aux plus anciens récits; en sorte que les mythographes reléguèrent sur le second plan bon nombre d'exploits, dont la conception datait des premiers âges de la poésie hellénique. C'est ainsi que les douze travaux d'Hercule finirent par embrasser les événements mythologiques suivants, dont je vais esquisser le détail et indiquer le sens. 1° Le combat contre le lion de Némée, dont la dépouille servit de vêtement au héros, aventure rapportée déjà par Hésiode, où l'on reconnaît un souvenir des traditions symboliques de l'Orient. La fable, qui se plaisait à mêler des circonstances puériles et même bouffonnes à ces récits naturalistes, raconta qu'Hercule apporta sur son épaule à Eurysthée le cadavre du formidable animal. Saisi de frayeur, le fils de Sthénélus alla se cacher au fond d'un vase d'airain; car c'était Eurysthée qui lui imposait tous ces travaux, espérant le voir périr, de même qu'on voit dans la légende de Persée et de Bellérophon des entreprises périlleuses proposées à ces personnages par leurs ennemis dans l'espoir qu'elles deviendront l'occasion de leur perte. 2° Le combat contre l'hydre de Lerne est une des fables où se montre avec le plus d'évidence le caractère solaire d'Alcide. Cette hydre, de même que le serpent Python, représente les miasmes empestés du marais, que purifie l'action bienfaisante des rayons de l'astre du jour. Les anciens représentaient d'ordinaire sous la figure d'un dragon, c'est-à-dire d'un serpent monstrueux, les eaux qui serpentent à la surface du sol; idée d'autant plus naturelle chez eux qu'ils s'imaginaient que les reptiles naissent de la terre devenue humide. Les poëtes nous dépeignent cette hydre comme un monstre à neuf et même à cent têtes. Le marais auquel il est fait allusion dans cette fable est celui que forme la fontaine Amymone. Et de même que les rayons du soleil sont transfor-

(1) Minerve est une personnification de l'atmosphère; et nous voyons dans l'Iliade cette déesse être la protectrice constante du héros qu'on lui donne même quelquefois pour épouse.

(2) *Iliad.*, V, 639; XIV, 250; XVIII, 117.

(3) Hesiod., *Scut. Hercul.*, 87 sq.

(4) Pindare, *Nem.*, I. 49 sq.; *Isthm.*, V, 83 sq.; *Pyth.*, IV, 304.

més par l'imagination poétique en flèches dont Apollon perce le monstre, en Argolide les feux solaires deviennent les flèches d'Hercule. Lorsque la massue eut remplacé les flèches, on raconta que le héros avait écrasé la tête du monstre d'un coup de cette arme terrible (1). 3° C'est sur les frontières de l'Arcadie et de l'Élide, à Érymanthe, que se passe le troisième exploit d'Hercule; il saisit un sanglier monstrueux, qu'il rapporte vivant à Mycènes. Les monuments figurés représentent souvent le héros chargé de cette glorieuse capture; cependant, malgré la célébrité de cette action, on la relégua parfois dans la classe des travaux secondaires, et on lui substitua la victoire que le héros remporta en Thessalie sur les Centaures. Dans cette lutte le fils d'Alcmène blessa le célèbre Chiron, qui dut, pour mettre un terme à ses souffrances, demander à Jupiter de lui retirer une immortalité qui ne faisait qu'éterniser ses douleurs. La tradition athénienne voulait que ce fût à l'occasion de ce combat entre les Centaures et Hercule que les *Petits mystères* eussent été institués, afin que le héros grec pût se purifier du meurtre qu'il avait commis (2). 4° C'est encore une capture qui constitue le quatrième exploit du héros thébain. Une biche aux cornes d'or et aux pieds d'airain parcourait la contrée qui environne le mont Cérynée, entre l'Arcadie et l'Achaïe. Eurysthée ordonna à Hercule de prendre cet animal vivant. Le héros le poursuivit pendant un an jusqu'aux extrémités du monde; il finit par l'atteindre d'une de ses flèches près du fleuve Ladon. Blessée au pied, la biche se laissa prendre, et Hercule put l'amener vivante à Mycènes. Mais cette victoire, — qu'Euripide nous représente comme moins complète, car il lui fait tuer la biche, — lui attira la colère de Diane (3). 5° C'était presque toujours sur des animaux que s'exerçaient le courage et l'adresse d'Hercule. Dans un cinquième exploit ce sont des volatiles qui en ressentent les effets. Près du lac de Stymphale, en Arcadie, existaient des oiseaux monstrueux, dont les plumes semblaient autant de flèches et qui étaient armés d'un bec et de serres d'airain. Dans leur voracité ces volatiles allaient jusqu'à se nourrir de chair humaine. Eurysthée imposa encore à Hercule la tâche de délivrer le pays de ces hôtes incommodes; et le héros tua suivant les uns, chassa suivant les autres, ces monstres, dans lesquels on retrouve comme un souvenir affaibli des Harpyes (voyez plus haut, au mot HARPYES). 6° Le sixième exploit d'Hercule est d'un tout autre ordre: Eurysthée lui demande d'apporter la ceinture que Mars avait donnée à la reine des Amazones Hippolyte, que Diodore nomme Mélanippe. Dans son expédition le héros fut accompagné d'une foule de volontaires, parmi lesquels se place Thésée. Ici le lieu habituel de la scène des aventures du héros change. On est transporté en Asie Mineure. Cette circonstance nous fait reconnaître une légende étrangère au cycle des traditions argiennes et éoliennes. Les Amazones jouaient un grand rôle dans les souvenirs héroïques de la presqu'île asiatique. Elles étaient représentées comme les fondatrices de la plupart des villes. Voilà sans doute pourquoi on voulut rattacher la gloire d'Hercule à celle que s'étaient acquise ces héroïnes. Il semble même que dans cette expédition lointaine, sur laquelle furent forgées bien des fables, on ait fait pénétrer Alcide jusqu'en Scythie, puisqu'on montrait, au dire d'Hérodote (1), sur les bords du Tyras la prétendue empreinte de son pied. En général on rattacha à cette guerre du héros en Asie plusieurs exploits secondaires, qui figurent aussi dans sa vie comme des aventures distinctes. 7° Hercule dut nettoyer en un seul jour les étables d'Augéas ou Augias (Αὐγέας, Αὐγείας), qui nous est donné tour à tour pour un fils de Phorbas, du Soleil ou de Neptune. Cet Augias régnait sur les Épéens en Élide. Ici apparaissent, quoique altérées, les traces d'un mythe qui se montre plus clairement dans le dixième travail d'Hercule, l'enlèvement des bœufs de Géryon. Ces bœufs, dont Augias possédait de nombreux troupeaux, par une idée symbolique qui remonte aux Védas, représentent les nuages qui dérobent la vue du soleil. Hercule doit soutenir une lutte avec le monarque Nélée; et, suivant la majorité des mythographes, il le mit à mort. 8° Un taureau, qu'Acusilaüs identifie avec celui qui enleva Europe, ravageait la Crète; Hercule saisit le furieux animal envoyé par la colère de Neptune, et il le rapporte sur ses épaules. Cette légende est encore étrangère à la donnée purement hellénique. C'est une tradition crétoise qui a été rattachée à la vie d'Hercule comme plus tard elle le fut à celle de Thésée. 9° Il est difficile de décider si le neuvième travail, où Hercule est représenté comme ayant mis à mort un roi des Bistones, peuple de la Thrace, appartient au cycle des traditions grecques ou a été joint plus tard à l'ensemble des hauts faits du héros. Quoi qu'il en soit, ce roi, nommé Diomède, fils de Mars et de Cyrène, avait des juments qu'il nourrissait de chair humaine. Le fils d'Alcmène, aidé d'un certain nombre de compagnons,

(1) Cf. Euripid., *Ion*, 192; *Hercul. Fur.*, 419; Diodor. Sic., IV, 11; Pausan. II, c. 37 § 4; Apollodor., II, 5. 2.
(2) Diodor. Sic., IV, 14.
(3) Euripid., *Hercul. fur.* 378 — Apollodor.; III, 5, 3. — Callimach., *H. in Dian.*, 100 sq.

(1) VI, 82.

se rendit maître des terribles coursiers et leur donna à dévorer leur féroce possesseur. Tel est le récit le plus accrédité; car il circulait une foule de relations différentes sur la manière dont Hercule s'était acquitté de ce nouveau travail (1). Les variantes abondent d'ordinaire dans toutes ces fables, que chaque poëte modifie à sa guise. 10° Je viens de dire plus haut quel était le sujet et le caractère de ce nouvel exploit. La lutte d'Hercule et de Géryon, géant au triple corps, avait fourni à Stésichore la matière d'un poëme (2). Toute cette légende se rapporte évidemment à la course du soleil à travers l'Océan. C'est en effet sur une coupe d'or, δέπας (3), que le héros accomplit son voyage pour la terre d'Érythie, dont le nom rappelle la couleur rouge que répand le soleil à son coucher (4) ; et c'est en effet aux extrémités occidentales du monde alors connu (5) que se passe le combat entre Hercule et Géryon. Celui-ci est fils de Chrysaor, c'est-à-dire de *l'Épée d'or*, autrement dit *la Foudre*, et de Callirrhoé, ou *la pluie*. Il représente donc une de ces figures si souvent évoquées dans le Rig-Véda, personnifiant les vapeurs qui s'élèvent du sol inondé par la pluie d'orage. Le nom que porte le chien qui garde le bœufs de Géryon, Orthros (ὄρθρος), c'est-à-dire l'*Aurore*, achève de nous démontrer l'origine solaire de tout ce mythe, auquel n'ont pas tardé à être rattachées des traditions phéniciennes relatives au dieu Melcarth, que les Tyriens adoraient comme le protecteur de leur ville et de leurs vaisseaux, et que les Grecs désignèrent par le nom d'*Hercule Tyrien*. 11° La descente du héros aux enfers, où il parvint à enchaîner le terrible Cerbère, est un exploit dont l'interprétation nous ramène aussi, pour celui qui en est l'auteur, à une origine solaire. Ici la légende d'Hercule se confond avec celle de Thésée, qui jouait en Attique un rôle tout semblable à celui d'Alcide en Argolide; car Thésée, descend aussi aux enfers pour délivrer son compagnon Pirithoüs. Ce n'est que postérieurement que le fils d'Alcmène fut associé à cette expédition. On montrait aux environs de Trézène (6) l'antre par lequel le héros avait, dit-on, ramené enchaîné le chien infernal. En d'autres légendes on faisait combattre Hercule avec Hadès personnifié lui-même (1). 12°. La conquête des pommes du Jardin des Hespérides, qui est le dernier des grands exploits du héros, représente sous des couleurs différentes le même phénomène que nous peint l'enlèvement des bœufs de Géryon. Ici ce sont des brebis (μῆλα) ou, par un de ces jeux de mots si communs dans la mythologie, des pommes (2) que le fils d'Alcmène va enlever aux extrémités occidentales du monde, c'est-à-dire aux Hespérides (3). Celles-ci sont déjà transformées par Hésiode en filles de la nuit; tantôt aussi on leur donne pour parents Phorcys et Céto ou Atlas et Hespéris (4). Toutes ces fables nous ramènent constamment à la même idée, aux mêmes régions, les extrémités des mers occidentales, où le soleil semble se coucher. Ces pommes merveilleuses sont gardées par un dragon à cent têtes, dont le nom, Ladon, est celui d'un fleuve de l'Arcadie, qui arrose un des théâtres habituels des aventures d'Alcide. Au reste, à mesure que les connaissances géographiques s'étendent, comme cela est arrivé pour le mythe de Géryon, on promène le Jardin des Hespérides en des contrées de plus en plus éloignées, et on le fait arroser par des fleuves différents. La lutte d'Hercule et du serpent Ladon reproduit la même idée mythique qui apparaissait déjà dans le combat contre l'hydre de Lerne. Le héros coupe la tête du monstre : plus tard, lorsque, sous l'influence des doctrines astronomiques, on rattacha les phénomènes célestes aux récits de la fable, on transporta le nom de ce dragon à une constellation (5), de même que le nom d'Hercule fut donné à une autre (6). On plaça le serpent entre les mains de son vainqueur ; et de là le nom d'Ophiuchus qui fut donné à une des constellations (7).

Les travaux secondaires (πάρεργα) d'Hercule ne se distinguent pas fondamentalement des douze grands travaux (ἆθλοι) ; seulement les mythographes postérieurs, qui rapportaient à un laps de douze années tous les actes de subordination que le héros dut donner à Eu-

(1) Apollodor., II, 5, 6; Diod. Sic., IV. 15; Euripid., *Alceste*, 483; Pompon. Mela, II, 2.

(2) *La Géryonide*. Voy. Strabon, III, p. 221.

(3) Cette coupe rappelle celle (χαρχήσιον) avec laquelle Jupiter avait, au dire de Phérécyde, séduit Alcmène. Voy. *Schol. ad Odyss.*, XI, 266.

(4) En grec ἐρυθρός, *rouge*, ἔρευθος, *rougeur*.

(5) On avait d'abord placé la scène en Épire ; plus tard on la transporta à Gadira ou Gades (Herodot., IV, 8), ou sur le littoral hispanique, Servius *ad Æn.*, VII, 622. *Voy.* J. de Witte, *Le mythe de Géryon* dans les *Nouv. Annales de l'Institut archéologique de Rome*, p. 107 sv.

(6) Pausan., II. 31. Cf. Apollod., II, 5, 12.

(1) Homer., *Iliad.*, V. 397 ; Euripide, *Alcest.*, 24, 846.

(2) μῆλον signifie à la fois *pomme* et *brebis*. Consultez, sur le sacrifice qu'on offrait à *Hercule Melôn* ou *Melios*, Hésychius, s. v. Μήλιος. Orph., *Argon.*, 24.

(3) Ἑσπερίδες, c'est-à-dire les femmes de l'Occident, Ἑσπερίς.

(4) Leurs noms, Ëglé, Érythie, Hestia, Aréthuse, rappellent la couleur et l'éclat du soleil à son coucher.

(5) Hygin., *Poet. Astron.*, II, 6.

(6) Ἡρακλῆς ἐν γόνασι, *Hercules ingeniculus*. Eratosth., *Catast.*, 3.

(7) Ὀφιοῦχος, *celui qui tient le serpent, le Serpentaire*.

rysthée, classèrent les travaux secondaires en deux catégories, ceux qui furent accomplis pendant ce laps de temps et ceux dont la date se place dans les années qui suivirent. A la première classe appartiennent la lutte d'Hercule et d'Antée en Libye; l'érection des Colonnes qui portent son nom et ses aventures en Scythie. Dans la seconde se rangent le combat avec Cycnus, fils de Mars; son expédition contre les Cercopes à Éphèse; le meurtre d'un serpent près du fleuve Sagaris; la délivrance de Prométhée. On finit, du reste, par le faire figurer dans toutes les expéditions célèbres des temps héroïques, celle des Argonautes, la chasse du sanglier de Calydon, etc. Alcide, ayant au prix de tant de labeurs obtenu sa liberté, revint, d'après la légende grecque, à Thèbes; il se rendit à Œchalie, ville qu'on a placée tour à tour en Thessalie, en Eubée ou en Messénie : c'était là que régnait l'habile archer Eurytus. Ce monarque, qui enseigna son art au héros, promettait la main de sa fille Iole à celui qui l'emporterait sur ses fils au tir de l'arc. Alcide remplit les conditions, mais Eurytus refusa de tenir sa promesse sous le prétexte que le héros était accusé d'avoir mis à mort les enfants de Mégara. C'est en vain que Iphitus, fils d'Eurytus, engagea son père à tenir sa parole, le monarque refusa obstinément; et Hercule, pour se venger, lui enleva ses bœufs. Ici encore reparaît la légende symbolique qu'on a vue plus haut. Hercule avait en effet à se reprocher le meurtre dont l'accusait Eurytus. Créon, roi de Thèbes, lui ayant accordé la main de sa fille Mégara pour prix de ses services, il avait eu de cette princesse trois fils, ou selon quelques-uns cinq, qu'il avait mis à mort. Reprochant à Iphiclès de l'avoir dénoncé, il le précipita, dans un accès de frénésie, du haut des murs de Tirynthe. C'est en vain qu'il se fit purifier de ce crime par Déiphobe. Les dieux lui envoyèrent pour le punir une affreuse maladie. Afin de se purifier de nouveau, il dut se rendre à Delphes, où il eut à soutenir une lutte avec Apollon, dont il voulait enlever le trépied. Ce conflit mémorable est souvent représenté sur les monuments.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les événements célèbres qui remplirent encore la vie du héros. Disons seulement que de ses amours avec Augé, fille du roi Aleus, il eut Télèphe, qu'il abandonna sur les flots avec sa mère, comme l'avaient été Danaé et Persée; qu'il combattit pour la possession de Déjanire avec le fleuve Achéloüs, qui, comme Protée, cherchait par mille métamorphoses à lui échapper, mais qu'il vainquit cependant après lui avoir enlevé une de ses cornes, confondue par Apollodore avec celle de la chèvre Amalthée. La possession de Déjanire lui devint fatale. Arrivé sur les bords du fleuve Événus, le Centaure Nessus voulut, usant de son privilége, passer sur son dos la fille d'Œnée. Profitant de cette circonstance, il cherchait à lui faire violence. Hercule fut averti de cette coupable tentative aux cris de son amante; il atteignit d'une de ses flèches le téméraire Nessus, qui expira. Mais le Centaure, voulant se venger, dit à Déjanire de teindre de son sang, qu'avaient empoisonné les flèches d'Hercule, le vêtement qu'elle destinait à celui dont elle voudrait s'assurer la fidélité. Au retour de son expédition chez les Dryopes, et à Trachis (1), après avoir vaincu Eurytus dans Œchalie et enlevé la belle Iole, voulant offrir à Jupiter un sacrifice en action de grâces, il envoya son héraut Lichas lui chercher un vêtement blanc, afin de s'en revêtir pour cette cérémonie. Déjanire, qui craignait l'empire d'Iole, la fille d'Eurytus, sur le cœur d'Hercule, lui envoya une tunique teinte du sang de Nessus qui devait lui servir de vêtement sacerdotal. Le héros la reçut des mains de Lichas; mais il ne s'en fut pas plus tôt revêtu qu'il se sentit consumé par un feu dévorant. Dans les angoisses de la souffrance, il lança dans la mer, ou, suivant quelques-uns, immola l'infortuné héraut, son compagnon.

Dévoré par le philtre funeste dont était teint son vêtement, le héros se fit porter à Trachis, par Hyllus, l'aîné des fils qu'il avait eus de Déjanire; puis, dressant un bûcher au sommet du mont Œta, il s'y brûla et fut reçu, après sa mort, parmi les dieux. C'est là que la belle Hébé, au dire d'Homère, lui verse à boire, tandis que la partie matérielle de son être, son ombre ou *idole* (Εἴδωλον) erre encore dans les enfers (2).

Cette fin tragique d'Hercule se rattache à des traditions asiatiques. En Lydie l'Hercule grec fut identifié à une divinité hermaphrodite, d'origine asiatique, dont le simulacre paraît avoir été brûlé sur un bûcher chaque année au retour de la fête (3). De l'assimilation du fils d'Alcmène à cette divinité étrangère naquit la légende des amours d'Hercule et d'Omphale, reine de Lydie, à laquelle Mercure avait vendu Hercule comme esclave. Dans cette légende on voit le héros, enchaîné par l'amour, s'abaisser au point de s'adonner à des occupations féminines (4).

L'existence d'un dieu égyptien dont les aventures offraient quelques analogies avec

(1) *Voy.* Sophocl., *Trach.*, 44 sq., 248 sq., 351 sq.
(2) *Odyss.*, *XI*, 600, sq.
(3) Voy. le mémoire de K. O. Müller sur *l'Hercule Sandan*, dans le *Musée du Rhin*, t. III.
(4) Diod. Sic., IV, 31; Lucian., *Dialog. Mortuor.*, XIII, 2.

celles du héros thébain, Chon ou Djom, fit imaginer que le fils d'Alcmène avait aussi pénétré en Égypte. On rapporta, par exemple, qu'il avait immolé le féroce Busiris au moment où celui-ci allait, suivant sa coutume barbare, l'offrir en sacrifice à ses dieux.

Le nom d'Hercule avait aussi pénétré en Italie dès une époque fort ancienne. Il y circulait une légende reproduisant presque trait pour trait celle de Géryon. Le héros thébain s'était introduit dans une caverne du mont Aventin, où un brigand célèbre, Cacus, tenait enfermés les bœufs qu'il avait volés. Hercule, pour découvrir la retraite *du méchant* (1) usa de ruse : il parvint à s'emparer des bœufs, dont il tua le ravisseur (2). On retrouve dans le Rig-Véda une légende fort analogue. C'est là une preuve de plus qu'une partie du mythe d'Hercule avait été apportée de l'Asie par les premiers émigrés de la race indo-européenne.

Le culte d'Hercule était presque aussi répandu dans la Grèce que celui de ses plus grands dieux. Il avait plusieurs temples, des oracles, notamment un à Bura (3). Il passait pour le fondateur des jeux gymniques et était le patron des athlètes. On célébrait, sous le nom d'*Héraclées* (Ἡράκλεια), en différents lieux, des fêtes brillantes en son honneur qui étaient principalement solennisées par des jeux.

Hercule était adoré sous des surnoms divers, tantôt comme le héros secourable par excellence, qui sauve, qui délivre (Ἀλεξίκακος, Σωτήρ, Παραστάτης), comme le héros vainqueur (Καλλίνικος), au courage du lion (Λεοντόθυμος), comme celui qui procure la richesse et le gain (Κερδῷος, Πλουτοδότης). Ce dernier caractère lui appartenait surtout en qualité de dieu idéen (Ἰδαῖος); car, sous ce surnom, il était regardé comme un des Dactyles de la Crète; et c'est à cet Hercule qu'on rapportait en particulier la fondation des jeux olympiques.

Sans doute que cet Hercule n'avait été, dans le principe, qu'une divinité de la Crète, qu'on assimila plus tard au fils d'Alcmène. Des légendes populaires représentaient Hercule comme un géant d'une force prodigieuse et d'un appétit féroce; de là ses surnoms de Βουφάγος, Παμφάγος, Πολυφάγος. Il tirait en outre des surnoms de différentes aventures et était adoré sous chacun d'eux.

En Italie, où son culte avait été apporté par les colonies grecques, Hercule était honoré comme le dieu des jeux et des muses en

(1) Tel est le sens du nom κακός.

(2) Servius; *ad Æn.*, VIII, 51, 269; Lactant., I, 20-36.

(3) Pausan., VII, c. 25, § 6.

même temps qu'à titre de divinité fatidique, qui apportait le bonheur et envoyait les rêves (1).

Hercule était aussi à Rome comme chez les Grecs le dieu qui veillait sur les eaux minérales (2), attribut qu'il paraît avoir emprunté aux Dactyles, personnifications des forces que le calorique développe dans la nature.

Le peuplier était consacré à Hercule; on lui sacrifiait toute espèce de bestiaux, mais plus particulièrement des taureaux et des bœufs.

L'art nous a conservé le type humain que les Hellènes s'étaient fait de ce héros dans la célèbre statue colossale qui forma longtemps l'ornement du palais Farnèse et qui est due au ciseau de Glycon. Sans doute ce chef-d'œuvre est une imitation de la figure qu'avait exécutée le célèbre Lysippe, sculpteur qui passe pour avoir créé la figure idéale de ce héros. Le fameux torse du Belvédère paraît être aussi le fragment d'une statue d'Hercule en repos. Du reste les images de ce héros abondent dans les collections; et elles nous le représentent tour à tour comme homme ou comme enfant. Quant à ce que les anciens ont appelé l'Hercule Tyrien, l'Hercule Égyptien, l'Hercule Indien, l'Hercule Perse, ce sont, comme on l'a vu, des divinités absolument différentes du héros grec, mais dont la légende a fourni quelques traits à celle d'Alcide une fois qu'on lui eût assimilé ces personnages distincts. Ces assimilations ne datent guère que des siècles postérieurs à Alexandre; elles se sont produites sous l'influence d'un syncrétisme qui, saisissant le caractère originairement solaire du héros grec, en rapprocha différentes divinités où était symbolisée l'action de l'astre du jour et qui s'offraient aussi sous les traits de dieux secourables et guerriers; tels paraissaient avoir été le *Rama* indou, le *Melcarth* tyrien, le *Djom* égyptien, le *Mithra* perse.

Preller, *Griechische Mythologie*; Leipzig, 1854, in-12.

Ed. Gerhard, *Griechische Mythologie*; Berlin, 1854, in-8°.

Creuzer, *Religions de l'antiquité, trad. et refond. par* Guigniaut; Paris, 1825-1850, in-8°.

Letronne (*Analyse des recherches de M. Letronne sur les représentations zodiacales*, par M. Edouard Carteron, in-8°, 1843, chap. IV, p. 32-53.)

ALFRED MAURY.

HERMAPHRODISME. (*Médecine.*) Pour bien faire comprendre la question de l'hermaphrodisme, nous croyons devoir la prendre dans son ensemble, et non point dans un seul de ses détails, comme on le fait généralement. La plupart des livres ne s'occupent que de l'hermaphrodisme chez l'homme, et c'est peut-être la cause qui a jusqu'à ce jour laissé planer autant d'obscurité sur ce sujet.

(1) *Hercules Musagetes*, Ovid., *Fast.*, VI, 797, 872. *Incubo*, *Somnialis*. *Voy.* Orelli, *Inscr. lat. select.*

(2) Strabon, XII, p. 513.

En effet de la comparaison de l'état sexuel dans le règne végétal et le règne animal il jaillit des lumières inattendues et qui, sans ôter le moindre intérêt à la question, la dépouillent cependant du merveilleux, que la science moderne repousse avec raison.

Nous étudierons donc non-seulement comme point de comparaison, mais en elle-même la question de l'hermaphrodisme chez les végétaux, chez les animaux dits inférieurs et enfin chez les animaux supérieurs et chez l'homme.

Hermaphrodisme chez les végétaux. — Le plus grand nombre des végétaux sont hermaphrodites, c'est-à-dire qu'ils réunissent sur le même pied les organes de reproduction mâles et femelles, et l'on ne saurait méconnaître dans cette disposition un but tout à fait providentiel; en effet le végétal fixé au sol par ses racines, dépourvu de toute espèce de mouvement ne saurait, s'il était unisexuel, féconder ou être fécondé, à moins de conditions entièrement exceptionnelles. Néanmoins l'hermaphrodisme végétal, quoiqu'étant la règle générale, offre deux nuances : 1° un hermaphrodisme complet ou parfait, qui résulte de la réunion dans une même fleur des organes mâles (étamines) et des organes femelles (pistil, ovaire); la plupart des végétaux appartiennent à cette première division; 2° un hermaphrodisme moins apparent que le premier, mais tout aussi réel, qui résulte de la réunion sur un même pied de fleurs unisexuées, les unes mâles, les autres femelles; de sorte qu'en définitive, si la fécondation semble moins facile, elle n'en est pas moins assurée; car les organes dont le rapprochement est nécessaire ne sont pas éloignés. Quelques familles importantes présentent des types de cette organisation : la plupart des grands arbres de nos forêts offrent en effet des groupes distincts de fleurs mâles (chatons) et des fleurs femelles isolées ou réunies en plus ou moins grand nombre; tels sont les chênes, les bouleaux, les ormes, les tilleuls, les noyers, noisetiers, etc.; les cucurbitacées offrent aussi des exemples analogues; dans le melon les fleurs mâles et les fleurs femelles sont distinctes, mais fort rapprochées sur les tiges sarmenteuses. Dans tous les cas, la reproduction est assurée par une disposition fort remarquable; les chatons de fleurs mâles sont presque tous plus élevés que les fleurs femelles, de sorte que la seule action de la pesanteur fait tomber la poussière fécondante (pollen) sur les fleurs femelles; cette disposition est très-marquée dans le maïs ou blé de Turquie; en effet les fleurs femelles disposées en épis occupent toutes le bas de la tige, où elles sont enveloppées et garanties dans des bouquets de feuilles, tandis que les fleurs mâles, groupées au sommet, forment des houpes énormes inclinées en manière de panache, d'où le pollen s'épanche et tombe à l'époque de la fécondation.

A côté de ces végétaux, qui sont en majorité, se placent quelques familles et quelques genres dans lesquels l'hermaphrodisme ne se montre plus. L'espèce est alors, comme chez les animaux, représentée par deux individus, l'un mâle, l'autre femelle. L'espèce chanvre, par exemple, se compose de deux pieds; l'un porte les fleurs mâles, l'autre les fleurs femelles, et la reproduction n'a lieu que par l'association de l'un et de l'autre; il en est de même des dattiers, des pistachiers, etc.

Dans ce dernier cas, en raison de l'immobilité des végétaux, la reproduction pourrait être compromise sans les admirables précautions que la nature semble avoir prises pour perpétuer les espèces. Et en effet une foule de conditions viennent suppléer à l'impuissance du végétal. La première est le rapprochement habituel des pieds des deux sexes, comme dans le chanvre, le frêne, etc.; une autre condition consiste dans le fait du transport par les vents du pollen ou poussière mâle fécondante, à des distances quelquefois considérables, jusque sur les pieds femelles, qui resteraient stériles sans cette intervention. Quelques observateurs sont persuadés aussi que les insectes sont des agents actifs de fécondation; en effet ces animaux, par leur préférence souvent exclusive pour les plantes d'une même espèce, peuvent visiter tour à tour des fleurs des deux sexes et emporter d'une fleur mâle le pollen nécessaire à une fleur femelle située sur un autre pied. (Voyez, au tome III de ce SUPPLÉMENT, l'article FÉCONDATION, qui est d'un des maîtres de la science.)

Néanmoins, comme on le voit, la séparation des sexes chez les végétaux est une condition fâcheuse pour la reproduction; et si l'on osait établir des degrés de perfection dans la nature, on pourrait dire que les végétaux unisexués sont moins parfaits, moins complets que les hermaphrodites.

L'hermaphrodisme est si bien dans l'essence du règne végétal que le nombre des plantes qui en sont pourvues forme la presque totalité de ce règne. Si l'on consulte la classification de Linné, fondée précisément sur la considération des organes reproducteurs, on sera surpris de voir que les végétaux unisexués ne constituent qu'*une* seule des *vingt-quatre* classes de ce système (*Diœcia*, vingt-deuxième classe).

Linné désignait sous le nom d'*hermaphrodites* les végétaux dont chaque fleur est pourvue des deux sexes (fleurs complètes), sous le nom de *monoïques* (μόνος, seul, uni-

que; οἶκος, maison, habitation) ceux qui ont des fleurs mâles et femelles distinctes, mais réunies sur le même pied, enfin sous le nom de *dioïques* (δίς, double; οἶκος, maison) les végétaux dont un pied porte uniquement des fleurs mâles, un autre des fleurs femelles.

Peut-on se rendre compte de ces variations, singulières au premier abord, de la distribution des sexes dans les végétaux? A notre sens, et d'ailleurs d'après les observations mêmes de tous les botanistes modernes, l'explication est facile à donner par la loi de l'*avortement* ou de l'*arrêt de développement.*

Nous l'avons dit et nous le répétons encore, l'hermaphrodisme est l'essence de la fleur des végétaux; mais on peut concevoir que dans une fleur les organes de l'un des sexes avortent ou ne se développent pas; dans ce cas la fleur ne conserve que les caractères d'un seul sexe, elle devient unisexuée. Or il peut se faire que sur un même pied on voie simultanément des fleurs ayant conservé les unes les organes mâles (étamines), les autres les organes femelles (pistil, ovaire); dans ce cas la plante appartiendra à la classe des végétaux monoïques (chênes, cucurbitacées, quelques urticées). Que si, au contraire, sur le même végétal, toutes les fleurs ont subi l'avortement d'une même espèce d'organes, les organes mâles, par exemple, le végétal tout entier sera unisexué, femelle; et pour compléter l'espèce il faudra un autre pied n'ayant par opposition que des fleurs mâles (chanvre, etc.). Dans ce cas il y aura *diœcie.*

Par une conséquence bien naturelle et dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir les raisons, on comprend que l'existence des fleurs unisexuées n'est compatible qu'avec les meilleures conditions possibles pour la *dissémination* du pollen.

Pour reprendre une expression déjà employée, on voit que les fleurs unisexuées ne sont pas naturelles, si l'on peut ainsi dire, qu'elles ne le sont qu'en vertu d'un avortement, d'un arrêt de développement, et que *virtuellement* au moins toutes les fleurs sont hermaphrodites. Ce que nous avançons ici est démontré par les faits. En effet on voit dans certaines plantes un ovaire fécond entouré d'étamines fécondes également, mais à la circonférence se trouvent des étamines stériles. Cette disposition est la transition à l'état suivant : un ovaire fécond entouré d'étamines bien développées, mais tout à fait dépourvues de pollen; les premières sont encore des fleurs hermaphrodites ou complètes; mais les secondes, quoique complètes en apparence, sont cependant unisexuées. Dans plusieurs tribus de la famille des synanthérées ou composées on trouve des dispositions encore plus variées et plus singulières; tantôt les demi-fleurons de la circonférence sont absolument stériles par l'absence des ovaires et des étamines, tantôt ces demi-fleurons possèdent seulement des étamines ou des ovaires, tandis que dans tous les cas les fleurons du centre sont hermaphrodites ou fertiles. Enfin d'autres plantes possèdent en même temps des fleurs mâles, des fleurs femelles et des fleurs hermaphrodites, mais non groupées, comme dans les synanthérées (Polygamie de Linné). N'est-il pas facile de conclure de tous ces faits que les plantes pourvues d'un seul sexe ne doivent cet état incomplet qu'à un avortement ?

En terminant ces considérations sur l'hermaphrodisme végétal, nous devons ajouter qu'il y a une grande analogie entre les organes sexuels mâles et les organes sexuels femelles malgré les dissemblances de formes; que les uns et les autres ne doivent être considérés que comme des modifications des feuilles; que ce qui leur donne leurs caractères propres, c'est l'existence dans l'intérieur de leurs loges de cellules d'une nature particulière, les unes propres à féconder (cellules ou grains de pollen), les autres propres à être fécondées (cellules de l'ovule); et enfin que cette transformation en organes reproducteurs constitue pour les feuilles qui les subissent un perfectionnement, et, si nous osons ainsi dire, une augmentation d'importance et un accroissement de dignité.

Ces considérations sur l'hermaphrodisme végétal nous permettent maintenant d'exposer avec plus de sécurité les faits relatifs à l'hermaphrodisme chez les animaux et chez l'homme.

Hermaphrodisme chez les animaux en général. — Nous ne nous occuperons de ceux-ci qu'autant qu'il nous sera possible de tirer de leur examen quelques considérations applicables à l'homme.

Chez les animaux les plus inférieurs, comme les polypes, les hydres d'eau douce, etc., la reproduction a lieu par *scission* ou par *bourgeons*, comme chez les plantes les plus inférieures; il y a génération, si l'on veut, mais il n'y a pas *fécondation*, du moins en apparence; car on ne reconnaît aucune apparence de sexe.

Les mollusques se divisent en plusieurs classes sous le point de vue qui nous occupe. Dans les bivalves, comme les moules, les huîtres, les pétoncles, les solen, les coquilles de Saint-Jacques, on n'a pas encore pu découvrir nettement les organes reproducteurs; mais il paraît très-probable que ces animaux, fixés aux rochers, incapables de toute espèce de mouvement, doivent posséder les deux sexes comme les fleurs complètes, et être ca-

pables de se féconder eux-mêmes. Dans les mollusques nus et dans les univalves, tels que les limaces, les colimaçons (hélix), les bulimes, les planorbes, les lymnées, etc., l'hermaphrodisme existe encore, quoique les animaux puissent se déplacer; en effet ces animaux possèdent un double appareil génital complet; mais cependant un même individu ne saurait se féconder; la réunion de deux individus est nécessaire, et la fécondation est réciproque.

En remontant l'échelle zoologique, nous trouvons encore dans la grande classe des annélides de nombreux exemples d'hermaphrodisme, mais toujours dans les conditions de l'exemple précédent.

Quoique la séparation des sexes soit bien tranchée dans la classe des poissons, l'hermaphrodisme vrai peut y être observé, comme dans le servan (*servanus scriba*, Cuvier). Dans ce cas particulier il y a tout lieu de croire que le *même individu* peut à la fois pondre les œufs et les féconder; cette anomalie, qui paraît singulière au premier abord, s'expliquerait facilement par le défaut de copulation chez les animaux de cette classe. D'ailleurs leur structure particulière permet très-facilement la superposition complète des deux appareils sexuels. Les reptiles et les oiseaux n'offrent pas d'exemple d'hermaphrodisme.

Hermaphrodisme chez les mammifères et chez l'homme. — Nous voici arrivés à la partie la plus difficile et la plus controversée de notre sujet, l'histoire de l'hermaprodisme chez les mammifères et chez l'homme; cependant nous n'entrerons dans aucune discussion, et nous nous bornerons à exposer les faits les plus avérés et l'état réel de la science.

L'historique de cette question offre trois phases : depuis l'antiquité jusqu'à une époque moderne la réalité de l'hermaphrodisme ne fut pas contestée; elle fut même consacrée par les représentations plastiques des arts; au dix-huitième siècle, à l'époque où toutes les opinions furent soumises à une critique sévère, l'hermaphrodisme chez les animaux supérieurs fut nié ou du moins mis en doute; enfin, dans une dernière période tout à fait récente, on reconnut incontestablement l'existence de l'hermaphrodisme chez les mammifères et chez l'homme; l'anatomie, qui seule pouvait fixer les doutes, a jugé définitivement la question; mais nous verrons plus bas qu'il s'en faut de beaucoup que cet hermaphrodisme soit comparable à celui des plantes; et il ressortira naturellement des faits que les individus qui le présentent sont en général dans un état d'infériorité bien plutôt que de supériorité.

Plusieurs motifs doivent être invoqués en faveur de la séparation des sexes chez les mammifères. D'abord le fait même du mouvement qui permet aux sexes différents de se rapprocher. En second lieu l'organisation du bassin, qui s'oppose complétement à la présence simultanée des organes mâles et des organes femelles dans certains points. Enfin il convient de rappeler ici la loi dite de *balancement des organes* (Geoffroy Saint-Hilaire),en vertu de laquelle l'appareil mâle ne peut acquérir son développement complet qu'en réduisant au minimum les conditions d'existence de l'appareil femelle, et réciproquement.

Après ces considérations générales nous devons entrer dans l'étude des faits eux-mêmes, seuls propres à trancher la question.

Geoffroy Saint-Hilaire et son fils, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, divisent les organes sexuels en six segments, savoir : organes profonds, *testicules* ou *ovaires*, parties essentielles de la génération; organes moyens, *matrice* ou *prostate* et *vésicules séminales;* organes extérieurs, *pénis* et *scrotum*, ou *clitoris* et *vulve*. Cuvier nommait ces parties organes *préparateurs*, organes *conservateurs*, organes de l'*accouplement*.

Or, quand on collectionne toutes les observations, comme l'a fait M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, on reconnaît que dans un certain nombre de cas différentes parties de ces segments appartenant à des sexes différents; peuvent se développer en s'associant de diverses manières chez le même individu, et de façon en général que des parties mâles remplacent des parties femelles, et réciproquement; dans des cas plus rares on a vu des segments de même ordre appartenant aux deux sexes se développer simultanément; mais jamais on n'a observé d'association complète de tous les segments. Il y a dans ces anomalies du développement de nombreuses variétés que M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a classées méthodiquement, mais dont nous ne rappellerons que les principales.

a. Il y a d'abord un *hermaphrodisme sans excès*, qui comprend quatre groupes : *hermaphrodisme masculin*, *hermaphrodisme féminin*, *hermaphrodisme neutre*, *hermaphrodisme mixte*.

Dans l'*hermaphrodisme masculin* l'appareil générateur est essentiellement mâle; mais il offre dans quelques-unes de ses parties la forme des organes femelles : dans ce cas les parties profondes ou essentielles, premier segment, et les parties moyennes ou second segment sont mâles; mais les parties extérieures ou troisième segment ont l'apparence femelle : le pénis est très-petit et ressemble à un clitoris, et le scrotum est fendu et res-

semble à une vulve. Mais alors l'ouverture de cette vulve, qui ressemble à celle du vagin, se termine en cul de sac ou aboutit dans la vessie; il n'y a point de règles, puisqu'il n'y a pas d'utérus, et l'individu présente assez généralement le caractère, les goûts et les penchants d'un homme; quelquefois il y a de la barbe. Ces individus peuvent émettre de la matière spermatique qui suffirait à la fécondation si la copulation était possible. On a vu souvent chez des individus ainsi conformés le développement extérieur se compléter à une certaine époque; l'organe qui semblait être un clitoris reprend, au moment de la puberté, ses caractères de pénis, et la copulation peut s'effectuer et devenir féconde. C'est à cette espèce, l'une des plus communes, que se rapportent ces cas si nombreux de femmes devenues hommes, merveille de l'antiquité, objet d'étonnement dans les temps plus récents, simple anomalie, arrêt de développement aux yeux de la science moderne.

L'hermaphrodisme féminin est constitué par des organes profonds et moyens féminins et par des organes extérieurs d'apparence mâle. Si la vulve s'oblitère ou se rétrécit, si le clitoris prend des dimensions exagérées, il n'en faut pas davantage pour constituer à l'extérieur des apparences de masculinité. Il est vrai qu'il n'y a point de testicules dans les lèvres de la vulve, qui ressemblent à un scrotum; mais souvent, chez l'homme même, les testicules demeurent cachés dans l'abdomen. Les individus qui appartiennent à cette classe ont en général les goûts, les inclinations de la femme, les formes arrondies, pas ou peu de barbe. L'ouverture de la vulve conduit à un utérus véritable, qui présente les traces de l'écoulement périodique; la verge est imperforée, et l'urine s'écoule par une ouverture placée au-devant de l'ouverture vulvaire, etc.

En somme, dans le premier cas il y a, selon une heureuse expression, *mâle effectif* et *femelle apparente*, et dans le second *mâle apparent* et *femelle effective*.

L'hermaphrodisme neutre comprend les cas dans lesquels les parties sexuelles ont un caractère tellement ambigu qu'il est impossible de distinguer si elles sont mâles ou femelles, en sorte qu'il paraît évident que l'individu qui les possède n'appartient à aucun sexe. C'est ici le cas de rappeler le parallélisme qui existe entre les organes mâles et femelles, et ce fait tiré de l'observation des végétaux que nous avons mentionnée; savoir, que les organes sexuels mâles ou femelles résultent d'un degré supérieur de développement de parties communes (feuilles dans les plantes), et que, si cet accroissement ne s'accomplit pas, ces organes redeviennent ce qu'ils étaient primitivement; les étamines et les pistils redeviennent feuilles ou pétales. Or, si l'on fait un rapprochement entre ces faits et ceux que l'on observe chez les mammifères, on concevra facilement la production de l'hermaphrodisme neutre. Que les parties qui doivent devenir organes sexuels ne prennent point de caractère, elles se présenteront à l'état de parties communes, préparées, mais non complétées, et il sera impossible de décider quel devait être le sexe de l'individu. Les auteurs modernes ont remarqué en effet que chez l'embryon la ressemblance qui existe entre les organes des deux sexes est telle qu'il est impossible de reconnaître le sexe réel; peut-être même ce sexe n'est-il pas encore déterminé; de sorte que l'on a pu avec quelque raison désigner cet état, ce moment d'attente, si l'on peut ainsi dire, sous le nom d'*indifférence sexuelle*. Lorsque cette indifférence se prolonge jusqu'à la vie adulte, il y a hermaphrodisme neutre. Les abeilles offrent régulièrement des exemples de cette variété; les ouvrières sont toutes neutres.

Nous ne ferons qu'une seule remarque sur l'établissement de cette division; c'est qu'il ne s'agit point ici d'un hermaphrodisme, mais d'une disposition absolument opposée; car rien n'est plus différent que l'absence de sexe et la réunion des deux sur un même individu.

L'hermaphrodisme mixte, au contraire, mérite réellement ce nom. Un individu sera mixte s'il présente réunis des organes mâles et des organes femelles, non pas réunis chacun au complet, mais partiellement, quelques organes mâles remplaçant quelques organes femelles, et réciproquement. Ainsi l'on voit des individus qui ont à la fois des testicules, mais pas d'ovaire; une matrice, mais pas de vésicules séminales ni de prostate; une verge et un scrotum, sans vulve ni clitoris, etc., etc. Dans cette variété les combinaisons sont nombreuses, mais toujours partielles; un organe d'un sexe venant à manquer est remplacé par un organe correspondant de l'autre sexe. Les combinaisons les plus bizarres peuvent être observées; quelquefois l'hermaphrodisme est latéral : une moitié des organes profonds est d'une espèce, l'autre moitié de l'autre; quelquefois, le segment supérieur étant de deux sexes distincts, le segment moyen est également de deux sexes, mais placés en sens inverse, de sorte qu'il y a croisement véritable, etc., etc.

b. Dans une deuxième division, nommée par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire *hermaphrodisme avec excès*, on trouve plusieurs variétés. 1° l'hermaphrodisme masculin complexe, qui se compose d'un appareil essentiellement mâle et de quelques organes féminins, un utérus, par exemple, ou des ovaires; 2° l'her-

maphrodisme féminin complexe, qui comprend un appareil génital féminin et quelques organes mâles, des testicules, une verge, etc.; 3° l'hermaphrodisme féminin bisexuel, qui comprend les organes profonds des deux sexes bien développés ou à peu près, mais des organes externes femelles; car il serait impossible que des organes externes des deux sexes se trouvassent complétement réunis, en raison de l'étroitesse de l'ouverture du bassin et des connexions de ces organes avec les os; en effet, comme le clitoris et le pénis occupent tous les deux l'angle du pubis, il serait impossible que ces deux organes se rencontrassent ensemble chez un même sujet.

Telles sont les principales formes de l'hermaphrodisme chez l'homme et chez les mammifères. Nous nous sommes borné à une énumération et à une description purement scientifique, dans l'impossibilité où nous étions de donner des exemples; car il aurait été difficile de choisir dans un sujet aussi varié et aussi intéressant. Nous renvoyons d'ailleurs à l'ouvrage le plus complet et le mieux écrit qui existe sur cette matière (1).

En terminant nous essayerons de résumer dans quelques propositions générales les notions qui peuvent servir à comprendre l'hermaphrodisme :

Chez les animaux à l'état embryonnaire les sexes ne sont point encore accusés. On a désigné avec raison cette période sous le nom d'*état d'indifférence sexuelle.*

Si cette indifférence persiste chez le fœtus et après la naissance jusque chez l'adulte, les individus sont *neutres*, c'est-à-dire sans sexe; c'est par erreur qu'on les nomme hermaphrodites neutres.

A une certaine époque du développement du fœtus, le sexe se manifeste; *détermination sexuelle.*

Il est dans l'essence des mammifères de n'avoir qu'un sexe.

Néanmoins il se manifeste quelquefois une tendance à la production de deux sexes, comme imitation ou rappel de l'organisation végétale. Alors l'individu présente un hermaphrodisme avec excès (mâle complexe, féminin complexe, féminin bisexuel), mais toujours avec prédominance de l'un des deux. Dans tous les cas ces individus ne paraissent être aptes qu'à une seule fonction, et par conséquent ils ne sauraient se féconder eux-mêmes.

En général, dans l'évolution des organes génitaux il ne se développe que le nombre de parties nécessaires à la constitution d'un sexe.

(1) Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et chez les animaux*, 2 vol. in-8°, 1836; t. II, *des Hermaphrodismes.*

C'est l'état qui pour les végétaux représente un arrêt de développement, un avortement. Les animaux sont donc normalement dans un état incomplet, qui est l'exception dans les plantes.

Mais il y a une grande analogie entre les organes parallèles des deux sexes.

Et alors il peut se faire que dans un appareil génital sans excès de parties les unes soient mâles, les autres femelles. On a alors diverses variétés : hermaphrodisme masculin, hermaphrodisme féminin, hermaphrodisme mixte, etc.

Il n'y a qu'une seule espèce d'hermaphrodisme qui puisse être comparée à celui des végétaux ; c'est l'hermaphrodisme avec excès de parties ; quoiqu'il soit sans but et sans effet, il témoigne cependant d'un degré supérieur d'organisation.

Quant aux autres espèces, elles ne peuvent être approchées de l'hermaphrodisme végétal ; c'est simplement le résultat d'une anomalie ou d'un arrêt de développement.

Quelques articles de l'*Encyclopédie Moderne* et du *Supplément* renvoyant au mot HERMAPHRODISME, nous croyons pour en faciliter la lecture devoir ajouter les quelques mots suivants : L'hermaphrodisme peut être simulé chez l'homme par l'affection désignée sous le nom d'*hypospadias*, et chez la femme par le développement excessif du *clitoris* ou le *renversement de l'utérus*. Dans le premier cas, l'ouverture de l'urètre, au lieu d'exister à l'extrémité de la verge, se trouve au périnée, le scrotum est divisé en deux et représente une vulve, mais son ouverture conduit dans la vessie (ce cas rentre dans l'hermaphrodisme masculin). Le développement du clitoris chez les femmes nommées *tribades* (hermaphrodisme féminin) peut faire croire à l'existence d'une verge, mais cette verge est imperforée, le vagin est profond et conduit à l'utérus ; les règles existent. Le renversement de l'utérus et du vagin peut également faire croire à l'existence d'un pénis, mais l'exploration du cul-de-sac vaginal, la possibilité de réduire la tumeur, la position renversée de la vessie lèveront tous les doutes.

L'hermaphrodisme donne lieu à des questions de médecine légale fort délicates et que nous ne pouvons qu'indiquer ; c'est aux médecins appelés par les tribunaux à rechercher, autant que cela est possible, sur un individu vivant les caractères propres à déterminer le sexe. Toutefois nous devons dire, pour la décharge des médecins appelés à résoudre ces questions, qu'il y a des difficultés considérables et quelquefois insurmontables à préciser le sexe ; car rien à l'extérieur ne peut faire *deviner* l'état des organes intérieurs. Ainsi, lorsqu'à un appareil génital féminin complet s'a-

joutent à l'intérieur quelques organes mâles, le médecin ne saurait reconnaître l'existence de ces derniers : la difficulté est encore plus grande quand l'individu est neutre. Toutefois on peut quelquefois, malgré les apparences contraires, établir qu'un individu est *effectivement* mâle ou femelle, mais lorsqu'il n'y a pas une trop grande complexité dans les caractères que présente l'individu. Ces questions médico-légales se rapportent aux trois chefs suivants : 1° rendre son véritable état civil à un individu qui, appartenant à un sexe, a été considéré comme étant de l'autre sexe; 2° statuer sur l'aptitude d'un individu à la procréation et par conséquent au mariage ; 3° reconnaître la simulation de l'hermaphrodisme.

Dr V. RACLE.

HERMÈS. (*Archéologie.*) Hermès (Ἑρμῆς) est le nom que les Grecs donnaient à une divinité adorée surtout en Arcadie et que les Latins assimilèrent à leur Mercure (*voyez* ce mot). Ce nom fut alors naturellement appliqué aux statues du dieu arcadien, lesquelles étaient très-répandues dans la Grèce. Ces statues, dont le type avait été emprunté aux grossières figures que les pâtres arcadiens faisaient de leur dieu favori, en conservèrent toujours la forme simple et primitive : la tête seule était exactement rendue; mais les jambes et les pieds n'étaient ni séparés ni même indiqués, en sorte que l'image se terminait en forme de gaîne. De là le nom d'*Hermès* qui fut étendu à toutes les statues offrant cette même disposition et dont l'usage s'est conservé jusque chez les modernes. Les statues d'Hermès, comme celles de Priape, étaient généralement ithyphalliques, parce que Hermès ou Mercure, en qualité de divinité pastorale, présidait en Arcadie à la fécondité des troupeaux. A Athènes les Pisistratides avaient fait élever un grand nombre de ces statues, dont le caractère indécent ne paraît pas avoir plus choqué les habitants que ne le fait à Bruxelles le célèbre *Manneken-piss*. Et un matin tous les *Hermès* d'Athènes s'étant trouvés émasculés, ce fut dans la ville un sentiment général d'indignation. Alcibiade fut dénoncé comme ayant, à la suite d'une débauche impie, fait cette sacrilége espièglerie. Le grand capitaine dut quitter sa patrie, afin d'échapper aux conséquences terribles que ce délit pouvait avoir pour lui (1).

Ces Hermès étaient à Athènes placés au coin des rues, et portaient des inscriptions morales; mais cela ne s'observait pas partout. Plus ordinairement ces statues remplissaient simplement le but de nos poteaux, servaient à accrocher des objets (1), à indiquer les chemins dans les carrefours, et portaient souvent alors autant de têtes qu'il y avait de directions à marquer. De là les Hermès *tricéphales* (τρικέφαλος) et *tétracéphales* (τετρακέφαλος) dont nous parlent les anciens (2).

On inscrivait aussi sur ces statues les distances itinéraires (3). On s'en servait pour l'ornement des gymnases et des palestres. Cet usage tenait à ce que Hermès ou Mercure était le dieu des exercices gymnastiques. C'était également en raison d'un autre de ces attribut que son image était employée en guise de poteau; car il était le dieu conducteur (Ἡγεμόνιος, Εἰνόδιος): L'Hermès était encore une décoration de porte de ville ou de maison, comme on l'observait notamment à Athènes, à Mégalopolis (4); car Mercure était la divinité qui introduisait dans l'Enfer et l'Olympe. De là ses surnoms de Προπυλαῖος, Στροφαῖος, Προθυραῖος. Enfin les *Hermès* décoraient les marchés (5), parce que ce dieu était celui du commerce et du gain, Διέμπορος, Ἐμπολαῖος, Κερδέμπορος (6).

Gerhard, *de Religione Hermarum*; Berlin, in-8°.

ALFRED MAURY.

HERMÉSIANISME. (*Histoire ecclésiastique.*) Doctrine de Hermès, théologien né en 1775 à Dregelwald en Westphalie. Il fut successivement professeur à Munster et à Bonn. Il publia en 1819 le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Introduction à la théologie chrétienne catholique*. Ce premier volume contenait l'*Introduction philosophique*. En 1829, il publia le second volume ou *Introduction positive*. L'abbé Achterfeldt publia, en 1834, après la mort d'Hermès, la suite de cet ouvrage sous le titre de : *Dogmatique chrétienne catholique*.

Le but que se proposa Hermès dans cet ouvrage fut de démontrer *philosophiquement* la vérité du christianisme. Au moment où Lamennais, en France, prenait son point de départ en dehors de l'homme, et posait la raison générale comme le *critérium* de la vérité, Hermès, faisant abstraction de toute idée reçue et traditionnelle, mettait en pratique la méthode cartésienne dans toute sa rigueur, partait du doute pour s'élever progressivement, à l'aide de la réflexion et du raisonnement, jusqu'aux vérités générales, et de là aux vérités chrétiennes.

(1) Voy. Plutarch., *Alcibiade*, 18; Thucydid., VI, 27; Photius, s. v. Ἑρμοκοπίδαι; Corn. Népos, *Alcib.* 3.

(1) *Pollux*, VII, 16, 73.

(2) *Etymol. magn.*, s. v. τρικέφ.; Hesychius, s. v. τετρακέφ.

(3) Bœckh, *Corp. inscript. græc.*, n° 12; *Anthol. Palat.*, t. II, p, 702

(4) Pausanias, I, c. 22, § 8; IV, c. 33, § 5; Athen., *Deipnosophist.*, X, p. 437 B.

(5) Pausanias, I, c. 17, § 2; VIII, c. 37, § 6.

(6) Aristophan., *Plutus*, 1155; Pollux, III, 2, 15; Hesychius, s. v. ἐπιπολαῖος.

L'apparition des deux premiers volumes de l'*Introduction* de Hermès fut un événement en Allemagne. Le philosophe chrétien répondait parfaitement aux besoins intellectuels de son pays, travaillé depuis longtemps par des théories nuageuses qui n'aboutissaient toutes qu'au scepticisme le plus exagéré. Il eut de nombreux disciples, surtout à Cologne et dans la Faculté de Théologie de Bonn. Mais s'il eut des admirateurs, sa supériorité lui fit des jaloux au sein de l'Église. On le dénonça à Rome comme rationaliste. Il mourut sur ces entrefaites (26 mai 1831). De Spiegel, archevêque de Cologne, prit la défense des hermésiens. Ce prélat avait fondé, de concert avec le roi de Prusse, la Faculté de Théologie de l'Université de Bonn. Il avait supprimé l'enseignement de la théologie dans son séminaire et envoyé les élèves à Bonn, pour suivre les cours de cette Faculté. Les professeurs ayant été dénoncés à la cour de Rome, Spiegel écrivit au pape pour le prémunir contre les fausses accusations dont il était assiégé. Grégoire XVI lui répondit qu'il se réjouissait du bien que faisait la Faculté de Bonn, et l'engagea, afin que ce bien fût durable, de prémunir les professeurs contre les tendances rationalistes qui étaient communes en Allemagne, même parmi les théologiens.

Vers la fin de 1832 mourut l'archevêque Spiegel. Aussitôt les dénonciations recommencèrent contre les ouvrages de Hermès, qui furent censurés par un décret en date du 26 septembre 1835. Husgen, administrateur du diocèse, ne publia pas ce décret; et les hermésiens soutinrent que leur maître n'avait jamais enseigné les erreurs qu'on lui reprochait. Sur ces entrefaites, Droste de Vischering fut élevé sur le siége de Cologne. Le nouveau prélat crut devoir adopter une conduite contraire à celle de son prédécesseur, et se hâta de donner à la Faculté de Bonn des preuves de mauvaise volonté en faisant dire aux professeurs qu'il les dispensait d'assister à son installation, et qu'il n'aurait aucun égard aux grades qui seraient conférés par eux. Il voulut mettre à exécution le décret qui avait frappé les ouvrages de Hermès sans avoir obtenu le *placet* du gouvernement. Il défendit la lecture de ces ouvrages et les interdit dans la Faculté. Les professeurs ne crurent pas devoir obéir à des ordres qu'ils considéraient comme illégaux; ils engagèrent la lutte contre l'archevêque en publiant l'*Histoire des Hérésies* par Hilgers et le premier numéro d'un journal destiné à propager leurs opinions et intitulé : *Hermesische Zeitschrift*. L'archevêque menaça les professeurs des censures ecclésiastiques; ceux-ci, ayant à leur tête l'abbé Achterfeldt, protestèrent contre les menaces de l'archevêque; et, afin de n'être pas entravés par lui dans la publication de leur journal, ils le firent imprimer à Coblentz par un imprimeur protestant.

L'archevêque se plaignait surtout de ce que les professeurs publiaient des livres sans en avoir obtenu la permission, ce qui était contraire aux lois ecclésiastiques. Afin de prouver avec évidence qu'il ne réclamait l'exécution de la loi que pour rendre toute publication impossible à la Faculté, le professeur Braun envoya à la censure archiépiscopale une traduction de l'ouvrage de Muratori intitulé : *De l'Usage de la raison en matière théologique*. L'archevêque refusa son approbation, et l'imprimeur catholique refusa son concours pour la publication. Ce livre fut alors livré à l'impression hors du diocèse de Cologne.

L'archevêque, ne pouvant réussir à imposer silence aux professeurs, se tourna du côté des élèves, qui étaient travaillés par des émissaires des ennemis de la Faculté. Plusieurs d'entre eux, gagnés par ces ennemis, rédigèrent une consultation dans laquelle ils demandaient si on pouvait, en conscience, suivre les cours de la Faculté de Bonn. La consultation fut adressée à l'archevêque, qui se hâta de déclarer qu'on ne pouvait les suivre sans péché. Cette décision était datée du 12 janvier 1837. Quelques confesseurs s'y conformèrent et refusèrent l'absolution aux élèves qui voulaient continuer à faire leurs études dans la Faculté. L'abbé Achterfeldt protesta de nouveau contre la décision de l'archevêque, qui répondit par un interdit lancé contre cet ecclésiastique et contre les professeurs Braun, Hilgers et Weiler. L'archevêque raya en même temps du programme des cours les leçons qui lui parurent suspectes. Le gouvernement prussien intervint. M. de Rehfuss, conseiller secret et commissaire du gouvernement près l'Université de Bonn, crut gagner l'archevêque en lui faisant quelques concessions et obligea les professeurs de la Faculté de Théologie de signer une déclaration dans laquelle ils abandonnaient les livres et les opinions de Hermès.

Les amis de ce théologien philosophe gémissaient de ce que l'archevêque de Cologne agissait contre eux d'une manière aussi peu mesurée. On ne contestait point les vertus privées de ce prélat, mais chacun comprenait qu'il n'était point en état de se former une opinion personnelle sur les questions dont il prétendait être juge. Ce n'était pas la première fois que l'on voyait des hommes estimables par leurs vertus, mais de peu de capacité, accaparés par une coterie occulte qui cachait sous les dehors du zèle

pour l'orthodoxie les plus mauvaises passions. Les hermésiens crurent qu'ils pourraient éclairer la cour de Rome sur les véritables opinions de leur maître. Les professeurs Braun de Bonn et Elvenick de Breslau partirent pour cette ville. Ils avaient bien deviné quels étaient leurs véritables adversaires. Les jésuites se trouvent au fond de toutes les intrigues dirigées contre les écoles qui, par leur science, leur portent ombrage. Ils s'adressèrent donc aux pères Roothan, Rosaven et Perrone, considérés dans la compagnie comme les personnages les plus influents dans les questions doctrinales. On pense bien qu'ils n'eurent auprès d'eux aucun succès. Le P. Perrone, qui ne savait pas un mot d'allemand, avait reçu sa leçon toute faite, et s'était mis à combattre l'hermésianisme, qu'il ne connaissait pas. C'est ce qu'on lui prouva d'une manière tellement péremptoire que les plus obstinés en conviendraient s'ils avaient un peu de bonne foi. Mais un jésuite écrivant pour obéir au vœu d'obéissance se croit infaillible, même lorsqu'il tombe dans les plus graves erreurs. La fin qu'il se propose est bonne à ses yeux, et *la fin justifie les moyens*. Les jésuites n'écoutèrent point les professeurs hermésiens, qui partirent de Rome sans avoir rien obtenu.

Le gouvernement prussien, qui avait pris parti pour l'archevêque, eut bientôt lieu de s'en repentir. La question des mariages mixtes les mit alors en guerre. M. de Rehfuss, qui avait fait exclure les livres de Hermès de l'enseignement de l'Université de Bonn, publia une brochure dans laquelle il releva tout ce que la conduite de l'archevêque offrait de répréhensible. On apprit alors, d'une manière pour ainsi dire officielle, que M. Droste de Vischering n'avait, dès l'origine, respecté aucune convenance à l'égard des professeurs de la Faculté; qu'il leur avait refusé la permission de se justifier des erreurs qu'on leur reprochait; qu'il n'avait voulu ni voir leurs cahiers, ni leur donner ses instructions, ni leur indiquer par écrit les erreurs qu'il leur reprochait. Le prélat ne voulait pas se compromettre et donner au monde catholique le spectacle d'un évêque qui blâme, qui censure, qui interdit, et qui ne comprend pas les questions qui donnent lieu à toutes ces mesures. Il refusa même de faire surveiller les cours, dans la crainte sans doute de n'avoir rien à y reprendre. De l'aveu de tous, les hermésiens étaient recommandables autant par leurs vertus que par leur science. La plupart des Facultés de théologie d'Allemagne adhéraient à leurs opinions. Ce succès, qui aurait dû engager à examiner de plus près leur cause, était, au contraire, l'origine des persécutions dont ils étaient l'objet. Les jésuites, qui se posent en *janissaires* de l'Église, ne peuvent souffrir que l'on produise une méthode quelconque sans avoir obtenu leur visa et leur approbation et que l'on ose défendre le christianisme sans eux.

Malgré leurs explications et leurs démarches, les hermésiens furent regardés par l'*Église officielle* comme des théologiens suspects. Leurs adversaires ont exagéré avec intention leurs principes, et en ont fait découler mille conséquences absurdes et contradictoires. Ils firent de Hermès simultanément un pélagien, un janséniste, et lui imputèrent des absurdités qui n'existaient que dans leur esprit prévenu. En réalité, l'hermésianisme n'est que le cartésianisme appliqué à la théologie. Parce que l'auteur prétendait indiquer une méthode nouvelle, on lui reprochait de soutenir que, avant lui, personne n'avait pu être certain de la vérité de la religion; on s'appliquait à prouver que sa méthode n'était pas générale, et que les ignorants ne pouvaient pas s'en servir; on trouvait qu'il était présomptueux de partir de la *pensée* pour se démontrer la vérité, comme si l'homme, quel qu'il soit, ne devait pas s'en rapporter, en dernière analyse, à sa pensée, comme au moyen nécessaire et unique pour lui de connaître ce qui s'offre à son intelligence; on voulait croire que le premier principe de Hermès attaquait l'autorité de l'Église, comme si l'homme pouvait autrement que par sa pensée connaître cette autorité et sa valeur.

La doctrine de Hermès, mal comprise, surtout à Rome, et cependant condamnée, ne put être soutenue ouvertement par les ecclésiastiques, qui eussent encouru des persécutions en s'en rendant seulement suspects. L'école de Hermès disparut donc devant l'arbitraire et l'absolutisme; mais ses idées sont partagées par tout ce que l'Église d'Allemagne possède de plus intelligent et de plus docte. On peut dire même que la cour de Rome vient de les professer dans les quatre articles qu'elle a fait signer tout récemment aux *traditionalistes* français. Les traditionalistes, qui ne sont que des *Lamennaisiens* déguisés, ayant été dénoncés à Rome, les jésuites se sont prononcés contre eux, et ont obtenu quatre articles dans lesquels la raison ou la pensée est posée comme le moyen nécessaire d'arriver à la connaissance de la vérité. Ainsi la cour de Rome condamna dans les ouvrages de Hermès un principe qu'elle oblige aujourd'hui les traditionalistes à professer, et ce sont les jésuites qui l'ont jetée dans ces contradictions. Pour eux, la vérité se modifie selon les circonstances.

L'Abbé Guettée.

Voy. *Acta Hermesiana*, par Elvenick; le Recueil des pièces relatives à l'hermésianisme, imprimé à Paris

par Adrien Le Clère, et les ouvrages cités dans le cours de cet article.

HERMOGÉNIENS. (*Histoire ecclésiastique.*) Hermogène, qui donna son nom à cette secte, était un philosophe de l'école de Zénon. Il vivait au deuxième siècle de l'ère chrétienne. Il eut pour principaux disciples Hermias et Séleucus, qui furent aussi considérés comme chefs de secte et dont les partisans furent connus sous les noms de *hermiatistes* et de *séleuciens*. On donnait aux différentes branches de la secte des hermogéniens le nom de *matériaires*, à cause de leur opinion sur la *matière*. Ils soutenaient qu'elle était éternelle, incréée et le principe du mal. Dieu, disaient-ils, étant l'être parfait, n'a pu créer le mal; il faut donc trouver au mal une autre origine, et elle ne peut être que la matière, être éternel et coexistant à Dieu lui-même. Hermogène essayait de prouver que son système s'accordait avec l'Écriture sainte, et il appliquait à la *matière* les premiers mots de la Genèse, qu'il traduisait ainsi : *Du principe, Dieu fit le ciel et la terre.* Ce *principe*, être indépendant de Dieu et qu'il aurait façonné de manière à en faire le ciel et la terre, était *la matière* selon Hermogène.

Comment cet être, inerte par lui-même, pouvait-il être le principe du mal physique ou moral dont le monde est affligé? Comment un être inintelligent comme la matière avait-il en lui-même sa raison d'être, était-il *être nécessaire* sans avoir en même temps ce qui constitue l'être complet ou parfait? Hermogène ne révélait pas ces mystères. Tertullien, qui se déclara son antagoniste, lui prouva que, si la matière était éternelle, elle devait exister par elle-même; que son être ne pouvait être borné sous aucun rapport; qu'elle devait avoir toutes les perfections, et par conséquent être Dieu; que, si la matière était l'être nécessaire et parfait, il était contradictoire d'en faire le principe du mal. Le système d'Hermogène péchait donc par la base. De plus, en admettant même son premier principe, Tertullien lui démontrait que le mal n'en serait pas plus logiquement expliqué. Il faudrait toujours se demander comment Dieu se serait servi, pour faire le monde, d'un principe qu'il savait être la source du mal. Qui le forçait à faire les êtres? Ses perfections ne l'obligeaient-elles pas à laisser la matière dans son inertie plutôt que de s'en servir pour donner par elle naissance au mal?

Tertullien s'attacha, dans son livre contre Hermogène, à faire ressortir toutes les contradictions du système de son adversaire et son opposition avec la doctrine révélée. Ce savant prêtre ne laissa aucune question sans réponse, et opposa aux faux raisonnements des démonstrations profondes que les philosophes les plus distingués des temps modernes n'ont point surpassées. Clarke lui-même n'a rien dit de plus fort dans son célèbre *Traité de l'existence de Dieu*, où il n'a, pour ainsi dire, que développé les démonstrations de Tertullien.

L'Abbé Guettée.

Tertullien, *Livre contre Hermogène.*
Fleury, *Histoire ecclésiastique.*

HERNIQUES, *Hernici.* (*Histoire* et *Géographie.*) Les Herniques étaient un peuple de la race indigène des Osques ou Opiques, dans l'Italie centrale, à l'est de Rome et des Æques, au sud des Sabins et des Marses, au nord-est des Volsques. Le pays qu'ils occupaient était couvert de collines et de rochers, et comme dans la langue opique *herna* signifie rocher, il s'est appelé de là *Hernicus ager*. Le Liris et l'Anio y prenaient leurs sources, et il était de plus arrosé par le Trérus et la Cosa, affluents du Liris. Aussi Virgile a dit de ce pays avec sa poétique exactitude : *Roscida rivis Hernica saxa.* La capitale, Anagnia, était située dans une plaine fertile, *dives Anagnia*, suivant Virgile, ou, comme dit élégamment Silius Italicus, *frugiferis cerealis Anagnia glebis.* Les autres villes principales étaient Alatrium, Vérules, Férentinum.

L'histoire des Herniques cesse avec leur conquête par les Romains, et se confond dès lors avec l'histoire de leurs vainqueurs. Encore ce que nous en savons, est-ce aux historiens romains, surtout à Tite-Live, qu'ils en sont redevables; mais même sous une plume très-partiale leurs annales ne sont pas sans gloire.

Il semble que leurs premiers démêlés avec les Romains n'aient commencé qu'après la bataille du lac Régille, qui fut suivie de la soumission des Latins (l'an 496 avant notre ère). Ainsi que les Volsques, prévoyant qu'ils seraient à leur tour attaqués, ils se liguèrent et marchèrent sur Rome. Vaincus et repoussés, ils fortifièrent leur alliance de celle des Æques, et ils reprirent les armes lorsque ces mêmes Volsques vinrent mettre le siége devant Rome, sous la conduite de Coriolan (490). Après la retraite de Coriolan, que suivit de si près sa mort, on attaqua l'armée confédérée des Æques et des Herniques; elle fut battue.

L'année suivante le consul Aquilius fit éprouver une nouvelle défaite aux Herniques, qui se trouvèrent réduits à accepter un traité par lequel il leur était enlevé les deux tiers de leur territoire. Ce fut à l'occasion du partage de ce territoire conquis que fut proclamée pour la première fois la loi agraire

(l'an 486), qui depuis ne fut jamais mise en question sans exciter de violents orages.

Les Herniques étant ainsi amoindris, leurs voisins les Æques et les Volsques se mirent à ravager leurs campagnes (l'an 461). Trop faibles pour repousser cette agression, ils se plaignirent au sénat de Rome et demandèrent des secours. Mais il leur fut répondu que les Romains étaient en proie à la peste et dans l'impuissance de les protéger; qu'ils eussent à se réunir aux Latins et à se protéger eux-mêmes. C'est ce qu'ils firent; mais les Herniques et les Latins furent battus et pillés. L'année suivante Rome put venger ses alliés, et le fit avec succès.

Après la retraite des Gaulois et de Brennus (l'an 389), les Volsques et les Herniques, les Latins même, qui depuis le combat du lac Régille n'avaient jamais pendant cent ans trahi la foi qui les unissait au peuple romain, s'étaient imaginé que toute la jeunesse romaine avait été exterminée et que c'était le moment de s'affranchir, de se venger; ils prirent donc les armes; mais Camille était encore dictateur, et les confédérés furent battus. Les Herniques ne se sentirent en état de tenter de nouveau le sort des armes que trente ans après, sous le consulat de Génucius. Les Romains combattaient alors pour la première fois sous les auspices d'un consul plébéien : ils furent vaincus par les Herniques, et Génucius périt dans la déroute. Appius Claudius ayant été élu dictateur, la victoire passa du côté des Romains. Quelques années après (l'an 357) le consul Plautius occupa le pays des Herniques : ceux-ci, ne pouvant plus former d'armée nationale, allèrent servir chez leurs voisins. Or, il arriva qu'après la défaite des Samnites à Alfilas on trouva parmi les prisonniers beaucoup d'Herniques. Le proconsul Fabius les envoya à Rome, et le sénat les donna en garde aux différents peuples latins. Les Herniques, indignés d'une mesure si sévère, si humiliante, convoquèrent une assemblée à Anagnia, et la guerre y fut déclarée aux Romains. L'alarme fut grande à Rome; mais les consuls Marius Trémulus et Cornélius Arvina poussèrent la guerre avec une telle vigueur que les Herniques perdirent trois camps dans l'espace de peu de jours. Sur leur demande, il leur fut accordé une trêve qui leur permit d'envoyer à Rome une députation. Elle fut reçue par le sénat et renvoyée au consul Marius Trémulus. Un sénatus-consulte lui avait, en même temps, donné le pouvoir de décider du sort des vaincus. Il exigea le désarmement et une soumission sans réserve; à Rome il reçut les honneurs du triomphe. Les Herniques, incorporés dans l'État romain, reçurent le droit de cité, mais sans le droit de suffrages; on leur interdit leurs assemblées, et les fonctions de leurs magistrats durent se borner au soin des sacrifices. Trois de leurs villes cependant, Alatrium, Vérules, Férentinum, au droit de cité préférèrent leurs lois, et jouirent des privilèges des municipes; mais tout le reste du pays passa à l'état de colonies romaines, suite de l'annexion politique et du droit de conquête.

C'est dans la première décade de Tite-Live que nous trouvons ces documents sur les Herniques. La deuxième décade de cet historien est perdue. Il est fort douteux qu'il y fût encore question de cette nation guerrière et remuante; elle semble, sous le consulat de Cornélius Arvina et de Marius Trémulus, définitivement soumise comme les Latins, les Samnites et les Volsques, et plus encore; car dans la guerre Sociale, où ces peuples reparaissent pour réclamer des droits et des garanties, pour se venger surtout de l'oppression romaine, ni Florus ni Velléius Paterculus, les historiens de cette guerre terrible, ne font mention des Herniques; on dirait que ce peuple avait disparu de l'Italie; et cependant jusqu'à ce jour la ville principale, Anagnia, plus ancienne peut-être que Rome elle-même, existe encore. Elle a conservé son nom presque intact : c'est Anagni.

Anagni, ville des États ecclésiastiques, compte cinq ou six mille habitants. C'est la patrie du pape Boniface VIII, célèbre par ses démêlés avec le roi de France Philippe le Bel et par la canonisation de saint Louis.

DEHÈQUE.

HERTHA. (*Mythologie germanique.*) Hertha était, d'après ce que nous apprend Tacite, la divinité de la terre chez certaines populations de la Germanie; elle était en particulier adorée dans une île de l'Océan placée au voisinage de la Chersonèse cimbrique et dans laquelle on a cru reconnaître tour à tour les îles de Rügen, d'Héligoland, d'Oesel, de Seeland et Femern. Son nom a été parfois lu dans les manuscrits Nertha ou Nerthus; mais la qualification de *déesse de la terre*, que lui donne Tacite, doit faire adopter la leçon Hertha. On retrouve en effet dans ce nom une des formes du radical qui signifie terre dans toutes les langues germaniques, et dont l'allemand *erde*, l'anglais *earth* et le scandinave *iord* sont les formes les plus connues. Tacite rapporte que les Reudignes, les Aviones, les Angles, les Varins, les Nuithones et certains autres peuples prenaient part à un culte commun en l'honneur de la déesse. Un bois était consacré à Hertha dans l'île où elle était adorée; dans ce bois était un char, recouvert d'une étoffe, et dédié à la déesse. On s'imaginait que la divinité s'y manifestait parfois en personne. Son pontife avait le pri-

vilége d'être averti de sa présence ; et il suivait alors le char attelé de deux génisses.

Le culte de la terre s'est retrouvé chez toutes les populations indo-européennes, avec une certaine analogie d'attributs qui fait croire qu'elles avaient tiré leurs croyances d'un fond commun. Le culte de Hertha rappelle en particulier celui de la divinité phrygienne Cybèle. Et de même qu'à certaines époques on plongeait dans l'eau le simulacre de la déesse de Pessinunte et de l'Ida, au retour de la procession dans laquelle figuraient le char et l'image de Hertha on lavait dans un lac écarté le simulacre et le véhicule ; les malheureux esclaves qui étaient chargés de ce soin étaient ensuite noyés dans ce lac.

Ce culte reflétait donc toute la barbarie des mœurs germaines ; mais il avait aussi son côté bienfaisant ; car la promenade du char était le signal d'une véritable *trêve de Dieu ;* non-seulement toute guerre était suspendue, mais tout fer était caché jusqu'à ce que la déesse eût été ramenée dans son sanctuaire. Alfred MAURY.

Tacite, *Mœurs des Germains*, chap. 40.
Wilhelm Müller, *Geschichte und System der altdeutschen Religion ;* Gœttingue, 1844.

HESPÉRIDES. (*Mythologie.*) Les Hespérides étaient de belles nymphes aux voix harmonieuses (λιγύφωνοι) (1), Aréthuse, Églé, Hypéréthuse, Hespéra, Érythie, filles d'Hespérus (le soir), petites-filles de l'Aurore et d'Atlas. Leur nombre varie, ainsi que leurs noms, suivant les poëtes et les légendes. Elles habitaient, auprès de la grande Syrte, la région occidentale du plateau cyrénéen, où se trouvaient de beaux vergers arrosés par de nombreux cours d'eau, où croissaient le silphium, type des monnaies de Cyrène, et aussi des arbres mystérieux et sacrés, chargés de pommes d'or. Ces vergers, au milieu des sables brûlants de la Cyrénaïque, formaient une délicieuse oasis, chantée par les poëtes sous le nom de Jardin des Hespérides. Les arbres aux pommes d'or étaient sous la garde des filles d'Hespérus et d'un dragon à cent têtes, nommé Ladon, fils de la Terre. Hercule tua ce dragon avec les flèches trempées dans le sang de l'hydre de Lerne, et rapporta les pommes à Eurysthée. C'est l'un de ses douze travaux (v. plus haut l'art. HERCULE.)

Le mythographe Apollodore nous a conservé de cette fable quelques détails traditionnels assez curieux. « Lorsque Hercule fut arrivé vers Atlas, dans le voisinage des Hespérides, Prométhée lui conseilla de ne pas aller lui-même chercher les pommes, mais de prendre la place d'Atlas et de l'envoyer les cueillir. Hercule suivit son conseil, et prit le ciel sur ses épaules. Atlas, ayant cueilli trois pommes dans le Jardin des Hespérides, revint vers lui, mais ne voulut pas reprendre le ciel, et dit qu'il irait lui-même porter les pommes à Eurysthée. Hercule alors, sur le conseil de Prométhée, pria Atlas de reprendre le ciel seulement jusqu'à ce qu'il eût fait un bourrelet pour mettre sur sa tête. Atlas, y ayant consenti, posa les pommes à terre et reprit le ciel. Alors Hercule s'empara des pommes et s'enfuit. Il les porta à Eurysthée, qui lui en fit présent. Hercule les donna à Minerve, qui les reporta dans le Jardin ; car il n'était pas permis qu'elles fussent placées ailleurs (1). »

Cependant les Hespérides, désolées de la perte de leur trésor, avaient été métamorphosées en arbre : « Hespérie devint un peuplier, dit le poëte Apollonius, Érythie un orme ; Églé fut changée en saule (2). » Quand les pommes leur furent rendues, elles reprirent leurs formes et leurs services.

Ces pommes étaient des citrons, s'il faut en croire Juba, roi de Mauritanie, qui assure que, dans cette contrée, on les appelle pommes des Hespérides (3). D'après une tradition conservée par Athénée (4), la terre produisit ces fruits pour les noces de Jupiter et de Junon.

Les géographes ne sont pas d'accord sur l'emplacement du Jardin des Hespérides. Il y en a qui le placent plus à l'Occident, dans la Mauritanie, près de l'Atlas ; d'autres l'ont mis dans les îles Fortunées, plus à l'Occident encore ; et, en effet, les îles de l'océan Atlantique, qui formaient les limites des connaissances des anciens à l'ouest du monde et qu'on a rapportées aux îles *Canaries* et à celles du *Cap Vert*, portaient le nom d'îles Hespérides, *Hesperides insulæ*.

La mythologie, qui est remontée de la terre aux cieux, nous montre encore, au solstice d'été, la constellation d'Hercule descendant vers les régions occidentales (l'Hespérie) et foulant à ses pieds le dragon polaire ; dans l'une de ses mains est la massue et dans l'autre un rameau chargé des pommes des Hespérides, attributs qui caractérisent la force du soleil solstitial et qui présagent la fertilité des jardins et l'abondance des fruits. DEHÈQUE.

HÉTÉRODOXE, HÉTÉRODOXIE. Ces mots, formés de deux racines grecques, ἕτερος, *autre*, et δόξα, *sentiment, opinion*, se disent des personnes et des dogmes. Ils ont pour opposés ORTHODOXE et ORTHODOXIE.

Le terme *hétérodoxe* appartient exclusivement au catholicisme, et s'applique généralement à tous ceux qui ont une opinion diffé-

(1) Hésiode, *Théog.*, 275.

(1) *Biblioth. d'Apollodore*, II, 5.
(2) *Argonautiques*, IV, 1,400.
(3) Athénée, *Deipnosoph.*, III, p. 83.
(4) *Ibidem.*

rente de la sienne, aux hérétiques et aux schismatiques. Mais il y a cette différence entre l'hérétique et l'hétérodoxe que l'hérétique oppose un dogme à un dogme, détruit un article de foi au profit d'une opinion particulière. Aux yeux de l'Église on ne peut être ni hérétique ni schismatique sans être hétérodoxe, mais l'on peut être hétérodoxe sans être hérétique ou schismatique. Toutefois elle condamne les uns et les autres; car l'hétérodoxe est coupable d'erreur à ses yeux, qu'il se trompe pour son propre compte, ou qu'il partage l'hétérodoxie d'un autre. L'Église est la dépositaire de la foi catholique, du dogme et de ses symboles : elle a arrêté tous les points de doctrine, tous les articles de foi dans des conciles ou généraux ou particuliers, et elle ne permet à personne de croire autrement qu'elle ne croit ni de croire autre chose que ce qu'elle croit elle-même comme articles de foi. *Vous ne pouvez servir deux maîtres*, a dit Jésus-Christ. Or, c'est servir deux maîtres que de croire une partie des choses que l'Église enseigne et croit, et de croire les autres avec des nuances, des modifications, des amendements. Ce qui pèse le plus à l'homme, c'est l'autorité : il ne peut la souffrir; et, quand elle est forte, il cherche encore à s'y soustraire ou à éluder la loi par un compromis : c'est ce que fait l'hétérodoxe.

La source de l'hétérodoxie est dans les tentations qui éprouvent et dominent son intelligence et sa volonté en matière de foi. « L'autorité de l'Église n'est point admissible, et les livres saints suffisent à nous éclairer. » Voilà ce que l'on répond généralement. Et l'on ne pense pas que les livres saints sont inintelligibles, d'abord à ceux qui ne savent pas ou ne peuvent pas lire, puis aux ignorants. La foi ne vient pas de la lecture des livres saints : cette lecture y conduit; cette lecture peut l'affermir. La foi vient de l'entendement, de l'enseignement oral : FIDES EX AUDITU, dit saint Paul.

« Ite igitur, et docete omnes gentes, baptizantes eas in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, et docentes eas servare quæcumque mandata mandavi vobis. »

« Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. » (Saint Matth., XXVIII, 19, 20.)

Telles sont les paroles de Jésus-Christ à ses apôtres en les envoyant à la conquête pacifique des âmes. Il ne leur dit point : « Faites lire et étudier l'Évangile; » mais il recommande de l'expliquer; et il institue, pour cette haute mission, ses Apôtres, ses successeurs, et les ministres du sacerdoce, dépositaires de la foi sur la terre. Il les illumine de son Esprit-Saint et dit : « Quiconque vous écoute m'écoute. »

Pour échapper à l'hétérodoxie, il faut, avec l'esprit d'obéissance que le chrétien doit à l'Église, dont il est le fils spirituel, se soumettre à ses dogmes, croire ce qu'elle enseigne avec une foi pure, sincère, complète et inébranlable.

Ernest MÉZIÈRE.

HEURES, ὧραι, *horæ*. (*Mythologie.*) Les heures, dans la mythologie homérique, sont les gardiennes des portes du ciel; elles les ouvrent, elles les ferment (1). Leur ministère a quelque chose de servile (2) : nous les voyons dételer les chevaux du char de Junon et de Minerve. Ailleurs elles attellent les chevaux au char du soleil : *Jungere equos Titan velocibus imperat Horis* (3). Suivant l'antique poëte Olen, cité par Pausanias (4), elles avaient été les nourrices de Junon. Dans Hésiode, leur origine et leurs fonctions se relèvent (5); il leur donne pour père et pour mère Jupiter et Thémis; elles sont au nombre de trois, comme les Grâces, leurs compagnes; il les appelle Eunomie, Dicé, Irène, c'est-à-dire la Loi, la Justice et la Paix, et il en fait, sous ces noms allégoriques, les bienfaitrices des cités. Pindare leur donne aussi l'épithète de bienfaisantes, σώτειραι (6); il en fait les saisons; elles répandent la fécondité dans les champs, elles président à la reproduction des fruits. Ces saisons, ὧραι, avaient des temples à Athènes, à Corinthe, dans Olympie; les fêtes qu'on célébrait en leur honneur s'appelaient ὡραῖα (ὡραῖα θύειν, Hésychius). On y demandait une température douce et modérée et les biens de la terre (7) : c'était les *Rogations* helléniques. Plus tard leurs attributs et leur nombre se sont accrus : on les a préposées à chaque heure de la journée; et comme, en Grèce, la journée se partageait en dix parties, on a imaginé dix heures. Voici leurs noms, que nous a conservés le mythographe Hygin (8), non sans quelques altérations : *Auge*, αὐγή, l'aube; *Anatole*, ἀνατολή, le lever du soleil; *Musia* μουσεία, l'heure de l'étude; *Gymnasia*, l'heure des exercices; *Nymphæ*, l'heure du bain; *Mesembria*, midi; *Sponde*, σπονδή, l'heure des libations; *Elete*, *Acte* ou *Cypris*, l'heure du repos et des plaisirs; *Dysis*, δύσις, le coucher du soleil.

La division du jour en dix heures est encore attestée par une jolie épigramme de l'An-

(1) *Iliade*, Θ, 394.
(2) *Iliade*, Θ, 433.
(3) Ovide, *Metam.*, II, 118.
(4) Liv. II, ch. 13.
(5) *Théogonie*, 901.
(6) Frag. incert., 100.
(7) Athénée, XIV, p. 656.
(8) Fable 183.

thologie grecque : « Six heures sont bien suffisantes pour les travaux ; les heures qui viennent après (la 7[e] ζ, la 8[e] η, la 9[e] θ, la 10[e] ι), par les lettres qui les désignent, disent au mortel ζῆθι, *repose-toi, jouis de la vie* (1). »

La statuaire et la peinture ont représenté les Heures sous la forme de jeunes filles charmantes, et leur ont donné pour attributs les produits des différentes saisons de l'année, montrant ainsi qu'elles sont préposées à la direction et à l'harmonie du monde physique et social, et que les hommes n'ont pas de plus gracieuses bienfaitrices; mais la symbolique chrétienne les montre sous un aspect tout différent; elle leur donne un air mélancolique et sombre, qui se réfléchit bien dans cette sentence monacale : *Omnes vulnerant, ultima necat.* DEHÈQUE.

HIBOU, *Otus*, chouette à aigrettes. (*Histoire naturelle.*) Cuvier divise les oiseaux de proie nocturnes en huit sections ou sous-genres, d'après l'existence ou l'absence d'aigrettes, l'étendue des oreilles, etc., et il comprend dans la première section, composée de hibous, les espèces qui ont sur le front deux aigrettes et dont l'oreille a une conque qui s'étend en demi-cercle depuis le bec jusque vers le sommet de la tête, et est garnie en avant d'un opercule membraneux. Les espèces qu'il y place sont le grand hibou à huppes courtes, *Strix Ascalaphus;* le hibou commun ou moyen duc, *Strix Otus;* la chouette ou moyen duc à huppes courtes, *Strix Ulula* et *Brachyotos*, et le grand hibou d'Amérique, *Strix Bubo* et *Virginiana.*

Le *hibou Ascalaphe* ou d'Égypte, à huppes courtes, *Strix Ascalaphus*, se trouve en Égypte et quelquefois en Europe, puisque Pennant dit l'avoir reçu d'Écosse. Il est d'une taille inférieure à celle du grand hibou, et d'un quart plus grand que celui à aigrettes courtes. Son plumage a des rapports avec celui de ce dernier; une teinte fauve tachetée de brun le colore; elle est vermiculée sur les ailes et sur le dos, et rayée en travers de lignes étroites sur le ventre; la queue est blanchâtre en dessous avec trois ou quatre raies transversales étroites et brunes; le bec de cette couleur, les huppes courtes, les ongles noirs.

Le *hibou commun*, *Strix Otus*, a treize pouces et demi de longueur; l'aigrette composée de six plumes d'un fauve brunâtre; celles de la face blanchâtres et terminées de noir, la tête et le manteau variés de brun, de roux et de blanc; le croupion et les couvertures de la queue roussâtres et mêlés d'un peu de brun; le devant du cou et la poitrine bruns et roussâtres; le ventre avec des taches et des zigzags bruns; les ailes et la queue bruns et roussâtres; les plumes des tarses de cette dernière teinte, le bec et les ongles noirâtres, les ailes rousses, variées de brun et de roussâtre.

Ce hibou est le plus commun et le plus nombreux en France; il y reste toute l'année : on le voit le plus souvent en hiver, parce qu'alors il quitte les cavernes des rochers, les forêts des montagnes, pour descendre dans les plaines, s'approcher des habitations; mais dans l'été il est rare de l'y rencontrer.

Cette espèce se trouve non-seulement en France, mais dans le nord et le midi de l'Europe. On assure qu'elle se donne rarement la peine de faire un nid, ou se l'épargne presque entièrement; tantôt la femelle pond dans un vieux nid de pie, tantôt dans celui d'une buse ou autre gros oiseau; elle y dépose ordinairement quatre ou cinq œufs blancs et ronds; les petits, qui sont couverts d'un duvet blanc en naissant, prennent des couleurs au bout de quinze jours, époque où leurs plumes commencent à paraître. Lorsqu'on veut élever ce hibou, il faut le prendre très-jeune; autrement il refuse toute nourriture dès qu'il est enfermé. Son cri est fort et s'entend de très-loin; lorsqu'il s'envole, il pousse un autre cri aigre et soupirant, qu'on attribue à l'effort des muscles pectoraux qui, en ce moment, entrent en contraction.

On se sert de ce hibou et du chat-huant pour attirer les oiseaux à la pipée, et l'on a remarqué que les gros oiseaux viennent plus volontiers à la voix du premier, qui est une espèce de cri plaintif ou de gémissement grave et allongé *cloucloud*, qu'il ne cesse de répéter pendant la nuit, et que les petits oiseaux viennent en plus grand nombre au *hohó, hohó* du chat-huant, qui est prononcé d'un ton plus haut et semble une espèce d'appel.

Le hibou brachiote, *Strix Brachyotos* et *Strix Ulula*, duc à courtes oreilles, et chouette ou moyen duc à huppes courtes. Cet oiseau, qui a treize pouces de longueur, ne porte pas d'aigrettes très-sensibles. On n'est pas d'accord sur leur nombre, et on ne peut les remarquer que quand l'animal est mort ou dans un état tranquille : la crainte seule le porte à les relever. Cette circonstance, jointe à la petitesse relative de sa tête, a déterminé plusieurs auteurs à ranger ce hibou parmi les chouettes dépourvues d'aigrettes, et elle a été cause des doubles emplois qui l'ont fait nommer tantôt *Strix Ulula*, tantôt *Strix Brachyotos.* Les plumes rayonnantes qui entourent ses yeux sont noires à leur naissance, ensuite blanches, et marquées à la

(1) *Anthol. palatine*, X, 48. — Voir aussi dans Martial l'emploi des dix heures de la journée à Rome, IV, 8.

circonférence de petits points noirs, bruns et jaunes. La tête et les parties supérieures et inférieures du corps offrent des taches longitudinales noires sur un fond de jaune d'ocre. Les ailes, qui excèdent la queue, sont blanches en dessous, avec trois ou quatre bandes brunes ; la queue, d'un jaune pâle, a quatre ou cinq de ces bandes, et sa bordure est blanche. Les jambes sont emplumées jusqu'à l'origine des doigts ; le bec et les ongles sont noirs. La femelle a des taches blanches sur les plumes scapulaires et les couvertures des ailes; leurs pennes secondaires sont terminées de blanc, et leur plumage est en général moins foncé; les jeunes ont la face noirâtre.

Cette espèce, très-rare en France, arrive, au mois de septembre et d'octobre en Hollande et en Angleterre, où elle est assez commune. Elle en part au printemps pour se rendre dans le nord de l'Europe, où elle niche, à terre, sur quelque éminence et dans les marais au milieu des hautes herbes. Pendant le jour elle reste cachée dans les bois ; et le soir elle cherche sa proie, qui consiste en souris, petits oiseaux et insectes. Il paraît que cet oiseau se trouve en Amérique et même aux îles Sandwich. Le grand hibou d'Amérique, *Bubo Magellanicus*, habite les grands bois, et se perche habituellement sur les branches du milieu des arbres les plus élevés et les plus touffus des forêts, sur la cime desquels il fait son nid. Ses petits, au nombre de deux, prennent la livrée des adultes aussitôt qu'ils ont perdu leur premier duvet. La longueur totale de cet oiseau est de dix-sept pouces ; ses aigrettes, qu'il abaisse à volonté, ont trente lignes de hauteur; les parties supérieures de son corps ont des raies en zig-zag, avec des points d'un roux clair, sur un fond brun, et les parties inférieures sont rayées transversalement de brun et de blanc.

Le *Grand-Duc de Virginie*, *Strix Virginia*, nommé aussi *Hibou des pins*, a dix-huit pouces de longueur, les plumes de la collerette noires et rousses à leur base, la cravate blanche, le cou varié de roux et de blanc; des raies transversales, étroites et noirâtres sur les parties inférieures du corps, qui offrent, d'ailleurs, un mélange de roussâtre et de blanc ; le dessus du corps parsemé de taches et de points noirâtres, et les pennes des ailes et de la queue rayées en dessous de bandes noires transversales. STARK.

HIÉRACITES. (*Histoire ecclésiastique.*) Ces hérétiques du troisième siècle eurent pour chef un médecin égyptien nommé Hiérax. C'était un homme savant et austère, très-profond dans les saintes Écritures et qui ne tomba dans l'erreur que par excès de zèle pour la pratique des conseils évangéliques. Il prétendait que le célibat était obligatoire sous la loi évangélique, et il ne recevait dans sa société que ceux qui avaient fait vœu de virginité. Il condamnait l'usage de certains aliments comme impurs. A ces erreurs morales il joignait des systèmes hétérodoxes sur certaines questions dogmatiques : il ne croyait qu'à la résurrection spirituelle des âmes, et non à celle des corps; il excluait du ciel tous les enfants morts avant d'avoir atteint l'âge de raison ; il soutenait que Melchisédech était le Saint-Esprit incarné. Hiérax appuyait ses erreurs et ses systèmes sur l'Écriture sainte. Il avait composé des commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament, et il en expliquait, par des allégories, les passages qui pouvaient contredire ses opinions.

Hiérax eut surtout des disciples parmi les moines de l'Égypte. Sa secte ne fit pas grand bruit dans l'Église, et ne fut jamais officiellement condamnée. On n'a pas lieu de craindre que l'excès de la vertu devienne contagieux.

Saint Epiphane (*Hæres.*, 67) est l'écrivain qui a donné le plus de renseignements sur la secte d'Hiérax en réfutant ses erreurs.

L'Abbé GUETTÉE.

HIÉRATIQUE (ÉCRITURE). On donne le nom d'écriture *hiératique* à une sorte d'écriture abréviative ou de tachygraphie de l'écriture hiéroglyphique, usitée par les Égyptiens pour la rédaction des papyrus. L'épithète d'*hiératique*, qui lui a été imposée, vient de ce qu'elle était à l'usage des scribes sacrés ou hiérogrammates; cet adjectif est la forme française du grec ἱερατικός, qui signifie *sacerdotal*.

Considérés dans leur seule forme matérielle, écrit Champollion, les signes hiératiques doivent être divisés en quatre séries très-distinctes, selon leur degré d'éloignement ou d'abréviation des formes de l'hiéroglyphe dit *linéaire*, c'est-à-dire dont le dessin se réduit au seul trait de contour. Une première classe se compose des signes hiératiques qui s'éloignent le moins des contours des caractères hiéroglyphiques que chacun de ces signes est destiné à remplacer dans le nouveau système d'écriture; ce sont de véritables *charges* d'hiéroglyphes, tracées d'une manière large et au moyen du plus petit nombre de traits possible.

Les signes hiératiques de la seconde classe, quoique toujours calqués sur les hiéroglyphes linéaires, s'en éloignent cependant beaucoup au premier aperçu; on serait même tenté de les prendre pour des signes arbitraires, si un examen attentif ne révélait qu'ils sont réellement formés du contour principal de l'hiéroglyphe dont le reste des traits caractéristiques est entièrement omis.

Dans la troisième classe, l'imitation n'est plus que partielle, et les signes n'y présentent qu'une seule des parties dont se compose l'hiéroglyphe linéaire correspondant; enfin la quatrième classe, qui est la plus nombreuse, ne comprend que des formes tellement éloignées de l'hiéroglyphe primitif qu'on peut en quelque sorte donner à plusieurs d'entre eux le le nom de *signes arbitraires*. C'est à cette dernière catégorie que sont empruntées plusieurs des lettres qui ont été ajoutées à l'alphabet grec, pour servir à composer l'alphabet copte, telles, par exemple, que les lettres *hori*, *giangia*, *schei*, *ghima*.

L'écriture hiératique a été mise en usage pour des cas où l'écriture hiéroglyphique pouvait être aussi employée; par exemple, pour les rituels funéraires que l'on plaçait dans les tombeaux, lesquels sont écrits tantôt en écriture hiéroglyphique, tantôt en hiératique.

L'emploi de l'écriture hiératique paraît remonter presque aussi haut, du moins dans l'histoire connue d'Égypte, que celui de l'éture hiéroglyphique. Les monuments nous prouvent qu'elle était déjà en vigueur sous les quatrième et cinquième dynasties.

On possède aujourd'hui un grand nombre de papyrus écrits en hiératique; il est constant qu'un plus grand nombre encore a été détruit, dans ces derniers siècles, par l'ignorance des musulmans. Et, par suite du peu d'intérêt qu'offrait un contenu qui ne parlait pas aux yeux, on les a moins recherchés que les écrits hiéroglyphiques proprement dits, et cependant ils renferment généralement des renseignements plus circonstanciés et plus précis que ceux-ci, et on doit les considérer comme le véritable dépôt de l'antique littérature égyptienne.

Champollion, *Grammaire égyptienne;* Paris, 1836, in-4°.

Alfred Maury.

HIÉROPHANTE, en grec Ἱεροφάντης, littéralement *celui qui révèle les choses saintes*, est le nom par lequel on désignait le prêtre chargé de l'initiation aux mystères. Ce nom ne fut d'abord donné en Grèce qu'à l'initiateur des mystères d'Éleusis; mais plus tard on l'étendit à ceux des autres grands mystères helléniques. On a cru longtemps que l'hiérophante était en possession d'une science théologique profonde, qu'il communiquait aux *mystes;* mais depuis qu'on est parvenu à se faire une idée plus exacte des mystères de la Grèce on s'est convaincu que l'hiérophante était simplement en possession du sens des symboles et des cérémonies mystiques représentés dans les mystères. Ce n'est que dans les derniers temps de la Grèce, lorsque les doctrines néo-platoniciennes se furent infiltrées dans les sanctuaires, que les hiérophantes paraissent avoir eu une véritable instruction théologique.

Le droit d'exercer la profession d'hiérophante à Éleusis appartenait à la famille des Eumolpides, laquelle prétendait descendre d'Eumolpe, fondateur supposé des mystères. Déméter ou Cérès avait aussi une hiérophantide qui devait être choisie dans la famille des Phyllides.

L'hiérophante d'Éleusis était le véritable grand-prêtre de l'Attique: aussi les Romains le comparent-ils à leur souverain pontife. On le qualifiait encore de *prophète* ou de *mystagogue*, noms par lesquels on désignait plus particulièrement les hiérophantes dans les mystères des autres lieux de la Grèce.

L'hiérophante et l'hiérophantide étaient astreints à certaines observances qui ajoutaient au caractère sacré dont étaient entourées leurs fonctions. Ces prescriptions étaient en partie communes aux prêtres des divinités en général, en partie propres à la grande prêtrise d'Éleusis; de cette dernière catégorie était l'observation du célibat, observation qui prit, toutefois, moins un caractère moral qu'un caractère matériel.

Dans les derniers temps du paganisme, alors que la théurgie faisait d'impuissants efforts pour entretenir une foi à des divinités qui n'inspiraient plus ni crainte ni respect, les hiérophantes paraissent être devenus des thaumaturges, des espèces de magiciens. Tel est le caractère sous lequel ils s'offrent au temps de l'empereur Julien. Les mystères d'Éleusis ayant été de toutes les grandes institutions du paganisme celle qui résista le plus longtemps et qui lutta avec le plus de persévérance contre les progrès du christianisme, les hiérophantes furent naturellement choisis, au quatrième siècle de notre ère, parmi ces philosophes qui défendaient l'hellénisme et dont les derniers représentants allèrent chercher en Perse un refuge contre la persécution.

Sainte-Croix, *Les Mystères du Paganisme*, édit. de Silvestre de Sacy; Paris, 1817, 2 vol. in-8°.
J. Simon, *Histoire de l'École d'Alexandrie;* Paris, 1846, 2 vol. in-8°.
Alfred Maury, *Histoire des religions de l'Antiquité grecque;* Paris, 1857, 2 vol. in-8°.

Alfred Maury.

HIGHLANDS. On donne, comme on sait, le nom d'*Highlands* ou *hautes terres* aux pays montagneux qui forment la partie septentrionale de l'Écosse, par opposition aux *Lowlands*, qui en occupent la région méridionale. C'est une dénomination purement géographique, et les limites du canton auquel elle s'applique ne sont pas déterminées d'une manière bien précise. En général, c'est la chaîne des monts Grampians qui sépare les Highlands

des Lowlands. Toutefois quelques comtés situés au sud de ces montagnes appartiennent pour partie, de Dumbarton à l'embouchure de la Tay, à travers les passes d'Aberfort, de Comrie et de Killiecrankie, à la première de ces contrées. Ce sont les comtés de Dumbarton, d'Argyle, de Perth, d'Angus, de Kincardine. Au delà des Grampians, en s'avançant du sud au nord, on traverse tour à tour les comtés d'Aberdeen, de Banff, d'Elgin, de Nairn, d'Inverness (le plus vaste de tous, dont le chef-lieu, Inverness, est comme la capitale de tout le pays), de Russ, de Sutherland, et enfin les Orcades, au nombre de trente, et les îles Shetland. Ces divers districts qui contiennent environ quatre cent mille habitants, couvrent un territoire d'une superficie d'à peu près treize mille cinq cents carrés, pays rude et sauvage, d'une médiocre fertilité, couvert autrefois d'une grande forêt, creusé de vallées profondes, d'où s'écoulent d'innombrables torrents qui donnent naissance à presque toutes les rivières de l'Écosse, parmi lesquelles il suffit de nommer la Tay, la Spey, le Forth, la Dee, la Teith, la Clyde. De vastes lacs communiquent aux sites de ce pays agreste un charme incomparable et qui déjà faisait l'admiration des Romains. Quelques-unes des plus remarquables beautés naturelles que l'on rencontre dans les Highlands ont acquis à cette province une réputation méritée; tels sont le Muir of Rannah, désert d'environ vingt milles carrés dans le Perthshire, qui, jusqu'en 1745, était resté impénétrable pour le pouvoir civil; l'île de Staffa, l'une des Hébrides, où l'on va visiter la grotte de Fingal, quelques cantons du Sutherland. Avant le commencement du dernier siècle il n'y avait presque aucune communication entre les Highlands et les Lowlands; les passages étaient la plupart du temps impraticables, et c'est seulement en 1811 que la première voiture les put traverser. Aujourd'hui on y a accès par trois routes qui s'engagent, de la plaine dans les montagnes, à Crieff, à Dunkeld et à Loch-Lomond. Les Highlands, le pays de Galles et notre Bretagne française sont peut-être les trois seuls coins du monde où l'on puisse trouver encore quelques vestiges d'une race puissante qui couvrit en son temps la plus grande partie de l'Europe, celle des Celtes, et c'est chez les Highlanders que les traditions des ancêtres étaient restées, naguère encore, plus inaltérées. Il n'y a guère plus d'un siècle, ces vigoureux montagnards présentaient dans leur état social, dans leur organisation de clans et leurs coutumes une image fidèle des vieux Bretons, dont ils parlent encore la langue et qui formèrent la population primitive des îles qui conservent leur nom. Les origines des peuples sont partout couvertes d'un voile obscur dont il est difficile de déchirer quelque coin. Lorsque les Romains pénétrèrent pour la première fois en Écosse, ils y trouvèrent des populations plus sauvages que celles de la Bretagne méridionale. Elles portaient le nom d'Albaniens, par lequel les Highlanders se désignent encore aujourd'hui, car les mots d'Écosse et d'Écossais leur sont inconnus. La tribu la plus importante, celle qui exerçait sur toutes les autres une haute influence politique et qui avait à la guerre le commandement de toute la confédération était celle de Calédoniens, dont le nom paraît venir du mot *guidhil*, bois, qui fait *Gaeldoch*, habitant des bois. Plus tard, lorsque les Saxons envahirent le pays, les Bretons du sud furent contraints de fuir devant les conquérants et se réfugièrent chez leurs anciens frères, dans les vallées impénétrables du nord.

Le trait caractéristique de l'organisation celtique qui est, comme on sait, resté propre aux Highlanders jusqu'à ces derniers temps est la réunion en clan. Le clan est un groupe qui tient le milieu entre la tribu et la famille; tous les membres qui le composent portent le même nom, auquel ils ajoutent le préfixe *Mac* (fils). Les *druides* jouent dans cette communauté le rôle de prêtres et de législateurs; un chef la commande sous le nom de *laird* ou de *chieftain*, mais sa souveraineté est un mélange de l'autorité féodale et du pouvoir patriarcal. Chaque membre du clan lui doit une obéissance filiale et est avec lui dans des rapports analogues à ceux qu'établit la communauté du sang; les clients qui l'environnent, qui composent sa garde et dont le grand nombre mesure son importance et lui inspire une indomptable fierté lui tiennent encore de plus près, si c'est possible; le laird est dans un certain sens le propriétaire du sol; mais il le partage entre tous ses compagnons, et il en reçoit la rente, surtout en services militaires; sa richesse, c'est la troupe qu'il peut mener au combat. Lorsque dans les dernières périodes les lairds commençaient à garder pour eux-mêmes la plus grande partie de leurs domaines, déjà l'esprit de cette organisation énergique s'effaçait. Malgré l'étendue apparente de son pouvoir, le chef du clan ne gouvernait pas en despote; il était obligé de compter avec l'opinion de ses compagnons; c'était le dévouement surtout qui servait de lien entre tous les membres de cette petite association et l'exemple qui servait d'autorité; ordinairement même la nation délibérait sur les affaires de grande importance, et, bien que le chef fût héréditaire, surtout en Écosse, où le gouvernement avait conservé quelque chose de plus patriarcal, il était soumis à une sorte d'investiture. Lorsque le commandement devenait vacant, le membre du clan des-

tiné à l'exercer était placé au milieu de sa tribu, au sommet d'une petite pyramide; l'un de ses principaux compagnons lui remettait une épée et une verge blanche, symboles de sa nouvelle autorité, et l'orateur de la communauté, lui rappelant les exploits de ses ancêtres, l'invitait à marcher sur leurs traces. L'organisation politique que nous venons d'indiquer en traits rapides était admirablement conçue pour les besoins de la guerre et aussi adaptée parfaitement à la constitution géographique des Highlands, divisés en vallées étroites que séparent des montagnes presque infranchissables, où la concentration du pouvoir était impossible.

Chaque régiment de Highlanders était composé d'un clan particulier, commandé par son chef quand celui-ci avait l'âge de le conduire à la guerre; le frère aîné de ce chef lui servait de lieutenant, et le second frère de major. Chaque compagnie avait deux capitaines, deux lieutenants et deux enseignes. Les nobles occupaient le premier rang, et leur armure était supérieure à celle des hommes qui formaient les rangs placés derrière eux. La place du clan dans l'ordre de bataille de la nation entière était déterminée d'une façon invariable, et il attachait une grande importance à n'en occuper jamais une autre. En 1745, à la bataille de Culloden, le prince, oubliant ces vieilles traditions, donna aux Mac-Donald la gauche au lieu de la droite, qui leur appartenait, et l'on attribue à cette méprise la perte de la bataille.

Les Highlanders doivent à une éducation rude et simple une constitution forte, une taille élevée, qui s'abaisse, dit-on, depuis quelques années, et une énergie inaltérable. Dans ces âpres montagnes ils supportent le froid avec une rare constance. Un homme était couché sur la neige, un roi celte s'arrête et lui demande s'il ne souffre pas du froid. Avez-vous froid à la figure? lui répond-il. — Non, réplique le chef. — Eh bien donc, je n'ai pas froid non plus; car je suis tout figure. Les demeures de ces fières populations ne démentaient pas cette rudesse. Ce ne sont guère encore que de misérables chaumières, bâties en cailloux cimentés de terre; quelques bruyères servent de lit. Epris seulement de la guerre, les Highlanders donnaient peu de temps à l'agriculture; l'industrie chez eux était nulle, et ils ne produisaient qu'à peine ce qui était nécessaire à leur consommation. Tout le temps qui n'était pas employé à combattre se passait dans un indolent repos ou dans des amusements appropriés à ces mœurs primitives. Dans l'hiver les deux sexes s'assemblaient le soir autour du foyer, et là les Highlanders, doués d'une imagination mélancolique et vive et d'un goût passionné pour la musique et pour les vers, se plaisaient à raconter des légendes merveilleuses et à répéter les vieux chants des bardes, aux sons desquels ils mêlaient leurs danses nationales. La réputation d'hospitalité qu'on leur a faite n'était pas usurpée; mais âpres à soutenir ce qu'ils croyaient être leur droit, ils ne reculaient jamais devant un procès quelles qu'en pussent être les conséquences. On cite encore à Édimbourg un riche fermier bien connu qui consomma sa ruine en plaidant pour la possession d'un tas de fumier.

On sait quelle influence exerçaient les femmes au milieu des populations gauloises. Celles des Highlanders, qui sont belles, l'avaient conservée tout entière. Les enfants souvent, par une coutume dont la féodalité chez nous avait conservé les traces, étaient échangés entre les membres du clan et placés chez un compagnon, pour échapper sans doute à la faiblesse de l'éducation de famille; le fils du chef, par exemple, était confié à un inférieur, qui se chargeait d'en faire un homme. Cette coutume créait un lien nouveau entre tous les membres de l'association, et fortifiait puissamment l'institution du clan. On trouvait autrefois parmi les Highlanders quelque chose d'analogue à ce que nous appelons *le droit du seigneur*. C'était, comme il paraît démontré qu'on doit le considérer sur le continent, un impôt payé au chef et par lequel on achetait le droit de se marier. On le percevait encore il y a moins de deux cents ans. La loi n'en affranchissait pas les nobles. Elle avait fixé le prix du contrat pour la fille d'un comte à douze vaches; elles étaient offertes à la reine; pour celle d'un Thane, c'était une seule vache.

On connaît le costume pittoresque que portent les montagnards des Highlands; on nous dispensera de le décrire. Dans les temps primitifs il était fait de peaux; on y employa aussi le poil des animaux; mais la fabrication du tartan chez les Bretons remonte à une haute antiquité; le plaid n'est pas moins ancien. Le nombre des couleurs employées dans les tissus indiquait le rang des membres du clan; un chef en portait sept; on en comptait quatre sur la robe d'un noble; celle d'un pauvre était unie. Ces montagnards, doués en quelque sorte de l'instinct de certains animaux, donnaient à leurs vêtements la teinte des bruyères qu'ils parcouraient pour échapper plus facilement à la recherche de l'ennemi. Toutefois le choix des couleurs et leur distribution n'étaient pas arbitraires; les nuances des bandes, leur largeur, leur distribution différaient pour chaque clan et le faisaient reconnaître; la forme du vêtement variait aussi dans certains détails, et ces distinctions se retrouvent dans les régiments qu'on a formés parmi les Highlanders. Le costume des femmes d'ailleurs différait peu

de celui des hommes. Tous deux comportent toutefois des accessoires très-nombreux et des ajustements très-compliqués dont on n'a conservé aujourd'hui, dit un historien, qu'une tradition très-vague, et, selon lui, l'ignorance est telle de ceux qui, dans beaucoup de circonstances, comme les réunions de sociétés littéraires ou autres et les travestissements de bals, essayent de se parer du tartan national que leur manière de le porter ne peut donner la moindre idée de sa véritable physionomie. Outre toutes ces différences dans le costume qui permettaient de reconnaître chaque clan, il adoptait des armoiries particulières et choisissait une fleur qui lui servait de symbole.

.Ces institutions puissantes, ces mœurs originales inspiraient, on le comprendra sans peine, une vénération profonde et un attachement sans limites à ceux qui les avaient reçues de leurs ancêtres. Aussi aucun effort ne coûta à ces énergiques populations pour les défendre. Elles restèrent toujours indépendantes des souverains de l'Écosse, et elles résistèrent autant qu'elles le purent aux rois d'Angleterre. A l'époque de la révolution, les Highlanders embrassèrent le parti des Stuarts, et s'exposèrent au courroux de Cromwell, qui mit garnison à Inverness et dans quelques autres places. Ils se soulevèrent contre le gouvernement anglais en 1715 et en 1745, et attirèrent dans leurs montagnes des forces imposantes. En 1716, après la première révolte, dans laquelle quatorze mille cent quarante des leurs étaient engagés, Georges I[er] obtint du parlement un acte qui leur interdisait de porter des armes; les clans qui étaient restés fidèles étaient autorisés à les conserver; mais la loi ne fut pas ou fut mal exécutée, et le désarmement opéré en 1724 fut incomplet. Toutefois on prit à la même époque une mesure peut-être plus efficace, et le général Wade résolut d'enserrer le pays dans un réseau de routes qui le rendît pénétrable. Ces travaux furent commencés en 1726, poussés avec activité par cinq cents soldats détachés à cet effet et terminés en 1737. On pratiqua deux cent cinquante milles de route de dix-neuf à vingt-quatre mètres environ de largeur. Cette énergique détermination toutefois n'empêcha pas un nouveau soulèvement en 1745, mais elle en rendit la répression plus facile. Les Highlands contenaient alors cinquante-deux mille hommes en état de porter les armes. On renouvela dans cette circonstance les anciennes ordonnances d'Édouard IV, de Henri VII et de Henri VIII contre ce costume national qui semblait être à la fois le symbole de leur vieille indépendance et une provocation à la défendre. En 1748 on frappa un nouveau coup en abolissant la juridiction héréditaire; mais, lorsque les passions se furent apaisées, en 1782, le duc de Montrose fit rapporter l'ordonnance qui proscrivait le vêtement national, et ce vêtement, devenu aujourd'hui inoffensif, est honoré comme un précieux vestige des anciens temps. Les Highlands, depuis le commencement de ce siècle, ont bien changé : aujourd'hui les chefs des clans, qui ne peuvent plus augmenter leur importance par la guerre et qui n'ont plus besoin de s'entourer de nombreux compagnons, sont devenus de gros propriétaires; ils ont cherché dans l'influence que donne la richesse les moyens de soutenir un rang qu'aucune autorité politique ne peut plus leur assurer; ils améliorent leurs domaines, ils introduisent dans ces montagnes étonnées les procédés d'une agriculture savante et les merveilleuses puissances dont dispose l'industrie moderne. Les écoles se multiplient, les classes inférieures s'éclairent, et naguère encore nous pouvions considérer ces sauvages il y a un siècle à peine qui n'avaient pas dédaigné de venir parmi nous pour offrir à notre examen les bestiaux de leurs fermes et les produits de leur sol. Ce rapprochement dit tout. Le Highlander étrange, poétique et mystérieux a cessé de vivre. L'Écossais énergique, honnête, persévérant et industrieux a pris sa place.

The Scottish gaël or celtic manners as preserved amoug the Highlanders, being an historical and descriptive account of the inhabitants, antiquities and national pecularities of Scotland, by James Logan, 2 vol. in-8°; Lond., 1831. — *History of the Highlands and Highland clans, by J. Browne*; Glascow, 1828, in-8°.— *Highlands and Western isles, by J. Macculloch*; Lond., 1824, 4 vol. in-8°. — *Sketches of the character manners and present state of the Highlanders of Scotland, by D. Stevard*, 2 vol. in-8°; 1828. — *Beauties of Scotland*, 5 vol. in-8°; London, 1805. — Ch. Nodier, *Promenade de Dieppe aux montagnes d'Écosse*; Paris, 1821, in-12. — *Voyage aux montagnes de l'Écosse et aux îles Hébrides, de Scilly*, etc., trad. de l'anglais; publ. par P. H. Mallet; Paris et Genève, 1785, 2 vol. in-8°.

A. RABUTAUX.

HILOTES, εἵλωτες, εἱλῶται. (*Histoire grecque*.) Les premiers esclaves furent des prisonniers de guerre; la guerre et la piraterie alimentèrent longtemps l'esclavage. Aussi en Grèce les esclaves s'appelaient-ils primitivement δμῶες (de δαμάω, *bello victi*), αἰχμάλωτοι, δορυάλωτοι (de αἶχμη ou δόρυ et ἁλῶναι, *être pris*), εἵλωτες (de εἱλόμην, aoriste de αἱρεῖσθαι, *même sens*). Le mot *hilotes* signifie donc prisonniers bien plutôt qu'habitants d'Hélos, en grec Ἕλειοι, Ἑλεᾶται. Il est vrai néanmoins que ce sont les habitants d'Hélos qui, faits prisonniers, ont été tout particulièrement appelés εἵλωτες, εἱλῶται, et sont devenus les hilotes.

Hélos était une ville de la Laconie méridionale sur le golfe Laconique. Elle est mentionnée par Homère comme ayant envoyé des

troupes au siége de Troie (1). Quatre-vingts ans après la prise de cette ville, les Héraclides, aidés des Doriens, rentrèrent dans le Péloponnèse (2), en firent la conquête, et s'attachèrent leurs nouveaux sujets en leur laissant leurs priviléges et leurs droits. Agis, prince ambitieux, les en dépouilla, et de plus les obligea de payer un tribut à Sparte. Tous les Achéens se soumirent, à l'exception des habitants d'Hélos, qui prirent les armes. Agis, après une guerre opiniâtre, s'empara de leur ville, en démolit les murailles, et réduisit une partie des habitants à l'esclavage (1091 av. J. C.). Sous les successeurs d'Agis la ville d'Hélos répara peu à peu ses pertes; et moins de trois siècles après son premier échec elle tenta de nouveau de s'affranchir de la domination dorienne; mais Alcamène attaqua les révoltés et les vainquit. La ville fut rasée, et les habitants, réduits à l'esclavage ou mieux à l'hilotisme, furent disséminés dans les divers cantons de la Laconie.

Alors, sous une forme éminemment dorienne, commença l'organisation de la conquête : il n'y eut plus en Laconie qu'un seul État où les rôles se partagèrent selon les classes; d'une part, le commandement avec tous les soins et les honneurs de la vie politique; de l'autre, l'obéissance et toutes les charges de la vie commune réparties entre les indigènes à des degrés distincts d'asservissement, au premier degré les périèques, περίοικοι, au deuxième les hilotes. Dans la cité dorienne il faut que les soins de la vie privée ne détournent pas le citoyen des occupations de la vie publique, il faut qu'il soit servi; ses libertés civiles sont fondées sur l'asservissement des vaincus. Mais ces vaincus, comment ne sont-ils pas les esclaves des particuliers, comment sont-ils des esclaves de l'État, au service de la communauté? C'est que les Spartiates ne faisaient qu'une seule famille, une famille publique, l'État. « Ce principe, dit fort bien M. Wallon, élargit et restreint tour à tour le cercle des obligations de l'hilote. Ainsi chaque citoyen a droit aux objets divers de la communauté, et l'hilote pourra être indifféremment employé par quiconque en est membre. Il est à la disposition de tous; mais l'État conserve un droit supérieur sur la communauté tout entière. C'est à lui qu'appartient le fonds même de la propriété et de la famille; et, à vrai dire, l'usage n'en est donné au Spartiate que dans la mesure jugée nécessaire au bien général. Ainsi les hilotes ne pourront être ni vendus hors du territoire ni même affranchis par leurs maîtres; ils sont serfs de la glèbe, cultivant la terre moyennant redevance, et cette redevance, l'État l'a fixée une fois pour toujours (1). »

(1) *Iliade*, B, 595.
(2) Voyez plus haut, l'article HÉRACLIDES (RETOUR DES).

Ainsi des hilotes, les uns étaient tenus en réserve pour les besoins généraux de la communauté, les autres partagés entre les citoyens pour cultiver les terres, garder les troupeaux ou les servir dans les usages domestiques. Par là et d'après ce qui suit on verra combien est juste ce mot rappelé par Plutarque (2) « qu'à Lacédémone l'homme libre y était le plus libre des hommes, et l'esclave le plus asservi des esclaves. »

« Il y a deux sortes de servitudes, dit Montesquieu, la réelle et la personnelle. La réelle est celle qui attache l'esclave au fonds de terre. La servitude personnelle regarde le ministère de la maison, et se rapporte plus à la personne du maître. L'abus extrême de l'esclavage est lorsqu'il est en même temps personnel et réel. Telle était la servitude des hilotes chez les Lacédémoniens (3). »

Au reste, cette condition toujours si dure des hilotes ne l'était pas au point que nous le représentent les écrivains de l'antiquité (4). Les circonstances politiques ont dû influer sur leur sort, qui a dû beaucoup varier; et il est fort à croire qu'il y a dans leurs témoignages historiques peu de critique et beaucoup d'exagération. Cette réserve faite, nous continuons l'histoire de l'hilotisme.

Vers 724 avant notre ère, après la guerre de Messénie qu'Aristodème soutint vingt ans, les Messéniens vaincus et prisonniers, εἵλωτες, subirent le sort des hilotes, et partagèrent leur nom et leur misère. La population servile se trouva tellement augmentée qu'elle inspira des craintes sérieuses et légitimes. En effet les descendants des Héraclides et des Doriens, les Spartiates, étaient infiniment peu nombreux. Dans l'origine ils ne dépassaient pas le nombre de dix mille (5); il n'y en avait plus que huit mille au temps de Xerxès (6). Les guerres qui suivirent réduisirent encore la race des conquérants; et pourtant avec quelle sollicitude l'État veillait à leur conservation! C'est à ce point que, dans les derniers temps de la république, les rois Agésilas et Agésipolis n'avaient pas plus de trente Spartiates pour les accompagner dans leurs expéditions et partager avec eux le commandement : leurs armées se composaient de périèques, d'hilotes et d'alliés. A la ba-

(1) Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'Antiquité*, t. Ier, p. 103.
(2) Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XLI.
(3) *Esprit des Lois*, XV, 10.
(4) Ce qui a lieu de surprendre, c'est que Xénophon, ou l'auteur du *Gouvernement de Sparte*, Λακεδαιμονίων πολιτεία, ne dit rien ou presque rien des hilotes, tant il est vrai que ce traité n'est qu'un panégyrique des institutions lacédémoniennes!
(5) Aristote, *Républ.*, XI, 9.
(6) Hérodote, VII, 134

taille de Leuctres il n'y avait que sept cents Spartiates sous les armes (1). Or, les hilotes étaient au nombre de plus de cent mille, et partout, dans les villes, à l'armée, aux champs!

Les plus favorisés étaient employés à entretenir la propreté dans les maisons, à exécuter les ordres de leurs maîtres, à les servir, à les habiller. Un grand nombre portaient les bagages dans les expéditions militaires ou servaient de matelots à bord des flottes. Il y en avait d'attachés à l'armée comme troupes légères, ψιλοί; et chaque oplite en avait au moins un à son service. A la bataille de Platées, où les Grecs obtinrent une victoire si complète sur les Perses, chaque Spartiate était accompagné de sept hilotes (2), comme autrefois nos hommes d'armes étaient suivis d'écuyers. Mais la principale occupation des hilotes était le travail, le rude travail des champs; aux périèques étaient réservés les arts manuels, l'industrie des métiers : les hilotes étaient laboureurs et fermiers; nous avons dit plus haut à quel titre. Or, ces esclaves qui remplissaient les campagnes, les villes, les armées détestaient leurs maîtres. Impatients du joug de la servitude, ils essayèrent souvent de se révolter, surtout dans les malheurs publics. Ainsi, après le tremblement de terre de l'an 470, qui ruina une grande partie de la ville de Sparte et y fit périr plus de vingt mille habitants (3), une formidable insurrection des hilotes fit courir à la république un péril plus grand encore; et elle n'y échappa que par l'énergie d'Archidamus et des éphores, qui châtièrent cruellement les révoltés.

C'est cette disposition à la révolte et la nécessité de dominer tant d'esclaves par la terreur qui poussa les Spartiates aux rigueurs qu'on leur reproche. Thucydide (4) nous apprend que deux mille d'entre eux qui avaient donné des preuves de grand courage et mérité des récompenses publiques disparurent tout à coup sans qu'on ait jamais pu savoir comment ils avaient péri. Plutarque nous a conservé d'autres exemples d'une barbarie non moins odieuse : les jeunes Spartiates recevaient de temps en temps l'ordre de se répandre dans la campagne armés de poignards, et de se cacher, durant le jour, dans des lieux secrets, afin d'en sortir la nuit pour massacrer tous les hilotes qu'ils pourraient rencontrer. C'est ce qu'on appelait la *cryptie*, ἡ κρυπτία (5), ou l'embuscade. Lorsque les éphores entraient en charge, ils déclaraient la guerre aux hilotes, afin d'assurer l'impunité à leurs meurtriers. Au meurtre toujours impuni se joignaient une foule d'humiliations : on les forçait à porter un bonnet de peau de chien et à se vêtir de la dépouille des bêtes (1); tous les ans ils étaient battus de verges, uniquement pour qu'ils n'oubliassent pas qu'ils étaient esclaves; on les contraignait à boire immodérément; et, quand ils étaient ivres, les Spartiates les montraient à leurs enfants pour leur inspirer l'horreur de l'ivresse; il leur était expressément défendu de chanter les poésies d'Alcman et de Terpandre, comme pouvant leur inspirer l'amour de la gloire et de la liberté. « Homère est le poëte des Spartiates, disait Cléomène (2); mais Hésiode est le poëte des hilotes, » sans doute parce qu'il chante l'agriculture et la concorde.

Il est à croire que le plus sûr moyen de concorde et de soumission était encore l'appât des récompenses et surtout de la liberté. Un assez grand nombre d'hilotes obtenait, en effet, la liberté pour prix d'éminents services. Ceux qui l'avaient obtenue pouvaient aller s'établir où ils voulaient et s'habiller comme il leur convenait le mieux. De nouveaux services pouvaient même les élever au rang de citoyens; ils s'appelaient alors *néodamodes* (νεοδαμώδεις).

Un autre usage dut contribuer aussi à la concorde publique : à Sparte des enfants de la classe servile étaient élevés avec la jeunesse dorienne sous le nom de *mothaces* (μόθακες). Chaque enfant citoyen, suivant sa fortune, s'associait un, deux compagnons de vie ou davantage. Cette éducation commune était une association à la race des vainqueurs (3). Gylippe, Callicratidas, Lysandre avaient été ainsi élevés avec les jeunes Spartiates à titre de mothaces, et plus tard les avaient conduits à la victoire.

C'est au moyen de ces affranchissements, de ces affiliations à la noblesse lacédémonienne, de ces adoptions mothaciques que la race si peu nombreuse des Spartiates s'est entretenue, mais toujours en diminuant; si bien que cinq siècles après Lycurgue sa constitution s'éteignait avec l'élément dorien, suivant la mémorable prédiction d'Aristote; *elle périt faute d'hommes*, ἀλλ' ἀπώλετο δι' ὀλιγανθρωπίαν (4).

DEHÈQUE.

HINDOUSTAN (*Géographie* et *Histoire*.) Vaste contrée de l'Asie méridionale, comprenant la presqu'île de ce nom, au nord du Dékhan, et tout le territoire au nord jusqu'à l'Himalaya.

(1) Xénophon, *Helleniques*, V, 4, 5.
(2) Hérodote, VIII, 10 et 28.
(3) Diodore de Sicile, XI, 13
(4) IV, 80.
(5) *Vie de Lycurgue*, XLI.

(1) Myron, dans Athénée, XI, p. 657.
(2) Plutarque, *Apophthegmes lacédémoniens*.
(3) Phylarque, *Fragm.* 44, dans les *Fragmenta Histor. græcor.* de Didot, t. 1, p. 347.
(4) *La Politique*, 11, 6, 12.

Elle est située entre 7° 56' et 30° de latitude nord; 64° 40', et 90° 30' de longitude est. Ses bornes sont : au nord-ouest, le Béloutschistan et l'Afghanistan; au nord, l'empire chinois (Thibet), dont le sépare l'Himalaya; à l'est, l'empire birman; au sud, l'Océan-Indien. On évalue sa superficie à 3,157,000 kilom. carrés; et sa population à 131,750,000 habitants. L'Himalaya occupe toute la limite septentrionale de cette contrée, et s'abaisse par une série de gradins jusqu'à la grande plaine. Cette plaine est bornée à l'ouest par le cours de l'Indus, à l'est par les montagnes qui séparent le bassin de l'Iraouaddy et du Brahmapoutra, et au sud par la mer des Indes, les monts Windhia et le golfe de Bengale. Elle se divise naturellement en trois parties : le désert sablonneux de la rive gauche de l'Indus, la haute plaine comprenant tout le bassin supérieur du Gange et la plaine basse du Gange ou plaine du Bengale. Les côtes sont peu accidentées; la presqu'île de Goudjevate et celle du Dékhan, les golfes du Coutsch, de Cambaye et du Bengale en sont les principales anfractuosités. Il n'existe sur toute cette étendue de côtes que deux bons ports, Bombay et Goa. Les îles sont peu nombreuses, petites et très-rapprochées de la terre ferme, excepté Ceylan. Les principaux fleuves de l'Hindoustan sont le Gange et le Brahmapoutra, qui reçoivent dans leur lit tous les torrents qui se précipitent du versant méridional de l'Himalaya. Les autres grands fleuves sont l'Indus, que l'on considère comme la limite de l'Hindoustan, à l'ouest, et la Nerbudda, affluant tous les deux à la mer d'Oman; le Mahamuddy, le Godevary et la Krischna, qui affluent au golfe du Bengale. L'Hindoustan renferme très-peu de lacs. Plusieurs marais salés se rencontrent dans le désert sablonneux de l'ouest. La température doit être naturellement très-variée dans un pays aussi vaste que l'Hindoustan et où se trouvent à proximité de la mer les points culminants du globe. L'année s'y divise en trois saisons : la saison chaude, qui correspond dans nos climats au printemps et à l'été; la saison des pluies, qui comprend une partie de l'été et de l'automne, et la saison froide, qui comprend nos mois d'hiver.

A Bombay, la température moyenne est de + 27° c.; à Madras de + 28° c.; à Calcutta, de + 26° et les extrêmes + 30° et + 19°. Cependant le thermomètre monte quelquefois en été à + 38° et descend en hiver à 0°. Toute l'Inde au sud du 35° de latitude éprouve l'influence des moussons. Le sol de l'Hindoustan est en général d'une grande fertilité et partout susceptible de culture, si ce n'est dans les hautes régions de l'Himalaya. Les principaux produits indigènes sont le froment, l'orge, le riz, le millet, la canne à sucre, le sésame, la moutarde, le cacao, le cardamome, le gingembre, le poivre, le coton, le mûrier, l'indigo, la garance et la banane. Les mahométans y ont importé la vigne, le figuier, le pêcher, le poirier, le pommier, le grenadier, le citronnier, l'oranger, la carotte, l'oignon, le melon et l'opium.

D'Europe on y a importé le maïs, l'avoine, la pomme de terre et un grand nombre de légumes; la patate, la goave et l'ananas l'ont été d'Amérique. L'Hindoustan renferme une grande variété de minéraux. On y trouve de beaux cristaux, des pierres précieuses et des diamants. La faune, très-variée, comprend parmi les animaux sauvages le tigre, l'éléphant, le rhinocéros, le loup, le sanglier, le chacal, une grande variété de singes et de petits animaux. Les vers à soie sont encore aujourd'hui une des richesses du pays. L'industrie agricole, celle de la fabrication des tissus et leur teinture sont très-avancées; mais il n'en est pas de même pour les autres fabrications. Les châles, les soieries, les cotons et mousselines de l'Hindoustan ont une réputation méritée. La fabrication du sucre y est pratiquée depuis longtemps. On compte dans l'Hindoustan environ vingt-cinq races, parlant autant de langues ou dialectes différents. Quelques familles se distinguent par le nombre de leurs membres, leurs progrès dans les arts et la littérature : ce sont les *Bengalais* (25,000,000) dans le Delta du Gange; les *Tamouls* (7,000,000) à l'extrémité de la péninsule; les *Télingas* (8,000,000), dans le nord-est de la péninsule; les *Maharattes* (12,000,000) dans le bassin de la Nerbudda et aux environs; les *Karnatas ou Kanaras* (5,000,000) sur le plateau du Dékhan; les *Hindous* ou Hindoustaniens proprement dits (20,000,000) dans la grande plaine du Gange. Les tribus indépendantes habitent les parties les plus montagneuses et les moins fertiles de l'Hindoustan. Les étrangers établis dans ce pays sont, suivant l'ordre d'ancienneté de leur établissement : les Juifs, les Syriens chrétiens, les Arabes, les Arméniens, les Persans, les Afghans, les Tatars, les Turcs, les Abyssiniens, les Portugais, les Anglais, les Hollandais, les Français et les Danois.

La religion des Hindous comprend une telle multiplicité de doctrines, suivies par des sectes ou des castes si divisées que le nombre même en est inconnu. Après elle, le mahométisme, le mosaïsme et le christianisme sont les croyances les plus répandues. La population de l'Hindoustan est à elle seule presque aussi considérable que celle de la moitié de l'Europe; mais elle n'est pas également distribuée sur la surface du pays. Aureng-Zeb,

ayant conquis l'Hindoustan au dix-huitième siècle, le divisa en provinces, subdivisées en districts, et les Anglais ont conservé ces délimitations. STARK.

HIPPIATRIQUE. L'hippiatrique est cette science qui, après avoir longtemps constitué à elle seule toute la médecine vétérinaire, forme maintenant une branche importante de la zooiatrique, médecine générale des animaux.

Il semble que l'on ait tout dit sur le cheval. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, depuis Job jusqu'à Buffon, tous les écrivains sacrés et profanes n'ont point trouvé assez d'admiration et d'éloges pour cet animal, noble conquête de l'homme, docile instrument de ses travaux, fidèle compagnon de ses dangers et de ses plaisirs. En effet, à ne considérer que ses qualités physiques, le cheval présente un des types les plus parfaits de force et d'élégance, de souplesse et de vigueur; toutefois, parmi les idées généralement accréditées sur son compte, il en est quelques-unes qu'il serait imprudent d'admettre sans examen, quelques autres dont l'expérience a démontré le peu de fondement. Au nombre de ces dernières il faut ranger surtout celle qui lui attribue une santé de fer, une constitution à toute épreuve. Généralement, quand on a dit d'un homme : *Il a un tempérament de cheval*, on croit avoir tout dit, on croit avoir dépeint d'un seul mot tout ce qu'il y a de plus robuste et de plus solide. Malheureusement c'est une erreur. Le cheval, tel du moins que notre civilisation l'a fait, est loin d'offrir d'aussi heureuses conditions. Tous ceux qui l'ont sérieusement étudié savent que, sous le rapport de certaines privations et de certaines fatigues, il ne peut même soutenir la comparaison avec l'homme, que c'est un animal essentiellement délicat, impressionable, sur lequel surtout les brusques changements de température, les passages subits du chaud au froid peuvent exercer la plus pernicieuse influence, et qui enfin, en raison même de son utilité, ne saurait être entouré de trop de soins et de ménagements.

Si l'utilité du cheval est si bien prouvée, si incontestable, si universelle, quelle n'est donc pas l'importance d'une science dont le but est de conserver sa santé, de guérir ses maladies, de prolonger en un mot sa durée et ses services? De quelle considération ne doivent pas être entourés les hommes, aussi modestes qu'utiles, dont l'existence est vouée à cette pénible mission et dont le mérite, longtemps méconnu, commence à peine à être apprécié à sa juste valeur!

Considérée dans son essence, l'hippiatrique embrasse à la fois l'économie animale, l'éducation, l'emploi des forces, l'hygiène, c'est-à-dire l'observation de l'animal en santé; l'anatomie, la physiologie, qui traite de la nature et du mécanisme des fonctions dont chaque appareil d'organes est chargé; la pathologie, étude des maladies en général et en particulier; la thérapeutique, qui enseigne les traitements préservatifs et curatifs, enfin la matière médicale. Ses accessoires principaux sont : la chimie, la physique, l'histoire naturelle proprement dite, dont l'étude consciencieuse et approfondie forme le complément indispensable des connaissances du véritable vétérinaire.

Considérée dans ses rapports, elle se lie de la manière la plus intime avec les intérêts les plus importants, avec les forces les plus vitales du pays, l'agriculture, l'industrie, le commerce. Elle assure et entretient aux unes d'indispensables auxiliaires; elle conserve à l'autre de précieuses valeurs, éléments inestimables de richesse en temps de paix, de force et de puissance en temps de guerre, et qu'un emploi inintelligent ou le manque de soins raisonnés ne tarderait pas à faire disparaître.

Considérée au point de vue historique, l'origine de l'hippiatrique se perd dans la nuit des temps et peut être reportée à l'époque de l'asservissement des animaux à l'homme, conséquence facile à admettre si l'on réfléchit aux modifications que dut apporter la domesticité dans le tempérament de ces êtres jusqu'alors entièrement livrés à la nature. Confondue longtemps avec la médecine humaine (car nous voyons qu'Hippocrate lui-même ne dédaignait pas de donner des soins aux animaux), l'hippiatrique ne tarda pas à donner naissance à un grand nombre d'écrits. Mais les travaux des hommes qui ont consigné leurs observations à cette époque reculée ne sont pas parvenus jusqu'à nous; les Grecs, qui attachaient une importance extrême à l'étude et à l'exercice de cette science, nous ont laissé une liste de plus de deux cents auteurs, dont les ouvrages sont presque tous perdus. Depuis, l'hippiatrique resta stationnaire pendant une longue suite de siècles. C'était moins une science qu'un recueil de traditions qui ne s'appuyait sur aucun principe. L'*hippiâtre* n'était qu'un guérisseur, dans les prescriptions duquel les amulettes, les pratiques superstitieuses jouaient souvent le principal rôle. L'hippiatrique et la maréchallerie confondues constituaient un art rangé parmi les professions mécaniques.

Vers le quatrième siècle, Végèce tenta de secouer cet engourdissement et de réhabiliter l'hippiatrique. Le but de ses efforts était louable, et son style ne manquait pas d'élégance : mais on a dit de lui avec raison qu'il écrivait sur une science qui n'existait pas en-

core. Son livre, qui n'offre que la reproduction d'erreurs et de préjugés recueillis dans les ouvrages des Grecs et des Latins, n'a pas plus d'utilité pratique aujourd'hui que les compilations de Columelle, de Caton et de Varron.

A une époque moins reculée paraissent Ruini, Ramazzini et Soleysel. Ces écrivains eurent au moins le mérite de ne pas se traîner sur les traces de leurs devanciers et de consigner dans leurs écrits leurs propres observations. Soleysel, le plus moderne des trois, avait beaucoup vu; son ouvrage obtint un grand succès et fit autorité jusqu'au commencement du siècle dernier. Néanmoins, outre une ignorance complète de l'anatomie, ignorance qui lui est, au reste, commune avec ses devanciers, on peut lui reprocher une foule d'erreurs et de pratiques barbares. Quant à Gaspard Saulnier, à La Guérinière, à Garsault, c'étaient sans nul doute des écuyers fort remarquables; mais dans leurs ouvrages sur les maladies des chevaux ils n'ont fait que copier Soleysel, sans rien tirer de leur propre fonds ni faire progresser la science.

L'époque était enfin arrivée où l'hippiatrique devait faire un pas immense, s'élever à une hauteur jusqu'alors inconnue, prendre en un mot la place qui lui appartient. Ce progrès décisif fut l'ouvrage de deux hommes supérieurs, dont la mémoire ne se présente qu'entourée d'admiration et de reconnaissance; nous avons nommé Lafosse et Bourgelat.

Étienne-Guillaume Lafosse, simple maréchal, suppléa par le génie à l'éducation première. Convaincu de ce que l'art qu'il professait avait laissé désirer jusqu'alors, il se livra à des études sérieuses et approfondies, acquit des connaissances positives et dut à son mérite la place de maréchal des petites écuries du roi. Les traités qu'il a laissés jettent un grand jour sur les maladies des chevaux. Son fils, dont il avait dirigé les études, lui succéda dignement après sa mort, arrivée en 1765, continua le grand ouvrage commencé par son père et le publia sous le titre de *Cours d'hippiatrique*, ou *Traité complet de la médecine des chevaux*.

Quant à Bourgelat, son nom a jeté et jettera toujours un éclat si vif que quelques détails sur sa vie et ses travaux doivent nécessairement trouver place ici et seront sans doute accueillis avec intérêt.

Claude Bourgelat était né à Lyon d'une famille honorable. Destiné d'abord au barreau, il fut reçu docteur à l'université de Toulouse, puis avocat au parlement de Grenoble. Une circonstance inattendue vint tout à coup changer sa vocation. Chargé de la défense d'une cause que plus tard il reconnut injuste, il eut le malheur de la gagner. Un pareil succès, qui eût flatté certains amours-propres, ne pouvait qu'être affligeant pour la conscience d'un homme de bien. Aussi le jeune avocat se résolut-il à renoncer à sa profession, et, quittant la robe pour l'épée, il entra aux mousquetaires. Dans cette carrière nouvelle il trouva à satisfaire amplement le goût passionné qu'il avait toujours eu pour les chevaux et pour l'équitation, et suivit assidûment les leçons des meilleurs maîtres. Ses progrès furent si rapides et si brillants qu'on le nomma bientôt chef de l'académie de Lyon, qui, sous sa direction habile, acquit une grande célébrité. Avide de savoir, pénétré de l'importance de ses fonctions, sentant combien une connaissance approfondie du cheval est nécessaire au véritable écuyer, il lut avec attention tous les écrits anciens et modernes sur la maréchallerie. Mais il ne fallut pas longtemps à un observateur aussi éclairé pour reconnaître que ces ouvrages n'offraient qu'un chaos indigeste, où d'innombrables erreurs étouffaient quelques rares vérités. Alors germa dans son esprit cette idée féconde qui lui mérita plus tard le titre non-seulement de réformateur, mais plus véritablement de créateur de l'hippiatrique. Assisté du célèbre Ponteau et de quelques autres chirurgiens de ses amis, il se livra avec ardeur à la dissection des chevaux. Cette étude, en lui faisant saisir les rapports qui existent entre l'organisation des hommes et celle des grands quadrupèdes domestiques, l'amena à déduire l'analogie de leurs maladies. Une fois ce principe admis, son zèle infatigable ne recula pas devant une nouvelle tâche : il étudia sérieusement la médecine humaine, à laquelle il a fait de nombreux emprunts, principalement pour l'anatomie et la matière médicale, ouvrant ainsi une voie dans laquelle il a depuis été suivi avec succès. Il eût été à désirer, dans l'intérêt de la science, qu'une cordiale et sincère sympathie l'unît à Lafosse, et que ces deux grands esprits consentissent à mettre en commun leurs travaux et leurs efforts. Il n'en fut pas ainsi malheureusement, et l'on ne saurait trop le déplorer. Quoi qu'il en soit, Bourgelat se plaça à un point de vue plus élevé que son émule et étendit l'art vétérinaire à la médecine de tous les animaux domestiques.

M. Bertin, son ami, intendant de Lyon, ayant été nommé d'abord lieutenant de police, puis contrôleur général des finances, l'autorisa, en 1761, à établir à Lyon la première école vétérinaire, dont l'ouverture eut lieu le 1er janvier 1762. Cette école, qui fut en 1764 honorée du titre d'*École royale*, se

peupla bientôt, grâce à la réputation du directeur, d'élèves français et étrangers. Disons-le à l'honneur de Bourgelat, c'est en partie à ses frais qu'elle fut établie, les fonds fournis par le gouvernement ayant suffi à peine à solder le loyer des bâtiments et la construction des ateliers; et cette dépense eût épuisé sa fortune si le crédit de M. Bertin ne lui eût procuré la place lucrative de commissaire-général des haras.

Les succès obtenus à Lyon engagèrent en 1764 le gouvernement à créer une seconde école à Alfort; et ce soin fut encore confié à Bourgelat. Tous les gouvernements étrangers tinrent à honneur de suivre l'exemple donné par la France, et bientôt les capitales et les villes les plus importantes de l'Europe comptèrent de nombreuses écoles vétérinaires établies sur le modèle de celles de Lyon et d'Alfort.

Cette vie si bien remplie se termina en 1779; Bourgelat avait soixante-sept ans. Les principaux ouvrages qu'il nous a laissés, indépendamment de sa coopération à divers articles de *Encyclopédie*, sont :

1° *Nouveau Newcastle*, ou *Traité de cavalerie* (Lausanne, 1747), supérieur à l'ancien sous tous les rapports.

2° *Éléments d'Hippiatrique*, ou *Nouveaux Principes sur la connaissance et la médecine des chevaux* (Lyon, 1750-1751).

3° *Matière médicale raisonnée* (Lyon, 1765.)

4° *Traité de la conformation extérieure du cheval, de sa beauté et de ses défauts, du choix des chevaux et des haras.* (Paris, 1769-1776). Cet ouvrage, chef-d'œuvre de son auteur, eut en peu d'années cinq éditions en France et fut traduit avec empressement par les étrangers.

5° *Essai théorique et pratique sur la ferrure* (Paris, 1771), moins exact que le *Guide du Maréchal*, par Lafosse, publié cinq ans auparavant.

6° *Règlement sur les écoles vétérinaires de France.*

Convaincu à juste titre de l'influence de la ferrure sur toute l'hygiène du cheval et par conséquent du rôle important qu'elle doit jouer dans l'hippiatrique, Bourgelat avait appelé auprès de lui un homme d'un talent distingué dans cette partie : c'était Chabert, qui, à sa mort, fut appelé à lui succéder. Chabert était dépourvu de connaissances théoriques; mais son intelligence et son amour de l'art lui permirent de donner à l'école d'Alfort une supériorité qu'elle a conservée. Il sut s'entourer d'hommes qui sont devenus célèbres : c'était Flandrin, théoricien distingué; c'était Giroux, écuyer habile, qui mettait avec raison la patience au rang des plus puissants moyens de dressage; c'était Gilbert, dont le génie universel embrassait à la fois l'agriculture, la chimie, la botanique, l'histoire naturelle, la médecine et jusqu'à l'étude des langues mortes et vivantes; c'était enfin Huzard, qui fut appelé aux importantes fonctions d'inspecteur des écoles vétérinaires.

La prospérité de ces établissements fut, comme on pouvait le craindre, interrompue par les événements révolutionnaires, et un décret du 13 mai 1792 enveloppa les écoles vétérinaires dans la proscription générale. C'était un malheur public, dont on ne tarda pas à apprécier toute la gravité; aussi la loi du 18 avril 1795 vint-elle bientôt reconstituer et consolider ces écoles, dont le nombre fut augmenté en 1825 par l'ordonnance royale qui créa celle de Toulouse. Depuis, grâce à leurs antécédents, à l'avancement des sciences médicales et surtout au mérite des chefs distingués appelés à les diriger, elles n'ont cessé de marcher dans la voie du progrès et d'envoyer dans nos villes, dans nos campagnes, dans notre armée une foule d'hommes savants et consciencieux qui, par leurs travaux, par leur dévouement, par les ouvrages dont ils enrichissent la science, acquièrent tous les jours de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance du pays.

Ouvrages à consulter : Girard père, *Traité du pied*, 1813; et *Anatomie vétérinaire*, 1819. — Dupuy, *Affections tuberculeuses*, 1817. — Huzard fils, *Nosographie vétérinaire*, 1819. — Le Bas, *Pharmacie vétérinaire*, 1823. — Girard père, *Traité de l'âge du cheval*, 1824. — Huzard fils, *Traité des vices rédhibitoires*, 1825. — Hurtrel d'Arboval, *Dictionnaire de Médecine vétérinaire*, 1826. — Delwart, *Pathologie vétérinaire*, 1837. — Chauveau, *Anatomie comparée*. — Lavocat, *Anatomie descriptive*. — Lecoq, *Extérieur du cheval*. — Moisoud, *Matière médicale*. — Henry Bouley, *Traité du pied*.

Édouard Deniéport.

HIPPOCASTANÉES, *Hippocastaneæ*. (*Botanique.*) Endlicher a proposé et les botanistes admettent généralement à son exemple une petite famille de plantes dicotylédones polypétales qui a pour type le Marronnier d'Inde (*Æsculus Hippocastanum* Lin.), et qui de là a reçu le nom de famille des Hippocastanées. Les végétaux qui composent ce petit groupe sont tous ligneux et forment les uns des arbres, quelques-uns de simples arbrisseaux. Leurs feuilles sont opposées, digitées à cinq et neuf folioles dentées, plus rarement pennées avec foliole impaire, toujours dépourvues de stipules. Leurs fleurs, généralement complètes, mais parfois aussi incomplètes à la suite d'un avortement, forment des inflorescences composées, corymbes, grappes ou panicules, remarquables par le bel effet qu'elles produisent, et elles sont caractérisées par l'organisation suivante : leur calice, plus

ou moins irrégulier, en cloche ou en tube, offre cinq dents ou cinq lobes ou cinq segments; leur corolle est composée de cinq pétales, plus ou moins inégaux, réduits quelquefois à quatre par l'avortement de celui qui serait au côté antérieur; leurs étamines, au nombre de six à huit, le plus souvent de sept, plus ou moins embrassées à leur base par un disque, ont leurs filets libres, ascendants et saillants, et leurs anthères à deux loges qui s'ouvrent dans leur longueur pour la sortie du pollen; enfin leur pistil, sessile ou stipité, a son ovaire creusé de trois loges chacune avec deux ovules dirigés en sens inverse, et un style terminé par un stigmate aigu. Le fruit des Hippocastanées est une capsule à parois épaisses et consistantes, tantôt hérissonnée à l'extérieur, tantôt lisse, qui présente intérieurement trois loges réduites assez souvent à deux ou même à une par l'effet d'un avortement, qui s'ouvre à sa maturité par déhiscence loculicide et qui ne renferme ordinairement dans chacune de ses cavités qu'une seule graine volumineuse, remarquable par la grandeur de la tache formée par le hile sur son tégument coriace et lustré, et dans laquelle on ne trouve qu'un gros embryon non accompagné d'un albumen, à deux énormes cotylédons charnus, soudés entre eux et à radicule courte rapprochée du hile. — Les Hippocastanées se rapprochent beaucoup des Sapindacées, desquelles on les distingue surtout à leurs feuilles et à l'organisation de leur ovaire. Elles rentrent toutes dans trois genres (*Ungnadia* Endl., *Æsculus* Lin. et *Pavia* Boerh.); encore plusieurs botanistes réunissent-ils les deux derniers en un seul. Presque toutes les espèces de ces genres sont cultivées dans les jardins ou méritent de l'être, à cause de la beauté de leur feuillage et de leur inflorescence. Citer le Marronnier d'Inde et les Paviers, c'est rappeler des arbres très-répandus dans les parcs et les promenades. On a également introduit dans ces dernières années l'*Ungnadia Speciosa*, très-bel arbre de l'Amérique septentrionale qui mérite d'occuper un rang distingué dans nos jardins. P. D.

HIPPOCRATÉACÉES, *Hippocrateaceæ*. (*Botanique.*) La petite famille de plantes dicotylédones polypétales qui porte ce nom a été établie par A. L. de Jussieu postérieurement à la publication de son *Genera*, sous la dénomination d'Hippocraticées, qui a été modifiée ensuite par Kunth de manière à recevoir la désinence adoptée pour la généralité des familles. Les végétaux qui la composent sont de petits arbres ou des arbrisseaux quelquefois grimpants au moyen de leurs rameaux qui se contournent en spirale autour des corps étrangers. Leurs feuilles sont opposées, simples, entières, coriaces, accompagnées de petites stipules pétiolaires, caduques. Leurs fleurs sont petites, complètes, régulières, et elles forment des grappes, corymbes ou des panicules axillaires; elles offrent l'organisation suivante : le calice est petit, persistant, partagé en cinq segments; la corolle est à cinq pétales attachés par une large base; un disque se trouve entre la corolle et le pistil et supporte trois étamines à filet aplani, élargi dans le bas et à anthère biloculaire, s'ouvrant par déhiscence longitudinale; l'ovaire, plus ou moins enfoncé dans le disque, est libre et creusé de trois loges qui contiennent des ovules généralement nombreux; un style unique porte à son extrémité un stigmate entier ou obscurément trilobé. Le fruit des Hippocratéacées est tantôt une capsule, tantôt une baie indéhiscente, qu'un avortement rend souvent uniloculaire et monosperme; leurs graines, peu nombreuses ou même solitaires dans chaque loge, sont oblongues, comprimées dans les fruits capsulaires et alors prolongées en aile à leur portion inférieure, ovoïdes ou globuleuses et sans aile dans les fruits en baie; elles n'ont pas d'albumen et ne renferment qu'un embryon droit, dont les cotylédons sont volumineux, charnus, souvent soudés entre eux et dont la radicule est très-courte, infère. — Trois genres seulement composent cette petite famille : ce sont les *Hipprocratea* Lin., *Tontelea* Aubl. et *Salacia* Lin. Le fruit de ces plantes, quand il est en baie, est bon à manger Tel est notamment celui des *Salacia senegalensis* D. C. et *Roxburghii* Wall. On mange en guise d'amandes douces les graines de l'*Hippocratea comosa* S W., qui est connu dans les Antilles sous le nom d'Amandier des bois. — Les Hippocratéacées croissent toutes dans la zone intertropicale, la plupart en Amérique. P. D.

HIPPODROME. (*Antiquités.*) On appelait ainsi, en Grèce, une lice, un cirque disposé pour les courses de chevaux et de chars (Ἱππόδρομος, de ἵππος cheval, et de δρέμω, courir, d'où δρόμος, course). L'hippodrome était, en général, attenant à un stade, lequel servait aux courses à pied et aux luttes des athlètes. La carrière olympique, celles de Némée, de Delphes, de l'Isthme, où se célébraient les quatre grands jeux, les jeux sacrés de la Grèce, se divisaient en deux parties, le stade et l'hippodrome.

Le plus ancien hippodrome fut celui d'Olympie ou de Pise, en Élide : Hercule passait pour en être le fondateur, ainsi que des jeux qui y attiraient la Grèce entière (1). Un des côtés de cet hippodrome s'étendait sur une colline; l'autre côté, un peu plus long, était

(1) Pindare, *Olymp.*, 11, 5.

formé par une chaussée : sa largeur était de six cents pieds, sa longueur du double. Vers son extrémité se trouvait l'épouvantail des chevaux, nommé *taraxippe*, qui ressemblait à un autel ou à un tombeau. Lorsque les chevaux passaient en courant devant le taraxippe, la frayeur les saisissait sans qu'on pût en connaître la cause, et il arrivait souvent que les chars se brisaient, que les conducteurs étaient blessés ou tués. Pélops avait érigé cet autel funéraire à Myrtile, qu'il surnomma Taraxippus (1), parce qu'il eut l'adresse d'épouvanter les chevaux d'Œnomaüs et de ralentir ainsi leur course. Dans l'hippodrome de Némée il n'y avait point de Myrtile qui effrayât les chevaux ; mais à l'extrémité de la lice, auprès du tournant, il se trouvait une roche rouge qui produisait le même effet que le taraxippe d'Olympie. L'hippodrome de l'Isthme et celui de Delphes dans la plaine de Crisa n'avaient ni taraxippe ni roche rouge; mais les périls des courses en char y étaient à peu près les mêmes, parce que sur tous ces hippodromes il y avait aux deux extrémités de la carrière une borne qu'on devait serrer de près pour abréger la distance et dépasser ses rivaux. Or il fallait doubler ces *caps féconds en naufrages* (2) jusqu'à douze fois (3). Pindare nous montre dans une même course quarante conducteurs tombés de leurs chars (4).

Les exercices équestres (τὰ ἱπποδρόμια) ayant été partout nécessaires pour dresser les chevaux de courses ou d'attelage, pour les *entraîner*, pour les préparer aux luttes nationales des jeux publics, il a fallu multiplier les hippodromes, et beaucoup de villes de la Grèce, de l'Asie, de l'Afrique même en avaient de très-beaux : ils servaient de plus aux fêtes locales. C'est ainsi qu'à Azani, dans la grande Phrygie, on a récemment découvert un hippodrome d'une grande étendue et en marbre blanc. A Djimmilah, dans la province de Constantine, il a été retrouvé un assez vaste hippodrome qui date du temps de Caracalla.

A l'imitation des Grecs, les Romains eurent également leurs hippodromes; mais de préférence ils les appelaient cirques. Un de leurs plus beaux cirques à Rome était le *Circus Maximus*. Là, sous la république et les empereurs, entre les courses de char, il y avait des combats de bêtes féroces et de gladiateurs. Les Grecs, qui n'aimaient pas ces luttes sanglantes, ne faisaient servir l'hippodrome qu'aux courses équestres et curules. Le cirque romain, entre les deux bornes,

(1) De ταράσσειν, effrayer, et ἵππος, cheval.

(2) Ναυάγια ἱππικά, naufrages équestres, dit hardiment Sophocle, *Électre*, 730.

(3) Pindare, *Olymp.*, III, 59.

(4) *Pythique* V, 65.

avait un petit mur d'appui qui se prolongeait en droite ligne au centre de la carrière : c'était une sorte d'arrête, *spina*. Sur ce mur il y avait des trépieds, des autels, des statues. Les stades et les hippodromes grecs étaient également ornés de statues, d'autels et de monuments sur lesquels on affichait la liste et l'ordre des combats qui devaient se donner pendant les fêtes.

Les riches Romains, dans leurs maisons de campagne, avaient des hippodromes ou manéges. Pline nous décrit dans une de ses lettres celui de sa villa d'Étrurie : c'était une enceinte ouverte par le milieu, entourée de platanes, où grimpaient des lierres, avec une allée droite, dont l'extrémité se terminait en demi-cercle, et des allées circulaires (1); là, au milieu des roses, des buis, des acanthes, on prenait l'exercice du cheval ou bien on se faisait traîner en char.

Ces hippodromes agrestes et rustiques n'avaient rien de la magnificence des cirques publics. Les empereurs décorèrent, agrandirent ceux de la Rome républicaine. Aux siéges, aux bancs de bois on en substitua de pierre et de marbre. Outre le grand cirque, il en fut construit huit autres, ceux de Néron, d'Adrien, de Caracalla, d'Alexandre-Sévère, etc. Les jeux qu'on y célébra, *ludi circenses*, surtout les courses de chars, devinrent, à défaut de passions généreuses, la passion dominante du peuple romain.

> ... Duas tantum res anxius optat,
> Panem et circenses (2).

La faveur des empereurs et du peuple se partageait entre les diverses factions du cirque : ainsi s'appelaient les groupes ou quadrilles de cochers qui se disputaient les prix des courses et qui se distinguaient par des couleurs différentes, le vert, le rouge, le bleu et le blanc. Caligula s'était déclaré pour la faction Verte, et Vitellius pour la faction Bleue. Quelquefois de grands désordres résultèrent de l'intérêt trop vif que les spectateurs prenaient à leurs factions.

Lorsque la capitale de l'empire fut transférée à Byzance, Constantin établit immédiatement dans la nouvelle Rome, Νέα Ῥώμη, un hippodrome. C'est aujourd'hui la place nommée *At-Meïdani*, ornée encore de deux obélisques anciens. Là, de nouveau, rivalisèrent les factions rouge et bleue avec une passion toujours croissante. On raconte que, sous Justinien, il éclata entre ces deux factions une collision où périrent quarante mille hommes.

Nos hippodromes modernes n'excitent plus les mêmes folies, n'occasionnent plus de semblables désastres. On n'y perd que de l'ar-

(1) Pline, *Lettres*, V, 6, 19.

(2) Juvénal, X, 80.

gent dans des paris plus ou moins déraisonnables. Les exercices ne sont même plus les mêmes : les courses de char ne se renouvellent dans nos hippodromes que comme des jeux de théâtre, et sérieusement ils ne servent qu'à des courses de chevaux montés. Nous avons l'hippodrome de Longchamps, l'hippodrome de Chantilly. On peut même dire que le nom seul est resté, et encore à ce nom si sonore et si poétique il se manifeste une fâcheuse tendance de substituer le nom exotique de *turf* (1).

DEHÈQUE.

HIPPODROME. (*Mœurs* et *usages.*) Carrière disposée pour les courses de chevaux.

Comme on le verra par la suite de cet article, l'origine des hippodromes, tels que nous les possédons aujourd'hui en Europe, ne remonte pas à une date très-reculée. Il n'en est pas ainsi des courses elles-mêmes, qui semblent avoir existé en tous temps et chez tous les peuples. A des époques déjà bien anciennes de notre histoire on les trouve instituées en Auvergne, en Bretagne, en Bourgogne. Une clochette, une jarretière étaient les prix offerts aux vainqueurs. Un fait digne de remarque, c'est que les prix étaient absolument les mêmes dans les courses qui avaient lieu en Angleterre vers le même temps, c'est-à-dire dans le courant du douzième siècle. Dans le principe ces courses étaient à peu près ce que notre siècle a inventé depuis sous le nom de *steeple-chase*. On courait à travers pays, vers un but désigné, en franchissant tous les obstacles qui se présentaient. Il est question entre autres de courses données à Smith-Field, dans l'intérieur même de Londres : des hommes armés de fouets étaient postés tout le long de l'espace à parcourir, ce qui ne semble pas prouver beaucoup en faveur de l'ardeur et de l'énergie des chevaux engagés.

Ainsi organisées, les courses n'étaient guère qu'un spectacle, un moyen de distraction et de plaisir. Il appartenait aux Anglais de les ramener à un but plus utile en les faisant contribuer puissamment à l'amélioration de l'espèce chevaline. Amateurs aussi éclairés qu'observateurs judicieux, ils remarquèrent d'abord que dans ces courses à travers champ la victoire était aussi bien l'effet du hasard que de la supériorité réelle. En effet il pouvait arriver que le cheval le moins vite fût celui qui rencontrât le moins d'obstacles et parvînt ainsi au but le premier, tandis que d'autres chevaux très-supérieurs seraient retardés dans leur marche par des difficultés souvent presque insurmontables. En second lieu, la configuration même du terrain, ses inégalités, les efforts violents qu'il exigeait étaient autant de dangers pour les chevaux, qui pouvaient à chaque pas contracter des tares plus ou moins graves et perdre ainsi, même après une victoire, leurs moyens et leur valeur. Ces observations amenèrent à conclure que, les courses ayant pour but de comparer et d'apprécier la vitesse et par conséquent le mérite des chevaux, il fallait choisir des carrières où cette vitesse pût se développer sans fatigue et sans danger. Le genre de terrain que l'on reconnut présenter à cet égard les conditions les plus favorables en raison de son élasticité fut un gazon tourbeux ; de là le nom de *turf* donné d'abord à des hippodromes comme celui de New-Market et autres, dont le gazon est soigné et entretenu à grands frais, mais appliqué ensuite, par une bizarre extension, à des champs de course, où le gazon ne brille que par son absence, tels, par exemple, que notre champ de Mars, qui offre aux articulations des chevaux toute la douceur et tout le moelleux d'une grande route.

C'est d'après ces principes que les premiers hippodromes furent établis dans le commencement du dix-septième siècle, sous le règne de Jacques Ier. Les courses commencèrent alors à se régulariser et eurent lieu à des époques fixes, d'abord à New-Market, à Creyden et à Enfield-Chase. Sous Charles Ier et sous Cromwell elles continuèrent à recevoir des encouragements. On commençait alors à importer en Angleterre des chevaux arabes, notamment le *Turck blanc*, de Mer Place, écuyer de Cromwell. Enfin, en 1669, après la restauration de Charles II, on créa pour les courses de New-Market un prix qui consistait en une pièce d'argenterie de la valeur de cent livres sterling.

Une gravure du temps représente une course où Grey-Windham, né en 1705, bat Bay-Bolton, dont on a encore la descendance. Cette époque fut marquée pour l'Angleterre par d'immenses progrès et d'incontestables améliorations. Le sang arabe commença à s'y naturaliser, si bien qu'au bout de cinq à six générations le produit se trouve supérieur au type originairement importé. En 1715 naît Flying-Children, fils de Darley's Arabian ; c'est le cheval le plus vite qui ait existé : il franchissait en vingt secondes un tiers de mille anglais. En 1764 vient à son tour *Éclipse*, animal célèbre à juste titre, qui gagna toutes les courses qu'il disputa et ne trouva jamais de vainqueur; notons que c'était le petit-fils de Godolphen, cheval barbe, reconnu et acheté trois cents francs au marché aux chevaux de Paris.

Depuis ce temps les courses n'ont cessé de fleurir en Angleterre; aussi l'espèce chevaline y a-t-elle acquis un degré de perfec-

(1) C'est-à-dire *pelouse, terrain de course.*

tion digne de servir de modèle aux autres pays. Ces courses, passées dans les mœurs, offrent à toutes les classes de la société l'attrait le plus puissant, le plus irrésistible; elles ne manquent jamais d'attirer une foule innombrable de spectateurs, qui suivent avec un intérêt passionné toutes les phases et toutes les chances de la lutte. C'est par centaines qu'il faut compter les lieux où l'on fait courir en Angleterre. Les plus célèbres et les plus fréquentés sont les hippodromes de New-Market et d'Epsom; l'immense étendue du premier, les pentes et les accidents de terrain qu'il présente permettent d'y établir des courses de toute nature, soit plates, soit ascendantes ou descendantes, et ainsi d'étudier sous toutes ses faces la vitesse et les moyens des chevaux. Du reste les Anglais caractérisent ainsi la différence entre ces deux hippodromes : New-Market, ce sont les affaires; Epsom, c'est le plaisir. Viennent ensuite Doncaster, qui est le plus grand turf du Nord, et enfin Curragn en Irlande, le plus bel hippodrome du monde.

Pendant que d'aussi remarquables progrès avaient lieu chez nos voisins, la France n'était pas restée stationnaire; seulement elle avait marché en sens inverse; car il n'était plus même question de ses courses, essais informes, tentés, comme nous l'avons dit, dans quelques provinces à des époques reculées. Ce fut encore un Anglais, lord Poscool, qui vint, en 1754, nous tirer de notre assoupissement et réveiller chez nous l'attention publique. Il avait parié qu'il effectuerait en deux heures le trajet de Fontainebleau à Paris. Des mesures furent prises par ordre du roi pour que le chemin fût tenu libre et débarrassé à l'avance de tout ce qui aurait pu faire obstacle à la course, et il gagna son pari de quelques minutes. Seulement nous ne savons pas combien de fois il changea de chevaux en route. Nous ne pouvions rester plus longtemps insensibles à l'exemple donné par l'Angleterre; et en 1776 la plaine des Sablons fut le théâtre de courses brillantes, données sous les auspices du comte d'Artois, du duc de Chartres, depuis Philippe-Égalité, du marquis de Conflans, du prince de Nassau, du prince de Guéménée et d'autres personnages de distinction. Les chevaux qui y figurèrent étaient anglais, comme on peut le penser. En 1777 une nouvelle course eut lieu à Fontainebleau entre quarante chevaux, et fut suivie d'une autre où le prix fut disputé par quarante ânes. Le prix se composait d'un chardon d'or et de cent écus. L'impulsion une fois donnée ne s'arrêta plus; les courses se renouvelèrent plusieurs fois sous le règne de Louis XVI, soit à Fontainebleau, soit à Vincennes, soit dans la plaine des Sablons. En 1783 on en vit une à Vincennes entre chevaux français et étrangers. De cette année date une première tentative malheureuse pour l'introduction des reproducteurs de sang. *King-Pépin* et Teucer, étalons anglais, furent achetés et importés en France. Mais on n'y sut pas tirer parti de cette acquisition; et cependant leurs frères créaient en Angleterre une descendance dont nous avons acheté les produits en 1834, malheureusement avec les mêmes résultats (1).

Réorganisées sous l'empire, encouragées sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, les courses reçurent, en 1833, une impulsion nouvelle grâce à la protection spéciale dont les entourèrent Louis-Philippe et ses fils et à la création d'une société d'encouragement formée sur le modèle du *Jockey-club* d'Angleterre. Bien que nos hippodromes ne puissent, pour le nombre, se comparer à ceux de ce pays, nous en comptons néanmoins dans toutes nos villes importantes et dans une foule de localités secondaires. Les deux plus beaux sont ceux de Caen et de Chantilly, après lesquels il serait injuste d'oublier la magnifique prairie de Maunea, où se font les courses de Nantes. On reproche à celui de Pompadour d'être tortueux, à celui d'Aurillac d'être trop long pour sa largeur, ce qui rend difficile et périlleux le passages des tournants. On a vu ce que nous pensons du Champ-de-Mars de Paris; mais l'administration s'occupe en ce moment d'établir à Longchamps un hippodrome qui, dit-on, remplira toutes les conditions désirables.

L'exemple donné par l'Angleterre a été suivi dans toute l'Allemagne, mais surtout dans le Nord, en Suède et en Russie. Pendant l'année 1839 on établit dans l'Oural un hippodrome de quatre lieues et demie; le prix de la course fut gagné par deux chevaux jumeaux, fait inouï jusqu'à ce jour et qui ne se renouvellera probablement plus.

Attaquée avec chaleur, l'institution des courses a été défendue avec non moins de vivacité. Nous n'entrerons pas dans cette discussion, qui ne cadrerait ni avec le caractère ni avec les bornes de cet article. Qu'il nous soit permis de dire toutefois que, s'il est impossible de nier les excellents résultats produits par les courses, il est à désirer que, surtout en France, ces courses ne soient pas détournées de leur but véritable; que l'on n'en fasse pas un jeu, une spéculation, une affaire de *genre* et de mode, au lieu d'une lutte sérieuse et profitable; que dans la création des produits on cherche la vitesse sans doute, mais une vitesse possible et utile, et que l'on ne sacrifie

(1) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. le baron de Curnieu.

pas à l'acquisition d'une vitesse exagérée de quelques secondes les conditions les plus précieuses de conformation et d'équilibre, c'est-à-dire de résistance, de fond et de durée.

E. DENIÉPORT.

HISTRION (en latin *histrio*, en grec ὑποκριτής, μῖμος).

Histrion se disait chez les Romains de toutes sortes d'acteurs, de comédiens et particulièrement des pantomimes. Aucune idée de défaveur ou de mépris ne s'attachait au mot lui-même : c'était une dénomination parfaitement inoffensive. On ne qualifiait pas d'histrion le comédien sans talent et sans mœurs; mais c'est ainsi qu'on appelait même ceux qui ont laissé les plus glorieux souvenirs dans l'histoire du théâtre, Roscius, Æsopus, Pylade, Hylas, Bathylle. Plaute qualifie le chef de sa troupe, le directeur du théâtre du titre d'*imperator histricus* (1). C'était la profession elle-même, *histrionia*, qui était méprisée, et encore, comme on le verra tout à l'heure, ne le fut-elle pas toujours. En Grèce il n'en fut pas de même, sans doute parce que le théâtre était un accessoire des fêtes religieuses, une institution nationale. A Rome, c'était une importation étrangère.

Les Étrusques furent pour le théâtre, comme pour tant d'autres choses, les instituteurs de Rome. Ces peuples, qui étaient depuis longtemps en communication avec les Grecs, avaient des acteurs et possédaient des théâtres de pierre avant que les Romains eussent seulement élevé dans le cirque des tréteaux de bois. Tite-Live, en nous apprenant l'origine étrusque ou campanienne des jeux scéniques à Rome, entre dans des détails fort curieux d'étymologie et de mœurs : « Sous le consulat de Sulpicius Péticus et de Licinius Stolon (l'an 389 de Rome; 364 av. J.-C.), la peste continuait; et, comme ni les remèdes humains ni la bonté des dieux ne pouvaient calmer la violence du mal, la superstition s'empara des esprits, et c'est alors qu'entre autres moyens d'apaiser le courroux céleste on imagina les jeux scéniques, ce qui fut une nouveauté pour ce peuple guerrier, qui n'avait eu jusque-là que les jeux du cirque. Au reste cette innovation, comme presque toutes les autres, fut dans le principe une chose de fort peu d'appareil et qu'on avait même empruntée à l'étranger. Des bateleurs venus d'Étrurie, dansant au son de la flûte, exécutaient, à la mode toscane, des mouvements qui n'étaient pas sans grâce; mais ils n'avaient ni chants, ni paroles, ni gestes. Bientôt les jeunes Romains s'avisèrent de les imiter, tout en se renvoyant, en vers grossiers, de joyeuses railleries, accompagnées de gestes qui s'accordaient à la voix. La chose, une fois accueillie, se répéta souvent et prit faveur. Comme en langue étrusque un bateleur s'appelait *hister*, on donna le nom d'*histrions* aux acteurs indigènes, qui déjà ne se lançaient plus comme d'abord des vers fescennins (*voy.* ce mot), rudes et sans art, mais qui représentaient des satires (*saturæ*) avec un chant réglé sur les modulations de la flûte et que le geste suivait en mesure. Quelques années après, Livius Andronicus, le premier, renonçant à la satire, osa s'élever jusqu'à des compositions dramatiques... Depuis, dans les représentations, la libre et folâtre gaieté des jeux disparut, et par degrés le divertissement devint un art. Alors la jeunesse, abandonnant le drame aux histrions, reprit l'usage des anciennes bouffonneries, entremêlées de vers, qu'elle avait reçues des Osques sous le nom d'Atellanes; elle se l'appropria, et ne souffrit pas qu'il fût profané par les comédiens de profession. Aussi demeura-t-il établi que les acteurs d'Atellanes ne sont exclus ni de leur tribu ni du service de l'armée, n'étant pas considérés comme de véritables histrions (1). »

Ces comédiens, que ne préoccupaient aucuns devoirs civiques, étaient des étrangers, des esclaves, des hommes exclus du droit de suffrage et du service militaire. L'art scénique, par eux exercé, fut regardé comme un métier infâme, et aucun citoyen ne put jouer avec eux la comédie; mais comme le génie mimique était une passion indestructible dans la race italienne, la jeunesse de Rome s'était imaginée de se réserver la représentation des Atellanes. La proscription morale qui frappait les histrions finit avec le temps par s'atténuer. Leur art exigeait une étude sérieuse. Il était impossible, en effet, que l'estime ne suivît pas ceux qui s'y livraient avec succès. Vers la fin de la république le préjugé légal était déjà bien affaibli, à ce point que le comédien Roscius, *comœdiarum histrio*, et le tragédien Æsopus, *tragœdiarum histrio*, eurent pour amis tout ce que la ville renfermait de plus grand et de plus illustre. Roscius était lié jusqu'à l'intimité avec Sylla, qui lui donna l'anneau de chevalier, avec Crassus, avec Cicéron. Æsopus comptait aussi le grand orateur parmi ses amis. Un peu plus tard, lorsque les Romains n'eurent plus à se passionner pour les comices, pour le forum, pour la conquête du monde, ils se passionnèrent pour leurs histrions. De là des rivalités scéniques, des séditions théâtrales. On faisait cortége à des gens de théâtre; on leur décernait des ovations. Rome se consolait ainsi de la perte de sa liberté.

En France et ailleurs c'est de l'Église par

(1) Plaute, *Pœn.*, prolog., 4.

(1) Tite-Live, liv. VII, ch. 2.

les mystères, c'est du barreau par la basoche que nous sont venus les divertissements du théâtre. Leur origine, qui a quelque chose de ce qui se passa en Grèce, aurait dû y produire les mêmes effets et assurer de la considération aux artistes, d'autant plus que chez nous, comme en Grèce, nous avons vu de grands écrivains jouer eux-mêmes leurs pièces, Molière sous Louis XIV et de notre temps Duval, Picard, etc. Quoi qu'il en soit, la profession d'acteur n'est pas classée parmi les plus honorables. Cela tient à ce que la vie que mènent les acteurs et les actrices les expose à bien des désordres et aussi peut-être à ce qu'ils ne font pas assez d'efforts pour détruire les préjugés dont ils sont victimes. Du reste nous sommes à leur égard plus Athéniens que Romains : les gens de théâtre jouissent de l'égalité des droits; et dans les assemblées électorales ils votent comme les autres citoyens; on ne se contente pas de les applaudir au théâtre; les salons leur sont ouverts quand ils sont de bonne compagnie et de mœurs honorables; et l'on ne qualifie enfin du terme d'histrion que l'acteur sans conduite et sans talent. Même il s'emploie plus souvent encore au figuré, comme si l'on avait dans le monde plus d'occasion de l'appliquer qu'au théâtre; et en effet, quand il se rencontre tant de gens qui dans la société affichent le rigorisme et la vertu, y jouant les rôles de braves, de dévots, de savants, qui nous donnent cette scandaleuse comédie et bravent les sifflets, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'en dehors du théâtre il y a bien des histrions.

Dehèque.

HOGUE (Bataille de la). «Deux ou trois ans s'étaient à peine écoulés depuis que Guillaume, prince d'Orange, avait été élevé au trône d'Angleterre (février 1689); déjà le sauveur de l'Angleterre, le roi Guillaume, y était profondément impopulaire. Ses manières à la fois souples et hautaines, son froid silence, son peu de goût, qu'il cachait peu, pour les mœurs de l'aristocratie anglaise, son intimité réservée et ses faveurs prodiguées à quelques anciens amis hollandais, tout, en lui, le rendait étranger et peu agréable au milieu de son nouveau peuple. Il était, en matière de liberté civile et religieuse, bien plus éclairé que les Anglais et peu enclin à devenir l'instrument des rigueurs de l'intolérance épiscopale et des animosités de l'esprit de parti aristocratique. Il avait peu d'égard pour les exigences du régime constitutionnel, comprenait mal le jeu des partis parlementaires, encore confus et à peine formés, se montrait choqué de leur égoïsme, jaloux de leur empire, et défendait contre eux son propre pouvoir quelquefois avec plus de vigueur que de discernement. Dans son gouvernement comme dans sa pensée, la politique générale de l'Europe était sa grande, presque sa seule affaire : c'était surtout pour disposer, dans sa lutte contre la domination européenne de Louis XIV, de toutes les forces de l'Angleterre qu'il avait aspiré à son trône; les passions protestantes du peuple anglais s'accordaient avec ses desseins. Cependant Guillaume compromettait l'Angleterre dans les combinaisons et les guerres du continent plus qu'il ne convenait aux habitudes, aux goûts et aux intérêts de la nation. Elle se fatiguait de se voir de plus en plus engagée dans des efforts et des périls lointains par ce même prince qu'elle avait appelé pour la délivrer des périls intérieurs; et Guillaume s'indignait à son tour de trouver dans ce même peuple, dans ces mêmes partis qu'il avait délivrés sur leur propre sol si peu de dévouement et d'ardeur pour le grande cause à laquelle se rattachaient si évidemment, à ses yeux, leur sûreté et leur liberté. De là naissaient entre le roi et le parlement des mésintelligences, des amertumes, des conflits qui troublaient et qui ébranlaient le gouvernement nouveau. Guillaume savait sa force et en usait fièrement : il alla jusqu'à dire qu'il pourrait bien abdiquer et se retirer en Hollande s'il n'était pas mieux compris et mieux soutenu. Quand le péril devenait pressant, le parlement, les partis, l'Église, le peuple sentaient à quel point Guillaume leur était nécessaire et l'entouraient des plus vives démonstrations. Mais les aigreurs mutuelles renaissaient bientôt; les partis retournaient à leurs rivalités, le peuple à ses préjugés et à son ignorance, le roi à sa politique européenne, à ses exigences de guerre, à ses susceptibilités de pouvoir. Les *jacobites* avaient repris l'espérance : battus en Irlande et en Écosse, découverts et condamnés en Angleterre, ils n'en renouvelaient pas moins leurs tentatives de guerre civile et de complot. Dans le conseil même de Guillaume le roi Jacques avait des correspondants qui ménageaient cette chance de l'avenir. Durant tout le cours de ce règne, malgré le facile succès de la révolution, le ferme génie du roi et l'adhésion sincère du pays, l'établissement de 1688 fut sans cesse attaqué et chancelant (1). »

Il était naturel que Louis XIV cherchât à tourner au profit de sa politique l'impopularité de Guillaume III. Il avait accueilli en France comme roi et il entendait rétablir sur le trône d'Angleterre Jacques II, ce triste personnage, en qui la *légitimité*, le catholicisme et l'absolutisme étaient identifiés.

(1) *Discours sur l'histoire de la Révolution d'Angleterre*, par M. Guizot, p. 164-167.

Jacques II était moins méprisable que son frère Charles II, qui, corrompu d'esprit autant que de mœurs, était, par-dessus, lâche dans son incrédulité. « Il était catholique et absolutiste avec foi, et, dans sa conduite, conséquent avec sa foi; de plus, aveuglément entreprenant, avec l'obstination d'un esprit étroit et stérile et la dureté d'un cœur froid et sec (1). »

Il paraissait difficile que le successeur de Charles II le fît regretter : Jacques II y réussit pleinement. Il laissa bien vite de côté les tergiversations hypocrites de son frère. Il osa se déclarer catholique et appeler officiellement dans son conseil un jésuite, le P. Petre; il mit son plaisir à exercer le pouvoir avec cruauté, *crudeliter et regie* (2), et se choisit pour *compère* l'atroce Jeffreys; en un mot, dans son fanatisme stupide et intraitable, il sembla prendre à tâche de pousser à bout la patiente Angleterre et de se faire chasser.

Sa cause ne pouvait inspirer l'intérêt d'une cause juste; mais elle était si visiblement celle du catholicisme et de ce qui a été nommé la *royauté légitime* que Louis XIV la prit résolûment en main. Il se proposait d'ailleurs un grand objet politique en relevant le trône des Stuarts; c'était d'arracher l'Angleterre à la domination de Guillaume III, l'âme de la coalition, et de la ramener sous l'influence française. Dans la poursuite d'un tel dessein il ne pouvait être rebuté par un premier échec (bataille de La Boyne, juillet 1690).

Une seconde descente en Irlande fut arrêtée pour l'année 1692. Douze mille hommes environ furent rassemblés dans le Cotentin sous les ordres du maréchal de Bellefonds. Le vice-amiral d'Estrées devait partir de Toulon, entrer dans l'Océan et escorter le convoi de ces troupes de débarquement, tandis que le chevalier de Tourville sortirait de Brest et tiendrait la mer. D'Estrées ne put franchir le détroit de Gibraltar : ses vaisseaux, battus d'un furieux coup de vent (18 mai 1692), furent presque tous tellement désemparés qu'il ne réussit pas à rallier à temps la flotte de la Manche. Tourville avait hâte de pénétrer dans le détroit avant que la flotte anglaise fût réunie à celle des Hollandais; mais les vents lui furent aussi très-contraires; et quand il rencontra l'ennemi la jonction des deux flottes, favorisée par les mêmes vents qui avaient ralenti sa marche, venait d'avoir lieu (25 mai) à la rade de Sainte-Hélène. Les Anglais et les Hollandais avaient en tout quatre-vingt-huit vaisseaux de ligne, trente-sept frégates ou brûlots, portant 40,575 hommes et 6,994 canons. Tourville n'avait que quarante-quatre vaisseaux et treize brûlots. Mais il avait l'ordre *de combattre l'ennemi fort ou faible et quoi qu'il en pût arriver*. Cet ordre lui avait été donné sur la foi des assurances formelles de Jacques II, qui avait répondu de la trahison de plusieurs capitaines de la flotte alliée. Louis XIV s'était laissé persuader trop facilement que l'on pouvait faire fond sur les intelligences que son protégé entretenait en Angleterre et jusqu'à la cour de Guillaume III; il croyait fermement que, à la vue de la flotte française, plus de la moitié des capitaines et des équipages des vaisseaux anglais ou hollandais crieraient *Vive le roi Jacques!* et se joindraient aux Français pour combattre ceux qui demeureraient fidèles à Guillaume III. L'énergie de celui-ci confondit dans leurs desseins les traîtres et les malintentionnés; ils rentrèrent dans le devoir, les uns par peur, les autres par honte; et, le 25 mai, les officiers de la flotte, rendus à l'honneur, renouvelèrent solennellement leurs assurances de fidélité et protestèrent, tant en leur nom qu'au nom de tous les matelots, qu'ils exposeraient, avec toute la joie et la résolution imaginables, leurs vies pour défendre les droits incontestables de la reine Marie et de son époux, ainsi que les lois, la liberté et la religion de l'Angleterre *contre toute sorte d'usurpateurs étrangers et papistes*. Cette protestation fut rendue publique deux jours après, et Louis XIV en fut informé aussitôt. Sans perdre un moment, il dépêcha un courrier à Jacques II, alors campé près de Barfleur, pour lui apprendre que tout espoir de défection était perdu. En même temps le maréchal de Bellefonds reçut l'ordre d'avertir Tourville et de lui recommander d'éviter les flottes alliées jusqu'à ce qu'il eût été rejoint par les escadres de la Méditerranée et du Levant. Des barques de pilotes furent envoyées par Bellefonds dans toutes les directions, mais aucune ne rencontra Tourville. L'amiral français ne peut donc que s'en tenir au premier ordre qu'il avait reçu, de *combattre l'ennemi fort ou faible et quoi qu'il en pût arriver*. Il était d'autant moins disposé à s'en écarter que l'année précédente il avait été accusé à la cour *de ne pas aimer les batailles* (1). Lui qui se vantait, avec l'orgueil d'un homme de mer, d'avoir *commencé le premier à brûler des vaisseaux sous des forteresses*, il avait vivement ressenti ces outrages, et il était impatient de réduire au silence, même par une témérité, les envieux et les calomniateurs.

Le jeudi 29 mai 1692, on signala entre le cap de la Hogue et l'île de Wight la flotte ennemie, composée de *quatre-vingt-huit*

(1) M. Guizot, *ibid.*, page 118. Ce roi a revécu de nos jours en Ferdinand II, *il re Bomba*.

(2) Cicéron, *Catilin.*, I, 12.

(1) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXVI, p. 103.

vaisseaux de guerre, dont *dix-neuf* à trois ponts. Tourville appela en conseil les officiers généraux qui commandaient sous lui : le vieux Gabaret, d'Amfreville, Langeron, Coëtlogon, de Villette, de Relingues et Pannetier. C'était la fleur de la marine française. Ces braves furent unanimes ; chacun, considérant l'énorme disproportion des forces, dit à son tour : *En mon âme et conscience, mon avis est qu'il ne faut pas combattre*. Mais Tourville : « *En mon âme et conscience, Messieurs, mon avis est qu'il faut combattre*. Et il exhiba l'ordre signé de la main du roi. On marcha à l'ennemi. En voyant les Français offrir la bataille, l'amiral hollandais van Almonde pensa qu'ils étaient d'accord avec les Anglais. Il fit part de ses soupçons au vice-amiral anglais Delavall, qui ne comprenant rien non plus à tant d'audace, lui répondit : *Je ne sais rien de ce qui cause vos soupçons ; mais en tout cas je n'ose répondre que de moi et de mon vaisseau*.

Le combat commença vers les dix heures du matin. Il n'y eut d'abord aucun vaisseau français du corps de bataille qui n'eût affaire à deux ou trois de ceux des ennemis, et même il y eut tel de nos vaisseaux qui dut soutenir, tant d'un bord que de l'autre, le feu de quatre ou cinq de ceux des ennemis. On combattit jusqu'à huit heures et demie du soir, qu'une brume fort épaisse survint et fit cesser de tirer de part et d'autre. La brume dura une demi-heure, et, étant passée, on recommença le combat au clair de la lune, plus fort qu'auparavant, jusqu'à dix heures. Nous n'avions perdu aucun vaisseau ; nous n'en avions même aucun qui ne fût en état de naviguer ; les ennemis en avaient perdu deux, l'un avait été coulé à fond, le second avait sauté ; les autres étaient plus endommagés que les nôtres ; leurs brûlots, généralement mal adressés, n'avaient eu aucun effet. Ainsi, malgré l'inégalité prodigieuse des deux armées, les avantages furent pour le moins égaux dans cette première journée (1).

Pendant la nuit Tourville se retira vers les côtes de France. Il avait rallié trente-cinq vaisseaux, et il ne lui en manquait plus que neuf : six avaient pris, avec M. de Nesmond, la route de la Hogue, et trois autres, qui étaient ceux de MM. Gabaret, de Langeron et de Combes, avaient gagné les côtes d'Angleterre pour se rendre à Brest. Tourville s'engagea dans le raz de Blanchard, situé entre le Cotentin et les îles d'Aurigny et de Guernesey, canal de cinq lieues de long sur une et demie de large. Vingt vaisseaux sur les trente-cinq passèrent le raz et arrivèrent à Saint-Malo le 1er juin, sans que l'ennemi les eût atteints. Les autres ne purent franchir ce canal, où les courants sont très-violents et le fond mauvais. Dix d'entre eux, desquels celui de Tourville, se réfugièrent à la Hogue, où ils furent rejoints par deux des six de M. de Nesmond. Tourville se trouva donc à la Hogue avec douze vaisseaux. Il y fut bientôt renfermé par la flotte alliée. Reconnaissant qu'on ne pouvait sauver ces douze vaisseaux, il résolut de les faire échouer et d'armer les chaloupes pour empêcher qu'ils ne fussent brûlés par les ennemis. Mais les forces des alliés étaient tellement supérieures que la résistance fut inutile : six des vaiseaux échoués furent brûlés dans la soirée du 2 juin, et les six autres le furent dans la matinée du 3 (1). « Telles ont été, dit l'auteur de la Relation officielle déjà citée, les suites d'une action dont les commencements avaient été si beaux *et que j'oserais dire être l'action la plus glorieuse qui se soit jamais passée en mer* si les événements, qui se sont attribué, parmi les hommes, le droit de décider du mérite des choses, n'en avaient été si malheureux. »

La joie fut immense en Angleterre. La reine créa vicomte de Barfleur l'amiral Édouard Russell, et fit frapper trente mille médailles pour être distribuées aux matelots qui avaient pris part à cette grande bataille.

Quant à Jacques II, qui avait mollement coopéré à la défense des douze vaisseaux échoués, il sentit, à ce coup, que ses espérances étaient ruinées sans retour, et il écrivit à Louis XIV : « Monsieur mon frère, j'ai soutenu jusqu'à présent avec constance et résolution le poids des malheurs que le ciel m'a envoyés tant que j'en ai souffert seul. Mais, il faut l'avouer, ce dernier accident m'accable, et je suis inconsolable, pour ce qui regarde Votre Majesté, d'avoir été cause des grandes pertes que vos flottes ont essuyées. Je ne vois que trop que c'est ma malheureuse étoile qui a attiré ce malheur sur vos forces, toujours victorieuses excepté quand elles combattent pour mes intérêts. Cela me fait voir clairement que je ne mérite pas plus longtemps tous les secours d'un si grand monarque, qui est sûr de vaincre quand il combat pour lui-même ; c'est pourquoi je prie Votre Majesté de ne pas s'intéresser plus longtemps pour un prince aussi malheureux que moi, mais de me permettre de me retirer avec ma famille dans quelque recoin du monde, où je n'arrête plus le cours ordinaire de votre prosperité et de vos conquêtes, que mon malheur seul interrompt. Il n'est pas juste que le plus puissant

(1) Relation du temps ; Bibliothèque Richelieu, *Mélanges de Colbert*, t. XV, n° 606 ; dans Eugène Sue, *Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, tome V, p. 78-88. Édition de 1846.

(1) Trois autres vaisseaux furent brûlés à Cherbourg le 1er juin.

monarque et le plus florissant du monde partage ma disgrâce par trop de générosité; il vaut mieux que je me retire jusqu'à ce qu'il plaise à la Providence divine d'être plus favorable à vos affaires; mais de quelque façon que le ciel dispose de moi et des miens, et en quelque retraite que je me trouve, je puis assurer Votre Majesté que je conserverai toujours, jusqu'au dernier soupir, la reconnaissance que je dois à vos faveurs et à la constance de votre amitié; rien ne peut contribuer davantage à ma consolation que d'apprendre (ce que j'espère), lorsque j'aurai entièrement quitté vos États, le prompt retour de vos triomphes ordinaires et des victoires que vous remporterez, tant par mer que par terre, sur vos ennemis et les miens, sitôt que mes intérêts ne seront plus confondus avec les vôtres. — JACQUES, roi. »

On ne s'était jamais beaucoup intéressé en France à cet étranger apathique qui semblait lui-même ne point s'intéresser à son propre sort. A son arrivée à Paris il était allé descendre chez les Jésuites, rue Saint-Antoine. Il était associé à l'Ordre, et il ne voyait guère que les *bons pères*. Les courtisans le trouvaient fort ridicule avec sa bigoterie si puérile, sa femme si intrigante et ses maîtresses si laides. Ils s'égayaient tous les jours à faire des chansons sur lui. L'archevêque de Reims, frère de Louvois, dit tout haut à Saint-Germain dans son antichambre : « *Voilà un bonhomme qui a quitté trois royaumes pour une messe* (1). Il ne recevait de Rome que des indulgences et des pasquinades. La cour méprisait l'insolence d'un Anglais qui, nourri à Saint-Germain des bienfaits de Louis XIV, affectait de toucher les écrouelles au petit couvent des Anglaises en sa prétendue qualité de roi de France (2).

Après la bataille de la Hogue il parut comme hébété. Il ne restait de ressource à son parti que de conspirer contre la vie de Guillaume III, la ressource du parti de Marie Stuart contre Élisabeth (3). Mais ceux qui tramèrent ces conspirations furent presque tous découverts.

Jacques II passa le reste de ses jours à Saint-Germain, où il mourut le 16 septembre 1701. Quelques jésuites irlandais prétendirent

(1) Voltaire *Siècle de Louis XIV*, ch. XV.—P. E. Lémontey, *Histoire de la Regence et de la Minorité de Louis XV*, t. Ier, p. 84, note. — On attribue à Fontenelle ces petits vers ;

« Quand je veux rimer à Guillaume,
Je trouve aisément un royaume
Qu'il a su mettre sous ses lois ;
Mais quand je veux rimer à Jacques,
J'ai beau rêver, mordre mes doigts,
Je trouve qu'il a fait ses Pâques. »

(2) Voyez au t. II du SUPPLÉMENT, l'article ÉCROUELLES.

(3) Voir *La Ligue et Henri IV*, par M. Michelet, ch. XI.

qu'il se faisait des miracles à son tombeau; et on poussa le ridicule jusqu'à dire que ses reliques avaient guéri un évêque d'Autun de la fistule (1).

Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XI. — *Mémoires de Jacques II*, t. IV, p. 284. — La Hode, livre XLIX, p. 61-66. — Limiers, livre XI, p. 545. — Durand, continuateur de Rapin Thoyras, t. XXV, p. 287.— Mémoires de Berwick, t. LXV, p. 372, 373. — Capefigue, t. III, p. 540 (d'après les registres de l'intendant Foucault). — Sismondi, *Histoire des Français*, tome XXVI, p.. 101-104. — Saint-Simon, Dangeau, etc.

STARK.

HOMALINÉES, *Homalineæ*. (*Botanique*.) M. Rob. Brown a établi sous ce nom une famille de plantes dicotylédones polypétales, dont la place dans la série des familles n'est pas encore parfaitement déterminée, mais qu'Endlicher range à côté des Flacourtianées ou Bixacées et des Passiflorées. Les Homalinées sont toutes ligneuses et forment de petits arbres ou des arbrisseaux. Leurs feuilles sont alternes, simples, entières ou à peine dentelées, sans stipules ou pourvues de stipules caduques. Leurs fleurs sont régulières, complètes, et elles présentent l'organisation suivante : calice à tube court, turbiné ou presque campanulé, généralement adhérent à la base de l'ovaire, à limbe formant de cinq à quinze lobes étalés ; pétales en nombre égal à celui des lobes du calice, plus étroits que ceux-ci, verdâtres et d'un tissu assez ferme; étamines en nombre presque défini, placées par petits groupes plus ou moins nombreux devant chaque pétale, moins nombreuses ou manquant même devant les sépales et alors remplacées par des glandes, dans tous les cas à filets libres et anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire demi-infère, creusé d'une seule loge, dans laquelle deux, trois ou cinq placentas pariétaux portent un grand nombre d'ovules pendants; styles en même nombre que les placentas, libres ou soudés, mais toujours séparés à leur extrémité, terminés par autant de stigmates. Le fruit de ces végétaux forme quelquefois une baie, beaucoup plus souvent une capsule uniloculaire, qui s'ouvre à sa maturité en autant de valves qu'il existe de placentas, ceux-ci occupant le milieu de chacune d'elles; la plupart des ovules ayant avorté, il ne contient que peu de graines ou même une seule. Les graines sont ovoïdes ou anguleuses, et elles contiennent un albumen charnu dans l'axe duquel est logé un embryon droit, à cotylédons foliacés, à radicule supère. Les principaux genres de la famille des homalinées sont les *homalium* JACQ. et *Blackwellia* COMMERS. Ces plantes n'ont pas d'usage connu qui leur donne tant soit peu

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XV.

d'utilité. La plupart d'entre elles habitent l'Afrique, soit dans ses parties intertropicales, soit au cap de Bonne-Espérance, dans les îles Mascareinhes et à Madagascar. On en trouve aussi, mais en plus petit nombre, dans l'Amérique tropicale, de ce côté de l'équateur, ainsi que dans les contrées chaudes de l'Asie. P. D.

HOMÉLIE. Ce mot, entendu rigoureusement selon la force du mot grec ὁμιλία, signifie *assemblée* ou *réunion*. On l'a employé, par extension, pour désigner les discours familiers, prononcés dans l'église, en présence des fidèles, pour expliquer l'Écriture sainte.

On trouve un grand nombre d'homélies dans les écrits des Pères de l'Église qui ont été élevés à la dignité épiscopale. Les évêques seuls prêchaient pendant les premiers siècles de l'Église. Les Pères et écrivains ecclésiastiques qui ne furent pas élevés à l'épiscopat ne nous ont donc point laissé d'homélies. Il n'y a guère d'exception que pour Origène, qui eut la permission de prêcher à cause de ses talents extraordinaires et de sa profonde connaissance des saintes Écritures.

Les homélies des Pères, telles que nous les possédons, ne sont que le canevas qui les guidait dans les explications qu'ils donnaient aux fidèles et qu'ils étendaient plus ou moins selon les circonstances et les besoins de leur troupeau. On y remarque seulement quelques idées principales qui servaient de cadre aux développements qu'ils jugeaient nécessaires. La plupart sont fort courtes; mais les pensées en sont en général substantielles, claires et à la portée des plus faibles intelligences. Les Pères de l'Église ne parlaient pas comme des rhéteurs, pour se faire admirer et s'attirer des applaudissements; leur éloquence avait un but plus noble : ils voulaient instruire, et ils pensaient que, pour obtenir des résultats durables et vrais, ils devaient imiter Jésus-Christ, qui parlait toujours avec la plus grande simplicité. Dans les homélies des Pères, comme dans l'Évangile, les vérités les plus élevées sont mises à la portée des ignorants et des faibles d'esprit; les savants savent découvrir sous les dehors d'une grande simplicité la morale la plus pure, la philosophie la plus profonde; et les ignorants, qui ont droit à la vérité comme les plus doctes, sont étonnés de comprendre ce qui fait l'admiration des plus nobles intelligences.

Depuis la *Renaissance* on a abandonné à peu près, dans la chaire chrétienne, le genre d'éloquence des Pères de l'Église; les homélies sont devenues très-rares, et les orateurs chrétiens ont plutôt cherché à imiter Démosthène et Cicéron que saint Augustin ou saint Grégoire-le-Grand. Quelques orateurs ont acquis beaucoup de gloire par leurs *sermons* et leurs *conférences*; mais les homélies eussent été plus utiles aux fidèles. L'Écriture sainte serait mieux connue; l'instruction serait plus saine et plus solide; les superstitions ne menaceraient pas d'étouffer le bon grain de la vraie piété si les pasteurs de l'Église se contentaient dans leurs discours d'exposer avec science et simplicité les Livres saints, à l'exemple des Pères de l'Église.

L'abbé GUETTÉE.

HOMME-LIGE. *Voyez* LIGE (HOMME-).

HOMOLOGATION. (*Jurisprudence.*) C'est la confirmation donnée par la justice à un acte qui lui est soumis.

Les cas où cette espèce d'approbation est nécessaire sont réglés par les lois civiles; c'est notamment :

1° en matière de tutelle, d'émancipation et d'interdiction;

2° à l'égard des licitations ou partages faits en justice;

3° en matière de faillite, pour rendre le concordat obligatoire;

4° en cas d'expertise. Toutefois on se sert surtout du mot *entérinement* pour désigner l'homologation du rapport des experts.

G. DE V.

HONDURAS. (*Histoire* et *Géographie.*) Le Honduras et les autres États qui forment l'Amérique Centrale, à peine occupés par une population clair-semée, agités par des révolutions sans terme comme sans but, déchirés par des factions acharnées dont les haines de race augmentent encore les fureurs, bouleversés par l'ambition impitoyable et sans frein du premier aventurier qui parvient à réunir une troupe autour de lui, sans gouvernement et sans administration, enveloppés dans ce rapide mouvement de décadence qui emporte toutes ces petites et turbulentes républiques de l'Amérique espagnole et qui semble les faire retourner à grands pas à la barbarie, méritent à peine de compter parmi les sociétés politiques. Inutile détenteur de contrées admirables et inépuisables en ressources, une population livrée à la discorde, à la paresse et à la mendicité ne tente aucun effort pour recueillir les richesses que la terre lui offre à pleines mains. Si l'on découvre dans ces régions favorisées quelques traces de travail et de culture, quelques germes d'industrie ou de commerce, on les doit à l'initiative puissante de ces énergiques populations des États-Unis dont l'ardente et laborieuse avant garde s'empare déjà de la richesse, de l'influence et du pouvoir dans ces régions tropicales, en attendant de s'en assurer la conquête; et cependant ces pays si effacés, qu'on croirait voir se précipiter vers leur ruine fixent aujourd'hui l'attention du monde civilisé. Tous les

hommes compétents leur prédisent les plus hautes destinées; l'avenir paraît recéler pour eux les trésors d'une prospérité sans pareille. C'est moins d'ailleurs à la fécondité merveilleuse de son sol et à la variété infinie de ses produits qu'à sa situation géographique que l'Amérique Centrale devra un jour sa grandeur. Placée sur l'isthme étroit qui sépare ou plutôt qui réunit l'Amérique septentrionale et l'Amérique méridionale, elle est le point inévitable de communication entre ces deux vastes continents, et, plus encore, c'est elle qui doit un jour servir d'entrepôt entre l'Europe et l'Afrique d'un côté et la Polynésie, l'Asie et l'Australie de l'autre, si bien qu'elle semble, selon l'ingénieuse expression de M. Squier, réaliser l'ancienne idée d'*un centre du monde*, destinée à en devenir un jour la métropole commerciale et comme le point d'intersection de toutes les grandes routes qu'y parcourent ses produits.

Il y a lieu de croire aujourd'hui que, grâce à sa position particulière, l'État de Honduras deviendra le principal intermédiaire de ces rapports établis entre toutes les parties du monde. Un vif et légitime intérêt s'attache donc désormais à tout ce qui concerne ce petit territoire. Nous ne pouvons d'ailleurs en placer ici, même à grands traits, le tableau sans y mêler à chaque instant les faits qui se rapportent aux autres États de l'Amérique Centrale. Pour ces petites républiques, sorties d'une souche commune, tout est commun, l'histoire, les intérêts et le sol lui-même, qui présente, il est vrai, des diversités considérables de climats et de produits, mais sans aucun rapport avec les limites politiques que les événements ont marquées à sa surface.

La côte de Honduras fut le premier point du continent américain que toucha Christophe Colomb. Ce fut en 1502, dans son quatrième voyage, qu'il découvrit l'île de Guanaja ou Bonacca, à laquelle il donna le nom de l'île aux Pins. Peu de temps après, le 14 août, il aborda à une pointe qu'il nomma d'abord la Punta de Casinas et qui est devenue depuis le cap de Honduras; il longea ensuite le rivage, reconnut beaucoup de lieux divers, leur imposa des noms, et, poursuivant toujours sa route, descendit la côte des Mosquitos. Vingt ans plus tard, le conquérant du Mexique, Fernand Cortès, voulut reconnaître le Honduras, nommé alors Higueras ou Hibueras, et y tenta une expédition qui entraîna des difficultés sans nombre, surmontées avec un courage indomptable; Cortès fonda sur la côte la ville de Truxillo. Toutefois son entreprise ne paraît pas avoir produit de grands résultats. Plusieurs autres capitaines vinrent après Cortès chercher des aventures dans l'Amérique Centrale, qui leur promettait la fortune. Alvarado occupe parmi eux la première place. C'est lui qui, en 1524, fit la conquête du Guatemala, où il fonda la ville de ce nom, ainsi appelée, présume-t-on, du mot *Uhatezmalha*, qui, dans le dialecte tzendale, désigne une montagne d'où jaillissent des sources. Lorsqu'Alvarado avait pénétré dans le pays, il l'avait trouvé gouverné par les descendants des Toltèques, anciens envahisseurs venus du nord, qui s'y étaient établis d'abord vers la fin du sixième siècle, et plus tard au dixième, et avaient soumis les nombreuses peuplades aborigènes. Ils y avaient fondé des États divisés par des guerres continuelles, et il avait suffi de moins d'une année au capitaine espagnol, habile à profiter de leurs querelles, pour soumettre les trois nations principales des Quiches, des Kachiquels et des Zutugiles. Le 18 décembre 1527 le gouvernement espagnol conféra à Alvarado le titre de capitaine général. La colonie devint ainsi une province indépendante, affranchie de la suprématie du Mexique et ne relevant plus que de la métropole. Le siége de la capitainerie avait été fixé à Comayana, capitale du Honduras, qui, vers le milieu du seizième siècle, contenait des villes considérables et florissantes. Alvarado mourut en 1541, et peu de temps après sa mort, le 30 novembre 1542, on établit à Comayana une audience ou tribunal suprême. La capitainerie générale et l'audience furent en 1555 transportés à Guatemala, qui devint ainsi la capitale de toute la province, décorée du nom du royaume de Guatemala et comprenant quatre départements, Costa-Rica, Nicaragua, San-Salvador et Honduras, descendu au second rang.

Pendant plus de deux siècles et demi le royaume de Guatemala mena une existence obscure et dans laquelle aucun fait de quelque importance ne mérite de nous arrêter. Lorsque vers le commencement de celui-ci les colonies espagnoles de l'Amérique se soulevèrent pour repousser la suprématie de la métropole, le royaume de Guatemala prit part au mouvement, et proclama son indépendance en l'année 1821 : d'abord il se réunit au Mexique, et accepta le gouvernement monarchique d'Iturbide. Ce gouvernement ne fut pas de longue durée, et dès l'année 1823 il avait été renversé. Les cinq provinces du royaume de Guatemala envoyèrent alors des représentants dans un congrès où elles résolurent de se constituer en république fédérative. Cinq États la composaient : ceux de Guatemala, de Honduras, de San-Salvador, de Nicaragua et de Costa-Rica. Le général Morazan, soutenu par la classe riche et aristocratique et représentant le parti fédéral, fut élevé à la présidence. Constituée sur ces bases, gouvernée sagement et disposée à accepter

un gouvernement régulier, cette république, à laquelle tout conseillait l'union, possédait, malgré sa faible population, tous les éléments d'une existence prospère et durable. Mais, loin de suivre une route si sage, elle se laissa bientôt précipiter par des haines sauvages, par des rivalités insensées, par des convoitises misérables, au milieu desquelles elle épuisa stérilement ses forces, dans cet abîme plein de troubles, de misères et de sang au fond duquel elle s'agite aujourd'hui sans y pouvoir trouver une issue. Deux années s'étaient à peine écoulées lorsque, vers la fin de 1825 (14 septembre), les ambitions qui travaillaient à dissoudre la confédération et à rendre à chaque État son indépendance parvinrent à se faire jour. Des révoltes éclatèrent coup sur coup. D'abord celle du général Ariza, bientôt comprimée, puis celle du colonel Zamora. Nous n'avons pas l'intention de raconter ici l'histoire confuse de ces querelles et de ces guerres, dont les mobiles véritables sont d'ailleurs très-imparfaitement connus de ce côté-ci de l'Océan et dont le récit, aussi fastidieux que dépourvu de sérieux intérêt, nous entraînerait un peu loin de notre sujet. Deux partis semblent se partager l'Amérique Centrale; l'un, celui des conservateurs et séparatistes à la fois, ayant pour quartier général Guatemala et pour chef Carrera, homme énergique et violent, complétement dépourvu de culture et qui, lorsqu'il est arrivé au pouvoir, ne savait ni lire ni écrire; l'autre, celui des démocrates fédéralistes, qui avait autrefois placé à sa tête le général Morazan et qui a aujourd'hui ses plus nombreux représentants dans l'État de Honduras. La lutte se poursuivit avec des fortunes diverses entre Carrera et Morazan jusqu'au commencement de 1842, époque à laquelle ce dernier, fait prisonnier après une éclatante défaite, périt fusillé par ordre de son rival. Ainsi fut dissoute la confédération de l'Amérique Centrale, dont le Guatemala s'était déjà séparé depuis 1839. Quelques années plus tard, en 1849, le Honduras, le fidèle champion du parti fédéral, chercha à le faire revivre, au moins sous une forme restreinte, et pour trois des États de l'ancienne confédération; San-Salvador et Nicaragua se joignirent à lui, et un congrès, assemblé à Chinandega, posa les bases d'une nouvelle constitution; toutefois ces trois républiques ne parvinrent pas à s'entendre; les deux alliées du Honduras se séparèrent de lui; devant l'action dissolvante du Guatemala tout espoir de réunion semble être évanoui.

L'ensemble des provinces qui reçoivent le nom d'Amérique Centrale occupe, comme on sait, une longue et étroite bande de terre qui réunit l'Amérique septentrionale et l'Amérique méridionale. Ce territoire s'étend entre les 8e et 17e degrés de lat. nord. Il est borné au nord par le Mexique, au sud par l'isthme de Panama et la Nouvelle-Grenade, à l'est par la mer des Antilles, à l'ouest par l'Océan Pacifique. Il couvre une superficie de 16,000 lieues ou de 155 milles carrés. La république de Guatemala en occupe la partie septentrionale, la plus voisine du Mexique; elle a pour capitale, comme nous l'avons vu, la ville du même nom; mais la cité que ce nom désigne aujourd'hui est en réalité la quatrième qui l'ait porté. La première, résidence des rois Kachiquels que les Espagnols trouvèrent à leur arrivée dans le pays, a complétement disparu aujourd'hui, et les antiquaires ne sont pas même d'accord sur son emplacement. On la nommait Tecpanguatemala; la seconde, fondée à quelque distance de la ville ancienne, en 1524, et devenue capitale en 1527, fut, en 1541, complétement détruite par un tremblement de terre; c'est la *Ciudad Vieja. Guatemala Antigua* fut construite pour la remplacer à une lieue environ au nord-est. Un sort à peu près pareil l'attendait. Après avoir éprouvé de fréquentes secousses, elle fut rendue presque inhabitable par une dernière catastrophe en 1773. Elle perdit alors toute importance, et il fallut la remplacer par Guatemala-la-Nueva, qui est la capitale actuelle et qui contient, dit-on, quarante mille habitants. Les autres villes principales du Guatemala sont Mixco, où l'on voit encore les restes d'une forteresse des Kachiquels, Quiché, séjour autrefois des rois quiches, Soconuzoc; etc. Le Honduras vient ensuite; il a pour limites au nord la mer des Antilles, à l'ouest le territoire des Mosquitos, à l'est le Guatemala, au sud la république de San-Salvador, l'océan Pacifique et le Nicaragua. Il est divisé en sept départements, et contient 39,600 milles carrés; les villes principales de cette république sont Comayana, Truxillo, Teguzgalga. Comayana la capitale renferme sept à huit mille habitants et une université qui semble vouloir aujourd'hui se relever. On rencontre aux environs de cette cité de nombreux vestiges de l'antique domination indienne. On signale parmi ces ruines celles qui décorent le voisinage de Yarumela, Lajamini et Cururu. De vastes pyramides de terre, des pierres sculptées et d'admirables vases attestent encore l'existence d'une civilisation qui ne fut pas sans éclat. Mais les vestiges les plus dignes d'attention par leur étendue et par leur beauté sont ceux de Tenampa, nommé ordinairement Pueblo-Viejo, à 20 milles à l'est de Comayana. San-Salvador, la plus petite de ces républiques, n'a pas plus de 9,600 milles carrés de superficie. Elle est bornée à l'ouest par le Guatemala, au nord et à l'est par le Honduras et au sud par l'Océan Pacifique, sur lequel

elle possède une ligne de côtes de 160 milles, de la Baie de Fonseca à la rivière Paza. San-Salvador, capitale de cet État et qui fut un instant la ville fédérale de l'Union, tenait le troisième rang parmi les cités de l'Amérique Centrale avant le tremblement de terre qui la détruisit en partie. Guatemala et Léon dans le Nicaragua pouvaient seules lui être préférées. Le Nicaragua, qui a pour capitale Léon et pour villes principales Nicaragua, Granada, Managua, Realejo, confine au nord au Honduras et au pays des Mosquitos, à l'est à la mer des Antilles, à l'ouest à l'Océan Pacifique et au sud enfin à la république de Costa-Rica, la province qui termine de ce côté l'Amérique Centrale. Costa-Rica, qui doit son nom aux mines d'or de Tisingal, est divisée en six départements. Le gouvernement réside à San-José, mais la ville de Cartago ne le cède guère en importance au chef-lieu de la république. Depuis longtemps séparée de la confédération, Costa-Rica, plus sage que les autres États de l'Amérique Centrale, est restée presque complétement étrangère à leurs querelles. Cette petite société, plus active, plus laborieuse, douée d'une raison plus ferme et d'un sens plus pratique, plus apte à la vie politique, utilise, dans l'intérêt de son amélioration intérieure et de ses progrès, les forces que ses voisins dispersent dans leurs interminables dissensions, et elle recueille les fruits de sa sagesse. Sa constitution, par un ressouvenir, il nous semble, un peu classique, fait un devoir aux citoyens de l'hospitalité, et elle prive de leurs droits politiques ceux d'entre eux qui manquent gravement aux devoirs de la famille.

La population de l'Amérique Centrale se compose, comme on sait, de trois éléments très-distincts, les Indiens, les blancs et les nègres. Lorsque les Espagnols en entreprirent la conquête, les Indiens eux-mêmes, nous apprend M. Squier, se divisaient en deux races signalées par des caractères très-divers. Sur les hauts plateaux de l'intérieur de l'isthme, dans le Guatemala et le Honduras et sur les pentes rapides qui terminent cette bande de terre du côté de l'Océan Pacifique, à la faveur sans doute d'un climat plus favorable et plus salubre, s'était développée, au milieu de populations nombreuses et unies, une civilisation relativement avancée. Sur les rivages de l'Atlantique, au contraire, dans ces plaines basses, où des pluies fréquentes et de nombreux marais fournissent à une atmosphère embrasée des miasmes délétères, toujours renouvelés, végétaient de rares et sauvages peuplades, sans religion, sans état social, sans habitations fixes, vivant misérablement de chasse ou de pêche, et les causes qui agissaient ainsi autrefois sur la distribution de la population dans l'Amérique Centrale n'ont pas cessé depuis lors d'exercer leur influence. La côte qui borne à l'est la république de Honduras est encore habitée par les Mosquitos, les populations les plus dégradées de l'Amérique Centrale, mêlées, depuis la conquête, aux Sambas, ramassis d'Indiens et de nègres, refoulés vers le sud, au delà du cap Gracias-à-Dios, et qui ont avec les Mosquitos la plus grande analogie. Dans la république de San-Salvador, au contraire, la population est trois fois plus serrée que dans aucune colonie espagnole; on y rencontre en très-grand nombre les Nahuals, race indigène aussi au Mexique et au Nicaragua; dans plusieurs villes qu'ils habitent encore exclusivement ils ont conservé, pures de tout mélange européen, leur race, leur langue et leurs coutumes; ailleurs ils se sont rapprochés un peu des populations conquérantes. Dans la république de Costa-Rica la population est agglomérée presque tout entière sur la côte occidentale que baigne l'Océan Pacifique, et la côte orientale, qu'une chaleur étouffante rend inhabitable, est en effet à peu près inhabitée. Parmi les races très-diverses et très-nombreuses dont on retrouve encore les représentants dans l'Amérique Centrale, la reconnaissance nous oblige à nommer celle des Caraïbes, qui, dans les guerres du dernier siècle, inviolablement attachés à la France, furent transportés en masse au nombre de cinq mille environ, par le gouvernement anglais, en 1796, de l'île Saint-Vincent dans l'île déserte de Ruatan, d'où, appelés par les habitants de la côte voisine, ils allèrent former quelques établissements sur le continent. Il est impossible d'indiquer avec quelque certitude la population totale de l'Amérique Centrale. Dans des États si constamment troublés et si complétement privés d'une administration régulière, on ne saurait espérer de recensements dignes de confiance. Toutefois les supputations les plus probables donnent un total de deux millions dix-neuf mille habitants. Voici comment ils se distribuent dans chaque république et dans quel rapport ils se trouvent avec la superficie de chacune d'elles. Nous puisons ce tableau dans l'excellent livre de M. Squier, l'homme certainement le mieux informé de tout ce qui concerne ces régions.

	milles carrés.	popul.	par mille carré.
Guatemala. . .	43,380	850,000	20
Honduras. . .	39,600	350,000	9
San-Salvador. .	9,594	394,000	41
Nicaragua. . .	49,500	300,000	6
Costa-Rica. . .	13,590	125,000	10
	155,664	2,019,000	17

Cette population est beaucoup plus dense que

celle d'aucune des anciennes possessions espagnoles du nouveau monde. Celle du Chili atteint tout au plus les deux tiers de ce chiffre ; celle du Mexique ne dépasse pas la moitié ; celle du Brésil est évaluée à deux habitants par mille carré. Si l'on cherche comment la population se distribue par rapport aux races diverses qui habitent l'Amérique Centrale, on trouve que la blanche n'y est pas représentée par plus de cent mille individus. Les métis y sont au nombre de huit cent mille : on y compte dix mille nègres, et onze cent neuf mille Indiens, qui sont, comme on voit, en immense majorité. Cette population suit une progression rapide, à laquelle ne participe pas la race blanche, qui s'affaiblit tous les jours, au contraire ; et l'on peut dire que ce sont les indigènes qui absorbent leurs anciens maîtres plutôt que les hommes d'origine européenne qui élèvent à eux et convertissent à leurs mœurs les Indiens.

Telles sont, en quelques mots, l'histoire et la situation des pays qui occupent, presque tout entier, l'isthme américain. On trouvera le rang où ils se sont placés bien inférieur à celui qu'ils auraient dû conquérir, si l'on pense aux inépuisables ressources qu'ils pourraient fournir à une population industrieuse et énergique. L'Amérique Centrale est une contrée véritablement bénie. « Par son aspect physique et par la configuration de son sol, dit M. Squier, elle est, comme on l'a observé avec raison, un abrégé de tous les autres pays et de tous les autres climats du globe. Hautes chaînes de montagnes, pics volcaniques isolés, plateaux élevés, vallées profondes, plaines vastes et fertiles, immenses terrains d'alluvions fécondés par des lacs immenses et admirables et par de majestueuses rivières, tout se rencontre sur ce point du monde. La vie animale et végétale s'y développe avec une merveilleuse puissance, et tous les climats s'y rencontrent depuis les chaleurs torrides des tropiques jusqu'aux douceurs d'un éternel printemps. » Le sol présente trois massifs ou trois reliefs principaux séparés par des vallées profondes. Le premier, dont la ville de Guatemala occupe le centre, a son niveau à quatre mille pieds au-dessus de la mer ; de nombreuses rivières s'en échappent, dont quelques-unes importantes, et vont porter leurs eaux dans l'Atlantique ou dans le Pacifique. Le second occupe le Honduras, et se termine par une muraille presque à pic, du côté de l'Océan occidental ; des milliers de ruisseaux, de torrents ou de rivières le parcourent aussi. Le troisième enfin, dont le volcan de Cartago forme le pivot, couvre une partie de la république de Costa-Rica, séparé du précédent par le bassin du lac de Nicaragua. Dans les régions brûlantes qui avoisinent la mer le climat est souvent mortel ; sur les plateaux, au contraire, il est tempéré et délicieux. Les principaux fleuves sont : pour le Guatemala, l'Usumaconta, le Tabasco et le Gualan ; pour le Honduras, l'Ulna, l'Aguan, le Tinto, le Patuca, le Segonsa, le Choluteca, tous navigables. De beaux lacs méritent aussi d'être nommés : tels sont, dans l'État de Nicaragua, celui qui a donné son nom au pays et celui de Managua, les deux plus vastes de l'Amérique Centrale ; dans le Honduras celui de Yjooa ou Taulabé; dans le San-Salvador ceux de Guija et de Ilopango; dans le Guatemala enfin le Golfo Dulce, les lacs d'Atitlan et d'Amatitlan. Les ports ne sont pas moins nombreux; il en est parmi eux qui remplissent toutes les conditions pour devenir le siége d'un trafic considérable. On peut citer comme exemple, sur l'Océan Atlantique, Santo-Thomas, Omoa, Puerto-Caballos, San-Juan de Norte; sur le Pacifique Realejo, Amapala dans la baie de Fonseca, la plus belle que cette mer ait creusée dans le continent américain, la Union et Punta-Arenas. Les richesses minérales de l'Amérique Centrale, soumises à une exploitation intelligente, pourraient devenir la source d'une prospérité inépuisable. Elles ont surtout leur gîte dans le système de montagnes qui appartient plus particulièrement au Honduras, et les États voisins n'y participent que dans la proportion où ce système pénètre sur leur territoire. Si imparfaite que soit encore l'industrie minérale dans ces contrées, elle constitue pourtant la principale ressource des habitants. On rencontre dans ce massif l'argent en abondance, l'or dans quelques localités, du cuivre d'une qualité supérieure sur beaucoup de points ; le fer y est commun, l'existence du platine y est constatée ; l'antimoine et l'étain en peuvent être extraits. Les îles de Bonacca et de Ruatan contiennent des dépôts de zinc, et quelques terrains recouvrent des gîtes houillers. Il est impossible de dire, même approximativement, ce que produisent les mines de l'Amérique Centrale. On suppose toutefois une masse d'or et d'argent qui représente trois millions de livres sterling. La végétation n'y est pas moins variée que la disposition physique du sol. Les bois y sont communs, très-recherchés pour leurs excellentes qualités, et y composent, après le produit des mines, le principal article de commerce. Tous les végétaux des tropiques prospèrent d'ailleurs dans les régions chaudes de l'isthme, tandis que les plateaux élevés se couvrent des plantes de nos climats.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est préoccupé du dessein de tracer dans l'Amérique Centrale une voie de communication entre l'Inde et notre monde occidental ; déjà, dans les premiers temps de la domination espagnole, avant que l'Australie eût été découverte et que les deux rives de l'Amérique du Nord séparées

par des déserts, se fussent couvertes de travailleurs d'origine européenne, on avait compris quelles précieuses facilités cette route pouvait offrir au trafic entre l'Inde et l'Europe. Dès 1551 le gouvernement de l'Espagne avait ordonné des études dans cette vue, et les ingénieurs chargés de ce travail désignèrent trois directions dont les avantages relatifs sont encore discutés aujourd'hui. Ils émettaient l'avis que la route traversât l'isthme de Téhuantépec, ou l'isthme de Panama, ou que, profitant de la rivière de Saint-Jean et du vaste lac de Nicaragua, on coupât l'État de Nicaragua par un canal de navigation. Depuis ce temps on proposa une quatrième ligne qui devait partir des lagunes de Cheriqui dans l'océan Atlantique pour aboutir au Golfo-Dulce dans la mer Pacifique, et une cinquième qui devait être une voie navigable, réunissant la rivière Atrato, qui débouche dans l'Atlantique, au Chucco, qui se jette dans l'Océan opposé. A mesure que la question était étudiée avec plus de soin, la réunion des deux mers par un canal de navigation sembla présenter des difficultés de plus en plus insurmontables, et l'on commence à craindre aujourd'hui qu'il n'y faille renoncer complétement. Déja un chemin de fer, celui de Panama, a été construit en dehors des territoires dont nous nous occupons ici; il est maintenant ouvert au commerce; mais cette voie unique est loin de répondre aux besoins qu'il s'agit de satisfaire; et le monde savant hésite encore sur le choix du tracé nouveau qu'il conviendrait d'adopter. Un homme qui mieux que personne connaît les lieux et les intérêts qui s'y débattent et aux travaux duquel nous avons fait de nombreux emprunts pour cette notice, M. Squier, s'est livré lui-même à des études approfondies, d'où est résulté un projet nouveau; la voie ferrée dont il se porte l'avocat et pour la défense de laquelle, à vrai dire, il a écrit son livre, traverserait dans toute son étendue la république du Honduras, et, prenant son point de départ dans la baie du même nom, à Puerto-Caballos, elle atteindrait, au moyen d'un trajet presque direct, l'Océan Pacifique dans la baie de Fonséca, après un parcours de cent quarante-huit milles géographiques d'un ancrage à l'ancrage opposé. Le point culminant de ce chemin se trouve situé entre Tambla ou Lamani et Rancho-Grande, à moitié route à très-peu près et à une hauteur de sept cents mètres. La construction de la voie, selon M. Squier, présenterait fort peu de difficultés, et les navires trouveraient, aux deux extrémités de son parcours, deux ports excellents. Les dépenses de construction d'ailleurs ne dépasseraient pas, s'il faut en croire le devis joint au projet, sept millions de dollars, qui, dès les quatre premières années, produiraient un intérêt plus que raisonnable de deux millions de dollars. Enfin, parmi les avantages que présenterait ce chemin et dans le détail desquels il ne nous est pas permis d'entrer il en faut compter un bien précieux aux yeux des citoyens des États-Unis, une économie de sept jours dans le trajet de New-York à San-Francisco.

On conçoit que cet isthme étroit, destiné à devenir un jour la plus importante voie commerciale du monde, ne saurait s'ouvrir sans éveiller les susceptibilités jalouses des grandes nations industrielles du monde pour lesquelles elle est appelée à devenir un instrument de fortune ou de ruine. La Grande-Bretagne et la république des États-Unis surtout, préoccupées depuis longues années de cette question, pour elles vitale, prirent sourdement et dans l'ombre toutes leurs dispositions pour s'assurer chacune l'influence prépondérante sur ce moyen de communication, quel qu'il soit, et pour en éloigner sa rivale. Il y a quelques années les deux puissances, se rencontrant enfin sur ce terrain brûlant, essayèrent de transiger; mais l'on peut croire que ce fut avec des arrière-pensées qui ne tardèrent pas à se manifester dans des actes significatifs dont nous avons failli voir récemment sortir un abominable conflit. Comme le Honduras était gravement intéressé dans cette querelle et qu'il a joué un rôle de quelque importance dans sa solution, nous devons en dire ici quelques mots.

Longtemps avant que l'on pût prévoir toute l'importance du passage de l'isthme la fortune toujours prévoyante de l'Angleterre avait pris soin de lui garantir une notable part d'influence dans les affaires de ces contrées. La peuplade sauvage des Mosquitos, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, résistait encore avec vigueur, vers le milieu du dix-septième siècle, à la domination espagnole. Elle occupait et elle occupe encore une vaste bande de terrain de deux cent à deux cent cinquante kilomètres de profondeur et d'une longueur de cinq à six cents kilomètres, de la rivière de San-Juan au cap de Gracias à Dios, à l'est du Honduras, qu'elle sépare de la mer par ce côté. Le territoire des Mosquitos est riche et fertile; sa situation est favorable au développement de grands établissements commerciaux; il possède une grande étendue de côtes, quelques bons ports et plusieurs rivières navigables. Les Anglais, vers le temps même où ils formèrent leurs premières colonies dans les Antilles, établirent des relations d'amitié avec le roi de ces tribus, qui se plaça sous le protectorat britannique du temps de Cromwell. Depuis deux siècles la Grande-Bretagne n'a pas cessé d'exercer ce protectorat au profit de son influence. Pendant ses guerres avec l'Espagne elle trouva dans les Mosquitos des alliés utiles. A la paix de 1788 elle sembla

renoncer au patronage, l'Espagne s'engageant à respecter les Indiens; mais les hostilités recommencèrent bientôt, et, lorsque le traité de 1815 y mit fin, la Grande-Bretagne conserva formellement ses relations avec les sauvages; les divers rois qui ont régné sur les Mosquitos reçurent successivement leur investiture, en 1816, 1825 et 1842, dans l'établissement anglais de Balize. En vain le Honduras, représentant de l'ancien gouvernement espagnol, réclamait-il plus tard cette longue côte comme une de ses dépendances, l'Angleterre y maintint la fictive indépendance des Indiens ou plutôt sa souveraineté de fait. A l'autre extrémité la petite ville de Saint-Jean de Nicaragua portait ombrage au cabinet de Saint-James. Il était question alors de placer sur ce point la tête d'un canal, qui devait, profitant de la rivière San-Juan et du lac de Nicaragua, gagner l'Océan Pacifique. Une division navale anglaise s'empara violemment en 1848 de la ville de San-Juan, nommée aussi Greytown, au nom et pour le compte du roi des Mosquitos, et, chose singulière! les habitants du Nicaragua protestèrent, réclamèrent l'intervention des États-Unis, et ceux-ci refusèrent dédaigneusement leurs bons offices. Plus tard, et lorsque la conquête de la Californie et le développement gigantesque de leurs établissements sur ces rivages leur eurent fait ouvrir les yeux sur l'importance pour eux d'une communication par l'isthme, ils prêtèrent une attention plus soutenue aux lents, mais continuels empiétements de leur rivale.

En s'élevant vers le nord, le long des côtes de l'Amérique Centrale, on rencontre, sur le revers oriental de la presqu'île d'Yucatan, au nord du golfe de Honduras, la côte de Balize, placée entre le Guatemala et l'Océan, comme le territoire des Mosquitos entre le même Océan et le Honduras. Balize faisait autrefois partie du Mexique et non de l'Amérique Centrale, à laquelle il confine. L'Espagne par le traité de 1785, que nous avons déjà cité, en céda l'usufruit à l'Angleterre, avec le droit d'y couper et exploiter les forêts, mais en s'en réservant formellement la propriété. Plus tard, lorsque l'autorité espagnole fut expulsée d'Amérique, le gouvernement britannique conclut en 1826 avec le Mexique un traité qui confirmait la concession de l'Espagne dans l'étendue que lui avait donnée la première convention.

Enfin l'entrée du golfe ou de la baie de Honduras est occupée par un groupe d'îles qui la ferme et la commande. Ce sont : Ruatan, Guanaja ou Bonacca, Utila, Helena, Barbaretta et Morat. Selon quelques géographes elles appartiennent à l'archipel des Antilles; d'autres les rattachent à l'Amérique Centrale. Ruatan n'a pas moins de 30 milles de longueur sur 9 milles dans sa plus grande largeur. Elle possède de bons ports, rares sur la côte qui lui fait face, et a été considérée par quelques auteurs comme la clef de la baie de Honduras et le foyer du commerce avec les contrées voisines. On y cultive bien toutes les denrées coloniales, et les forêts fournissent un excellent bois de construction. Elle renferme trois mille cinq cents habitants. L'île de Bonacca, à 5 milles de la côte et à 15 de l'île de Ruatan, se lie à cette dernière par une ligne de récifs; ce petit archipel fut possédé tour à tour par l'Espagne et par l'Angleterre. L'État de Honduras, qui succédait aux droits du gouvernement espagnol, y fit flotter son pavillon de 1821 à 1838. Déjà en 1830 l'intendant anglais de Balize, considérant les îles de la baie comme une dépendance de cet établissement, en avait chassé les représentants de la république; mais, sur les réclamations de ceux-ci, l'agent anglais avait été désavoué et les îles avaient été restituées. Enfin, en 1838, le gouvernement britannique mit de nouveau la main sur les territoires contestés, et depuis cette époque les a toujours gardés. Jusqu'à l'année 1852 les magistrats des îles de la Baie étaient nommés par le surintendant de Balize, qui lui-même relevait des gouverneurs de la Jamaïque.

Les choses en étaient là lorsque les États-Unis, maîtres, comme nous l'avons dit, de la Californie et plus intéressés que jamais à s'assurer le passage de l'isthme, qui devenait pour eux une sorte de route intérieure, surveillèrent avec une attention plus jalouse les projets de l'Angleterre dans ces parages. Une compagnie américaine venait alors d'obtenir la concession du canal qui devait traverser l'État de Nicaragua et joindre au lac de ce nom la rivière San-Juan. Le cabinet de Washington conclut en 1849 avec cet État un traité par lequel il reconnaissait ses droits de propriété sur l'embouchure du San-Juan et la ville qui la défendait, contrairement aux prétentions de l'Angleterre qui réclamait ce fleuve et cette ville pour le roi des Mosquitos. Les États-Unis garantissaient en outre la neutralité du canal. L'Amérique du Nord et l'Angleterre se trouvaient ainsi en présence. Un parti puissant dans la république poussait le gouvernement fédéral à faire triompher à tout prix le principe de Monroë, qui tient tant à cœur aux Américains et en vertu duquel toute intervention dans les affaires de l'Amérique doit être interdite aux pouvoirs de l'ancien continent. Les deux cabinets entrèrent en négociations, et de ces négociations sortit le traité du 19 avril 1850, connu sous le nom de traité Clayton-Bulwer; ce traité avait pour objet de faciliter la construction d'une voie de communication, quelle qu'elle fût, au travers de l'Amérique Centrale, d'assurer l'indépendance de cette grande route commerciale et de la soustraire

à la domination exclusive d'un des deux contractants. Ils s'engageaient tous deux à en respecter la neutralité, à ne créer aucun établissement dans l'Amérique Centrale, et à ne pas se prévaloir des établissements qu'ils pouvaient y posséder déjà pour se constituer des avantages particuliers, à n'élever aucune fortification, aucun ouvrage qui pût commander le chemin de fer ou le canal. Un nouveau traité, le traité Crampton-Webster, du 30 avril 1852, complétait le premier, et donnait lieu à une protestation du Nicaragua, auquel il paraissait résoudre des questions pour la solution desquels il eût dû au moins être consulté. Cependant, peu de semaines après le règlement de tous ces conflits et lorsqu'il semblait que les deux cabinets anglais et américain avaient renoncé à toute influence prépondérante dans l'Amérique Centrale, l'Angleterre, par un décret du 7 juillet 1852, constituait les îles de Ruatan, Bonacca, etc., en colonie particulière sous le nom de *Colonie de la Baie des Iles* et les organisait plus fortement. On vit là une violation du traité. L'Amerique protesta avec hauteur; la querelle s'envenima, et les États-Unis, s'appuyant sur le traité de 1850, qui interdisait aux deux contractants tous établissements dans l'Amérique Centrale, contestèrent à l'Angleterre non-seulement la légitimité de son droit sur les Iles de la Baie, mais la colonie de Balize et son protectorat des Mosquitos. L'Angleterre répondait que le traité ne pouvait avoir d'effet rétroactif; qu'il laissait les choses dans l'état où il les trouvait. Quant à Balize, nommée encore le Honduras anglais, elle n'avait jamais fait partie de l'Amérique Centrale, et le traité ne pouvait pas par conséquent s'appliquer à ce territoire. L'Angleterre n'avait d'ailleurs jamais réclamé aucun droit de propriété ni de souveraineté sur la côte des Mosquitos; elle n'y avait construit aucune fortification; elle n'y avait entretenu ni armée ni garnison; elle était prête, au reste, à abandonner le protectorat des Mosquitos, pourvu qu'elle le pût avec honneur et avec sécurité pour une peuplade qui lui avait remis le soin de sa défense. Enfin, en ce qui concerne les Iles de la Baie, c'est bien avant 1850 qu'elle s'en était assurée la possession, et la nouvelle organisation qu'elle leur avait donnée, modification tout intérieure, ne changeait pas le caractère de sa souveraineté et ne pouvait être considérée comme une violation du traité. — Les États-Unis, on le pense bien, ne se tinrent pas pour convaincus, et, pendant qu'ils poursuivaient l'abolition de l'influence anglaise dans l'Amérique Centrale, ils ne se faisaient pas faute de tenter tous les efforts pour y établir la leur. Le 15 juillet 1854 le capitaine américain de la corvette *le Cyane* bombardait Greytown pour faire triompher les prétentions de ses nationaux, pendant que Walker, venu de l'Amérique du Nord à la tête de cinq cents aventuriers, envahissait le Nicaragua. Guatemala, San-Salvador et Honduras levaient des troupes pour le repousser; les États-Unis reconnaissaient le gouvernement dont il s'était constitué le chef, et il parvenait à se faire élever à la présidence. Les luttes de Walker et de l'Amérique Centrale, qui durent encore, sont restées fort obscures pour l'Europe, et les nouvelles à cet égard sont fort contradictoires. Les difficultés diplomatiques entre les États-Unis et l'Angleterre semblaient cependant s'aggraver tous les jours; le président Pierce répondait par des prétentions toujours plus absolues au langage du cabinet de Saint-James, empreint d'une modération plus que philosophique, lorsque la bonne intelligence fut enfin rétablie, au moins pour un temps, par une intervention inattendue. Ce que la diplomatie n'avait pu faire, de simples particuliers parvinrent à l'accomplir. Des citoyens anglais et américains se réunirent en une sorte de congrès, et invitèrent le gouvernement de Honduras à réclamer comme sa propriété les Iles de la Baie, si vivement disputées. Le cabinet de Londres, heureux de trouver enfin un moyen honorable d'échapper aux embarras d'une situation qui paraissait sans issue, accueillit favorablement cette ouverture. En vertu d'un traité conclu récemment entre l'Angleterre et le Honduras, « Prenant en considération la position topographique particulière du Honduras, et afin de garantir la neutralité des îles voisines, relativement à tous les chemins de fer ou autres lignes de communication inter-océaniques qui peuvent être construites à travers le territoire de Honduras, S. M. Britannique et la république de Honduras déclarent d'un commun accord que les îles de Ruatan, Bonacca, Heléna, Utila et Barbaretta, situées dans la baie de Honduras sont un territoire libre sous la souveraineté de la république de Honduras. » Un traité ultérieur, passé entre les deux États, règle les limites de la Mosquitie, fait cesser le protectorat qui couvrait ce territoire, garantit les propriétés des sujets anglais, accorde un subside aux Mosquitos, et concède au Honduras un droit éventuel de complète souveraineté sur le pays des sauvages lorsque cette race misérable et déclinante aura disparu. Telle est la fin de cette querelle, qui, après avoir menacé d'embraser le monde, lui rendit une paix peut-être de peu de durée, se termina par un pas rétrograde du gouvernement britannique et par un petit accroissement de puissance pour un

État qui semblait y devoir rester étranger.

Annuaire des Deux-Mondes, 1850-1855.

L'Univers ou *Histoire et Description de tous les peuples*. — Mexique et Guatemala, par M. de Larenaudière, in-8°, Firmin Didot, 1843

Notes on Central America, particularly the States of Honduras and San-Salvador, their geography, topography, climate, population, ressources, productions, etc., and the proposed Honduras interoceanic railway; by E. G. Squier, chargé d'affaires *of the United States to the republic of the Central America; New-York, Harper and Brothers*, in-8°, 1855. (On trouvera à la fin de ce volume un abondant catalogue des ouvrages relatifs à l'Amérique Centrale.)

A. Rabutaux.

HORUS. (*Mythologie égyptienne.*) Horus est le troisième personnage d'une triade divine qui occupait un des premiers rangs parmi les triades adorées en Égypte et qui, sous des formes diverses et avec des noms différents, reproduisaient toujours la même conception. En effet les Égyptiens se représentaient constamment la théogonie comme prenant son point de départ dans une génération divine, composée d'un dieu, d'une déesse, son épouse, et d'un fils issu de cette union et qui reproduit le dieu lui-même. Sur les monuments égyptiens la triade d'Osiris, d'Isis et d'Horus est le plus habituellement représentée. Les stèles nous offrent sans cesse des *proscynèmes* ou adorations à ces trois divinités suprêmes. On voit par le traité attribué à Plutarque que cette triade finit par se substituer, chez les Alexandrins, à toutes celles qui, aux temps des Pharaons et des Ptolémées, se partageaient la dévotion des Égyptiens.

Horus, étant le *dieu fils*, dut être naturellement représenté comme un dieu enfant ou au moins comme un jeune homme. On a vu à l'article Harpocrate que sa figure comme dieu enfant avait donné lieu, chez les Grecs et les Romains, à une étrange confusion. Horus enfant est représenté le corps nu et les jambes légèrement courbées; il a pour signe caractéristique la tresse pendante, symbole de l'enfance chez les Égyptiens. Souvent il est placé entre Isis et Nephthys, sa mère et sa nourrice. Sa coiffure varie du reste dans les triades locales suivant le dieu avec lequel il est identifié.

Le dieu fils reproduisant les traits du dieu père, et ce père étant presque toujours pour les Égyptiens le dieu soleil, on comprend qu'Horus ait reproduit à son tour les traits d'une divinité solaire. Aussi les Grecs l'identifièrent-ils à Apollon; et l'on voit, à l'époque alexandrine et romaine, ces deux noms réunis pour donner naissance à des noms de particuliers, tel qu'est celui de l'auteur grec qui nous a laissé un précieux traité sur les hiéroglyphes. C'est également comme dieu soleil qu'Horus est ordinairement qualifié de *générateur*, de *dieu dans sa force*; c'est lui qui donne la vie.

Mais à côté de ces qualifications génériques Horus en reçoit de particulières qui sont empruntées au rôle qu'il joue dans la légende d'Osiris. Ce dernier dieu avait été lâchement mis à mort par Set ou Typhon et ses complices. Horus vengea le meurtre de son père. Armé d'une lance, il perça le serpent géant Apophis, symbole de Set et en général des puissances malfaisantes. C'est ainsi qu'il est représenté sur les rituels funéraires. Ce combat d'Horus et de Typhon est un symbole facile à saisir de la lutte du soleil et de l'obscurité. Horus, c'est le soleil qui, dans sa force, tue les ténèbres, lesquelles avaient donné la mort à Osiris, le soleil de la veille.

En sa qualité de *dieu fort*, Horus est représenté en certaines circonstances sur un trône soutenu par des lions; d'autres fois il est posé sur un lotus dont la fleur s'épanouit au-dessus des eaux, image du soleil levant qui s'échappe du sein des mers.

L'Horus fils d'Osiris a été parfois confondu avec Haroëris ou Horus l'aîné, qui semble être le frère d'Osiris et qui est représenté avec une tête d'épervier, coiffé du *pschent* ou tiare royale. On n'a point encore, du reste, pénétré le caractère de cette dernière divinité, qui ne se distingue pas bien nettement d'Horus représenté aussi en sa qualité de dieu solaire avec une tête d'épervier. Par cet attribut caractéristique Horus se confond en effet avec le dieu soleil *Ra* ou *Re*, dont l'épervier est le symbole et qui reçoit aussi les adorations fréquentes des Égyptiens. Dans les représentations funéraires ou dans des sujets analogues on lit en effet, au-dessous de l'image du soleil, l'inscription : *l'Horus des deux horizons, Seigneur du ciel, Dieu grand*, désignations qui conviennent parfaitement au dieu du soleil, et l'œil, symbole du soleil, est aussi celui d'Horus. L'œil ou les deux yeux d'Horus sont très-fréquemment représentés sur les monuments; quelquefois même cet emblème est gravé sur le dos du chacal, symbole d'Anubis.

Horus, comme tous les grands dieux d'Égypte, avait des prophètes et des prêtres, qui aimaient souvent à porter son nom; ils comptaient plusieurs temples, l'un notamment à Abydos.

Sir Gardner Wilkinson, *Customs and manners of the ancient Egyptians;* London, 1845, 5 vol. in-8°.

De Rougé, *Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Louvre;* Paris, 1855, in-8°.

Plutarque, *Traité sur Isis et Osiris*, dans ses *OEuvres morales*, édition Wyttenbach et édition Parthey.

Alfred Maury.

HOSPICES, HÔPITAUX. Les hôpitaux sont des établissements dans lesquels sont

reçus et traités les *indigents malades*.

Les hospices sont des établissements dans lesquels sont admis et entretenus les *vieillards*, les *infirmes*, les *incurables indigents*, les *orphelins* et les *enfants assistés*.

Il arrive bien souvent qu'un même établissement soit à la fois *hôpital* et *hospice;* il prend alors génériquement le nom d'*hospice*.

Origine et histoire des hôpitaux et des hospices. — Si l'on examine l'état politique, moral et religieux des peuples de l'antiquité, il est facile de se convaincre qu'ils n'avaient point et ne pouvaient avoir d'hôpitaux. L'esclavage, la condition infime des femmes, le droit de vie et de mort qu'avaient les pères sur leurs enfants, tout éloigne la pensée que ces peuples aient eu des établissements hospitaliers.

La fondation des hôpitaux ne remonte pas au delà des premiers siècles du christianisme. Vainement de savants auteurs se sont efforcés de trouver dans l'antiquité païenne de faibles traces d'essais plus ou moins prouvés d'établissements hospitaliers; ces essais, s'ils ont eu lieu, sont de rares exceptions, tout à fait isolés et partant sans aucune valeur, si ce n'est comme exception.

Pour fonder les hôpitaux et pour les desservir il fallait une vertu que le paganisme, dans ses créations les plus ingénieuses, n'a pas même entrevue, *la charité*. C'est à cette vertu toute chrétienne qu'on doit ces fondations qui, dès les premiers temps du christianisme, se sont sans interruption continuées jusqu'à nos jours.

L'abolition de l'esclavage et les invasions des barbares, deux causes bien différentes assurément, ouvrirent au monde un abîme de misère inouï jusqu'alors, mais devant lequel la charité ne recula point. Vers le cinquième siècle on voit dans les églises, c'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend, un lieu spécialement réservé aux malades : déjà Constantinople et Rome possédaient des hôpitaux. Plus tard les fils de Clovis, le roi Childebert et la reine Brunehaut fondèrent les premiers établissements hospitaliers de notre pays. Les plus importants qui nous restent de cette époque sont : l'Hôtel-Dieu de Lyon, ceux d'Autun et de Reims et celui de Paris.

Charlemagne, qui laissa tant de monuments de sa grandeur et qui s'occupa avec une admirable sollicitude, comme législateur, des intérêts sacrés des pauvres, fonda plusieurs hôpitaux ou hospices. Celui de Saint-Waast d'Arras, construit sous son règne, brûlé deux fois pendant le douzième siècle et rebâti par l'évêque Odon, existe encore de nos jours.

Les hôpitaux se multiplièrent pendant les croisades; car, indépendamment de la charité qui parlait aux cœurs avec tant d'éloquence, une autre cause y contribua puissamment : la lèpre, cette maladie qui, par son extension, sa violence et sa durée, a ravagé l'Europe pendant le moyen âge, fit couvrir la France d'asiles spéciaux destinés aux victimes de ce fléau. Au treizième siècle il y avait en France deux mille *léproseries* ou *maladreries*, ce qui paraît à peine croyable eu égard à la population de cette époque, mais ce qui est prouvé d'une manière irrécusable par le testament de Louis VIII, qui leur légua *deux mille livres*.

Saint Louis, dont le nom rappelle le modèle accompli des vertus les plus rares, fit peut-être plus à lui seul pour les établissements hospitaliers que tous ses prédécesseurs.

En 1254 il fonda les Quinze-Vingts pour trois cents aveugles pauvres de la ville de Paris; il établit un hospice à Vernon en 1259; à Pontoise il fit bâtir l'Hôtel-Dieu; plus tard il agrandit celui de Paris et lui alloua d'immenses revenus; enfin il créa l'hôpital de Compiègne.

Après la mort du fils de saint Louis les malheurs qui accablèrent la France s'opposèrent au développement qu'auraient pris sans doute les établissements hospitaliers. Cependant nous voyons en 1350, sous le règne de Jean II, la fondation de l'hospice du Saint-Esprit pour les enfants orphelins légitimes. Cette fondation est la première trace dans l'histoire d'un hospice pour les enfants; elle subsistait encore sous Louis XIV.

François Ier et sa sœur, la reine de Navarre, fondèrent l'hôpital des *Enfants-Dieu*, depuis appelés les *Enfants-Rouges*, pour les enfants des étrangers morts à l'Hôtel-Dieu.

Vers la même époque, 1540, fut fondé l'hôpital de la Trinité et celui des Orphelines de la Miséricorde ou des *Cent-filles*.

En 1560 eut lieu, par les soins de Guillaume Duprat, évêque de Clermont-Ferrand, la réunion des trois hôpitaux de cette ville, dont un, l'hospice de Saint-Genès, avait été fondé vers 650 par le saint qui lui avait donné son nom.

Henri IV fonda le premier établissement militaire en 1604. En 1607 il posa la première pierre de l'hôpital Saint-Louis, un des plus beaux de l'Europe : il fut ouvert en 1619. Quelques années auparavant, en 1602, Marie de Médicis fit venir des frères de Saint-Jean de Dieu pour soigner les malades de l'hôpital de la Charité, qu'elle avait fondé.

Sous Louis XIII les Incurables, la Pitié, la Salpêtrière furent fondés ou appropriés aux besoins des pauvres et des malades. La commanderie de Saint-Louis à Bicêtre fut alors destinée aux soldats invalides.

Les deux grandes créations de Louis XIV, indépendamment des Enfants trouvés, furent la fondation des Invalides et celle de l'hôpital général.

Le dix-huitième siècle ne fut pas moins fécond que ses devanciers en établissements hospitaliers; la plus grande partie de ceux qu'il a fondés subsistent encore aujourd'hui. Leurs fondateurs sont connus de tous, et ce serait grossir inutilement cette analyse que de rappeler les noms honorés des Beaujon, des Cochin, des Viennot, des Necker, etc

Situation actuelle des hôpitaux, et des hospices.

Il existe aujourd'hui en France 1,270 établissements hospitaliers, savoir :

Hôpitaux.	337
Hospices.	199
Hôpitaux-hospices.	734
	1270

Ces 1,270 établissements hospitaliers sont situés dans 1,133 communes.

38 administrations hospitalières, faute de bâtiments convenables ou de mobilier suffisant, ne peuvent remplir leur mission et sont obligées de faire traiter à domicile les malades qui réclament leur assistance.

Les revenus ordinaires dont peuvent disposer les établissements hospitaliers s'élèvent annuellement à la somme de 54,116,640 fr. 68 c.

Ces revenus se divisent en trois catégories :

1° Les revenus provenant des propriétés, des rentes et des intérêts de capitaux qui appartiennent aux hôpitaux et hospices;

2° Les revenus accidentels, comme dons, legs, subvention communale, etc., etc;

3° Enfin les revenus qui ne sont que des remboursements de frais et qui ne contribuent point à accroître la fortune des pauvres, comme les remboursements de journée des militaires malades, des aliénés, etc., etc.

Voici quel est le montant de ces divers revenus :

Revenus réels.	24, 453,634 fr.	90 c.
Recettes accidentelles. .	16, 164,117	36
Remboursements de frais.	13, 498,888	42
	54, 116,640 fr.	68 c.

93 administrations hospitalières possèdent plus de 100,000 fr. de revenus ordinaires.
152 de 30,000 fr. à 100,000 fr.
295 de 10,000 à 30,000 fr.
593 moins de 10,000 fr.
1133

Les 1,270 hôpitaux ou hospices de l'empire contiennent le nombre des lits suivants :

lits de malades.	63,237
id. de vieillards.	43,083
id. d'aliénés.	7,853
id. d'enfants.	11,967
Total.	126,140

486,083 malades sont traités annuellement dans les hôpitaux.
53,877 vieillards y sont entretenus.
24,176 enfants idem.
12,087 aliénés idem.
Total, 576,223 individus.

La durée moyenne du séjour dans les hôpitaux est de quarante-huit jours.

Le prix de journée est également en moyenne de :

1 fr. 10 c. dans les hôpitaux,
» 90 dans les hospices.

La mortalité est de :

1 sur 15 pour les hommes,
1 sur 12 pour les femmes,
1 sur 16 pour les enfants.

Législation hospitalière. — Aucun établissement hospitalier ne peut exister sans une autorisation expresse du gouvernement.

Les hôpitaux et les hospices sont des établissements d'utilité publique. Comme tels, ils sont aptes à acquérir, vendre, plaider, recevoir des libéralités, etc., etc,. sous les autorisations exigées par les lois et dont il sera fait mention dans ce résumé (1).

L'administration des hospices est confiée à des commissions administratives composées de cinq membres.

Les maires sont présidents-nés de ces commissions.

Les préfets nomment les membres des commissions administratives des hôpitaux et hospices. Le ministre de l'intérieur peut seul les révoquer.

Les commissions administratives doivent être renouvelées, chaque année, par cinquième.

Les receveurs des hospices sont nommés par les préfets sur une liste de trois candidats présentés par la commission administrative.

Les receveurs des hospices sont chargés de recouvrer tous les revenus et de payer toutes les dépenses.

Il ne peut y avoir qu'un receveur pour les divers hospices d'une même ville.

Les receveurs ne peuvent être installés dans leurs fonctions qu'en justifiant préalablement qu'ils ont fourni un cautionnement.

Ce cautionnement est fixé au *dixième* des recettes ordinaires portées au compte de l'année qui précède.

(1) L'administration des hôpitaux et hospices est réglée par la loi du 7 août 1851.

Les traitements des receveurs des hôpitaux et hospices consistent en remises proportionnelles tant sur les recettes que sur les payements effectués par ces comptables, conformément au tarif fixé par l'ordonnance royale du 17 avril 1830.

La gestion des denrées et autres objets de consommation dans les établissements hospitaliers doit être confiée à des agents appelés économes.

Ces agents sont nommés par les préfets sur la présentation de trois candidats par les commissions administratives. Ils doivent fournir un cautionnement avant d'entrer en fonctions.

Les aumôniers et chapelains attachés aux hospices sont nommés par les évêques diocésains, sur la présentation de trois candidats par la commission administrative.

Les médecins et chirurgiens sont nommés par la commission administrative. Ils ne peuvent être pris que parmi les docteurs reçus suivant la loi. Les médecins et chirurgiens doivent faire leur visite quotidienne dans les hospices à des heures fixes.

Le service intérieur des hospices peut être confié à des sœurs hospitalières tirées des congrégations autorisées par le gouvernement.

Les sœurs sont chargées de soigner les malades et les indigents.

Le service intérieur de chaque hospice ou hôpital doit être régi par un règlement proposé par la commission administrative et approuvé par l'autorité supérieure.

Tout marché pour fourniture doit être adjugé en séance publique d'après un cahier de charges approuvé par le préfet.

Tout indigent malade doit être traité dans l'hospice de la commune qu'il habite.

Les baux des établissements publics sont soumis à des règlements particuliers. Ces baux doivent être adjugés aux enchères par-devant un notaire désigné par le préfet et sur un cahier de charges approuvé par ce magistrat.

Les baux emphytéotiques ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'un décret de l'Empereur.

Les bois appartenant aux établissements hospitaliers sont soumis au régime forestier.

Les dispositions entre-vifs ou par testament au profit des hospices ne peuvent avoir leur effet qu'autant qu'elles auront été autorisées conformément à la loi.

Il doit être établi dans chaque arrondissement un comité consultatif des hospices composé de trois jurisconsultes choisis par le sous-préfet.

Ce comité est appelé à donner son avis motivé sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent ces établissements.

Les administrations hospitalières ne peuvent défendre à des actions judiciaires ou en intenter qu'après avoir obtenu l'autorisation du conseil de préfecture, sur l'avis du comité consultatif, sauf recours au conseil d'État.

Les revenus des hospices situés dans une même commune doivent être perçus par un seul et même receveur.

Les receveurs des établissements de bienfaisance sont soumis aux dispositions des lois relatives aux comptables des deniers publics et à la même responsabilité.

L'exercice commence au 1er janvier de l'année qui lui donne son nom et finit au 31 décembre. Néanmoins un délai de trois mois est accordé pour en compléter les opérations, et la clôture de l'exercice est donc fixée au 31 mars de la seconde année.

Les recettes et les dépenses sont établies en vertu d'un budget approuvé par le préfet.

Les dépenses ne peuvent être acquittées que sur des crédits régulièrement ouverts à chacune d'elles.

Les mandats de payement sont délivrés par l'administrateur-ordonnateur.

Tout ce qui est recette, tout ce qui est dépense doit figurer dans les écritures du receveur.

Ces écritures sont tenues comme le prescrivent les instructions du 30 mai 1827 du ministre de l'intérieur et 17 juin 1840 du ministre des finances.

Les receveurs des hôpitaux et des hospices sont tenus, chaque année, de rendre un compte de gestion pour les opérations de l'année précédente.

Ce compte est jugé par la cour des comptes lorsqu'il s'élève en recettes ordinaires à plus de 30,000 fr., ou par les onseils de préfecture lorsqu'il est inférieur à cette somme.

La comptabilité des matières tenues par les économes est réglementée par l'instruction du 20 novembre 1836.

Observations générales sur l'administration, l'utilité des hôpitaux et sur les améliorations qui peuvent être introduites dans ces établissements charitables.

L'administration des hôpitaux, depuis cinquante ans, a fait en France d'immenses progrès sous le rapport du bien-être des malades, des vieillards, des infirmes et des enfants assistés; mais elle laisse encore beaucoup à désirer sur divers points d'une haute importance, tels que la gestion des propriétés et celle des revenus. La loi qui réglemente cette administration (7 août 1851) est elle-même une cause de perturbation. Élaborée par des hommes honorables et bien intentionnés, mais qui ne connaissaient suffisamment ni l'administration ni les besoins des pauvres, elle est loin d'avoir amélioré le sort de ceux-ci, puisqu'elle a permis aux abus les plus graves de s'in-

troduire dans les diverses parties du service, en substituant la volonté des commissions administratives à la surveillance éclairée et impartiale de l'autorité supérieure. Les résultats de cette loi, depuis cinq ans qu'elle est appliquée, sont une augmentation considérable dans toutes les dépenses, une diminution non moins considérable dans les secours distribués aux indigents et un relâchement déplorable dans l'exécution des instructions qui régissent les établissements hospitaliers. La loi de 1851 sur les hôpitaux est une loi à refaire. Elle se ressent trop de l'époque d'effervescence où elle a vu le jour. Les esprits n'étaient pas assez calmes alors pour discuter une pareille matière.

Les hôpitaux et les hospices sont des établissements de main-morte. Convient-il, dans l'intérêt de la société, dans l'intérêt même de ces établissements, de leur permettre de posséder des propriétés en biens-fonds ? A cette question une réponse négative ne peut être douteuse.

La propriété possédée par l'administration hospitalière est une cause de perte pour la société; car elle *s'immobilise* et frustre ainsi l'État des droits considérables de mutations qu'elle lui rapporterait si elle était entre les mains d'un particulier; elle perd chaque année de sa valeur, abandonnée qu'elle est, sans surveillance, à des fermiers qui n'ont d'autre but que de l'épuiser pour en retirer, pendant le temps dont ils en jouissent, le plus grand revenu possible. Elle n'est pas non plus favorable aux intérêts des pauvres; car, déduction faite des impôts, des frais d'entretien ou de réparations, la propriété ne rapporte pas 1 pour 0/0 à l'administration hospitalière. C'est une somme de plus de *trente millions* par an perdue pour les pauvres.

Un des abus les plus graves dans la gestion des revenus des hôpitaux et des hospices est certainement celui de dépenser le montant de ces revenus avec une grande prodigalité. Le personnel des employés, des religieuses et des servants est, dans tous les établissements de ce genre, sans exception aucune, hors de proportion avec les besoins du service. Sur cinquante deux millions de dépenses, les frais de personnel sont de *dix millions !*

En ce qui concerne le soin des indigents, peut-être avons-nous dépassé le but. Certes il faut donner largement aux malades de nos hôpitaux tout ce dont ils ont besoin, mais il ne faut pas tomber dans le luxe. Il ne faut pas qu'on soit mieux à l'hôpital que dans l'intérieur d'une famille honorable dont les membres par leur travail subviennent à leurs besoins; autrement ces établissements ne pourront plus contenir la masse des individus qui viendront y chercher un allégement à leurs maux, et il ne sera pas possible de soutenir une pareille charge.

Il ne peut exister de doutes sur l'utilité des hôpitaux. Rendre à la santé un père de famille dont le travail est le seul soutien de sa femme et de ses enfants est un mode d'assistance efficace et moral. Mais en est-il de même de l'hospice? cette question est plus difficile à résoudre.

Le secours des hospices est souvent accusé de rompre les liens de la famille, de pousser l'ouvrier à l'imprévoyance. Qu'a-t-il besoin de faire des économies, puisque dans sa vieillesse il trouvera un asile où il sera soigné jusqu'à son dernier jour? Puis l'homme admis à l'hospice devient un être complétement inutile à la société, tandis que, placé à la campagne, chez de bons et honnêtes cultivateurs, il pourrait encore rendre quelques services, et sa dépense serait moins considérable, moins onéreuse à l'État.

La solution de ces questions n'est pas encore trouvée; elle appelle toute l'attention des administrateurs, des économistes et des hommes d'État.

Baron AD. DE WATTEVILLE.

HOSPODAR. Le mot *hospodar* est étranger à la langue des Principautés. On le fait dériver d'un mot d'origine slave, *gospodine*, seigneur. Il fut employé pour désigner les princes de la Valachie et de la Moldavie d'abord par les Russes et ensuite par les cours de l'Europe. Ces princes eux-mêmes se donnent le titre de *voëvode*, prince commandant ou régnant, quoiqu'ils ne possèdent en réalité que les pouvoirs et les prérogatives de vice-rois. Une bulle d'or qui remonte à Radu ou Radulphe porte dans son préambule : « En Jésus-Christ Notre-Seigneur, nous, fidèle, honorable et seul vainqueur, Radu Négru, voëvode par la grâce de Dieu, prince de tout le pays romain, venant de la Hongrie, et duc d'Amlas et de Fogaras, etc. » Mirce Ier (1382-1418) s'intitule : « Par la grâce de Dieu voëvode de Valachie, duc de Fogaras et d'Amlas, ban de Severin, despote de Dobragea et seigneur de Silistrie. » Enfin Michel II, l'un des plus illustres de ces princes (1600), prend pour titres : « Voëvode de Valachie et de Moldavie, conseiller de S. M. impériale et royale et gouverneur de Transylvanie. » Ils se donnaient encore après leur inauguration le titre d'oints du Seigneur. Leurs sujets les appelaient *Domnu* (*dominus*, seigneur) et aussi 'Ωψηλόδέρα, *très-haut;* enfin le gouvernement turc les décore du titre de *bey*, ou prince; les Vénitiens et les autres puissances de l'Europe après eux leur ont accordé l'*altesse sérénissime*, et quelquefois même les Italiens leur ont attribué le nom de rois.

Le gouvernement des *hospodars* remonte au milieu du treizième siècle. C'est alors que les descendants des anciens colons romains, transportés autrefois dans la Dacie par l'empereur Trajan et depuis dix siècles troublés et dépouillés par les barbares de l'Asie qui traversaient périodiquement, en la ravageant, cette grande route des invasions, furent chassés, par les hordes tartares de Battou-Khan, petit-fils de Tchinghiz-Khan, des retraites au fond desquelles ils s'étaient réfugiés dans les montagnes de la Transylvanie, et vinrent dans la haute Valachie. Ils quittèrent, vers 1241, Fogaras ou Fogarash à la suite d'un chef illustre. C'était Radu Négru ou Radulphe le Noir, de la famille ancienne de Bassaraba, qui déjà jouait un rôle considérable du temps d'Aurélien et dont une branche, après la retraite des Avares, avait fondé dans la Petite Valachie le banat de Craïova. Radu, le premier hospodar de la Valachie, fixa d'abord sa résidence dans une plaine du nom de Campu-Longu, Long-Champ, près des sources de la Dimbrovizza, où il fit construire une église et un château. Campu-Longu, aujourd'hui village sans importance, ne resta pas longtemps la capitale de la Principauté. Trois ou quatre années après s'y être établi, Radu lui-même fondait, à neuf lieues au sud-ouest de la première ville, Courté-d'Argis, qui ne devait pas avoir une fortune beaucoup plus longue; en effet Tirgoviste, puis Bucharest (*Bucuresci*, *me Bucuru*, je me réjouis) devinrent tour à tour les capitales de la Valachie. Les historiens ne sont pas d'accord sur les noms des princes qui fondèrent et qui habitèrent les premiers ces deux cités. Radu reçut tout d'abord l'hommage du ban de Craïova, qui reconnut sa suzeraineté; il soumit les petits capitanats épars dans la province, et arrondit ainsi ses domaines. Vers le même temps, et pour les mêmes causes, selon la plupart des historiens, Bogdan, chef de Maramas ou Maramosh en Transylvanie, vint s'établir dans la Moldavie, qui fut longtemps appelée de son nom Bogdanie; M. Kogalnitschan recule cet établissement jusqu'à l'année 1354, et l'attribue à Dragos, fils de Bogdan. Quoi qu'il en soit, c'est entre le treizième et quatorzième siècle que, après dix siècles d'exil ou de troubles, se constituèrent en corps de nations, dans les Principautés de Valachie et de Moldavie, ces débris, presque purs de tout mélange, des anciennes colonies romaines; ces populations portent encore sur leurs étendards les lettres qui décoraient les enseignes de Trajan, S. P. Q. R., et Radu leur donna pour armes l'aigle romaine portant une croix dans son bec. On est peu d'accord sur l'étymologie des noms qui désignent aujourd'hui les deux Principautés. Les uns, considérant l'origine des peuples qui les habitent, veulent la rattacher aux langues classiques. Ils dérivent le nom de la Valachie du nom de *Flaccus*, propréteur romain officier de Trajan, de βλάξ ou βλακός, mou, paresseux, ou, comme M. Vaillant, de *vallis aquæ* ou *aquarum*, à cause de l'abondance de ses rivières. Le même trouve dans le nom de la Moldavie la corruption de *moles Dava*, la masse des Daves, ou *moles Davorum*, le rempart des Daves. D'autres, avec plus de raison selon nous, cherchent à ces deux noms une origine slave ou germanique. Valachie, selon eux, est le mot slave *Wlah*, *Wlasko*, *Wlaky*, le mot germain *Welche*, qui désignaient les peuples autrefois renfermés dans les limites de l'empire romain, Italiens, Romains, Gaulois, Espagnols. La Moldavie emprunte son nom à la Moldau, rivière qui la traverse. Les Moldaves et les Valaques s'appellent eux-mêmes *Roumains;* ils nomment leur pays *Tzara-Roumanesca*, terra romana, *Roumanie*. Chez les Byzantins la Valachie recevait le nom de *Ungro-Vlachia;* chez les Hongrois celui de *Havas-Alföld*, pays au delà des monts de neige; chez les Turcs, de *Iflak;* et la Moldavie celui de *Cara-Iflak* (Valachie noire) ou de *Bogdania*.

Nous n'avons pas à écrire ici une histoire, même sommaire, de la Valachie et de la Moldavie; nous nous bornerons aux faits qui concernent spécialement le ospodarat et les princes qui en furent revêtus, qui touchent à l'étendue où à la nature de leur pouvoir. Les deux Principautés, entourées de voisins puissants, étaient condamnées à des luttes sans terme, où devait finalement s'engloutir leur indépendance nationale et qui, réunies à de déplorables divisions intérieures, ont arrêté dans sa source le développement d'un peuple intelligent et brave, supérieur, à ce qu'il semble, pour la culture de l'esprit, aux nations qui l'environnaient, et qui aurait pu tenir en Europe une honorable place. Il eut d'abord à résister aux Hongrois, aux Polonais, aux Tartares; plus tard il dut faire face à des ennemis plus puissants, à l'Empire, aux Turcs, et l'on pourrait dire aussi aux Russes, si ces derniers envahisseurs, qui se cachèrent toujours sous le masque d'amis, n'étaient pas venus à un temps où déjà la *Roumanie* était abattue. Les premiers voëvodes de la Valachie se reconnaissaient tributaires de la Hongrie, soit comme princes valaques, soit seulement comme ducs de Fogaras. Jean I[er] (1324-1340), d'abord ban de Craïova, puis plus tard prince de Valachie, s'affranchit de ce tribut par une victoire. La Valachie fut donc à

cette époque un état indépendant; mais son indépendance ne devait pas être de longue durée. En 1393 Mirce ou Mirtza I[er], en guerre à la fois contre les Hongrois et contre les Turcs, incapable de résister à ces deux puissants ennemis et déjà battu par Bajazet, se décida à accepter la suzeraineté de ce dernier et à lui payer tribut. A partir de ce moment la Valachie perdit son indépendance, et les hospodars durent recevoir leur investiture de la Porte. La Moldavie résista plus longtemps, et ce fut seulement en 1529 qu'Étienne le Grand, à son lit de mort, après avoir énergiquement défendu l'autonomie de la Principauté, n'espérant plus qu'elle pût se soustraire plus longtemps aux envahissements des Ottomans, conseilla à son fils Bogdan de faire hommage au sultan. Bogdan, quelques années plus tard, en 1536, suivit le conseil de son père et contracta avec le Grand-Turc une convention qui lui concédait des garanties de liberté dans le gouvernement intérieur de ses États identiques à celles qu'avait obtenues la Valachie; mais quelles que fussent les stipulations des traités, l'influence et la domination devaient en définitive appartenir au plus fort. Les hospodars de Valachie parvinrent, en 1444, en 1448 et en 1460, par des alliances avec la Hongrie, à se soustraire à une suzeraineté qui leur était odieuse; mais une défaite les replaçait bientôt sous le joug. La paix de 1460 le rendit plus lourd que jamais, et bien que les conditions en fussent toujours aussi avantageuses à la Principauté, l'influence ottomane s'y accrut désormais sans relâche, et devint de plus en plus oppressive. En 1479, à la mort de Vlad V, les Turcs s'y comportaient en maîtres, et le sultan nommait le successeur des voëvodes. En 1521 la Porte refusa de reconnaître Radulphe VI, que les boiars avaient élu pour remplacer Négru. Michel II le Brave, le plus grand de ces princes, fut le dernier qui pût un instant espérer d'affranchir son pays; il réunit sous son pouvoir toute l'ancienne Dacie de Trajan, et tint tête avec une merveilleuse énergie à tous les ennemis du dehors; mais après lui (1602) la Roumanie perdit tous les fruits de ses longs travaux; depuis cette époque la plupart des hospodars furent nommés directement par la Porte, ou tout au moins élus sous son inspiration. Vers le commencement du dix-huitième siècle, les chefs des Roumains cherchèrent un nouvel appui dans une puissance qui apparaissait alors depuis peu d'années dans les affaires de l'Europe et qui ne demandait pas mieux que de profiter de cette heureuse occasion d'étendre son action autour d'elle. Constantin II Brancovano, de Valachie, et Démétrius Maurocordato, de Moldavie, conclurent, à peu près vers le même temps et à l'insu l'un de l'autre, un traité avec Pierre I[er] de Russie. Mais ce traité fut fatal au premier, qui fut déposé par la Porte et remplacé (1714) un instant par Étienne III, chassé lui-même du trône en 1716. Étienne III, termine la liste des princes indigènes qui depuis la constitution des Principautés avaient régné sur la Valachie. Avec lui, dit un historien, « s'éteignit la dernière étincelle de la liberté et de l'indépendance valaque. » L'abaissement de la Moldavie n'était pas moindre, et déjà depuis deux ans les boiars y avaient perdu les derniers vestiges du droit électif.

En effet le hospodarat, depuis Radu-Négru ou Radulphe, était dans les deux Principautés une dignité à vie confiée par l'assemblée des boiars. Plus d'un voëvode avait cherché à la rendre héréditaire, et Négru I[er], à sa mort, en 1521, avait désigné pour lui succéder Théodorius, son fils, alors âgé de sept ans; mais les seigneurs avaient refusé de le reconnaître, et, bien que leur choix tombât souvent sur des membres de la même famille et que la race illustre des Bassaraba les eût pendant longtemps commandés, ils maintinrent leur droit d'élection. Ce droit, ils le conservèrent intact jusqu'au quinzième siècle, et ce ne fut pas, comme nous l'avons vu, par l'effort de leurs princes, mais par la conquête ottomane qu'ils le perdirent peu à peu. Le voëvode était choisi par une assemblée qui se tenait dans la cour de l'archevêché ou dans quelque vaste place aux environs de la capitale. Elle était présidée par le métropolitain et composée des nobles, des officiers, du clergé et des marchands. La constitution voulait que la décision y fût prise à la majorité; mais souvent les passions faisaient appel aux armes, et la violence décidait. C'était le métropolitain qui conférait au prince l'investiture religieuse. A genoux auprès de l'autel, où l'avait conduit l'archevêque, la tête couverte de l'étole (*homophorion*), l'élu, pour lequel on lisait les prières usitées au sacre des empereurs d'Orient, était oint du saint chrême. Sa tête ensuite était ceinte d'une riche couronne, et il allait s'asseoir sur un trône qui lui avait été préparé à la droite de l'église. Après la messe les boiars, la main sur l'évangile, lui prêtaient serment de fidélité; ces cérémonies religieuses accomplies, le voëvode nouveau était reconduit en grande pompe à son palais, où il tenait un baise-mains solennel, et prenait possession du pouvoir et du trône. Bien qu'électifs, les voëvodes étaient tout-puissants. Il leur était interdit, il est vrai, de lever des impôts ou d'introduire dans la constitution de l'état des réformes importantes sans l'as-

sistance de l'assemblée générale ou du conseil des douze boiars, mais ils avaient droit de vie et de mort sur leurs sujets, disposaient à leur gré de leurs fortunes et statuaient sur leurs intérêts par des décisions sans appel. Ils nommaient à tous les emplois, accordaient des dotations, déclaraient la guerre ou faisaient la paix. Toutefois leur dignité s'arrêtait à leur propre personne, et ne rejaillissait pas sur leur famille; les fils de voëvodes, confondus avec les autres boiars n'avaient rien qui les distinguât du reste de la noblesse; ils étaient *beyzadé*, fils de princes, mais ils n'étaient pas princes eux-mêmes. Telle est, du reste, dans les Principautés, la condition de la noblesse tout entière; la qualité de *boiar* est toute personnelle et ne se transmet pas plus par l'héritage qu'un grade d'officier parmi nous. Le fils de *boiar* (*Boiu*, *bellum*, *militaire*) est *fils de boiar*, mais n'est pas *boiar* lui-même, à moins d'avoir obtenu personnellement cette dignité.

Les Principautés Moldo-Valaques, pendant près de cinq siècles d'un gouvernement national, toujours de plus en plus opprimé, ont possédé de grands princes, vaillants capitaines, politiques habiles, administrateurs éclairés, amis et protecteurs des arts. Radulphe Ier et Étienne Ier promulguèrent des lois sages; le premier, qui constitua l'État, qui fonda des villes, « établit des récompenses et des signes de distinction pour ceux qui avaient bien mérité de la patrie. » Vladislas ou Vlad III, surnommé Dracu, le Diable, mérite d'occuper une place considérable dans l'histoire de son pays. Mirce, prince voluptueux (1382-1418), donna à ses troupes une organisation régulière quand peu de princes en Europe possédaient encore une armée. Sous lui la Valachie conquit les plus vastes limites qu'elle ait jamais atteintes, et, si sa politique ne fut pas irréprochable, son règne fut un temps de repos pour ses sujets. Mirce Ier avait constitué la Valachie militaire, Rodolphe le Grand organisa la Valachie religieuse; Michel le Brave (1592-1602) marqua l'époque la plus éclatante de la Roumanie; ce grand prince, que les Hongrois appelaient Michel le Gaucher (Balog Mihàly), fit vaillamment face de tous les côtés contre les Turcs, contre les Hongrois, contre les Tartares, livra plus de vingt batailles, et en sortit toujours vainqueur, tint dans ses mains, nous l'avons vu, la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie, et cependant son règne glorieux fut funeste à son pays, dont il épuisa les ressources et qu'il livra sans défense après lui aux voisins qui le convoitaient. Matthieu Ier, Serban II et Constantin II Brancovano luttèrent en vain contre cette décadence envahissante. La destinée de la Valachie était désormais irrévocable. Plus d'un prince valaque a laissé aussi dans la Roumanie une mémoire détestée. Nous nous contenterons de nommer parmi eux l'exécrable Vlad V, que l'on compare à Néron. Ce monstre, qu'on avait surnommé l'*Empaleur* et que les Turcs appelaient le *Prince des pieux* (Kasikla vada), poussait la férocité jusqu'à la folie. Il se plaisait à dîner entouré de toute sa cour sous les pieux où étaient fixés les Turcs de qui il avait ordonné le supplice.

Après la déposition d'Étienne III la Turquie paraissait disposée à livrer les Principautés au gouvernement des pachas; mais elle en fut détournée par l'ambition d'Alexandre Maurocordato, et la Roumanie tomba, pour son malheur, sous la main avide des Phanariotes. On sait qu'on appelle Phanariotes, du nom du Phanar, quartier de Constantinople qu'ils habitent, les Grecs qui suivent la carrière du drogmanat. Ce fut Panayataki Nicosias, médecin du grand vizir Kioprogli, qui fut le fondateur de leur fortune et qui en quelque sorte les organisa en corporation. Nicosias suivit son maître au siége de Candie et trouva moyen de lui rendre quelques services dans les négociations. Il obtint pour récompense les fonctions de grand drogman; cette carrière une fois ouverte, les Grecs, jusque-là si méprisés, s'y jetèrent avec ardeur, et tous ceux qui pouvaient espérer d'y entrer, formant peu à peu une classe à part et comme une aristocratie parmi leurs compatriotes, se fixèrent dans le Phanar. En 1716, lorsque le hospodarat fut arraché à Étienne III, Alexandre Maurocordato avait succédé à Nicosias en qualité de grand drogman. — Déjà depuis longtemps les Grecs de Constantinople étaient allés tenter la fortune dans les Principautés et dans les autres provinces de l'Empire; adroits et fourbes, ils avaient d'abord réussi à s'emparer des places, et s'étaient bientôt rendus odieux par leur bassesse et leur cupidité. Michel le Brave fut obligé de leur interdire les fonctions publiques. Ils se retirèrent, mais revinrent bientôt plus avides qu'auparavant. Un massacre général en débarrassa les Principautés en 1617. En 1650 on les retrouve encore, et en 1654 il faut les expulser de nouveau. En 1716, grâce à la haute position d'Alexandre Maurocordato, les Grecs étaient plus influents que jamais auprès de la Sublime Porte. Le grand drogman obtint le trône de la Valachie pour son fils Nicolas. Celui-ci fit son entrée le 10 février 1716, et inaugura le règne funeste de ces Phanariotes qui depuis lors portèrent presque exclusivement la couronne des hospodars, et, placés à la tête des malheureuses populations roumaines comme les exécuteurs des exactions des Turcs et les

instruments de leur insatiable cupidité, ont achevé la ruine de ce pays déjà si épuisé. Un historien nous peint avec les plus sombres couleurs cette « race immorale et funeste, pépinière de diplomates avilis, débris mal famés de l'ancienne cour byzantine, dont les brigues obscures, les intrigues de valets, la politique perfide et criminelle ont été dévoilées par plus d'un écrivain... Le fils trahissant le père, le père supplantant le fils, l'hospodarat devenu le prix de la bassesse la plus éhontée, du vice le plus vénal. » Tel est le portrait sinistre, et hâtons-nous d'ajouter que tous les écrivains qui se sont occupés des Principautés en attestent la ressemblance. Il faut pourtant distinguer, dans cette liste de souverains étrangers, quelques princes qui méritent d'échapper à la réprobation commune, comme Constantin Maurocorato, qui se préoccupa sérieusement du bien-être des populations qui lui étaient confiées et qui abolit le servage dans ses États; Alexandre Ypsilantis, dévoué à la cause de la Russie, mais qui, malgré les erreurs de sa politique, a laissé en Valachie de bons souvenirs; Michel Soutza, qui gouverna entre 1783 et 1786.

Les princes phanariotes, véritables agents de la Turquie, conservèrent cependant quelques-uns des anciens priviléges des voëvodes, ceux surtout qui ne flattaient que leur orgueil sans inquiéter la puissance suzeraine. Ils continuèrent à porter le titre de princes, possédèrent, comme leurs prédécesseurs, le droit de vie et de mort sur leurs sujets et celui d'accorder des dignités et des dotations; mais ils perdirent le pouvoir de lever une armée, de conclure des traités ou de déclarer la guerre. Constantin Maurocordato, élu par les boïars en 1630 après la mort de Nicolas, obtint encore la confirmation de la Sublime Porte; ce fut pour longtemps le dernier hospodar qui dût sa dignité à l'élection. Ses successeurs recevaient le pouvoir d'un *barat* ou diplôme impérial en vertu duquel il était enjoint aux Valaques de les reconnaître. Leurs fonctions, d'abord à vie, ne leur furent plus bientôt conférées que pour neuf ans, et ils devaient acheter chaque année par d'onéreux tributs leur confirmation; la Russie plus tard fit consentir la Turquie à fixer à sept années la durée de leur charge; ce traité ne fut pas, il est vrai, observé; les rivalités implacables par lesquelles les Principautés étaient déchirées et qui les livraient à une incurable anarchie avaient pour résultats de continuels changements de personnes, et le même candidat, chassé, déposé, repris, puis disgracié encore, reparaissait jusqu'à cinq fois, comme Constantin, sur ce trône mis à l'enchère. Depuis l'avénement du premier Phanariote jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, dans un espace de temps de quatre-vingt-dix ans, raccourci encore par deux occupations russes et une occupation autrichienne, on compte jusqu'à quarante hospodars en Valachie, et le gouvernement turc ne craignait pas même de faire subir à quelques-uns d'entre eux le dernier supplice. Toutefois il entrait dans la politique du cabinet de Constantinople d'entourer de toutes les marques extérieures d'une grande considération ces princes avilis qu'il tenait sous ses pieds. Leur investiture était accompagnée de solennités pompeuses qui semblaient placer leur dignité bien au-dessus de celles des pachas et des vizirs. Elles peuvent se diviser en quatre actes. Les trois premiers se passaient à Constantinople, le dernier à Bucharest. D'abord avaient lieu les cérémonies religieuses. Revêtu du caftan par le grand vizir lui-même, le nouveau hospodar se rendait à la cathédrale escorté par le divan, les boïars et les Phanariotes, et là il était sacré par le métropolitain, selon les rites usités pour les anciens empereurs d'Orient. Quelques jours plus tard il recevait du miralem-agha le *sandjac* ou grand étendard et se rendait à l'audience du sultan. Avant de pénétrer dans le sérail, il goûtait la soupe des janissaires, ce qui lui donnait le rang de général de cette milice; puis, couvert de la *cambanizza* ou manteau d'honneur, et coiffé de la *cuca*, sorte de cimier enrichi de diamants et de plumes d'autruche que l'agha des janissaires avait seul le privilége de porter, il était admis, suivi d'un nombreux et magnifique cortége, en présence du padischa, auquel il prêtait serment de fidélité. Bientôt il se retirait, accompagné de deux *peïkis*, ou gardes du corps du sultan, marque de considération que le grand vizir lui-même ne recevait jamais. Il résidait ensuite trente jours à Constantinople pour surveiller les préparatifs de son départ, et recevait pendant ce temps les queues de cheval qui lui conféraient le rang de pacha. Le voëvode de Moldavie en obtenait trois; il n'en était accordé que deux à celui de Valachie, qui ordinairement achetait la troisième. Il partait enfin après avoir tenu trois divans successifs, et une foule nombreuse de dignitaires l'accompagnait jusqu'à deux lieues de la capitale. Son voyage durait trente jours, et c'est à Vacarescu, monastère près de Bucharest, qu'il préparait son entrée triomphale. Elle était magnifique comme les cérémonies qui l'avaient précédée; après avoir entendu la messe dans l'église de l'ancienne cour, le prince entrait dans son palais; assis sur son trône, il faisait lire au bruit du canon le firman impérial qui annonçait sa nomination à son peuple, et ces fêtes splendides se terminaient par un bal et par une illumination. Le luxe

que les princes phanariotes déployaient dans leur cour ne démentait pas cette brillante installation. On était bien loin de cette rude simplicité des anciens temps, où les voëvodes mangeaient dans des assiettes de bois avant que Serban II eût introduit dans son palais l'usage de la vaisselle d'argent. On retrouvait autour des princes roumains toutes les charges autrefois créées à la cour des empereurs d'Orient réunies à celles du sérail. A quelques-unes étaient confiées les fonctions les plus singulières : un tschohodarbaschi présentait les bottes au hospodar, un rahtivar lui apportait la chaise à l'aide de laquelle il montait à cheval ; d'autres officiers, dont nous négligeons de copier les noms bizarres, lui offraient le vin, le café, le sorbet, la pipe, le narghilé, la serviette. La mollesse orientale avait remplacé l'énergie barbare des successeurs de Radu. « A table, dit un historien, tous les mets lui sont servis découpés par morceaux ; le pain même est fractionné en bouchées. Le coupary (officier échanson) est debout derrière lui, tenant toujours à la main un verre à demi rempli, qu'au moindre signe il approche des lèvres du prince automate. — Il est une heure, le repas est terminé. A l'instant même un grand cri se fait entendre dans la salle où est le prince. Ce cri, poussé par un tchaouche d'une voix de stentor, appelle le café et le cafedji-baschi (grand donneur de café); celui-ci, à demi prosterné, présente la brune liqueur dans une petite tasse enrichie de diamants : en même temps le tchaouche, se penchant à la fenêtre, pousse un autre cri retentissant, qui informe la cité que son altesse prend le café et que l'instant qui va suivre est consacré au sommeil. Dès lors tout doit faire silence ; Bucharest retient son haleine, afin qu'aucun bruit du dehors n'interrompe son auguste repos, et toute affaire est suspendue dans l'intérieur du palais. Trois heures se passent ainsi dans une torpeur générale, trois heures d'intermittence dans la tyrannie. A quatre heures le bruit des innombrables cloches de Bucharest annonce au peuple et aux grands la solennité du réveil hospodarat, et le droit pour tous de suivre ce grand exemple. » Toutefois, s'il faut en croire Carra, cette grande pompe recouvrait parfois bien des misères. Cet écrivain avait vu, vers la fin du dernier siècle, le hospodar de Moldavie relégué dans un palais qui avait naguère servi d'écurie et d'infirmerie aux troupes russes et dont le prince s'était contenté de faire reblanchir les murs et de boucher avec du papier blanc les fenêtres brisées. La chambre à coucher était seule garnie de meubles; tous les quinze jours seulement on fournissait des serviettes blanches à la table du souverain, et quand des fêtes solennelles n'appelaient pas les magnificences tenues en réserve, les illustres convives prenaient leurs repas dans des assiettes et dans des verres ébréchés. Ces potentats, d'ailleurs, toujours chancelants et menacés, se tenaient toujours prêts à une fuite rapide, et gardaient prudemment renfermés dans des coffres de voyage leurs trésors, fruits de leurs rapines, bijoux, hardes ou objets d'ameublement.

Achevons en quelques mots l'histoire du hospodarat. Après la guerre de 1769 entre la Porte et la Russie, cette dernière puissance, détail intéressant dans les conjonctures actuelles, pensa un instant à réunir la Valachie et la Moldavie en un seul État et à placer à sa tête le roi Stanislas de Pologne, à la condition qu'après la mort de ce prince elle deviendrait protectrice des Principautés Danubiennes. Cette combinaison échoua. A la paix de Kaïnardji, en 1774, la Russie stipula en faveur des Principautés une amnistie générale, la liberté religieuse, pour chacun des princes la faculté d'entretenir auprès du sultan un chargé d'affaires, le droit pour le ministre russe à Constantinople d'intervenir en faveur de la Roumanie et enfin les priviléges dont cette province jouissait sous Mahomet IV. Au nombre de ces priviléges existait alors le droit d'élection des voëvodes; les boiars tentèrent de s'en emparer de nouveau, mais il résulta des négociations entamées à ce sujet qu'il n'était pas entré dans les intentions des puissances contractantes de le leur rendre. En 1779 et 1781 intervinrent entre les deux États des conventions destinées à expliquer le traité de 1774, et qui eurent pour conséquence d'étendre l'influence russe. Le traité de Iassi en 1792 et celui de Bucharest en 1812 concoururent encore à la consolider. Un instant, après la mort de Wladimiresco, chef national et ennemi des Russes et des Phanariotes, la Porte rendit aux Principautés ses princes indigènes et le droit de les élire. Chacune devait présenter au sultan sept candidats. Jean Sourdza fut choisi pour la Moldavie et Grégoire Ghika pour la Valachie. Le règlement organique de 1829, octroyé sous la dictée de la Russie, garantissait encore cette institution si souvent arrachée et si persévéramment poursuivie ; mais ce règlement ne fut pas exécuté; cinq fois le trône hospodarat fut vacant depuis cette époque, et une seule fois, en 1842, il fut rempli par l'élection. Plus tard, en 1849, la convention de Balta-Liman abolit définitivement ces priviléges, et la nomination des voëvodes fut attribuée aux deux cours protectrices. C'était ordinairement la Russie qui choisissait le prince valaque, et le sultan qui, sous l'inspiration moscovite, donnait un chef à la Moldavie. « La

nation, selon l'expression d'un écrivain, était à la merci du hospodar et le hospodar à la merci de Saint-Pétersbourg. » A la suite de cette convention la Valachie fut livrée à Stirbey, tout dévoué aux intérêts du czar, et la Porte plaça sur le front de Georges Ghika la couronne de la Moldavie. On sait que la guerre récente, si glorieusement terminée dans la mer Noire par les États de l'Occident, a remis en question la destinée des Principautés. Les puissances européennes réunies en congrès se sont solennellement engagées à reconstituer sur des bases plus larges et plus solides ces populations si longtemps opprimées, et pour atteindre un but si désirable et si conforme aux véritables intérêts non-seulement des provinces qu'il s'agit d'organiser, mais de l'ordre européen tout entier, pour satisfaire plus sûrement les besoins légitimes de ces peuples latins, nos frères d'origine et de langue, égarés et comme perdus au milieu de races étrangères et encore à demi barbares, de consulter leurs vœux librement exprimés par des conseils élus à cet effet. Le hospadarat, en conséquence, a été temporairement suspendu pour laisser le champ libre aux manifestations de l'opinion publique et faire en quelque façon table rase, et a été remplacé, dans les deux territoires, par une caïmacanie ou gouvernement provisoire. Les Principautés Danubiennes, artificiellement divisées pendant six siècles, malgré la communauté de race, de langue, de mœurs, d'intérêts, de ressources, des populations qui les habitent, seront-elles réunies en un seul État et placées sous une seule main, pour présenter une masse plus résistante, capable de défendre mieux ses institutions, de résister avec plus d'énergie aux ambitions puissantes qui s'émeuvent et qui la menacent et d'exercer, en quelque sorte, dans ce coin du monde, une fonction de modérateur qui est vacante et qui lui appartient? Quelles institutions recevront-elles des empires qui ont pris en main sa fortune? Quelle forme y prendra le pouvoir souverain, électif, à vie ou héréditaire? quelles garanties seront données à la sincérité de l'élection? quels pouvoirs à l'élu? Telles sont les questions qui tiennent aujourd'hui en suspens la Roumanie et l'Europe tout entière. Si des prétentions rivales et égoïstes, si des convoitises anciennes et incurables, aussi peu soucieuses de la justice, du bien-être du client dont elles ont accepté la cause et de la loyauté dans l'accomplissement de leur mandat qu'adroites à poursuivre leur but par toutes les voies, ne triomphent pas dans cette lutte aujourd'hui engagée sur le terrain de la diplomatie, si les populations de la Roumanie peuvent développer librement les ressources abondantes de leur sol, les aptitudes remarquables de leur génie et les germes de la civilisation occidentale qui ont été déposés chez elles par les compagnons de Trajan et qui n'ont jamais été complétement étouffés, une prospérité jusqu'ici inconnue et un rôle honorable leur sont réservés.

A. RABUTAUX.

Histoire de la Moldavie et de la Valachie avec une dissertation sur l'état actuel de ces deux puissances, par M. C. (Carra), qui a séjourné dans ces provinces, in-12, Paris, 1778.

Tableau historique, géographique et politique de la Moldavie et de la Valachie, par M. Wilkinson, écuyer, ancien consul général de l'Angleterre à Bukarest, traduit de l'anglais par M*** (Dezos de La Roquette), auquel on a joint les principaux traités entre la Russie et la Porte ottomane et notamment ceux de Kaïnardgik (1774) de Iassi (1792) et de Bukarest (1812); in-8°, Paris, 1821 (et 1824).

Histoire de la Valachie, de la Moldavie et des Valaques transdanubiens, par Michel de Kogalnitschan, 2 vol. in-8°; Berlin, 1837. — En tête du 1er volumes, on trouve une bibliographie assez complète des deux provinces.

La Romanie ou *Histoire, langues, littérature, géographie, statistique des peuples de la langue d'or, Ardaliens, Valaques et Moldaves résumés sous le nom de Romans*, par J. A. Vaillant, 3 vol. in-8°, 1845.

La Valachie moderne, par Mme la princesse A. Ghika; in 8°, Paris, 1850.

Album moldo-valaque, par M. Billecocq, ancien agent politique et consul général à Bukarest.

Histoire politique et morale des Principautés danubiennes, par M. Elias Regnault; in-8° Paris, 1855.

HOSTIE. Victime, ce que l'on offre en sacrifice.

Plusieurs auteurs ont fait dériver ce mot du latin *hostis* (ennemi), parce que plusieurs peuples de l'antiquité, comme les sauvages du nouveau monde, sacrifiaient leurs ennemis et en faisaient d'horribles sacrifices.

Tous les peuples ont offert à Dieu des hosties ou victimes. L'idée du sacrifice se retrouve au fond de toutes les théories religieuses et a été comme la base de tous les cultes. Cette universalité démontre suffisamment qu'elle a une source commune, qui n'est autre que la révélation primitive, dont tous les peuples ont conservé des débris plus ou moins altérés.

Dès l'origine du monde, et aussitôt après la chute originelle Dieu fit connaître aux hommes son dessein de leur envoyer, dans la suite des temps, un rédempteur qui, par son sacrifice, donnerait au monde une nouvelle naissance, rétablirait l'humanité dans les droits et les priviléges dont elle était déchue; de là l'idée du sacrifice qui préside à tous les actes religieux des premiers hommes. Ce fut sans doute Dieu lui-même qui leur apprit qu'il aurait pour agréable les sacrifices des fruits de la terre ou des animaux, et qu'il les considérerait comme autant de figures du grand sacrifice du Rédempteur futur. Aussi voyons-nous les fils d'Adam, Caïn et Abel, offrir à Dieu des hosties. Les patriarches, qui conservaient avec soin la tradition

primitive, firent de même. Les sacrifices figuratifs furent nombreux sous la loi de Moïse. Dieu en prescrivit lui-même le cérémonial. Les peuples idolâtres, tout en oubliant la plupart des vérités de la révélation primitive, conservèrent tous l'acte principal du culte; et on ne pourrait en citer aucun qui n'ait offert à la Divinité des hosties ou victimes.

Depuis que Jésus-Christ, médiateur et rédempteur promis dès l'origine du monde, s'est offert sur la croix à Dieu son Père, on n'offre plus de sacrifices sanglants dans la véritable religion. Mais l'idée de sacrifice n'en est pas moins restée comme l'essence même du culte chrétien. La *Messe* n'est que la continuation mystique du sacrifice de la Croix. Jésus-Christ s'y offre à Dieu son père sous les apparences du pain et du vin, apparences désignées par lui pour figurer son sacrifice, la veille de sa mort et dans la dernière cène qu'il fit avec ses disciples. Les évangélistes rapportent qu'il prit alors du pain et du vin, qu'il les bénit et qu'en les présentant à ses Apôtres il leur dit : « Ceci est mon corps; ceci est mon sang. Ce que je viens de faire, faites-le en mémoire de moi. » C'est, en effet, ce que font à la messe les prêtres, successeurs des Apôtres de Jésus-Christ par le sacerdoce dont ils sont revêtus. Ils bénissent le pain et le vin, le consacrent, et, en vertu de la puissance divine, c'est Jésus-Christ lui-même qui s'offre sur l'autel en sacrifice à Dieu, et qui est l'hostie.

C'est donc avec raison que l'on donne le nom d'*hostie* aux apparences du pain consacré par le ministère sacerdotal. On donne aussi ce nom, par extension, au pain lui-même avant qu'il soit consacré.

Saint Paul et en général les auteurs ascétiques emploient souvent au figuré le mot hostie. Ils entendent par là le sacrifice spirituel que tout homme est obligé de faire de lui-même à Dieu, le sacrifice de ses passions et de tout ce qui pourrait l'éloigner du véritable esprit du christianisme. En ce sens chaque homme est une hostie, dont l'offrande, unie à celle de Jésus-Christ, est agréable à Dieu et méritoire à ses yeux.

L'abbé Guettée.

HOUILLE (Exploitation de la). (*Technologie.*) Les mines des trois espèces de charbons minéraux, la houille, l'anthracite et le lignite, s'exploitent à peu près de la même manière; tout ce qui suit, quoique s'appliquant particulièrement à la houille, peut donc, à de rares exceptions près, s'appliquer aussi aux deux autres combustibles.

La houille se trouve toujours disposée par couches régulières dans le terrain où on la rencontre ordinairement et auquel elle a donné son nom. Elle s'y trouve rarement en couches isolées; car le même terrain en renferme presque toujours plusieurs couches, qui sont parallèles et séparées par des lits de grès ou de schistes plus ou moins épais. Ces couches ont plus ou moins d'épaisseur et d'étendue; ainsi, par exemple, le terrain houiller de Dudley, en Angleterre, renferme une couche qui a 10 mètres d'épaisseur, tandis que les vingt-quatre de celui de Clackmannshire en Écosse n'ont toutes ensemble qu'une épaisseur de 18 mètres, la plus mince n'ayant que 5 centimètres d'épaisseur et la plus épaisse 3 mètres seulement; ces vingt-quatre couches sont d'ailleurs réparties sur une profondeur de 225 mètres et intercalées entre cent dix-huit couches de substances minérales diverses. Le terrain houiller de Johnstone, dans le Renfrewshire, renferme de huit à dix couches de houille, qui, à elles toutes, ont une puissance de plus de 32 mètres et qui ne sont séparées que par de minces lits d'argile durcie. La richesse des mines de houille dépend de la qualité de la houille qu'elles contiennent, de leur étendue et de leur épaisseur. Certaines couches ont une étendue de 15 à 20 kilomètres en tous sens, et l'on en exploite qui n'ont pas plus de 70 centimètres d'épaisseur. L'avantage qu'on peut avoir à les exploiter dépend d'ailleurs de la profondeur où elles sont situées, de l'abondance des eaux qu'on y trouve, de leur nombre, de l'épaisseur et de la dureté des lits de grès ou de schiste qui les séparent.

Il résulte de la manière dont la houille s'est formée qu'elle doit toujours se trouver comme moulée dans des dépressions : c'est effectivement ce qui a lieu, et ce sont ces dépressions qui limitent l'étendue de ses couches, comme ce sont elles aussi qui ont fait donner à ses dépôts souterrains le nom de *bassins houillers*. Ces bassins présentent toujours en plan une forme circulaire, dessinée par les affleurements des couches au niveau du sol. Leurs couches ont donc généralement à peu près la même forme que la dépression sur laquelle elles se sont moulées, c'est-à-dire qu'elles forment une espèce de cuvette, d'autant plus profonde que la dépression était plus sensible. Cette disposition n'est cependant pas générale; car il y a certains bassins où les couches de houille affectent la forme de selle, c'est-à-dire qu'elles montent d'abord pour redescendre ensuite très-rapidement; mais cette exception dépend d'accidents postérieurs à la formation des couches et qui en ont changé les directions primitives.

On rencontre souvent dans l'exploitation des mines de houille des accidents qui affectent plus ou moins l'allure des couches, tels sont les *failles*, les *dikes*, les *ressauts*, les *pierres en bancs irréguliers* et le *contact du mur et du toit.*

Les *failles* sont des fentes qui coupent toutes les couches du terrain houiller et lui font souvent faire un saut considérable. Elles le coupent ordinairement dans une direction normale à celle des couches ou au moins sous un angle voisin de 90°. Lorsqu'elles font faire au terrain un saut qui ne dépasse pas l'épaisseur de la couche, ce saut prend le nom de *ressaut ;* dans le cas contraire on lui donne celui de *rejet*. Elles sont très-fréquentes dans certains terrains, et rarement elles suivent toutes la même direction. Généralement on remarque que leur *toit* a glissé sur leur *mur*, ce qui nous conduit à dire que lorsqu'elles ont fait disparaître une couche on est à peu près certain de la retrouver en la cherchant dans l'angle formé par la direction de la couche et le plan de la fente. Lorsque les failles sont épaisses, elles prennent le nom de *dykes ;* elles sont toujours alors remplies d'une roche d'origine ignée, qui semble y avoir été injectée de bas en haut, ou de débris des terrains avoisinants. Les dykes ne rejettent jamais les couches. Elles ont toutefois d'autres inconvénients beaucoup plus graves, qui sont, lorsqu'elles sont remplies de roches ignées, d'altérer la houille qui les touche, laquelle n'a plus que des propriétés analogues à celles du coke, et, quand elles sont remplies de sables ou d'autres débris du terrain houiller, de donner de grandes masses d'eau, qui exigent des moyens très-puissants d'épuisement.

Les *pierres en bancs irréguliers* sont des masses de pierres qui ne paraissent d'abord que comme de simples fissures parallèles à la stratification, mais dont l'épaisseur croît au fur et à mesure qu'on avance, jusqu'à atteindre celle de plusieurs mètres, ce qui force souvent d'abandonner les parties de la veine où elles se trouvent. Elles ont d'ailleurs rarement une grande étendue, en sorte qu'on peut toujours les contourner.

Le *contact du toit et du mur* consiste en un rapprochement progressif du toit et du mur, qui finit par faire disparaître la veine, laquelle ne se retrouve souvent que beaucoup plus loin. Cet accident est fort grave ; mais heureusement il se rencontre rarement.

Enfin, outre ces divers accidents, on trouve dans toutes les couches de houille une infinité de *fissures*, qui les coupent en long, en large et dans tous les sens possibles et sont quelquefois tellement nombreuses qu'elles en deviennent nuisibles, par suite de la trop grande proportion de charbon menu à laquelle elles donnent lieu. Toutefois, lorsqu'elles sont peu nombreuses, non-seulement elles ne sont plus nuisibles, mais elles sont même utiles, en ce sens qu'en découpant le combustible elles aident à son exploitation.

On ne fait jamais de recherche de houille que dans les contrées où l'on sait que le terrain houiller existe. Il faut donc commencer par s'assurer de la présence de ce terrain, ce que l'on fait en étudiant la constitution géologique du pays. Si l'on découvre le terrain houiller, il peut se présenter deux cas : qu'il soit à nu, ou recouvert par une formation plus récente. Dans ce dernier cas, il faut encore, avant tout, reconnaître l'épaisseur des *terrains morts* qui le recouvrent. C'est ainsi qu'on appelle les terrains d'une nature différente, qu'il est nécessaire de traverser pour l'atteindre. Lorsqu'on l'a découvert, il faut reconnaître s'il contient des couches de houille exploitables et, s'il en contient, quel en est leur nombre. Cela se fait au moyen d'un trou de sonde, exécuté à l'entreprise par des ouvriers spéciaux, qui tiennent un journal de la nature et de l'épaisseur des couches traversées, journal à l'aide duquel on peut établir exactement le profil ou la *coupe* du terrain. Il s'agit ensuite d'étudier la direction générale des couches de houille. Pour cela il est nécessaire de percer deux autres trous de sonde, que l'on pousse jusqu'à la couche que l'on veut exploiter et qui, formant avec le premier un triangle, peuvent donner cette *direction générale*. Ainsi s'appelle la direction de l'intersection des couches avec un plan horizontal et leur inclinaison sur ce même plan. Puis il faut vérifier cette direction, sur laquelle des failles ou d'autres accidents peuvent avoir induit en erreur, ce que l'on fait en perçant des sondages à des distances égales sur une même ligne dirigée dans le sens de la plus grande pente des couches. Il est clair que cette dernière pourra être vérifiée très-exactement par ce procédé. On connaît alors suffisamment l'allure du gîte pour commencer les travaux souterrains.

Toutefois, pour que l'exploitation puisse commencer, il faut atteindre les couches de houille soit par des puits, soit par des galeries horizontales. Les galeries horizontales valent évidemment mieux que les puits, puisqu'elles facilitent l'extraction des produits et qu'elles servent à l'écoulement des eaux ; malheureusement elles ne peuvent être employées dans les pays de plaines, où l'on est toujours obligé de percer des puits, et elles ne peuvent servir, même dans les pays de montagnes, que pour l'exploitation des portions de couches situées au-dessus du fond des vallées, les autres ne pouvant jamais être atteintes qu'au moyen de puits. Les galeries horizontales sont longues à établir ; mais elles offrent peu de difficulté d'établissement. On n'y est d'ailleurs pas gêné par les eaux ; et c'est déjà une grande facilité qu'on n'a pas dans le percement des puits.

Ces derniers étant creusés au travers de couches donnant beaucoup d'eau, laquelle gêne non-seulement pendant leur percement, mais encore dans toute la suite de l'exploitation, doivent être établis de manière à en fournir le moins possible. A cet effet, ils doivent être *cuvelés*, c'est-à-dire entourés d'une enveloppe qui empêche les eaux des couches de venir s'y déverser. Les diverses couches que les puits traversent n'étant pas toutes perméables, ils ont rarement besoin d'être garnis d'un cuvelage depuis le haut jusqu'en bas, et l'on se contente de cuveler les couches perméables. La plus perméable de toutes est naturellement presque toujours celle de la surface, qui se compose ordinairement de terre ou de sable. On s'en garantit en enlevant à la surface des puits un massif de terrain ayant la forme d'un cône renversé, dans lequel on déblaie jusqu'à ce qu'on ait atteint une couche solide. On construit alors, sur cette couche, un cuvelage solide en maçonnerie, et on remplit avec de l'argile bien tassée le vide qui se trouve derrière. Pour les autres couches, situées dans la hauteur des puits, voici comment on procède : on élargit le puits dans la partie à cuveler, de manière à faire reposer le cuvelage sur une banquette, qui se trouve établie sur la couche imperméable et solide; ensuite on pose sur cette banquette un cercle en charpente nommé *trousse porteuse*, derrière laquelle on dresse des lambourdes qui se touchent et dont la longueur est égale à la hauteur du cuvelage à établir; puis on place d'autres trousses, nommées *trousses simples*, à une certaine distance les unes des autres, dans la hauteur des lambourdes pour soutenir celles-ci; et enfin on enfonce avec force entre les lambourdes et les trousses des coins en bois blanc, qui ne laissent bientôt plus de passage à l'eau. Cette disposition permet de résister à la plus grande poussée des eaux.

Les puits sont toujours divisés, au moyen de cloisons, en deux, ou trois, ou quatre compartiments. Lorsqu'ils sont partagés en deux compartiments, l'un des deux, le plus grand, est destiné à l'extraction de la houille et le plus petit à l'établissement des pompes. Ceux à trois compartiments en ont un destiné spécialement aux échelles; enfin ceux qui en ont quatre en ont deux pour l'extraction et les pompes, un pour les échelles et un pour l'aérage. Les puits à deux compartiments ont ordinairement 3 mètres de diamètre, ceux à trois compartiments 4 mètres, et ceux à quatre compartiments 5 mètres.

L'exploitation d'une houillère est une opération extrêmement délicate, qui, pour être bien conduite, doit satisfaire pleinement aux quatre conditions essentielles de ménager la vie des ouvriers, de ne point exposer l'avenir de la mine, de présenter la plus grande économie, enfin de perdre le moins de charbon possible. On l'exécute de différentes manières, suivant les diverses circonstances qui peuvent se présenter. Le cas le plus simple est évidemment celui où l'on n'a qu'une seule couche à exploiter.

Après les diverses opérations préliminaires dont nous avons déjà parlé, il y en a encore plusieurs à faire avant que l'on puisse commencer l'exploitation proprement dite. Ainsi un puits unique ne suffirait pas, parce qu'il en faut au moins deux pour obtenir dans la mine un aérage suffisant : on en établira donc un second placé de manière à atteindre la couche à une moindre profondeur que le premier; ensuite on réunira le fond des deux puits par une galerie qu'on fera partir du plus profond, et enfin on percera une galerie dite d'*allongement*, qui passera sous ce dernier et qu'on prolongera à sa droite et à sa gauche jusqu'aux limites du champ d'exploitation, en ayant soin de lui donner la direction de la couche. La première galerie est destinée à l'aérage de la mine; quant à la seconde, elle devra permettre d'attaquer la couche de houille sur une grande largeur, et par suite elle permettra d'en extraire une grande masse de charbon dans un temps très-court. La première aura de 2^m à 2^m 50 de largeur; quant à la largeur de la seconde, elle dépendra du plus ou moins de dureté de la houille, du nombre des fissures qui la coupent et de la solidité et du poids des couches de roche qui pèsent sur elle.

Ces deux galeries creusées, on pourra immédiatement commencer l'exploitation proprement dite. Nous avons dit que les procédés à suivre pour cette exploitation peuvent varier suivant les circonstances. Ces circonstances sont le plus ou moins d'épaisseur et d'inclinaison des couches, la profondeur plus ou moins grande à laquelle on les rencontre, le plus ou moins de solidité du toit et du mur, enfin le plus ou moins d'abondance des matières dont on peut disposer pour remblayer, c'est-à-dire pour mettre à la place de la houille enlevée, et qui doivent empêcher l'éboulement du toit.

Le cas le plus fréquent est celui où les couches ont peu d'inclinaison et une épaisseur de 1^m,50 à 2^m,00. Deux procédés sont alors généralement employés : ce sont ceux qui sont connus sous les noms de *méthode par piliers et galeries* et de *méthode par grandes tailles*.

La première consiste à pousser, à partir de la galerie d'allongement, un certain nombre de galeries parallèles, également espacées, et à recouper ensuite les murs qui les sépa-

rent par un système de galeries analogues, perpendiculaires aux premières. Lorsque ces dernières galeries sont entièrement creusées et déblayées, il ne reste plus dans la mine qu'un certain nombre de piliers, dont les dimensions sont égales à la largeur qu'on a laissée entre les galeries longitudinales et transversales, et qui sont destinés à soutenir le toit de la mine pendant le temps que doit durer l'exploitation. Quelquefois ces piliers sont abandonnés à la fin de l'exploitation, et alors on ne doit leur donner que les dimensions rigoureusement nécessaires; mais le plus souvent ils sont repris et enlevés entièrement lorsque l'exploitation est près d'être achevée. Il est évident qu'on peut alors leur donner plus de longueur et de largeur. Leur exploitation nécessite certaines précautions, comme par exemple de soutenir le toit autour d'eux pendant qu'on les enlève, et de ne les exploiter que successivement, en commençant par les plus éloignés du puits principal.

La méthode par grandes tailles ne peut être suivie que lorsque le mur et le toit présentent de la solidité. Elle consiste à soutenir avec des étais, pendant l'exploitation, toutes les masses qui pèsent sur la mine et à enlever la veine entièrement. Lorsqu'on exploite la veine sur une certaine longueur, on soulage les étais en comblant les vides qu'on a laissés derrière soi avec de la terre ou toute autre matière qu'on peut se procurer à aussi peu de frais, en ne laissant que ceux qui sont nécessaires pour retourner au puits d'extraction.

Lorsque l'épaisseur des couches est grande, supérieure à 6 mètres, par exemple, on emploie l'une des deux méthodes précédentes, quand le toit est solide et le charbon peu friable. Quelquefois celui-ci est assez solide pour servir de toit, et en en laissant une épaisseur de $0^{m},80$ on peut encore suivre ces méthodes même avec un toit mauvais. Dans le cas contraire on divise la veine en deux étages de travaux, que l'on exploite concurremment en faisant deux gradins des deux étages, ou simultanément en fouillant d'abord dans l'étage inférieur et en faisant ensuite tomber l'étage supérieur, couche par couche, dans le vide qu'a laissé l'enlèvement du premier. Quelquefois il arrive que le charbon a la propriété de se déliter à l'air; on est alors obligé, lorsque la veine est épaisse, de diviser celle-ci en deux étages, entre lesquels on laisse un banc ou *estau* de 1 mètre d'épaisseur, que l'on exploite ensuite lorsque l'étage inférieur et l'étage supérieur sont vidés. A Johnstone, en Écosse, il existe une mine de houille dont la veine atteint par places 30 mètres d'épaisseur et où le peu de solidité du toit a obligé d'avoir recours à la méthode des estaux, que l'on y voit souvent au nombre de dix superposés les uns aux autres. On donne 2 mètres de hauteur aux étages et une épaisseur de 1 mètre aux estaux.

Quand les couches sont très-inclinées ou verticales, on perce le puits principal à travers bancs, c'est-à-dire de manière qu'il suive la veine sans jamais la rencontrer. Lorsque sa profondeur est suffisante, on pratique à sa partie inférieure une galerie que l'on prolonge jusqu'à la rencontre de la veine; ensuite on s'étend à droite et à gauche de cette première galerie au moyen d'une galerie d'allongement qu'on perce en suivant le mur. Cela fait, on exploite devant soi, en allant du mur au toit, sur toute la longueur de la galerie d'allongement et sur la même hauteur qu'elle. Ensuite on remblaie le vide obtenu, puis on attaque une seconde tranche comme celle qu'on vient d'enlever, et ainsi de suite en montant et en remblayant successivement avec des matériaux amenés de l'extérieur de la mine, ou pris dans le toit ou dans le mur, si on peut s'en procurer facilement dans les bancs de roches dont ils sont composés.

Lorsque la mine est profonde, la méthode par piliers et galeries et celle par grandes tailles ne peuvent pas être suivies, parce que la charge énorme qui pèse sur le toit rendrait le dépilage et le règlement des éboulements impossibles. On a recours alors à celle qui est connue sous le nom de méthode *par piliers et par compartiments*. Elle consiste à diviser le champ d'exploitation en compartiments très-étendus, séparés par d'énormes murs de 50 à 60 mètres d'épaisseur, et à établir dans l'intérieur de ces compartiments des galeries croisées comme dans la méthode par piliers et galeries, et où il est facile, à cause des murs qui les entourent de tous côtés, de dépiler et de régler les éboulements comme on le veut. Lorsque tous les compartiments sont exploités, on abat tous les murs les uns après les autres en revenant vers le puits d'extraction.

Nous avons vu précédemment qu'il arrive souvent qu'on ait à exploiter plusieurs couches placées les unes au-dessus des autres et séparées par des bancs de roche d'une épaisseur plus ou moins grande. Lorsque ces bancs sont très-épais et consistants, on exploite d'abord les veines inférieures, et on obtient ainsi plus de facilité pour les veines supérieures parce que le charbon devient plus fragile dans celles-ci, lorsque les premières sont exploitées. Lorsqu'au contraire les bancs de roche sont peu épais et faciles à briser, on a plus d'avantage à commencer par les veines supérieures.

Dans l'exploitation par piliers on est obligé de bien calculer la résistance dont ces derniers sont capables. Ils résistent naturellement

moins bien quand ils ont été pris dans une portion de veine qui présentait un grand nombre de fissures. Il faut alors leur donner des dimensions plus fortes, surtout si la veine est très-profonde. Il en est de même si le toit et le mur de la mine sont mauvais. Il arrive quelquefois, lorsque les piliers sont trop faibles et que le mur est peu consistant, qu'ils pénètrent dans celui-ci, ce qui produit un gonflement du sol des galeries. Lorsqu'on suit la méthode par piliers et galeries, il est important que les galeries croisées soient parallèles aux directions des deux systèmes de fissures naturelles de la veine, lesquels se coupent toujours à angle droit. Il est ainsi plus facile de percer les galeries, et les piliers, qu'elles laissent entre elles, n'en présentent que plus de solidité.

Quels que soient les soins et l'habileté qu'on apporte dans l'exploitation d'une houillère, il est impossible d'en tirer tout le charbon que contient la veine. Il y a toujours une certaine quantité de charbon qui se trouve perdue, soit qu'on ait été obligé de la laisser dans des piliers, soit qu'il ait fallu l'abandonner par suite d'éboulements qui en rendaient l'accès dangereux. Cette quantité varie entre le tiers et la moitié de ce que contenait la veine. Il est vrai qu'elle se compose en grande partie de houille de qualité inférieure et de houille menue, lesquelles n'ont généralement que peu de valeur.

Lorsque la houille est détachée de la veine, il s'agit de la transporter à la surface. Quand les galeries principales ont pu être percées horizontalement, de petits chemins de fer y sont établis, sur lesquels roulent des wagons portant des bennes qu'on emplit en y apportant la houille des tailles, soit au moyen de brouettes, soit à dos d'homme. Ces chemins de fer, que desservent ordinairement des chevaux, conduisent les bennes jusqu'au bas du puits d'extraction, où on les suspend à une corde qui s'enroule sur un tambour mû par une roue hydraulique ou une machine à vapeur; elles sont élevées ainsi au niveau du sol. Par venue là, la houille est passée au crible et vendue à des prix différents suivant la grosseur de ses morceaux.

L'aérage, qui est presque toujours une des plus grandes difficultés des travaux souterrains, est surtout indispensable dans les houillères, à cause des gaz délétères qui s'y développent de toutes parts. Aussi doit-il être la dréoccupation constante des hommes chargés de la direction de ces sortes d'exploitations. Nous ne nous occuperons pas ici de cette question, qui a déjà été traitée au mot Aérage. Nous nous bornerons à dire que la ventilation, qui doit être très-active dans les mines de houille, y est ordinairement produite au moyen de deux cheminées très-élevées, construites sur deux puits différents ou sur deux compartiments d'un même puits. Par l'une de ces cheminées descend un courant d'air qui remonte par l'autre, après avoir passé successivement dans tous les vides de la mine, ce à quoi on l'oblige au moyen de cloisons qu'on place en travers des galeries, de manière à ne faire de tout leur réseau qu'un seul circuit.

Le pays le plus riche de l'Europe en combustibles minéraux est l'Angleterre. Elle produit annuellement environ 250 millions de quintaux métriques de houille, sur lesquels elle en exporte près de 50 millions. Ses principaux bassins houillers sont ceux de Newcastle, de Yorkshire, de Staffordshire et du pays de Galles, en Angleterre, et ceux de Clackmannshire et de Glascow, en Écosse.

Après l'Angleterre vient la Belgique, qui extrait annuellement de 34 à 35 millions de quintaux métriques de houille. Elle a plus de 300 houillères, qui sont toutes situées dans les cinq districts de Mons, de Charleroy, de Namur, de Liége et de Huy.

Viennent ensuite la France et l'Allemagne. Notre consommation est d'environ 55 millions de quintaux, sur lesquels nous en tirons 19 millions de l'étranger, Angleterre, Belgique et Prusse rhénane. C'est donc environ 36 millions de quintaux que produisent nos houillères. Notre principal bassin houiller est celui de la Loire, dont les centres les plus importants sont Saint-Étienne et Rive-de-Gier. Il a plus de 200 kilomètres carrésde superficie et présente une très-grande variété de veines sous le rapport de l'épaisseur, qui atteint quelquefois 20 mètres et tombe souvent à 1 mètre. Il produit de la houille maréchale d'excellente qualité et de la houille de grille estimée. Malheureusement ses mines étant très-fissurées donnent souvent les deux tiers de menu, dont on est obligé de carboniser une grande partie sur place pour en tirer un parti avantageux. On n'y rencontre que rarement le grisou. Le bassin de Valenciennes, qui vient ensuite, est le prolongement du bassin belge de Mons. Il se distingue par un très-grand nombre de veines superposées, peu épaisses et situées à de grandes profondeurs, ce qui en rend l'exploitation d'autant plus difficile que ces veines se trouvent ordinairement sous des couches aquifères, qui exigent de puissants moyens d'épuisement. Les diverses houillères qu'on y trouve produisent à peu près toutes les variétés de houilles. Nos autres bassins sont ceux de Brassac en Auvergne, du Creusat et de Blanzy près du canal du Centre, de Decize près de la Loire, de Fins et de Commentry dans l'Allier, d'Épinac dans le département

de Saône-et-Loire, de Bonchamp dans la Haute-Saône, et ceux d'Alais et de Decazeville. Les Alpes, le Maine et l'Anjou produisent de grandes quantités d'anthracite, et le midi beaucoup de lignites.

Des divers pays de l'Allemagne, c'est la Prusse qui est le plus riche en combustibles minéraux. Elle produit de 25 à 30 millions de quintaux métriques de houille et de 6 à 7 millions de quintaux de lignites. Ses principaux bassins houillers sont ceux d'Eschweiler, de Silésie et de Sarrebruck. C'est ce dernier qui, depuis l'établissement des chemins de fer de l'est, alimente nos nombreuses usines de l'Alsace, de la Lorraine et des départements des Vosges et de la Haute-Marne. On trouve quelques mines de houille et de lignite dans la Hesse-Électorale, en Bohême, en Autriche et dans la Saxe. Les autres pays de l'Allemagne sont très-pauvres en combustibles minéraux. Ch. Renier.

HOUQUE, *Holcus*. (*Botanique* et *Agriculture*.) Linné avait formé, sous le nom de *Holcus*, un genre assez étendu que les botanistes modernes ont subdivisé en en éliminant plusieurs plantes très-intéressantes par leur utilité, vulgairement désignées sous les noms de *Sorgho*, *Dourra*, etc., qui sont classées aujourd'hui dans le genre *Andropogon* en français Barbon. Notablement restreint par l'effet de cette élimination, le genre *Holcus*, qui appartient à la famille des Graminées, tribu des Phalaridées de Kunth, comprend des plantes presque toutes vivaces qui croissent naturellement en Europe et dans l'Amérique septentrionale; qui ont des feuilles planes, velues dans celles de nos pays, et une panicule rameuse, formée d'épillets, à deux fleurs pédicellées, dont l'inférieure est hermaphrodite, tandis que la supérieure est mâle. Chacun de ces épillets, considéré en particulier, présente une glume de deux folioles ployées en forme de nacelle et presque égales entre elles. Dans les fleurs hermaphrodites on trouve une balle de deux glumelles ou paillettes, dont l'inférieure est ployée en nacelle et dépourvue d'arête, dont la supérieure forme deux plis proéminents en carène; au contraire, la paillette inférieure des fleurs mâles porte une arête au-dessous de son extrémité. Les unes et les autres offrent, en outre, une glumellule de deux écailles bilobées et glabres, ainsi que trois étamines; mais les fleurs hermaphrodites ont un pistil dont l'ovaire sessile, en forme de poire, porte deux styles terminées chacun par un stigmate plumeux, tandis que les fleurs mâles n'ont qu'un pistil imparfait et dès lors stérile. Le fruit ou caryopse des Houques est libre dans sa balle. Deux espèces de ce genre ont de l'intérêt comme plantes fourragères. La plus importante est la Houque laineuse (*Holcus lanatus* Lin.; *Avena lanata* Koel.), vulgairement connue sous le seul nom de Houque. C'est une plante très-répandue dans les prés, les pâturages et dans tous les lieux herbeux, dont la tige s'élève de cinquante à quatre-vingts centimètres et qui se distingue parce qu'elle ne trace pas. De ces nœuds, qui sont velus, naissent des feuilles couvertes d'un duvet mou tant sur leur limbe que sur leur gaîne. Sa panicule a ses ramifications étalées; enfin le caractère qui la distingue le plus sûrement et le plus commodément de la suivante consiste en ce que l'arête que portent ses fleurs mâles est recourbée et n'a pas assez de longueur pour dépasser les glumes. Quant à la Houque mollette (*Holcus mollis* Lin.; *Avena mollis* Koel.), elle est sensiblement moins commune que la première; elle se trouve du reste à peu près dans les mêmes lieux et aussi dans les bois peu touffus ou sur leur lisière. Elle est facile à distinguer de la Houque laineuse, dont elle a la hauteur et les nœuds velus, parce qu'elle est fortement traçante, que ses feuilles sont seulement chargées sur leur limbe d'un duvet un peu rude au toucher et ont la gaîne presque glabre; que les ramifications de sa panicule sont souvent dressées, enfin et principalement parce que l'arête que portent ses fleurs mâles forme un genou brusque et acquiert assez de longueur pour dépasser fortement les balles. Ces deux plantes ont une floraison assez tardive; M. de Gasparin indique la floraison de la première comme ayant lieu à partir du 14 juillet et celle de la seconde comme se faisant vers le 24 du même mois. La Houque laineuse se plaît surtout dans les terres fraîches; mais elle vient aussi très-bien dans celles qui sont naturellement sèches. Dans les unes comme dans les autres, d'après l'éminent agronome que nous venons de citer, son produit moyen à l'hectare serait de 7,493 kilogrammes. La Houque molle préfère les terrains secs, c'est-à-dire dans lesquels il y a des alternatives de fraîcheur et de sécheresse, qui activent et ralentissent tour à tour la végétation. C'est la plante par excellence de ces terrains, dit M. de Gasparin, qui évalue son produit au chiffre considérable de 15,313 kilogrammes par hectare. L'une et l'autre de ces deux Graminées fourragères plaisent beaucoup au bétail, qui les recherche et les mange avec avidité; aussi entrent-elles dans tous les mélanges de graines destinés à produire des prairies permanentes dans les terres qui leur conviennent. Il est bon toutefois de faire observer que, le foin de la Houque laineuse ayant l'inconvénient de blanchir en séchant, il serait peu prudent de faire entrer cette plante en forte

proportion dans ces mélanges. D'un autre côté, comme elle vient par touffes épaisses et isolées, on ne peut songer à la semer seule sous peine d'éprouver des pertes notables. Pour ces divers motifs, malgré la bonne qualité de son herbe et malgré la rapidité de sa végétation, elle joue un rôle moins important qu'on ne devrait s'y attendre dans la formation des prairies. M. Vilmorin conseille de la semer en mélange avec le Trèfle. M. de Gasparin évalue l'azote contenu dans 100 de foin à 1,92 pour l'*Holcus lanatus*, à 2,60 pour l'*Holcus mollis*. Si ce dernier chiffre ne renferme pas une faute d'impression, il dépasse tous ceux qui sont assignés aux diverses Graminées fourragères et même aux Légumineuses dans le *Cours d'Agriculture*.

P. D.

HOUX, *Ilex*. (*Botanique*.) Le nom de Houx, qui appartenait en propre à la seule espèce de ce genre qui croisse naturellement dans nos pays et même en Europe a été étendu au genre *Ilex* tout entier. Ce genre forme le type de la famille des Ilicinées. Les végétaux qui le composent sont des arbres d'assez faibles proportions et des arbrisseaux, les uns et les autres toujours verts, spontanés dans l'Amérique septentrionale et tropicale, aux îles Canaries, dans les contrées chaudes de l'Asie. Leurs feuilles, alternes, sont coriaces, bordées de dents souvent épineuses. Leurs fleurs, solitaires ou portées plusieurs ensemble sur des pédoncules axillaires, sont petites, blanches, généralement hermaphrodites, quelquefois polygames; elles se distinguent par l'organisation suivante : le calice est petit, urcéolé, à quatre dents, persistant; la corolle est en roue, partagée en quatre segments obtus; leurs quatre étamines s'attachent sur le bas de la corolle et alternent avec ses lobes; enfin leur ovaire, sessile, est creusé de quatre loges, qui renferment chacune deux ovules collatéraux, pendant du haut de leur angle central, et il porte quatre stigmates sessiles, tantôt distincts, tantôt plus ou moins réunis. Le fruit qui succède à ces fleurs est une baie arrondie, couronnée par les stigmates, qui renferme quatre noyaux durs et monospermes. — Parmi les espèces en assez grand nombre qui composent le genre Houx, quelques-unes ont de l'intérêt par leurs propriétés, plusieurs sont plus ou moins cultivées dans les jardins à cause de leur joli feuillage persistant. La plus commune et la plus intéressante de toutes est le Houx commun, *Ilex Aquifolium* Lin., très-connu sous le seul nom de Houx. Elle est répandue sur une grande étendue de régions tempérées et froides, dans presque toute l'Europe, dans l'Amérique du Nord, même au Japon. Habituellement elle forme dans nos bois un simple arbrisseau très-rameux dès sa base ou un arbre peu élevé; mais elle est susceptible d'acquérir une grande vieillesse et de prendre alors des dimensions beaucoup plus considérables. Ainsi il en existe un pied, dans le parc de Pouilly, dans le département de l'Oise, dont le tronc, à 1 mètre du sol, a 1^m 50 de tour. Loudon en cite aussi plusieurs pieds qui existent en Angleterre et qui forment des arbres hauts de 40 à 50 pieds anglais (12^m 20 à 15^m 25), d'autres qui s'élèvent de 60 à 70 pieds anglais (18^m 30 à 21^m 35), et même un qui se trouve à Claremont, dans le comté de Surrey, qui n'a pas moins de 80 pieds anglais (24^m 40) de hauteur. Les rameaux du Houx sont verts et luisants, tandis que l'écorce de ses vieilles branches et de son tronc est grisâtre. Ses feuilles sont coriaces, épaisses, brièvement pétiolées, ovales ou ovales-oblongues, aiguës au sommet, que surmonte une pointe épineuse; fortement ondulées sur les bords, qui présentent une bordure cartilagineuse et qui forment des dents terminées en forte épine, elles sont colorées en vert foncé et lustré à leur face supérieure, en vert pâle à leur face inférieure. On a remarqué que sur les pieds très-vieux les dents épineuses de leur bord disparaissent, et elles ne conservent plus que l'épine de leur extrémité. Ses petites fleurs blanchâtres, de nul effet, sont situées plusieurs ensemble sur un pédoncule court, axillaire; elles se développent en mai et juin. Ses fruits, globuleux, d'un joli rouge dans le type, sont mûrs au mois d'octobre et restent souvent en place pendant l'hiver. Cette espèce indigène est l'une des plus utiles pour l'ornementation des parcs et des jardins paysagers à cause de la beauté de son feuillage toujours vert, et de son extrême rusticité. Aussi la cultive-t-on très-fréquemment, d'où il est résulté qu'on en a obtenu un grand nombre de variétés en général plus belles encore que le type et que caractérisent soit des différences dans la configuration de leurs feuilles, soit la coloration particulière de leurs fruits ou de leurs feuilles. Ces dernières sont certainement les plus belles. Parmi les variétés dans lesquelles la configuration des feuilles a été modifiée nous citerons comme très-remarquables le *Houx à feuilles de Laurier*, dont les feuilles sont petites, ovales-lancéolées et sans dents épineuses; le *Houx cilié*, à petites feuilles garnies sur leurs bords de cils roides et piquants; le *Houx crépu*, dont les feuilles sont crépues; surtout le *Houx Hérisson*, dont les feuilles ont leurs bords roulés en dessous et sont hérissées sur leur surface même de saillies épineuses, etc. La plus remarquable de ces variétés est certainement le *Houx de Mahon* (*Ilex balearica* Desf.), dont les feuilles sont les unes entières, les

autres bordées de dents épineuses, inégalement distantes, toutes planes, ovales-elliptiques, colorées en beau vert. Cette plante semble différer assez du Houx commun pour que Desfontaines l'ait regardée comme une espèce distincte et séparée. Cependant il est évident qu'on ne doit y voir qu'une simple variété, puisque dans des semis de ses graines on trouve des plantes entièrement semblables au type de l'*Ilex Aquifolium*. Les variétés distinguées par la couleur de leur fruit sont celles à baies jaunes, à baies blanches et à baies noires. Enfin les variétés les plus belles et naturellement aussi les plus recherchées dans les jardins sont celles à feuilles panachées. Ce sont : le *Houx bordé de blanc*, dont les feuilles sont rayées ou bordées de blanc, le *Houx bordé de jaune*, dont les feuilles sont rayées et bordées de jaune d'or ; le *Houx panaché* soit *de blanc*, soit *de jaune*, à feuilles marquées de taches et de panachures blanches dans les unes, d'un jaune d'or dans les autres ; enfin les *Houx Hérissons panachés* également de blanc dans une variété, de jaune d'or dans une autre. Quoique déjà très-répandu dans les jardins et les parcs, le Houx commun le serait encore certainement davantage sans la difficulté que présente sa multiplication On a, en effet, presque entièrement renoncé à aller en chercher dans les bois les jeunes pieds tout venus à cause de la difficulté de leur reprise, inconvénient auquel on ne remédie qu'en enlevant le plant en motte, ce qui complique beaucoup l'opération et la rend dispendieuse. Aussi l'on n'a guère recours qu'au semis. Il s'agit d'abord pour ces semis de débarrasser les graines de la pulpe qui les enveloppe dans le fruit entier. Pour y parvenir on les stratifie et l'on retourne plusieurs fois le tas qu'on obtient ainsi. Au bout d'un an la dénudation en devient facile. On sème ensuite ces graines vers la fin de l'automne, dans une terre bien préparée et soigneusement ameublie, dans un endroit ombragé. Elles lèvent au mois de juin suivant. On obtient ainsi les jeunes pieds, qu'on transplante ensuite à demeure, soit pour eux-mêmes, soit comme sujets sur lesquels on greffe les variétés qui ne peuvent être conservées autrement. Outre l'intérêt que lui donne la place qu'il occupe dans les jardins comme espèce d'agrément, le Houx a aussi son utilité. Son bois est dense, dur et liant ; son grain fin et sa blancheur le font employer fréquemment pour des ouvrages de tour et de tabletterie, pour la fabrication de divers instruments de mathématiques, etc. ; comme il prend parfaitement la teinture en noir, on s'en sert souvent pour remplacer économiquement l'ébène. Celui des branches est très-liant, fort élastique, et donne ainsi de bons manches de fouet, presque aussi bons que ceux qu'on fait avec le Micocoulier ou bois de Perpignan. Il a d'excellentes qualités comme bois de charpente ; mais il est rare qu'on puisse en obtenir des pièces assez fortes pour recevoir cette destination. Récemment M. Hugo- Mohl a signalé l'usage qu'on fait des feuilles du Houx dans quelques parties des Alpes pour remplacer économiquement le thé. Le célèbre botaniste allemand a bu de cette infusion, qu'il dit avoir trouvée très-agréable. Le liber de cet arbre renferme en grande quantité une matière extrêmement visqueuse qu'on en extrait pour en faire une excellente glu. Enfin il est bon de rappeler que, pendant le blocus continental de l'empire, on s'est servi assez souvent des graines de cette espèce torréfiées en place de café.

Le Houx Maté (*Ilex Mate* Aug. St-Hil.) est une espèce du Paraguay fort connue sous les noms de *Thé du Paraguay*, *mate* et en portugais d'*Arvore do mate* ou *da congonha*. C'est un petit arbre glabre, touffu, dont les feuilles sont en coin, ovales-lancéolées, un peu obtuses au sommet, bordées de dents espacées, d'un vert lustré, très-brièvement pétiolées. Ses fleurs sont portées plusieurs ensemble sur des pédoncules axillaires multipartis ; elles ont un stigmate à quatre lobes. Ses baies sont globuleuses et rouges. Cette espèce habite le Paraguay, où l'on en fait aussi des plantations à cause de l'usage habituel de ses feuilles dans le pays. C'est en effet avec ses feuilles séchées que les habitants du Paraguay et d'un grande partie de l'Amérique méridionale préparent leur infusion favorite, ou le maté, qui joue chez eux un rôle presque aussi important que celui du thé en Chine. La consommation qu'on fait de ces feuilles pour cet objet est très-considérable. Le maté ne se boit pas comme le thé dans une tasse, mais on l'aspire au moyen d'un tube d'osier fin, renflé à son extrémité en une sorte de boule qui ne laisse passer que le liquide et qui retient les feuilles presque pulvérisées avec lesquelles on a préparé l'infusion. Ce petit appareil porte dans le pays le nom de *bombilla*. C'est à Aug. Saint-Hilaire qu'on doit la connaissance du végétal qui produit le maté. Un souvenir historique se rattache à cet arbre. En 1823 les chefs de la république de Buénos-Ayres, désirant affranchir leur pays du tribut qu'il payait au Paraguay pour le maté, que lui-même ne produisait pas et qu'il consommait néanmoins en grande quantité, avaient chargé M. Bonpland, le célèbre compagnon de voyage de M. de Humboldt, d'aller dans ce dernier pays se procurer quelques pieds du précieux végétal. Ce fut pendant le voyage qu'il fit dans ce but que M. Bonpland fut jeté dans les prisons du dictateur Francia, où il fut retenu pendant plusieurs années. Le Houx émétique (*Ilex*

vomitoria Ait.; *Ilex floridana* Lamk.) est une espèce connue sous les noms d'*Apalachine*, *Thé des Apalaches*, qui croit dans les parties maritimes de la Caroline et de la Floride. Elle forme un arbrisseau de 2 à 4 mètres de hauteur, très-rameux et dont la forme générale est pyramidale. Ses feuilles sont oblongues ou elliptiques, obtuses aux deux bouts, bordées de dents aiguës, glabres ainsi que les rameaux. Ses fleurs forment des ombelles axillaires presque sessiles. Ses fruits sont vomitifs ainsi que ses feuilles; seulement celles-ci agissent en raison de la dose qu'on en prend en infusion; à faible dose elles agissent comme toniques et diurétiques, tandis qu'à haute dose elles deviennent vomitives. Les Indiens du sud des États-Unis en font, après les avoir grillées, un breuvage excitant, assez analogue pour ses effets aux liqueurs spiritueuses, et qu'ils boivent avant d'aller au combat. — Nous nous contenterons de mentionner quelques-unes des espèces de Houx qu'on rencontre plus ou moins fréquemment dans les jardins. Telles sont: le Houx de Madère (*Ilex maderiensis* Lamk.; *Ilex Perado* Ait.), joli arbrisseau à feuilles épaisses, ovales, larges, entières ou bordées seulement de quelques dents un peu piquantes; le Houx a feuilles de laurier (*Ilex Cassine* Ait.), originaire de la Caroline, petit arbre haut de 5 ou 6 mètres, à feuilles lancéolées, entières; le Houx a feuilles de Troene (*Ilex Dahoon* Michx.), également des États-Unis, petit arbrisseau haut seulement 1m 50 à 2m, très-rameux, à petites feuilles lancéolées, presque entières avec les bords reployés en dessous, etc. Ces dernières espèces se cultivent en pleine terre; mais en général on a besoin de prendre quelques précautions pour les garantir contre les grands froids de l'hiver. P. D.

HRADSCHIN. Ce nom désigne la montagne qui domine au nord-ouest la ville de Prague, capitale de la Bohême. Cette montagne, dont la circonférence à la base a une demi-lieue environ de diamètre, comprend, outre le château fort des rois (*Königliche Burg*) et le dôme de Saint-Veit, un nombre considérable de palais, d'églises et d'autres constructions plus ou moins remarquables.

Le *Hradschin* a été ainsi nommé de la racine bohême *hrad*, *grad* (1), château fort (en allemand *Bergschloss*). Si l'on s'en rapporte à l'historien Hayek, la duchesse Libussa (2) aurait fait élever, dès l'an 717, sur le sommet de cette montagne un ensemble de constructions en bois. Mais quoique ces constructions eussent été, sous les règnes de Wenceslas Ier et de son fils Premysl Otakar II, protégées et défendues d'un mur contre les attaques des Hongrois et des Tartares (1), on peut dire que ce fut seulement au quatorzième siècle, sous le règne brillant de Charles IV, que le Hradschin acquit cette haute importance qu'il a toujours eue depuis. Cet empereur, dont le nom est resté si cher aux Bohêmes (2), fut, à vrai dire, le fondateur du Hradschin. Il fit construire le Palais fortifié et, en 1353, il entoura d'un mur la montagne tout entière et la réunit à la ville de Prague (3).

Quoique dans la suite le Hradschin ait été agrandi, embelli et même entièrement transformé, c'est à partir de Charles IV qu'il devint la résidence ordinaire des rois de Bohême. En 1541, sous Ferdinand Ier, un immense incendie consuma la plus grande partie des édifices qui le couvraient; mais dès cette même année de nouvelles constructions furent entreprises qui, poussées avec ardeur, remplacèrent bientôt celles que l'incendie avait dévorées. En 1648, dernière année de la *guerre de trente ans*, les Suédois s'étant emparés, par la trahison d'un certain Ernest Odowalsky (4), du Hradschin et du quartier

(1) Jusqu'à la fin du douzième siècle la lettre *h*, n'existant point dans l'alphabet bohême, y était remplacée, tant dans l'écriture que dans la prononciation, par le *g*. Ainsi l'on écrivit d'abord *grad*, *Praga*, ce qui depuis s'est écrit *hrad*, *Praha* (Franz Palacky, *Geschichte von Böhmen*, tome Ier, p. 495, Prague, 1836).

(2) Libussa était fille de Krok, le plus ancien personnage *historique* dont le souvenir ait été conservé par les *Sagas* bohêmes et qui avait établi sa résidence dans le château fort de Wysehrad. Ce fut aussi sur cette hauteur, qui domine Prague au sud, qu'habita d'abord Libussa, avant de transférer sa residence au Hradschin (Palacky, *ibid.*, tome Ier, p. 85-88).

(1) Wenceslas Ier régna de 1230 à 1253, et son fils Otakar II de 1253 à 1278. On peut voir dans Palacky, tome II, première partie, p. 156, quelle vive impulsion Otakar II donna aux travaux de défense dans tout son royaume.

(2) « Karl IV ist der popularste König, der jemals in Böhmen geherrscht hat. Bei dem Klange seines Namens erwarmt noch heutzutage jedes Böhmenherz, und jeder Mund überflieszt von Dank und Verehrung gegen die Manen eines Herrschers, der in der Volksüberlieferung der Repräsentant der höchsten Blüthe und Wohlfahrt seines Vaterlandes geworden ist (Palacky, *Geschichte von Böhmen*, t. II, 2e partie, p. 103, Prague, 1842).

(3) On possède un temoignage précieux de la splendeur de la Bohême sous Charles IV; c'est celui d'Æneas Sylvius: « Nullum ego regnum ætate nostra in tota Europa tam frequentibus, tam augustis tam ornatis templis ditatum fuisse quam bohemicum reor. Templa in cœlum erecta, longitudine atque amplitudine mirabili, fornicibus tegebantur lapideis; altaria in sublimi posita, auro et argento quo sanctorum reliquiæ tegebantur onusta; sacerdotum vestes margaritis textæ, ornatus omnis dives, pretiosissima suppellex; fenestræ altæ atque amplissimæ conspicuo et admirabili opere lucem præbebant. Neque hæc tantum in oppidis atque urbibus, sed in villis quoque admirari licebat. » (Æn. Sylv., *Histor. Bohem.*, cap. XXXVI, ap. Palacky, t. II, 2e partie, page 419.)

(4) Schiller, *Geschichte des Dreiszigjährigen Kriegs*, livre IV, tome VIII, p. 399 de l'édition de Stuttgart et Tübingen, 1844. La vive résistance qu'opposèrent les bourgeois de Prague et les étudiants de l'Univer-

appelé *Kleinseite*, les édifices de la montagne eurent beaucoup à souffrir. Cent neuf ans plus tard ces mêmes édifices et les précieux objets qu'ils renfermaient furent gravement endommagés par une furieuse canonnade des Prussiens qui dura vingt jours (1).

Ces dégâts furent promptement réparés par les soins de Marie-Thérèse et de l'empereur Joseph II, qui mirent le plus gracieux empressement à rétablir dans toute sa splendeur la résidence des anciens souverains de la Bohême, qui était l'un de leurs royaumes. C'est par les soins de leurs gouvernements que le Hradschin est devenu ce qu'il est encore aujourd'hui.

Depuis 1849 il sert de résidence à l'empereur Ferdinand, celui qui, par acte du 2 décembre 1848, abdiqua la couronne impériale d'Autriche en faveur de son neveu François-Joseph, l'empereur actuel. C'est sous ses auspices que dans ces dernières années le Palais a reçu de notables embellissements, et que d'heureuses restaurations ont fait déjà disparaître les traces de l'incendie qui en 1855 (20-22 février) endommagea l'aile du milieu.

Pour nous mieux orienter dans l'ensemble des constructions qui couvrent le Hradschin, nous considérerons d'abord celles qui sont comprises dans l'enceinte du palais, puis celles qui sont hors de cette enceinte.

A. Le palais proprement dit (*Königliche Burg*), commencé par Charles IV en 1333 (2), sur le modèle du Louvre, modifié et agrandi plus tard par le roi Wladislas, reconstruit de nouveau sous Ferdinand I[er] après le grand incendie de 1541, a été définitivement achevé en 1756 sous Marie-Thérèse. On y montre, outre la salle *espagnole* et la salle *allemande*, la *Chambre de l'hommage* (*Huldigungssaale*) du roi Wladislas, et l'ancienne *Chambre des États* (*Landstagstube*), qui fut le théâtre de la fameuse *défénestration* de Prague. « Le 23 mai 1618 les députés des provinces protestantes se présentèrent au château de Prague revêtus de leurs armures et suivis d'une escorte formidable. On leur refusa l'entrée de la salle où Slawata, président de la chancellerie de Prague, le baron Martinitz, burgrave de Karlstein, Sternberg et Lobkowitz tenaient conseil. Les députés y pénétrèrent de vive force, et sommèrent le président et les conseillers de déclarer si en effet la réponse aux justes réclamations de la Bohême avait été rédigée dans leurs bureaux et d'après leurs ordres, ou si, comme ils le prétendaient, elle émanait de l'Empereur. Sternberg et Lobkowitz opposèrent à cet emportement une modération grave et digne; Slawata et Martinitz se répandirent en menaces et en injures qui décidèrent de leur sort, car on se borna à mettre les deux premiers à la porte, tandis que l'on précipita les deux autres par les fenêtres dans les fossés du château, qui avaient plus de quatre-vingts pieds de profondeur. L'on se débarrassa de la même manière du secrétaire Fabricius, leur créature et leur complice. Le monde civilisé s'étonna à bon droit de ce procédé sauvage. *Les Bohémiens s'excusèrent en assurant que c'était une ancienne coutume du pays, et ils ne trouvèrent rien d'extraordinaire dans cet événement, si ce n'est qu'après un pareil saut les justiciés eussent pu se relever sains et saufs.* Ils durent ce bonheur à l'amas d'immondices sur lequel ils étaient tombés, et qui, en amortissant leur chute, leur avait sauvé la vie (1). » Cette *défénestration* de Prague fit éclater la guerre de trente ans, *la plus laide guerre qui fut jamais* (2).

On trouve ensuite l'église métropolitaine de Saint-Veit (*Domkirche zu Sct. Veit*), qui est à peu près du même temps que la cathé-

sité empêcha les Suédois d'étendre leur conquête sur les quartiers de la rive droite de la Moldau. Le coup de main contre le Hradschin fut dirigé par Königsmark. Ce fut la dernière action d'éclat de la *guerre de trente ans*. Elle ne coûta aux Suédois qu'un seul homme, et elle mit fin aux hésitations de l'Empereur, qui accepta la paix. Schiller, *loc. citat.* — On a remarqué que la guerre de Trente ans éclata sur le Hradschin (*Défénestration de Prague*, 23 mai 1618), et qu'elle l'eut aussi pour dernier théâtre.

(1) Pendant la *guerre de sept ans*, du 30 mai 1757 au 19 juin.

(2) Palacky, *Geschichte von Böhmen*, t. II, p. 418.

(1) Schiller, *Geschichte des dreissigjährigen Kriegs*, livre I[er], t. VIII, p. 63 et 64 de l'édition de Cotta; Stuttgart et Tübingen, 1844. Traduction (*libre*) de M[me] la baronne de Carlowitz, p. 66 et 67. — « Die Böhmen entschuldigten diese so seltsam Art zu exequiren, als einen landüblichen Gebrauch, und fanden an diesem ganzem Vorfalle nichts wunderbar, als dass man von einem so hohen Sprunge so gesund wieder aufstehen konnte.» Schiller, *loc. citat.*, p. 64. Cf. Michelet, *Precis de l'Histoire moderne*, 7e édition, page 180. — « Le secrétaire Fabricius, en homme bien appris, demanda mille pardons à l'un des deux seigneurs d'être tombé malhonnêtement sur lui. On n'a plus aujourd'hui la même politesse; je ne sais trop ce que je dirais en pareil cas, moi qui ai cependant été *secrétaire d'État*.» (Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, tome X, page 456). — Slawata et Martinitz traitaient avec la dernière cruauté leurs vassaux protestants. En dépit de la *Lettre impériale* (*Majestätsbrief*) de Rodolphe II, ils refusaient, disait-on, le baptême aux enfants de ces vassaux, le sacrement de mariage à leurs jeunes gens, les funérailles à leurs morts. Ils étaient même accusés de les contraindre à assister aux cérémonies du catholicisme, et de les chasser à la messe en lançant sur eux des chiens. Manière judaïque d'entendre le *compelle intrare*. « *Man beschuldigte sie, dass sie diese mit Hunden in die Messe hetzen liessen.* » Schiller, *loc citat.*, p. 63. — Cela n'a rien d'incroyable. Las-Casas a dénoncé des traits tout semblables de barbarie : *Je les ai vus* (les Espagnols) *dresser des dogues à chasser et mettre en pièces des Indiens.*» Las-Casas, *Brevissima relacion de la destruycion de las Indias*, p. 116 de l'édition de Venise, 1643; ap. Michelet, *Précis de l'Histoire moderne*, pages 205, 206, 7e édition.

(2) Michelet, *Du Prêtre, de la Femme, de la Famille*, 4e édit. p. 106.

drale de Cologne et qui lui ressemble à beaucoup d'égards. Commencé en 1344, sous le gouvernement de Jean de Luxembourg, cet édifice, qui est toujours resté inachevé, a été amené au point où il est encore actuellement, par Peter Arler de Gmünd, en 1385. Sur l'emplacement qu'il occupe s'élevait auparavant une église dont les fondements avaient été posés sous le duc Wenceslas en 934 et qui avait été achevée en 973, sous Boleslas II. Cette église, ayant paru trop petite au duc Spilignev, il posa vers l'an mille (1) les fondements d'un édifice plus vaste, qui fut achevé sous son successeur Wratislav et qui fut dévoré par les flammes en 1142, sous Wladislav II. Reconstruit en deux ans, il fut démoli par les ordres de Jean de Luxembourg et remplacé par celui qui subsiste encore aujourd'hui. Il est fort à regretter que cet édifice, dont les proportions sont vastes, n'ait jamais été achevé. Le côté de l'ouest, où l'on ne voit que fresques effacées, et la coupole de très-mauvais goût, qui a été ajoutée après 1541, déparent l'ensemble et nuisent à l'effet de beautés réelles.

Dans l'intérieur on remarque particulièrement la *chapelle de Saint-Wenceslas*, qui resplendit de pierreries du pays. C'est dans cette chapelle qu'avait lieu le couronnement des rois de Bohême. Elle porte le nom de Wenceslas, l'un des premiers ducs bohémiens qui aient professé le christianisme, et l'on y conserve, avec les reliques du saint, sa cotte de mailles et l'anneau auquel il se cramponna dans son agonie, lorsqu'il fut assassiné traîtreusement par son frère Boleslas à la porte de l'église d'Altbunzlau, le 28 septembre 936 (2). On peut signaler encore : 1° le monument en albâtre que Rodolphe II éleva en l'honneur des rois de Bohême; 2° de belles sculptures sur bois qui décorent les murs de côté, entre autres une vue de Prague au dix-septième siècle; 3° le grand monument consacré à saint Jean Népomucène, le patron du pays. La châsse qui renferme les reliques du saint est d'argent; le baldaquin qui la surmonte est supporté par quatre anges, aussi d'argent, et qui pèsent neuf cent dix marcs.

Dans la circonscription du palais on trouve encore l'église de Saint-George, qui est fort ancienne, puisqu'elle remonte à l'an 912, d'un caractère sombre et triste, et qui n'est ouverte au public que deux fois l'an. Puis, dans le voisinage de cette église, la maison (*Damenstift*) fondée par Marie-Thérèse en faveur des demoiselles de la noblesse bohémienne.

Toute cette partie orientale du Hradschin présente un aspect des plus pittoresques et d'un caractère très-particulier. Ici les anciennes prisons d'État (le *donjon blanc* et le *donjon noir*), où ont gémi tant d'infortunés, la tour *Daliborka* (ainsi nommée parce que Dalibor, à qui l'on attribue l'invention du violon, y fut enfermé); plus loin l'antique montée du palais, et tout autour une multitude de maisons et de tourelles qui ont un air de vétusté; tout près le *Fossé aux cerfs* (Hirschgraben), ravin profond où la végétation la plus riche se déploie dans tout son luxe. On pourrait se croire transporté tout à coup de plusieurs siècles dans le passé si quelques pas plus loin on n'apercevait, à travers la porte monumentale du château, le merveilleux panorama de Prague, *la ville aux cent tours*, qui se déroule au-dessous : la Moldau, le grand pont en pierre, bâti en 1338 sous Charles IV; le grand pont suspendu (*Kettenbrücke*) construit en 1842 sous Ferdinand Ier; les îles de la Moldau, parées d'une riche verdure, les innombrables flèches, tours et tourelles. A l'exception de Constantinople, de Lisbonne, de Naples et de Rio-Janeiro, qui, grâce au voisinage de la mer, sont incomparables, il n'est point de ville qui étonne et ravisse le spectateur autant que fait Prague vue du haut du Hradschin.

B. Hors de la circonscription du palais on remarque, à l'est, le Belvédère, dans le *jardin du Peuple*. Il remonte à Rodolphe II. C'est là que le fameux Tycho de Brahé passa tant de nuits à observer les astres en compagnie de Rodolphe, qui était entêté d'astrologie. Dans ces derniers temps le Belvédère a été décoré de fresques où sont retracés les grands faits de l'histoire de Bohême. A l'ouest l'église des Capucins, dont la chapelle, construite sur le modèle de la *santa casa* de Loretto est un lieu de pèlerinage fort achalandé. Le trésor du couvent contient, entre autres choses, un ostensoir orné de six mille six cent soixante-six pierres précieuses. Plus loin, le palais du prince-archevêque de Prague, les palais des plus grandes maisons, comme les Sternberg, Schwarzenberg, Martinitz, Czernin. C'est sur la place qui s'étend au-devant de ce dernier palais que fut, selon la légende, engloutie la duchesse Drahomira, cette *païenne maudite*, qui fit étrangler sainte Ludmila (septembre 927). Voyant avec dépit les progrès du christianisme, elle voulut se concerter avec les siens sur les mesures à prendre pour étouffer la nouvelle religion. Elle se ren.

(1) Après l'an mille nombre d'églises furent détruites et rebâties : « Infra millesimum tertio jam imminente anno, contigit in universo pæne terrarum orbe, præcipue tamen in Italia et in Gallia, innovari ecclesiarum basilicas, *licet pleræque decenter locatæ minime indiguissent.* » Raoul Glaber, lib. III, cap. 4; ap. Michelet, *Histoire de France*, t. II, p. 145.

(2) Palacky, *Geschichte von Böhmen*, t. I, p. 208.

dait vers eux lorsqu'elle rencontra, près de la chapelle de Saint-Matthieu, une procession de chrétiens. Au son de la cloche, son cocher éperdu s'élança du siége, se rapprocha de la porte de l'église et attendit dévotement la procession, tandis que la duchesse s'emportait en abominables blasphèmes. Tout à coup la terre s'entr'ouvre, des tourbillons de flammes s'élèvent, et l'impie est engloutie dans l'abîme, son char et ses chevaux avec elle. En souvenir, on éleva sur la place, théâtre du crime et du châtiment, une colonne en pierre où cette tragique histoire fut représentée pour l'édification des passants.

Enfin, à l'extrémité occidentale du Hradschin, le riche couvent des *Prémontrés*, nommé Strahow, dont la bibliothèque renferme de très-précieux manuscrits, notamment des manuscrits des fameux chefs des hussites, Jean Ziska (le borgne) et Procop. L'église du couvent renferme un orgue fameux et un tableau d'Albert Dürer, représentant la fête du rosaire. La vue s'étend, du haut de ce couvent, sur le Hradschin, sur la Moldau et embrasse tous les quartiers de la ville, tous les édifices qui en font l'ornement. Il couronne dignement cette montagne fameuse, que l'on nomme à bon droit le *Capitole de Prague*.

Le Hradschin fut habité, de 1833 à 1836, par Charles X et sa famille. En 1836, lors du couronnement de l'empereur d'Autriche Ferdinand Ier, le roi déchu quitta le palais des souverains de la Bohême, et se retira au château de Büstehrad, à deux milles de Prague. C'est au Hradschin qu'il reçut (mai 1833) Chateaubriand, qui s'était rendu près de lui de la part de la duchesse de Berry, alors retenue prisonnière dans la citadelle de Blaye par les Bourbons de la branche cadette. C'était le temps où ces *bons parents*, qui avaient, comme chacun sait, *la religion de la famille*, livraient à l'avide curiosité du public les faiblesses d'une femme à eux vendue, moitié comptant, moitié à terme, par un descendant de Judas Iscariote, *le grand traître*, levaient tous les voiles, la contraignaient d'accoucher aux yeux de l'Europe étonnée, et, ce faisant, se croyaient prodigieusement habiles. Ils n'étaient que cyniques. Le noble écrivain avait poussé un cri d'indignation (1) qui avait retenti dans les âmes honnêtes de tous les partis, et après avoir, de sa parole généreuse, donné satisfaction à la conscience publique, il avait entrepris le voyage de Prague pour faire entendre au vieux roi et à sa famille quelques paroles en faveur de la captive de Blaye.

Quand il se trouva en présence de son roi en cheveux blancs, prêt à déposer sa dépouille mortelle dans la terre étrangère, il se mit à pleurer comme un enfant. « Les yeux du vieux prince étaient humides; il me fit asseoir à côté d'une petite table de bois, sur laquelle il y avait deux bougies : il s'assit auprès de la même table, penchant vers moi sa bonne oreille pour mieux m'entendre, m'avertissant ainsi de ses années, qui venaient mêler leurs infirmités communes aux calamités extraordinaires de sa vie. Il m'était impossible de retrouver la voix en regardant dans la demeure des empereurs d'Autriche le soixante-huitième roi de France, courbé sous le poids de ces règnes et de soixante-seize années : de ces années, vingt-quatre s'étaient écoulées dans l'exil, cinq sur un trône chancelant; le monarque achevait ses derniers jours dans un dernier exil, avec le petit-fils dont le père avait été assassiné et de qui la mère était captive (1) ».

Mais ce qui fut le plus navrant pour Chateaubriand, ce qui fut la pointe la plus aiguë de son Calvaire, c'est que, malgré sa dévotion chevaleresque aux princes déchus, et quelles que fussent ses illusions à l'égard des objets de son culte, il ne les vit point alors *accomplis par ces derniers traits et avec ce je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus* (2); c'est qu'il vit la famille royale soumise aux préjugés de ce troupeau d'antichambre au milieu duquel elle vivait, et *végétant isolée dans cette citadelle de la bêtise et de l'envie, qu'assiégeaient, sans pouvoir y pénétrer, les générations nouvelles* (3). Il frémit, il désespéra de la race quand il reconnut que, dans l'état de la société en France au dix-neuvième siècle, l'idée de mettre un disciple de Loyola auprès du jeune prince était enracinée dans la tête de Charles X (4). « Au dîner la conversation roula dans un cercle de lieux communs, sur le climat de la Bohême, sur la santé de madame la Dauphine, sur mon voyage, sur les cérémonies de la Pentecôte, qui devaient avoir lieu le lendemain; pas un mot de politique. M. le Dauphin, le nez plongé dans son assiette, sortait quelquefois de son silence, et s'adressant au cardinal Latil : — Prince de l'Église, l'évangile de ce matin était selon saint Matthieu? — Non, Monseigneur, selon saint Marc. — Comment, saint Marc? — Grande dispute entre saint Marc et saint Matthieu, et le cardinal était battu. Le dîner a duré près d'une heure; le roi s'est levé; nous l'avons suivi au salon. Les journaux étaient sur une table; chacun s'est

(1) *Mémoire sur la captivité de Madame la Duchesse de Berry.*

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. X, p. 395, 396.
(2) Bossuet, *Oraison funèbre de Louis de Bourbon.*
(3) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. XI pages 4 et 5.
(4) *Ibid.*, t. X, p. 412, 413

assis, et l'on s'est mis à lire çà et là comme dans un café (1) ».

Après avoir *contemplé les trois larves royales du château de Prague* (2), Chateaubriand se rendit à Carlsbad près de la Dauphine, *ce modèle parfait des souffrances humaines, cette Antigone de la chrétienté* (3). Il revint de son pèlerinage ayant perdu le peu de foi qu'il avait encore gardé et se disant, dans l'amertume de son cœur, que sur l'antique autel de ses dieux il n'y avait plus que de pauvres idoles de bois qui entraient, ombres vaines, au royaume de l'oubli (4).

Dr Wilhelm MAYER et STARK.

HUGUENOT.— Ce mot est, suivant la définition de l'Académie, un « *sobriquet* que les catholiques de France donnèrent autrefois aux calvinistes. » Pasquier l'appelle, avec plus de grâce, un *mot de partialité*. Ce n'est pas le seul qu'on essaya de leur infliger. On les nommait encore *christadins*, parce qu'ils prononçaient fréquemment le nom du Christ. Dans le Poitou on les désignait sous le nom de *Fribours*, du nom, dit Pasquier, de doubles faux, petite monnaie fort décriée à laquelle on les comparait, comme s'ils eussent été « une monnoie de mauvais aloi, » et plus probablement, comme pense F. Diodati, parce que leur doctrine venait de Suisse et que le peuple, peu initié aux révolutions de ce pays, put la croire, par erreur, originaire du canton de Fribourg, allié de Genève, mais resté catholique. Dans le Languedoc on les appelait *parpaillots*. D'autres désignations, mais qui sont dépourvues de toute intention injurieuse, leur ont été aussi appliquées. On les appela *luthériens* avant la venue de Calvin et la propagation de sa doctrine en France, *sacramentaires*, *religionnaires*, *ceux de la religion prétendue réformée*, *de l'opinion nouvelle*, *calvinistes*. Plus tard, au dix-septième siècle, on étendit jusqu'à eux l'appellation de *protestants*, qui jusque-là n'avait été attribuée qu'aux réformés d'Allemagne. Leurs ministres, envoyés de Suisse par Calvin, recevaient le nom de *prédicants*. Eux-mêmes se donnaient ceux d'*évangéliques*, de *fidèles*, de *réformés*. »

Dans les autres contrées de l'Europe où se sont établies les opinions de Calvin, au milieu des troubles qui ont rempli les seizième et dix-septième siècles, les réformés ont porté encore d'autres noms « de partialité. » Les *huguenots* de France avaient pour frères les *gueux* des Pays-Bas, les *presbytériens* d'Écosse, les *puritains* et les *indépendants* d'Angleterre, tous soutenus dans leurs luttes par cette « religion des insurgés, » comme l'appelle M. Mignet dans un beau mémoire où il a défini avec l'exactitude et l'élégante profondeur qui le distinguent les caractères généraux, dans l'ordre politique, de cette doctrine, « expression sous une autre forme, continue l'éminent historien, de ce besoin de croire avec liberté qu'éprouvait alors le genre humain, (qui) fournit un modèle et un moyen de réformation aux peuples dont les gouvernements ne voulurent pas l'opérer eux-mêmes sans être toutefois assez forts pour l'empêcher. » Contrairement à ce qu'avait fait Luther, « Calvin subordonna l'État à l'Église, la société civile à la société religieuse, et prépara dans Genève une croyance et un gouvernement à tous ceux en Europe qui rejetteraient la croyance et s'insurgeraient contre le gouvernement de leur pays, » et son système, « préparait le protestantisme de l'insurrection contre les princes, comme le système de Luther avait préparé le protestantisme de l'insurrection contre les papes. » On nous pardonnera d'avoir cité ces belles et concises définitions à propos du mot *huguenot*, qui a au fond une acception plus politique que religieuse.

Il en est peu sur l'étymologie desquels on ait plus discuté et l'on se soit moins accordé. Il forme certainement un des chapitres les plus curieux de la philologie pendant les deux derniers siècles, et il donna lieu aux conjectures les plus extravagantes. Loin de moi la pensée de médire de la science étymologique; mais il n'en coûte rien, même à ceux qui, comme moi, l'estiment le plus, d'avouer qu'à son début elle s'est bien souvent fourvoyée. Cette chimie des mots est à peine contemporaine de la chimie des corps; elle date d'hier. Heraud et le maréchal de Montluc ne font pas difficulté de confesser leur ignorance. Ceux-là sont les sages; il convient de les mettre hors de cause. Pasquier, moins prudent, consacre tout un chapitre à l'exposition des opinions émises de son temps sur l'origine du mot huguenot, qui s'introduisit en France vers 1559, à l'époque de la conjuration d'Amboise et à l'époque aussi où les réformés commençaient à se multiplier dans le royaume. Selon Duverdier, il vient du nom de Jean *Hus*, le célèbre novateur qui fut brûlé par les Pères du concile de Constance, « comme qui diroit les guenons de Hus. » Jean de la Haga le dérive du nom d'un certain *Hugues*, sacramentaire du temps de Charles VI. D'autres y voient une allusion à la conduite que suivaient les réformés, fidèles à la fortune

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. X, pages 429, 430.
(2) *Ibid.*, t. XI, p. 47.
(3) *Ibid.*, t. XI, p. 4.
(4) *Ibid.*, t. XI, 34. De là, dans ses *Mémoires*, tant de passages qui ont attristé les royalistes, celui-ci, par exemple : « Tandis que je mesurais le pont de la Moldau, Charles X cheminait sur le trottoir; il portait sous le bras un parapluie; son fils l'accompagnait comme un *cicerone* de louage. J'avais dit dans le *Conservateur* qu'on *se mettrait à la fenêtre pour voir passer la Monarchie*; je la voyais passer sur le pont de Prague.» *Ibid.*, t. X, page 454.

des descendants de *Hugues* Capet et ennemis des Guise, rivaux de la maison de France. Coquille émet cet avis, et Le Duchat paraît l'adopter, en faisant observer que *huguenot* est usité comme diminutif de Hugues. Valois affirme que les mots *Hugues* et *Hue* sont synonymes, et qu'après avoir été longtemps employés comme noms d'hommes ils sont devenus aussi depuis, comme Gille, des termes de mépris, et furent appliqués, avec cette intention, aux reformés, « comme qui diroit des *huets* ou des *huguets*. » Castelnau, avec plus d'érudition que de sens commun, va chercher une maille ou petite monnaie du temps de Hugues Capet, nommée *huguenot*, pour en faire la marraine des calvinistes. Les femmes des environs d'Amboise, très-versées, comme chacun sait, dans la numismatique, voyant fuir les conjurés poursuivis, s'écriaient que c'étaient des pauvres gens qui ne valaient pas des *huguenots*. Cette étymologie merveilleuse est analogue à celle de *Fribour*, que j'ai déjà rapportée et dont l'intention est la même. La ville de Tours ayant été l'une des premières en France où le mot huguenot fut en usage, on le rattacha à un certain roi Hugon, revenant, lutin ou loup-garou, qui passait pour rôder dans les rues pendant la nuit, soit qu'à cause de leurs assemblées de nuit on considérât les réformés comme les disciples du roi Hugon, soit parce que ces assemblées avaient lieu dans une tour de la ville qui avait pris du célèbre farfadet le nom de Hugon. Daniel, de Thou s'accordaient avec Pasquier sur la première interprétation, « chose dont ie me croy, » dit ce dernier, qui affirme avoir entendu donner ce nom aux calvinistes dans la Touraine huit ou neuf ans avant l'affaire d'Amboise, époque à laquelle, comme nous l'avons vu, il se propagea rapidement. Davila, Famianus Strada et d'Aubigné adoptèrent la seconde explication. D'autres empruntent le mot à l'Allemagne, et le font venir de Suisse « quasi comme *Henes guenaux*, qui signifie gens séditieux. » Ceux-là *brûlent*. L'opinion de Caseneuve est beaucoup plus savante, mais n'est pas plus heureuse. Il voit dans le mot huguenot une transformation du verbe flamand *heghenen* ou, selon la prononciation flamande, *huguenen*, qui signifie *purifier*, et il rattache assez ingénieusement cette étymologie au nom de *puritains* et à la secte des cathares, καθαρός, pur. Tavannes cite des philologues qui expliquaient *huguenots* par *ut nos*, sans prendre la peine de nous dire les excellentes raisons qu'ils pouvaient invoquer en faveur de cette savante opinion; Des Accords, pour éclairer le débat, nous raconte une petite anecdote : Après la découverte de la conspiration d'Amboise, un jeune gentilhomme allemand, pris parmi les conjurés, est amené au cardinal de Lorraine. Celui-ci l'interroge : « *Huc nos*, serenissime princeps, advenimus, » lui répond le pauvre prisonnier en commençant sa harangue, « et voilà la vraie cause du mot, dit prudemment Des Accords, s'il n'y en a d'autre meilleure. » Pasquier appelle cette étymologie « une chose ridicule, » et il a raison. En voici une autre qui ne l'est pas moins, c'est celle qui tire le mot « *a gnosticis* hereticis qui luminibus exstinctis sacra faciebant. » C'est encore Des Accords qui la rapporte. Il a la main malheureuse. Mais voici le triomphe de la science étymologique. Le monde savant doit cette explication à Guill. Reboul, qui prétendait l'avoir puisée dans un livre de luthériens. C'est un trait de mœurs en même temps qu'une découverte philologique. Calvin, fils du diable et diable lui-même, avait donc eu pendant longtemps des relations plus ou moins légitimes avec une incube nommée *Nox*. Or ce sectaire, dans ces moments délicats si bien et si longuement décrits par notre ami Tristram Shandy, avait coutume, pour exprimer son aise, de s'écrier *Huc Nox!* Ce n'est pas tout. L'incube ne savait pas le latin. Il ou elle prit ces mots pour un nom propre et le donna au fruit de ce mystérieux commerce. Évidemment il ne se pouvait rien trouver de plus satisfaisant. Je n'ai pas lu le livre des luthériens qu'invoque Reboul; mais ce mariage de Calvin et des ténèbres, d'où s'engendre la *Nuit*, me fait tout l'effet de quelque allégorie. Maintenant que nous avons atteint les limites du ridicule, il est temps d'en venir à la véritable étymologie. Ce qui n'est pas flatteur pour les étymologistes d'autrefois, c'est qu'elle avait été depuis bien longtemps proposée sans mettre fin à la querelle. Jean Diodati, Tavannes, le P. Maimbourg, H. Sponde, etc., donnent tous pour origine du mot huguenots le mot allemand *eidgenossen*. Le P. Maimbourg, préoccupé par le sens qu'il reçut chez nous, l'interprète inexactement, et le traduit par *alliés en la foi*. Jean Diodati, Mezerai et Henri de Sponde l'interprétent avec plus de raison dans le sens d'alliés, de ligués, ou *fœderati*, et Tavannes dépassant le but, le considère comme une allusion à l'état démocratique que les premiers ministres voulaient introduire en France et comme un mot de passe et une désignation secrète dont ils se servaient entre eux. *Huguenot* vient donc de *eidgenossen;* lié par serment, de *eid*, serment; *genoss*, associé. Ce mot, d'origine germanique, devint enfin en France *Huguenot* et, « les courtisans se cuidant mocquer, » dit Pasquier, l'appliquèrent aux sectateurs de Calvin.

Le mot huguenot en a fait d'autres à son tour, qu'il nous suffira de rappeler ici : on appelait *huguenote* un vase garni d'un couvercle, dans lequel, dit-on, on portait leur

modeste repas aux calvinistes éloignés de la maison pour assister à leurs assemblées. On nommait encore ainsi une jatte d'étain, désignée à Metz, par une allusion analogue, sous le nom de *précheresse*, et enfin, selon l'Académie, un petit fourneau avec sa marmite. Voilà des enfants certainement indignes de leur père.

Toutefois il y a cela de singulier que ce mot, employé pour dénommer spécialement en France un grand parti religieux, est sorti de révolutions également étrangères à tout système religieux et à la France. M. Mignet, dans le beau mémoire que j'ai déjà plusieurs fois cité, a exposé avec une érudition sûre et une clarté parfaite les circonstances au milieu desquelles il prit naissance, circonstances, comme il le remarque lui-même, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du calvinisme en France et de ses tendances parmi nous, et dont, pour cette raison, nous devons rappeler ici les traits principaux.

L'État de Genève était un de ces gouvernements compliqués comme il y en avait beaucoup dans le moyen âge, où ils naissaient du flux et du reflux des événements et des empiétements successifs des divers pouvoirs qui s'y étaient assis. C'était en réalité une sorte de république démocratique placée sous la souveraineté d'un évêque, qui avait délégué une partie de son autorité à un chef militaire nommé vidomne (*vice-dominus*). De là s'étaient formés dans la ville trois partis, le parti bourgeois, le parti ecclésiastique et le parti militaire. Chacun naturellement n'avait pas cessé de chercher à conquérir la domination. La dignité de vidomne, jusque vers la fin du treizième siècle, était restée dans la famille des comtes de Genévois; elle était alors passée dans la maison de Savoie, beaucoup plus redoutable aux libertés publiques. Ce fut Charles III, monté sur le trône ducal de Savoie en 1504, qui engagea avec le plus de vigueur la lutte où il devait succomber. La résistance ne fut pas, tout d'abord, moins énergique que l'attaque. A la tête de cette résistance se plaça Philippe Berthelier, qui « cachait une âme forte sous des dehors frivoles, et nourrissait des sentiments profonds dans une vie dissipée.» Il organisa parmi les jeunes gens compagnons de ses désordres une ligue qui semblait n'avoir pour objet que le plaisir et qui s'appela *les enfants de Genève* ou encore *Qui touche l'un touche l'autre*. Bientôt, pour échapper aux violences du duc Charles, qui venait de mettre la torture et les supplices au service de son ambition, Berthelier se réfugia à Fribourg, où, aidé de Besançon Hugues, syndic, il conclut avec les citoyens de cette république un traité de combourgeoisie « qui succéda à la bande licencieuse des *Enfants de Genève* » et constitua le parti politique des *Eidguenots*, cherchant son appui dans la Suisse républicaine. « Les *eidguenots* portaient pour enseigne à leurs chapeaux des plumes de coq à la façon des Suisses » et des croix brodées en leurs pourpoints. Ce nom leur fut donné par moquerie par leurs adversaires, qui suivaient le parti des princes et avaient embrassé la cause de la Savoie; ceux-ci, en signe de leur alliance avec le duché, se paraient de branches de houx selon la mode des Savoyards. Par réciprocité les *eidguenots* avaient imposé à ces derniers le nom de *Mamelus* « à cause qu'ainsi que les Mameluz avoient renoncé Jésus-Christ pour suivre Mahomet, ainsi avoient ceux-ci leur liberté et chose publique pour se assujettir à tyrannie. » (Chron. de Bonivard.) Ceci se passait vers 1517. Le duc, irrité de cette ligue, attaqua et prit Genève; il y rétablit son autorité dans le sang, et contraignit à fuir ceux de ses adversaires qu'il n'avait pas pu châtier. Cette domination dura pendant cinq années. Toutefois en 1525, les affaires du duché ayant appelé Charles en Piémont, la population de Genève s'agita de nouveau, soutenue d'abord, puis abandonnée par son nouvel évêque. Les émigrés conclurent un nouveau traité de combourgeoisie avec les républiques de Fribourg et de Berne, et les *eidguenots*, forts de ces appuis, résistèrent victorieusement aux efforts du duc pour ressaisir, par les négociations ou par les armes, un pouvoir qui dès 1526 lui avait été pour toujours arraché. Le parti des *Mamelus* était vaincu, et disparaît à partir de cette époque de l'histoire de Genève. Déjà sous l'influence de Berne, qui avait embrassé la réforme, les opinions nouvelles s'étaient introduites à Genève et avaient fait quelques progrès parmi ces *enfants de Genève* autrefois guidés par Berthelier, lorsque, dans les premiers jours d'octobre 1532, Farel, l'apôtre de la réforme, parut pour la première fois dans la cité affranchie. Ses prédications rencontrèrent d'abord plus d'un obstacle; le parti ecclésiastique était encore puissant dans la république, et si Berne soutenait Farel, Fribourg, restée catholique, contrariait ses efforts. Les dissentiments religieux provoquèrent des troubles dans la ville. Farel fut obligé de fuir et remplacé par Ant. Froment, qui bientôt dut s'éloigner à son tour. Toutefois, au milieu de ces luttes, la doctrine de Luther faisait des progrès. Le parti des *eidguenots*, uni autrefois pour la conquête des libertés publiques, se divisa en deux fractions : les *évangéliques*, qui embrassaient les opinions nouvelles, et les catholiques, qui restaient fidèles à l'antique foi. Ce dernier parti ne tarda pas à se trouver le plus faible; l'évêque se vit contraint d'abandonner son siége; Farel, revenu

dans Genève, y prêchait publiquement le 1er mars 1534; peu de temps après les catholiques vaincus cherchaient un refuge à Fribourg, qui rompit son alliance politique avec l'état qui avait abandonné la communauté de croyance. Les nouveaux émigrés recherchèrent l'appui du duc, qui jugea le moment favorable pour reprendre ses anciens projets et vint faire le blocus de Genève. C'est pendant ce blocus et en face de l'ennemi que les Genévois, après une discussion publique ouverte le 30 mai 1535, qui ne dura pas moins d'un mois et où les deux opinions avaient été soutenues par des champions choisis à cet effet, procédèrent à un vote solennel sur le choix d'une religion nationale et se prononcèrent pour la réforme. Le 8 août Farel prêchait dans la cathédrale de Saint-Pierre, et le 27 du même mois le Grand Conseil abolit le culte catholique. La fraction des *eidguenots* qui avait formé le parti évangélique était dès lors maîtresse du terrain, et le parti catholique avait cessé d'exister à Genève. Le 21 mai 1535, après une exécution d'abord molle et hésitante de l'arrêt du conseil, il n'en restait plus trace. C'était pour le parti vainqueur le moment de se diviser. Déjà, avant cette année 1535, les guerres de François Ier dans l'Italie avaient délivré Genève des attaques du duc Charles, devenues de plus en plus pressantes. Elle compléta son affranchissement en prononçant la déchéance de son évêque, et elle s'empara, pour ne plus la perdre désormais, de la souveraineté absolue et sans limites. C'est peu après cette époque, dans les premiers jours d'octobre 1536, que Calvin, fugitif et poursuivi en France pour les doctrines nouvelles qu'il avait embrassées, passa par Genève pour se rendre d'Italie à Bâle. Il croyait n'y rester que quelques jours, et il y devait mourir. Farel en effet s'empressa de retenir ce vigoureux apôtre de la réforme, de qui la réputation s'était déjà étendue au loin et qui pouvait lui être d'un si grand secours. Calvin fut élu pasteur et docteur de l'église de Genève. Mais Calvin était doublement novateur, car il avait modifié les idées de Luther en les exagérant et avait fait subir au dogme chrétien une nouvelle simplification qui ne devait pas être la dernière. Calvin rédigea donc une confession de foi et la fit voter par les citoyens de Genève, qui promirent de l'observer sous peine de bannissement pour ceux qui en violeraient les prescriptions.

En même temps il entreprit la réforme des mœurs dans la république, où elles étaient en effet fort dissolues; mais il l'entreprit dans cet esprit d'austérité excessive et de domination qui lui était propre; le sombre et triste fanatisme du novateur souleva des résistances. Les évangéliques alors forment deux partis. Les *calvinistes* acceptaient dans toute sa rigueur la réformation de Calvin. Les *libertins*, comme on les appelait, repoussaient ce despotisme mystique, tenaient aux vieilles mœurs, aux anciennes institutions et aussi, il faut le dire, à leurs anciens plaisirs. Ils se rapprochaient des *eidguenots* d'autrefois par leurs opinions, et reprenaient quelques-uns de leurs insignes, depuis longtemps oubliés. Comme eux, ils portaient des croix taillées dans leurs pourpoints. Ils ne voulaient pas « mettre aux pieds de ces impérieux Français, qui venaient commander dans leur ville, les vieilles franchises pour lesquelles ils avaient expulsé le duc et détrôné l'évêque. » Ils étaient soutenus par Berne, qui avait vu avec déplaisir la révolution religieuse opérée à Genève. Les *libertins* furent un instant les plus forts. Calvin et Farel furent bannis (23 avril 1538). Mais l'anarchie s'empara de la république, les mœurs se dépravèrent avec rapidité, le parti vainqueur se montra faible devant les exigences de Berne. Le peuple s'éloigna de lui, et Calvin, rappelé le 22 octobre 1540, rentra dans Genève après de longues hésitations le 13 septembre de l'année suivante. Il y rentra en maître. Genève reçut de ses mains une rigide et monotone constitution sacerdotale, qui en faisait une sorte de couvent et plaçait la moralité privée sous la protection de la loi, en transformant les devoirs de l'homme en obligations du citoyen. Calvin noya dans le sang les restes du parti libertin, qui tenta d'abord de résister, qui le fit un instant avec succès, mais qui devait bientôt succomber. Le supplice de Servet, le 27 octobre 1553, assura la domination absolue du réformateur et porta le dernier coup à ses ennemis. Après une lutte de près de cinquante années, la victoire appartenait enfin, comme il arrive ordinairement dans les temps de révolution, au parti qui avait embrassé les opinions les plus absolues. Les *enfants de Genève*, les premiers, avaient donné le signal de la résistance, « les bourgeois s'étaient primitivement divisés en *mamelus* et en *eidguenots;* les *eidguenots*, vainqueurs des *mamelus*, s'étaient divisés en *catholiques* et en *évangéliques;* les évangéliques vainqueurs se divisèrent en *libertins* et en *calvinistes*, » et ces derniers enfin restèrent maîtres du champ de bataille. Lorsque Calvin mourut, à Genève, le 27 mai 1564, dans la possession pleine et incontestée de son pouvoir, l'austère république était devenue « le séminaire » de cette branche spéciale du protestantisme, à laquelle Farel donna dans Genève et dans Calvin « une ville qui lui servit de centre et un chef qui devint son législateur, » qui se développa et assura sa victoire hors de la France, mais qui eut une origine toute

française ; car « le caractère français eut son représentant dans Farel, et l'esprit français le sien dans Calvin. » Les deux mots qui avaient d'abord désigné un parti exclusivement politique et un parti à la fois politique et religieux dans une petite république située à nos portes furent bientôt appliqués, le premier au corps des réformés de France, le second à la vaste société religieuse qui avait complété, en la dépassant, la révolution entreprise par Luther et qui allait bientôt s'étendre sur une partie de l'Europe.

Désormais nous possédons avec exactitude le sens et l'histoire du mot qui fait l'objet de cet article. Nous n'avons pas à écrire ici une histoire ou une appréciation générale de la réforme; on les trouvera au mot PROTESTANTISME, qui prendra sa place dans la suite de cet ouvrage. Nous n'avons pas même à exposer les dogmes des religionnaires français, à en indiquer l'enchaînement et les tendances; cette tâche a été remplie mieux que nous ne saurions faire, quoique d'un point de vue où il ne nous serait pas possible de nous placer, à l'article *Calvinisme*, dans la partie anciennement publiée de cette *Encyclopédie*. Mais nous croyons que le lecteur trouvera ici avec plaisir, pour y recourir au besoin, les dates principales de l'histoire du protestantisme en France.

C'est en 1517 que Luther commençait à prêcher la réforme en Allemagne. Dès l'année 1521 ses doctrines avaient fixé en France l'attention de quelques esprits. Il faut compter parmi eux Jacques Lefèvre d'Étaples et Guillaume Farel. Ce dernier, doué d'un caractère ardent et d'une éloquence puissante, né à Gap en 1489, était de quinze ans plus âgé que Calvin. Ses amis le nommaient le *zélé*, Érasme l'appelait l'*audacieux* et le *téméraire*. Tous deux inquiétés par la Sorbonne, ils allèrent chercher un refuge à Meaux, où l'évêque Briçonnet, auquel plus tard devait succéder Bossuet, se montrait favorable aux idées nouvelles. C'est dans cette ville qu'eurent lieu les premières prédications publiques du luthéranisme, et c'est pour cela que les novateurs furent d'abord nommés les *hérétiques de Meaux*. Ces premières tentatives étaient encore timides et de peu d'importance, et il fallait attendre environ quarante ans pour que le protestantisme prît chez nous de sérieux développements. Les prêtres de Meaux portèrent plainte devant la Sorbonne, qui sévit de nouveau contre l'hérésie. Briçonnet, condamné à l'amende, abjura ses doctrines, tandis que Lefèvre et Farel se retirèrent devant l'orage. Farel se rend à Bâle (1524) et de là est envoyé dans la Suisse française pour y répandre les nouveautés. De 1524 à 1531 il étend ses conquêtes spirituelles sur le comté de Montbelliard, la ville de Morat, la vallée de l'Aigle, le comté de Neufchâtel, celui de Vallengin, le bailliage de Granson, les villes d'Orbe et de Lausanne. Pendant ce temps d'autres missionnaires rallient de nouveaux disciples à Grenoble, à Lyon, à Mâcon, à Annonay, à Bourges, à Orléans et à Toulouse. En 1530 la réforme s'était déjà introduite en Normandie.

Toutefois l'autorité n'avait rien épargné pour comprimer dès son début la révolution religieuse, et déjà la foi naissante comptait des martyrs. En 1524 Jean Leclerc, condamné à mort, subit sa peine à Metz; l'année suivante Jacques Pauvent ou Pavanes monte le premier sur le bûcher à Paris. En 1532 Jean de Catarce est exécuté à Toulouse.

1533. Par le crédit de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, qui avait écouté avec faveur les prédications de Lefèvre d'Étaple et de Farel, Gérard Roussel, Courault et Bertault, qui penchaient pour les idées de réforme, sont autorisés à prêcher dans Paris, et la foule, amoureuse des nouveautés, se presse au pied de leurs chaires. La Sorbonne, en réponse à cette provocation, condamne le livre de Marguerite : *Le Miroir de l'âme pécheresse*.

1533. Calvin se fait entendre à Bourges, puis à Paris. Un discours rédigé par lui et prononcé par le recteur de l'université de Paris provoque les censures de la Sorbonne. Calvin est obligé de fuir. Il évangélise Angoulême, le Poitou, la Saintonge, et, pour échapper aux poursuites dont il est l'objet, fuit à Bâle.

1534 (18 octobre). Affaire des Placards. — Les réformés affichent sur les murs de Paris et de Blois des placards injurieux pour les catholiques, où ils attaquent le dogme de l'Eucharistie. L'un d'eux même est apposé sur la porte de la chambre du roi à Blois; — cette agression est déférée à la justice; — le 29 janvier 1535 procession solennelle à Paris en expiation de cette profanation; le roi de France y assiste; il proscrit la doctrine nouvelle et à son retour est témoin du supplice de six luthériens livrés au feu. — A la suite de cette exécution est rendu le premier édit qui frappe les religionnaires. Cet édit ordonne aux citoyens de dénoncer les réformés, il prononce la peine de mort contre ceux qui manqueront à cette prescription, accorde le quart des biens des hérétiques aux dénonciateurs.

1535 (août). Calvin publie à Bâle, sans nom d'auteur, la première édition de son *Institution chrétienne*. Ce livre, le premier monument théologique et littéraire de la réforme française, place Calvin à la tête d'un des deux grands partis qui poursuivent la révolution religieuse.

1547 environ. A la mort de François Ier la réforme a déjà accompli en France des progrès considérables. On fait varier entre un sixième et un dixième de la population totale du royaume le nombre de ses adhérents; les classes élevées, la noblesse, dont la doctrine nouvelle favorise l'esprit d'indépendance, les savants et les hommes d'études, entraînés par les tendances investigatrices et polémiques du seizième siècle, se montrent surtout favorables au protestantisme que propagent les ouvrages de tout genre et que les presses de Genève, de Lausanne et de Neufchâtel répandent à profusion dans le royaume. Toutefois la réforme n'est encore qu'un parti clandestin.

1551 (27 juin). Édit de Châteaubriand. Il attribue à la fois le jugement des cas d'hérésie aux juges ecclésiastiques, et interdit l'introduction des livres destinés à la répandre.

1555. Les calvinistes fondent leur première église régulière à Paris, où ils se réunissent chez un gentilhomme du Maine nommé Ferrière Maligny. Le nom de leur premier ministre est Le Maçon. Ils établissent ensuite dans la même année d'autres consistoires à Meaux, à Poitiers, à Angers, à Bourges, à l'île d'Alvert en Saintonge, etc., etc., Ils instituent des ministres, des anciens et des diacres, et la commune ecclésiastique se trouve ainsi organisée.

1557. Un édit est rendu pour établir en France l'inquisition; le parlement en refuse l'enregistrement. Au mois de septembre de la même année une assemblée de réformés est attaquée dans la rue Saint-Jacques. Une lutte s'engage suivie de la condamnation et de l'exécution de quelques protestants.

1558 (vers le mois d'août). Les calvinistes se réunissent publiquement et en plein jour au Pré-aux-Clercs, la promenade alors la plus fréquentée de Paris, pour y chanter les psaumes et s'y livrer aux exercices de leur culte. Les mêmes réunions ont lieu les jours suivants, protégées par Antoine de Navarre et Jeanne, sa femme, qui s'y mêlent. Les bourgeois de Paris menacent de dissiper ces assemblées; un édit les proscrit pour l'avenir, et quelques protestants sont arrêtés. Ces provocations d'ailleurs et ces luttes, que nous omettrons désormais, se renouvelaient chaque jour sur tous les points du royaume. L'agression venait tantôt d'une part, tantôt de l'autre, et il faut dire que l'intolérance et la passion étaient égales des deux côtés.

1559 (25 mai). Ouverture du premier synode national à Paris. Il est présidé par François Morel, sieur de Collonges; onze églises y sont représentées, ce sont celles de Paris, Saint-Lô, Dieppe, Angers, Orléans, Tours, Poitiers, Saintes, Marennes, Châtellerault et Saint-Jean-d'Angely. Cette assemblée secrète arrête, en quarante articles la *Confession de foi*, et fixe par un règlement composé d'un même nombre d'articles la discipline et l'organisation des consistoires ou églises, des colloques et des synodes provinciaux. Le 29 mai 1559, lorsque les membres des synodes se séparèrent, « la réforme française était constituée. »

1559 (10 juillet). Henri II tient un lit de justice en son parlement pour lui demander les moyens les plus propres à éteindre l'hérésie. — La réforme déjà s'était introduite secrètement dans le parlement lui-même, et elle y trouve des défenseurs. Tandis que la grand'chambre était restée fidèle à la foi catholique, la Tournelle s'était laissé séduire par les opinions de Calvin. — Arrestation de cinq conseillers, Anne du Bourg, du Faur, Fumée, de Foix et Laporte. — Procès de du Bourg, qui tour à tour abandonne ou reprend les doctrines qui compromettent sa tête. — 12 décembre, le président Minard, en quittant le palais, est assassiné dans la rue vers six heures du soir d'un coup de pistolet; on accuse du Bourg d'avoir connu ce crime et d'en être le complice. — 23 décembre, du Bourg est condamné à être étranglé, puis brûlé. L'horrible sentence est exécutée le même jour.

1560. Conjuration d'Amboise. — Cette conspiration avait pour objet de s'emparer de la personne du duc de Guise et d'établir le calvinisme en France. Elle avait été organisée dès l'année précédente, peut-être à Genève et sous les yeux de Calvin; quelques historiens soupçonnent de Bèze d'y avoir pris part. Le chef actif du complot est un gentilhomme français nommé La Renaudie. Les princes du sang et les grands mécontents s'y rallient. Condé en est déclaré chef muet. — 1er février 1560, assemblée à Nantes où s'organisent les moyens d'exécution. — Rendez-vous est donné pour le 10 mars près de Blois. — La cour est informée des desseins des conjurés; elle donne, dans les premiers jours de mars, pour éloigner le danger et pour gagner du temps, un édit par lequel elle annonce la convocation d'un prochain concile, et accorde la tolérance. Les conjurés cependant persistent dans leur plan — L'exécution en est différée jusqu'au 16 mars. — Révélation de l'un des chefs, Lignières. — On prend des mesures pour arrêter les coupables — 15 mars, le duc de Nemours s'empare, dans les environs d'Amboise, de Mazères, Raunay et Castelnau, qu'il amène prisonniers dans cette ville; les conjurés se dispersent. — 16 mars, La Renaudie est attaqué et tué. — 17 mars, le roi accorde des lettres de rémission à ceux qui mettront bas les armes. — De nouveaux réformés arrivent sous les murs d'Amboise. — Une lutte s'engage dans laquelle les rebelles sont vaincus. Les lettres de grâce sont révoquées; on fait le procès aux chefs du com-

plot, et après un interrogatoire sommaire un certain nombre d'entre eux sont exécutés, parmi lesquels il faut compter Castelnau, Mazères et Raunay.

1560 (mai). Edit de Romorantin, qui laisse aux évêques la connaissance du crime d'hérésie, mais défère aux juges séculiers les manifestations extérieures qui résultent de discours publics, d'assemblées illicites, de libelles, etc., et les assimile au crime de lèse-majesté. Cet édit toutefois n'empêche pas la réforme de s'étendre et surtout de s'enhardir, et dans cette même année 1560 le culte public s'établit à Nîmes, Montpellier, Aigues-Mortes, dans le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, le Béarn, la Guyenne, la Saintonge, le Poitou et la Normandie. Partout les calvinistes s'emparent violemment des églises catholiques et, après les avoir dévastées, les approprient à leur culte.

1560 (21 août). Assemblée des notables à Fontainebleau. Coligny y présente une supplique en faveur des réformés. — L'assemblée décide la convocation d'un concile et la réunion des états généraux. — Ces états sont ouverts à Orléans le 13 décembre de la même année. — Ils se montrent disposés à la tolérance.

1561. Dans les premiers mois de cette année la reine Catherine de Médicis, qui semble fort indifférente aux matières de religion et n'y voit qu'un moyen de gouvernement, tolère des assemblées calvinistes jusque dans le château du roi. Les princes et les seigneurs y assistent à des conférences faites par des ministres de leur culte. Elle même s'y rend entourée de dames de la cour et quelque fois y conduit le jeune roi. — Le 19 avril de la même année une déclaration accorde aux calvinistes amnistie pour le passé, permet aux émigrés de rentrer dans le royaume et ordonne l'élargissement des prisonniers pour fait de la religion. — Nouvel édit de juillet 1561 qui interdit aux calvinistes de s'assembler publiquement pour l'exercice de leur culte avant la réunion du concile national, sous peine de confiscation des biens et de bannissement.

1561 (9 septembre). Colloque de Poissy. — Le parti calviniste demandait depuis longtemps la réunion d'un concile national où il pût discuter librement ses doctrines. Le clergé catholique, comme tout parti ancien et depuis longtemps en possession du pouvoir, repoussait ces discussions publiques. On s'arrête à l'idée d'un colloque ou simple conférence théologique, qui se réunit à Poissy le 7 septembre.— Le roi Charles IX y assiste.— Le chancelier de L'Hôpital l'ouvre par un discours conciliant.— Les opinions calvinistes y sont représentées par douze pasteurs et vingt-deux députés laïques. De Bèze prend la parole pour les défendre. — Le cardinal de Lorraine répond à de Bèze dans une seconde séance, le 16 septembre. — Le colloque est interrompu et remplacé par des entretiens particuliers dépourvus de la solennité et de la publicité qui avaient entouré les premières conférences. — Le roi et son frère cessent d'y assister. — La reine y est présente avec quelques évêques. — La discussion est soutenue par douze docteurs catholiques et douze ministres. Première séance, 24 septembre, — deuxième, le surlendemain 26.— Lainez, général des jésuites, y porte la parole; sa présence à ces conférences est l'occasion de l'établissement des jésuites en France. — Les conférences, encore amoindries, sont transportées à Saint-Germain et chargées de concerter une formule de foi sur l'Eucharistie (29 septembre). Les députés en adoptent une, en effet, vague et obscure, comme il convenait pour réunir des avis si divers; elle est déférée à l'assemblée de Poissy, puis à la Sorbonne, qui la repousse. Les conférences sont rompues le 9 octobre sans avoir rien produit, comme il était facile de le prévoir, pour la conciliation qu'on leur avait, avec plus ou moins de sincérité, demandée; elles ont au contraire pour résultat de donner un nouvel élan aux progrès du calvinisme; Milhau, Sainte-Foix, Lacaune et un grand nombre de villages s'y rallient; les assemblées des réformés à Paris contiennent jusqu'à huit ou quinze mille personnes; elles ont lieu, l'une à la porte Saint-Antoine, l'autre au faubourg Saint-Marceau. — L'amiral Coligny place sous les yeux de la reine mère une liste de deux mille cent cinquante églises régulièrement organisées; une lettre de L'Hôpital évalue le nombre des religionnaires au quart de la population du royaume, soutenus par les trois quarts des gens de lettres. Il est impossible de fixer avec un degré suffisant d'approximation le chiffre des réformés à cette époque; mais il est probable que la vérité se trouve entre l'allégation du chancelier et celle des historiens qui le portent au dixième de la population.

1562 (17 janvier). Édit de janvier. — Il accorde une certaine tolérance, et admet pour la première fois la pensée de l'existence simultanée des deux religions. Il ordonne la restitution des églises envahies par les protestants. Il interdit les assemblées dans l'intérieur des villes et les autorise hors des portes. Le parlement de Dijon refuse l'enregistrement de cet édit. Celui de Paris s'y résigne après quelque hésitation.

1562 (1er mars). Massacre de Vassy. — Le duc de Guise, se dirigeant vers Paris à la tête d'un détachement de troupes, s'arrête à Vassy en Champagne pour y entendre la messe. — Une lutte s'engage entre ses soldats et les calvinistes qui célébraient leur culte dans

une grange voisine de l'église, lutte inégale, où les réformés sont vaincus. Selon quelques récits, plus de trois cents huguenots furent massacrés dans cette circonstance; selon d'autres, le nombre des morts ne dépasse pas trente à quarante. La vérité semble être plus près de ces derniers.

1562. Guerre de religion. — 11 août, association entre le prince de Condé et les seigneurs calvinistes.— Les réformés prennent les armes. — Ils s'emparent d'Orléans, Tours, Bourges, Poitiers, Rouen, le Havre, Montauban, Nîmes, se rendent maîtres de la plupart des châteaux forts de la Normandie, du Poitou, de la Saintonge, de la Guyenne, du Languedoc, du Dauphiné. — Le 20 septembre ils appellent l'étranger et concluent un traité avec l'Angleterre. — Rouen est repris par les catholiques. — 19 septembre, bataille de Dreux; défaite des calvinistes, que commande Coligny; le duc de Guise est à la tête des catholiques.— Siége d'Orléans. — 18 février 1563, le duc de Guise assassiné sous les murs de cette ville par Jean Poltrot de Méré, huguenot.

1563 (19 mars). Édit de pacification donné à Amboise. — Il restreint les libertés accordées par l'édit de janvier en interdisant le culte public au plus grand nombre des réformés, et termine la première guerre de religion, qui avait envahi toutes les provinces, s'éparpillant en une multitude de luttes particulières, acharnées et accompagnées d'horribles violences. Cet édit toutefois n'arrête pas longtemps les haines et ne marque qu'une courte trêve. — 4 août 1564, déclaration interprétative de l'édit d'Amboise qui apporte de nouvelles restrictions à l'exercice du culte réformé.

1567 (septembre). Guerre civile. — Les calvinistes, Condé à leur tête, forment le dessein de s'emparer du jeune roi Charles IX pour substituer leur influence à celle de Guise. — Le complot échoue. — Condé se met à la tête des troupes calvinistes. — 10 novembre, bataille de Saint-Denis. — Condé vaincu par le connétable de Montmorency, qui est tué.— 20 mars 1568, paix de Longjumeau, nommée la paix *boiteuse et mal assise*, parce que l'un des négociateurs de la reine s'appelait seigneur de Malassise et l'autre était boiteux, mais avec vérité dans un autre sens.

1569 (fin d'août). Guerre civile — Condé, Coligny et d'Andelot se renferment à la Rochelle. — Nouveaux édits contre les calvinistes. — 16 mars 1569, bataille de Jarnac, où Condé est défait et tué. — 23 juin, victoire des huguenots à la Roche-Abeille. — Ils obtiennent aussi quelques succès à la Charité et en Béarn. — Coligny fait le siége de Poitiers. — 3 octobre, il perd la bataille de Montcontour, et y est blessé. — A la tête d'une nouvelle armée, il livre et gagne la bataille d'Arnay-le-Duc, marche sur Paris. — Le roi prend Saint-Jean d'Angely. — 15 juin 1570, paix de Saint-Germain en Laye; amnistie accordée aux religionnaires; libre admission aux charges publiques; liberté du culte dans les villes qu'ils possèdent et de plus dans deux villes qui leur sont attribuées dans chaque province; ils obtiennent en outre quatre villes de sûreté: la Rochelle, la Charité, Cognac et Montauban.

1571 (avril). Septième synode national tenu à la Rochelle, présidé par Th. de Bèze, et le premier qui s'assemble en vertu d'une autorisation royale.

1572 (24 août). Massacre de la Saint-Barthélemy. — Le signal en est donné par la cloche de Saint-Germain entre deux et trois heures du matin, le dimanche 24. — Il dure pendant quatre jours, et l'amiral de Coligny en est une des premières victimes. — L'ordre est donné dans les provinces de suivre l'exemple de Paris et d'exterminer les huguenots. Cet ordre abominable n'est pas partout obéi; nous citons ici quelques-uns des gouverneurs ou des magistrats qui y résistent, mais cette liste n'est pas complète; ce sont: le vicomte d'Orthe à Bayonne, le comte de Tende en Dauphiné, Saint-Heran en Auvergne, Chabot-Charny et le président Jeannin à Dijon, La Guiche à Mâcon, de Rieux à Narbonne, Matignon à Alençon, Villars à Nîmes, le comte de Carce en Provence et les Montmorency dans leurs domaines et gouvernements. A ces noms il faut ajouter celui de Jean Hennuyer, évêque de Lisieux. — Le nombre des victimes s'élève, selon l'historien de Thou, à trente mille, selon Sully à soixante-dix mille, selon Péréfixe à cent mille.

1572. Guerre civile. — Soulèvement de Nîmes, de Sancerre, de Montauban et de la Rochelle. — Sancerre est sauvée après un siége de dix mois par l'intervention des députés polonais qui viennent offrir la couronne au duc d'Anjou. — La Rochelle a la même fortune. — 6 juillet 1573, paix de la Rochelle. — 11 août, édit qui restreint à trois villes, la Rochelle, Montauban et Nîmes, l'exercice public du calvinisme. — On y trouve pour la première fois l'expression de *religion prétendue réformée*.

1573 (19 août). Reddition de Sancerre.

1573 (24 août). Assemblée de Montauban. — Remontrances de cette assemblée à Charles IX. — Ses demandes sont repoussées. —16 décembre, acte d'union des protestants signé à Milhau, où ils s'organisent pour la guerre, règlent leurs assemblées, établissent une justice particulière, arrêtent des levées d'hommes et d'argent.

1574 (24 février). Prise d'armes dite du *mardi-gras*. — Soulèvement des protestants

en Poitou, dans le Midi et en Normandie. — 30 mai, mort de Charles IX. — Alliance des calvinistes et des politiques. — Janvier 1575, siége de Livron en Dauphiné par Henri III, qui est obligé de le lever. — 6 mai 1576, paix de *Monsieur*, signée à Chastenoy, très-avantageuse aux calvinistes, auxquels elle accorde, entre autres conditions, le libre exercice de leur culte dans toute la France, excepté à Paris et à deux lieues à la ronde.

1576 (décembre). États de Blois. — Ils se montrent contraires à la réforme. — Les calvinistes se lèvent en armes; mais bientôt (17 septembre 1577), après quelques victoires des catholiques, la paix est signée à Bergerac. — 8 octobre suivant, édit de Poitiers, qui limite le précédent, mais n'est pas mieux exécuté que lui.

1579 (28 février). Édit de Nérac, destiné à expliquer l'édit de Poitiers.

1580 (15 avril). Guerre des amoureux, qui se termine par le traité de Fleix en Périgord (26 novembre).

1584. Guerres de la Ligue. — Cette ligue célèbre des catholiques avait été déjà formée depuis longtemps, en l'an 1576, en Picardie, en Poitou, puis dans tout le royaume. — Le roi de France l'avait signée en 1577; — toutefois elle n'avait pas pris encore de très-grands développements; — mais la *Sainte-Union*, placée par la mort du duc d'Anjou (10 juin 1584) en face d'un héritier du trône qui partageait les opinions nouvelles, devint beaucoup plus menaçante. — 7 juillet 1585, Catherine conclut avec elle le traité de Nemours. — 10 août, déclaration du roi de Navarre, de Condé et de Montmorency. — 9 septembre, les deux premiers sont excommuniés par le pape Sixte-Quint. — Guerre des trois Henri, huitième guerre civile. — 7 octobre, édit contre les huguenots. — 6 novembre, le roi de Navarre fait afficher à Rome une protestation contre l'excommunication qui le frappe. — Condé est défait près d'Angers dans la première lutte avec les ligueurs. — 20 octobre 1587, bataille de Coutras, où Joyeuse est battu et tué par le roi de Navarre. — Guise défait les auxiliaires allemands dans diverses rencontres. — 19 juillet 1588, traité du roi avec la ligue.

1589 (20 avril). Entrevue de Henri III et du roi de Navarre au château de Plessis-lez-Tours. — Alliance des deux souverains. — 1er août, Henri III assassiné par Jacques Clément.

1591 (24 juillet). Édit de Mantes donné par Henri IV et qui renouvelle en faveur des huguenots les concessions qui leur avaient été faites en 1577.

1593 (25 juillet). Abjuration de Henri IV, qui entend la messe à Saint-Denis.

1594. — Les réformés, qui attendaient mieux que l'édit de Nantes, organisent des assemblées destinées à traiter les affaires publiques et à faire valoir leurs prétentions. — La première a lieu dans le mois de mai à Sainte-Foy. — Elle divise la France en dix circonscriptions, institue un conseil général, des conseils provinciaux qui lèvent des impôts, dirigent le parti, entretiennent les villes de sûreté en état de défense et règlent la nomination des députés. — Plusieurs assemblées de ce genre, tolérées par le gouvernement, se réunissent en 1595, 1596 et 1597.

1595. Massacre des huguenots par les ligueurs à la Châtaigneraie sur les limites du Poitou et de la Bretagne.

1597. Le parti calviniste publie un mémoire intitulé : *Plaintes des Églises réformées de France.*

1598 (13 avril). Édit de Nantes qui accorde la liberté de conscience et l'exercice public de la religion réformée dans tous les lieux où il était établi en 1597 et dans les faubourgs des villes, l'admissibilité aux charges publiques, etc., etc.

Les assemblées politiques se succèdent de trois en trois ans pendant le règne de Henri IV, et depuis la date de l'édit de Nantes jusqu'à 1609 on compte cinq synodes nationaux.

1600 (4 mai). Conférences théologiques sur la transsubstantiation entre le cardinal Duperron et Duplessis-Mornay.

1610 (22 mai). Après la mort de Henri IV une déclaration de la régente confirme les édits de tolérance.

1611 (27 mai). Assemblée politique des calvinistes à Saumur. — Elle se compose de soixante-dix membres, députés pour quinze provinces sans compter le Béarn. — Cette assemblée se prolonge pendant environ quatre mois et ne se sépare qu'après avoir rédigé des cahiers de doléances. — Elle est suivie d'autres assemblées du même genre à Grenoble, la Rochelle, Nîmes et Loudun.

1620 (15 octobre). Les calvinistes du Béarn s'étant refusés à restituer aux églises catholiques les biens dont ils s'étaient emparés, Louis XIII se dirige à la tête d'une armée vers la province et entre à Pau.

1620 (décembre). Assemblée de réformés de la Rochelle malgré l'ordre formel du roi. — 24 avril 1621, Louis XIII marche vers la Loire. — 10 mai, résolution de l'assemblée de la Rochelle qui organise la guerre. Elle place le parti calviniste sous le commandement du duc de Bouillon, divise la France en huit départements ou cercles, donne aux gouverneurs de ces circonscriptions le pouvoir de frapper des impôts, de lever des armées et de faire la guerre; elle se réserve la faculté de conclure des traités. — Le roi prend Saumur. — 31 mai, il assiége Saint-Jean d'Angely, qui se rend après

vingt-six jours de résistance. — Clairac se défend pendant douze jours. — 18 août, siége de Montauban, levé le 2 novembre.

1622. Les habitants de Négrepelisse sont passés au fil de l'épée pour venger la mort d'une garnison catholique massacrée par eux pendant l'hiver précédent. — 30 août, siége de Montpellier. — 20 octobre, paix générale — Confirmation de l'édit de Nantes, interdiction de toute assemblée politique qui n'aurait pas obtenu préalablement le consentement du roi. — Concession de deux places de sûreté, Montauban et la Rochelle. — Cette paix ne met pas fin aux troubles de religion.

1623 (1er septembre). Synode de Charenton. Le gouvernement y fait, pour la première fois, admettre un officier royal. Cet exemple fut désormais suivi dans les synodes ultérieurs.

1623 (11 novembre). Mort de Duplessis-Mornay.

1625. Guerre de religion terminée par le traité de paix du 5 février 1626.

1626. Synode national de Castres. — Le roi ordonne aux membres de cette assemblée d'élire les six candidats entre lesquels il doit choisir deux députés généraux, bien que cette nomination eût été dévolue jusque-là aux assemblées politiques.

1627. — Les huguenots traitent avec l'Angleterre et les ducs de Savoie et de Lorraine.— Siége de la Rochelle, commencé le 12 octobre par Richelieu; la ville se rend le 18 octobre 1628. — Désormais le calvinisme, désarmé par le grand cardinal, qui sait faire le juste partage de la liberté religieuse et de la licence politique, reste une opinion, mais cesse d'être une faction dans l'État. — Le duc de Rohan cherche à soutenir la lutte dans le Midi. — Mai 1629, l'armée royale prend Privas. — Rohan demande la paix. — Juillet 1629, le roi, refusant de traiter avec ses sujets, leur accorde un édit de *grâce* publié à Nîmes — 21 août, les troupes royales entrent dans Montauban.

Après avoir vaincu le parti politique, Richelieu cherche à ramener à la grande unité catholique les sectateurs de la doctrine religieuse. — Les synodes repoussent les efforts du cardinal.— Celui de Charenton (1631), loin de favoriser ce rapprochement, admet à la cène calviniste les luthériens, qui jusqu'alors avaient été repoussés. — Les synodes nationaux s'assemblent moins fréquemment qu'autrefois; — de 1631 à 1645 on n'en compte que trois.— A celui d'Alençon (mai 1637) il est interdit aux synodes de correspondre entre eux ou avec des corps ecclésiastiques étrangers.— Quelques voix s'élèvent dans cette assemblée en faveur des nègres esclaves. — Dès 1630 on envoie des missionnaires dans les provinces pour convertir les huguenots. Mazarin, ennemi de toute violence, se montre doux pour la réforme. — Une déclaration du 21 mai 1632 confirme l'édit de Nantes. — Quelques années plus tard, à la suite de l'assemblée du clergé de 1656, une nouvelle déclaration modifie la première au préjudice des réformés.

1659 (10 octobre au 10 janvier 1660). Vingt-neuvième synode national tenu à Loudun. C'est le dernier qui s'assemble avec l'autorisation royale.

Pendant le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV le calvinisme, arraché aux préoccupations de la politique et réduit à la paix, tourne ses efforts vers l'étude de la science théologique. — C'est pendant cette période qu'apparaissent ses plus grands docteurs. Époque florissante des académies de Montauban, de Saumur, de Sedan et de Nîmes. — Daniel Chamier, Michel Bérault, Antoine Garissoles professent à l'académie de Montauban, qui, en 1651, à la suite d'une émeute dans cette ville, est transférée à Puy-Laurens, où elle décline rapidement. — Dans l'Académie de Saumur se font entendre Jean Cameron (1579-1625), Moïse Amyraut (1596-1664), Louis Cappel (1585-1658), Étienne Gaussen, mort en 1675.— Les docteurs les plus célèbres de l'Académie de Saumur sont Pierre Desmoulins (1568-1658), Louis Leblanc de Beaulieu (1615 1675). Enfin il suffit de nommer à l'Académie de Sedan Samuel Petit (1594-1643). — On peut encore citer parmi les hommes qui jetèrent quelque éclat sur le culte calviniste pendant ce temps André Rivet (1572-1651), Edme Aubertin (1595-1652), Benjamin Basnage (1580-1652), David Blondel (1591-1655), Samuel Bochart (1599-1667), Michel Le Faucheur, mort en 1657, Jean Mestrezat (1592-1657), Charles Drelincourt (1595-1669), Jean Daillé (1595-1670). Un peu plus tard combattirent pour la même cause Pierre Dubosc (1625-1692), Matthieu Larroque (1619-1684), David Ancillon (1617-1692), Jean-Claude (1619-1687).

La révocation de l'édit de Nantes n'est pas un acte isolé, une mesure cruelle autant qu'impolitique, due à la vieillesse d'un grand roi, aux écarts d'une dévotion devenue plus intolérante avec l'âge ou aux influences de son entourage ; mais elle semble être au contraire une des préoccupations constantes de ce long règne et comme le couronnement de toutes les entreprises tentées contre les développements et le libre exercice du calvinisme, dont la série commence avec lui. Indiquons très-sommairement les principales.

1661. Envoi dans les provinces de commissions composées d'un commissaire catholique et d'un commissaire protestant, chargés d'étudier les infractions aux stipulations de

l'édit de Nantes et qui, sous couleur de rétablir la paix entre les deux communions, restreignent en effet l'exercice du culte calviniste.— 1663, déclaration qui prononce la peine du bannissement contre les calvinistes convertis qui reviennent à l'hérésie, et sont considérés comme relaps. — 1664, nouvelle déclaration qui annule les procédures auxquelles a donné lieu la précédente. — Mai 1665, ordonnance qui autorise les curés à se présenter au chevet des calvinistes mourants et à solliciter leur conversion. — 24 octobre 1665, arrêt qui fixe à quatorze ans pour les garçons et à douze pour les filles l'âge où ils peuvent embrasser la religion catholique.— D'autres mesures analogues sont prises pendant le cours des années suivantes.— Les protestants commencent à sortir du royaume. — 1669, ordonnance qui atténue les rigueurs des actes précédents. — Dans la même année un édit fait défense aux Français de former des établissements hors du royaume sans une permission expresse.

1670-1673. Nouveaux efforts pour opérer la réunion des deux communions religieuses. — Discussions théologiques instituées : Nicole, Arnauld, Bossuet d'un côté; Claude, Jurieu et Pajon de l'autre. — 1678, conférence de Bossuet et de Claude. — Efforts de Bossuet et de Leibnitz pour amener un rapprochement. — L'illustre philosophe allemand, sans abandonner la profession publique de la réforme, incline en secret à la foi catholique.

De 1679 à 1685 de nombreuses ordonnances frappent les protestants de France — Les unes renouvellent les peines contre les relaps (1679), d'autres excluent les réformés des charges publiques, fixent à sept ans l'âge auquel peuvent être reçues les abjurations des enfants.

1681. Louvois envoie des régiments de cavalerie prendre garnison chez les calvinistes du Poitou, et commence ainsi les *dragonnades*. — Nouvelle émigration des réformés plus nombreuse que la première.— 1685, dragonnades dans le Béarn et dans d'autres provinces.

1685 (18 octobre). Révocation de l'édit de Nantes. — Un an après l'édit de révocation, s'il faut en croire Vauban, cent millle calvinistes avaient quitté la France, parmi lesquels on comptait douze mille matelots, neuf mille soldats, six cents officiers; ils avaient emporté avec eux soixante millions de livres.— On peut évaluer à quatre ou cinq cent mille le nombre des réformés qui allèrent chercher un asile à l'étranger, et parmi eux se trouvait une grande partie de la population la plus intelligente, la plus industrieuse et la plus riche du royaume.

1698 (13 avril). Édit nouveau qui confirme celui du 18 octobre.

1702 (24 juillet). — 1704. Guerre des Camisards — Villars est chargé de les réprimer et se rend dans les Cévennes.— 16 mars 1704, entrevue de Villars et de Jean Cavalier, qui se soumet et reçoit un brevet de colonel.— Roland, autre chef des camisards, ne consent pas à déposer les armes; mais il est dénoncé, et meurt en combattant.— La lutte se continue encore sur des points isolés jusqu'en 1715. — Des doctrines d'un mysticisme ardent et grossier s'introduisent dans les classes inférieures des calvinistes, privées d'enseignement religieux.

1715 (8 mars). Le roi porte une loi qui a pour titre : « Loi qui ordonne que ceux qui auront déclaré qu'ils voulaient persister et mourir dans la religion prétendue réformée, soit qu'ils aient fait abjuration ou non, seront réputés relaps. » Cette loi odieuse reposait sur cette fiction légale que, la profession du protestantisme ayant été interdite en France par les édits, il ne pouvait plus y avoir que des catholiques.

Déjà, avant la mort de Louis XIV, Antoine Court, ministre de la réforme, parcourant en secret les provinces au péril de sa vie, avait entrepris la réorganisation des églises dispersées par les édits de persécution. Il avait constitué ce qu'on a appelé l'*Église du désert*, dont les membres, convoqués par des avis secrets, se réunissaient pendant le jour, ou plus souvent pendant la nuit, dans des cavernes, dans des bois ou dans des lieux écartés. — Antoine Court s'était donné pour tâche de répandre parmi les fidèles une instruction dont ils étaient depuis longtemps privés et de combattre les progrès des sectes mystiques. — Un premier synode tenu le 21 août 1715 est suivi de plusieurs autres assemblées de la même espèce. — La régence apporte aux protestants un peu de paix et de tolérance.

1724 (14 mai). Déclaration du roi. Cet édit, en dix-huit articles, prononçait les peines les plus rigoureuses contre les calvinistes, les galères et jusqu'à la mort. Il ordonnait aux parents de faire baptiser leurs enfants dans les vingt-quatre heures de leur naissance, avec injonction aux sages-femmes de dénoncer ces naissances. Il exigeait que les enfants fussent envoyés aux écoles et aux catéchismes catholiques. C'est la dernière loi importante dirigée contre les calvinistes; elle ne fut expressément abrogée qu'en 1787, et resta pendant soixante-trois ans en vigueur; toutefois elle ne fut jamais qu'imparfaitement exécutée.

1730. Fondation à Lausanne, par Antoine Court, d'une école de théologie destinée à remplacer l'ancienne académie de Montauban et à fournir des ministres à l'Église de France. Son fondateur la dirige pendant trente années.

La période qui s'écoule entre 1730 et 1760 est remplie par des alternatives de tolérance et de persécution. — 18 août 1744, synode national qui provoque des craintes nouvelles et de nouvelles rigueurs. — Condamnations aux galères ou même à la mort. Dragonnades dans l'Auvergne, le Languedoc et le Dauphiné. — L'émigration continue. — 9 mars 1762, exécution de Jean Calas, dernière victime de la persécution religieuse.

Les édits contre les réformés avaient fait à ceux qui échappaient aux peines barbares prononcées contre eux une situation intolérable dans l'État; — vivant en dehors de la société, ils étaient privés de toutes les garanties qu'elle confère et n'avaient pas même d'état civil. — Dès l'année 1752 le procureur général Joly de Fleury pensa à le leur restituer, et publia un mémoire dans ce sens. — D'autres écrits succèdent à celui-ci et sollicitent la même justice. — 1754, Turgot demande la séparation du temporel et du spirituel. — 1755, mémoire de Ripperl de Monclar. — 1766, plaidoirie de l'avocat général Servan devant le parlement de Grenoble. — 1766, mémoire de Gilbert des Voisins. — 1785 et 1786, mémoire de Malesherbes sur le mariage des protestants. — 1786, le baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, qui avait chargé déjà Rhulières d'un travail sur ce sujet, en fait lui-même l'objet d'un mémoire qu'il soumet à Louis XVI.

1787. Réunion des notables. — Novembre, édit de tolérance rendu par Louis XVI après quelques hésitations. — L'édit ne nomme pas les calvinistes, mais seulement les non-catholiques. Bien qu'il se borne à reconnaître l'existence légale des protestants en leur interdisant indirectement le culte public de leur religion, il avait pour conséquence, interprété par les mœurs de ce temps, une tolérance absolue.

1789 (21 août). La *Déclaration des Droits* proclame, dans son article 18, la liberté de conscience. — La Constituante, par deux décrets, ordonne que les biens confisqués sur les protestants et possédés encore par l'État soient rendus à leurs héritiers; — rend leur qualité de citoyens français aux émigrés qui rentreront dans le royaume.

1790 (mai et juin). Lutte dans le Midi entre les catholiques et les protestants, — notamment à Montauban et à Nîmes.

1793. Persécution des ministres protestants, qui partagent les épreuves des prêtres catholiques.

1802 (7 avril, 18 germinal an x). Loi qui règle la situation des protestants et qui réorganise leurs églises.

1807. Insuffisance des pasteurs protestants. — On n'en compte pas deux cents dans les limites de l'empire qui renferment la France actuelle — 1808-1810, création d'une faculté de théologie à Montauban.

1814. La Charte, tout en proclamant la religion catholique religion d'État, accorde une égale protection à tous les cultes. — Luttes dans le Midi; — elles se montrent surtout ardentes à Nîmes, où le culte est suspendu pendant six mois et rétabli le 17 décembre 1815.

Désormais assuré non plus de la tolérance, mais de la liberté, que l'esprit des temps modernes revendique comme un droit imprescriptible de la conscience, le protestantisme français se divise en sectes diverses et rivales, dans le détail desquelles nous ne pouvons penser à entrer ici. En face d'une situation nouvelle pour lui, il obéit au besoin d'examen et d'indépendance qui fait sa faiblesse, et il perd du terrain.

1819 (6 décembre). Première assemblée de la Société biblique.

1821. Fondation de la Société des traités religieux.

1822. Établissement de la Société des Missions évangéliques.

1829. Constitution de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France.

1830. Après la révolution de juillet quelques troubles religieux éclatent à Nîmes. — La charte nouvelle supprime toute religion d'État, et se contente de donner au culte catholique le titre de religion de la majorité des Français.

1833. Fondation de la Société évangélique. — Dissensions intérieures dans le sein du protestantisme.

1848. Réunion à Paris des délégués des Églises réformées. — Les membres de cette assemblée se préoccupent surtout des rapports qui doivent unir l'Église à l'État. — Quelques-uns se prononcent pour une complète indépendance. — Une nouvelle assemblée, réunie le 11 septembre 1848, essaye d'entreprendre la discussion du dogme; mais elle recule devant la conviction que ses divisions rendent impossible ou dangereuse une semblable discussion. Elle se borne à demander des modifications à la loi de germinal, dont les dispositions sont en contradiction complète avec l'esprit libéral et même démocratique du calvinisme.

1849. Les sectes dissidentes forment une société qui prend pour titre *Union des Églises évangéliques de France*. Son premier synode se réunit le 20 avril.

1852 (26 mars). Décret qui satisfait, dans une certaine mesure, aux vœux exprimés par l'assemblée du 11 septembre et qui, en réorganisant les Églises protestantes de France, leur donne une constitution plus libérale et

rappelle les institutions qu'elles s'étaient données sous l'ancien régime. — Le 20 mars 1853 un arrêté ministériel apporte quelques modifications au décret précédent.

1852 (novembre), un arrêté porte à cent cinq le nombre des consistoires.

Récemment a été fondée la *Société de l'Histoire du protestantisme français*.

Aux sources qui ont été indiquées à l'article CALVINISME (tome VII de l'ENCYCLOPÉDIE) nous nous contenterons d'ajouter les suivantes :

Histoire du protestantisme en France, depuis son origine jusqu'à nos jours, précédée de l'Histoire des hérésies de Wiclef, de Jean Hus et de Luther; par M. Roisselet de Sacitères fils, de Nimes, 4 vol. in-8°, 1836-1839; ces quatre volumes conduisent l'histoire du protestantisme jusqu'au massacre de Vassy (1562).

A History of the Huguenots, by W. S. Browning, a new ed. continued to the present time; Lond. 1840, gr. in-8°.

Histoire des Protestants de France depuis l'origine de la reformation jusqu'au temps présent; par G. de Felice, 3e édition in-18, 1856.

A. RABUTAUX.

HUMIRIACÉES, *Humiriaceæ*. (*Botanique.*) Cette petite famille de plantes dicotylédones polypétales a été établie par M. de Martius dans ses *Nova Genera et Species*. Elle est généralement admise. Son nom est dérivé de celui du genre *Humirium*, qui lui-même vient du nom vulgaire que porte dans le Bresil une de ses espèces. Les Humiriacées sont toutes ligneuses et forment des arbrisseaux ou des arbres de dimensions diverses, qui renferment toutes un suc balsamique. Leurs feuilles sont alternes, simples, entières ou légèrement dentées, de consistance coriace, lustrées, souvent bordées de points glanduleux; elles ne sont pas accompagnées de stipules. Leurs fleurs, axillaires et terminales, disposées irrégulièrement en cymes ou en corymbes, munies de bractées, sont régulières et complètes; elles présentent l'organisation suivante : leur calice, divisé jusque vers son milieu ou plus bas en cinq lobes égaux, quelquefois calleux à leur extrémité, ou marqués en dehors de points enfoncés, persiste après la floraison; leurs cinq pétales alternes avec le calice, oblongs ou linéaires-lancéolés, sont formés d'un tissu coriace et un peu charnu, souvent épaissi sur la ligne médiane, et ils s'étalent ou même ils se réfléchissent dans la fleur épanouie; leurs étamines hypogynes, le plus souvent au nombre de dix ou vingt, quelquefois en nombre indéfini, ont les filets soudés en tube dans le bas, libres dans leur partie supérieure, alternativement courts et longs, et leurs anthères introrses sont formées de deux loges fixées l'une à côté de l'autre à la base d'un connectif très-développé, qui se prolonge en une sorte de languette épaisse et obtuse; leur ovaire libre et sessile, étroitement embrassé par un disque annulaire charnu, relevé de côtes ou de dents, est creusé de quatre, cinq ou six loges, qui d'abord communiquent entre elles par le haut, qui plus tard sont complétement séparées et dans chacune desquelles se trouvent un ou deux ovules pendants; un style terminal et cylindrique porte à son extrémité un stigmate à cinq lobes obtus et étalés. Le fruit de ces végétaux est une drupe à chair mince, dont le noyau dur est creusé de quatre, cinq ou parfois une ou trois loges, qu'une cloison transversale divise quelquefois en deux logettes. La graine unique contenue dans chacune de ces loges ou logettes est renversée, et sous son tégument membraneux, lustré, se trouve un albumen charnu, dont l'axe est occupé dans toute sa longueur par un embryon droit, à cotyledons très-courts et à longue radicule supère. Les Humiriacées se trouvent toutes dans les parties de l'Amérique tropicale qui avoisinent l'océan Atlantique. La seule utilité de ces plantes résulte du suc balsamique qu'elles renferment et qui coule par les incisions faites à leur tronc. Celui qui provient ainsi de l'*Humirium floribundum* MART., nommé au Brésil *Balsamo de Umiri*, est d'une couleur jaune limpide, exhale une odeur très-agréable, et ses propriétés médicinales le font employer en place de baume de copahu. Une autre espèce de même genre, l'*Humirium balsamiferum* AUBL., donne de même un suc rougeâtre, dont l'odeur rappelle celle du storax et qui se concrète en une sorte de résine translucide et fragile, qu'on emploie en Amérique contre les douleurs des articulations et à forte dose, à l'intérieur contre le tænia. On ne range encore dans cette petite famille que les trois genres *Humirium* MART., *Saccoglottis* MART. et *Helleria* NÉES et MART.

P. D.

HYADES. (*Mythologie.*) Les Hyades, en grec Ὑάδες, étaient, dans la mythologie des Grecs, les nymphes de la pluie, ainsi que l'indique l'étymologie de leur nom, emprunté au radical ὕω, qui signifie *pleuvoir*. Les différents noms que les poëtes ont donnés à ces nymphes, *Coronis*, *Eudora*, *Phæsyle*, *Polyxo*, *Phæoté*, *Cléia*, *Ambrosia*, etc., faisaient allusion aux qualités brillantes, à la beauté que l'on prêtait à ces déesses, comme en général à toutes les nymphes. Le nombre supposé des Hyades a beaucoup varié. Hésiode, cité par Théon (1), en compte cinq; Phérécyde en reconnaissait six, dont il plaçait le séjour à Dodone, et Thalès n'en nomma que deux. On disait que Jupiter confia aux Hyades l'éducation de Bacchus, dont elles devinrent ainsi les compagnes.

(1) *Ad Arat.*, 172.

C'est une allégorie facile à comprendre ; l'eau de pluie, que les paysans grecs recueillaient avec soin comme étant la plus pure, servait d'ordinaire à tempérer la force du vin, représenté par Bacchus, et cet usage était si répandu dans la Grèce que depuis les Byzantins le vin fut désigné sous le nom de κρᾶσις, c'est-à-dire *mélange*.

A l'époque alexandrine, quand on chercha à trouver dans les constellations et dans les phénomènes paranatellontiques, c'est-à-dire dans les successions de lever des astres, l'explication des fables poétiques, on identifia les Hyades à un groupe de sept étoiles, placées près de la tête de la constellation du Taureau, et dont le lever héliaque est ordinairement un présage de pluie (1). On raconta alors que, lorsque Lycurgue, roi des Édoniens, en Thrace, était sur le point d'immoler Bacchus, les Hyades effrayées avaient obtenu de Jupiter d'être placées au ciel. On voulut aussi expliquer le nom de Hyades par le surnom de *Hyès* que recevait Bacchus. Les Romains, s'imaginant que le nom de ces étoiles était emprunté à celui du porc, en grec ὗς, en latin *sus*, les appelèrent *Suculæ*. On forgea une foule d'autres fables sur leur nom. On raconta, par exemple, qu'elles étaient les sœurs de Hyas, qui avait été tué à la chasse par un lion, et qu'elles l'avaient tant pleuré que les dieux leur avaient accordé de devenir les étoiles de la pluie. On leur attribua enfin tour à tour pour père Atlas, Cadmus et Érechthée, et plus généralement pour mère l'Océanide Pléione.

Hygin, *Poeticon Astronomicon*.
Gerhard, *Griechische Mythologie*; Berlin, 1855, 2 vol. in-8°.

Alfred Maury.

HYBRIDATION et HYBRIDES. (*Botanique* et *Culture*.) Dans le règne végétal on a donné le nom d'hybridation à la fécondation du pistil d'un type végétal par le pollen d'un type différent, que ces deux types qui ont agi de la sorte l'un sur l'autre soient des espèces différentes ou des variétés distinctes appartenant à la même espèce. Lorsque cette fécondation croisée donne naissance à la production de bonnes graines, les plantes nées de celles-ci sont ce qu'on a nommé d'un terme commun et général des *hybrides*, analogues parmi les végétaux à ce que sont les mulets parmi les animaux. Seulement, pour mettre plus de rigueur dans le langage et aussi dans l'exposé des faits, il est important d'établir parmi les hybrides en général une distinction fondamentale. En effet les choses se passent tout différemment sous plusieurs rapports lorsque les deux types végétaux réunis par une fécondation croisée sont des espèces distinctes ou ne sont que des variétés d'une même espèce. Dans le premier cas le produit de cette fécondation croisée est un véritable *hybride* (*Mule* des Anglais; *Bastard*, *Mittelspecies* des Allemands); dans le second il constitue seulement un *métis* (*Crossbred* des Anglais; *Mischling*, *Mittelschlag* des Allemands).

L'hybridation est le phénomène qui a le plus fixé, dans ces derniers temps, l'attention des physiologistes et des horticulteurs. Pour ces derniers elle est devenue une mine d'une richesse inépuisable, de laquelle ils savent retirer tous les jours de nouveaux produits. Par elle nos jardins se sont déjà enrichis et certainement s'enrichiront longtemps encore d'une multitude de formes nouvelles, formées ainsi comme de toutes pièces. Cependant, tout importants que sont les résultats obtenus de ces fécondations croisées, les horticulteurs les exagèrent encore, et pour eux la qualification d'hybrides s'applique très-souvent sans le moindre motif à une variété ou forme quelconque née dans les jardins, quelle qu'ait été son origine. Il est donc essentiel d'être averti à cet égard pour ne pas être conduit à prendre pour des hybrides un très-grand nombre de formes récemment obtenues, à la production desquelles la fécondation croisée n'a pas eu la moindre part. Par opposition aux jardiniers qui voient partout des hybrides, quelques physiologistes sont tombés dans une exagération inverse et en sont venus à nier d'une manière à peu près absolue l'existence d'hybrides parmi les végétaux. Comme dans une foule de cas, c'est entre ces deux extrêmes que se trouve la vérité. Il existe des hybrides et surtout des métis dont l'origine est à l'abri de toute contestation; mais, si le nombre des derniers est extrêmement grand déjà, celui des premiers est encore assez circonscrit. C'est que la fécondation croisée est renfermée entre certaines limites, et ne peut s'effectuer que sous certaines conditions dont il est indispensable de donner maintenant l'exposé.

La condition fondamentale pour que deux plantes puissent se féconder l'une l'autre c'est qu'il existe entre elles une analogie d'organisation, une affinité dont il est à peu près impossible maintenant de déterminer la nature et les bornes, mais dont les effets sont faciles à constater par l'expérience de tous les jours. De là deux variétés d'une même espèce se fécondent l'une l'autre sans difficulté, et cela avec d'autant plus de facilité qu'elles ont entre elles une plus grande ressemblance. Par là s'explique le grand nombre de métis qui ornent nos jardins et qui se sont tellement multipliés dans certains genres très-répandus dans nos cultures que les limites des espèces en sont devenues à peu près méconnaissables.

(1) Cicéron, *De Nat. deor.*, II, 43; Ovid., *Fast.*, V, 163; Horat., *Od.*, I, 3, 14; Virgile, *Æn.*, III, 516.

La difficulté de l'hybridation devient plus grande entre des espèces d'un même genre; cependant elle n'est pas telle qu'on n'ait pu déjà obtenir un assez grand nombre de vrais hybrides d'une entière authenticité, notamment dans les genres Pétunie, Nicotiane, Digitale, Fuchsie, etc. Il est bon de faire observer à cet égard que les genres diffèrent beaucoup entre eux quant à la facilité avec laquelle leurs espèces peuvent s'hybrider l'une l'autre, et même que, dans un seul genre, certaines espèces se fécondent l'une l'autre sans difficulté, tandis que d'autres présentent beaucoup de difficultés ou même opposent des obstacles insurmontables à ces fécondations croisées. Ainsi dans le genre Nicotiane, où l'hybridation s'opère en général facilement, où même on a pu croiser, au Jardin des Plantes de Paris, des espèces aussi dissemblables que la Nicotiane glauque et le Tabac, on a constaté que la Nicotiane de Langsdorff et la Nicotiane paniculée se montrent difficiles à hybrider même par les espèces qui leur ressemblent le plus. On conçoit à plus forte raison que la fécondation croisée s'effectue difficilement entre des espèces qui appartiennent à des genres différents dans une même famille. Cependant des observateurs d'un mérite incontesté affirment en avoir vu des exemples. Ainsi Link cite un hybride du *Lychnis dioïca* et du *Saponaria officinalis;* Wiegmann en indique entre les genres *Vicia* et *Pisum*, *Ervum* et *Vicia*, *Lychnis* et *Cucubalus ;* Sageret dit en avoir observé un entre le *Cochlearia Armoracia* et le *Brassica oleracea ;* C. Fr. Gærtner rapporte en avoir constate plusieurs exemples, notamment entre le *Papaver Rhæas* et le *Chelidonium majus*, entre des Nicotianes et des Jusquiames, etc.; M. Rœper mentionne un hybride entre la Fétuque des prés et le *Lolium perenne* ou Ray-Grass, etc. Mais là se trouve la limite qu'il a été toujours impossible de franchir; et jamais une plante d'une famille naturelle n'a pu être fécondée par une autre appartenant à une famille différente. Il n'est pas facile de s'expliquer pourquoi le pollen d'une espèce reste sans action sur le pistil des espèces qui n'ont pas d'analogie naturelle avec elle. Peut-être le tube pollinique ne peut-il s'insinuer entre les cellules du tissu conducteur; peut-être cette sorte d'instinct qui dirige ce tube dans la cavité de l'ovaire, vers l'orifice extrêmement petit des ovules, se trouve-t-il en défaut lorsqu'il s'agit d'ovules disposés différemment dans l'ovaire ou dont l'orifice est situé autrement que dans sa propre espèce; peut-être aussi, et cette supposition semble la plus probable de toutes, l'acte intime de la fécondation, qui s'opère entre la fovilla contenue dans le tube pollinique et la vésicule embryonnaire, à travers la membrane du sac embryonnaire, acte entièrement virtuel, comme cela paraît être parfaitement établi, ne peut-il s'effectuer qu'entre des êtres que la nature y a prédisposés? — Une seconde condition pour le succès de l'hybridation c'est que le pistil qui doit subir la fécondation croisée n'ait pas déjà reçu l'influence du pollen de sa propre espèce. L'expérience prouve que quelques grains de celui-ci suffisent pour opérer la fécondation, après laquelle évidemment l'arrivée de tout pollen étranger ne peut amener le moindre résultat. Or, dans la nature tout est disposé de manière à faciliter l'arrivée du pollen sur le pistil, et dès lors, dans l'état naturel des choses, en dehors de l'intervention de l'homme, les fécondations croisées doivent être et sont en effet très-rares. Cependant il faut bien que, même à cet égard, il n'existe rien d'absolu, puisqu'il y a des genres dans lesquels les formes hybrides sont extrêmement communes dans les campagnes, comme le savent très-bien tous les botanistes pour le genre *Verbascum* et quelques autres. — Enfin, dans la nature, on peut poser comme une condition indispensable pour l'accomplissement de la fécondation croisée la simultanéité de floraison des deux plantes qui doivent agir l'une sur l'autre; mais, dans les jardins, cette condition n'est plus essentielle, puisqu'on peut conserver du pollen en très-bon état pendant plusieurs mois en l'enfermant soit dans un petit tube bien fermé, soit entre deux verres à montre réunis au moyen d'un peu de gomme arabique ou d'un mastic quelconque.

En résumé, pour qu'il s'opère une fécondation croisée, il faut qu'il y ait analogie, dans les limites indiquées, entre les deux plantes qui doivent agir l'une sur l'autre. Inutile de dire que le pollen fourni par le père doit être en bon état et qu'il faut que le pistil sur lequel s'exerce son action soit, de son côté, bien conformé. Enfin il faut que, lorsque ce pollen arrive sur le stigmate du pied-mère, celui-ci n'ait pas déjà reçu le pollen de sa propre espèce. La détermination *directe* de ces circonstances diverses est facile pour les unes, difficile ou même impossible pour les autres. Ainsi il suffit d'examiner à la loupe le stigmate de la fleur qu'on veut hybrider pour s'assurer s'il est déjà tombé du pollen sur sa surface. Il est beaucoup plus difficile de reconnaître si le pollen dont on veut faire usage est en bon état et propre à produire la fécondation. Sans doute, si les grains qui le forment, examinés au microscope, se montrent mal conformés ou raccornis, on n'hésitera pas un instant à le déclarer imparfait; mais il peut présenter des vices d'organisation beaucoup moins apparents et tout aussi radicaux. Ainsi la composition du liquide qu'il renferme ou

de la fovilla peut être imparfaite par l'absence de quelqu'un de ses principes constitutifs. M. Klotzsch, qui s'est beaucoup occupé de cette question, a été conduit à penser que le caractère essentiel d'un pollen stérile résulte de l'absence dans la fovilla du mucilage analogue à la bassorine qui existe dans le pollen normal ainsi qu'à la transparence ou ténuité plus grande de la tunique externe des vésicules polliniques. Quant à la détermination de l'aptitude que peut avoir une espèce à être fécondée par une autre, on sent qu'elle ne peut résulter que de l'expérience, puisqu'il n'a pas été possible jusqu'à ce jour d'établir une règle quelconque. La pratique des fécondations croisées artificielles exige donc en définitive beaucoup de tâtonnements. Voici, du reste, en quoi elle consiste.

Les deux plantes qu'on veut féconder l'une par l'autre ayant été choisies dans de bonnes conditions de végétation, on commence par s'assurer de l'époque à laquelle s'ouvrent les anthères du pied mère; après quoi, antérieurement à cette époque, on opère la castration de ses étamines de manière à être certain que son pistil n'aura pas été déjà fécondé au moment où l'on opérera sur lui. Cette castration est très-délicate et souvent difficile à effectuer. Pour la faire, on fend latéralement les enveloppes florales du bouton de fleur déjà gros, mais encore fermé et, en introduisant par la fente de petits ciseaux à lame déliée, on coupe toutes les étamines ou au moins toutes les anthères par la vue desquelles on s'assure si déjà aucune d'elles n'a laissé sortir une partie de son pollen. Habituellement l'ouverture qu'on a pratiquée aux enveloppes florales n'empêche pas la fleur de terminer son développement aussi bien que de coutume. Dès que le pistil a été mis comme nous venons de le dire à l'abri de l'action des étamines voisines, on isole entièrement cette fleur pour que, après son épanouissement, les vents ou les insectes ne puissent pas apporter du pollen sur son stigmate. L'isolement est facile à obtenir s'il s'agit d'une fleur solitaire; si l'on opère sur une fleur prise dans une inflorescence, on enlève les fleurs voisines de manière à la rendre par le fait solitaire. Ensuite on lui forme une enveloppe impénétrable aux insectes et aux poussières. On y réussit commodément en l'entourant de gaze gommée qu'on serre et lie au-dessous de cette fleur, autour de son pédoncule ou du rameau qui la porte. On peut aussi placer un peu au-dessous d'elle, sur un pieu fixé en terre, une planchette bien unie, munie d'une fente latérale à travers laquelle on fait passer le pédoncule de la fleur, en ayant le soin de fermer ensuite cette ouverture avec de la mousse sèche. Il suffit de poser ensuite une cloche de verre sur cette planchette pour que la fleur se trouve soustraite à toute action extérieure. Lorsqu'on reconnaît que le pistil de la fleur ainsi disposée est arrivé à son état parfait, on ouvre momentanément l'enveloppe qui l'isole et, à l'aide d'un pinceau fin, on dépose sur son stigmate le pollen par lequel on veut la féconder. On opère le plus promptement possible pour refermer immédiatement l'enveloppe isolante. La corolle de la fleur ainsi fécondée indique bientôt si l'opération a réussi. En effet, s'il en est ainsi, elle ne tarde pas à se flétrir, tandis que dans le cas contraire elle se conserve fraîche plus longtemps que de coutume.

A la suite de fécondations croisées qui ont réussi, le pistil ainsi fécondé développe dans son intérieur un nombre de graines d'autant plus rapproché du nombre normal que les deux plantes ont entre elles une affinité plus prononcée. De là les croisements entre de simples variétés en donnent habituellement un nombre assez rapproché de celui que produit habituellement la plante mère fécondée par son propre pollen. Au contraire, l'hybridation d'espèces distinctes amène constamment le développement d'un nombre proportionnel de graines beaucoup plus faible. Comme exemple de ce qui a lieu entre deux espèces du même genre on peut citer le *Datura Metel*, fécondé avec le pollen du *Datura lævis*, qui a donné à C. Fr. Gærtner 284 bonnes graines seulement au lieu de 600 à 650 qu'en renferment ordinairement ses fruits non hybridés. D'un autre côté, pour les cas très-rares de fécondations qui ont réussi entre deux plantes appartenant à deux genres différents de la même famille, l'observateur allemand que nous venons de citer rapporte le fait du Pavot somnifère qui, fécondé avec le pollen du *Glaucium luteum*, n'a donné que six bonnes graines, tandis qu'un fruit normal du même Pavot en a présenté 2130.

Les plantes provenues des graines développées à la suite de fécondations croisées sont les métis et les hybrides. Les uns et les autres se font remarquer parce qu'ils participent aux caractères du père et de la mère entre lesquels ils sont en quelque sorte intermédiaires. Mais quelle est la ressemblance qu'ils ont avec l'un et l'autre? Linné posait en principe que, dans un hybride, les organes de la fructification rappelaient la mère, tandis que ceux de la végétation lui donnaient une ressemblance marquée avec le père. L'observation des faits n'a pas justifié cette théorie. Plus tard même W. Herbert et De Candolle ont cru pouvoir établir ces ressemblances dans un ordre entièrement inverse. Aujourd'hui on s'accorde assez généralement à admettre que les caractères de la mère sont plus profondé-

ment accusés que ceux du père dans cet être intermédiaire aux deux.

Une fois un hybride produit, on peut le ramener à volonté vers le type du père ou de la mère en obtenant plusieurs générations successives par des fécondations opérées à l'aide du pollen de l'une ou de l'autre. C'est ce que Kœlreuter avait opéré pendant le siècle dernier, ce que Wiegmann a répété après lui il y a quelques années. Ces modifications successives du type intermédiaire par le pollen de l'un ou l'autre des deux parents constitue ce que M. Klotzsch nomme un *avancement* lorsqu'elles conduisent au type paternel, et ce qu'il qualifie de *rétrogradement* lorsqu'elles ramènent graduellement la plante au type maternel. Le rétrogradement ou le retour au type maternel est effectué par un nombre de nouvelles fécondations croisées beaucoup moindre que celui qui est nécessaire pour produire l'avancement ou le retour au type paternel.

L'hybridation spontanée a presque certainement une grande influence sur l'altération des variétés dans celles de nos plantes cultivées en grand qui en ont produit le plus grand nombre. Dans ce cas et lorsque des variétés, souvent peu dissemblables, de ces espèces sont cultivées dans le voisinage les unes des autres, les causes nombreuses qui amènent habituellement le transport des pollens, agissant sans difficulté, déterminent des croisements d'autant plus faciles qu'ils ont lieu entre des formes très-analogues. Aussi les cultivateurs de plantes en vue de leurs graines sont-ils obligés d'éloigner le plus possible les unes des autres les planches consacrées aux différentes variétés.

Quelques physiologistes ont pensé et pensent peut-être encore que les plantes réellement provenues de fécondations croisées sont constamment stériles par imperfection soit du pollen, soit du pistil. Mais il n'est guère possible de faire concorder cette opinion avec les faits. Ainsi d'abord les hybrides de variétés ou les métis produisent certainement des graines fertiles; ils en produisent même en grand nombre. L'expérience horticole de tous les jours est là pour le démontrer. En second lieu, en présence des faits rapportés par les observateurs les plus dignes de foi, Kœlreuter, Link, Wiegmann, C. Fr. Gærtner, etc., et tout récemment par M. Naudin, il est incontestable que, parmi les hybrides d'espèces ou hybrides proprement dits qui ont été observés jusqu'à ce jour, on a constaté que la plupart produisaient des graines fertiles. Il semble donc impossible de conserver une opinion si peu en harmonie avec les faits. Il reste seulement établi sur ces mêmes faits que, comme nous l'avons montré plus haut, l'aptitude des hybrides à produire de bonnes graines est en raison inverse de l'affinité qui existe entre les deux parents.

Il était intéressant de rechercher par quels avantages et désavantages les hybrides se distinguent de leurs parents. Voici le résumé succinct de ce que dit à ce sujet C. Fr. Gærtner, à qui la science doit les plus importants travaux qu'elle possède sur l'hybridation : 1° Généralement les plantes hybrides ont une végétation luxuriante et manifestent une tendance prononcée à développer beaucoup leurs tiges et leurs feuilles. L'agriculture pourrait donc gagner beaucoup à la production de formes hybrides entre les plantes fourragères.— 2° Les hybrides sont généralement disposées à fleurir à une époque moins avancée de leur vie que les parents desquels ils sont issus. — 3° Ils se font également remarquer le plus souvent par leur fécondité, par l'abondance et la beauté de leurs fleurs ainsi que de leurs fruits. On pourrait citer par centaines les exemples qui justifient cette assertion. Il est même digne de remarque que de simples fécondations artificielles non croisées, c'est-à-dire obtenues sur une espèce avec le pollen de la même espèce, seulement pris sur des fleurs différentes ou sur des pieds différents, suffisent souvent pour déterminer à fructifier une espèce le plus ordinairement stérile dans nos jardins. C'est ce qu'on a reconnu fréquemment pour les *Lobelia cardinalis*, *fulgens* et *splendens*. — 4° Les hybrides se montrent fréquemment d'une rusticité supérieure à celle de leurs parents. Ainsi, dit C. Fr. Gærtner, les Nicotianes étant sensibles à la gelée, les hybrides qui en proviennent supportent sans en souffrir des gelées de sept ou huit degrés. De même on a vu un *Lycium* obtenu à la suite d'une fécondation du *Lycium barbarum* par le *L. afrum* supporter sans périr des froids de 18 et 21 degrés Réaumur sous la neige, tandis que la première de ces deux espèces ne peut être cultivée en plein air sous le climat de l'Allemagne. — 5° Nous ajouterons que M. Klotzsch, se fondant sur une expérience faite par lui, suppose que, si l'on opérait le croisement de nos arbres forestiers, on arriverait à produire entre eux des hybrides dont l'accroissement pourrait être plus rapide, dont le bois pourrait être plus durable ou de meilleure qualité que celui de nos espèces actuelles. Ainsi, ayant fécondé entre eux, en 1845, les *Pinus sylvestris* et *nigricans*, les *Quercus Robur* et *pedunculata*, les *Alnus glutinosa* et *incana*, les *Ulmus campestris* et *effusa*, il a obtenu des graines qui, semées en 1846 dans le même lieu que des graines des arbres parents, ont donné des arbres remarquables par la vigueur de leur végétation. En 1855 ces arbres hy-

brides étaient déjà d'un tiers plus forts que ceux des types spécifiques auxquels ils devaient leur origine.

Dans ces derniers temps l'attention des botanistes descripteurs s'étant portée sur les hybrides, et la description en ayant même été introduite dans les Flores, on a dû leur donner des noms. La nomenclature qui a été adoptée pour ces végétaux a l'avantage de rappeler leurs deux parents et d'indiquer même quel a été le père, quelle a été la mère. En effet, pour désigner un hybride on réunit au nom du genre auquel il appartient les deux noms spécifiques du père et de la mère, celui-ci étant écrit le premier et les deux se trouvant rattachés par un trait d'union. Ainsi le *Nicotiana paniculato-rustica* est un hybride issu du *N. paniculata*, fécondé par le pollen du *N. rustica;* le *Dianthus cæsio-arenarius* est un hybride provenu du *Dianthus cæsius* fécondé par le pollen du *Diarenarius*. Seulement on conçoit que, pour créer des dénominations formées d'après ce principe, il est indispensable de connaître exactement l'origine des hybrides, et malheureusement cette connaissance est trop souvent difficile à acquérir.

Pour terminer ce résumé de l'histoire des hybrides dans l'état auquel elle semble être parvenue aujourd'hui, nous croyons devoir donner un précis historique qui nous paraît être mieux placé à la fin qu'au commencement de cet article.

Les notions sur le croisement des plantes ont suivi dans leur développement une marche à peu près parallèle au perfectionnement de la science eu égard à la fécondation normale. Le premier qui ait soupçonné l'existence de cet important phénomène est Camerarius, qui vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle et à qui sa fameuse lettre sur la fécondation a valu une juste célébrité. Mais le premier qui en ait parlé en termes précis est l'Anglais Bradley, qui, dès 1739, fit connaître un exemple positif d'hybridation. D'après lui, on ne connaissait d'abord en Angleterre que l'Auricule jaune et la noire ; mais ces plantes s'étant trouvées cultivées à côté l'une de l'autre, leurs pollens produisirent, dit-il, entre elles des fécondations croisées d'où sortirent un grand nombre de variétés à couleurs mêlées. Le même auteur rapporte encore que le jardinier Fairchild, de Haxton, ayant fécondé un pied de *Dianthus Caryophyllus* avec le pollen du *D. barbatus*, obtint des graines qui donnèrent des plantes remarquables par leur ressemblance avec les deux parents. C'est en 1761 que parut l'ouvrage le plus important qui ait été publié sur l'hybridation. Ce travail vraiment fondamental est celui de Kœlreuter, qui eut en peu d'années deux suppléments ou plutôt deux suites. Il est curieux que déjà cet auteur se plaigne dans son livre de ce que beaucoup de botanistes admettent comme hybrides des plantes qui ne le sont pas et conduisent ainsi à se faire des idées fausses du phénomène lui-même. A la même époque Linné écrivit sur les hybrides, et publia une assez longue liste de plantes qu'il regardait comme telles, mais dont aucune ne s'est trouvée mériter cette qualification. Il assura même avoir produit artificiellement un hybride en fécondant le *Tragopogon porrifolius* avec le pollen du *Tr. pratensis*. Mais, au total, le grand naturaliste suédois a peu contribué à faire avancer la science sur ce point intéressant. En Angleterre deux hommes célèbres se sont beaucoup occupés de l'hybridation, Knight et W. Herbert, le premier, président de la Société d'Horticulture de Londres, répéta, dès 1799, les expériences de Kœlreuter et y en ajouta un grand nombre de nouvelles dans le but notamment d'obtenir de nouvelles variétés d'arbres fruitiers. Les résultats de ses recherches sont consignés dans plusieurs mémoires insérés dans les *Transactions* de la Société Royale de Londres et dans celles de la Société d'Horticulture de la même ville. Il crut pouvoir en déduire comme principe général que les hybrides d'espèces sont incapables de se féconder eux-mêmes, tandis que les hybrides de variétés ou les métis sont aussi féconds que leurs parents. Quant à W. Herbert, il combattit la théorie de Knight et fit lui-même sur les Amaryllidées un grand nombre d'hybridations dont les produits ont enrichi les jardins de beaucoup de formes nouvelles vraiment ornementales. En France, Sageret et M. Lecoq sont les deux observateurs qui se sont le plus occupés d'hybridation et qui ont publié sur ce sujet des écrits spéciaux d'un intérêt réel. Nous signalerons aussi les travaux tout récents de M. Naudin, qui a publié sur les hybrides quelques notes intéressantes dans la *Revue Horticole* et dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Sciences. En Allemagne, deux auteurs surtout ont écrit des travaux d'une grande importance sur les hybrides; ce sont Wiegmann et C. Fr. Gærtner. Le mémoire du premier date de 1828 ; il obtint le prix proposé en 1819 par l'Académie des Sciences de Berlin sur cette question : « Y a-t-il une fécondation croisée dans le règne végétal? » Quant à M. C. Fr. Gærtner, on lui doit deux écrits importants, dont le plus récent, publié en 1849, forme un volume entier et mérite d'être regardé comme le travail le plus complet que nous possédions encore sur ce sujet. Nous mentionnerons enfin le mémoire publié en 1854 par M. Klotzsch sur *l'Utilité des hybrides et des métis végétaux*, comme renfermant des vues ingénieuses et surtout comme ayant mis nettement en lumière

la différence qui existe entre les hybrides d'espèces et ceux de variétés.

BIBLIOGRAPHIE.

Camerarius, *de Sexu Plantarum;* Tubingue, 1694; in-8°.

Bradley, *New Improvements of Planting and Gardening* (Nouveaux perfectionnements apportés aux plantations et au jardinage).

Kœlreuter, *Vorläufige Nachricht von einigen das Geschlecht der Pflanzen betreffenden Versuchen und Beobachtungen* (Exposé provisoire de quelques expériences et observations relatives aux sexes des plantes); Leipzig, 1761, in-8°. — Trois compléments ont été publiés en 1763, 1764 et 1766.

Linné, *de Peloria. Amœnitates academicæ;* éd. Schreb., I. — *Plantæ hybridæ;* ibid., III — *Disquisitio de Sexu Plantarum;* ibid., X.

Knight, Différents Mémoires publiés dans les *Philosophical Transactions of the Royal Society of London*, année 1799, et dans les *Transactions of the horticultural Society of London*, vol. III, IV et V.

Sageret, *Considérations sur la production des hybrides* (*Ann. des Sc. natur.*, 1re série, VIII, p. 294-314).

Herbert, *Amaryllidaceæ;* Londres, 1837, gr. in 8°

Wiegmann, *Ueber die Bastardzeugung im Pflanzenreiche* (Sur l'Hybridation dans le règne végétal); Brunswig, 1828, in-4°.

Gærtner (C. Fr.), *Versuche und Beobachtungen über die Bastardzeugung im Pflanzenreiche* (Expériences et Observations sur l'Hybridation dans le règne végétal); Stuttgart, 1849 : in-8°.

Lecoq, *De la Fécondation naturelle et artificielle des végétaux et de l'Hybridation;* Paris, 1845, in-12.

Klotzsch, *Ueber die Nutzanwendung der Pflanzen-Bastarde und Mischlinge* (Sur l'Utilité des hybrides et métis végétaux). *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences de Berlin*, 1854, p. 535-562.

P. D.

HYCSOS. (*Histoire d'Égypte.*) Ce nom a été donné par l'historien égyptien Manéthon à des monarques d'Égypte d'origine étrangère qui régnèrent sur ce pays pendant le laps de temps compris entre la quinzième et la dix-septième dynastie inclusivement. L'hiérogrammate qui écrivait en grec, à la cour des Ptolémées, traduit ce nom par *roi pasteur* (1); et, en effet, l'étude de la langue égyptienne a montré que *hyc, hic,* signifie *chef*, et dans la langue copte, qui n'est que l'ancien égyptien altéré par le temps, *schôs* ou *schoos* signifie *pasteur*. Cette désignation de pasteurs indique des populations nomades; Jules l'Africain, qui suit Manéthon, nous les représente comme des rois phéniciens, autrement dits *sémites*. Les cartouches de ces rois pasteurs ne se lisent sur la dédicace d'aucun monument, circonstance qui prouve que ces rois étrangers n'avaient rien construit; ce qui est tout à fait conforme au génie des populations sémitiques, filles du désert, et qui, sur les bords du Nil, habitent encore sous la tente.

Manéthon assignait une durée de cinq cents et quelques années à la domination des pasteurs en Égypte. On ne saurait encore contrôler l'exactitude de ce chiffre, qui peut d'ailleurs être interprété de deux façons différentes, soit en supposant, comme l'a fait M. Ch. Lenormant, que ces cinq cents ans représentent la durée totale du séjour des pasteurs en Égypte, soit en ne voyant dans ce chiffre que l'évaluation de la durée de leur domination sur la plus grande partie de ce pays. En effet, le même Manéthon nous apprend que la Thébaïde et d'autres parties de l'Égypte finirent par secouer la domination étrangère, et que les rois qui régnaient à Thèbes et qui composent les dix-septième et dix huitième dynasties finirent par repousser les conquérants.

Manéthon plaçait sous le règne d'un Pharaon dont le nom ne nous est parvenu que sous la forme évidemment altérée de *Misphragouthosis* l'expulsion de ces pasteurs. Ce prince les força à se réfugier en basse Égypte, sur le territoire d'Avaris, où ils se fortifièrent. Thouthmosis, fils de ce Pharaon, vint les y assiéger avec une armée nombreuse; il ne put cependant emporter la ville d'assaut; mais il les obligea à une capitulation, en vertu de laquelle ils purent se retirer avec leurs armes et leurs bestiaux; c'est à cela que se bornent les renseignements positifs que nous tenons de l'historien égyptien; car Josèphe et Eusèbe, qui nous ont, avec l'Africain, conservé son témoignage, l'ont malheureusement altéré, de façon à faire reconnaître dans ces pasteurs les Hébreux. Et cette fausse vue a longtemps égaré les érudits.

Les monuments égyptiens nous ont remis dans le droit chemin en nous montrant que l'invasion des rois pasteurs est beaucoup plus ancienne que l'établissement des Israélites en Égypte. On trouve ce peuple étranger fréquemment mentionné dans les inscriptions hiéroglyphiques sous le nom de *Chetah*. Ces Chetah sont vraisemblablement les *Chetim* ou mieux *Khetim* de la Bible, qui formaient la population primitive de la terre de Canaan. La terminaison *Sar*, qu'ont les noms de quelques-uns des chefs chetahs, indique une langue sémitique. Le célèbre papyrus Sallier mentionne sous la forme *Hauoa* l'*Avaris* de Manéthon. Dans ce même papyrus un de ces rois pasteurs est désigné sous le nom d'*Apapi*.

Le Thouthmosis dont parle Manéthon est, évidemment, un des Thouthmosis de la dix-huitième dynastie, qui régnait environ quatorze cents ans avant notre ère.

Cette ville d'Avaris paraît avoir été désignée aussi comme la *Ville de Typhon*, évidemment parce que les pasteurs étaient regardés comme impurs; et en effet dans le papyrus Sallier le roi Apapi est représenté comme l'ennemi des dieux d'Égypte. Avaris est donc probablement la ville que la Bible désigne sous le nom de *Baal-Tsephon*.

(1) Ap. Euseb., *Dem. Evang.*, X, 13.

Ce furent les premiers monarques de la dix-neuvième dynastie qui achevèrent la défaite des Chetahs ; de nombreux monuments témoignent des victores de Seti et de Rhamsès II ; ce fut alors l'époque glorieuse de l'Égypte, celle où le pays fut complétement affranchi de la domination étrangère. La durée de la dix-huitième dynastie, au contraire, est toute remplie par des guerres, des expéditions en Asie et des succès partagés. Une inscription hiéroglyphique du Louvre, lue par M. de Rougé, qui a beaucoup éclairci tout ce qui touche à l'histoire des Hycsos, montre que Thouthmosis ou Thouthmès I s'était déjà avancé jusqu'en Mésopotamie, et que Touthmès III y établit sa domination d'une manière durable. Sous leurs successeurs on voit des chefs de ce pays apporter leur tribut aux monarques égyptiens. Il faut donc faire remonter l'expulsion des pasteurs tout au commencement de la dix-huitième dynastie, qui a pour chef Ahmosis ou Ahmès.

Bunsen, *Egypt's place an universal history*, transl. by Cottrell ; Lond. 1854.
Les divers *Mémoires* de MM. de Rougé, Lepsius, Birch, Mariette et A. Maury, dans la *Revue archeologique ; les Mémoires de l'Académie de Berlin et de la Societe de Litterature de Londres.*

Alfred Maury.

HYDASPE. (*Géographie.*) — Le premier fleuve qu'Alexandre eut à franchir au delà de l'Indus, pour passer des États de Taxile dans ceux de Porus, est nommé invariablement *Hydaspes* par les écrivains grecs et latins. Ptolémée seul donne la forme *Bidaspes*, qui se rapproche singulièrement du nom sanscrit *Bedusta* et de la dénomination mongole aujourd'hui en usage, *Behut* ou *Behui*. De plus, comme il arrive souvent dans l'Inde, il y a encore d'autres noms particuliers qu'emploient les riverains pour désigner telle ou telle partie du cours du fleuve : ainsi au pied des montagnes du Cachmyr (partie du Caucase Indien ou de l'Himalaya), où il commence son cours, il est appelé *Dindana ;* le nom de *Chelum* ou *Djelem*, d'origine persane ou mongole, n'appartient proprement rien qu'à la partie comprise entre Aurungabad et Rotas ; et celui de *Djamat*, encore plus restreint, rien qu'à la partie qui avoisine une grande île de même nom. D'Anville, dans ses *Antiquités géographiques de l'Inde*, égaré vraisemblablement par un faux renseignement de Tavernier, a confondu le Behut avec l'Indus d'Arrien et marqué le confluent de l'Hydaspe à Attock, là où la rivière de Caboul seule, et encore par la rive occidentale, apporte au fleuve les eaux de l'Afghanistan, le Sewad, le Bijore, etc. On doit à Forster et au capitaine Kirkpatrick d'avoir rectifié cette double erreur. — De sa source, nommée *Wair* ou *Wair-Naig*, et située dans la partie sud-est du Cachmyr (1), le Behut prend son cours au nord-ouest à travers la vallée et entre dans les montagnes à Barehmoulah : dans ce court trajet il s'est grossi d'une infinité de ruisseaux et a déjà formé quelques grands lacs ; de sorte qu'à quelques milles de sa source il est déjà navigable : au rapport de l'ayéen Akbary, des vaisseaux de 200 tonneaux peuvent remonter jusqu'à Syrinnagar, capitale du Cachmyr. Une fois entré dans les montagnes, le Behut suit la direction générale des rivières du Punjab au sud-ouest ; mais son cours est singulièrement tortueux et si rapide que les éléphants de la plus grande taille ne peuvent y tenir pied, ce qui pourtant n'empêcha pas naguère l'intrépide Runjet-Singh de le traverser à la tête d'un corps considérable de cavalerie : il avait franchi de même l'Indus non loin d'Attock. Dans le district de Puckoli, le Behut reçoit deux médiocres rivières, qui ont eu pourtant à l'époque de la conquête mongole leur illustration, le *Kishengonga* et le *Nainsouk ;* puis il traverse le territoire des Ghickers et voit sa rive droite s'abaisser brusquement à la hauteur de la route de Lahore à Attock, un peu au-dessus de la ville de *Behut* ou *Djelum*, ville d'origine assez récente, qui paraît avoir emprunté son nom du fleuve lui-même. Les montagnes de *Djoud* continuent à longer la rive gauche, mais non jusqu'au confluent du Behut et du Tchenab (ancien *Acesines*), situé par 31° 11' 30" de latitude nord, à 108 kilomètres au nord-est de Moultan. Quant au confluent avec l'Indus du Tchenab, fleuve considérable, dans lequel se déversent successivement toutes les eaux du Punjab, il a été relevé en un lieu nommé Mittun, voisin probablement d'une des fondations d'Alexandre, par 28° 55' de latitude nord. La longueur du cours du Behut ou Hydaspe est de 600 kilomètres. Il garde à peu près partout une direction parallèle à celle de l'Indus, dont il est séparé par une étendue de pays que Pline n'évaluait qu'à 120 milles romains, mais que Rennell, dans sa *Description de l'Indostan*, porte à 94 milles géographiques. — A en croire le même géographe, ce fut près de la forteresse de Rotas qu'Alexandre dut passer l'Hydaspe : il avait passé l'Indus près d'Attock et devait franchir l'obstacle ultérieur, *l'Hydraole* ou Ravi, près de Lahore. Il faut lire dans Arrien le passage de l'Hydaspe, l'une des plus belles opérations militaires de l'antiquité au jugement du chevalier Folard et de Maizeroy : l'ennemi (c'était Porus) gardait la rive opposée avec des forces considérables ; les eaux du fleuve étaient alors gros-

(1) Voy. sur tout le cours supérieur de l'Hydaspe le *Voyage de Jacquemont dans l'Inde*, t. 3 passim.

sies par les pluies abondantes « qui tombent dans l'Inde pendant le solstice d'été ; » Alexandre, loin de brusquer le passage, s'y prépara de longue main, attendit qu'il eût été rejoint par tout le matériel qui lui avait déjà servi à franchir l'Indus, fatigua l'ennemi par de fausses démonstrations, souvent répétées sur des points différents; puis, après avoir divisé son attention, profitant d'une nuit d'orage, il gagna une première île, puis une seconde, qui en cet endroit partageaient le cours du fleuve et masquaient de la façon la plus heureuse l'ensemble de ses mouvements, franchit intrépidement un dernier bras étroit, mais profond et rapide ; et, quoique le terrain fût détrempé par la pluie et horriblement glissant, il eut facilement raison du corps d'observation que commandait le fils de Porus en personne; une fois maître de la rive orientale, il s'établit et se donna tout le temps nécessaire pour bien prendre ses dispositions en vue de la grande et décisive bataille qui suivit. On sait qu'en commémoration de ce double succès, du passage et de la victoire remportée sur Porus, le conquérant bâtit deux villes vis-à-vis, *Bucéphale* sur la rive droite, *Nicée* sur la rive gauche et sur le champ de bataille même, après quoi il poursuivit sa marche à travers la *Pentapotamia Indica* ou *Punjab* jusqu'à l'Hyphase, qu'il ne devait pas dépasser. — Une circonstance de sa retraite, qui a paru incompréhensible et a éveillé des doutes, quoique le texte d'Arrien soit formel et son récit amplement détaillé, à savoir ce mouvement rétrograde jusqu'à l'Hydaspe, pour s'y embarquer et gagner par cette voie l'Acésine, puis l'Indus, qu'il aurait pu, ce semble, atteindre directement en descendant l'Hyphase, s'explique par une coutume en vigueur encore aujourd'hui dans le pays : au rapport de Burnes (1), tout l'approvisionnement en bois de construction du Punjab se fait par le Behut ou Hydaspe. Or, Alexandre avait toute une flotte à construire; et il savait apparemment ne pouvoir trouver que sur les bords de l'Hydaspe à installer un chantier et un arsenal naval. Pendant les cinq jours que la flottille grecque mit à atteindre le confluent de l'Hydaspe et de l'Acésine, la navigation fut heureuse; mais en cet endroit, nous dit Arrien, le lit de chacun des fleuves se resserre, le courant devient plus rapide, les flots se choquent, se brisent et ouvrent, en reculant sur eux-mêmes, des gouffres profonds, avec un fracas épouvantable qui retentit au loin. Les vaisseaux ronds ou de transport, soulevés par les vagues, furent rejetés dans le courant, et ceux qui les montaient en furent quittes pour la peur. Mais les vaisseaux longs, trop peu hauts de bord pour rompre l'effort des vagues, les *hémiolies* surtout, dont le rang inférieur des rames était quasi au niveau de l'eau, souffrirent beaucoup, furent fracassés en partie et périrent corps et biens, et pour réparer le reste il fallut qu'Alexandre s'arrêtât dans une espèce de crique qu'on rencontrait au-dessous du confluent. Aujourd'hui les indigènes, pour éviter pareil désastre, n'emploient, pour transporter au marché de Pindu-Dadun-Khun le sel qui, avec le bois, est la richesse du pays, que des bateaux arrondis des deux bouts, dits *Zohruy*, lesquels, grâce à cette forme, franchissent le passage le plus aisément du monde, en dépit de leur excessive longueur et de leur charge énorme. Ces *rapides* d'ailleurs, au dire de Burnes, qui, pour le dire en passant, se montre peu édifié de l'exactitude de la description d'Arrien, n'existent qu'en juillet et en août, quand les rivières sont grosses, et, se fondant sur cette observation, il affirme qu'Alexandre a dû naviguer sur l'Hydaspe dans l'un ou l'autre de ces mois, contrairement à l'allégation de Pline, qui rapporte cette navigation au mois de novembre. Le reste du temps la réunion des deux fleuves s'opère presque sans choc et sans bruit. L'Hydaspe, moins rapide et moins grand que l'Acésine, a 500 mètres environ de largeur à son confluent; une fois réunis, les deux cours d'eau présentent un courant large de plus d'un mille, profond de trois à quatre mètres et si impétueux en maints endroits que de mémoire d'homme nulle embarcation n'a pu l'y traverser.

A. T.

HYDRANGÉE, *Hydrangea*. (*Botanique*.) Le genre de plantes que Linné a formé sous ce nom appartient à la famille des Saxifragées, dans laquelle il donne son nom au sous-ordre des Hydrangées. Les végétaux qui le composent sont des arbrisseaux qui croissent naturellement dans l'Amérique septentrionale, dans le Népaul et au Japon. Leurs feuilles sont opposées, ovales ou oblongues, généralement dentées. Leurs fleurs, blanches ou roses, forment de charmants corymbes dans lesquels celles du bord sont souvent stériles; dans ce cas elles ont un grand calice membraneux et coloré, partagé en quatre ou cinq lobes, avec une corolle et des organes reproducteurs rudimentaires. Les fleurs fertiles présentent un calice supère, à quatre ou cinq dents ; quatre ou cinq pétales insérés sur le bord d'un disque épigyne; huit ou dix étamines épigynes; enfin un ovaire infère, à deux loges, surmonté de deux styles distincts, que terminent deux stigmates placés à leur côté interne, près du sommet. Le fruit des Hy-

(1) Voy. *Substance of a geographical Memoire on the Indus*, by lieutenant Burnes, dans le 3e vol. du *Journal of the roy. Geogr. Society of London*.

drangées est une capsule surmontée du limbe du calice et des styles et qui s'ouvre à son sommet aplani par un trou percé entre les styles. Une espèce de ce genre est extrêmement répandue dans les jardins. C'est l'HYDRANGÉE HORTENSIA (*Hydrangea Hortensia* DC; *Hortensia opuloides* LAMK.), fort connu sous les noms d'*Hortensia* et *Rose du Japon*. Ce charmant arbuste s'élève souvent à un mètre ou un peu plus; il porte de grandes feuilles ovales, aiguës, dentées, qui persistent dans les pays chauds ou pendant les hivers doux, mais qui tombent plus ordinairement. Ses fleurs, le plus souvent roses, plus rarement bleuâtres dans certaines natures de terres, forment au bout de chaque branche un très-gros corymbe presque en boule; sur les pieds très-développés on en compte un nombre considérable; ainsi Loudon en cite un individu qui en produisit à la fois mille soixante-douze. A la vérité la plante elle-même couvrait un espace de plus de trois mètres de diamètre. Ces fleurs ont, en outre, le mérite de durer très-longtemps. L'Hortensia a été introduit du Japon en Europe en 1788. C'est au jardin de Kew qu'on l'a cultivé pour la première fois. De là il s'est répandu dans toute la Grande-Bretagne et sur le continent. En France, c'est dans le célèbre établissement de Cels qu'il a été d'abord introduit et qu'il a fleuri pour la première fois; mais dans les premiers temps, la terre qu'on lui donnait ne lui convenant pas, il fleurissait mal et il ne commença à se montrer dans toute sa beauté que lorsqu'on eut l'idée de le planter dans de la terre de bruyère. Commerson, qui, le premier, avait fait connaître cette belle espèce, crut devoir en former un genre à part, qu'il dédia à madame Hortense Lepeaute sous le nom de *Peautia*, qu'il changea bientôt en celui d'*Hortensia*. Ce dernier nom est resté dans la langue usuelle après que les botanistes ont eu reconnu que la belle plante qui l'avait reçu rentrait dans le genre *Hydrangea* et ne pouvait en être séparée. La culture de l'Hortensia est très-simple et très-facile. A Paris il supporte la pleine terre, avec une simple couverture de feuilles au pied pendant les grands froids. Il se plaît dans la terre de bruyère soit pure, soit surtout mêlée d'un tiers de terre franche. Il a besoin d'une situation à dem iombragée, sa forte transpiration le faisant facilement faner au soleil. Il a besoin d'être arrosé fréquemment pendant qu'il est en végétation. Il est très-facile à multiplier soit par marcottes, soit par boutures, qu'on peut faire en tout temps et qui reprennent promptement, soit par rejetons enracinés qu'il produit en assez grande quantité. On s'est beaucoup occupé de rechercher la cause pour laquelle les fleurs de cet arbrisseau se montrent colorées, dans certaines localités, en bleu plus ou moins prononcé, et non en rose comme de coutume. Il semble démontré que cette modification de couleur tient à la nature de la terre; mais on est moins fixé sur la substance qui la détermine. Diverses personnes pensent que c'est le fer, d'autres que ce sont des matières charbonneuses, etc., et, au total, la question n'est pas encore résolue. L'HYDRANGÉE DU JAPON, *Hydrangea Japonica* SIEB., est une espèce qui ressemble à la précédente pour le port et pour les feuilles, mais qui s'en distingue au premier coup d'œil, parce que ses fleurs, d'un blanc rosé pour les unes, bleuâtre pour les autres, forment des corymbes à surface plane. Il n'a été introduit en Europe qu'en 1843. C'est encore une belle plante, d'une culture et d'une multiplication faciles. On en possède une variété à feuilles panachées de grandes taches d'abord jaunes, plus tard blanches. On cultive encore assez communément quelques autres Hydrangées tous fort beaux, notamment : l'*Hydrangea involucrata* SIEB., du Japon comme les précédents, caractérisé surtout par l'involucre qui entoure ses inflorescences avant leur épanouissement. On en possède une belle variété à fleurs doubles — l'HYDRANGÉE DE VIRGINIE, *Hydrangea arborescens* LIN., à larges corymbes plans de fleurs blanches, dont celles qui occupent la circonférence sont stériles et grandes, tandis que celles du centre sont fertiles et petites; — l'HYDRANGÉE BLANC, *Hydrangea nivea* MICHX, de l'Amérique septentrionale, comme le précédent, et que font reconnaître ses feuilles blanchies en dessous par des poils cotonneux, etc. P. D.

HYDRAOTE. (*Géographie ancienne.*) — L'*Hydraotes* d'Arrien, le *Hyarotes* de Strabon et de Quinte-Curce (forme qui reproduit presque identiquement le nom sanscrit *Iyrawutti* ou *Ivaratti*), le *Rhuadis* de Ptolémée, l'*Adris* et l'*Adaris* des commentateurs de ce géographe, le moindre des cinq grands cours d'eau de la *Pentapotamia Indica* ou Punjab et le troisième qu'Alexandre eut à franchir au delà de l'Indus, porte aujourd'hui le nom de *Ravi*, et non celui de *Tchenab*, comme l'a prétendu d'Anville par suite d'une erreur dont il a déjà été question (art. HYDASPE). Il prend sa source sur le versant sud-ouest de l'Himalaya (ancien *Imaüs*), près de la ville sainte de Nagorkote ou Kangrah, et débouche dans les plaines centrales de la province de Lahore, près de Shahpour, ou Rajepour, point de départ du fameux canal de *Shah-Nehr*, destiné à l'approvisionnement de Lahore dans les temps

de sécheresse, alors que toutes les rivières de l'Inde sont de huit à dix pieds au-dessous de leur niveau ordinaire, ainsi que de trois autres canaux d'irrigation dirigés au sud et à l'est de Lahore. Au point où le Tchenab ou Acésine et le Ravi sortent des montagnes, l'espace qui les sépare est d'environ 54 milles géographiques (90 kilom.); mais ils se rapprochent graduellement dans un cours de 170 milles jusqu'à leur confluent. La jonction du Ravi avec le Tchenab et le Behut réunis s'opère, par trois bouches, toutes trois aussi profondes (2^{m},66 d'eau environ), au-dessous de Fazilpour ou Fazilshah, à 48 kilom. au sud-ouest du confluent du Behut et à la même distance de Moultan, à mi-chemin à peu près entre cette ville et Toulumba, par 70° long. est et 30° 40' latitude nord. Une fois confondues, les trois rivières forment un courant aussi large que l'Indus lui-même, dans lequel elles se jettent, avons-nous dit, à Mittun par 28° 55' de latitude nord, à 20 ou 30 milles au-dessous de Moultan, ce qui porte sa largeur à 2 kilomètres. — Le Ravi n'a d'affluent un peu considérable que le *Bassouter* ou *Dig* et ne baigne pas d'autre grande ville que Lahore : encore a-t-il proprement abandonné la ville depuis peu d'années. Lahore n'est plus situé que sur un très-petit bras du fleuve, ce qui a un peu amoindri l'excellence de cette position militaire équidistante de Moultan, de Peshawer et de Cachmyr. Lahore n'est en ligne directe qu'à 175 milles de l'embouchure du Ravi ; mais le cours de ce fleuve est tellement sinueux que par eau la distance excède 380 milles anglais. Burnes mit vingt jours à remonter jusqu'à Lahore. Cette lenteur de la navigation a détourné tout commerce de cette voie, plus encore que les bancs de sable qui y sont nombreux ; et, quoique le Ravi paraisse navigable en toute saison pour une embarcation d'un tirant de cinq pieds d'eau, on n'y rencontre pas de bateaux marchands, mais rien que des bacs ou de ces petits bateaux ronds qui ne transportent que des voyageurs.

Une autre raison de cet abandon qui paraît avoir beaucoup de poids aux yeux de Burnes, c'est la monotonie et le dégoût de cette navigation, dont rien n'approche suivant lui : partout au-dessous de Lahore le fleuve est encaissé entre des berges hautes de 60 à 120 mètres, droites comme des murs, ce qui donne au Ravi l'aspect d'un canal plutôt que d'une rivière, et lui conserve presque partout une même largeur de 150 ^{m} environ. Outre Lahore il y a encore sur le Ravi un passage fréquenté à Toulumba, petite ville de quinze cents âmes à 2 milles au sud du fleuve, située sur le chemin suivi par les marchands du Khoraçan, à très-peu de distance au-dessus du confluent.— Rennell place le premier passage d'Alexandre près de Lahore; et des orientalistes ont retrouvé dans l'ancienne forme du nom de cette ville, *Lo-Pore*, le nom de cet autre Porus qui régnait sur les bords de l'Hydraote et qui trahit la confiance du conquérant; et la plupart des géographes ont reconnu Lahore dans la grande ville fortifiée de *Sangala*, sous les murs de laquelle les plus braves des Cathéens, des Oxydraques et des Malliens avaient osé attendre Alexandre. Le passage de l'Hydraote, moins large et moins rapide que l'Acésine et guéable en maints endroits pendant huit mois de l'année, n'avait d'ailleurs, au témoignage d'Arrien, présenté en lui-même aucune difficulté sérieuse aux Macédoniens; et dans leur retraite on les voit passer et repasser ce fleuve à plusieurs reprises à la poursuite des Malliens, qu'ils forcent de retraite en retraite, jusque dans ce fort où Alexandre, pour s'être aventuré en simple soldat, courut danger de la vie. Burnes identifie ce lieu avec les ruines de *Shorkote*, qui occupent encore sur la rive occidentale du fleuve la spacieuse plate-forme d'une éminence ou butte, entourée d'un mur de briques et assez élevée pour être aperçue de six à huit milles, disposition qui devait être déjà générale dans le Punjab à l'époque de l'invasion grecque. Il se fonde dans cette attribution sur ce que dans la petite ville voisine de ces ruines s'est conservé nettement le souvenir d'Alexandre, dans le personnage d'un roi du *Wulayut* ou de l'Occident, vainqueur d'un rajah indou nommé Show. Quant à la capitale des Malliens, il y a dissentiment entre Rennell et Burnes : ce dernier la veut voir dans cette petite ville de *Toulumba* dont le fortin circulaire, bâti en briques et entouré d'épais palmiers, semble commander l'embouchure du Ravi, plutôt que dans Moultan, où Rennell l'a placée avec toute raison, ce nous semble. Ces indigènes belliqueux, indépendants, qu'Alexandre avait rencontrés dès l'Hydaspe, sont les ancêtres de ces *Jun* ou *Kattia* (le même nom que celui de *Cathæi* dans Arrien), tribus pastorales et guerrières, qui promènent encore aujourd'hui du Djelem jusqu'à Delhi, mais surtout entre le Tchenab et le Ravi, dans ces grandes plaines nues et désertes qui semblent continuer le *Thurr*, leurs immenses troupeaux de buffles et de chameaux, et qui, suivant Burnes, doivent leurs belles formes et leur haute taille à la sage coutume de ne pas permettre à leurs filles le mariage avant l'âge de vingt ans. Leurs villages depuis l'embouchure du Ravi jusqu'à Futihpoor sont très-peu nombreux et tous temporaires; au-dessus, mais seulement le long de la rivière, les champs sont cultivés, et les habitations deviennent fixes et moins rares; on voit quelques champs de tabac, quel-

ques traces d'irrigation ; et sur les deux rives il y a une fabrication de salpêtre assez active. Au delà du Ravi et jusqu'au Setledj s'étend, non moins stérile, non moins improductif, le *Douab*, terre natale des Sikhs.

A. T.

HYDRARGYRIE. (*Médecine.*) Cette dénomination a été d'abord appliquée à une éruption de la peau produite par le mercure (Alley) ; mais dans ces derniers temps il a paru plus naturel (Trousseau) de s'en servir pour exprimer l'ensemble des accidents produits par le mercure (ὑδράργυρος, *hydrargyrum*, *mercure*, *vif-argent*). Nous décrirons donc sous ce titre les phénomène de l'empoisonnement lent par le mercure.

Les accidents se présentent sous deux formes différentes suivant que le mercure a été employé comme médicament chez de malades, ou que des personnes bien por tantes ont été soumises à l'action lente et continue de vapeurs mercurielles.

Si l'on fait prendre à un malade une préparation mercurielle, telle que du calomel, du bichlorure, ou même si l'on fait des frictions sur la peau avec une pommade mercurielle, il ne tarde pas à survenir des accidents du côté de la bouche ; il y a d'abord un peu de chaleur et de tuméfaction des gencives ; le malade se plaint d'un goût métallique à la gorge : que l'on suspende l'emploi du mercure, ces légers symptômes disparaîtront ; mais si l'on persiste dans l'administration, il survient un gonflement et un ramollissement des gencives, qui sont rouges, fongueuses, saignantes ; les dents se couvrent de tartre, se déchaussent et s'ébranlent ; elles semblent s'allonger, et quelquefois s'allongent réellement par le gonflement de la membrane alvéolaire ; une salivation abondante se manifeste, formée d'un liquide épais, filant, transparent, non mousseux ; bientôt la muqueuse de la bouche s'affecte à son tour, rougit et se tuméfie, ainsi que la langue ; puis on voit des ulcérations, des fausses membranes sur divers points de la cavité buccale ; les dents s'impriment sur la langue, les joues ; une odeur extrêmement fétide s'exhale de la bouche ; l'introduction des aliments et quelquefois des boissons est impossible. Au plus haut degré de cette grave maladie les gencives se détruisent, les dents tombent, des portions des os maxillaires se nécrosent et sont éliminées. On a prétendu que le mercure s'échappait avec la salive, et que l'or plongé dans ce liquide blanchissait ; des expériences nombreuses et récentes ont prouvé qu'il n'en était rien. On donne à cette manifestation de l'action du mercure le nom de *stomatite mercurielle*, de *salivation mercurielle*. Des troubles des organes digestifs, inappétence, diarrhée verdâtre se manifestent en même temps et sont accompagnés de fièvre (*fièvre mercurielle*) qui diffère de tout autre état fébrile par la prostration des forces et la faiblesse du pouls. Les malades présentent aussi la pâleur, la bouffissure propre à l'anémie ; enfin il se développe des éruptions qui consistent en rougeurs fugaces, ou en une espèce d'eczèma, caractérisé par des vésicules nombreuses et petites reposant sur un fond rouge ; c'est cette éruption qui a surtout reçu le nom d'*hydrargyrie* ; la question de savoir si elle dépend de l'intoxication mercurielle n'est pas encore tranchée, car il est certain qu'on l'observe surtout après des frictions pratiquées avec des pommades anciennes et rances. Là ne se bornent pas les effets des mercuriaux ; ce métal produit une débilitation considérable des forces, et diminue la plasticité du sang à tel point que le liquide des saignées est fluide, difficilement coagulable, d'une teinte moins foncée que de coutume. Il résulte de là une grande tendance aux hémorrhagies, telles que les épistaxis, l'écoulement immodéré des règles chez les femmes ; on a vu chez un malade soumis à un traitement mercuriel des piqûres de sangsues posées récemment se rouvrir et donner lieu à une hémorrhagie inquiétante. Tels sont les principaux accidents produits par l'usage du mercure comme médicament ; ils justifient l'opinion qui range ce corps dans la classe des *altérants* (médicaments qui affectent, modifient l'économie en fluidifiant toutes les humeurs). Ces effets paraissent tenir à l'absorption du mercure et à sa présence réelle dans tous les points de l'économie ; cependant, malgré les expériences de Colson, qui assure avoir vu le sang des saignées blanchir une lame de cuivre, jamais l'analyse chimique n'a retiré le métal en question de ce liquide, de la salive ou de l'urine ; cela pourrait tenir soit à la très-faible quantité de mercure, soit à un état particulier de combinaison.

Dans tous les cas, ces accidents se développent généralement peu de temps après l'emploi des mercuriaux, quatre, huit, quinze jours ; et ils indiquent la saturation de l'économie. Leur marche est généralement assez rapide, quoique non réellement aiguë. Quelques médecins, lorsqu'ils mettent le mercure en usage, croient devoir arriver jusqu'au point où un commencement de stomatite se manifeste ; ils ont alors la certitude que le médicament agit sur l'économie ; mais ils en modèrent l'emploi dès cette époque ; pour éviter les dangers d'une sur-saturation.

Toutes les personnes ne sont pas égale-

ment impressionnables à l'action du mercure. Quelques-unes résistent longtemps, d'autres sont affectées au bout de trois ou quatre jours et éprouvent des accidents très-sérieux. Les femmes et les enfants supportent généralement fort mal ce médicament.

Les doses, la nature de la préparation, le mode d'administration ont une très-grande influence sur le développement de l'hydrargyrie.

Le mercure métallique employé en frictions, surtout aux aines, aux aisselles, à la paume des mains ou à la plante des pieds, le calomel et le bichlorure pris à l'intérieur sont les préparations les plus actives. Mais rien n'égale la promptitude d'action du calomel pris à dose réfractée; un grain (cinq centigrammes) de calomel, mêlé à du sucre, divisé en douze ou vingt-quatre prises, administrées à une heure d'intervalle, produit une violente stomatite en vingt-quatre ou trente-six heures (Trousseau, Law); l'effet de cette préparation est assuré, même chez les personnes les plus réfractaires. Lorsque la maladie qu'il s'agit de combattre est plus grave que les accidents produits par le mercure, on ne saurait hésiter à avoir recours à ce moyen *héroïque* (comme, par exemple, dans quelques épidémies de fièvre puerpérale).

Des accidents d'une autre espèce surviennent quand le mercure agit accidentellement d'une manière lente et continue chez des personnes en santé, comme cela a lieu dans certaines professions, chez les doreurs, les étameurs de glaces, les chapeliers, les ouvriers des mines de mercure, etc.

Dans ces cas, l'absorption n'est jamais bien considérable; elle se fait lentement, et n'arrive peut-être pas à la saturation complète; mais les effets, très-faibles d'abord, s'ajoutent sans cesse et altèrent profondément l'économie avant de se révéler par des accidents aigus.

Pour comprendre l'action du mercure dans ces cas il faut se rappeler que ce métal est volatil, même à la température ordinaire. Faraday et Colson, en plaçant une lame d'or au-dessus d'une cuve à mercure, ont vu au bout de quelques jours cette lame blanchir par les vapeurs mercurielles qui se dégageaient lentement. On conçoit alors avec quelle facilité l'intoxication peut avoir lieu chez les ouvriers qui extraient le mercure des mines et le purifient par la distillation, chez ceux qui dorent sur métaux par la voie sèche, conditions dans lesquelles le mercure est facilement et abondamment volatilisé par l'intervention de la chaleur; dans ce dernier cas, il y aura certainement une diminution de danger par l'emploi de la galvanoplastie; mais on redoutera encore longtemps les effets funestes de l'étamage des glaces, ceux du *sécrétage* des poils par le nitrate de mercure dans l'art du chapelier (on entend par ce terme l'opération qui sert à faire crisper les poils pour les rendre propres au feutrage). Enfin le mercure agit encore par application directe et d'une manière lente et répétée chez les pharmaciens, les médecins, les élèves des hôpitaux, les infirmiers qui manient journellement des pommades mercurielles, et l'on voit souvent alors survenir des accidents d'intoxication dont la cause reste longtemps inconnue. M. le professeur Duméril assure que les murs d'une salle de vénériens contenaient de notables proportions de mercure; nous ne saurions contester cette assertion sans manquer de respect à une grande autorité en médecine; aussi croyons-nous devoir rapprocher de cette assertion le fait suivant :

En 1810 le vaisseau anglais de 74 *le Triomphe* reçut à son bord une grande quantité de mercure; le mercure s'échappa des vases et se répandit dans le navire. Dans l'espace de trois semaines deux cents hommes furent affectés de salivation, d'ulcérations à la bouche et à la langue, accompagnées de paralysie partielle et de dérangement des intestins. Les effets se firent également sentir sur les animaux que l'on avait à bord. Les moutons, les cochons, les volailles, les chèvres, les souris, les chats et même un chien et un serin périrent victime de la même influence. (*Transact. phil.*, citées par Trousseau.)

Le développement des accidents est lent; ils commencent par une profonde altération de tout l'organisme, qu'on peut appeler *cachexie mercurielle;* les personnes qui en sont affectées, quoique pouvant encore travailler, ont la face pâle ou jaunâtre et bouffie, une faiblesse générale, une grande tendance aux hémorrhagies; les facultés intellectuelles s'affaiblissent; puis les bras, ensuite les jambes sont affectées de tremblement (*tremblement mercuriel*), et bientôt la faiblesse est telle qu'elle s'oppose à la marche et à tout travail manuel. M. Trousseau a noté aussi des douleurs qui paraissent siéger dans les os, et qui prennent une grande intensité la nuit, comme les *douleurs ostéocopes* de la syphilis. Enfin on a noté des attaques convulsives épileptiformes et des paralysies partielles, analogues à la paralysie saturnine.

En général ces accidents guérissent, car l'impossibilité de continuer le travail force heureusement les ouvriers à s'éloigner des foyers d'intoxication; mais la guérison est toujours lente et difficile.

En considérant isolément les accidents de

l'hydrargyrie, on pourrait les rapprocher de ceux de la syphilis, de la chorée, du tremblement alcoolique, des cachexies chloro-anémique, scorbutique, etc., et aussi de quelques maladies de la peau ; mais le diagnostic est très-facile lorsque l'on fait attention à la marche et au mode de succession des symptômes; en conséquence nous ne dirons rien du diagnostic.

Le traitement sera institué en vue des accidents locaux et des accidents généraux. S'il s'agit de la stomatite, il faudra agir sur les gencives et la muqueuse de la bouche à l'aide d'astringents puissants et même de caustiques; on peut employer avec un égal succès la poudre d'alun, le borax, l'acide hydrochlorique fumant, étendu à l'aide d'un pinceau sur les gencives et les parties ulcérées; les purgatifs sont souvent mis en usage d'une manière avantageuse dans ces cas. Si le mal est arrivé jusqu'à l'état cachectique, il faut avoir recours aux toniques corroborants, tels que le fer, le quinquina; les bains alcalins, sulfureux seront mis en usage; l'exercice, le grand air, l'insolation devront être recommandés. L'opium, la belladone, tous les stupéfiants d'ailleurs aideront à combattre les accidents nerveux. Contre le tremblement et la paralysie il faudra employer les préparations de strychnine, les bains déjà indiqués, un traitement général tonique, et surtout l'électricité; dans ce dernier cas on emploiera soit la pile voltaïque simple, soit les machines électro-magnétiques, et les courants par induction, comme dans les appareils de Faraday, Duchenne de Boulogne, Breton frères, etc. Il paraît que l'iode et l'iodure de potassium ont quelquefois réussi à arrêter la stomatite et le tremblement mercuriel (Guillot).

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer montrent la nécessité de prendre les plus grandes précautions hygiéniques dans les professions qui exigent encore aujourd'hui l'emploi du mercure.

D^r. V. Racle.

HYDROCARBURES LIQUIDES. (*Technologie.*) On désigne sous ce nom les huiles essentielles qu'on obtient par la distillation du goudron.

Ces huiles, qui servent principalement pour l'éclairage et pour la dissolution du caoutchouc dans la fabrication des étoffes imperméables, s'obtiennent de trois manières différentes : en distillant le goudron de houille, la houille directement, ou les schistes bitumineux que l'on trouve dans certaines contrées, telles que le Bas-Rhin, l'Ain, le Puy-de-Dôme, etc.

Lorsqu'on les extrait du goudron, on emploie un appareil qui se compose d'un réfrigérent et de deux chaudières, dont l'une sert à vaporiser la matière première et l'autre à la préparer à la vaporisation en élevant sa température. Ces deux chaudières sont en tôle. Celle qui sert pour la vaporisation est chauffée en dessous et sur les côtés par des carneaux qui montent jusqu'au niveau le plus bas que peut atteindre le goudron. Sa partie supérieure, qui est ordinairement en forme de dôme, doit être entourée de substances peu conductrices de la chaleur pour empêcher que les vapeurs, qui se condensent très-facilement, ne s'y liquéfient, ce qui arriverait immanquablement si on laissait cette partie des parois se refroidir au contact de l'air. Du sommet du dôme part un tuyau qui conduit les vapeurs dans le serpentin du réfrigérent, lequel est entouré d'eau froide et d'où elles s'écoulent à l'état liquide dans des vases disposés pour les recevoir. La seconde chaudière est placée au-dessus de la première, et elle est chauffée par les produits de la combustion dans leur trajet de la première chaudière à la cheminée. Elle a un couvercle mobile, afin qu'on puisse facilement y verser le goudron froid, qui s'écoule dans la chaudière d'évaporation, lorsqu'il s'agit de l'alimenter, au moyen d'un tuyau qu'on peut fermer à volonté à l'aide d'un robinet. L'objet de cette seconde chaudière n'est pas seulement d'utiliser la chaleur perdue du foyer de la première; elle sert aussi, en élevant la température du goudron, à en séparer l'eau ammoniacale qu'il retient toujours en plus ou moins grande quantité et dont l'introduction dans la chaudière d'évaporation pourrait être dangereuse par suite des boursouflements qu'elle y produirait. Cette séparation est facile à expliquer par la fluidité que le goudron acquiert par la chaleur et qui permet à l'eau de monter, par suite de sa plus grande légèreté, à la surface, où elle ne tarde pas à se vaporiser. A la partie inférieure de la chaudière d'évaporation se trouve une vidange à soupape ou à robinet, qui sert à laisser écouler le résidu de l'opération lorsqu'elle est terminée. Ce résidu est du brai; et comme cette substance a la propriété d'émettre, au-dessus de la température de 180°, des vapeurs qui forment un mélange détonnant avec l'air, on a toujours soin de la laisser refroidir au-dessous de ce point avant de la sortir de la chaudière lorsqu'un feu ou une lumière se trouve dans l'atelier, sans quoi on courrait le risque d'un incendie ou au moins d'une explosion.

Les vapeurs qui s'échappent pendant la distillation n'ont pas toutes la même densité : ainsi les premières donnent une huile qui est plus légère que l'eau, tandis que les dernières en donnent une qui est plus lourde. Aussi les premières huiles sont-elles généralement appelées *huiles légères* et les secondes

huiles lourdes. Les huiles légères sont employées pour l'éclairage; quant aux huiles lourdes, elles ne peuvent servir que pour la dissolution du caoutchouc. En enlevant au goudron 25 pour 100 de parties volatiles, on obtient, en mélangeant toutes les huiles recueillies depuis le commencement jusqu'à la fin de l'opération, un liquide qui a à peu près la densité de l'eau. Dans ce cas le résidu est du brai-gras. Voici d'ailleurs comment s'est alors décomposé le goudron employé, soit 100 parties : hydrocarbures liquides 18 parties, eau 2 parties, perte 5 parties, brai 75 parties. Lorsqu'au lieu de vaporiser 25 pour 100 de la matière première on en vaporise 30 pour 100, on obtient un liquide sensiblement plus lourd que l'eau et du *brai-sec*.

Les huiles lourdes, qui servent, comme nous l'avons dit, à la dissolution du caoutchouc, peuvent être employées au sortir du serpentin; mais il n'en n'est pas de même des huiles légères, qui ont encore besoin d'être purifiées avant de pouvoir servir pour l'éclairage. En effet ces huiles contiennent des matières étrangères et notamment des principes ammoniacaux et une substance colorante brune, qu'il faut nécessairement leur enlever. Le procédé d'épuration auquel on les soumet ordinairement et qui a été imaginé par M. Barral consiste à les traiter par l'acide sulfurique, pour charbonner les matières étrangères qu'elles contiennent et à les soumettre à la distillation pour en séparer entièrement ces dernières. La quantité d'acide à employer est d'un centième du poids de l'huile; il doit être à 66°. On le verse dans l'huile et on agite la masse au moyen d'un balai ou d'un agitateur quelconque pendant une ou deux heures; après quoi on laisse reposer, afin de permettre à l'acide d'entraîner les parties qu'il a attaquées et qui se déposent bientôt. On décante alors l'huile; puis on la distille sur 4 pour 100 en poids de chaux. Cette distillation doit se faire au moyen de petites cornues en fer que l'on place au nombre de huit ou dix sur un fourneau de forme allongée. Ses produits sont fractionnées en trois : le premier tiers a généralement une densité spécifique de 850; celle du second est 950, et celle du troisième 1,000. Le premier et le second sont mélangés ensemble pour être employés à l'éclairage; quant au troisième, il est remis à part pour être traité de nouveau par l'acide sulfurique, qui fait baisser sa densité de 1,000 à 970°. Cette épuration occasionne une perte d'environ 20 pour cent. Quelquesfois, lorsqu'on veut obtenir des produits d'une très-bonne qualité, on purifie une seconde fois en répétant les mêmes opérations.

L'extraction des hydrocarbures de la houille repose sur ce fait que les carbures d'hydrogène gazeux obtenus dans la fabrication du gaz de l'éclairage ne sont que le résultat de la décomposition par une chaleur très-forte des hydrocarbures proprement dits que renferme le charbon de terre; en sorte qu'il suffit pour obtenir ces hydrocarbures de traiter la houille à une chaleur moins élevée que celle qui convient pour la fabrication du gaz. Des divers procédés qui ont été proposés, le meilleur paraît être celui qui a été imaginé par MM. Thomas et Laurens. Il consiste à opérer la distillation du combustible au moyen de la vapeur d'eau suréchauffée. La vapeur, au fur et à mesure qu'elle se produit dans une chaudière spéciale, s'introduit, sous la faible pression de une demi-atmosphère, dans un serpentin placé au milieu de la flamme d'un foyer, où elle s'échauffe jusqu'à 300 ou 400 degrés. Des robinets situés sur le serpentin permettent de régler sa pression et sa marche. Lorsqu'elle est suffisamment chaude, on la fait passer dans un vase fermé, où se trouve la houille, à laquelle elle enlève bientôt toutes ses parties volatiles, qui vont successivement se condenser dans un réfrigérent ordinaire suivant l'ordre de leur légèreté spécifique. La houille s'épuise ainsi très-bien, car à la fin de l'opération on ne trouve plus dans l'appareil que du cock analogue à celui qu'on retire des cornues des usines a gaz. Elle peut fournir jusqu'à 10 pour 100 d'huile, dont moitié d'huile légère et moitié d'huile lourde. Cette matière première toutefois est peu employée à la production des hydrocarbures, parce qu'elle coûte plus cher que le goudron, qui est produit en grande quantité par les usines à gaz et qui est presque sans valeur, à cause du peu d'usage qui en est fait dans l'industrie. Il faudrait pour que l'emploi du goudron fût moins économique que l'extraction des hydrocarbures pût se combiner avec la fabrication en grand du cock telle qu'elle se pratique dans les houillères. Plusieurs chimistes se sont déjà occupés de ce problème, et les résultats qu'ils ont obtenus permettent d'espérer qu'il sera résolu un jour.

Les procédés d'extraction au moyen des schistes consistent à placer la matière première dans de grandes cornues analogues à celles qui servent pour la production du gaz de l'éclairage, qu'on chauffe fortement et d'où les parties volatiles s'échappent par l'action de la chaleur, pour aller, par des tuyaux *ad hoc*, se condenser dans un réfrigérent semblable à celui qui est employé dans le traitement du goudron. Comme les produits les plus précieux sont les plus volatiles, les plus condensables et par suite ceux qui se dégagent les premiers, on a soin, à un certain moment de l'opération, de détourner les gaz du réfrigérent pour les diriger sous les grilles

des foyers, ce qui procure une notable économie de combustible. Le produit de la distillation des schistes est ce qu'on appelle le bitume. Son poids est à peu près le vingtième de celui des schistes. En le distillant lui-même on en retire environ 36 pour 100 d'un bitume liquide, très-léger, puisque sa pesanteur spécifique est comprise entre 0,760 et 0,818, et à peu près 25 pour 100 d'une huile qui peut servir à l'éclairage dans les lampes. Malheureusement cette huile, qui a d'ailleurs un pouvoir éclairant assez considérable, répand, en brûlant, une odeur excessivement désagréable et qui ne peut lui être enlevée, parce qu'il faudrait pour cela avoir recours à des procédés de purification qui en élèveraient tellement le prix qu'elle ne présenterait plus aucun avantage. Elle ne peut donc pas être employée dans les appartements.

Les hydrocarbures ne peuvent pas être brûlés dans des lampes disposées comme celles qui servent pour l'huile. Cela résulte de leur nature et de la théorie de la flamme lumineuse. Rappelons d'abord cette théorie. Toute flamme est, d'après Berzélius, le résultat de la combustion d'un gaz. Lorsque la combustion ne produit que des corps gazeux, la flamme est peu lumineuse; telle est celle qui résulte de la combustion de l'hydrogène, de l'oxyde de carbone, etc. Mais si l'on place dans cette flamme un corps solide susceptible de ne pas y brûler, tel, par exemple, qu'un fil de platine, elle devient immédiatement lumineuse, phénomène qui ne peut s'expliquer que par l'incandescence du corps solide. Il y a donc, dans la combustion du gaz de l'éclairage, des lampes à huile, des bougies et des chandelles, un corps solide qui se trouve dans la flamme et qui y joue le même rôle que le fil de platine dans la flamme de l'hydrogène rendue lumineuse : ce corps c'est du charbon à l'état très-divisé, qui rougit jusqu'à son arrivée au bord de la flamme, où il brûle au contact de l'air. La présence du charbon dans la flamme est d'ailleurs facile à démontrer, puisqu'il suffit pour cela d'y plonger un corps froid, sur la surface duquel on le voit venir s'attacher en formant du noir de fumée. De ce qui précède il résulte donc que tout gaz qui brûle avec une flamme sans éclat n'a cette propriété que parce qu'il ne laisse pas déposer assez de charbon, que parce qu'il n'est pas assez carburé. Certains gaz toutefois pèchent par l'excès contraire; ils sont trop carburés, d'où résulte pour eux une flamme qui, au lieu d'être blanche et brillante, est jaune ou rouge, terne et fumeuse. Telle serait la flamme des hydrocarbures, ces corps étant extrêmement carburés, si on les brûlait comme les huiles ordinaires. On a donc été obligé d'avoir recours à d'autres moyens. Les deux principaux qui aient été imaginés consistent, 1° à mélanger ces substances très-carburées, comme nous venons de le dire, avec d'autres liquides combustibles très-peu carburés, de manière à compenser l'excès de carbone de l'un par le manque du même corps dans l'autre; 2° ou à faire arriver sur la flamme qu'elles produisent une quantité d'air suffisante pour que tout le carbone soit parfaitement brûlé.

Le premier moyen, qui est connu depuis longtemps déjà, consiste à mélanger l'huile essentielle avec de l'alcool, du méthylène (esprit de bois) ou de l'éther, pour former un de ces mélanges nommés *alcoolats* et auxquels la mode a donné dans ces derniers temps les noms de *gaz liquide*, *d'hydrogène liquide* et de *gazogène*, qui sont synonymes. La première condition à remplir pour que ces mélanges remplissent leur objet et qu'ils soient parfaits, c'est que les liquides différents dont ils sont composés soient mélangés intimement. Pour cela il est indispensable que ces derniers ne contiennent pas la plus petite partie d'eau. Autrement les liquides se sépareraient dans la lampe pour y brûler dans l'ordre de leur pesanteur spécifique, qui est celui où ils se placeraient nécessairement. Quant à la lampe, elle doit être d'une forme particulière, puisque les alcoolats ont besoin, pour être brûlés avantageusement, d'être préalablement réduits en vapeur. Il a été inventé un très-grand nombre de ces lampes à alcoolats. En principe, elles se composent toutes d'un réservoir inférieur qui contient le mélange et qui est disposé pour que ce dernier y soit échauffé par sa flamme. Lorsque l'appareil est garni et qu'on veut l'allumer, il faut d'abord vaporiser l'alcoolat, ce qui oblige d'en élever la température. A cet effet on entoure la partie supérieure du réservoir d'un anneau muni d'un fil métallique trempé préalablement dans de l'esprit de vin auquel on met le feu. Le liquide, qui est par sa nature extrêmement volatile, se vaporise alors, et sa vapeur, s'échappant par de petits jets ou orifices qui garnissent le haut de la lampe, peut être allumée par la flamme de l'anneau. La chaleur que ces jets développent suffit ensuite à produire la vapeur nécessaire à leur alimentation tant qu'il reste du liquide dans le réservoir. Ces lampes n'ont généralement pas une flamme composée d'une seule nappe comme dans les lampes ordinaires ou comme les becs de gaz; mais une flamme formée par la réunion d'un très-grand nombre de jets très-petits qui présente l'aspect plus ou moins fidèle d'un artichaut dont les feuilles seraient représentées par des jets lumineux. Une cheminée en verre y est toujours jointe, et sert à réunir toutes les petites

flammes en un seul faisceau et à rendre la combustion plus complète.

L'emploi des alcoolats a des avantages et des inconvénients. Les avantages sont, 1° que les appareils dans lesquels on brûle ces liquides sont simples, faciles à réparer, peu coûteux et se prêtent très-bien aux ornements dont les fabricants savent les parer; 2° que, fonctionnant sans mèche, ils sont faciles à entretenir; 3° qu'en les garnissant on ne risque pas de se tacher comme en manipulant l'huile; 4° qu'ils donnent toujours la même lumière, même après le service le plus prolongé, ce qui n'a pas lieu dans les lampes à huile, parce que cette dernière contient toujours des mucilages non volatils, qui encrassent la mèche et causent après plusieurs heures d'éclairage une diminution d'intensité de lumière sans qu'il en résulte une diminution de dépense. Les inconvénients sont, 1° l'odeur assez désagréable du liquide; 2° l'obligation d'avoir toujours chez soi, en réserve, une certaine quantité de gazogène qu'on ne trouve pas chez tous les épiciers, comme l'huile à quinquet; 3° les dangers d'incendie auxquels le liquide donne lieu par suite de sa très-grande inflammabilité; 4° le prix des alcoolats, qui est resté assez élevé et qui fait que l'éclairage par eux est plus dispendieux que l'éclairage à l'huile.

Le second procédé, qui, comme nous l'avons dit, a pour objet de rendre lumineuse la flamme des hydrocarbures par la combustion d'une forte proportion d'oxygène, consiste à vaporiser ces liquides et à mêler de l'air avec leurs vapeurs au moment où elles viennent alimenter la flamme. Il nécessite donc l'emploi d'appareils semblables à ceux qui sont nécessaires pour l'éclairage par les alcoolats, à cette différence près toutefois qu'à la partie supérieure de la capacité où se forment les vapeurs se trouvent des ouvertures qui sont disposées pour permettre leur mélange avec un courant d'air très-actif arrivant du dehors. Ces lampes ont également besoin d'être échauffées avant d'être allumées. Elles brûlent aussi sans mèche. Les premières qui aient donné de bons résultats sont celles de MM. Busson et Rouen, qui ont déployé un très-grand zèle pour répandre ce système d'éclairage; c'est par ces industriels qu'avait été placé sur la place du Carrousel, à Paris, le réverbère unique qui a servi pendant plusieurs années pour l'éclairage de cette place. D'après cet essai on a pu se convaincre que, si les hydrocarbures brûlés seuls donnent une lumière inférieure pour la blancheur et l'éclat à celle du gaz, cette lumière est beaucoup plus blanche et plus brillante que celle des becs à huile. Aussi croit-on généralement que ces liquides seront tôt ou tard employés pour l'éclairage public dans les localités peu importantes et trop pauvres pour pouvoir établir un gazomètre. Ils coûtent presque moitié moins cher que l'huile.

Leurs inconvénients pour l'intérieur des habitations sont, 1° la fumée qu'ils produisent; 2° les préliminaires pour l'allumage; 3° l'odeur du liquide lorsqu'il brûle, quand on emploie de l'huile minérale de schistes, et lorsqu'on le répand par mégarde dans les appartements, quelle que soit l'espèce d'hydrocarbure dont on se sert; 4° les chances d'incendie qui résultent de la nécessité d'avoir chez soi des matières aussi inflammables. Certains de ces inconvénients appartiennent d'ailleurs aussi aux autres systèmes d'éclairage : ainsi les chandelles donnent beaucoup de fumée. Il en est de même du gaz, qui répand souvent une très-mauvaise odeur et qui est bien fréquemment, comme tout le monde sait, une cause d'explosion et d'incendie.

Ch. Renier.

Hydrocèle. (*Médecine.*) Les épanchements de sérosité dans les bourses ou enveloppes des testicules sont désignés sous le nom d'hydrocèle (ὕδωρ, eau; κήλη, hernie; hernie aqueuse). On en connaît plusieurs espèces, qui toutes n'ont pas une égale importance. Sous le nom d'hydrocèle par infiltration on entend l'accumulation de sérosité dans le tissu cellulaire sous-cutané; ce n'est qu'une des variétés de l'œdème; une autre espèce, fort rare, consiste dans la formation d'un grand nombre de petits kystes séreux sur le trajet du cordon (*hydrocèle enkystée du cordon*); on a rapproché de l'hydrocèle l'épanchement qui se fait dans la tunique vaginale du testicule par suite d'inflammation; mais ce n'est pas une hydrocèle à proprement parler; car la présence de la sérosité est passagère et entièrement subordonnée à l'inflammation; on a décrit cette affection sous le nom de *vaginalite*. Il n'y a réellement qu'une maladie qui mérite le nom d'hydrocèle; c'est une affection caractérisée par un épanchement chronique, non inflammatoire, de sérosité dans la tunique vaginale qui enveloppe le testicule; cette tunique appartient à la classe des membranes séreuses, et l'épanchement qui s'y forme ressemble de tous points à l'hydropisie de ces membranes.

L'hydrocèle n'occupe le plus ordinairement qu'un seul côté des bourses; le liquide consiste en une sérosité transparente, citrine, quelquefois légèrement verdâtre, dont la quantité varie, suivant l'ancienneté du mal, de quelques grammes à quatre ou cinq cents grammes et même davantage; cette sérosité, comme celle de toutes les hydropisies, con-

tient une grande quantité d'albumine; aussi est-elle filante, légèrement poisseuse et peut-elle se coaguler en totalité comme du blanc d'œuf; on y trouve en outre des sels, des lamelles d'épithélium; dans ces derniers temps on a reconnu qu'elle contenait presque toujours des animalcules spermatiques ou zoospermes, dont la présence n'est pas bien expliquée; car la tunique vaginale n'a aucune communication directe avec les canaux testiculaires. Enfin on y rencontre aussi des paillettes brillantes, micacées, formées par des cristaux de cholestérine. Il arrive parfois qu'il se fait une exhalation de sang dans la tumeur; le liquide est alors rougeâtre, brun, épais, analogue à une solution épaisse de chocolat; le microscope décèle dans ce liquide la présence d'une grande quantité de globules de sang altérés. — Cet épanchement se forme, comme nous l'avons dit, dans la tunique vaginale qui enveloppe le testicule; en conséquence cette membrane subit une distension plus ou moins forte; elle se développe régulièrement dans tous les sens et forme une poche ovoïde, à grand diamètre vertical; pendant longtemps la surface intérieure reste lisse et polie, et la membrane conserve sa finesse et sa consistance naturelles; mais elle finit par s'épaissir et s'incruster de plaques d'apparence cartilagineuse ou osseuse. Quelquefois cette membrane se dilate d'une manière inégale, et il se forme alors des loges ou arrière-cavités prononcées; d'autres fois enfin il se forme des cloisons complètes, d'où l'existence de plusieurs poches distinctes. Le testicule conserve une position constante; il occupe la partie postérieure et supérieure de la tumeur, disposition qui s'explique par ses rapports et ses moyens de fixité dans l'intérieur de la tunique vaginale; il est quelquefois recouvert de fausses membranes et ramolli; le plus souvent il conserve son apparence naturelle.

Dans les premiers temps de son développement l'hydrocèle n'est point douloureuse; et elle ne gêne ni par son poids ni par son volume; elle ne nuit point aux fonctions des organes sexuels; mais, lorsqu'elle acquiert un certain volume, elle devient incommode et occasionne des tiraillements et quelques douleurs dans le cordon, les aînes, les lombes; puis, en empruntant pour son développement la peau des bourses et de la verge, elle déforme les parties; enfin la verge et l'autre testicule finissent quelquefois par être cachés complétement par la tumeur.

On reconnaît facilement une hydrocèle aux caractères suivants : tumeur ovoïde, à grand diamètre vertical, ordinairement plus mince en haut qu'en bas, régulière, non bosselée, ferme, mais élastique, fluctuante quand elle n'est pas trop distendue; si l'on regarde la tumeur d'un côté en plaçant une bougie de l'autre, on reconnaît qu'elle est translucide; ce caractère, qui est de la plus haute importance pour le diagnostic, manque lorsque la tunique vaginale est épaissie ou qu'il s'y fait un épanchement de sang accidentel; dans ce dernier cas la transparence revient souvent au bout de quelques jours. Ajoutons que cette tumeur est assez légère, mate à la percussion et que la peau n'est ni chaude ni couverte de veines dilatées. La maladie conserve très longtemps ces caractères; mais après plusieurs années les parois s'épaississent, deviennent dures, il s'y développe de l'inflammation, et la tumeur devient gênante par son volume, son poids et par les douleurs qui s'y développent; les malades sont alors obligés d'avoir recours aux soins de la chirurgie. Dans des cas, fort rares à la vérité, le mal guérit spontanément, tantôt par la résorption pure et simple du liquide, tantôt par l'inflammation et la suppuration de la tunique vaginale et par l'ouverture de cette espèce d'abcès au dehors.

On ne saurait confondre l'hydrocèle avec la hernie inguinale descendant dans les bourses; en effet, la hernie présente toujours un collet qui remonte le long du cordon testiculaire et pénètre dans le canal inguinal; dans l'immense majorité des cas, elle est réductible, c'est-à-dire qu'on peut en faire rentrer le contenu dans l'abdomen; elle n'est point transparente; elle offre de la sonorité quand elle est formée par l'intestin, de la matité et une mollesse pâteuse quand elle est formée par de l'épiploon. — Dans le varicocèle il n'y a pas de tumeur à proprement parler, mais une dilatation des veines formant un lacis volumineux à la partie supérieure du testicule et le long du cordon; le volume de la masse diminue dans le décubitus horizontal et augmente dans la station verticale; on sent facilement les différentes veines variqueuses qui la composent; le testicule est souvent atrophié, il y a de la douleur dans la région lombaire; enfin la maladie siége presque constamment du côté gauche. — Le sarcocèle ou tumeur solide formée par un engorgement du testicule peut être plus facilement confondu avec l'hydrocèle; les caractères suivants servent à établir le diagnostic : dans le cas de sarcocèle, la tumeur est moins régulière, quelquefois bosselée, dure, pesante, non transparente; elle est le siége de douleurs vives qui remontent dans l'aîne et aux lombes; le cordon est souvent engorgé. Un cas fort difficile est celui où une hydrocèle complique le sarcocèle; on comprend, en effet, que les caractères des deux tumeurs se nuisent en s'associant; nous dirons en parlant du

traitement comment on doit se comporter dans les cas de ce genre.

L'hydrocèle n'entraîne par elle-même aucun danger; elle ne compromet pas les jours du malade, ne dégénère pas en maladie plus grave, ne compromet presque jamais les fonctions du testicule; mais cependant cette maladie peut; à cause de son volume, gêner ou empêcher l'action des organes génitaux, et dans tous les cas elle impressionne l'esprit des malades et abat leur moral, comme cela a lieu du reste dans toutes les affections des organes génitaux. Le médecin ne doit rien négliger pour combattre ces fâcheuses impressions et faire connaître au malade toute la bénignité d'une pareille maladie.

Les causes de l'hydrocèle sont peu connues; la moins douteuse est celle qui résulte de froissements ou de contusions du testicule; aussi cette maladie est-elle commune chez les cavaliers, chez les individus qui portent des bandages herniaires, chez ceux qui emploient des suspensoirs pour le varicocèle, les engorgements du testicule. L'hydrocèle est surtout une maladie de l'âge adulte et des vieillards, bien qu'on en observe une forme particulière chez les enfants peu de temps après la naissance.

Le traitement de l'hydrocèle se divise en deux espèces, traitement palliatif, traitement curatif. Dans le premier cas on se borne à évacuer le liquide contenu dans la tumeur; le malade est ainsi débarrassé, pour un temps, des inconvénients qui résultent de son volume; mais le liquide se reproduit promptement et en aussi grande abondance qu'auparavant. Cette opération ne convient qu'aux malades pusillanimes ou à ceux qui pour un motif ou pour un autre ne peuvent se soumettre aux longueurs d'un autre traitement. Ce traitement consiste en une simple ponction analogue à celle que nous décrirons plus loin.

Pour obtenir la cure radicale de l'hydrocèle il faut détruire la cavité dans laquelle le liquide s'accumule. On atteint ce but en déterminant l'inflammation de sa surface intérieure; à la suite de cette inflammation, les parois opposées de la tunique vaginale contractent des adhérences permanentes et le liquide de l'hydropisie ne peut plus se reproduire; la tunique vaginale n'existe plus alors, et le testicule est moins libre et plus exposé aux froissements des corps extérieurs; mais quelques précautions suffisent pour prévenir les chocs et les contusions. — L'opération se compose de deux temps : 1° ponction de la tumeur et évacuation du liquide; 2° introduction d'un corps irritant destiné à provoquer l'inflammation de la tunique vaginale.

1° La ponction de la tumeur s'exécute avec le trocart ou trois-quart, poinçon d'acier, à extrémité acérée et triangulaire, engagé dans une canule d'argent qui n'en recouvre pas la pointe. Le chirurgien, après avoir reconnu de nouveau la transparence de la tumeur et s'être assuré que le testicule occupe bien la partie postérieure et supérieure de la tumeur, plonge vivement le trocart à la partie inférieure de celle-ci en dirigeant la pointe de l'instrument de bas en haut; le doigt placé préalablement vers le milieu de la longueur du poinçon sert à fixer la profondeur à laquelle on veut le faire pénétrer; la sensation d'une résistance vaincue, la liberté dont jouit la pointe de l'instrument indiquent que l'on a pénétré dans la cavité de la tunique vaginale. On retire alors le poinçon, et la canule, restant en place, donne écoulement au liquide; on en évacue la plus grande quantité possible.

2° On peut irriter et enflammer la tunique vaginale de plusieurs manières différentes. Quelques chirurgiens se bornent à exercer des espèces de frictions dans l'intérieur de la tunique vaginale avec l'extrémité de la canule, ce qui suffit pour obtenir une inflammation véritable; mais il y a danger de blesser le testicule, et d'un autre côté l'inflammation peut n'être que partielle, c'est-à-dire bornée aux points touchés; dans ces cas il ne se forme que des cloisons dans la tunique vaginale, et l'hydrocèle se reproduit. On préfère en conséquence introduire des liquides qui touchent toute la surface intérieure de la poche, ne séjournent que peu de temps et sont retirés ensuite. On a cru longtemps que ces liquides devaient être fortement irritants pour produire de l'inflammation; mais on a réussi en injectant soit de l'eau pure, soit du lait, soit le liquide même de l'hydrocèle. Pourtant, comme la récidive est alors à craindre, on donne encore la préférence aux corps un peu irritants, tels que le vin chaud et la teinture d'iode étendue d'eau. — Pour introduire ces liquides on emploie une seringue de la capacité de cinq à six cents grammes et dont la canule très-effilée peut pénétrer dans celle du trocart; on y introduit du gros vin rouge ou du vin ordinaire dans lequel on a fait bouillir des roses de Provins; ce liquide doit être à une température assez élevée pour que le doigt la supporte difficilement; on pousse alors l'injection dans la tunique vaginale, en ayant soin que la canule ne se déplace pas; si elle venait à se retirer en partie, on serait exposé à faire l'injection dans le tissu cellulaire des bourses, et le moindre danger d'une pareille injection serait de faire tomber en gangrène toutes les enveloppes des testicules; il faut donc éviter non-seulement

les fausses manœuvres, mais encore les mouvements que le malade fait involontairement au moment où il sent la chaleur du liquide. On ne doit pas forcer l'injection, mais distendre la tunique vaginale, à peu près comme elle l'était par le liquide de l'hydrocèle. Le vin ayant séjourné un quart d'heure environ, on le laisse écouler; l'on fait quelquefois une seconde injection; on évacue de nouveau le liquide; si la dernière portion ne sort pas facilement, on peut la laisser sans crainte, car elle est absorbée; on a pu même laisser quelquefois la totalité de l'injection. La canule étant retirée, l'orifice de la plaie est fermé avec un emplâtre de diachylon, et les bourses sont recouvertes de compresses de vin chaud, que l'on renouvelle à plusieurs reprises. Au bout de vingt-quatre ou quarante-huit heures une vive inflammation s'empare de la tunique vaginale; il se fait un épanchement de sérosité et de fibrine dans sa cavité, les enveloppes du testicule se tuméfient et rougissent; mais ces accidents disparaissent en quelques jours, et, grâce à la fibrine épanchée, les feuillets opposés de la tunique vaginale s'agglutinent et la cavité disparaît. — Si l'on met en usage la teinture d'iode, on la mélangera de trois fois son poids d'eau et on l'injectera froide; il n'est pas nécessaire de remplir la tunique vaginale; on se borne à déplacer le liquide par des pressions ménagées de façon à le mettre successivement en contact avec tous les points de la membrane séreuse; enfin on évacue le liquide incomplétement, l'oblitération de la tunique vaginale s'effectue ensuite sans donner lieu à des phénomènes de réaction inflammatoire aussi prononcés que dans le cas précédent. La récidive après les injections iodées paraît être plus commune qu'après l'emploi du vin chaud; mais aussi ce moyen n'a pas les mêmes dangers d'inflammation, de suppuration et de gangrène. On doit donc conseiller l'emploi de la teinture d'iode aux malades très-pusillanimes et aux médecins peu exercés à la chirurgie. Après cette opération les malades devront porter un suspensoir.

Lorsqu'il y a induration fibreuse, cartilagneuse ou osseuse de la tunique vaginale, il faut recourir à une opération sanglante qui a pour but l'ablation des parties indurées. Quand on soupçonne l'existence d'un sarcocèle, il convient de faire d'abord une ponction exploratrice; le liquide évacué, il est nécessaire de procéder à l'amputation du testicule.

Les enfants, peu de temps après la naissance, sont sujets à une espèce particulière d'hydrocèle; à cet âge il existe chez les garçons une communication directe entre le péritoine et la tunique vaginale; or, s'il se fait un léger épanchement séreux dans le péritoine, une portion du liquide descend dans l'une des tuniques vaginales ou dans les deux à la fois (hydrocèle congénitale). Cette affection fort légère guérit spontanément, mais on peut en hâter la résolution par l'application de compresses imbibées de vin.

Dr V. Racle.

HYDROCÉPHALIE. (*Médecine.*) L'hydropisie de l'intérieur de la cavité crânienne, quel que soit son siége précis, a reçu le nom d'hydrocéphalie (ὕδωρ, eau; κεφαλή, tête). Les individus affectés de ce mal sont dits *hydrocéphales*. Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur la valeur et la signification précise de chacun de ces termes; mais nous croyons devoir accepter avec quelques savants cette distinction grammaticale, ne pouvant consentir à appeler du nom commun d'hydrocéphale et la maladie et le malade. Quelques médecins ont proposé la dénomination d'hydrencéphalie (ὕδωρ, eau; ἐγκέφαλος, encéphale, cerveau) pour indiquer que c'est le cerveau qui est le siége principal de l'hydropisie; ce nouveau terme n'a pas reçu la sanction de l'usage, et de plus il est inexact; car quelques hydropisies de la tête ne se forment point dans le cerveau lui-même.

Il y a plusieurs espèces d'hydrocéphalie, ou pour mieux dire cette affection se montre dans des conditions si différentes qu'il serait impossible d'en donner une description qui convînt à tous les cas; nous distinguerons donc l'hydrocéphalie qui se développe chez le fœtus dans le sein de sa mère ou chez le nouveau-né; l'hydrocéphalie de la première enfance (de six mois à un ou deux ans); l'hydrocéphalie de la seconde enfance (de quatre à quinze ans environ); enfin celle des adultes et des vieillards; bien que cette division ne paraisse fondée que sur l'âge, elle implique de grandes différences de causes, de symptômes et même de pronostic et de traitement.

1° *Hydrocéphalie du fœtus et du nouveau-né*, ou *hydrocéphalie congénitale*. Pendant la vie intra-utérine on voit souvent se former, sous l'influence de causes inconnues, un épanchement aqueux considérable dans les ventricules moyens du cerveau; cet épanchement, qui commence vers l'âge de cinq à six mois, fait ordinairement des progrès rapides et produit un développement souvent énorme du crâne. On trouve alors dans le cerveau une quantité d'eau qui varie d'une centaine de grammes à un demi-kilogramme et même davantage; ce liquide est incolore, limpide comme de l'eau distillée; il ne contient point d'albumine, à la différence des liquides des autres hydropisies. La cavité des ventricules est énormément dilatée : la cloison qui les sépare est souvent déchirée ou

ramollie; les parois ventriculaires sont lisses, polies, sans développement vasculaire, sans granulations, en un mot sans traces d'inflammation. Le cerveau ressemble à une espèce de poche ou de vessie; ses circonvolutions sont effacées; il semble qu'il y ait eu une sorte de déplissement de tout l'organe produit par la pression excentrique du liquide. Le crâne lui-même s'élargit, et comme les os ne prennent pas un développement proportionné à celui du cerveau, ils sont séparés par de larges espaces membraneux, dans lesquels on peut sentir la fluctuation du liquide contenu dans la poche encéphalique. La maladie s'accompagne souvent d'un *spina-bifida*, lésion produite aussi par une hydropisie de la moëlle épinière ou de ses membranes. Enfin, les hydrocéphales sont souvent affectés de vices de conformation ou de monstruosités; ces circonstances doivent, dans beaucoup de cas au moins, faire considérer l'hydrocéphalie comme le résultat d'une cause qui agit sur toute l'économie du fœtus.

Les causes réelles de cette affection sont complétement inconnues; la seule influence qui paraisse certaine résulte de troubles dans la grossesse; si la mère a ressenti diverses émotions, surtout au moment de la conception ou peu de temps après; si elle a fait une chute, éprouvé une contusion; si la nutrition été insuffisante ou de mauvaise nature, le fœtus souffre et présente ou des vices de conformation ou une hydrocéphalie; en dehors de ces causes bien avérées, tout est doute et confusion.

L'hydrocéphalie, maladie toujours grave, parce qu'elle compromet ou la vie ou l'intelligence de l'enfant, intéresse le médecin au point de vue de l'accouchement. D'abord il arrive souvent que les enfants hydrocéphales naissent avant terme; alors le volume de la tête n'est pas un obstacle pour la délivrance de la mère; mais si l'enfant arrive jusqu'au terme de la gestation, la tête peut avoir acquis des dimensions telles que l'accouchement est impossible. Dans ce cas ou bien la mère succombe dans le travail et par suite de l'épuisement dû à des efforts infructueux, ou bien l'enfant meurt; et le médecin est trop heureux de pouvoir pratiquer sur la tête de l'enfant une ponction qui, en favorisant l'évacuation du liquide, permet la réduction du volume de la tête et rend l'accouchement possible. Le cas le plus difficile qui puisse se présenter et qui jette le médecin dans la plus grande anxiété est celui où l'accouchement est impossible et où le fœtus est encore vivant, circonstance que l'on reconnaît à la persistance des battements du cœur de ce dernier. Dans cette cruelle position, le médecin doit imiter la pratique de tous les accoucheurs célèbres : si l'enfant naissait vivant, sa vie serait toujours compromise par l'hydrocéphalie; il ne faut donc tenter aucune opération sanglante sur la mère, il ne faut agir que sur l'enfant, et pratiquer la ponction de la tête. Cette opération, après tout, ne compromet pas absolument la vie du fœtus; et, dans tous les cas, elle ménage celle de la femme. Enfin, si la ponction ne suffit pas pour réduire le volume de la tête, on perforera le crâne avec les ciseaux de Smellie (ciseaux tranchant par le bord extérieur des lames et qui coupent en s'ouvrant); ou bien on réduira les dimensions du crâne à l'aide du céphalotribe de Baudelocque (espèce de forceps très-puissant destiné à écraser ou broyer la tête de l'enfant). La pratique de ces cruelles opérations ne doit point faire reculer ou hésiter le médecin ami de l'humanité; il faut, à tout prix, terminer les accouchements rendus laborieux par le fait de l'hydrocéphalie, et nous pensons qu'on doit sans hésiter sacrifier un enfant malade et dont la vie est presque nécessairement compromise au profit d'une femme adulte, dont l'existence importe à sa famille et à la société.

Au moment de l'accouchement l'hydrocéphalie se reconnaît aux caractères suivants : la tête se présente au détroit supérieur du bassin et offre une surface large et peu convexe; elle ne s'engage pas dans le bassin; on trouve à côté de points résistants et osseux de larges espaces membraneux et fluctuants, surtout dans l'intervalle des contractions de l'utérus; enfin on sentira les bords des os (pariétaux en particulier) fortement écartés et les fontanelles larges quelquefois comme la paume de la main.

Ainsi que nous l'avons dit, quelques enfants hydrocéphales naissent vivants, soit prématurément, soit au terme de la vie intra-utérine; beaucoup meurent promptement, quelques-uns survivent pendant un temps plus ou moins long; et c'est alors qu'on voit se manifester toutes les conséquences de l'affection dont ils sont atteints. Peu de jours ou de semaines après la naissance, on voit la tête acquérir un volume disproportionné avec le développement du reste du corps; elle devient sphérique, le front est saillant et bombé; les yeux paraissent s'enfoncer sous les arcades orbitaires; les côtés de la tête s'élargissent et débordent au-dessus des oreilles; la face paraît extrêmement petite et offre l'aspect d'un triangle dont le menton forme le sommet. Dans les premiers temps les os ne participent pas au développement excessif de la tête; aussi l'on sent qu'ils sont séparés par de larges espaces membraneux; les fontanelles sont larges, fluctuantes; les enfants ne peuvent porter leur tête; on est obligé de les tenir constam-

ment couchés; il y a une somnolence presque permanente et pendant laquelle les malades poussent des cris, des gémissements ou une espèce de grognement continuel. Des convulsions, des crampes, des contractures, des vomissements, du strabisme se montrent par intervalles; souvent l'appétit est conservé ou même exagéré jusqu'à la voracité; il y a presque toujours de la diarrhée et des évacuations involontaires d'urine et de matières fécales; le pouls est ordinairement très-lent et la respiration irrégulière. Les enfants meurent après quelques semaines par syncope, par asphyxie, par une méningite ou une pneumonie accidentelle. A l'autopsie on trouve dans le cerveau les lésions que nous avons indiquées; quant aux os du crâne (pariétaux, frontal, occipital), ils sont plus larges et plus plats que chez l'enfant bien conformé, souvent minces comme du parchemin et faciles à plier; les fibres rayonnées dont ils sont formés sont écartées et laissent quelquefois des vides entre elles, de facon à représenter les branches d'un éventail.

Pour ne rien omettre, nous ajouterons que l'hydrocéphalie amène quelquefois la hernie d'une portion du cerveau par une suture ou une fontanelle; et que l'on a rencontré dans quelques cas au centre de la partie herniée une cavité communiquant avec les ventricules cérébraux et comme eux remplie de liquide.

La mort n'est pas la conséquence nécessaire de l'hydrocéphalie; le liquide peut être résorbé, la tête peut diminuer de volume : dans ce cas elle s'atrophie quelquefois, et les malades restent idiots. D'autres fois les os prennent des dimensions exagérées et finissent par se réunir, de façon à former une boîte solide d'une dimension considérable; dans ce dernier cas tantôt le cerveau conserve ses dimensions exagérés, tantôt son volume se réduit; et alors, par une sorte de compensation, les os s'épaississent de façon à remplir, du côté de l'intérieur de la boîte crânienne, le vide opéré par le retrait du cerveau; on a vu, dans des cas de ce genre, les os du crâne acquérir une épaisseur de deux, trois ou quatre centimètres. Inutile d'ajouter que l'imbécillité et l'idiotie accompagnent toujours ces profondes altérations du cerveau et de ses enveloppes. Quant à la vie, elle cesse d'être menacée lorsque l'affection prend la marche et l'évolution que nous indiquons. On voit, en effet, les malades arriver jusqu'à l'âge adulte et à la vieillesse; l'idiotisme, l'imbécillité, les hypertrophies du crâne, les atrophies du cerveau, qu'on rencontre en si grand nombre dans les établissements d'aliénés, ont eu la plupart pour origine une hydrocéphalie congénitale.

Le diagnostic et le pronostic de cette affection découlent des faits exposés ci-dessus; le traitement est nul.

2° *Hydrocéphalie de la première enfance.* Les enfants qui n'ont apporté en venant au monde aucune disposition à l'hydrocéphalie peuvent cependant être affectés de cette maladie dans la période comprise entre six mois et un ou deux ans. Cette lésion naît alors sous l'influence de la congestion sanguine et du travail fluxionnaire qui s'opèrent vers la tête au moment de la première dentition.

L'altération consiste alors dans une exhalation séro-sanguine dans la cavité de l'arachnoïde (membrane séreuse qui enveloppe le cerveau). L'épanchement, formé d'un liquide trouble et rougeâtre, s'étale à la surface de l'un des hémisphères cérébraux ou des deux hémisphères en même temps; ce liquide ne tarde pas à s'envelopper d'une membrane isolante, de sorte qu'au bout d'un certain temps il forme un kyste volumineux qui comprime le cerveau et aplatit ses circonvolutions; d'un autre côté, la pression excentrique du liquide dilate le crâne, dont les os ne sont pas encore réunis entre eux par des sutures solides; et le volume de la tête augmente, comme dans l'hydrocéphalie que nous avons décrite, mais avec cette différence que le développement est irrégulier et se fait de préférence du côté du kyste.

Les accidents commencent par des convulsions, qui alternent avec la résolution des forces, la somnolence et le coma; la sensibilité générale et celle des organes des sens est affectée; puis au bout d'un certain temps on voit la tête acquérir un volume plus ou moins fort; mais son développement n'est jamais aussi prononcé que dans le cas précédent.

Cette affection, qui survient à l'époque de la première dentition, reconnaît quelquefois pour cause occasionnelle soit une chute sur la tête, soit une insolation prolongée. On n'a jamais vu de guérison; les malades succombent ordinairement dans les convulsions.

3° *Hydrocéphalie de la seconde enfance.* Depuis l'âge de quatre à quinze ans environ l'hydrocéphalie ne se montre plus comme maladie primitive; c'est toujours un accident, une conséquence d'une autre maladie, la méningite ou inflammation des membranes extérieures du cerveau. Nous croyons en conséquence ne pas devoir insister sur cette affection; nous indiquerons seulement les particularités qui la caractérisent. Elle ne se montre pas dans la méningite simple, franchement inflammatoire, dont la marche est trop rapide pour permettre une grande accumulation de liquide dans les centres nerveux; mais elle se montre dans la méningite dite tuberculeuse ou granuleuse, dont la marche est lente et l'évolution sujette à des

rémissions longues. Dans ce dernier cas une première attaque de la maladie produit un épanchement tout à la fois dans les ventricules du cerveau et à l'extérieur de cet organe; puis le mal s'apaise pour se reproduire encore à plusieurs reprises. Le liquide augmente progressivement et finit par distendre les ventricules et comprimer la substance cérébrale. Alors on observe des symptômes qui ne résultent pas de la méningite elle-même, mais de l'accumulation du liquide dans l'intérieur du crâne : les malades sont pris d'une tendance au sommeil; ils sont lourds et pesants dans toutes leurs actions; l'intelligence est moins vive : il y a plus tard une sorte d'hébétude; on observe ensuite les symptômes suivants : affaiblissement des organes des sens; dilatation ou irrégularité des pupilles, quelquefois strabisme, faiblesse des membres, crampes, contractures, quelquefois convulsions; à une période plus avancée résolution, coma, alternative de rougeur et de pâleur de la face, ralentissement du pouls, irrégularité de la respiration; les malades poussent des gémissements prolongés et inarticulés, qui ont été désignés avec quelque raison sous le nom de cris hydrencéphaliques; dans aucun cas on n'observe la dilatation du crâne, comme dans les formes indiquées précédemment. Nous bornerons ici ces indications sommaires, renvoyant pour le reste de l'histoire de cette affection à l'article MÉNINGITE.

4° *Hydrocéphalie des adultes et des vieillards*. Nous n'avons à faire ici qu'une simple énumération des causes qui amènent les épanchements de sérosité dans le crâne; car cette affection est encore, comme dans le cas précédent, un symptôme de plusieurs maladies différentes. En effet, le mal consiste quelquefois en un simple œdème de la pulpe cérébrale (apoplexie séreuse), tantôt dans un épanchement de sérosité dans les ventricules du cerveau, déterminé par la maladie de Bright, par une diathèse séreuse, par une apoplexie, un ramollissement, un corps étranger, une tumeur du cerveau, etc., etc. Les symptômes du mal sont semblables à ceux de l'espèce précédente; mais sa marche est généralement plus rapide.

Dans tous les cas, on peut espérer plus du traitement dans ces deux dernières formes que dans les premières; seulement il faut que le traitement soit prompt et énergique; les saignées, les purgatifs énergiques et répétés, les exutoires et même les vésicatoires sur la tête, quelquefois les affusions d'eau froide ont réussi à enrayer la marche de ce mal dangereux.

Dr V. RACLE.

HYDROCHARIDÉES, *Hydrocharideæ*. (*Botanique.*) Dans son *Genera plantarum* A. L. de Jussieu avait établi parmi les Monocotylédons, et sous le nom de *Hydrocharides*, les Morrènes, une famille dans laquelle il rangeait les genres *Vallisneria*, *Stratiotes*, *Hydrocharis*, *Nymphæa*, *Nelumbium*, *Trapa*, *Proserpinaca* et *Pistia*. Cette réunion de plantes toutes aquatiques, mais différentes d'organisation, a été fortement modifiée à mesure qu'on en a mieux connu les caractères. Ainsi les *Nymphæa* sont devenus le type de la famille des *Nymphéacées;* les *Nelumbium* ont formé à eux seuls celle des Nelumbonées; les *Proserpinaca* et *Trapa* ont été rapportés aux Haloragées, et même on a fini par former une petite famille à part pour le dernier de ces deux genres, et il a été reconnu que ces différents végétaux ont un embryon dicotylédoné; enfin le genre *Pistia*, rattaché jusqu'à ces derniers temps aux Aroïdées, forme maintenant pour M. Klotzsch et divers autres botanistes le type d'une famille distincte, les Pistiacées. Il ne restait donc plus comme devant conserver le nom d'Hydrocharidées que les trois premiers genres admis sous ce nom par Jussieu; mais les botanistes modernes en ont décrit de nouveaux qui sont venus successivement étendre ce groupe naturel.

La famille des Hydrocharidées, telle qu'on l'admet aujourd'hui, est composée uniquement de végétaux monocotylés aquatiques, pour la plupart vivaces, dont les tiges sont tantôt courtes, rampantes, et produisent alors des hampes florifères, tantôt s'allongent davantage et deviennent noueuses-articulées. Les feuilles de ces plantes sont généralement réunies au bas de la tige; plus rarement elles sont espacées, opposées ou verticillées, et elles sont formées d'un limbe entier, nervé avec un pétiole formant gaîne par sa base, qui parfois existe seul par suite de l'avortement du limbe, et qui, dans ce cas, prend la forme d'un phyllode parcouru par des nervures longitudinales, ordinairement dentelé. Les fleurs des Hydrocharidées sont presque toujours dioïques, hermaphrodites seulement dans deux genres (*Udora* et *Ottelia*); avant leur épanouissement elles sont enfermées dans une spathe d'une ou deux pièces, qui forme quelquefois un tube entier ou fendu sur un côté. Les fleurs mâles sont généralement réunies plusieurs ensemble dans une spathe commune, et, en outre, chacune d'elle a parfois une spathelle à elle propre; elles ont un périanthe régulier formé de trois sépales et de trois pétales généralement plus grands; des étamines tantôt en même nombre que les folioles du périanthe, à la base desquelles elles s'attachent, tantôt en nombre double, triple ou quadruple, sur

plusieurs rangs, parfois certaines d'entre elles restant stériles; enfin un rudiment d'ovaire central. Quant aux fleurs femelles et hermaphrodites, elles sont solitaires dans une spathe conformée d'ordinaire en tube; leur périanthe supère forme trois sépales et trois pétales légèrement soudés entre eux à la base; leur ovaire est infère et il présente intérieurement une ou six loges dans lesquelles les ovules anatropes et ascendants sont fixés à des placentas pariétaux; il porte un style court ou allongé, que terminent trois ou six stigmates en général plus ou moins profondément bifides. Le fruit des Hydrocharidées va mûrir au fond de l'eau; sa forme est souvent étroite et allongée, plus rarement ovoïde; il ne s'ouvre pas naturellement et ne laisse sortir ses graines que par décomposition de sa couche externe; ses placentas, qui se sont développés en masses gélatineuses, portent un grand nombre de graines remarquables parce que leur tégument membraneux, mais assez dur, est hérissé de filaments très-courts, ordinairement renflés à leur bout et dans lesquelles se trouve un embryon dépourvu d'albumen, ovoïde ou cylindrique, dont l'extrémité radiculaire atteint le hile et qui présente généralement une gemmule bien formée. Comme la plupart des plantes aquatiques, les Hydrocharidées ont une très-large distribution géographique et se trouvent dans les eaux douces de presque toute la terre. — On les divise en trois tribus : 1° Les ANACHARIDÉES, qui ont l'ovaire à une loge, trois stigmates et qui développent des tiges chargées de feuilles opposées ou verticillées; 2° les VALLISNÉRIÉES, semblables aux premières par l'ovaire et les stigmates, mais distinctes parce que leur tige reste fort courte et produit des hampes florifères, ainsi que par leurs feuilles linéaires, qui paraissent n'être que des phyllodes; 3° les STRATIOTIDÉES, dont l'ovaire à plusieurs loges porte six stigmates et qui sont acaules comme les Vallisnériées. Ces plantes n'ont aucun usage. L'une d'elles, la vallisnérie spirale, est devenue célèbre par la manière dont s'opère pour elle la fécondation.

P. D.

HYDROCHLORIQUE (ACIDE). (*Technologie.*) Synonymes : *acide muriatique*, *Esprit de sel*, *acide chlorhydrique*. C'est un des acides énergiques les plus employés dans l'industrie. Il sert à la préparation du chlore et à celle des chlorures décolorants et désinfectants; il est indispensable dans la fabrication de l'eau régale; on l'emploie pour le décapage du cuivre et de certains autres métaux, dans la fabrication du sel ammoniac et du protochlorure d'étain et pour l'extraction de la gélatine des os. Enfin, la préparation des eaux gazeuses et la destruction des incrustations calcaires qui se déposent dans les conduites de distribution des eaux calcaires en emploient des quantités considérables.

Il passe pour avoir été découvert par Glauber, chimiste allemand, qui vivait dans le dix-septième siècle. Il est du moins certain que c'est ce savant qui le tira le premier du sel marin et lui fit donner, par conséquent, les noms *d'esprit-de-sel*, *d'acide marin*, *d'acide muriatique*, qui ont longtemps servi à le dénommer, et qu'il ne changea pour ceux d'acide chlorhydrique et d'acide hydrochlorique que dans ces dernières années, lorsque MM. Gay-Lussac, Thénard et H. Davy eurent démontré qu'il était formé de volumes égaux d'hydrogène et de chlore; car depuis sa découverte jusqu'aux travaux de ces illustres chimistes il avait toujours été regardé comme un oxyde d'un radical inconnu.

L'acide hydrochlorique est incolore. Il fume à l'air, parce qu'il s'empare des vapeurs qui existent toujours dans l'atmosphère. Il a une odeur suffocante qui rappelle un peu celle du chlore; sa saveur est caustique et fortement acide; il est, par suite, irrespirable, et asphyxie les animaux en désorganisant leurs tissus. Il est impropre à entretenir la combustion, et il éteint par conséquent les bougies allumées qu'on y plonge. Sa densité est de 1,2474. Il a, selon Faraday, la propriété de se liquéfier lorsqu'on le soumet à une pression équivalant à 40 atmosphères à une température de 10 degrés. Il se décompose sous l'influence d'une série d'étincelles électriques en chlore et en hydrogène. Mais la chaleur ne le décompose pas, ce qui prouve qu'il est éminemment stable; car il n'y a que les acides qui jouissent d'une très-grande stabilité qui résistent à cette épreuve. Une de ses propriétés les plus remarquables, c'est son excessive solubilité dans l'eau, qui, à la température de zéro, peut en dissoudre jusqu'à quatre cent cinquante fois son volume; aussi, lorsqu'on vient à mettre une cloche remplie de gaz hydrochlorique en contact avec de l'eau, cette dernière se précipite-t-elle dans la cloche comme dans le vide. Toutefois sa solubilité dans l'eau varie suivant la température. Si, en effet, on chauffe le liquide qui en a été saturé à zéro, le gaz acide hydrochlorique ne tarde pas à s'en dégager, et cela d'autant plus qu'on élève davantage la température. Il y a cependant une limite au-dessus de laquelle l'eau n'abandonne plus de gaz, même par l'ébullition, en sorte que, quelque prolongée qu'ait été cette dernière, l'eau reste toujours acide.

L'acide hydrochlorique ne s'emploie dans les arts qu'à l'état de dissolution aqueuse; et lorsqu'il est question de cet acide dans

l'industrie c'est toujours de sa dissolution dans l'eau qu'on veut parler. Cette dernière a d'ailleurs les mêmes propriétés que l'acide gazeux. Elle est ordinairement colorée en jaune, ce qui tient soit à la décomposition des substances étrangères (substances organiques) que renferme le sel marin, soit au lut, qui, étant toujours composé d'une argile ferrugineuse, peut facilement le jaunir, soit, ce qui est ordinairement plus probable, à la présence dans la dissolution d'un peu d'acide hyponitrique provenant de la décomposition du nitre que renferme presque toujours le sel marin ordinaire.

L'acide hydrochlorique s'obtient à l'aide du chlorure de sodium (sel de cuisine) et de l'acide sulfurique du commerce. Quand on mélange ces deux substances, l'eau de l'acide sulfurique est décomposée; son oxygène se porte sur le sodium pour former de la soude, qui s'unit à son tour à l'acide sulfurique pour donner naissance à du sulfate de soude, lequel reste sous forme de résidu dans la cornue; quant à l'hydrogène de l'eau, il se combine avec le chlore du chlorure de sodium décomposé, pour former de l'acide hydrochlorique qui se dégage. On peut remplacer, pour cette réaction, le chlorure de sodium par le sel ammoniac; mais dans l'industrie c'est toujours le premier de ces sels qui est employé. Lorsqu'on veut obtenir l'acide gazeux, il faut le recueillir sur le mercure; lorsqu'on veut l'obtenir à l'état de dissolution, on le reçoit dans une série de vases pleins d'eau. A l'état anhydre l'acide hydrochlorique est composé de :

1 équivalent de chlore. .	242,650	ou bien	97,26
1 équivalent d'hydrogène	12,479	—	2,74
	255,129		100,00

Pour le préparer il faut mélanger :

1 équivalent de chlorure de sodium. . .	733,56
1 équivalent d'acide sulfurique à 66°. .	613,64
	1,347,20

On obtient :

1 équivalent sulfate de soude.	892,08
1 équivalent acide hydrochlorique. . . .	455,12
	1,347,20

L'acide hydrochlorique du commerce se prépare dans un appareil qui se compose de deux parties principales : les vases producteurs et les vases condenseurs. Dans les contrées où l'acide hydrochlorique est d'un placement difficile sa fabrication n'est qu'un accessoire de celle de la soude; mais dans les contrées où on lui trouve facilement un débouché c'est l'acide qui est le produit principal, et la production de la soude la fabrication accessoire. Dans tous les cas, comme les deux produits ont toujours une certaine valeur, les deux fabrications ne se font jamais l'une sans l'autre.

Les vases producteurs sont ordinairement des cylindres en fonte, longs de 1m60, de 0m65 de diamètre intérieur et de 0,03 d'épaisseur. C'est dans ces vases qu'on introduit le mélange de sel de cuisine et d'acide sulfurique. Ils sont fermés par deux couvercles dont l'un est fixé solidement au cylindre et dont l'autre est disposé pour être facilement enlevé; car il doit servir à l'introduction du chlorure de sodium au commencement de chaque opération, et à l'enlèvement des résidus à la fin. Comme la chaleur facilite beaucoup la réaction de l'acide sulfurique sur le sel, ces cylindres doivent être assez fortement chauffés. A cet effet, on les place ordinairement au nombre de deux dans un même fourneau, où on les dispose comme les bouilleurs d'une chaudière à vapeur. Souvent on accole trois fourneaux à côté les uns des autres dans le même massif de maçonnerie; ce qui permet de n'avoir qu'une seule cheminée pour trois foyers et pour six cylindres. Sur le fond fixe de ces derniers est adapté un tube de dégagement qui sert à conduire les gaz dans les condenseurs; sur le fond mobile se trouve également un tube, mais qui ne sert qu'à l'introduction de l'acide sulfurique. Pour que ce fond soit plus facilement maniable, il est muni d'une poignée, à l'aide de laquelle on le saisit lorsqu'on veut l'ôter ou le remettre en place. Ils sont en fonte l'un et l'autre comme les cylindres, et ils ont, comme les parois de ces derniers, trois centimètres d'épaisseur.

Les vases condenseurs sont généralement, chez nous, des bonbonnes en grès qu'on emplit d'eau à moitié et qui communiquent les unes aux autres à l'aide de rallonges également en grès et lutées. Ces bonbonnes sont disposées les unes à côté des autres en trois ou quatre rangées. Elles sont de deux espèces : celles qui servent au lavage du gaz, et celles dont l'objet est de le condenser. Les premières, qui sont dites bonbonnes de lavage, sont celles qui sont placées près des cylindres de production et qui communiquent directement avec eux : il y en a une pour chaque cylindre. Les bonbonnes de lavage sont, comme toutes les autres, des bouteilles à deux tubulures; seulement elles sont disposées de manière que le gaz qui y débouche y arrive sous l'eau, ce qui consiste à y amener ce dernier au moyen de tuyaux suffisamment grands pour qu'ils descendent presque jusqu'au fond. Toutes les bonbonnes de lavage communiquent par un tube recourbé avec une seconde bonbonne où se rendent les gaz non condensés dans la pre-

mière. Les secondes bonbonnes sont beaucoup plus nombreuses que les premières; elles communiquent toutes entre elles; les deux dernières de la rangée sont à trois tubulures et servent à conduire dans la troisième rangée les gaz non dissous dans la seconde, lesquels passent ensuite dans une quatrième, et ainsi de suite jusqu'à leur entière dissolution. (Voyez l'*Atlas*, ARTS CHIMIQUES, pl. 22.)

Lorsque les bonbonnes ont reçu la quantité d'eau qu'elles doivent contenir et que tous les joints de l'appareil sont bien lutés, on charge le sel à la pelle; après quoi, fermant les cylindres, on y introduit, au moyen d'un entonnoir courbe en plomb, l'acide sulfurique par l'orifice du couvercle antérieur. On bouche ensuite cet orifice avec un tampon de grès, qu'on lute avec soin; puis on allume le feu dans les foyers, en ayant soin de commencer par un feu très-modéré, qu'on augmente ensuite petit à petit. Généralement l'alimentation des foyers se fait avec de la tourbe et du bois. On préfère ces combustibles à la houille, parce qu'il est plus facile avec eux d'obtenir une température égale dans toutes les parties des cylindres. La réaction s'opère peu à peu dans ces derniers; et l'acide hydrochlorique, se dégageant par les rallonges, se rend dans les bonbonnes, où, rencontrant de l'eau à une température beaucoup plus basse que la sienne, il se condense rapidement. Il n'y a plus alors qu'à entretenir le feu jusqu'à la fin de l'opération, qui est entièrement terminée lorsque les cylindres ne fournissent plus de gaz, quoique leurs parois soient à la température du rouge sombre. On les débouche alors; on en sort le sulfate de soude qu'ils contiennent; et on y introduit une nouvelle quantité de sel et d'acide sulfurique pour commencer une autre opération. Lorsque les bonbonnes sont saturées, on les enlève, et on les remplace par d'autres à moitié pleines d'eau.

La fabrication de l'acide hydrochlorique consommait autrefois une très-grande quantité de cylindres, parce que les parois de ces derniers étaient assez rapidement attaquées aux environs de la ligne de niveau du mélange qu'on y introduit, endroit où, en présence de l'eau et de l'air, l'oxydation est nécessairement plus active qu'ailleurs. On a eu l'idée de les tourner d'un tiers ou d'un quart de révolution, lorsque la dégradation qui s'est déjà produite l'exige; et on a pu, de cette manière, remédier en partie à cet inconvénient. Quelques fabricants emploient, dans le même but, des cylindres faits moitié en fonte et moitié en briques réfractaires. La moitié inférieure, qui est exposée à la flamme du foyer, est un demi-cylindre en fonte, et la moitié supérieure une voûte en briques. De cette manière le niveau supérieur du mélange de sel et d'acide sulfurique n'est plus en contact avec la fonte. Ces cylindres ont une durée incomparablement plus longue que ceux qui sont entièrement en fonte.

L'appareil de concentration, tel que nous l'avons décrit, semble être aussi susceptible de perfectionnements.

Ainsi, pour condenser complétement tout l'acide qui se dégage des appareils producteurs, il faut avoir, à la suite les unes des autres, un très-grand nombre de bonbonnes, qui occupent beaucoup de place. On a imaginé de placer les premiers vases dans un bassin plein d'eau qui se renouvelait constamment, ce qui faisait que presque tout l'acide dégagé se condensait dans ces vases, d'où résultait la possibilité de restreindre le nombre des suivants. Cette disposition a cependant, elle aussi, ses inconvénients : ainsi d'abord, comme les gaz qui arrivent dans les premières bouteilles sont toujours à une température très-élevée, il ne faut pas qu'ils y trouvent une eau froide, sans quoi les bouteilles seraient exposées à casser; ensuite comme les premiers vases sont ceux qui contiennent nécessairement la dissolution la moins pure (elle contient toujours du perchlorure de fer, qui la colore en jaune, de l'acide sulfurique et du sulfate de soude), il y a plutôt inconvénient qu'avantage à les faire produire plus que les autres. Cette disposition semble cependant devoir être avantageuse; mais il faudrait pour cela qu'elle fût appliquée à la seconde rangée de bouteilles, qui donne ordinairement la dissolution la plus pure.

La nécessité d'enlever les bonbonnes dont l'eau est saturée est aussi un inconvénient auquel on a essayé de remédier en employant des condenseurs fixes. Ces vases sont des bouteilles rangées sur plusieurs rangs comme les bonbonnes, ayant comme elles des tubulures pour les réunir les unes aux autres, et dans lesquelles on fait passer le gaz sans pression comme dans ces dernières. A la partie inférieure de chacune se trouve une tubulure ordinaire, garnie d'un bouchon de liége ou, ce qui vaut mieux, d'un robinet en grès, et qui sert à laisser écouler l'acide dans une gouttière en bois bituminé qui sert à recueillir le produit de toutes les bouteilles dans le même réservoir. Lorsqu'une de ces bouteilles est saturée, on laisse écouler son contenu par l'orifice inférieur, et on la remplit immédiatement d'eau pure au moyen d'une tubulure libre qui est située à sa partie supérieure. De cette manière on n'a pas à démonter et à luter constamment toutes les rallonges qui unissent les bonbonnes les unes aux autres. On peut donc faire les joints plus solidement et par conséquent plus exactement. On fait ces derniers, dans ce cas, avec du soufre

fondu, qu'on recouvre, quand il est suffisamment dur, d'une couche d'argile broyée avec de l'huile de lin lithargée. Les inconvénients de cette nouvelle disposition consistent dans l'emploi de bonbonnes ayant un plus grand nombre de tubulures et par conséquent plus coûteuses, et surtout dans le mal qu'il cause aux ouvriers par suite de la grande quantité de vapeurs acides qui se dégagent des bonbonnes et de la gouttière qui reçoit leur contenu à chaque vidange, vapeurs qui remplissent chaque fois tout l'atelier.

On a proposé dans ces dernières années un appareil de condensation stable, comme le précédent, où la condensation se ferait méthodiquement, qui supprimerait presque entièrement le travail des ouvriers et qui aurait l'avantage de ne gêner aucunement le peu qu'il en faudrait pour le faire fonctionner. Il consisterait à mettre toutes les bouteilles en communication au moyen de siphons à branches égales et continuellement amorcées, qui maintiendraient par conséquent le niveau à la même hauteur dans tous les vases. Les vides qui se trouveraient à la partie supérieure de tous les vases seraient joints comme dans les appareils précédents au moyen de tubes recourbés. La bouteille qui serait en communication directe avec le cylindre serait nécessairement, comme dans l'emploi de ces appareils, celle qui serait saturée la première. Alors on la viderait au moyen d'un siphon-robinet d'un diamètre sensiblement plus grand que celui des siphons de communication; mais aussitôt que son contenu s'écoulerait, il se produirait dans toutes les bouteilles un mouvement de liquide par suite duquel chacune d'elles céderait son acide à celle qui la précéderait, en sorte qu'il n'y aurait que la dernière qui serait vide. Encore ne le serait-elle pas; car on la disposerait de manière qu'elle fût en communication avec un réservoir à niveau constant, qui la tiendrait toujours à moitié pleine.

En Angleterre, dans le but surtout de ménager la place, qui est restreinte dans les fabriques de produits chimiques, eu égard à l'emplacement dont il faudrait pouvoir disposer pour se livrer commodément à des fabrications du genre de celle qui fait l'objet de cet article, on emploie, au lieu de bonbonnes, et pour la condensation, des cylindres en grès du même diamètre à peu près que ces dernières, mais d'une hauteur d'un mètre au moins. Ces vases sont fermés au moyen d'un couvercle qu'on lute solidement. Ce couvercle est percé de trois ouvertures : deux grandes et une petite. Les deux grandes sont garnies d'une gorge circulaire, dans laquelle vient s'engager l'une des extrémités des tubes de communication qui servent à l'arrivée et à la sortie du gaz et que l'on emplit d'eau, ce qui forme une fermeture hydraulique. La petite ouverture est destinée à l'introduction de l'eau dans le vase. A la partie inférieure de ce dernier se trouve un ajutage, où est placé un robinet, qui sert pour la vidange de la bouteille, laquelle est en outre armée de deux anses, afin de pouvoir être transportée, si cela devient nécessaire.

Nous n'avons pas parlé jusqu'à présent de la charge introduite dans chaque cylindre producteur ; elle est de 160 kilogrammes de sel et de 130 kilogrammes d'acide sulfurique à 66 degrés de Beaumé.

On obtient généralement, dans les fabriques, 130 parties d'acide hydrochlorique, ce qui fait environ 39 parties d'acide gazeux, pour 100 parties de sel employées. Les deux espèces de sels ne sont d'ailleurs pas également avantageuses pour cette fabrication. En effet le sel marin, qui est composé de petits cubes formant des lamelles entre lesquelles il se trouve une infinité de petits vides, est, par suite, facilement attaquable par l'acide sulfurique; mais il n'en est pas ainsi du sel gemme, qui, étant infiniment plus compact, se décompose fort mal, même lorsqu'il est réduit en poudre fine. Aussi ne rend-il que les deux tiers de son équivalent d'acide hydrochlorique. Son emploi est donc désavantageux, d'autant plus que la partie de l'acide sulfurique qui ne réagit pas est entraînée dans les vases condenseurs et en vicie nécessairement le contenu. On peut toutefois remédier à ces inconvénients en employant le sel à l'état de dissolution concentrée, ce qui n'empêche pas les fabricants d'acide de se servir de préférence de sel marin toutes les fois que le choix est possible. Ch. Renier.

HYDROGRAPHIE. L'hydrographie est l'étude de la configuration des mers et par conséquent une des branches de la géographie. Son objet est de fournir aux navigateurs les cartes marines et les mémoires explicatifs qu'il est souvent nécessaire d'y joindre pour faire connaître les diverses circonstances que ces cartes ne sauraient indiquer.

La terre étant, comme on sait, un sphéroïde, et la surface de la sphère ne pouvant être développée sur un plan, il faut, lorsqu'on établit une carte géographique quelconque, que l'on se résigne à figurer le terrain sur le papier d'une manière inexacte, soit sous le rapport des formes, soit sous le rapport des dimensions; car tout ce qu'on peut faire consiste à y tracer des projections.

Il y a plusieurs manières d'obtenir des projections d'où résultent, pour ces dernières, différents noms, tels, par exemple, que *pro-*

jections perspectives et *projections par développement.*

Pour obtenir les premières on suppose que la sphère est creuse et que l'œil, qui regarde les objets à figurer, est placé vers un point de la surface ou en dehors de cette même surface, et qu'elles ont lieu par la rencontre d'un plan, qui est en général un des grands cercles de la sphère, avec tous les rayons partant de l'œil et se dirigeant vers les divers points du globe. Elles ne sont employées que fort rarement et seulement lorsqu'il s'agit de l'établissement d'une carte de tout un hémisphère ou de celle d'une portion de la sphère très-étendue. Lorsqu'on suppose l'œil placé à la surface de la sphère, les projections sont dites *orthographiques*, et *stéréographiques* lorsqu'au contraire on le suppose placé en dehors. Dans ce second cas on imagine ordinairement l'œil situé à une distance infinie de la terre. Alors tous les rayons visuels sont parallèles, et on prend pour plan de projection celui qui passe par le grand cercle de la sphère qui est perpendiculaire à ces rayons.

Les projections par développement s'emploient beaucoup plus fréquemment que les précédentes et toutes les fois qu'il s'agit de portions de l'espace circonscrites entre des limites peu étendues ; ce sont celles qui servent généralement pour toutes les cartes géographiques et hydrographiques destinées au service de la guerre et de la marine. On les distingue en *projections coniques* et en *projections cylindriques*. Dans le premier cas on suppose que la zone de la surface de la terre qu'il s'agit de rapporter est enveloppée par un cône qui a pour base le parallèle moyen, c'est-à-dire ce petit cercle, parallèle à l'équateur, qui passe par le milieu de la zone. Dans le second cas on suppose un cylindre au lieu d'un cône. Dans le premier tous les méridiens sont représentés sur la carte par des lignes droites se dirigeant toutes vers le même point, et les parallèles par des arcs de cercle concentriques dont le centre commun est précisément au point de jonction des méridiens.

Le système des projections coniques est celui qui reproduit le plus fidèlement les contours du terrain ; car si l'on suppose, par la pensée, que la surface de toute la zone qu'il s'agit de figurer est partagée en une infinité de petits rectangles formés par la rencontre de deux méridiens et de deux parallèles très-rapprochés, on comprendra facilement que ces rectangles se projetteront suivant des quadrilatères, formés par deux lignes droites et deux courbes à très-grand rayon, qui seront sensiblement rectangulaires. Les formes se trouveront donc projetées à peu près telles qu'elles sont. Mais il n'en sera pas de même des distances des différents points entre eux, lesquelles se trouveront profondément altérées. En effet si le tronc de cône suivant lequel le développement est fait a été supposé inscrit avec les deux parallèles extrêmes pour bases, il est évident que, si les distances sont exactes vers les extrémités de la carte, elles doivent être trop grandes vers le centre. Le contraire aura lieu si on a supposé le cône circonscrit sur le parallèle moyen de la zone ; car dans ce cas les distances doivent toutes être trop grandes vers les extrémités. Le système en question, s'il a des avantages, a donc aussi de très-grands inconvénients, auxquels on a cherché à remédier en ne dirigeant en ligne droite qu'un seul méridien (c'est celui qui passe par le milieu de la zone qu'on veut figurer) et en donnant aux autres une courbure telle qu'ils interceptent entre eux des parties de parallèles qui représentent la grandeur réelle des petits arcs de cercle qu'ils limitent. Quant aux parallèles, on les représente par des lignes droites perpendiculaires à la projection du méridien passant par le centre de la zone : c'est le système qui est connu sous le nom de *projection de Flamsteed*. Il a sur le précédent l'avantage de conserver plus exactement les distances ; mais il a l'inconvénient de reproduire moins fidèlement les contours, surtout vers les bords des cartes. On a donc cherché à le perfectionner lui-même, ce que l'on a fait en courbant aussi les parallèles suivant des arcs de cercles concentriques et en ne laissant droit que le méridien central. De cette manière on a conservé les avantages du système de Flamsteed, et on en a sensiblement amoindri les défauts. Ce dernier système, le plus perfectionné de tous, est celui qui a été employé pour la nouvelle carte de France qui a été dressée par les officiers du Dépôt de la guerre. Il est connu sous le nom de *Système de projection de Flamsteed modifié* ou *du Dépôt de la guerre*.

Les cartes marines s'établissent à l'aide d'un système différent, ces cartes servant à un usage tout autre que celui des cartes ordinaires ; car le marin n'a que rarement à s'enquérir de la distance qui se trouve entre deux points ; et ce qui lui importe le plus est de reconnaître, à l'aide de moyens faciles, la position que son vaisseau occupe sur les mers et de voir la direction qu'il doit suivre pour arriver le plus sûrement à sa destination. Ce sont là les principaux objets des cartes hydrographiques. Ces cartes sont des *projections par développement cylindriques*. Il y en a de deux sortes, qui sont désignées sous les noms de *cartes plates* et de *cartes réduites*.

Les cartes plates s'emploient lorsqu'on veut

projeter sur un plan une surface peu étendue. Voici sur quels principes elles sont établies. Supposons qu'il s'agisse d'établir la projection d'un espace compris entre deux parallèles très-rapprochés, il est évident qu'on peut considérer cette zone comme faisant partie d'un cylindre qui aurait pour section droite le parallèle moyen. Or ce cylindre, étant développé suivant une de ses génératrices, montrerait les méridiens et les parallèles se coupant suivant deux systèmes de lignes parallèles et perpendiculaires entre elles. Aussi est ce de cette manière que l'on trace ces lignes dans les cartes plates. A la vérité, les projections des parties de parallèles comprises entre deux méridiens y sont toujours trop petites ou trop grandes vers les bords, tandis que les arcs de méridiens compris entre les mêmes parallèles y sont partout projetés selon leur grandeur réelle; mais cet inconvénient a peu de portée parce que, comme nous l'avons dit, les cartes plates ne sont jamais employées qu'à représenter un espace d'une assez petite étendue, comme l'entrée d'un port ou l'embouchure d'un fleuve. On se dispense même quelquefois d'y mener les parallèles et les méridiens, et on se contente d'y placer, dans un coin, une échelle qui sert pour mesurer les distances. Ces cartes prennent alors le nom de *plan*. Comme elles ne présentent plus un degré suffisant d'exactitude lorsqu'on les applique à un espace d'une étendue considérable, on a alors recours au système de projection dit de *Mercator*, qui constitue celui des cartes réduites. Voici comment celles-ci s'établissent.

Imaginons que l'on ait à projeter une partie très-étendue d'un hémisphère, soit le tiers ou la moitié. On peut la supposer divisée en un très-grand nombre de tranches par des parallèles au méridien, également espacés et très-rapprochés les uns des autres, tranches qui, étant développées et projetées suivant le système des cartes plates, représenteraient chacune un petit rectangle très-allongé, mais de grandeur différente, puisqu'elles auraient la même échelle et que les parallèles qui sont développés dans chacune d'elles sont de plus en plus petits au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de l'équateur. Si ensuite on vient à accoler les unes aux autres toutes ces petites cartes, on trouvera que leurs méridiens, qui se rapprochent les uns des autres à mesure que leur base diminue, ne peuvent pas correspondre. Pour les faire correspondre il faudrait agrandir tous les petits rectangles, et cela de plus en plus selon qu'ils auraient été pris plus loin du grand cercle. Si donc on a recours à ce moyen, qu'on agrandisse leur hauteur dans la même proportion que leur base, et qu'on suppose leur nombre étendu à l'infini, on aura une carte établie dans le système des cartes plates, lesquelles ne sont, en définitive, que des cartes par *projections coniques* dont la petite base s'est agrandie en largeur et en hauteur, ou la grande réduite exactement de ce qu'il faut pour que les méridiens s'y trouvent figurés par des lignes droites coupant à angle droit les parallèles, lesquels sont aussi menés en ligne droite dans ce système, bien qu'à des distances inégales. Ces cartes représentent très-fidèlement les contours du terrain; mais elles ont cet inconvénient que l'échelle n'y reste uniforme que sur le même parallèle. Nous avons vu toutefois que ce n'est qu'un inconvénient secondaire pour les marins, pour lesquels elles présentent de très-grands avantages, qui résultent de ces deux particularités : que les méridiens et les parallèles s'y projettent suivant des lignes droites, et que la courbe appelée *loxodromie* que décrit un vaisseau lorsqu'il va d'un point à un autre, et qui a la propriété de faire un angle égal avec tous les méridiens, s'y projette aussi en ligne droite; propriétés qui permettent, lorsqu'on a calculé sa longitude et sa latitude, de trouver sa position sur le globe au moyen seulement de deux lignes droites, et ensuite de n'avoir plus qu'à joindre cette position et le point où l'on veut aller pour connaître la direction qu'on doit prendre. Quant à la distance d'un point à un autre, on peut aussi la calculer à l'aide de la loi dite des *latitudes croissantes*, suivant laquelle les parallèles s'éloignent les uns des autres au fur et à mesure qu'ils s'écartent de l'équateur.

En général, lorsqu'on veut dresser une carte, on commence par déterminer les points principaux au moyen de la longitude et de la latitude. Quant aux autres, on les détermine soit par la triangulation, soit à l'aide de la planchette. Comme les cartes marines doivent indiquer très-exactement un très-grand nombre de points, soit sur le saillant des côtes, soit là où le trop peu de profondeur des eaux constitue un danger, leur exécution est extrêmement longue, d'autant plus qu'il est infiniment plus difficile d'opérer sur la mer qu'en terre ferme. Pour la détermination de tous les points visibles de la terre, on n'opère que par des triangulations dont les bases sont naturellement prises sur la côte; car on n'a que le plus rarement possible recours à la longitude et à la latitude, ce mode étant trop long en général. Toutefois on est obligé de l'employer pour la détermination de certains points assez nombreux qui, quoique très-éloignés des côtes, n'ont que peu de profondeur et qu'il faut signaler aux marins. Dans ce cas, lorsqu'on a de grands espaces à sonder, on réunit plusieurs navires que l'on

place à des distances calculées les uns des autres, dont on détermine la position par le calcul et qui servent ensuite à fixer les sondages faits par les embarcations, de la même manière que les points visibles de la côte.

Ainsi donc les cartes marines ne donnent pas seulement les contours des côtes, elles indiquent aussi la profondeur de la mer et la nature de son fond dans leur voisinage. La profondeur et la nature du fond sont obtenues au moyen de sondes nommées *lances :* ce sont de longues barres de fer que l'on porte sur les lieux et qui sont garnies à leur extrémité d'échancrures destinées à retenir les petites parties du terrain dans lesquelles elles ont pu pénétrer. Dans les anciennes cartes le brassiage, c'est-à-dire la profondeur de l'eau, était indiqué en pieds de France (dans les cartes françaises, bien entendu); aujourd'hui on l'indique en mètres et en décimètres. Le brassiage est toujours compté à partir des plus basses eaux observées sur les principaux points de la côte. Il est exprimé par des chiffres placés au point auquel se rapporte la profondeur annoncée. La hauteur des points de la côte ainsi que celle des écueils qui découvrent, au-dessus des plus basses mers, est toujours exprimée en chiffres soulignés. Lorsque le danger est trop petit pour qu'on puisse trouver place entre les contours qui l'indiquent, on écrit sa hauteur entre parenthèses, à côté de sa position. Les diverses natures du fond sont ordinairement exprimées à l'aide des abréviations qui suivent :

S. — Sable.
S. f. — Sable fin.
S. bl. — Sable fin blanc.
S. gris. — Sable fin gris.
g. S. — Gros sable.
Gr. — Gravier.
g. Gr. — Gros gravier.
Gal. — Galets.
Pi. — Pierres.
g. P. — Grosses pierres.
R. — Roches.
R. inég. — Roches inégales.
R. déc. — Roches à l'état de décomposition. Ces roches sont généralement appelées par les marins roches molles ou roches pourries.
Ard. — Ardoises ou roches schisteuses.
T. — Tuf.
Cor. — Corail.
Coq. — Petites coquilles.
g. Coq. — Grosses coquilles.
Coq. br. — Coquilles brisées.
Coq. moul. — Coquilles moulues.
Arg. — Argile bleue compacte.
V. — Vase verdâtre.
V. j. — Vase jaunâtre.
V. n. — Vase noirâtre.
V. d. — Vase dure.
V. m. — Vase molle.
F. v. — Fange verte ou vase molle fétide.
F. n. — Fange noire.
S. v. c. — Sable vaseux compacte.
Goë. — Goëmon ou plantes marines qui croissent sur les roches et les pierres.
Al. — Algue; espèce de plantes qui croissent sur les fonds de sable et dont il est important de connaître la présence, parce qu'elles empêchent souvent les ancres de prendre et de tenir.
Herb. — Herbier; amas de petites plantes qui couvrent ordinairement les fonds vaseux et auxquels les ancres s'attachent facilement et tiennent bien.

Sur les cartes dressées à une grande échelle on a toujours le soin d'indiquer les bas-fonds. On entend par ce mot les parties du fond sur lesquelles il ne reste pas plus de 9 mètres d'eau dans les basses mers. C'est au moyen de lignes pointillées qu'on les indique. Pour exprimer plus facilement leur profondeur, on les divise en trois classes, dont une de 9 mètres de profondeur, une de 6 environ et une de 3, que l'on distingue par des teintes plus ou moins foncées, dont on est convenu à l'avance.

Lorsqu'un écueil se trouve dans la direction de deux objets situés sur la terre ferme et visibles de la mer, on trace une ligne dans cette direction qui permet de découvrir très-facilement l'objet signalé. Les passes s'indiquent au moyen de lignes pointillées qui les bordent. Quant aux constructions qui sont élevées sur la côte et dont la vue peut faire reconnaître cette dernière, on les dessine en élévation sur les points où elles sont situées. Ce sont ordinairement des moulins à vent, des tours, des phares, des églises, etc. Lorsque ces dernières ne sont pas visibles de la mer, mais que le son de leurs cloches peut y être entendu, on les indique au moyen d'un petit cercle surmonté d'une croix.

Les courants sont indiqués à l'aide d'une flèche tournée suivant leur direction, les mouillages par une ancre et les bouées, les tonnes et les balises par de petits dessins représentant ces objets en perspective.

Les roches se divisent en plusieurs catégories : les roches qui ne sont jamais couvertes par les eaux, celles qui couvrent et découvrent et celles qui ne découvrent jamais. On figure les premières en les ombrant ou simplement par un contour plein, suivant qu'on veut les représenter en perspective ou non; mais en tout cas on place au milieu du signe qui les représente une petite croix. Lorsqu'elles sont petites et isolées, on les entoure d'un petit cercle en pointillé qui sert à les faire distinguer. Les secondes se représentent de la

même manière, à la croix près, qui est le signe distinctif des précédentes. Quant aux dernières, on les indique à l'aide de deux petites lignes qui se coupent à angle droit lorsqu'elles peuvent être dangereuses pour les navires; au moyen de deux lignes parallèles coupées perpendiculairement par une troisième lorsque leur existence est certaine, mais leur position imparfaitement connue; par trois lignes qui se coupent au même point en formant une étoile lorsque leur existence est incertaine, et enfin par les mêmes signes entourés d'un cercle pointillé, pour mieux les distinguer, quand elles sont petites et isolées. La hauteur des premières au-dessus du niveau des plus basses mers s'écrit en chiffres soulignés et placés entre parenthèses pour les distinguer des chiffres de sonde qui indiquent les profondeurs d'eau et qui se soulignent toujours. Le brassiage des roches qui ne découvrent jamais s'écrit ordinairement, quand la place le permet, dans le petit cercle pointillé au milieu duquel elles sont figurées. Enfin on limite par des lignes pointillées tous les bas-fonds de roches ou de sable situés dans le voisinage des mouillages et sur lesquels il est dangereux de passer avec un navire quand la mer est mauvaise. On a d'ailleurs le soin d'indiquer leur brassiage sur le plus grand nombre de points possible.

L'exactitude des cartes marines est une chose de la plus haute importance, puisque les plus légères erreurs peuvent donner lieu à de terribles accidents; et comme d'ailleurs il est excessivement difficile de les vérifier, le gouvernement, chez nous, s'est toujours réservé le droit exclusif de leur publication. C'est au corps des ingénieurs hydrographes que ce soin est confié. Tous les résultats de leurs opérations sont envoyés au dépôt général de la marine, où l'on s'occupe de les publier. Ce dépôt possède un matériel de plus de mille planches en cuivre qui servent pour l'impression du recueil de l'hydrographie française, lequel embrasse l'étendue entière de toutes les mers du globe. A mesure qu'une découverte quelconque pouvant intéresser la navigation est annoncée, on la porte sur la planche de la carte qui correspond à la partie des mers où elle a été faite. Notre collection du dépôt général est une des plus riches qui existent. Plusieurs nations en possèdent aussi de très-importantes, notamment l'Angleterre et l'Espagne; mais aucun gouvernement ne livre au commerce les cartes qu'il publie à un prix aussi bas que le gouvernement français, qui, dans un but d'utilité publique, se contente d'un prix qui est loin de l'indemniser des dépenses considérables auxquelles leur publication l'entraîne.

Ch. Renier.

HYDROLÉACÉES, *Hydroleaceæ.* (*Botanique.*) La petite famille de plantes dicotylédones que M. Rob. Brown a établie sous ce nom est formée de quelques genres que Jussieu comprenait parmi ses Convolvulacées. Les végétaux qui la forment sont des herbes annuelles ou des sous-arbrisseaux presque toujours revêtus d'un duvet glanduleux et visqueux, dont la tige et les rameaux sont arrondis et non articulés. Leurs feuilles, alternes, simples, entières ou dentées, sont dépourvues de stipules. Leurs fleurs, complètes et régulières, solitaires ou groupées plusieurs ensemble, forment des corymbes ou des cymes scorpioïdes et se distinguent par l'organisation suivante : le calice est libre, persistant, partagé en cinq lobes, qui d'ordinaire vont s'élargissant en spatule vers leur extrémité; la corolle est monopétale, en forme d'entonnoir ou de cloche ou presque de roue, et son limbe forme cinq lobes étalés; les étamines insérées sur la corolle et au nombre de cinq, alternes avec les lobes de celle-ci, ont les filets libres, presque toujours poilus à leur base et les anthères incombantes, à deux loges parallèles, qui s'ouvrent dans leur longueur pour laisser sortir le pollen; l'ovaire est creusé de deux loges parfois un peu confluentes, les cloisons qui les séparent n'atteignant pas le centre de l'organe, et il renferme un grand nombre d'ovules horizontaux ou pendants, portés, dans chaque loge, tantôt sur un gros placenta hémisphérique, fixé au milieu de la cloison, tantôt sur deux placentas qui terminent ou à peu près la cloison alors incomplète; deux styles distincts surmontent cet ovaire et se terminent par deux stigmates tronqués ou en tête déprimée. Le fruit des Hydroléacées est une capsule à deux loges distinctes ou confondues à son centre, qui s'ouvre à sa maturité en deux valves, et qui renferme un grand nombre de graines fort petites, anguleuses, dans lesquelles un embryon droit, à radicule centripète ou supère, occupe l'axe d'un albumen charnu, peu volumineux. Les Hydroléacées habitent pour la plupart l'Amérique tropicale; un très-petit nombre se trouvent à Madagascar et dans l'Asie tropicale. Ces plantes n'ont aucune utilité. Elles se rapprochent des Polémoniacées et des Hydrophyllées, mais plus encore des Solanées. Leurs deux principaux genres sont *Hydrolea* Lin. et *Wigandia* Kunth. P. D.

HYDROPATHIE. *Voy.* Hydrothérapie, tome xvii, col. 716 et suiv.

HYDROPHOBIE. (*Médecine.*) L'horreur de l'eau (ὕδωρ, eau; φόβος, crainte), de toute espèce de liquide et même des objets brillants et polis n'est pas par elle-même une maladie; c'est seulement un accident que l'on rencontre dans quelques circonstances phy-

siologiques ou un symptôme de plusieurs affections différentes. Mais comme ce symptôme est extrêmement accusé et constant dans la rage, il en est résulté que les termes *hydrophobie* et *rage* sont devenus des expressions presque synonymes. Au point de vue médical cette confusion ne saurait subsister. Aussi, dans le tome XXIV de cet ouvrage (col. 403), a-t-on, avec raison, consacré un bon travail à la description de la rage proprement dite ; mais comme il n'y est pas question de l'hydrophobie simple ou non rabique, nous croyons devoir en dire quelques mots dans le présent article, qui ne doit être considéré que comme un supplément ou plutôt un appendice du précédent.

De l'hydrophobie simple ou *non rabique*. Quelques personnes, sans être malades, sont prises d'une horreur invincible pour l'eau; c'est le cas le plus simple de l'hydrophobie qui nous occupe. Une femme qui eut onze enfants offrit dans les premiers mois de chaque grossesse une hydrophobie qui commençait aussitôt après la conception. Lorsque des affaires l'obligeaient à traverser un pont, elle était réduite à la nécessité de se boucher les oreilles, de se faire bander les yeux, etc. (M. de Cazelles, *Journal de Vandermondet* 16.) Deux personnes qui avaient éprouvé un froid excessif furent atteintes d'une hydrophobie bien caractérisée. (Morgagni, *Lettre* 8.) Une femme fut atteinte d'hydrophobie à la suite d'une morsure que lui fit sa fille pendant un accès d'épilepsie. (Malpighi.) Dans les cas que nous venons de citer il y a seulement aversion ou horreur pour les boissons, quelquefois seulement impossibilité de les avaler ; mais on ne remarque pas les accidents affreux de la rage, et particulièrement les convulsions ni sa terminaison funeste ; en un mot, il y a un accident, et non une maladie complète.

Dans une seconde série de faits on voit l'hydrophobie se manifester dans le cours ou à la suite d'une maladie plus ou moins sérieuse, et dans laquelle elle joue le rôle de complication ou d'accessoire. Ici les exemples pourraient être multipliés à volonté ; il suffirait pour cela d'ouvrir quelques recueils d'observations. Galien parle d'une affection mélancolique qui se termine en une vraie hydrophobie. Suivant Aétius, les mélancoliques ont quelquefois horreur des liquides, comme ceux qui ont été mordus par un animal enragé : *Quidam aquam timent et vinum et oleum, velut qui morsi sunt a cane rabioso.* Tous les auteurs parlent d'accès d'hydrophobie survenus dans le cours ou la convalescence des fièvres pestilentielles, putrides, adynamiques, dans les fièvres éruptives comme la variole, la rougeole, la scarlatine. On en a vu des exemples dans plusieurs maladies du cerveau et notamment dans la congestion ou l'inflammation de cet organe, à la suite de l'insolation, etc. L'épilepsie et l'hystérie en sont aussi quelquefois suivies. Nous avons personnellement observé les faits suivants : une femme de trente-quatre à trente-six ans, sujette aux attaques de nerfs, avait tous les trois ou quatre mois un accès d'une extrême violence ; elle perdait connaissance pendant trois jours, elle poussait des cris inarticulés semblables à l'aboiement du chien ; une salive écumeuse sortait des lèvres, aucun liquide ne pouvait être ingurgité; la crise terminée, il y avait un resserrement du pharynx qui, pendant plusieurs jours, empêchait l'introduction des liquides; ces accidents se répétaient trois ou quatre fois par an sans laisser aucune suite sérieuse. Une autre femme de vingt-cinq ans, à la suite d'une légère attaque d'hystérie, éprouva un resserrement du pharynx qui s'opposait à l'introduction des liquides ; la malade pouvait cependant prendre une ou plusieurs cuillerées d'eau, mais le liquide, arrivé à l'endroit du resserrement spasmodique, était rejeté avec violence et à l'aide d'efforts et de haut-le-corps extrêmement douloureux ; le premier jour il y eût une salivation écumeuse abondante et plusieurs pertes de connaissance avec accidents cataleptiques ; au bout de quelques jours des aliments solides purent être avalés, mais les liquides ne descendaient pas ; cependant l'obstacle s'abaissa graduellement en suivant le trajet de l'œsophage et disparut à l'extrémité inférieure de ce conduit. Dans les cas que nous venons de citer et qui se rattachent à l'hystérie, il est facile d'expliquer les accidents en question ; en effet, dans cette affection tous les organes musculaires de la vie organique sont simultanément ou successivement affectés de contractions spasmodiques plus ou moins prolongées ; ainsi tantôt c'est le cœur qui en est affecté, tantôt l'intestin, l'estomac, l'œsophage, la vessie, etc.; or, si la contraction porte surtout sur l'œsophage et le pharynx (boule hystérique), il en résultera non-seulement une impossibilité d'avaler les boissons, mais encore une répugnance, une horreur même pour tous les liquides ; le peu de durée des accidents et d'ailleurs leur terminaison toujours heureuse montrent suffisamment qu'il ne s'agit, dans ces cas, ni d'une maladie sérieuse ni d'une lésion de tube digestif.

A côté de ces faits il faut ajouter que l'aversion pour les liquides et les boissons se remarque encore dans les angines graves (esquinancie), dans la laryngite ou inflammation du larynx.

Enfin il y a une dernière forme plus importante que les précédentes et que l'on

nomme *hydrophobie rabiforme* ou *rage spontanée chez l'homme*. Les détails contenus dans l'article RAGE nous dispensent de longues explications. Nous dirons seulement qu'elle diffère essentiellement de la rage spontanée des animaux des genres *felis* et *canis*, en ce qu'elle n'est ni contagieuse ni mortelle, car il n'existe pas de virus dans les liquides de l'économie.

Cette affection est certainement le résultat d'un trouble du système nerveux, et l'imagination a la plus grande part dans son développement; les causes le démontrent assez, car elle naît presque constamment chez des personnes qui ont été mordues par des animaux soupçonnés de rage, mais sains cependant, ou chez celles qui craignent pour un motif quelconque d'avoir été contaminées par le virus rabique; enfin on la voit survenir chez des individus mordus ou blessés par des animaux réellement enragés, mais seulement lorsqu'on leur a révélé la nature de l'affection de ces animaux ; dans ces cas il faut supposer qu'il n'y a pas eu inoculation, et que la crainte fait tous les frais de la production de la maladie. Nous avons dit qu'une femme qui avait été mordue par sa fille atteinte d'épilepsie eut un accès d'hydrophobie; des personnes blessées par les griffes de chats enragés furent longtemps sans accidents; elles en présentèrent aussitôt qu'on leur eut fait connaître que ces animaux étaient atteints de la rage, mais elles guérirent. Un médecin de Lyon qui avait fait l'autopsie de plusieurs personnes mortes de la rage craignit de s'être inoculé le virus rabique; il éprouva pendant trois jours les terreurs les plus vives et des accidents d'hydrophobie prononcés; il guérit lorsqu'on lui eut persuadé que son imagination le trompait. Deux frères furent mordus, à Nantes, par un chien enragé, mais que l'on n'avait pas cru atteint de cette maladie. L'un des deux partit le jour même pour l'Amérique et y demeura vingt ans sans recevoir de nouvelles de l'autre. Au bout de ce temps il revint à Nantes et apprit que son frère avait succombé quelques semaines après son départ au milieu des accidents de la rage, que le chien lui avait communiquée; frappé de terreur, cet homme est pris d'accidents d'hydrophobie auxquels il succombe. Il ne faut voir dans ce dernier exemple qu'un simple effet de l'imagination, car il ne saurait venir à l'esprit de personne que le poison ou virus rabique ait pu avoir une incubation de vingt années.

Les accidents de la rage spontanée chez l'homme ont de la ressemblance avec ceux de la rage communiquée, mais ils sont infiniment moins graves et n'amènent que très-rarement la mort. Et encore dans ce dernier cas, faut-il, d'après les observations, croire qu'il y a eu une véritable inoculation.

Il faut d'ailleurs être très-réservé dans l'interprétation des observations un peu éloignées de nous. Ainsi on a cru que la rage virulente et inoculable pouvait se développer dans l'espèce humaine, et l'on a cité à l'appui de cette opinion le fait suivant : une dame, en proie à un violent chagrin, succombe au milieu des accidents d'une hydrophobie bien caractérisée; un jeune chien très-caressant, qui pendant toute sa maladie avait été auprès d'elle et qui lui lécha souvent la bouche, succomba dix-huit jours après sa maîtresse en présentant tous les caractères de la rage. (Busnout, *Thèses de Paris*, 1814, n° 17.) L'auteur conclut de là à la possibilité du développement de la rage virulente inoculable chez l'homme, et à la possibilité de sa transmission aux animaux. Nous n'hésitons pas à penser qu'en renversant complétement les faits on serait dans le vrai. Le chien était le premier atteint de la rage; il a contaminé sa maîtresse, qui le caressait souvent; celle-ci est morte la première de la rage inoculée; le chien a succombé à la rage spontanée qui l'a atteint le premier.

Dans les deux premières formes d'hydrophobie il ne faut pas traiter seulement le symptôme; il convient surtout de s'adresser à la maladie dont elle n'est qu'une manifestation. Dans la dernière forme ou hydrophobie spontanée, rabiforme, le médecin doit surtout rassurer l'esprit du malade; il faut aussi, si l'on peut, lui représenter l'animal qui l'a mordu, et lui faire constater que cet animal prend des boissons, qu'il supporte la vue de l'eau et l'immersion dans ce liquide Si l'animal est réellement enragé, le diagnostic et le traitement seront plus difficiles; néanmoins on remarquera que l'hydrophobie qui résulte de la peur débute promptement après la morsure, tandis que le début de la rage réelle se fait attendre du vingtième au soixantième jour. Dans tous les cas il ne faudra négliger aucun des moyens propres à calmer le système nerveux, tels que les opiacés, la belladone, l'éther, le chloroforme, les bains, etc.

Dr V. RACLE.

HYDROPHYLLÉES, *Hydrophylleæ*. (*Botanique*.) Jussieu avait compris dans sa famille des Borraginées les trois genres *Hydrophyllum*, *Phacelia* et *Ellisia*. Dans une note jointe à l'exposé des caractères de cette famille M. Rob. Brown, dans son *Prodromus Floræ novæ Hollandiæ*, dit que ces trois genres constituaient à ses yeux une famille particulière à cause de leur fruit capsulaire, de leur volumineux albumen cartilagineux et de leurs feuilles composées ou pro-

fondément lobées. Plus tard il forma pour eux la famille des Hydrophyllées, qui a été adoptée par tous les botanistes. Les végétaux qui composent ce groupe naturel sont des herbes annuelles ou vivaces, dont la tige et les rameaux sont également anguleux; dont les feuilles, alternes ou rarement opposées dans le bas de la plante, sont divisées profondément et dépourvues de stipules. Leurs fleurs, complètes et régulières, sont disposées en cymes scorpioïdes et sont caractérisées de la manière suivante : leur calice, libre et partagé en cinq lobes, entre lesquels se trouvent souvent des sortes d'appendices réfléchis, persiste et même s'accroît quelquefois autour du fruit; leur corolle monopétale, en forme de cloche ou presque de roue, porte presque toujours à l'intérieur de son tube de petites écailles en languette qui alternent avec les étamines, et son limbe est fendu en cinq lobes entiers ou échancrés; leurs cinq étamines insérées sur le bas du tube de la corolle, alternes avec les lobes de celle-ci, ont les anthères à deux loges, attachées par le milieu de leur face dorsale et s'ouvrant longitudinalement pour la sortie du pollen; leur ovaire libre ne présente intérieurement qu'une seule loge avec deux cloisons incomplètes ou presque divisée en deux par les placentas volumineux qui s'avancent jusqu'à se toucher au centre; il porte un style terminal, allongé, bifide au sommet, chacune de ses deux branches se terminant par un stigmate papilleux et presque en tête. Le fruit des Hydrophyllées est une capsule globuleuse ou un peu comprimée, uniloculaire ou incomplétement biloculaire, qui renferme des graines tantôt au nombre de quatre ou environ, tantôt nombreuses, caractérisées par un tégument crustacé, aréolé et par un embryon droit, qui occupe au plus la moitié de la longueur d'un albumen cartilagineux et volumineux. — Les Hydrophyllées sont toutes propres à l'Amérique; elles en habitent presque toutes les parties tempérées et froides, surtout le long des côtes de l'océan Pacifique. Elles sont voisines des deux familles des Polémoniacées et des Hydroléacées, et bien que leurs principaux genres aient été confondus d'abord avec les Borraginées, elles n'ont guère qu'une ressemblance de port et d'inflorescence avec celles-ci. — Leurs genres principaux sont les *Hydrophyllum* Tourn., *Nemophila* Bart., *Eutoca* Rob. Br., et *Phacelia* Juss. On ne cite comme ayant de l'utilité que l'*Hydrophyllum canadense* Lin., dont les habitants de l'Amérique septentrionale emploient la décoction contre la morsure des serpents. En revanche, aujourd'hui beaucoup de plantes de cette famille sont cultivées dans les jardins comme espèces d'ornement, et elles s'y font remarquer par leur élégance. Ce sont surtout des espèces des genres *Phacelia*, *Eutoca* et *Nemophila*, principalement de ce dernier. P. D.

HYGIE. (*Mythologie.*) Hygie, en grec Ὑγίεια, était la déesse de la santé, ou, comme l'indique son nom, la santé elle-même personnifiée. C'était une de ces personnifications des bienfaits de la médecine que l'on adorait dans les temples d'Esculape comme des divinités distinctes et *parèdres* de ce dieu. De ce nombre étaient *Églée*, *Panacée*, *Épione*, *Telesphore*, *Iaso* (1), auxquelles on donnait également Esculape pour père. Hygie avait en outre des temples spéciaux, et les plus célèbres artistes, notamment Scopas et Nicérate (2), avaient sculpté sa figure; Socrate l'avait peinte, accompagnée de ses sœurs. Les statues d'Hygie paraissent s'être surtout multipliées à l'époque romaine, grâce sans doute à la reconnaissance des malades qui croyaient devoir leur guérison à son intercession. La plus célèbre qui nous soit parvenue de ces statues est celle de la collection Rondanini à Rome. La déesse est toujours représentée donnant à boire dans une coupe à un serpent, qui était pour les anciens, à cause de sa propriété de changer de peau, l'emblème de la santé. Ses traits respirent généralement le calme et la douceur. Elle est parfois assise, mais plus souvent debout.

La conception d'Hygie ne paraît pas chez les Grecs d'une époque bien ancienne; elle est évidemment sortie des *asclépions* ou temples d'Esculape. Ce nom d'Hygie était originairement une simple qualification d'Athéné ou de Minerve (3), qu'on adorait comme déesse de la santé et dont le culte passa à Rome sous le nom de *Minerva medica*. Pausanias (4) est le premier qui nous parle des sanctuaires que la déesse Hygie avait en commun avec Esculape à Argos et à Titané, où se trouvait sa plus ancienne statue.

Voy. Preller, *Griechische Mythologie*; Leipzig, 1854, 2 vol. in-8°.

Alfred Maury.

HYMEN. (*Mythologie.*) Hymen, ou mieux Hyménée, en grec Ὑμέναιος, était dans l'antiquité une personnification poétique du mariage. L'origine de cette personnification, qui ne fut jamais, à proprement parler, transformée en une divinité et ne reçut conséquemment aucun culte, paraît se rattacher au chant de noces ou épithalame qui était en

(1) Plin., *Hist. Nat.*, XXXV, 11; Pausan., I, c. 34, § 2; II, c. 27, § 6.

(2) Pausan., VIII, c. 28, § 1; Pline, *Hist. Nat.*, XIX, 19; XXIV, 8.

(3) Pausanias, I, c. 23, § 5; Athéné, comme déesse médicale, s'appelait aussi *Pæonia*.

(4) II, c. 23, § 4; c. 11, § 6.

usage chez les Grecs et dont le refrain était : *O hymen, ô hyménée* (1).

L'étymologie du nom d'hymen lui-même est fort obscure; les uns le font dériver du verbe *chanter*, qui a donné naissance au mot *hymne;* les autres identifient ce mot avec celui qui désignait la membrane virginale et dont l'orthographe est absolument la même; et c'est à cette dernière opinion que se sont rangés la plupart des mythographes anciens.

L'hymen était représenté sous les traits d'un bel adolescent, un flambeau à la main, sans doute par allusion au flambeau que l'on portait devant la mariée quand on la conduisait à la chambre nuptiale. Ce caractère donné à Hyménée se rencontre déjà dans un fragment de Sapho, et on le retrouve fréquemment dans les tragiques. Les mythographes de l'école alexandrine firent d'Hyménée un fils des Muses. On lui donna tour à tour pour mère Uranie, Calliope et Terpsichore (2). Suivant une légende, relativement moderne, Apollon aurait été son père; mais d'autres en faisaient simplement un favori du dieu. Eustathe, qui recueille les dernières traditions de la mythologie grecque, raconte qu'Hyménée fut enlevé à la fleur de l'âge (3); on disait aussi qu'il avait péri aux noces de Bacchus et d'Ariane; mais d'autres se bornaient à rapporter qu'il avait perdu la voix (4), et cette anecdote conduisit Nonnus à en faire un chantre et même un fils du dieu du vin.

Dans l'Attique et à Argos, où l'hymen était entouré d'une plus grande solennité que chez les autres Grecs, la figure d'Hyménée devint plus populaire. L'art s'attacha à répandre sur ses traits tant de grâce et de beauté que sur les simulacres qui nous en sont restés on ne le distingue plus d'Éros ou de l'Amour. Ce caractère efféminé explique pourquoi, dans les mystères d'Éleusis, il figurait vêtu comme une jeune fille, circonstance qui avait suggéré l'idée d'un des contes les plus célèbres forgés à propos de ce personnage. On disait qu'une jeune fille athénienne avait été aimée par le bel Hyménée, mais qu'elle n'avait pas répondu à son amour; et que dès lors il avait quitté Athènes pour se rendre à Éleusis. Plus tard des pirates l'avaient enlevé avec de jeunes vierges au milieu desquelles il était confondu; il fut tué par eux, et ces pirates ne reconnurent leur erreur qu'après avoir débarqué. A Argos la légende était racontée un peu différemment; on faisait à Hyménée l'honneur d'avoir sauvé

(1) Aristophane, *Av.*, 1782.
(2) Catull., LXI, 2; Nonnus, *Dionys.*, XXXIII, 67; Scholiast. Vatican. *ad Euripid. Rhes.*, 895; Schol. *ad Pind. Pyth.*, IV, 313; Alciphron, *Epist.*, I, 13; Procl., *ap. Phot. Myriob.*, p. 321 a.
(3) *Ad Homer. Iliad.*, XVIII, 493.
(4) Servius, *ad Virgil. Eclog.*, VIII, 30; *ad Æneid.*, IV, 127.

de jeunes Athéniennes dont les pirates pélasges venaient de s'emparer; et c'était, ajoutait-on, par reconnaissance qu'elles l'invoquaient au moment de prendre un époux. Il courait enfin chez les anciens une foule de fables du même genre. La mort d'Hyménée finit par être acceptée comme un mythe sérieux; et les Orphiques, qui l'accueillirent, rapportèrent que le génie de l'Hymen avait été ressuscité ensuite par Esculape (1).

Mythographes du Vatican découverts par Mai et publiés par Bode, in-8°.
Guigniaut, *Nouvelle galerie mythologique de Millin*, pl. CXXII, CXXVI, CLXXIII.

Alfred MAURY.

HYOÏDE. (*Anatomie.*) Os situé à la base de la langue et dont la forme est celle d'un υ grec ou d'un U très-élargi, d'où le nom qu'on lui a donné (ὑοειδὲς ὀστοῦν). L'hyoïde, os pair, symétrique, de très-petit volume, est la seule partie solide de la langue et du pharynx; il donne insertion aux muscles principaux de ces organes et sert à les fixer à la base du crâne, à laquelle il est lui-même attaché; enfin on peut le considérer comme l'organe suspenseur du larynx et de la trachée-artère. Comme on le voit, malgré ses faibles dimensions, cet os joue un rôle important dans l'économie, car il est la seule partie résistante d'un ensemble d'organes musculeux et membraneux qui, sans sa présence, manqueraient de solidité. Mais, d'une autre part, il est complétement séparé du squelette, auquel il n'adhère que par des ligaments, sans doute afin de permettre les mouvements les plus étendus et les plus variés aux parties qu'il soutient.

La partie moyenne ou corps de l'os hyoïde est dirigée en avant et donne attache en haut aux muscles de la langue et à la charpente fibreuse de cet organe, en bas à la membrane hyo-thyroïdienne; chez les singes hurleurs d'Amérique (*genre hylobates*, *alouatte*), elle est surmontée de poches osseuses du volume d'un œuf de poule, qui communiquent avec la cavité du larynx; on a cru pouvoir attribuer à ces poches hyoïdiennes le retentissement considérable de la voix de ces animaux. Ses deux extrémités ou grandes cornes sont dirigées en arrière; chez quelques animaux elles se continuent directement avec le corps de l'os; chez d'autres elles en sont séparées par une articulation; au-dessus d'elles naissent deux prolongements dirigés en arrière et en haut, et nommés petites cornes; dans l'intervalle des grandes et des petites cornes s'insère un des muscles constricteurs du pharynx. C'est par les petites cornes dont il est question que l'os hyoïde se rattache au reste du squelette; en effet du

(1) Apollodore, III, 10, 3.

sommet de ces prolongements part un ligament qui va se fixer à la base de l'apophyse styloïde du crâne (ligament stylo-hyoïdien). Chez les oiseaux à langue protractile ce ligament est ossifié, et forme un arc très-courbé, fort élastique et qui sert à faire rentrer la langue dans le bec sans aucun effort musculaire; on observe surtout cette disposition dans toutes les espèces et variétés du genre pic (picus). La mobilité et l'indépendance de cet os permettent, chez la plupart des animaux, des mouvements étendus de la langue, l'ascension et la descente du larynx, la dilatation considérable du pharynx; chez les êtres dont l'hyoïde est très-voisin de la base du crâne et fixé à celle-ci par des ligaments courts et rigides, on remarque des effets entièrement opposés; les cétacés et la baleine en particulier en offrent des exemples; aussi le pharynx est chez eux très-étroit et n'admet que des corps de dimensions médiocres; le larynx est immobile et la langue soudée à la partie inférieure de la cavité buccale.

D[r] V. RACLE.

HYPERBOLE. (*Grammaire.*) L'hyperbole (ὑπερβολή, *exagération*), que Cicéron définit *veritatis superlatio atque trajectio*, est une figure grammaticale qui consiste à augmenter ou à diminuer excessivement la vérité des choses; par exemple, plus prompt que la foudre, *fulminis ocior alis* (Virgile), aussi lent qu'une tortue, *testudineo gradu* (Plaute). C'est une ingénieuse exagération; et, comme l'a dit spirituellement la Bruyère, l'hyperbole exprime au delà de la vérité pour ramener l'esprit à la mieux connaître.

N'a-t-on pas, en effet, une idée plus nette de la légèreté de l'amazone Camille par cette charmante hyperbole : *Illa vel intactæ segetis*, etc (1).

Elle eût, des jeunes blés rasant les verts tapis,
Sans plier leur sommet couru sur les épis;
Ou d'un pas suspendu sur les vagues profondes
De la mer en glissant eût effleuré les ondes,
Et d'un pied plus léger que l'aile des oiseaux
Sans mouiller sa chaussure eût volé sur les eaux.

DELILLE.

Ne connait-on pas mieux les pirateries de Verrès après avoir entendu cette magnifique hyperbole de Cicéron (2) : « Non, jamais Charybde ni Scylla n'ont été aussi funestes aux navigateurs que Verrès le leur a été dans ce même détroit. »

Il en est de l'hyperbole comme des autres figures; les meilleures sont celles que l'on ne reconnait pas tout d'abord; et c'est ce qui a lieu lorsque, dictées par la vivacité du sentiment, elles s'accordent avec la grandeur des circonstances. Aussi admire-t-on ces beaux vers qui, dans la Henriade, terminent le tableau de la Saint-Barthélemy :

Et des fleuves français les eaux ensanglantées
Ne portaient que des morts aux mers épouvantées.

On sait bien qu'il y a quelque chose au delà de l'exacte vérité; mais ici la vérité est en elle-même si terrible qu'on n'aperçoit pas tout de suite ce que le poëte y ajoute. Au contraire, lorsque Théophile, retiré dans le midi de la France, dit au roi Louis XIII :

On m'a mis loin de votre empire,
Dans un désert où les serpents
Boivent les pleurs que je répands
Et soufflent l'air que je respire,

on reconnait à l'instant même une hyperbole, une hyperbole outrée et de mauvais goût.

Quintilien a posé la règle de cette figure : *extra fidem, non extra modum*. Toutes les fois que l'hyperbole dit plus qu'on ne doit penser naturellement, elle est fausse; elle est juste toutes les fois qu'elle n'excède pas l'idée qu'on a ou qu'on peut avoir. Cette réflexion de Marmontel est fort juste; il ajoute : celui qui soupirait de voir Louis XIV trop à l'étroit dans le Louvre, et qui disait pour sa raison :

Une si grande majesté
A trop peu de toute la terre;

le pensait-il? pouvait-il le penser? Or c'est la pierre de touche de l'hyperbole (1). Mais l'auteur de ces mauvais vers était moins poëte que courtisan, et c'est pour les rois surtout que l'on cultive l'hyperbole. Elle est la figure favorite et privilégiée de la flatterie, qui est l'excès de la louange; elle l'est également de la satire, qui est l'excès du blâme.

Dans la satire Horace et Boileau se sont servis de l'hyperbole avec mesure, avec goût; elle est comme une gracieuse et forte auxiliaire de leur génie. Juvénal, au contraire, en a souvent abusé :

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole (2);

et en outrant cette figure souvent aussi il a perdu de sa grâce et de sa force, justifiant ce mot de Longin au sujet même de l'hyperbole « en tendant la corde outre mesure, on la relâche, τὰ πάντα ὑπερτεινόμενα χαλᾶται. »

Voir Longin, *Traité du Sublime*, ch. XXV; Quintilien, *Instit. orat.*, VIII, *ad calcem*; G. Hermann, *Dissertation sur l'Hyperbole*, *Opusc.*, t. IV, p. 294.

DEHÈQUE.

HYPERBORÉENS. (*Géographie ancienne et Mythologie.*) Les Hyperboréens, d'après un passage célèbre des *Arimaspies* d'Aristée de Proconnèse, cité par Hérodote et Strabon, habitaient par delà les Issédons, les Arimaspes et les Grypes ou Gryphons, gardiens de l'or, jusque sur les bords de la mer; entourés de peuples belliqueux et remuants, seuls

(1) Virg., *Énéide*, VII, 808.
(2) *Verrines* V, 56.

(1) *Élém. de litt.*, t. II, p. 254, éd. Didot.
(2) Boileau, *Art poét.*, ch. II.

ils aimaient et pratiquaient la paix. A cela se bornaient les renseignements qu'Aristée prétendait avoir recueillis parmi les Issédons, l'un des peuples, comme on voit, les mieux placés pour avoir connaissance de cette nation lointaine et mystérieuse. Mais Hérodote, à son tour, s'étant informé d'elle auprès des Scythes, proches voisins des Issédons, avait reçu pour toute réponse l'assurance que par eux-mêmes les Scythes ne savaient rien des Hyperboréens et qu'en outre ils n'avaient jamais entendu leur nom sortir de la bouche d'aucun Issédon. Il y avait donc lieu de croire que le peu qu'avait dit de ce peuple Aristée, le plus charlatan des hommes, comme l'appelle Strabon, γόης εἴ τις ἄλλος, provenait d'une autre source et qu'il avait eu ses raisons pour attribuer aux barbares une fiction ou une tradition purement hellénique. En effet Hérodote constate que longtemps auparavant Hésiode et l'auteur des Épigones, quel qu'il fût, Homère ou un autre, faisaient déjà mention des Hyperboréens. Mais, circonstance remarquable, les Déliens seuls se trouvaient à même d'en parler longuement. Ils racontaient qu'il leur venait de chez les Hyperboréens eux-mêmes des offrandes enveloppées dans de la paille de froment, lesquelles, pour arriver jusqu'à eux, avaient dû être confiées d'abord aux Scythes (d'autres apparemment que ceux qu'Hérodote avait interrogés), puis transmises de peuple en peuple jusque bien loin vers l'Occident, aux rivages mêmes de l'Adriatique, d'où elles descendaient au midi vers le pays des Dodonéens, le premier peuple grec qui les reçût, gagnaient ensuite le golfe Maliaque et Caryste à l'extrémité de l'Eubée, puis Ténos, sans toucher à Andros, et enfin Délos. Dans le principe les Hyperboréens avaient envoyé ces offrandes par deux vierges, Hyperoché et Laodicé, chargées surtout d'acheter d'Ilithye (Lucine), par leur riche tribut, l'heureux et prompt accouchement des femmes de leur pays; cinq hommes, dits *Perphères*, *Amallophores* ou *Oulophores*, Περφερέες, Ἀμαλλοφόροι, Οὐλοφόροι, restés aussi en grand honneur à Délos, leur servaient d'escorte. N'ayant jamais vu revenir cette première ambassade, les Hyperboréens n'avaient plus osé en renvoyer d'autre et avaient pris le parti de faire ainsi passer leurs offrandes de main en main jusqu'aux autels de Diane et d'Apollon. Les jeunes Déliens, filles et garçons, honoraient ces vierges hyperboréennes, mortes à Délos, en déposant sur leurs tombeaux des boucles de cheveux différemment disposées; les filles en entortillaient un fuseau en manière d'εἰρεσιώνη, et les garçons tressaient les leurs avec une certaine herbe. Quant à Argé et Opis, autres vierges hyperboréennes, qu'on adorait encore à Délos, mais d'autre manière, en quêtant en leur nom, en chantant les anciens hymnes du Lycien, d'autres disent de l'Hyperboréen Olen, composés exprès pour elles, et en répandant sur leur tombeau la cendre des victimes, elles rappelaient des souvenirs beaucoup plus anciens et passaient pour être venues dans le pays en compagnie des dieux eux-mêmes. — De Délos cette tradition s'était étendue à tous les autres temples ou sanctuaires d'Apollon, mais non sans subir de notables altérations. Les moindres variantes portaient sur le nombre et le nom des vierges hyperboréennes : la forme *Ergé*, donnée par Hérodote à l'un de ces noms, est rectifiée par Callimaque et Pausanias et devient *Hecaergé*, nom qui reproduit identiquement une épithète homérique d'Apollon; aux quatre vierges déjà nommées Callimaque ajoute encore *Loxo*. De plus Bœo, l'hymnographe delphienne, attribuait la construction du temple de Delphes aux Hyperboréens Pagasus et Agyleus (1). Mais en Attique Pausanias avait recueilli de la bouche des Prasiens un itinéraire différent, que les offrandes ou prémices des Hyperboréens étaient censées suivre jusqu'à Délos; confiées d'abord aux Arimaspes et transmises par ceux-ci aux Issédons, puis aux Scythes, elles étaient de là envoyées à Sinope, recueillies dans ce port par des vaisseaux grecs et portées droit à Prasies, d'où les Athéniens se réservaient de les faire tenir eux-mêmes à Délos. On reconnaît là de prime abord un emprunt intéressé fait par les Prasiens ou les Athéniens à la version d'Aristée. On peut encore rapporter à la même source ces amplifications poétiques et géographiques que nous lisons tout au long dans Pline (liv. IV, 26, 10-14), lesquelles nous représentent derrière les monts Riphées, au delà de la région *ptérophore* (2), de cette région condamnée par la nature, *pars mundi damnata a rerum natura*, séjour des neiges perpétuelles, des ténèbres épaisses et de l'aquilon glacial, l'heureuse et pieuse nation des Hyperboréens, les plus sages et les plus justes des hommes, jouissant aux extrémités du monde, *cardines mundi*, à la limite même de la révolution des astres, d'un jour de six mois, d'une température délicieuse, d'une exposition unique, abrités de tous vents, de tout souffle nuisible, ne se nourrissant que de fruits, semant le matin, moissonnant à midi, récoltant le soir, ignorant la discorde comme la maladie, et mourant par satiété de la vie : après un repas, après mille jouissances données aux

(1) Paus., l. X, c. 5.
(2) Ainsi nommée de la ressemblance qu'ont les flocons de neige avec des plumes.

dernières heures d'une extrême vieillesse, ceux qui voulaient mourir se couronnaient de fleurs et se précipitaient dans la mer du haut d'un rocher (1). Hécatée, cité par Diodore (2), ajoutait quelques circonstances nouvelles : à l'en croire, les Hyperboréens habitaient une île de l'Océan, grande comme la Sicile, située au nord de la Celtique, et leur nom venait de ce qu'ils vivaient au delà du point d'où souffle Borée, partant à l'abri de ses atteintes. La lune, vue de leur île, paraissait singulièrement rapprochée et présentait à l'observateur des traces distinctes de soulèvements de terrain. C'était la terre natale de Latone : de là ce culte particulier que la nation tout entière avait voué à Apollon ; on eût dit un collége de prêtres. Leur ville lui était dédiée, ainsi qu'un temple circulaire de magnifique ordonnance, tout rempli de riches offrandes ; et là sans cesse retentissaient et le chant des hymnes et le son des cithares. Tous les dix-neuf ans Apollon descendait dans ce séjour préféré, et tout le temps que durait son apparition, depuis l'équinoxe du printemps jusqu'au lever des Pléiades, on le voyait danser la nuit en s'accompagnant de la cithare, comme pour se réjouir des honneurs qu'on lui rendait. D'autre part ces peuples, étrangers à tous les autres par leur langue, témoignaient aux Grecs en général, mais surtout aux Athéniens et aux Déliens, une telle bienveillance qu'il y avait eu à diverses reprises échange de visites et d'ambassades ; maint voyageur grec avait laissé dans leur temple des offrandes chargées d'inscriptions commémoratives ; réciproquement, Abaris l'Hyperboréen, voyageur infatigable qu'on représentait parcourant toute la terre, sans manger, porté sur une flèche (3), était venu renouer à Délos les antiques liens d'amitié qui existaient entre les deux peuples. Mais ce qui, dans la légende des Hyperboréens, avait le plus varié, c'était la situation géographique à eux assignée : ces fréquentes communications avec la Grèce laisseraient croire à un voisinage assez prochain, et d'autre part un proverbe bien connu portait qu'envoyer un homme chez les Hyperboréens, c'était l'envoyer au bout du monde. Hécatée d'Abdère, contemporain d'Alexandre, différent de celui que Diodore a cité et auteur d'un traité spécial sur les antiquités hyperboréennes, comme Amometus l'était d'une histoire des Attacores, leurs soi-disant voisins, leur attribuait pour demeure les bords du fleuve *Carambucis* et l'île *Elixoial*, située vis-à-vis de son embouchure, que des géographes modernes ont voulu reconnaître dans la Nouvelle-Zemble, située de même au large de l'Obi (1). Dans un des hymnes homériques, l'hymne à Bacchus, ce dieu, sous la figure d'un mortel, est tombé aux mains de pirates tyrrhéniens, qui le menacent de le conduire à Chypre, en Égypte ou dans le pays des Hyperboréens, lequel est ici, comme on voit, reporté sur les bords de la Méditerranée. Eschyle, dans son *Prométhée délivré*, les déplaçait encore : ils devenaient voisins des sources du Danube, lequel sortait des monts Riphées : ceux-ci d'ailleurs avaient été plus d'une fois identifiés avec les Alpes dans l'antiquité par Posidonius notamment et par Protarchus (2). Non loin de là, Pindare leur assignait pour demeure l'Istrie, d'où Hercule avait importé en Grèce le plant de l'*oleaster* ou olivier sauvage (3). Enfin on trouve le nom d'Hyperboréens assimilé tantôt à celui de Scythes, de Celtes, de Daces et de Gètes. La prise de Rome par les Gaulois est attribuée dans un fragment d'Héraclide de Pont, cité par Plutarque (*Vie de Camille*), à une invasion d'Hyperboréens.

Tel est l'ensemble des traditions confuses, obscures, contradictoires qui avaient cours dans l'antiquité au sujet de la nation hyperboréenne. Déjà parmi les auteurs anciens d'excellents esprits avaient cherché à faire la part de la vérité et celle de l'erreur. Hérodote demandait en souriant pourquoi ne pas étendre à un peuple ***hypernotien*** les merveilleux priviléges attribués aux Hyperboréens ; et, rejetant la fable d'Abaris et en général tous les récits d'Aristée, il se retranchait dans la tradition délienne. Strabon, en homme qui sait que le vent du nord souffle sous le pôle tout comme le vent du midi sous la ligne, niait qu'au delà du vent du nord il pût exister un climat tempéré et substituait à l'étymologie vulgaire, laquelle n'avait pas peu contribué à l'enfantement de toutes ces chimères, une explication plus simple : le nom d'*Hyperboréens*, suivant lui, n'était qu'une désignation générale des peuples les plus septentrionaux du monde alors connu (ὑπὲρ pris comme particule augmentative ; ὑπὲρ βορείους, τοὺς βορειοτάτους). Il s'en fallait toutefois que toutes les difficultés se trouvassent résolues par cette rectification ; et la critique moderne, naturellement, se saisit avec avidité de la question ; mais, pour avoir voulu, à la façon de Strabon, tout concilier, tout expliquer d'un mot là où il convenait, au con-

(1) Cf. *Pind.*, *Pyth.*, X, 37-44.
(2) L. II, c. 47.
(3) *Herodot.*, IV, 36. Cf. Letronne, *J. d. Sav.*, mars 1839.

(1) Voy. *Steph.*, in voce Καράμβυκαι. — *Schol. Apollon. Rhod.*, II, v. 677. — *Ælian.*, *de Animal.*, XI, 1.
(2) Voy. *Schol. Apollon. Rhod.*, IV, v. 287 ; II, v. 677. — *Steph.*, v. Ὑπερβόρεοι.
(3) *Olymp.*, III ; *Pyth.*, X.

traire, de discerner et de nettement séparer des notions très-diverses, elle s'est généralement fourvoyée : chaque système contient d'excellentes parties, des vues de détail très-ingénieuses; mais nul à notre connaissance n'a réussi à analyser, à éclaircir de tout point cette curieuse tradition, qui intéresse à la fois la mythologie, l'histoire, la géographie, la cosmographie anciennes. Et d'abord, dans notre pensée, il n'a jamais existé de nation distincte du nom d'*Hyperboréens*, et ceux-là se sont grossièrement trompés qui, appliquant à un seul et même peuple tous les récits rapportés ci-dessus, ont cherché sérieusement à les identifier soit avec les Samoyèdes, soit avec les Lapons, comme ont fait Hoffmann, Cellarius, Baudran, soit avec les peuples de la Scanie ou Suède méridionale, comme le prétendait Rudbeck par patriotisme, soit avec cette colonie égyptienne de la Colchide dont parle Hérodote, comme a fait Banier pour expliquer le passage par Sinope des offrandes ou *théories* hyperboréennes, soit avec les peuples compris entre la mer Noire et la mer d'Azov, comme le proposait l'abbé Gédoyn pour se conformer à ce même itinéraire. Toutefois nous n'acceptons pas non plus la qualification exclusive de *peuple mythique* donnée par Lauer aux Hyperboréens, non plus que celle de *mythe météorologique* appliquée par M. Al. de Humboldt à leur légende (1); et dans ces longs rapports entretenus avec Delphes et Délos par une nation située plus ou moins loin au nord de la Grèce nous persistons à reconnaître un fait historique dans la pleine acception du mot. Depuis qu'on croit moins à l'action directe, exclusive de l'Orient sur le génie grec, on prête à la Thrace, avec toute raison, suivant nous, une part d'influence plus grande dans la question des origines de la civilisation hellénique. La tradition ou mythe des Hyperboréens est une des preuves les plus frappantes, les plus authentiques que l'on puisse donner de cette influence. Le nom des Hyperboréens, comme Banier l'a très-heureusement démontré, ne veut pas tant dire « *au delà du vent du nord* » que « *au delà de la Thrace, aux derniers confins de la Thrace,* » séjour de tout temps assigné par les poëtes à ce vent redouté. Toute la légende de Borée (enlèvement d'Orithye, participation de Zéthus et de Calaïs à l'expédition des Argonautes, lutte de Butès et de Lycurgue) appartient à la Thrace; et Callimaque faisait d'Opis, de Loxo et d'Hécaergé, des trois vierges hyperboréennes, les plus anciennes, les propres filles de Borée. Nous préférons de beaucoup cette étymologie à celle que Fréret tire du nom, sans doute récent et à coup sûr fort ignoré, d'une montagne de Macédoine, le *Boras* ou *Borras*, que Tite-Live seul a signalée (1). D'après l'interprétation de Banier, les premiers Hyperboréens ont donc été pour les Grecs les peuples les plus reculés de la Thrace, de ce pays limité au nord par le Danube, divisé par les dernières ramifications des Alpes, l'Hæmus et le Pinde, dans lequel s'est agité pendant des siècles un monde qu'on ne saurait mieux désigner qu'en lui appliquant la dénomination toute moderne de *gréco-slave*, ou de *pélasgo-slave*, si l'on veut. De là étaient venus les plus anciens habitants de la Grèce et de l'Italie, les Pélasges; de là sont partis tous les mouvements religieux ou politiques, toutes les migrations successives qui, jusques et y compris l'invasion dorienne, ont déplacé les populations de la péninsule. De là notamment est parti pour s'introduire en Grèce le culte d'Apollon, cette dernière personnification du Dieu Soleil, d'Apollon, le puissant dieu dorien. Latone est hyperboréenne, c'est-à-dire originaire de Thrace; la fondation de Delphes, celle de Délos est attribuée par les uns à des Hyperboréens, et par d'autres à ces Thraces Piériens, qui avaient déjà fondé les mystères d'Éleusis; les plus anciens hymnographes, Orphée, Linus, Eumolpus, Thamyris, étaient originaires de la Thrace-Piérie, et c'était du pied de l'Olympe, de la frontière même de la Piérie que les Doriens s'étaient avancés vers l'intérieur de la Grèce. De plus (et c'est peut-être le côté le plus curieux de la légende) le lien religieux n'a jamais été complétement rompu entre la métropole et la colonie : du fond de la Thrace, peut-être même du sein de l'Italie, où les Pélasges avaient dû porter ces obscures notions des Hyperboréens, qu'on est tout étonné d'y retrouver (2), partent encore

(1) « Les Hyperboréens sont un mythe météorologique. Le vent des Montagnes (*B'Oréas*) sort des monts *Rhipeens*. Au delà de ces monts doit régner un air calme, un climat heureux, comme sur les sommets Alpins, dans la partie qui dépasse les nuages; ce sont là les premiers aperçus d'une physique qui explique la distribution de la chaleur et la différence des climats par des causes locales, par la direction des vents, la proximité du soleil, l'action d'un principe humide ou salin. La conséquence de ces idées systématiques était de supposer une certaine indépendance entre les climats et la latitude des lieux : aussi le mythe des Hyperboréens, intimement lié par son origine au culte dorien et primitivement boréal d'Apollon, a pu se déplacer du nord vers l'ouest, en suivant Hercule dans ses courses aux sources de l'Ister, à l'île d'Érythia et au jardin des Hespérides. » *Asie centrale*, t. Ier, p. 403-404.

(1) Tite-Live, à propos du partage opéré par Paul-Émile de la Macédoine en quatre districts, marque que le troisième était borné au nord par le mont Boras, et que le quatrième, situé au delà de ce mont Boras, confinait avec l'Illyrie et l'Épire et comprenait entre autres cantons ceux des Éordéens, des Lyncestes et des Pélagons. « *Ad septemtrionem mons Bora objicitur; quarta regio trans Boram montem, una parte confinis Illyrico, altera Epiro* (XLV, 29, 30). »

(2) Niebuhr, *Hist. Romaine*, t. 1er, p. 121 de la traduction française.

à une époque tout historique des *théories* ou ambassades sacrées pour les temples de Delphes et de Délos, lesquelles passent par Dodone, sanctuaire plus ancien et toujours vénéré, bien qu'un peu éclipsé par la gloire du jeune dieu, comme pour témoigner d'un reste de déférence, et rappeler que le dogme personnifié en Apollon n'est qu'une émanation de celui que représente Jupiter. Réciproquement, les Grecs ont plus d'une fois visité avec ferveur les temples les plus retirés de la Thrace et des autres pays occupés encore par des races pélasgiques, à l'imitation du dieu lui-même qui émigre souvent vers ses chers Hyperboréens, qui les visite à époques fixes (ἀποδημία ou ἐπιδημία) et qui, exilé de l'Olympe par Jupiter, vient se consoler au milieu d'eux de sa disgrâce en présidant à leurs chœurs joyeux.

Mais, en tant que peuple favori d'Apollon, les Hyperboréens nous apparaissent sous un point de vue nouveau et exclusivement mythique : toute donnée historique ou positive de temps, de lieux, de distances s'efface; des limites de la Thrace, des confins du monde celto-scythique nous sommes transportés aux extrémités mêmes de la terre. Dans l'antique cosmographie les peuples chers au Dieu Soleil (Apollon), c'est-à-dire à la fois ces Hyperboréens dont le nom deviendra synonyme de frimas, de glaces éternelles, et ces Éthiopiens dont le teint basané atteste l'extrême voisinage des rayons solaires, sont relégués à la limite même de la révolution des astres, mais pour y jouir des mêmes priviléges, des mêmes grâces et faveurs de la divinité : les uns à l'extrême Orient, les autres à l'extrême Occident occupent une espèce de paradis; des uns comme des autres les vertus sont accomplies, le bonheur parfait, la vie interminable; les uns et les autres voient tous les dieux, conviés par Apollon, venir en personne honorer leur piété et leur innocence et partager l'abondance de leurs tables : c'était ce que rappelaient les *Théoxénies* de Delphes et de Pellène et cette fameuse *Table du Soleil*, Ἡλίου τράπεζα, l'une des merveilles de l'Éthiopie, autour de laquelle Homère nous montre l'Olympe tout entier un moment transporté. Aux extrémités de la terre étaient de même reléguées les productions les plus précieuses, l'or notamment; et il était naturel que les heureux Hyperboréens vécussent dans le voisinage des Gryphons, gardiens de l'or, voués comme eux, c'est Claudien qui nous le dit, spécialement au culte d'Apollon. Il faut convenir que l'étymologie vulgaire, dont se riait Strabon, et qui rejetait l'Élysée des Hyperboréens par delà et hors des atteintes du terrible Borée, était parfaitement en rapport avec toute cette cosmographie primitive. Mais suit la période proprement scientifique : celle des voyages d'abord, des premières découvertes, des enquêtes curieuses, mais aussi des mensonges intéressés, c'est-à-dire des Aristée, des Pythéas, des Hérodote, et longtemps après celle des compilateurs et des critiques, celle des Diodore, des Pline, des Strabon. Qu'allait devenir entre leurs mains cette double notion, l'origine hyperboréenne, c'est-à-dire thracique, du culte d'Apollon et la peinture fantastique d'un monde intermédiaire entre le ciel et la terre, entre les dieux et les hommes, séjour de délices et de perfections de toute sorte. Pour les voyageurs de tous les temps, les peuples mystérieux, qui semblent reculer à mesure qu'on avance, ont eu un attrait particulier; Aristée s'enquit des Hyperboréens soi-disant auprès des Issédons, que sans doute il ne vit pas davantage, et ne se fit pas faute de mentir; Hérodote, plus sincère, les demanda aux Scythes et avoua qu'il n'en avait rien pu apprendre. Mais à mesure qu'on s'élevait en latitude vers le nord ou recueillait de précieux renseignements, des notions positives, sinon sur les fabuleux Hyperboréens, au moins sur les pays septentrionaux, sur la nature de leur ciel, sur les productions de leur sol. Si tous alors avaient fait ce que proposait si sagement Strabon, d'oublier tout ce qu'on avait dit anciennement sur les Hyperboréens et de convenir qu'on appellerait de ce nom les plus septentrionaux d'entre les peuples connus, τοὺς βορειοτάτους, tout eût été au mieux; mais les géographes anciens, plus compilateurs, plus érudits que critiques, ne pouvaient se résigner à rien rejeter des connaissances une fois acquises; et, trompés par la persistance du même nom, ils confondirent pêle mêle les notions nouvelles avec les anciennes; de là tant de contradictions choquantes : un paradis terrestre, couvert pendant six mois d'une nuit épaisse, une nation fortunée entre toutes, dont le bonheur même était proverbial, réduite à échanger les ombrages de ses bois sacrés contre d'affreuses cavernes, le culte d'Apollon florissant dans les régions arctiques, et un échange régulier d'offrandes, de visites, d'ambassades soigneusement entretenu entre les temples de Delphes et de Délos et les pays voisins du pôle !

Amédée TARDIEU.

Bibliographie : L'Abbé Gédoyn, *Recherches sur les Hyperboréens* dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VII. — L'Abbé Banier, *Nouvelles reflexions sur les peuples hyperboreens*; ibid. — Fréret, *sur la Situation du pays des Hyperboréens*, ibid. t. XVIII. — J. E. Fischer, *Quæstiones Petropolitanæ*; Götting 1770, in-4°, p. 99-119. — Schubart, *de Hyperboreis*; Marburg, 1825, in-8° — Völcker, *Myth. Geogr.*, p. 145-170. — K. Ottf. Müller, *die Dorier*, I, 269-seq. — Letronne, *Opinions populaires et scientifiques des Grecs sur la route oblique du soleil*, dans le *Journal des Savants*, mars 1839. — A. de Hum-



boldt, *Asie centrale*, t. 1er p. 389-411. — J. Fr. Lauer, *System der griechischen Mythologie*, p. 268 et seq.

HYPERDULIE. On entend par ce mot le culte spécial qui est dû à la sainte Vierge. Les théologiens distinguent deux espèces de culte, le culte de *latrie* (λατρεία) et le culte de *dulie* (δουλεία). Le premier renferme l'acte religieux par excellence, ou *l'adoration*, qui n'est due qu'à Dieu. On n'attache, au contraire, au culte de dulie qu'une idée de respect, et l'on rend ce culte aux saints. Comme la sainte Vierge ne peut être confondue avec les autres saints à cause du privilége qu'elle a eu d'être la mère de l'Homme-Dieu, on lui rend dans l'Église un culte supérieur à celui des autres saints, sans toutefois lui rendre le culte de latrie ou *l'adoration*. Voilà pourquoi on a désigné ce culte par le mot hyperdulie (ὑπέρ et δουλεία). Il y a donc une différence essentielle entre le culte que l'on rend à la sainte Vierge et aux saints et celui qu'on rend à Dieu. On *adore* Dieu; on se contente de *respecter* la sainte Vierge et les saints et de les prier d'intercéder pour nous auprès de Dieu.

L'abbé Guettée.

HYPERESTHÉSIE. (*Médecine.*) Exaltation de la sensibilité générale; de ὑπέρ, indiquant l'augmentation, l'accroissement, et de αἰσθάνομαι, sentir. L'hyperesthésie est l'opposé de l'anesthésie, état morbide caractérisé par la diminution ou la perte de la sensibilité.

L'hyperesthésie ne doit pas être confondue avec la douleur; celle-ci consiste en effet en une sensation pénible qui naît spontanément et s'éveille seule sans être provoquée par une excitation quelconque; dans une partie frappée d'hyperesthésie, au contraire, la douleur ne se manifeste que lorsqu'on excite la région malade; l'excitation venant à cesser, la douleur s'éteint ou se suspend; elle est en puissance.

L'anesthésie est commune, l'hyperesthésie rare. On l'observe dans toutes les régions animées par le système nerveux cérébro-rachidien ou de la vie de relation; il est douteux qu'elle se montre dans les parties qui ne reçoivent que des nerfs du grand sympathique ou de la vie organique. Elle porte principalement sur la sensibilité générale, c'est-à-dire sur tous les points de la peau, et sur les muqueuses voisines des orifices naturels; cependant les organes de sensibilité spéciale n'en sont pas exempts, ainsi que cela s'observe principalement pour l'œil et pour l'oreille; mais dans ces cas il y a maladie de l'organe; ainsi dans les ophthalmies on observe de la douleur au moment de l'action de la lumière (photophobie); dans les affections de l'oreille on remarque souvent que des sons même légers impressionnent péniblement l'oreille (hypercousie).

L'hyperesthésie des organes tégumentaires s'observe sur les cicatrices minces et récentes, dans certaines affections papuleuses de la peau, comme le lichen, le prurigo; c'est un des symptômes des névralgies, du rhumatisme des téguments riches en filets nerveux, comme le cuir chevelu; on l'a observée, en 1832, dans l'acrodynie, cette singulière affection épidémique, qui précéda la première invasion du choléra asiatique. On la remarque aussi dans la première période des affections de la moelle épinière et dans quelques maladies du cerveau; enfin certains poisons, comme l'opium, déterminent une exaltation passagère de la sensibilité. Mais c'est dans les névroses, comme l'hystérie et l'hypochondrie, qu'on l'observe le plus souvent ainsi que dans le cas d'appauvrissement du sang, comme la chlorose et l'anémie.

Cette affection est donc rarement isolée, c'est un symptôme plutôt qu'une maladie. Elle se révèle par un seul phénomène, l'exaltation de la sensibilité quand on touche ou qu'on excite la région malade. Chez certains individus affectés de prurigo des jambes ou des bras, par exemple, il est impossible de toucher la peau sans produire de douleurs; mais ce qui est singulier, c'est que le contact léger est plus douloureux qu'une pression forte et rude; ainsi on peut appuyer sur la peau et la déprimer, en saisir une partie pour former un pli sans que le malade se plaigne; mais il ne pourra pas supporter une friction légère, le contact d'un linge, le poids d'un simple drap; la douleur est plus forte encore si l'on relève les poils contre leur direction naturelle. Il semble donc que la superficie de la peau soit seule affectée et que la maladie réside dans les houpes nerveuses qui viennent s'épanouir à sa surface. Les parties frappées d'hyperesthésie sont quelquefois le siége d'une rougeur passagère et d'une élévation de température, caractères qu'il ne faudrait point prendre pour des phénomènes d'inflammation. Les points affectés sont rarement étendus; c'est quelquefois un doigt, une portion des téguments de l'avant-bras ou de la jambe, etc.; dans l'empoisonnement par l'opium les malades ressentent une démangeaison quelquefois fort vive au visage, et la sensibilité de cette région s'exalte par le toucher; beaucoup de femmes sont atteintes d'une hyperesthésie des organes sexuels sans lésion appréciable de ces parties; c'est une affection purement nerveuse; elle ne se révèle qu'au moment des rapports sexuels, et elle y met quelquefois un obstacle absolu.

Cette affection étant presque toujours sous

la dépendance d'une autre affection ou d'un état général de l'économie, ne réclame pas de traitement spécial. Cependant on peut employer les stupéfiants locaux, tels que la belladone, l'opium, ou des agents propres à modifier la vitalité de la partie; ainsi on cautérisera avec le nitrate d'argent l'orifice des membranes muqueuses frappées d'hyperesthésie, comme cela se pratique souvent à la vulve; et s'il s'agit de la peau, on pourra avoir recours à des frictions irritantes, telles que les frictions ammoniacales, alcooliques, à des douches de vapeur, à des fumigations aromatiques, à des vésicatoires même.

Dr V. Racle.

HYPÉRICINÉES, *Hypericineæ*. (*Botanique.*) La famille de plantes dicotylédones polypétales, que tous les botanistes admettent sous ce nom, a été établie par Jussieu, dans son *Genera plantarum*, sous le nom de *Hyperica*, les Millepertuis. Elle comprend des herbes presque toutes vivaces, des sous-arbrisseaux, des arbrisseaux et des arbres, qui contiennent un suc résineux ou non et dont les branches, opposées ou quelquefois verticillées, sont généralement à quatre angles. Leurs feuilles, opposées, rarement verticillées, sont simples, entières ou légèrement dentées, sans stipules, et elles présentent généralement dans l'épaisseur de leur tissu de petits réservoirs de suc résineux translucides, qui, lorsqu'on les regarde contre le jour, les font paraître comme criblées de trous, fait que rappelle le nom de Millepertuis. Les fleurs des Hypéricinées sont complètes, régulières, disposées en panicules ou en cymes dichotomes; leur couleur est jaune le plus souvent, quelquefois rouge ou blanche; elles sont organisées de la manière suivante : leur calice, libre, persistant, est formé de cinq sépales, rarement de quatre, plus ou moins soudés entre eux à la base et disposés sur deux rangs, l'un de deux, extérieur, l'autre de trois, intérieur; leur corolle a cinq pétales avec ou sans onglet, plus ou moins inéquilatéraux en raison de leur disposition en spirale dans le bouton; leurs étamines hypogynes sont presque toujours très-nombreuses et soudées par les filets en trois ou cinq faisceaux, et elles ont les anthères introrses, à deux loges renflées; enfin leur ovaire, creusé de trois ou cinq loges parfois incomplètes, contient des ovules presque toujours très-nombreux et horizontaux, et il porte à son sommet trois ou cinq styles libres, que terminent autant de stigmates renflés en tête ou tronqués. A ces fleurs succède une capsule dont l'intérieur forme une seule loge, plus ordinairement trois ou cinq, qui s'ouvre à sa maturité en trois ou cinq valves en laissant libre un axe qui porte les graines. Celles-ci sont généralement nombreuses; elles ont un tégument crustacé ou membraneux, presque toujours relevé de petites aspérités, qui renferme un embryon dépourvu d'albumen, dont les cotylédons sont en général foliacés et courts, tandis que la radicule est allongée, arrondie et obtuse. — Les Hypéricinées sont répandues dans les contrées tempérées et chaudes de toute la terre, surtout dans la portion tempérée de l'hémisphère boréal. Toutes celles qui sont ligneuses et d'assez fortes proportions viennent entre les tropiques. — Ces plantes n'ont qu'une faible utilité. Quelques-unes ont des propriétés médicinales qui en déterminent l'emploi, mais sans qu'elles méritent jamais de compter parmi les médicaments d'une importance marquée. Plusieurs sont cultivées dans les jardins comme espèces d'ornement. — La famille des Hypéricinées est divisée par les botanistes en deux tribus : 1° les Hypéricées, caractérisées par l'absence de glandes entre les étamines; elles entrent presque toutes dans le grand genre Millepertuis, *Hypericum* Lin., que M. Spach a proposé de subdiviser en plusieurs; 2° les Élodées, que distinguent des glandes ou de petites écailles alternes avec les faisceaux d'étamines. A cette tribu appartiennent plusieurs genres parmi lesquels les plus remarquables sont les *Elodea* Adans. et *Vismia* Vellozo.

P. D.

HYPERTROPHIE. (*Médecine.*) Ὑπερ, particule exprimant l'augmentation, l'accroissement; τροφή, nourriture. Le mot d'hypertrophie sert à indiquer, ainsi que cela résulte de son étymologie, l'accroissement de la nourriture d'une partie ou d'un organe. Cette expression, rarement employée par les anciens auteurs, n'a guère pris droit de domicile dans la science que depuis les travaux de Laënnec et des anatomo-pathologistes de notre siècle.

Le sens attaché au mot *hypertrophie* est restreint par l'usage et les conventions aux cas où l'accroissement exagéré des organes ne porte que sur les éléments anatomiques qui leur sont propres. Pour faire bien comprendre cette proposition il convient de rappeler que les organes même les plus simples sont formés par la réunion de plusieurs tissus élémentaires dont l'association et le mode d'agencement particulier constituent la structure de ces organes; ainsi, par exemple, la glande mammaire est formée d'une espèce de charpente fibreuse, aréolaire, dans les mailles de laquelle se déploient et se ramifient une membrane muqueuse disposée en canaux excréteurs et en culs-de-sac glandulaires; du tissu cellulaire, des vaisseaux sanguins, des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, des nerfs, etc. Or, s'il se fait un accroissement exagéré de l'un de ces éléments, on dira qu'il y a hypertrophie de l'élément fibreux,

de l'élément glandulaire, cellulaire, etc.

L'hypertrophie se caractérise par l'augmentation du volume de la partie ou de l'organe; et, au premier abord, il semble qu'il soit facile de dire qu'il y a hypertrophie; mais la question ne se juge pas ainsi sans un examen approfondi. En effet l'augmentation du volume d'un organe peut résulter de beaucoup de causes différentes : l'épanchement de sang au sein d'une partie, la simple congestion sanguine des vaisseaux, la formation d'un kyste, la dilatation d'un conduit excréteur par l'accumulation du produit d'une sécrétion peuvent produire un accroissement de volume sans qu'il soit possible de dire qu'il y a hypertrophie de cette partie; mais ces cas sont trop simples, et il est facile de les éliminer de la classe des hypertrophies; les exemples suivants montreront quelle est la difficulté du problème à résoudre. Si une inflammation chronique affecte, par exemple, la glande dont nous avons parlé il n'y a qu'un instant, il s'épanche dans la trame de son tissu un élément concrescible (lymphe plastique), qui en se solidifiant forme une espèce de tissu nouveau; ce tissu accidentel, mêlé aux éléments propres de la glande, en augmente le volume; et il est d'autant plus difficile de juger s'il y a hypertrophie que la substance propre de l'organe semble à peine altérée; les éléments en sont seulement écartés; ils n'ont pas disparu et l'on reconnaît parfaitement la structure propre de la partie. Un cancer peut aussi, en déterminant la formation d'éléments fibreux, faire croire à l'existence d'une hypertrophie simple. On ne peut donc admettre l'existence d'une hypertrophie réelle que quand la partie qui en est le siége ne contient que ses éléments naturels en l'absence de tout produit étranger appartenant à une autre affection morbide, telle que l'inflammation, le cancer, le tubercule, etc., etc.

Dans toute hypertrophie il y a une augmentation du nombre des éléments propres à l'organe et augmentation du nombre et du volume des vaisseaux; mais pour donner une idée plus complète des modifications que subissent les tissus et les organes il faut jeter, ainsi que nous allons le faire, un coup d'œil rapide sur les principales espèces d'hypertrophie, considérées en particulier.

Il est d'abord un premier groupe que l'on peut désigner sous le nom d'*hypertrophies physiologiques*, dans lequel il y a augmentation de l'organe sans trouble de ses fonctions, sans altération de la santé. En premier lieu il faut noter l'augmentation de volume des parois de la matrice pendant la grossesse. Tout le monde sait aussi que chez les danseurs les muscles des jambes acquièrent un volume exagéré et d'autant plus remarquable qu'il contraste avec la gracilité du tronc et des membres supérieurs; la même remarque peut être faite chez les tisserands, dont les pieds et les jambes, occupés au travail des pédales, prennent un notable excès de développement; chez les hommes, qui travaillent des bras et surtout chez les boulangers les membres supérieurs prennent un accroissement hors de toute proportion avec le volume des extrémités inférieures; nous avons aussi personnellement reconnu chez un grand nombre de jeunes filles les funestes effets de l'exercice immodéré du piano; dans ces cas, le bras droit travaillant plus que le bras gauche, il arrive un moment où ce membre et surtout l'épaule prennent un développement insolite, d'où résulte une déviation souvent incurable de la taille; chez les manouvriers les mains s'hypertrophient aussi très-notablement. Dans les exercices de la gymnastique, de la natation on voit tous les muscles se développer dans des proportions remarquables. Enfin nous ajouterons un dernier fait qui, à notre sens, ne peut être classé que dans les cas d'hypertrophie. Les observateurs récents et en particulier MM. Al. de Humboldt et Boussingault ont remarqué que chez les personnes qui habitent les régions élevées des Andes ou Cordillières de l'Amérique méridionale la poitrine prend un développement considérable en largeur et en profondeur; cet excès de développement, qui implique un accroissement correspondant des poumons, a pour cause la raréfaction de l'air dans les parties élevées de l'atmosphère et la nécessité d'efforts puissants de respiration; car les inspirations ordinaires ne feraient pénétrer dans la poitrine qu'une quantité d'oxygène insuffisante. La nécessité de ce supplément d'action augmente la nutrition des poumons, des os et des muscles de la poitrine; et l'on peut réellement considérer ces effets comme une hypertrophie physiologique. Nous ne multiplierons pas ces exemples; mais nous ferons remarquer que cette hypertrophie ne dépasse jamais de certaines limites, qu'elle ne s'exagère pas jusqu'à produire des accidents de maladie et qu'elle reconnaît toujours pour cause un excès d'action de l'organe.

Mais il existe une seconde catégorie plus importante que la précédente et qui appelle souvent l'attention du médecin; nous voulons parler de l'*hypertrophie morbide* ou *pathologique*. Il s'agit ici d'une augmentation maladive de certains tissus, qui naît spontanément et provoque des accidents toujours sérieux, mortels même lorsqu'il s'agit d'organes de premier ordre. Avant de faire l'énumération des cas les plus dignes d'attention

nous devons avertir qu'à côté de cette lésion on trouve toujours des altérations morbides, qui établissent une liaison intime entre l'hypertrophie pure et simple et l'état morbide.

L'hypertrophie se rencontre rarement dans les membranes, comme les séreuses, la peau, etc.; on l'observe cependant dans le tissu cellulaire : les loupes, les lipômes en sont des exemples. On voit quelquefois dans les membranes muqueuses des hypertrophies qui portent soit sur leur charpente fibreuse, soit sur l'élément glandulaire. Ainsi l'hypertrophie des amygdales consiste surtout dans un développement exagéré des follicules de cette glande; mais il faut convenir qu'il s'y ajoute toujours quelques produits plastiques dépendants d'une inflammation. Dans le cancer de l'estomac, il n'est pas rare de rencontrer au voisinage du tissu accidentel un épaississement de la membrane muqueuse sans produits étrangers. Dans les entérites chroniques, la dyssenterie, etc., la muqueuse de l'intestin grêle et du gros intestin prennent une épaisseur considérable, tantôt simple, tantôt avec produits inflammatoires, genre d'altération qui contribue beaucoup à la persistance des accidents de l'état chronique; ici encore, comme nous l'avons dit plus haut, il y a un mélange d'hypertrophie simple et de lésions d'une autre nature.

Après les membranes viennent les organes glanduleux et musculaires. Deux glandes principales sont le siége de l'hypertrophie simple, la glande thyroïde et la glande mammaire. L'hypertrophie de la glande thyroïde est commune dans le Valais et la Savoie, dans quelques parties des Cévennes, du Puy-de-Dôme et des Pyrénées; souvent cette affection, connue sous le nom de goître, est liée au crétinisme. Ce cas est un de ceux où l'on a observé l'hypertrophie la plus pure; en effet on ne trouve alors qu'une augmentation des éléments de la glande, un excès de développement des cellules et lacunes thyroïdiennes, une augmentation de vascularité sans éléments étrangers. Pendant longtemps on a considéré les eaux de neige, privées de sels et d'oxygène, comme la cause de cette hypertrophie; mais des expériences et des analyses récentes tendent à faire croire que la magnésie dont ces eaux contiennent une grande proportion serait la cause principale de cette affection; quelques faits relatifs à l'usage de la magnésie comme médicament semblent confirmer cette opinion. Enfin on a attribué aussi le goître à l'absence d'iode dans les eaux de neige. (Voyez l'article IODE du SUPPLÉMENT.) La glande mammaire est sujette à un grand nombre d'affections, dont une principale, confondue quelquefois avec le cancer, consiste simplement en une hypertrophie de quelques grappes glandulaires; on observe alors un développement exagéré d'un certain nombre de culs-de-sac glandulaires sans altération appréciable des parties environnantes (Lebert). Le tissu des *acini* (groupes de glandes), l'épithelium qui revêt leur cavité intérieure, les vaisseaux sont dans l'état le plus naturel, mais avec une notable augmentation de volume. Nous éprouvons quelque hésitation à rapprocher de ces cas les hypertrophies du foie, de la rate, que l'on observe dans les maladies du cœur, les fièvres intermittentes, typhoïdes et quelques autres affections analogues; dans tous ces cas, à la vérité, on remarque une augmentation très-notable du volume de ces parties, mais il est douteux qu'il s'agisse d'une hypertrophie réelle; en effet, dans les maladies du cœur, le foie est extrêmement volumineux; mais ce fait résulte surtout d'une énorme accumulation de sang dans ses vaisseaux; et, en effet, en pratiquant des incisions dans cet organe on permet au sang accumulé de s'écouler, et l'on voit le poids de l'organe se réduire d'un quart ou d'un tiers; quant à la structure intime de la glande, elle conserve son état naturel; mêmes remarques pour la rate. Les hypertrophies du testicule, qui devraient être rapprochées de celles du sein, ne leur sont cependant pas comparables, car il y a toujours une addition de corps étrangers et de produits d'inflammation, d'où résulte une différence très-tranchée. La prostate, glande annexée aux organes urinaires, est souvent affectée d'hypertrophie dans ses lobes latéraux et surtout dans son lobe moyen.

Les muscles de la vie de relation sont peu sujets à l'hypertrophie morbide; mais il n'en est pas de même des muscles de la vie organique; presque tous les organes intérieurs pourvus de fibres musculaires en présentent des exemples. On observe en effet cette lésion à l'œsophage, dans l'intestin, l'estomac, la vessie, le cœur. Dans l'estomac on voit souvent un développement considérable des fibres musculaires au voisinage des affections cancéreuses, principalement aux orifices pylorique et cardiaque; et cette lésion est ordinairement si prononcée qu'un médecin de notre époque (Prus) a pu croire que le cancer de l'estomac n'était autre chose que le résultat de l'hypertrophie de la membrane musculeuse de cet organe. La vessie urinaire est très-souvent, dans la vieillesse, le siége d'une hypertrophie musculaire; lorsqu'il existe une inflammation chronique des reins, de la muqueuse vésicale, de la prostate, ou quand il se forme des calculs rénaux ou vésicaux, la couche charnue de cet organe, très-mince dans l'état naturel, présente quelquefois de cinq à dix millimètres d'épaisseur,

à tel point qu'elle ressemble à l'utérus au moment de l'accouchement. Mais c'est surtout au cœur que l'hypertrophie se manifeste le plus ordinairement; là elle occupe tantôt une seule des cavités, tantôt deux, tantôt enfin la totalité de l'organe.

L'hypertrophie se montre aussi dans les artères, les os, le parenchyme du cerveau, etc.

Comme on le voit, presque tous les tissus, presque tous les organes de l'économie sont sujets à éprouver un accroissement morbide de leur volume naturel. Les causes de cette exagération de nutrition ne sont pas encore très-connues, et il existe même, à propos de quelques-unes, des divergences considérables d'opinions. Il n'y a point de doutes à l'égard de certaines influences : ainsi l'on sait que l'hypertrophie du cerveau reconnaît presque toujours pour cause l'intoxication par le plomb; celle des os des membres, l'inflammation chronique, le cancer, etc.; celle des os de la tête, la scrofule, l'hydrocéphalie : dans ce dernier cas elle résulte d'un mécanisme particulier et très-digne d'attention, que nous avons indiqué. (*Voyez* dans ce volume, l'article HYDROCÉPHALIE.) Mais le doute commence pour l'hypertrophie des muscles creux, tels que le cœur, la vessie. Dans ces cas il y a toujours quelque lésion dans les orifices de ces organes; pour le cœur, des ossifications, des rétrécissements des gros vaisseaux; pour la vessie, un développement exagéré des lobes latéraux et surtout du lobe moyen de la prostate, des rétrécissements de l'urètre. En conséquence quelques auteurs considèrent l'hypertrophie de ces cavités musculaires comme le résultat des efforts faits par l'organe pour surmonter l'obstacle que présentent les orifices; un médecin de nos jours a cru devoir appeler cette lésion du nom d'*hypertrophie providentielle* (Beau), établissant ainsi que c'est par motif de *prévoyance* que la nature développe cette maladie. Cette manière de voir, tout ingénieuse qu'elle puisse être, nous fait retomber dans la médecine mécanique (iatro-mécanisme), si justement condamnée à l'oubli; les organes du corps humain ne sont pas des machines intelligentes qui proportionnent leurs forces et leur développement aux résistances qu'elles ont à vaincre. Si l'on examine avec attention l'hypertrophie du cœur, par exemple, on reconnaît facilement qu'elle naît sous l'influence d'une inflammation de l'endocarde (membrane interne du cœur); car c'est une loi en pathologie que toute inflammation d'une membrane détermine une irritation nutritive dans les tissus qui y sont annexés. Or, les lésions des orifices procèdent aussi de la même cause. En conséquence les rétrécissements des ouvertures du cœur et l'hypertrophie de cet organe sont des faits contemporains, simultanés, et il est impossible de supposer que la dernière affection soit le résultat de la première. Il en est de même pour la vessie; l'hypertrophie des fibres musculaires de cet organe naît sous l'influence d'une inflammation chronique de sa membrane muqueuse, et le gonflement de la prostate qui forme obstacle à l'émission de l'urine résulte aussi de la même cause; l'obstacle en question ne saurait donc pas être la cause de l'hypertrophie de l'organe. La nature de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans une discussion étendue sur ce sujet; mais il nous serait facile d'administrer les preuves les plus complètes en faveur de la doctrine que nous exposons et à laquelle se rallient d'ailleurs la plupart des médecins modernes. En conséquence et dans l'état actuel de la science, il faut accepter comme plus conforme aux faits et plus médicale l'opinion qui rapporte l'hypertrophie des organes musculaires creux à l'inflammation de leur membrane interne, et non aux rétrécissements de leurs orifices.

La marche d'une hypertrophie est toujours croissante, ainsi que cela se remarque pour le cœur; il est très-rare qu'elle disparaisse spontanément; mais il y a cela d'heureux dans l'évolution de ce mal, c'est qu'il ne se transforme pas, ne dégénère pas; une hypertrophie de la glande thyroïde, de la glande mammaire, du tissu cellulaire reste toujours pure, sans se compliquer jamais de cancer, de tubercules ou d'autres produits étrangers.

Les accidents déterminés par l'hypertrophie varient suivant l'organe affecté, l'importance de ses fonctions et ses relations avec le reste de l'économie. La connaissance de l'anatomie et de la physiologie peut en faire prévoir la nature. Si l'affection occupe la glande thyroïde, il en résultera d'abord une gêne occasionnée par le poids et le volume de la tumeur; mais comme l'organe n'a aucun rapport important avec le reste de l'économie, il n'y aura aucun accident général. Seulement au delà de certaines limites de développement la vie pourra être compromise par la compression exercée sur le larynx et la trachée-artère et par la gêne de la respiration qui en résultera.

Si l'hypertrophie porte sur la mamelle, les effets varieront avec le siége même du mal. Lorsque le tissu cellulaire seul se développe (hypertrophie graisseuse), l'organe prend des dimensions exagérées et peut gêner les malades au point de les empêcher de se lever; nous avons vu chez une femme l'un des seins peser de six à huit livres; il résulte de là non-seulement une incommodité fort grande, mais encore des douleurs vives, analogues

à celles des névralgies, et qui résultent du tiraillement de la peau et des nerfs de la mamelle; quant à la glande, noyée en quelque sorte dans la masse graisseuse, elle perd la faculté de sécréter le lait. Que si l'hypertrophie porte sur le tissu fibreux, il en résulte une augmentation de volume qui est loin d'être aussi prononcée que dans les cas précédents; mais les grains glanduleux sont pressés de toutes parts et atrophiés, et la perte des fonctions propres en est encore la conséquence. Dans les cas que nous venons de citer les effets sont tous bornés à l'organe malade; mais il n'en est plus de même pour les organes qui ont des relations directes avec l'ensemble de l'économie. Quand le cerveau s'hypertrophie, il ne tarde pas à être comprimé dans la botte crânienne inextensible qui le contient, et l'on voit survenir alors de la somnolence, un affaiblissement des fonctions intellectuelles, puis la paralysie du mouvement et du sentiment, des convulsions, le coma et la mort. L'hypertrophie du cœur trouble la circulation, occasionne l'engorgement sanguin du foie, des poumons, plus tard l'œdème des jambes, l'épanchement de sérosité dans la cavité du péritoine, enfin l'anasarque, la gangrène des jambes et la mort.

Le traitement de l'hypertrophie ne saurait être le même pour tous les cas; il faut surtout prendre en considération la nature de l'organe malade et celle de la cause qui agit sur lui.

Dans quelques cas on peut heureusement prévenir une hypertrophie en enrayant l'action des causes qui peuvent la provoquer. Ainsi l'on sait que l'endocardite qui produit l'hypertrophie du cœur coïncide le plus ordinairement avec le rhumatisme articulaire aigu, la pneumonie et la pleurésie; or, lorsqu'une de ces affections se manifeste, il faut employer un traitement antiphlogistique énergique, capable de supprimer toute affection inflammatoire; si le traitement n'a été ni assez puissant ni assez rapide, on court le risque de voir une hypertrophie du cœur se développer graduellement; il faut alors avoir recours à des moyens qui combattent l'hypertrophie dans ses effets plutôt que dans sa cause; les meilleurs moyens sont : les saignées peu abondantes, mais répétées, les cautères larges et profonds à la région précordiale, les sangsues et les révulsifs vers les extrémités inférieures, les purgatifs réitérés, la digitale, etc.; parmi ces moyens, les uns désempiissent le système circulatoire, d'autres détournent une partie du sang qui devrait arriver au cœur, d'autres modèrent les battements du cœur; et ces actions si diverses concourent toutes au même résultat, la diminution des mouvements de l'organe malade, condition essentielle pour modérer et affaiblir l'irritation nutritive qui s'y est fixée.

En combattant l'inflammation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse de la vessie on peut aussi prévenir l'hypertrophie de la membrane musculaire de l'organe; mais une fois que celle-ci est développée on ne peut guère qu'en pallier les effets, en régularisant le cours des urines, soit par les médicaments diurétiques, les bains, le cathétérisme, etc.

Nous ne voulons pas énumérer ici toutes les hypertrophies possibles ni tous les moyens de traitement qui leur conviennent; mais nous croyons devoir encore citer quelques exemples pour donner une idée des modifications qu'il faut apporter dans le traitement.

L'hypertrophie de la glande thyroïde cède assez facilement par l'emploi de l'iode et des iodures. (*Voy.* l'article Iode au tome VI du supplément.) L'hypertrophie du tissu cellulaire et du tissu fibreux de la mamelle réclame l'extirpation de l'organe; l'hypertrophie de la glande est modifiée très-avantageusement par les préparations iodurées. Les hypertrophies du foie et de la rate, reconnaissant presque exclusivement pour cause les fièvres paludéennes et la cachexie, qui en est la conséquence, se guérissent surtout par l'usage du sulfate de quinine ou du quinquina, par les toniques, les ferrugineux, les bains sulfureux ou alcalins, par les eaux de Vichy, etc. Les hypertrophies partielles du tissu cellulaire extérieur (lipômes) doivent être extirpées. Celles des os des membres sont avantageusement modifiées par l'iodure de potassium, l'huile de foie de morue, mais souvent elles nécessitent l'amputation.

Comme on le voit, le traitement de cette affection, identique en apparence dans tous les organes, mais différente en réalité dans tous les tissus, ne saurait être institué d'une même manière dans tous les cas; il faut donc que le médecin tienne à la fois compte de la cause du mal, du tissu qu'il affecte et de l'organe qui est attaqué. Ces exemples montrent une fois de plus qu'une instruction réelle et profonde, des connaissances raisonnées en anatomie et en pathologie sont nécessaires pour la guérison ou le soulagement des malades, et qu'il serait illusoire d'appliquer à tous les cas rangés sous une même dénomination un traitement banal et commun, comme le font les empiriques.

Dr V. Racle.

HYPHASE. (*Géographie ancienne.*) Le nom de ce fleuve, si célèbre pour avoir servi de barrière à l'ambition d'Alexandre, se trouve écrit dans les auteurs anciens de trois manières différentes : Ὕφασις, *Hyphasis* ou

Hypasis dans Arrien, Diodore, Pline et Quinte-Curce ; Ὕπανις ou *Hypanis* dans Strabon, Denys et Solin ; Βίπασις ou Βίβασις dans Ptolémée. Cette dernière forme a l'avantage de reproduire presque lettre pour lettre le nom sanscrit *Vipâçâ*, aujourd'hui remplacé par le nom persan ou hindoustani *Beyah*, *Beas* ou *Bhis*, qui n'en est peut-être qu'une contraction.

Tout le monde sait comment Alexandre, après un passage facile de l'Hydraote ou Ravi et une brillante expédition contre les Cathéens, les Oxydraques et les Malliens, ancêtres des Sikhs, signalée surtout par la destruction de *Sangala*, était arrivé sur les bords de l'Hyphase avec l'intention hautement annoncée de poursuivre le cours de ses prodigieux succès jusqu'au Gange et à la mer Orientale : c'est ainsi du moins que le fait parler la rhétorique d'Arrien et de Quinte-Curce. On sait aussi comment le mécontentement de son armée, épuisée par les marches, les privations de toute sorte, déconcertée par la résistance inattendue de ces héroïques populations nomades ou agricoles, inquiétée sans doute aussi par tous les récits qu'elle recueillait sur le formidable appareil militaire du roi des Prasiens et des Gangarides, comment, dis-je, ce mécontentement, d'abord sourd et contenu, finit par éclater et dégénérer en désobéissance formelle et en refus pur et simple de faire un seul pas de plus en avant. Après quelques jours de colère concentrée, de silence, de retraite absolue, après surtout que les auspices se furent déclarés contraires, le conquérant céda au vœu universel et donna le signal du retour. Mais auparavant il divisa son armée en douze corps et fit élever à chacun d'eux, sur la rive orientale du fleuve, un autel immense, en pierres de taille, aussi élevé que les plus hautes tours (1) et présentant une surface encore plus large, destiné à la fois à servir de monument durable de ses victoires et de témoignage solennel de sa reconnaissance envers les dieux. Tous ses historiens, ses lettres citées par Pline (VI, 17), l'itinéraire de Béton et de Diognète reproduisent unanimement cette circonstance ; seul Quinte-Curce y ajoute la fondation d'un camp gigantesque, disposé de façon à exagérer encore aux yeux des générations futures la puissance militaire du conquérant : *Munimenta quoque castrorum jussit extendi*, *cubiliaque amplioris formæ quam pro corporum habitu relinqui*, *ut speciem omnium augeret*, *posteritati fallax miraculum præparans*. Ces autels, au dire d'Apollonius de Tyane, qui les découvrit à trente stades de l'Hyphase, ou plutôt au dire de Philostrate, son biographe, portaient l'inscription suivante : *A Ammon, mon père ; à Hercule ; à Minerve-Pronoia ; à Jupiter Olympien ; aux Cabires de Samothrace ; au Soleil des Indes et à mon frère Apollon*. Suidas (in voc. Βραχμᾶνες) en rapporte une plus simple qui mériterait d'avoir été la vréitable : Ἐγὼ μέγας Ἀλέξανδρος ὁ βασιλεὺς ἔφθασα μέχρι τούτου, « Moi, le roi Alexandre le Grand, je suis venu jusqu'ici. » Tout ce travail achevé, Alexandre ordonna des sacrifices selon le rit grec, des jeux gymniques et équestres, et rangea tout le pays jusqu'à l'Hyphase sous la domination de Porus, puis il revint franchir de nouveau l'Hydraote et l'Acésine et s'embarquer sur l'Hydaspe.

(1) Diodore leur prête cinquante coudées d'élévation.

Mais l'Hyphase n'était pas la vraie limite de la Pentapotamie indienne : à très-peu de distance de ses bords, vers l'est, au delà d'un district fertile et bien cultivé (aujourd'hui le *Galandhara*), Alexandre eût rencontré un fleuve encore plus grand et plus digne d'être pris pour terme de cette marche triomphale à travers l'Asie, le *Zaradrus* ou *Hesidrus* (aujourd'hui le *Seteldje* ou *Suttuluz*), qui, après avoir uni ses eaux à celles de l'Hyphase, va se jeter dans l'Acésine ou Tchenab, artère principale du Pundjab. Au delà s'ouvraient l'Inde intérieure et ces puissants royaumes des Prasiens et des Gangarides, riche proie qui devait tenter son ambition. Mais, sans aller jusqu'au Gange, il était naturel qu'il gagnât au moins les bords du Zaradrus, et rien ne semblait plus facile ; aussi s'est-on étonné qu'il eût cédé après si peu de temps à la révolte de son armée et qu'il l'eût si précipitamment ramenée en arrière ; pour expliquer cette prétendue faiblesse on a même supposé que ce fleuve Hyphase, sur les bords duquel il avait élevé ces autels commémoratifs, n'était autre que le courant formé par la réunion du Beyah et du Setledje ou *Catadru*, courant désigné aujourd'hui sous le nom de *Gharra*, le même peut-être qu'Arrien a connu sous le nom de *Saranges*, mais qu'il a improprement attribué comme affluent à l'Hydraote. Droysen, notamment, l'un des derniers historiens des campagnes d'Alexandre, avait cru voir, ce qui n'est pas, que Strabon continuait à désigner le cours commun des deux fleuves sous le nom d'Hyphase, tout comme un voyageur moderne, Elphinstone, a pris sur lui de maintenir le nom de Bhis ou Beas au Gharra. On se fondait aussi sur ce que Quinte-Curce signale au delà de l'Hyphase l'existence d'un désert de onze journées de marche et qu'effectivement le désert commence de l'autre côté du Gharra et non du Beyah. Mais Quinte-Curce est ici en contradiction formelle avec Arrien, qui décrit au delà de l'Hyphase, dans les termes les

plus clairs, le riche district du Galandhara, et non pas le désert; et la suite du passage de Quinte-Curce, qui met le Gange à onze jours de marche de l'Hyphase, achève de lui ôter toute autorité, à moins qu'on ne veuille admettre ce que Jacquemont proposait comme pis-aller, à savoir l'identité du Gange de Quinte-Curce avec le Zaradrus ou Setledje. Mais, dans ce dernier cas, la distance de onze jours marquée entre le Beyah et le Setledje deviendrait beaucoup trop forte. N'omettons pas de dire aussi que Burnes, sur l'autorité de Quinte-Curce, a cherché les fameux autels d'Alexandre au confluent des deux fleuves et au-dessous sans rien rencontrer que la ruine musulmane d'*Andrisa*, située au confluent même, à laquelle il n'y avait pas lieu de s'arrêter. D'autres ruines, celles de *Tihara*, dont parle aussi Burnes et situées à douze milles de Lodhiana, sur la rive gauche du Setledje, avaient été emportées par un débordement du fleuve trente ans avant son passage dans cette ville. Si tel était l'emplacement des trophées ou autels macédoniens, il faut convenir que la supposition de Jacquemont se serait trouvée juste, autant que l'opinion de Burnes était erronée. Mais dans l'impossibilité où l'on est de déterminer la vraie direction de l'itinéraire d'Alexandre dans la Pentapotamie indienne et d'espérer sérieusement retrouver la moindre trace du monument d'Alexandre, il nous paraît plus sage de n'adopter ni l'une ni l'autre de ces opinions, de maintenir la tradition vulgaire et l'autorité d'Arrien, de reconnaître l'Hyphase dans le Beyah et de placer, comme l'a fait Rennell et comme incline à le faire Lassen lui-même, les fameux autels sur la rive gauche de ce fleuve et au-dessus de son confluent, dans cette contrée fertile, appelée aujourd'hui le Galandhara (1). Lassen doute qu'Alexandre eût vraiment formé le projet de soumettre tout le pays jusqu'au Gange; et il voit dans les préparatifs de toute sorte, concentrés dès son premier passage sur les rives de l'Hydaspe, la preuve manifeste qu'il s'était toujours proposé de revenir par la voie de l'Indus. Il lui en aurait donc coûté moins qu'on ne le dit pour sacrifier aux justes plaintes de son armée la vaine gloire de pousser un peu plus loin sa marche triomphale et d'atteindre au moins les bords du Zaradrus. Ce qui paraît constant, c'est qu'aucun des historiens contemporains de son expédition n'a eu connaissance de ce dernier fleuve, et Strabon ne l'a vraisemblablement omis que pour s'être réduit, dans sa description de l'Inde, à ne consulter que les documents de cette grande époque, sans rien vouloir y ajouter. Mais Pline, moins exclusif et qui, comme Ptolémée, s'était servi de l'*Histoire des Indes* écrite postérieurement par Mégasthène fait la distinction très-nette entre l'Hyphase, terme de l'expédition d'Alexandre, et l'Hesidrus (*Zaradrus* de Ptolémée, *Caradu* ou *Catadru* en sanscrit), que les Grecs connurent et atteignirent plus tard à la suite de Séleucus Nicator, le digne émule d'Alexandre (1).

(1) Tandis que le climat du Pundjab en général est défavorable au cotonnier, il réussit à merveille dans le Galandhara.

Aucun voyageur moderne n'a exploré le Beyah dans tout son parcours; mais beaucoup l'ont franchi à diverses hauteurs. Moorcroft, dans son voyage au Ladakh, après avoir traversé tout le *Mandi* ou bassin supérieur de ce fleuve et passé au delà du col de Tirak le *Rapereri*, son premier affluent, rivière qui sépare le Mandi du Kala, après avoir visité aussi les eaux thermales et sulfureuses de Bascht ou Baschischt et dépassé la limite où s'arrête en ce pays la culture du riz pour faire place à celle du sarrazin, atteignit la source même du Beyah : il sort du sein de rochers dont les cimes les plus basses sont nues et décharnées, tandis que les plus hautes sont couvertes de neiges éternelles; et dès là il prend la direction sud-ouest, qu'il conserve dans tout son cours. A quelques pas en avant de la source on a construit un petit mur en pierre, avec une ouverture du côté le plus rapproché du ruisseau, pour laisser, dit-on, un libre accès à *Beyah-Richi*, génie tutélaire du lieu, qui a sa statue en pierre, haute d'un demi-pied, adossée au roc même d'où jaillit la source. Une autre, plus petite, est à côté. Le sol en dedans du mur est jonché de fleurs offertes au Richi par des pèlerins hindous, qui ont aussi la coutume de dresser une pierre commémorative de leur passage. Les gens de Moorcroft firent comme eux, et élevèrent un petit tas de pierres pour rappeler qu'il était le premier Européen qui fût monté à la source du Beyah. De l'autre côté du col ou *ghât* de Ritanka-Djoth, qui mène du Kala dans le Ladoul, sur la route du Ladakh, à une altitude de 13,300 pieds, coule le *Tchandrabhaga*, cours supérieur du Tchenab, ou Acésine, dans lequel, comme nous l'avons déjà dit plus haut, le Beyah uni au Setledje finit par se jeter, sous le nom de Gharra, par 29° 20' de latitude nord, à cinq milles au-dessus de Ooch ou Aouch. Relevons ici l'erreur étrange de Mannert, qui s'est obstiné à soutenir, contre toutes les autorités, anciennes ou modernes, que l'Hyphase ou mieux le Gharra, son prolongement, se jetait directement dans l'Indus, et non dans le Tchenab ou Acésine. Quant

(1) « ... *Ad Hypasin*, qui fuit Alexandri itinerum terminus, exsuperato tamen amne, arisque in adversa ripa dicatis. Epistolæ quoque regis ipsius consentiunt his. Reliqua Seleuco Nicatori peragrata sunt. *Ad Hesidrum*, etc. (VI, 21). »

au confluent du Beyah et du Setledje, il est fixé par Jacquemont, dont l'itinéraire coupe le fleuve en deux points de son cours inférieure; peu distants l'un de l'autre, à vingt-cinq cosses (14 ½ l.) au-dessous de Birowal, gros bourg qui n'a d'importance qu'à cause de son bac, le plus fréquenté de tous ceux du Beas ou Beyah. C'est à Birowal pareillement qu'Elphinstone mesura la largeur du fleuve; elle se trouva être de 750 mètres, mais plus des trois quarts de ce lit sont à sec en été. Et Burnes, qui vit le confluent même dans la saison sèche, ne trouva à chacun des deux fleuves qu'une largeur de six cents pieds. Le Setledje est celui qui roule le plus fort volume d'eau. La réunion s'opérait sans bruit ni fracas; et l'eau du Gharra immédiatement au-dessous du confluent était parfaitement claire et calme, profonde de douze pieds, pas davantage, mais guéable nulle part; elle coulait avec une vitesse de 2 milles 1/4 à l'heure. Le Beyah ressemble de tout point au Setledje; sa rive gauche est de même très-basse et sujette aux inondations, et sa rive droite coupée à pic dans un terrain tout semblable de transport sablonneux; toute la plaine de ce côté est de 12 à 14 mètres au-dessus des basses eaux. C'est là que commence le Mandja, partie du *Douab* comprise entre le Ravi et le Beyah, qui, d'après l'élévation correspondante de la rive orientale du premier et de la rive occidentale du second, parut à Burnes devoir représenter le relief le plus haut de tout le Pundjab. A une époque peu reculée le confluent du Beyah et du Setledje s'est déplacé, et Burnes fit la remarque que sur presque toutes les cartes ce point était reporté à 50 milles trop bas (Firouzpour). Près du confluent actuel il traversa le lit desséché du Setledje, séparé du nouveau canal par un espace de 12 à 15 milles entièrement découvert et fangeux. On conçoit aisément que de semblables déplacements et de si fréquents débordements, qui entraînent ruines et villages, rendent quasi impossibles en ce pays les recherches de géographie comparée. AMÉDÉE TARDIEU.

HYPOCRISIE. L'hypocrisie (du grec ὑποκρισία, ὑπόκρισις) est l'affectation de la piété. C'est le vice de ceux qui, comme les pharisiens, n'ont que le dehors des vertus qu'ils prétendent pratiquer. Jésus-Christ les compare à des *sépulcres blanchis* qui, à l'extérieur, ont une certaine apparence de propreté et qui ne contiennent intérieurement que des cadavres en putréfaction.

L'hypocrisie est un vice d'autant plus condamnable qu'il donne lieu aux incrédules et aux hommes immoraux d'attaquer la piété elle-même dans tous ceux qui la pratiquent et dans lesquels ils ne veulent voir que des hypocrites. On ne peut nier qu'il n'y ait un grand nombre de vrais chrétiens sincères, qui s'appliquent à la pratique des vertus en rendant à Dieu le culte extérieur et public qui lui est dû. C'est donc sans motif suffisant que ceux qui négligent toute pratique religieuse voudraient faire autant d'hypocrites des personnes de piété. Mais il n'est que trop vrai qu'il y a au sein de l'Église un grand nombre d'hypocrites, qui affectent à l'extérieur une édifiante régularité par intérêt ou par ambition, et qui s'abandonnent au mal souvent avec plus de passion que des hommes irréligieux.

Jésus-Christ et l'Église les condamnent et admettent pour maxime : « Dieu est esprit, et ne veut pour adorateurs que ceux qui l'adorent *en esprit et en vérité.* »

Molière a peint l'hypocrite sous les couleurs les plus vraies dans sa comédie de *Tartuffe*. Ce nom est devenu synonyme de celui d'hypocrite; ce caractère ne peut être qu'un objet de dégoût pour les vrais chrétiens comme pour tous les honnêtes gens.

L'abbé GUETTÉE.

HYPOSPADIAS. (*Médecine.*) Genre de monstruosité qui consiste dans l'ouverture du canal de l'urètre à la partie inférieure du pénil. L'ouverture anormale est quelquefois située à la partie antérieure de la verge et se confond avec le méat urinaire; d'autres fois elle est placée au-dessous de la verge ou même au périnée, et alors tantôt la partie antérieure de l'urètre existe, tantôt elle est oblitérée; il y a presque toujours dans ce cas imperforation du gland. Dans les cas les moins prononcés et dans l'hypospadias antérieur la fécondation est encore possible, car on a vu plus d'une fois cette monstruosité héréditaire. Mais dans l'hypospadias postérieur il y a inhabileté absolue à la procréation. Dans la majorité des cas, d'ailleurs, il y a défaut de développement du pénil et des testicules. Lorsque la verge est rudimentaire, que les testicules ne sont pas développés ni sortis de l'abdomen, enfin lorsque l'ouverture anormale de l'urètre a lieu au périnée et est large, il est facile de prendre le malade pour un individu du sexe féminin ; la méprise ne cesse que lorsqu'à l'époque de la puberté il se manifeste des signes de virilité. C'est à cette affection qu'on doit rapporter les cas les plus nombreux d'hermaphrodisme. (*Voyez* MONSTRE et HERMAPHRODISME du SUPPLÉMENT.)

Dr V. RACLE.

HYPOSTASE. (*Théologie.*) Selon la stricte acception du mot grec ὑπόστασις, hypostase signifie *substance* (ὑπό et ἵστημι). Dans la théologie on lui donne le sens de personne ou personnalité. C'est en ce sens que plusieurs Pères grecs ont dit qu'en Dieu il y a trois hypostases ou trois personnes. Ils employèrent ce

mot de préférence à celui de πρόσωπον, qui ne représentait que l'idée d'image ou de figure et qui seul en grec signifie *personne*. Ils craignaient, en se servant de ce dernier mot, de favoriser les erreurs de Sabellius, qui niait la Trinité de personnes en Dieu ou plutôt n'entendait par ces personnes que des aspects différents sous lesquels on pouvait considérer la Divinité.

En voulant éviter l'erreur de Sabellius, les écrivains grecs, qui entendaient le mot hypostase selon sa véritable signification, prétendaient qu'on ne pouvait admettre en Dieu trois *substances* sans admettre trois Dieux. En Occident surtout, où le mot hypostase ne pouvait être traduit que par celui de *substantia*, on accusait d'hérésie l'Église grecque, qui avait fini par admettre généralement le terme de *trois hypostases en Dieu* comme expression de sa foi.

Jusqu'à la fin du quatrième siècle la discussion ne fut pas complétement terminée. Cependant on finit par s'entendre, et l'on comprit qu'il n'y avait entre les Églises grecque et latine qu'une diversité apparente dans les termes et que la foi était la même.

Tillemont, *Mémoires ecclésiastiques*. — Pétau, *Dogma theolog.*

L'abbé GUETTÉE.

HYPOXIDÉES, *Hypoxideæ*. (*Botanique*.) Jussieu, dans son *Genera plantarum*, plaçait parmi les Monocotylédons à la suite de sa famille des Narcisses, mais dans une division particulière et sous le titre de *Genera Narcissis non omnino affinia*, quelques genres parmi lesquels se trouvait celui que Limé avait nommé *Hypoxis*. Dans ses *General Remarks*, qui accompagnent la relation du voyage de Flinders, M. Rob. Brown fit de ce dernier genre le type d'une famille particulière, qui reçut le nom de Hypoxidées et que tous les botanistes ont adoptée. Les Hypoxidées sont des herbes vivaces, à racine tubéreuse ou fibreuse, dont les feuilles sont toutes radicales, linéaires, entières, plissées, et qui produisent des hampes florifères, simples ou seulement rameuses à leur extrémité. Leurs fleurs sont hermaphrodites et régulières, pourvues chacune d'une ou deux bractées, et elles présentent les caractères suivants : périanthe coloré, ayant son limbe supère, partagé en six segments étalés, disposés sur deux rangs, dont les extérieurs sont souvent plus épais et plus consistants ; six étamines insérées sur la base des lobes du périanthe, à filets libres et anthères introrses, dressées, formées de deux loges presque opposées, qui divergent à leur base et qui s'ouvrent longitudinalement; ovaire infère, creusé de trois loges, dont chacune renferme de nombreux ovules fixés à son angle interne sur deux ou plusieurs files longitudinales; style terminal, simple, portant trois stigmates. Le fruit des Hypoxidées est indéhiscent, sec ou charnu, creusé de trois loges, qu'un avortement réduit parfois à deux ou même à une seule, et il renferme de nombreuses graines presque arrondies, à tégument noir et dur, remarquables par une saillie en forme de bec que présente leur hile et dans lesquelles se trouve un embryon droit, logé dans l'axe d'un albumen mou et charnu et qui a son extrémité radiculaire éloignée du hile et supère. — Les Hypoxidées sont des plantes qui n'abondent nulle part et qui croissent naturellement au cap de Bonne-Espérance, dans l'Australie, aux Indes, dans l'Amérique septentrionale et tropicale. — Elles ne forment que les deux genres *Hypoxis* Lin. et *Curculigo* Gaertn. Leurs usages sont peu importants. On mange dans les îles Mariannes les tubercules du *Curculigo stans* Gaudic. On emploie dans l'Inde comme substance médicinale ceux du *Curculigo orchioides* Roxb., qui ressemblent à ceux des Orchidées et qui, desséchés, deviennent translucides avec une apparence de succin. Plusieurs de ces plantes sont cultivées dans les jardins pour leurs fleurs, qui sont assez souvent jolies.

P. D.

HYRCANIE. (*Géographie ancienne*.) — D'après Strabon et Ptolémée, les limites à attribuer à l'ancienne Hyrcanie étaient les suivantes : au nord, la mer Caspienne et l'Oxus inférieur, qui la séparait des tribus scythiques; à l'est, du côté de la Margiane, un pays montueux, ὀρεινή, que Ptolémée ne désigne par aucun nom (*monts Gulistan* ?), et peut-être aussi le cours moyen de l'Ochus ; au sud, le rameau nord-ouest de la chaîne des monts Sariphes et le mont Labuta, du côté de l'Arie et de la Parthiène ; à l'ouest, le mont Coronus et le fleuve Charindas du côté de la Médie. — La mer Caspienne, comme on sait, était fréquemment désignée dans l'antiquité sous le nom de *mer Hyrcanienne*, parce qu'apparemment les Hyrcani étaient, avec les Caspii, le peuple le plus puissant du littoral ; mais un passage de Pomponius Méla (1), qui partage la Caspienne en trois bassins, sous trois noms différents, laisserait croire que le nom de mer Hyrcanienne ne s'était appliqué dans le principe qu'au bassin sud-est. Pline paraît entendre la même chose quand il nous dit que c'était à partir du fleuve Sideris que la Caspienne commençait à prendre le nom de mer Hyrcanienne (2). Quant au cours inférieur de l'Oxus, qui complétait la limite septentrionale de l'Hyrcanie, il ne saurait être question du delta que forme actuel-

(1) Voy. Hommaire de Hell, *Géographie historique du bassin de la mer Caspienne* (br. in-8°, Strasbourg, 1845, p. 26, note 2°.)

(2) L. VI, 16. 18.

lement l'Oxus ou Djihoun, en se jetant dans la mer d'Aral; mais il faut évidemment l'entendre de l'ancien lit, aujourd'hui desséché, que l'on peut suivre, à l'aide d'une double ligne de points, sur toutes les cartes modernes de l'Asie antérieure et qui, après avoir traversé les steppes de Kharism, aboutit dans la Caspienne au golfe de Balkan. Encore est-il difficile de concevoir comment l'Hyrcanie a jamais pu s'étendre si loin vers le nord : rien ne pouvait attirer la nation agricole des Hyrcani, de race iranienne ou persique (1), vers l'immense et aride domaine des Scythes nomades; ceux-là plutôt avaient dû empiéter sur le territoire de leurs voisins; et Strabon nous montre effectivement les *Scythes Dahæ* établis entre les bouches de l'Oxus et de l'Ochus. Mais peut-être ceux-ci avaient-ils reconnu nominalement la suzeraineté du satrape ou gouverneur d'Hyrcanie, comme font aujourd'hui les Turkomans-Yoklans celle de la Perse. Du reste il est plus difficile encore de préciser la limite orientale de l'Hyrcanie : de l'aveu de Strabon, toute cette partie de la province était à peine connue, quoique les mémoires d'Apollodore d'Artémite sur les Parthes, la Bactriane et l'Hyrcanie eussent jeté quelque lumière sur tous ces pays; le cours de l'Ochus en particulier était demeuré à peu près inexploré : οὐ πάνυ δὲ ὑπὸ τῶν παλαιῶν ὁ Ὦχος ὀνομάζεται, dit Strabon. On savait vaguement qu'il sortait de la même chaîne de montagnes que l'Oxus, ἐκ τῶν αὐτῶν ὀρῶν τῶν Ἰνδικῶν, qu'il traversait la Bactriane, puis le canton de Nesæa, limitrophe de l'Hyrcanie, si même il ne lui appartenait tout à fait (2), passait là dans le voisinage même des Parthes (3), entrait dans l'Hyrcanie propre et se jetait dans la mer Hyrcanienne près des campements des Dahes-Aparnes ou Parni (4), au sud des bouches de l'Oxus. Mais d'autres faisaient de l'Ochus un affluent de l'Oxus, et encore aujourd'hui la même incertitude subsiste au sujet du Te-jend ou rivière de Hérat (Heriroud), que Kinneir a identifié avec l'Ochus et que Mohun-Lall, Elphinstone, Burnes considèrent comme une branche ou affluent principal de l'Oxus, tandis que d'autres, tels que Kinneir et Conolly, lui prêtent un cours complétement séparé et le font se perdre ou dans la Caspienne ou dans un lac de même nom ou dans les sables à la façon du *Mourgh-ab* ou *Margus*. Wilson, l'auteur de l'*Ariana antiqua*, et Eichwald, dans son *Périple de la mer Caspienne*, ont proposé de reconnaître l'ancien Ochus dans l'Atrek, qui a sa source au nord-ouest de Meshed, près de Kuchan, et tombe dans la Caspienne à 37 milles de Gurgan; mais cette attribution ne saurait convenir qu'à l'Ochus inférieur, et le canton de Nesæa, que traversait l'Ochus moyen, reste déjà en dehors des sources de l'Atrek. Si, comme on l'a dit, le nom d'*Ochus* était une désignation générique applicable à toutes les rivières de ces contrées (ainsi que, du reste, *Te-jend* paraît l'être en pehlvi), il paraît probable que Strabon s'y sera trompé et que, confondant les notions relatives à un Ochus bactrien avec celles d'un Ochus hyrcanien, il aura fait des deux un seul et même cours d'eau, qu'on ne peut retrouver aujourd'hui qu'en mettant bout à bout le cours du Te-jend et celui de l'Atrek ou encore celui du Gourgan (1). Les limites méridionales et occidentales ne sauraient offrir même difficulté, et les monts Sariphes, Labuta et Korone, qui la composaient, ne peuvent être que des parties de cette longue chaîne des *monts Caspiens* qui relie les deux Caucase, géorgien et indien, et qui formait aux yeux des anciens le prolongement même du Taurus. Ératosthène, Strabon, Ptolémée nous montrent à l'est des monts *Niphates*, que M. de Humboldt (2) assimile aux monts Sahund, au sud de Tauris, et à l'Erdozdagh, se succédant le *Choatras* et le *Parachoatras*, les mêmes apparemment que l'Elburs et la chaîne du Mazandéran, puis le *Korone*, Κόρωνον ὄρος, dans lequel M. de Humboldt reconnaît la chaîne assez élevée qui est comprise entre les méridiens d'Astrabad et de Meshid, tandis que les Sariphes, qui suivent (en zend *Erezifia*, les Abruptes), correspondaient à cet abaissement qu'éprouve la chaîne de l'Hindou-Kho, à l'est de Hérat, vers Deh-Zungi. Pline donne encore un plus grand nombre de subdivisions. Or, dans cette longue chaîne qui enserre un littoral de 109 fersekhs 1/2 ou de 438 milles anglais le pic de *Demavend*, *Caspius mons*, haut de 12,000 pieds environ, nous paraît être le point extrême que l'Hyrcanie ait jamais pu atteindre vers l'ouest, du côté de la Médie : cela étant, le *Tejin*, petite rivière, qui passe à un mille à l'est de Sari et tombe dans la Caspienne à Farah'-Abad, pourrait être convenablement identifié avec le *Charindas* des anciens. A peu de distance,

(1) Dans le Catalogue de l'armée de Xerxès donné par Hérodote (VII, 62) les Hyrcaniens figurent avec la même armure que les Perses.

(2) Τῆς δὲ Ὑρκανίας ἐστὶ καὶ ἡ Νησαία· τινὲς δὲ καὶ καθ' αὑτὴν τιθέασι τὴν Νησαίαν. Strab., l. XI, c. VII, 2 (édit. Didot).

(3) Ἀπολλόδωρος, ὁ τὰ Παρθικὰ γράψας [τὸν Ὦχον] ὀνομάζει ὡς ἐγγυτάτω τοῖς Παρθυαίοις ῥέοντα. Strabon, *ibid.*, c. VII, 3.

(4) Τῶν Δαῶν τίνας, τοὺς Πάρνους καλουμένους νομάδας, παροικοῦντας τὸν Ὦχον... Strabon, *ibid.*, c. IX, 2.

(1) *Voy.* Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. 2, p. 566, note 89.

(2) *Asie centrale*, t. 1, p. 139.

à l'est du pic de Demavend, se trouvaient les fameuses Pyles Caspiennes, double passage (*gherdénéi Serdéré* ou *Serdar-Kha*, le passage du général, et *gherdénéi Sialek* ou gorge de Séleucus?) pratiqué dans l'épaisseur non de la chaîne entière, mais seulement d'un chaînon inférieur ou méridional, ainsi qu'il a été constaté par les voyageurs Morier, Thuilhier, Chodzko, Rawlinson et Hommaire de Hell : c'était la meilleure voie de communication entre la Mésopotamie et la Médie d'une part et les provinces orientales de la Perse de l'autre, Arie, Parthiène, Hyrcanie. Seulement la gorge de Sialek est une espèce de cassecou inaccessible; et les armées, comme les caravanes, suivaient le premier passage, celui de Serdéré. C'est par là qu'Alexandre, venant d'Hécatompyle, entre Semnân et Damgân, déboucha brusquement dans la haute Hyrcanie; et c'est là que passe encore aujourd'hui le grand chemin de caravanes, de Téhéran à Mesched, qui sépare les plaines de Veramin de celles de Khar, le *Korax* des Grecs, le Khovar de quelques orientalistes modernes, district septentrional du Khoraçan (1). Les grandes difficultés qu'Antiochus rencontra pour pénétrer en Hyrcanie, à la poursuite d'Arsace (2), et qui rappellent assez exactement la description que Pline nous a laissée des Portes Caspiennes, laisseraient croire qu'Antiochus s'était engagé dans le second défilé, celui de Sialek, si le temps qu'il mit à le franchir (huit jours) n'indiquait plutôt qu'il traversa, sur une ligne oblique, toute l'épaisseur de la chaîne, pour redescendre dans la basse Hyrcanie : toujours est-il qu'il venait, comme Alexandre, d'Hécatompyle, et le mont *Labus* ou *Labuta*, qu'il franchit en dernier et sans doute assez loin à l'est des Pyles Caspiennes (3), doit représenter le chaînon supérieur ou septentrional, partie la plus élevée de la chaîne des Korones ou du Mazanderan, μόλις ὀγδοαῖοι πρὸς τὰς κατὰ τὸν Λάβον ὑπεροχὰς ἀφίκοντο. — De tout ce qui précède il ressort que l'ancienne Hyrcanie, prise dans son plus grand développement, alors que les Mardes (4), les Tapyres, les Derbices, les Dahæ passaient pour nations hyrcaniennes et que les cantons de la Parthiène et de la Margiane, connus sous les noms de *Choarène*, de *Comisène*, d'*Astauène* et d'*Apauarcticène* ou *Apavortène*, semblaient étendre encore ses limites, embrassait la plus grande partie du Khorasan, du Tabéristan, du Dahistan (lequel ne doit pas être confondu avec le Daghestan, situé à l'ouest de la Caspienne), la partie septentrionale de Kumis et tout le Mazandéran oriental, et qu'elle se composait de deux régions très-distinctes, d'un pays de montagnes et de forêts, qui représentait plus des deux tiers du territoire (1), et d'une plaine plus longue que large, resserrée entre la mer et les montagnes, que nous appellerons la *basse Hyrcanie* ou l'*Hyrcanie proprement dite*, sans parler d'un vaste désert de sables, terrain vague, commun à la Parthiène, à l'Hyrcanie et à la Margiane, que le *Sarnius*, Σαρνεῖος (l'*Atrek* ou le *Gourgan*), suivant Strabon, séparait de l'Hyrcanie propre. Cette longue plaine, comprise entre le Charindas à l'ouest et le Sarnius à l'est, se divisait en quatre districts : deux sur le littoral, deux dans l'intérieur, les Ἀσταβηνοὶ, Astabeni (province d'Asterabad), qui confinaient à l'est aux Derbices, et les Μάξηραι, Maxeræ (Mazenderan) à l'ouest, s'étendant depuis la rive gauche du fleuve Maxera jusqu'aux Gèles (Ghilan), le long de la mer Caspienne; puis au sud et en arrière des Astabeni la Siracène Σιρακηνή ou Σιχρακηνή, et au delà du Maxera, à l'ouest ou au sud-ouest de la Siracène, l'*Arsitis*, de laquelle dépendait peut-être le pays des *Chrendi* ou *Charindi*, riverains du Charindas.

Les anciens ont célébré à l'envi la fertilité de cette belle plaine, qui n'avait d'égale, au dire de Strabon, que celle des districts de la Matiane en Médie et de la Sacasène et de l'Araxène en Arménie. Diodore affirme à propos des *bourgs fortunés*, κώμας τὰς καλουμένας Εὐδαίμονας, qu'Alexandre rencontra en traversant l'Hyrcanie, que ce pays était plus riche en productions naturelles qu'aucun autre : chaque cep de vigne, disait-on, y donnait une mesure pleine de vin, et parmi les figuiers il y en avait qui produisaient jusqu'à

(1) *Voy.* 1° Chodzko, *Une excursion de Téhéran aux Pyles Caspiennes* (1835), dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, Ve série, t. 23; 2° Hommaire de Hell, *Portes Caspiennes*, fragment posthume, publié par M. de La Roquette dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, IIIe série, t. 14, p. 411 et suiv. Cf. ibid, 1838, t. 9, p. 217, un *Mémoire descriptif de la route de Téhéran à Méched, de Meched à Jerd*, par M. Thuillier, officier du génie au service de la Perse; et enfin le Mémoire de Walckenaer, *Sur les dénominations de Portes Caspiennes, Caucasiennes*, etc., dans les *Mémoires de l'Institut*, t. VII.

(2) Voy. Polyb. *Reliq.*, *libri* X, c. 29-31 (édit. Didot).

(3) Peut-être est-ce le même chemin de quatre jours entre Astérabad et Bestam, passage praticable à la grosse artillerie, dont parle M. Chodzko, comme du passage unique des monts Caspiens, qui ouvre l'entrée du Khorasan et de l'Afghanistan.

(4) L'anonyme de Ravenne met au nombre des provinces d'Hyrcanie le *Mardianon* ou pays des Mardes, celui des Derbices ou *Derbiceon* et celui même des Cadusii ou Caudusion (édit. Gronov., p. 755), et le scoliaste de Denys Périégète, Eustathe, sur le vers 1019, qui fait mention des Mardes entre les Gèles et les Atropaténiens, qualifie expressément les Mardes de *nation hyrcanienne*. Enfin, sous les dominations persane et macédonienne on voit souvent Mardes, Hyrcaniens, Tapyres et Parthes réunis sous les ordres du même gouverneur ou satrape. Voy. Anquetil Duperron, *Sur les Migrations des Mardes*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. 45.

(1) Strabon dit le contraire, ἡ Ὑρκανία τὸ πλέον πεδιάς, l. XI, c. VII, 2.

dix médimnes de figues sèches. Les figues en outre en étaient plus douces que celles de Grèce ou d'Italie. On ajoutait qu'à l'époque de la moisson les grains de blé qui tombent sur la terre et qu'on y laisse dispensaient des semailles, germaient et donnaient une récolte abondante. Une autre richesse propre au pays, dont Diodore parle aussi, et Pline pareillement, d'après Onésicrite, consistait dans un certain arbre assez semblable à un chêne suivant les uns, à un figuier suivant les autres, et nommé *Occhus*, qui distillait par ses feuilles, deux heures durant de la matinée, un miel exquis dont les Hyrcaniens se montraient singulièrement friands (1). Mais Strabon reproche aux Hyrcaniens de ne pas avoir tiré de leur beau pays tout ce qu'il aurait pu donner, non plus que de la mer et des îles avoisinantes, dont quelques-unes eussent été très-habitables et passaient pour contenir de l'or (2). Ptolémée nous a conservé le nom de l'une d'elles, la principale sans doute, καὶ νῆσος κατ' αὐτὴν πελαγία καλουμένη Τάλκα. Il attribuait cette incurie à la barbarie des premiers et des derniers maîtres de l'Hyrcanie, des Mèdes et des Parthes, au peu de durée de la domination macédonienne et surtout au voisinage des Scythes nomades et pillards et des déserts qui interrompaient les communications. Les Hyrcaniens, avec leurs mœurs farouches et inhospitalières, pour se soustraire plus facilement aux incursions de leurs voisins, habitaient volontiers au milieu des bois et des montagnes (1), lesquelles, au rapport de Pline, n'étaient boisées que du côté du nord, ne contenaient pas d'arbres résineux, si abondants dans l'Inde (2), et nourrissaient une grande quantité de bêtes féroces, de tigres surtout (3). M. Chodzko considère la chaîne des monts Caspiens, lien du Caucase géorgien et du Caucase indien, comme la patrie commune et le point de départ des tigres des deux pays. On voit, d'après cela, quelle ligne immense occupe le domaine du tigre royal, depuis l'embouchure de l'Araxe dans la Caspienne et le Talidj russe dans le Lencoran jusqu'à l'archipel indien.

Strabon, Ptolémée, Polybe, Isidore de Charax, Arrien, Ammien-Marcellin nous ont conservé les noms d'un assez grand nombre de villes ou de lieux habités en Hyrcanie; mais, de même que pour les fleuves ou rivières du pays, les attributions proposées par les différents voyageurs ou géographes sont loin d'être toujours satisfaisantes et définitives. Strabon mentionne *Carta*, la même évidemment que la *Zadra Carta* d'Arrien, et une résidence royale, βασίλειον, Tape, située un peu au-dessus de la mer, à 1,400 stades des Pyles Caspiennes, que rien d'ailleurs n'autorise, comme le veut Forbiger, à identifier avec la *Tagæ* de Parthiène. Quant à Zadra Carta, qui était la

(1) « Plusieurs arbres, dit le docteur Hœfer dans sa traduction de Diodore, mais particulièrement l'érable (*acer saccharinus*) exsudent, à l'époque du printemps, un suc mielleux qui se dépose comme une rosée à la face supérieure des feuilles. Ce suc n'est pas de la manne, mais du sucre de canne, dissous dans une très-petite quantité d'eau. Par la chaleur du soleil l'eau se vaporise et le sucre reste appliqué sur la feuille sous forme d'une mince couche cristalline. C'est ce qui explique pourquoi on ne voit que le matin cet enduit sirupeux qui recouvre les feuilles de certains arbres. Quinte-Curce (VI, 4) parle ainsi de cet arbre à sucre, qui est probablement une espèce d'érable : *Frequens arbor faciem quercus habet, cujus folia multo melle tinguntur; sed nisi solis ortum incolæ occupaverint, vel modico tepore succus exstinguitur.* » M. Littré, dans sa traduction de Pline, reconnaît l'Occhus dans le *hedisurum alhagi* L. Maintenant M. Chodzko, dans sa description du Ghilan, signale entre autres arbustes une petite espèce de saule ou *bid*, qui pourrait bien être la même que l'arbre décrit par Onésicrite et dont les feuilles, pendant la saison des chaleurs, se couvrent d'une liqueur douce qui en tombe à grosses gouttes et que les indigènes recueillent. La manne de saule, ainsi obtenue, se nomme *bidenguébine* et sert à sucrer leurs *cherbets* et leurs confitures. Strabon paraît entendre ce phénomène d'abeilles sauvages qui auraient distillé leur miel sur les feuilles mêmes des arbres, ἐν δὲ τοῖς δένδρεσι σμηνουργεῖται καὶ τῶν φύλλων ἀπορρεῖ μέλι.

(2) L'incurie des Hyrcaniens pour la navigation est encore un trait saillant qui les rattache à la souche persique. On sait qu'en tout temps les Perses n'ont eu de marine que celle des peuples leurs tributaires. C'est ainsi que de nos jours la Russie a pu faire sans difficulté aucune de la mer Caspienne un lac russe. Si Nadir-Schâh, en 1735, réussit à annuler le traité de Saint-Pétersbourg de 1723, qui cédait à perpétuité à la Russie toutes les provinces du littoral caspien, et à réduire les droits de la Russie à l'entretien d'un consul à Recht, des traités postérieurs défendirent aux rois de Perse d'avoir dans la Caspienne aucun vaisseau de guerre, et tout fait présager qu'Astérabad, dont le port, distinct et assez éloigné de la ville, est le seul digne de ce nom dans toute l'étendue des eaux caspiennes et qui d'ailleurs n'est d'aucune utilité à la Perse, ne tardera pas à tomber aux mains de la Russie : la découverte récente de gisements de houille tout près de là dans la montagne lui rendrait la possession de ce port doublement précieuse. Quant au commerce anglais malgré le traité conclu en 1734 avec Nadir-Schâh et qui leur permettait d'établir une factorerie à Recht, qui fit le pendant de celle d'Archangel, il ne put jamais prendre racine dans ces pays, surtout à cause des pirateries des Cosaques, et fut abandonné en 1746. On peut encore voir, dit-on, sur place les débris des vaisseaux que les Anglais avaient commencé à construire dans les belles forêts de chênes du Mazandéran. Voy. Chodzko, *Le Ghilan et les Marais Caspiens*, dans les *Nouv. Ann. des Voy.*, t. 20, 21, 22 et 23 de la Ve série.

(1) Encore aujourd'hui les lieux de station qu'on rencontre dans le Ghilan et le Mazandéran sont tous dans l'intérieur des bois, à une demi-lieue ou une lieue de la mer. Voy. l'*Itinéraire* du colonel Trézel dans le Mazandéran, publié comme appendice au Voyage de M. Jaubert en Arménie et en Perse, et le *Memoranda to accompany a Sketch of part of Mazanderan, in april* 1836, *by L. d'Arcy Todd*, major au service de la Perse, dans le *Journal of the Roy. Geogr. Soc. of London*, t. 8. La grande ville de Balfurush notamment est bâtie en pleine forêt, ce qui doit rendre l'évaluation de la population de ces provinces presque impossible.

(2) M. Chodzko constate aussi que le pin et le sapin ne se trouvent nulle part dans les forêts des monts Caspiens.

(3) Voy. *Mela*, 3, 5. — *Amm. Marcell.*, XXIII, 6.

capitale de l'Hyrcanie à l'époque du passage d'Alexandre, elle était située non loin des sources d'un fleuve (sans doute le Maxera) et au nord du col ou passage principal; elle était donc encore dans la montagne et assez loin vers l'est, puisque de là Alexandre redescendit vers la Parthiène et l'Arie; il n'y a donc pas lieu de lui prêter une position maritime. Ces différentes données, mais plus encore certaines raisons étymologiques ont décidé Anquetil-Duperron à l'identifier avec Astérabad : en assimilant le mot *Carta* (en zend *fait*, *achevé*, *peuplé*) au mot moderne *abad*, et en changeant dans *Zadra* la prononciation des voyelles il retrouvait le nom du *Sideris*, ce fleuve qui, suivant Pline, marquait le point où la mer commençait à recevoir le nom d'Hyrcanienne, d'où il concluait que *Astérabad* ou *Zadra Carta* doit signifier *ville bâtie sur le Sideris* ou *Ester; rendue florissante par l'Ester*. D'Anville préférait reconnaître l'emplacement de l'ancienne capitale dans *Sari*, très-ancienne ville du Mazanderan, située sur la rivière de même nom, à 132 kilomètres nord de Téhéran. D'autres, se fondant sur ce qu'elle paraît appartenir au même district (sans doute la Siracène), où Polybe (X, 31) signale comme chef-lieu Syrinx, Σύριγξ, voient dans la forme Zadra Carta le nom indigène et dans Syrinx le nom grec (syro-macédonien) d'une seule et même ville. D'autres enfin identifient Zadra Carta avec l'*Hyrcania* de Ptolémée, Ὑρκανία μητρόπολις, qu'il range de fait au nombre des villes de l'intérieur, πόλεις μεσόγειοι, et qu'il place de même dans le voisinage des sources du Maxera (1); mais, cela étant, ce dernier nom nous peut donner la clef du problème : Gorkan ou Djordjan, nom sous lequel, au dixième siècle, el Istachry désignait tout le Mazandéran et qui appartient encore à un fleuve et à une ville situés au nord-est d'Astérabad, est évidemment la même ville que *Hyrcania* (2), et si Zadra Carta est la ville du Sideris et la même qu'Hyrcania, le Sideris et le Gurgan ne sont qu'un même fleuve, et il nous faut reconnaître le fleuve Atrek dans le Sarnius, situé plus à l'est et limite du désert et des sables. Dans ce cas, on peut, comme on l'a fait, reporter sur Astérabad le nom de l'antique *Thambrace*, Τάμβραξ, voisine de Syrinx, ville ouverte, πόλιν ἀτείχιστον, mais spacieuse, avec un palais ou résidence royale, ἔχουσαν δὲ βασίλεια καὶ μέγεθος. C'est là qu'Antiochus le Grand, à la descente du mont Labus, s'arrêta d'abord; puis, s'avançant un peu plus loin vers l'est jusqu'à Syrinx, qui lui parut, à sa forte et heureuse position, être la capitale du pays, τὴν προσαγορευομένην Σύριγγα πόλιν, ἣν συνέβαινε κεῖσθαι οὐ μακρὰν τῆς Τάμβρακος, εἶναι δὲ τῆς Ὑρκανίας ὡσανεὶ βασίλειον, διά τε τὴν ὀχυρότητα καὶ τὴν ἄλλην εὐημερίαν, il en fit le siége : les fortifications consistaient en trois fossés, en un double rempart, puis un mur d'enceinte très-épais, et il fallut employer la sape, ouvrir des brèches et livrer l'assaut à chaque ouvrage l'un après l'autre. Tous les Grecs qui étaient dans la ville furent massacrés par les indigènes, qui tentèrent de s'évader la nuit; mais, refoulés dans la ville, ils se rendirent. La longueur et la difficulté de ce siége tendraient à confirmer l'opinion que l'emplacement de la capitale de l'Hyrcanie demeura toujours le même à toutes les époques de son histoire, et que Zadra Carta, Syrinx et Hyrcania ne sont que les noms différents qu'elle porta successivement ou simultanément. La présence d'un βασίλειον à Tape et à Tambrax laisserait croire d'autre part que ce n'est là encore qu' une seule et même ville sous deux différents noms. La route qu'Isidore de Charax décrit à la sortie des Pyles Caspiennes et qui traversait successivement la Choarène et la Comisène, avant d'entrer en Hyrcanie, présentait dans ce dernier pays, sur un parcours de soixante schœnes, onze villages servant de Stathmes, les mêmes apparemment dont Ptolémée nous a conservé les noms, *Bazange*, *Adrapsa*, *Casape*, *Abarbena*, *Sarba*, *Sinica*, *Amarusa*, *Hyrcania* metropolis, *Sace*, *Asmurna* et *Mœsoca*. Pour compléter l'énumération des villes de l'ancienne Hyrcanie, il faut emprunter à Strabon la mention de *Talabroca* et de *Samariana*, la même évidemment que la *Saramanne* de Ptolémée, laquelle appartenait à la région du fleuve Maxeras ou à la partie occidentale de la province et que l'on pourrait peut-être identifier, plutôt que Zadra Carta, avec la ville moderne de Sari; à Polybe, ou plutôt à Étienne de Byzance, qui l'a signalée d'après lui, celle de la ville d'*Achriane* et à Ammien-Marcellin celles d'*Azmorna*, de *Sole* et de *Socunda*, ville maritime qu'Ammien a peut-être confondue avec le fleuve Socanaa de Ptolémée.—L'Hyrcanie, après avoir été conquise, à ce que racontait Ctésias, par Ninus, avait passé des mains des Assyriens à celles des Mèdes; Alexandre l'avait traversée plutôt que conquise sur les Perses, mais l'expédition d'Antiochus contre Arsace prouve qu'elle avait été rattachée à la monarchie des Séleucides. Naturellement elle fut comprise dans le démembrement des Arsacides; et Pline

(1) *Maxeræ fluvii ostia*, 97° 20'; *fontes fluvii*, 98°; *Hyrcania metropolis*, 98° 30'.

(2) Burnes, en gagnant Astérabad, passa devant une ruine imposante, la haute coupole *de Goumbas kaous*, qui, lui dit-on, marquait exactement l'emplacement de l'ancien Gourgan. On ajoutait que ce lieu avait été jadis relié à la mer Caspienne par de *longs murs*, c'est-à-dire par une ligne de forts, nommée *lanat nouma* (pluie maudite), parce que la malédiction était prononcée contre quiconque osait la franchir pour entrer dans le pays des Turcomans, dont elle marquait la limite.

la compte expressément au nombre des dix-huit provinces de l'empire parthe. Toutefois la soumission des Hyrcaniens aux Parthes paraît avoir été plutôt nominale qu'effective; souvent ils prirent les armes contre ces anciens alliés, devenus leurs maîtres (la révolte contre Vologèse I[er] est de toutes la plus mémorable); par des diversions imprévues ils secondèrent puissamment les opérations militaires des Corbulon et des Avidius Cassius en Arménie et envoyèrent plus d'une fois des ambassades solennelles à Rome implorer l'appui d'un César ou d'un Antonin. Des Arsacides elle passa aux mains des Sassanides, et, comme nous l'avons dit, si la Russie la menace, elle appartient encore de fait à la Perse. Au moyen âge elle fut le théâtre des luttes sanglantes des Ghaznévides et des Seldjoukides, et Burnes, en traversant les derniers campements des Turkomans, put recueillir encore la tradition vivante de ces anciennes guerres, qui tant de fois teignirent de sang les eaux de l'Atrek et du Gourgan.

Amédée Tardieu.

HYSSOPE, *Hyssopus*. (*Botanique.*) Il est souvent question dans les livres saints d'un Hyssope qui fournit, à cause de sa petitesse, un terme d'opposition avec le Cèdre, expression de la grandeur. On a pensé que ce pouvait être une Mousse de très-petites proportions qui était désignée sous ce nom. Dans tous les cas cet Hyssope de la Bible diffère beaucoup de la plante à laquelle on donne aujourd'hui cette dénomination, consacrée par l'adoption des botanistes. Celle-ci est le type unique du genre *Hyssopus* Lin., qui appartient à la famille des Labiées et que distinguent les caractères suivants : calice tubuleux, à quinze nervures, à gorge nue, ayant son limbe un peu oblique et divisé à son bord en cinq dents égales; corolle ayant le tube égal en longueur au calice et le limbe à deux lèvres, dont la supérieure est dressée, plane, échancrée, tandis que l'inférieure est étalée et forme trois lobes, parmi lesquels celui du milieu est le plus grand; quatre étamines saillantes, didynames, à filets glabres et qui ont les loges de leurs anthères linéaires, divariquées; style divisé au sommet en deux branches presque égales, terminées chacune par un stigmate. L'Hyssope officinal, *Hyssopus officinalis* Lin., la seule espèce de ce genre, est un sous-arbrisseau très-répandu dans les jardins, qui croît naturellement sur les coteaux secs de nos départements méridionaux et qui se trouve aussi dans la plus grande partie de l'Europe méridionale ainsi que dans l'Asie moyenne. Sa tige, dure et plus ou moins ligneuse à sa base, se divise en nombreux rameaux effilés, carrés, et sa hauteur totale n'est que de 50 ou 60 centimètres. Ses feuilles sont sessiles, oblongues, lancéolées, roulées en dessous par les bords, vertes à leurs deux faces, un peu épaisses. Ses fleurs varient du bleu au rouge et au blanc; elles forment un grand nombre de faux verticilles multiflores, qui se rapprochent en une sorte d'épi unilatéral. Cette plante est fréquemment cultivée dans les jardins à titre d'espèce d'ornement; on en fait le plus ordinairement des bordures, qui produisent un charmant effet. Son principal intérêt résulte de ses propriétés médicinales, qui en déterminent l'emploi presque journalier. Ses sommités ont une odeur aromatique, avec une saveur amère qu'accompagne une légère âcreté. On administre leur infusion théiforme pour faciliter l'expectoration dans les rhumes. On en prépare pour le même objet un sirop d'un emploi fréquent. Dans nos jardins, sous le climat de Paris, l'Hyssope a besoin d'une exposition méridionale. Il se plaît surtout dans les terres légères et chaudes. On le multiplie par division des pieds et aussi par graines, qu'on sème au mois de mars. On en fait encore des boutures qui reprennent sans difficulté. On possède quelques variétés de cette espèce à feuilles plus étroites dans les unes, plus larges dans les autres que celles du type; mais ces variétés n'ont guère qu'un intérêt botanique.

P. D.

I

IBÈRES (*Ethnographie.*) — Nous ne connaissons guère dans la science ethnographique de problème plus difficile à résoudre que celui de l'origine des Ibères ou populations primitives de l'Espagne. Le beau travail de Guillaume de Humboldt intitulé *Essai de recherches sur les anciens habitants de l'Espagne au moyen de la langue basque* (1), qui fit si grande sensation lors de sa publication, en 1821, et qui, aux yeux du plus grand nombre, contient l'effort suprême et le dernier mot de la critique sur cette question, est loin pourtant, comme on le verra, d'en éclaircir toutes les difficultés : si l'idée mère en est vraie et la méthode excellente, sur beaucoup de points essentiels l'auteur affirme plus qu'il ne prouve, subtilise et raffine au lieu de discuter et de démontrer, et, tout en s'en défendant, se laisse trop souvent prendre à l'attrait d'étymologies douteuses : au moins était-ce là l'opinion de Silvestre de Sacy (2). D'autres en ont jugé plus sévèrement encore, Niebuhr tout le premier, qui, sur l'origine et les mutuelles relations des Ibères et des Celtes, a émis et professé un système diamétralement opposé. Même il existe un gros livre écrit par un savant français (3), livre dont nous sommes loin d'admettre toutes les conclusions, souvent trop radicales, mais dont il serait injuste de ne tenir aucun compte, lequel n'est autre chose qu'une accusation en règle, que la négation pure et simple de l'*ibérianisme* ou système ibérien fondé sur les étymologies basques. — Frappé, comme on sait, des résultats ethnographiques dus à une première étude comparative du gaélique, de l'irlandais et du bas-breton, G. de Humboldt avait eu la judicieuse idée d'étendre au basque ce genre d'investigations : le basque, cette langue étrange, dont les formes complexes, essentiellement différentes de celles des idiomes voisins, semblent, à un premier examen, se rapprocher plus de l'économie des langues africaines, voire même américaines, si l'on en croit Vater, que de celle des langues européennes, cette langue aujourd'hui circonscrite et en quelque sorte refoulée dans un très-petit pays de montagnes, comme dans un dernier refuge, lui avait paru offrir tous les caractères d'une langue primitive ; il jugea que là seulement il pourrait trouver l'explication des rares débris qui nous restent de l'ancienne langue ibérienne, c'est à savoir des noms de lieux ou d'hommes que les auteurs anciens nous ont conservés, non sans de graves altérations toutefois : Pline, Méla, Strabon parlent de la difficulté extrême qu'ils éprouvaient à rendre dans leurs langues ces sons barbares (1) ; et ils ont répugné apparemment à transcrire ceux qui présentaient les formes les plus originales, les plus caractéristiques. Or, après avoir posé les principes rigoureux de l'étymologie et les fondements de sa méthode ; après avoir rapidement passé en revue les travaux antérieurs au sien, entrepris par des Basques sur leur propre langue, et malheureusement tous entachés plus ou moins d'un patriotisme puéril et d'une critique peu saine, et par là même

(1) *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der vaskischen Sprache* (Berlin, 1821, in-4°), réimprimé dans le deuxième volume des *Œuvres complètes*, *Gesammelte Werke*, de G. de Humboldt (Berlin, 1841, in-8°). — M. Michelet en a donné une analyse substantielle dans le premier volume de son *Histoire de France*, pages 437-447.

(2) Dans le *Journal des Savants*, 1821, octobre et novembre.

(3) *De l'Ibérie ou Essai critique sur l'origine des premières populations de l'Espagne*, par L. H. Graslin, ancien consul de France à Santander, etc.; Paris, Leleux, 1838, in-8°.

(1) Pline ne rapporte que les noms, *digna memoratu aut latiali sermone dictu facilia* ; et Strabon enchérit encore dans cette phrase : Ὀκνῶ δὲ τοῖς ὀνόμασι πλεονάζειν, φεύγων τὸ ἀηδὲς τῆς γραφῆς, εἰ μή τινι πρὸς ἡδονῆς ἐστιν ἀκούειν Πλευταύρους, καὶ Βαρδυήτας, καὶ Ἀλλότριγας, καὶ ἄλλα χείρω, καὶ ἀσημότερα τούτων ὀνόματα. (L. III, c. 3, § 7 ; p. 211, Meineke.)

d'une utilité moindre qu'on n'aurait pu croire; après avoir reconnu que le basque ne fait presque aucun usage de la consonne *f*, qu'il ne commence jamais un mot par la lettre *r* ou par les deux consonnes réunies *st*, que rarement une muette y est immédiatement suivie d'une liquide; après avoir rapproché, en autant de catégories, ceux des noms anciens qui lui parurent composés avec les mots basques *acha, aitra* ou *asta* (rocher); *iria, uria, ilia* et *ulia* (ville); *ura* et *ula* (eau); *iturria* (source), puis tous les dérivés probables d'*ara* et d'*aria* (surface plate), de *ba* (plaine), d'*arria* (pierre), d'*atea* (porte), de *gara* (hauteur, sommet), de *cur* (courbé), d'*echea* (maison); après avoir étudié à part chacune des syllabes suffixes ou préfixes, qui, par leur retour fréquent dans les noms de lieux, auraient laissé deviner une signification générique, telle que *hauteur, vallée* ou *plaine*, alors même qu'on n'en eût pas retrouvé la trace et le sens dans le basque, G. de Humboldt se crut en droit de proclamer sans restriction l'identité de la langue basque et de celle des Ibères et la parfaite synonymie des expressions *peuples ibères* et *peuples parlant le basque*. Mais les noms de lieux dont il avait fait usage et dont il avait pu, à l'aide du basque, retrouver l'étymologie ayant été à dessein empruntés aux différentes provinces de la Péninsule, il en concluait que le domaine du basque avait dû être anciennement aussi étendu qu'il est aujourd'hui resserré; et dans la multiplicité, dans l'infinie variété de formes, propre à cette langue, il voyait même une preuve manifeste qu'il avait existé de très-nombreux dialectes ibériens, plus ou moins dissemblables les uns des autres. Cette vue ingénieuse, de tout point conforme à ce qu'on sait de l'histoire de l'ancienne Ibérie, qui, ainsi que la Grèce, a dû tous ses malheurs à son défaut d'unité et aux jalousies, aux guerres incessantes de ses peuples ou tribus les plus étroitement unies par le sang, nous paraît recevoir une entière confirmation d'un passage de Strabon, passage difficile et souvent commenté. Strabon (1), après avoir vanté la civilisation et la haute culture des Turdétans, peuple de la Bétique qui s'appliquait aux belles-lettres et possédait, sans parler de livres d'histoire et de poëmes très-anciens, des recueils de lois écrites en vers *depuis six mille ans*, ajoute que les autres Ibères cultivent aussi les lettres, ou, comme on disait de son temps, *la grammaire*, καὶ οἱ ἄλλοι δ' Ἴβηρες χρῶνται γραμματικῇ, mais non tous de même façon, vu qu'ils ne parlent pas tous une seule et même langue, οὐ μιᾷ [δ'] ἰδέᾳ, οὐδὲ γὰρ γλώττῃ μιᾷ. Toutefois, au lieu d'entendre ces derniers mots précisément de cette diversité de dialectes que lui-même, par une si heureuse induction, ainsi que nous le disions tout à l'heure, avait reconnue être un des caractères de l'ancien ibérien, G. de Humboldt crut démêler que dans cette phrase, comme dans maint autre passage, Strabon comprenait sous la dénomination générale d'*Ibères* toutes les populations anciennes de la Péninsule, même les *Celtes* ou *Celtiques*, lesquels effectivement devaient parler une langue différente de celle des *Ibères proprement dits*. Dans le cours de ses recherches il avait rencontré un très-grand nombre de noms de lieux qu'il lui avait paru impossible de tirer du basque sans violence, tous ceux notamment qui commencent par les syllabes *ner* et *se* ou se terminent en *ippo*, ceux encore qui finissent en *briga, brica* ou *brix* et qui composent une série nombreuse dans la nomenclature géographique de l'Espagne ancienne; mais une fois mis en regard de noms semblables, que fournit en abondance la nomenclature de la Gaule, ils lui avaient apparu comme autant de formes celtiques, au même titre, avec la même évidence que les désinences *dunum, magus* et *vices*. Donc, à ne consulter que les restes des antiques idiomes parlés dans la Péninsule, il semble qu'on peut affirmer, avec G. de Humboldt, qu'il y avait là en présence deux grandes masses de populations, deux races différentes, les Ibères et les Celtes, les mêmes apparemment qu'on retrouve en Gaule sous les noms de *Gaëls* et de *Kimris*. Jusque-là l'argumentation de G. de Humboldt nous paraît invincible, d'autant que les ethnologues de profession, W. Edwards en tête, retrouvent dans la Péninsule en présence encore aujourd'hui deux types physiques distincts et persistants malgré le mélange des races, l'un caractérisé par une forme de la tête plutôt arrondie qu'ovalaire, des traits émoussés à la façon des Kabyles, une taille médiocre, un front bombé, des yeux grands, ouverts, le nez droit, arrondi du bout, ainsi que le menton, le teint brun, la constitution sèche et nerveuse (c'est le type ibérien ou gaëlique d'Edwards); l'autre reconnaissable à la longueur de la tête, à la courbure du nez, à la saillie du menton, à la couleur brunâtre ou grisâtre, tirant sur le bleu des yeux, à la chevelure variable du brun foncé au châtain clair (Prichard est unanimement blâmé d'avoir prêté les cheveux blonds, comme trait essentiel, au type celtique), à la stature élevée: c'est le type *kimrique* d'Edwards, plus généralement appelé *celtique*. — Restait à contrôler ce résultat par des témoignages historiques à proposer

(1) L. III, c. 1, § 6; p. 187, 188 Meineke.

pour chacun des deux groupes l'appellation la plus exacte, à retrouver leur origine, le point de départ, la direction générale de leurs migrations, à rechercher l'étendue de leurs domaines respectifs, à déterminer leurs mutuelles relations, à vérifier si ce qu'on sait des mœurs, des usages, des croyances des populations ibériennes et celtiques établissait entre elles une distinction aussi profonde que les données de la philologie et de l'ethnographie. Or, ici il nous semble que bon nombre des critiques adressées au système de G. de Humboldt sont fondées et qu'il y a avantage à substituer d'autres conclusions aux siennes. L'un des reproches en apparence les plus graves est celui d'avoir consacré une erreur manifeste des anciens en conservant pour désigner les ancêtres des Basques le nom d'*Ibères*, quoiqu'il n'eût pas réussi à l'expliquer par le basque, et que ce nom dès là eût dû devenir à ses yeux une appellation celtique évidente, ou mieux encore une appellation celto-scythique (1), ce qu'elle est en effet pour quiconque a lu la longue énumération de noms de lieux, de peuples, de fleuves surtout, reproduisant seuls ou en composition ce même thème d'*Iber*, que M. Graslin a donnée dans le septième chapitre de son livre : on dirait autant de jalons échelonnés sur la longue route que les Celtes ont dû suivre dans leurs migrations, pour venir du sein même de l'Asie jusqu'à cette extrémité de l'Occident, dont le plus ancien nom connu est précisément celui de *Celtique*. M. Graslin a su remonter à la source de l'erreur : il nous montre le nom d'*Ibérie* paraissant pour la première fois dans un document géographique de la fin du sixième siècle avant J.-C., le Périple de Scylax de Caryande, qui très-probablement étendit à la Péninsule tout entière le nom du grand fleuve *Iberus* ou *Èbre*, point par lequel il avait d'abord attaqué la côte d'Espagne. Ce nom avait l'avantage d'être, ainsi que nous le disions tout à l'heure, déjà familier à des oreilles grecques; c'en fut assez peut-être pour qu'on l'érigeât tout aussitôt en dénomination générale, comme on avait étendu le nom du fleuve Ægyptus à la contrée qu'il arrose et aux populations riveraines. Mais pour que ce nom ait été maintenu par des hommes tels que Strabon et Ptolémée, Ptolémée surtout, si particulièrement curieux des dénominations nationales (2), et cela après qu'ils avaient reconnu que les peuples de la Péninsule, ne parlant pas tous la même langue, ne pouvaient appartenir à la même race, il faut en chercher la cause peut-être ailleurs que dans la seule prescription d'une erreur. Quand bien même le nom d'Ibères devrait être rejeté, nous ne saurions aller aussi loin que le veut M. Graslin et nier absolument l'existence d'une population considérable, active, intelligente, susceptible de progrès, de développement, de durée surtout, d'une population primordialement et essentiellement distincte des Celtes, uniquement parce que l'on ne s'est servi dans les temps anciens et modernes, pour les désigner, que d'un nom malheureusement choisi. M. Graslin, plus exclusif de beaucoup que G. de Humboldt, ne veut voir en Espagne, indépendamment, bien entendu, des colonies phéniciennes, puniques et grecques, qui y sont venues à différentes époques, que des populations celtiques, tandis que son illustre adversaire, s'appuyant à la fois sur la philologie et l'ethnologie, avait reconnu l'existence simultanée de deux races opposées. Le nom de *Celtibériens*, dont l'étymologie est de si haute importance dans la question, n'a d'autre sens aux yeux de M. Graslin que celui-ci : *les Celtes de l'Ibérus* ou *Èbre* (1). Scylax, ajoute-t-il, n'avait pu rencontrer que des populations celtiques à l'embouchure de ce fleuve, de même que sur tout autre point du littoral non occupé par les Phéniciens, les Carthaginois, ou les Grecs d'Europe et d'Asie, Phocéens, Zacynthiens, Rhodiens, Massaliotes. A ce compte, le nom de *Celtique* eût mieux convenu que tout autre pour désigner la Péninsule; et, puisqu'il est constant que les Grecs le connaissaient très-anciennement, il eût été naturel qu'ils s'en contentassent. Si donc un autre nom, celui d'*Ibérie*, a prévalu, c'est ou que le nom de *Celtique* avait déjà reçu une extension plus grande et qu'il désignait à l'esprit des Grecs la région de l'Occident dans son ensemble, ou plutôt que des événements nouveaux avaient pu se produire dans la Péninsule et nécessiter l'emploi d'un nouveau nom : l'immigration, par exemple, et les progrès rapides d'une race étrangère en Espagne. C'est ici le lieu de faire connaître l'hypothèse séduisante de Niebuhr, qui nous paraît compléter très-heureusement le système de G. de Humboldt (2).

(1) Nous prêtons à ce mot la même valeur à peu près qu'on prête d'habitude au mot *Indo-germanique :* il s'agit toujours de traditions, de mœurs, d'idiomes asiatiques, transplantés en Europe, mais à des époques différentes et avec diverses modifications essentielles, dans le premier cas par les Celtes, en second lieu par les Germains.

(2) Voyez ce que dit Lassen en maint endroit de ses écrits du grand nombre de mots et de noms sanscrits textuellement conservés dans la *Géographie* de Ptolémée.

(1) M. Walckenaer (*Géographie ancienne*, etc., *des Gaules*, t. 1er, p. 131) propose une nouvelle explication de ce nom, qui ne nous paraît pas aussi évidente qu'il le dit. Suivant lui, la Celtibérie avait reçu ce nom de sa situation intermédiaire entre l'*Ibérie* et la *Celtique* ou *Gaule*.

(2) Nous l'empruntons au *Dictionnaire de Geogra-*

Au contraire de ceux qui voient dans les Ibères les autochthones mêmes, c'est-à-dire les plus anciens habitants de l'Espagne, et dans les Celtes les vainqueurs, les oppresseurs des Ibères, venus du reste comme eux et sur leurs traces du fond de l'Asie et à travers les solitudes de l'Europe centrale jusque par delà les Pyrénées, Niebuhr ne reconnait pas aux populations celtiques, que les plus anciens historiens nous montrent établies en Espagne, les caractères d'une immigration compacte et prédominante; il les voit désunies, disséminées et comme refoulées sur trois points distants et isolés aux extrémités nord-ouest, nord-est et sud-ouest de la Péninsule, et, renversant les rôles, il incline plutôt à présenter les Celtes comme les autochthones de l'Espagne (opinion à laquelle donne beaucoup de vraisemblance la haute antiquité du nom de *Celtique* pris dans le sens d'extrême Occident) et les *Ibères* comme les nouveaux-venus et les conquérants. Mais ceux-ci d'où les tire-t-il? de l'Afrique. Reprenant, non sans la modifier toutefois, une très-heureuse idée de Bory de Saint-Vincent, nous voulons dire celle de l'existence d'une famille de peuples, dite *Atlantique*, qui aurait embrassé toutes les populations du nord de l'Afrique, les Numides, les Gétules, les Maures, ancêtres des Berbers ou Kabyles, peut-être aussi les Garamantes et les Guanches, famille dérivée sans doute, mais distincte de la race *Adamite* (Arabes et Bédouins), Niebuhr croit devoir y rattacher les Ibères, mais en exclure les Celtes, que Bory de Saint-Vincent, pour ne pas les séparer des Ibères, y avait compris et qu'y comprend encore M. de Pétigny, quitte à changer l'itinéraire consacré de la race celtique et à la faire venir en Europe à la suite des Ibères, le long des côtes méridionales du bassin de la mer Méditerranée (1). Niebuhr pense qu'à une époque très-reculée, moins ancienne pourtant que celle de l'immigration celtique, les Ibères ont envahi par le sud, comme les Celtes l'avaient envahie par le nord, cette Péninsule, si proche voisine de la terre d'Afrique, primitivement unie à elle, à en croire les géologues, et séparée par un cataclysme relativement assez récent; et que cette première immigration a frayé la route aux migrations ou invasions ultérieures des Phéniciens, des Carthaginois, des Arabes et des Maures. Les Celtes, qui, à en juger par l'ancienneté de leur établissement à l'extrémité sud-ouest de la Péninsule, dans le *Cuneus* ou *Algarve*, pouvaient avoir de même atteint déjà la limite méridionale de la Bétique, durent reculer devant les Ibères; et la Sierra-Morena au nord, l'Anas à l'ouest paraissent avoir formé longtemps la séparation entre les deux races. Mais les Ibères, avançant toujours, auraient fini par couper les uns des autres les établissements celtiques, par atteindre les Pyrénées centrales, les dépasser à leur tour en sens inverse des Celtes, se répandre dans l'Aquitaine ou Gaule méridionale, surtout autour du golfe du Lion et du golfe de Gênes, où on les retrouve vraisemblablement sous les noms de *Ligyens* et de *Ligures*, quoique Niebuhr répugne à le croire. Mais pour nous en tenir à l'Espagne, c'est dans le bassin de l'Èbre que nous croyons devoir placer le théâtre principal de la lutte entre les deux races; le nom de *Celtibères*, qui, indiquât-il un mélange intime finalement opéré entre elles, n'exclut pas le moins du monde l'idée d'une lutte antérieure, sanglante et acharnée, en est à nos yeux comme un dernier souvenir. Strabon aussi y fait peut-être allusion lorsqu'il nous dépeint les Celtibères comme ayant été de beaucoup les peuples les plus féroces de la Péninsule avant que le contact des colonies grecques de la côte nord-est de l'Ibérie eût adouci leurs mœurs. Le bassin de l'Èbre était proprement le centre des établissements celtiques : c'est là que G. de Humboldt a retrouvé le plus grand nombre de noms de lieux à physionomie et de formation celtiques, à commencer par celui de l'*Èbre* ou *Iberus*. Il est donc naturel que dans le bassin moyen de ce fleuve les conquérants n'aient pu triompher complétement de la résistance des Celtes et aient dû se contenter d'un partage de terres et d'une fusion ou mélange, dans lequel toutefois G. de Humboldt, qui demeure partisan de cette explication vulgaire du nom de *Celtibériens*, reconnait hautement la prédominance de l'élément ibérien. Ce mélange d'ailleurs, que M. Graslin se refuse à admettre, paraît s'être produit sur d'autres points encore : Strabon signale (1) une étroite alliance et jusqu'à des liens de consanguinité entre les *Celtici* des bords de l'Anas et les *Turdétans*, leurs voisins, que nous montrerons plus loin être de purs Ibères; le nom de *Celto-ligyens*, attribué par Strabon à des peuples de la Gaule méridionale, ne peut guère aussi signifier autre chose; or, ce nom, rapproché de celui de *Celtibères*, a le double avantage et de réfuter de prime abord l'objection de M. Graslin et de confirmer l'identité des Ligyens ou Liguriens et des Ibères, que nous

phie ancienne de Smith (art. *Hispania*), qui lui-même renvoie pour plus de développements au 2e volume d'un recueil introuvable et fort peu connu en France, intitulé *Niebuhr's Lectures on the ancient Ethnography and Geography*.

(1) Voyez le 1er chapitre de l'*Histoire des Institutions mérovingiennes*.

(1) L. III, c. 2, § 15.

osions poser en fait tout à l'heure en dépit de l'opinion contraire de Niebuhr. Mais, d'autre part, comme il est constant que jamais le nom ni le domaine des Celtibères, resserrés entre la ligne de l'Èbre et celle du Tage, ne s'étendirent jusqu'à la mer, on peut affirmer que les conquérants, qui paraissent avoir recherché de préférence les positions du littoral méditerranéen, avaient réussi à s'emparer de l'Èbre inférieur, où Scylax put voir encore établis leurs descendants, et non plus les populations celtiques, dès longtemps déplacées : qu'ils aient pris eux-mêmes le nom du fleuve, leur conquête, ou que Scylax le premier le leur ait donné, rien de plus légitime à coup sûr; et l'erreur traditionnelle qui consiste à avoir appliqué à une race libyenne un nom celtique, ainsi expliquée, se réduit, on l'avouera, à peu de chose. Quel autre nom d'ailleurs préférer à celui-là après que tous les géographes anciens et modernes s'en sont servis pour l'opposer à celui de *Celtes* et l'ériger en dénomination générale, commémorative de la prépondérance marquée d'une race sur l'autre? Est-ce le nom d'*Euskaldunac*, que prennent aujourd'hui les Basques, dernière et pure descendance des Ibères, et qui reproduit, à y regarder de près, la racine *Ask* ou *Eusk*, du nom des *V-asc-ones?* Est-ce celui d'*Hispani*, que les auteurs latins paraissent employer plus volontiers que celui d'Ibères et qui a engendré le nom moderne de la Péninsule? Mais, pour ce qui est du premier, qui n'est, on le voit, qu'un nom local et restreint, que le nom d'une des tribus principales de la grande famille ibérienne, il n'a pas qualité pour recevoir une telle extension; et il n'aurait guère d'autre avantage que de ne pas être emprunté, comme celui d'*Ibères*, à une langue étrangère. L'autre nom, celui d'*Hispani*, qu'on s'accorde à tirer d'une racine phénicienne, ne serait pas, à vrai dire, plus que le nom d'Ibères, une dénomination nationale; mais, d'après le système de Niebuhr, il aurait pour lui l'ancienneté; car les Ibères, venus d'Afrique et retenus longtemps dans la Bétique et au sud de la Sierra-Morena, ont dû être connus des Phéniciens et avoir reçu d'eux ce nom, plusieurs siècles avant d'être connus et appelés Ibères, du nom du fleuve de l'Èbre, par les Grecs asiatiques ou par le navigateur Scylax. Il est un autre nom, encore plus ancien, qui peut même dater de la première immigration et dont il ne serait peut-être pas impossible de retrouver l'origine dans les débris subsistants des anciennes langues libyennes, dans le dictionnaire berbère de Venture ou dans le catalogue de mots guanches recueillis par M. S. Berthelot, lequel nom mériterait peut-être bien d'être préféré à tous les autres; c'est celui de *Turdétans* ou *Turdules*, le même vraisemblablement que le *Tarsis* de l'Écriture et le *Tartessus* des Grecs. On sait à quelle prodigieuse antiquité ce peuple, le plus civilisé de toute la Péninsule, faisait remonter ses annales et ses institutions; évidemment ses souvenirs dépassaient de beaucoup la date des premiers établissements phéniciens dans la Bétique; son développement intellectuel et industriel dut recevoir de ce précieux voisinage une vigoureuse impulsion; mais il n'est guère permis de douter que son existence en corps de nation, son nom, sa prédominance sur les Celtes autochthones ne soient de plusieurs siècles antérieurs. Ajoutons que l'importance et la durée insolite des établissements phéniciens de la Turdétanie et la rapidité des conquêtes des Carthaginois dans la partie sud-est de la Péninsule peuvent tenir à l'affinité primordiale de la famille atlantique et de la race adamite ou sémitique. S'il y eut mélange entre les Celtes et les Ibères, à plus forte raison la fusion avait-elle dû s'opérer aisément entre les Ibères et les peuples de race phénicienne ou punique : cette fusion est attestée d'ailleurs par le nom de *Bastuli-Pœni* (les Bastuli dépendaient des Turdétans), qui est un équivalent manifeste des noms de *Celtibères* et de *Celto-ligyens*. Ainsi les Ibères nous apparaissent en quelque sorte comme les précurseurs des Phéniciens; et partout en effet où ceux-ci ont pénétré et se sont établis on trouve un fond de population ibérienne, dans les grandes îles de la Méditerranée, en Sicile (les Sicanes), dans la Gaule méridionale (les Ligyens), peut-être même jusque dans la Grande-Bretagne : Strabon fait des Silures la pure descendance des Ibères; et cette opinion est admise et développée dans un ouvrage du docteur Ware, où il examine *les titres des Gaëls et des Kimris à être considérés comme les premiers habitants des Iles-Britanniques* (1).

Il faudrait essayer maintenant de démêler dans le grand nombre des populations ou tribus indépendantes de l'antique Hispanie celles qui étaient demeurées purement celtiques ou purement ibériennes et celles qui s'étaient mêlées à la manière des Celtibères, et avaient plus ou moins altéré leur caractère originel; il faudrait surtout pouvoir mettre en regard le type moral du Celte et celui de l'Ibère, comme on a fait les deux types physiques et les deux idiomes : G. de Humboldt a tenté, à l'aide surtout du mot *briga*, de déterminer, de circonscrire l'étendue de ce mélange; mais tout le monde conviendra avec Silvestre de Sacy que ce moyen est insuffisant; quant à la comparaison des mœurs, usages et croyances des peuples ré-

(1) Voyez les *Nouvelles Annales des Voyages*, juillet 1846.

putés Celtes ou Ibères, le résultat de ses recherches, résultat presque négatif, a été qu'il n'y avait pas lieu, pour l'Espagne du moins, d'établir entre ces deux races primitives de contraste parfait, que le Celte de la Péninsule, même le *Lusitan*, n'est plus le Celte de la Gaule (chez lui, par exemple, nulle trace de Druides (1) ni de Bardes) et ressemble beaucoup plus à l'Ibère qu'au pur Gaulois, notre ancêtre ; ajoutons d'autre part que le type ibérien était loin d'être uniforme, que l'Ibère des montagnes, le Vascon, différait naturellement du Turdétan et du Celtibère, c'est-à-dire de l'Ibère civilisé au contact des Phéniciens ou des Grecs asiatiques et plus tard des Romains (2) pour se rapprocher davantage du laborieux et rude Ligurien. Nous rappellerons pourtant très-brièvement, pour finir, quelques traits de mœurs qui nous ont paru appartenir en propre à la race ibérienne : d'abord la recherche de l'or et en général l'exploitation et le travail des métaux, communs aux Astures comme aux Turdétans et par conséquent antérieurs, chez les Ibères, aux enseignements des Phéniciens ; le goût et le soin des chevaux ; l'usage d'en boire le sang, celui de monter à deux sur le même cheval, qui rappellent les habitudes des Numides autant pour le moins que celles des Sarmates et des Scythes, auxquels, dans l'ancien système, on les croit empruntés ; l'emploi à la guerre des *peltes* ou boucliers ronds et des armes les plus légères, l'horreur du casque et de tout ce qui pouvait gêner leurs mouvements et diminuer leur agilité, qui était leur grande force ; la simplicité dans les vêtements et le goût des couleurs sombres, des voiles noirs pour leurs femmes, des cnémides tissues de crins ou de cheveux pour eux-mêmes ; un reste d'habitudes nomades, le procédé fréquemment employé des *silos* ou granges souterraines ; le partage annuel des terres et la mise en commun des fruits ; la frugalité la plus grande, du pain de gland, une boisson d'orge fermentée, remplacée plus tard par l'hydromel ; la dure et laborieuse condition des femmes, réduites à travailler la terre et forcées, en signe d'hommage et de servitude, de s'arracher aux atroces douleurs de l'enfantement pour céder à leurs maris jusqu'à leur lit de misère, les y faire asseoir à leur place et les y servir ; une religion primitive, des fêtes, des danses, en de rares circonstances, en l'honneur de dieux sans nom ; l'absence de temples, si ce n'est peut-être dans les provinces méridionales ; des amas symboliques de pierres ; des obélisques grossiers, peut-être de simples fers de lance, dressés sur le tombeau des guerriers et égaux en nombre à leurs victimes ; quelques notions de la science des augures, rien de plus en fait d'usages religieux ; une férocité devenue proverbiale chez les anciens, jointe à un courage sombre, obstiné, à un amour sauvage de l'indépendance, exalté jusqu'au suicide (tous portaient *sur eux*, à ce que rapporte Strabon, un poison, de la ciguë sans doute, pour échapper à l'esclavage, aux injures du sort ou seulement à la honte et au regret de survivre à un ami) ; enfin et par-dessus tout la noble coutume des *silódunes* ou *saldunes* ou dévouements à un chef aimé, signalée à la fois par César chez les Sotiates d'Aquitaine, par Plutarque chez les Vascons, et proclamée par Valère-Maxime (1) le trait distinctif, caractéristique des Ibères.

Amédée Tardieu.

IBÉRIDE, *Iberis*. (*Botanique*.) Le genre formé sous ce nom par Linné appartient à la famille des Crucifères. Il comprend des herbes et de petits arbustes qui croissent naturellement en Europe, surtout dans les parties voisines de la mer Méditerranée. Ces végétaux ont les feuilles généralement étroites, tantôt entières, tantôt dentées ou même pinnatifides, parfois assez épaisses, et leurs fleurs, blanches ou rougeâtres, forment à l'extrémité de la tige et des rameaux des grappes corymbiformes qui, d'abord courtes, finissent d'ordinaire par s'allonger. Ces fleurs se font remarquer parce que leurs deux pétales, qui regardent l'extérieur ou la circonférence, sont allongés, de manière à former une sorte de rayon. Elles donnent naissance à des silicules comprimées et presque planes, arrondies à leur base, échancrées, au sommet entourées d'un rebord ou d'une aile, dont la cloison est très-étroite, que surmonte le style persistant et très-grêle et dont les deux loges renferment chacune une seule graine ovale et pendante. — Ce genre est représenté dans les jardins par quelques jolies espèces qui y sont fort répandues. Ce sont les suivantes : L'IBÉRIDE A OMBELLES (*Iberis umbellata* LIN.) est vulgairement connu sous les noms de *Thlaspi*, *Téraspic*. C'est une plante annuelle, haute de 30 ou 40 centimètres, dont la tige est dressée, roide, légèrement duvetée ; dont

(1) A moins que les singuliers monuments ou pierres mobiles du Cunéus, décrits par Strabon d'après Artémidore, ne se rapportent à l'ancienne religion des Gaulois.

(2) Voyez sur ces diverses influences les premières pages de l'*Essai de classification des monnaies autonomes de l'Espagne*, par F. de Saulcy (Metz, 1840, in-8°). — La date relativement très-moderne assignée par le savant numismatiste aux monnaies turdétanes et celtibériennes est ce qui nous a empêché, dans la recherche de l'origine des Ibères, de tenir compte de ces monuments, non plus que des inscriptions, vases de terre, etc., généralement désignés sous le nom de *Monuments inconnus*, et que G. de Humboldt lui-même avait complétement négligées. Cf. Boudard : *Études sur l'alphabet ibérien et sur quelques monnaies autonomes d'Espagne* ; Béziers et Paris, 1852, in-8°.

(1) II, 6, 11.

les feuilles sont lancéolées, très-aiguës au sommet. Ses fleurs forment une grappe assez raccourcie pour avoir l'aspect d'une ombelle; elles sont blanches ou violettes et se succèdent pendant tout l'été. Pour en jouir plus longtemps on fait d'ordinaire plusieurs semis successifs de cette plante, ce qui n'offre, du reste, aucune difficulté, puisqu'il suffit de semer en place. Cependant, lorsqu'on veut garnir des places déterminées avec des pieds déjà venus et près de fleurir, il faut avoir le soin d'en semer séparément dans des pots, pour pouvoir transplanter ensuite avec la motte les pieds qu'on obtient ainsi. Cette espèce est spontanée dans l'Europe méridionale. — L'IBÉRIDE TOUJOURS FLEURIE (*Iberis semperflorens* LIN.), désignée par les horticulteurs sous le nom de *Thlaspi* ou *Téraspic vivace* ou *d'hiver*, est originaire de la Sicile et du Levant, d'où elle a été introduite dans les jardins vers le milieu du dix-septième siècle. C'est un petit arbuste qui ne s'élève guère qu'à 50 centimètres, qui forme des touffes arrondies, assez fournies par suite des ramifications de sa tige, et qui reste toujours vert. Ses feuilles, oblongues, élargies en spatule vers leur extrémité et obtuses, sont entières, charnues, assez épaisses, d'un vert foncé. De l'automne jusqu'au printemps elle donne de jolies grappes corymbiformes de fleurs d'un beau blanc, assez grandes. Cette espèce exige l'orangerie pendant l'hiver; elle y fleurit à peu près sans interruption. Pendant l'été on la place à une exposition chaude. Elle a besoin d'une terre franche un peu légère. On la multiplie au moyen de boutures. On en cultive aussi une variété très-jolie par ses feuilles panachées. — L'IBÉRIDE TOUJOURS VERTE (*Iberis sempervirens* LIN.) est très-connue sous son nom vulgaire de *corbeille d'argent*. C'est un petit arbuste, spontané dans l'île de Candie, dont la tige, couchée, très-rameuse, porte des feuilles linéaires, un peu aiguës, entières, glabres, légèrement charnues, qui persistent. Ses fleurs, blanches, forment des grappes allongées et nombreuses. Cette charmante espèce supporte bien la pleine terre à Paris. On en fait de très-jolies bordures toujours vertes, qui se couvrent de fleurs au printemps et qu'on tond après que leurs fleurs sont passées. On la multiplie au moyen de ses graines et par boutures. P. D.

ICAQUIER, *Chrysobalanus*. (*Botanique*.) Le nom français de ce genre est tiré de celui que porte vulgairement aux Antilles l'espèce sur laquelle il a été établi par Linné. Les Icaquiers appartiennent à la petite famille des Chrysobalanées, très-voisine de celle des Rosacées, avec laquelle Jussieu la confondait et de laquelle elle a été séparée par M. Rob. Brown. Ce sont des arbrisseaux ou de petits arbres qui croissent naturellement dans les parties chaudes de l'Amérique et de l'Afrique. Leurs feuilles, alternes, pourvues de stipules, sont parfaitement entières. Leurs fleurs, blanchâtres, forment des panicules axillaires et terminales; elles présentent l'organisation suivante : leur calice a le tube à peu près en cloche, surmonté d'un limbe, profondément divisé en cinq lobes presque égaux, et il porte à sa gorge cinq pétales, ainsi que des étamines au nombre de quinze à trente; leur ovaire, sessile, hérissé de poils en dehors, contient dans sa loge unique deux ovules dressés, collatéraux; et il porte sur son côté, tout près de sa base même, un style grêle, surmonté d'un stigmate obtus. Le fruit de ces végétaux renferme, sous une pulpe peu épaisse, un noyau à cinq angles, qui ne contient qu'une seule graine à cotylédons épais et charnus — L'ICAQUIER COMMUN (*Chrysobalanus Icaco* LIN.) est un petit arbre ou un grand arbrisseau de deux ou cinq mètres de hauteur, qui croît spontanément dans l'Amérique du Sud et aux Antilles. Son tronc est tortueux; ses feuilles, à peu près arrondies ou obovales, échancrées au sommet, glabres et lustrées, sont portées sur un pétiole court. Ses fleurs sont petites et de peu d'effet; elles sont caractérisées particulièrement par leurs étamines velues. Cette espèce est surtout remarquable par son fruit comestible, que les colons des Antilles nomment *Icaque*, *prune icaque*, *prune d'Amérique*, *prune-coton* et dont la grosseur est celle d'une prune ordinaire. Sa couleur change avec les variétés, au point qu'il est tantôt blanc ou jaune, tantôt rouge ou violet. Il a une chair blanche, molle, sucrée, mais avec une légère astringence, qui ne l'empêche pas d'être fort bonne à manger. En outre la graine que renferme le noyau est encore plus recherchée pour son bon goût. On fait aux Antilles de très-bonnes confitures au sucre avec la pulpe de l'Icaque, et on en envoie en Europe une assez grande quantité. La graine se mange sur place. L'Icaquier est encore une espèce médicinale dont presque toutes les parties, l'écorce, la racine, les feuilles, le fruit, l'huile extraite des graines, ont des usages fréquents dans la médecine locale, surtout en raison du principe astringent qui se trouve dans toutes, mais en plus grande quantité dans l'écorce que partout ailleurs. On s'en sert principalement contre les dyssenteries. On ne cultive guère cette espèce que dans les jardins botaniques, où on la tient constamment en serre chaude. On la multiplie ordinairement par boutures. P. D.

ICHTHYOPHAGES. (*Géographie ancienne*.) — Néarque, l'amiral d'Alexandre, dont Arrien nous a conservé le précieux *Journal*, divisait le littoral du Mekran, compris

entre les bouches de l'Indus et l'entrée du golfe Persique, en trois sections ou côtes principales, celle des *Arabiens* ou *Arabites*, celle des *Orites* et enfin celle des *Ichthyophages* ou *mangeurs de poissons*, de beaucoup la plus longue, puisqu'elle s'étendait depuis Malan jusqu'au cap Iask, présentant ainsi un développement de 450 milles en ligne droite. Au-dessus de cette côte, que Ptolémée ne distingue pas de la Karmanie, s'étendaient les déserts de la Gédrosie (1), où l'armée macédonienne, comme on sait, faillit périr de faim et de soif. Le Dr Vincent, le docte commentateur ou restaurateur du *Journal de Néarque*, ne s'est pas contenté de rechercher et de préciser l'emplacement des diverses stations qui y sont signalées : *Malana* (cap Moran ou Malan), *Bagasira* (baie à l'E. du cap Arraba), *Kalama* (rivière de Kalameta ou Churmut), l'île Karnine (Ashtola), *Mosarna* (baie à l'O. du cap Passence ou Posmée), *Balomus*, *Barna* (Shied?), *Deren-obosa* (Daram), *Kophas* (point à l'E. du cap Guadel, *l'Alambateir* de Ptolémée), *Kanasida* ou *Kana-disa* (ruines signalées par le commodore Robinson à la pointe orientale de la baie de Churbar), *Kanaté* (embouchure de la rivière Tanka), *Troesi* et enfin *Badis* (cap *Mucksa* ou *Iask*); il a réuni, d'après les relations anciennes et modernes, tout ce qu'il y a à dire sur les mœurs de ces populations misérables, d'où sont sortis les Baloutches actuels. Il fait remarquer d'abord que, quoique se nourrissant de poissons, les habitants de cette côte ne sont pas proprement pêcheurs. « Ils n'ont, dit-il, qu'un très-petit nombre de barques; encore celles dont ils se servent sont-elles très-mauvaises et peu propres à l'usage auquel on les emploie : le poisson qu'ils mangent, c'est le flux et le reflux qui le leur apporte. A cet effet ils étendent sur la côte un filet soutenu par des pieux dans une longueur de plus de 200m : à la marée montante, le poisson vient se prendre au filet et reste enfermé dans des creux ou inégalités du sable, qui sont tantôt pratiqués à dessein, tantôt formés par le hasard seul. La majeure partie de celui qu'ils attrapent de la sorte consiste en poissons de la plus petite espèce : quelquefois pourtant ils en retirent de gros de ces creux dont nous parlons, à l'aide de filets faits de l'écorce ou des fibres du palmier. En général ils mangent le poisson tout cru et à l'instant même où ils viennent de le tirer de l'eau, au moins celui de la petite espèce, lorsque la chair n'en est pas trop dure. Quant aux gros poissons et à ceux dont la chair résiste davantage sous la dent, ils les exposent au soleil, et les broient avec un pilon, de manière à les réduire en une pâte, qu'ils conservent et dont ils font provision. Ils se servent de cette pâte en guise de farine ou de pain et en font une espèce de gâteau. Le bétail même se nourrit de poisson séché; car il n'y a ni herbage ni pâturage sur la côte. La mer jette également sur ces rivages une quantité considérable d'huîtres, de crabes, de testacées de toute sorte, tellement que Marcien d'Héraclée donne le nom de *chélonophages* ou *mangeurs de tortues* à une tribu nombreuse habitant à la hauteur de l'île *Karnine* ou *Ashtola*, près de Samydaké ou Amydacé. Le sel, ajoute-t-il, est ici une production de la nature, ce qui signifie apparemment que l'action du soleil, dans cette latitude, suffit à opérer l'évaporation et la cristallisation du sel sans le secours du feu. De ce sel les habitants de la côte extrayaient une substance humide ou essence (ἔλαιον), dont ils faisaient le même usage que les Grecs de l'huile. La plus grande partie du pays est tellement sauvage que les naturels n'ont guère, outre le poisson, que des dattes pour se nourrir. Dans un petit nombre d'endroits on sème un peu de grain; et chez ces peuples misérables le pain est une nourriture recherchée, un article de luxe en quelque sorte, et le poisson tient lieu de pain. La plupart des naturels vivent dans des cabanes fort étroites, où ils sont presque étouffés. Seulement ceux d'entre eux qui occupent un rang un peu plus distingué habitent des maisons construites d'os de baleines; car ces monstres marins sont fréquemment jetés par la mer sur la côte (1); et, lorsque leur chair est pourrie, les naturels en prennent les os; de ceux qui sont plats ils font des planches et des portes; les côtes et les mâchoires sont employées par eux à faire des poutres ou solives. Strabon confirme à cet égard les détails donnés par Arrien, et il ajoute que des vertèbres de la baleine les naturels formaient des espèces de mortiers, dans lesquels ils pilaient la chair du poisson, pour en composer une pâte au moyen d'un peu de farine mélangée. Nos voyageurs modernes, continue le Dr Vincent, que nous citons textuellement, n'ont guère augmenté dans leurs récits l'idée que nous ont laissée les auteurs anciens des

(1) Voyez au tome IV du SUPPLÉMENT l'article GÉDROSIE.

(1) La mer jette-t-elle encore aujourd'hui des baleines sur cette côte? le Dr Vincent dit n'avoir trouvé à ce sujet aucun éclaircissement dans les voyageurs modernes. Mais le silence du lieutenant Porter à ce sujet lui paraît prouver la négative. Quant à la question de savoir si les animaux marins que vit Néarque étaient ou non des baleines, il se prononce pour l'affirmative après avoir discuté le passage du *Journal de Néarque* où sont racontées la première rencontre par la flottille grecque, à la hauteur de Kyiza ou Guttar, de ces monstrueuses créatures, la terreur et la stupéfaction profonde de l'équipage, la présence d'esprit et l'héroïsme de l'amiral, seuls événements de tout le voyage, ou peu s'en faut, que Diodore ait jugés dignes d'être rapportés.

ressources par lesquelles les malheureux habitants de ces parages pourvoient à leur subsistance. Édouard Barbosa, qui était pilote à bord d'une des flottes portugaises par lesquelles cette côte fut visitée pour la première fois vers 1519, Thévenot, Tavernier et Niebuhr, tous parlent du poisson comme étant la seule nourriture des naturels de la côte du Mekran et même du Kerman ou Carmanie. Selon Porter, ils ont de plus, mais en petit nombre, des chèvres et des bêtes à laine, qui ne sont pas d'une bonne espèce, quoiqu'elles se vendent fort cher parmi eux. Le même voyageur ne parle qu'une seule fois des productions végétales de la côte à l'occasion de Churbar, où il en trouva d'excellentes, mais où elles ne sont pas communes. Quant à ce qu'ont prétendu quelques auteurs, savoir que les naturels de cette côte se nourrissent habituellement de la chair du chameau, c'est un point qui n'est pas bien établi. Néarque, qui se procura un certain nombre de ces animaux à Troesi, semble avoir été réduit à en faire un moyen de subsistance pour sa flotte, à peu près comme les habitants d'une ville assiégée le sont quelquefois à manger de la chair de cheval. Car, sauf en cette occasion, le *Journal* n'en parle jamais comme d'une ressource à laquelle les Macédoniens de l'expédition aient eu recours. Marcien d'Héraclée fait mention d'une tribu de Karmanie, nommée les *Mangeurs de chameaux*, Καμηλοβοσκοί; mais ne serait-ce pas plutôt *les engraisseurs de chameaux*? J'inclinerais assez à penser que toutes ces dénominations doivent être regardées comme autant de preuves du dégoût que les mœurs et les habitudes des naturels avaient inspiré aux Grecs (1). »

Néarque attribue à ses guides indiens la fable qu'il rapporte touchant l'origine des Ichthyophages; mais cette fable rappelle de si près celle de Circé et des compagnons d'Ulysse qu'on s'accorde à la regarder comme grecque: Néarque aura voulu embellir sa relation d'une réminiscence poétique. Il raconte que les Ichthyophages tiraient leur origine et avaient pris les mœurs d'une race d'hommes qui naguère fréquentaient ces mers et qui, ayant débarqué, soit par hasard, soit par l'effet d'un sortilége, dans l'île de Nosala, s'y virent d'abord fêtés et accueillis, puis métamorphosés en poissons par une trop puissante néréide. Mais heureusement le lieu était sous la protection du Soleil, qui, indigné de sa barbarie et de son impudicité, la bannit de son île. La néréide parut se soumettre à cet ordre sévère et fit tous ses préparatifs de départ; mais elle voulut tenter un dernier effort et

(1) *Voyage de Néarque*, etc. (Trad. fr. de Billecocq), p. 232-311.

prendre le dieu lui-même dans ses filets. Elle eut la double honte de voir échouer près de lui toutes ses séductions et d'assister à une seconde métamorphose, qui rendait à ses anciennes victimes leur première forme. De ces hommes si heureusement rétablis dans leur condition première les Ichthyophages tiraient leur origine. Strabon a répété cette fiction en la modifiant un peu; à coup sûr elle n'était pas indienne. Les Ichthyophages n'étaient pas Indiens, Néarque le dit expressément; et, à en croire Pline, les Orites et les Arabites eux-mêmes ne l'étaient pas davantage, quoique ces derniers peuples eussent, vu leur extrême proximité de l'Inde, copié les mœurs de ce pays. Niebuhr a retrouvé et signalé des populations ichthyophages non-seulement sur les rivages de la mer d'Oman et du golfe Persique, mais encore sur l'une et l'autre côte de la mer Rouge, et il incline d'après cette analogie de mœurs à composer de tous ces peuples réunis une famille dite *Æthiopico-Arabe*. Le Beloutchistan, à vrai dire, renferme encore actuellement une double race, les Béloutches proprement dits et les Brodies : les premiers se rattachent par leur langue à la souche iranienne ou persique, et les Brodies, descendants présumés des Orites, qui parlent un dialecte de l'hindoustani, malgré le témoignage contraire de Pline, doivent être attribués à la grande famille indoue. L'un des traits caractéristiques de la race iranienne ou persique est, on le sait, son peu de goût pour la navigation; et le long de la mer Érythrée, comme sur les bords méridionaux de la mer Caspienne, on trouve dans l'antiquité répandues des tribus de cette race, demi-nomades, demi-agricoles et sédentaires, pêcheurs timides, navigateurs inhabiles, avant tout pillards, farouches et inhospitaliers.

Amédée Tardieu.

ICONIUM. (*Géographie ancienne.*) Iconium (Ἰκόνιον et quelquefois Εἰκόνιον, aujourd'hui *Koniyeh*, *Konïeh* ou *Konïah*) était, suivant Xénophon (1), la ville la plus orientale de la Phrygie; mais toutes les autres autorités historiques et géographiques s'accordent à l'attribuer à la Lycaonie, province démembrée, comme on sait, de l'antique Phrygie, à une époque toutefois de beaucoup antérieure à celle où écrivait Xénophon, et dont le nom d'ailleurs paraît se retrouver dans la forme *Iconium* (*L-ycaon-ie*, *Iconium*) qui, malgré l'autorité des scoliastes et compilateurs byzantins, a prévalu sur la forme Εἰκόνιον : Étienne de Byzance et Eustathe dérivaient celle-ci de εἰκών, image, soi-disant à cause d'une image de Méduse que Persée lui-même aurait ap-

(1) *Anab.*, I, 2, § 19.

portée et laissée en ce lieu, ou plutôt, suivant nous, à cause d'une statue de Persée lui-même qui se trouve avoir son histoire. On sait que la figure du héros argien, diversement représentée, est le type constant des médailles d'Iconium, et que Persée passe pour avoir, à la suite d'une guerre contre les Lycaoniens, fondé cette ville sur l'emplacement du bourg d'*Amandra* (1). Or, l'auteur anonyme des *Antiquités de Constantinople*, ouvrage que Banduri a inséré dans le premier volume de l'*Imperium Orientale*, parle en termes exprès d'une statue de Persée, enlevée d'Iconium, comme un autre palladium, par Constantin le Grand et transportée à Byzance pour y décorer l'un des nombreux édifices de la nouvelle capitale. — Du temps de Strabon (2) Iconium n'était encore qu'une place de peu d'importance, πολίχνιον, à vrai dire bien peuplée déjà, εὖ συνῳκισμένον, et heureusement située dans le canton le moins âpre, le moins stérile de la Lycaonie, καὶ χώραν εὐτυχεστέραν ἔχον τῆς λεχθείσης ὀναγροβότου, sur l'antique Voie-Royale ou grand chemin de Syrie, que suivent aujourd'hui encore les chameliers qui vont de Constantinople ou de Scutari à Alep, destinée par conséquent à devenir dans un temps donné un grand centre de communications. Polémon y régnait alors; et il y a lieu de croire que ce tyran habile fut pour beaucoup aussi dans le développement singulièrement rapide que paraît avoir pris Iconium juste à cette époque, à en juger par la mention fréquente qui est faite dans les Actes des Apôtres de sa nombreuse et tumultueuse population, mêlée de Grecs et de Juifs Pline effectivement nous la représente (3) comme devenue le chef-lieu d'une *tétrarchie*, composée de quatorze villes, circonscription politique qui doit correspondre exactement à *la province de Lycaonie*, du diocèse d'Asie, laquelle figure avec Iconium pour *métropole* et Lystra, Homonada, Laranda, Derba et Isauropolis pour villes principales dans la *Notitia dignitatum Imperii Orientalis* et dans le *Synecdème* du grammairien Hiéroclès. Une ou deux médailles du règne de l'empereur Gallien, décrites et admises par Sestini, Pellerin et Eckhel, qualifient Iconium de colonie romaine; et les noms de *Claudia* et d'*Ælia*, que lui prêtent d'autres monuments de même espèce, portent à croire que cette colonie datait ou du règne de Néron ou de celui d'Adrien; toutefois le silence absolu des historiens sur ce point a fait prévaloir l'opinion que ce titre de *colonie romaine* était une usurpation pure et simple des habitants d'Iconium, comme l'histoire des antiques municipalités en offre maint exemple. Le fait est que la grandeur réelle d'Iconium appartient à l'époque byzantine, alors qu'avec le reste de la Lycaonie elle dépendait du *thème Anatolique* (le même apparemment que l'*Arminiac* d'Édrisi) et qu'elle se vit enlevée par les Turcs aux empereurs grecs pour devenir la capitale illustre d'une des sultanies seldjoukides. Quelques vieux chroniqueurs prétendent, il est vrai, que, lors du passage des croisés à Iconium (ce nom dans les chroniques du moyen âge reçoit diverses altérations et devient tantôt *Conie* ou *Comue*, tantôt *Coine*, *Licoines*, *Ycoine* ou *Qoine*, ou le plus souvent *Stancone*, corruption probable de σ' τὴν Κονίαν), la ville était déserte et tellement déchue que les armées n'y trouvèrent aucune ressource; mais le plus grand nombre des historiens de ce temps nous peignent Iconium comme une ville opulente, dans laquelle *les chrétiens, par l'inspiration du Seigneur, se virent comblés de tous les biens de la terre*. L'un d'eux, témoin oculaire de la prise d'Iconium par Barberousse et le duc de Souabe, raconte qu'on y trouva, dans la maison du sultan Mélik, plus de cent mille marcs d'or et d'argent composant la dot de sa femme; et il ajoute que le lendemain on rendit grâces à Dieu de l'abondance au milieu de laquelle l'armée se trouvait vivre, en célébrant la messe qui commence par *Charitas Dei effusa est* et en lisant l'épître où il est fait mention d'Icone. Toutes les ruines, tous les monuments de la moderne Konïeh, signalés par les voyageurs, se rapportent à ces bas temps : ce sont quelques inscriptions encastrées dans des murs, des fragments d'autels, de colonnes, reconnaissables encore parmi les grossiers matériaux auxquels ils sont mêlés, ou bien des croix grecques, des figures de lions d'un travail plus que médiocre, à côté de magnifiques mosquées de différents âges, aux élégants et riches minarets, de tombeaux de derviches splendidement ornés, d'inscriptions arabes relativement très-anciennes et du plus haut intérêt; en un mot, ici tout l'avantage est du côté du style arabesque et de l'architecture musulmane, comme il convient à la ville qui, de toutes celles d'Asie Mineure, est demeurée la plus attachée peut-être aux pures traditions de l'islamisme.

Konïeh est actuellement une ville de quinze mille habitants (Leake disait vingt-cinq mille);

(1) « La tête de ce héros ne se rencontre, ainsi que l'ont établi les plus doctes antiquaires, que sur les médailles des villes qui se prétendaient issues d'Argos, et d'après ce principe nous ne pouvons nous empêcher de ranger Iconium au nombre des colonies argiennes des plus anciennes époques, soit qu'elle ait été fondée directement par Persée, soit qu'elle ait dû sa puissance aux villes argiennes, telles que Tarse, dont l'origine est bien constatée. » Raoul Rochette *Histoire de l'établissement des colonies grecques;* t. II, p. 127.

(2) l. XII, c. 6, § 1.

(3) v, 27.

la circonférence de ses murs, qu'un chroniqueur allemand, contemporain de la troisième croisade, égale à celle des murs de Cologne, est de deux ou trois milles : au delà sont des faubourgs presque autant peuplés que la ville même. Koniah est situé par 37° 50′ 30″ de latitude nord (*Hamilton*) et par 30°25′ de longitude est de Paris (*Corresp. astron.*), à une altitude que M. de Tchibatchef a mesurée de 1,257^{m}, près du pied occidental d'une montagne à double sommet, à 36 kilomètres au sud-sud-est de Ladik ou *Laodicea combusta* et à l'extrémité d'une plaine qui n'a pas moins de cent quarante-neuf lieues carrées de surface. La plaine de Koniah fait partie du grand plateau de Lycaonie, et est comprise d'un côté entre la chaîne de Beglarlaralan et les massifs qui la bordent à l'ouest, et de l'autre entre la grande saillie du Kara-Dagh et la partie occidentale de cette même chaîne du Beglarlaralan. Après une journée de marche par un pays sec et nu, le voyageur venant de Ladik voit Koniah avec ses beaux jardins, dont la masse d'un vert sombre se détache vivement sur le fond blanchâtre qu'a pris le paysage, lui apparaître comme une oasis au milieu du désert (1).

Les remparts, de construction sarrasine, comme on le reconnaît aisément à leurs tours rapprochées et aux inscriptions arabes qu'ils portent en maint endroit, sont dans un état satisfaisant, surtout du côté du sud; ils ont été, à vrai dire, rebâtis complétement sous le règne du Seldjoukide Ala-Eddïn-Keï-Kobad (1219-1237) en pierre calcaire assez dure, et mesurent trente coudées depuis le fond du fossé. La forteresse, bâtie de la même pierre, mais beaucoup plus ancienne, puisqu'elle date du règne de Kilidj-Arslan Ier (1092-1107), est, au contraire, dans un état de délabrement complet et en partie démolie. Ce qui en reste suffit pourtant à faire voir qu'elle était fort étendue et de belle ordonnance. On disait merveille surtout du divan que Kilidj-Arslan y avait fait élever et qui était digne de tout point de la capitale de la sultanie de Roum et de la résidence des puissants Seldjoukides. On compte à Koniah douze portes, surmontées toutes de tours aussi grandes que des châteaux. Mais le monument le plus remarquable de la ville est le tombeau de Hazret-Mevlana, saint personnage vénéré dans toute la Turquie et fondateur des derviches *mevlevi* : c'est un but de pèlerinage chez les musulmans; il est surmonté d'une coupole que supporte une tour cylindrique peinte en vert éclatant. Nous ne saurions dire ce que sont devenus les tombeaux de Djélal-Eddïn-Muhammed, mort l'an 672 de l'hégire, à l'âge de soixante-huit ans, de Béha-Eddïn, de Chéïkh-Kérïm, de Tchélébï-Hussam, de Chems-Tébrïzi, du Kadhy Siradj-Eddïn, de Séïd Burhan-Eddïn Mouhakkik Termizi et de Markas Ala-Eddïn, que signale le *Djihan-Numa*, non plus que le tombeau de *Platon le Divin*, que contenait le château (1). Koniah, comme toutes les villes saintes des pays musulmans, fourmille de derviches qui attendent les passants à chaque coin de rue et les rançonnent impudemment. Les bazars et les maisons de la ville ne présentent rien que de très-ordinaire. La beauté de Koniah consiste surtout dans ses belles eaux et ses magnifiques jardins; des collines qui dominent la ville à l'ouest descendent une infinité de ruisseaux, qui, après avoir traversé les admirables jardins de Méram, se répandent dans la ville par trois cents tuyaux ou conduits voûtés, pour aller se réunir en un seul lit du côté de la plaine et former au nord-est de Koniah un lac dont les dimensions varient suivant les saisons. On dit au colonel Leake qu'après les grandes pluies et la fonte des neiges sur les montagnes voisines ce lac déborde et inonde les plaines de l'est sur une étendue de près de cinquante milles. En général, entre le lac d'Érégli et la ville de Koniah les vastes plaines lycaoniennes offrent sur beaucoup de points des dépressions où les eaux stagnantes et maints ruisseaux viennent se concentrer pour former de petits lacs. Ceux des environs mêmes de Koniah paraissent de niveau avec le sol de la ville, circonstance qui paraîtrait devoir nuire à sa salubrité; cependant les voyageurs n'ont jamais recueilli de plaintes à ce sujet; et, comme dans tous les temps cette cité fut bien peuplée, ces inconvénients sont probablement corrigés par la sécheresse du sol et l'action libre des vents sur les hautes plaines voisines. Ainsi arrosés, les jardins et campagnes de Koniah sont naturellement d'une rare fertilité. Les jardins de Koniah offrent la même diversité et abondance d'arbres fruitiers que ceux des villes d'Isaklou et d'Ak-Cheher; les abricots surtout, connus sous le nom de *kamer-eddïn*, y sont excellents. Il y a aussi à Koniah une sorte de fleur d'un bleu céleste que les habitants appellent *fleur de tanneur*, dont on sème la graine tous les ans comme les autres graines et dont on fait la moisson. Les tanneurs s'en servent pour teindre des maroquins et autres peaux qu'on envoie à Smyrne, d'où ils se répandent en Europe, et qui avec les tapis forment la principale industrie de cette ville. On cultive dans la plaine le coton, le lin, l'orge et le blé, et les flancs de la montagne sont couverts de

(1) Hamilton : *Researches in Asia Minor*, etc., t. 2e, p. 196.

(1) On dit dans le pays que la plaine de Koniah est une ancienne mer que Platon a fait disparaître et desséchée. Nous regrettons de ne pouvoir indiquer l'origine dans ce pays perdu de cette espèce de culte populaire à la mémoire de Platon.

vignobles estimés. — Koniah est aujourd'hui le chef-lieu d'un *liva* ou *sandgiak* de même nom qui forme une des sept divisions du gouvernement de Caraman.

Amédée Tardieu.

ICONOCLASTES. (*Histoire religieuse.*) Les *Iconoclastes* sont des *briseurs d'images* (de εἰκών image, et de κλάω, je brise.)

Ce nom a été plus particulièrement donné à une secte de chrétiens qui paraît avoir pris naissance ou du moins s'être développée vers le commencement du huitième siècle.

On sait que la religion mosaïque n'admet pas le culte des images et que, conformément à la défense portée au Décalogue, il n'y avait dans le temple ni *images taillées* ni figures destinées à représenter ou même à rappeler l'idée de la Divinité.

On objecte, il est vrai, les deux chérubins courbés sur l'arche d'alliance; mais ces chérubins semblent avoir été placés là bien plutôt comme ornement que comme objet de culte. Ils s'inclinent eux-mêmes dans l'attitude de l'adoration ; et, quant au serpent d'airain que Moïse éleva dans le désert et dont on argumente aussi en faveur du culte des images, il est dit que ce serpent avait pour but de guérir par son seul aspect les Israélites mordus dans le désert par des serpents véritables. On peut donc ne voir là qu'une sorte de remède homœopathique qui ne tire point à conséquence.

Tous les textes d'ailleurs sont formels. Indépendamment de ce qui est écrit dans les *Tables de la Loi*, on lit encore dans le *Deutéronome*, ch. IV, v. 65 : « Souvenez-vous que nous « n'avons vu aucune figure ni ressemblance au « jour où le Seigneur nous parla à Horeb du « milieu du feu. » Et ailleurs Balaam, prophétisant malgré lui, s'écrie : « Il n'y a point d'idole « dans Jacob : on ne voit point de statue dans « Israël. » (*Les Nombres*, ch. xxiv, v. 21.)

Les premiers chrétiens, personne ne le conteste, se conformèrent longtemps aux coutumes hébraïques; ils montraient même un grand zèle à briser les images de l'ancien culte, et c'était là le moyen qu'ils employaient souvent pour obtenir le martyre, témoin saint Polyeucte et beaucoup d'autres.

Ces chrétiens accusaient les païens d'idolâtrie (adoration des choses visibles). Ils leur reprochaient de prendre pour Dieu des morceaux de pierre ou de bois. L'accusation était-elle fondée? on ne saurait le mettre en doute; mais il est à croire aussi que la religion païenne n'avait pas débuté par l'idolâtrie. On avait commencé par adorer l'esprit ou les esprits créateurs, les forces de la nature personnifiées. Puis on avait représenté ces esprits, ces forces sous des formes visibles; puis on en était venu peu à peu à regarder les formes, les images comme étant elles-mêmes des divinités auxquelles on rendit un culte de latrie. D'abord les images, de Diane, par exemple, avaient été destinées à rappeler l'idée d'une certaine puissance divine; mais au temps de saint Paul les habitants d'Éphèse pensaient bien que la Diane de leur ville et chacune des statuettes qu'ils fabriquaient et mettaient dans le commerce étaient des divinités distinctes de toute autre, ayant leur vertu propre et un droit particulier à la dévotion. De même on a vu chez nous des têtes superstitieuses oublier complétement la mère du Christ et Dieu même pour vouer une adoration exclusive, ceux-ci à Notre-Dame de Cléry, comme Louis XI, d'autres à la statue de bois noir qu'on voit dans l'église de Chartres ; d'autres à Notre-Dame de Lorette ou d'Atocha.

Si un païen entrait dans nos églises et voyait des fidèles prosternés non-seulement devant la croix, mais devant des statues et portraits d'homme et de femme, devant des cœurs percés de flèches et des morceaux de bois et de métal, des lambeaux d'étoffes et des ossements plus ou moins authentiques ; s'il entendait dire en même temps que telle médaille, distribuée dans telle église, possède des vertus que n'ont point les médailles de l'église voisine, ce païen nous accuserait certainement d'idolâtrie et de fétichisme.

Nous lui répondrions, il est vrai, que nos génuflexions, notre encens, nos cierges ne s'adressent nullement aux images et reliques, mais au Dieu unique que nous adorons dans toutes ces choses, notre faiblesse étant trop grande pour que nous puissions nous élever à lui sans intermédiaire et le contempler comme face à face, *facie ad faciem*.

Je ne sais ce qu'à son tour répondrait le païen ; mais voici ce que disaient un grand nombre de chrétiens lorsque, après Constantin, on vit les temples transformés en églises, et les statues des dieux remplacées par d'autres statues ou seulement décorées de nouveaux noms.

Ils disaient : Voilà que vous tombez dans le péché d'Aaron et des Hébreux lorsque dans le désert les Hébreux dirent à Aaron : « *Faites-nous des dieux qui marchent devant nous* (*Exode*, ch. xxxiii).» Et lorsque le frère de Moïse érigea un veau d'or, souvenez-vous qu'Aaron ne put excuser son peuple en disant que *ce peuple avait la tête dure*; souvenez-vous que Moïse brisa l'idole et que Dieu, par la main de ses prêtres, égorgea en une nuit vingt-trois mille Israélites « parce qu'ils voulaient avoir un dieu visible. »

Ces chrétiens inspirés des Écritures, soutenant, les évangiles à la main, que Dieu veut être adoré *en esprit et en vérité*, déclarèrent

à toutes espèces d'images une guerre acharnée. Au lieu de laisser les autres chrétiens se prosterner comme ils l'entendaient devant des tableaux et des statues, les réformateurs se mirent à détruire temples, statues et tableaux, sans épargner même l'image de Jésus crucifié.

Vers le commencement du huitième siècle le trône de Constantinople était occupé par un soldat du nom de Léon, sorti d'une petite contrée de l'Asie Mineure appelée l'Isaurie, et tellement illettré qu'il ne pouvait écrire sa signature. Il y avait un siècle alors que Mahomet avait jeté les fondements de son culte. Fidèle, comme l'on sait, à la doctrine hébraïque, le prophète proscrit non-seulement la représentation figurée de toute abstraction religieuse, mais ne permet pas même celle des hommes et des animaux.

Léon l'Isaurien, voulant se signaler comme ses prédécesseurs dans des disputes théologiques, s'empara avec ardeur d'une idée répandue ainsi dans tout l'Orient. Il fit défense, sous les peines les plus sévères, à tous ses sujets de conserver aucune image religieuse, et comme une partie du peuple de Constantinople et le patriarche Germain résistaient à l'empereur, celui-ci déposa le patriarche et fit massacrer le peuple.

L'édit de Léon l'Isaurien éprouva en Italie, et de la part du pape Grégoire II, la plus vive résistance. Grégoire remontra à Léon que le pouvoir séculier n'avait rien à voir dans les affaires spirituelles, dont les évêques seuls devaient s'occuper, et que d'ailleurs les fidèles n'adoraient point les images, mais ne faisaient que leur rendre des honneurs en réservant leurs adorations pour la Divinité.

L'empereur, qui prétendait que force restât à la loi, c'est-à-dire à sa volonté, répondit en envoyant des assassins chargés de le débarrasser du pape. Les assassins furent découverts et mis à mort, et l'Occident resta, tant que vécut Léon, en possession de ses figures de Dieu, de saintes et de saints.

A Léon succéda Constantin, décoré probablement par ses ennemis théologiques du surnom injurieux de Copronyme (de κόπρος, fumier, excrément). Celui-ci convoqua à Constantinople un concile composé de plus de trois cents évêques, qui défendirent d'adorer et de placer dans les églises ou dans les maisons particulières aucune image, à peine de déposition si le coupable était un prêtre ou un diacre, à peine d'excommunication si c'était un moine ou un laïc. Le concile voulut qu'ils fussent traités selon la rigueur des lois impériales, comme des adversaires des lois de Dieu et des ennemis des dogmes de leurs ancêtres (1).

(1) *Histoire des Hérésies*, art. ICONOCLASTE.

En vertu de l'acte souverain de ce concile, grand nombre de chrétiens furent bannis, emprisonnés ou mis à mort; et, comme les moines en général tenaient fort pour le culte des images, il fut défendu de se faire moine; on ferma les couvents, et l'on obligea même les religieux réguliers à prendre femme.

A Copronyme succéda Léon IV, qui, animé du même esprit ou de la même sottise que son père et son grand-père, poursuivit les détenteurs d'images à tel point qu'il se sépara de sa femme Irène sous prétexte qu'on avait vu chez elle quelques figurines suspectes de ressembler à des saints et qu'il fit périr dans les tourments ceux qui avaient procuré ces emblèmes à l'impératrice.

Après sa mort cette même Irène et son fils Constantin Porphyrogénète se hâtèrent d'assembler un nouveau concile, qui fut le second concile de Nicée. Là il fut décidé par l'autorité infaillible des chefs de l'Église que le concile de Constantinople s'était trompé et avait même falsifié les textes pour arriver à proscrire les images. Toutefois, Constantin, mécontent de sa mère, qui l'avait marié contre son gré, défendit bientôt d'obéir au concile de Nicée et jeta Irène en prison; puis, quelque temps après, Irène, mise en liberté à la suite d'une conspiration, déposa son fils, lui fit crever les yeux et se mit avec le plus grand zèle à persécuter les hérétiques iconoclastes.

Ceux-ci néanmoins reprirent bientôt l'avantage lorsque Léon V, dit l'Arménien, eut convoqué un autre concile qui condamna de nouveau les images. Enfin Michel le Bègue, qui succéda à Léon V, et l'empereur Théophile, fils de Michel, continuèrent à persécuter les partisans du culte des choses visibles jusqu'à ce que l'impératrice Théodora, femme de Théophile, vint enfin mettre un terme à l'hérésie en détruisant un très-grand nombre d'hérétiques en même temps qu'elle faisait périr cent mille manichéens.

Telle est, en résumé, l'histoire des empereurs iconoclastes de Constantinople et des troubles que causa dans l'Orient le fanatisme armé pour ou contre les images.

Cette longue et sanglante querelle paraît avoir moins vivement ému les peuples de l'Occident. Toutefois on trouve dès le quatrième siècle que Vigilance, curé du diocèse de Barcelone, après avoir fait un voyage aux lieux saints, écrivit et prêcha contre les images et en même temps contre les reliques, le célibat des prêtres, et qu'il fut combattu par saint Jérôme avec plus de véhémence que de bon goût et de charité chrétienne.

On trouve encore que Sérénus, évêque de Marseille proscrivit le culte des images, qu'il brisa celles qu'on avait placées dans les temples et lança des mandements sur ce sujet,

et qu'il fut loué de son zèle par le pape saint Grégoire, quoiqu'en même temps le pape le blâmât de faire des choses qui pouvaient scandaliser les simples. Enfin, au neuvième siècle, Claude, évêque de Turin, ayant tenu la même conduite que Sérénus, fut condamné par une assemblée d'évêques tenue à Paris.

Cette même assemblée ou concile décidait en même temps que, s'il ne fallait point briser les images, on ne devait néanmoins pas les honorer. Un autre concile, tenu quelques années auparavant à Francfort, avait déjà rejeté et condamné les décisions du second concile de Nicée.

On voit donc que la question des images, comme on dirait aujourd'hui, ne laissa pas d'agiter chez nous les esprits, même dans les premiers temps, et que les pouvoirs infaillibles qui dirigent l'Église, les conciles et les papes furent loin d'être toujours d'accord entre eux sur ce sujet.

L'usage d'adorer les images et reliques des saints prévalut néanmoins, et paraît avoir été général dans le monde chrétien jusqu'au moment où Pierre Valdo de Lyon, reprenant les doctrines de Vigilance, commença l'ère de la Réforme.

Les Vaudois, disciples de Valdo, les Albigeois, plus tard les sectateurs de Lollard en Angleterre, ceux de Jean Huss en Allemagne, et enfin ceux de Luther et de Calvin soutinrent, entre autres hérésies, qu'on ne doit point rendre d'honneurs aux images et que les adorer, les tolérer même est une idolâtrie. On sait comment dans les croisades contre les Vaudois, les Albigeois et les Hussites des milliers d'hommes, faits, comme on dit, *à l'image de Dieu*, furent massacrés par les partisans du culte des images. Les réformateurs, de leur côté, ne se firent pas faute, là où ils étaient puissants, de détruire brutalement les objets de la vénération, ou, si l'on veut, de la superstition d'une grande partie du peuple, et ce fut leur violence, comme on peut voir à notre article *Gomaristes* (tome IV du SUPPLÉMENT), qui mit le plus souvent obstacle aux progrès de la réforme religieuse et politique.

Aujourd'hui les églises grecques ou catholiques sont remplies de figures peintes et sculptées, on y rend un culte aux reliques des saints. Quelques catholiques croient que certains objets sont non pas seulement destinés à rappeler l'idée de la Divinité, mais qu'ils sont Dieu lui-même. Ils attribuent des vertus propres à des statues érigées dans tel ou tel temple, à des amulettes qu'ils portent sur eux, ce qui les fait accuser d'idolâtrie par les sectes réformées; mais celles-ci, quoiqu'en général n'admettant aucune image, les juifs et les musulmans eux-mêmes, s'accorderaient avec les catholiques pour traiter de barbare et d'impie celui qui détruirait la Vierge de Murillo ou le Christ de Van Dyck aussi bien que s'il brisait la Vénus de Milo; et, de leur côté, les catholiques, à peu d'exceptions près, ne songent point à brûler les gens qui n'adorent point leurs images.

J. B.

ICOSIUM. Nom antique de la ville d'Alger. Au dire de Solin, Hercule le Libyen, dans le cours de ses exploits héroïques, fut abandonné sur un point de la côte africaine par vingt de ses compagnons, qui choisirent l'emplacement d'une ville et l'entourèrent de murailles; et, afin que nul d'entre eux ne pût revendiquer l'honneur exclusif de sa fondation, ils la nommèrent, du nombre de ses fondateurs (εἴκοσι, vingt), ICOSIUM, en grec ICOSION. Telle fut l'origine d'une ville qui pendant bien des siècles resta reléguée aux seconds plans de l'histoire et de la légende, et ne conquit un rôle de capitale qu'au seizième siècle de l'ère chrétienne, sous la puissante impulsion du génie des Barberousse. Ses traces dans les écrivains latins et grecs sont peu marquées. Pline nous apprend que Vespasien dota Icosium du droit latin. Pomponius Méla et Ptolémée lui accordent une fugitive mention. L'*Itinéraire* d'Antonin et d'après lui Martianus Capella la citent comme colonie. Pendant la domination romaine, elle fit partie de la Mauritanie césarienne. Ammien Marcellin raconte comment le Berbère Firmus, fils de Nubel, fit remettre au lieu d'Icosium prisonniers, drapeaux, butin et trésors, lorsqu'il se décida à faire sa soumission au général romain Théodose, père de l'empereur de ce nom. Dans les listes épiscopales de l'Afrique se voient Crescens, Laurens, Victor, évêques d'Icosium. Paul Diacre nous apprend qu'un chef vandale prit et détruisit cette ville, dont on trouve une dernière mention dans Isidore de Séville au septième siècle.

La synonymie historique d'Alger et d'Icosium a été longtemps méconnue. Établie dès le dix-huitième siècle par le savant Shaw, qui avait résidé comme consul anglais à Alger, elle ne triompha pas des contradictions. Mannert a voulu voir Icosium dans *Iomnium*, également disparu. D'autres ont confondu Alger avec *Julia Cæsarea*, qui est incontestablement Cherchel, et cette erreur grave s'est glissée jusque dans la bulle du pape Grégoire XVI, qui en instituant l'évêché d'Alger lui a décerné le titre de *Cæsariensis*.

A l'appui des positions mentionnées par les anciens géographes et qui justifient l'identité d'Icosium et d'Alger, l'archéologie est venue joindre de nombreux témoignages matériels. La plupart prouvent seulement, il est vrai, l'existence d'une ville romaine aux lieux qu'occupe Alger : ce sont des mosaïques, des

citernes, des débris artistiques, tels que statues, bustes, cippes, vases funéraires, fragments de colonnes; des inscriptions, des monnaies et des médailles; des vases en pierre, de taille de grand appareil inusité parmi les indigènes, le soubassement d'un ancien temple, des chaussées à dalles en losange, ruines diverses aujourd'hui restreintes de nombre et de proportion, mais que les géographes arabes ont dépeintes comme considérables. Une inscription découverte à Alger a dissipé tous les doutes; elle constate un hommage de l'ordre des décurions *icositains* à Sittius, grand personnage romain.

Icosium n'était qu'un des nombreux centres des populations de ces contrées; à l'est s'élevaient *Saça*, dont on recherche en vain les vestiges, sur les indications de Marmol, au confluent de l'Arrach; et *Rusgonia*, au cap Matifou. Plus loin *Rusucurrum* (Dellis). A l'ouest se développaient le long de la côte, *Ubor* (Aïn-Benian?), *Casæ Calventi* (Sidi-Ferruch), *Ouia* ou *Via* (Fouka?), *Tipasa*, dont le nom a été justement restitué de nos jours à la localité que les Arabes appelaient *Tefessedt* (ruinée); enfin *Julia Cæsarea* ou Cherchel, postes, stations ou villes reliés par des routes dont on observe en maints endroits les chaussées encore conservées.

A l'entrée du monde moderne, Icosium a disparu de la côte septentrionale d'Afrique, et la cité des *Beni-Mezrana* occupe son emplacement. Suivant la tradition indigène, conservée par les historiens arabes et vivante encore de nos jours, ce nom n'était qu'une renaissance, un fidèle souvenir de la tribu berbère, venue avec Hercule, peut-être de la Libye, tribu qui aux temps héroïques avait bâti la première ville, origine lointaine que fait soupçonner le dialecte local. Éclipsé pendant la période de la domination romaine par le nom gréco-latin de Icosium, celui des Beni-Mezrana reparut tout naturellement quand la ville se releva de ses ruines, livrée à son propre sort. Puis, en raison des quatre îlots qui étaient en face, à peu de distance de la terre, la ville s'appela *Edj-Djezaïr* (les îles) des Beni-Mezrana, et ce mot devint par des altérations successives, *Argel* pour les Espagnols, *Alger* pour les Français, *Algiers* pour les Anglais.

Dans sa nouvelle existence la ville des Beni-Mezrana grandit aux dépens des cités voisines. Les ruines de Rusgonia, de Julia-Cæsarea servirent à bâtir ses maisons et ses monuments : l'importance politique suivit l'accroissement matériel. Cependant elle n'obtint que le second rang dans le Maghreb central, et suivant les chances de la fortune fut la vassale tantôt de Tlemcen, tantôt de Bougie. Ce n'est que bien tard qu'elle put acheter à prix d'argent son indépendance, sous le gouvernement des chefs de la famille des Beni-Teumi, de la tribu des Oulad-Tehaliba dans la Métidja.

Au seizième siècle le cheikh Sélim, ayant eu l'imprudence d'appeler l'aîné des Barberousse à son secours contre les chrétiens, fut massacré par lui; et dès lors une troisième période commença pour Edj-Djezaïr, qui devint le siége de la puissance du forban, sa capitale politique et militaire. Toutefois le principe de sa force et le secret de sa grandeur découlent d'une création due à Kheir-ed-Din, le frère cadet de Barberousse. Celui-ci joignit, par une jetée qui porte encore aujourd'hui son nom, le massif des quatre îlots à la terre ferme, et par cette construction dota sa ville d'un port que la nature lui avait refusé. Grâce à ce port, l'obscure colonie d'Icosium, le modeste bourg des Beni-Mezrana put devenir un nid de pirates. L'audace des pachas, le courage avide de pillage de leurs capitaines et de leurs soldats, le fanatisme musulman vengeant, dans une guerre sainte contre les chrétiens, l'extermination de l'islamisme en Espagne portèrent bientôt à son apogée la fortune d'Edj-Djezaïr. La piraterie en fit la reine des États barbaresques jusqu'au jour où la France la soumit aux lois de la civilisation. Aujourd'hui la science seule se souvient d'Icosium.

BERBRUGGER, *Notice sur Icosium*.
PELLISSIER, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Algérie*.
FOURNEL, *Richesse minérale de l'Algérie*.
MANNERT et MARCUS, *Géographie ancienne des États-Barbaresques*.

JULES DUVAL.

ICTÈRE. (*Médecine.*) On désigne sous les noms d'ictère, de jaunisse, d'ictéricie une affection caractérisée par une teinte jaune ou jaune verdâtre de la peau, accompagnée de troubles dans les fonctions du foie, et que l'on est fondé à attribuer au transport de la bile dans toute l'économie.

L'ictère reconnaît souvent pour cause une émotion morale vive, la frayeur, la colère; dans ce cas il n'y a qu'un simple trouble fonctionnel du foie, sans lésion matérielle; cette espèce a reçu le nom d'*ictère spasmodique* ou *essentiel*. D'autres fois l'ictère résulte d'une lésion matérielle des voies biliaires ou du tube digestif; ainsi il peut être produit par des calculs biliaires qui mettent obstacle à l'écoulement de la bile dans l'intestin, par une inflammation de l'estomac, du duodénum, de l'intestin, du pancréas; par un état saburral déterminé par un excès de table ou de boisson; les lésions du foie, comme l'inflammation aiguë ou chronique, les kystes, le cancer sont quelquefois cause de l'ictère; mais cela n'a pas toujours lieu, de sorte que

l'absence de ce caractère ne saurait être prise comme un signe négatif de l'une de ces affections; l'ictère est extrêmement rare dans la cirrhose, autre maladie organique du foie; et, au contraire, la pleurésie, la pneumonie de la base du poumon droit, certaines espèces de péritonite s'accompagnent souvent d'ictère, par suite de la propagation de l'inflammation au tissu du foie. L'ictère né sous l'influence de toutes ces lésions prend le nom d'*ictère symptomatique*. Cette distinction est, comme on le comprend, très-importante au point de vue du traitement.

Les caractères de l'ictère sont : une teinte jaune ou jaune verdâtre de la peau ; cette coloration se manifeste d'abord au visage, aux conjonctives, et de là s'étend plus ou moins rapidement au reste du corps; des démangeaisons quelquefois fort vives et une éruption de prurigo sur quelques points du corps; la teinte safranée des urines, qui prennent par l'action de l'acide nitrique une couleur violette, puis brune; la décoloration des matières fécales, la constipation, les vomissements bilieux. Lorsque l'ictère est symptomatique d'une affection inflammatoire ou organique, il y a souvent une diarrhée bilieuse ou noire, très-fétide. Dans certains cas graves tous les tissus et les organes des corps sont teints en jaune par la matière colorante de la bile; la sueur tache le linge en jaune, et il y a quelquefois des hémorrhagies abondantes. L'ictère essentiel ou spasmodique est ordinairement précédé d'un accès de fièvre; mais il est rare que l'état fébrile continue; la fièvre manque aussi dans l'ictère lié aux affections organiques, mais elle existe à un degré plus ou moins fort dans l'ictère lié à une affection inflammatoire. Dans presque tous les cas on observe un ralentissement très-marqué du pouls, comme si la bile répandue dans toute l'économie devenait un calmant, un sédatif de la circulation.

L'ictère spasmodique débute brusquement; on le voit quelquefois se manifester peu d'heures après un accès de colère, de frayeur; il y a en même temps un accès de fièvre qui ne dure que vingt-quatre ou quarante-huit heures; les caractères les plus tranchés du mal ne persistent guère que de trois à six jours; puis l'affection entre dans une période de décroissance, et elle se termine du huitième au douzième jour. — L'ictère symptomatique, au contraire, n'apparaît que d'une manière lente et en suivant d'ailleurs la marche des accidents de la maladie dont il n'est que l'effet; il est souvent de très-longue durée; il récidive d'ailleurs très-facilement.

Cette affection ne saurait être confondue avec aucune autre; la coloration de la peau et celle des urines sont caractéristiques.

L'ictère spasmodique ne réclame en général qu'un traitement peu actif : le repos, la diète, les délayants, les bains, quelques purgatifs doux, tels que le calomel, l'huile de ricin. Cependant s'il y a des signes de congestion ou d'inflammation du foie, de l'estomac, surtout s'il y a de la fièvre, il peut être utile de pratiquer une saignée ou d'appliquer des sangsues à l'anus. Quant à l'ictère symptomatique, son traitement se confond avec celui de la maladie dont il est l'effet.

Dr V. Racle.

IDÉES-IMAGES. La doctrine des *Idées-Images* est à jamais abandonnée; mais puisqu'elle a joui d'une si grande fortune, et durant tant de siècles, il faut la connaître : puisque les origines en sont encore obscures, il faut essayer de dissiper le nuage, et d'assigner à qui véritablement elle appartient la responsabilité de cette fameuse erreur.

La philosophie moderne professe une antipathie dogmatique à l'égard des abstractions réalisées. Si quelqu'un entreprenait de définir le caractère particulier de la philosophie moderne et de faire le recensement exact des opinions qui lui sont propres, il trouverait qu'elle a moins inventé que supprimé. On l'en accuse. Mais elle n'est pas embarrassée de répondre à cette accusation et de se justifier. L'imagination humaine avait été si féconde en chimères !

Voici quelle était la chimère des idées-images.

On voit par le moyen des yeux, et non par les yeux. Ce n'est pas assurément l'organe visuel qui perçoit la sensation et recueille l'idée. Mais comment une simple faculté de l'esprit, ou, pour écarter encore une abstraction, comment l'esprit, qui réside immobile au centre de son domaine, entre-t-il en communication avec des objets qui ne se déplacent pas eux-mêmes pour venir à sa rencontre? A cette question on répondait en supposant certains intermédiaires, êtres représentatifs des corps, corpuscules matériels suivant les uns, immatériels suivant les autres, qui, disait-on, flottaient constamment à travers l'espace, et, comme d'alertes messagers, transmettaient à l'organe visuel de l'homme, dès qu'ils en étaient requis, les images fidèles des objets les plus lointains. C'était l'idée-image au premier degré, que les Grecs nommaient εἴδωλον, et les Latins *phantasma*. Mais l'acte tout entier de la perception est-il expliqué par cette hypothèse? Il s'en faut bien. Le *phantasma*, vicaire ou substitut de l'objet absent, ne saurait être admis à pénétrer lui-même jusqu'au tabernacle du sens interne : après avoir déposé son empreinte sur le sens externe, il va de nouveau se perdre dans l'espace. Mais, du moins, cette empreinte subsiste. Ce sera l'image proprement dite, ou *espèce impresse*, qui servira d'élément fon-

damental aux opérations subséquentes de l'esprit. Ainsi nous avons déjà deux générations d'êtres représentatifs : le *phantasma*, qui se dégage des objets à la manière des émanations pour venir toucher le sens externe, et *l'espèce impresse*, sorte d'image réfléchie sur un miroir, qui commence la sensation, mais ne l'achève pas. Pour que la sensation soit achevée il faut que le sens interne, considérant lui-même, par un acte dont il est seul capable, l'empreinte laissée sur la rétine, en recueille la notion de l'objet. Cette notion étant recueillie, voilà un fait nouveau. Quand il serait aussi fugitif que la perception est prompte, ce fait, distinct de tout autre, réclamerait un nom; et, dans cette ancienne école dont la philosophie moderne a sagement répudié les traditions réalistes, il n'y a pas un nom qui ne corresponde à une chose, pas une chose qui n'appartienne à la catégorie de la substance. Mais, d'ailleurs, il n'est pas vrai que, la perception accomplie, la notion disparaisse. Bien longtemps après avoir vu les objets, ou leurs images, nous nous rappelons ces objets, ces images. Donc la notion persiste. Douée d'une telle persistance, comment n'aurait-elle pas été de plein droit admise au nombre des réalités, quand déjà l'on avait accordé la même faveur au corpuscule vagabond et à cette ombre légère qui, rapidement dessinée sur l'organe de la vision, s'évanouit aussitôt, comme c'est le propre des ombres? La notion formée s'est appelée *espèce expresse*, et a été localisée dans le trésor de la mémoire, pour y jouir d'une entité permanente.

Ainsi toute perception s'opère en trois temps, et à chacun de ces trois temps une idée, une image, une chose est produite. Pour être absolument fausse, l'hypothèse n'en est pas moins parfaitement claire. Interrogez les sens sur la réalité de ces idées; ils ne les connaissent pas; la raison, elle les rejette. Mais l'imagination, qui les a faites de rien, se plaît à les contempler, et s'étonne qu'on les conteste. Or, tandis que les sens et la raison s'arrêtent à chaque pas devant des mystères et confessent qu'ils sont impuissants à les pénétrer, l'imagination n'hésite pas à pousser plus loin, et trouve toujours la voie facile. Aux régions supérieures de la connaissance humaine il n'y a rien de plus obscur que la vérité, rien de plus clair que l'erreur.

Mais nous n'avons pas achevé l'exposition de la doctrine des idées. Qu'est-ce, en effet, que *l'espèce expresse?* C'est l'idée recueillie de la considération d'une chose particulière. Ainsi nous avons simplement décrit les modes de la perception. Il s'agit maintenant d'analyser les opérations propres de l'intelligence. Que l'attention du lecteur ne nous abandonne pas encore. Cette doctrine n'est pas celle de quelque rêveur solitaire, dont l'érudition a retrouvé la trace dans la nuit des temps; elle a été professée par une longue série d'éminents philosophes, on l'enseignait à nos pères, et le discrédit de cette doctrine est si récent que notre langage usuel est encore plein de mots qui s'y rapportent, mots vides de sens, puisqu'ils ne représentent plus des opinions reçues. N'est-il donc pas intéressant de le savoir?

Ainsi qu'il est convenu, la sensibilité du sujet est émue par le contact d'un fantôme émané d'un objet, et non par l'objet lui-même : « Le soleil que l'on voit, dit Malebranche, n'est pas celui que l'on regarde. « Le soleil et tout ce qu'il y a dans le monde « matériel n'est pas visible par lui-même. « L'âme ne peut voir que le soleil auquel « elle est immédiatement unie. » C'est-à-dire ce fantôme dégagé du soleil, qui voyage dans l'atmosphère avant de joindre la rétine. Il faut un semblable intermédiaire pour éveiller l'intelligence endormie. Saint Thomas va nous le définir dans son septième *Quodlibet* : « In « visione intellactiva, dit-il, triplex medium « contigit esse. Unum, sub quo intellectus vi- « det quod disponit eum ad videndum; et hoc « est nobis lumen intellectus agentis, quod « se habet ad intellectum possibilem nostrum « sicut lumen solis ad oculum. » Nous avons rapproché ces deux citations pour que l'une aidât à comprendre l'autre. Le monde matériel est le domaine des choses sensibles : le domaine des choses intelligibles est, suivant quelques docteurs, le monde archétype, et suivant d'autres l'*intellect agent*, ou, pour parler l'idiome vulgaire, la pensée même de Dieu. Voici une chose sensible : l'individu qui répond au nom de *Socrate*. Voici une chose intelligible : l'espèce qui se dit de Socrate, l'*humanité*. Que l'humanité, considérée comme un exemplaire éternel, réside au sein de l'entendement divin ou dans un monde subalterne, il n'importe : ce qui regarde la question présente, c'est que cette chose intelligible apparaît dès l'abord à l'intelligence humaine non dans sa propre nature, mais par son intermédiaire. Pour employer une figure, saint Thomas dit que cet intermédiaire de l'intelligible est son rayon, et que ce rayon de la chose intelligible se communique à l'intelligence humaine, comme le fantôme, ou rayon de la chose sensible, se communique aux organes de la sensibilité. Que cela s'opère ainsi ou autrement, il suffit que la nécessité de l'intermédiaire soit reconnue. Voilà le premier terme de l'intellection. Ensuite vient l'*espèce intelligible*. « Aliud me- « dium est, ajoute saint Thomas, quo vide- « tur; et hoc est species intelligibilis quæ in- « tellectum possibilem determinat; et se habet « ad intellectum possibilem, sicut species la-

« pidis ad oculum. » L'espèce intelligible est donc à l'égard de l'intelligence ce que l'espèce impresse est à l'égard de la sensibilité. C'est une image parfaite en elle-même, puisqu'elle représente exactement son exemplaire, qui vient s'offrir à l'intelligence humaine, l'invite à secouer sa léthargie et à former un jugement. Avant cette accession de l'espèce intelligible, l'intelligence possédait la faculté d'agir; mais elle était oisive : l'impulsion donnée, elle est devenue active, elle a produit un acte; et cet acte n'est plus l'espèce intelligible, mais *l'espèce intellectualisée*, le concept, l'idée propre de l'âme intelligente, comme l'espèce expresse est l'idée propre de l'âme sensible. La mémoire les conserve l'une et l'autre : l'une et l'autre elles subsistent, au même titre, dans le même lieu.

Voilà donc la doctrine des idées-images. Ce qu'elle vaut, on le sait. A Guillaume d'Ockam, le plus sagace, le plus résolu de tous les psychologues du moyen âge, la gloire de lui avoir porté les premiers coups. Mais elle devait lui survivre. L'école thomiste maudit le nom du censeur indiscret, et négligea d'apprécier la valeur de la censure. Quand plus tard la même doctrine, sortant de l'école, voulut s'introduire dans la philosophie mondaine sous les auspices d'un philosophe cartésien, le prudent Arnauld écarta d'une main ferme le pavillon trompeur, dénonça la provenance de la marchandise et la rejeta sur la rive étrangère. Malebranche avait fait cette contrebande, sans soupçonner le crime, pour le compte des Jésuites; on leur rendait leur bien. Reid vint ensuite, qui, soumettant le problème de la connaissance à l'épreuve de la plus scrupuleuse analyse, pesant tous les mots, distinguant ceux qui signifient des choses et ceux qui représentent de décevantes fictions, dissipa comme de vaines ombres la nombreuse légion des idées-images.

Sentir et penser sont des faits, des actes, si l'on préfère ce terme, qui attestent la réalité de deux substances évidemment diverses, le sujet et l'objet. Comment s'opère la communication de ces deux substances? A cette question la philosophie moderne n'a qu'une réponse, le silence. Se taire quand on ignore, c'est la grande sagesse. Eh quoi! tout n'est-il pas mystère dans les rapports des êtres? Et que supposerait-on de plus mystérieux que le contact d'un esprit et d'un corps, si dans le mystère il y avait des degrés? D'ailleurs l'hypothèse des idées-images n'est pas seulement fausse; elle est encore inutile, puisqu'elle n'explique rien. Ces idées considérées sous toutes les formes qu'on leur prête, dans le monde archétype, dans l'espace, dans l'entendement, sont toujours des exemples, des copies. Et d'où sait-on que ces copies ressemblent à leurs originaux, si ces originaux sont eux-mêmes inaccessibles à toute perception?

C'est donc une doctrine justement condamnée. Oui, nous adhérons sans aucune réserve à la sentence définitive que le docteur Reid a prononcée contre elle. Mais quand l'éminent critique, après avoir cherché dans l'histoire des vieilles écoles un philosophe de quelque renom sur qui rejeter cette erreur, nous désigne Aristote et l'accable d'outrages comme auteur d'une aussi grande imposture, il énonce une accusation imméritée. Aristote, le plus délié des Grecs, le plus âpre inquisiteur de toutes les hérésies nées de l'école atomistique, aurait imaginé de telles chimères! C'est une calomnie. Cependant, depuis le docteur Reid, cette calomnie a fait beaucoup de chemin. Chacun la répète, et en la répétant l'accrédite. Il faut donc lui faire l'honneur d'une réfutation régulière.

Dans la doctrine que nous venons d'exposer, on l'a remarqué sans doute, les idées-images sont prises tour à tour comme externes ou comme internes au regard du sujet.

Avant d'entrer en commerce avec le sujet elles habitent l'espace qui les sépare des choses: après que l'entendement les a reçues et leur a communiqué son empreinte elles vont occuper le sanctuaire de la mémoire.

Est-ce donc la thèse des corpuscules errants dans le vague des airs qu'on prétend mettre au compte d'Aristote? En effet Aristote l'a connue et il l'a reproduite; mais pour la combattre et la tourner en mépris, comme on peut le voir notamment dans son Traité *De la divination par les songes*. Cette thèse n'est pas d'Aristote; elle est de Démocrite. D'infidèles péripatéticiens l'auraient-ils admise? Nous ne le croyons pas. Si Gassendi la trouve à son gré, c'est qu'il appartient à la secte de l'Abdéritain. Quant à saint Thomas, il la rejette sans hésiter.

Mais il s'agit plutôt des fantômes conceptuels, des espèces proprement dites. Ici, du moins, il existe quelque prétexte à l'accusation. A quelle époque ces espèces ont-elles joui de la plus grande faveur? C'est, nous en convenons, au moyen âge. Saint Thomas en décrit tous les modes avec une confiance que rien ne saurait troubler. Il les sent, il les voit se rechercher, s'unir et produire, comme s'il assistait avec les yeux de son corps à l'accomplissement de quelque phénomène embryologique. Il n'y a pour lui, dans la région de l'âme, aucun point ténébreux. Autant de fables qu'il vous plaira d'entendre, autant il vous en racontera. Les espèces sont un sujet où il est inépuisable. Que l'on quitte saint Thomas pour prendre Duns Scot, et l'on reconnaîtra bientôt qu'ils professent l'un et l'autre la même doctrine sur cette partie du vaste

problème de la connaissance. Divisés sur tant d'autres questions, adversaires déclarés entre lesquels aucun accommodement ne paraît possible, ils s'accordent cependant à proclamer dans les mêmes termes que l'entendement est peuplé d'images, de similitudes et que la permanence objective de ces formes est un fait sans lequel l'intellection est inexplicable. Ajoutons que Duns Scot et saint Thomas se flattent à l'envi l'un de l'autre d'être les plus sincères des péripatéticiens.

Il faut croire que le docteur Reid les a crus sur parole, et que sans interroger Aristote lui-même, comme il l'aurait dû faire, il l'a supposé coupable sur le rapport conforme de ces deux témoins. Mais nous allons en faire comparaître un troisième.

Celui-ci ne sera pas suspect, puisqu'il ne se donne pas pour péripatéticien. C'est M. Barthélemy Saint-Hilaire. Dans la préface si remarquable qu'il a jointe à sa traduction du *Traité de l'Ame*, M. Barthélemy Saint-Hilaire aborde successivement tous les grands problèmes dont la nature de l'âme est la matière, et sur tous ou presque tous ces problèmes il propose des solutions contraires à celles d'Aristote. Eh bien! entendons-le résumer la théorie d'Aristote sur la sensibilité : « Elle n'offre pas, dit-il, la moindre « trace de ces espèces sensibles, de ces images, de ces idées représentatives, sans lesquelles, a-t-on répété souvent, Aristote « n'aurait pu expliquer la perception. » Et plus loin : « En observateur parfaitement « fidèle, il a constaté les faits; il n'en a pas « inventé. Devant ce grand mystère de la « perception, il s'est arrêté avec une prudence que n'a pas dépassée la prudence « écossaise... Ce n'est pas la faute d'Aristote « si, plus tard, on a tiré de ses théories des « conséquences qu'il n'y a point mises, qui « les contredisaient même. » Il n'y a rien de plus net et de plus vrai; et cependant M. Barthélemy Saint-Hilaire est, en ce qui regarde la nature de l'âme, du parti de Platon.

Que si maintenant on se demande comment sur une même question, et une question de fait, il peut exister une telle divergence entre les avis de plusieurs interprètes, nous répondrons simplement que saint Thomas et Duns Scot ne connaissaient ni l'un ni l'autre la langue grecque, qu'ils ont été l'un et l'autre initiés à la tradition péripatéticienne par les Arabes et les Juifs, et qu'ils ont naïvement accepté pour des versions fidèles les plus verbeuses et les plus perfides paraphrases. Ces termes sont-ils trop durs? Non, ils ne le sont pas. Assurément les Arabes et les Juifs ont rendu les plus grands services aux philosophes chrétiens du moyen âge. Ne pas le reconnaître, ce serait manquer de justice. Sans les Arabes et les Juifs les ténèbres du douzième siècle auraient envahi le treizième, et cette grande école de Paris, dont les régents ont instruit le monde, n'aurait pas été fondée. Les scolastiques chrétiens sont les disciples immédiats des *motécallémin* arabes. Mais il n'est pas moins certain que les opinions d'Aristote, lorsqu'elles nous furent transmises après avoir traversé l'Orient, étaient loin d'avoir conservé leur pureté primitive. Altérées déjà par les éclectiques d'Alexandrie, elles l'avaient été bien plus encore, dans la suite, par les docteurs de Bagdad et de Cordoue. Albert le Grand, saint Thomas, Duns Scot ne surent pas dégager la source des affluents, le texte de la glose. C'est ainsi que, prenant tous la parole au nom d'Aristote, ils ont quelquefois donné dans de tels écarts qu'on les a entendus plaider avec passion la cause de son éternel ennemi. Duns Scot a particulièrement mérité ce reproche. Corrigeons-les, et distinguons ce qu'ils ont confondu. Déjà, pour certaines parties de la science, cette distinction est acceptée. Tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'Aristote n'est pour rien dans les doctrines thérapeutiques de M. Purgon. Soyons de même convaincus, sur le rapport de M. Barthélemy Saint-Hilaire, que la philosophie d'Aristote n'est pas celle d'Algazel ou d'Averrhoës, et, pour nous en tenir à la question présente, que la thèse des idées-images vient d'un autre que lui.

Il y a d'ailleurs plusieurs preuves de l'erreur commise par le docteur Reid, et nous en produirons une encore. Où dit-on que les scolastiques ont trouvé cette thèse? Dans le *Traité de l'Ame*, où, suivant M. Barthélemy Saint-Hilaire, elle n'est pas. Or on sait à quelle époque le *Traité de l'Ame* fut mis pour la première fois entre les mains de nos docteurs scolastiques. Boëce ne l'avait ni traduit ni commenté; Martien Capella, Isidore de Séville n'en avaient rien fait connaître : aussi ne le trouve-t-on cité par aucun maître du douzième siècle. C'est au treizième siècle qu'il est introduit dans l'enseignement; les plus anciens des ouvrages authentiques où il est cité sont la *Somme* d'Alexandre de Halès, mort en 1245, et l'opuscule *de Anima* de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, mort en 1249. Or, un texte bien précieux, que nous allons tirer de la poussière sous laquelle il dort depuis sept siècles, nous fournit à cet égard un renseignement tout à fait nouveau. Si l'école de Paris n'a pas connu le *Traité de l'Ame* avant le treizième siècle, au milieu du douzième elle connaissait déjà dans toutes ses parties la thèse des idées-images. Les fragments qui vont suivre sont de Guillaume de Conches, docteur de grand renom, qui mourut vers l'année 1150. « On a, dit-il, prétendu

« que le rayon visuel ne s'étend pas jusqu'à « l'objet de la vision, mais qu'il rencontre au « milieu de l'espace les formes et les cou- « leurs des choses, les recueille et revient « ensuite vers l'âme. Mais la raison ne paraît « pas souscrire à ce système (1). » C'est, nous l'avons dit, le système de Démocrite. Nous ne rechercherons pas qui l'avait fait connaître à Guillaume de Conches. Il est prouvé que ce n'est pas Aristote. Mais interrogeons encore maître Guillaume, car il a d'autres secrets à nous révéler. Si, en effet, il répugne à sa raison d'admettre les corpuscules isolés des choses et des sens, elle se montre beaucoup plus facile au sujet des espèces ou images intellectuelles. « Il y a, poursuit-il, il y a dans la tête « trois cellules; l'une à la proue, l'autre à la « poupe, la troisième dans l'espace inter- « médiaire. La première cellule s'appelle « *fantastique*, c'est-à-dire visuelle; c'est en « effet là que l'âme voit et conçoit. La matière « cérébrale de cette cellule est chaude et sèche, « afin que par cette chaleur sèche, qui pos- « sède une vertu attractive, elle appelle à soi « les formes et les couleurs externes. La cel- « lule mitoyenne est nommée *logistique*, c'est- « à-dire rationnelle. En elle l'âme fait le dis- « cernement des choses qui ont été l'objet de la « vision : en d'autres termes ces formes et ces « couleurs, introduites déjà dans le cerveau « par l'énergie fantastique, l'énergie logistique « les attire vers elle, et distingue alors cette « chose de celle-là. En effet, c'est d'après la « forme et la couleur des objets, telles qu'elle « les voit là représentées, que l'âme apprécie « la quiddité de ces objets. La matière céré- « brale de cette cellule est tempérée, parce « que cette température est favorable aux « opérations de la raison. La dernière cellule « est appelée *mémoriale*, parce qu'en elle « l'âme exerce sa mémoire. En effet, ce qu'elle « attire dans sa première, elle le discerne dans « la deuxième, et le fait ensuite passer par un « canal qui s'ouvre dans les parois de cette « deuxième cellule. L'orifice de ce canal est « fermé par une caroncule semblable à celle « qui termine le sein d'une femme. Lorsque « l'âme veut transmettre quelque chose de « nouveau à la mémoire ou lui rappeler « quelque chose d'ancien, cette membrane « s'écarte, et le canal est ouvert.... La matière « cérébrale de cette cellule est froide et sèche, « car le propre du froid et du sec est de res- « serrer et de conserver. Mais si l'état de ces « trois cellules n'est pas tel que nous venons « de le décrire, les opérations de l'âme sont « moins faciles. En effet, si la matière céré- « brale de la dernière cellule est humide dans « quelque sujet, cette matière humide s'épan- « che, et dans cet épanchement elle altère les « formes et les couleurs; ce qui fait une mau- « vaise mémoire (1).... » C'en est assez; c'en est trop. Tout cela est, en effet, d'une grossièreté choquante. Le plus effréné sectaire du docteur Gall, sortant d'un laboratoire phrénologique, éprouverait en lisant ces lignes un irrésistible dégoût. Mais si nous laissons de côté ce qui répugne davantage dans cet étrange discours, qu'en restera-t-il? Il en restera cette doctrine, que les formes ou images des choses résident à l'état de permanence objective dans les deux premières cavités ou cellules cérébrales, que toute action de l'intelligence s'exerce au moyen de ces formes, et se termine par la production d'une forme nouvelle, dont la troisième cellule est le récipient. Guillaume de Conches se déclare lui-même platonicien : nous n'abuserons pas assurément de cette déclaration pour imputer à Platon la responsabilité de semblables rêveries. Il nous suffit d'en décharger la mémoire d'Aristote.

En résumé, la thèse des idées-images s'est introduite dans la philosophie moderne, au treizième siècle, sous les auspices des interprètes arabes, Algazel, Avicenne, Averrhoës. Le douzième siècle et Guillaume de Conches, ainsi que Jourdain l'a fait remarquer (2), ne connurent pas ces philosophes. Cela est vrai : ils connurent du moins quelques médecins de la même nation, entre autres un certain Ali, qui est, avec Platon, une des autorités de Guillaume, Joannicius et cet illustre voyageur, le moine Constantin, qui prétendit initier le monde chrétien à tous les arcanes de la méde-

(1) Guillelmi de Conchis *Secunda Philosophia*; codex Regius, num. 6588. Voici le texte encore inédit de notre auteur : « Fuerunt qui dixerunt visualem radium non usque ad rem visam pervenire, sed in medio aere formas rerum et colores invenire : quibus assumptis sibi, ad animam revertitur. Quibus videtur ratio obviare. »

(1) « In capite tres sunt cellæ : Una in priora (prora), altera in puppe, tertia in medio. Prima enim cellula dicitur *fantastica*, id est visualis : in ea enim anima videt et intelligit. Hujus cerebrum est calidum et siccum, ut calore sicco, cujus est attrahere, formas et colores exteriores sibi contrahat. Media cellula dicitur *logistica*, id est rationalis. In ea discernit anima res visas; scilicet figuras et colores, quas vis fantastica intus traxit, vis logistica ad se trahit, ibique rem a re discernit. Ex figura enim et colore reliquas ibi aspicit anima, cognoscit quid res sit illa. Hujus cellulæ cerebrum est temperatum, quia temperies rationem non impedit. Postrema cellula dicitur *memorialis*, quia in ea exercet anima memoriam. Quod enim prima attrahit, in media discernit, et per quodam (quoddam) foramen quod est inter mediam cellulam transmittit. Hoc foramen caruncula quædam similis capiti uberis mulieris obstruit. Quum vero anima vult aliquid novum memoriæ commendare vel vetus ad memoriam revocare, removet se caruncula illa aperiturque foramen... Hujus cellulæ cerebrum est frigidum et siccum : frigidi enim et sicci est constringere et retinere. Sed istæ qualitates cerebri mutatæ has actiones minuunt. Si enim aliquis habet cerebrum postremæ cellulæ humidum, quia humiditas defluit, et figuras et colores turbat, est malæ memoriæ... »

(2) *Recherches critiques sur les traductions latines d'Aristote*, p. 283.

cine arabe. Or, cette théorie de l'âme que nous exposions tout à l'heure sous le nom de Guillaume de Conches, cette subdivision du cerveau en trois cellules, cette assimilation des idées à des corpuscules introduits d'une cellule dans l'autre par la voie d'un canal qui s'ouvre et se ferme au commandement de l'âme, tout cela vient de l'Arabie, et Guillaume de Conches en a fait l'emprunt au *Liber Oculorum* du moine Constantin (1).

B. Hauréau.

IDES. (*Calendrier romain.*) En latin *idus, iduum;* sur les inscriptions *eidus;* en grec εἰδοί.

Chacun des douze mois de l'année romaine était divisé en trois parties inégales, nommées les kalendes, les nones et les ides. Les ides variaient de deux jours, du 13 au 15; c'était le quinzième jour des mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, et le treizième jour des sept autres mois. Leur position au milieu du mois leur a valu le nom qu'elles portent, tiré du vieux verbe *iduare* (2), de εἰς, δύω, partager.

Pour les ides comme pour les kalendes (*voy.* ce mot) on comptait les jours en rétrogradant. Ainsi la veille des ides de mai, par exemple, était le 14 mai, l'avant-veille était le 13, le quatrième, le cinquième jour étaient le 12, le 11, et ainsi de suite en remontant jusqu'au 7 mai, le jour des nones, qui revenaient *neuf* jours avant les ides : de là le nom de *nones*.

Les ides étaient consacrées à Jupiter, et chaque mois, aux ides, on lui sacrifiait des brebis appelées, à cause du jour, *iduliennes*.

Idibus alba Jovi grandior agna cadet (3).

Sous la république le sénat se réunissait fréquemment, parce qu'il était la seule tête de l'État; mais dès le *principat* d'Auguste et sous ses successeurs il n'eut plus que deux séances régulières par mois, aux kalendes et aux ides, excepté les ides de mars, anniversaire du meurtre de César.

C'est aux ides de mars de l'an de Rome 709 (15 mars de l'année 44 avant J.-C.) que César fut traîtreusement assassiné par des sénateurs, au pied de la statue de Pompée. Ces ides de mars, qui faisaient, on s'en afflige, la joie de Cicéron, *me nihil delectat præter idus martias* (4), sont restées, quelque horreur qu'elles inspirent, la leçon et l'effroi des tyrans.

Dehèque.

IDOLÂTRIE, en grec εἰδωλολατρεία, mot formé des deux racines : εἴδειν, voir, d'où l'on a fait εἴδωλον, idole, dieu visible, matériel, et λατρεύειν, servir, se soumettre, d'où dérive λατρεία, servitude et adoration.

Idolâtrie signifie donc proprement adoration d'une chose visible, soumission absolue à un être matériel. L'idolâtre est celui qui attribue le caractère de Divinité à quelque objet limité, défini, accessible à ses sens, comme une statue, un homme, un animal, une plante ou même les astres du ciel.

Or par Divinité il est impossible d'entendre autre chose qu'un être existant par lui-même, que rien ne subordonne, qui est la cause de tous les effets et n'est l'effet d'aucune cause. Tel est du moins le sens que nous donnons aujourd'hui au mot Divinité.

L'idolâtrie constitue donc l'absurdité la plus palpable qui se puisse imaginer; car il tombe sous le sens qu'une pierre, un arbre, une étoile, produits eux-mêmes par le concours de causes antérieures, ne sont causes à leur tour que d'un nombre fort limité de phénomènes.

Cependant les sectateurs des différents cultes s'accusent réciproquement d'idolâtrie. Ont-ils raison les uns contre les autres? Serait-il vrai que l'espèce humaine presque toute entière fût assez insensée pour adorer des choses visibles, pour les servir comme ses maîtres, pour humilier sa volonté, son intelligence devant un produit de la nature ou devant l'ouvrage de ses mains?

On nous dit que les anciens Égyptiens adoraient des animaux et jusqu'à des plantes potagères.

O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis
Numina (1)!

Nous sourions de pitié en songeant aux mille divinités du paganisme, à toutes ces idoles qui couvraient l'empire romain, qui résidaient dans chaque foyer et que le peuple regardait non comme des simulacres destinés à rappeler le souvenir de quelque divinité, mais comme étant des divinités elles-mêmes, des êtres doués d'une vertu surnaturelle et surhumaine à laquelle on devait obéissance. Encore aujourd'hui nous envoyons des missionnaires pour persuader aux Polynésiens qu'un tronc d'arbre ne saurait être Dieu, et en même temps les mahométans, nous voyant agenouillés devant des images, nous entendant professer que l'hostie consacrée est réellement et substantiellement le corps et le sang de Dieu; les mahométans avec les juifs et grand nombre de chrétiens dissidents nous traitent d'idolâtres, non sans apparence de raison si l'on s'en tient à l'étymologie de ce mot.

(1) Chap. 2. — Le *Liber Oculorum* de Constantin fait partie du manuscrit latin de Saint-Victor, inscrit sous le numéro 145.
(2) Macrobe. *Saturnales*, 1, 5.
(3) Ovide, *Fastes*, 1, 56.
(4) Cicéron, *ad Atticum*, XIV, 6.

(1) Juvénal, *Sat.* XV.

Les catholiques repoussent l'accusation d'une manière victorieuse en s'appuyant sur la révélation et les traditions infaillibles de l'Église. Nous devons donc laisser de côté ce qui, dans le sujet qui nous occupe, appartient à la théologie; mais en dehors de la religion révélée il paraît intéressant de rechercher par quelle loi de son organisation intellectuelle l'homme est amené, pour ainsi dire fatalement, à invoquer le bon vouloir d'un caillou, à s'humilier devant un coffre, à redouter la justice d'une pièce de charpente, à leur rendre hommage comme aux souverains de son esprit et de son corps et à leur offrir des sacrifices. Il y a là le sujet d'une étude psychologique qui nous paraît mériter au moins quelque attention.

Voici, ce nous semble, l'explication que l'on peut donner de ce singulier phénomène :

L'esprit de l'homme est ainsi fait qu'il ne peut concevoir une idée sans donner immédiatement à sa conception un nom, sans la matérialiser dans un mot.

Ainsi, lorsque nous éprouvons une sensation, nous jugeons que cette sensation n'existe pas par elle-même, qu'elle est produite; nous concevons l'idée de quelque chose en dehors de nous, agissant sur nous, et nous lui donnons le nom de cause.

Nous concevons en même temps d'autres idées abstraites auxquelles nous donnons les noms de substance, de relation, de chaleur, de couleur, etc.

Cette faculté de donner un nom aux idées est ce qui fait la puissance de l'homme; car c'est ce qui lui permet d'user du langage, c'est-à-dire de combiner ses idées entre elles au moyen de signes et de les transmettre à d'autres intelligences.

Mais c'est là en même temps une marque de sa faiblesse; car aussitôt qu'il a mis un signe à la place d'une idée, l'idée lui échappe; il ne se souvient plus guère que du mot, et arrive à des combinaisons de paroles sous lesquelles il n'y a souvent que des idées incomplètes ou fausses, ou même absence d'idée.

C'est ainsi qu'en mathématiques, après avoir établi un certain nombre de formules exprimant des vérités absolues, on peut, si l'on perd de vue ces vérités, jouer avec les formules de manière à en tirer des conclusions ridicules.

Il arrive donc, disons-nous, qu'après avoir éprouvé certaines sensations on a conçu les idées générales de chaleur, de pesanteur, de couleur; l'idée générale de cause, produisant ces sensations; l'idée d'êtres colorés, pesants, que nous appelons substances; l'idée de temps, d'espace, de justice, d'iniquité, de bien et de mal; l'idée d'intelligence, d'esprit, de force vitale... En possession de ces mots nous en ferons des choses ayant une existence propre et absolue. Nous parlons de la couleur comme si elle existait autrement que comme corps coloré, c'est-à-dire corps produisant sensation de couleur; nous raisonnons sur la substance comme si elle pouvait être sans chaleur, sans pesanteur, et de toutes ces abstractions revêtues de mots nous ferons autant d'individualités distinctes.

C'est là une première cause d'erreur. Une autre cause qui tient à la première, c'est que nous ne pouvons parler ni même penser sans métaphore. Dans l'impossibilité où nous sommes d'atteindre quoi que ce soit directement et de produire notre idée elle-même et pure, nous nous jetons à côté et cherchons à nous faire comprendre au moyen d'une idée, d'une image analogue à l'idée que nous avons en vue. La difficulté de penser ou de dire est toujours pour nous là où nous sommes. Il semble qu'ailleurs tout nous soit facile. C'est un fait qui n'a pas échappé au génie si fin de Pascal.

Ainsi d'une balance qui fonctionne exactement nous disons qu'elle est juste. Nous disons la même chose d'un magistrat; et, si nous voulons exprimer l'idée abstraite de justice, nous en ferons bientôt une femme à figure austère tenant une balance entre ses mains. Puis, quand notre imagination a créé cette figure ou d'autres de même nature, nous en faisons un personnage réel, à qui les poëtes imposent une généalogie, une histoire, et que les prêtres placent dans un sanctuaire.

Voilà comment, de métaphores en métaphores et de métaphore en allégorie, l'esprit humain est arrivé à personnifier le temps au point d'en faire un vieillard armé d'une faux; de la chaleur vivifiante du soleil, un beau jeune homme avec des cheveux d'or, et même à matérialiser jusqu'aux conceptions les plus abstraites de la métaphysique de Pythagore et de Platon.

Nous croyons que tous les phénomènes dont nous sommes témoins, y compris nos semblables et nous-mêmes, sont produits par certaines causes. Quelques-uns d'entre nous arrivent ainsi à l'idée d'une cause première d'où émane tout le reste. Mais cette cause ou ces causes nous leur donnons nécessairement des noms et des figures; le plus grand nombre les représente sous une forme matérielle quelconque; et la représentation, l'image est immédiatement prise pour l'idée elle-même. Nous voyons, nous sentons du bien et du mal, et nous prononçons que le bien et le mal viennent d'un principe. Nous imaginons les principes comme des individus, c'est-à-dire comme des êtres plus puissants que nous, quoique d'une nature analogue à la nôtre; nous les craignons, nous les adorons;

et quand nous avons attaché leur nom à un fragment de pierre ou de bois chargé de leurs attributs métaphoriques nous nous prosternons devant ce bois ou cette pierre sans même le plus souvent songer d'une manière confuse à l'idée qu'ils représentent.

Voilà, ce nous semble, quelle est l'origine toute physiologique de l'idolâtrie. Quelque épurée que soit notre intelligence, quelque grande que soit notre puissance d'abstraction, nous ne pouvons penser avec les autres et avec nous-mêmes au bien, au mal, à la nature, à la cause première sans les transformer aussitôt en mots et en images. Si nous voulons songer à l'être absolu, nous en ferons à l'instant même un être limité, relatif; nous l'appelons Dieu : notre esprit ne voit plus qu'une image taillée; nous sommes idolâtres.

Il ne faut donc point tant mépriser ce pauvre Égyptien qui personnifiait, dit-on, la divinité dans une plante ou dans un poisson. Entre lui et le philosophe qui s'efforce de maintenir son esprit dans les abstractions les plus sublimes il n'y a que la différence du plus au moins; toute forme, dit très-justement Platon, est une altération de l'idée et l'idée elle-même une altération de son type que nous ne pouvons atteindre.

Soyons donc indulgents! parce que nous donnons à la cause première, à l'être absolu la forme de ces quatre lettres : *Dieu;* ne déversons pas le mépris sur ceux qui croient pouvoir le manger sous la forme d'un oignon. Ne recherchons pas avec une curiosité trop orgueilleuse la paille qu'ils ont dans l'œil. Pourvu qu'ils ne prétendent point imposer leur culte, pourvu qu'ils ne torturent et ne brûlent personne, laissons dire les idolâtres. Devant la vérité qui nous échappe leur erreur se confond avec la nôtre, et notre faiblesse est égale. J. B.

IDYLLE. (*Littérature.*) Pline envoie à un de ses amis de petites pièces de vers qu'il a faites pour remplir et charmer des moments de loisirs. « J'exprime, dit-il, tour à tour la gaieté, l'amour, la plainte, la colère ; mes descriptions sont tantôt simples, tantôt nobles. Je me propose de donner à ces bagatelles le titre *hendécasyllabes*, qui n'a de rapport qu'à la mesure des vers ; mais vous pouvez les appeler épigrammes, idylles, églogues ou simplement petits poëmes, *poematia* (1). » En effet, l'idylle, l'églogue sont de petits poëmes dont le genre n'est pas déterminé dans la littérature ancienne et dont l'étymologie surtout ne précise pas l'objet. Églogue ne signifie absolument que choix (ἐκλογή). Virgile, Horace ignorèrent sans doute l'application qu'on fit de ce mot à leurs œuvres. Plus tard les grammairiens l'inscrivirent en tête des Bucoliques de Virgile à titre d'honneur et comme un choix fait d'avance par la postérité. C'est ainsi que quelques manuscrits nous ont transmis sous le nom d'*Eclogæ* les *Sermones* d'Horace, et que Suétone (1) donne le titre d'*ecloga* à l'épître *Quum tot sustineas*. Quant à l'étymologie d'idylle, εἰδύλλιον, il faut la chercher dans εἶδος, comme on trouve celle de ἐπύλλιον dans ἔπος. Dans son sens primitif et fondamental, εἶδος signifie *forme;* appliqué à la poésie, il signifiera *forme poétique*, poëme. Ce que λόγος est pour la prose, dit un scoliaste (2), εἶδος l'est pour la poésie. Ce mot a un sens vague; il n'est pas la désignation exclusive et déterminée d'un genre, et c'est pour cela probablement que les odes de Pindare furent désignées sous le nom générique de εἴδη, par suite de la variété des sujets que le poëte avait traités. Diminutif de εἶδος, εἰδύλλιον conserve la même généralité que le mot dont il dérive. Et en effet les sujets traités par Théocrite sont d'une grande diversité : parmi les εἰδύλλια, les uns peignent les mœurs de la campagne, et c'est le plus grand nombre; on y trouve l'épithalame d'Hélène, un éloge de Ptolémée, un hymne en l'honneur des Dioscures, enfin les récits héroïques, comme Hercule et Augias. Mais pourquoi, à l'égard de Théocrite, s'est-on servi d'un diminutif? c'est que la plus grande partie des sujets sont par lui traités sur un ton moins élevé, moins ambitieux que celui de de l'ode pindarique, εἶδος ; c'était un genre inférieur à l'ode.

L'ode avec plus d'éclat... (3).

L'école d'Alexandrie ayant qualifié de εἰδύλλια les poëmes de Théocrite, et les grammairiens latins s'étant servis du mot de *eclogæ* pour les poëmes virgiliens du même genre on a dit idylles pour les poëtes grecs Théocrite, Bion, Moschus, et églogues pour Virgile, Calpurnius, Némésien, Sannazar ; mais c'est le même mot sans différence. Aujourd'hui le sens d'idylle et d'églogue s'est restreint : il y a telle pièce de Théocrite qui ne serait point aujourd'hui classée dans la poésie idyllique. Cette poésie ne comprend plus que le genre pastoral, la muse bucolique, ᾠδὴ βουκολική (4), et ce que Racan appelle du nom gracieux de *bergeries*.

L'origine de cette poésie idyllique se trouve dans les deux plus anciens monuments littéraires, la Bible et l'Iliade, et leur est antérieure. On voit, en effet, sur le bouclier d'Achille, si bien décrit par Homère (5), de charmantes scènes champêtres. Au milieu des

(1) Pline, *Lettres*, IV, 15.

(1) *Vita Horatii.*
(2) εἶδός ἐστιν ὁποῖόν ἐστι λόγος.
(3) Boileau, *Art poétique*, III, 58.
(4) Bion, III, 94.
(5) *Iliade*, chant XVIII, 478-608.

travaux de la moisson et de la vendange, vous rappelez-vous ce petit pâtre qui chante avec tant de charme? Ce qu'il chante, c'est un βουκολιασμός, un de ces chants rustiques qui se sont perpétués dans les campagnes et qui, perfectionnés par l'art, sont devenus tout un genre de poésie. Seulement il a fallu longtemps attendre; il a fallu que l'art vînt en aide à la nature et que la belle nature de la Sicile fécondât le génie et le travail des poëtes syracusains.

Alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amice (1).

Il a fallu que le raffinement des mœurs, que le luxe des cités donnât de l'attrait aux plaisirs des champs, et fît presque envier la condition des bergers. Le fait est, et il est remarquable, que, dans un moment donné, la tragédie grecque a été presque tout à coup portée à sa perfection par Eschyle, Sophocle et Euripide, et que plus tard, mais aussi spontanément, l'idylle a eu ses trois grands poëtes, Théocrite, Bion et Moschus. Cette origine de l'idylle est plus simple, plus vraisemblable que l'opinion de quelques savants qui font venir l'idylle de l'Orient et qui en signalent le modèle dans le *Cantique des Cantiques* et dans le *Livre de Ruth*. Sans doute la vie pastorale en Orient a dû y développer la poésie pastorale; mais il y avait aussi des pâtres, des chevriers en Arcadie, en Sicile, et les loisirs de cette vie nomade et rustique, si pleine de poésie, ont dû partout susciter des chants en harmonie avec les mœurs et les passions des bergers. Seulement il s'agissait de perfectionner ces chants, et c'est ce qu'on a fait en Judée sous David et Salomon, en Sicile et en Grèce sous les Ptolémées.

D'après Théocrite, d'après Virgile, on a fait la théorie de l'églogue, comme d'après les chefs-d'œuvre d'Homère on a fait la poétique de l'épopée. Mais, de tout ce qui a été dit sur ce sujet, où trouverait-on rien de mieux que ce que Boileau a consigné dans son *Art poétique* comme définition et comme règle de la poésie idyllique; c'est avec une grâce si parfaite et dans des termes si bien appropriés au sujet qu'il est impossible de ne pas citer presque tout ce passage, modèle du style, du ton, du coloris qui convient à cette simple et gracieuse poésie.

Telle qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements,
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante idylle.
Son tour simple et naïf n'a rien de fastueux
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux.
Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille;
Mais souvent dans ce style un rimeur aux abois
Jette là de dépit la flûte et le hautbois,
Et, follement pompeux dans sa verve indiscrète,
Au milieu d'une églogue entonne la trompette.
De peur de l'écouter, Pan fuit dans les roseaux,
Et les nymphes, d'effroi, se cachent sous les eaux.
Au contraire, cet autre, abject en son langage,
Fait parler les bergers comme on parle au village;
Ses vers plats et grossiers, dépouillés d'agrément,
Toujours baisent la terre et rampent tristement...
Entre ces deux excès la route est difficile.
Suivez, pour la trouver, Théocrite et Virgile;
Que leurs tendres écrits, par les Grâces dictés,
Ne quittent point vos mains, jour et nuit feuilletés.
Seuls dans leurs doctes vers ils pourront vous apprendre
Par quel art sans bassesse un auteur peut descendre,
Chanter Flore, les champs, Pomone, les vergers;
Au combat de la flûte animer deux bergers;
Des plaisirs de l'amour vanter la douce amorce;
Changer Narcisse en fleur, couvrir Daphné d'écorce,
Et par quel art encor l'églogue quelquefois
Rend dignes d'un consul la campagne et les bois.
Telle est de ce poëme et la force et la grâce (1).

Théocrite et Virgile, cités par Boileau comme les maîtres du genre bucolique, ont seuls trouvé la juste mesure de simplicité, de grâce, de naturel qu'il faut atteindre et qu'il ne faut pas dépasser. On retrouve quelque chose de leurs passions naïves et de leur molle douceur dans Némésien de Carthage et Calpurnius de Sicile; il y a aussi de la couleur locale, un parfum agreste dans quelques pastorales de latinistes modernes, le Mantouan, Vida, Sannazar.

Les Italiens ont beaucoup cultivé la poésie bucolique: l'*Aminta* du Tasse et le *Pastor Fido* de Guarini sont des ouvrages justement estimés. On ne peut guère réunir plus de grâces, plus d'idées champêtres; mais ce sont là des pastorales dramatiques qui appartiennent à l'histoire et à la théorie du théâtre, comme le roman pastoral, soit en prose, soit mêlé de prose et de vers, rentre dans l'article des romans.

En Angleterre Pope a plutôt traduit Virgile qu'il n'a composé des églogues; mais on trouve des choses originales et sublimes dans son églogue sacrée du *Messiah*.

La France, si féconde en écrivains dans tous les genres, n'a point été stérile en poëtes bucoliques. Parmi ces poëtes Marot et Ronsard ont des détails heureux, avec quelque empreinte du mauvais goût de leur siècle. Une églogue de Desportes qui commence par ce vers:

O bienheureux qui peut passer sa vie,

mérite d'être remarquée. Plus heureux que leurs devanciers, Racan et Segrais ont des passages qui rappellent la noble simplicité des anciens. On ne peut penser à Segrais sans se rappeler ces jolis vers:

O les discours charmants! ô les divines choses
Qu'un jour disait Amire en la saison des roses!

(1) Horace, *Art poetique*, 411

(1) *Art poétique*, chant II.

Doux Zéphyrs qui régniez alors dans ces beaux lieux,
N'en portâtes-vous rien à l'oreille des dieux ?

Plus moderne en sa parure, l'aimable Deshoulières leur dispute quelquefois le prix. Aussi Voltaire lui a-t-il ouvert son *Temple du Goût*. Qui ne sait par cœur ces vers si faciles, si touchants :

Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la Seine, etc.

Voici un passage d'une églogue moins connue qui réunit mieux encore les caractères du style bucolique, la douceur de la diction, le choix des détails :

Ici j'ai vu l'ingrat qui me tient sous ses lois;
Ici j'ai soupiré pour la première fois:
Mais, tandis que pour lui je craignais mes faiblesses,
Il appelait son chien, l'accablait de caresses.
Du désordre où j'étais loin de se prévaloir,
Le cruel ne vit rien ou ne voulut rien voir.
Il loua mes moutons, mon habit, ma houlette;
Il m'offrit de chanter un air sur sa musette;
Il voulut m'enseigner quelle herbe va paissant,
Pour reprendre sa force, un troupeau languissant,
Ce que fait le soleil des brouillards qu'il attire:
N'avait-il rien, hélas! de plus doux à me dire?

Il y a un grand charme de langage et certainement une touche plus ferme et plus vraie que dans les pastorales de Fontenelle. Ces pastorales, trop décriées peut-être comme dépourvues de naturel et de grâce, ont encore des lecteurs, parce qu'elles sont remplies de finesse et d'esprit ; et ce sont là des défauts qu'on pardonne aisément. Donnons aussi un souvenir à Léonard : ses idylles, seul titre qu'il ait à une réputation durable et non contestée, sont remplies de passages imités de Tibulle, de Properce et surtout de Gessner, qu'il sut mêler avec beaucoup d'art à ses propres idées.

Gessner, le chantre d'Abel, est à bien des titres, par ses idylles surtout, une des gloires de la littérature allemande : par ses sentiments honnêtes et pieux, par le choix et la moralité de ses tableaux, il est au-dessus des anciens; mais le luxe des ornements, la profusion des couleurs, la monotonie des descriptions le font déchoir au-dessous d'eux. A leur niveau, très-probablement, se serait élevé notre André Chénier s'il ne fût pas mort avant le temps. Dans le petit nombre d'idylles qu'il a pu composer il se distingua comme les poëtes de Sicile par l'intérêt du drame, la pureté du style, la vérité des images. Sans doute il a imité les Grecs, mais comme des modèles qui l'avertissaient de son propre génie et provoquaient en lui l'imitation libre, hardie, féconde. A qui mieux qu'à ce poëte peuvent s'appliquer ces vers de Boileau?

Il dit sans s'abaisser les plus petites choses,
Et sait même aux discours de la rusticité
Donner de l'élégance et de la dignité (1).

(1) Épître XI, 80.

Il faut lire Théocrite et Virgile, disait Voltaire, *et ne point faire d'églogues ;* soit, mais avec Théocrite et Virgile lisons aussi André Chénier.

DEHÈQUE.

IF, *Taxus*. (*Botanique*.) Le genre important de ce nom appartient au grand groupe naturel des Conifères et dans celui-ci à la tribu ou famille, selon les deux manières de l'envisager, des Taxinées. Les végétaux qui le composent sont des arbres ou des arbrisseaux toujours verts qui croissent naturellement dans les contrées tempérées et un peu froides de l'hémisphère boréal, dans l'un et l'autre continent. Leurs feuilles, persistantes, sont linéaires-lancéolées, roides, épaisses : leurs fleurs sont dioïques et viennent à l'aisselle des feuilles; les mâles forment des chatons presque globuleux, entourés à leur base d'écailles imbriquées, dont les intérieures sont les plus grandes ; elles consistent en six ou quatorze étamines ramassées à l'extrémité d'un axe commun, ou plutôt en autant de fleurs distinctes dans chacune desquelles on trouve de trois à huit loges d'anthères fixées au-dessous d'un support commun aplani, pelté et légèrement lobé. Les fleurs femelles sont isolées dans une enveloppe formée d'écailles imbriquées; elles consistent en un ovule solitaire et nu, droit, placé au centre d'un disque en cupule fort court. Le fruit des Ifs est remarquable par sa portion externe, charnue, en godet ouvert au sommet par un orifice circulaire, provenue du disque de sa fleur fortement développé, qui entoure la graine unique, nue, à tégument dur, dans laquelle un embryon à deux petits cotylédons courts occupe l'axe d'un albumen farineux, plus ou moins charnu. L'espèce la plus importante de ce genre est l'IF COMMUN (*Taxus baccata* LIN.), connu de tout le monde sous le seul nom d'If. Cet arbre est généralement de proportion moyenne et ne dépasse guère dix ou douze mètres de hauteur. Mais, comme il est susceptible d'arriver à une extrême vieillesse et qu'il dépasse même sous ce rapport tous les autres arbres de l'Europe, on le voit arriver jusqu'à vingt mètres et former quelquefois un tronc d'une épaisseur considérable malgré la lenteur de son développement. Son écorce est brune et se détache par lambeaux sur les vieux troncs. Ses branches, étalées, nombreuses et très-subdivisées, forment une cime touffue, généralement conique; ses feuilles, linéaires, acuminées ou terminées par une petite pointe blanchâtre, sont luisantes, d'un vert presque noirâtre en dessus, plus pâle et souvent un peu glauque en dessous; elles ont un pétiole court et généralement elles se trouvent dirigées avec régularité sur deux côtés opposés des rameaux, quoique par

leur attache réelle elles ne soient pas distiques. L'utricule charnu qui enveloppe la graine est d'un beau rouge et du volume d'un gros poids, presque globuleux ou ellipsoïde; la graine elle-même est généralement ovoïde et colorée en brun noirâtre ou roussâtre; sa saveur est amère.

L'If se trouve dans presque toute l'Europe, et il s'élève jusqu'à cinquante-huit ou même soixante degrés de latitude. Il vient presque toujours par pieds isolés, non en massifs, et les localités dans lesquelles on le rencontre le plus souvent sont les pentes septentrionales des collines et des montagnes. Il aime les terres fraîches, même un peu humides, principalement celles qui sont argileuses ou calcaires. On ne le trouve jamais dans le sable.

On cultive un assez grand nombre de variétés de l'If, parmi lesquelles nous nous bornerons à indiquer les plus remarquables. Ce sont d'abord les variétés à feuilles panachées de jaune d'or dans l'une, de blanc dans l'autre, dans lesquelles le port ordinaire de l'arbre n'est pas sensiblement altéré; en second lieu, celles que distinguent des modifications dans la forme générale, telles que l'*If dressé*, dont les branches et les rameaux sont plus ou moins redressés; l'*If horizontal*, dont les branches s'étalent toutes horizontalement; l'*If pleureur* des jardiniers, dans lequel les branches sont d'abord très-étalées et deviennent même pendantes à leur extrémité; l'*If pyramidal*, très-curieux parce que ses branches, exactement dressées, lui donnent le port d'un cyprès et dans lequel les feuilles sont assez également dirigées tout autour des rameaux. Enfin il en est des variétés très-petites, comme l'*If nain*, qui n'a que les proportions d'un petit arbuste compacte, et celui qu'on nomme *ericoïdes*, à cause de son port de Bruyère.

L'If joue encore, mais surtout a joué un rôle important dans la décoration des jardins et des parterres. Sa ramification compacte et l'abondance de son feuillage persistant, surtout la facilité avec laquelle il se prête à la la tonte et prend toutes les formes qu'on veut lui donner permettent d'en faire des palissades, des pyramides, des vases, etc. L'art de donner à l'If des formes diverses était très-perfectionné avant la réforme apportée dans ces derniers temps à la décoration et la distribution des jardins, et lorsque florissait le *genre français* il était dans tout son éclat. On se plaisait à faire ainsi une sorte de sculpture végétale; et l'on cite, entre autres exemples, un parc dans lequel des Ifs taillés représentaient une chasse entière. Aujourd'hui, ce genre de décoration n'étant plus de mode, l'If se trouve dans les jardins sous des formes moins bizarres et plus naturelles.

L'If a un développement très-lent. Les mesures qui ont été prises ont montré que pendant les cent cinquante premières années de sa végétation son tronc n'épaissit annuellement que d'environ trois millimètres, que son épaississement annuel n'est plus que d'environ deux millimètres et demi de cent cinquante à deux cents ans, et qu'il devient de plus en plus faible à mesure que l'arbre avance en âge. Ces données peuvent rendre compte de la longue série de siècles qui a été nécessaire pour amener certains pieds de cet arbre à la grosseur considérable qu'ils ont aujourd'hui, particulièrement dans la Grande-Bretagne. Loudon a réuni, dans son *Arboretum and fruticetum*, un assez grand nombre d'exemples de ces Ifs monstrueux dont voici les plus remarquables. Parmi ceux qui se trouvent à Buckland il en est un qui a 7m 320 de tour à un mètre environ au-dessus du sol; à Llanthevy Vach il en existe un qui a 9m 250 de circonférence; à Fothéringhall, en Écosse, on en admire un autre qui n'a pas moins de 17m 230 de circonférence c'est-à-dire 5m 48 de diamètre. Enfin Évelyn, dans son *Sylva*, parlait de l'If qui se trouvait dans le cloître de Braburn, dans le Kent, et qui avait alors (en 1660) 6m 100 de diamètre, c'est-à-dire 19m 171 de circonférence. On a calculé que l'âge de ces deux derniers arbres doit être d'environ deux mille sept cents ans pour celui de Fothéringhall et de trois mille ans pour celui de Braburn.

Le bois de l'If a des qualités précieuses. Son aubier est blanc et mince; son cœur est, au contraire, d'un beau rouge orangé, veiné, qui se fonce avec le temps. Il est très-dur. Pour la densité, il vient après le buis, avant tous nos autres bois indigènes. Varennes de Fenilles évalue son poids à 80 livres 9 onces par pied cube, lorsqu'il est vert, à 61 livres 7 onces lorsqu'il est sec. Son grain est très-fin; il prend un beau poli et il donne de charmants objets de tour et de marqueterie ainsi que de beaux placages. Malheureusement il est fort rare, et il est certain qu'il doit le devenir de plus en plus, puisque de nos jours on ne plante l'If que rarement. Déjà trop peu répandu pour être employé autant qu'il le serait pour le tour, pour la tabletterie et l'ébénisterie, il ne peut guère, à plus forte raison, servir pour le charonnage, pour lequel il est très-bon à cause de son liant, de son élasticité et de la force considérable que lui donne l'entrecroisement habituel de ses fibres.

A côté des qualités qui le recommandent l'If présente un inconvénient très-grave au sujet duquel il est important d'être prévenu. Il est, en effet, parfaitement reconnu que ses feuilles sont vénéneuses pour les animaux et même

pour l'homme. Les anciens connaissaient cette particularité, et ils avaient même exagéré le danger des effets de cet arbre. Ainsi son ombrage était regardé par eux comme pouvant devenir mortel, surtout au moment de la floraison. Strabon rapportait que les Gaulois se servaient du suc de l'If pour empoisonner leurs flèches; Dioscoride disait que les fruits de cet arbre font périr les oiseaux. Or, l'expérience de tous les jours justifie son ombrage, et quant à ses fruits, connus vulgairement sous le nom de *Morviaux*, on sait que les enfants en mangent souvent sans en être incommodés.

L'If commun se multiplie de graines, par boutures, et ses variétés par la greffe sur le type. On sème les graines immédiatement après leur maturité, dans un lieu un peu ombragé, et on les recouvre légèrement. Généralement elles lèvent la seconde année : quelques-unes germent dès la première année, et quelques autres ne le font que la troisième. On repique la seconde année en pépinière ou bien dans de petits pots. Le plant peut être mis en place lorsqu'il a trois ou quatre ans. Pour les boutures et pour les greffes, il est important de ne pas prendre des branches latérales, parce qu'elles ne donnent presque jamais une tige droite.

Les autres espèces, peu nombreuses du reste, du genre If n'ont qu'un médiocre intérêt; aussi les passerons-nous sous silence.

P. D.

IFRENIDES. Classés parmi les dynasties berbères de l'Afrique du nord, les Beni-Ifren ou Ifrenides représentent moins une suite de princes qu'une puissante tribu qui, personnifiée dans quelques chefs éminents, se maintint indépendante pendant une longue suite d'années dans le Maghreb-Acksa ou extrême. Elle constituait une des principales branches de la puissante confédération des Zenata, qui apparaît, aux premières lueurs de l'histoire d'Afrique, comme déjà campée sur divers points de la péninsule atlantique, de l'est à l'ouest. Longtemps associés aux destinées de leur souche et confondus avec elle, les Beni-Ifren ne commencent à jouer un rôle distinct qu'à l'occasion des insurrections conduites par Koceita d'abord, et plus tard par la fameuse reine de l'Aurès, Kahena, à l'encontre des hordes arabes. Ils prirent une part active aux succès comme aux revers de ces deux personnages, héroïques défenseurs de la race indigène contre l'invasion musulmane. Soumis par la force des armes, les fils d'Ifren adoptèrent l'islamisme, et spécialement la secte des Kharedjites, pour laquelle ils soutinrent des luttes violentes contre leurs frères d'origine. Le premier apôtre de la secte et en même temps le premier chef historique de la tribu fut ABOU-KORRA, né dans le Maghreb central. Il rallia les groupes principaux des Ifrenides qui habitaient aux environs de Tlemcen, dont on leur attribue même la fondation, et vers l'an 765 de l'ère chrétienne se fit proclamer khalife, chef du kharedjisme. A la tête de bandes armées, il s'avança vers l'est contre le général arabe Omar-ibn-Hafs, surnommé Hezarmerd, l'assiégea dans Tobna, et lui imposa une rançon de quarante-quatre mille pièces d'or pour prix de la levée du siége. Bientôt après il se porta sur Kairouan; mais, refoulé vers son point de départ, il vit échouer ses projets.

Après lui un long intervalle s'écoule; et les Ifrenides ne paraissent de nouveau sur la scène qu'avec Makled-ibn-Heidad, plus connu sous le nom de ABOU-YÉSID. Après une jeunesse passée dans la misère et consacrée tant à l'étude qu'à l'enseignement, il souleva contre Obéid-Allah, fondateur de la dynastie fatimite, un grand nombre de tribus berbères (943-944), s'empara successivement, en Ifrikia, de Beghaïa, Tonzer, Tébessa, Meddjana, Mennadjenna, Laribus, Bedja, Raccada, Kairouan, et sa puissance s'étendit sur la moitié du Maghreb. Pour se consolider il rechercha l'alliance de l'ommiade En-Nacer, khalife de Cordoue, et l'obtint (945-946). — Son prestige grandit; il livra bataille à Meiçour, général fatimite, qui fut tué en combattant. La ville de Souça ayant cédé à ses armes, son orgueil ne se contint plus. Il renonça à ses vêtements de laine pour se parer de soie; et à son humble monture, qui lui avait valu le surnom vénéré de l'*homme à l'âne*, il substitua un cheval fringant. Dès ce jour sa popularité déclina auprès des chefs, qui lui reprochèrent sa vanité, auprès des peuples, qui doutèrent de sa sainteté. Repoussé lors d'une nouvelle attaque contre Kairouan (946), il se réfugia à Msila, où son vainqueur, El-Mansour, s'empara de lui et l'envoya, enfermé dans une cage, à Mehdia, où il mourut de ses blessures (947).

Ses deux fils FADL et AYOUB tentèrent de rallier les Ifrenides; tués l'un et l'autre par trahison, ils ne laissèrent dans leur lignée aucun héritier de leur ambition.

Mais le foyer principal de la famille Ifrenide, situé entre Tlemcen et Tehort (Tekedempt), conserva le nombre et la puissance de ses enfants à l'abri des coups du vainqueur fatimite. Son principal chef, MOHAMMED-IBN-SALEH, tué par un parent rival qui s'était rangé du côté des Maghroua, autre tribu berbère ralliée à El-Mansour, maître de Kairouan, fut remplacé par son fils YALA-IBN-MOHAMMED, qui fonda sur la lisière du petit désert, au sud de Tlemcen, Ifgan, capitale de l'État que les historiens arabes appellent emphatiquement le premier empire ifrenide. Il renouvela les al-

liances politiques de sa race avec les souverains ommiades d'Espagne; et, fort de cet appui, prit et ruina Oran (954-955), s'empara de Téhort, établit sa puissance dans le Maghreb central et occidental, et fit réciter la prière au nom du khalife musulman d'Espagne, qui à sa demande nomma un chef ifrenide gouverneur de Fez. Mais, infidèle à ses promesses, Yala se soumit sans résistance au Sicilien Djouher, envoyé de Kairouan par le khalife fatimite El-Moezz pour châtier la rébellion du Maghreb. Sa trahison n'empêcha pas le vainqueur de le faire périr, de détruire Ifghan et de poursuivre avec acharnement les tribus zénatiennes.

Ainsi fut brisée la confédération ifrenide et anéantie la domination de ses chefs. Une partie de ses membres se réfugia en Espagne, les autres s'enfuirent au désert; bon nombre se rallièrent autour de Yeddou, fils d'Yala. Celui-ci, après s'être mis, conformément à la politique de ses pères, sous la protection de Djafer, représentant des Ommiades d'Espagne, et s'être montré pendant quelque temps son lieutenant le plus dévoué comme le plus puissant, se révolta et remporta (991-992) sur Ibn-abd-el-Ouedoud, gouverneur du Maghreb pour le compte des Ommiades, une victoire éclatante. Il se mesura aussi avec Ziri, nouveau délégué du khalife maure.

Yebdou prit et perdit deux fois sur lui la ville de Fez, et, finalement vaincu (994), se sauva dans le désert, où il mourut.

Son neveu Habbous hérita de ses vues, et périt assassiné par son cousin Abou-Yeddes-ibn-Douanas, qui aspirait au pouvoir, mais ne put le retenir. Plus heureux que Habbous, son frère Hammama, investi du commandement par la confiance de la tribu, parvint à lui rendre son importance, non, il est vrai, dans le pays qui avait été son berceau, mais sur les bords de l'Océan, dans la ville de Chala, près de Salé, qu'il enleva à son adversaire Ziri et qu'il érigea en capitale du second empire ou plutôt du second État ifrenide. Hammama négocia la paix avec El-Mansour, maître de Kairouan, et avant de mourir put croire rétablie la puissance de sa famille.

En effet son frère et successeur Aboul'-Kemal-Temin adopta son œuvre de restauration; il s'étendit même en s'emparant du Fez et du Maghreb occidental; mais, expulsé de ses conquêtes (1037-1038) par son rival Hammama, il dut rentrer à Chala, où il mourut en 1054-1055.

Les règnes de son fils Hammad, de son petit-fils Youçof furent plus obscurs.

Mohammed, oncle et successeur de ce dernier, périt en combattant vaillamment contre les Almoravides, dont l'étoile s'élevait brillante sur l'horizon de l'Afrique, et une seconde fois la famille des Beni-Ifren succomba dans ses efforts pour fonder une dynastie durable.

Abou-Yeddes-ibn-Douanas, assassin de Habbous, tenta en vain de faire proclamer son autorité. Le souvenir de son crime éloigna de lui la sympathie, et il se résigna à passer en Espagne, où il trouva la mort dans un combat contre les chrétiens. Son fils Khalouf, son petit-fils Temin furent investis de hautes dignités; un de leurs parents obtint le gouvernement de Cordoue; et un dernier éclat brilla autour d'un nom qui avait compté avec honneur, pendant trois siècles, parmi les défenseurs de l'indépendance africaine.

Une gloire nouvelle était réservée à la famille d'Ifren, s'il faut en croire la légende très-plausible qui fait naître dans sa descendance l'émir Abd-el-Kader. On sait que l'origine de l'illustre adversaire de la France se rattachait au pays de Saïda, entre Tlemcen et Mascara, et que lorsqu'il releva Tekedempt de ses ruines pour en faire sa capitale, et fit battre monnaie, il déclara agir ainsi au nom de la souveraineté traditionnelle de ses ancêtres, anciens maîtres de ces lieux. Or, ces ancêtres, souverains à Tekedempt, entre Tlemcen et Tiaret, ne pouvaient être, tout semble l'établir, que la dynastie berbère des Ifrenides.

Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, traduite par le baron de Slane.

Jules Duval.

Ifrikia. Dans l'histoire du moyen âge le nom d'Ifrikia s'applique spécialement à la partie de l'Afrique du nord qui, avant l'invasion des Arabes au septième siècle, avait compris successivement la Libye, la Cyrénaïque, la Marmarique, le territoire de Carthage, la Zeugitane, la Byzacène, contrées qui se trouvent représentées aujourd'hui par les régences de Tunis et de Tripoli. Suivant les fluctuations de la puissance qui en était maîtresse, ses limites variables s'étendirent parfois à l'ouest jusqu'au pays de Bougie, englobant ainsi les territoires de Bone, Constantine et Biskara, autrefois compris dans la Numidie, au sud le Bel-edj-Djérid et le Sahara jusqu'au pays des Noirs. Toujours le centre du gouvernement oscilla de Kairouan à Tunis.

Dans le système géographique qui; relativement à l'Arabie et à l'Égypte, foyers de la souveraineté musulmane, qualifiait l'Afrique de *Maghreb* ou couchant, l'Ifrikia représentait le Maghreb oriental; mais pour les Africains l'Ifrikia constituait une zone intermédiaire qui séparait le Maghreb du Cherq ou Orient. De cette idée de séparation mitoyenne que traduisent le radical arabe *ferek* et le radical berbère *rik*, *rir'* (que l'on retrouve dans l'ancienne tribu des Aourir'a et aujour-

d'hui encore dans *Boufarik*, *Oued-Rir'*), dérive le mot de *Frikia*, *Ifrikia*, que les Romains trouvèrent usité pour le territoire avoisinant Carthage et qu'ils étendirent à tout ce qu'ils connurent du continent africain. Mais telle est l'énergie sur ce point de la tradition locale qu'ils durent maintenir le nom d'*Africa propria* au pays qu'ils avaient d'abord envahi; et dans tout le cours du moyen âge ce nom de Frikia resta limité à cette région : aujourd'hui encore c'est l'appellation courante de la province occidentale de la régence de Tunis.

Par quelles vicissitudes cette vaste zone du littoral méditerranéen passa-t-elle des mains des Césars de Constantinople dans celles des Arabes ou des Berbères et de ces dernières sous le joug des Turcs, pour entrer, au nombre des États Barbaresques, dans le système de la politique moderne ? c'est ce que nous indiquerons dans une rapide esquisse des destinées de l'Ifrikia, en vue de relier, à travers une période de neuf siècles, l'histoire antique de Cyrène, de Carthage et de l'administration byzantine en Afrique aux annales de Tunis et de Tripoli.

Dès le septième siècle de l'ère chrétienne, à la voix des successeurs de Mahomet à peine descendu dans la tombe, le peuple arabe s'élança, le glaive d'une main, le Coran de l'autre, à la conquête politique et religieuse du monde. A l'Orient, la Syrie, la Perse, une partie de l'Inde devinrent la proie des khalifes ; à l'Occident, ils s'emparèrent d'abord de l'Égypte. Et, après une courte halte sur la terre des Pharaons et des Ptolémées, tournant leurs regards vers l'Occident, ils résolurent l'invasion du reste de l'Afrique. Outre leurs premiers et rapides triomphes, tout les y invitait, l'isolement et l'indépendance des gouverneurs grecs, l'indiscipline des troupes, les ravages non encore réparés des Vandales, l'approche menaçante des Goths, les révoltes mal étouffées des indigènes, les dissensions religieuses où s'épuisaient les meilleurs esprits, la décadence générale de l'empire. La perspective d'immenses richesses à s'approprier exaltait le prosélytisme. La conquête de l'Afrique par les Arabes fut accomplie dans le cours de cinq expéditions qui portèrent progressivement le drapeau de l'Islam depuis l'Égypte comme point de départ jusqu'à l'océan Atlantique. Dans cette marche par terre l'Ifrikia se trouvait nécessairement sur le trajet des hordes arabes : envahie la première, elle dut être la première occupée définitivement, subir les premiers ravages et recevoir les premières créations de forts, de villes, d'institutions. Elle devint le centre et le point d'appui d'où la puissance arabe rayonna à l'ouest vers le Maroc et l'Espagne, au nord vers la Sicile et l'Italie, au sud vers le Soudan. Son rôle découla de sa position géographique intermédiaire entre l'orient et l'occident, entre le nord et le sud, et en même temps sur le littoral le plus rapproché de la Sicile, aux lieux qui commandent le passage du bassin oriental dans le bassin occidental de la Méditerranée : triple caractère qui donne la clef de son importance et de sa destinée aussi bien dans les temps anciens que dans les temps modernes.

Les cinq expéditions qui, après des alternatives de victoires et de revers, de progrès et de retraites, finirent par soumettre l'Ifrikia aux khalifes de l'Orient eurent lieu dans l'ordre suivant.

La première fut conduite par Amrou-ben-el-Assi, le conquérant de l'Égypte; la seconde par Abd-Allah-ben-Saïd-ben-Abi-Tarh ; la troisième par Moaouïa-ben-Hodeidj ; la quatrième et la cinquième par Okba-ben-Nafi, remplacé dans l'intervalle de l'une à l'autre par Dinar-Abi-el-Madjer. C'est dans Okba que l'histoire a justement personnifié la conquête générale et définitive de l'Afrique par les Arabes. Il s'avança, de victoire en victoire, jusqu'à l'océan Atlantique, dans les eaux duquel il entra même à cheval pour constater que la terre seule faisait défaut à son ardeur de conquérant et d'apôtre : dans le sud il pénétra jusqu'à Ghedamès et dans le Fezzan. Pour contenir les indigènes et asseoir solidement sa domination, il fonda Kairouan, au sud de Tunis, et y fit construire une grande mosquée : rapidement accrue par les bienfaits des princes et par l'affluence des émigrants d'Égypte, cette ville acquit une importance capitale dans l'histoire de l'Ifrikia. Le dernier représentant de l'empire d'Orient, le patrice Grégoire, qui s'était proclamé indépendant, fut rejeté en Italie avec ses troupes. Okba, missionnaire aussi bien que guerrier, imposa son culte aux populations chrétiennes, païennes et juives de l'Ifrikia; organisateur autant que destructeur, il favorisa la fusion des races par des mariages, et fut grandement aidé dans son œuvre par sa femme, qui partagea ses travaux et sa gloire. Blessé à mort dans un combat contre les Berbères insoumis, il périt après vingt-quatre ans de séjour en Afrique, léguant aux khalifes ses maîtres un empire d'Occident. Son tombeau, que renferme la mosquée du village qui lui doit son nom de Sidi-Okba, non loin de Biskara, est encore aujourd'hui profondément vénéré des Arabes.

Quarante ans suffirent à ces événements, qui, commençant vers l'an 642, étaient accomplis en 680. Mais la conquête fut suivie de violentes réactions au sein du peuple indigène : la première révolte victorieuse éclata en 683 et reconnut pour chef Koucila, qui s'empara

de Kairouan et fonda le premier empire berbère. Vaincu et tué dans un combat contre l'émir arabe Zoheir, il légua à ses frères d'armes et de sang une vengeance qui fut souvent tentée dans les années qui suivirent, mais ne put jamais se poursuivre avec un plein succès. Dans cette résistance des races indigènes une femme s'illustra, Kahena, dite Doumiah, guerrière juive des monts Aurès, qui fit reconnaître son pouvoir des Romains comme des Berbères et battit en maintes rencontres les troupes musulmanes. Son nom est encore célèbre dans ces contrées. Défaite par l'émir Hacen, elle périt, après cinq ans de règne, les armes à la main, et les vainqueurs purent désormais consolider une domination contre laquelle protestèrent cependant en maintes rencontres divers défenseurs du peuple berbère, toujours intrépides, mais toujours refoulés par des forces supérieures. Barca, Tripoli, Mehdia ou Ifrikia, Kairouan, Bizerte, Tunis, Sfax, Bedja, Soubbaytah (*Suffetula*), Souça, Cabès, Cafsa devinrent par des soumissions successives les points d'appui de leur autorité. Carthage fut dépeuplée et détruite en 698.

Alors commença à se manifester au sein de l'immense empire des khalifes, dont la vague et peu solide unité embrassait la moitié du monde connu, des bords de l'Oxus jusqu'au rivage atlantique, un mouvement de décomposition analogue à celui qui avait miné l'empire romain et qui devait un siècle plus tard disloquer celui de Charlemagne. L'impuissance des khalifes d'Orient à surveiller et contenir leurs lieutenants dans des contrées lointaines enfanta la féodalité militaire. Les gouverneurs, enivrés d'un pouvoir sans frein, excités par l'orgueil et l'ambition, rassurés par la distance, aspirèrent d'abord à se perpétuer dans le commandement, à se rendre héréditaires dans leurs familles et finalement à l'indépendance. Leurs fonctions temporaires devinrent leurs titres à des droits permanents. Le sort des armes décida souvent entre rivaux. On vit alors, comme en Europe, le vainqueur, pour accroître son prestige, solliciter l'investiture du suzerain nominal, mais sans confirmer par une déférence loyale la sincérité de cet hommage. Seulement la suprématie religieuse des khalifes d'Orient survécut généralement à la chute de l'autorité politique. Cette période de féodalité, commune à tout le Maghreb, n'arrêta pas l'expansion de l'islamisme : animé du même élan qu'aux premiers jours, il se signala au dehors par la conquête de l'Espagne et des excursions en Sicile, au dedans par la conversion générale des populations à la foi de Mahomet. Le christianisme, jadis si florissant en Afrique, en disparut pour dix siècles.

La consécration finale de cette révolution politique fut l'avénement de la dynastie Aghlabite au trône de l'Ifrikia. Sous cette dynastie, dont le chef fut Ibrahim-ben-el-Aghlab, choisi pour émir par la faveur de Haroun-er-Reschid, une rupture, de fait sinon encore de droit, s'accomplit entre l'Occident et l'Orient. Au mois de juillet 800 ce gouverneur acheta son indépendance au prix d'un tribut annuel de quarante mille dinars. Sous le règne de ses successeurs les Arabes achevèrent la conquête de la Sicile, où ils établirent des émirs qui l'administrèrent pendant deux cent soixante-dix ans comme une annexe de l'Ifrikia. La résidence royale fut transférée de Kairouan à Tunis, et Kairouan vit s'élever une seconde rivale dans Rekkada. Enfin après cent huit ans de souveraineté, pendant lesquels les Aghlabites avaient à grand'peine réussi à contenir les généraux arabes et les peuples indigènes, ils perdirent le pouvoir, que leur enlevèrent les Fatimites, dont le chef Abou-Mohammed-Obéid-Allah, se disant le Meddhi annoncé, s'empara de Kairouan, et se fit proclamer khalife. C'était l'élément berbère et la tradition alide qui ressaisissaient le pouvoir.

La dynastie des Fatimites ne borna pas son ambition à l'Ifrikia. Tournant ses vues vers l'Égypte et s'appuyant d'une prophétie qui annonçait que le soleil se lèverait un jour à l'Occident, elle y envoya un de ses généraux, le Grec Djouhar, qui fonda la ville du Caire et fit reconnaître la souveraineté de ses maîtres. Transplantés en Égypte les khalifes fatimites ne tardèrent pas à négliger l'Ifrikia pour l'Occident, et l'abandonnèrent à des gouverneurs feudataires, qui soutinrent en leur nom d'abord et bientôt pour leur propre compte des luttes armées à l'intérieur contre les indigènes, à l'extérieur contre les khalifes d'Espagne.

Dans cette nouvelle période le commandement suprême se personnifia dans une nouvelle dynastie d'origine berbère, celle des Zirites, qui reconnaissait pour auteur le chef Bologguin-ben-Ziri, choisi pour gouverner l'Ifrikia, quand l'émir El-Moëzz Madd avait quitté Tunis pour le Caire. Ce fut l'arrière-petit-fils de Bologguin qui répudia l'autorité de la dynastie fatimite d'Égypte, et sous prétexte de rétablir dans ses États la religion orthodoxe, mais en réalité pour colorer sa révolte, proclama la suprématie du khalife de Bagdad après avoir préparé ce retour à l'orthodoxie par une Saint-Barthélemy des schismatiques. Le sultan fatimite se vengea de cette rébellion en lançant contre l'Ifrikia des hordes d'Arabes nomades qui ravagèrent le pays et renouvelèrent la population arabe de la conquête, à peu près éteinte. Cette dernière émigration qui commence à l'année 1048,

est la seule souche authentique des familles arabes qui occupent aujourd'hui la Barbarie.

A cette époque l'empire de Bologguin s'était partagé en deux branches de sa postérité, les ZIRIDES, qui régnèrent en Ifrikia, et les HAMMADITES, qui possédèrent les provinces de Constantine et de Bougie.

Ceux-ci résistèrent vigoureusement aux ALMORAVIDES, qui venaient de fonder dans le Maghreb-Aksa un puissant empire et qui malgré quelques succès partiels ne purent se consolider dans le Maghreb oriental. Moins heureux, les Zirides, entamés d'abord par les Almoravides, laissèrent tomber leurs États aux mains de Roger II, roi de Sicile. Leur règne avait duré près de deux siècles.

On était au milieu du douzième siècle. Roger, continuant les traditions guerrières et politiques de son père, le fondateur du royaume de Sicile, s'empara de la côte africaine, de Tunis à Tripoli. Sa domination ne dura que dix ans.

La fortune livra bientôt l'Ifrikia à de nouveaux maîtres. Les ALMOHADES, qui avaient, dans l'ouest, renversé et supplanté les Almoravides, débordèrent vers les provinces de l'est. Ils en chassèrent et les Siciliens nouveaux venus et les Hammadites, qui s'étaient maintenus à Bougie, et les Zirites, qui revendiquaient les possessions de leurs pères. Abd-el-Moumen, leur chef, s'empara de Tunis, Mehdia, Tripoli, Sfax, Cabès. Les Almohades régnèrent à la fois sur le Maghreb, sur l'Ifrikia et sur l'Espagne musulmane.

Mais ils préparèrent eux-mêmes leur chute en confiant le gouvernement de l'Ifrikia à un lieutenant nommé Abou-Hafs, issu des tribus masmoudiennes. Son petit-fils Abou-Zakaria-Yahya se déclara indépendant vers 1228 et fonda la dynastie des HAFSIDES (*voy.*), qui occupa jusque vers le milieu du quinzième siècle, avec des destinées bien diverses, le trône de Tunis. Tantôt resserrés dans leurs limites, tantôt invoqués comme les protecteurs de l'islamisme, depuis la Mecque jusqu'à Grenade, les princes hafsides soutinrent avec honneur la croisade de saint Louis, et nouèrent avec les rois et les cités de l'Europe méridionale des relations pacifiques de commerce, réglées par des traités.

Vers cette époque le pays de Tunis et de Tripoli échappe aux Berbères et aux Arabes pour tomber alternativement au pouvoir des chrétiens et des Turcs, les premiers personnifiés dans Charles-Quint, les seconds dans les frères Barberousse.

A cette date l'Ifrikia ferme son cycle propre pour se fondre dans l'histoire moderne des régences barbaresques. Il s'était développé dans une période de neuf cents ans, par une série d'oscillations qu'il convient de rapprocher comme un exemple des tâtonnements ou des ébauches politiques qui précèdent la formation normale et définitive des États.

Au début et pendant une période de cent cinquante ans, l'Ifrikia est la base d'opérations de l'islamisme dans l'Occident : aussi dicte-t-elle ses lois à tout le Maghreb, qui reconnaît Kairouan pour sa capitale. Les progrès de la conquête arabe à l'ouest agrandissent le champ d'action, mais affaiblissent l'unité du gouvernement. La race berbère, écrasée d'abord, se redresse, se compte, se constitue en résistance organisée. Avec les Édricides elle tient tête à la race arabe : Fez devient la rivale de Kairouan. Les maîtres de l'Ifrikia, soit aghlabites, soit fatimites, se voient enlever une part de territoire, rattachée à l'empire de Fez. Avec les Zirides c'est un démembrement intérieur qui se déclare : la zone frontière, de Bougie à Biskara, reconnaît la branche des Hammadites. En même temps Roger de Sicile s'empare du littoral, de Tunis à Tripoli. Enfin, par les Almohades la réaction berbère retrouve son unité : l'Ifrikia devient une simple province de l'empire du Maghreb. Mais cette vaste unité, fondée encore plus sur la violence que sur la nationalité, ne tarde pas à se décomposer, et de ses ruines surgissent au treizième siècle trois États indépendants, dont l'organisation avait été plusieurs fois tentée, mais qui cette fois seulement se réalise. L'un, à l'ouest (aujourd'hui le Maroc), est soumis aux Mérinides ; le second, au centre (aujourd'hui l'Algérie), est gouverné par les Zianites ; le troisième, qui est l'Ifrikia, échoit aux Hafsides. Les deux premières divisions n'ont subi, depuis six cents ans, dans leur constitution territoriale, aucune atteinte grave de l'action du temps, bien que, dans la seconde, Alger ait remplacé Tlemcen comme capitale. La dernière seule s'est vue partagée au dix-huitième siècle entre les régences de Tunis et de Tripoli. Ces quatre États répondant à la diversité des conditions géographiques, la nature sanctionne l'œuvre de la politique et de l'histoire. Aussi est-il probable que l'avenir les respectera.

Sous le rapport des dates l'histoire de l'Ifrikia se résume en quelques lignes.

640 à 681. La conquête arabe ; cinq expéditions.

682 à 800. Vingt-neuf émirs gouvernent au nom des khalifes d'Orient.

Interrègnes remplis par quatre chefs berbères.

800 à 900. Dynastie arabe des Aghlabites, souveraine, mais vassale à prix d'argent des khalifes d'Orient : onze émirs.

909 à 972. Dynastie berbère et indépendante des Fatimites : quatre émirs.

972 à 1148-1149. Dynastie berbère des Zirites : huit émirs.

1048 à 1100. Grande irruption arabe.

1007 à 1152-1153. Dynastie berbère des Hammadites à Bougie : neuf émirs.

1149 à 1159. Domination de Roger II, roi de Sicile.

1159 à 1228-1229. Dynastie berbère des Almohades : huit émirs.

1228-1229 à 1544. Dynastie berbère, mêlée d'éléments arabes, des Hafsides : dix-neuf princes.

1544 à 1575. Déchirements; calamités; anarchie; invasions chrétiennes; invasions turques.

1574. Conquête définitive de l'Ifrikia par les Turcs.

Ibn-Khaldoun, *Histoire des Aghlabites*, traduction par Noël des Vergers.

Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, traduction par de Slane. — Introduction. — Extraits de Nowairi.

Carette, *Recherches sur l'Origine et les Migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale*

El Raini-el-Kairoani, *Histoire de l'Afrique*, traduite par Rémusat et Pellissier.

Jules DUVAL.

IGNAME, *Dioscorea*. (*Botanique.*) Les Ignames sont des plantes d'un haut intérêt qui appartiennent à la famille des Dioscoréacées, l'une de celles qui forment l'embranchement des Monocotylédons. Elles sont remarquables par leur tubercule rempli de fécule, qui, dans certaines espèces, acquiert un volume considérable et qui constitue l'un des aliments principaux des habitants des régions tropicales. Leurs feuilles, alternes, quelquefois aussi opposées, sont pétiolées et diffèrent de celles de la généralité des Monocotylédons par leur forme, le plus souvent en cœur, et par leurs nervures réticulées. Leurs fleurs sont dioïques; les mâles présentent un périanthe divisé en six lobes, six ou seulement trois étamines, qu'accompagne un rudiment de pistil; les femelles ont un périanthe supère, à six divisions, des étamines en même nombre que dans les fleurs mâles et un pistil dont l'ovaire infère, triangulaire, est creusé intérieurement de trois loges, qui contiennent chacune deux ovules suspendus à l'angle interne. Le fruit de ces plantes est une capsule dont les parois ont une consistance de parchemin, qui est relevée extérieurement de trois angles saillants et qui renferme, dans chacune de ses trois loges, deux graines plates, bordées d'une aile membraneuse. Les deux espèces de ce genre cultivées pour leur tubercule alimentaire dans la plupart des pays chauds sont fort imparfaitement connues des botanistes. Linné regardait comme la principale d'entre elles celle à laquelle il donnait le nom de *Dioscorea sativa* ; cependant on ne sait pas même ce qu'est cette espèce, et M. Alph. de Candolle admet, à l'exemple de différents auteurs, que sous cette dénomination unique se trouvent confondues au moins deux plantes distinctes, dont l'une est asiatique et a reçu le nom de *Dioscorea deltoidea* WALL., tandis que l'autre est américaine et constitue la *Dioscorea Cliffortiana* LAMK. (Voy. GÉOGR. BOTAN. RAISONNÉE, II, p. 819). La plus répandue des Ignames alimentaires est l'IGNAME AILÉE (*Dioscorea alata* LIN.), désignée vulgairement sous le nom d'*Yam* ou *Inham*, d'où l'on a fait notre mot français *Igname*. Elle produit un gros tubercule oblong, brun en dehors, blanchâtre à l'intérieur, duquel s'élèvent de longues tiges grêles, qui grimpent sur les corps voisins en s'enroulant autour d'eux et qui se font remarquer par leurs quatre angles relevés en ailes membraneuses, larges et ondulées; ses feuilles, longuement pétiolées, sont opposées, ovales-oblongues, échancrées en cœur et un peu sagittées à leur base, pointues au sommet, glabres, parcourues par cinq ou sept nervures. Ses fleurs mâles forment des épis paniculés, tandis que les femelles sont disposées en épis lâches, simples ou rameux. La patrie de cette plante éminemment utile est inconnue comme celle des principales espèces alimentaires. Sa culture a une grande importance dans toute l'Asie équatoriale, dans les nombreux archipels de l'Asie et de l'Océanie; c'est de là qu'elle a été importée dans presque toute l'étendue de la zone intertropicale. Son tubercule est très-féculent et fort nutritif; il est un peu âcre naturellement; mais il perd par la cuisson toute trace d'âcreté. Il acquiert un volume considérable et quelquefois énorme. La culture de l'Igname est fort simple dans les contrées chaudes. En effet, après avoir donné un simple labour à la terre qui doit recevoir la plantation, on y plante, au commencement de la saison des pluies, des fragments de tubercules portant chacun un bourgeon. On abandonne ensuite les plantes à elles-mêmes, et on n'a plus qu'à faire la récolte au commencement de la saison sèche. Dans nos jardins on ne peut cultiver cette plante qu'en serre chaude et comme plante d'ornement à cause de ses longues tiges, qu'on fait monter le long des piliers, ou avec lesquelles on forme des guirlandes dont la verdure est très-fraîche. Dans l'Inde on cultive concurremment avec l'espèce dont il vient d'être question l'IGNAME GLOBULEUSE (*Dioscorea globosa* ROXB.), dont le tubercule arrondi est préféré, dit Roxburgh, à celui de l'Igname ordinaire. La plante se distingue particulièrement parce que ses longues tiges volubles présentent six ailes longitudinales et sont armées d'aiguillons dans leur partie inférieure. En outre, ses épis composés mâles

sont longs et pendants, tandis que les femelles, qui sont simples, sont dressés.

Une espèce de ce genre occupe beaucoup aujourd'hui l'attention de toute l'Europe, à cause de la possibilité bien démontrée maintenant de l'ajouter à la liste de nos plantes alimentaires. C'est celle qui a reçu de M. Decaisne le nom d'Igname Batate (*Dioscorea Batatas*). Introduite en France du nord de la Chine par M. de Montigny, en 1849, elle a été d'abord cultivée au Jardin des Plantes de Paris, d'où elle est arrivée entre les mains de divers horticulteurs qui en ont fait l'objet d'une exploitation étendue et très-productive. Aujourd'hui, grâce à la facilité avec laquelle on la multiplie, elle commence à être déjà fort répandue en Europe; et quelques personnes commencent même à la cultiver en grand. L'intérêt tout actuel que présente cette nouvelle plante alimentaire nous oblige à entrer dans quelques détails à son égard.

D'abord la première question qu'elle soulève est celle de sa détermination spécifique. Quelques botanistes avaient cru que ce n'était que l'Igname du Japon (*Dioscorea japonica* Thunb.), qui est cultivée au Japon pour ses tubercules comestibles; mais l'examen attentif que M. Decaisne a pu faire de l'une et de l'autre a parfaitement démontré que la plante du Japon et celle qui nous est venue de la Chine forment deux espèces distinctes et séparées, dont nous résumerons successivement les principaux caractères d'après la description de l'une et de l'autre que nous devons au savant professeur de culture du Jardin des Plantes de Paris.

L'Igname Batate (*Dioscorea Batatas* Dcne) a la tige et les rameaux volubles, arrondis ou légèrement anguleux, striés, assez épais, formés d'entre-nœuds fort variables de longueur, plus ou moins marqués de violet; ses feuilles, en forme de cœur et tirant un peu sur le triangle, sont à peu près aussi larges ou même plus larges que longues, plus ou moins pointues, mais jamais acuminées, et leurs deux lobes basilaires, arrondis, divergents, sont séparés par un sinus large et peu profond; à l'aisselle de ces feuilles naissent fréquemment des bulbilles globuleux. Les fleurs mâles forment des épis axillaires flexueux, assez souvent géminés, plus courts que le pétiole voisin ou même raccourcis presque en petite tête. On n'en possède pas à Paris d'individus femelles.

Quant à l'Igname du Japon (*Dioscorea Japonica* Thunb.), sa tige et ses rameaux, également volubles, sont très-grêles et lisses, formés d'entre-nœuds à peu près égaux en longueur. Ses feuilles, tantôt alternes, tantôt opposées, sont en forme de cœur et beaucoup plus longues que larges, puisque leur longueur est de huit ou neuf centimètres, tandis que leur largeur n'est que de deux ou trois centimètres; les deux lobes de leur base sont arrondis et parallèles; leur sommet est longuement acuminé et très-pointu; enfin elles sont pointillées de brun en dessous. Ses épis mâles sont axillaires, presque toujours solitaires, très-grêles et deux ou trois fois plus longs que le pétiole voisin, ou même plus longs que la feuille tout entière. Ses épis femelles ne sont pas connus. On voit dès lors qu'il est impossible de confondre ces deux plantes, que distinguent parfaitement leur tige, leurs feuilles et leurs épis de fleurs.

L'Igname Batate est cultivée en grand comme plante alimentaire dans le nord de la Chine. Là ses tubercules étroits et allongés se vendent journellement sur les marchés, où on les apporte en bottes après en avoir coupé la portion supérieure, qui sert à la multiplication, l'extrémité inférieure, qui est réservée pour la consommation du cultivateur lui-même, c'est-à-dire après les avoir réduits à leur partie moyenne. Ces tubercules ont un mode de développement fort remarquable; ils s'enfoncent verticalement en terre jusqu'à une profondeur considérable, qui égale jusqu'à un mètre ou même davantage lorsque la couche de sol pénétrable est profonde. Il paraît même que la force de pénétration que possède cette partie est très-grande, puisque M. Godron a rapporté tout récemment une observation faite à Nancy, d'après laquelle elle aurait traversé un sous-sol très-compacte commençant à trente centimètres environ de profondeur et aurait acquis, malgré cet obstacle une longueur de soixante-quinze centimètres. La forme générale de ces tubercules est celle d'une massue allongée, dont le renflement forme le bout inférieur, qui est le plus souvent obtus, tandis que sa portion supérieure est fortement rétrécie. Sur toute cette longueur ou à peu près ils développent une grande quantité de petites racines, et d'autres racines beaucoup plus développées prennent naissance à leur extrémité supérieure. Le poids moyen de ces tubercules produits en un an est de trois à quatre cents grammes; mais on en a obtenu qui atteignaient le poids considérable de treize cent-cinquante grammes. L'épiderme qui les recouvre est brun-fauve ou café au lait. Leur tissu intérieur est blanc un peu opalin, cassant, gorgé de fécule et mêlé d'un suc laiteux, mais sans âcreté. Ils n'ont pas de mauvais goût lorsqu'ils sont crus; et la cuisson les rend comparables aux meilleures pommes de terre; ils sont seulement un peu sucrés. Il se conservent très-bien, et nous pouvons citer à cet égard notre expérience personnelle, puisque nous en avons conservé pendant deux ans sans avoir reconnu en eux

la moindre altération au bout de ce long espace de temps.

L'Igname Batate supporte parfaitement les hivers de Paris. Ses tubercules laissés en terre ne souffrent pas du froid; seulement leurs jeunes pousses s'y montrent très-sensibles, ce qui du reste ne nuit en rien à la plante, puisqu'elle n'entre en végétation que lorsque déjà les froids ne sont plus à redouter. On la multiplie soit au moyen de ses bulbilles ou petits tubercules axillaires, soit et mieux encore au moyen de ses tubercules divisés en tronçons de quelques centimètres de longueur. Même, en leur donnant des soins suffisants, on fait reprendre des tronçons de tubercules longs à peine d'un ou deux centimètres, comme nous en avons nous-même fait l'expérience. On plante au printemps, lorsqu'on n'a plus à craindre les gelées, dans un sol profondément ameubli et très-avantageusement au sommet de billons élevés. Il suffit d'espacer les pieds de vingt-cinq centimètres en tout sens, ce qui donne seize pieds par mètre superficiel ou cent soixante mille pieds par hectare. En évaluant à trois cents grammes le poids moyen des tubercules produits dans l'année, on voit qu'on pourrait obtenir dans ces conditions quarante-huit mille kilogrammes à l'hectare. Le produit pourrait même être plus considérable encore si, comme le pense M. Decaisne, il suffisait d'espacer les pieds de vingt centimètres en tout sens; car on aurait alors vingt-cinq pieds par mètre carré, deux cent cinquante pieds par hectare, ce qui, dans la même supposition, donnerait un produit total de sept cent cinquante mille kilogrammes, chiffre plus que double de ce qu'on obtient de la Pomme de terre dans de bonnes conditions. Comme l'Igname Batate est maintenant à l'essai en grand, on ne tardera pas à savoir si ces suppositions relatives à sa production probable ne sont pas exagérées. P. D.

IGNATIER, *Ignatia*. (*Botanique*.) Linné fils, en établissant le genre ainsi nommé, lui a donné une dénomination qui rappelle le nom de fève de Saint-Ignace que portent les graines du végétal pour lequel ce groupe générique a été formé. L'*Ignatia* appartient à la famille des Loganiacées. Ses caractères distinctifs consistent dans un calice campanulé, à cinq dents; dans une corolle monopétale, dont le tube, très-long et grêle, s'évase en limbe partagé en cinq lobes oblongs et obtus; dans cinq étamines attachées sur le fond du tube de la corolle, où elles restent entièrement cachées; enfin dans un ovaire ovoïde, surmonté d'un style grêle, que termine un stigmate partagé en deux lobes grêles. De nouveaux traits caractéristiques résultent pour lui de son fruit dur et sec à l'extérieur, et dont la cavité unique renferme un grand nombre de graines anguleuses, attachées par le milieu de leur face centrale. Ce sont ces graines qui ont valu toute sa célébrité à l'IGNATIER AMER (*Ignatia amara* LIN. fils), arbrisseau ou petit arbre qui croît naturellement dans les îles Philippines. Cette espèce a de longs rameaux cylindriques, comme sarmenteux; ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, entières sur les bords, pointues au sommet, parfaitement glabres. Ses fleurs, blanches, exhalant une odeur de jasmin, sont réunies au nombre de trois à cinq en petites grappes axillaires. Son fruit est ovoïde et de la grosseur d'une poire; il contient de quinze à vingt-cinq graines brunâtres, larges d'environ vingt-cinq millimètres, dont la substance intérieure est dure et de couleur verdâtre. L'idée qu'on avait dans les Philippines de l'efficacité de ces graines contre un grand nombre de maladies différentes est la cause pour laquelle les jésuites, qui les premiers en envoyèrent en Europe, les nommèrent *fèves de Saint-Ignace*, comme pour indiquer leurs vertus merveilleuses en leur donnant le nom de leur fondateur. Cette idée n'a pas été confirmée par les observations des médecins européens, qui ont reconnu dans la fève de Saint-Ignace un poison narcotico-âcre, violent, dont la médecine ne peut tirer qu'un parti médiocre en raison des dangers qui accompagnent son emploi. L'amertume de cette graine est extrême. Son action extrêmement énergique est due particulièrement à la présence de la strychnine, alcaloïde végétal qui se trouve aussi dans la généralité des espèces de *Strychnos*, genre très-voisin, auquel certains botanistes rattachent encore l'Ignatier et qui contient, entre autres végétaux vénéneux, celui dont la graine est très-connue sous le nom de noix vomique. P. D.

ILICINÉES, *Ilicineæ*. (*Botanique*.) Quelques genres de végétaux dicotylédons ligneux que Jussieu avait rattachés, dans son *Genera Plantarum*, à la famille des Nerpruns, *Rhamni*, ont été séparés plus tard par de Candolle en une petite famille qui a reçu le nom de famille des Aquifoliacées. Plus récemment M. Brongniart, en adoptant ce groupe naturel, en a changé le nom en celui d'Ilicinées, qui est généralement admis et qui est tiré de celui des *Ilex*. Les Ilicinées sont des végétaux tous ligneux, arbres ou arbrisseaux toujours verts, qui croissent naturellement en Amérique et au cap de Bonne-Espérance, dont un fort petit nombre se trouvent dans l'Asie tropicale et en Europe. Ces végétaux ont des feuilles alternes ou opposées, simples, plus ou moins coriaces, glabres et lustrées, sans stipules. Leurs fleurs sont complètes ou incomplètes seulement par l'effet d'un avor-

tement, régulières, petites et de couleur peu brillante, blanchâtre ou verdâtre. Elles présentent un petit calice à quatre et huit divisions obtuses, qui persiste après la floraison; une corolle presque toujours monopétale dont les lobes alternent avec ceux du calice et alternent à leur tour avec tout autant d'étamines qui naissent le plus souvent du réceptacle sans adhérer à la corolle, et dont les anthères sont introrses et à deux loges; un ovaire sessile, charnu, à peu près globuleux, creusé de deux ou plusieurs loges dans chacune desquelles se trouve un ovule suspendu à son angle interne et dont le nombre est égal à celui des lobes d'un stigmate presque sessile. Le fruit des Ilicinées est charnu et renferme deux ou plusieurs noyaux qui contiennent chacun une graine, et dans celle-ci se trouve, sous un tégument membraneux, un volumineux albumen charnu, dans le haut duquel est logé un très-petit embryon globuleux ou ovoïde, à radicule supère. Les principaux genres de cette famille sont les genres *Cassine* Lin., *Prinos* Lin., *Nemopanthes* Raf., surtout *Ilex* Lin., en français Houx (*Voy.* Houx). Plusieurs représentants de ces genres sont cultivés dans les jardins. Les botanistes ne sont pas entièrement d'accord sur la place que les Ilicinées doivent occuper dans la série des familles naturelles, les uns les plaçant parmi les polypétales, à côté des Rhamnées, tandis que les autres les rangent parmi les monopétales, particulièrement parmi les familles de cette catégorie qui semblent former le passage des monopétales aux polypétales et qu'on peut appeler avec assez de raison de fausses monopétales. P. D.

ILITHYE. (*Mythologie grecque.*) Ilithye, ou plutôt Ilithyie, Εἰλείθυια, Εἰλήθυια, était la déesse qui présidait aux accouchements (1), celle qu'appelaient à leur secours les femmes en proie aux douleurs de l'enfantement (2). Son nom, Εἰλείθυια, Εἰλήθυια, Εἰλύθυια (1), qui dérive de εἴλω, εἰλέω, εἰλύω, exprime les cruelles, les convulsives douleurs de l'enfantement. Une autre forme de son nom, mais moins ancienne que les deux premières, Ἐλευθώ (2), exprime qu'elle vient au secours de la femme en travail, qu'elle est invoquée pour que l'enfant *vienne* à la lumière.

Ilithye était fille de Jupiter et de Junon, ainsi que Mars et Hébé (3); elle habitait dans l'Olympe (4); elle avait aussi en Crète une grotte, près du fleuve Amnisus (5).

Le dieu générateur par excellence, Jupiter, son père, lui donnait bien de l'occupation sur la terre, beaucoup plus assurément que n'au-

(1) *Præpositam timidis parientibus Ilithyiam.* Ovide, *Met.*, IX, 283. Horace, *Carm. Sæcul.*, 13 sqq. :

Rite maturos aperire partus
Lenis Ilithyia, tuere matres :
Sive tu Lucina probas vocari.
Seu Genitalis.

Elle assistait même les femelles des animaux. De là, dans Callimaque, *H. in Jov.*, 12 et 13, l'expression :

. . . . κεχρημένον Εἰλειθυίης
Ἑρπετὸν.

Cf. Pindar., *Nem.*, VII, init. ; Pausan., VIII, 32, 4.

(2) Ἔνθα γὰρ Εἰλείθυιαν ἐβώσατο λυσίζωνον
Ἀντιγόνας θυγάτηρ βεβαρημένα ὠδίνεσσιν.
Ἡ δέ οἱ εὐμενέοισα παρίστατο, κὰδ δ' ἄρα πάντων
Νωδυνίαν κατέχευε μελῶν.

Theocrit., XVII, 60 et suiv.

Ὦ πότνι' Εἰλείθυια, μή με περιΐδῃς!

Aristophane, Ἐκκλησ., 369, ibique Scholiast. — Cette exclamation, qu'Aristophane, par une bouffonnerie insigne, met dans la bouche du bonhomme Blépyros et qui n'est qu'ordurière dans l'état ridicule où se trouve le pauvre bourgeois d'Athènes, est certainement tirée de quelque tragédie. (Reisig, *Conjectan. in Aristophan.*, p. 102. Cf. *Lysistrat.*, 691 = 740 Didot.) Il est à remarquer que dans ce qui nous reste d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, Ilithye n'est point nommée. Dans Térence, *Adelphes*, acte III, sc. 4 :

......— Miseram me ! differor doloribus.
Juno Lucina, fer opem, serva me, obsecro ! — Hem !
Numnam illa, quæso, parturit ? — *Certe.*

Cf. *Andria*, act., III, sc. 2, ubi Donat. Voy. les Interprètes d'Apollonius de Rhode, I, 287 sqq.; de Triphiodore, 341 ; de Diodore de Sicile, V, 73, 4 ; d'Horace, III, *Od.* XXII, 2 ; *Epod.* V, 6 ; *Carm. Sæcul.*, 13 sqq.; d'Ovide, *Amor.*, II, 13, 18 ; *Metam.*, V, 304 ; IX, 294 ; de Catulle, XXXIV, 13 et 14 ; de Properce, IV, 1, 99 et suiv ; de Macrobe, *Saturn.*, VII, 16 ; de Cicéron, *de Nat. deor.*, II, 27. De là cette formule rapportée par Pollux, III, 49 : Εἰλειθυίαις εὔχεσθαι.

(1) Les deux formes Εἰλείθυια, Εἰλήθυια se trouvent dans les MSS d'Hérodote, IV, 35; de Théocrite, XVII, 60 ; de Callimaque, *H. in Jov.*, 12 ; *H. in Del.*, 132 ; de Pausanias, *passim* ; de Strabon, XVII, I, 47, (p. 1139, 18. Meineke). Hésychius a les deux formes, et probablement aussi la forme Εἰλύθυια. Voy. Schneidewin, *ad Pindar. Olymp.*, VI, 42 (t. Ier, p. 34). On connaît la forme Εἰλειθίη, qui paraît être une épithète de Diane (ap. Bœckh. *Corp. Inscript.*, t. Ier, p. 777, n° 1597 ; comparez n° 1596). Voy. la note de Wesseling sur Hérodote, IV, 35.

(2) Cette forme, qui n'est autre que le verbe ἐλεύθω, *venio* (quod invocetur ut fœtus *veniat* in lucem), est certainement la moins ancienne. Elle ne se trouve que dans des auteurs comparativement très-récents (*Antholog.*, *Palat.*, VII, 604, 3 ; IX, 268, 3. Cf. Phurnut., *de Natur.*, *deor.*, c. 34, p. 233). Le seul exemple classique que les derniers éditeurs du *Thesaurus græcæ Linguæ* en aient cité (tome III, col. 725 AB, édit. Didot) est celui de Pindare, *Olymp.*, VI, 42, Bœckh. Mais cette leçon, reçue par Heyne et Bœckh, a été rejetée avec raison, je crois, par Schneidewin. Il rétablit dans ce passage la forme Ἐλείθυιαν, qui est celle dont Pindare se sert ordinairement : *Nem.*, VII, 1 ; *Pythic.*, III. 9, et que l'on trouve aussi dans Callimaque, *H. in Del.*, 257 ; *H. in Cerer.*, 132. Ce qui est sûr, c'est que l'un des scoliastes de Pindare a eu dans son texte cette leçon Ἐλευθώ, puisqu'il l'explique : Ἐλευθώ, dit-il, ἤγουν Εἰλειθυίαν, ἔφορον δηλονότι θεὰν τῶν τόκων. Hésychius a aussi connu cette forme.

(3) *Iliad.*, Λ, 271 ; Hesiod., *Theogon.*, 922 ; Pindar., *Nem.*, VII, 1-4 ; Pausan., I, 18, 5 ; *Anthol. Palat.*, VI, 244, 1 ; Apollodor. I, 3, 4, 1 ; Diod. Sic. V, 72, 5.

(4) *Hymn.* Homer. *in Apollin.*, I, 98.

(5) *Odyss.*, XIX, 188. Cf. Pausan., I, 18, 5 ; p. 24, 37, Didot.

rait voulu Junon; celle-ci l'empêchait ordinairement de se porter au secours des aimables mortelles que le roi de l'Olympe avait abusées. C'est ainsi que la pauvre Latone, qui avait eu le dangereux honneur de plaire à Jupiter et d'être *connue* de lui, resta longtemps privée de l'assistance d'Ilithye. Quand son heure fut venue, la déesse des accouchements fut retenue loin d'elle par la vindicative Junon : « Alors pendant neuf jours et le même nombre de nuits Latone fut déchirée de douleurs sans espoir. Toutes les déesses les plus illustres étaient rassemblées autour d'elle : Dioné, Rhéa, Thémis qui poursuit le coupable et la gémissante Amphitrite et toutes les autres déesses, à l'exception de Junon aux bras d'albâtre, qui resta dans les palais du formidable Jupiter. Cependant la seule Ilithye, déesse des accouchements (1), n'était point informée; assise au sommet de l'Olympe dans un nuage d'or, *elle était retenue par les conseils de Junon*, *qui ressentait une fureur jalouse* de ce que Latone à la belle chevelure devait enfanter un fils irréprochable et puissant. Alors les autres déesses envoient de Délos, pour amener Ilithye, la légère Iris, lui promettant un collier entrelacé de fils d'or et long de neuf coudées. Elles lui recommandent surtout *de la prévenir à l'insu de Junon*, *de peur que celle-ci ne la détourne par ses paroles*. Dès qu'Iris, aussi prompte que les vents, a reçu cet ordre, elle s'élance et franchit l'espace en un instant. Parvenue dans la demeure des dieux, sur le sommet de l'Olympe, aussitôt du seuil de ce palais appelant Ilithye, elle lui rapporte fidèlement tout ce que lui recommandèrent les habitantes des demeures célestes. Elle persuade l'âme d'Ilithye, et toutes deux s'envolent semblables à de timides colombes. Lorsque la déesse qui préside aux enfantements fut arrivée à Délos, Latone fut prise des douleurs; elle fit effort pour accoucher, entourant de ses bras un palmier et pressant de ses genoux la molle prairie. Bientôt la terre sourit de joie, le dieu paraît à la lumière; toutes les immortelles poussent un cri (2). »

Alcmène, mère d'Hercule, éprouva aussi les effets de la jalousie de Junon, qui, retenant Ilithye, retarda la naissance d'Hercule, et précipita celle d'Eurysthée, qui vint deux mois avant le terme (1).

Les épithètes données à Ilithye, ou aux Ilithyes (2), se rapportent toutes à ses fonctions : φωσφόρος, λυσίζωνος, εὔλοχος, λοχεία, ὠκυλόχεια, ὠκυτόκος, μογοστόκος, εὔλινος, πραΰμητις, μητροπόλος, γενέτειρα τέκνων, πάρεδρος Μοισᾶν, etc.; et, de même, celles de Lucine, que les Latins ont identifiée avec elle : *facilis*, *mitis*, *favens*, *potens uteri*, *rugis uterum notans*, etc., etc. Quand il s'agissait d'amener à la lumière un enfant que les dieux appelaient à de hautes destinées, Ilithye était assistée des Parques (3).

Les anciens, dit Preller (4), attribuaient à la lune une action si marquée sur la vie sexuelle de la femme, et particulièrement sur la crise de l'enfantement, que toutes les déesses du ciel, dont les attributions ont quelque rapport au cours de la lune, sont honorées aussi comme déesses de l'enfantement. Telles sont, outre Junon, les filles de Jupiter Diane, Vénus et même Minerve. De là beaucoup de diversité dans les dires des auteurs sur le mythe d'Ilithye, sur l'origine et le point de départ de son culte. Elle était, dès la plus haute antiquité, révérée à Délos; son culte y était lié intimement à celui de Latone, qu'elle avait si utilement quoique tardivement assistée. On y chantait un hymne (5) spécialement composé en son honneur par Olen; dans cet hymne le vieux chantre de Lycie la proclamait plus ancienne que Saturne, et l'identifiait au Destin; il lui donnait les titres de *Mère de l'Amour*, de *bonne fileuse* (Εὔλινος), et la faisait venir des contrées hyperboréennes au secours de Latone (6). Ilithye avait un temple à Athènes, et elle y était honorée à la fois comme venue des contrées hyperboréennes à Délos et comme venue de Crète. Ses

(1) *Hymn.* Homer. *in Apoll.*, I, 97 : μογοστόκος Ελλείθυια. Cette expression μογοστόκος, qui est proprement l'épithète homérique d'Ilithye (Ibid., 115; *Iliad.*, Π, 187; Τ, 104. Cf. Λ, 270), a le sens de *dolorum creatrix*, ἡ μόγους τίκτουσα, comme l'expliquait Aristarque; Ελλείθυιαι, πικρὰς ὠδῖνας ἔχουσαι, dit Homère lui-même, *Iliad.*, Π, 271.

(2) *Hymne* (homérique) *à Apollon*, I, 91-119. Je suis, en la rectifiant, la traduction de Dugas-Montbel, p. 195 et 197.

(1) Ἡ δ' ἐκύει φίλον υἱόν· ὁ δ' ἕβδομος ἑστήκει μείς·
Ἐκ δ' ἄγαγε πρὸ φόωσδε, καὶ ἠλιτόμηνον ἐόντα,
Ἀλκμήνης δ' ἀπέπαυσε τόκον, σχέθε δ' Εἰλειθυίας.

Iliad., Τ, 117-119. Apollod. II, 4, 5, 9; p. 132, Didot; Diod. Sic. IV, 9, 4.

(2) Homère les nomme aussi au pluriel, *Iliad.*, Λ, 270. Cf. Hesych.; Schol. Pindar., ad *Nem.*, VII, 1; *Antholog. Palat.*, VI, 244, 1; Pausan. I, 44, 2 (et VIII, 21, 3?).

(3) L. Dissen., ad Pindar. *Olymp.*, I, 26; VI, 42; XI, 51 (p. 15, 77, 145, Schneidew.); *Nem.*, VII, 1; Spanh. ad Callimach., *H. in Dian.*, 22; Euripid., *Bacch.*, 102; *Iphigen. T.*, 206; Plat. *Sympos.*, p. 206 D

(4) *Griechische Mythologie*, t. I[er], p. 319 (Leipzig, 1854).

(5) Callimach., *H. in Del.*, 256 : Εἰλειθυίης ἱερὸν μέλος.

(6) Pausan., VIII, 21, 3, p. 390, 15. Didot; IX, 27, 2; p. 466 ult. Cf. I, 18, 5, p. 24.

statues y étaient couvertes jusqu'aux pieds (1). Elle avait aussi un temple à Tégée et dans ce temple une statue désignée sous le nom de Αὔγη Ἐν γόνασι (2), en commémoration de ce que la mère de Téléphos, Augé, que l'on entraînait pour la jeter à la mer, était tombée sur les genoux et avait accouché dans cette posture (3).

A Ægion en Achaïe elle avait un temple, où on la voyait enveloppée de la tête aux pieds d'un voile léger et transparent; il n'y avait de découvert que le visage, les extrémités des pieds et des mains ; l'une de ses mains était étendue, de l'autre elle tenait un flambeau, en signe de ce que les douleurs de l'enfantement sont cruelles comme le feu, ou de ce qu'elle amène les enfants à la lumière (4). A Hermione on lui rendait un culte vigilant et assidu; les prêtresses seules pouvaient voir sa statue (5). Elle avait à Argos un temple fondé par Hélène (6); à Messène et à Bura un temple et une statue (7). A Sparte elle avait un temple en commun avec Apollon et Diane (8). A Élis elle était honorée, sous le nom d'Ὀλύμπια, avec Sosipolis, le génie protecteur de la ville, ἐπιχώριος δαίμων (9). Enfin elle avait un temple à Pellène et dans la ville des Clitoriens, en Arcadie (10).

Les Latins avaient une divinité dont les attributions étaient entièrement semblables à celles de l'Ilithye des Grecs ; c'était Lucine, *Juno Lucina.*

Édouard CARTERON.

Bartholinus, *Antiqq. Puerperii.*

Bœttiger, *Ilithyia* — Bast avait traduit en français cette importante monographie (Boissonad. ad Planud. *Metamorphos.*, p. 391, n. 2); il est à regretter que sa traduction n'ait pas été publiée.

Preller, *Griechische Mythologie*, t. Ier, p. 319, 320.

Bachet de Méziriac, *Commentaire sur les Épîtres d'Ovide.* t. II, p. 166-120 ; (2 v. in-8°, La Haye, 1716.)

ILLICIER, *Illicium.* (*Botanique.*) Le genre qui porte ce nom est aussi nommé assez souvent en français Badiane. Il appartient à la famille des Magnoliacées, dans laquelle il est le type de la famille des Illiciées. Les végétaux qui le forment sont des arbrisseaux, quelques-uns même des arbres toujours verts, qui se trouvent dans l'Amérique du Nord, dans la Chine et au Japon et qui se font remarquer par l'odeur aromatique de plusieurs de leurs parties. Leurs feuilles, alternes, plus ou moins rapprochées au bout des rameaux, sont pétiolées, oblongues, coriaces. Leurs fleurs, solitaires ou rapprochées par trois, présentent l'organisation suivante : elles ont un calice de trois à six sépales inégaux ; une corolle deneuf à trente pétales, placés sur deux ou plusieurs rangs, étalés, dont les intérieurs sont les plus petits; des étamines au nombre de six ou très-nombreuses, dont les filets épais portent une anthère à deux loges marginales; six à huit ovaires rangés en verticille, exactement contigus, chacun à une loge et à un ovule. Le fruit des Illiciers consiste en capsules coriaces et presque ligneuses, rangées en étoile autour d'un support très-court et qui s'ouvre en dessus, à leur maturité, par une fente longitudinale. — La plus intéressante des espèces de ce genre est l'ILLICIER BADIANE (*Illicium anisatum* LIN.), fort connu sous les noms de *Badiane* et d'*Anis étoilé.* C'est un bel arbrisseau de la Chine et du Japon, qui s'élève à trois ou quatre mètres de hauteur, dont les feuilles sont obovales, lancéolées et dont les fleurs, agréablement odorantes, jaunâtres, sont solitaires à l'extrémité des rameaux. Il fleurit en avril et mai. Toutes ses parties exhalent une odeur agréable ; mais son parfum se concentre dans ses fruits, qui forment l'objet d'un commerce assez important. Leur odeur et leur saveur rappellent celles de l'anis, mais avec plus de finesse et de délicatesse. On en fait principalement usage pour la préparation de diverses liqueurs de table, notamment de la liqueur de badiane, dont ils sont le seul parfum, et de l'anisette soit de Bordeaux, soit de Hollande, qui est aromatisée par un mélange d'anis ordinaire et de badiane. Le principe aromatique de ces fruits existe principalement dans leur péricarpe; leur graine en est beaucoup moins pourvue. On les administre aussi en médecine, à titre de médicament stimulant ; dans ce cas on les donne en poudre, en infusion ou en eau distillée. On cultive aussi cette espèce dans nos jardins. Elle supporte très-bien le plein air dans nos départements méridionaux ; mais à Paris on est obligé de l'enfermer en orangerie pendant l'hiver, ou bien, si on la plante en pleine terre, on est obligé de la protéger contre le froid par une couverture. Elle exige une bonne terre franche, légère ou un mélange de terre franche et de terre de bruyère. Comme les autres espèces du même genre qu'on trouve dans les jardins, elle prend un beau développement, fleurit très-bien et mûrit même parfois ses fruits lorsqu'on la plante en pleine terre dans une orangerie ou une serre froide. On la multiplie par boutures et mar-

(1) Pausanias, I, 18, 5 : Μόνοις δ' Ἀθηναίοις τῆς Εἰληθυίας κεκάλυπται τὰ ξόανα ἐς ἄκρους τοὺς πόδας.

(2) Pausan., VIII, 48, 7; p. 427, Didot.

(3) Πεσεῖν τε ἐς γόνατα καὶ οὕτω τεκεῖν τὸν παῖδα. Pausan., *ibid.*

(4) Pausan., VII, 23, 5 et 6 ; p. 354, Didot.

(5) Pausan., II, 35, 11.

(6) Id., II, 2, 6.

(7) Id., IV, 31, 9 ; VII, 23, 9.

(8) Id., III, 14, 6 — Cf. III, 17, 1.

(9) Id., VI, 20, 2.

(10) Id., VII, 27, 7, VIII, 21, 3.

cottes. — L'Illicier sacré (*Illicium religiosum*, Sieb. et Zuccar.) est une espèce du Japon qui prend les proportions d'un arbre. Ses rameaux, d'abord verts et plus tard bruns, portent des feuilles elliptiques, pointues, coriaces, très-glabres, d'un beau vert lustré en dessus, plus pâles en dessous ; ses fleurs, inodores, d'un vert jaunâtre, sont groupées par trois ou quatre dans l'aisselle des feuilles. Quelques botanistes n'y voient qu'une variété de l'espèce précédente. Les Japonais nomment cet arbre *Skimmi*. Ils croient que son voisinage plaît aux dieux ; aussi en plantent-ils des pieds près des pagodes et font-ils avec ses rameaux des bouquets qu'ils placent devant leurs idoles. Ils en décorent aussi les tombeaux. Ils en pulvérisent l'écorce et la brûlent en guise d'encens sur les autels. La poudre de cette écorce a aussi dans ce pays un usage assez singulier. Les officiers de garde en brûlent dans des appareils particuliers des quantités déterminées ; et la durée de la combustion leur donne une mesure du temps. On cultive cette espèce dans nos jardins ; mais elle est assez délicate et du reste encore peu répandue. Il lui faut une bonne orangerie bien éclairée ou une serre tempérée. Elle redoute l'excès d'humidité. On la multiplie généralement en la greffant sur les autres espèces plus communes dans les cultures. — On trouve encore assez souvent dans les jardins l'Illicier de la Floride (*Illicium floridanum* Lin.), dont le nom indique la patrie. Celui-ci est moins aromatique que les précédents, surtout que le premier. Il n'a guère qu'un mètre cinquante centimètres de hauteur. Ses feuilles sont lancéolées et pointues ; mais il se distingue surtout parce que ses fleurs, très-odorantes et nombreuses, sont colorées en rouge-brun. On le cultive comme les deux premiers, en le plantant dans de la terre de bruyère.

P. D.

ILLUMINATIONS. (*Mœurs* et *Usages.*) Disposition d'un grand nombre de lumières artificielles, destinées à éclairer extraordinairement un monument ou une ville.

Les illuminations ont pour objet d'exprimer la joie feinte ou réelle, officielle ou spontanée qu'une population ressent de quelque événement. Elles ont quelquefois lieu aussi dans les temps de trouble pour suppléer à l'éclairage ordinaire.

La plus ancienne illumination dont il soit question dans l'histoire est celle qui se fit, au rapport de Quinte-Curce et de Plutarque, dans la ville de Babylone lorsque Alexandre s'en empara.

Les gens de Babylone imaginèrent de répandre le long de la grande rue une certaine quantité d'huile de naphte à laquelle on mit le feu au moment où passait le cortége du conquérant, de sorte qu'en un instant la voie tout entière fut éclairée d'une façon splendide. Il est à croire que ce qu'il y avait d'hommes de cœur dans la cité chaldéenne dut voir avec douleur cette marque d'adulation donnée à un ennemi. Si l'illumination était dès lors un signe de réjouissance, il aurait mieux valu réserver l'huile de naphte pour le jour où dans cette même Babylone un excès de vin délivra la terre du prince macédonien.

Lorsque Caligula eut fait construire un pont de Baia à Pouzzoles et qu'il inaugura ce monument de folie en le traversant sous un costume de cocher, les montagnes voisines furent couvertes de lumières et le golfe demi-circulaire semblait un immense théâtre partout illuminé.

Ce fut sans doute à l'exemple de Caligula que le favori Potemkin voyageant avec sa maîtresse lui fit voir une illumination qui représentait le chiffre impérial dessiné sur le flanc d'une montagne.

Néron, à qui l'on doit peut-être l'invention de l'auto-da-fé et du san-benito, imagina d'illuminer le cirque avec les corps des chrétiens qu'il enduisait de goudron et de soufre et dont il faisait des candélabres vivants. Ce même empereur, s'étant fait adjuger le prix du chant aux jeux Pythiques, eut l'idée de rentrer dans Rome en triomphateur. On abattit devant lui un pan de muraille. Il passa sous des arcs de triomphe qu'il s'était décernés à l'occasion des victoires de Corbulon, assassiné par ses ordres. Il traversa le cirque suivi de soldats, de chevaliers et de sénateurs et monta au Capitole. Toute la ville était *illuminée* (1).

Ces anciens exemples donnent donc à la coutume des illuminations publiques une origine fort peu honorable. Depuis ce temps on en a vu trop fréquemment qui témoignaient honteusement de la faiblesse des populations et de la bassesse des citoyens.

Ainsi les villes s'illuminent non-seulement aux naissances, mariages et couronnement des princes, quels qu'ils soient, mais encore toutes les fois qu'un gouvernement vient en remplacer une autre, fût-ce par l'intervention de l'étranger.

Autrefois nos cités mal pavées et plus mal gardées n'étaient éclairées que par les lampes brûlant devant les madones de carrefour, par les pots à feu du guet de nuit et les fallots que portaient les serviteurs des nobles ou des riches bourgeois. Dans ces temps-là il suffisait de quelques centaines de lanternes aux fenêtres pour produire une illumination. Maintenant, si un Parisien du seizième siècle

(1) Voy. J.-J. Ampère, *Revue des Deux Mondes*, décembre 1856.

voyait un soir quelconque nos rues et nos boulevarts, il croirait sans nul doute assister à une fête extraordinaire. Aussi n'est-ce qu'avec des milliers de lumières que nous célébrons les grands événements dont nous nous réjouissons ou dont il nous est ordonné de nous réjouir. Les magasins de la ville et du gouvernement ont en réserve à cet effet des appareils de toute sorte au moyen desquels, aux jours de solennité, on inonde de lumières les places, les jardins et les monuments publics : ce sont le plus souvent des pièces de charpente, de formes assez peu variées, que l'on couvre de terrines pleines de suif répandant avec la fumée une odeur nauséabonde, ou bien de verres de différentes couleurs et remplis d'huile. Dans ces dernières années l'invention du gaz comme moyen d'éclairage a fourni un nouvel élément d'illumination. Des becs disposés sur la façade de presque toutes les administrations sont toujours prêts à s'allumer pour fêter quelque événement ou quelque homme que ce soit.

Nous savons par un passage de Perse que les illuminations de son temps se faisaient, comme chez les modernes, à l'aide de lampions fumeux, que de plus on entourait de fleurs :

> At quum
> Herodis venere dies, unctaque fenestra
> Dispositæ pinguem nebulam vomuere lucernæ
> Portantes violas.... (1)

Il semble encore résulter de ces vers que l'illumination était un usage importé de l'Orient à Rome et plus particulier sans doute à la secte des Pharisiens, qui seuls, parmi les Juifs, pouvaient être partisans d'Hérode. On illuminait non-seulement dans les fêtes judaïques, mais encore dans certaines fêtes du paganisme ; ce qui a fait dire à Lactance : « Mactant opimas et pingues hostias Deo quasi esurienti, profundunt vina quasi sitienti, *accendunt lumina velut in tenebris agenti* (2). » Tertullien, dans son livre *de l'Idolâtrie*, reproche amèrement aux chrétiens d'avoir introduit dans la Maison du Seigneur cette coutume païenne ; et saint Grégoire de Nazianze recommande aux fidèles de ne point imiter en cela les usages des Grecs.

Chez nous l'illumination officielle est ordinairement accompagnée d'un feu d'artifice, et le feu d'artifice d'un grand nombre de coups de canon ; c'est alors l'expression de la joie publique portée au plus haut point.

Quelquefois, lorsque l'entrepreneur d'une fête est homme de goût, il tire parti de toutes ces lumières pour en faire un spectacle agréable aux yeux. Nous avons vu dans les dernières années du règne de Louis-Philippe une illumination des Champs-Élysées qui semblait une vision des *Mille et une nuits*. Cent personnes périrent étouffées sur la place de la Concorde, ce qui montre combien l'affluence et par conséquent l'allégresse était grande le jour de la Saint-Philippe.

Depuis, sous le ministère de M. Léon Faucher, lors du premier anniversaire de la révolution de février, le peuple de Paris a joui de la plus belle illumination qui jamais ait eu lieu. L'artiste qui avait ordonné la fête était M. Charpentier, aidé de MM. Séchan, Diéterle et Desplechins.

Parmi les illuminations toutes spontanées on doit citer celle de Paris le soir du 23 février 1848. Dans toute l'immense cité il y avait à peine quelques fenêtres jusque sur les les toits qui ne fussent pas garnies de lumières.

Ordinairement il n'y a guère d'illuminés que les bâtiments publics et les maisons des gens qui pensent en allumant des lampions obtenir des faveurs du gouvernement ou la bienveillance du commissaire de police. Les plus zélés cherchent à se distinguer au moyen de transparents portant des emblèmes et des inscriptions souvent ridicules. Dans ces derniers temps on a aussi fait usage de lanternes de papier de diverses couleurs qui répandent une lumière douteuse et fort triste. Ces lanternes constituent ce que l'on appelle une *illumination vénitienne ;* mais elles sont en réalité empruntées aux Chinois, qui leur donnent le plus souvent la forme de poissons.

Il faut dire à la louange de l'autorité que les illuminations faites par des particuliers pour la flatter le sont ordinairement en pure perte ; car il n'y a pas un gouvernement qui ne sache de reste que ceux qui font le plus montre de leur enthousiasme sont aussi ceux qui ont des lampions en réserve pour la légitimité et la quasi-légitimité, pour la république et pour l'empire, voire même pour Wellington et l'empereur Alexandre, s'ils revenaient au monde.

Comme symptôme de l'opinion, les illuminations ne prouvent donc absolument rien et ne peuvent plus tromper personne. Au point de vue économique elles constituent une dépense de luxe que rien ne peut justifier, puisqu'on ne saurait leur trouver une utilité quelconque et que, tout au contraire, elles constituent à la fois perte matérielle et perte de travail.

J. B.

ILOTES. Voyez HILOTES, dans le présent volume du SUPPLÉMENT.

IMAM, celui qui préside ou se tient en avant

(1) Perse, sat. V, 179 et suiv. — Cf. Juvénal, XII, 91. — Voyez le savant commentaire de Casaubon sur le passage de Perse, p. 305 et suiv. de l'édition donnée par M. F. Dübner.

(2) VI, 2.

pour servir de modèle ou de guide, l'*antistes* ou *præsul* des Romains. On nomme ainsi un des ministres du culte musulman, celui qui préside à la prière dans les mosquées, officiant sur lequel les fidèles règlent leurs mouvements et leurs paroles. Au-dessus de lui, dans la hiérarchie sacerdotale, sont les *khatib*, chargés du prône, les *cheikh*, investis du ministère de la parole et des saintes lectures; enfin le *muphti*, qui est le chef religieux. Au-dessous de *l'imam* viennent les *moueddin* ou crieurs et les *mekaïm*, sorte de bedeaux chargés des soins matériels du temple. Il importe d'ajouter que les ministres du culte musulman n'ont point le caractère sacré attribué à ceux de la plupart des autres cultes; car ils ne sont marqués d'aucun signe qui les distingue spirituellement de la foule. Ne recevant ni ordination ni institution canonique, ne portant pas de costume particulier, ils sont moins des prêtres que des fonctionnaires nommés et révoqués par le pouvoir temporel. Dans les petites mosquées l'imam est le fonctionnaire le plus élevé, le chef du service, et il n'est assisté que du moueddin.

Cette qualification d'imam est du reste décernée à tous ceux qui dirigent la prière commune, droit qui n'est pas le privilége exclusif des imams des mosquées. Tous leurs supérieurs en hiérarchie peuvent à leur gré revendiquer cet honneur. L'imam titulaire peut lui-même, pour cause d'empêchement ou de souillure momentanée, se faire remplacer par un fidèle quelconque; enfin, à défaut d'imam de mosquée, les fidèles réunis pour la prière désignent parmi eux un imam pour la circonstance, c'est-à-dire que dans l'islamisme tout fidèle est virtuellement pontife et le sacerdoce est de droit commun.

L'imamat est en outre un droit régalien que le souverain peut exercer par lui-même ou par ses délégués. Le khalife ou le sultan est l'imam ou chef suprême, sous les auspices et la direction duquel tous les autres imams doivent se placer : de lui ils tiennent leurs fonctions et ils ne sont que ses vicaires. Les délégués spéciaux des khalifes pour les prières solennelles s'appellent des *naïb*.

Mahomet, de son vivant, et longtemps après lui les khalifes, et plus tard les sultans présidèrent, dans les mosquées de leurs capitales, à la prière solennelle, acte fondamental du culte pour une religion dont l'essence consiste dans l'union soumise de l'homme à Dieu. A l'exception de Mourad III et Moustapha Ier, les sultans ne manquèrent jamais de satisfaire à ce devoir pieux : souvent même, quoique malades, ils se rendaient à la cérémonie. Il en fut à peu près de même du prêche que Mahomet institua et qu'il prononçait lui-même tous les vendredis et les jours de grandes fêtes. Les khalifes suivirent son exemple. Ce ne fut qu'en 1324 de l'ère chrétienne que Mahomet VIII s'en dispensa, et depuis ce temps sa fonction est confiée aux *khatib* dans les mosquées *khateba*, et dans les autres mosquées aux imams.

Telle est la haute vénération qui entoure ce titre que les *Schiites* ou sectateurs d'Ali appellent les *douze grands imams* Ali et ses onze descendants immédiats, qu'ils considèrent comme les seuls successeurs légitimes du prophète. Ce sont :

1° Ali-ben-Abou-Taleb, neveu et disciple de Mahomet, époux de Fatima, sa fille; 2° Haçan, fils aîné d'Ali; 3° Hoceïn, fils cadet d'Ali; 4° Ali, dit Zeïd-el-Abedin, fils de Hoceïn; 5° Mohammed, fils d'Ali-Zeïd-el-Abedin; 6° Djafar, fils de Mohammed; 7° Mouça, fils de Djafar; 8° Ali-el-Redha, fils de Mouça; 9° Abou-Djafar-Mohammed, fils d'Ali; 10° Ali-Askeri, fils d'Abou-Djafar; 11° Haçan Askeri, fils d'Ali-Askeri; 12° Mohammed Mahdi, fils de Haçan Askeri. D'après la croyance des Schiites, ce dernier n'est point mort; il est toujours vivant, quoique invisible, et ses apparitions imprévues, son définitif retour au milieu des hommes, comme un Messie sauveur, sont les prétextes ordinaires dont se couvrent les ambitieux ou les fanatiques qui aspirent à saisir le pouvoir souverain : ils se posent en mahdi. Ainsi fit surtout le fondateur de la dynastie des Almohades.

Par extension du sens primitif, les musulmans confèrent le titre d'imam aux quatre chefs de doctrines admises dans l'orthodoxie sunnite. Ce sont :

1° Abou-Hanifa-Noman-ben-Tabit, surnommé le grand imam, instaurateur du rite *hanefite*. Il naquit à Koufa l'an 80 de l'hégire, et mourut à Bagdad en 150, âgé de soixante-dix ans. 2° Chaféi, fondateur du rite chaféite, né à Razi en Syrie l'an même de la mort du précédent, et mourut en Égypte en 204 (ère chrétienne 819); 3° Malek, fils d'Anas, fondateur du rite malékite, né à Médine l'an 94 de l'hégire, et mort en 179 (ère chétienne 795), sous le khalifat de Haroun-er-Reschid; 4° enfin l'imam Hanbal, qui donna son nom au rite hanbalite, mort à Bagdad en 241 (ère chrétienne 822), âgé de quatre-vingts ans.

Enfin par une dernière extension du sens primitif le titre d'imam désigne souvent de simples docteurs de la loi ou certains princes, tels que l'imam de Mascate, en Asie.

Pellissier de Reynaud, *Mémoires sur l'islamisme* dans les *Annales algériennes*.
Perron, *Notes sur la traduction de Sidi Khelil* dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie*.
D'Herbelot, *Bibliothèque Orientale*.

Jules Duval.

IMMACULÉE CONCEPTION. (*Théolo-*

gie.) Ce mot exprime le privilége dont aurait joui la Vierge, mère de Jésus-Christ, d'être exempte du péché originel d'une manière tellement absolue qu'au premier instant de sa conception elle aurait été pure et innocente, comme Ève au moment de sa création. On sait qu'un des points fondamentaux de la doctrine chrétienne est que l'humanité entière est dégénérée; qu'elle a un vice radical depuis la chute et la punition d'Adam; que tous les hommes ayant hérité de la nature dégénérée de leur premier père, ils participent tous à cet état de dégénération. C'est sur ce principe que sont établis la nécessité du Rédempteur et le point capital du culte catholique, savoir le sacrifice.

La Vierge étant en dehors de l'humanité, il semblerait qu'on devrait en conclure qu'elle n'a pas plus participé aux maux physiques et moraux qu'au péché originel qui en est la source, et qu'elle n'a pas dû mourir, puisque la mort est le *salaire du péché,* dit saint Paul.

Cependant ceux qui admettent l'Immaculée Conception croient que la Vierge a été sujette aux maladies et à la mort. C'est une contradiction.

Quoi qu'il en soit, la question de l'Immaculée Conception a pris une très-haute importance depuis que le 8 décembre 1854 le pape Pie IX a voulu en faire un dogme de foi catholique. Pour apprécier cet acte il faut jeter un coup d'œil sur l'état de cette question aux différents siècles chrétiens.

Depuis le temps apostolique jusqu'au onzième siècle elle ne fut point agitée. Mais les Pères de l'Église et les écrivains ecclésiastiques soutenaient tous des principes qui excluent formellement la croyance à l'Immaculée Conception. L'humanité entière a été, selon eux, corrompue par le péché originel; il n'y a qu'une seule exception, et c'est pour la *nature humaine* de Jésus-Christ. La raison de cette exception, c'est que l'humanité de Jésus-Christ a une origine céleste; qu'elle n'est pas le résultat de l'union de l'homme avec la femme, mais qu'elle a été formée par l'Esprit-Saint dans le sein d'une vierge. Si Jésus-Christ, dans son humanité, a souffert, s'il est mort, c'est qu'il avait pris, selon saint Paul, l'apparence du péché pour en être la victime et le crucifier en lui.

Si Jésus-Christ *seul*, dans sa nature humaine, a été exempt du péché originel, si ce péché a été transmis à tous les descendants d'Adam sans exception, si ce péché a été transmis à tous les hommes par la génération, il s'ensuit nécessairement que la Vierge, engendrée par la voie ordinaire, comme tout le monde en convient, a été conçue avec le péché originel.

Voici quelques passages des saints Pères des onze premiers siècles :

Tertullien (1) s'exprime ainsi : « Dieu *seul* « est sans péché : le Christ est le *seul* homme « qui soit sans péché, parce que le Christ est « Dieu. » Dans son livre *de Carne Christi* Tertullien soutient que le péché est *nécessairement* attaché à la chair humaine procréée par la voie ordinaire de la génération, et que la chair du Christ fut la *seule pure*, *parce qu'elle fut conçue par l'opération du Saint-Esprit dans le sein d'une vierge.* Origène parle comme Tertullien. « Quiconque, dit-il, « entre dans le monde par la voie ordinaire de « la génération a, par cela même, été souillé « dans son père et dans sa mère, puisque « personne n'est exempt de souillure, pas « même l'enfant d'un jour. *Jésus-Christ* « *seul*, *Notre-Seigneur*, *a été conçu sans* « *péché* (2). » Dans son livre *de la Trinité* saint Hilaire de Poitiers s'exprime ainsi : « La « Vierge a été conçue par la concupiscence; « elle a donc eu besoin *d'être régénérée* spi« rituellement et *purifiée du péché.* » Selon saint Irénée (3), « Jésus-Christ *seul* a été « exempt du péché, quoiqu'il ait paru avec « la ressemblance du péché. » — « Tout en« fant qui vient au monde, dit saint Cy« prien (4), contracte, par la génération, le « péché de notre premier père et est assujetti « à l'arrêt de mort qui a été prononcé contre « Adam et Ève. »

Voici comment s'exprime saint Ambroise sur le même point (5) : « Parmi tous ceux qui « sont nés des femmes, il n'y a de parfaite« ment saint que le Seigneur Jésus. *Lui seul,* « *par la manière ineffable dont il a été* « *conçu* et par la puissance infinie de la di« vine Majesté, n'a point éprouvé la conta« gion du vice qui corrompt la nature hu« maine. »

Saint Athanase (6) :

« Jésus-Christ a été saint d'une manière « *toute singulière ;* car il y a eu cette diffé« rence entre lui et les autres saints qu'il « a reçu la *sainteté avec la nature.* »

Saint Augustin (7) :

« Jésus-Christ *seul* n'a jamais eu de péché; « il n'a pas pris la chair du péché, quoiqu'il « ait pris de sa mère une chair *qui était* « *celle du péché;* car celle qu'il a prise de « sa mère, ou il l'a purifiée avant de la « prendre, ou il l'a purifiée en la prenant. »

Le même saint dit ailleurs (8) :

(1) *De Anima*, § 41.
(2) Homil. VII, in *Levit.*
(3) *Adv. hæres.*, lib. IV, c. 16.
(4) *De Baptism. Parv.*
(5) In Luc., lib. II, c. 55.
(6) In Luc.
(7) *De Peccat. remiss.*, lib. II.
(8) *Adv. Julian.*

« La concupiscence par laquelle Jésus-« Christ n'a pas voulu être conçu a fait la « propagation du mal dans le genre humain, « puisque le corps de Marie, *quoique venu* « *par cette concupiscence*, ne l'a pas ce-« pendant transmise au corps qu'elle n'a pas « conçu par elle....

« Le corps de Marie a été conçu par la « voie de la concupiscence; mais elle n'a eu « aucune part à la génération de l'enfant « qu'elle a conçu elle-même sans concupis-« cence...

« Le péché originel passe dans *tous* les « hommes, mais il n'a pu passer dans ce « *corps unique* que la sainte Vierge a conçu « autrement que par la concupiscence...

« Aussi le corps de Jésus-Christ a tiré sa « mortalité de la mortalité de sa mère; mais « il n'en a pas tiré le poison du péché origi-« nel, n'ayant pas été conçu par la voie de la « concupiscence... *Lui seul* est né homme « sans un vice, dont n'est exempt aucun des « autres hommes. »

Saint Augustin dit encore (1) :

« Marie, Mère de Dieu, dont Jésus-Christ « a pris la chair, a été engendrée par la con-« cupiscence charnelle de ses parents : *de* « *carnali concupiscencia parentum nata* « *est.* »

Pélage reprochait à saint Augustin de soumettre la sainte Vierge au démon par le péché originel. Si le saint docteur eût admis la Conception Immaculée, il eût démenti son adversaire. Loin de là, il convient que Marie a été sous l'empire du démon par nécessité de nature, mais qu'elle en a été arrachée par la *nouvelle naissance* qu'elle a eue en Jésus-Christ.

« Nous ne soumettons pas, dit-il, Marie au « démon par sa naissance, parce que cette « naissance a été effacée par la grâce de la « *renaissance.* »

Peut-on, après des paroles aussi formelles, alléguer ce texte où saint Augustin ne veut pas qu'il s'agisse de la sainte Vierge quand on parle du péché?

Par le contexte il est évident que le saint docteur ne parle que *des péchés actuels ;* on ne peut, en outre, lui donner une plus grande extension sans mettre saint Augustin en contradiction avec lui-même. On n'a jamais douté, dans l'Église, que la sainte Vierge n'ait été soumise à la loi de la mort. Saint Augustin n'hésite pas à regarder cette mort comme la conséquence du péché originel.

« Marie, enfant d'Adam, dit-il (2), est morte « *à cause du péché* ; Adam est mort à cause « du péché; et la chair que le Seigneur a

(1) *Op. Imperf. contra Julian.*, lib. VI.
(2) *In Psalm.* XXIV, § 3.

« reçue de Marie est morte *pour effacer les* « *péchés.* »

Saint Eusèbe d'Émèse (1) :

« Personne n'est exempt du péché originel, « *pas même la mère du Rédempteur du* « *monde ;* Jésus-Christ *seul* est exempt de « la loi du péché. »

Saint Fulgence (2) :

« Le corps de Marie, qui avait été conçu « dans l'iniquité par la voie de la nature, fut « certainement une chair de péché, *caro fuit* « *utique peccati.* »

Le vénérable Bède (3) affirme qu'à tout homme conçu par la voie ordinaire se communique le péché d'Adam.

Alcuin (4) :

« Quoique le corps de Jésus-Christ ait été « tiré de celui de la Vierge, *qui avait été* « *corrompu par le péché originel*, Jésus « cependant n'a pas été coupable du péché « originel, *parce que* sa conception n'a pas « été l'ouvrage de la concupiscence de la « chair. »

Saint Anselme (5):

« Quoique la conception de Jésus-Christ « ait été pure et exempte du péché qui est « attaché à la concupiscence charnelle, la « Vierge cependant, dont le corps de Jésus-« Christ a été tiré, *a été conçue dans l'i-* « *niquité, sa mère l'a conçue dans le* « *péché.* »

Hugues de Saint-Victor (6) :

« Touchant cette chair à laquelle le Verbe a « été uni, on demande si elle avait été d'a-« bord soumise au péché dans Marie : saint « Augustin l'affirme. Mais au moment où « elle fut séparée de celle de Marie elle fut « purifiée par l'Esprit-Saint de tout péché. « *Il purifia aussi Marie de tout péché,* « *mais non de toute inclination au péché ;* « cependant il affaiblit tellement cette incli-« nation qu'on croit qu'elle n'a pas péché « ensuite. »

L'Église de Rome conserva scrupuleusement cette doctrine pendant les quatorze premiers siècles, comme on peut le voir par les textes suivants tirés des ouvrages ou des *Actes* des papes :

Le pape Innocent Ier (7) soutient que le péché originel a été communiqué *à tous les hommes, sans exception, qui ont été engendrés par la voie ordinaire.*

Le pape Gélase Ier (8) professe la même doctrine dans son livre contre Pélage : « *C'est*

(1) *De Nativ. Dom.*, Homil. II.
(2) *De Incarnat. et Grat.*
(3) Homil. *in Joan.*
(4) Lib. I *Sent.*, c. XVIII.
(5) *Cur Deus homo.*
(6) *In summ. Sent. Tract.* I, c. XVI.
(7) Ap. Aug. *contr. Julian.*
(8) *Adv. Pelag.*

« *le propre de l'Agneau Immaculé*, dit-il, « de n'avoir jamais eu aucun péché. »

Le pape saint Léon le Grand dit et répète souvent (1) :

« Jésus-Christ *seul* entre tous les enfants « des hommes a conservé son innocence en « naissant, *parce que lui seul* a été conçu « sans concupiscence charnelle. »

Le pape saint Grégoire le Grand n'a pas d'autre doctrine. Nous pourrions indiquer cent textes dans ses divers ouvrages. Citons seulement celui-ci, tiré de ses *Morales* (2).

« Celui-là *seul* est né véritablement saint « qui, pour vaincre la nature corrompue, « n'a pas été conçu par la voie ordinaire. »

Le pape Innocent II s'exprime ainsi : (3) « La glorieuse Vierge *a été conçue dans le* « *péché*; mais elle a conçu son fils sans pé- « ché. » Le pape Innocent III (4), commentant ces paroles : *Le Saint-Esprit surviendra en vous*, dit : « Le Saint-Esprit était déjà venu « en elle lorsque, étant encore dans le sein « de sa mère, *il purifia son âme du péché* « *originel*. » Le même pape fait ce parallèle entre Ève et Marie. (5) « Ève a été formée « sans péché; mais elle a conçu dans le péché; « *Marie a été conçue dans le péché*; mais « elle a conçu sans péché. »

Le pape Innocent V parle de la sainte Vierge en ces termes (6) : « La bienheureuse « Vierge a été sanctifiée dans le sein de sa « mère, non pas avant que son âme eût été « unie à son corps, puisqu'elle n'était pas en- « core capable de grâce, ni dans l'instant « même de cette union, parce que, si cela « était, elle aurait été exempte du péché ori- « ginel et n'aurait pas eu besoin de la Ré- « demption de Jésus-Christ, nécessaire à tous « les hommes : ce qu'on ne doit pas dire. »

Lorsque la fête de la Conception eut été établie par plusieurs Églises particulières, l'Église de Rome ne l'adopta pas et ne fit que la tolérer, comme l'affirment saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure au treizième siècle; elle la regardait comme la fête de la *sanctification* de la sainte Vierge. Le pape Clément VI pensait que, même à ce titre, il n'était pas licite de la célébrer. « Il me paraît, « dit-il (7), qu'on ne doit pas célébrer la fête « de la Conception de la sainte Vierge. Je le « prouve par l'autorité de saint Bernard, qui, « dans sa lettre aux chanoines de Lyon, les « reprend fortement de ce qu'ils la célèbrent : « on ne fait une fête que pour honorer la « sainteté de celui qui en est l'objet. Or, *la* « *Conception de la Vierge n'a pas été sainte*, « *parce que la Vierge a été conçue dans* « *le péché originel*. »

(1) Serm. I, II, V, *in Nativ. Dom.*
(2) *In Job.*, lib. XVIII.
(3) *Serm. in Assumpt.*
(4) *Serm. in Purif.*
(5) *Serm. in Assumpt.*
(6) *Comment. in* 3m Lib. *Sent.*
(7) Serm. sup., *Erunt signa*, etc.

Il ne peut donc y avoir de doute sur la tradition de l'Église de Rome jusqu'au pape Sixte IV, qui monta sur le saint-siége en 1471 et dont nous parlerons plus bas.

Ce fut au douzième siècle que l'on commença à agiter la question de l'Immaculée Conception. On possède sur ce point le témoignage de saint Bernard, qui vivait à cette époque et qui en parle dans sa *Lettre aux chanoines de Lyon*. Ces chanoines avaient eu l'idée d'instituer, de leur propre autorité, une fête en l'honneur de la Conception de la sainte Vierge; Saint Bernard leur écrivit une longue lettre pour leur démontrer que cette institution n'était pas légitime; il leur prouva que, selon toute la tradition catholique, la Vierge ayant été conçue dans le péché originel, on ne pouvait faire une fête pour honorer cette Conception. « J'avais observé, « ajoute le saint docteur, l'*erreur de quel-* « *ques-uns* au sujet de la Conception ; mais « je dissimulais pour épargner une dévotion « qui venait de la simplicité du cœur et de l'a- « mour envers la sainte Vierge. »

Plusieurs écrivains, sous prétexte de piété, continuèrent dès lors à soutenir que la Conception de la Vierge avait été immaculée; mais les papes, comme nous l'avons vu plus haut, et les plus doctes théologiens s'élevèrent contre cette opinion. Il est même à remarquer que les trois plus grands docteurs du moyen âge, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, qui avaient la plus ardente dévotion envers la sainte Vierge, se sont hautement prononcés contre l'Immaculée Conception :saint Bernard dans sa *Lettre aux chanoines de Lyon*, que nous avons citée; saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure dans leurs *Sommes* de théologie. Ces deux derniers docteurs ont chacun une thèse fort étendue contre l'Immaculée Conception (1).

Les plus célèbres théologiens du moyen âge ont été du même sentiment que ces trois grands docteurs. Nous indiquerons seulement Albert le Grand, Alexandre de Halès, saint Antoine de Padoue, Richard de Midletou, les évêques de Paris Pierre Lombard et Maurice de Sully.

Duns Scot, de l'ordre des franciscains, fut le premier qui, au commencement du quatorzième siècle, donna quelque importance à l'opinion de l'Immaculée Conception. Il l'enseigna comme *probable*, tout en avouant qu'avant lui on ne l'avait pas soutenue (2). Scot fit école chez les franciscains ou cordeliers,

(1) S. Thom., *Summa Theolog.*, part. 3, quest. 27; S. Bonavent. in 3m Lib. *Sent.*, *distinct.* 3, art. 1.
(2) Scot. in Lib. 3m *Sent.*, *distinct.* 3, *quest.* 1.

comme saint Thomas d'Aquin chez les dominicains. Ces deux ordres religieux mirent de l'opiniâtreté et de la passion à soutenir des opinions contradictoires sur la question de la Conception de la Vierge. La Faculté de théologie de Paris, ayant eu des querelles assez graves avec les dominicains, adopta l'opinion des franciscains et lui donna un grand crédit. Quand les docteurs de Paris furent restés maîtres du champ de bataille, au concile de Bâle, ils essayèrent de faire mettre leur opinion au nombre des dogmes; mais, comme le concile n'existait réellement plus lorsqu'ils donnèrent leur décision, elle fut considérée comme non avenue. Le pape avait envoyé à Bâle le cardinal de Turre-Cremata pour combattre l'opinion des docteurs de Paris. Ce prélat théologien avait rédigé, avant de partir, un écrit dans lequel il affirmait que l'opinion de l'Immaculée Conception contenait *cinquante-huit erreurs contre la foi*. Il partit pour Bâle, et trouva en arrivant le concile complétement désorganisé. Les légats du pape en étaient partis; quelques évêques seulement y restaient, et l'immense majorité de l'assemblée était composée de simples docteurs de la Faculté de Paris. Le cardinal de Turre-Cremata revint alors à Rome avec son écrit, et le fit imprimer sous les yeux et avec l'approbation du pape, en 1447, chez Antoine Blade, sous ce titre : *Traité du véritable état de la Conception de la très-sainte Vierge*. Ainsi, au milieu du quinzième siècle, l'Église de Rome n'avait pas admis la Conception Immaculée, même à titre d'opinion.

En 1476 seulement le pape Sixte IV établit à Rome la fête de la Conception. Ce pape appartenait à l'ordre des franciscains. Il se montra favorable à l'opinion de son ordre, tout en prescrivant le silence aux deux partis sur cette question. C'est à partir de cette époque que l'Immaculée Conception fit des progrès dans l'Église. Cependant, au milieu du seizième siècle, on ne l'enseignait pas encore à Rome. Maffei, historien d'Ignace de Loyola, instituteur des jésuites, rapporte qu'un jésuite qui avait appartenu à la Faculté de Paris, Pierre Olave, ayant enseigné à Rome l'opinion de l'Immaculée Conception, y excita des rumeurs, et qu'Ignace lui défendit de continuer d'enseigner cette doctrine.

Les jésuites, qui prirent naissance vers le milieu du seizième siècle, hésitèrent quelque temps sur le parti qu'ils suivraient touchant cette question. Le P. Maldonat et les jésuites qui luttèrent en France contre l'Université de Paris combattirent l'Immaculée Conception. L'évêque de Paris Gondi les soutint, et ils firent afficher des pamphlets dans lesquels ils soutenaient que la Vierge avait, comme les autres, contracté le péché originel.

Les jésuites d'Espagne embrassèrent une opinion contraire à ceux de France. Comme les dominicains avaient en Espagne une influence qui leur faisait ombrage, ils essayèrent de leur faire interdire la prédication. Pour arriver à ce résultat ils obtinrent de Philippe II une ordonnance en vertu de laquelle tout prédicateur, avant de commencer son sermon, devrait réciter une formule dans laquelle on déclarait croire à l'Immaculée Conception comme à la présence réelle. Les dominicains, fidèles à la doctrine de saint Thomas, refusèrent de prononcer la formule, ce qui leur attira mille persécutions et tracasseries de la part des jésuites, qui se prononcèrent enfin peu après unanimement pour l'Immaculée Conception, et imprimèrent à cette question une impulsion extraordinaire. Ils engagèrent le roi d'Espagne à en demander la définition dogmatique au pape Urbain VIII, qui s'y refusa.

Plusieurs théologiens jésuites, comme Bellarmin et Vasquez, ne purent retenir leurs confrères moins instruits, qui se prononcèrent ouvertement pour l'Immaculée Conception et commencèrent auprès des papes des sollicitations au moyen desquelles ils obtinrent enfin de nos jours le résultat qu'ils avaient en vue. Mais les théologiens les plus savants se prononcèrent contre eux : nous n'indiquerons que Melchior Cano, Cajétan, du Perron et le cardinal Bona. Ce dernier, interrogé par le pape sur le droit qu'il aurait de définir comme dogme l'Immaculée Conception en vertu d'une inspiration particulière, lui répondit sans hésiter qu'il ne pouvait obliger les fidèles à admettre une semblable définition.

Le pape, aussi bien que le cardinal Bona, reconnaissait qu'une telle définition ne pourrait jamais être faite au nom de la tradition catholique.

Au seizième siècle la question de l'Immaculée Conception fut portée au concile de Trente. Laynez, général des jésuites, en prit la défense. Mais il rencontra de savants adversaires. D'après le récit du cardinal Pallavicini, jésuite, voici comment les choses se passèrent :

A propos du décret sur le péché originel, l'évêque espagnol Pacheco proposa au concile d'ajouter ces paroles : « Par rapport à la « bienheureuse Vierge, le saint concile ne veut « rien décider, *quoique ce soit une pieuse* « *croyance* de penser qu'elle a été conçue « sans le péché originel. » Un grand nombre d'évêques et de théologiens s'opposèrent à ce décret et dirent que, si l'on déclarait *croyance pieuse* la croyance à l'Immaculée Conception, on condamnait *indirectement* l'autre comme *non pieuse* ou *impie*, ce qui était décider tacitement une question sur la-

quelle on ne voulait rien prononcer. On prit en conséquence le parti de se servir d'expressions vagues qui laisseraient les deux opinions contraires parfaitement licites. C'est pourquoi le concile dit seulement qu'il n'entendait pas comprendre la Vierge dans son décret sur le péché originel et qu'il fallait s'en tenir à la bulle de Sixte IV. Cette bulle imposait silence aux deux partis. Des trois légats qui présidaient le concile de Trente, l'un déclara qu'il était pour l'Immaculée Conception; l'autre protesta qu'il était d'une opinion contraire; le troisième ne dit rien. On voit que Rome, sur le point en question, tenait alors à contenter tout le monde.

Quoique le concile général de Trente ne se soit pas cru en état de déclarer seulement *croyance pieuse* l'opinion de l'Immaculée Conception, les jésuites n'en continuèrent pas moins leurs instances auprès des papes pour obtenir la définition qu'ils désiraient. Ils répandirent partout avec eux leur opinion, et dans l'acte de consécration de leurs congréganistes ils firent prendre l'engagement d'adopter et de propager la croyance à l'Immaculée Conception jusqu'à ce que le Saint-Siége eût défini le contraire. Bientôt leurs dévots et dévotes récitèrent en l'honneur de la Vierge conçue sans péché des prières auxquelles on attribuait une vertu merveilleuse.

Les papes Paul V, Grégoire XV et Alexandre VII donnèrent successivement des bulles favorables à l'opinion. Plusieurs autres papes, il est vrai, manifestèrent des sentiments contraires. C'est ainsi que saint Pie V abolit l'office de l'Immaculée Conception adopté par Sixte IV et composé par les franciscains; qu'Innocent XI condamna un nouvel office de l'Immaculée Conception qui n'en circula pas moins dans les congrégations des jésuites; mais ces *bons pères* ne parlèrent à leurs disciples ni de saint Pie V ni d'Innocent XI, et ils firent grand bruit des autres papes qui s'étaient montrés favorables à l'opinion qu'ils favorisaient. Leurs bulles n'avaient cependant aucune importance dogmatique, comme le reconnaissait, vers le milieu du dix-huitième siècle, le savant pape Benoît XIV dans son *Traité des Fêtes;* mais on affectait de leur attribuer la plus haute valeur.

En même temps on cherchait à faire croire que dans tous les siècles de l'Église, la croyance à l'Immaculée Conception avait été admise. Pour arriver à ce but on eut recours à quelques ouvrages apocryphes fabriqués au moyen âge et qu'on affecta d'attribuer aux Pères de l'Église, quoique la critique la plus savante et la plus éclairée en eût rejeté l'authenticité; on donna un sens exagéré à quelques phrases isolées, qui avaient leur correctif soit dans le contexte, soit dans les ouvrages du même docteur auquel on attribuait l'opinion de la Conception Immaculée; on appliqua à la Conception Immaculée quelques propositions énoncées d'une manière oratoire, dans la chaleur du discours, par suite d'un élan de dévotion à la sainte Vierge et qu'expliquaient cependant cent autres passages dont on ne tenait pas compte; on collectionna surtout des phrases exagérées des écrivains orientaux, dont le style emphatique et figuré se prêtait admirablement à l'abus qu'on en voulait faire, et l'on en conclut que les Églises orientales croyaient à l'Immaculée Conception, quoiqu'il soit certain qu'elles n'y croient pas encore aujourd'hui et qu'elles n'y ont jamais cru.

Cette fausse et mensongère érudition passa des ouvrages théologiques dans les livres de piété, qui tous donnèrent l'opinion de l'Immaculée Conception comme tellement pieuse et tellement certaine que les hérétiques et les ennemis de la sainte Vierge pouvaient seuls refuser d'y croire de la même foi qu'aux vérités les plus certaines du christianisme.

L'invention et l'immense propagation de la *médaille* dite *miraculeuse* est venue couronner l'œuvre. Répandue par millions dans le monde entier, accompagnée de récits merveilleux, d'indulgences extraordinaires, elle servit prodigieusement au projet que l'on avait conçu. C'est ainsi que l'opinion publique, dans le monde dévot, a été formée relativement à l'Immaculée Conception et que l'on a préparé les voies à la définition que Pie IX a donnée le 8 décembre 1854.

Les jésuites, par l'organe des pères Perrone et Passaglia, ont fortement contribué à décider Pie IX à cette définition. On mit en avant quelques religieuses à révélations, dans lesquelles Pie IX avait confiance; on découvrit dans les tombeaux des saints de vieux parchemins sur lesquels on lisait des prophéties relatives à la définition; on y promettait que le monde deviendrait un paradis terrestre dès que l'oracle serait prononcé. On mit en scène la Vierge elle-même. On colporta des prodiges : La Vierge, disait-on, a apparu; telle madone a tourné les yeux; une autre a remué les lèvres, etc., etc.

Pie IX est un homme d'une piété ardente et affectueuse. Naturellement porté à croire au merveilleux, il se laissa séduire aux prophéties apocryphes et se crut obligé, pour le bien de l'Église, de faire un dogme de l'Immaculée Conception.

Pour la forme, il consulta les évêques sur l'état où en étaient sur ce point la croyance et la piété du clergé et des fidèles de leurs diocèses, et ne songea même pas à la question essentielle, qui était *la foi traditionnelle,* constante et unanime de tous les siècles. Dans sa lettre

de soi-disant consultation il donnait déjà la question comme décidée par lui, et ne laissait pas ignorer qu'il regardait comme un droit qui appartenait *à lui seul* de la définir, en vertu de son infaillibilité.

M. Sibour, archevêque de Paris, lui adressa une réponse qui mérite d'être mentionnée :

« Très-Saint-Père,

« Je me suis empressé, à la réception de « l'encyclique de Votre Sainteté du 2 fé- « vrier de l'année dernière (1849), de m'oc- « cuper du sujet important sur lequel Elle « appelle l'attention la plus sérieuse de tous « les évêques du monde catholique.

« J'ai consulté les hommes les plus graves, « les théologiens les plus habiles de mon « diocèse. J'ai ensuite examiné moi-même « et pesé toutes choses devant Dieu avec le « plus grand soin. Il est résulté de tout cela « un travail dont les conclusions sont :

« 1° Que, d'après les principes de la « théologie, l'Immaculée Conception de la « très-sainte Vierge *n'est pas définissable* « comme vérité de foi catholique, et, *dans* « *aucun cas*, ne peut être imposée comme « croyance obligatoire sous peine de damna- « tion éternelle.

« 2° Qu'une définition quelconque, alors « même que l'Église ou le Saint-Siége croirait « pouvoir la porter, ne serait point oppor- « tune; car *elle n'ajouterait rien à la gloire* « *de la Vierge Immaculée*, et elle pourrait « être nuisible à la paix de l'Église et au bien « des âmes, surtout dans mon diocèse (1). »

Le 8 décembre 1854, en présence de deux cents évêques qui n'assistèrent à la cérémonie que comme simples spectateurs et qui avaient été choisis avec soin, Pie IX, après avoir pris la précaution de faire déclarer par le doyen des cardinaux qu'il allait définir, *en vertu de son infaillibilité*, déclara *seul* que l'Immaculée Conception était un dogme, et qu'on devait le croire sous peine d'être exclu de l'Église en ce monde et du ciel dans l'autre.

Jamais, depuis l'origine de l'Église, on n'avait fait un dogme de cette manière. Aussi un très-grand nombre de catholiques fervents n'ont-ils point égard à la définition de Pie IX. Comment appuyer, en effet, un dogme sur une *infaillibilité* qui a été rejetée par les catholiques les plus éclairés et qui n'est encore regardée, même par les ultramontains, que comme une *simple opinion?* Ces catholiques raisonnent ainsi pour démontrer que l'on ne peut être vraiment *enfant de l'Église* sans rejeter la définition de Pie IX :

Un dogme, pour être cru, doit avoir été révélé par Jésus-Christ, Fils de Dieu.

Tout dogme révélé a dû être cru *comme de foi* par toute l'Église depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours. La foi est immuable, et si, sur certains points, on peut lui donner des éclaircissements, on ne peut rien en retrancher, rien y ajouter.

Or, avant le 8 décembre 1854 personne n'a *cru comme de foi* à l'Immaculée Conception; même *à titre d'opinion*, elle fut inconnue aux onze premiers siècles de l'Église. Depuis le douzième siècle jusqu'au quinzième elle fut formellement rejetée par les pères et docteurs de l'Église, par les plus doctes théologiens et par les papes.

Au seizième siècle le concile général de Trente, représentant l'Église, n'a pas même voulu la déclarer *croyance pieuse*.

Depuis deux siècles seulement on a eu recours à tous les moyens et à toutes les superstitions pour accréditer au sein de l'Église une erreur rejetée par tous les siècles précédents et pour en faire un dogme, quoique tous les catholiques conviennent qu'on ne peut rien ajouter, à titre de dogme, au symbole catholique, et que *l'Église elle-même* ne peut rien modifier dans les dogmes révélés.

Plusieurs papes, Zozime, Vigile, Honorius, Jean XXII et d'autres, sont tombés, comme Pie IX, dans l'erreur, et ont enseigné, du haut de leur siége, des doctrines hétérodoxes. On ne se crut point obligé de les suivre sous peine d'encourir la note d'hérésie ou la damnation. Il en est de même aujourd'hui, malgré les menaces que Pie IX a formulées dans sa bulle *Ineffabilis*. On est *catholique dans sa foi* lorsqu'on croit tout ce que Jésus-Christ a révélé, tout ce que *l'Église a attesté et cru comme révélé* dans tous les temps et dans tous les siècles : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*. Telle est la règle *catholique* toujours admise.

Un pape n'a pas le droit d'opposer son *infaillibilité* à cette loi fondamentale de l'Église : il ne peut ôter le titre de *catholique* à celui qui la suit fidèlement et qui met la parole de Jésus-Christ et le témoignage de l'Église, son interprète, avant la parole d'un homme.

Les partisans du dogme de l'Immaculée Conception sont aujourd'hui en discussion sur la manière dont ce mystère doit être représenté. Cette question d'*iconographie* ne manque pas d'importance. Plusieurs athlètes ont pris part au débat. M. l'évêque de Bruges a fait une brochure pour prouver que la Vierge, dans son Immaculée Conception, doit être représentée *seule*, n'ayant pas même dans ses

(1) V. *Pareri*, etc., ou *Recueil des lettres adressées par les Évêques à Pie IX en réponse à ses Encycliques*.

bras l'Enfant Jésus, afin qu'il soit bien constaté qu'elle n'a pas eu besoin de rédemption et que Dieu le Père l'a créée innocente et pure, sans avoir égard aux mérites futurs du Médiateur de l'humanité. Voici la description détaillée de l'*image* proposée par l'évêque de Bruges :

« La figure de Marie debout, vêtue du soleil, position calme et modeste ; dans la clarté ; ses pieds touchant la lune et le globe terrestre, et le serpent infernal qui a la tête écrasée ; Marie paraît dans sa première adolescence, avec les traits de la modestie, de l'innocence, de la candeur et de la beauté ; figure douce et aimable ; la taille ordinaire, les yeux modestement baissés, ou, ce qui vaut mieux, les regards doucement élevés vers le ciel ; les mains dans l'attitude de la prière ou croisées sur la poitrine, ou plutôt jointes ensemble ou modestement élevées vers le ciel ; rien dans les mains, *pas même l'Enfant Jésus ;* le pied droit, chaussé d'une sandale, posé sur la tête du serpent pour l'écraser ; le pied gauche caché sous les vêtements ; une robe blanche un peu large et un manteau bleu-hyacinthe assez vaste, qui lui couvre tout le corps et en dissimule les formes ; modestie et simplicité dans les habits comme dans la personne ; rien qui attire les regards d'une manière spéciale sur les habits ; la tête couverte d'un voile léger et, si l'on veut, transparent ; ornée de l'auréole et du nimbe, couronnée de douze étoiles ; au-dessus de la tête, *Dieu le Père seul, comme Créateur, qui l'a créée en état de grâce,* élevant la main pour bénir sa créature ; trois anges ou neuf anges, dans l'attitude de l'admiration et de la joie, placés autour de ses pieds, et, en tous cas, plus bas que ses mains ; une espèce de soleil en forme d'auréole autour de son corps, comme un vêtement ajouté, ou rayons partant de son corps pour l'entourer de lumière ; la demi-lune sous ses pieds, qui reposent dans la concavité ; une couronne de douze étoiles qui ceignent son front en forme de nimbe ; le serpent infernal, noir ou vert, enlaçant le monde de ses plis au moment où Marie lui écrase la tête ; la pomme fatale dans sa gueule écumante ; les regards du serpent hideux et désespérés ; Marie placée dans la lumière, le monde et l'espace dans les ténèbres : autour de la sainte Vierge, avec ordre et symétrie, les principaux symboles de l'Immaculée Conception, et les inscriptions les plus précises et les plus naturelles qui la rappellent. »

M. l'évêque de Bruges est vivement contredit par le P. Cahier, jésuite, connu par le travail qu'il a fait, en collaboration avec le P. Arthur Martin, sur les vitraux de la cathédrale de Bourges. Cet iconographe prétend que la Vierge, dans son immaculée conception, doit être représentée ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus. Selon le P. Cahier, ce serait en vue des mérites futurs de Jésus-Christ que sa Mère aurait été préservée du péché originel ; c'est pourquoi il ne faudrait pas la représenter sans son divin Fils ; et, pour faire comprendre que ce n'est que par son Fils qu'elle a été victorieuse du péché, c'est Jésus enfant, assis sur ses genoux, qui devrait terrasser avec sa croix le serpent infernal.

Le système du P. Cahier est plus conforme à la saine doctrine et à l'Écriture sainte que celui de l'évêque de Bruges. Jésus-Christ est en effet le seul auteur de la grâce, et le plus mince érudit sait que dans la Genèse, au lieu de lire *ipsa conteret caput tuum,* selon la leçon de la Vulgate, il faut lire *ipse,* qui se rapporte à Jésus-Christ.

Quoique nous n'admettions ni l'un ni l'autre des deux systèmes mentionnés ci-dessus, nous devions en parler et rendre justice à qui de droit.

Ouvrages à consulter : *Lettres* de saint Bernard ; *Sommes théologiques* de saint Thomas et de saint Bonaventure ;

Cardinal de Turre-Cremata, *Traité du véritable état de la Conception de la sainte Vierge ;*

Vincent de Bandellis, *De la Conception de Jésus-Christ ; De la Vérité de la Conception de la bienheureuse Marie.*

Œuvres théologiques de Melchior Cano et de Cajétan.

Benoît XIV, *Traité des Fêtes.*

Les auteurs qui ont essayé de faire de l'érudition en faveur de l'Immaculée Conception sont Piazza, Passaglia et Perrone.

Parmi les nombreux écrits composés contre la définition de Pie IX nous indiquerons les *Observations d'un théologien ;* plusieurs ouvrages de l'abbé Laborde, surtout : *L'Immaculée Conception ne peut devenir un dogme de foi* et *Mémoire des opposants au nouveau dogme ; Réponse catholique* par Braun.

M. le cardinal Gousset a fait un ouvrage pour prouver que Pie IX a fait *seul* le dogme de l'Immaculée Conception, en vertu de son infaillibilité.

X.

IMMORTALITÉ, état, condition d'un être vivant et qui ne saurait être détruit.

Exister, vivre, être détruit, mourir sont des mots que l'on emploie le plus souvent sans leur donner un sens précis. Nous allons essayer de le faire.

Lorsqu'on brise une pierre, un vase, une statue, que l'on brûle un meuble ou dissout un morceau de minerai, la pierre, le vase, le meuble n'existent plus, mais ne sont point détruits pour cela les éléments dont ils étaient formés ; il n'y a de moins qu'une forme, une relation.

Cependant on ne dit point que ces objets sont morts, et l'on a raison de ne point le dire, parce qu'ils n'ont jamais vécu.

Si, au contraire, on abat un arbre, si l'on égorge un animal ou un homme, il est bien vrai de dire que l'homme, l'animal, la plante

sont morts, parce qu'avant le moment de destruction ils n'existaient pas seulement, ils étaient vivants et organisés.

La mort est donc un cas particulier de destruction. C'est la fin de l'existence des êtres qui jouissaient de la vie, c'est-à-dire dans lesquels toutes les parties concouraient au maintien d'une individualité propre, qui possédaient une puissance plus ou moins permanente d'assimilation.

Seuls les êtres vivants et organisés meurent, les corps inorganiques se dissolvent. Et si l'on dit quelquefois de la flamme qu'elle meurt, c'est qu'elle semble présenter quelque analogie avec l'activité de l'être vivant.

Les êtres inorganiques sont donc composés d'éléments que la destruction disperse, mais n'annihile point. L'élément intégrant d'un corps, ce que l'on pourrait appeler sa *différentielle*, persiste dans une durée qui nous paraît indéfinie. Réduisez une statue en poussière impalpable, chaque atome de cette poussière restera errant dans l'espace jusqu'à ce qu'il vienne concourir à quelque formation nouvelle. La statue, rapport passager entre des molécules de matière, la statue seule sera anéantie.

Il en est de même dans les corps organisés. Le corps d'un animal étant détruit, les éléments de ce corps entrent dans la composition d'une série de corps nouveaux sans que nous puissions assigner un terme à leur durée.

Dirons-nous donc que l'élément matériel est doué de l'immortalité? Non! puisqu'il n'a point vécu. Ce que nous pouvons dire de la vie, c'est qu'elle est un certain rapport entre une multitude de termes. Pour qu'il y ait immortalité, il faut que ce rapport ait une durée indéfinie. L'immortalité aussi bien que la mort supposent la vie, et non pas seulement l'existence.

Existence perdurable des éléments dont se composent les corps organiques ou inorganiques, existence passagère et mortelle des rapports qui donnent naissance ici à la forme, ailleurs à la vie, voilà tout ce que d'abord nous apercevons de ce monde où nous sommes.

Mais parmi les phénomènes que l'homme observe il en est un, et c'est l'homme lui-même, qui lui paraît offrir un caractère particulier. Nous possédons des organes évidemment composés qui constituent ce que nous appelons un corps vivant. Si maintenant nous demandons ce que c'est que le principe de la vie et pourquoi nous vivons, nous ne trouvons d'autre réponse que celle du médecin de Molière : notre corps est vivant *quia est in eo aliquid quod facit vivere*. Cet *aliquid*, ce quelque chose qui fait que l'on vit, que les Latins nommaient *anima* et les Grecs πνεῦμα, c'est ce qu'ordinairement nous appelons notre *âme*, quoique souvent nous donnions à ce dernier mot une acception plus étendue et plus vague encore.

Le πνεῦμα, le souffle, l'âme végétative, ce qui fait qu'on respire et que l'appareil animal fonctionne plus ou moins de temps en s'assimilant d'autres corps et les absorbant dans son individualité, ce je ne sais quoi qui semble lutter contre la destruction et réparer pendant quelque temps les pertes de l'organisme, ce je ne sais quoi qui nous est commun avec les animaux et même avec les plantes subsiste-t-il encore quand l'organisme est détruit? Il nous paraît au moins difficile de l'admettre.

Si nous ne jouissions que de cette vie végétative, si l'âme humaine n'était pas autre chose, la question de l'immortalité de l'âme pourrait donc paraître résolue d'une manière négative. Mais l'observation nous découvre quelque chose de plus que cet appareil mystérieux qui possède la singulière faculté de se conserver, de se développer, de se reproduire et de concentrer des sensations dans un foyer commun.

L'homme est encore et par-dessus tout intelligence et volonté. Il *veut*, c'est-à-dire il choisit entre les divers motifs d'action que la sensation lui propose. Il a le sentiment de cette indépendance, et c'est ce qui lui permet de s'affirmer, de dire *moi* avec pleine certitude.

L'intelligence humaine saisit en outre des vérités qui, bien que représentées par des relations passagères entre des éléments matériels, en sont cependant profondément distinctes et nous apparaissent avec un caractère d'éternité. Ainsi nous avons l'idée nette du triangle; nous savons que la somme de ses trois angles est équivalente à deux angles droits, et cela sans que nous ayons jamais vu, sans que nous puissions voir jamais le triangle.

Nous prononçons avec pleine certitude que les angles opposés au sommet sont égaux et ne cesseraient pas de l'être quand bien même il n'existerait pas deux atomes matériels pour figurer une ligne. Nous disons également dans un autre ordre d'idées qu'il est criminel de se parjurer, et cela quand bien même il n'y aurait plus un homme dans l'univers. Nous le savons, nous l'affirmons, non pour le temps, mais pour l'éternité.

Puis donc que, par la volonté, nous nous distinguons de notre organisme; puisque nous avons en même temps pleine connaissance de principes tellement indépendants des relations réelles qu'on peut faire abstraction de tout ce qui existe sans pouvoir les effacer par le doute; puisqu'en un mot nous avons conscience de l'Éternel, n'y a-t-il donc pas lieu de croire que nous sommes nous-mêmes autre

chose qu'une relation, que notre esprit, notre âme persiste après la destruction de nos organes comme persistent les vérités mathématiques après que l'on a effacé sur un tableau les figures de géométrie ?

Nous avons essayé de résumer ici la théorie de Platon sur l'immortalité de l'âme. Elle nous semble de nature à produire la conviction, autant toutefois que cela est possible à une argumentation métaphysique. L'auteur du Phédon lui-même ne paraît pas avoir une confiance absolue dans cette théorie lorsqu'après l'avoir développée il ajoute : « Je crois « qu'en pareille matière il est impossible ou « du moins très-difficile d'arriver à la vérité « dans cette vie.... il faut parmi tous les rai« sonnements humains choisir celui qui est « le meilleur et admet le moins de difficultés, « et, s'y embarquant comme sur une nacelle « plus ou moins sûre, traverser ainsi la vie, « à moins qu'on ne puisse trouver pour ce « voyage un vaisseau plus solide, un raison« nement à toute épreuve, θείου λόγου (1). »

Quelques personnes et Dacier entre autres ont traduit tout différemment ce mot θείου λόγου. Elles l'ont entendu d'un raisonnement dans lequel on fait intervenir l'idée d'une divinité.

Quoi qu'il en soit de l'interprétation que, dans ce passage, on doive donner à l'adjectif θεῖος, il est de fait que la plupart des philosophes qui ont raisonné de l'immortalité de l'âme se sont appuyés sur la notion d'une providence réparant dans un autre monde les injustices du monde où nous vivons.

La vertu mérite récompense. L'homme vertueux meurt souvent sans avoir cessé d'être malheureux. Or, si le juste meurt tout entier, l'iniquité de ce monde ne pourra jamais être réparée ; il faut donc que l'âme survive, qu'elle soit immortelle et se trouve après la mort visible en présence d'un Dieu rémunérateur.

Ce raisonnement, développé éloquemment par Rousseau dans sa *Profession de foi du Vicaire Savoyard*, est la base de ce qu'on appelle la *religion naturelle*. Il sert à la fois à prouver et l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Le bon souffre et le méchant prospère. Cette anomalie doit être réparée ; elle ne peut l'être que par l'intervention d'un être souverainement juste et puissant ; donc cet être existe, et s'il existe il faut que notre âme soit immortelle, afin que le bon puisse être récompensé et le méchant puni.

Nous en demandons pardon à Rousseau ; mais nous ne voyons guère là qu'un paralogisme, qui suppose l'immortalité de l'âme pour établir l'existence de Dieu, et l'existence de Dieu pour en déduire l'immortalité de l'âme.

(1) *Phédon*, trad. de Victor Cousin, p. 249.

Mieux vaut encore, en fait de raisonnement, la métaphysique du *Phédon*.

Laissons donc de côté les preuves morales de Rousseau et les déductions mathématiques de Platon. Avouons qu'en pareille matière il nous est impossible de rien démontrer. Et comment ! nous ne saurions prouver logiquement que nous vivons aujourd'hui, et nous voudrions démontrer que nous vivrons toujours !

Vivre ! nous ignorons au fond ce que ce peut être. Ce *moi* dont je parle m'est un mystère impénétrable au milieu d'un océan de mystères, et je voudrais établir un syllogisme en vertu duquel on conclurait que ce *moi* doit vivre éternellement ! Je le désire, je l'espère, je ne puis rien au delà, à moins d'être doué d'une faculté qui n'a rien de commun avec la raison.

Comment oserais-je affirmer que ce *moi* persistera toujours avec sa mémoire, condition nécessaire pour qu'il ne devienne pas un autre ? Comment affirmer que mon âme, dont j'ignore la nature, ira successivement animer des êtres différents ou visiter des mondes nouveaux circulant dans l'espace ? Je parle d'une durée indéfinie, et je ne sais pas même ce que c'est que durée. Si le temps, comme quelques esprits le pensent, n'était qu'une forme de notre entendement débile ; s'il n'y avait point de temps ! si la notion que nous croyons en avoir s'évanouissait avec toutes les formes sensibles au moment de la mort ! que deviendraient alors ces siècles de siècles dont notre imagination cherche en vain à se représenter la série éternelle pour y placer la vie future ?

« Pour moi, dit Socrate, c'est peut-être en cela que je suis différent de la plupart des hommes, et si j'osais me dire plus sage qu'un autre en quelque chose, c'est en ce que, ne sachant pas bien ce qui se passe après cette vie (οὐκ εἰδὼς ἱκανῶς περὶ τῶν ἐν Ἅιδου), je ne crois pas non plus le savoir ; mais ce que je sais bien, c'est qu'être injuste et désobéir à ce qui est meilleur que soi, Dieu ou homme, est contraire au devoir et à l'honneur (1). »

Il paraît donc que la logique ne fournit point de démonstration rigoureuse du dogme de l'immortalité des âmes. Ce ne peut être qu'un article de foi, le résultat d'une aspiration mystérieuse complétement étrangère au domaine du raisonnement. Est-ce un malheur qu'il en soit ainsi ; et la morale manque-t-elle de base et de sanction pour quiconque n'est point convaincu qu'il y a au delà de ce monde des peines pour le méchant et des récompenses pour le juste ? Grâce à Dieu, nous ne

(1) *Apologie de Socrate*, par Platon, § XVII ; traduction de Victor Cousin, p. 92.

pensons pas que telle soit la conséquence de notre faiblesse intellectuelle.

Nous ignorons profondément ce que nous sommes et plus encore, s'il est possible, ce que nous serons, et si même nous serons après la mort; mais nous savons de science certaine ce que nous avons besoin de savoir, puisque nous possédons une conscience qui nous commande de pratiquer le bien et d'éviter le mal. Après cela, qu'il y ait ou non une vie à venir dans laquelle se réparent les injustices de la vie présente, peu importe! la loi morale n'en reste pas moins entière avec son autorité absolue.

On dit que la croyance en une existence future est un encouragement et un frein, une promesse et une menace propres à retenir les hommes dans la voie du devoir ou du moins dans la limite des règles posées par l'ordre social. Cela se peut, quoique toutes les pages de l'histoire soient souillées du nom de scélérats évidemment convaincus de l'immortalité de leur âme. Mais, si s'abstenir de crimes par crainte des peines de l'enfer, comme supplément de la prison ou de l'échafaud, est suffisant pour trouver grâce devant le magistrat, en est-il donc de même aux yeux de Celui pour qui rien n'est caché et qui juge les cœurs?

Faire le bien en apparence pour obtenir les joies de l'Élysée, c'est prêter à usure. Si l'on est persuadé qu'il existe un Dieu, on doit penser aussi qu'il ne s'y trompera pas; et puis n'a-t-on pas vu des gens se faire une idée assez absurde de la Divinité pour croire qu'ils en obtiendraient la béatitude éternelle en brûlant leurs frères à petit feu?

Si nous jetons un regard vers l'antiquité, nous voyons que Moïse, dans aucun des livres qu'on lui attribue, ne parle de l'immortalité de l'âme. Dieu, par sa bouche, menace les Juifs des peines matérielles les plus terribles et souvent les plus bizarres (1) s'ils désobéissent; il leur promet, s'ils sont fidèles, l'abondance de tous les biens de la terre; il s'engage à leur donner les rives du Jourdain et à exterminer tous leurs ennemis. Mais l'idée d'une vie future! ou bien le législateur hébreu ne la concevait pas, ou bien il jugeait inutile de la produire; car le mot d'âme ne se rencontre dans aucun de ses commandements; et si une fois il semble admettre quelque chose qui se distingue de l'organisme animal, c'est pour défendre de manger le sang des bêtes, attendu, dit-il, que la vie, probablement l'âme végétative, est dans le sang (2), et qu'on ne doit point manger leur vie avec leur chair.

(1) *Deutéronome*, ch. 28.
(2) *Ibidem*, ch. 12.

On lit, il est vrai, au *Livre des Rois*, que la pythonisse d'Endor évoqua devant Saül le fantôme de Samuel. Mais cette légende ne se rapporte à aucun dogme, et le fantôme du vieux prophète paraît être de même nature que les simulacres visibles, les larves, les lémures, les mânes dont l'imagination des Étrusques et des Romains peuplait la solitude de leurs cimetières.

Ce n'est donc point, comme on le dit quelquefois, dans les livres sacrés des Hébreux que Pythagore a pu puiser l'idée de la persistance des âmes après la mort visible. L'avait-il, au contraire, reçue des sages de l'Inde, ou fut-elle une inspiration de son propre génie? c'est une question sur laquelle la sagacité des savants peut trouver à s'exercer sans beaucoup de fruit.

Homère, dans sa description des enfers, ne nous en apprend guère plus que l'auteur du Livre des Rois. Ulysse voit des ombres muettes qui se pressent autour d'une fosse où il a répandu le sang des victimes. Ce sont des apparences qui n'ont pas plus de réalité que les figures de nos songes. Pour qu'elles puissent parler à Ulysse, il faut d'abord qu'elles aient bu du sang. Cela signifie-t-il dans les idées de ces temps que le sang est la vie? On pourrait alors trouver là quelque analogie avec la doctrine du Deutéronome, si toutefois on peut donner le nom de doctrine à des imaginations plus ou moins poétiques.

Pythagore, venu longtemps après Homère, ne nous est guère connu. Toutefois, dans l'espèce de catéchisme attribué à l'un de ses disciples et qui est célèbre sous le nom de *vers dorés* (χρυσᾶ ἔπη), il nous a laissé l'indication de ses sentiments à l'égard de la destinée future de l'homme. Suivant lui l'esprit, le Νοῦς, lorsqu'il a, pendant cette vie, commencé à se détacher de la matière pour entretenir commerce avec les choses éternelles, comme les vérités mathématiques et morales, l'esprit affranchi plus ou moins des liens du corps s'élance dans le pur éther et devient semblable aux dieux immortels :

Ἢν δ', ἀπολείψας σῶμα, ἐς αἰθέρ' ἐλεύθερον [ἔλθῃς,
Ἔσσεαι ἀθάνατος, θεὸς ἄμβροτος, οὐκ ἔτι θνητός.

C'est là peut-être le lieu de remarquer que les anciens appliquaient l'épithète d'*immortels* aux dieux, et non pas celle d'*éternels*, parce que, suivant eux, les dieux ont été créés, qu'ils ont eu un commencement, quoiqu'ils ne doivent pas avoir de fin.

Dans le système pythagoricien le monde était peuplé d'êtres immortels, d'esprits purs, de génies de divers ordres. C'est de là que paraissent être venus les Éons des Gnostiques, et les Séphiroths de la Kabbale. L'esprit du sage

qui s'est détaché des choses périssables prend place après la mort parmi ces anges, δαίμονες, et devient lui-même un d'entre eux après des épurations successives, figurées par des ablutions dans les différents fleuves des enfers. Quant aux âmes du vulgaire, elles n'existent point ou sont destinées à périr avec le corps.

Ces mêmes idées se retrouvent dans Platon; et elles sont la base de toutes les rêveries mystiques des Alexandrins. Elles sont d'ailleurs en parfaite harmonie avec les théories politiques de toute l'antiquité, puisque, suivant ces théories, la plupart des êtres humains ne sont que des choses.

Si, laissant un instant les histoires classiques, on cherche quelles étaient les croyances des peuples qui nous ont laissé l'Edda, les Sagas, les Niebelungen, les poëmes recueillis sous le nom d'Ossian et tant d'autres productions d'un génie qui semble devoir différer de celui des Grecs, nous rencontrons partout, comme chez les Grecs, des fantômes fugitifs, es évocations des ombres assises sur les nuages, partout une poésie quelquefois sublime, mais nulle part la logique et la raison. Serait-ce donc que la question de l'immortalité des âmes appartient exclusivement à la poésie et au sentiment, et que c'est se tromper d'instrument que de vouloir l'attaquer avec des procédés mathématiques?

Le sixième livre de l'Énéide nous parle, il est vrai, de la durée indéfinie des peines de l'enfer. Le héros de Virgile y rencontre Thésée, dont le supplice n'aura point de terme :

> Sedet æternumque sedebit
> Infelix Theseus.

D'où il faudrait conclure que non-seulement l'esprit de Thésée, mais aussi son corps et son siége, instrument de supplice, dureront toujours. Les Romains, si superstitieux qu'ils fussent, n'admettaient certainement pas une si grossière hypothèse.

César, plaidant devant le sénat pour les complices de Catilina, soutient (1), sans paraître scandaliser personne, que la mort n'est pas une peine, attendu que ce n'est rien et qu'il n'est rien après elle.

> Post mortem nihil est ipsaque mors nihil.

Ni Cicéron ni le vertueux Caton ne relevèrent l'assertion de César. Cicéron lui-même, dans sa défense de Cluentius, disait : « Quel mal lui fait la mort? Nous rejetons toutes les fables ineptes des enfers! Qu'est-ce donc que la mort lui a ôté? rien que le sentiment des douleurs. » Les stoïciens et les épicuriens, si opposés d'ailleurs, partageaient la même opinion.

Sénèque, dont nous avons ailleurs cité les paroles, niait résolûment l'existence future; et, lorsque Lucrèce prononçait son fameux aphorisme :

> De nihilo nihil, ad nihilum nil posse reverti,

il n'entendait certes pas comprendre dans les choses indestructibles le *mens*, l'*animus* qui pour lui, comme pour tous les philosophes romains, n'était que le résultat d'un rapport fugitif entre les atomes éternels.

Concluons que notre intelligence, qui ne peut rien atteindre que par le moyen d'organes composés et par conséquent destructibles, ne saurait comprendre en aucune façon comment elle pourrait sans organes être encore en relation avec ce qui n'est pas elle, et conserver la conscience de son individualité.

Que cette intelligence, remplie d'une horreur instinctive pour la destruction et d'une stupeur mystérieuse à la vue des morts, a toujours cherché à se prouver qu'elle ne périra pas sans parvenir le plus souvent à créer rien autre chose que des fantômes poétiques.

Que l'argument métaphysique tiré de ce que quelque chose de périssable ne saurait comprendre ce qui est éternel et l'argument moral fondé sur la nécessité d'une réparation future sont tels qu'ils doivent, en effet, nous donner l'espérance d'une vie immortelle sans avoir néanmoins la rigueur d'une démonstration.

Concluons enfin que cette démonstration à laquelle l'homme ne peut arriver et qui serait la plus consolante des connaissances nous est cependant inutile, puisque nous n'en avons nul besoin pour suivre la loi que la conscience nous montre clairement.

Faisons le bien, parce qu'il est bien. Espérons quant au reste. Mais si nos espérances viennent à crouler avec le monde à venir; si les songes de la poésie religieuse s'évanouissent sur notre tombe, le dogme moral, le dogme évangélique seul nécessaire à l'homme vivant n'en restera pas moins dans toute sa puissance.

> Si fractus illabatur orbis
> Impavidum ferient ruinæ.

J. B.

IMOUTH. (*Religion égyptienne.*) *Imouth*, ou plutôt *Imouthès*, est le nom que les Grecs donnaient à une divinité égyptienne dont le nom national se lit dans les hiéroglyphes, *Imhotep*. Ce dieu est donné comme un fils de Phthah, et sa figure rappelle celle de cette grande divinité égyptienne; il est comme elle représenté la tête rasée et coiffé d'une sorte de calotte. On reconnaît en lui le dieu que Synésius (1) appelle l'Esculape égyptien. Imhotep est le plus ordinairement représenté assis, vêtu d'une longue robe, chaussé de sandales, lisant dans un volume déployé sur ses genoux. On peut voir notamment une

(1) Salluste, *Conjuration de Catilina, LI.*

(1) *Éloge de la Calvitie*, page 73.

statuette de ce dieu avec ses attributs sur la cheminée de la *Salle des monuments religieux* au Musée égyptien du Louvre.

Imhotep avait à Philes un sanctuaire, qui a été découvert par Salt ; il était particulièrement adoré à Memphis, où il remplissait une partie des fonctions que les Thébains attribuaient à Chons, fils d'Ammon. L'identification que les Grecs faisaient de ce dieu à Esculape tend à faire croire qu'il présidait chez les Égyptiens à la médecine. M. Lepsius, dans sa classification des divinités égyptiennes, range Imhotep parmi les dieux terrestres.

Bunsen, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, T. I.

Alfred Maury.

IMPATIENTE, *Impatiens.* (*Botanique.*) Le nom de ce genre rappelle une particularité curieuse, la force d'élasticité remarquable avec laquelle le fruit des espèces qui le composent éclate au moindre contact pour lancer ses graines lorsqu'il est à peu près mûr. Les Impatientes appartiennent à la famille des Balsaminées, qu'elles forment en majeure partie. Ce sont des herbes presque toutes annuelles, qui croissent naturellement dans les contrées chaudes ou tempérées et dont les fleurs sont assez jolies pour qu'aujourd'hui plusieurs soient fréquemment cultivées dans les jardins. Les principaux caractères qui les distinguent consistent dans un calice coloré, formé de cinq sépales très-inégaux, dont le postérieur est très-grand et prolongé à sa base en éperon, les deux latéraux étant plus petits et les deux antérieurs très-petits ou manquant même; dans une corolle de cinq pétales dont l'antérieur est très-grand et concave, et dont les quatre autres, plus petits, sont soudés par deux ; dans cinq étamines dont les filets sont soudés entre eux à leur extrémité supérieure et dont les anthères sont aussi presque soudées; enfin dans un ovaire creusé de cinq loges, qui renferment chacune des ovules en nombre variable, attachés à l'angle interne en une seule file, et au sommet duquel s'attache immédiatement un stigmate à cinq dents ou cinq lobes. Il faut ajouter à ces caractères ceux que fournit le fruit, conformé en capsule oblongue, dont les cinq loges se réunissent en une seule vers le haut, qui s'ouvre, lorsqu'il est mûr, avec élasticité, et en cinq valves pour lancer ses graines, dont le nombre varie selon les espèces. Tout le monde connaît l'Impatiente Balsamine (*Impatiens Balsamina* Lin.), l'une des plantes les plus communes dans nos jardins, où on lui donne habituellement le seul nom de *Balsamine*. C'est une espèce annuelle, qui nous est venue de l'Inde dès la fin du seizième siècle. Sa tige, haute de cinquante ou soixante centimètres, est épaisse, rameuse, noueuse, d'un tissu très-mou; ses feuilles, lancéolées, glabres, dentées sur les bords, sont portées sur un pétiole court. Ses fleurs, rouges dans l'état naturel, naissent dans l'aisselle de toutes les feuilles supérieures, sur un pédoncule court, et elles se font remarquer par leur éperon court et redressé. Les horticulteurs ont obtenu de cette espèce un grand nombre de variétés généralement fort belles, qui font l'un des ornements les plus brillants et les plus habituels de nos jardins. Ces variétés sont toutes à fleurs doubles; et elles présentent à peu près toutes les nuances du rouge au violet et au blanc, ces teintes se mêlant de manières diverses ou se montrant isolées. Les plus recherchées aujourd'hui sont celles qu'on nomme Balsamines Camellias, dont les fleurs sont très-grandes, bien ouvertes et très-doubles. La culture de cette charmante plante est extrêmement simple. Pour la multiplier on a le soin de récolter les graines qui succèdent aux fleurs les plus doubles et les mieux nuancées. Ces graines sont semées au printemps sur couche ou sous châssis. Lorsque la plante a quatre ou cinq feuilles, on la repique dans une plate-bande bien terreautée; enfin on la plante à demeure, vers le mois de juin, en en relevant les pieds en motte. Cette espèce périt à la moindre gelée. L'Impatiente a glandes (*Impatiens glanduligera* Royle) est une grande et belle plante très-rameuse, haute d'un ou même de deux mètres, qui nous est venue aussi de l'Inde il y a seize ans. Elle doit son nom aux glandes longuement stipitées que portent les pétioles de ses feuilles; celles-ci sont grandes, ovales-lancéolées, pointues aux deux bouts, bordées de dents glanduleuses. Ses grandes fleurs, colorées en rouge-vineux sombre, sont portées au nombre de trois à six en grappes dont l'ensemble forme au haut de la plante une sorte de grande panicule. Cette espèce est de pleine terre; elle a besoin d'un sol léger et d'ombre; on la sème sur couche pour la repiquer ensuite en place. Souvent aussi elle se sème d'elle-même. On cultive de même et tout aussi facilement l'Impatiente a trois cornes, (*Impatiens tricornis* Wall.), venue du même pays, à la même époque, dont la taille est d'environ un mètre et que font aisément reconnaître ses grappes axillaires de fleurs jaunes, dans lesquelles le pétale inférieur formant une corne, le supérieur en présente deux. Nous citerons encore l'Impatiente a grandes fleurs (*Impatiens platypetala* Lindl.), très-belle espèce vivace, originaire de Java, qui pendant toute l'année développe en abondance de grandes fleurs d'un beau rose, dont les pétales sont étalés et plans. Elle est de serre tempérée. On la multiplie sans difficulté par boutures. A côté de ces espèces exotiques nous citerons l'Impatiente des bois, (*Impa-*

tiens noli tangere Lin.), jolie plante à fleurs jaunes, pendantes, ponctuées de rouge, qui croît assez fréquemment dans nos bois, surtout des montagnes. P. D.

IMPIÉTÉ. Plutarque dit qu'il y a deux sortes d'impiété, l'une qui consiste à nier qu'il existe des dieux, l'autre à les méconnaître, à les calomnier en leur prêtant nos mauvaises passions. La première est incrédulité ou athéisme, la seconde constitue la superstition.

De ces deux espèces d'impiété, la dernière semble assurément la plus dangereuse. C'est celle qui devrait le plus irriter les dieux si, comme les superstitieux l'admettent, il y avait des dieux assez *vains* pour s'émouvoir de nos opinions à leur égard.

L'incrédule ne rend point de culte à la Divinité, il ne s'agenouille point dans les temples, il n'y porte ni offrandes ni victimes. Son erreur est toute négative. Son impiété n'est qu'absence de piété. Le superstitieux, au contraire, professe bien qu'il y a des dieux, mais il se les représente comme des êtres jaloux, vindicatifs, iniques; il croit que Jupiter se déguise pour commettre un adultère; que Junon perce de flèches les enfants de Niobé; que l'on séduit Apollon en donnant de l'or à ses prêtres; que tel autre dieu poursuit une vengeance atroce sur la race entière des hommes parce qu'un d'entre eux a commis envers lui quelque offense : l'impiété du superstitieux est donc non pas absence de piété, mais le contraire même de la piété; c'est une erreur toute positive.

« Quant a moy, dit Plutarque, j'aimerois « mieux que les hommes dissent de moy que « Plutarque ne fut jamais ny n'est point au- « cunement que s'ils disaient : Plutarque est « un homme inconstant, variable, cholere et « vindicatif, pour la moindre occasion du « monde despit et chagrin. Si vous conviez « les autres à soupper et que vous le laissiez; « si, etant empesché vous ne venez au-devant « de lui a la porte; si vous faillez a le saluer, « il vous mangera le corps en vous mordant « a belles dents, il prendra un votre petit en- « fant et le vous gehennera, il aura quelque « mauvaise bête sauvage qu'il enverra dedans « vos terres et gastera tous vos fruicts (1). »

La commune opinion paraît néanmoins être contraire à celle de Plutarque. On professe généralement qu'en matière de religion mieux vaut avoir des croyances absurdes, ridicules, offensantes pour les dieux et par conséquent impies que de n'en point avoir du tout. C'est un lieu commun de dire que l'incrédule, n'ayant ni crainte des enfers ni espoir de récompenses éternelles, doit se livrer à toute espèce de désordre, tandis que les superstitions les plus extravagantes sont précisément celles qui apportent à nos mauvaises passions le frein le plus puissant. On trouve même des hommes qui, faisant profession d'incrédulité, soutiennent néanmoins qu'il faut, comme ils disent, *de la religion pour le peuple*, et cela non pas parce qu'ils pensent que ce peuple trouvera dans les idées religieuses quelque consolation à ses misères, mais parce qu'il sera d'autant plus docile et maniable qu'il aura plus de frayeur de quelque démon cornu.

Il y a là une erreur de fait dans laquelle il est étonnant que beaucoup d'esprits, même éclairés, se soient laissé entraîner. Si l'on consulte l'histoire, on voit que les actes les plus monstrueux ont été commis non par ceux qu'on est convenu de nommer impies, mais au contraire par les malheureux qui pensaient tromper la Divinité et lui plaire en commettant toute sorte de désordre. Tous les tyrans ont été superstitieux. Les empereurs qui livrèrent les chrétiens aux bêtes du cirque n'étaient point incrédules, non plus que les gens qui ont fait mourir Socrate et Jésus-Christ. Les Juifs en exterminant des peuplades entières, les Espagnols en brûlant des juifs, l'impératrice Théodora en mettant à mort cent mille manichéens, ceux qui se croisèrent contre les Albigeois, le duc d'Albe, Catherine de Médicis, Philippe II, les Ferdinand II, Wallenstein, Louis XIV et tant d'autres qui se sont baignés dans le sang ne furent assurément ni esprits forts ni philosophes.

La véritable piété consiste, suivant l'expression des Évangiles, à adorer Dieu *en esprit et en vérité*, c'est-à-dire à connaître et mettre en pratique les préceptes de conduite qui nous ont été donnés.

Nous ignorons ce qu'est Dieu; nous ne le connaissons, si l'on peut s'exprimer ainsi, que dans son rapport avec nous, en d'autres termes, par la loi gravée dans le cœur de l'humanité. Cette loi commande de faire aux autres comme nous voulons qu'il nous soit fait (1). Qui transgresse cette loi est impie, qui l'observe est pieux, quand bien même ses lèvres s'obstineraient à dire qu'il n'y a point de Dieu.

Mais si vous venez à vous imaginer qu'après avoir violé la loi en attentant à la vie, à la pro-

(1) Plutarque, *de la Superstition*, trad. d'Amyot.

(1) « Ceux qui me disent : Seigneur! Seigneur! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais « celui-là seulement qui fait la volonte de mon Père.
« Plusieurs me diront : Seigneur! Seigneur! n'a- « vons-nous pas prophétisé en ton nom? n'avons- « nous pas chassé les démons? n'avons-nous pas fait « plusieurs miracles en ton nom?
« Et alors je leur dirai hautement : Je ne vous ai « jamais connus; retirez-vous de moi, vous qui faites « des œuvres d'iniquité! » (*Évangile selon saint Matthieu*, VII, 21-23.)

priété, à l'honneur de votre frère, il vous suffit, pour vous réconcilier avec Dieu, d'égorger un bouc sur l'autel de Bacchus ou l'enfant d'un esclave devant les idoles de Carthage; si vous croyez pouvoir racheter vos fautes en payant une amende au trésor de quelque temple, ou bien retrouver votre pureté première en vous plongeant dans l'eau sacrée du Gange, vous êtes un impie de la plus dangereuse espèce, un impie sans nul frein, puisque vos remords, si vous en aviez, vous les rejetteriez comme un vêtement sali, et quant aux peines d'une vie future, vous n'avez guère à vous en inquiéter, certain que vous êtes d'y échapper au moyen de quelques génuflexions.

C'est donc, nous le répétons, une erreur de penser que des croyances dites religieuses, quand elles ne sont pas *raisonnables*, comme le veut saint Paul, soient capables de retenir les hommes sur la pente du désordre. La superstition, tout au contraire, a pour effet de les rendre haineux et persécuteurs, de les soustraire aux craintes salutaires qu'inspirent les avertissements de la conscience; elle a pour effet de substituer de stériles pratiques aux bonnes œuvres, et offense la Divinité autant qu'il est possible à l'homme de l'offenser.

Loin de nous cependant la pensée de condamner absolument tous les superstitieux. Leurs imaginations doivent être respectées, pourvu quelles n'aillent ni à violenter ni à brûler personne. Si quelqu'un y trouve un sujet de consolation dans ses peines, le froisser dans ses croyances ce serait manquer de charité à son égard et faire ce que nous reprochons justement aux superstitieux persécuteurs. Mais il est certain aussi que l'homme qui accomplit la loi uniquement parce qu'elle est la loi, sans se mettre en peine de ce que Minos et Rhadamanthe pourront lui décerner de récompenses, celui-là, qu'il prononce ou ne prononce pas le nom des dieux, leur rend un culte plus désintéressé, plus pur et qui mériterait par excellence qu'on lui donnât le nom de *piété*. J. B.

IMPRÉGNATION DES BOIS. (*Technologie.*) Voyez Bois, tome VI, col. 401 et suivantes de l'*Encyclopédie Moderne*.

IMPRESSION SUR ÉTOFFES. (*Technologie.*) On comprend sous cette dénomination l'art d'imprimer les étoffes, lequel consiste à produire sur celles-ci, par des moyens mécaniques ressemblants à ceux de la typographie, des dessins que le lavage à l'eau ou le frottement ne sauraient faire disparaître.

L'art de l'impression des étoffes et celui de la teinture sont fondés sur les mêmes principes : ainsi il faut dans l'un et l'autre extraire les matières colorantes des substances qui les renferment et les fixer sur les étoffes par d'autres substances intermédiaires, qu'on désigne dans les ateliers sous le nom de *mordants* et qui possèdent une double affinité, l'une pour l'étoffe à teindre ou à imprimer, l'autre pour les matières colorantes. Mais ces deux arts diffèrent entre eux en ce que le premier n'est employé, comme nous l'avons dit, qu'à faire des dessins sur les étoffes, tandis que le second ne saurait y produire que des couleurs unies.

L'impression ne s'applique qu'aux toiles de coton, aux étoffes de laine très-légères et à la soie. Ces trois espèces d'étoffes ont besoin de recevoir une préparation particulière avant d'y être soumises.

Cette préparation consiste pour les étoffes de coton, 1° à les *flamber* pour les débarrasser de l'espèce de duvet très-léger qui les couvre toujours lorsqu'elles sortent des mains du tisserand; 2° à leur faire subir les diverses opérations du *blanchiment*; 3° à les *passer au sur*; 4° à les *calandrer* pour rendre leur surface plus unie, ce qui permet aux planches d'impression de s'appliquer partout également et de s'user beaucoup moins vite. Le flambage a été décrit au mot GRILLAGE DES TISSUS, le blanchiment et le calandrage à l'article ÉTOFFES (BLANCHIMENT DES); nous n'avons plus besoin d'y revenir ici. Nous nous contenterons donc de dire quelques mots du *passage au sur*.

Cette opération consiste à tremper les étoffes dans de l'eau aiguisée par l'acide sulfurique. Elle se pratique toujours à la suite du blanchiment, qu'elle a pour objet de compléter. Il est rare, en effet, que les toiles, dans leur fabrication ou dans les opérations qui la suivent n'aient pas contracté quelques taches ferrugineuses, ou ne se soient pas imprégnées de quelques portions de potasse, qui restent fixées à leur tissu, dont il est indispensable de les débarrasser avant de procéder à l'impression, et que le lavage le plus soigné serait impuissant à faire disparaître. C'est à quoi sert le *passage au sur*. L'eau acidulée se prépare en versant soixante parties d'eau dans une cuve doublée en plomb et en y ajoutant ensuite une partie d'acide sulfurique concentré. Après avoir bien agité le mélange, on le fait chauffer, par la vapeur, à trente-cinq ou quarante degrés, puis on y jette les pièces cousues l'une au bout de l'autre, en les faisant circuler rapidement à l'aide d'une espèce de dévidoir, appelé *moulinet*, placé sur la cuve, tandis qu'un ouvrier, au moyen d'un bâton, les tient immergées dans le bain. Au bout d'un quart d'heure on les tord et on les porte à la rivière, où, sans aucun retard et au moyen de cylindres cannelés, on leur fait dégorger tout l'acide qu'elles contenaient jusqu'à ce qu'il n'y reste plus aucune trace d'acidité; après quoi,

mais seulement alors, on les fait sécher.

La préparation des étoffes de laine consiste, comme pour les étoffes de coton, à les raser du côté de l'impression, à les blanchir parfaitement, à les laver avant l'impression dans une eau de savon claire, à les rincer dans de l'eau courante et à les faire sécher ensuite. La préparation des étoffes de soie ne comprend pas de grillage : à cela près, elle est la même que celle des tissus de laine.

Il y a plusieurs méthodes pour imprimer les étoffes, suivant les matières colorantes employées, les dessins à produire et la nature des tissus.

La plus fréquemment employée est celle qui est connue sous le nom de *genre garancé*. Dans cette méthode les couleurs se produisent en trempant l'étoffe dans un bain de teinture, après avoir préalablement imprimé le mordant. Voici quelques exemples de l'emploi de cette méthode.

Supposons qu'il faille produire sur une étoffe de coton des dessins qui se composent de parties rouges, de parties noires et de parties puces; on imprimera les premières avec de l'acétate d'alumine à l'aide d'une planche gravée à cet effet, les secondes avec de l'acétate de fer et les troisièmes avec un mélange de ces deux sels; ensuite on passera l'étoffe dans un bain de garance; et lorsqu'on l'en sortira les premières parties auront pris la couleur rouge, les secondes la couleur noire et les troisièmes la couleur puce. Si, au lieu de tremper la toile de coton dans un bain de garance, on l'avait trempée dans un bain de quercitron, on aurait obtenu, au lieu des couleurs précédentes, du jaune, du fauve-verdâtre et de l'olive.

Lorsqu'on veut faire une indienne à fond blanc, ornée de dessins noirs, rouges et jaunes, on commence par imprimer le mordant de fer qui doit donner le noir, puis le mordant d'alumine qui donnera le rouge, et on passe dans un bain de garance. Au sortir de ce bain ces deux couleurs sont produites. Il ne s'agit donc plus alors que d'obtenir les parties blanches et les parties jaunes. A cet effet, on reprend l'étoffe, on la blanchit pour obtenir le fond blanc, et sur les parties de ce dernier qui doivent être teintes en jaune, on imprime au moyen d'une décoction de quercitron additionnée de dissolution de sel d'étain et épaissie à la gomme. Il ne reste plus ensuite qu'à laver à l'eau courante et à sécher.

Quand on veut obtenir des dessins bleus, on commence pàr garancer l'étoffe, puis on imprime dessus avec un mélange d'indigo, de soude caustique et de chlorure d'étain convenablement épaissi, et enfin on trempe dans une eau qu'on a rendue légèrement alcaline avec de la potasse, de la soude ou de la chaux. Pour produire les deux nuances chamois et rouille, il faut fixer sur l'étoffe du peroxyde de fer. On se contente donc d'imprimer avec un mordant plus ou moins concentré d'acétate de fer, de laver à l'eau de savon et de rincer à l'eau pure. Pour les dessins bronze, c'est du peroxyde de manganèse qu'il faut y déposer. Dans ce cas on imprime avec une solution de sulfate ou de chlorure de manganèse, puis on trempe d'abord dans de la lessive caustique et ensuite dans un bain de chlorure de chaux.

Vient ensuite la méthode qui est désignée sous le nom de *genre vapeur*. Elle consiste à appliquer directement sur l'étoffe un mélange composé d'un mordant et d'une couleur, laquelle se trouve fixée sur le tissu par un chauffage subséquent au moyen d'un courant de vapeur. Nous décrirons plus loin, avec quelques détails, les appareils qui servent à cet effet.

Une autre méthode est connue sous le nom de *genre réserve*. Elle est principalement employée pour produire des dessins blancs sur un fond bleu obtenu au moyen de l'indigo. Elle consiste à déposer sur les parties où doivent se trouver les dessins blancs des compositions appelées *réserves*, en terme de l'art, et qui, ayant la propriété de fournir de l'oxygène à l'indigo dissout, le rendent par là insoluble et l'empêchent de se fixer sur l'étoffe.

La base de ces compositions est du sulfate ou de l'acétate de cuivre ou des sels de zinc, auxquels on ajoute de la gomme, de la terre de pipe ou de la gomme ce qu'il en faut pour les épaissir convenablement. Elles s'impriment comme les mordants. Vingt-quatre heures après l'impression, on trempe l'étoffe dans un bain de teinture à froid où toutes les parties qui n'ont pas été réservées se couvrent d'indigo. On passe ensuite dans un bain d'acide sulfurique faible pour enlever l'oxyde du sel employé, lequel s'est précipité à l'endroit des réserves; puis la toile est portée à la rivière, où on la laisse tremper jusqu'à ce que toute la réserve se soit dissoute. Après quoi il n'y a plus qu'à sécher; car alors les dessins blancs apparaissent parfaitement sur le fond bleu. Les indiennes ainsi imprimées portent communément le nom de *bleu en réserve*. Celles qui sont ornées de dessins colorés sur fond bleu s'impriment aussi au moyen des réserves; mais elles portent un autre nom, qui est celui de *lapis*. Pour produire leurs dessins colorés on introduit dans la réserve le mordant convenable; puis on passe dans le bain d'indigo, et on opère comme s'il s'agissait d'obtenir des dessins blancs; après quoi on

teint dans un bain de garance ou de quercitron selon la couleur qu'on veut avoir. Quelquefois le même genre s'obtient d'une manière différente, dans laquelle on remplace le mordant introduit dans la réserve par un sel qui, opposé plus tard à un autre sel, donnera lieu à une couleur résultant de la double décomposition qui se produira au moment du contact. Ainsi, par exemple, lorsqu'on veut produire des dessins jaunes, on mêle un sel de plomb à la réserve; en effet il suffit ensuite de tremper la toile, au sortir de la cuve de bleu, dans un bain de chromate de potasse pour que les dessins jaunes apparaissent. Si, au lieu d'employer un bain de chromate pur, on l'eût additionné préalablement d'une certaine quantité de chaux, les dessins, au lieu de jaunes, eussent été orangés.

Il existe un cinquième genre d'impression, qui est connu sous le nom de *méthode par rongeants*. C'est celle qui est généralement mise en usage pour la fabrication des étoffes de deuil. Elle repose sur l'emploi de substances nommées *rongeants*, que l'on dépose, comme les mordants et les réserves, sur certaines places déterminées des étoffes, et qui ont la propriété de dissoudre le mordant qui y a été préalablement déposé; ce qui empêche la couleur de s'y fixer, et par suite produit des dessins blancs à ces mêmes places lorsqu'ensuite on a fait passer la pièce dans le bain de teinture. Les substances employées comme rongeants sont ordinairement des acides végétaux, tels que les acides citrique, tartrique et oxalique, dont on accélère quelquefois l'action en y ajoutant une petite quantité d'un acide minéral. Ils doivent être convenablement épaissis avant d'être imprimés. Voici d'ailleurs comme on opère en suivant cette méthode : on commence par passer le calicot dans un bain d'acétate de fer; ensuite on imprime le rongeant, et lorsqu'il est parfaitement sec on introduit la pièce dans un bain de garance, qui ne teint en noir que les endroits où il n'y a pas de rongeant; puis on lave et on fait sécher une seconde fois. Cette méthode est d'ailleurs appliquable aux autres fonds que le noir, tels que le puce, le carmélite, le violet, le rouge, etc. En effet il ne s'agit pour produire des dessins blancs sur ces divers fonds, que d'appliquer sur l'étoffe le mordant particulier à chacune de ces couleurs, qu'à imprimer ensuite un mordant blanc, et enfin qu'à passer dans un bain de garance. Ce n'est d'ailleurs pas sur les mordants seuls qu'on fait agir les rongeants; il y a aussi certaines couleurs qu'on applique sur l'étoffe et qu'on fait ensuite ronger : telle est la teinte qui s'obtient au moyen du peroxyde de manganèse et qui est connue sous le nom de *couleur solitaire*. On commence par teindre le fond suivant cette teinte; ensuite on imprime avec une dissolution de sel d'étain épaissie. Ce sel a la propriété de ramener le peroxyde à l'état de protochlorure de manganèse, qui est soluble et que le lavage peut entraîner. Il produit donc l'effet d'un rongeant, et partout où son action aura été portée on aura des blancs, tandis que tous les autres points resteront de couleur solitaire. Lorsqu'au lieu de dessins blancs on veut des dessins d'une couleur autre que celle du fond, on mêle au rongeant, avant de l'appliquer, la couleur que l'on veut obtenir, parce que celle-ci peut s'appliquer sur le tissu à l'instant où ce dernier se trouve blanchi par la destruction du fond : pour avoir des dessins jaunes, on imprime sur le fond un rongeant composé de sel d'étain et de chromate de plomb; pour des dessins bleus, on remplace le chromate de plomb par du bleu de Prusse délayé dans de l'acide hydrochlorique; pour les verts, on mélange au contraire le chromate de plomb et le bleu de Prusse; enfin pour les teintes oranges, on remplace le premier de ces sels par le sous-chromate de plomb.

Nous extrayons du *Dictionnaire des Arts et Manufactures* les listes suivantes des agents chimiques que l'imprimeur sur étoffes emploie, ainsi que les recettes pour les mordants, les couleurs et les rongeants qui les suivent. Parmi les agents chimiques dont on se sert dans les imprimés sur étoffes, il s'en trouve que l'imprimeur achète tout faits dans le commerce et d'autres qu'il est obligé de préparer lui-même. Voici la liste des premiers avec leurs usages.

Acide sulfurique, ordinaire, employé dans les opérations du blanchiment préliminaire et pour opérer les avivages.

Acide sulfurique fumant, dit de Nordhausen, pour dissoudre l'indigo.

Acide sulfureux, comme agent de blanchiment.

Acide nitrique, pour faire les dissolutions de fer et d'étain.

Acide hydrochlorique, pour faire la dissolution d'étain, le bain de physique, étant mélangé avec l'acide nitrique.

Acide arsénieux, pour composer un vert sur tissus de coton, dit vert de Scheele.

Acide chronique, pour rongeant sur coton, et principalement pour les enlevages sur fond bleu indigo.

Acide acétique, employé dans la composition de tous les mordants de rouge sur les toiles de coton.

Acide oxalique, employé comme mordant ou agent de certaines couleurs sur laine, et

lorsqu'il est uni à l'acide tartrique, comme rongeant sur coton.

Acide tartrique, employé comme l'acide oxalique et souvent avec lui, comme mordant.

Acide citrique, pour rongeant sur calicot et certaines couleurs sur soie fixées par la vapeur.

Ammoniaque, pour dissoudre la cochenille et faire virer l'orseille sur laine.

Hydrochlorate d'ammoniaque (sel ammoniac); il entre dans la composition de quelques couleurs d'application sur laine, sur soie, tissus avec chaîne en coton, et principalement dans la composition du bleu de France sur laine.

Chlore, employé principalement pour le blanchiment du coton, pour faire le deutochlorure d'étain et le prussiate rouge, base du bleu de France.

Chlorure de chaux, pour blanchir les toiles de coton.

Chlorure de soude, pour blanchir le coton après le garançage.

Acétate d'alumine, employé comme mordant, et quelquefois en gelée, pour fixer le bleu de Prusse soluble.

Sulfate d'alumine et de potasse (alun), sert pour la préparation des mordants de coton.

Nitrate d'alumine, comme mordant des couleurs sur tissus de soie, genre vapeur, de foulards garancés.

Chaux grasse, pour le collage des bois lorsqu'elle est mélangée avec une certaine quantité de caséum, et pour la préparation des cuves d'indigo.

Carbonate de chaux (craie), employée quelquefois dans les opérations du garançage.

Potasse, en solution dans l'eau, forme la lessive de potasse qui sert au blanchiment des toiles de coton et de fil.

Sous-carbonate de potasse (cendres-gravelées), sert dans la composition de la couleur orangé sur coton, genre vapeur.

Arséniate acide de potasse, mordant pour le vert de Scheele, sur coton.

Arsénite de potasse, pour les couleurs d'impression à fond sur coton.

Chromate de potasse, pour la composition d'un jaune sur coton, pour la préparation du chromate de plomb, et pour l'avivage du bleu de France et des couleurs ou de certaines couleurs vaporisées.

Bi-chromate de potasse, s'emploie comme le chromate jaune, et pour la préparation d'un vert bon teint sur coton.

Acétate de potasse, entre dans la composition d'un mordant rouge.

Bi-oxalate de potasse (sel d'oseille), entre dans la composition de quelques couleurs sur laine, comme le rouge à la cochenille.

Bi-tartrate de potasse (crème de tartre), est employé dans la préparation de quelques rongeants sur coton, et dans la composition de quelques couleurs sur laine, genre vapeur.

Prussiate de potasse, employé pour produire des impressions bleues sur les tissus de laine et de soie, en saturant la potasse par l'acide tartrique ou oxalique, et une petite addition d'acide sulfurique.

Soude, sous-carbonate de soude, pour dégraisser et blanchir les étoffes de laine, etc., etc., et comme agent de saturation.

Bi-carbonate de soude, il est employé comme agent de saturation pour les mordants dans le garançage.

Zinc, pour obtenir des solutions déliquescentes.

Fer neuf, réduit en rognures ou rubans, est employé pour préparer les sels de fer qui constituent les bases et les mordants d'une infinité de couleurs sur coton et sur tissus de laine.

Proto-sulfate de fer, sert généralement à monter les cuves de bleu, celles de bleu faïence, le bain de chamois et de rouille, pour la teinture des cotons, batistes, etc. Il n'est employé dans l'impression que pour les couleurs d'application sur coton.

Peroxyde de fer, pour couleurs solitaires sur coton.

Bleu de Prusse, est remplacé généralement par le prussiate rouge de potasse.

Étain réduit en copeaux ou rubans, pour former le sel d'étain ou la dissolution d'étain, etc.

Protochlorure d'étain (muriate d'étain), employé soit comme rongeant sur les fonds produits par le peroxyde de manganèse et le peroxyde de fer sur coton, soit comme mordant sur laine, soit comme principe désoxygénant du bleu indigo bon teint sur coton, et comme mordant du bleu de Prusse.

Deutochlorure d'étain (oxy-muriate d'étain), fréquemment employé dans la composition des couleurs sur laine et sur coton.

Sulfate de cuivre, fréquemment employé dans la préparation des couleurs sur tissus de laine, de coton et de soie, genre vapeur. C'est lui qui forme la base des réserves sur coton.

Nitrate de cuivre, employé dans les mêmes conditions que le sulfate de cuivre.

Acétate de cuivre (verdet cristallisé). Il sert souvent dans la composition des réserves sur coton, et principalement dans la préparation des couleurs avec les bois, genre vapeur, sur laine et sur coton.

Nitrate de plomb, bon comme mordant du jaune de chrome sur coton.

Sous-nitrate de plomb, employé dans les réserves jaunes de chrome sur coton.

Chromate de plomb, employé pour faire une couleur jaune sur coton, dite jaune de chrome, et pour rongeant jaune sur coton.

Sous-chromate de plomb, sert principalement pour la couleur orangée d'application sur un fond solitaire par le manganèse, ainsi que pour produire des fonds unis, des réserves et impressions sur coton. On le remplace avantageusement par le sous-acétate de plomb et par une dissolution de chromate de potasse.

Acétate de plomb, sert pour composer le mordant de rouge et pour toutes les décompositions où l'on veut obtenir des acétates.

Deuto-chlorure de mercure, employé avec l'hydriodate ioduré de potasse pour obtenir l'iodure de mercure comme couleur d'application sur le coton.

Sulfate ou chlorure de manganèse, pour les couleurs solitaires ou bronzes sur coton.

Sel anglais ou sel pour rose, composé de 2 parties de deuto-chlorure d'étain et de 1 partie de sel ammoniac. Ce sel entre dans la composition du bleu de France sur laine et lui donne le ton violeté.

Les agents chimiques que l'imprimeur sur étoffes doit préparer lui-même sont les suivants :

Nitrate de fer. Il est employé comme mordant sur les étoffes de laine. Sa préparation consiste à introduire dans un vase contenant de l'acide nitrique à 36° un certain poids de rognures de fer neuf et à les y laisser jusqu'à ce que l'acide soit entièrement saturé, ce qui a toujours lieu au bout de vingt-quatre heures et ce dont au surplus on peut s'assurer en voyant si la dissolution ne dégage plus de bulles. Cette condition est indispensable en ce qu'elle prouve à l'opérateur que la dissolution ne contient plus d'acide, ce qui est essentiel pour que la couleur puisse se fixer sur l'étoffe. On soutire alors, et si l'opération a été bien conduite, la dissolution a une belle couleur brune et la transparence du sirop.

Chlorure de zinc. Il est employé dans la composition d'une couleur puce sur thibet, et dans l'impression sur coton, où son action consiste, en attirant l'humidité de l'air, à faciliter la combinaison du montant avec l'étoffe. Sa préparation suit absolument la même marche que celle du nitrate de fer. Il pèse 55° à l'aréomètre.

Proto-chlorure d'étain. Il est employé comme mordant avec un grand nombre de couleurs, et comme rongeant sur les fonds solitaire et bronze produits par le chlorure de fer et le peroxyde de fer. Préparation : dissolution de 500 grammes d'étain raffiné dans 1 kilogramme 1/2 d'acide hydrochlorique à 22°, d'abord à l'aide d'une chaleur douce produite par un bain de sable, et ensuite à l'aide de la chaleur plus active de charbon de bois ; refroidissement lent et graduel de la dissolution ; repos suffisant et décantation. La liqueur ainsi obtenue doit être claire; elle pèse de 50 à 55°.

Deuto-chlorure d'étain liquide. Il sert comme mordant et pour aviver les couleurs garancées. Sa préparation consiste à mêler ensemble 8 kilogrammes d'acide hydrochlorique à 22° et 4 kilogrammes d'acide nitrique et à faire dissoudre dans ce mélange, qui constitue l'eau régale, 4 kilogrammes d'étain jusqu'à parfaite saturation. La dissolution doit être conservée dans des vases parfaitement fermés; c'est la recette la plus généralement employée. Pour les étoffes de soie, on prend ordinairement 4 kilogrammes d'acide nitrique, et 500 grammes d'eau dans laquelle on a fait dissoudre 500 grammes de sel marin ou de sel ammoniac; on mêle le tout ensemble, et on y fait dissoudre lentement 1 kilogramme d'étain réduit en lames ou rubans. Dans l'impression des étoffes de coton en genre vapeur, on fait dissoudre 2 kilogrammes de sel d'étain dans un mélange de 4 kilogrammes d'acide hydrochlorique et de 2 kilogrammes d'acide nitrique, puis on laisse reposer la liqueur pendant vingt-quatre heures, après quoi on la tire au clair et on l'étend d'une quantité d'eau suffisante pour qu'elle ne marque que 5 degrés à l'aréomètre. L'emploi consiste à faire tremper les pièces d'étoffe dans la dissolution pendant une demi-heure, à bien les laver, à les passer ensuite dans un bain de sous-carbonate de soude à 2 degrés pendant un quart d'heure, à les laver de nouveau, et enfin à les faire sécher.

Sulfate d'indigo. Dissolution de 1 kilogramme d'indigo, réduit en poudre fine, dans 4 kilogrammes d'acide sulfurique fumant. Pour que la dissolution se fasse sans brûler l'indigo, il faut qu'elle se fasse très-lentement, de manière à durer au moins quatre heures. La température de la réaction ne doit pas s'élever au-dessus de 30° centigrades. Il est nécessaire que la dissolution se fasse en vase clos.

Acétate d'indigo. Recette : deux litres d'eau chaude dans laquelle on fait fondre un kilogramme d'acétate de plomb et 625 grammes de sulfate d'indigo ; on brasse ce mélange pendant douze heures et on le laisse reposer; puis on tire le clair, qui forme l'acétate d'indigo. Il n'a été bien fait qu'autant qu'il pèse 15°.

Lessive caustique. Elle s'obtient en faisant bouillir pendant un quart d'heure environ 1/2 kilogramme de potasse du commerce et 250 grammes de chaux vive dans deux litres d'eau, puis en laissant déposer, en tirant le clair et

en y ajoutant enfin la quantité d'eau nécessaire pour que le mélange ne pèse que 1 degré à l'aréomètre.

Eau de gomme. Elle consiste dans 1 kilogramme 1/2 de gomme du Sénégal dissoute dans deux litres d'eau.

Parmi les couleurs dont l'imprimeur sur étoffes se sert, il en est qu'il trouve toutes préparées dans le commerce et d'autres qu'il prépare lui-même dans son laboratoire. Les premières sont :

Les extraits de bois de Campêche ou de bois d'Inde;

Les extraits de bois du Brésil ou de Fernambouc;

L'extrait de bois de Sainte-Marthe ou de Nicaragua;

L'extrait de bois de Cuba;

L'extrait de bois jaune;

L'extrait de quercitron;

L'orseille ou extrait d'orseille;

La cochenille ammoniacale.

Les autres sont les suivantes :

Bains de campêche, *ou de bois d'Inde*. — On fait bouillir 9 kilogrammes de bois de Campêche, trois fois de suite, dans des quantités d'eau suffisantes, pendant une demi-heure chaque fois; on réunit ensuite les trois décoctions et on les réduit sur le feu jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que 10 litres. La densité du bain refroidi doit être de 3 degrés à l'aréomètre de Beaumé.

Bain de campêche pour noir (recette dite *anglaise*). — 35 kilogrammes de bois de Campêche en copeaux ; 2 kilogrammes 1/2 de noix de Galle pulvérisée; 25 seaux d'eau; on fait bouillir à trois reprises et on réduit la décoction à 50 litres.

Bain de graine de Perse.— 1 kilogramme de graine de Perse et la quantité d'eau suffisante pour retirer, après trois bouillons et après évaporation, quatre litres de bain colorant. Pour les tissus de laine, avec chaîne de coton, on emploie une recette différente : 5 kilogrammes de graine de Perse, que l'on fait bouillir à trois reprises pendant une demi-heure chaque fois, avec cinq litres d'acétate d'alumine à 12° et 8 litres d'eau ; réduire les trois bains par évaporation à 10 ou 11 litres, qui doivent accuser 14 ou 15° à l'aréomètre.

Bains de quercitron. — 1 kilogramme de quercitron et la quantité d'eau nécessaire pour obtenir, après trois bouillons et après évaporation, quatre litres de bain.

Bain d'orseille. — On fait bouillir pendant une demi-heure et à deux reprises différentes 8 kilogrammes d'orseille dans 16 litres de lessive caustique à 1°; on évapore ensuite les deux bains réunis pour les réduire à 8 litres.

Bain de Cachou. — 500 grammes de cachou pour 2 litres d'eau et 1 litre de vinaigre. On chauffe le tout lentement jusqu'à 60 degrés ; ensuite on laisse déposer la décoction pour en retirer 2 litres de bain clair.

Bain de noix de Galle pour noir (même préparation pour que le bain de campêche); 3 kilogrammes de noix de Galle concassée et la quantité d'eau suffisante pour obtenir, après évaporation, 4 litres pesant 6°.

Bain de Sainte-Marthe.— 3 kilogrammes de bois de Sainte-Marthe trois fois de suite par l'ébullition; réunion des trois décoctions et réduction à 2 litres.

Les autres bains de bois jaunes, de curcuma, etc., et généralement toutes les matières colorantes végétales se préparent de la même manière. On emploie ordinairement pour cette préparation, et c'est le mode le plus avantageux, des chaudières à double-fond, chauffées par la vapeur.

Chaque couleur et chaque espèce d'étoffe a son mordant particulier. Le plus fréquemment employé est le mordant de rouge qui convient pour le garançage des étoffes de coton, qui est connu sous le nom de *mordant d'alumine;* c'est à peu près le seul dont on fassse usage dans la fabrication des indiennes. Pour le préparer, on commence par verser peu à peu, à la température ordinaire, une dissolution d'acétate de plomb dans une dissolution de sulfate d'alumine pure, en ayant soin de s'arrêter au moment où il ne se forme plus de précipité dans la dissolution du sulfate d'alumine, laquelle doit être concentrée à 31° ou 33°, afin de pouvoir servir pour cette préparation. Ensuite on prend de 110 à 115 parties de cette dissolution, qu'on mélange avec 100 parties d'acétate de plomb dissous dans 30 parties d'eau. On obtient ainsi environ 200 parties d'acétate d'alumine marquant à l'aréomètre 15 à 16°, et riche de 18 à 19 pour cent en acétate d'alumine réel. Ce mordant sert à faire toutes les nuances du rouge, depuis le rouge le plus foncé jusqu'au rose, en le coupant plus ou moins avec de l'eau pour obtenir les nuances les plus faibles ; pour le rouge foncé, il doit marquer 8°, et pour le rose clair 2° environ.

Mordant de noir sur coton. — Pyrolignite de fer, ou acétate de fer à 6° ou 7°. A 1°, ce mordant sert à faire le lilas ; à 2°, il est employé pour le violet ; enfin il sert à faire des nuances puces ou grenat lorsqu'on le mélange au mordant de rouge. Dans tous les cas, il doit être épaissi avant d'être employé, comme généralement tous les mordants, quels qu'ils soient. On y arrive en le faisant bouillir pendant cinq ou six minutes, après y avoir délayé de l'amidon ou de la farine.

Mordant pour les couleurs vaporisées

sur coton. — Mélange d'eau, de protoxyde d'étain et d'acide sulfurique.

Mordant pour rouge sur toile de fil dite batiste. — 20 litres d'eau bouillante, dans laquelle on fait dissoudre 10 kilogrammes d'alun épuré, c'est-à-dire exempt de fer; puis on ajoute 10 kilogrammes d'acétate de plomb; on fait dissoudre complétement et on tire au clair. Le mordant pour rouge le plus foncé doit peser de 5° à 8° ; celui pour rouge intermédiaire 4° ; le troisième pour rouge clair ou rose 2°.

Mordant pour noir composé. — 1 partie de pyrolignite de fer à 7°, qu'on épaissit à raison de 125 grammes d'amidon par litre de bain.

Mordant pour couleur puce. — 1 partie de pyrolignite de fer à 14° ; 1 partie de mordant d'alumine à 10° ; 1 partie d'eau. Même épaississement que ci-dessus.

Mordant pour les couleurs lilas ou grenat et leurs modifications. — 1 partie de pyrolignite de fer variant, suivant l'intensité de la nuance que l'on veut obtenir, de 1/2 à 3° ; 1 partie d'eau et 125 de gomme ou d'amidon grillé. Ce mordant sert aussi pour la *couleur carmélite.*

Mordant pour bleu de France, sur tissus de laine. — 2 litres d'eau ; 31 grammes de crème de tartre en poudre; 16 grammes de deuto-chlorure d'étain; on passe les étoffes dans ce bain pendant une heure à la température de 50 à 60°.

Mordant pour bleu de France sur tissus de laine avec chaîne de coton. — 500 grammes de sel d'étain, 1 kilogramme d'acide sulfurique. L'immersion doit durer un quart d'heure. Le bain ne doit pas dépasser 4° en poids. Lorsqu'on fait plusieurs immersions succescessives, on ajoute après chacune la quantité de sel d'étain nécessaire pour que l'aréomètre indique toujours les 4°.

Mordant pour velours de coton. — 100 grammes de solution de potasse caustique à 36° ; 40 grammes de deuto-chlorure d'étain à 50° ; 1 litre 1/2 d'eau.

Mordant de rouge sur tissus de soie (genre garancé). — 12 litres d'eau bouillante, dans laquelle on fait fondre 1^k, 625 d'acétate de plomb et 47 grammes d'acide tartrique. Lorsque la dissolution est opérée, on y ajoute 3 kilogrammes d'alun et l'on remue le mélange jusqu'à son entier refroidissement ; puis on le laisse reposer pendant vingt-quatre heures et on tire le clair.

Mordant pour tissus de laine avec chaîne en coton. — 6 seaux d'eau; 625 grammes de proto-chlorure d'étain, 1 kilogramme d'acide sulfurique. On passe les pièces dans ce mordant pendant dix minutes; on les bat, on les lave et on les fait sécher.

Il nous reste maintenant à donner la composition des couleurs. Nous commencerons par celles que l'on emploie dans le genre garance. On sait, par ce qui a été dit précédemment, que la méthode qui est connue sous ce nom et qui est surtout employée dans la fabrication des indiennes consiste à imprimer successivement les mordants nécessaires pour obtenir des couleurs différentes, que l'on lave ensuite dans un bain de bouse de vache, et que l'on tient enfin dans un bain de teinture, ordinairement un bain de garance.

Rouge cerise. — Soit 24 mètres d'étoffe. Immersion dans deux bains successifs séparés par un rinçage. — 1er bain : La chaudière étant à moitié remplie d'eau, y faire bouillir 2^k 1/2 de son et 187 grammes de cochenille ; emplir d'eau et chauffer à 50° ; ajouter ensuite 500 grammes de garance, et chauffer pendant une demi-heure à 50 ou 60°. — 2e bain : On ajoute 500 grammes de garance à ce qui reste du premier, et on chauffe pendant trois quarts d'heure de 50 à 60°.

Cerise foncé. — Soit 36^m d'étoffe, 1 kilogramme 1/4 de garance; 2 kilog. 1/2 de son ; 47 gr. de craie. On plonge la pièce dans ce bain à 45° et on l'y laisse deux heures et demie, pendant lesquelles on monte lentement jusqu'à 65° ; on la passe ensuite dans un bain très-léger d'acide sulfurique et de dissolution d'étain ; on la rince, et on vire dans un bain de savon de 750 grammes à la température de 65° ; après quoi il ne reste plus qu'à laver.

Rouge foncé, rouge clair, puce, lilas clair, lilas fort noir. — Bain de teinture, 1^k, 062 grammes de garance, 1 kilogramme de son, 47 grammes de craie ; première heure à 45°, deuxième heure à 55°, troisième heure à 70°. Le bain de bousage se fait avec 25 seaux d'eau, 1 seau de bouse, 1/2 pain de craie ; on plonge l'étoffe à 65° et on la laisse trente minutes ; on lave, on bat quatre fois et on lave encore. Les mordants sont pour le rouge foncé : 1 litre de mordant à 8°, 125 grammes d'amidon et 125 grammes d'huile d'olive ; pour le puce : 1/2 litre mordant à 8°, 1/2 litre de pyrolignite de fer à 6°, 125 grammes amidon ; pour le lilas clair : un 1/2 litre de pyrolignite de fer à 2°, 3/4 litre de vinaigre, 1/2 litre d'eau, 1 litre et 1/6 de dissolution de sulfate de cuivre à 125 grammes par litre, 1/16, litre mordant à 8°, 1^k, 405 de gomme ; pour le lilas fort : 1/4 litre d'acétate de fer à 2°, 3/4 litre de vinaigre, 125 grammes d'amidon ; pour le noir : 1 litre de pyrolignite de fer à 8°, et 125 grammes d'amidon.

La composition des couleurs dans le genre vapeur se fait ainsi qu'il suit.

Rouge. — 5 litres de bain de Sainte-Marthe à 5° ; 1 litre bain de graine de Perse à 6°, 2 litres acétate d'alumine à 12°, 500 grammes

d'alun, 62 grammes acide oxalique, 93 grammes de nitrate de cuivre, 93 grammes de dissolution d'étain.

Petit rouge. — 8 litres de bain de Sainte-Marthe à 1/2 degré, y faire fondre à 50° 1 kilogramme alun, addition de 750 grammes acétate de plomb. On laisse alors reposer et on soutire à clair, après quoi on épaissit avec 1k 1/2 gomme. Enfin on ajoute à froid 156 grammes deuto-chlorure d'étain liquide.

Jaune. — 1 litre bain de graine de Perse à 6°, 62 grammes alun, 16 grammes proto-chlorure d'étain, 375 grammes gomme du Sénégal.

Bleu. — 6 litres eau tiède, 562 grammes prussiate de potasse, 187 grammes acide oxalique, 250 grammes alun, 1k 750 gomme.

Orangé. — On épuise 1k 500 cendres gravelées par six litres d'eau au moyen de l'ébullition; on délaie dans la dissolution éclaircie 1k, 750 de roucou; on fait réduire par l'ébullition jusqu'à 10 litres, et on épaissit à l'amidon grillé, à raison de 375 grammes par litre.

Vert. — 1 litre bain de graine d'Avignon, 31 grammes alun à chaud. Quand l'alun est fondu, on divise le bain en deux parties; dans l'une on fait fondre à chaud 70 grammes prussiate de potasse, et 187 grammes gomme; et, dans l'autre, 8 grammes proto-chlorure d'étain et 8 grammes deuto-chlorure d'étain; enfin on réunit les deux bains lorsqu'ils sont refroidis.

Puce. — 3/4 litre bain de Sainte-Marthe à 5°; 1/4 litre bain de campêche à 8°, 62 grammes alun, 16 grammes de sulfate de cuivres, 8 grammes acide oxalique; épaissir avec 375 grammes amidon grillé.

Noir. — 7/8 litre bain de campêche, 1/8 litre de pyrolignite de fer à 15° : on fait chauffer avec 93 grammes amidon blanc, 47 grammes amidon grillé, 31 grammes acétate cuivre. Lorsque le mélange est cuit, on y ajoute 62 grammes alun, puis on le laisse refroidir, après quoi on y incorpore 16 grammes nitrate de fer à 50°.

Lilas. — 8 litres bain de bois d'Inde à 3°, 4 litres bain de Sainte-Marthe à 4°, 1k,500 grammes alun; on chauffe à 50°, pour dissoudre ce dernier sel, 1k, 250 grammes acétate de plomb, on remue jusqu'à complet refroidissement, on laisse reposer, et on tire le clair. Enfin, par chaque litre de ce bain on ajoute 1 litre eau, 750 grammes gomme du Sénégal, et 16 grammes dissolution d'étain.

Bleu faïence, appelé aussi *bleu de Chine* ou *bleu anglais*. — On mélange intimement sous la meule 5 à 6 kilogrammes indigo de première qualité et 6 à 7 kilogrammes sulfate de fer dissous dans 10 litres d'eau, après quoi on ajoute encore 10 litres d'eau. On obtient ainsi le bleu normal, ou n° 1, qui donne la nuance la plus foncée. Pour avoir les autres, qui sont au nombre de 4, on y ajoute plus ou moins d'eau de gomme. Ainsi :

10 parties bleu n° 1 et 2 p. gomme donnent bleu n° 2,
6 parties bleu n° 1 et 6 p. gomme donnent bleu n° 3,
2 parties bleu n° 1 et 10 p. gomme donnent bleu n° 4
2 parties bleu n° 1 et 16 p. gomme donnent bleu n° 5.

Les préparations suivantes sont celles qui sont employées pour les tissus de pure laine.

Noir à l'amidon. — 10 litres bain de campêche à 3°, 2 litres bain de noix de Galle à 6°, 2k,250 amidon, 93 grammes verdet cristallisé, cuisson pendant cinq minutes. Quand la couleur est presque froide, on ajoute 1k,250 nitrate de fer à 48°, et, quand elle est tout à fait froide, on y mélange 1 kilogramme acétate d'indigo.

Noir à la gomme. — On réduit 4 litres de campêche à 2 litres bain de noix de Galle, on épaissit avec 1 kilogramme gomme, on ajoute à chaud 125 grammes alun et 375 grammes sulfate de fer calciné.

Noir-bleu. — 12 litres décoction de bois de Campêche à 4°, 1k,250 grammes amidon blanc, 1k,125 grammes amidon grillé, 375 grammes carmin d'indigo, 375 grammes alun, 1k,375 grammes nitrate de fer.

Gris poussière. — 2 litres cachou à 1°1/2, 500 grammes gomme, 62 grammes alun, 31 grammes acide tartrique, 47 grammes cochenille ammoniacale à 3°, 16 grammes acétate d'indigo à 10°, 31 grammes acide acétique ou vinaigre.

Gris bleu. — 6 litres eau, 31 grammes carmin d'indigo, 31 grammes cochenille préparée. On filtre la solution après parfait mélange, et l'on ajoute 2 kilogrammes gomme, 187 grammes alun, 31 grammes acide oxalique, 62 grammes deuto-chlorure d'étain.

Gris fin. — 3 litres eau, 750 grammes gomme, 93 grammes alun, 24 grammes acide oxalique, 24 grammes cochenille ammoniacale à 1°, 32 grammes acétate d'indigo à 10°.

Gris ordinaire. — 6 litres bois jaune à 1/2 degré, 2 litres cochenille ammoniacale à 3°, 156 grammes carmin d'indigo, 312 grammes alun, 156 grammes acide oxalique. On épaissit avec 2 kilogrammes gomme.

Rouge fin. — 500 grammes cochenille en poudre, épuisée au moyen de l'ébullition par 2 litres 1/2 d'eau, qu'on épaissit avec 312 grammes amidon presque à froid; addition de 93 grammes acide oxalique, et, après avoir laissé reposer pendant une journée, de 156 grammes deutochlorure d'étain liquide.

Rouge ordinaire. — 500 grammes cochenille en poudre, dont on retire, par l'ébullition, 6 litres de bain. On épaissit à froid avec 2k,705 grammes gomme en poudre, on y ajoute 250 grammes acide oxalique pilé, et le lende-

main 250 grammes deuto-chlorure d'étain liquide.

Ponceau à la gomme. — 3 kilogrammes cochenille en poudre, que l'on fait bouillir dans l'eau pour en retirer 16 litres de bain, que l'on épaissit avec 8 kilogrammes gomme presque à froid, on y ajoute 500 grammes acide oxalique, et le lendemain 1 kilogramme deuto-chlorure d'étain liquide.

Ponceau à l'amidon. — 2 kilogrammes cochenille en poudre, que l'on fait bouillir pour en retirer 16 litres de bain; on épaissit avec 2 kilogrammes amidon blanc presque à froid, et on ajoute 500 grammes acide oxalique, et le lendemain 750 grammes deuto-chlorure d'étain.

Jaune à l'amidon. — 2 litres décoction de graines de Perse, 1 kilogramme amidon délayé de 1 litre d'eau; on y ajoute à froid 1 kilogramme deuto-chlorure d'étain liquide.

Jaune à la gomme. — 4 litres décoction de graines de Perse, que l'on épaissit avec 1^k,500 de gomme; on ajoute 500 grammes de deuto-chlorure d'étain liquide.

Bleu foncé. — Dissolution de 1^k,500 gomme et 125 grammes alun dans 4 litres d'eau tiède, addition à froid de 93 grammes acide oxalique et de 375 grammes carmin indigo.

Bleu ordinaire. — Dissolution de 1^k,500 gomme et 125 grammes alun dans 4 litres eau; addition de 125 grammes acide oxalique et de 250 grammes carmin d'indigo.

Petit bleu. — Dissolution de 1^k 500 gomme et de 125 grammes alun dans 4 litres d'eau à moitié refroidie, addition de 157 grammes acide oxalique à froid et de 125 grammes carmin d'indigo.

Bleu de France. — 1 litre de prussiate rouge, 32 grammes acide sulfurique, 20 grammes sel ammoniac, de 62 à 125 grammes sel anglais, variant de 2° à 4°, selon la nuance que l'on veut obtenir, de 500 à 575 grammes gomme Sénégal, suivant la température et la nature plus ou moins fine du dessin.

Orangé au rocou. — 5 kilogrammes de rocou sans feuilles, 16 litres de lessive caustique à 6°; chauffer en remuant sans cesse pendant l'espace d'une heure à 60° de chaleur seulement, et faire fondre ensuite 5 kilogrammes gomme pilée, sans dépasser la chaleur de 60°.

Orangé à l'amidon. — 2 litres couleur jaune à l'amidon, 1/2 litre ponceau à la gomme.

Grenat. — 8 litres bain d'orseille, que l'on épaissit à froid avec 2 kilogrammes gomme; on y ajoute ensuite 4 litres couleur-orangé au rocou, et 1 kilogramme carmin d'indigo.

Bois à l'amidon. — 2 litres ponceau à l'amidon, 4 litres jaune à l'amidon, 250 grammes acétate d'indigo.

Bois à la gomme. — 2 litres ponceau à la gomme, 3 litres jaune à la gomme, et 250 grammes acétate d'indigo.

Bois à l'orseille. — 3 litres orseille à 6°, 312 grammes alun, 93 grammes acide oxalique, 93 grammes sulfate de fer, 3 litres bain de graines d'Avignon et de fustet par égale portion à 8°, et, pour épaissir, 750 grammes amidon.

Vert ordinaire. — 10 litres bain de quercitron et 10 litres bain graines de Perse, que l'on réduit ensemble à 10 litres; puis on épaissit avec 7^k, 500 gomme, sans faire bouillir; on ajoute ensuite, en sortant du feu, 500 grammes acide oxalique, et à froid 1^k, 500 carmin d'indigo, et 10 litres mordant de rouge.

Vert foncé. — 2 litres vert ordinaire, et 125 grammes carmin indigo.

Petit vert. — 2 litres bain de quercitron et 2 litres bain de graines de Perse, que l'on mélange et réduit ensemble à 2 litres : on épaissit ce bain avec 1 kilogramme gomme, et on y ajoute à froid 125 grammes acide oxalique, 1 litre mordant de rouge, et 1 litre vert ordinaire.

Vert d'eau. — 2 litres bain de quercitron; 1 kilogramme gomme, 62 grammes acide oxalique à froid, 1 litre mordant de rouge, 31 grammes acétate d'indigo.

Vert myrte. — 5/8 litre bain de campêche à 3°, 2 litres bain de graine d'Avignon et de fustet à 8°, 157 grammes carmin d'indigo : ajouter 312 grammes gomme par litre, 187 grammes alun, 57 grammes nitrate de cuivre : on laisse reposer et vieillir cette couleur, à laquelle on ajoute encore un peu d'alcool.

Amarante. — 3 litres cochenille ammoniacale, et 1^k, 500 gomme, que l'on fait fondre ensemble; puis on ajoute, en sortant du feu, 125 grammes alun pulvérisé, et, presque à froid, 157 grammes acide oxalique.

Violet rouge à l'orseille. — 1 litre bain d'orseille à 7°, 250 grammes gomme, 31 grammes proto-chlorure d'étain, 16 grammes carmin d'indigo ordinaire.

Violet foncé. — 2 litres couleur amarante, 157 grammes acétate d'indigo.

Mauve. — 2 litres cochenille ammoniacale, 2 kilogrammes gomme fondue dans 2 litres d'eau; en sortant du feu, ajoutez 157 grammes alun, et presque à froid 157 grammes acide oxalique.

Lilas. — 2 litres couleur mauve, et 62 grammes acétate d'indigo.

Rose fin. — 1^k500 gomme en poudre, que l'on fait fondre à chaud dans 4 litres d'eau. Lorsque la solution est à moitié refroidie, on y ajoute 312 grammes acide oxalique, et, à froid, 6 litres de couleur mauve.

Rose pour l'impression au rouleau. — 3/8 litre cochenille ammoniacale à 3°, 1/8 litre eau, 47 grammes alun, 2 grammes acide oxalique, 2 grammes acide hydrochlorique.

Puce. — 2 litres bain de Sainte-Marthe, 125 grammes bain de campêche à 3°, 62 grammes acétate de cuivre, 375 grammes farine. On fait cuire le tout ensemble, et on y ajoute à froid 250 grammes mordant de rouge et 250 grammes nitrate de cuivre.

Chamois. — 2 kilogrammes gomme pilée, que l'on fait fondre dans 6 litres d'eau; on ajoute ensuite à froid 2 litres couleur orangé au rocou.

Abricot. — 1 litre bain de fustet à 3°, 250 grammes alun, 31 grammes deuto-chlorure d'étain, 312 grammes couleur ponceau.

Pour les couleurs de fond sur laine, on emploie les recettes qui suivent.

Lilas. — 2 litres bain de bois de Campêche à 1°; on épaissit avec 1 kilogramme gomme; on y fait fondre à froid 93 grammes acide oxalique, et on ajoute à froid 2 litres mordant de rouge.

Gris. — 4 litres eau et 1k,500 gomme; on ajoute à froid 47 grammes sulfate de fer et 2 litres de lilas pour fonds.

Vert foncé. — 6 litres bain de bois jaune à 12°, 1/2 litre de bain de bois de Campêche à 5°, 500 grammes carmin d'indigo, 375 grammes amidon, 2 kilogrammes amidon grillé, 375 grammes alun, 63 grammes acide oxalique, 32 grammes deuto-chlorure d'étain, 375 grammes acétate d'indigo à 10 ou 11°.

Vert olive. — 3 litres gris pour fonds et et 2 litres vert d'eau.

Vert pistache. — 2 litres bain de graines de Perse, épaissi avec 500 grammes gomme, 16 grammes acide oxalique, que l'on ajoute à froid; 2 litres couleur gris pour fonds.

Tourterelle. — 1/2 litre couleur grenat, 1 litre eau gommée, 1 litre eau.

Quant aux recettes pour l'impression des tissus de laine avec chaîne de coton, ce sont les suivantes qui sont le plus généralement employées; elles sont dues à M. Sieber, de Manchester.

Rouge-ponceau. — 6 litres cochenille (250 grammes par litre d'eau), 564 grammes amidon, 187 grammes acide oxalique à froid; 225 grammes deuto-chlorure d'étain, 24 grammes proto-chlorure d'étain.

Jaune. — 1 litre bain de graines d'Avignon, 62 grammes alun, 8 grammes proto-chlorure d'étain; on fait chauffer jusqu'au bouillon, et l'on ajoute 375 grammes gomme ou amidon torréfié.

Bleu ordinaire. — 1k,500 prussiate de potasse jaune, 875 grammes acide tartrique, 6 litres eau chaude. On laisse déposer, et on soutire environ 5 litres de liqueur claire, à laquelle on ajoute 500 grammes carmin d'indigo dissous dans 4 litres d'eau, 63 grammes alun, 16 grammes acide oxalique et 375 grammes gomme par litre.

Bleu foncé. — 1 litre eau; 500 grammes prussiate de potasse, 62 grammes acide tartrique, 31 grammes acide oxalique, 8 grammes acide sulfurique; on laisse déposer, on soutire la liqueur, à laquelle on ajoute 1/2 litre eau, 62 grammes carmin d'indigo, 16 grammes alun et 16 grammes acide tartrique.

Grenat. — 1 litre bain de Brésil à 4° 1/2, 255 grammes bain fustet à 10°, 31 grammes bain de campêche à 4°, 47 grammes alun, 31 grammes sel ammoniac, un peu d'alcool, 47 grammes nitrate de cuivre, 93 grammes amidon, 157 grammes amidon grillé.

Marron. — 1 litre 1/4 bain de fernambouc à 4°, 1 litre 1/4 bain de bois jaune à 8°, 3/4 litre bain de campêche à 2° 1/2, 410 grammes amidon grillé, 156 grammes alun, 87 grammes sel ammoniac, 172 grammes nitrate de cuivre.

Vert ordinaire. — 20 litres bain de graines de Perse à 8°, 6k, 656 bain de bois jaune, 3k, 600 prussiate de potasse, 1k, 200 acide oxalique, 640 grammes deuto-chlorure d'étain, 2 kilogrammes carmin d'indigo délayé dans 500 grammes acide acétique à 10°; on épaissit avec 10 kilogramme gomme.

Vert foncé. — 6 litres bain de Cuba à 10°, 153 grammes alun, 1k, 688 prussiate de potasse, 575 grammes acide oxalique, 188 grammes acide tartrique, 500 grammes sulfate d'indigo, 62 grammes acétate d'indigo: on épaissit avec 4 kilogrammes 250 grammes gomme pilée.

Lilas. — 4 litres cochenille préparée avec 125 grammes par litre d'eau, 2 litres bain de campêche à 5°, 1 litre acétate d'alumine à 12°, 250 grammes alun, 3 grammes acide oxalique, 24 grammes bleu soluble, 31 grammes deuto-chlorure d'étain, 375 grammes gomme par litre.

Violet foncé. — 1 litre couleur bleu foncé, 4 litres couleur lilas.

Noir. — 42 litres 1/2 bain de campêche à 6°, 5 kilogrammes amidon, 32 grammes saindoux, 3 kilogrammes 800 grammes nitrate de fer, 2 litres 1/2 pyrolignite de fer, 2k, 150 acétate d'indigo.

Gris deuil pour impression au rouleau. — 1 litre bain de campêche à 1°, 47 grammes dissolution de bleu Raymond, 250 grammes gomme par litre.

Les recettes qui suivent sont celles que l'on emploie pour l'impression des tissus de soie en genre garancé.

Rouge. — 1 litre mordant de rouge sur soie, 500 grammes gomme Sénégal, 1/16 litre bain de graines de Perse.

Puce. — 1/2 litre mordant de rouge et 1/2 litre pyrolignite de fer à 8° ; on épaissit avec 375 grammes amidon grillé.

Violet. — 1 litre pyrolignite de fer à 2°, dans lequel on fait fondre 31 grammes chlorure de sodium (sel marin), avec 375 grammes gomme.

Noir. — 1 litre pyrolignite de fer à 12°, 93 grammes amidon blanc, 31 grammes amidon grillé, et 16 grammes acétate de cuivre.

Cramoisi bon teint. — 1 litre mordant de rouge, 16 grammes dissolution d'étain, 1/16 litre bain de Sainte-Marthe à 2° et 375 grammes gomme.

Les recettes suivantes sont celles qui conviennent le mieux pour les mêmes tissus et pour le genre vapeur.

Rouge. — 2 litres 1/2 bain de Sainte-Marthe à 5°, 1 litre mordant de rouge, 3/4 de litre bain de graine d'Avignon à 10°, 125 grammes alun, 16 grammes nitrate de cuivre, 31 grammes acide oxalique, 125 grammes nitrate d'étain, 1 kilogramme gomme.

Jaune. — 1 litre bain de graines de Perse à 8°, 62 grammes alun, 31 grammes protochlorure d'étain; on chauffe jusque près de l'ébullition, et on épaissit avec 375 grammes gomme.

Bleu ordinaire. — 1 litre d'eau, 31 grammes alun, 31 grammes acide tartrique, 93 grammes carmin d'indigo, 437 grammes gomme.

Bleu clair. — 1/2 litre d'eau, 93 grammes carmin d'indigo, 312 grammes gomme, 16 grammes alun, 16 grammes acide oxalique, 31 grammes dissolution physique violette à 10°.

Gros bleu. — 1/4 litre acétate d'alumine à 10°, 1/4 litre bain de campêche frais à 4°, 156 grammes gomme, 16 grammes acide tartrique, 1/16 litre acétate d'indigo à 10°, 93 grammes carmin d'indigo, 16 grammes deutochlorure d'étain.

Orangé. — 1k, 500 cendres gravelées, 1k 500 rocou ; on prépare cette couleur comme il est dit pour l'orangé sur coton (genre vapeur), on la réduit par l'évaporation à 6 litres, puis on l'épaissit avec 375 grammes amidon grillé.

Vert. — 14 litres décoction de graines de Perse, 5 kilogrammes gomme, 1k, 500 alun à froid, 1k, 500 carmin d'indigo.

Lilas. — 1/2 litre bain de campêche à 3°, 4 litres mordant de rouge. On y fait fondre 1 kilogramme gomme, puis on ajoute à chaud 31 grammes acide oxalique, et à froid 16 grammes nitrate de cuivre.

Vert pour imprimer. — 1 litre bain de graine de Perse à 8°, dissolution à chaud de 62 grammes alun, 500 grammes gomme, 125 grammes carmin d'indigo, 62 grammes acétate de cuivre à 15°. On peut, en augmentant ou en diminuant la proportion des substances colorantes, obtenir des nuances plus ou moins foncées.

Violet. — 1 litre bain de campêche à 4°, 1/4 de litre bain de cochenille ammonicale à 3° ; on fait cuire le tout ensemble pour réduire à un litre, puis on ajoute 62 grammes alun, 312 grammes gomme et 62 grammes dissolution d'étain.

Rose ou *petit rouge.* — 3 litres eau, 125 grammes cochenille en poudre, 31 grammes cochenille ammonicale ; on réduit le mélange à 2 litres par la cuisson ; on ajoute 31 grammes bi-oxalate de potasse, et après le repos on tire le clair, que l'on épaissit avec 375 grammes gomme par litre, puis on ajoute à froid 16 grammes proto-chlorure d'étain, 16 grammes bi-oxalate de potasse.

Ponceau pour imprimer. — 1 litre bain de cochenille fait à raison de 187 grammes cochenille par litre, 1/16 litre bain de quercitron à 6°, que l'on cuit avec 125 grammes amidon blanc, puis on ajoute, en sortant du feu, 20 grammes bi-oxalate de potasse, lorsque le mélange est tiède, 15 grammes proto-chlorure d'étain, et 13 grammes d'oxymuriate d'étain, et enfin, à froid, 10 grammes dissolution d'étain.

Noir pour impression. — 1 litre bain de campêche à 5°, dans lequel on délaie 93 grammes amidon blanc et 47 grammes amidon grillé; on fait cuire, puis en sortant du feu on mêle 47 grammes sulfate de cuivre, et à froid 62 grammes nitrate de fer à 55°.

Noir pour fonds. — 1 litre bain de campêche à 77°, 47 grammes sulfate de cuivre, 62 grammes acétate d'indigo, 47 grammes nitrate de fer à 55° et 470 grammes amidon grillé.

Les recettes pour couleurs sur tissus de laine et soie (genre Thibet) sont :

Rouge fin. — 4 litres bain de Sainte-Marthe, et 250 grammes cochenille moulue. On réduit ensemble à deux litres; on épaissit avec 2 kilogrammes de gomme ; enfin on ajoute à chaud 125 grammes acide oxalique, et à froid 4 litres de mordant rouge n° 1.

Petit rouge. — 1 litre eau de gomme, 1 litre eau dans laquelle on fait fondre 31 grammes acide oxalique, et à froid 16 grammes deuto-chlorure d'étain ; on ajoute 1/2 litre de la couleur rouge fin sur Thibet.

Puce rougeâtre. — Réduire 4 litres bain de Sainte-Marthe à 2 litres; épaissir avec 1 kilogrammes gomme, puis ajouter 1/2 litre mordant de rouge, et à froid 125 grammes muriate de zinc, plus 500 grammes nitrate de cuivre.

Recettes des couleurs pour l'impression des velours de coton :

Rouge. — 1 litre bain de fernambouc à 6°,

chauffez à 35°, et faites dissoudre 500 grammes alun, 250 grammes acétate de plomb, 65 grammes sel marin. Laissez reposer le mélange pendant vingt-quatre heures, et tirez-le clair. Préparez séparément 2 litres 1/2 bain de Fernambouc à 6°, mélangé avec 125 grammes cochenille en poudre, faites bouillir et réduire à 2 litres. Lorsque ce bain est froid et filtré, vous le mélangez avec la première solution dans la proportion de 1 partie sur 3 parties de la première solution; vous ajoutez ensuite 375 grammes gomme pour épaissir, 31 grammes bi-chlorure d'étain et 5 grammes nitrate de cuivre.

Jaune. — 1 litre graine de Perse à 10°, 375 grammes gomme et 75 grammes proto-chlorure d'étain; on fait bouillir pendant cinq minutes.

Bleu. — 1 litre 1/2 eau, 3/4 litre acétate d'alumine à 10°, 750 grammes gomme; on fait bouillir et on laisse refroidir à 45°; on ajoute alors 325 grammes prussiate de potasse et 75 grammes acide oxalique.

Vert. — 1 litre bain de graines de Perse à 10°; 500 grammes prussiate de potasse. On fait bouillir le mélange à la température de 50°; après le refroidissement, on met dans la solution 250 grammes acide tartrique; on prend 1/4 litre de ce bain et on y fait dissoudre 125 grammes alun, et 20 grammes bi-chlorure d'étain à 50°. D'un autre côté, on épaissit les 3/4 litre qui restent avec 375 grammes gomme, que l'on fait fondre à 50°; et on ajoute ensuite le 1/4 de litre du bain précédent.

Violet. — Dans 4 litres acétate d'alumine à 10° on ajoute du bois de Campêche en copeaux autant que le liquide peut en contenir; on fait bouillir pendant un quart d'heure, et on filtre le mélange au travers d'un tamis; on fait réduire à moitié le bain tiré à clair, en y ajoutant petit à petit 31 grammes d'acide oxalique, et 700 grammes gomme en poudre; puis à froid 16 grammes prussiate de potasse dissous dans une petite quantité de bain froid.

Noir. — 2 litres bain de campêche à 4°, 1/2 litre bain de pyrolignite de fer à 5°, 50 grammes amidon blanc, 160 grammes amidon grillé; on fait bouillir pendant cinq minutes environ, et on laisse refroidir à 45°; on ajoute ensuite à froid 325 grammes nitrate de fer et on remue le mélange jusqu'à entier refroidissement.

On emploie ces couleurs comme dans l'impression sur tissus de coton (genre vapeur) en ayant toujours la précaution de mordanter et d'exposer les étoffes imprimées, pendant vingt-quatre heures, dans une atmosphère un peu humide.

Il ne nous reste plus qu'à donner la composition des rongeants et des couleurs rongeantes et la description sommaire des opérations employées dans ce genre d'impression. Pour l'intelligence de ce qui suit il est nécessaire de savoir qu'en termes du métier *plaquer*, *foularder* un mordant, c'est imprimer ce mordant sur les deux côtés de l'étoffe, et que *matter* un mordant, c'est l'imprimer seulement sur un côté. Ordinairement on désigne les couleurs rongeantes par les noms de rongeantes rouge, vert, etc., suivis du nom du fond que l'on veut ronger. Cependant cet usage n'est pas général; car on donne quelquefois au rongeant le nom de la couleur qu'il doit produire. Ainsi, par exemple, le rongeant blanc sur fond solitaire prend le nom de rongeant-jaune sur fond olive.

Fonds garancés avec rongeant blanc.

Rouge et blanc (pour 24 mètres). — 1° plaquer le mordant de rouge à 8°, épaissi avec 16 grammes salep ou gomme adragant par litre; 2° deux jours après, cylindrer et imprimer avec le rongeant suivant : 1/4 litre eau, 157 grammes amidon, 250 grammes acide oxalique, 500 grammes acide tartrique, 16 grammes acide muriatique, 375 grammes terre de pipe, 1/64 litre acétate d'indigo à 10°; 3° deux jours après, dégommer dans un bain de 25 seaux d'eau, 2 pains 1/2 craie, 1 boisseau de son, à 55° cent. de température pendant un quart d'heure; laver, battre deux fois, vider le bain de son à moitié, et emplir d'eau; 4° ajouter 1 seau de bouse, chauffer pendant une demi-heure à 65°; laver, battre quatre fois; 5° teindre avec 1^k, 310 garance, 62 grammes sumac, 37 grammes craie, 1 boisseau son. Maintenir la chaleur, pendant la première heure, de 30° à 45° cent.; pendant la seconde heure de 45 à 50°; pendant la troisième heure, de 50 à 70°, et pendant la quatrième heure, à 100°; 6° laver dans un bain léger de savon et de chlore.

Puce et blanc (pour deux robes). — Pour plaquer; 1 litre pyrolignite de fer à 6°, 1 litre mordant de rouge et 500 grammes gomme. Après deux ou trois jours passer dans l'eau chaude à 55°, laver, battre deux fois, sécher, cylindrer; imprimer ensuite le rongeant du rouge; après deux jours, débouser à 70°, pendant un quart d'heure, dans un bain formé de 1 seau de bouse, 3 pains de craie, 25 seaux d'eau; laver, battre, deuxième débousage sur un bain frais, comme le précédent, une demi-heure à 70°, laver, battre, teindre en deux fois. Premier bain de garançage pour cinq pièces ou 60^m pendant deux heures, 125 grammes sumac, 1^k 500 garance, 1 kilogramme son à la température de 45 à 55°. Deuxième bain de garançage, 125 grammes sumac, 1^k, 500 garance, 1 kilogramme son, 10 pains 1/2 craie, température de 55° à 100°; aviver dans un bain de savon et de chlore; exposer sur le pré.

Puce, blanc et rouge. — Préparer comme

ci-dessus, imprimer d'abord le rongeant blanc sur rouge, puis le rongeant rouge composé de : 1 litre mordant de rouge à 8°, 125 grammes amidon, 93 grammes sel d'étain; après deux ou trois jours de repos débouser pendant une demi-heure à 75° cent., dans 25 seaux d'eau, 1 seau de bouse, 2 pains et 1/2 de craie (pour une robe de 12 mètres); laver, battre et teindre pendant deux heures à 45°, avec 100 grammes garance, 1 kilogramme son, 31 grammes craie; laver pendant deux heures à 55° ou 60° cent. avec moitié du bain précédent, 375 grammes garance, 2 litres fernambouc à 10°, 2 litres décoction de cochenille; laver dans un bain de son de 75° à 100°, laver à la rivière et sécher.

Fond rose garancé et blanc. — 1° Matter à la main avec mordant de rouge à 3°; épaissir légèrement à la gomme adragant ou de Sénégal; deux jours après, passer deux tours à l'eau chaude à 65° cent.; laver, battre, sécher et cylindrer. Imprimer un rongeant blanc faible; débouser en deux fois en bouse et craie à 70° au plus; bien nettoyer et teindre; 2° matter comme ci-dessus et sans passage à l'eau chaude, imprimer de suite avec le rongeant, débouser comme ci-dessus, teindre pendant deux heures de 45° à 55°, et deux heures, de 55° à 75° cent. avec 1k, 500 garance, 37 grammes craie, 3 kilogrammes son (pour 24 mètres); bien rincer à la rivière; 3° passer dans un bain de savon à 1k, 500 un quart d'heure de 55° à 65° cent.; laver, passer dans l'eau tiède contenant un peu dissolution d'étain, laver; 4° passer dans un autre bain de savon bouillant, laver; 5° passer dans l'acide sulfurique à 1°, laver; 6° enfin, passer dans un bain de savon bouillant, et laver.

Fond amarante et blanc. — Plaquer avec mordant de rouge à 10°, épaissi par 16 grammes salep ou gomme adragant par litre; deux jours après cylindrer et imprimer le rongeant blanc, le lendemain dégommer dans l'eau à 45° ou 55°, avec 3 seaux de son, 4 à 5 pains de craie (pour 24 mètres); laver battre, rincer, teindre dans un bain composé de 250 grammes garance, 1 boisseau son, 500 grammes cochenille, 3 à 6 litres fernambouc à 10°, à la température de 45° à 65° jusqu'à nuance; laver, passer dans un bain de son à 65°, pendant un quart d'heure et laver; repasser dans un bain très-léger d'ammoniaque pour virer au violet, et nettoyer bien le blanc; 3 à 4 litres de campêche ajoutés au bain donnent des nuances plus foncées et qui sont modifiées par l'ammoniaque en teintes fort agréables à l'œil.

Gris et rose, ou cerise rouge cochenillé. *Gris.* — 2 litres 1/2 pyrolignite de fer à 30°; 3/4 litre eau, 1/2 litre vinaigre, 1/16 litre sulfate de cuivre (à 125 grammes par litre), 1k 250k gomme. Le lendemain on imprime le rongeant rouge suivant : 1 litre mordant rouge, composé de : 260 litres eau, 30 litres fernambouc, 70 kilogrammes alun, 4 kilogrammes 67 grammes potasse dissoute dans 10 litres eau, 4k, 687 grammes sel marin et 57 kilogrammes acétate de plomb; 1 litre de cet autre mordant : 100 litres eau, 50 kilogrammes alun, 50 kilogrammes carbonate de soude, 75 livres acétate de plomb, 250 grammes amidon et 125 grammes sel d'étain à froid. Le lendemain on dégomme comme pour le rose et groseille; on rentre dans le bain de garance avec son et craie, comme pour les couleurs cochenillées; on lave, etc.

Lilas et noir d'application. — C'est le rose auquel on ajoute du bain de campêche.

Rongeants sur orangé.

Blanc. — 1 litre eau, 141 grammes amidon, 125 grammes acide oxalique, 125 grammes acide tartrique, 250 grammes deuto-chlorure d'étain; épaissir avec un peu de terre de pipe ou de kaolin.

Noir. — 1 litre campêche à 4°, 137 grammes amidon, 31 grammes sulfate de cuivre, 16 grammes huile, 125 grammes nitrate de fer.

Bleu. — 2 litres eau, 125 grammes amidon, 62 grammes acide oxalique, 31 grammes acide tartrique, 125 grammes deuto-chlorure d'étain, 62 grammes de bleu de Prusse.

Violet. — 1/4 litre campêche à 4°, 1/2 litre mordant de rouge, 1/2 litre eau, 125 grammes amidon, 47 grammes acide tartrique, 137 à 187 grammes oxymuriate d'étain.

Rongeants sur bronze et marron.

Les mêmes que bleu et blanc sur bistre et solitaire. Les rongeants rouges sont mauvais.

Fond bleu de Prusse avec dessin rouge et blanc. (Teinture par quatre pièces de 60 mètres) — 1er bain : 3 litres de bleu Raymond (tartro-sulfate de peroxyde de fer), 250 grammes sel d'étain, 20 seaux d'eau environ. 2e bain : 625 grammes prussiate jaune, 375 à 500 grammes acide sulfurique. Laisser quinze minutes dans le premier bain et rincer pendant dix minutes; dans le second d'abord sans acide et rincer; puis dix minutes avec acide et rincer. Répéter chaque opération deux ou trois fois et laver.

Rongeant à la planche à la main. — 4 litres lessive caustique à 10°, 2 kilogrammes léiocomme.

Rongeant à la planche plate. — 2 litres 1/2 lessive caustique à 12°, 1 kilogramme 500 grammes léiocomme.

Couleurs rongeantes sur fond bistre ou solitaire.

Rouge n° 1 — 1/2 litre cochenille à 125 grammes par litre, 1/2 litre fernambouc à

3° 1/2, 31 grammes gomme adragant; le lendemain ajouter 62 grammes alun, 125 grammes oxymuriate d'étain et 187 grammes sel d'étain.

Couleurs rongeantes sur fond clair.

Rouge n° 2. — Faire séparément. Couleur A : 1/2 litre fernambouc à 3 ou 4°, 31 grammes gomme adragant, 125 grammes précipité rouge, 1/32 litre nitrate d'alumine à 15°, 62 grammes oxymuriate d'étain. Couleur B : 1/2 litre fernambouc, 31 grammes nitrate d'alumine, 31 grammes oxymuriate d'étain; le lendemain mélanger A et B, et ajouter 125 grammes sel d'étain.

Blanc. — 1 litre d'eau, 187 grammes amidon, 125 grammes acide tartrique, 95 grammes acide oxalique, 312 à 375 grammes sel d'étain, 31 à 47 grammes acide sulfurique.

Noir d'application sur blanc. — Le même que sur orangé. Le lendemain laver, battre, passer en acide sulfurique faible, rincer, exprimer au foulard et sécher.

Couleur marron sur coton. — 1 litre cachou à 10°, 47 grammes sulfate de cuivre, 125 grammes nitrate de cuivre, gommer, passer au lait de chaux tiède, puis au bi-chromate de potasse tiède et laver.

Bois. — 1 litre cachou à 10°, 93 grammes nitrate de cuivre, 157 grammes amidon grillé; passer au lait de chaux et au bi-chromate comme le marron.

Cramoisi vif sur coton. — 1/2 litre mordant A, 62 grammes amidon, 31 grammes sel d'étain. Imprimer avec cette composition, passer dans un bain de craie à la température de 50° cent., laver, battre et teindre dans 18 seaux d'eau, 1k, 200 son, 500 grammes cochenille; maintenir à 45° cent. jusqu'à ce que la couleur monte bien; alors porter au bouillon. Le fernambouc donne aussi un brun rouge, le campêche un beau puce.

Bleu sur coton. — 1 litre d'eau, 500 grammes prussiate jaune, 500 grammes acide tartrique; laisser déposer, tirer le clair, et y ajouter 312 grammes de gomme pour épaissir. Imprimer, laisser reposer pendant quarante minutes pour fixer; passer ensuite au bi-chromate à 35 à 40° cent., laver et sécher.

Composition pour fonds métalliques.

Vert. — Plaquer avec de l'acétate de cuivre à 23°, épaissi par 16 grammes gomme adragant par litre, lessive caustique à 12°, 250 grammes arsenic blanc dans 20 seaux d'eau à 55° cent.; laver.

Bleu. — Comme pour le vert, mais sans arsenic.

Bistre. — Plaquer avec de l'acétate de manganèse, composé de 15 kilogrammes sulfate de manganèse, 25 litres eau, 7 kilogrammes 1/2 acétate de plomb, 25 litres d'eau à 12° cent.; épaissir avec 37 grammes gomme adragant; sécher sans faire de plis; passer à la lessive caustique à 12°; laisser oxyder à l'air et laver

Marron. — 2 litres acétate de manganèse à 12°, 2 litres pyrolignite de fer à 10°, 40 grammes gomme adragant; passer à la lessive caustique à 12°; laisser monter à l'air et laver.

Bronze. — Plaquer avec un mordant formé de : 1 partie acétate de cuivre à 23°, 1 partie acétate de manganèse à 12°; passer dans la lessive caustique à 12°; laisser oxyder à l'air et laver.

Mordant orangé. — 2 kilogrammes 1/2 acétate de plomb, 1 kilogramme 250 grammes litharge; faire bouillir avec 6 litres eau; employer le clair.

Orangé. — Mordanter avec le mordant orangé ci-dessus; sécher, passer en eau de chaux trouble et tiède (20 seaux d'eau, 1 à 2 kilogrammes chaux); bien laver, passer dans un bain de bi-chromate de potasse à 1° ou 1° 1/2; monter la couleur à l'eau de chaux claire et bouillante pendant cinq minutes.

Jaune. — Comme orangé, passage au bi-chromate de potasse acidulé par acide nitrique ou muriatique ou acétique.

Nous ferons suivre ces diverses nomenclatures de quelques mots de l'impression des tissus de soie et des recettes qui y sont employées.

Pour garancer une pièce de cinquante foulards, on fait bouillir pendant un quart d'heure, dans une quantité d'eau suffisante, 6 kilogrammes son, 93 grammes agaric, 825 grammes colle forte, et on verse cette dissolution dans la cuve où l'on doit garancer et qui doit être préalablement remplie d'eau froide. On verse ensuite 3 litres sang de bœuf frais, et on mêle bien; on passe la pièce de cinquante foulards, dont les deux bouts sont attachés pour ne former qu'une pièce sans fin, dans ce bain pendant un quart d'heure; puis on l'enlève et on introduit 5 kilogrammes garance, et 375 grammes sumac. Lorsque la dissolution est opérée, on fait retomber les pièces dans la chaudière, que l'on chauffe insensiblement pendant une heure jusqu'au bouillon, qui ne doit durer que cinq à dix minutes. On retire ensuite de la chaudière et on fait battre et laver. Les pièces en sortant du garançage étant toujours trop chargées, il est nécessaire de les blanchir, ce que l'on fait en les faisant bouillir dans un bain de son pendant une demi-heure. On rince ensuite et on fait sécher.

Pour expliquer comment les dessins se font sur les mêmes tissus au moyen des mordants et des rongeants, il nous suffira d'un seul exemple; supposons qu'il s'agisse de produire sur une pièce de soie des dessins bleus et blancs.

Mordant pour bleu. — Acétate de fer ou

mordant de bleu Raymond étendu avec une suffisante quantité d'eau pour obtenir 4°; on passe les pièces de foulard dans ce mordant pendant une heure; puis on les enlève pour exprimer l'excès du mordant soit par le tordage dans un filet, soit par tout autre moyen, et on les fait sécher sur le mordant pendant vingt-quatre heures; on donne ensuite un passage en bouse ou en craie à là température de 40°, pour enlever toute la roideur de l'étoffe; puis on les rince à l'eau claire et on les bat bien. On les passe ensuite à froid dans un bain de prussiate de potasse, auquel on ajoute un peu d'acide sulfurique; on les travaille dans ce bain à l'aide d'un trinquet pendant trois quarts d'heure ou une heure; enfin on les rince, et on les étend pour les faire sécher.

Rongeant pour imprimer ou former le dessin blanc. — 1 litre de potasse caustique à 24°, 375 grammes amidon grillé. Quand les pièces imprimées avec ce rongeant ont reposé pendant vingt-quatre heures, on les lave bien sans les tordre et sans les battre; on les passe ensuite dans un bain d'acide sulfurique pour enlever la couleur rouillée du mordant jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que le blanc du dessin est net et pur.

Les dessins orangés par l'acide nitrique s'obtiennent au moyen d'une réserve. Celle-ci se compose de : 1 kilogramme térébenthine de Venise, 2 kilogrammes colophane, 1 kilogramme suif épuré, 1 kilogramme cire. On fait fondre ces drogues sur un feu doux, en commençant par le suif et la cire, puis la colophane et enfin la térébenthine.

Les pièces sont imprimées avec cette réserve, puis séchées pendant un ou deux jours; ensuite on les passe pendant deux minutes dans un bain acide formé de 1 partie eau pure et 2 parties acide nitrique, que l'on chauffe à 50°; au sortir du bain, on les jette dans l'eau claire et on les rince bien pendant un quart d'heure. Après cette opération, on les fait bouillir pendant un quart d'heure dans un bain de savon, composé de 630 grammes savon et de 31 grammes potasse ordinaire par coupe de sept mouchoirs. On rince et bat les pièces, et on les trempe de nouveau dans un bain de potasse, à raison de 16 grammes par coupe de sept mouchoirs, et à la température de 40 à 50°; on les lave et on les étend pour les faire sécher.

Nous avons dit au commencement de cet article que les opérations préliminaires de l'impression étaient le blanchiment des étoffes, le grillage et le calandrage. Lorsque ces trois opérations sont accomplies, on passe à celles de l'impression proprement dite. La première de ces dernières opérations est, comme nous l'avons vu, pour presque tous les genres le mordançage. Elle s'effectue au moyen d'une machine qui a été inventée par Gréatri, en 1792, et qui est représentée en coupe longitudinale par a figure 3 (ARTS MÉCANIQUES, pl. 70). A est un vase inférieur qui contient le mordant, lequel est porté sur l'étoffe par le drap sans fin ABE. L'étoffe, qui était d'abord enroulée sur l'ensouple supérieure, passe entre les rouleaux BC, dont l'écartement est réglé par la vis de rappel G, et est attirée par le cylindre que l'on voit à la gauche, lequel est lui-même manœuvré par un homme à l'aide de la manivelle que l'on voit montée sur son axe. Le surplus du mordant que l'étoffe peut prendre tombe des cylindres B, C, dans un entonnoir placé en dessous, et d'où il redescend ensuite dans le vase A. Au cylindre E se trouvent adaptées deux vis de rappel, F, qui servent à régler la tension du drap sans fin A, B, E.

Cette machine, qui est employée toutes les fois qu'il s'agit d'imprégner toutes les parties de l'étoffe du même mordant, ne peut plus convenir lorsqu'il faut avoir recours à plusieurs mordants, comme cela a lieu lorsqu'on fabrique une étoffe à plusieurs couleurs. Il faut alors imprimer. L'impression se fait de la même manière, soit qu'il s'agisse de déposer sur l'étoffe un mordant, une couleur ou un rongeant. Elle s'exécute par deux procédés différents : à la *planche*, ou *au rouleau*.

L'impression à la planche est celle qui s'exécute le plus lentement; mais c'est celle aussi qui nécessite les appareils les moins coûteux. Ces appareils se composent d'une ou plusieurs *planches*, suivant que l'étoffe doit être à une ou à plusieurs couleurs, d'une *table à imprimer* et d'un baquet servant à prendre la couleur. Les planches sont des empreintes qui servent à l'imprimeur pour déposer la couleur sur l'étoffe. La table à imprimer est une espèce d'établi où il place l'étoffe pour lui faire subir cette opération. Enfin le baquet de couleur est une autre table à rebords qui contient la couleur et où l'ouvrier mouille ses planches.

Celles-ci sont en métal ou en bois. Les planches en métal sont dites *planches métalliques en relief* lorsqu'elles sont formées par la réunion de clichés métalliques fondus sur *planche-matrice*, et *planches plates* lorsqu'elles sont en cuivre et qu'elles ont été gravées au moyen du poinçon ou du burin par des procédés analogues à ceux que l'on emploie dans l'impression en taille douce, et qui ont été décrits à l'article GRAVURE. Voici comment les premières s'exécutent. Les dessins d'une étoffe se composent toujours d'une même fleur qui se répète un très-grand nombre de fois. Il suffit donc d'avoir le moule de cette fleur pour pouvoir obtenir la planche entière, puisqu'il ne faudra pour cela qu'en tirer un certain nombre de coulées et les réunir côte à côte. C'est de cette

manière qu'on procède. Quant au moule, voici comment on l'exécute. On commence par choisir un morceau de poirier debout, épais de 6 à 8 centimètres et de la grandeur convenable; on dresse parfaitement sa surface et on y décalque la fleur à produire. Ces diverses opérations, ainsi que les suivantes, sont l'œuvre du graveur attaché à la fabrique d'impression. Après avoir décalqué le dessin, cet ouvrier entaille tous les traits marqués sur le bois à l'aide d'une espèce de ciseau plat, très-petit, qu'il enfonce toujours à la même profondeur à l'aide d'un marteau, ce qui lui est facile par suite de cette circonstance que son ciseau porte sur une de ses faces un petit butoir qui l'empêche de pénétrer plus profondément une fois que l'autre. Ensuite dans les entailles ainsi formées il enfonce de petites lames en laiton laminé, qui doivent toutes avoir la même saillie au-dessus du bois. A cet effet, lorsqu'elles sont toutes enfoncées, il a soin de limer celles qui dépassent les autres. Lorsque cette dernière opération est faite, son travail lui représente un relief de la fleur produite par la réunion de toutes les petites lames de métal qu'il a enfoncées dans le bois. Il prend alors un fer à repasser très-chaud, et il le promène sur leur superficie jusqu'à ce qu'il les ait suffisamment échauffées pour qu'elles brûlent ou carbonisent légèrement le bois qui se trouve en contact avec elles; puis il retourne le bloc de bois, et en frappant légèrement derrière il les fait toutes tomber. Mais en tombant elles laissent dans le bois des creux bien nets. Le graveur alors entoure le morceau de bois de carton; et il coule dessus un alliage en parties égales de bismuth, d'étain et de plomb, qui se moule dans les creux des lames métalliques et qui étant refroidi reproduit la fleur. Le graveur n'a plus alors, pour terminer la planche, qu'à réunir plusieurs fleurs en les soudant les unes aux autres, et à les rectifier au burin.

Les planches en bois sont aussi de deux espèces : celles où l'on grave le dessin par des procédés analogues à ceux de la gravure sur bois (*voy.* l'article GRAVURE), et celles où le dessin est marqué au moyen de reliefs produits par de petites plaques de cuivre laminé, qu'on introduit dans le bois par la méthode employée pour faire les matrices des plaques métalliques coulées, et qui y restent implantées, retenues qu'elles sont par le frottement du fer sur le bois. Les unes et les autres sont formées de quatre couches de bois bien dressées au rabot sur les deux faces, et que l'on fixe les unes sur les autres avec une colle dite au fromage, insoluble et inaltérable par l'humidité. Ces quatre couches de bois doivent être disposées les unes par rapport aux autres de manière que leurs fibres se croisent. Celle du dessus, qui reçoit la gravure et qui, pour cette raison, doit être faite avec un bois d'un grain fin et compact, est en poirier ou en pommier; on lui donne ordinairement 10 centimètres d'épaisseur. La seconde et la troisième se font en bois blanc, et leur épaisseur est ordinairement de 15 millimètres. Enfin la quatrième, celle du dessous, est en bois de chêne, et son épaisseur est la même que celle des deux précédentes.

Toutes les planches doivent être munies de quatre pointes ou picots, qui sont situées aux quatre angles d'un carré parfait et qui sont destinées à marquer les points de repère indispensables pour reporter le dessin pendant l'impression. Lorsqu'on imprime avec plusieurs couleurs, les diverses planches qu'on emploie doivent avoir leurs pointes placées de telle manière que les traces des quatre pointes se confondent très-exactement lorsqu'on applique successivement toutes les planches au même endroit.

La figure 2 (planche 70) représente la table à imprimer en élévation; la fig. 1 la représente en plan. Cette table se compose d'un fort bâti en bois et d'un dessus formé de deux madriers en bois très-sec, parfaitement dressé, long de 3 mètres, large de 80 à 90 centimètres et épais de 110 à 115 millimètres. Ce dessus est recouvert d'une couverture de laine bien tendue. A une des extrémités de la table se trouve un cylindre E, qui est porté par deux supports EC, qui lui servent de coussinets et dont l'objet est de tenir enroulée la toile avant qu'on l'imprime; à l'autre extrémité est un demi-cylindre B, fig. 1, dont la face plane est armée de picots destinés à pénétrer dans la toile et dont l'objet est de retenir celle-ci lorsqu'on la tend avec le cylindre A, lequel est, pour cet objet, armé d'une manivelle et d'un encliquetage. A droite de l'appareil on voit plusieurs cylindres F et un tréteau D. Les premiers, qui sont placés sur des supports fixés au plafond de l'atelier, servent à suspendre les parties de l'étoffe déjà imprimées; quant au tréteau, il sert à plier l'étoffe lorsque les cylindres sont garnis.

Le baquet servant à prendre la couleur est une caisse rectangulaire élevée à 80 centimètres du sol de l'atelier, sur un bâti solide. Cette caisse est emplie à moitié d'une solution très-épaisse de gomme, qu'on nomme *fausse couleur*, sur laquelle on pose un cadre garni de toile cirée, qui ferme très-exactement la caisse. Dans l'intérieur de ce cadre on en place un second, qui est garni de drap et où un enfant, appelé tireur, étale régulièrement le mordant ou la couleur, en se servant pour cela d'une brosse à longs poils de sanglier, à l'aide de laquelle il puise dans une terrine en grès placée à sa portée.

Lorsqu'il s'agit d'imprimer, l'ouvrier commence par étendre la pièce sur la table, après toutefois avoir recouvert les bords de celle-ci d'une toile de coton appelée doublier, qui dépasse la toile à imprimer d'une certaine quantité et qui a pour objet d'empêcher que la table ne se salisse quand la planche dépasse le bord de la toile, ce qui arrive souvent. Ensuite il donne un coup de planche sur une feuille de papier blanc, afin de reconnaître bien son dessin et de pouvoir, par suite, disposer son travail de manière que les fleurs qu'il doit produire se raccordent parfaitement sur les deux lisières de la pièce. Cela fait, il divise la largeur de celle-ci en autant de parties égales qu'il lui faudra donner de coups de planche pour la garnir, et par un des points de division ainsi obtenus il trace au crayon et à la règle la ligne A B, qui doit lui permettre de placer ses fleurs suivant une même ligne droite, et sur laquelle, pour cette raison, il aura soin de toujours poser ses pointes de rapport.

Pendant que l'imprimeur s'occupe de ces divers apprêts, le tireur étend très-uniformément la couleur sur le châssis, en suivant une méthode généralement adoptée et qui consiste à promener plusieurs fois la brosse sur le drap, d'avant en arrière et de gauche à droite, et réciproquement, en ayant toujours soin de faire avec la brosse des lignes de couleur qui se coupent à angle droit.

Lorsque l'un et l'autre sont prêts, l'imprimeur pose la planche sur le châssis, il l'enlève, lui fait faire un demi-tour sur elle-même, la repose sur le châssis pour la couvrir bien également de couleur et la porte sur la toile en appliquant les deux points de repère *c*, *a* sur la ligne de rapport A B, comme cela est indiqué sur la figure ; puis il frappe dessus avec un maillet garni de plomb. Ensuite il prend de nouveau mordant sur le châssis, et il donne un second coup de planche, a gauche de la ligne AB, en posant les picots de droite sur *a*, *c*, et il imprime ainsi la nouvelle surface *a*, *c*, *d*, *b*; puis il procède de la même manière pour la partie *b*, *d*, *d'''*, *b'''*. Il a alors imprimé l'étoffe sur toute sa largeur. Il frappe ensuite une seconde bande, en posant d'abord les picots sur *c'*, *a'*, *b'''*, ensuite sur *c'*,*a'*, *d'*, et enfin sur *d'*, *d'* et *d'''*; puis il en imprime une troisième et ainsi successivement jusqu'à l'extrémité de la table. Alors il place ce qui vient d'être fait sur les rouleaux F, déroule de l'étoffe du rouleau E, l'étend sur la table, et procède pour l'impression comme nous venons de l'expliquer. Lorsque cette nouvelle longueur est terminée, il en prend une troisième et ainsi de suite jusqu'à l'extrémité de la pièce. Alors, lorsque celle-ci est séchée, il recommence à imprimer avec un second mordant et ensuite avec un troisième, si l'étoffe doit avoir trois couleurs. Nous avons dit que les diverses planches servant pour une même étoffe doivent avoir leurs picots ou repères placés exactement de la même manière. Il faut que ces picots tombent tous dans les mêmes trous pour que les dessins se rapportent. Pour qu'ils ne fassent pas de taches sur l'étoffe, on a toujours soin de les placer sur les dessins colorés les plus foncés, parce que celles qu'ils pourraient produire dans ces endroits n'apparaissent pas.

La figure 4 a pour objet de donner une idée de l'impression au rouleau. Cette impression se fait à l'aide de machines qui impriment à une seule couleur ou à plusieurs couleurs à la fois. A est le cylindre gravé sur lequel se trouve le dessin à reproduire ; il est maintenu par son axe, comme les deux autres cylindres B et C, dans une position horizontale. Le premier, B, est un cylindre de pression : il est en fonte et revêtu sur la moitié de sa circonférence d'un drap sans fin *a a*, qui a pour objet de donner une certaine élasticité à la pression, et d'une toile sans fin *d*, appelée doublier, qui circule avec ce dernier et qui sert à l'empêcher d'être taché par les couleurs. Le troisième cylindre C, qui est en cuivre et est enveloppé de drap, sert à couvrir de couleur le cylindre gravé. A cet effet il plonge dans une auge D, D, qui contient cette dernière et il roule tangentiellement à A dans toute sa longueur. La pression développée par le cylindre B devant être considérable, les axes de ce dernier sont pressés par des leviers chargés de poids. En *b* et *c* sont deux racles qui appuient fortement sur le rouleau A et qui servent, la première à racler la couleur qui le couvre entièrement après son contact avec C, de manière à n'en laisser que dans les creux de la gravure, la seconde à le débarrasser des filaments qu'il arrache quelquefois à l'étoffe et qui pourraient tomber dans la couleur et se mêler avec elle. Enfin la machine est mise en mouvement par une force mécanique. Son jeu est d'ailleurs facile à comprendre : la pièce d'étoffe à imprimer, à chaque extrémité de laquelle on a préalablement cousu un morceau de vieille toile de même largeur, est enroulée sur une bobine placée vers le point *d* ; on engage le morceau de vieille toile, qui se présente d'abord, entre les cylindres A et B, et, lorsqu'un bout de cette toile d'une longueur suffisante a dépassé ces deux cylindres, on y fixe un morceau de bois de la même longueur que la largeur de l'étoffe, et on fixe en son milieu une ficelle qui sert à entraîner la pièce verticalement lorsque la machine est mise en mouvement. Alors la pièce est attirée par les cylindres A et B, qui

la déroulent entièrement, opération pendant laquelle elle est imprimée en dessous, et dans toute sa longueur, par le cylindre A. Après avoir quitté les rouleaux A et B, elle monte sur des cylindres creux chauffés à la vapeur, où elle se sèche très-rapidement.

L'organe principal des machines à imprimer au rouleau est le cylindre gravé. Ce cylindre se grave de quatre manières différentes : 1° au poinçon et au balancier comme l'ont imaginé Gingembre et Fiezenger en 1792 ; 2° à la molette roulante, méthode qui a été perfectionnée en Angleterre par Perkins et Fairmann en 1820, et qui a été importée en France par les frères Haussmann, de Mulhouse, en 1825 ; 3° au poinçon-molette, à l'aide d'une machine à graver inventée il y a une cinquantaine d'années par un Américain nommé Perkins ; 4° à l'eau-forte et au burin, avec l'aide du tour à guillocher imaginé en 1810 par White.

La gravure au poinçon consiste à graver un poinçon en acier trempé, dont l'extrémité a la même courbure en creux que celle du cylindre à graver. Ce dernier se place sur un tour ; quant au poinçon, on le tient au-dessus, dans une presse qui se meut parallèlement au cylindre à l'aide d'une vis, et qui porte un petit mouton disposé pour frapper sur la tête du poinçon. Le mouton se manœuvre au moyen d'une pédale, et sa chute peut être plus ou moins grande, suivant que la force de percussion a besoin d'être plus ou moins énergique, pour imprimer l'empreinte du poinçon dans le métal du cylindre. L'outil est ainsi promené successivement sur toute la surface du cylindre ; et, lorsque cela est nécessaire, on a recours à deux poinçons, un pour ébaucher la gravure et un autre pour la finir.

Dans la gravure à la molette, on commence par graver le dessin sur un petit cylindre en acier trempé, qui porte le nom de *molette* et dont le diamètre doit être en rapport exact avec celui du grand cylindre sur lequel on veut répéter ses empreintes un nombre de fois déterminé. Pour exécuter la gravure on emploie une machine analogue à celle qui sert pour graver au poinçon, avec cette différence cependant que la molette, au lieu d'y agir par percussion, n'agit que par la pression. A cet effet le cylindre en cuivre est placé horizontalement entre les poupées d'un tour, la molette étant appuyée à sa circonférence au moyen de leviers funiculaires, qui agissent de telle manière sur ses axes qu'il suffit d'un poids de 100 ou 150 kilogrammes pour lui faire exercer une pression de 10,000 ou 15,000 kilogrammes. Pour faire agir cet outil il suffit d'imprimer un mouvement de rotation au cylindre. Il est d'ailleurs disposé sur ses supports de manière qu'il soit possible de donner à son axe une position parallèle, oblique ou perpendiculaire au cylindre, ce qui permet de graver circulairement, ou en hélice, ou dans le sens longitudinal.

La gravure au poinçon-molette se fait au moyen d'un poinçon terminé par une portion de la circonférence d'une molette, et qui agit soit par choc, soit par percussion.

Enfin, pour la gravure à l'eau-forte, qui est, comme la précédente, une de celles auxquelles on a recours le plus rarement, elle s'exécute en couvrant le cylindre d'un vernis de graveur, en le plaçant ensuite sur un tour à guillocher, où on le couvre de dessins au moyen d'une pointe de diamant, en enlevant le vernis pour mettre le métal à découvert, et enfin en le plaçant horizontalement dans une auge en bois qui contient de l'eau-forte, où on le laisse pendant cinq minutes.

La figure 6 est une coupe transversale d'une machine à imprimer à rouleaux, complète, à quatre couleurs, et dont nous empruntons la description à l'article *Impression sur étoffes* du DICTIONNAIRE DES ARTS ET MANUFACTURES. — A, A est l'un des deux châssis latéraux en fonte de la machine, qui sont réunis l'un à l'autre au moyen de boulons à écrous *a, a* ; B est un grand rouleau de pression en fonte, dont les tourillons portent sur des coussinets qui peuvent se mouvoir dans les coulisses verticales ménagées dans les châssis A, A' ; de fortes vis en fer *b*, qui traversent des écrous en laiton fixés à la partie supérieure des châssis A, A, viennent buter contre les coussinets qui portent les tourillons du rouleau de pression, et permettent à celle-ci de résister à la pression de bas en haut qu'exercent sur lui les rouleaux qui servent à l'impresion des couleurs placées au-dessous. C, D, E, F sont les quatre rouleaux gravés servant à l'impression des couleurs dans l'ordre indiqué ; le premier et le dernier C et F sont portés par les coussinets en laiton, mobiles dans des coulisses horizontales pratiquées dans les châssis A, A', et doivent venir s'appuyer sur le rouleau de pression B, un peu au-dessus de son axe ; leur pression est déterminée au moyen de vis *c* et *d*, qui traversent des écrous en laiton fixés d'une manière invariable au châssis. La partie de ce dernier dans laquelle les coussinets et les vis se trouvent a une forme curviligne, ce qui facilite la mise en place des rouleaux C et F, et leur donne une sorte d'élasticité qui leur permet de se prêter aux inégalités de l'étoffe à imprimer. Les coussinets des rouleaux D et E sont également mobiles dans des rainures dont l'axe converge vers celui du rouleau B, et sont pressés dans cette direction par un système de leviers et de poids ; les coussinets du rouleau D sont portés par des tiges cylindriques qui passent dans les fourreaux fixés

au châssis A, A, et dont l'extrémité est armée de montants qui s'appuient sur les petits bras de leviers *g*, mobiles autour des points *h*, et chargés de poids qui, à l'autre bout, déterminent la pression. Les coussinets du rouleau E portent sur les bras de leviers I, mobiles autour des points *b* et pressant par des vis *m* sur les pièces *n*, lesquelles agissent à leur tour sur les petits bras du levier K, mobile autour du point *o*, et chargé à l'autre bout de poids L, qui déterminent la pression.

Quant à la manière d'opérer de cette machine, voici en quoi elle consiste. Nous avons déjà dit que le rouleau gravé C est porté par des coussinets mobiles dans des glissières ménagées dans le châssis A, A. Ces coussinets sont formés, comme à l'ordinaire, de deux parties; l'une en laiton, portant les tourillons du rouleau C; l'autre en fer, extérieure, mobile dans les glissières et portant l'auge à couleur *g* et le rouleau fournisseur M. Le fond et les parois longitudinales de l'auge *g* sont en cuivre laminé; les côtés, en bronze coulé, forment en même temps les coussinets du rouleau fournisseur M; une vis *r* sert à la presser, ainsi que le rouleau M, contre le rouleau C; *s* est un racloir pour enlever l'excès de couleur, et *t* un autre racloir pour enlever les filaments de l'étoffe. La position du premier est déterminée par une vis à écrou *u*, qui fixe son extrémité en un point d'une glissière; sa pression contre le rouleau est réglée par deux petits poids *n'*, suspendus aux extrémités des leviers *x*, liés par des chaînes au levier *y*, qui porte le racloir *s*. La pression du racloir *t*, porté également par un levier, est réglée par la vis V, qui vient buter contre l'autre bras de ce levier.

Les coussinets du rouleau D portent des tiges *b*, *b'*, qui supportent l'auge à couleur *d*, et le rouleau fournisseur N; sur cette partie est fixé le levier *e*, mobile autour du point *f*, solidaire avec *b'*, et dont l'autre extrémité *f* est portée par la vis *g*, qui permet de presser plus ou moins le rouleau N sur le rouleau D. *h'* et *i'* sont les deux racloirs, l'un pour la couleur, l'autre pour les filaments, fixés au moyen des vis *k'* et *l'*; la pression du premier est déterminée au moyen du poids *m'*, placé sur le levier *n'*, qui est lié par la tringle *o*, avec le levier fixé au racloir; la pression du second est réglée au moyen d'un poids suspendu au levier *p'*, qui est lié par la tringle *y'*, avec le levier fixé au racloir.

La disposition de l'auge et du rouleau à couleur O du rouleau E est absolument la même que pour le rouleau D, à cela près que la pression du second racloir *s* est réglée par la vis *t'*.

Le rouleau F n'a pas de rouleau à couleur correspondant; le racloir inférieur *y'* porte un appendice *d*, qui forme l'auge à couleur, et est pressé contre le rouleau par l'action du poids *a''*, suspendu au levier *b''*; la pression du racloir supérieur *x'* est réglée par une vis *c''*.

e' e'' est l'étoffe sans fin, qui s'enroule sur le rouleau de pression B, et forme l'enveloppe élastique sur laquelle viennent s'appuyer les rouleaux C, D, E, F. Cette étoffe, primitivement enroulée sur le cylindre R, porté par les bras Q, passe sur le rouleau B; sur l'une des extrémités du rouleau R se trouve une poulie sur la gorge de laquelle passe une courroie sans fin, fortement tendue, qui fait naître une certaine résistance et maintient l'étoffe à un degré de tension convenable. On s'oppose à ce que l'étoffe se plisse en s'enroulant sur le rouleau R en la faisant d'abord glisser sur une ou plusieurs barres de bois S, portant des rainures en spire, les unes dans un sens, les autres dans l'autre.

La machine représentée figure 1 (Arts mécaniques, planche 71) et qui est appelée *perrotine* du nom de son inventeur, M. Perrot, a pour objet de remplacer le travail manuel de la planche par des mouvements mécaniques. La figure représente la section verticale en travers de la machine.

1° Le bâti en fonte A, sur lequel sont attachées les pièces fixes.

2° La table en fonte B, qui a trois faces bien dressées 1, 1, 1, sur lesquelles s'opère l'impression; elle porte à ses quatre angles des rouleaux 2, 2, 2, 2, garnis de pointes d'aiguilles rayonnantes à leur surface et saillantes de 4 à 5 millimètres, afin d'empêcher le glissement des toiles qui passent dessus.

3° Les chariots C, C', C'', portant les planches gravées 3, 3, 3, qui sont en bois; elles pourraient être en cuivre ou autre métal. Ces planches sont vissées sur des plateaux 4, 4, 4, montés à coulisse sur les chariots; la manipulation pour les changements de planches est alors très-facile. Les chariots glissent dans des coulisses; le mouvement leur est imprimé par des arbres à manivelle 5, 5, 5, dont les supports reposent sur le bâti; les manivelles 6, 6, 6 jouent dans les fourches 7, 7, 7, articulées par une vis à crapaudine avec les chariots. La queue de ces chariots glissant entre les vis de réglage, on peut lui donner la direction convenable pour que les planches gravées se présentent bien parallèlement aux tables. Des ressorts 8, 8, liés aux chariots C, C, les forcent à rétrograder toutes les fois que les arbres 5, 5 ne les poussent pas en avant. Quant au chariot inférieur C'', il prend son mouvement rétrograde naturellement par son propre poids, qu'il faut d'ailleurs équilibrer au moyen du contrepoids 9.

4° Les châssis à couleur D, D', D" sont articulés avec des leviers qui reçoivent du moteur général le mouvement qui convient à leur fonction. Ces châssis, qui sont mobiles dans des coulisses placées sur les côtés de la table B, prennent la couleur sur les rouleaux 10, 10 distributeurs en glissant tangentiellement à ces rouleaux : la couleur est étendue bien uniformément par les brosses fixes 11, 11. C'est de cette manière que les planches viennent prendre leur couleur sur les châssis dont le fond bien plat est garni de drap.

5° Les distributeurs mécaniques E, E', E", composés chacun d'une auge en bois remplie de couleur, d'une paire de rouleaux en cuivre 10, 10, et d'autres rouleaux 12, 12, qui se chargent de matière colorante dans l'auge et en donnent aux rouleaux 10, 10, couverts de drap. C'est en passant sur ces rouleaux que les châssis, dont le fond est une étoffe de laine, se chargent d'une quantité convenable de couleur, qui est étendue par les brosses 11, 11. On donne plus ou moins de couleur suivant qu'on fait plonger plus ou moins les rouleaux 12, 12 dans la boîte, ce qui se fait aisément, puisque les coussinets qui portent ces rouleaux sont fixés à l'extrémité d'un levier mobile autour de son point d'appui; les boîtes E sont fixes, et on règle leur position au moyen des vis à caler 15.

6° Le régulateur ou appareil de division destiné à délivrer convenablement la toile qu'on veut imprimer. Le mouvement de cette toile n'est pas continu, car il y a nécessairement arrêt chaque fois que la table doit avancer exactement de la largeur de la planche gravée. Dans ce but les axes des rouleaux 2, 2, 2, fixés à la table B, sortent de cette table; ils portent quatre roues ayant chacune le même nombre de dents et recevant leur mouvement d'une roue centrale, montée sur un prisonnier fixé sur le bâti; cette roue est placée derrière une autre roue 18, qui reçoit un mouvement alternatif d'une crémaillère droite, laquelle monte et descend alternativement, parce qu'elle est attachée à un des rayons de la roue placée vers la partie inférieure de la machine, et qui lui sert de manivelle. En variant la course de la crémaillère, c'est-à-dire la position du point d'attache, on obtient le passage de plus ou moins de dents de la roue 18, ce qui fait varier la marche de la roue. Un encliquetage à rochet règle à chaque tour et chaque fois la marche ; pour qu'il n'y ait pas de recul, un frein, composé d'une poulie montée sur l'axe de la roue 18 et d'un fil de laiton qui fait un tour et demi à deux tours dessus et est tendu par un contre-poids, est joint à l'appareil.

7° La toile sans fin, le doublier et les pièces propres à les recevoir.

La toile sans fin F, ordinairement en drap, embrasse un rouleau 23, garni de pointes d'aiguilles rayonnantes à la surface, afin d'empêcher le glissement des diverses toiles qui passent dessus; cette toile vient, en descendant, passer sur un rouleau 24, garni de drap, qui l'étend parfaitement et ne lui laisse aucun pli; de là elle vient s'appuyer sur un rouleau 25, puis embrasse la table B, en s'appuyant sur les rouleaux 2, 2, 2, 2, aussi garnis de pointes d'aiguilles; de là elle remonte vers le rouleau 23, d'où elle était descendue. Pour entretenir toujours la même tension de la toile sans fin, le rouleau 23 est mobile, perpendiculairement à son axe au moyen des deux vis de réglage 26.

Le doublier 27 est aussi une toile sans fin en gros drap ou forte étoffe de laine; il passe à travers les barres fixes 28, 28, qui l'étendent; puis, s'appuyant sur le rouleau 25, il s'y réunit à la toile sans fin F, chemine avec elle sur les rouleaux 2, 2, puis remonte, aussi avec elle, vers le rouleau 23.

L'étoffe à imprimer G est enroulée sur une ensouple H, et passe entre les barres qu'elle rencontre, ce qui en fait disparaître tous les plis; alors elle arrive sur le rouleau 25, s'y réunit au doublier 27 et à la toile sans fin F; chemine avec eux, embrassant ainsi les trois faces de la table B, et remonte aussi avec eux jusqu'au rouleau 23, d'où elle est reçue dans un étendage ou dans des paniers.

Le mouvement est imprimé à la machine par un homme appliqué à une manivelle fixée à l'arbre 5. Cette manivelle met en mouvement directement le chariot C", puis elle communique le même mouvement aux deux autres chariots au moyen de deux roues placées sur les axes 5 et 6 et de deux roues intermédiaires. Quant au mouvement du châssis, il résulte de celui d'un excentrique placé également sur l'arbre moteur de gauche 5. Cet excentrique met en mouvement l'arbre 28, placé aussi vers la gauche et à la partie supérieure de la machine, lequel, au moyen de bras diversement articulés avec les châssis, les fait avancer tous les trois. Enfin, le régulateur ou appareil de division se meut par la roue de l'arbre 5, l'excentrique en question étant placé sur son axe.

Telles sont les principales pièces de cette machine, dont nous allons maintenant décrire les fonctions. Supposons qu'on vienne de donner un coup de planche, et remarquons que tous trois se donnent au même instant. Aussitôt ce coup de planche donné, trois mouvements ont lieu à la fois, l'étoffe s'avance d'une largeur de planche et avec elle la toile sans fin et le doublier.

Les châssis D viennent prendre la place qu'on voit dans la figure et se mettent en

mouvement, c'est-à-dire que le châssis D descend, le chassis D'' s'élève et le châssis D' s'avance de gauche à droite.

Pendant ce trajet les chariots C, C', C'' reculent, parce qu'ils cessent d'être pressés par les manivelles 6 (les arbres 5 continuent leur mouvement uniforme), et que d'ailleurs ils sont attirés par les ressorts 8, 8 ; ils s'arrêtent alors dans la position décrite, en s'appuyant sur des butoirs. Pendant le mouvement des châssis D ils pressent légèrement sur les rouleaux distributeurs 10, 10, et y prennent de la couleur, qui est étalée uniformément par les brosses 11, de telle sorte que, le châssis s'arrêtant vis-à-vis des planches 3, 3, celles-ci n'ont plus qu'à y venir prendre la couleur dont elles ont besoin pour le coup de planche suivant.

C'est alors que les chariots C, C' reviennent en avant; mais cette fois ils ne sont plus poussés par les manivelles : ils le sont par les touches 13, 13, opposées diamétralement à ces manivelles, mais fixées comme elles sur les arbres 5, 5; ces chariots s'avancent alors, et les planches 3, 3 pressent sur les châssis ; puis ils reculent un peu; mais la touche 13 étant double, ils avancent de nouveau, et pressent encore une fois sur les châssis, bien entendu qu'entre ces deux contacts le châssis a légèrement changé de place, afin de présenter d'autres points de contact, ce qui a été opéré par une courbure convenable de l'excentrique.

Lorsque les touches 13, 13 cessent d'agir, les chariots, toujours appelés par les ressorts 8, 8, reculent de nouveau jusqu'à ce qu'ils soient arrêtés par les butoirs, et les châssis se mettent en mouvement; ils reviennent prendre la position qu'ils occupaient auparavant.

Bientôt après les manivelles se retrouvent en position de pousser en avant les chariots; ceux-ci avancent, et l'impression se fait; puis, les arbres 5, 5 continuant de tourner, les chariots reculent encore, et l'opération se continue.

Tel est le jeu de cette machine, qui pourvoit elle-même à tous ses besoins, impression, distribution de couleur, mouvement de la toile par le fait seul d'un moteur appliqué à la manivelle. (*Bulletin de la Société d'Encouragement*, novembre 1839.)

On a imaginé, il y a quelques années, d'imprimer plusieurs couleurs à la fois avec une machine à un seul rouleau; ce qui a permis de fabriquer des étoffes imprimées présentant des dégradations de teintes. La figure 4 (pl. 71) représente un appareil inventé à cet effet par M. Léon Godefroy de Puteaux.

G est une bassine qui est divisée en autant de compartiments qu'il s'agit de produire de zones différentes sur l'étoffe. Ces compartiments sont parallèles et contiennent chacun une couleur différente, composée de manière à donner une teinte qui s'affaiblisse de plus en plus au fur et à mesure que la zone à produire s'éloigne de l'une ou l'autre des lisières. Au fond de chacun des compartiments est adapté un robinet à plusieurs orifices, qui, s'ouvrant tous à la fois, servent à l'écoulement de la couleur. Ces divers robinets sont disposés pour pouvoir être tous ouverts et tous fermés à la fois. A cet effet, leurs boisseaux sont liés à la même tringle N, laquelle est articulée avec la bascule H, qui se trouve à portée de la main de l'ouvrier chargé de manœuvrer l'appareil. Sous la bassine G se trouve un drap sans fin, qui est conduit par les cylindres de tension A, B, B, reçoit la couleur qui s'écoule par les trous des robinets et la transmet au cylindre gravé D d'une machine à imprimer au rouleau ordinaire à une seule couleur, semblable à celle qui est représentée, planche 71, fig. 4. Au-dessus du drap sans fin *o*, *o*, et entre la bassine et la machine à imprimer, on voit deux brosses en poils de sanglier, qui frottent sur le drap et servent à y étendre et à y unir les couleurs. L'une de ces brosses est mobile dans le sens de la largeur de l'étoffe et l'autre fixe : la première sert à fondre les nuances les unes dans les autres, la seconde à égaliser la couche de couleur. Pour manœuvrer cet appareil, qui, comme on le voit, sert de distributeur au rouleau graveur de la machine à imprimer, dans laquelle il remplace l'auge ordinairement employée, l'ouvrier qui la conduit n'a qu'à ouvrir les robinets des compartiments lorsque le drap n'est plus recouvert d'une couche de couleur assez épaisse; ce qu'il fait, comme nous l'avons dit, en touchant la poignée de la manette H.

La figure 3 (même planche) est une coupe longitudinale d'un tireur mécanique à mouvement continu pour l'impression à la main, inventé en Angleterre par M. Hudson de Galle.

a est une caisse en fonte de 35 centimètres de largeur, 50 centimètres de longueur et 10 centimètres de profondeur, qui renferme de l'eau gommée, dite fausse couleur, et est recouverte hermétiquement avec une toile cirée *c*; ce qu'on y voit, en *d*, est un tube vertical par lequel on introduit la fausse couleur, qui descend d'un réservoir plus élevé et exerce ainsi la pression nécessaire sur la toile cirée. En J, on voit un réservoir pour la couleur, lequel est muni d'un petit rouleau fournisseur *i*, qui se trouve en contact avec le drap sans fin *e*. Celui-ci, qui est soutenu par les trois rouleaux *f*, *g* et *h*, effleure, comme on voit, la toile cirée de la caisse. Lorsqu'on fait tourner un des trois cylindres ci-dessus, on le

met en mouvement, et il se charge bientôt de couleur sur toute sa longueur en passant sur le fournisseur *i*; *p* est une racle qui peut être pressée plus ou moins sur le drap et qui sert à faire retomber dans le réservoir J la couleur superflue; *m* est une vis de rappel pour tendre le drap sans fin; *n* est une autre vis de rappel pour élever le bassin J, et mettre le cylindre *i* en contact avec le drap sans fin.

Lorsque l'imprimeur veut prendre de la couleur, il fait faire quelques évolutions au drap, et il y applique sa planche à la manière ordinaire.

Le passage à la vapeur d'eau que nous avons indiqué comme étant le moyen qu'on emploie pour fixer les couleurs d'impression ou locacales, c'est-à-dire celles qu'on applique sur l'étoffe à l'état de mélange avec leurs mordants, est une découverte qui ne date que d'une vingtaine d'années : avant qu'on l'eût faite il était impossible d'avoir recours à ce genre d'impression, parce que non-seulement les couleurs qu'il produisait étaient ternes et sans éclat, mais encore parce qu'elles n'avaient aucune fixité, à ce point qu'elles pouvaient être facilement enlevées par un simple lavage à l'eau pure. Or, au moyen du passage à la vapeur, on parvient à leur donner un éclat magnifique et toute la solidité désirable. La science n'a pas encore expliqué, jusqu'à ce jour, le rôle que joue la vapeur dans cette opération. Des expériences de M. Chevreul il paraîtrait résulter que les phénomènes du fixage se rapprocheraient de quelques-uns de ceux de la cuisson des aliments. Voici d'ailleurs les règles à suivre pour les obtenir le plus sûrement et le plus complétement possible.

On ne doit employer que de la vapeur sèche, parce que la vapeur humide peut faire couler les couleurs. Lorsque les couleurs à fixer ont été imprimées sur un fond teint à l'avance, comme cela a lieu dans la fabrication des châles, il faut que l'étoffe ne soit jamais pliée en deux, sans quoi le second double ne serait pas de la même nuance que le premier, par la raison que le double qui reçoit le premier l'action de la vapeur est toujours d'une nuance plus claire que l'autre. Le temps pendant lequel on fait agir la vapeur doit dépendre de la quantité d'acide et de dissolution qui entre dans la préparation des couleurs; plus ils augmentent et plus ce temps sera court. Les mousselines et les soies n'exigent pas l'emploi d'une vapeur aussi chaude que les étoffes de laine. L'enroulement des pièces autour des appareils doit être fait avec le plus grand soin de manière à éviter les plis. Elles doivent être recouvertes de doubliers, et ces doubliers doivent être faits d'étoffes de laine, parce que celles-ci, étant toujours peu serrées, laissent passer facilement la vapeur et retiennent difficilement l'eau de condensation, conditions indispensables au succès de l'opération. L'eau de condensation faisant ordinairement couler les couleurs, on doit, le plus possible, éviter qu'elle se produise, et pour cela il faut toujours disposer les appareils de manière que les étoffes puissent y être échauffées avant qu'on y introduise la vapeur. Les appareils de fixage et les doubliers doivent être tenus dans un état de propreté parfaite. Enfin, lorsque l'opération a duré le temps convenable, les pièces doivent être déroulées promptement, puis éventées et enfin exposées pendant vingt-quatre heures dans une chambre bien aérée et entretenue à une température suffisante.

Les appareils pour le fixage sont au nombre de cinq, savoir 1° la *guérite;* 2° la *boîte;* 3° la *chambre;* 4° la *cuve;* 5° la *colonne*.

La figure 2 (pl. 71) représente en coupe le premier de ces appareils. A B C D E est une caisse quadrangulaire en cuivre dont la partie supérieure est en forme de toit, afin de permettre l'écoulement de l'eau de condensation sur les parois latérales. La hauteur de cette caisse est de 1^{m} 50 à 2 mètres. Vers la partie supérieure des côtés, qui forment pignon, se trouvent deux ouvertures F, qui sont ordinairement fermées, mais que l'on ouvre au commencement de l'opération pour laisser sortir l'air que contient l'appareil, afin qu'il puisse se remplir entièrement de vapeur. Aux quatre angles du toit, vers L et B, se trouvent des crochets qui permettent d'enlever la caisse au moyen de quatre cordes et d'un treuil lorsqu'on veut y disposer les étoffes à traiter. A cet effet la caisse, au lieu d'être fixée à son fond, est seulement posée sur lui, et pour que toute fuite soit impossible, elle repose dans une rainure, rectangulaire comme elle et qui est très-exactement garnie de drap. Quant au fond C D, il repose sur un bâti porté par des pieds en forme de tréteaux I, I. A son milieu débouche un tuyau M, qui se termine en forme de tête d'arrosoir et par où arrive la vapeur d'eau. Au-dessus de ce tuyau on place une planchette N, qui a pour objet de mieux distribuer la vapeur dans l'appareil et de l'empêcher de frapper trop directement les pièces d'étoffes. Vers S se trouve un tuyau avec un robinet, qui sert à sortir l'eau de condensation lorsqu'on juge qu'il s'en est produit une certaine quantité. P est une boîte dans laquelle la vapeur arrive par le tuyau K, avant de gagner le tuyau d'introduction M.

Les pièces se placent dans cet appareil au moyen d'une charpente rectangulaire comme lui, à laquelle on les accroche en zig-zag au moyen de crochets fixés aux montants de cette charpente. Elles doivent être bien enveloppées d'un doublier en laine pendant l'opé-

ration. Celle-ci dure ordinairement de trente-cinq à quarante-cinq minutes.

La *Boite* est une caisse en bois de sapin, tapissée intérieurement de drap, d'une épaisseur de 10 centimètres, longue de 2 mètres, large de 1m 50 et haute de 1 mètre. Le dessus, qui sert de couvercle, est disposé pour être fixé aux côtés à l'aide de boulons et d'écrous; il porte une soupape de sûreté, et il est consolidé, ainsi que le fond et les côtés, par des armatures assez solides pour résister à la pression de la vapeur. Cette dernière arrive dans cette boîte, au-dessous d'un double-fond en toile, par un tuyau percé dans toute sa longueur d'un très-grand nombre de petits trous, lequel en fait le tour en longeant intérieurement ses quatre côtés. Les étoffes s'y placent enroulées sur des bobines qu'on dispose par rangées les unes au-dessus des autres sans toutefois qu'elles se touchent, afin que la vapeur puisse circuler librement autour d'elles. La durée du fixage est d'environ quarante-cinq minutes.

La figure 5 représente l'appareil connu sous le nom de *Cuve*. Il se compose d'une espèce de tonneau C en bois, dont le fond est fixé aux parois verticales, comme dans les tonneaux ordinaires, et qui peut être fermé à sa partie supérieure par un couvercle, que l'on assujettit avec des crochets. Ce couvercle, qui doit être fermé pendant l'opération, est garni en dessous d'un drap ou d'une couverture de laine, qui lui permet de fermer plus hermétiquement. En D, on voit le tuyau qui amène la vapeur dans l'appareil; ce tuyau se termine par une pomme d'arrosoir, qui a pour objet de distribuer la vapeur également. A sa droite est un autre tuyau qui sert pour l'écoulement de la vapeur condensée. A 10 centimètres environ du fond du tonneau se trouve un double fond en toile, qui est destiné à arrêter l'eau de condensation, qui pourrait être lancée par le tube d'introduction, et en même temps à isoler du corps de l'appareil celle qui peut s'être amassée sur le fond en planches. Les étoffes se placent autour d'un cadre en fer étamé de forme cylindrique comme le tonneau, qui repose sur des tasseaux cloués à la partie supérieure de ce dernier. Elles doivent y être parfaitement enveloppées de doubliers en laine comme dans les autres appareils. Le cadre est suspendu, comme on le voit en B, au moyen d'une corde qui passe sur une poulie et qui sert à l'introduire dans la cuve et à le retirer après le temps nécessaire au fixage. A est une hotte en bois qui s'élève jusqu'au dessus du toit de la fabrique et dont l'objet est de donner une prompte issue à la vapeur, afin qu'elle n'emplisse pas l'atelier.

AB, fig. 5 (pl. 70) est la *Colonne*. C'est un cylindre en cuivre rouge, de 15 à 20 centimètres de diamètre et de 1m25 de long, qui est percé dans toute sa longueur de trous de 3 à 4 millimètres de diamètre, lesquels sont disposés circulairement et espacés les uns des autres de 10 à 15 millimètres. Ce cylindre se termine à ses deux extrémités par des disques qui portent chacun un axe, dont l'un est plein et l'autre creux et en forme de cône. Les étoffes se placent extérieurement sur la colonne. Lorsqu'on les y a enroulées, on la place verticalement sur la boîte ECD, de manière que son axe conique entre à frottement dans le trou conique indiqué par les lignes pointillées. La boîte ECD sert de réservoir pour la vapeur condensée, que l'on fait écouler par le robinet E. A droite est le robinet D d'introduction. Lorsque les étoffes sont enroulées sur la colonne, on les enveloppe d'un doublier et ensuite on introduit la vapeur dans l'appareil.

Les procédés d'impression des étoffes de coton, de laine et de soie sont les mêmes : il n'y a que la composition des couleurs qui diffère pour chaque espèce de tissus. Les étoffes de soie toutefois ne s'impriment qu'à la planche, tandis que celles de coton et de laine s'impriment indistinctement au rouleau et à la planche. Les couleurs ne se fixant jamais qu'imparfaitement sur les étoffes de lin, ces étoffes ne s'impriment pas.

Les premières notions de l'art de l'impression des étoffes remontent jusqu'à l'antiquité la plus reculée. Ainsi dans l'Inde on savait déjà du temps d'Alexandre recouvrir les tissus de dessins diversement colorés; et, suivant Hérodote, les habitants des bords de la mer Caspienne imprimaient sur leurs vêtements des figures de différents animaux à l'aide de mordants et de couleurs si solides qu'elles duraient autant que l'étoffe elle-même. L'habileté des habitants de l'Inde en ce genre est signalée par Strabon; et voici comment Pline décrit les procédés qui étaient suivis de son temps : « En Égypte, dit-il, on peint jusqu'aux habillements par un procédé merveilleux : pour cela on emploie un tissu blanc sur lequel on applique non point des couleurs, mais des substances sur lesquelles mordent les couleurs. Les traits ainsi formés sur le tissu ne se voient pas; mais, quand on l'a plongé dans la chaudière de teinture bouillante, on le retire au bout d'un instant chargé de dessins; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, quoique la chaudière ne contienne qu'une seule matière colorante, le tissu prend des nuances diverses, la teinte variant selon la nature de la substance qui s'imprègne de couleurs : ces couleurs ne peuvent s'effacer par l'eau. Il est clair que, si le tissu était chargé de dessins coloriés quand il entre dans la chaudière, toutes les couleurs seraient brouillées quand on le retirerait. Ici

toutes les couleurs se font par une seule immersion ; et il y a en même temps coction et teinture. Le tissu modifié par cette opération est plus solide que s'il ne la subissait pas (1). » Ces procédés se bornaient à l'emploi des mordants ; quant aux procédés mécaniques de l'impression, ils paraissent avoir été ignorés des anciens, dont l'art consistait à peindre les étoffes blanches avec divers excipients et à les tremper ensuite dans un bain de teinture. C'est encore, au reste, tout ce que savent faire les Indiens (2).

Les étoffes imprimées des Indiens ne furent connues en Europe qu'au commencement du dix-huitième siècle ; et c'est par la Compagnie des Indes qu'elles y furent apportées pour la première fois. Ce ne fut toutefois que vers 1737 que l'on connut chez nous les méthodes de fabrication qu'ils emploient, ce que nous dûmes à un capitaine de vaisseau nommé Beaulieu, qui, à l'instigation du savant Dufay, les étudia dans l'Inde et nous les dévoila dans tous leurs détails. A cet effet, il fit peindre en sa présence, à Pondichéry, une pièce d'étoffe, en ayant soin de prendre, après chaque opération, un morceau du tissu, qu'il rapporta en France avec des échantillons de toutes les matières qui avaient été employées. Aussi put-il, à son retour, répéter avec un plein succès dans la laboratoire de Dufay toutes les opérations dont il avait été le témoin. Ce que nous savions faire alors en ce genre consistait à déposer sur des étoffes, au moyen du pinceau, des couleurs qui étaient ternes et n'avaient aucune fixité, ce dont on peut facilement se convaincre en examinant, dans la riche collection de la Bibliothèque Impériale, salle des estampes, les étoffes en usage en France de 1720 à 1730. Cependant en 1746 nous imprimions déjà des étoffes coloriées pour la tapisserie, soit à l'aide de planches de bois gravées en relief, soit à l'aide de planches gravées en taille douce. Nos premières fabriques en ce genre furent établies d'abord à Paris, puis à Versailles, à Orange, à Marseille. Leurs produits toutefois n'étaient pas de véritables indiennes ; car les dessins dont ils étaient recouverts étaient faits avec des couleurs à l'huile ou à l'eau, qui passaient très-vite et étaient même incapables de résister à une simple immersion dans l'eau. Cependant à la même époque les fabricants suisses et hollandais, qui les premiers produisirent de véritables toiles imprimées en Europe, réussissaient déjà parfaitement en ce genre ; car leurs indiennes étaient ornées de couleurs aussi vives et aussi solides que possible. Aussi les produits de leurs fabriques qui nous arrivaient en abondance diminuèrent-ils considérablement l'activité des manufactures de soie, de laine et de toile de Lyon, de Reims, d'Amiens et de Rouen. Il en résulta que les fabricants français réclamèrent énergiquement et obtinrent du gouvernement non-seulement que l'entrée de notre pays fût fermée pour les étoffes de coton blanches ou imprimées, mais encore qu'il fût expressément défendu aux consommateurs d'en faire usage. Cette rigueur fut portée si loin qu'il était enjoint aux employés des fermes de déchirer publiquement les vêtements de cotonnades étrangères dont les femmes seraient parées. Il n'y eut que la Compagnie des Indes qui eut le droit d'entrer en France des toiles de coton. Encore ce ne fut qu'à la condition que ces toiles seraient blanches et destinées à certains usages particuliers.

Ces mesures absurdes étaient peu propres à faire prospérer chez nous l'art de l'impression des étoffes, puisqu'elles nous privaient de la matière (le coton) à laquelle il s'applique le plus avantageusement. Elles froissaient d'ailleurs beaucoup trop directement la fantaisie et les intérêts des consommateurs : aussi ne tardèrent-elles pas à être adoucies. La prohibition absolue fut remplacée, le 7 septembre 1759, par un droit de 10 pour cent sur la valeur. Toutefois, ce droit fut bientôt porté d'abord à 15 pour cent, et ensuite, le 19 juillet 1760, à 90 livres par quintal pour les toiles blanches et à 150 livres pour les toiles peintes. Dès lors la fabrication des indiennes était possible en France. Elle y fut même bientôt encouragée par le gouvernement, qui alla jusqu'à envoyer en 1751 un agent en Angleterre pour y étudier les méthodes de fabrication. Ces premiers efforts du gouvernement pour nous doter d'une des branches de notre industrie dans laquelle nous avons eu le plus de succès méritent d'autant plus d'être cités qu'ils eurent lieu malgré les Chambres de commerce, qui ne cessèrent pendant longtemps de protester.

En 1775 un Anglais nommé Cabanes fut autorisé par un arrêt du Conseil à établir une fabrique d'impression sur coton dans la cour de l'Arsenal. Malheureusement cet homme était peu initié aux secrets de l'art qu'il prétendait nous enseigner, et son entreprise n'eut aucun succès. Mais quatre années après le célèbre Oberkampf, qui avait été à la fois son dessinateur et son coloriste, établit à Jouy, près de Versailles, une fabrique qui acquit bientôt une grande renommée. Presque en même temps Frey, de Genève, et Abraham Pourchet, de Bolbec, en fondaient une autre à Bondeville, près de Rouen. Enfin, quelques années après, il s'en établit plusieurs à Deville, à Maromme, à Bapaume, à Darnetal et

(1) *Hist. Nat.*, l. XXXV, c. 61.
(2) Voy. Gronfreville, *Mémoire sur un nouveau procédé de teinture et d'impression* ; Paris, 1846, p. 7.

dans la plupart des autres localités qui avoisinent Rouen. Toutefois tous ces établissements furent fondés et dirigés dans le commencement par des étrangers, soit des Suisses, soit des Anglais et des Hollandais. La première fabrique d'étoffes de laine imprimées en relief fut fondée à Amiens par Beauvalet en 1755. Cinq années après, en 1760, Massac et les frères Lemarcis établissaient à Bolbec une manufacture d'étoffes de laine imprimées et gaufrées, qui eut longtemps une certaine célébrité.

Quant à la fabrication des indiennes, elle fit chez nous de rapides progrès, comme au reste toutes les branches de l'art de l'impression des étoffes; et nous ne tardâmes pas non-seulement à rattraper nos voisins, mais encore à les dépasser tant sous le rapport de la solidité des couleurs que sous celui de la beauté des dessins. Cela est tellement vrai que les étrangers eux-mêmes sont obligés de reconnaître notre supériorité sur ce point, comme le prouve le passage suivant de l'Anglais Home, dans son *Histoire du Commerce*: « C'est à l'Académie des Sciences que les Français doivent la supériorité qu'ils ont dans les arts et surtout dans celui de la teinture. » Cette part de nos succès, attribuée par Home à l'Académie, est incontestable. En effet, c'est à Berthollet, à Chaptal et particulièrement à M. Chevreul que l'on doit les observations les plus essentielles dans l'art de l'impression des étoffes. C'est surtout à ce dernier qu'est due l'explication, qui n'avait pas encore été soupçonnée avant lui, du rôle que jouent les agents chimiques et la vapeur dans les opérations qui ont pour objet de fixer les matières colorantes sur les tissus.

Le P. Cœurdoux, *Lettres sur la fabrication des toiles peintes des Indes*; t. XXVI des *Lettres édifiantes*.

Berthollet, *Éléments de l'Art de la Teinture*.

Homassel, *Cours théorique et pratique de l'Art de la Teinture et de la Fabrication des indiennes*.

Gœry, *Art de peindre et d'imprimer les toiles*.

Hausmann, *Observations sur le garançage et le rouge d'Andrinople*, dans les t. VII et XVI des *Annales des Arts et Manufactures*, 1802 et 1803.

Vitalis, *Cours élémentaire de teinture*.

Molard, article *Impression des toiles*, dans le *Dictionnaire technologique*.

Henchs, *Traité complet de la préparation et de l'emploi des matières tinctoriales*, traduction de M. Péclet.

Séb. Lenormand, *Manuel du fabricant d'étoffes imprimées*; Paris, 1830.

Thillaye, *Manuel du fabricant d'indiennes*; Paris, 1834.

Chevreul, *Cours de chimie appliquée à la teinture*; Paris, 1834.

Girardin, *Leçons de chimie élémentaire*, et *Mémoires lus à l'Académie des Sciences de Rouen*; années 1807, 1808, 1810, 1812, 1814, 1816, 1831, 1835, 1840, 1841.

Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse, de 1828 à 1854.

Bulletins de la Société d'Émulation de Rouen; de 1816 à 1854.

Rouget de Lisle, article *Impressions sur étoffes*; dans le *Dictionnaire des Arts et Manufactures*, Paris, 1847.

CH. RENIER.

IMPRIMERIE. Voyez TYPOGRAPHIE, au tome XXVI de l'*Encyclopédie Moderne*.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE CINQUIÈME VOLUME DE SUPPLÉMENT.

I.

